This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

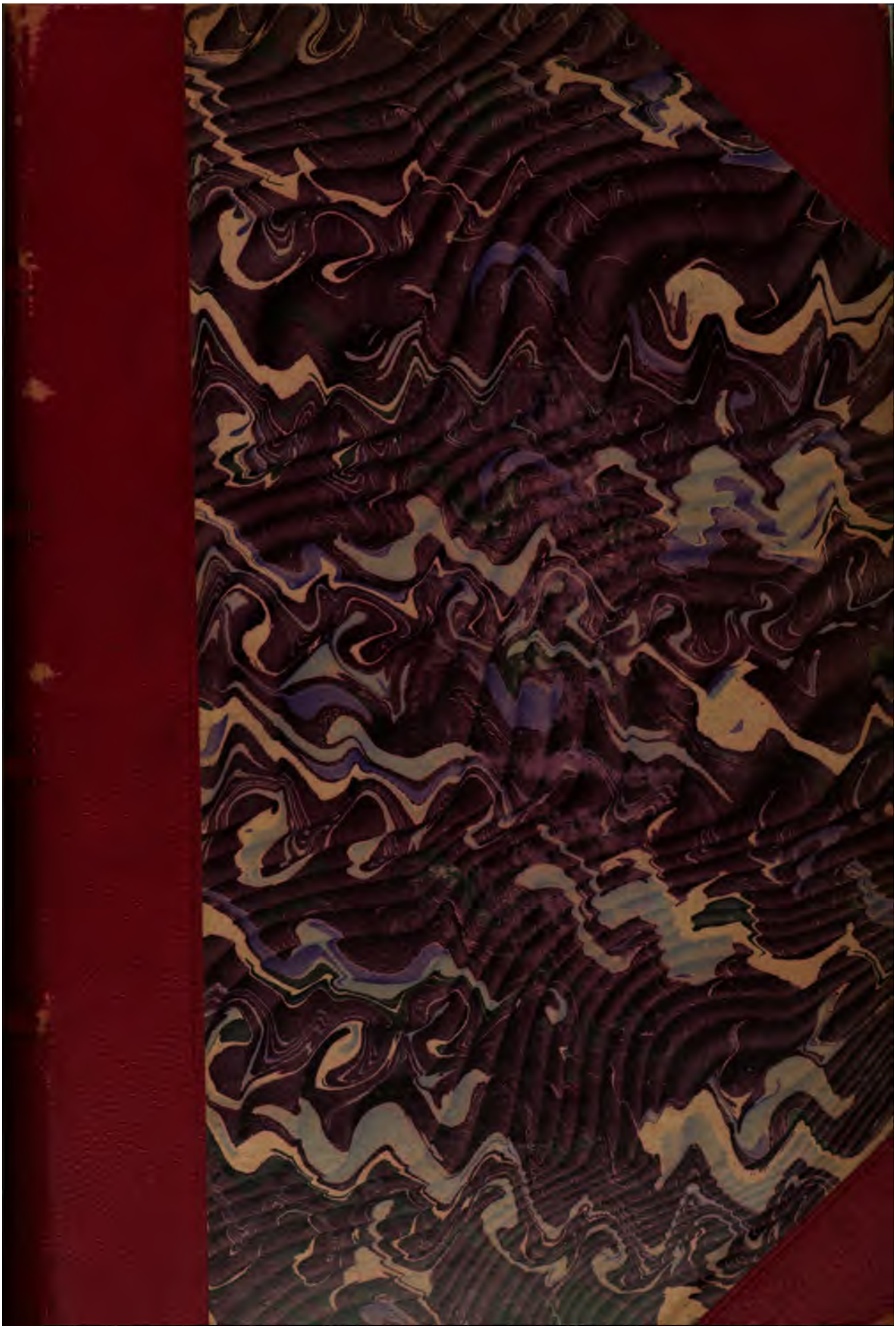

Educ P 220,1

Bound
MAR 15 1899

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

MRS. ANNE E. P. SEVER,

OF BOSTON,

WIDOW OF COL. JAMES WARREN SEVER,

(Class of 1817)

4 Aug. 1898 – 19 Jan, 1899

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

TOME TRENTE-SIXIÈME

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

(1897 — 17e année)

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

RÉDACTEUR EN CHEF

M. FRANÇOIS PICAVET

TOME TRENTE-SIXIÈME

Juillet à Décembre 1898

PARIS

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie ÉDITEURS

20, RUE SOUFFLOT

1898

842 35 2 ~~VIII. 187~~
EducP 220.1
1898, Aug 4 – 1899, Jan 19
Sewer funds

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXVI. — N° 1. — 15 JUILLET 1898.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

Ch. Pfister. — L'HISTOIRE DE L'EST DE LA FRANCE A L'UNIVERSITÉ DE NANCY.
D... — LE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTS DANS LES FACULTÉS DES LETTRES.
Michel Bréal. — UN VOEU DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS.
M. Collignon. — LES FÊTES DU CINQUANTENAIRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES.
R. de Forcrand. — LE CERTIFICAT P. C. N. (fin).
Chambon. — L'AMÉLIORATION DES BUDGETS DES BIBLIOTHÈQUES DES UNIVERSITÉS PRUSSIENNES.
A. Renard. — L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE ET LES LANGUES VIVANTES.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

COLLÈGE DE FRANCE (Ph. Berger). — CLERMONT-FERRAND: *La Société des Amis de l'Université.* — GRENOBLE: *Cours de vacances.* — DIJON: *L'enseignement des sciences économiques et politiques à la Faculté de droit* (Deslandres et Truchy). — PARIS: *Le cours d'histoire du droit public français à la Faculté de droit* (Esmein). — LILLE: *Un laboratoire des sciences de l'éducation* (Lefèvre).

CONSEIL ACADÉMIQUE DE PARIS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PRIMAIRE

Pour l'enseignement classique (Bonnerot). — *Que faut-il faire?* (F.P.). — *Une société d'assurances contre les accidents.*

EXTENSION UNIVERSITAIRE

RUSSIE. — CAEN. — LETTRE DE M. ESPINAS. — EDINBURG. — *Cours ou conférences?* (Max Leclerc).

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Congrès d'enseignement social. — *Leçons de Courajod.* — *Le centenaire de Michelet.* — *Association française pour l'avancement des sciences.* — *Société des études italiennes.* — *Exposition de 1900.*

NOTES ET DOCUMENTS

I. L'enseignement des langues vivantes (Sarcey). — II. L'enseignement du russe. — III. Agrégation de droit. — IV. Les étudiants étrangers et la Faculté de médecine (Daremberg).

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Boret, Le peuple de Rome; *A. Chuquet*, La jeunesse de Napoléon.

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

EDUCATIONAL REVIEW.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint*.

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique* ; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . 200 francs

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

L'HISTOIRE DE L'EST DE LA FRANCE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE NANCY

La chaire d'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy a été créée en 1893 et les frais en sont supportés, en des proportions assez inégales, par l'Etat, les départements de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, la ville de Nancy et la Société des Amis de l'Université de Nancy. Le domaine qui est assigné au professeur comprend deux provinces dont les destinées ont été très différentes : la Lorraine et l'Alsace.

Pour la période des origines, l'histoire de la Lorraine se confond avec celle de la Gaule indépendante ou romaine, du royaume d'Austrasie, de l'empire de Charlemagne ; à partir de 1766, l'ancien duché est absorbé par la France et ressent tous les contre-coups des événements qui se déroulent à Paris. Même durant ces époques, il est intéressant de noter, d'une façon spéciale, les faits qui ont eu pour théâtre les environs de Nancy ou de Bar-le-Duc. Il importe de faire connaître au Lorrain que sur cet éperon de son plateau l'on a découvert les restes d'un *oppidum* gaulois, comme à Ludres ou à Boviolles ; que dans cette plaine ou sur cette éminence se trouvait jadis une ville romaine prospère, ainsi à Scapone ou à Naix ; qu'ici ont très souvent résidé les rois mérovingiens ou carolingiens, à Gondreville, à Remiremont, à Savonnières. D'autre part, pour les temps modernes, il faut savoir quelle répercussion ont eue en Lorraine les événements parisiens, si la province a reçu avec docilité l'impulsion venue du centre ou si elle a essayé de réagir. Quels députés a-t-elle envoyés aux diverses assemblées de la Révolution ? Quelles victimes a faites chez elle le régime de la Terreur? Quels ont été les sentiments des Lorrains en présence des vastes conquêtes de Napoléon, etc.? Mais, si l'on fait abstraction de ces deux périodes, la Lorraine a eu depuis le xe siècle jusqu'en 1766 une existence tout à fait indépendante. Une petite partie du territoire, le Bar-

rois mouvant, relevait seule, depuis Philippe-le-Bel, du royaume de France et les ducs prêtaient hommage à l'Empire pour un petit nombre de fiefs. Le duché lui-même ne relevait de personne, *incorporabilis ducatus*, et les ducs descendaient de la plus ancienne maison souveraine de l'Europe. L'histoire de Lorraine au moyen âge et au début des temps modernes, est donc une histoire absolument originale. Négligée d'ordinaire dans les histoires générales, elle mérite d'être étudiée à part. Elle renferme de très grands épisodes : l'alliance des ducs avec les rois de France pendant la guerre de Cent ans, la défaite écrasante de Charles le Téméraire sous les murs de Nancy, l'anéantissement des rustauds révoltés, les diverses occupations françaises au XVIIe siècle. Elle présente de très curieux caractères à étudier : les ducs Gérard d'Alsace, Raoul, René II, Antoine, Charles III, Charles IV, sans compter un grand nombre d'hommes d'Eglise ou d'épée, ou des artistes d'un talent si original : saint Pierre Fourrier, le comte de Lignéville, Jacques Callot. Elle a eu ses institutions propres, qui ont pris naissance sur son sol ou ont été empruntées aux puissances voisines ; bailliages, échevinat, tribunal des assises, états-généraux, etc. L'histoire de Lorraine offre une ample et belle matière.

Nous avons pris jusqu'ici le mot Lorraine au sens étroit ; mais, entremêlées dans le petit duché, se trouvaient les possessions des évêques de Toul, de Verdun et de Metz, démembrement du grand duché de Haute-Lorraine. Et ici un champ nouveau s'ouvre pour le professeur. Il lui faut étudier par suite de quels faits l'évêque de Metz a acquis souveraineté sur son temporel, comment la cité a secoué le joug du prélat et s'est constituée en communauté indépendante, dans quelles circonstances le bas peuple a réclamé sa part au gouvernement, à côté des patriciens. Il lui faut raconter ensuite l'occupation française de 1552 qui, peu à peu, surtout à la suite de la création du Parlement en 1633, est devenue une annexion, ou plutôt une lente assimilation.

A côté de la Lorraine, le professeur a fait dans son enseignement une place à l'Alsace. Il lui a semblé, sous sa responsabilité propre, que l'histoire de l'Alsace ne devait point être négligée en France. Pendant 223 années, l'Alsace a été une province française. Elle a partagé toutes les vicissitudes, les joies comme les douleurs de la mère-patrie. Dans nos archives au ministère des affaires étrangères et de la guerre se trouvent un très grand nombre de pièces qui la concernent. Dans nos bibliothèques publiques, de nombreux manuscrits se rapportent à elle. L'histoire de l'Alsace nous appartient et elle ne saurait être réclamée par personne avec plus de droits. Mais

nous ne faisons pas seulement remonter nos justes revendications aux traités de Westphalie et à l'année 1648. Nous prétendons aussi remonter aux origines. Au début, en effet, le Rhin séparait la Gaule de la Germanie, et le pays des Rauriques et des Triboques partageait le sort des cités des Leuques et des Médiomatrices; puis, jusqu'en 843, l'Alsace fait partie du royaume franc et de l'empire carolingien. Elle est englobée dans la suite au royaume de Lorraine, jusqu'au jour où elle est rattachée au duché de Souabe. En ces deux périodes extrêmes, elle relève donc, sans qu'aucune objection soit possible, d'une chaire d'histoire de l'Est de la France; et entre les deux, nous voulons jeter un pont; et aussi bien, il importe de voir comment, sous le régime germanique, l'Alsace se dissocie, se partage en une foule de principautés ecclésiastiques, féodales ou municipales, ayant chacune ses intérêts propres et ses passions; comment elle devient une simple expression géographique jusqu'au jour où elle a de nouveau conscience de son unité au sein de l'Unité française.

Nous avons déterminé ce que nous entendons par l'*Est de la France* et, de toute évidence, nous ne prétendons point renfermer nos successeurs dans notre définition. Il leur sera loisible de reculer ces frontières et de porter leurs études par exemple sur le pays de Champagne qui n'est représenté par aucune Université, et qui a une histoire bien originale, jusqu'au moment où un mariage livre ce pays à Philippe-le-Bel.

II

Le devoir du professeur d'histoire locale est triple. Il doit exposer au public le résultat de ses recherches propres; il doit former des élèves qui étudieront pour leur propre compte quelque partie de cette histoire, préparant par des analyses scientifiques la synthèse qui se fera dans l'avenir; il doit, en dehors de la Faculté, propager autour de lui le goût des recherches historiques.

1° Nous avons pour notre part été fidèle à la tradition du cours public, et nous en avons été récompensé par la bienveillante attention du public, heureux d'apprendre l'histoire du pays qu'il a souvent parcouru, des villes qu'il a visitées, des maisons qu'il a vues. L'auditeur lie les faits passés aux monuments qui sont encore debout; ces faits deviennent pour lui en quelque sorte présents; et il achève très aisément en son esprit la démonstration du professeur. Il devient son collaborateur, nous allions dire son complice. Avant la création de la chaire, le professeur avait pendant quatre années, traité l'histoire générale de l'Alsace et de la Lorraine jusqu'au jour où ces histoires se séparent.

Année 1885-1886 : *L'Alsace et la Lorraine avant l'occupation romaine; découvertes préhistoriques: les principaux monuments romains des deux pays.*

Année 1886-1887 : *Histoire de la Lorraine et de l'Alsace depuis les premières invasions des Allamans jusqu'à la formation du royaume d'Austrasie* (213-511).

Année 1887-1888 : *Histoire de la Lorraine et de l'Alsace depuis la formation du royaume d'Austrasie jusqu'à l'époque carolingienne* (511-751).

Année 1888-1889 : *Histoire de la Lorraine et de l'Alsace sous les Carolingiens* (751-923).

Plus tard, il a été amené, par suite de diverses circonstances à traiter un sujet plus spécial.

Année 1891-1892 : *L'enseignement à Nancy et en Lorraine au* XVIII*e siècle.*

Depuis la création de la chaire en 1893, il a traité, en 1893-1894 et en 1894-1895, de l'histoire de l'Alsace sous le règne de Louis XIV; en 1895-1896, 1896-1897, 1897-1898, il a abordé l'histoire détaillée de la ville de Nancy qu'il a menée jusqu'à l'époque de Stanislas. Quelques fragments remaniés de ces cours ont été publiés : *Le duché mérovingien d'Alsace et la légende de Sainte-Odile ; — Jean Daniel Schœpflin, historien de l'Alsace ; — Histoire de l'Université de Nancy ; — L'Alsace sous la domination française,* leçon d'ouverture *; — Histoire de Nancy,* t. I, jusqu'à la mort de René II (1508), publiée aux frais de la *Lorraine-Artiste.* Ce tome I doit prochainement être remanié et être suivi de deux autres qui conduiront l'histoire de Nancy jusqu'à la Révolution. La ville de Nancy a bien voulu assurer à cette publication complète une subvention de 10.000 francs. Elle a inscrit dès à présent pour l'impression du premier volume une somme de 3.000 francs sur son budget de 1898.

2° Depuis la réforme de l'agrégation et la création du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, les étudiants de la Faculté des lettres de Nancy traitent volontiers pour sujet dans leur mémoire quelque question d'histoire locale. Le professeur les dirige dans leur choix, leur donne, au cours de leur travail, quelques conseils, explique au besoin avec eux les textes les plus difficiles. Cette faculté laissée aux étudiants de porter leurs efforts sur un problème historique limité dont ils ont sous les yeux tous les éléments, imprimés ou inédits, est l'une des conséquences heureuses de la réforme de l'agrégation que nous serions tenté de blâmer à un autre point de vue. Les sujets déjà traités à la Faculté par les aspirants au diplôme sont les suivants : *Smaragde, abbé de Saint-Mihiel* (sous Charle-

magne et Louis le Pieux); — *Gaston d'Orléans, Etudes sur ses intrigues avec le duc de Lorraine Charles IV et sur son mariage avec la princesse Marguerite ; — L'affaire de Nancy* (31 août 1890). — *Relations de Louis XI avec les ducs de Lorraine.* D'autres sujets sont en préparation : *Relations de Henri IV avec les ducs de Lorraine ; La minorité de Charles III ; Examen critique des mémoires de Beauvau ; Les sociétés populaires à Nancy sous la Révolution ; la Terreur à Nancy.*

L'histoire locale attire aussi l'attention des candidats au doctorat ès lettres. La Faculté a fait passer trois thèses sur l'*Université de Pont-à-Mousson*, de M. l'abbé Eugène Martin, sur le *règne du duc Léopold* (1697-1729), de M. Baumont, sur *Stanislas et le troisième traité de Vienne*, de M. Pierre Boyé avec des thèses latines sur les Prémontrés en Lorraine, sur l'histoire de Luxeuil, sur Thierry Alix, premier président de la Chambre des comptes de Lorraine à la fin du XVIe siècle. Bientôt d'autres thèses d'histoire lorraine seront soutenues soit en Sorbonne, soit à Nancy ; elles porteront sur le royaume carolingien de Lorraine (843-923), sur le duc Antoine (1508-1544), sur les états-généraux de Lorraine. L'histoire des Trois-Evêchés et l'histoire de l'Alsace ont été plus négligées, et nous appelons de nos vœux de sérieuses études sur ces deux anciennes provinces françaises. Peut-être a-t-on voulu traiter d'abord les sujets pour lesquels tous les documents sont en France ; peut-être aussi a-t-on été arrêté par la nécessité, pour l'histoire de l'Alsace, de connaître la langue allemande du moyen âge. En tous cas, jusqu'à présent nos efforts pour provoquer des travaux historiques sur ces pays ont échoué et c'est à peine si l'on nous annonce, pour un avenir encore incertain, des thèses sur l'histoire de Metz depuis 1552 jusqu'à la création du Parlement (1633), et sur la situation de l'Alsace à la veille de la révolution. Peut-être une libéralité faite récemment, stimulera-t-elle les travailleurs. L'un de ces hommes qui sont la gloire de la science française, sans que leur nom soit connu du public, M. Auguste Prost, mort au mois de juillet dernier après une vie consacrée à l'histoire messine, a fondé à l'Académie des inscriptions un prix annuel de 1.200 francs, pour récompenser un travail français sur Metz. Nous osons espérer que l'Académie ne sera pas embarrassée pour le distribuer.

Outre ces travaux, il nous faut mentionner le recueil que publie la Faculté : *Les Annales de l'Est*, spécialement consacré à l'histoire de la Lorraine et de l'Alsace. Elle y rend compte des principaux travaux parus sur les deux pays et publie des études originales. Elle a été heureuse d'ouvrir ce recueil aux derniers représentants de la science historique française en Alsace : Charles Schmidt, Xavier Mossmann

et Rodolphe Reuss. Les deux premiers sont morts; Rod. Reuss vient de s'installer en France et lui a apporté de l'Alsace cette belle thèse, l'un des plus remarquables volumes d'histoire parus en ces derniers temps: *L'Alsace au* XVIIe *siècle*. Nous sommes heureux d'ajouter qu'à la Faculté de droit, sous la direction de M. Gavet, s'est constituée une conférence dont les membres se consacrent à l'étude du vieux droit lorrain. La conférence porte le nom d'un célèbre jurisconsulte du siècle dernier: Rogéville. De ses travaux sont déjà sortis quelques bonnes thèses d'histoire du droit. Nous signalerons: l'*Essai historique sur les institutions judiciaires des duchés de Lorraine et de Bar avant les Réformes de Léopold*, par M. Charles Sadoul.

3° En dehors de la Faculté, l'histoire locale a de nombreux adeptes. La Société d'Archéologie lorraine va célébrer en 1898 son cinquantenaire et elle a compté et elle compte encore parmi ses membres des érudits distingués; nous ne voulons pas citer les vivants; mais, parmi les morts, il faut faire une place à part à Lepage qui a été pour Nancy ce que Germain fut pour Montpellier, Castan pour Besançon. L'Académie de Stanislas de son côté fait une place importante dans ses mémoires aux travaux d'histoire lorraine; grâce à la générosité du Dr Herpin et de M. Dupeux, elle peut instituer des concours ou récompenser les meilleurs livres sur le pays. La Société de géographie de l'Est a demandé aux instituteurs des monographies détaillées de leur commune et a reçu quelques mémoires remarquables. En toutes ces associations, nous avons toujours trouvé de précieux conseils, de sûrs renseignements, et aussi une vive sympathie. Nous ne voulons pas agir à côté d'elles, mais avec elles, en une union étroite. Tous nous visons au même but : une histoire scientifique de la Lorraine. Nous espérons que nous l'aurons un jour et que nous arriverons à réunir ces cinq éléments qui permettront de la réaliser: 1° des éditions critiques de nos anciennes chroniques jusqu'ici très mal publiées, à quelques exceptions près; 2° des monographies locales sur les abbayes, les seigneuries ou les villages. Un concours de l'Académie de Stanislas nous a déjà valu de bonnes études sur Moyenmoutier, Remiremont et Saint-Sauveur; 3° des *regestes* des actes de tous nos ducs lorrains depuis les origines jusqu'en 1608. L'excellent regeste de Mathieu II par Le Mercier de Morière, publié par la Société d'archéologie, peut servir de modèle; 4° des monographies de tous nos ducs; 5° des études sur les anciennes institutions lorraines, assises, Etats-Généraux, régime financier, armée. La tâche est grande et exigera de longs efforts: mais elle est commencée et l'on ne s'arrêtera pas en chemin.

CH. PFISTER.

NOTE SUR LE RECRUTEMENT DES ÉTUDIANTS
DANS LES FACULTÉS DES LETTRES

I

Vers le mois de mars, des professeurs (au sens large du mot) d'une Faculté des Lettres, en causant de leurs affaires, s'aperçurent qu'ils n'étaient pas sans inquiétude sur le recrutement ultérieur de leur personnel d'étudiants. Ce n'est pas que leur Faculté fût à ce moment moins pourvue d'étudiants ni dans l'avenir plus menacée de pénurie à cet égard que beaucoup d'autres : il s'agissait d'un mal ou du moins d'un péril général. Aussi leur vint-il à l'esprit d'engager à ce sujet avec leurs collègues de toute la France une conversation par lettres : ils les entretinrent de leurs craintes, appelant leur attention sur une mesure dont ils espéraient d'heureux résultats.

Ils s'appuyaient sur un passage du *Rapport du Conseil* de leur Université.

«... Les élèves (disait ce document) sont la raison d'être de l'Université enseignante, ils sont le but immédiat de son action. Il serait vain de constituer un Corps enseignant et de le doter généreusement des moyens d'action les plus puissants s'il n'y avait pas de Corps enseigné. Le développement de ce corps en qualité et en nombre est dorénavant la condition même du développement de l'Université elle-même : si elle vit pour l'étudiant, il est vrai aussi de dire qu'elle vit par lui.

« Sans doute, certains enseignements peuvent s'adresser au grand public et vivre en dehors des élèves proprement dits. Ils ont même une très réelle utilité, non seulement au profit de la culture générale, littéraire ou scientifique, des nombreux auditeurs qui les suivent, mais encore au point de vue des intérêts mêmes de l'Université qu'ils mettent en relation avec le milieu social qui peut être appelé à concourir à son développement. Ils ne sauraient cependant s'élever beaucoup au-dessus du niveau d'une vulgarisation qui doit demeurer accessible à tous. Tout autre est la fonction scientifique des Universités, et c'est seulement sur les élèves véritables que cette fonction peut s'exercer.

« Si l'on considère les études juridiques ou médicales, la totalité des étudiants, en ces matières, est distribuée entre les diverses Facultés de Droit et de Médecine ; ils sont, à très peu près, uniquement répartis entre les Universités qui ont ainsi, dans ces deux branches d'enseignement, les clientèles normales auxquelles elles peuvent prétendre.

« Il n'en est pas ainsi pour les études littéraires, etc... »

Toutefois les professeurs de la Faculté des Lettres n'auraient pas songé à s'enrichir d'un partage d'étudiants avec la Faculté de Droit,

s'ils n'y avaient été incités par la constatation d'un état de choses regrettable qui ne se fait sentir dans leur centre que pour être actuellement général en France et si le sentiment de la Faculté de Droit n'était venu pour ainsi dire au devant de leurs préoccupations.

Le document déjà cité se continuait, en effet, dans ces termes :

«... Des examens du baccalauréat classique résulte la constatation de la faiblesse toujours croissante des études grecques et latines. L'épreuve orale du grec, notamment, n'existe pas : elle est d'une nullité absolue. Le choix des textes pour la version latine devient de jour en jour plus difficile ; on est contraint de recourir aux passages les plus faciles de César, Florus, Quinte-Curce, et encore ne sont-ils pas compris. La Faculté [des Lettres] ne peut donc que *s'associer aux plaintes maintes fois formulées par les professeurs de la Faculté de Droit* sur la décadence des études latines ».

C'est dans ces conditions que les professeurs de la Faculté des Lettres n'hésitèrent pas à s'adresser à tous leurs collègues des Facultés des Lettres de France par une correspondance privée où ils leur faisaient part de leurs propres vues.

Ils exposaient que le manque d'étudiants dans les Facultés des Lettres est un mal dont elles souffrent déjà et qui paraît destiné à sévir avec une rigueur rapidement croissante. Les conférences spéciales sont atteintes et fort anémiques. Si on considère le nombre de postes de professeurs auxquels les Facultés des Lettres peuvent espérer de préparer des candidats et la longueur du temps pendant lequel chacun de ces postes est occupé par un homme qui a pu l'obtenir vers vingt-cinq ans, on se convaincra que le débouché est relativement mince, que les conférences de Lettres sont menacées d'être bientôt désertées comme les autres et que même les Facultés situées dans de grandes villes ne peuvent se flatter de rien de plus que de conserver quelques sujets, matière bien raréfiée pour tout un organisme développé. Des centaines de licenciés, professeurs en expectative, attendent comme maîtres répétiteurs des places problématiques et pèsent du poids de leur présence sur le recrutement des étudiants de Lettres, recrutement qui perd par là en grande partie sa puissance d'attraction et sa raison d'être.

Un remède aux pires inconvénients de cette situation paraissait possible.

Tout le monde se félicite et se trouve bien de la décision qui a appelé les futurs étudiants en Médecine à faire leur première année dans les Facultés des Sciences.

Si les bacheliers, au sortir du lycée, n'ont pas une culture suffisante pour se spécialiser *hic et nunc* dans des études de médecine, il semble difficile de soutenir, d'après ce qu'on vient de lire et ce qu'on

en sait, qu'ils aient une culture littéraire suffisante pour se spécialiser dans des études qui demandent justement des connaissances littéraires. On avait vu quel est à cet égard le sentiment des professeurs des Facultés de Droit.

N'y aurait-il donc pas lieu d'exiger que les futurs étudiants en Droit fissent leur première année dans les Facultés des Lettres? Comme, à la fin de leur première année, les étudiants en Médecine reçoivent, dans les Facultés des Sciences, un certificat d'études physiques, chimiques et naturelles (P. C. N.), les étudiants en Droit recevraient, à la fin de leur première année dans la Faculté des Lettres, s'ils en étaient dignes, un certificat d'études littéraires, historiques et philosophiques.

On a recherché de tout temps la pénétration des Facultés de Droit et des Lettres. Ne serait-ce pas là un puissant moyen de commencer cette pénétration?

Evidemment il n'y a pas lieu d'espérer que cette réforme puisse être faite tant que la loi militaire exigera le doctorat en Droit pour l'exemption de deux ans de service. Mais les Facultés de Droit réclament instamment pour leurs licenciés cette exemption acquise aux licenciés ès lettres, elles ont de nombreux amis dans le Parlement et leur cause a été plaidée cette année même, pendant la discussion du budget. La question reviendra, ce n'est pas douteux. Ce changement peut être l'œuvre d'une prochaine législature. Ne serait-il pas bon que les Facultés des lettres prissent déjà position et se missent en état de profiter de la modification de la loi? Les Facultés de Droit, qui souffrent de la décadence des études latines, appuieraient sans doute bien volontiers le projet qui est ici exposé, s'il était entendu que la présence des futurs étudiants en Droit dans les Facultés des Lettres, pendant leur première année de scolarité, doit avoir pour corollaire la collation de la dispense de deux ans de service militaire à leurs licenciés.

Certes, on ne se faisait pas l'illusion de croire qu'une année passée dans les Facultés des Lettres ferait des bacheliers, futurs étudiants en Droit, des humanistes solides. Cependant, ce moyen de perfectionner leurs études paraissait encore plus court et plus sûr que de chercher, inutilement sans doute et peut-être mal à propos, à promouvoir un remaniement des programmes de l'enseignement secondaire déjà tant de fois modifiés. Les jeunes gens, que les Facultés des Lettres garderaient un an, apprendraient au moins, en assistant à des études critiques, à des explications littéraires approfondies, la nature et l'usage d'une méthode à l'aide de laquelle ils pourraient toujours avancer plus tard par eux-mêmes, dont l'idée leur serait

utile à leur entrée dans des études spéciales et s'affermirait d'ailleurs par ces études mêmes, sous la direction des professeurs des Facultés de Droit.

L'entrée de ces jeunes gens dans une Faculté où ils viendraient de subir les examens du baccalauréat apparaîtrait à eux et à leurs familles comme un passage naturel, et, ce premier pas fait, un certain nombre d'entre eux seraient peut-être engagés à demeurer dans les Universités régionales. Ce serait un résultat qui ne peut être envisagé que favorablement par tout le monde.

II

De trois villes, où se trouvent des Facultés des Lettres, les professeurs qui avaient pris l'initiative d'adresser ces appels ne reçurent aucune réponse. D'une quatrième, il vint deux lettres tout individuelles qui ne donnaient aucune indication sur le sentiment de la plupart des professeurs de la Faculté de ce lieu. Enfin, dans trois autres villes, on se montra contraire au projet dont il était question.

En revanche, dans huit villes le sentiment tantôt de l'unanimité, tantôt de la majorité des professeurs des Facultés des Lettres fut, avec quelques nuances, résolument favorable à l'idée d'astreindre les étudiants pour la licence en Droit à une scolarité d'un an ou équivalente à un an dans les Facultés des Lettres.

Pour être tout à fait précis, disons que les professeurs de sept Facultés s'en tinrent à l'idée d'une sorte de P. C. N. littéraire. Il n'y a pas, je pense, d'indiscrétion à nommer deux Facultés, Caen et Lyon, qui avaient déjà pris à cet égard des délibérations expresses, ni Toulouse où, tout en maintenant que le nouvel enseignement ne devrait pas se confondre avec les enseignements actuels, on a pris la peine d'élaborer avec une conscience remarquable le plan d'études qui serait applicable aux étudiants dont on aurait charge pendant une année. Et les professeurs d'une huitième Faculté, dans une pensée originale et qui mérite qu'on y fasse grande attention, préféraient que, la scolarité des étudiants pour la licence en droit étant tout de même augmentée d'une année, leur scolarité à la Faculté des Lettres fût répartie sur toute la durée de leurs études.

Une crainte qui paraît avoir été commune à ceux des professeurs qui n'ont pas accueilli l'idée proposée, c'est que le niveau de l'enseignement des Facultés des Lettres en fût abaissé. Et que répondre à cela ? Sans doute on ne ferait pas appel en vain au dévouement de ces professeurs, s'il était prouvé qu'ils constituent le seul élé-

ment auquel le pays puisse avoir recours pour mettre toute une catégorie de jeunes gens à la hauteur de leurs importantes études. On a même pu leur dire que les conférences où s'élaborent leurs travaux personnels n'en seraient pas atteintes, qu'en Allemagne, par exemple, ces travaux qui font l'honneur des Universités sont poursuivis dans des « séminaires » ou petites conférences spéciales, et que l'enseignement qui est distribué d'autre part n'est pas si différent de celui qu'on pourrait donner à nos étudiants de première année. Toutefois il faut avouer que ce n'est pas rigoureusement le devoir des professeurs des Facultés de réparer les manques d'un enseignement secondaire qui est devenu radicalement et notoirement insuffisant, et que ces professeurs sont fondés à dire : « Ce n'est pas notre affaire; que ceux que l'enseignement secondaire concerne accomplissent toute leur tâche ! »

Il y aurait là une grave question, ce semble, et des plus urgentes, qu'il faudrait traiter pour elle-même; ici et maintenant, il vaut mieux s'en détourner.

Celui qui rédige cette note ne croit pas qu'on soit engagé d'honneur à sortir d'une conversation comme celle qui a été tenue entre les professeurs des Facultés des Lettres avec la même pensée stricte qu'on y a apportée; il ne croit pas qu'il soit défendu d'élargir ses vues au delà même de celles qui ont prévalu parmi la plupart des interlocuteurs et qu'il a recommandées lui-même.

Pour sa part, il avoue qu'il a été bien frappé par l'avis de ceux qui ont songé à répartir sur plusieurs années l'assiduité des étudiants en Droit à la Faculté des Lettres. Nul doute qu'il n'y ait là une méthode particulièrement efficace pour assurer la pénétration des deux genres d'études représentées par les Facultés de Droit et des Lettres.

Et qui sait si, dans le même esprit, on ne pourrait pas trouver quelque arrangement qui serait de nature à favoriser, non plus seulement la pénétration des groupes de Facultés deux à deux, mais la pénétration universitaire proprement dite? car, après tout, au moment où l'on vient de rétablir les Universités comme des unités organiques, sans doute il y a lieu de prendre garde que les études n'y soient ordonnées dans deux directions tellement rigoureuses qu'elles apparaîtraient comme absolument parallèles et incapables de se toucher nulle part ni de se joindre jamais.

Ne sutor... C'est ici un simple dépouillement de lettres. Il est seulement permis, pour terminer, de se réjouir d'une circulation d'idées dont on peut augurer des suites avantageuses pour la prospérité des Facultés des Lettres et des études universitaires.

D.

UN VŒU DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS[1]

Ce vœu a une histoire. Il a été conçu en province, à Bordeaux, par un jeune professeur de la Faculté des Lettres, qui en donna la primeur à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux. Celle-ci le recueillit, et l'envoya, approuvé par l'Université de Bordeaux, à Paris, où la Société asiatique, présidée par M. Maspero, s'en est emparée et l'a fait sien. De là, il est arrivé à l'Institut de France : l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, après une discussion à laquelle plusieurs de ses membres ont pris part, s'est unanimement associée aux idées exprimées, et elle a fait parvenir la requête, signée de son secrétaire perpétuel, au ministère de l'instruction publique, où il faut espérer qu'après ces nombreuses étapes elle ne restera pas enterrée.

Ce vœu concerne nos jeunes Universités. Maintenant que ces établissements d'enseignement supérieur ont repris leur ancien nom, celui qui, par toute l'Europe, est employé depuis des siècles et compris de tout le monde ; maintenant qu'elles ont acquis, dans une certaine mesure, l'indépendance et l'initiative qui peuvent y répandre l'activité et la vie, il est nécessaire que ces établissements ne soient pas différents de ce qu'on entend généralement, à l'étranger, par le mot d'*Université*, de manière qu'ils ne démentent point l'ambition de leur titre. Il y aurait sans doute plus d'un desideratum à signaler. Mais nous ne voulons pour le moment nous occuper que des seules Facultés des Lettres, et c'est pour dénoncer une lacune évidente de ces Facultés, que le premier auteur du vœu, M. Camille Jullian, a pris la parole.

(1) La *Revue* a publié le 15 août 1897 la lecture de M. Jullian, L'*Orientalisme à Bordeaux* (vol. XXXIV, p. 149) qui, faite à l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux, a provoqué le vœu dont M. Bréal raconte l'histoire. Nous croyons utile de reproduire ici l'article qu'il a donné aux *Débats*, le 7 janvier 1897.

Les cours pratiques abondent dans nos Facultés : on y prépare admirablement à tous les examens. Mais la haute science n'est représentée que par quelques heures d'enseignement. Voici une lacune qui étonne l'étranger : il n'existe pas à Bordeaux (et M. Jullian aurait pu dire la même chose de toutes nos villes de Faculté, sauf Lyon), il n'existe pas un seul cours de langue orientale. Or, l'orientalisme est une science en grande partie française. L'égyptologie est l'œuvre de Champollion ; Burnouf a constitué les études sanscrites et zendes ; Silvestre de Sacy est le maître universellement reconnu de la philologie arabe ; Abel Rémusat et Stanislas Julien ont acclimaté en Europe l'étude scientifique du chinois. L'orientalisme fait donc partie de notre patrimoine. Mais ce patrimoine est aujourd'hui en danger.

La comparaison avec les Universités étrangères est accablante. L'Université de Strasbourg, qui a moitié moins d'étudiants que Bordeaux, n'a pas moins de cinq maîtres chargés des langues sémitiques ; elle possède un professeur de philologie indienne, un autre d'égyptologie et elle a même un Institut égyptologique. Gênes, qui n'est pas une ville plus « intellectuelle » que Bordeaux, a son professeur d'histoire orientale. A d'autres époques, la capitale de la Guyenne a eu des maîtres pour l'hébreu, pour les langues sémitiques en général. La solitude ne s'est faite qu'en ce siècle et grâce à notre centralisation.

Telles sont les doléances de M. Jullian. Ecoutons maintenant un savant membre de l'Institut, un indianiste éminent, M. Senart :

« Il est évident qu'une Université digne de ce nom doit posséder au moins un enseignement des langues et des antiquités des pays aryens, un enseignement des langues et des civilisations sémitiques, un enseignement de l'histoire de l'Orient.

« Quelques ménagements qu'imposent les difficultés budgétaires, il est malaisé, il serait à coup sûr humiliant, d'admettre qu'elles puissent être pour nous insurmontables, quand on considère ce que l'Italie a su faire dans ce sens et la supériorité qu'elle s'est de ce chef assurée sur nous. Les pouvoirs publics s'apprêtent, assure-t-on, à donner le plus d'éclat possible, dans l'Exposition qui se prépare, au tableau de notre enseignement supérieur. Il serait d'un amour-propre éclairé de songer dès à présent à l'inévitable discrédit que des lacunes, comme celle sur laquelle je supplie l'Académie d'appeler l'attention du pouvoir, jetteraient infailliblement sur l'œuvre entreprise.

« Trop souvent jusqu'ici on a cru avoir assez fait en instituant, de loin en loin, pour tel chercheur brillant qui avait percé, telle chaire d'orientalisme plus ou moins éphémère, qui apparaissait, moins comme un organe d'enseignement que comme le couronnement d'une carrière personnelle. L'expédient a pu rendre des services ; la méthode est visiblement mauvaise. Ce qu'il faut avant tout, ce sont des cadres permanents qui ouvrent aux spécialistes jeunes une carrière à leur émulation et l'espérance d'un avenir décemment rémunéré.

« Il n'est nullement exagéré de dire, dans les conditions où se poursuivent maintenant les investigations savantes, que c'est à ce prix qu'est, parmi nous, l'avenir d'études vis-à-vis desquelles on ne saurait s'acquitter par de bonnes paroles.

« Ces sentiments sont, j'en suis persuadé, partagés par tous nos confrères. Mais il me semble qu'il y a une urgence particulière à les manifester en présence d'un certain dépérissement qui paraît menacer quelques branches de l'Orientalisme. Il est grand temps que ces préoccupations, vieilles pour nous, soient portées en termes pressants à la connaissance des pouvoirs publics qui ont qualité pour leur donner la sanction pratique qu'elles réclament. »

Ce langage est assez clair. Voici maintenant ce que déclare un autre membre de l'Académie, M. Barth :

« La comparaison avec les autres nations est affligeante pour nous, d'autant plus affligeante que nos voisins sont partis du même point, que toutes les Universités de l'Europe ont été plus ou moins directement calquées ou réformées sur le modèle de l'*Alma Mater* de Paris .. Naguère encore nous étions plus riches : l'hébreu et le syriaque s'enseignaient dans les Facultés de Théologie catholique. Depuis leur suppression, cette discipline est rentrée dans les séminaires et a disparu de notre enseignement public.

« Voyons maintenant au dehors. Je ne parlerai pas de l'Allemagne : la comparaison serait trop humiliante. Je rappellerai seulement que, de ses vingt Universités, aucune n'est privée d'un enseignement des langues et des antiquités de l'Orient ; que, dans plusieurs, cet enseignement est organisé au grand complet ; que, dans la plupart, il est représenté, du moins, en ses branches principales.

« Je n'insisterai pas non plus sur l'exemple que nous donne l'Angleterre : l'organisation du haut enseignement y est trop différente de la nôtre, bien qu'elle s'en rapproche en Ecosse, dans le pays de

Galles et en Irlande. Je dois noter pourtant que, en dehors de ces grandes Universités d'Oxford et de Cambridge et de celle de Londres, qui devient de plus en plus une Université enseignante, l'hébreu s'enseigne à Durham (deux chaires), l'hébreu et l'arabe à Manchester (deux chaires) ; que, dans le pays de Galles, il y a une chaire d'hébreu à Cardiff, une chaire de grammaire comparée et une autre de philologie sémitique et aryenne à Aberyswith. En Ecosse, Edinburgh a deux chaires de philologie sémitique et de sanscrit et de grammaire comparée, et l'hébreu et les langues sémitiques s'enseignent en outre à Aberdeen, à Saint-Andrews et à Glascow. En Irlande, à Dublin, l'enseignement oriental compte cinq chaires : deux pour le sanscrit et la philologie aryenne (persan et hindoustani), trois pour l'hébreu et la philologie sémitique.

« L'exemple de nos voisins du continent nous touche de plus près. En Belgique, où, comme chez nous, la rupture avec le passé a été complète, le sanscrit et la grammaire comparée ont une chaire à Gand et à Bruxelles, deux à Liège. Dans l'Université catholique de Louvain, la Faculté de Théologie a trois chaires : hébreu et langues sémitiques, hébreu et assyrien, égyptien ; la Faculté des Lettres en a deux : sanscrit et chinois, sanscrit, pâli et grammaire comparée. En tout quatre Universités avec neuf chaires.

« Dans la docte Hollande, outre la grande Université de Leyde, où onze chaires sont affectées à toutes les branches de la philologie orientale, nous trouvons Utrecht avec quatre chaires : hébreu, langues sémitiques, sanscrit, grammaire comparée ; Groningue, avec quatre chaires réparties de même ; Amsterdam, avec deux chaires à son Université municipale : hébreu, sanscrit et grammaire comparée, plus une chaire d'hébreu à la Faculté de Théologie de son Université libre.

« En Suisse, Bâle a trois chaires : hébreu et arabe, grammaire comparée aryenne, syriaque et arabe ; Berne et Zurich en ont également trois, avec une répartition à peu près semblable ; Fribourg en a cinq, deux pour l'hébreu et les langues sémitiques, deux pour le sanscrit et la grammaire comparée, une pour l'égyptologie et l'assyriologie ; Neuchâtel en a deux : hébreu et grammaire comparée ; Lausanne en a trois, une pour l'hébreu, deux pour les autres langues orientales ; Genève en a quatre : hébreu et arabe, linguistique générale, égyptologie, grammaire comparée indo-européenne. En tout, sept Universités avec vingt-trois chaires.

« Et il en est de même jusque dans l'Extrême Nord : point d'Uni-

versité sans enseignement oriental. Le petit Danemark n'en a plus qu'une, celle de Copenhague : cinq chaires y ont cette affectation. En Suède, Upsal a cinq chaires orientales ; Lund en a trois et, en outre, les langues sémitiques sont enseignées à la Haute Ecole de Gothenbourg. En Norvège, l'Université de Christiania compte sept chaires de philologie orientale.

« En Autriche, nous pouvons écarter Vienne, comme, chez nous, nous écartons Paris. Nous trouvons alors à Innsbruck quatre chaires orientales, dont deux pour le sanscrit et la grammaire comparée, à Graz, trois, dont une de sanscrit et de grammaire comparée, à Prague, quatre à l'Université allemande, dont une pour le sanscrit et la grammaire comparée, et quatre à l'Université tchèque, dont deux pour le sanscrit et la linguistique ; à Cracovie, trois dont deux pour le sanscrit et la grammaire comparée ; à Lemberg et à Czernowitz, une seule, pour la philologie sémitique. En Hongrie-Croatie, Budapest a neuf chaires orientales, dont deux pour le persan et la grammaire comparée indo-européenne ; Klausenburg en a trois et Agram en a deux.

« L'Italie, comme nous peut-être, a trop d'Universités : pour le moins vingt et une. Ce n'est pas à Sassari, à Urbino, à Camerino, à Cagliari qu'on peut s'attendre à trouver un enseignement supérieur complètement outillé. Mais, dans les centres plus considérables, il faut reconnaître que l'Italie, malgré sa détresse budgétaire, a bien fait les choses, les a faites mieux que nous. Sans parler de Rome où à côté du Collège de la Propagande, de l'Université pontificale grégorienne et du Séminaire romain, l'Université de l'Etat compte cinq chaires orientales, nous en trouvons deux à celle de Turin, une à l'Académie de Milan (linguistique), deux (sanscrit et arabe) à l'Université de Padoue, deux à celle de Bologne (philologie indo-européenne et égyptologie), huit (dont deux de sanscrit) à l'Institut des études supérieures de Florence, une à l'Université de Pise (sanscrit), deux (sanscrit et arabe) à celles de Naples et de Palerme. Nous restons loin de là.

« Comme fiche de consolation, je ne vois à nous offrir, dans les pays de vieille culture, que l'exemple de l'Espagne...

« Je n'ajouterai rien à cette sèche énumération. Je sais bien que les chiffres ne sont pas tout, et qu'à côté de la quantité il faut tenir compte de la qualité. Mais ici, comme en beaucoup d'autres domaines, la qualité finit par déchoir quand la quantité est insuffisante. Or, elle l'est manifestement chez nous. Le manque de débouchés arrête les

vocations et s'oppose à toute émulation saine et normale. Je crois donc que ces chiffres, tout abstraits qu'ils sont, sans autres considérations sur le rôle de l'orientalisme dans la science moderne, disent par eux-mêmes qu'il est grandement temps de faire quelque chose ».

Il nous semble que le lecteur doit être édifié. Les faits et les chiffres parlent assez haut. Croirons-nous cependant que notre pays se soit ainsi laissé dépasser et surpasser par suite d'une indifférence coupable ou d'une parcimonie mal entendue ? Ce serait, je pense, lui faire tort. Peu de pays ont plus fait pour l'enseignement des langues orientales que la France. C'est le système qui s'est trouvé faux et mauvais ; c'est le système qui a trompé les espérances qu'on y avait mises. Il y a cent ans qu'il fonctionne : nous pouvons aujourd'hui le juger. Ce système est celui des Ecoles spéciales.

Les fondateurs de nos Ecoles sont partis d'une idée fort simple. A quoi bon avoir un ou deux professeurs de langues orientales dans nos villes de provinces ? Nous aurons une Ecole des Langues orientales à Paris où nous réunirons les hommes les plus savants en cette matière. On formera ainsi un ensemble de cours qui se compléteront l'un l'autre et qui jetteront, par leur réunion, un éclat extraordinaire... Il n'est pas douteux qu'au commencement l'événement a paru justifier l'idée des fondateurs. Toutes nos Ecoles spéciales ont débuté par une période d'éclat : les inconvénients ne se firent sentir que plus tard.

En premier lieu, par le seul fait qu'on assemblait les lumières sur un seul point, on faisait l'ombre partout ailleurs. Il devint impossible de suivre en province (hormis en théologie) un cours de langue orientale. C'était sacrifier l'avenir au présent, car on ne songea point à assurer le renouvellement de cette élite de professeurs que l'on montrait à l'Europe, et dont on était justement fier. Ce n'est pas assez d'établir dans la capitale des cours très relevés ; il faut encore qu'il y ait en province des cours plus accessibles, qui servent à leur recruter des élèves. Il est arrivé avec le temps que certains enseignements ont surtout profité aux étrangers. Silvestre de Sacy faisait à l'Ecole des Langues orientales un cours où sont venus s'asseoir, de 1795 à 1838, tous les arabisants de l'Europe ; mais les Français, dans cet auditoire, étaient en petit nombre, car nous n'avions pas en province des cours d'arabe qui pussent préparer les commençants. Pareille chose est arrivée plus tard au Collège de France pour le cours d'Eugène Burnouf : il a servi surtout aux Allemands qui, préparés chez

eux par d'autres maîtres, venaient achever leur instruction à Paris On l'a bien vu, en 1852, à la mort de Burnouf. Ceux qui voulurent suivre le même ordre d'études durent aller chercher la tradition de Burnouf à l'étranger.

Il y a donc eu erreur, mais non négligence coupable. Cette erreur, il appartient à un gouvernement qui a autant fait pour l'enseignement supérieur, de la réparer dans la mesure du possible.

On a vu plus haut M. Senart parler « d'un certain dépérissement qui paraît menacer quelques branches de l'orientalisme ». Il ne faudrait pas croire que cette crainte soit exagérée. Déjà certains enseignements orientaux ont disparu de l'affiche du Collège de France : on y chercherait vainement, depuis la mort de Pavet de Courteille, un cours de turc. On n'y trouverait pas davantage, depuis la mort de James Darmesteter, un cours de persan. Ces deux langues, qui, depuis trois siècles, appartenaient au programme du Collège royal, ont dû être éliminées. On demandera pourquoi le Collège de France, lui-même, ne pourvoit pas au renouvellement du personnel de l'orientalisme ; mais peut-il, sans déchoir, enseigner les éléments ? Conçoit-on qu'on y apprenne les commencements de la grammaire ? Et, d'ailleurs, est-ce bien là que s'éveillent les vocations ? N'est-ce pas plutôt à l'Université, dans ces établissements faits pour la jeunesse fraîchement sortie des collèges, qui allant d'un professeur à l'autre, cherche à pressentir la route à suivre ?

La vérification par la contre épreuve ne nous a pas manqué : il y a une quinzaine d'années, par faveur spéciale du ministère, une conférence d'arabe avait été créée à Montpellier. Quelques années plus tard, on vit arriver à l'Ecole des Langues orientales de jeunes arabisants français, comme on n'en avait pas vu depuis longtemps. C'étaient les élèves de Montpellier. Seulement, à la mort du professeur, la conférence, qu'on trouva probablement superflue, ou pour laquelle il ne se présenta point de candidat, fut supprimée.

Il est beaucoup parlé en ce moment des étudiants étrangers qui, par un heureux changement, commencent de nouveau à chercher le chemin de la France. Mais que dira l'étudiant suisse ou belge qui, venant de Genève ou de Gand, ne trouvera pas seulement à continuer dans nos Universités de province l'apprentissage commencé ? Que dira le jeune Américain qui, dans toute l'étendue de la France, sauf Paris, ne verra pas l'équivalent de ce qu'il a chez lui à New-Haven, à Baltimore, à Cambridge, à Ithaca ? On leur recommandera

inutilement les avantages de nos Universités de province s'ils peuvent opposer à nos paroles des manques trop évidents.

Une réponse que nous avons entendu faire à ces plaintes, c'est qu'il est loisible aux Universités de créer les cours qu'elles désirent, la loi leur ayant laissé la libre disposition d'une partie de leur budget. Mais, avec la meilleure volonté, nous ne pourrions prendre une telle réponse que pour une fin de non-recevoir. Elle prouverait que l'Etat continue de regarder ces cours comme un luxe qu'on peut, à volonté, se donner ou ne se donner pas. Après avoir mis au monde des institutions incomplètes, il serait peu digne de l'Etat de leur dire qu'il ne tient qu'à elles de se donner les organes qui leur manquent. Ainsi n'en ont pas jugé des nations moins puissantes que la France, comme celles qu'on a vu nommer plus haut.

Il ne saurait être question, bien entendu, de créer du jour au lendemain, pour nos quinze Universités de province, les similaires des cours orientaux dont il vient d'être parlé. Nos prétentions ne vont pas si loin. Des corporations comme la Société asiatique et comme l'Institut ne demandent à l'Etat que ce qui est possible ; elles savent limiter leurs désirs en raison des circonstances. Le personnel ferait défaut encore plus que les ressources pécuniaires. Mais serait-ce trop d'ambition que de demander successivement pour Bordeaux, pour Montpellier, Lille, au fur et à mesure des vocations scientifiques qui se seraient déclarées et prouvées, le commencement de ce que possèdent Berne, Graz ou Leyde ? Le jour où l'Etat entrerait sérieusement dans cette voie, il montrerait qu'il est soucieux de la réalité autant que du titre, et que, jaloux de conserver les avantages de la centralisation, il en sait corriger les défauts et en veut prévenir les dangers.

MICHEL BRÉAL,
de l'Institut.

LES FÊTES DU CINQUANTENAIRE
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES

Le directeur de cette *Revue* a pensé que dans un recueil consacré aux choses de l'enseignement supérieur, les fêtes de l'Ecole française d'Athènes devaient trouver au moins une courte mention. Je me rends d'autant plus volontiers à son appel, que j'avais reçu la mission de représenter à ces fêtes le ministère de l'Instruction publique et l'Académie des Inscriptions. En rendre compte ici, c'est achever de m'acquitter de la délégation qui m'avait été confiée.

On sait quels événements ont retardé la célébration du cinquantenaire, et empêché l'exécution du programme élaboré en 1897, par M. Homolle. Au lendemain de la guerre gréco-turque, alors que la Thessalie était encore occupée par les forces ottomanes, il n'était guère possible de donner suite à l'idée d'un Congrès international d'archéologie, réunissant à Athènes une nombreuse affluence de savants français et étrangers. Les fêtes devaient prendre un caractère plus simple et plus intime. Elles n'en ont pas moins été très dignes de l'Ecole, grâce au concours empressé du gouvernement grec, des Instituts étrangers et à la présence, en rade du Pirée, d'un bâtiment de guerre français, le *Faucon*, envoyé dans les eaux grecques par M. l'amiral Pottier, commandant la division navale de Crète. Il faut ajouter que M. Homolle avait convié à la cérémonie les visiteurs français faisant partie de la croisière organisée par la *Revue générale des Sciences*. En raison d'un itinéraire ingénieusement combiné, les deux bateaux français affrétés par la *Revue des Sciences*, le *Sénégal* et l'*Orenoque*, avaient opéré leur jonction au Pirée, et fourni leur contingent d'invités français.

Les fêtes se sont réparties sur trois journées, les 16, 17 et 18 avril. Par une pieuse pensée, M. Homolle avait tenu à les inaugurer en consacrant un souvenir à ceux de nos compatriotes qui sont morts

en Grèce au service de la science, et sont inhumés à Athènes. Accompagné des membres de l'Ecole, il a porté des couronnes sur la tombe de l'architecte Titeux, et sur celles de Ch. Lenormant et d'Otfried Müller, associant ainsi dans cette commémoration l'illustre savant allemand et l'érudit français dont les stèles funéraires se dressent, à quelques pas l'une de l'autre, sur le tertre de Colone. On ne pouvait, dans cette sorte de pèlerinage aux souvenirs français, oublier le modeste monument qui rappelle, à l'entrée de l'Acropole, les fouilles de Beulé et les premières découvertes de l'Ecole sur le sol attique. La « stèle de Beulé » a été ornée d'une palme verte, nouée d'un ruban portant une inscription. Le gouvernement grec a voulu s'associer à cette manifestation, et il a pris un arrêté décidant que la stèle de Beulé serait érigée sur un piédestal, pour consacrer plus dignement la part prise par la France aux fouilles de l'Acropole.

L'Ecole n'est pas seulement une maison savante ; c'est aussi une maison hospitalière, où les étrangers peuvent apprécier la bonne grâce et la cordialité françaises. Les fêtes n'auraient pas été complètes, si le programme n'avait comporté une réception. Le bal a eu lieu le soir de la Pâque grecque, dans la nouvelle galerie construite récemment pour servir aux solennités scientifiques. Il était difficile d'inaugurer plus brillamment cette « galerie des fêtes ».

La matinée du lundi avait été réservée pour la cérémonie principale, l'inauguration du monument commémoratif de la fondation de l'Ecole et du cinquantenaire. Dès dix heures, M. Homolle se tenait dans la bibliothèque, entouré des membres de l'Ecole et des Français de passage, pour recevoir les adresses de félicitations, et y répondre. C'est ainsi qu'il a reçu les délégués de l'Université d'Athènes, de la Société archéologique, de la Société des Etudes byzantines et des principaux syllogues grecs, apportant leurs vœux pour la prospérité de l'Ecole ; le délégué de la société centrale des architectes français, M. Troump, et le P. Berthet, directeur de l'établissement français d'instruction du Pirée, auquel l'Ecole a toujours témoigné une vive sollicitude. M. Homolle se propose de publier ces adresses, et celles qui lui sont arrivées de France ou de l'étranger. L'énumération en serait longue, et comprendrait les noms des principaux corps savants de France, des Académies de St-Pétersbourg, de Berlin, des *Lincei*, de l'Institut archéologique allemand et des musées royaux de Berlin, des Universités de Berlin, de Kiel, de Greifswald, de Madrid, de Groningue, de Berne. Le recueil où seront réunis ces témoignages de sympathie et d'estime scientifique attes-

tera que les fêtes de l'Ecole ont trouvé de l'écho partout où son œuvre est connue et appréciée à sa valeur.

L'heure fixée pour la séance solennelle était onze heures. A ce moment la cour de l'Ecole présentait un véritable aspect de fête. Devant la façade de la bibliothèque, décorée de drapeaux et de plantes vertes, ornée des moulages des statues découvertes à Delphes, un détachement de marins du *Faucon* faisait la haie. Prêt à recevoir la famille royale, M. Homolle était entouré des membres du corps diplomatique et du gouvernement grec, auxquels s'étaient joints le commandant du *Faucon*, l'aide de camp de l'amiral Pottier, le démarque d'Athènes, le président de la Chambre des députés, des hommes politiques, des lettrés d'Athènes, MM. Delyannis, Carapanos, Rhalli, et les invités français, parmi lesquels figuraient M. Morel, inspecteur général de l'Université, M. Dislère, conseiller d'Etat et plusieurs anciens membres de l'Ecole, MM. Diehl, Radet, de Ridder. A onze heures, aux sons de l'hymne grec suivi de l'hymne national français, le roi des Hellènes faisait son entrée, accompagné des princes royaux, et prenait place dans la salles des fêtes.

Le programme de la séance comportait cinq discours. M. Homolle a rappelé éloquemment l'œuvre de l'École, son rôle, la place qu'elle s'est faite en Grèce. M. le comte d'Ormesson, ministre de France, a pris la parole au nom du Gouvernement français, et M. Cavvadias, éphore général des antiquités, au nom du Gouvernement grec. M. Doerpfeld, premier secrétaire de l'Institut archéologique allemand, a apporté les félicitations des Instituts étrangers, et le délégué de l'Académie des Inscriptions a exprimé les sentiments de l'Académie, qui suit avec sollicitude les travaux de l'École dont elle a comme la tutelle scientifique.

La cérémonie a pris fin par l'inauguration du monument commémoratif. Il se compose de deux stèles, d'une simplicité élégante, encadrant la porte d'entrée de la bibliothèque. Chacune d'elles porte une inscription. D'une part, l'inscription suivante : « Le 1er septembre 1846, Louis-Philippe Ier étant roi des Français, Othon 1er roi de Grèce, M. de Salvandy Grand maître de l'Université, M. Picatory ministre de France en Grèce, l'École française d'Athènes a été instituée, par reconnaissance pour la Grèce antique et par amitié pour la Grèce moderne, M. Daveluy directeur. » D'autre part : « Le 18 avril 1898, Félix Faure étant président de la République française, Georges Ier roi des Hellènes, M. Rambaud, ministre de l'Instruction publique, le comte d'Ormesson

ministre de France, l'École française d'Athènes a célébré le cinquantième anniversaire de sa fondation, avec le concours de l'Université d'Athènes, et des Instituts étrangers, M. Homolle, directeur ». Au-dessus de chaque inscription est encastré un grand médaillon de bronze doré ; c'est la reproduction agrandie de la face et du revers de la belle médaille gravée par M. O. Roty, pour consacrer le souvenir du cinquantenaire. L'éminent graveur a été rarement mieux inspiré. La face montre l'image allégorique de l'archéologie, sous les traits d'une jeune fille, assise au bord d'une tranchée de fouilles, dans un paysage grec, et considérant avec attention la statuette que sa pioche vient d'exhumer. En exergue, on lit la devise « Pour la science et pour la patrie ». Le revers est traversé par une palme, qui le divise en deux registres : au-dessus, apparaît une fine silhouette de l'Acropole ; au-dessous, la façade de l'École actuelle. Dans le champ sont gravés les noms des cinq directeurs, Daveluy 1846, Burnouf 1867, Dumont 1875, Foucart 1878, Homolle 1891. Les médaillons de Roty seraient admirés partout. Mais ainsi placés sur la terrasse de l'École, éclairés par une fine lumière, ils semblent placés dans le cadre bien attique que semble réclamer la grâce charmante de la composition. Ils ont encore pour l'École une autre valeur ; ils représentent la participation, aux fêtes du cinquantenaire, de la Villa Médicis, unie à l'École d'Athènes par une étroite amitié ; et cette participation se traduit, comme on était en droit de l'attendre, sous la forme d'une exquise œuvre d'art.

Le monument du cinquantenaire sera vu seulement de ceux qui auront la bonne fortune de faire le voyage d'Athènes. Mais il restera de ces fêtes un autre monument, plus accessible à tous, et dont il serait injuste de ne pas parler. C'est l'*Histoire de l'Ecole d'Athènes*, entreprise par M. G. Radet, professeur à l'Université de Bordeaux, et dont la première partie a déjà paru. Il était nécessaire qu'un historien bien informé racontât les origines de l'Ecole, ses débuts difficiles, ses premiers succès, et ses heureuses transformations. M. Radet a assumé cette tâche, et il la mènera à bonne fin. Le premier volume, aussi rigoureusement documenté que brillamment écrit, paraît fort à propos pour montrer qu'au moment où elle célébrait son jubilé, l'Ecole d'Athènes trouvait aussi son historien.

MAX. COLLIGNON,

de l'Institut.

LE CERTIFICAT P. C. N.

Suite (1).

II. *Ce qu'on a fait et comment on l'a fait.*

Le programme de l'enseignement nouveau a été fixé par un arrêté du 31 décembre 1893. Il comporte :

Deux leçons d'une heure	par semaine	pour la physique.
Une interrogation d'une heure	—	
Une séance de travaux pratiques de trois heures au moins	—	
Trois leçons d'une heure	par semaine	pour la chimie.
Trois séances de travaux pratiques de trois heures au moins	—	
Trois leçons d'une heure	par semaine	pour l'histoire naturelle (zoologie et botanique).
Trois séances de travaux pratiques de trois heures au moins	—	

A propos de cette réglementation ministérielle, deux remarques s'imposent :

1° Tandis que pour la physique il est spécifié que les trois heures d'enseignement seront consacrées chaque semaine aux leçons et aux interrogations, ce qui veut dire évidemment deux leçons d'une heure chacune et une interrogation d'une heure, il est dit simplement pour la chimie et pour les sciences naturelles : trois leçons d'une heure par semaine. Comme d'autre part un autre arrêté du même jour (31 décembre 1893) nous oblige tous à faire des interrogations, on s'est demandé si l'on entendait par là nous imposer (pour la chimie et les sciences naturelles) trois leçons orales et en plus une heure d'interrogation, ou bien seulement, pour chaque branche, deux leçons orales et une heure d'interrogation, ce qui reviendrait à prendre l'heure d'interrogation sur les trois heures des leçons. Il serait très utile d'être fixé sur l'interprétation à donner à ces prescriptions dont la lettre n'est évidemment pas claire.

2° Le nombre des séances de travaux pratiques de chimie (trois par semaine, de trois heures au moins chacune pour chaque candidat) paraît véritablement exagéré. Il en résulte que chaque étudiant devrait avoir au moins neuf heures de manipulation de chimie par semaine. Or nos futurs licenciés ne sont astreints qu'à deux séances, quelquefois même une seule, de deux heures par semaine ; et il paraît inadmissible que les étudiants du P. C. N. consacrent à cette partie de leurs travaux trois ou quatre fois autant de temps que les futurs licenciés. S'il est vrai que cet enseignement doit être pratique, et se donner en grande partie au laboratoire, il ne faut pas non plus dépasser la mesure, ni s'imaginer qu'il faut absolument en un an faire de ces jeunes gens des chimistes.

(1) Cf. la *Revue Internationale* du 15 juin 1898.

Il y a d'ailleurs impossibilité matérielle à satisfaire complètement sur ce point le règlement ministériel, du moins dans certaines Facultés. Je ne parle pas de celle de Paris où je me représente difficilement cinq ou six cents étudiants travaillant dans les laboratoires de la Sorbonne pendant neuf heures par semaine. Je prendrai simplement celle de Montpellier avec ses cent vingt candidats au P. C. N. Nous en faisons trois groupes de quarante chacun. Il nous est impossible de dépasser ce chiffre parce que au delà de quarante, la salle des travaux pratiques deviendrait insuffisante : d'ailleurs l'expérience nous a appris qu'au-delà toute surveillance deviendrait impossible et l'on sait s'il importe que la surveillance soit efficace et de tous les instants pour des manipulations de ce genre. Or avec trois groupes de quarante élèves, à trois séances par semaine, pour chacun, nous aurions neuf séances de trois heures au moins par semaine. Si l'on ajoute une ou deux séances pour les aspirants à la licence, nous arrivons à un total de dix ou onze séances. C'est dire que toutes les journées seraient occupées, aussi bien le matin que le soir, et l'on se demande à quel moment on pourrait nettoyer la salle et les appareils, et préparer tout le matériel nouveau nécessaire pour la séance suivante : surtout si l'on ajoute que nous avons une seule salle de travaux pratiques, un seul chef de travaux pratiques et un seul garçon de laboratoire ; encore ce garçon doit-il s'occuper aussi des cours. Il me semble que, sur ce point, les règlements ministériels devraient être remaniés et que le nombre des séances de travaux pratiques de chimie pourrait être réduit à deux par semaine.

Tels sont les programmes et les règlements généraux. Je passe sur les détails et les dispositions relatives au régime des inscriptions et des examens. On retrouve dans ces prescriptions cette préoccupation constante de donner une place considérable à l'enseignement pratique. Mais j'ai hâte d'arriver aux décisions prises pour assurer un enseignement de cette nature.

Il fallait des étudiants et des cours.

Les étudiants étaient tout naturellement désignés. Ils sont ce qu'ils devraient être : les futurs élèves en médecine sont devenus étudiants du P. C. N. J'ajoute qu'il n'y en a pas d'autres ou à peu près. Sur ce point la fin du rapport de M. le Doyen Darboux ne semble pas avoir produit de résultats bien sensibles, et je ne crois pas que beaucoup de jeunes gens se destinant aux carrières industrielles et agricoles viennent se mêler aux futurs étudiants en médecine sur les bancs du P. C. N. S'il en était autrement, nous serions les premiers à nous en apercevoir à Montpellier, où se trouvent à la fois une Ecole nationale d'agriculture et une Ecole supérieure de commerce. Et il en sera fatalement ainsi tant que ces Ecoles n'exigeront pas à l'entrée le certificat P. C. N. et que la Faculté de médecine sera seule à le demander.

Au sujet de la nationalité de ces étudiants, je voudrais placer l'observation suivante : chaque année, dans certaines Facultés du moins, un grand nombre d'étrangers (et même d'étrangères) viennent nous demander cet enseignement et ce certificat. En principe c'est sans doute un fait dont nous devons nous féliciter, mais à la condition qu'on s'assure au préalable que ces étrangers peuvent réellement et dès le début profiter de l'enseignement. Or les diplômes qu'ils présentent ne suffisent pas pour le montrer ; ces diplômes sont examinés avec soin au ministère par une com-

mission spéciale qui leur délivre, s'il y a lieu, des certificats dits d'équivalence. J'admets que ce travail se fait très correctement, bien que je regrette qu'il ne soit pas plus expéditif et qu'on nous adresse des candidats étrangers pendant tout le mois de décembre, ce qui complique singulièrement notre besogne. Mais encore s'il est vrai que ces diplômes sont l'équivalent de nos baccalauréats, il faudrait encore vérifier si ces étrangers sont capables de nous comprendre. Or la plupart, à leur arrivée en France, ne savent pas un mot de notre langue. Je sais bien qu'ils l'apprennent peu à peu, et qu'à Montpellier notamment, où ces étrangers forment près de la moitié de notre auditoire, des cours de français ont été créés pour eux grâce à la libéralité d'un généreux ami de l'Université. Mais il me semble que c'est avant l'ouverture des cours du P. C. N. que ces études préliminaires devraient être faites, sans quoi les premiers mois de l'année scolaire sont à peu près perdus, et il en résulte, même pour nos étudiants français, aussi bien au cours qu'au laboratoire, un état de trouble et de malaise au début. Je crois qu'il y a là une bonne petite réforme qui s'impose.

Il fallait aussi des cours, et des cours spéciaux. Tout le monde est d'accord sur ce point car l'enseignement nouveau ne ressemble en rien à celui que nous donnons habituellement et s'adresse à des esprits qui n'ont pas la même préparation scientifique que nos étudiants de licence.

Et pour ces cours il fallait des professeurs. Cette question a été résolue d'une manière très simple par M. le ministre de l'Instruction publique. Il a demandé aux professeurs de physique, de chimie et de sciences naturelles de nos Facultés des sciences s'ils n'accepteraient pas de se surcharger et de donner cet enseignement ; et sur leur réponse affirmative, il les délègue dans cette mission en leur accordant une indemnité spéciale, fort modeste d'ailleurs.

Et les choses marchent ainsi depuis quatre ans.

D'autre part, dans les facultés de médecine, les professeurs de physique, de chimie et d'histoire naturelle sont tous restés en fonctions. Pendant les premières années quelques-uns n'ont point eu d'élèves puisque ceux-ci ne devaient leur arriver qu'en deuxième ou quatrième année : mais dès à présent les choses ont repris leur cours normal et nos collègues reçoivent des étudiants assez bien préparés pour comprendre les applications des sciences à la médecine.

On peut se demander seulement s'il était réellement bien nécessaire de conserver dans les Facultés de médecine tout le personnel qui existait auparavant, alors que sa tâche est assurément réduite. Il est vrai que c'est à ce sujet surtout que les craintes avaient été vives dans ces Facultés et qu'à plusieurs reprises M. le ministre dut les rassurer et leur affirmer que le personnel de ces chaires ne serait pas diminué. Mais cet engagement me parait avoir été surtout de la faiblesse. On ne fait pas une réforme sans toucher à quelque chose et la préoccupation d'un réformateur ne doit pas être de rassurer ceux qu'elle semble menacer, mais avant tout d'établir solidement le régime nouveau. Or tout le monde a été frappé de ce fait que l'organisation du personnel destiné à préparer au P. C. N. a été fait avec une parcimonie excessive, tandis que l'enseignement des applications des sciences à la médecine parait être largement doté. Dans son rapport, M. le Doyen Darboux, parlant de la possibilité d'instituer le P. C. N. dans les Lycées, objecte qu'il faudrait alors demander aux pro-

fesseurs de ces Lycées des heures supplémentaires, et que ce serait « suivant une parole expressive employée dans la commission, constituer l'enseignement nouveau avec des *rognures* ». Il ne faudrait pas que cette même parole fût appliquée un jour à l'organisation qui a été adoptée. D'ailleurs nous reviendrons plus loin sur cette critique.

Si maintenant on veut savoir quels sont les résultats obtenus, je répondrai qu'au point de vue de la préparation à la carrière médicale on ne peut se prononcer encore. En effet, parmi ces nouveaux élèves du P. C. N. aucun n'est encore arrivé au doctorat en médecine, puisqu'il faut cinq ans pour faire un docteur et que le P. C. N. n'existe que depuis trois années complètes.

Cependant on peut dire :

D'une part que les examens du certificat P. C. N. ont donné pendant ces premières années d'essai une satisfaction relative. Les épreuves ont été bonnes en général, et plus sérieuses que les anciens examens de première année de médecine. Les élèves doivent donc savoir davantage et se trouver mieux préparés, résultat qui est très certainement dû uniquement à ce que les programmes sont plus complets, les travaux pratiques plus multipliés, et les examens plus sévères.

D'autre part, lorsqu'ils abordent l'étude des applications des sciences physico-chimiques et naturelles à la médecine, leurs professeurs constatent que les résultats sont meilleurs. Ceci devait aussi se produire fatalement.

Enfin les professeurs de sciences médicales qui ont besoin accessoirement de faire appel à des connaissances scientifiques, tels que les professeurs d'histologie, de physiologie, de médecine légale, sont aussi disposés à trouver le régime nouveau meilleur, et le terrain mieux préparé. Si l'on réfléchit aux différences qui existent entre les deux systèmes, on doit penser qu'il devait en être nécessairement ainsi.

D'une manière générale il y a donc un progrès sensible, et l'on doit espérer que lorsque ces nouveaux étudiants sortiront de leur Ecole avec le diplôme de docteur en médecine, on constatera partout ce progrès sensible. Sans doute la différence ne sera pas énorme et elle ne peut pas l'être ; mais l'important est qu'elle existe.

III. — *Ce qu'il faudrait faire.*

Personnellement j'ai toujours été partisan de la réforme du P. C. N. mais je la considère comme une œuvre incomplète.

Je suis tout disposé à croire, avec M. le Doyen Brouardel, que vouloir enseigner, suivant le programme ancien, aux étudiants en médecine de première année, les applications des sciences à la médecine, alors qu'ils ne possédaient ni les sciences ni la médecine, était une inconséquence.

Je crois aussi qu'il fallait placer plus tard un enseignement d'applications, alors que les étudiants se trouveraient plus familiarisés avec les principes des sciences et avec la médecine.

J'estime donc que l'on a bien fait de créer un certificat P. C. N. tout en faisant remarquer qu'il existait déjà en fait.

Mais, ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, rien, dans les rapports lus au Conseil Supérieur, ne montre pourquoi on a transporté cet ensei-

gnement des Facultés de médecine aux Facultés des sciences. Rien, sauf la petite remarque du rapport de M. le Doyen Darboux « destiné aux futurs médecins, il peut aussi servir à d'*autres* ».

Et je crois que c'est cette idée qui aurait dû dominer toute la réforme.

On nous dit que les futurs médecins ont besoin préalablement d'une culture scientifique générale. Très bien ; mais sont-ils les seuls dans ce cas ?

Les futurs pharmaciens, par exemple, n'ont-ils pas besoin aussi de ce bagage scientifique ? Et les futurs professeurs qui arrivent à nos cours avec les simples notions du baccalauréat actuel ? Et les futurs agriculteurs, et les futurs industriels ? Qui ne voit que toutes ces professions ont besoin, et absolument besoin de cette culture scientifique générale ? Pourquoi donc penser aux uns et oublier les autres ? Serait-ce peut-être parce que les futurs médecins étaient précisément ceux qui en avaient le moins urgent besoin, puisque, ainsi que je l'ai montré plus haut, cet enseignement du P. C. N. leur était déjà donné en fait dans leurs Facultés en première année ?

Pour les étudiants en pharmacie il parait tout à fait singulier qu'on ne se soit pas occupé d'eux, car personne n'ignore les affinités particulières qui existent entre leurs études et celles que font leurs camarades médecins. Ces analogies sont si frappantes que, depuis vingt ans, toutes les fois qu'on a voulu créer (à Lyon, à Bordeaux, à Lille, à Toulouse) des centres d'enseignement pharmaceutique, on n'a pas songé à instituer à part des Ecoles Supérieures de Pharmacie ; mais on a fait des Facultés mixtes de médecine et de pharmacie, laissant à Nancy et à Montpellier les deux seules Ecoles Supérieures de Pharmacie indépendantes de province, comme pour respecter la trace d'un ancien régime et d'une ancienne conception aujourd'hui abandonnée.

Et ce fait que l'on a complètement oublié de comprendre les étudiants en pharmacie dans la réforme du P. C. N. produit dans certains cas des résultats singuliers. A Montpellier par exemple, ce sont les professeurs de chimie de la Faculté des Sciences qui enseignent la chimie pour le certificat P. C. N. aux futurs médecins. Ils le font dans un amphithéâtre commun avec la chaire de chimie de l'Ecole de Pharmacie. Or la veille ou le lendemain les professeurs de cette dernière chaire, s'adressant à leurs propres élèves (futurs pharmaciens) leur font dans la même salle exactement les mêmes leçons. Je dis *exactement*, car il ne peut y avoir la moindre différence. Leurs étudiants de première année de pharmacie (je parle seulement des pharmaciens de 1re classe ; d'ailleurs les autres sont destinés à disparaître) sont aussi de nouveaux bacheliers qui ne peuvent pas suivre un enseignement d'un autre ordre que celui que nous donnons pour le P. C. N. et qui en ont également besoin avant d'entreprendre leurs études spéciales. En vain on nous dira que nos collègues leur enseignent la chimie pharmaceutique ; ce serait retomber dans le même raisonnement erroné si bien refuté par M. le Doyen Brouardel pour les études médicales ; ils ne peuvent enseigner les applications de la chimie à la pharmacie à des étudiants qui ne savent rien encore ni de la chimie ni de la pharmacie. Et pour les travaux pratiques il en est de même. On pourrait encore ajouter que la situation est identique pour la physique et pour les sciences naturelles. En vérité c'est une conception bizarre de ce que devrait être l'organisation d'une Université.

Ce qu'on vient de dire des futurs pharmaciens pourrait se répéter pour les futurs agriculteurs qui se destinent aux Ecoles nationales d'agriculture ou à l'Institut agronomique, pour les futurs élèves des Ecoles supérieures de commerce, pour les futurs ingénieurs industriels. Tous devraient, dès l'entrée dans leurs Ecoles, non pas apprendre les sciences en général mais leurs applications, et comme en fait ils ne le peuvent pas immédiatement avec le très maigre bagage scientifique qu'ils possèdent, il en résulte que dans toutes ces Ecoles on doit commencer à leur donner un enseignement scientifique préparatoire qui doit ressembler beaucoup à notre P. C. N. ; ne serait-il donc pas plus logique d'exiger le certificat P. C. N. à l'entrée de toutes ces Ecoles ?

Quant aux futurs professeurs que nous formons par notre enseignement de licence, ils sont encore dans une situation plus fausse s'il est possible. Une fois bacheliers ils s'inscrivent à nos cours. Or l'expérience apprend bien vite qu'ils ne sont pas en état de les suivre. On a modifié dix fois les programmes et le régime de nos baccalauréats depuis vingt ans ; on pourra les réformer encore, mais on ne pourra jamais faire qu'un bachelier puisse suivre immédiatement des cours de licence. Il lui faudra toujours auparavant une année d'études scientifiques préparatoires. C'est d'ailleurs ce que les Facultés des Sciences demandent constamment mais vainement depuis qu'on les consulte sur les réformes à introduire dans le régime des licences.

Et cela est si vrai que beaucoup de nos candidats, sachant qu'ils ne sont pas suffisamment préparés avec leur léger bagage scientifique de bachelier, vont chercher dans les classes de mathématiques spéciales de nos grands Lycées cet enseignement préparatoire qui leur manque avant de venir à nous. Evidemment cela vaut mieux que rien, mais nous savons tous qu'une année préparatoire passée dans les Facultés vaudrait mieux encore. La classe de mathématiques spéciales n'a pas en effet d'autre but que de préparer aux grandes Ecoles, Normale, Polytechnique et Centrale ; c'est l'unique préoccupation aussi bien chez les élèves que chez les professeurs ; ses programmes sont les programmes d'admission de ces Ecoles, et ne correspondent qu'à peu près à ce que devraient savoir nos futurs candidats à la licence, et il serait évidemment mieux d'organiser chez nous un enseignement qui leur donnerait exactement ce qui leur manque.

Il résulte de ce qui précède que ce ne sont pas seulement les futurs médecins qui ont besoin d'un enseignement scientifique préparatoire, mais bien *tous* ceux qui désirent suivre les cours scientifiques spéciaux d'enseiseignement supérieur, et pour tous il y aurait grand avantage à ce que cet enseignement fût le même. Pour l'organiser il suffirait de prendre pour base le certificat P. C. N. tel qu'il existe, en lui faisant subir les deux modifications suivantes :

1° Réduire à une les trois séances réglementaires de travaux pratiques de chimie.

2° Ajouter chaque semaine trois leçons et une conférence de mathématiques, ces leçons étant bien entendu comprises de manière à former une transition entre ce que sait un bachelier et ce qu'il doit savoir avant de se faire inscrire pour les cours de mathématiques ou de physique qui conduisent à nos certificats supérieurs de licence.

Que l'on ne dise pas que les étudiants astreints à suivre cet enseignement seraient surchargés ; car d'une part ils auraient en moins six heu-

res de manipulations de chimie et en plus trois heures de leçons et une heure de conférences de mathématiques ; et d'autre part il est certain qu'actuellement nos candidats au P. C. N. ne sont pas assez chargés. Nous ne leur donnons en fait que deux heures de cours de physique, deux de chimie et deux d'histoire naturelle, soit en moyenne une heure de cours par jour. Je crois qu'ils pourraient parfaitement suivre en plus trois cours de mathématiques et arriver au total suivant qui ne paraît pas exagéré :

9 heures de cours par semaine, soit 1 heure 1/2 par jour en moyenne.
4 heures d'interrogation par semaine.
4 séances de travaux pratiques par semaine.

On ne réfléchit pas assez que leurs camarades du même âge, qui suivent les classes de mathémathiques spéciales ont une moyenne de vingt à vingt-cinq heures par semaine de cours, travaux pratiques et interrogations, et que surtout la lutte pour la vie est aujourd'hui de telle nature que nous ne devons pas chercher à leur fournir des loisirs, mais bien des moyens d'études. Il y va de leur intérêt et de leur avenir.

Que l'on ne dise pas non plus que l'addition de ces leçons de mathétiques serait inutile pour la plupart, notamment pour les carrières médicale, pharmaceutique, agricole. Je crois que c'est là une objection peu solide. Sans doute, le développement des sciences expérimentales et appliquées nous oblige de plus en plus à nous spécialiser ; mais cette spécialisation doit être au sommet de l'édifice et non point à la base. Elle n'est bonne que lorsqu'on atteint un certain niveau, parce qu'elle permet seule d'approfondir et de creuser une science particulière, mais elle doit se faire graduellement et ne point exister pour les études élémentaires. Ces études doivent, au contraire, être générales, et ce n'est que peu à peu que des bifurcations successives doivent permettre d'arriver à la spécialisation.

Et d'ailleurs, à mesure que les sciences se développent, elles nous montrent de plus en plus les rapports qu'elles ont entre elles. Actuellement, si l'on s'en tient à l'application stricte de nos règlements, un jeune homme pourvu d'un simple diplôme de bachelier qui n'a jamais attesté qu'une instruction générale très rudimentaire, peut se spécialiser immédiatement et devenir, par exemple, un chimiste ; grâce à la multiplicité des certificats de licence qui ont été créés, il peut devenir licencié en restant à peu près exclusivement chimiste ; à ce point de la carrière, il choisira un sujet plus spécial encore qui lui fournira une thèse de doctorat. Voilà un docteur ès sciences, un docteur en chimie, qui sera parfaitement incapable de comprendre aussi bien la chimie physique que la chimie biologique, et en dehors du cadre restreint de ses études spéciales, il ignorera, bien qu'arrivé au sommet de l'échelle des titres universitaires, précisément ce qu'il y a de plus beau dans la science, je veux dire ces liens étroits qui en unissent les diverses branches et le mutuel appui qu'elles se prêtent chaque jour.

Et je pourrais en dire autant des médecins, des pharmaciens, des agriculteurs, des naturalistes. A chaque instant, nous voyons maintenant chaque science emprunter à sa voisine ses méthodes d'investigation ; nos médecins ont trouvé dans les rayons Röntgen de précieux auxiliaires ; nos agriculteurs emploient aujourd'hui des méthodes fournies par la mécanique, l'électricité, la chimie, sciences qui ont elles-mêmes un besoin

urgent de notions mathématiques. Sans doute, je ne demande pas des cours d'algèbre supérieure ou de mécanique céleste, mais des leçons qui portent nos élèves, et tous nos élèves, à un niveau mathématique plus élevé que le modeste baccalauréat.

J'entends déjà des pères et des mères de famille se récrier et me dire que leurs enfants n'ont pas le goût des mathématiques, et que s'ils choisissent certaines carrières où l'on n'en demande pas, c'est précisément pour les fuir avec sécurité.

Je ne crois pas, pour ma part, que, pour s'élever au niveau mathématique que je voudrais exiger de tous ceux qui se destinent à une carrière scientifique quelconque, il soit nécessaire de posséder une faculté spéciale, la *bosse* des mathématiques, pour employer l'expression usuelle.

Et d'ailleurs, la difficulté ne serait pas celle qu'on pense à première vue. Les dispositions réglementaires des examens du P. N. C., que l'on pourrait emprunter telles qu'elles existent, y porteraient facilement remède. Actuellement, en effet, un candidat peut recueillir au maximum 110 points, soit 30 pour la physique, 40 pour la chimie et 40 pour les sciences naturelles. Mais il n'est nullement obligé d'avoir ce maximum de 110 points pour être admis ; il lui suffit d'en avoir 55, de quelque manière que ce minimum soit obtenu. Il en résulte qu'un candidat peut être reçu avec deux notes bonnes en chimie et en sciences naturelles qui compensent une note mauvaise en physique, le total fournissant toujours 55 points, par exemple 25 en chimie, 25 en sciences naturelles et seulement 5 en physique.

Tout en maintenant ce règlement, il suffirait d'ajouter, par exemple, 40 points pour les mathématiques, ce qui porterait le maximum à 150, et dire que tout candidat sera reçu s'il réunit 75 points. De cette manière, même en admettant qu'il soit absolument rebelle aux mathématiques, il pourra être admis à la condition de compenser cette faiblesse sur un point par des notes meilleures dans les autres branches. Mais au moins il aura suivi cet enseignement mathématique, si propre à former et à développer l'esprit scientifique, et le jour où, beaucoup plus tard, il rencontrera quelque question pour laquelle ces notions sont indispensables, il ne sera pas obligé de détourner la tête ; il reverra ses notes, consultera ses souvenirs et aura la satisfaction de comprendre.

Je verrais d'ailleurs à la création d'un enseignement de ce genre ce grand avantage que nos étudiants pourraient le suivre avant d'avoir fait choix définitif d'une carrière scientifique. Ce ne serait qu'après cette année préparatoire que l'étudiant, mis à même de choisir d'une manière plus éclairée qu'aujourd'hui, adopterait la voie qu'il doit embrasser en se spécialisant davantage.

Actuellement, avec nos Facultés séparées, c'est au sortir du collège, encore très faiblement armé, qu'il doit se faire inscrire à une Ecole ou à une autre, sorte d'engrenage où, une fois engagé, il sera travaillé et modelé dans un moule uniforme. Avec ce nouveau régime, il se déciderait en connaissance de cause, suivant ses aptitudes et ses goûts.

Mais il est évident que, pour que ce résultat se produise, il ne suffit pas d'exprimer simplement l'espoir que d'*autres* que les étudiants en médecine pourront suivre avec profit un enseignement de cette nature. Il faut *exiger* le diplôme conféré après cette année préparatoire de tous les candidats qui se destinent aux carrières scientifiques.

On m'objectera peut-être que je ne pense qu'aux carrières scientifiques. Je pense aussi aux autres, ou plutôt je crois que si le certificat P. C. N. avait été considéré au point de vue général où je me place, on n'aurait pas tardé à s'apercevoir qu'à côté du certificat scientifique, nos Universités devraient aussi délivrer un certificat littéraire correspondant, c'est-à dire intermédiaire entre les études des dernières classes des collèges et la préparation actuelle des licences (ès-lettres ou en droit).

Si, en effet, nous nous plaignons du défaut de préparation préalable de nos étudiants qui se destinent aux carrières scientifiques, nos collègues des Facultés de droit et des lettres font la même remarque pour leurs propres étudiants. Ce n'est un mystère pour personne qu'un bachelier actuel, de force ordinaire, est absolument incapable de comprendre à livre ouvert un texte latin de difficulté moyenne, qu'il sait à peine lire le grec, que ses lacunes en histoire, en géographie, en langues étrangères sont trop nombreuses, et qu'il se trouve singulièrement embarrassé le jour où il suit pour la première fois un cours de licence de droit romain, de droit international, de droit civil, d'histoire, de littérature étrangère ou de littérature ancienne. Il se spécialise aussi trop tôt. Pour tous ou presque tous (et ne parlons pas des exceptions, car les règlements ne sont pas faits pour elles), il faudrait aussi une année d'études littéraires générales avant d'aborder les cours plus spéciaux des licences. D'où la nécessité de créer aussi un enseignement ayant pour but de combler ces lacunes et de ménager une transition, enseignement littéraire général qui s'adresserait aussi bien aux futurs avocats qu'aux futurs professeurs ou aux futurs magistrats, lesquels ne choisiraient encore définitivement leur voie qu'après l'examen qui en serait la sanction et qui devrait être exigé de tous ceux qui se destinent aux carrières d'ordre littéraire (1).

Il y aurait ainsi dans les Universités deux ordres d'enseignements préparatoires, l'un serait scientifique, l'autre littéraire ; et tous deux seraient intermédiaires entre les études des lycées et les études de licence.

Et je crois que si l'on voulait être logique, les examens placés à la sortie de ces années préparatoires devraient prendre le nom de *baccalauréats* : baccalauréat scientifique ouvrant les carrières d'ordre scientifique, baccalauréat littéraire donnant accès aux carrières d'ordre littéraire.

Les réformes sont des modifications, et si elles sont sérieuses, il est rare qu'elles n'atteignent pas les parties voisines de celles que l'on vise spécialement. Celle-ci aurait évidemment pour résultat de changer notre manière de voir sur plusieurs questions qui touchent de près à celle que nous traitons.

Ainsi le baccalauréat, ou plutôt les baccalauréats actuels, devraient être évidemment modifiés, mais surtout dans la forme. D'abord ils changeraient de noms pour devenir (ce qu'ils ont toujours été en fait) de simples certificats d'études secondaires. Je crois même qu'ils pourraient être fondus en un seul examen (passé en deux séries d'épreuves) exigible pour tout le monde et subi à la fin des études des collèges. A la vérité, cette question que je soulève *à côté* est une très grosse question qui mériterait d'être traitée à part ; mais sans la discuter en détail, je pense que c'est

(1) Cf. dans le présent numéro, la *Note sur le recrutement des étudiants dans les Facultés des Lettres* (*N. de la Réd.*).

dans ce sens que nous marchons depuis longtemps et que nous y arriverons peu à peu. Chacun sait si ces pauvres baccalauréats actuels ont été modifiés, transformés, touchés et retouchés depuis vingt ans ; mais pour nous qui en voyons les résultats, il nous semble que ces nombreux changements sont plutôt dans les mots. Au fond, c'est toujours à peu près le même bagage que nous apportent ces jeunes gens de 16 à 17 ans, au sortir du collège. Et il en sera toujours ainsi ; d'une part, parce que le baccalauréat actuel prouve simplement que le candidat a fait des études secondaires passables, de l'autre, parce que ces études ne peuvent être bien différentes de ce qu'elles sont et de ce qu'elles ont toujours été. Il est, en effet, une foule de notions que ne peuvent encore utilement acquérir des jeunes gens dont le développement physique et intellectuel est à peine achevé, et il faudra toujours s'en tenir à celles qui n'exigent qu'un effort de mémoire. C'est une semence qui peut germer plus tard, mais ce n'est encore qu'une semence. Et dans ces conditions, il me semble que le mieux serait de le modeler sur un type uniforme pour tous, car tout homme bien élevé doit posséder ces connaissances générales élémentaires, aussi bien littéraires que scientifiques, dont l'ensemble correspond à l'idée que nous nous faisons de ces études et de l'examen qui en est la sanction.

En outre, au milieu de ces mille transformations de nos baccalauréats, une chose me frappe. C'est que le moment de la *bifurcation* entre les études scientifiques et les études littéraires a été chaque fois retardé. Autrefois nos collégiens devaient bifurquer à l'âge de 12 ans environ ; c'est alors qu'ils devaient choisir entre la carrière scientifique et la carrière littéraire. Aujourd'hui cet âge a été reculé jusqu'après la première série des épreuves, c'est-à-dire jusqu'après 16 ans, puisque cette première série est la même pour tout le monde et qu'elle ne peut être subie avant 16 ans. Ce n'est donc qu'entre 16 et 17 ans que le candidat choisit entre les deux voies qui s'ouvrent devant lui. Avec le nouveau régime la bifurcation serait seulement retardée d'une année ; nos jeunes gens arriveraient entre 17 et 18 ans au certificat d'études secondaires complet, le même pour tout le monde, et c'est alors que, mieux préparés qu'aujourd'hui à choisir leur carrière, ils se dirigeraient soit vers le baccalauréat scientifique, soit vers le baccalauréat littéraire, préparés tous deux dans les Universités.

On se demandera peut-être si une pareille organisation ne contrariera pas la préparation aux grandes Ecoles (Normale, Polytechnique, Centrale, St-Cyr). Je ne le pense pas, et je crois même que nos nouveaux *bacheliers* scientifiques deviendraient d'excellents élèves pour les cours préparatoires à ces Ecoles. Et comme ils arriveraient à ce titre entre 18 et 19 ans, ils auraient encore deux années avant les limites d'âge des Ecoles Polytechnique ou St-Cyr, limites d'âge qui pourraient d'ailleurs être avec avantage reculées d'un an. La seule difficulté consisterait à faire passer ces étudiants, après un an d'études scientifiques, des Universités aux cours préparatoires aux grandes Ecoles ; mais il me semble que cette difficulté ne serait pas insurmontable si l'on voulait organiser ces cours préparatoires en dehors des lycées.

Quant au passage du baccalauréat nouveau aux licences, il se ferait très simplement. Tout étudiant possédant le baccalauréat scientifique pourrait suivre un ou plusieurs cours d'ordre scientifique qui le conduiraient à un ou plusieurs certificats d'études supérieures : de même un ba-

chelier littéraire pour les cours de lettres ou de droit ; chacun aurait d'ailleurs pleine liberté de suivre les cours vers lesquels le porteraient ses goûts et ses aptitudes particulières, et lorsqu'il aurait trois certificats, il deviendrait *licencié*. Je ne dis pas licencié ès lettres, en droit, ès sciences, etc. mais licencié de l'Université de...

Il me semble que sur ce point il y aurait, en effet, grand avantage à étendre à l'Université entière et à tous les enseignements qu'elle comprend la réforme faite récemment pour la licence ès sciences.

Sans doute on a beaucoup discuté cette réforme de la licence ès sciences et un certain nombre de nos collègues ont rappelé avec raison que ce n'était pas du tout ce que les Facultés des Sciences avaient demandé lors de l'enquête faite par M. le Ministre au sujet des modifications à introduire dans le régime des licences ès sciences, et que la grande majorité des Facultés avait proposé tout autre chose : l'institution d'une année préparatoire scientifique avant l'inscription aux cours de licence ès sciences. Mais il me semble que les deux genres de réformes pourraient être faites et que nous y gagnerions, qu'elles pourraient même être généralisées ainsi que je l'ai expliqué.

L'année préparatoire serait donc créée, puis les certificats d'études supérieures distincts permettraient d'arriver à la licence. Cette conception des certificats séparés réalise en effet un progrès ; elle répond à un besoin ; mais pourquoi alors la limiter aux seules Facultés des Sciences (1) ? Et j'y verrais ce grand avantage que nous arriverions ainsi à supprimer ces cloisons artificielles qui séparent encore les Facultés différentes et qui s'opposeront toujours au bon fonctionnement des nouvelles Universités. Cette notion des Facultés différentes est un vieux reste d'un régime qui n'est plus de notre temps ; logique à l'époque où nos Facultés étaient avant tout des Ecoles professionnelles, elle cesse de l'être aujourd'hui que la préoccupation principale des professeurs est bien plutôt d'enseigner les méthodes propres à telle ou telle science et d'en exposer l'ensemble.

Enfin on peut se demander qui donnerait, dans nos Universités, cet enseignement préparatoire scientifique ou littéraire conduisant aux nouveaux baccalauréats. La réponse est simple : les professeurs de nos Universités. Et que l'on ne perde pas de temps à se demander si ces professeurs seront d'une Faculté ou d'une autre, car il n'y aurait plus de Facultés différentes, mais seulement une Université comprenant tous les enseignements. J'ajouterai seulement que je voudrais des professeurs spéciaux, car il me parait mauvais de le confier à des maîtres qui le considèrent comme un accessoire ; ce devrait être au contraire pour eux le grand et l'unique souci, car ce serait la base de tout l'édifice.

— Pour me résumer je comprendrais l'organisation générale des enseignements et des examens dans une Université de la manière suivante :

Au début un certificat d'études secondaires divisé en deux séries, mais le même pour tous. Ce serait la sanction des études des collèges.

Puis un baccalauréat scientifique et un baccalauréat littéraire, après une année d'études dans l'Université.

Au-dessus encore des cours préparant à divers certificats d'études supé-

(1) Il faudrait seulement que chaque enseignement pouvant donner lieu à la délivrance d'un certificat comporte à peu près le même nombre de leçons et que par conséquent l'effort nécessaire pour arriver à l'examen soit sensiblement le même. C'est un point essentiel qui me parait avoir été un peu oublié.

rieures ou bien à l'entrée des grandes Ecoles. Tout candidat ayant trois de ces certificats serait licencié.

Enfin au sommet des grades universitaires, le doctorat. Un licencié, quels que soient ses certificats, pourrait présenter et soutenir une thèse sur un point se rapportant à l'un de ses certificats. Il deviendrait docteur, non pas docteur en droit, ou ès sciences, etc.. mais docteur de l'Université de...

Dans mon esprit ces diplômes ne conféreraient aucunement le droit d'exercer une profession, mais tout licencié ou docteur devrait trouver, dans l'Université même, des cours spéciaux qui le prépareraient ensuite aux diverses professions et dont la sanction serait un diplôme professionnel particulier délivré après examen. N'est-il pas étrange qu'aujourd'hui nos diplômes universitaires suffisent pour exercer diverses professions alors que les examens qui y ont conduit ne portent souvent que sur une très faible part de ce qu'elles exigent ? Et par là-même nous verrions disparaître ces questions singulières qui se posent de temps en temps, comme celle des docteurs médecins étrangers ou des femmes avocats, questions qui ont toujours leur origine dans la confusion que l'on fait entre le diplôme scientifique et le diplôme professionnel.

— L'examen de la réforme du P. C. N. m'a entraîné bien loin : c'est que cet enseignement placé à l'entrée de l'enseignement supérieur, ne constitue par lui-même qu'un progrès peu sensible et seulement sur un point particulier, et qu'il me semble qu'en généralisant la pensée qui l'a fait naître, on donnerait à nos Universités une vitalité plus grande. Telles sont du moins les idées que me suggère une expérience de quatre années. Je n'ai pas l'illusion de croire qu'elles seront acceptées par tous, mais j'espère qu'elles détermineront peut-être quelques-uns de mes collègues à réfléchir aussi à ce qui a été fait et à ce qu'il faudrait faire. C'est là toute mon ambition.

Montpellier, 31 décembre 1897.

R. de Forcrand,
Directeur de l'Institut de chimie,
de l'Université de Montpellier.

NOTE SUR L'AMÉLIORATION DES BUDGETS

DES BIBLIOTHÈQUES DES UNIVERSITÉS PRUSSIENNES

Il est indiscutable que, depuis quelques années, l'on porte un peu plus d'intérêt qu'autrefois aux bibliothèques ; mais nulle part la sollicitude de l'Etat ne s'est autant manifestée qu'en Prusse.

Un article paru, il y a quelques mois, sur ce sujet, dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* (1), sous le titre : *Die Leistungen Preussens für seine Bibliotheken und die Bedürfnisse derselben*, nous donne à cet égard des renseignements précieux. L'auteur s'occupe spécialement de la bibliothèque royale de Berlin, et des bibliothèques des Universités *prussiennes*. Ses observations sur celles-ci s'appliquent également aux bibliothèques de nos Universités françaises, et les mêmes conclusions s'imposent pour les deux pays. Il nous a paru utile de faire connaître en France cet article remarquable, en laissant de côté ce qui touche la bibliothèque royale (2), mais en serrant le texte de très près, pour le reste, et, souvent même, en citant textuellement.

Augmentation du budget des bibliothèques.

« Si l'on compare la somme qui, d'après l'Etat, pour 1883-84 a été employée en dépenses ordinaires pour les bibliothèques prussiennes, avec la somme correspondante pour l'année 1897-98, on est immédiatement frappé de l'augmentation considérable de cette somme, car les dépenses permanentes qui étaient en 1883-85 de 404.975,50 marks, pour les bibliothèques universitaires, se sont élevées pour l'année 1897-98 à 564.937,71 marks, y compris, bien entendu, l'amélioration des traitements, » mais non comprises les indemnités de logement du personnel des bibliothèques universitaires (3).

« Si l'on divise l'ensemble des dépenses permanentes en dépenses pour le personnel (traitements, etc.) et en dépenses pour le matériel (fonds de nouvelles acquisitions, etc.), on trouve que les premières ont monté de 183.710 M. à 30).656 marks, et les dernières de 221.265,50 à 264.283,71 marks (4).

Ce qui donne le tableau suivant :

	1883-84		1897-98	
Personnel. . . .	183.710	M.	300.656	M.
Matériel.	221.265,50	M.	264.283,71	M.
Total.	404.975,50	M.	564.939,71	M.

(1) *Centralblatt f. Bibl.* XIV (1897), p. 437-53 (cahier d'octobre-novembre). L'article n'est signé que des lettres *ck*.

(2) Elle a cependant de nombreux rapports avec les bibliothèques des Universités prussiennes, car un système de prêt régulier avec ces bibliothèques est établi depuis 1893. Cf. *Centralblatt, loc. cit.* p. 451, et A. Græsel, *Manuel de Bibliothéconomie* (trad. Laude), Paris, Welter 1897, p. 411, note 1). — De plus, lorsqu'elle s'établira dans de nouveaux locaux, elle abandonnera ceux qu'elle occupe actuellement à la bibliothèque de l'Université.

(3) Les indemnités de logement existent dans beaucoup de bibliothèques allemandes. L'article que nous analysons ici donne quelques chiffres (p. 443, note). A l'Université de Tubingue les bibliothécaires ont l'indemnité de logement, et les bibliothécaires auxiliaires sont logés. Les conservateurs des bibliothèques de Fribourg, Heidelberg et Carlsruhe ont une indemnité de 760 M., et les autres fonctionnaires de 620 M.

(4) *Centralblatt f. Bibl.* loc. cit., p. 439.

L'augmentation des dépenses pour le personnel est bien supérieure à celle des dépenses pour le matériel, et cela s'explique par ce fait que l'on s'était occupé du matériel dans le décennium précédent, et que l'on va s'en occuper prochainement de nouveau.

Personnel.

L'élévation du chiffre de ces dépenses est due à deux causes: d'abord à l'amélioration des traitements, puis à la création de nouveaux emplois.

a) Amélioration des traitements. — Jusqu'à ces dernières années, les employés des bibliothèques des Universités étaient, « comme ceux des archives, les plus mal payés des hauts fonctionnaires de Prusse. » En 1883, le traitement moyen n'était que de 3.000 M. et le traitement le plus élevé de 4.500 marks. La régularisation des traitements, faite en 1874, présentait deux inconvénients:

« D'abord, la disproportion et la dépendance du hasard qui se faisaient sentir dans l'avancement, car un avancement régulier ne pouvait avoir lieu qu'à la même bibliothèque, et l'avancement était bien plus rapide dans les bibliothèques où les vacances des hauts emplois étaient fréquentes que dans celles où elles étaient rares. Pour remédier aux préjudices que ce système causait à certains fonctionnaires, il n'y avait pas d'autre moyen que de les faire passer d'une bibliothèque dans une autre, et ces déplacements ne profitaient guère au service. Pour obvier à cet inconvénient, le gouvernement prussien se fit accorder en 1888 par la représentation nationale une augmentation de crédit par suite de laquelle les traitements des fonctionnaires des bibliothèques scientifiques seraient transmissibles des uns aux autres », et l'on établit une liste d'ancienneté ; mais l'avancement au choix n'en subsista pas moins.

« Le deuxième point qui soulevait des difficultés était l'élévation de l'indemnité de logement, car, bien que les connaissances exigées des fonctionnaires des bibliothèques depuis longtemps ne fussent pas inférieures à celles qu'on exigeait des autres fonctionnaires de l'Etat, l'indemnité de logement, les assimilait presque aux employés subalternes. Quelques années plus tard, il y eut à cet égard un changement, et par l'état (de finances) pour 1890-91, ils eurent une indemnité correspondant à celle des fonctionnaires provinciaux de 5e classe. »

En 1892, l'Etat normal, accordait aux professeurs de l'enseignement secondaire des suppléments de traitement réguliers; les bibliothécaires leur furent assimilés par l'état de 1894-95. Le traitement moyen fut porté de 3.000 à 3.750 marks, et le traitement de début de 1.800 à 2.100 M., mais l'on attribua aussi, comme à la moitié des professeurs, des appointements supplémentaires fixes de 900 M.. à la moitié des bibliothécaires, de sorte que, en réalité, le traitement le plus élevé montait à 5.400 M. et devait être atteint après 27 ans de services.

On ne s'était pas encore occupé des directeurs des bibliothèques. L'année suivante, le gouvernement proposa pour eux, ce qui fut adopté, un traitement moyen de 5.550 marks, et un traitement de début de 4.500, s'augmentant par 7 degrés d'ancienneté jusqu'à 6.600. De même, les rémunérations des bibliothécaires adjoints, au début de 1.200 M., étaient ramenées en 1893 à une moyenne de 1.600 M., de sorte que le traitement, de 1.500 M. au début, montait après deux ans à 1.600, et à 1.800 trois ans après.

Au début de 1897, le gouvernement prussien entreprit une amélioration des traitements de ses fonctionnaires, y compris les bibliothécaires. « Dorénavant, les directeurs des bibliothèques universitaires recevront un traitement moyen de 6.000 marks ; d'abord de 4.800 M., il montera en 15 ans jusqu'à 7.200 marks ; les bibliothécaires des Universités auront un traitement moyen de 3.900 marks commençant à 2.700 M., et au bout de 24 ans ils atteindront le maximum, 5.100 marks ; en outre, la moitié de ces fonctionnaires aura un supplément fixe de pension de 900 M. » (1).

b) Création de nouveaux emplois. — L'élévation du budget est due aussi, en partie, à la création de nouveaux emplois. « En laissant de côté les administrateurs des bibliothèques, il y avait en 1883 dans les bibliothèques universitaires 34 emplois de bibliothécaires. Au cours des derniers quinze ans, leur nombre s'est tellement accru qu'il atteint aujourd'hui 44 ». Le nombre des employés subalternes s'est aussi accru.

Il y a enfin à signaler une réforme importante : l'emploi d'administrateur n'est plus donné qu'à « un homme du métier » (2), ce qui a rompu avec l'ancien usage « de confier l'administration d'une bibliothèque à un professeur, comme emploi accessoire » (3).

Matériel.

L'augmentation du budget du matériel a été moins considérable, car, pour les 10 Universités prussiennes, elle n'est que de 43.018,21 marks (264.283,71 au lieu de 221.265.50 M.). Nous avons indiqué plus haut la raison de cette différence.

a) Crédits extraordinaires. — Il ne faut pas cependant oublier les crédits extraordinaires votés par le Landtag en 1885-86 et 1890-91 « pour la confection du catalogue et pour combler les lacunes des collections de livres, aussi bien pour les bibliothèques universitaires que pour la bibliothèque royale. Pour celles-là, les dépenses sont montées à 450.000 M. (à 205.000 pour la bibl. royale), sans que pour cela il fût possible de combler toutes les lacunes ; deux bibliothèques, en effet, ont eu récemment besoin de fonds extraordinaires, Königsberg et Munster, auxquelles cette année des premiers versements respectifs de 10.000 et 5.000 marks ont été accordés... Il faut encore ajouter les sommes votées pour l'établissement d'une bibliothèque de référence dans les salles de lecture de la bibliothèque de l'Université de Berlin (1891 : 12.000 M.) (4), pour l'installation de l'éclairage électrique dans cette bibliothèque et dans celle de Göttingue, de même que les premiers versements pour la confection du catalogue collectif des bibliothèques prussiennes (15.000 M. par an depuis 1895) (5). Vien-

(1) *Centralblatt f. Bibl.*, loc. cit., p. 442. — « Les appointements des fonctionnaires de la bibliothèque de l'Université de Leipzig montent à 41.950 marks. L'administrateur touche 8.000 M., le bibliothécaire en chef, 5.000 ; 2 bibliothécaires, qui sont en même temps professeurs, chacun 3.300 ; 4 surveillants, 2.250 à 3.300 ; 6 assistants de 1.550 à 1.900, et un auxiliaire à 1.500 M. — La bibliothèque de l'Université et de la ville de Strasbourg paie en traitements 56.000 marks Il y a un directeur, 2 bibliothécaires en chef, 4 bibliothécaires et 4 auxiliaires. Le traitement des bibliothécaires est, au début, de 3.000 M. ; et, tous les trois ans, il monte de 300 marks ; au bout de 30 ans le maximum, 6.000 marks est atteint » (*Centralblatt f. Bibl.* loc. cit., p. 444, ss. à la note).

(2) Sur les examens professionnels, cf. A. Græsel, *op. cit.* p. 443-51.

(3) Sur les inconvénients de cet usage, cf. A. Græsel, *op. cit.* p. 145, et appendice p. 438-43. — A Gœttingue, le directeur de la bibliothèque de l'Université est professeur titulaire des sciences bibliothéconomiques, et, comme tel, est payé non sur le budget de la bibliothèque, mais sur le fonds général de l'Université.

(4) 15.000 marks avaient été accordés en 1887 pour celle de la bibliothèque royale

(5) La dépense en est évaluée à 300.000 marks. Cf. A. Græsel, *op. cit.* p. 471-73. Nous citons ici cette entreprise parce que les bibliothèques universitaires prussiennes doivent

nent ensuite les grosses dépenses pour la construction ou la réfection partielle des bâtiments des bibliothèques (1). Une série de grosses constructions, comme les nouvelles bibliothèques de Greifswald, Halle (2) et Kiel, et l'agrandissement de celle de Göttingue étaient déjà terminés auparavant, mais il y avait l'agrandissement et la reconstruction partielle de la bibliothèque de Greifswald qui demandaient 160.550 M., la réfection et la construction partielle de la bibliothèque de Bonn (359.300 M.), la reconstruction de celle de Breslau (37.000 M.), l'achat d'un emplacement pour reconstruire celle de Königsberg (230.000 M.), et enfin le premier versement de 120.000 M. pour la reconstruction de la bibliothèque de Marbourg, évaluée en tout à 391.000 M. sans les dépenses accessoires. Si l'on additionne toutes les sommes votées exceptionnellement par le Landtag en 1884-1897 pour les bibliothèques universitaires et la bibliothèque royale, on tient comme résultat le chiffre de 2.087.836 marks, soit une moyenne annuelle de 149.124 marks.

« De tous temps, les articles budgétaires ordinaires ont été accompagnés d'articles extraordinaires. Ces sommes, une fois votées, sont intéressantes parce qu'elles constituent un aveu formel que précédemment il n'a pas été suffisamment pourvu aux besoins des bibliothèques... Et il est hors de doute que les sommes dont les bibliothèques universitaires disposent ne sont pas en rapport avec leur accroissement » (3).

b) Insuffisance des crédits. — En effet, la production littéraire en tous pays a augmenté d'environ 47 0/0 en 1885-95, et la proportion serait encore plus considérable pour 1883-96. En face de cet accroissement, on ne trouve qu'une augmentation de 19,4 0/0 des sommes destinées aux dépenses matérielles des bibliothèques, pour la période 1883-96 !

Il est incontestable, comme le fait remarquer l'auteur de l'article du *Centralblatt*, « que les fonds destinés à l'accroissement des bibliothèques deviennent de plus en plus insuffisants d'année en année (4), étant donné la multiplication des ouvrages de science ou d'archéologie, illustrés de photographies ou photogravures, et par cela même très coûteux (5). Or, « tous ceux qui connaissent ou fréquentent nos bibliothèques savent très bien que précisément l'acquisition de ces ouvrages coûteux qui ne peuvent se trouver partout, s'impose, pourvu que leur valeur scientifique soit bien établie. Le précepte d'un vieux règlement de bibliothèque de préférer pour l'achat de ces ouvrages, *ceux que personne n'achète*, est, en effet, bien fondé, encore aujourd'hui. »

y collaborer, ce qui nécessitera encore, comme le fait très bien remarquer l'auteur de l'article, un bibliothécaire chargé spécialement de ce travail dans chaque bibliothèque.

(1) « Il n'est pas nécessaire de démontrer aux gens du métier combien l'administration commode et pratique d'une bibliothèque moderne dépend du local dans lequel elle est installée » (*Centralblatt f. Bibl.* loc. cit., p. 437, note 1). — Nous ferons seulement remarquer que la plupart des bibliothèques des Universités allemandes (Leipzig, Halle, Strasbourg, etc.) sont dans des bâtiments isolés. Il n'en est pas de même en France.

(2) La bibliothèque de Halle est une des plus pratiques de l'Allemagne (voir les pages qui lui sont consacrées dans le manuel de Græsel, p. 95-101) Deux autres bibliothèques universitaires méritent d'être citées comme modèles : celle de Leipzig, qui est, sans contredit, la plus pratique de toute l'Allemagne (Cf. A. Græsel, *op. cit.*, p. 108-14), et qui a coûté 2.250.000 marks, et celle de Strasbourg, au sujet de laquelle on peut consulter la note bibliographique de Græsel (*op. cit.*, p. 561).

(3) *Centralblatt f. Bibl* loc. cit., p. 447 8.

(4) Cf. Græsel, *op. cit.*, p. 169.

(5) Nous citerons comme exemples les ouvrages de Brunn, Tichorius, Furtwaengler, etc. *La collection Somzee, die Marcus-Sarle*, les *Kuntshistorische Sammlungen* de Vienne, etc., etc.

Besoins des bibliothèques universitaires.

Il y a trois ans environ, le bibliothécaire de Göttingue, M. A. Roquette, dans un article sur les *Bibliothèques universitaires allemandes, leurs ressources et leurs besoins* (1), est arrivé, après un examen approfondi. à cette conclusion que, « pour que les bibliothèques universitaires fussent à même d'acquérir les livres qui leur sont nécessaires, il leur faudrait une augmentation moyenne de leur dotation d'au moins du double (soit 51.000 marks) » (2).

L'augmentation du budget amènerait aussi l'augmentation du personnel, car « il est clair que toute augmentation de travail réclame un accroissement de force pour faire le nécessaire, autrement les autres travaux indispensables seraient négligés... Mais, même si cette augmentation si désirable des dotations des bibliothèques prussiennes ne se faisait pas de suite, il ne serait pas possible de différer l'augmentation du personnel. Depuis quelque temps, le public réclame de plus en plus des renseignements, surtout des renseignements bibliographiques, et il est certain que les administrations seront obligées pour y répondre d'augmenter les forces dont elles disposent, qui sont insuffisantes », d'autant plus qu'il faudra des fonctionnaires spéciaux pour le catalogue collectif et pour le catalogue des écrits académiques anciens de chaque Université.

Etat actuel.

Actuellement, voici quelle est au point de vue des traitements, la situation des bibliothécaires des Universités prussiennes :

Le traitement de début est de 2.700 marks ; le maximum, 5.100 marks doit être atteint en 24 ans. Le traitement moyen est de 3.900 M. Les directeurs des bibliothèques ont un traitement initial de 4.800 M., qui arrive, en 15 ans, au maximum de 7.200 marks. Le traitement moyen est de 6.000 marks. Mais tous ces fonctionnaires ont, en plus, une indemnité de logement d'environ 500 marks en moyenne, et la moitié d'entre eux touche, en outre, un supplément fixe de pension de 900 marks, ce qui augmente leur traitement de plus de 1.400 marks.

Conclusion.

De ce qui précède, l'on voit que le budget du personnel des bibliothèques prussiennes a été fort amélioré depuis 1883. Les traitements ont été augmentés, on a créé de nouveaux emplois.

Maintenant, l'amélioration du fonds pour le matériel s'impose ; il est tout à fait insuffisant, malgré les crédits extraordinaires considérables votés par le Landtag ; mais du jour où les crédits des dépenses matérielles seront augmentés, il s'ensuivra l'insuffisance du personnel, et l'on se verra obligé de créer de nouveaux emplois. Le gouvernement prussien ne semble pas, du reste arrêté par ces obligations successives, et il est hors de doute que jusqu'à ce que les bibliothèques universitaires soient tout à fait au niveau de leur tâche, il ne reculera pas dans la voie des améliorations par lui commencées il y a trente ans déjà.

(1) *Sammlung bibliothekwissenschaftlichen Arbeiten* de Dziatzko, fasc. 6, p. 40, ss. M. Roquette fait remarquer (p. 60) que la Prusse dans ses dépenses pour l'amélioration de ses bibliothèques, est surpassée par tous les autres grands Etats allemands.

(2) La bibliothèque de Leipsig a, actuellement, 40.000 M. pour les acquisitions, *sans compter les reliures*, et celle de Strasbourg 58.000 marks, et toutes deux ont, pourtant, le droit de *dépôt légal régional*.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

FRANCE.

Collège de France (1). — La façade du Collège de France disparaît derrière les maisons borgnes accolées à ses murs... ; ses laboratoires sont installés dans des logements d'ouvriers..., il étouffe dans ses salles trop petites, il n'a pas un amphithéâtre convenable à offrir à ses auditeurs...

Le Parlement s'était ému de cette situation faite à l'un des établissements qui portent le plus haut à l'étranger le renom de la science française, et il avait approuvé, en 1885, le devis de reconstruction du Collège de France, s'élevant à la somme de 7 millions, et voté sur le fonds des écoles, 2 millions pour l'achat des terrains. Mais, au milieu des incertitudes sur les plans qui conviendraient le mieux à une pareille transformation, les délais budgétaires s'écoulèrent, et cette somme fit retour à la Caisse des écoles. Elle n'a pas été perdue pour l'Etat ; mais elle a été perdue pour le Collège, qui se retrouve aujourd'hui dans la même situation qu'alors, aggravée encore par le temps qui s'est écoulé et par le contraste des constructions somptueuses dont il est entouré. Et, pourtant, l'essor qu'a pris l'Université fait plus que jamais sentir l'utilité du Collège de France et la place qui lui revient dans notre enseignement supérieur.

Quand François Ier fonda le Collège de France, il voulait, en face de la Sorbonne, livrée à la routine et aux discussions scolastiques, créer un établissement ouvert à la recherche libre, où des hommes, imbus de l'esprit de la Renaissance, pussent répandre les sciences et les méthodes nouvelles qui n'avaient pas de place dans l'enseignement officiel. L'idée était si juste qu'elle a triomphé de toutes les résistances ; l'esprit du Collège en a franchi les portes, et il s'est implanté dans notre enseignement supérieur qu'il a renouvelé. Aujourd'hui nos Facultés sont peuplées d'hommes qui ont été élevés avec ces mêmes méthodes, et il n'est pas téméraire de dire que plus d'un d'entre eux pourrait, si les circonstances l'y avaient poussé, professer également à la Sorbonne ou au Collège de France.

Il n'en est pas moins vrai que le caractère propre des deux établissements introduit dans leur enseignement des différences profondes qu'on ne pourrait faire disparaître sans leur enlever leur raison d'être. Pour avoir été reculée, la barrière n'en subsiste pas moins. La science n'est jamais faite, elle se transforme constamment ; à mesure qu'une branche de connaissance a pris place dans les cadres des sciences reçues, d'autres objets d'étude surgissent et avec eux de nouveaux procédés d'investigation.

Il y a cinquante ans, l'enseignement du sanscrit a été créé, l'on sait

(1) M. Philippe Berger a publié, dans le *Journal des Débats*, un article où se trouvent d'excellentes choses sur le rôle du Collège de France et sur l'une des fins que doit se proposer notre enseignement supérieur. Nous avons cru bon d'en faire connaître l'essentiel à nos lecteurs. (*N. de la Réd.*)

avec quel éclat, par Eugène Burnouf, au Collège de France. Ce fut une révolution dans l'étude des langues anciennes, la plus grande depuis celle qui, au seizième siècle ouvrit au grec les portes de l'enseignement et provoqua la création du Collège de France. De l'étude du sanscrit est née une science nouvelle, qui étudie la parenté des langues et les lois de leur transformation ; quelques années après la mort d'Eugène Burnouf, le Collège de France créait, pour M. Michel Bréal, une chaire de grammaire comparée, et aujourd'hui qu'enfin le sanscrit et la grammaire comparée ont reçu droit de cité à la Sorbonne, le Collège vient d'ouvrir un laboratoire de phonétique expérimentale (1) destiné à appliquer, par une innovation hardie, les procédés exacts usités en physiologie à l'étude des sons du langage et à donner à la phonétique, ainsi que l'a dit M. Marey, une base expérimentale.

L'étude des inscriptions, l'épigraphie, qui a transformé de fond en comble l'histoire ancienne, pourrait prêter à des remarques analogues. Il en est de même des hiéroglyphes, des écritures cunéiformes et des études sémitiques, qui ont ouvert des horizons tout nouveaux à la pensée humaine, et dont le contre-coup se fait sentir jusque dans notre manière de concevoir les origines de l'antiquité classique. On pourrait prendre ainsi successivement l'histoire de la langue française, celle de nos institutions, enfin les sciences qui étudient la genèse de la vie des êtres et ses diverses manifestations, on verrait que, dans toutes ces branches, l'activité du Collège se manifeste par un effort constant pour s'affranchir des routines scientifiques et frayer à l'esprit des voies nouvelles. Il travaille à l'œuvre de la science en dehors de toute préoccupation professionnelle.

A la Sorbonne, au contraire, ces préoccupations tiennent, sinon la première place, du moins une place prédominante. La somme d'intelligence et d'activité qui s'y dépense n'est pas moins considérable ; mais elle est dirigée vers un autre objet. La tâche, sinon la préoccupation principale de nos Facultés, est de mettre la jeunesse, qui se tourne vers elles de plus en plus nombreuse pour conquérir les grades universitaires, en état d'y arriver, et de lui donner les connaissances qu'exige l'exercice des professions libérales.

Quelles que soient les causes, trop souvent étrangères à la science, du mouvement irrésistible qui pousse la jeunesse à l'assaut des grades universitaires et remplit les amphithéâtres de nos Facultés, il faut reconnaître que ce spectacle ne manque pas de grandeur. C'est bien quelque chose de voir des salles de cours pleines, et la puissance de parole du maître est multipliée par l'effort intellectuel qu'il provoque autour de lui.

Mais ce colosse à la tête d'or a aussi ses pieds d'argile. Combien d'hommes de talent, dont le principal effort s'épuise dans des préparations d'examens, sous lesquels ils succombent, et qui les obligent à tourner perpétuellement dans le même cercle ! On ne peut pas donner à des jeunes gens qui ne visent qu'à obtenir un diplôme des notions inutiles au but qu'ils poursuivent, et, si l'on excepte quelques esprits supérieurs, qui sont l'honneur de notre Sorbonne, l'obligation d'enseigner une science toute faite finit souvent par donner à l'esprit un tour doctrinaire qui recule devant les nouveautés et se défie de tout ce qui ne rentre pas dans les cadres de l'enseignement officiel.

(1) Sur ce laboratoire, voir dans le volume XXXIV de la *Revue internationale*, p. 16 (15 juillet 1897), l'article de M. Rousselot. (*N. de la Réd.*)

Nous ne demandons pas que le Collège de France se lance sur les traces de la Sorbonne ni qu'il cherche à rivaliser avec elle. Il y a place, dans notre enseignement supérieur, pour les deux établissements. Il est bon qu'il y ait une science indépendante, sans bonnet et sans rabat ; elle aura moins de prestige peut-être, mais elle ne portera pas des fruits moins bons. Un des hommes qui ont exercé l'action la plus profonde sur la direction scientifique de notre temps, Claude Bernard, n'avait aucun grade universitaire. Il faut qu'il y ait des hommes dont la principale occupation soit de reculer les bornes de nos connaissances et de mener leurs élèves jusqu'au point où ils sont arrivés eux-mêmes pour les mettre en état d'aller au delà. C'est la fonction la plus élevée de la science. Ces hommes n'auront jamais, pour les suivre, que le petit nombre des élèves soucieux de chercher par eux-mêmes ; mais c'est cette élite qui maintient le niveau de l'enseignement supérieur en France.

Il ne faut pas se le dissimuler : dans le nouvel épanouissement de la vie universitaire, le Collège de France a été quelque peu laissé de côté et le misérable état d'abandon où il se trouve est un symptôme du peu de faveur qui s'attache à l'ordre d'études qu'il représente. Et, pourtant, ce sont les plus importantes, car ce sont les plus désintéressées. L'homme ne vit pas de pain seulement ; au milieu de la fièvre d'examens qui nous envahit, le Collège de France représente encore parmi nous la science pure qui n'a d'autre but que la recherche de la vérité, sans aucune préoccupation de l'intérêt immédiat qu'on en peut retirer. Il faut se garder de diminuer le prestige de ce qui fait la grandeur d'un pays.

C'est l'idée qu'a toujours défendue, avec sa compréhension profonde de la science, Ernest Renan ; c'est celle qu'exprimait hier encore, devant les délégués des Universités américaines, l'éminent administrateur qui a été le confident et l'héritier de sa pensée.

Dans un article justement remarqué sur l'enseignement supérieur en France, M. Jacques Flach demandait naguère que les deux grandes Ecoles nées de la même pensée et animées du même esprit, l'Ecole pratique des Hautes-Etudes et le Collège de France, s'unissent sans se confondre, au point de vue des études, pour former un grand corps d'enseignement libre, dans lequel l'Ecole des Hautes-Etudes serait le séminaire du Collège, comme elle est déjà bien souvent la pépinière de ses professeurs. Une pareille union, qui grouperait leurs forces, ne saurait que leur être profitable à tous deux, et nous saluerions avec joie le jour où l'Ecole des Hautes-Études prendrait sa place dans un Collège de France agrandi.

Mais nous ne voulons pas compliquer une question simple en elle-même. Nous demandons le nécessaire, le reste nous viendra par surcroit. Le Parlement, qui gratifie si généreusement le Collège de chaires qui ne sont peut-être pas toujours celles qu'il aurait rêvées, ne peut manquer de comprendre la nécessité de faire de la place pour ces nouveaux enseignements, et cela lui est d'autant plus facile qu'il ne s'agirait plus ici de millions, quelques centaines de milliers de francs suffiraient pour débarrasser Paris d'une tache et mettre le Collège de France en état de remplir sa mission.

François Ier voulait que le Collège de France fût un collège « bâti en hommes » ; encore faut-il donner à ces hommes des instruments de travail ; or, des salles de cours bien aménagées pour l'enseignement et munies de tout ce qui lui est nécessaire, des laboratoires de toute sorte, dans l'ordre des lettres comme dans l'ordre des sciences, sont nos instruments

de travail. Voilà ce que nous réclamons. Nous demandons surtout qu'on mette fin au plus tôt à un état de choses qui, indépendamment de toute considération scientifique, est une honte pour le quartier des Ecoles.

UNIVERSITÉ DE CLERMONT-FERRAND.

La Société des Amis de l'Université. — Le 22 janvier la *Société d'émulation* d'Auvergne recevait de son président M. Desdevises du Dézert, un rapport où il disait que des maîtres éminents ont professé aux Facultés de Clermont, qu'ils ont publié des œuvres remarquables, qu'ils ont pris une part active à la vie de la cité et contribué dans une large part à sa prospérité matérielle. Après avoir montré que Clermont a intérêt à garder son Université, il insistait sur la nécessité, pour lui créer des ressources, pour travailler à la doter de l'enseignement du droit qui lui apporterait des étudiants et de l'argent, de constituer un corps indépendant qui servit d'intermédiaire entre l'Université et les pouvoirs locaux et le public : « Il importe, disait-il, de constituer une Société des Amis de l'Université. Mais fonder une société est chose grave et hasardeuse — plus hasardeuse encore en ce moment où un bon vent d'initiative souffle sur notre ville, et où trois sociétés nouvelles viennent d'éclore.

« Ne vaut-ilpas mieux se servir de ce qui existe déjà, transformer, élargir une société déjà vivante et donner à ses efforts un but plus immédiat et plus tangible, tout en gardant scrupuleusement à tous ses membres tous leurs droits, et tous les avantages dont ils jouissent à l'heure présente ?

« C'est ce qu'ont pensé un certain nombre d'hommes dévoués à la ville et à la science, et j'ai l'honneur de vous proposer d'adhérer à la *transformation de la Société d'Emulation d'Auvergne en Société des Amis de l'Université d'Auvergne.*

« Ce changement de nom a l'avantage de préciser parfaitement le but à atteindre, et comme tous les membres de la Société d'Emulation sont déjà amis de l'Université, je ne pense pas que cette question de vocable puisse soulever la moindre objection.

« Le nom importe peu. Ce qui nous importe, c'est de conserver l'esprit qui a animé jusqu'ici notre compagnie, c'est de garder intactes nos traditions et notre indépendance.

« Je puis vous affirmer, messieurs, que la transformation projetée nous gardera nos traditions et nous laissera indépendants. S'il en était autrement, votre président aurait refusé de porter la question devant vous. Il ne s'agit ni de supprimer, ni de subordonner la société d'Emulation d'Auvergne ; il s'agit de lui donner une nouvelle jeunesse, et de lui proposer une tâche certainement utile et féconde : *l'installation définitive* de l'Université d'Auvergne.

« La Société des Amis de l'Université prouverait par sa constitution même que l'Auvergne a la ferme volonté de conserver et de développer ses établissements d'enseignement supérieur. La Société serait l'avocat naturel de l'Université d'Auvergne auprès des pouvoirs publics et des habitants de la province, et en favorisant son développement, elle favoriserait un des organes les plus puissants de la vie provinciale.

« On a jadis reproché aux professeurs de l'Université de s'enfermer trop exclusivement dans leur spécialité, et de paraître dédaigner les études pratiques qui les rattacheraient à la province. Ce reproche ne pourrait

plus leur être adressé, mais la Société des Amis de l'Université contribuera encore à l'adaptation de l'enseignement supérieur aux besoins locaux. Son président fera partie de droit du Conseil de l'Université. Elle pourra ouvrir des concours, donner des prix, mettre à l'étude des questions intéressantes, et si elle est riche, subventionner des cours sur tel sujet qu'elle voudra.

« Les œuvres dont la Société d'émulation a déjà pris l'initiative, comme l'œuvre du monument à élever à Vercingétorix, seront continuées par la Société nouvelle. »

A l'unanimité, la Société accepta la transformation demandée. La nouvelle Société se réunit en Assemblée générale pour rédiger ses statuts. Le président du bureau provisoire, M. Desdevises du Dézert, prit la parole :

« La création des Universités, disait-il, est le premier pas fait par le gouvernement dans la voie de la décentralisation. C'est la première tentative pour rendre aux provinces la conscience de leur existence et de leur personnalité, le souci de leurs intérêts, la confiance en leurs forces.

« Les provinces qui sauront comprendre la valeur du cadeau qui leur est fait, trouveront dans leur Université reconstituée et élargie le foyer de leur vie nouvelle.

« Une Université, c'est pour une province le moyen assuré de conserver ses traditions et ses souvenirs, de garder le culte de l'idéal, plus nécessaire encore à une démocratie qu'à toute autre société. Et ce sera la part de la Faculté des lettres. — C'est à l'Université qu'il appartiendra d'étudier toutes les ressources du pays, de classer ses richesses, de fomenter ses progrès, de veiller sur ses intérêts matériels. — Et ce sera le lot de la Faculté des sciences et de l'Ecole de médecine. — L'Université instruira la jeunesse de la province, sans l'exposer aux dangers d'un exil prématuré, et maintiendra en elle, tout en l'initiant aux plus saines disciplines, l'amour du pays natal et la physionomie originale de la race. — Et ce sera la tâche de la future école de droit. — Une Université, telle que nous la comprenons, n'est pas une collection d'enseignements spéciaux, jaloux les uns des autres ; c'est un tout vivant et agissant, c'est une personne morale, c'est — notre ambition irait jusque-là — l'âme même de la province et son bon génie ! Se désintéressant des luttes politiques, vivant en dehors et au-dessus des partis, l'Université serait dans la province la conseillère bienveillante et écoutée, la vieille amie à laquelle on ne recourt pas en vain.

« Ne craignez pas que l'amour de la petite patrie nuise à la grande. C'est un sophisme sans valeur. On peut aimer sa province sans cesser d'aimer la France. Il faut que la France soit pour les Français autre chose qu'un vain mot. Il faut que ce mot éveille dans l'esprit mille images, dans le cœur mille émouvants souvenirs, et ces images, ces souvenirs, c'est au pays natal ou d'élection que le Français les empruntera... Bretagne, Auvergne, Normandie, peu importe ! N'est-ce pas toujours la terre de France ?

« Pour répondre à l'idéal que nous nous proposons, pour devenir le foyer de la vie intellectuelle et morale de l'Auvergne, il manque encore bien des choses à notre Université. Fondée depuis 44 ans seulement, elle n'a pas encore, malgré d'éminents services rendus à la ville et à la province, conquis définitivement ses lettres de naturalité. Elle a besoin de s'adapter plus complètement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici aux conditions de son

milieu, d'entrer en contact plus intime avec la province, pour mieux répondre à ses aspirations. Il faut que l'Auvergne comprenne que son Université est pour elle une richesse et une force.

« Nous n'avons pas assez d'enseignements particuliers au pays, pas assez d'enseignements pratiques, pas assez d'instruments, pas assez de livres, pas assez d'élèves. Il faut que nous conquérions tout ce qui nous manque.

« Nous n'y parviendrons que si la sympathie publique nous soutient et nous accompagne, et c'est pourquoi, voulant vivre d'une vie plus active, voulant grandir et progresser, notre première pensée a été de rallier à nous tous les amis inconnus que nous devinions dans ce pays, tous ceux qui veulent avec nous que l'Auvergne ait son Université. »

La Société élut ensuite un Président M. Le docteur Chibret, des vice-présidents, MM. Hospital, Lenoir, Côte-Blatin, A. Bertrand, un secrétaire général, M. Bonnefoy, des secrétaires des séances, MM. Rechat et Bruyant, un trésorier M. Mathieu, un archiviste, M. Elie Jaloustre, un archiviste-adjoint, M. Ambrosi. Puis elle nomma membres d'honneur : MM. les sénateurs et députés des six départements de l'Académie de Clermont ; Mgr l'évêque de Clermont; M. le général commandant le XIIIe corps d'armée ; M. le premier président et M. le procureur général de la cour d'appel de Riom ; M. le préfet du Puy-de-Dôme ; M. le président du Conseil général du Puy-de-Dôme ; M. le maire de Clermont ; M. le président du Tribunal civil ; M. le président du Tribunal de commerce; M. le président de la Chambre de commerce ; M le président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont ; M. le recteur de l'Académie ; M. Micé, recteur honoraire ; M. Adam, recteur de l'Académie de Dijon ; M. Gasquet recteur de l'Académie de Nancy ; M. Alluard, doyen honoraire de la Faculté des sciences ; M. Chotard, doyen honoraire de la Faculté des lettres ; MM. Bouquet de la Grye, Paul Bourget, Henri Doniol, Emile Duclaux, Fouquet, colonel Laussedat, Michel Lévy, de Nolhac, et le docteur Roux.

Le 15 juin la Société s'est de nouveau réunie sous la présidence de M. le docteur Chibret. Il a proposé la création d'un comité d'initiative et d'action dont les membres fussent des « hommes capables de comprendre, de répandre et de réaliser des idées nouvelles et utiles, pour le bien commun de l'Université et de la région, pris dans l'agriculture, l'industrie, le commerce et les professions libérales ». Soixante membres ont été choisis, parmi lesquels nos collaborateurs Audollent et Desdevises du Dézert. Lecture a été donnée par le Président d'une lettre de M. Gasquet, recteur de Nancy, qui en indiquant ce qui s'est fait depuis quelques années à Nancy, espère bien que ses compatriotes de l'Auvergne « donneront à l'Université de Clermont la direction et les développements qu'elle comporte». Des remerciements ont été adressés à MM. des Essarts et Desdevises, un vœu a été formulé, sur la proposition de M. Ehrhard, en faveur de la création d'une Ecole de droit. La Société compte actuellement plus de 500 membres.

Université de Grenoble

Cours de vacances. — Le Comité de patronage des étudiants étrangers, qui s'est organisé depuis deux ans auprès de l'Université de Grenoble, a pris cette année l'initiative de créer des cours de vacances dans cette ville, pendant les mois de juillet, août et septembre, à l'usage des étran-

gers que leurs occupations empêchent de venir en France pendant l'année scolaire. Les cours portent sur la langue et la littérature françaises (avec correction de devoirs), l'histoire de l'art et l'économie sociale ; ils sont complétés, d'une part, par des excursions botaniques et géologiques, de l'autre, par des réunions de conversation : une maison hospitalière sert de lieu de rendez-vous aux étrangers et aux membres du comité de patronage. Pendant le mois de juillet, le Président de ce comité, M. Marcel Reymond, le distingué historien de la sculpture italienne, a pour collaborateurs des professeurs de l'Université ; pour les mois suivants, il s'est assuré le concours des professeurs du lycée. Les frais d'inscription à l'ensemble des cours, pour un mois, sont fixés à 20 francs.

La situation de Grenoble, au milieu d'une des régions les plus pittoresques de France, et les plus visitées chaque année par les touristes, permet d'espérer que l'institution des cours de vacances y deviendra vite prospère. Dès la première série de conférences, des Américains, des Allemands, des Italiens se sont fait inscrire. Le Comité de patronage s'occupe de rendre leur séjour à Grenoble aussi utile et agréable que possible ; il les aide à trouver une installation conforme à leurs désirs, et répond à toutes les demandes de renseignements qui sont adressées à son président, 4, place de la Constitution, à Grenoble.

Université de Dijon

L'enseignement des sciences économiques et politiques à la Faculté de droit. — Le décret du 30 avril 1895 qui a divisé en deux branches l'ancien doctorat en droit et créé un doctorat de sciences politiques et économiques, a naturellement élargi la place jusque-là accordée à l'enseignement de ces sciences dans les Facultés de droit.

Il a été notamment organisé dans ces Facultés des cours de « Droit public et Droit constitutionnel comparé », d'« Economie politique » (cours spécial de doctorat et qui ne se confond pas avec le cours de licence portant le même titre) et d'« Histoire des doctrines économiques ».

La méthode d'enseignement jusqu'ici prédominante, sinon exclusivement pratiquée, dans les Facultés de droit, c'est la leçon « ex cathedra », prononcée par le professeur et que les étudiants prennent — c'est le terme consacré — sous forme de notes plus ou moins exactes. C'est un enseignement qui, du côté de l'élève, est purement passif, et n'exige de sa part que l'effort d'intelligence nécessaire pour résumer le plus fidèlement possible dans ses notes au moment même de l'audition, la leçon du maître, et ensuite pour s'assimiler, en vue de l'examen, les idées toutes faites qui lui sont venues du haut de la chaire. Les règlements relatifs soit à la licence, soit au doctorat, prévoient, il est vrai, des conférences ayant pour objet (art. 1er de l'arrêté du 30 avril 1895) : les conférences de licence, les exercices pratiques, tels que interrogation, composition écrite, étude d'auteurs et de textes ; les conférences de doctorat, des études approfondies sur des questions se rapportant aux matières du programme. La conférence demande, par conséquent, à l'étudiant un travail plus personnel que le cours.

Mais, tout d'abord, elle n'est que facultative. Ensuite elle est faite assez souvent par un autre maître que celui qui est chargé du cours.

(1) Note présentée par MM. Deslandres et Truchy.

Enfin elle apparait surtout à l'étudiant comme un labeur supplémentaire qui ne se justifie que s'il aplanit et facilite l'accès aux boules blanches des examens. En fait, il n'est pas douteux que le travail des conférences n'ait surtout le caractère de préparer aux examens, et que cela n'atténue la valeur qu'il pourrait avoir au point de vue de la formation intellectuelle de l'étudiant.

Les professeurs chargés, à la Faculté de droit de Dijon, des cours institués pour le doctorat des sciences politiques et économiques, et surtout des trois cours mentionnés ci-dessus, ont pensé qu'il y avait lieu de modifier la méthode habituellement suivie, et d'associer d'une façon plus intime qu'on ne le fait généralement le travail personnel de l'étudiant à celui du maître. Il leur a semblé que cette modification devait se faire, non pas dans les exercices accessoires de la conférence, mais dans le cours lui-même ; ils ont, en conséquence, substitué, dans une large mesure, au cours proprement dit, tombant du haut de la chaire et recueilli par l'élève, des exercices variés dont le trait commun est d'être, des professeurs à l'égard de l'étudiant, surtout une direction d'études. Le cours *ex cathedra* n'a pas disparu, il ne peut pas disparaître, mais il n'est plus qu'un des éléments de l'enseignement, et à côté de lui se sont fait une large place des exercices qui remplacent le travail passif de l'étudiant qui écoute, — quand il écoute, — et prend des notes, par une sorte de collaboration active et sans cesse en éveil. Il y a entre les deux modes d'enseignement la différence du dialogue au monologue.

On peut dire, si l'on veut, que le cours ainsi compris devient une conférence ; mais c'est une conférence qui garde le caractère scientifique du cours de doctorat, et qui ne prend pas la physionomie utilitaire d'une préparation à l'examen.

La combinaison des deux formes d'enseignement s'est faite à peu près de la façon suivante : Le cours *ex cathedra* énonce les principes et marque l'orientation générale que le professeur entend donner à l'enseignement.

Les exercices dans lesquels le programme est développé sont : ou des interrogations sur les matières indiquées par le professeur auxquelles l'étudiant doit se préparer par un travail intérieur et personnel, — ou des travaux écrits, — ou des exposés faits oralement par l'étudiant. Le but cherché est de provoquer la réflexion chez l'étudiant et de le munir d'idées et de notions qui se soient formées en lui, par le dedans, au lieu d'avoir été introduites toutes faites par le dehors.

Cette façon de procéder a paru particulièrement appropriée à l'enseignement des sciences politiques et économiques, qui vaut beaucoup moins par l'acquisition de notions positives sur tels ou tels sujets, que par l'éveil de l'esprit à certains modes de concevoir les phénomènes sociaux.

La modification ainsi apportée dans les cours de doctorat a produit des résultats très satisfaisants, en un double sens.

D'une part, elle tend à décourager les élèves médiocres qui ne voient dans le doctorat que l'exemption du service militaire qu'il procure, et que la perspective d'un effort personnel de réflexion et de travail déconcerte.

D'autre part, elle a un très vif attrait pour les étudiants sérieux. Elle les attache à un enseignement auquel ils sont appelés véritablement à collaborer ; elle en fait les propres artisans de leurs idées et de leur formation intellectuelle.

C'est à ce titre que nous avons cru pouvoir mentionner cette restreinte et modeste expérience ; — non pas que l'idée qu'on a tâché d'y réaliser soit en aucune façon nouvelle ; mais elle a été jusqu'ici peu habituellement pratiquée pour le doctorat en droit, et les résultats qu'on en a obtenus sont encourageants.

UNIVERSITÉ DE PARIS.

Le Cours d'histoire du droit public français à la Faculté de droit. — Nos Facultés de droit font une place considérable à l'enseignement des sciences politiques et économiques. Pour donner une idée des questions traitées, nous reproduisons aujourd'hui le programme des cours que M. Esmein a faits depuis trois ans aux étudiants du doctorat.

1895-1896. — HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES EN FRANCE PENDANT LE XVIe SIÈCLE ET LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVIIe (PRINCIPES ET DOCTRINES).

LA SOUVERAINETÉ ET L'ÉTAT. — Chapitre I. — Bodin, Loyseau et Le Bret. La notion de l'État encore imparfaitement dégagée ; — souveraineté personnelle et fragmentaire ; conséquences et correctifs en ce qui concerne les lois, les officiers publics, les traités et les dettes publiques. — Les diverses qualités en vertu desquelles le roi commandait et gouvernait ; rapprochement avec le droit public de l'Angleterre. — La théorie des ordres.

Chapitre II. — La théorie du domaine de la couronne — En quoi le domaine de la couronne d'après l'ancien droit français diffère du domaine national et du domaine de la couronne d'après le droit moderne. — Comment s'est formée la théorie du domaine de la couronne. — Consistance de ce domaine ; le domaine de la couronne et le domaine privé du roi ; édit de 1566 et doctrine postérieure ; l'inaliénabilité du domaine de la couronne, exceptions : apanages et engagements.

LE GOUVERNEMENT ET L'ADMINISTRATION. — Chapitre I. — *Le pouvoir législatif.* — § 1. *Le roi législateur.* La conception moderne de la loi et la conception ancienne. Limitation du pouvoir législatif du roi ; les lois fondamentales ; le droit divin et le droit naturel. Comment on conciliait avec la souveraineté du roi, la force qu'avaient en France les coutumes, le droit romain et le droit canonique, théories diverses de nos anciens auteurs. — La loi se distinguant imparfaitement des autres *mandemus* du roi. — La règle : *rex a legibus solutus est* ; le privilège ; le droit de dispenser des lois ; lettres de justice et de grâce. Le pouvoir réglementaire. — § 2. *Les États généraux.* — Les États généraux considérés comme assemblée représentative. C'est une représentation des ordres, des bailliages, des villes et des communautés ; conséquences quant aux élections et quant aux pouvoirs et à l'indemnité des députés. — Les États généraux considérés comme assemblée délibérante. Ils n'ont aucun pouvoir propre en matière de législation ; comment ils participent en fait à celle-ci ; demandes qu'ils forment au XVIe siècle en vue d'une participation légale. — Pouvoirs extraordinaires des États généraux. Leur pouvoir constituant : cession de territoire, dévolution de la couronne, régence. Renvoi quant aux impôts. — § 3. Droits politiques des parlements et cours souveraines. —

L'enregistrement des lois et les remontrances ; l'enregistrement des traités. — Comment nos anciens auteurs expliquaient le droit de résistance et de remontrances ; Bodin, Pasquier, La Roche-Flavin.

Chapitre II. — *L'administration de la justice.* — Toute justice émane du roi. — Justice retenue et justice déléguée. — Deux modes de délégation de la justice ; la théorie et la distinction des *officiers* et des *commissaires.* — Les tribunaux et leur composition ; juge unique ou collégialité. — Nomination des juges ; lutte entre le principe de l'élection et celui de la résignation ; leurs origines et leurs vicissitudes. La vénalité et l'hérédité des offices ; résistances des Etats généraux. — Les pouvoirs des magistrats. Le Parlement juridiction d'équité ; les arrêts non motivés. Le système des peines arbitraires, ses origines et sa portée. — Le droit de délégation appartenant aux juges ; ses origines et sa décadence. — La théorie des preuves légales. — Les justices seigneuriales et municipales. Elles sont considérées, comme une concession de la royauté ; conséquences de ce principe. Le dernier ressort. — La juridiction ecclésiastique, juridiction contentieuse et juridiction disciplinaire. Elle ne s'exerce que par la permission du roi : théorie des canonistes et celle de nos anciens auteurs. Restriction de sa compétence. Précautions prises contre elle : la règle d'après laquelle l'*église n'a pas de territoire* : l'appel comme d'abus, ses origines et son développement.

Chapitre III. — *Les impôts.* — Les principes économiques et les principes juridiques en matière d'impôt. — Le pouvoir législatif et le pouvoir d'imposer ; leur distinction dans l'ancien droit français. Les principes féodaux. — Apparition des impôts royaux. Le domaine et l'impôt. L'*impôt consenti* et l'*impôt imposé* ; lutte des deux principes aux XIVe, XVe et XVIe siècles. Les Etats généraux et l'impôt. Triomphe du droit royal d'imposer. — Les privilèges en matière d'impôt ; comment ils s'accordent avec les principes de l'ancien droit public. Privilèges coutumiers et privilèges concédés. Privilèges des nobles. Immunité des personnes et des biens ecclésiastiques : théorie des canonistes. Contributions du clergé : décimes ecclésiastiques ; assemblées du clergé de France. Les ecclésiastiques contribuables. — Dans quelle mesure et d'après quels principes subsiste l'impôt seigneurial. — L'impôt municipal. Ses origines et ses principes anciens. Restriction au droit des villes de s'imposer ; l'*octroi* royal. — La dîme ecclésiastique. Comment on expliquait dans l'ancien droit son existence ; ses origines historiques. Sa réglementation coutumière et légale, portions congrues des curés.

Chapitre IV. — *Les rapports de l'Eglise et de l'Etat.* — Il n'y a de principes en cette matière dans l'ancien droit qu'en ce qui concerne l'église catholique ; l'église en face de l'Etat. Le roi souverain et le roi *évêque du dehors* par rapport à l'Eglise Gallicane. — Le patrimoine de l'église. Droit d'acquérir des établissements ecclésiastiques. L'amortissement féodal ; l'amortissement change de nature en devenant un droit royal. Théorie de l'amortissement dans notre période ; le droit de nouveaux acquêts. La collation des bénéfices ; droits du pouvoir royal en cette matière : le patronage royal ; la régale spirituelle ; la nomination royale d'après le concordat de 1516 ; la commende, la confidence et les pensions sur bénéfices. — Les *libertés de l'Eglise Gallicane.* Leur formation historique ; leur formation doctrinale : Du Tillet, Guy Coquille, Pithou et Dupuy. Principales règles rentrant dans le corps de doctrine.

Chapitre V. — *Les principes quant au service militaire.* — Les principes féodaux ; comment ils aboutissent au ban et arrière-ban royal. Théorie et importance de cette institution dans notre période. — Service militaire demandé en utilisant le principe de l'impôt ; les francs-archers ; les *légions* de François Ier. L'armée permanente obtenue par le recrutement volontaire. Les compagnies d'ordonnance. Les bandes d'infanterie et de cavalerie légère : formation des régiments. — La *compagnie-ferme*, recrutée, armée, équipée et entretenue par le capitaine. — La vénalité des grades ; origines et développement du système.

Chapitre VI. — *Les principes concernant l'administration des provinces et les libertés locales.* — Absence de principes quant à l'administration des provinces dans l'ancien droit. La tendance à la confusion des fonctions de la justice et de l'administration. Cette confusion originelle entre les mains des prévôts et baillis disparaissant ensuite ; mais elle reparaît avec les gouverneurs et surtout avec les Intendants des provinces : ceux-ci, au point de vue des principes, marquent un retour en arrière. Les intendants simples *commissaires* et non pas *officiers*, conséquences ; les *subdésignés*. — Les Parlements et l'administration ; ils veulent vérifier les commissions des gouverneurs et des intendants ; leurs arrêts de règlement en matière d'administration. — Libertés locales. Sur quels principes reposent les Etats provinciaux : et de quoi dépend leur maintien ou leur suppression. — Les privilèges et l'organisation municipale des villes dans notre période. Les communautés d'habitants des campagnes.

1896-1897. — LES THÉORIES POLITIQUES EN FRANCE AU XVIe ET XVIIe SIÈCLES

Les théoriciens du XVIe siècle. Chapitre Ier. Les théoriciens de la liberté. — § 1. *Eléments fournis par la science antérieure et par le droit positif.* La théorie du gouvernement mixte ou *politie* dans Aristote et dans St Thomas d'Aquin. — La théorie de la tyrannie et du tyrannicide, Aristote, Jean de Salisbury, St Thomas d'Aquin, Bartole, Jean Petit et le Concile de Coutances. — Les études de droit comparé sur les institutions publiques des nations d'Europe. Les assemblées d'Etats, la royauté élective, les cérémonies et les serments du sacre. — Le droit positif français : la transmission du pouvoir royal, le domaine de la couronne. — *Obstacles que la science antérieure opposait aux théoriciens de la liberté.* Caractère principalement théologique de cette science ; exceptions. Marsile de Padoue, Philippe Pot aux Etats de 1484. — Le principe de la monarchie de droit divin. — Les textes du droit romain impérial.

§ 2. Les précurseurs. — La théorie de la monarchie tempérée dans la *Grant monarchie de France* de Claude de Seyssel. — Le *Discours sur la servitude volontaire* d'Etienne de la Boëtie. — Le discours du jésuite Lainez au Concile de Trente,

§ 3. Les théoriciens de la liberté dans la seconde moitié du XVIe siècle. Protestants et catholiques ; comment ils arrivent à concorder sur bien des points. — Les monarchomaques. — Protestants. — François Hotman ; ses œuvres : la *Franco-Gallia*. — Le traité anonyme : *De jure magistratuum insubditos et officio sobditorum erga magistratum.* — Les *Vindiciæ contra tyrannos* ; date de l'ouvrage, son auteur ; caractè-

res et plan de l'ouvrage. — Daneau, Buchanan. — Les catholiques. — Boucher : *De justa Henrici III abdicatione e Brancorum regno libri IV.* — Le *De justa reipublicæ christianæ in reges impios et hæreticos authoritate*; son auteur présumé, Guillaume Rose. — Mariana *De rege et regis institutione.* — *Principales théories qui se trouvent chez ces auteurs.* — I. Origine et fondement de la société civile ; la liberté naturelle; le contrat social : Suarez. — II. La souveraineté nationale ; comment ils l'établissent ; théorie particulière des *Vindiciæ contra tyrannos* sur l'*electio* et la *constitutio* du roi. — L'objection du droit divin ; Boucher et Rose. — L'aliénation de la souveraineté par le peuple est-elle possible?— La souveraineté nationale imprescriptible. — II. Leur théorie du gouvernement. — *Gouvernement représentatif.* — Représentation et tutelle de la multitude. — Les représentants de la nation: le roi,les Etats-généraux, les magistrats inférieurs et les seigneurs d'après le *De jure magistratuum* et les *Vindiciæ contra tyrannos*, la théorie de Boucher. — La théorie du gouvernement mixte : Hotman, Guy Coquille.— Le *gouvernement légal.* — Les rois soumis aux lois; lois divines; droit naturel, la propriété et l'impôt. — Lois positives. L'autorité de la loi d'après la théorie d'Aristote reprise par nos auteurs. Le pouvoir législatif du roi. — La maxime ; *rex legibus solutus est.* — Le droit de vie et de mort, les peines arbitraires et le droit de grâce dans les *Vindiciæ contra tyrannos.* — III. Le droit comparé de l'Europe chez les *monarchomaques*; l'importance qu'ils lui donnent. — La cérémonie du sacre et les serments du roi ; le contrat entre le roi et le peuple. — IV. La théorie de la tyrannie ; la responsabilité du roi.

Chapitre II. Les théoriciens de l'absolutisme.

Bodin, de Belloy, Grégoire de Toulouse, Guillaume Barclay. — I Jean Bodin, sa vie et ses œuvres. L'érudition et le sens historique chez Bodin ; ses moyens propres d'information. — Bodin représentant du passé : l'astrologie ; la sorcellerie. — Bodin théoricien de l'avenir : la sociologie et les principes du droit constitutionnel. Sa théorie de l'état populaire. Sa science politique est entièrement laïque : ses idées sur la tolérance religieuse. — Bodin, esprit autoritaire ; sa théorie du cens et de la censure ; le vagabondage ; la prohibition de l'usure ; l'inégalité des peines. Bodin, esprit libéral : l'esclavage, les confiscations, les peines fixes ; les Etats-généraux et provinciaux. — Bodin aux Etats-généraux de 1576. — II. La théorie de la souveraineté dans les *Six livres de la République.* L'état souverain et le souverain actuel et effectif. La souveraineté : puissance absolue et perpétuelle. Formation des sociétés civiles et établissement de la souveraineté. Seules limites possibles de la souveraineté : droit divin, droit naturel, lois fondamentales. — Critique de la théorie des Etats mixtes. — III. La monarchie royale, d'après Bodin. Elle est absolue. Pas d'autorité qui ne dérive du pouvoir royal, ou qui le limite. L'impôt. — La monarchie n'est pas *légale.* Le roi cependant est tenu de ses contrats et promesses. Le droit divin dans le livre de Bodin. IV. Les exemples de libres institutions empruntés aux nations étrangères discrédités par Bodin, sa théorie du Parlement anglais. — V. Sa théorie du gouvernement ; la proportion et justice harmonique. — VI. La théorie de la tyrannie dans Bodin.

Les absolutistes du XVIe *siècle.* Chapitre Ier. La croyance en la monarchie absolue affermie. I. Influence des révolutions anglaises du XVIIe siècle

nulle sur l'esprit français. — La Révolution puritaine sans rapports avec la Fronde : principes propres de cette dernière. — Les écrits politiques de Milton, et les cents des *monarchomaques* du XVIe siècle. — La *Defensio regia pro Carolo I*, de Saumaise. — La révolution puritaine considérée surtout au point de vue religieux soit en Angleterre, soit en France. — La Révolution de 1688 et la cour de Louis XIV. — II. Les théoriciens juristes du XVIIe siècle : Loyseau, Le Bret, de Priezac : influence persistante des théories de Bodin. — III. Hobbes, théoricien de l'absolutisme. Origine de la société civile et de la souveraineté d'après Hobbes ; sa conception de l'état de nature, et du contrat social ; la puissance paternelle et dominicale dans son système, — Comparaison du contrat social d'Hobbes avec celui de J.-J. Rousseau. — Nature et attributs de la souveraineté d'après Hobbes : la monarchie absolue ; critique de la théorie classique de la tyrannie. Ses idées sur le gouvernement et les impôts — IV. La *politique tirée des propres paroles de l'Ecriture Sainte de* Bossuet. Retour apparent à la science politique théologique. Influence reconnaissable, dans la doctrine, de Bodin et de Hobbes. — Origine de la société civile et de la souveraineté d'après Bossuet. Légitimité des divers gouvernements. La monarchie : place faite au droit divin. — La monarchie absolue ; mais royale ; pouvoir absolu, mais non arbitraire. — Les conseils. — L'astrologie. — La monarchie légale : influence possible des théoriciens de la liberté du XVIe siècle : conception et autorité de la loi. La théorie de la tyrannie. — La fraternité des hommes d'après Bossuet.

L'esprit de réforme et les réformateurs théoriques au XVIIIe *siècle.* — Chapitre Ier. Principaux points qui appelaient la réforme dans les institutions publiques. — Le gouvernement central. — L'administration des provinces. — L'organisation judiciaire et l'administration de la justice : le droit criminel. — Le système des impôts. — L'organisation militaire.

Chapitre II. Les projets de réforme. I. Plans de réformes se rattachant à l'entourage du duc de Bourgogne : Fénélon, Fleury, Boulainvilliers, St-Simon, l'abbé de St-Pierre. — Réorganisation projetée des Etats provinciaux et des Etats-généraux. — Les Conseils. — La réforme de l'impôt et de l'organisation judiciaire. — Fleury et le droit criminel. — Ce qui est resté de ces projets : les conseils de la Régence de 1715 à 1718 ; les réformes partielles quant à la taille ; les réformes de Maupeou. — II. Le marquis d'Argenson et les *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France.* Voltaire réformateur : la tolérance religieuse et le droit criminel. III. Les économistes du XVIIIe siècle considérés comme réformateurs : Mercier de la Rivière et Le Trosne. Ils acceptent et défendent la monarchie absolue. Leur conception de la liberté. Leurs demandes : liberté du commerce et de l'industrie, réforme de l'impôt ; conseils administratifs provinciaux et nationaux.

Chapitre III. Réformes accomplies sous le gouvernement de Louis XVI et avant la convocation des Etats-généraux. I. Les réformes édictées sous le ministère de Turgot. II. Réformes accomplies sous le premier ministère de Necker. III. Projets de réforme présentés à l'Assemblée des notables en 1787 ; ce qui en reste. — IV, L'édit de novembre 1787, sur l'état-civil des protestants. — Les édits du 8 mai 1788.

1897-1898. — Les Théories politiques et le Droit public chez les principaux philosophes et publicistes français du XVIIIe siècle.

Introduction : Les philosophes français du XVIIIe siècle considérés comme théoriciens politiques ; les *philosophes économistes*.

Chapitre I. Les éléments constitutifs de la science politique du XVIIIe siècle. — § 1. Les théories sur le droit naturel. Faveur dont elles jouissent Caractère absolu et caractère variable du droit naturel ; conceptions diverses de ce droit. — Le droit naturel jusqu'au XVIIe siècle. — Le droit naturel aux XVIIe et XVIIIe siècles ; l'Ecole du droit de la nature et des gens : Hugo Grotius, Pufendorf, Wolf ; l'indépendance du droit naturel ; l'hypothèse de l'état de nature et celle du contrat social. Les philosophes du XVIIIe siècle acceptent ces théories, portée nouvelle qu'ils leur donnent. — § 2. L'antiquité classique grecque et romaine. — § 3. La recherche des lois naturelles et sociologiques : Montesquieu, Mably, Mercier de la Rivière. — § 4. L'exemple et l'étude des sociétés et institutions étrangères. L'Angleterre et le droit constitutionnel anglais : Voltaire, Montesquieu, De Lolme ; tendances contraires. — La Chine : Voltaire, les économistes ; Montesquieu, Mably. — Les Etats-Unis d'Amérique : Mably, Brissot de Warville, Condorcet.

Chapitre II. Les précurseurs directs des philosophes français du XVIIIe siècle. — § 1. Hobbes : L'état de nature et le contrat social chez Hobbes : la souveraineté absolue et aliénable ; le droit de souveraineté et son exercice. — § 2. Locke. L'état de nature et la loi naturelle ; les droits de l'homme. Le contrat social et la société civile. La souveraineté et le gouvernement ; la liberté. La séparation des pouvoirs : idées dominantes à cet égard dans l'Ecole du droit de la nature et des gens, Pufendorf ; la théorie de Locke ; le pouvoir législatif ; le pouvoir exécutif, le pouvoir fédératif. Les bornes du pouvoir législatif.

Chapitre III. Montesquieu.

L'*Esprit des lois*. Le génie de Montesquieu et sa méthode. — § 1. L'état de nature et le contrat social dans Montesquieu. — § 2. La théorie des trois gouvernements ; critiques qui lui ont été adressées ; comment elle s'explique. Le principe des divers gouvernements et la corruption de ce principe. — § 3. Le gouvernement représentatif et la *démocratie*. La souveraineté nationale et son exercice. Origines du gouvernement représentatif. La constitution anglaise ; les deux Chambres. — La démocratie : le gouvernement direct et les républiques antiques. L'état fédératif. — § 4. La liberté politique. La séparation des pouvoirs, loi générale et naturelle de cette liberté selon Montesquieu. Origines de sa théorie sur la séparation des pouvoirs, en quoi elle procède de celle de Locke et en quoi elle diffère. Le pouvoir judiciaire ; le jury. Les rapports entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Les premiers traits du gouvernement parlementaire. — § 5. La liberté individuelle, ses rapports avec la liberté politique. Sûreté, propriété, liberté de la parole et de la presse ; liberté de conscience et de culte. — § 6. Esprit conservateur de Montesquieu quant à l'ancienne monarchie française : le clergé, la noblesse, la féodalité, les parlements, les privilèges ; la vénalité des offices. Réformes qu'il demandait ; les impôts, la justice.

Chapitre IV. J. J. Rousseau.

Ses œuvres politiques. § 1. L'hypothèse de l'état de nature ; comment

Rousseau le conçoit ; les différentes phases dans le développement des sociétés humaines, d'après le *Discours sur l'inégalité des conditions* ; dans quels cas l'état de nature subsiste au milieu des sociétés organisées d'après Rousseau et Vattel. — § 2. L'hypothèse du contrat social : élimination des autres théories sur l'origine de la souveraineté ; le droit divin. Clauses et conditions du contrat social ; comparaison avec Hobbes. — § 3. Le souverain. La souveraineté se confondant avec la volonté générale. La loi et ses caractères distinctifs : souveraineté et gouvernement. — Les qualités de la souveraineté. Elle est inaliénable. Elle ne peut être représentée ; vues de Rousseau sur le gouvernement représentatif. Les règles du gouvernement direct en matière législative. La souveraineté est indivisible. La souveraineté est illimitée ; les droits individuels chez Rousseau : propriété, liberté de conscience. Impossibilité de lois fondamentales. La souveraineté peut être infaillible, mais à quelles conditions : les associations particulières. — § 4. Le gouvernement. Le rapport entre le souverain et le gouvernement. Les différentes formes de gouvernement : les trois gouvernements ; les gouvernements mixtes, le meilleur gouvernement. — L'institution et la destitution du gouvernement. La défiance à l'égard du pouvoir exécutif, précautions à prendre contre lui. — § 5. La souveraineté territoriale ; sa place dans le système de Rousseau ; Vattel. — § 6. Les conditions de milieu, de climat et de civilisation d'après Rousseau ; ses idées conservatrices.

Chapitre V. Mably.

Mably ; ses œuvres ; son influence sur les hommes de son temps ; les divers caractères de sa philosophie politique. - § 1. Son communisme théorique ; les remèdes qu'il propose. — § 2. L'état de nature et le contrat social chez Mably : la souveraineté nationale et inaliénable, la loi de la majorité. — § 3. Critique du gouvernement direct. Sa conception du gouvernement représentatif : le Corps législatif souverain ; critique des constitutions limitatives des Etats-Unis. Le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire dépendant du pouvoir législatif. Sa théorie de la séparation des pouvoirs : la distinction du législatif et de l'exécutif ; la division du pouvoir exécutif et judiciaire. — § 4. Le droit de suffrage ; représentation distincte des ordres ou classes de citoyens. — § 5. La liberté individuelle : sûreté ; liberté de réunion ; liberté de la presse ; liberté de conscience et de culte ; les biens du clergé. — § 6. Les idées de Mably et la Constitution de 1791. La république et la monarchie. Les Etats généraux et les Etats provinciaux ; la durée de la législature et la permanence de l'assemblée législative, les sessions. Le pouvoir législatif et le *veto* royal ; l'initiative. — Le pouvoir exécutif et le roi : les finances ; l'armée et la guerre ; la justice, le droit de grâce ; l'administration provinciale.

Chapitre VI. Sieyès.

Siéyès. Son influence à la veille et au cours de la Révolution ; ses écrits et ses discours — § 1. Théorie de la liberté individuelle. Influence de Locke : le droit naturel et les droits de l'homme. Limitation des droits de l'Etat : différentes applications de la liberté individuelle, les associations. La distinction des droits individuels ou civils et les droits politiques. — § 2. L'égalité civile : l'*Essai sur les privilèges*. Le privilège dans l'ancien droit public ; dans Montesquieu, Rousseau, Mably. La théorie de Siéyès ; la suppression de tous les privilèges. — § 3. Le gouvernement représen-

tatif. Le gouvernement représentatif et le gouvernement direct. Les mandats impératifs. La représentation proportionnelle à la population ; la représentation des intérêts. — § 4. La distinction des lois constitutionnelles et des lois ordinaires, du pouvoir constituant et des pouvoirs constitués. La doctrine américaine et la doctrine de Siéyès ; influence de Locke. La révision constitutionnelle : la théorie développée dans *Qu'est-ce que le tiers Etat* ; le pouvoir constituant des Etats généraux de 1789. Les discours de Siéyès en thermidor an III : la *jurie constitutionnaire* et ses attributions diverses.

Chapitre VII. L'administration locale et générale dans les écrits des publicistes de la seconde moitié du XVIIIe siècle et dans les lois de la Révolution.

§ 1. L'administration des provinces à l'avènement de Louis XVI : l'intendant ; les municipalités des villes et les communautés d'habitants des campagnes ; les Etats provinciaux. — § 2. Les plans de réformes principaux : Turgot, *Mémoire sur les municipalités* ; d'Argenson, *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, édition de 1764 et édition de 1784 ; Le Trosne, *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt.* — Réformes opérées avant la convocation des Etats généraux ; les assemblées provinciales de Necker ; l'édit de 1787. — § 3. L'organisation administrative établie par l'Assemblée constituante ; décrets des 14 et 22 décembre 1789. Les administrations de département et de district ; le gouvernement central. L'organisation municipale. Comment l'Assemblée constituante était arrivée à ce système. La question de l'organisation administrative reprise à la Convention. Retouches apportées par la Constitution de l'an III.

Université de Lille.

Un laboratoire des sciences de l'éducation. — M. Lefèvre, chargé de cours de science de l'éducation, nous écrit que le Conseil de l'Université a voté une subvention de 500 francs en faveur d'un laboratoire des sciences de l'éducation. L'objet de cette création est surtout de permettre des enquêtes régionales sur la psychologie de l'enfance et la pédagogie. « Il y aura là, dit-il, un moyen d'intéresser personnellement aux recherches pédagogiques, outre un certain nombre d'étudiants proprement dits, les soixante auditeurs et auditrices, membres de l'enseignement primaire supérieur et élémentaire qui se sont fait immatriculer à la Faculté pour les cours de science de l'éducation. Je suis assuré que le concours de beaucoup de professeurs et d'une foule d'instituteurs, indispensable pour le succès de ces enquêtes, ne nous fera pas défaut ».

CONSEIL ACADÉMIQUE DE PARIS

Le Conseil académique de Paris a ouvert, le 29 juin, sa première session annuelle de 1898, sous la présidence de M. Gréard.

M. le Recteur a fait l'exposé des travaux de la session qui comprend l'examen des comptes de gestion de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Reims, celui des lycées et collèges de garçons et de filles, la situation de l'enseignement secondaire public et libre à Paris et dans les départements. Le Conseil aura en outre à statuer sur plusieurs demandes de certificat de stage formées en vue de l'ouverture d'établissements d'enseignement secondaire libre, et sur une affaire disciplinaire.

A l'issue de la séance, les commissions se sont réunies dans leurs bureaux respectifs pour étudier ces différentes questions dont il sera fait rapport aux séances de jeudi et vendredi.

Le Conseil académique de Paris a tenu, le 30 juin, sa seconde séance sous la présidence de M. Gréard.

Il a entendu tout d'abord le rapport présenté par M. Niewenglowski sur les comptes de gestion des Lycées de la Seine en 1897.

M. Bertinet a présenté des observations sur la comptabilité des lycées. Il préférerait que les budgets et les comptes portassent sur l'année scolaire au lieu de l'année civile. Il souhaiterait qu'on y distinguât les recettes provenant des sommes versées par les familles, de celles qui résultent des subventions de l'Etat. Il voudrait que la prise de possession des professeurs déplacés au cours des vacances eût lieu uniformément le 1er octobre, de façon à éviter des complications d'écritures. Il propose que la situation des aides-préparateurs des lycées soit améliorée et que deux nouvelles classes de traitements soient créées pour les préparateurs, afin de les assimiler aux professeurs des classes élémentaires. Il regrette que les frais de représentation des proviseurs aient été supprimés depuis plusieurs années ; il en désire le rétablissement qui permettrait de réorganiser dans les lycées, en dehors des conférences officielles des professeurs, des réunions intimes et simples propres à faciliter le développement de l'esprit de famille et de solidarité.

M. le Recteur a fourni à M. Bertinet les éclaircissements qu'il désirait Si l'année civile est adoptée pour les budgets et les comptes des établissements d'instruction publique, c'est que l'Université est soumise aux règles de comptabilité générale de tous les départements ministériels ; la Cour des comptes n'admettrait pas une règle spéciale pour les lycées. En ce qui concerne les recettes, il y a lieu de remarquer que les lycées sont gérés au compte de l'Etat ; dès lors il y lieu de réunir les sommes versées par les familles à celles qui sont fournies par le Trésor pour constituer la recette

totale ; le solde final ne peut, selon la langue de la comptabilité, que prendre le nom de boni ou de déficit. La rétribution d'un professeur dans un lycée ne peut avoir lieu que du jour où il est installé ; si la règle que regrette M. Bertinet était modifiée, le professeur serait obligé de faire, au cours des vacances, un voyage spécial pour faire procéder à son installation, ce qui lui occasionnerait des dépenses qui peuvent lui être évitées. La situation des aides-préparateurs et des préparateurs sera signalée à l'administration supérieure ; mais il y a lieu de ne pas perdre de vue que l'état général des finances impose à tous les services la plus grande réserve. Quant aux frais de représentation, qui étaient accordées à certaines catégories d'administrateurs, ils ont été supprimés dans toutes les administrations publiques par mesure d'économie.

A cette réponse, M. le Recteur ajoute d'autres observations. Il importe de remarquer que le chiffre de la subvention totale accordée par l'Etat aux lycées de garçons de la Seine, ne s'est accrue que de 571 fr. en 1897, comparativement au chiffre de 1896. Si l'on considère que le nombre des élèves internes a, pendant la même période subi quelques pertes et qu'une diminution de recettes s'en est suivie, on constatera que toutes les économies possibles ont été réalisées. Les familles concourent d'ailleurs pour une somme de 5 millions et demi correspondant à peu près à la dépense de personnel, au chiffre du budget des recettes qui atteint 8 millions. Les rentrées se font normalement ; le chiffre des créances arriérées est à peine de 0,22 0/0. L'élève d'un lycée, avec l'éducation complète qu'il reçoit, coûte moins de 2.000 fr. par an ; les chiffres, dans la plupart des grands établissements libres, atteignent presque le double.

Quant aux bourses, elles sont attribuées dans des conditions qui ont été plusieurs fois rappelées. La commission tient compte, pour le classement, de la valeur personnelle des candidats, des services rendus par la famille, de ses ressources. La statistique des concessions faites permet de constater que les bourses sont accessibles à tous les enfants ; bon nombre de concessionnaires sont des fils d'instituteurs ou des fils de militaires, qui, par leur intelligence et leur travail, obtiennent souvent les premiers rangs dans les concours pour les grandes écoles de l'Etat,

M. le vice-recteur a fait connaître la suite donnée aux vœux émis par le Conseil à la session de novembre 1897.

1° Institution d'une fête de Jeanne d'Arc ; la proposition est à l'étude ;

2° Création d'un prix de travail général dans les lycées et collèges. Le Conseil a conclu à la prise en considération du vœu, restreint aux classes primaires et élémentaires, et émis l'avis que le prix de travail ne devrait être accessible qu'aux élèves qui, n'ayant de prix dans aucune Faculté, obtiendraient un minimum d'accessits ou de mentions, minimum à déterminer. L'administration supérieure estime qu'il y a lieu de créer ce prix dans les classes primaires et dans les classes élémentaires. Quant au mode d'attribution, les assemblées de professeurs seront consultées.

3° Création de prix d'excellence *ex æquo*. Le Conseil a pensé qu'il pourrait être délivré exceptionnellement deux prix d'excellence *ex æquo*, mais qu'en pratique il conviendrait de ne pas les multiplier dans l'intérêt même de la valeur de la récompense ; que, lorsqu'il s'agirait de décerner la récompense, le conseil des professeurs serait nécessairement saisi. L'administration supérieure a ratifié ces dispositions.

4° Programmes d'enseignement moderne. — Conformément aux con-

clusions du Conseil, M. le Ministre estime qu'il ne convient pas, quant à présent, de modifier l'ensemble des programmes de l'enseignement moderne ; mais qu'il y a lieu d'y maintenir une certaine souplesse et de les adapter aux besoins spéciaux que chaque établissement a plus particulièrement à assurer.

Le Conseil a entendu ensuite la lecture du rapport de M. Hémon, inspecteur d'Académie, sur la situation de l'enseignement dans les lycées de la Seine.

A l'occasion de ce rapport, M. Bertinet a exprimé le regret que les anciens prix de pension qui avaient été autrefois adoptés dans les lycées aient été diminués. Il estime que la mesure n'a pas attiré un élève de plus au lycée Janson. Il lui eût paru préférable de maintenir un tarif élevé pour les familles aisées qui ne désirent et qui ne demandent aucune réduction, et de multiplier les bourses et les remises pour celles qui ont besoin du concours de l'Etat. Quant à la diminution des élèves signalée au lycée Michelet, elle lui semble tenir surtout à l'ouverture des lycées Lakanal, Janson, Carnot ; le nombre des élèves qui s'inscrivent dans les lycées étant limité, toute augmentation dans un établissement entraine nécessairement une perte dans un autre. Ni le personnel des professeurs, ni celui de l'administration du lycée ne peuvent être rendus responsables d'une situation qu'ils sont les premiers à déplorer.

M. Lanier a insisté sur la concurrence que les établissements libres font au lycée Janson, et qui n'est pas d'ailleurs la seule cause de la légère diminution qui s'y est produite. L'an dernier, le lycée a perdu, au moment de la rentrée, son professeur de mathématiques spéciales, dont la réputation avait attiré les candidats. Une rhétorique supérieure avait été organisée ; l'institution avait été marquée par des succès ; la classe ayant été supprimée, les familles qui destinent leurs enfants aux fortes études, les placent, dès la troisième, dans le lycée de leur choix, pourvu d'une rhétorique supérieure, de telle sorte qu'ils parcourent, dans le même lycée, le cycle entier des classes de lettres. Pour compenser les pertes, M. Lanier estime que le meilleur moyen serait de développer la section préparatoire aux études commerciales qui a été ouverte au début de l'année scolaire et qui a déjà fourni d'excellents résultats.

M. Ducatel constate que la diminution de la population du lycée Condorcet est due à l'ouverture du lycée Carnot. La plupart des élèves des quartiers un peu éloignés de la place du Havre, qui ont commencé leurs études à Condorcet, les y continuent ; mais les élèves nouveaux qui seraient venus du quartier Monceau, vont aujourd'hui à Carnot. Quant à la diminution de l'effectif de la classe de philosophie, elle s'explique par ce fait qu'un bon nombre d'élèves des classes de sciences préparent la deuxième partie (première série) du baccalauréat classique, sans passer par la classe de philosophie.

M. le Recteur recueille ces observations. Mais il ne lui paraît pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter de ces fluctuations de moins de cent unités, qui portent sur une population de 11 à 12.000 élèves. C'est à la demande des familles que les cadres du lycée Michelet ont été élargis et que le lycée Lakanal a été ouvert ; elles demandaient l'installation de grands internats aux portes de Paris, au grand air, à la campagne. Elles paraissent avoir d'autres préoccupations aujourd'hui. Mais à côté de ces faits, dont l'importance est relative, il croit nécessaire de relever le passage du rapport

de M. Hémon, relatif au rôle de l'enseignement classique et à celui de l'enseignement moderne. La connaissance des langues anciennes n'est pas un but ; elle est un moyen d'éducation générale ; l'enseignement moderne répond à un besoin immédiat. L'enseignement classique est nécessaire à ceux qui veulent atteindre à la haute culture intellectuelle ; l'enseignement moderne prépare aux carrières commerciales et industrielles qui, dans une société comme la nôtre, se développent et doivent se développer chaque jour davantage. Il convient de maintenir l'enseignement classique dans les grands centres et de l'y fortifier ; il est indispensable, en même temps, de multiplier partout les moyens de donner satisfaction aux familles qui réclament un enseignement approprié à leurs besoins. On dit que l'Université n'est pas en mesure de former des hommes pour la vie pratique et l'expansion au dehors. Un exemple récent permet de rassurer le public contre ces inquiétudes. Un donateur anonyme a mis le mois dernier une somme de 75.000 francs à la disposition de l'Université pour la fondation de cinq bourses de voyage autour du monde, de 15.000 francs chacune. L'intention du donateur est de fournir à des professeurs agrégés en exercice, le moyen d'étendre leur éducation générale, de voir le monde, et de rapporter à leurs élèves le bénéfice intellectuel et moral de cette étude. Certains détracteurs de l'Université affirmaient qu'elle serait inhabile à recruter dans le cadre des professeurs cinq membres disposés à s'expatrier pour dix-huit mois. Le registre d'inscription a été ouvert il y a quinze jours. Soixante candidatures se sont produites, et il n'en est pas une qui ne repose sur des titres sérieux ; le Conseil de l'Université sera appelé à faire choix d'une élite dans l'élite.

Le Conseil passe à l'examen des comptes de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Reims, à ceux de l'Ecole normale de Sèvres, des lycées et collèges de garçons des départements, des lycées et collèges de filles de tout le ressort académique, et il les approuve.

Le Conseil académique de Paris a tenu, le 1er juillet, sa troisième séance, sous la présidence de M. Gréard.

Il a accordé sept certificats de stage en vue de l'ouverture d'établissements d'enseignement secondaire libre, et prononcé le retrait d'emploi contre un professeur de collège qui lui était déféré.

Il a entendu la lecture des rapports de M. Adrien Dupuy, sur la situation de l'enseignement secondaire public dans les départements. A l'occasion de ce rapport, un débat s'est engagé sur le rôle de l'enseignement moderne et ses sanctions. MM. les doyens Brouardel, Garsonnet, Darboux ; MM. Bertinet, Lanier, Rousselot, Bourdel, Plion et M. le Recteur ont pris part à cette très intéressante discussion.

M. Gautier a rendu compte de la situation des établissements d'enseignement secondaire des filles dans le ressort, et M. Fringnet a exposé celle des écoles libres à Paris et dans les départements.

La séance s'est terminée à midi et demi ; la première session de 1898 est close.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET PRIMAIRE

Pour l'enseignement classique. — L'un de nos maitres, M. E. Des Essarts, dans sa substantielle réponse à M. J. Lemaître nous dit : « A notre société démocratique, nul commerce ne saurait être plus fructueux que celui des anciens. » — Cette thèse, des penseurs éminents en France, à l'étranger, l'ont formulée en termes non moins saisissants, et lui ont même donné une portée assez inattendue.

En Angleterre (Lois scientifiques du développement des nations, Biblioth. scientif. Internationale, Germer-Baillière) Bagehot est de l'avis de maint homme d'Etat ou écrivain ; il voit dans les luttes des cités grecques et latines l'image même de nos sociétés libres. D'Aristophane, ce pamphlétaire de génie, à Polybe ou Plutarque, de Cicéron à Tacite, tous, partisans ou adversaires de la Démocratie, sont nos contemporains ; leurs livres sont plus vivants que jamais, malgré tant de changements qui n'atteignent pas le fond. A propos de Thucydide, qui prétendait bien laisser « un trésor pour toujours » il conclut : (p. 185) « L'histoire classique est une partie de l'histoire moderne, c'est l'histoire du moyen âge seule qui est ancienne. »

Voilà pour la politique. Sur le terrain pédagogique ou moral, l'antiquité nous rend des services tout aussi inappréciables. D'abord, comme pas une autre étude « elle dépayse l'esprit et l'oblige à entrer dans une autre manière de penser et de parler », tant sous les ressemblances de régime, il subsiste encore d'éléments qui diffèrent du tout au tout, depuis la religion, longtemps l'unique base de la famille, de la propriété, jusqu'à la syntaxe si remarquablement synthétique ! — Cf. Bréal, *Quelques mots sur l'Instruct. publique*, p. 164.

Puis, sans parler des leçons de patriotisme d'un accent unique chez Démosthène et Cicéron, elle nous offre « une morale toute *laïque*, (ce n'est pas nous qui soulignons) universellement acceptable : Bossuet, Voltaire, Pascal, peuvent aisément former des fanatiques, ni Cicéron, ni Tite-Live, ne le peuvent, même quand on le voudrait. » — Brunetière, *Quest. du latin*, p. 338. — *Cf.*, *id.*, *le patriotisme*, p. 12.

Enfin un écrivain qui quelque part attribuait « à l'affaiblissement des études classiques. à l'ignorance de la belle forme latine, l'admiration que nos jeunes auteurs professent pour ces hommes du nord qui n'ont plus ni notre art, ni notre science de la composition » — ce même écrivain s'est demandé par ailleurs si l'étude de l'antiquité n'était pas un péril pour les âmes. « Je sens très bien ce que les classiques de l'antiquité ont insinué et laissé en moi, ... les principes d'un épicurisme ou d'un stoï-

cisme également pleins de superbe, des germes de vertus, mais de vertus sans humilité. C'est là une école de libre pensée, instinctivement suspecte à L. Veuillot » — quoiqu'il n'eût pas fait ses classes.

Qui parle ainsi ? — l'auteur des Contemporains (6e série, p. 258, 267 et 39), M. Jules Lemaître. C'est assez, c'est trop de citations. Résumons. La culture Gréco-romaine nous offrait déjà des historiens, des publicistes, des moralistes, des éducateurs tout désignés pour les maîtres officiels de la Démocratie ; voici qu'elle nous apprend encore à écrire, à penser, au point de paraître inquiétante... pour les autres. A part cela, on ne voit pas bien à quoi elle peut servir.

TH. BONNEROT.

Que faut-il faire ? — Dans un nouvel article du *Figaro*, M. Jules Lemaître a cité à son tour des autorités contraires à celles qu'invoque notre collaborateur M. Bonnerot et nettement précisé le but qu'il voudrait atteindre : 1° supprimer notre enseignement secondaire classique et notre enseignement secondaire moderne, tels qu'ils sont actuellement organisés ; 2° constituer dans la plupart de nos lycées et collèges un enseignement nouveau, donné de 12 à 16 ans, qui comprendrait un cours de langue et de littérature françaises, un cours de langues étrangères et particulièrement d'allemand et d'anglais, des notions d'histoire et de géographie, d'algèbre, de géométrie, de physique, de chimie, d'histoire naturelle ; jeux, gymnastique, sports divers, excursions, visites à des ateliers et à des manufactures, apprentissage d'un métier manuel. C'est après ces études générales, c'est-à-dire après 16 ans seulement que quelques enfants entreraient dans un des grands lycées conservés pour y étudier le latin et le grec, pour y achever leurs études scientifiques et se préparer à l'Ecole Polytechnique ou à Saint-Cyr.

C'est donc une transformation radicale de notre enseignement que proposent M. Jules Lemaître et ses amis. Une revue mensuelle, *La France de demain*, dont le directeur est M. Gabriel Bonvalot, vient de se fonder avec mission spéciale de « réformer nos méthodes d'éducation ».

M. Alfred Fouillée, dans la *Revue politique et parlementaire*, dans le *Journal des Débats*, remet au jour les idées qu'il avait exposées dans un livre beaucoup lu, il y a déjà quelques années. M. Pierre de Coubertin traite de *Nos Lycéens* dans la *Revue Bleue*. Dans la même *Revue*, M. Emile Berr, signalant le plaidoyer de notre collaborateur M. E. des Essarts, conclut ainsi : « Une expérience et des comparaisons, qui sont nécessaires, n'ont pu encore être faites ; il faut qu'elles le soient. »

M. Michel Bréal, dans la *Revue du Palais* du 1er juillet, explique *Pourquoi il faut garder le latin* (1). M. Ribéry, professeur au lycée de Tourcoing, nous envoie une lettre fort documentée où il soutient : 1° qu'il serait impossible, en quatre années, d'étudier les auteurs français, comme le voudrait M. Jules Lemaître ; 2° qu'il faudrait un an de plus à l'enseignement moderne pour donner les résultats qu'on en a espérés, par conséquent une rhétorique moderne, correspondant à la rhétorique classique : 3° que l'on devrait introduire deux heures facultatives de latin par semaine, dans chaque classe d'enseignement moderne.

La *Correspondance universitaire* entreprend une enquête avec le

(1) Cet article est reproduit en partie dans l'*Enseignement secondaire*, du 1er juillet.

questionnaire suivant : Que pensez-vous : 1° de l'égalité de sanction entre l'enseignement classique et l'enseignement moderne ; 2° de la réduction à quatre années de l'enseignement moderne ; 3° de la création d'une Ecole normale supérieure, destinée à former spécialement des professeurs pour l'enseignement moderne. Elle publie une réponse de M. Gebhart, qui annonce une série prochaine d'articles dans les *Débats* et « se défie de toute institution, de tout règlement général, qui tendrait à créer, avec la prédominance de l'Etat, un enseignement uniforme, un moule unique d'éducation ». M. Jules Gautier ne veut pas qu'on recommence « notre éternelle erreur et qu'on nous lance, une fois de plus, dans une expérience générale qui échouera, parce qu'elle sera générale ». M. Monin rappelle que la transformation de l'enseignement spécial en enseignement moderne avait reçu l'approbation de M. Duruy.

Et pendant que chez nous, un certain nombre de réformateurs tendent à rapprocher par ses programmes l'enseignement secondaire de l'enseignement primaire supérieur, notre collaborateur M. Brereton, dans deux articles de la « Pall Mall Gazette » (15 et 16 juin) propose de lui donner en Angleterre une extension et une unité qui lui font défaut. M. Nicholas Murray Buttler, professeur de philosophie et d'éducation à Columbia University, estime que la grande réforme de l'éducation secondaire, accomplie récemment en Amérique, a eu pour résultat de rapprocher ses programmes de ceux qui sont actuellement en usage dans l'enseignement gréco-latin de nos lycées !

En résumé, il semble bien que tous désirent pour nos commerçants, pour nos industriels, pour nos agriculteurs une éducation qui les prépare, le mieux possible, à leur profession future. L'accord cesse, lorsqu'il s'agit des moyens à employer, des programmes à tracer. La *Revue internationale* a montré que la plupart de nos Universités régionales ont créé et vont créer bon nombre d'enseignements qui ont pour objet de fournir aux jeunes gens, même à leurs pères, les connaissances pratiques qui les rendront plus aptes à l'exercice de leur profession. D'un autre côté, l'extension universitaire, telle qu'elle existe déjà dans certaines régions, telle qu'elle existera bientôt, nous l'espérons, dans toutes, complètera dans le même sens, l'éducation du peuple et de la petite bourgeoisie. Il semble donc que les groupes de la *Société d'enseignement supérieur*, qui compte, à côté des professeurs d'Université, des représentants de l'enseignement secondaire et des membres non universitaires, pourraient dans chaque région, examiner quelles seraient, pour les lycées et collèges, les modifications à introduire dans l'organisation afin de donner aux enfants des connaissances qui, complétées plus tard par l'enseignement direct ou indirect des Universités, en feraient des agriculteurs, des commerçants, des industriels excellents pour la région où ils sont appelés à vivre. Sur leurs indications — que la *Revue* ferait connaître — des essais pourraient être tentés dans certains établissements que les groupes désigneraient, après entente avec les autorités universitaires. Et, selon les résultats obtenus, on pourrait, après un nouvel examen, étendre la réforme à d'autres établissements de la région ou essayer des modifications nouvelles. Il va sans dire que dans ces délibérations, nos groupes se renseigneraient, comme pour toutes les autres, sur les institutions de l'étranger et feraient appel à l'expérience de tous ceux qui, professeurs de lycées ou de collèges, industriels, commerçants, agriculteurs ou publi-

cistes, pourraient contribuer à mieux poser la question, puis à la résoudre pour le plus grand bien de la région et du pays tout entier.

F. P.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : *une Société d'assurances contre les accidents.* — On sait que l'article 1384 tant par son texte (1) que par les interprétations juridiques auxquelles il a trop souvent donné lieu, est pour le personnel enseignant une cause de graves et constantes inquiétudes. Une pétition a été adressée à la Chambre pour lui demander de discuter la proposition de modification de cet article, déposée par M. Lavy. La dernière Chambre l'a votée ; il semble que le Sénat pourrait l'accepter à son tour. Une *Société d'assurance mutuelle contre les Accidents*, s'est formée qui a pour organe l'*Enseignement* et qui compte des adhérents dans toute la France. Le siège de la Société est 35, boulevard Bonne-Nouvelle, à Paris.

La rédaction rappelle qu'elle a adressé à tous les doyens des facultés des sciences un questionnaire portant sur les enseignements chimiques, physiques, etc. qui ont une portée pratique. Un certain nombre de réponses ont été publiées (articles de MM. Buisine, Genvresse, Bichat etc). Elle désire recevoir le plus tôt possible les réponses qui ne lui sont pas encore parvenues. Elle rappelle de même qu'elle désire recevoir les réponses, qui ne lui sont pas encore parvenues, des doyens des facultés de droit au questionnaire de M. Girault.

La Société d'enseignement supérieur *offre à ses membres ou aux étudiants qui lui seraient signalés par les doyens et professeurs, une lettre de recommandation pour les professeurs et amis de l'enseignement supérieur, des pays étrangers où ils iraient passer quelque temps M. Picavet recevra les samedis de 2 à 4 heures, 20, rue Soufflot, ceux qui désireraient être pourvus de lettres de recommandation et fournir ensuite quelques notes sur les enseignements qu'ils auront été à même d'observer. Ceux qui se rendraient à l'étranger sans passer par Paris ou les professeurs étrangers qui voudraient entrer en relations écrites avec certains membres de la Société sont priés de lui écrire, 6, rue Sainte-Beuve. Les lettres des étudiants français doivent être contresignés par leurs doyens ou professeurs.*

(1) Les instituteurs et les artisans (sont responsables) du dommage causé par leurs élèves, etc. On sait que des Proviseurs ont été aussi déclarés civilement responsables des accidents arrivés aux élèves dans leurs établissements.

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE

Russie. — M. Candiani a donné, dans la *Revue universitaire* du 15 avril 1898, quelques renseignements sur l'extension universitaire à Moscou et à Saint-Pétersbourg. C'est au centre même des quartiers ouvriers que l'on va chercher un auditoire. Le corps enseignant compte nombre de professeurs de gymnase et de progymnase, des instituteurs. Les initiateurs du mouvement à Moscou, les professeurs Milioukov, Kisewetter, et Nijorodtsev qui n'avaient pas réussi d'abord auprès des ouvriers, en proposant des cours, se firent, avec la section scolaire de la Société pour la propagation des connaissances techniques, leurs conseillers. Les adhérents-pédagogues indiquent aux adhérents-élèves les lectures et les recherches appropriées à leurs aptitudes et à leur acquit, donnent et corrigent des rédactions, des problèmes, etc. Il y avait au 1er janvier 1897, 449 adhérents-élèves. A Saint-Pétersbourg, M. Grigoriev a voulu créer une Université populaire. Il l'a confiée à la Société pédagogique de Secours mutuels, qui ne compte pas moins de seize cents adhérents, résidant tous dans la capitale ou les environs. Les programmes ont été rédigés par des commissions spéciales composées de professeurs de l'Université ou des gymnases ; 90 leçons sont consacrées à la littérature russe; 120 à l'histoire universelle; 120 à l'histoire de Russie. D'autres leçons ont pour objet la géographie universelle, la géographie de la Russie, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la biologie, la physiologie. Toute leçon dure une heure 1/4.

Nous avons reçu nous-même plusieurs lettres de Russie, notamment de Moscou, où l'on nous priait de faire connaitre ce qui a été ou sera tenté en France. Il y a donc lieu de croire que l'extension universitaire y prendra de plus en plus d'importance.

Caen. — Nous indiquons, dans notre *Chronique de l'Enseignement*, les cours de vacances par lesquels l'Université de Grenoble se propose d'inaugurer l'Extension. La Faculté de droit de Caen a débuté de même par l'organisation de cours publics. Institués depuis 4 ans, nous écrit M. le doyen Villey, ils ont pour but de faire profiter le public qui s'intéresse aux questions sociales, de l'enseignement élargi de nos Facultés. Ils ont fonctionné pendant le semestre d'été, depuis Pâques jusqu'à la fin de l'année scolaire, alors que les cours publics des autres Facultés sont généralement terminés.

Ils se composent de trois cours, comprenant chacun une leçon par semaine ; ils ne diffèrent d'ailleurs de nos autres cours qu'en ce qu'ils ont pour objet une matière spéciale, prise dans les cours et particulièrement intéressante, dont le sujet est annoncé à l'avance dans les journaux locaux. Les trois sujets traités cette année sont : 1° Questions électorales (M. Villey) ; 2° Le gouvernement parlementaire (M. le Fur) ; 3° Le Play et son école, (M. René Worms). Ils ont attiré chez nous, dit M. le doyen Villey, un public du dehors qui, sans être très considérable, est cependant suffisant pour nous permettre d'affirmer que l'idée est bonne et que l'institution deviendra définitive.

Ne serait-il pas à souhaiter que nos Facultés de droit, par leurs professeurs ou par leurs élèves, pussent ainsi répandre, même dans les petites

villes et dans les campagnes, les notions politiques et juridiques qui sont absolument nécessaires à chaque Français pour remplir ses devoirs d'homme et de citoyen ? Nous savons d'ailleurs qu'à Caen, les élèves ont imité leurs maîtres et nous espérons apprendre bientôt à nos lecteurs ce qui a été par eux entrepris et mené à bonne fin.

F. P.

Mon cher Collègue,

Vous désirez que je vous dise un mot de la tentative d'*Extension* universitaire que nous avons faite à Bordeaux au moment où la discussion de la loi sur les Universités se préparait au Sénat. Notre but était de répandre dans la région l'idée universitaire et de lui concilier les sympathies des sénateurs et députés du sud-ouest. Nous avons donné des conférences isolées dans toutes les grandes villes du ressort et dans les plus proches d'un ressort voisin (celui de Poitiers). Les municipalités nous ont secondés de leur mieux en nous livrant gratuitement des locaux éclairés et en faisant annoncer nos leçons. Il est difficile de dire dans quelle mesure nous avons réussi : les auditoires assez nombreux que quelques-uns d'entre nous ont réunis ont-ils été gagnés à la cause des Universités régionales et les membres du Parlement ont-ils été influencés dans leur vote par notre propagande ? Je ne saurais l'affirmer. Ce qui est certain, c'est que, comme les Universités anglaises, c'est par le souci de sa propre conservation que la future Université de Bordeaux a été déterminée à cet effort et que cet effort nous a été pénible. Nous avons été, il est vrai, aidés très activement par la Société des amis de l'Université qui, de concert avec un comité de professeurs, a dressé la liste des conférences et est entrée en relations suivies avec les conférenciers d'une part, avec les municipalités de l'autre ; et c'est cette même Société qui a fait les frais de nos déplacements. Mais notre apport personnel nous a été trop onéreux pour que nous ayons songé depuis à renouveler cette tentative.

Les conférences ayant lieu le soir, nous ne pouvions rentrer à Bordeaux que le lendemain. C'était donc deux journées qui se trouvaient prises en très grande partie pour la leçon seule. La préparation de cette leçon nous demandait plus ou moins de temps selon que nous utilisions ou non des préparations antérieures. On peut sans exagération affirmer que chaque leçon ainsi exportée a pris trois journées (souvent plus) au professeur qui l'a faite. Nous calculions avec effroi quelle dépense de temps entraînerait pour nous l'organisation dans ces conditions, non plus de conférences isolées en vue d'une propagande momentanée, mais d'un véritable enseignement qui aurait duré plusieurs semaines : non seulement pendant ce temps tout travail personnel nous aurait été interdit, mais notre service normal aurait été sérieusement entravé.

Il me parait certain, quand je me rappelle cette expérience, que, chez nous, en dehors des circonstances spéciales où les Universités ont à se mettre en contact avec la population du ressort académique soit pour défendre leurs intérêts, soit pour propager quelque découverte récente théorique ou pratique, les professeurs de Facultés ne peuvent donner un enseignement régulier semblable à celui de l'*Extension* anglaise, sans manquer à leurs devoirs professionnels qui les obligent d'abord envers les étudiants. C'est un fait que les professeurs des Universités anglaises n'ont pas méconnu ; car ils ne font pas les cours itinérants, *ils les font*

faire, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Parmi les anciens élèves des Universités qui ont besoin de gagner leur vie et ne trouvent pas de débouchés dans l'enseignement secondaire si faiblement organisé chez nos voisins ou dans la presse, un corps choisi de professeurs circulants s'est recruté sans peine, avec des émoluments de 8.000 ou 10.000 francs : l'Université n'a gardé que l'administration des cours.

Le public auquel ces cours s'adressent n'est pas d'ailleurs comparable au public français. Comme, en Angleterre, le nombre des jeunes gens qui ne font pas leurs études exclusivement en vue de devenir étudiants dans les Universités, est très restreint, et que nos voisins n'ont pas comme nous un vaste enseignement secondaire qui se suffise à lui-même dans la plupart des cas, il y a dans chaque ville beaucoup de personnes n'ayant fait que des études élémentaires et qui sentent le besoin de compléter leur instruction. Elles forment une bonne partie des auditeurs de l'*Extension*. La population correspondante en France, c'est-à-dire notre bourgeoisie moyenne, ayant fait des études beaucoup plus longues, estime à tort ou à raison qu'elle a emporté du Lycée ou du Collège un bagage de connaissances complet et suffisant pour la vie. Elle accepte la conférence publique isolée, qu'on écoute pour son plaisir, sans prendre de notes, comme un succédané gratuit du théâtre. On ne la déterminera pas facilement à suivre des cours véritables, impliquant des exercices scolaires de diverse nature (classes avec interrogation, lecture de livres désignés, devoirs écrits, etc.) et *payants*.

J'ajoute que pour ces conférences isolées, les professeurs des lycées sont aussi qualifiés que les professeurs des Universités. Dans un ensemble de telles conférences, les professeurs des Universités devront toujours solliciter le concours de leurs collègues des Lycées qui ont l'oreille de la population locale ; or, comme une leçon d'agrégé en vaut une autre, ceux-ci réussiront aussi bien que les docteurs et on ne tardera pas à s'apercevoir qu'ils suffisent.

Mais, dira-t-on, que faites-vous de la grande idée de l'*Extension*, la rencontre de l'Université et du peuple, l'enseignement supérieur donné à l'ouvrier ? Je réponds qu'il y a là deux cas à distinguer. Ou bien il s'agit de connaissances élémentaires soit scientifiques, soit techniques, à mettre à la portée des travailleurs qui veulent compléter leur instruction primaire ou professionnelle : c'est la tâche des cours d'adultes, qui doivent avoir lieu plusieurs fois chaque semaine et finiront par être donnés par des professeurs rétribués, recrutés sur place : les professeurs des Facultés n'ont que peu à faire dans cette œuvre excellente. Ils rendent plus de services à la société en travaillant, en dehors de leur enseignement normal, à constituer la science, ce qui est l'une de leurs fonctions essentielles dans un pays démocratique. Ou bien il s'agit d'une sorte de prédication laïque, d'une *vulgarisation* des généralités des sciences *humaines* (histoire, ethnographie, littérature, beaux-arts, politique, économie politique et sociale, morale, droit, etc.) : ici le professeur de Faculté peut jouer un rôle utile dans la ville où il réside en donnant des causeries populaires ; mais la perte sociale résultant d'un déplacement de ce professeur pendant deux jours pour chacune de ces causeries hors de sa résidence ne serait aucunement compensée par le résultat. C'est encore sur place que le personnel fixe destiné à cette œuvre de vulgarisation devra être recruté le plus souvent. Quant à un véritable enseignement supé-

rieur s'adressant à des esprits dépourvus de culture, c'est une conception chimérique qu'il faut laisser aux Anglais qui, quoi qu'on en pense, ont l'imagination plus vive que nous: *to popularise and to deepen*, dit encore cette année le programme d'un centre important d'*extension*, nos voisins ne voient pas que les deux choses s'excluent. La vulgarisation vit de sacrifices; elle n'approfondit pas, elle vide. Les silhouettes qu'elle dessine n'ont rien de commun avec l'essence des choses. Les professeurs voyageurs dont j'ai parlé plus haut excellent à mettre l'univers en formules mnémoniques; ils se font facilement illusion sur les résultats obtenus et contribuent à entretenir cette illusion dans le public anglais. Je ne doute pas de la sincérité de leur enthousiasme ; j'admire leur zèle ; mais enfin l'*Extension* est pour eux une carrière et ils y trouvent leur compte.

Pour un professeur français, leurs leçons ne sont que des exposés élémentaires généralement bien faits, correspondant à peu près au niveau de l'enseignement dans nos classes de quatrième et de troisième, quelquefois de seconde. Cette sorte d'adaptation n'est pas du tout ce que nous appelons de l'enseignement supérieur, de l'enseignement d'université.

N'oublions pas d'ailleurs qu'il n'y a pas chez nous et qu'il ne peut y avoir un personnel semblable n'ayant que cela à faire et vivant des cours itinérants. En général, dans toute œuvre d'enseignement, qui veut être sérieux, un principe d'organisation domine tout: la spécialité des fonctions. *Age quod agis*. Nous avons trois ordres d'enseignement bien définis. Les Anglais n'en ont que deux : le primaire et le supérieur. Le nombre des élèves des maisons d'enseignement secondaire est chez eux rebelle à toute statistique en raison de l'infinie variété des types, mais il est certainement très faible ; chez nous la population des établissements de l'Etat et des établissements libres soumis à des programmes de type secondaire nettement tranché, est de 180,000 élèves environ. Voilà pourquoi l'*Extension* n'a en France ni raison d'être, ni chance d'avenir et pourquoi il vaut mieux laisser d'abord les professeurs des lycées et des collèges à leurs classes que de les charger d'enseigner des auditoires vagues et hétérogènes. Quant au professeur de Faculté, il a aussi ses fonctions propres qui le réclament tout entier. Enfin, l'instituteur qui porte déjà le poids de ses six heures de classe (plus, dans les villes deux heures d'étude) et souvent celui des fonctions de secrétaire de la mairie, ne saurait sans être véritablement écrasé ou par finir par se désintéresser de tout, endosser les tâches multiples au nombre d'une quinzaine dont la *Revue de l'enseignement* voulait le gratifier par surcroît dans une de ses dernières livraisons. La tendance de tous ces beaux projets est de faire passer, dans le travail qu'on assigne à chaque ordre de maîtres, l'accessoire avant le principal, l'apostolat volontaire ou simplement le travail de luxe avant le service régulier. A qui peut profiter cette confusion ?

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'expression de mes sentiments cordialement dévoués.

A. Espinas.

21 mai 1898.

Edinburgh summer School of Modern Languages and Conference in Modern Language Teaching. — 1-27 août 1898.

M. Patrick Geddes, professeur de botannique à l'University College de Dundee a fondé à Edimbourg en 1887 une institution d'un caractère tout

spécial, qui, en rappelant l'*University extension* généralement pratiquée en Angleterre, diffère en quelques points du type primitif.

En 1887, le fondateur ne visait qu'un but très simple et très prochain, l'enseignement des sciences naturelles. Le succès de l'entreprise et la pente de l'esprit du promoteur lui firent étendre peu à peu le cercle de ses études et le programme de ses cours. Des sciences naturelles il versa dans les sciences sociales et s'adjoignit comme collaborateurs des professeurs en renom de la Grande-Bretagne et de l'étranger. Ce fut le *Summer Meeting* d'Edimbourg qui attira chaque année un nombre croissant d'élèves autour du fondateur P. Geddes.

Cette année le Summer Meeting change de nom ; l'institution garde son caractère. Les cours annoncés sont les suivants :

En anglais. — P. Geddes, l'*Ecosse au N.-O. de l'Europe* (*Introduction à l'étude des contrées de langue anglaise*). — *L'évolution des systèmes universitaires au siècle présent.*

Kirkpatrick. *Le développement de la constitution anglaise.*

T. R. Marr. Edimbourg ; *la cité et la capitale de l'Ecosse.*

G. Eyre Todd. *Ecrivains classiques écossais.*

A. Mackay. L'*Extension Universitaire dans ses rapports avec l'éducation technique.*

J. Stephen. L'*Evolution dans l'art.*

G. Guyou. L'*Action confinée de l'homme et de la nature démontrée dans la géographie de la France.*

En Français. — A. Viallate. L'*Expansion coloniale de la France au* XIXe *siècle.*

P. Arminjon. *Les institutions françaises étudiées dans leur évolution, leurs tendances, leur situation présente et leur comparaison avec les constitutions anglaises.*

H. Mazel. *La synergie sociale.*

Caudel. *Histoire de la troisième République française.*

Mme Chalamet. *L'année théâtrale à Paris.*

Des exercices pratiques en anglais et en français permettront aux étudiants de se fortifier dans la connaissance des deux langues.

L'entreprise de M. Geddes diffère de l'University extension anglaise par le souci constant de maintenir l'unité dans l'enseignement et de faire converger toutes les observations recueillies aux cours vers un but unique, l'application des connaissances scientifiques à la résolution des problèmes sociaux et politiques. Elle s'en distingue encore par l'adjonction de nombreux professeurs étrangers au corps enseignant anglais, le désir d'attirer et de retenir les étudiants du continent et d'établir entre eux et les auditeurs insulaires d'agréables, durables et fructueuses relations.

Le Secrétaire de l'Ecole M. T. R. Marr (Outlook Tower, Castlehill, Edinburgh) dirige avec une rare compétence des excursions à travers les lieux historiques de l'Ecosse et le charme des visites à Dumfermline, St-Andrews, Stirling, Bannockburn, Melrose, Linlithgow et du séjour à Edimbourg dans les *University Halls* si bien situés dans la ville haute en vue du Forth et de la côte de Fife, donne un attrait nouveau au *Summer Meeting*.

COURS OU CONFÉRENCES ?

A PROPOS DE L'EXTENSION UNIVERSITAIRE

Les récents travaux et les résolutions diverses de la Société d'Enseignement supérieur et du congrès des professeurs de l'Enseignement secondaire relativement à l'organisation de l'Extension universitaire en France, ont manifesté une fois de plus chez nombre d'hommes venus de tous les points de l'horizon intellectuel le désir ardent de prendre part au mouvement général en faveur du rapprochement des classes et de l'éducation du peuple.

Ce mouvement avait pris, il y a deux ans, une autre forme : on vit alors renaître les cours d'adultes transformés. Sous l'impulsion du pouvoir central, il se créa en peu de temps une sorte d'enseignement complémentaire de l'école primaire : enseignement donné le soir aux adolescents et aux adultes par le même maître qui le jour instruit les enfants. Le ministre de l'Instruction publique avait mis en action tous les rouages de l'organisation primaire pour propager l'œuvre du centre aux extrémités. La diffusion fut en effet très rapide et quasi-générale, mais peut-être, en l'espèce, la rapidité du développement diminue-t-elle les chances de solidité et de durée. Il n'en faut pas moins constater qu'à l'heure actuelle il est peu de villages où l'école ne soit ouverte aux adolescents et aux adultes le soir : l'instituteur débite une conférence extraite d'un manuel, d'un journal technique, d'une revue spéciale, et l'accompagne de projections lumineuses, à l'aide de vues prêtées par le Musée Pédagogique ou par la Ligue de l'Enseignement. Le personnel de l'enseignement primaire, quoique surchargé déjà, s'est donné avec entrain à l'œuvre nouvelle ; il a su faire une concurrence souvent heureuse au cabaret : l'effort est digne des plus grands éloges, l'œuvre est généreuse.

Il faut mentionner aussi le succès persistant des conférenciers itinérants, spécialistes fort habiles, justement populaires, vulgarisateurs de métier qui promènent de ville en ville, de quartier en quartier, quelques sujets toujours les mêmes : ils réunissent pour un soir un auditoire de circonstance qui s'en va diverti, mais n'emportant le plus souvent que le souvenir fugitif d'une soirée agréablement passée. Ce genre est en quelque sorte la menue monnaie, très humble parfois, de l'enseignement oratoire et mondain qui se donnait devant des auditoires bigarrés dans les facultés sous le second Empire et au début de la troisième République.

Loin de nous la pensée de dédaigner ces moyens d'instruction ou de divertissement populaires ; mais est-ce là l'extension universitaire ? Assurément non ; et si l'extension universitaire, qui est en voie d'organisation, devait se borner à imiter ou à reproduire avec des modifications de détail ces institutions existantes, l'expérience ne vaudrait pas d'être

tentée. Je voudrais montrer en quoi, sur un point capital, elle se distingue des cours d'adultes et des conférences populaires.

L'Extension universitaire est née en Angleterre d'un certain état d'esprit. Elle a réussi ensuite en Belgique, aux Etats-Unis, parce qu'elle y a été le produit de ce même état d'esprit. Quel est-il ? Des gradués des universités, des hommes ayant ou non pour profession d'enseigner, mais ayant tous directement participé à la haute culture universitaire, ayant tous, au moins pour un temps, assisté et pris part à l'élaboration de la science, ont voulu communiquer à de moins favorisés non-seulement le savoir acquis par eux, mais aussi cette noble allégresse que communique la conquête de la vérité par l'effort personnel. Ils ont voulu tenter cette entreprise en apparence irréalisable, et pourtant réalisée, de faire goûter à ceux qui peinent tout le jour pour gagner le pain quotidien, à ceux qui semblent le plus étrangers à tout autre ambition que celle d'assurer la satisfaction de leurs besoins matériels, la noble et pure joie de la culture désintéressée de l'intelligence.

Ce programme a été rempli, non pas certes pour tous les auditeurs des cours d'extension universitaire, mais pour nombre d'entre eux, et cela suffit. Il suffit aussi que le point capital n'ait jamais été perdu de vue par les organisateurs ni par les professeurs des cours de l'Extension universitaire.

« Il faut que l'Université aille au peuple, puisque le peuple ne peut pas venir jusqu'à elle ». Telle est la devise de l'Extension. Elle va donc au peuple, l'Université, telle qu'elle est, sans se déguiser : et, même dans son œuvre populaire, elle reste le corps qui a pour mission de perpétuellement élaborer la science et de distribuer l'enseignement sans autre souci que de répandre plus de lumière. Voilà l'esprit qui vivifie toute l'institution.

Il ressort clairement de cet exposé très rapide que l'Extension universitaire ne peut, pour atteindre le but placé si haut, se contenter ni de la vulgarisation hâtive des conférences isolées et fragmentaires, ni du divertissement d'une soirée sans lendemain ; et que, conservant, dans ses missions au dehors, le même esprit et le même objet que dans sa vie intérieure, elle doit appliquer aux cours de l'Extension ses habituels procédés d'enseignement, mais adaptés naturellement au milieu nouveau. D'où la nécessité absolue des cours ou séries de leçons (six au minimum) sur un même sujet : c'est la condition essentielle de l'Extension universitaire. Si cette condition n'est pas réalisée, on aura ajouté aux conférences populaires et aux cours d'adultes déjà existants, d'autres cours d'adultes et d'autres conférences, qui seront faits par des gradués d'Université au lieu d'être faits par des instituteurs primaires ou par des conférenciers professionnels, l'on n'aura pas organisé l'Extension universitaire.

L'Extension universitaire qui devrait être, dans une démocratie comme la nôtre, l'une des premières manifestations extérieures des Universités restaurées et rajeunies, serait tout au plus un effort de bonne volonté baptisé d'un faux nom ; elle pourrait être momentanément utile au peuple, elle ne saurait étendre d'une manière durable l'action des Universités.

26 juin 1898. MAX LECLERC.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Le Premier Congrès de l'enseignement social. — Notre collaborateur Dick May annonce dans la *Revue des Revues* du 15 juin, que le Collège libre des sciences sociales (1) a projeté de réunir à Paris en 1900, le premier Congrès international de l'enseignement social. Voici quelques-unes des questions dont elle propose l'examen. Est-il opportun de multiplier actuellement les Facultés de sciences sociales? Est-il possible de créer des Facultés de sciences sociales dans les provinces de France, dans les pays d'Europe, dans les Universités des Deux Mondes? Faut-il attendre les créations d'Etat? S'en tiendra-t-on à l'effort personnel, à l'initiative indépendante, à l'association? Le personnel enseignant répondrait-il partout à l'appel et à la recherche? Existe-t-il partout un personnel disponible? Et peut-il se constituer là où il n'existe point et s'agrandir ou se renouveler, n'importe où, par voie d'échange international? la société humaine étant au fond la même. — Serait-il bon de constituer aussi des programmes internationaux et de constituer pour les études sociales quelque chose d'analogue à ce qu'est l'internationale des langues mortes pour les humanités? Sera-t-il sage de se mettre en route avec des programmes tout faits? Est-il immédiatement utile de travailler à une organisation générale ou plus simplement à une entente générale des divers enseignements sociaux?

Un questionnaire sera dressé par une commission d'organisation. On peut, pour plus amples renseignements, s'adresser à Dick May au Collège libre des sciences sociales, rue de Tournon.

Leçons professées à l'Ecole du Louvre de 1887 à 1896 par Louis Courajod. — MM. Henry Lemonnier et André Michel ont entrepris de nous donner, en 3 volumes, à la librairie Alphonse Picard, 82, rue Bonaparte, la substance des remarquables leçons que M. Courajod n'a pas eu le temps de réunir. Le premier sera consacré aux origines de l'art roman et gothique; le second, aux origines de la Renaissance; le troisième, aux origines de l'art moderne. Les trois volumes seront livrés pour 20 francs aux souscripteurs; ils seront vendus 30 francs. Tous ceux qui ont entendu ou lu quelqu'une des leçons du regretté professeur, savent quel intérêt présentera cette publication et seront reconnaissants à MM. Lemonnier et Michel d'avoir voulu nous rendre « souvent dans leur forme personnelle et vivante, *toujours dans leur substance*, sa parole et sa pensée ».

Le Centenaire de Michelet. — Au moment où paraîtra notre *Revue*, la France aura célébré le centenaire de Michelet. Dans une circulaire datée du 16 juin, M. Rambaud, Ministre de l'Instruction publique, annonçait que « chaque instituteur, chaque institutrice recevrait, par les soins de l'inspection primaire, une brochure publiée à l'imprimerie nationale,

(1) Voir le programme de son enseignement dans la *Revue internationale* du 15 décembre 1897.

qui devrait ensuite être conservée dans la bibliothèque scolaire où ils trouveraient quelques-uns des plus beaux récits de Michelet, de ceux qui doivent le mieux parler à l'imagination et au cœur d'un petit Français ». La librairie Calmann Lévy a entrepris de donner des œuvres de Michelet une nouvelle édition, illustrée de portraits et de reproductions historiques. Elle a demandé « aux premiers écrivains de l'heure présente une page d'appréciation pour les livres si variés de cette œuvre magistrale ». M. Gaston Boissier a promis une étude sur l'histoire romaine ; M. Jules Claretie, sur les Femmes de la Révolution ; M. Camille Pelletan, sur les soldats de la Révolution ; M. Emile Gebhart, sur le Précis de l'histoire de France au moyen âge ; M. G. Monod, sur le Précis de l'histoire moderne ; M. Michel Bréal, sur les légendes du Nord ; M. Albert Sorel, sur Histoire et Philosophie ; M. Coppée, sur l'Oiseau ; M. Berthelot, sur l'Insecte ; M. Pierre Loti, sur la Mer ; M. André Theuriet, sur la Montagne ; M. Sully-Prudhomme, sur la Bible de l'humanité ; M. Emile Faguet, sur les Origines du droit ; M. Anatole France, sur la Sorcière ; M. Ernest Lavisse, sur l'Etudiant ; M. Octave Gréard, sur Nos Fils ; M. Jules Lemaître, sur l'Amour. Trois volumes ont déjà paru : *l'Oiseau, la Mer, la Renaissance.* Nous reviendrons par la suite sur celles des préfaces qui sont de nature à intéresser plus spécialement nos lecteurs.

Association française pour l'avancement des sciences, Congrès de Nantes, 4-11 août. — La 16e section de l'Association (Enseignement) se propose d'examiner, entre autres questions, les suivantes :

1° Dans quelles limites doit-on développer l'instruction chez les indigènes de nos colonies ? Quelle orientation faut-il donner à cette instruction ?

2° Comment faut-il comprendre l'enseignement de notre histoire nationale dans les colonies ? Peut-on s'en servir pour développer notre influence et par quels moyens ?

3° L'enseignement de notre littérature, tel qu'il est donné dans les établissements de la métropole, peut-il être introduit, sans inconvénients, dans les programmes de nos établissements scolaires coloniaux ?

4° La réforme de l'orthographe aurait-elle pour résultat de rendre l'enseignement de notre langue plus facile et plus rapide dans nos colonies ?

La *Société d'enseignement supérieur* se fera représenter au Congrès de Nantes.

Société d'études italiennes. — La Société à collaboré à la préparation de l'Exposition ouverte en ce moment à Turin. Notre collaborateur M. Ch. Dejob a reçu du gouvernement italien la croix des S.S. Maurice et Lazare ; plus de 300 personnes sont venues l'entendre à la conférence qu'il a faite le 2 avril à Florence, *sur Chateaubriand, Lamartine et l'Italie.* Aucune cotisation n'est réclamée. S'adresser pour adhésions et renseignements à M. Ch. Dejob, 80, rue Ménilmontant, Paris.

Exposition de 1900. — La section I des Congrès internationaux (Education et Enseignement) a nommé Président, M. le Recteur Gréard, vice-Président, M. le colonel Laussedat, secrétaire, M. Paris.

L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE ET LES LANGUES VIVANTES

Parce que les langues vivantes tiennent une place chaque jour plus grande dans les relations commerciales, industrielles et littéraires de toutes les nations et sont d'une utilité incontestable, parce que l'internationalisme pénètre par tous les côtés dans la vie moderne, s'ensuit-il qu'on doive, en France, dans l'Enseignement *classique*, dans l'enseignement qui a pour but principal le développement intellectuel et moral de l'homme, les faire figurer au premier plan, à côté du français et des langues anciennes ? Tel n'est pas l'avis du Conseil supérieur actuel de l'Instruction publique, qui, l'année dernière, malgré le vœu émis par plusieurs de ses membres, a refusé d'admettre les thèmes anglais et allemand parmi les épreuves écrites du baccalauréat.

Qu'il soit permis à un partisan très convaincu des langues vivantes de dire pourquoi, tout en approuvant la décision du Conseil, il pense qu'on doit à la fois exclure les langues vivantes des épreuves écrites du baccalauréat classique et cependant en favoriser par tous les moyens l'étude et l'expansion dans toute la France.

I

Tout d'abord, et avant toute discussion sur le fond du sujet, la prétention des langues vivantes à se faire admettre au nombre des épreuves fondamentales de l'examen, est-elle, *dans l'état actuel des programmes*, en rapport avec la place qui leur est accordée dans l'enseignement ? Un simple coup d'œil sur la répartition des études et l'emploi du temps, dans les lycées, dissipera tous les doutes à cet égard. En rhétorique *douze heures* par semaine sont consacrées au français, *deux heures et demie* seulement aux langues vivantes ; la proportion est la même dans les classes précédentes : c'est-à-dire que le poids de l'enseignement porte presque tout entier sur le français et les langues mortes, tandis que la part qui revient aux langues vivantes n'est que d'un cinquième. Est-il juste que celles-ci tout à coup, et comme par miracle, le jour de l'examen, viennent faire contre-poids aux matières principales de l'enseignement et neutraliser la somme cinq fois plus considérable de travail et d'efforts continus, dépensée pendant de longues années pour l'étude du français et du latin ? Est-il admissible qu'un exercice nécessairement sans valeur littéraire, où l'auteur, vu l'insuffisance de sa préparation, n'a rien pu mettre de sa personnalité, et dont tout le mérite, purement grammatical, consiste dans une correction banale et mécanique, puisse, le jour où il s'agit de décider du sort d'un candidat, contrebalancer, c'est-à-dire suivant les cas, annuler ou compenser, non seulement la version latine, qui exige à la fois, pour être bien traduite, une souplesse d'esprit au-dessus du vulgaire et une connaissance approfondie des deux langues, mais la composition française, œuvre d'art, vivante image de l'esprit, où, à des degrés divers, peuvent et

doivent s'accuser les qualités fondamentales de méthode et de netteté, ou quelquefois de finesse et de précision, de force et d'éclat, de solidité et d'élégance, qui révèlent l'harmonieux développement de toutes les facultés, résultat d'une longue et laborieuse préparation ? Enfin, et pour tout dire en un mot, peut-on songer à mettre sur le même pied — toutes proportions gardées — l'*Iliade* et un lexique ?

On comprendra mieux ce qu'il y a d'exorbitant dans la prétention des langues vivantes à figurer, à l'examen, dans la première série des épreuves, alors qu'elles ont été reléguées au second plan pendant toute la durée des études, si nous renversons les rôles, si nous transportons dans l'Enseignement moderne, patrie des langues vivantes, l'essai, ou si l'on veut, la petite révolution qu'on cherche à introduire dans l'Enseignement classique.

Une hypothèse. Admettons que le latin soit inscrit dans les programmes de l'Enseignement moderne à titre de notion pratique, à titre *utilitaire*, à cause de sa parenté étroite avec le français, parce que, contenant en germe le français dans son vocabulaire, sa syntaxe et sa littérature, il assure à ceux qui l'ont appris une connaissance plus exacte de la langue et de la littérature françaises ; et que, pour cette raison, il lui soit consacré deux heures d'étude par semaine. Le latin n'est là, bien entendu qu'un accessoire, une simple pierre ajoutée à l'édifice de l'Enseignement moderne, lequel repose presque tout entier sur l'étude des langues vivantes. Il devra donc, au jour de l'examen, se tenir modestement à sa place, et, n'ayant été que simple soldat pendant tout le cours des études, ne pas prétendre tout-à-coup au rôle du général qui décide du sort de la bataille. Voilà du moins ce que demandent la logique et le bon sens. Mais la logique et le bon sens n'inspirent pas toujours nos actes ; et voici que, un beau jour, au sein du Conseil Supérieur de l'Instruction publique, se lève un ami des anciens, qui, plein d'assurance en la bonté de sa cause, tient ce discours : « Messieurs, pour toutes sortes d'excellentes raisons (nous ne les énumérons pas, on les connaît) et particulièrement parce qu'il est utile, sinon nécessaire, pour bien connaître le français, le latin mérite de figurer parmi les épreuves écrites, au même titre que les langues vivantes, à l'examen du baccalauréat de l'Enseignement moderne. J'ai donc l'honneur de déposer un vœu en ce sens, et je vous prie de vous y associer ». Je demande à ceux qui veulent introduire le thème anglais ou allemand parmi les épreuves écrites du baccalauréat classique, leur sentiment sur un vœu de ce genre — qui ressemble fort, m'est avis, *mutatis mutandis*, à celui de leur représentant.

L'admission, à l'écrit, d'une épreuve de langue vivante ne serait pas seulement une anomalie, elle commencerait la ruine des études classiques; et là est le vrai danger. Il n'est pas malaisé, en effet, de prévoir le sort qui serait réservé aux langues anciennes et même au français, si le futur candidat au baccalauréat entrevoyait, dès le seuil des études, la possibilité de compenser, à l'examen, par le mérite facile d'un exercice grammatical, les sérieuses qualités qu'exigent la version latine et la composition française et qui ne peuvent s'acquérir qu'à la longue et au prix d'un travail continu. Sûrs de pouvoir, en quelques mois d'application, à la fin des études, s'assimiler la somme de connaissances nécessaires pour faire un bon thème allemand ou anglais, et s'assurer ainsi, à peu de frais, des chances décisives de succès à l'examen final, les neuf dixièmes des élèves — disons la totalité, pour exprimer toute notre pensée — abandonne-

raient avec dédain ou insouciance les études classiques, les *humanités*, qui pour atteindre leur but — la culture générale de l'esprit, c'est-à-dire le développement moral et intellectuel de l'homme — réclament, pendant de longues années, le concours laborieux et assidu de toutes les facultés et auxquelles on pourrait suppléer en grande partie par un suprême et rapide effort de mémoire. Dès lors, adieu les humanités !

Une fois commencé, le mouvement de défaveur irait s'accélérant. Les études classiques perdraient tous les jours du terrain au profit des langues vivantes : insensiblement, aux deux heures et demie que le programme attribue à ces dernières, s'ajouteraient, sous toutes les formes et sous tous les noms, des heures et cours supplémentaires. Nous ne sommes que trop instruits là-dessus par les leçons du passé : le thème de langue vivante a déjà figuré pendant plusieurs années — il n'y a pas si longtemps — à l'écrit du baccalauréat. Or, pendant cette période, de néfaste mémoire, le niveau de l'enseignement, que nous sachions, n'a pas monté.

Ouvrir au thème de langue vivante, dans l'état actuel du programme, l'accès au baccalauréat, au même titre qu'à la version latine et à la composition française, ce serait préparer, pour employer une expression à la mode — expression justifiée ici — la faillite de l'enseignement classique.

Le Conseil Supérieur a bien fait de s'y opposer.

Dira-t-on que, pour en rendre l'étude vraiment fructueuse et leur permettre de produire tous leurs effets, il faut accorder aux langues vivantes dans les programmes, c'est-à-dire pendant toute la durée des études — et par suite à l'examen — la même place qu'au français et aux langues anciennes ? L'allemand et l'anglais, assure-t-on, si on veut les plier à cet usage, peuvent, aussi bien que le latin et le grec, servir d'instrument aux humanités pour la culture générale des esprits ; leur valeur éducative est la même : Gœthe et Schiller, Milton et Shakespeare, ont produit des œuvres aussi parfaites que Sophocle et Homère, Virgile et Cicéron. Pourquoi ne pas les étudier de même pour leur beauté littéraire, les élever, eux aussi, à la dignité d'éducateurs de la jeunesse ?

Soit. Mais il me semble que précisément l'expérience est en train de se faire, non pas dans l'Enseignement classique, mais à côté, dans l'Enseignement moderne, qui se défend, lui aussi, d'être un enseignement professionnel, utilitaire, qui vise à la formation intellectuelle et morale de l'homme, et qui a pris pour base justement l'étude des langues vivantes. Et Dieu sait si son champ d'expérience est vaste — plus du tiers, presque la moitié de la population scolaire de nos lycées et collèges ! — et si les faveurs pleuvent sur son berceau ! Né d'hier, il a vu à peine entrer dans la vie sociale la première génération qui se soit assise sur ses bancs ; le cycle de ses études est plus court d'une année que celui de l'Enseignement classique, et bientôt il partagera tous les privilèges de son aîné. Aussi voit-il accourir sous ses tentes, en bataillons serrés, la jeunesse insouciante et légère, plus pressée avec la complicité des parents, d'en finir avec la vie de collège, et de cueillir à bon marché les lauriers du baccalauréat, que de rester soumise à la discipline des fortes études. Dites à quelqu'un : « Voyez là-bas ce talisman, la clé qui ouvre toutes les carrières ; deux routes peuvent vous y conduire, l'une en sept heures, l'autre en six ». Il n'est pas malaisé de deviner laquelle il prendra. Plus du tiers de la population des lycées ! Et cela ne suffit pas aux partisans des langues vivantes ! Il leur faut, et tout de suite, l'enseignement tout entier, clas-

sique et moderne. Quel appétit et quelle impatience, Messieurs des langues vivantes!

Il nous paraît sage, à nous, et prudent, avant d'accorder aux langues vivantes, dans l'Enseignement classique, le rôle prépondérant qu'elles voudraient y jouer, d'attendre que l'enseignement nouveau, plus riche encore d'ambition et d'espérances que de succès et de résultats acquis, ait fait ses preuves et affirmé, avec l'excellence de sa méthode, sa supériorité sur son devancier. Si, mieux que celui-ci, après expérience faite, il a la vertu de produire des talents et des hommes supérieurs, de façonner les générations au beau et au bien, alors, sans regret, nous lui cèderons toute la place et passerons, sans remords, dans le camp rival, avec armes et bagages. Jusque-là, qu'il soit permis aux anciens de rester maîtres chez eux, de garder un poste où ils ne font pas mauvaise figure depuis des siècles, et de refuser tout partage avec les modernes dans la grande affaire de l'éducation intellectuelle et morale de l'humanité, et cela pour la raison très simple que nous allons donner.

A moins de prolonger la durée totale des études, dans l'enseignement classique, ou de sacrifier quelqu'une des matières du programme — l'histoire ou les sciences — il faudra bien, si on augmente la part de temps consacrée aux langues vivantes, réduire d'autant celle du français et des langues anciennes. Conséquence fatale : l'étude des anciens et du français, abrégée, amoindrie, ne pourra plus produire les mêmes résultats. Au lieu de viser à cette culture générale, qui est l'objet propre des humanités, les élèves, faute de temps, devront se contenter d'acquérir une connaissance plus ou moins élémentaire du français et du latin ; ils sauront le latin et le français à peu près comme ils savent aujourd'hui les langues vivantes. Les humanités auront vécu. Et alors nous serions bien naïfs, si nous nous étonnions d'entendre les partisans des langues vivantes s'écrier : « Voyez cet enseignement classique, si fier jadis de ses succès : il a suffi de le mettre en contact avec les langues vivantes pour le convaincre d'impuissance. Il n'est plus bon à rien, il ne donne plus que des fruits secs. Qu'on coupe cet arbre inutile. » Et ils auront raison, parbleu ! Cet arbre devenu stérile, on aura tout fait pour en tarir la sève. Sa ruine n'en sera pas moins consommée.

De grâce ! sachons prévenir cette catastrophe. Laissons subsister l'enseignement classique dans son intégrité, n'y introduisons pas, avec les langues vivantes, un germe de mort.

De ce qu'on ne saurait ouvrir toutes grandes aux langues vivantes les portes de l'Enseignement classique, faut-il conclure qu'on ne doit les y laisser pénétrer à aucun titre ? Autant vaudrait dire qu'il faut rayer du programme toutes les matières qui, à l'examen, ne font l'objet d'aucune épreuve écrite : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, les sciences naturelles, la géographie, l'histoire. Nul ne conteste l'utilité de ces connaissances, qui lui permettent de suivre la marche de la civilisation, lui révèlent une partie des secrets de l'univers, lui donnent en un mot des clartés de tout et peuvent, par surcroît dans leurs applications de tous les jours, servir utilement ses intérêts même matériels. L'utile, ou pour parler le langage du jour, l'utilitarisme, pourvu qu'il se résigne à ne pas prédominer, dans les humanités, à ne pas en altérer le caractère, peut trouver asile dans leur cadre. Or, c'est à ce titre de connaissances utiles, pratiques, mais à ce titre seulement, que les langues vivantes peuvent être admises

dans l'Enseignement classique. Et encore devraient-elles sur ce terrain, en bonne équité, céder le pas à la plupart des autres sciences qui, d'une application universelle, restent partout les mêmes, à Paris comme à Berlin, aux pôles comme à l'équateur, et rendent partout à l'homme, en quelque point de la terre qu'il se transporte, les mêmes services ; tandis que, l'usage d'une langue vivante même la plus répandue,est nécessairement limité aux pays où on la parle. Eût-on, en effet, une connaissance approfondie de l'anglais, par exemple, il faudrait renoncer à se faire entendre dans toutes les parties du monde où on ne parle que l'allemand, l'espagnol, le russe ou l'italien, en un mot toute autre langue que l'anglais. Et on devra se résigner à mourir de faim, à Pékin, si on ne sait dire que : *Give me some bread.* Et cependant, chose bizarre, malgré leur utilité plus restreinte, on a fait aux langues vivantes, à l'examen du baccalauréat, une situation privilégiée, vraiment anormale. En effet, exclues légalement de l'écrit, elles en ont cependant tous les honneurs et s'y rattachent, de fait, par un petit thème exécuté la plume à la main entre les deux séries d'épreuves, et baptisé assez plaisamment par les candidats du nom d' « oral-écrit » ; mais d'autre part elles n'en ont pas les avantages, puisque la note qu'on attribue à ce thème est reportée au compte de l'oral ; si bien que cette épreuve,sans sexe bien déterminé, ne paraît pas plaire outre mesure même aux professeurs de langue vivante. Le mieux serait de la supprimer, puisqu'elle ne contente personne, et de rattacher franchement les langues vivantes à l'oral. De la sorte tout rentrerait dans l'ordre.

Il est toujours dangereux, en effet, de créer des privilèges. Que répondre à la géographie, par exemple, si, élevant les mêmes prétentions que les langues vivantes, elle venait nous dire à son tour : « Moi aussi je mérite une place à part dans les examens, moi aussi je rends de grands services ; grâce à moi l'homme ne vit plus isolé dans le coin du monde qui l'a vu naître, ignorant, étranger au reste de l'humanité : sans quitter le cercle de l'horizon natal, il voyage à l'aide de mes cartes sur toute la surface du globe, devient explorateur, visite les civilisations lointaines, étudie les mœurs diverses des hommes, apprend à connaître les mille productions du sol, qui, échangées d'un bout de l'univers à l'autre,alimentent le commerce du monde et répandent partout la richesse et l'abondance. Je suis devenue indispensable à ce point, que le citoyen des républiques et des monarchies européennes ne peut plus lire, qu'à la lumière de mes enseignements, le moindre journal, où chaque matin, comme sur une mappemonde, le télégraphe rapproche les noms géographiques des deux hémisphères. Pourquoi, lorsque je tiens une place si considérable dans la vie des hommes, me refuser les honneurs qu'on accorde aux langues vivantes, à coup sûr moins utiles que moi ? »

Et les autres sciences, l'une après l'autre,manqueraient-elles de bonnes raisons pour faire valoir les mêmes droits ?

II

D'où vient donc la fortune si rapide, si brillante, si légitime d'ailleurs, des langues vivantes ? Chose étrange ! c'est dans les jeux du hasard qu'il faut en aller chercher la cause. Ce qui avant tout a valu aux langues vivantes la faveur publique, si capricieuse de sa nature, ce n'est point leur mérite propre, leur utilité réelle (que nous indiquerons tout à l'heure), c'est cette idée — née de nos désastres et avidement accueillie, comme tout ce qui flatte l'espérance des vaincus en leur donnant une explication

vraie ou fausse de leur défaite — cette idée, dis-je, encore entretenue aujourd'hui, que nos revers avaient eu pour cause première notre ignorance de la langue allemande, et que là par conséquent était le secret de la revanche ; comme si, dans tout le cours de notre histoire et notamment au dix-septième siècle et sous la Révolution et l'Empire, les peuples que nous avons vaincus, et qui connaissaient notre langue, universellement répandue, alors que nous ignorions la leur, avaient par là été préservés de la défaite ! Pour un peu on nous ferait croire que les syllabes anglaises ou allemandes, parties de nos lèvres sur les champs de bataille de l'avenir, auront la vertu magique de se transformer en autant de balles homicides et de coucher nos ennemis dans la mêlée !

Non, les langues vivantes ne sont point et ne doivent point être une arme pour la guerre. Là du moins n'est point leur utilité vraie, qu'il serait puéril de nier. Les services qu'on est en droit d'attendre d'elles sont d'un ordre tout différent. Leur destinée est de concourir à la grande œuvre de paix et de concorde qui s'élabore au sein de l'humanité ; au rapprochement des peuples, que favorisent, que préparent déjà les mille formes du progrès, la multiplicité et la rapidité des moyens de communication, les chemins de fer, les voyages à l'étranger, aujourd'hui si nombreux, les essais de langue universelle, les assemblées internationales, les arbitrages pour la paix entre les nations, tous ces symptômes avant-coureurs d'un état social différent du nôtre, meilleur que le nôtre, plus humain, et qui a déjà son nom, le cosmopolitisme. Derrière l'horizon, à moins de fermer les yeux, n'aperçoit-on pas de tous côtés les lueurs d'une civilisation moins barbare que la nôtre, où il y a moins de canons et plus de charrues, plus de pain et moins de haillons, plus d'amour et moins de haine ; où l'homme ne s'honore plus de tuer son semblable, parce qu'il est né de l'autre côté de la frontière. Sans doute c'est une hardiesse encore, mais ce n'est déjà plus une folie ou un crime de rêver cette forme de l'humanité et d'y croire. Demain tout le monde y croira, et bientôt l'utopie sera réalité. La civilisation marche, comme la justice, d'un pas boiteux, mais elle marche.

Or, cet état social, où la concorde régnera, plus qu'aujourd'hui du moins, entre les peuples, nulle cause, plus que la diffusion des langues, ne saurait en hâter l'avènement. Créez de toutes pièces, par la pensée, une humanité semblable à la nôtre ; groupez au hasard, pêle-mêle, les membres qui la composent. Vous assisterez bientôt à ce spectacle : les hommes qui parlent la même langue se réuniront pour vivre ensemble, car la vie en commun n'est possible qu'entre ceux qui se comprennent. Il y aura par suite autant de communautés, étrangères les unes aux autres, que de langues différentes. La diversité des langues aura la première amené la division parmi les hommes.

Il y aurait donc, si tous les hommes se comprenaient, moins de causes de division entre eux, moins de causes de désordre. Se connaissant mieux, moins étrangers les uns aux autres, ils seraient aussi moins ennemis, et la cause de la paix aurait fait un grand pas. Hâtons-nous donc d'étudier la langue des autres peuples, de ceux surtout qui sont nos voisins, d'entrer par là en relation plus étroite avec eux, de nous attacher à eux par des liens d'estime et d'amitié.

Pourvu donc que ce ne soit pas aux dépens des études classiques, favorisons chez nous, par tous les moyens, la diffusion des langues vivantes,

Parmi ces moyens, il en est deux qui sont particulièrement efficaces. Le premier, qui obtient en ce moment un très grand succès, consiste à mettre en rapport, par correspondance, les jeunes écoliers des différentes nations. Puisse-t-il ne pas lasser la patience des élèves et des maîtres, et garder la faveur dont il jouit !

Le second, qui serait beaucoup plus efficace, consisterait dans l'échange, non plus de correspondances entre les écoliers, mais des écoliers eux-mêmes : les lycées de France et d'Angleterre, par exemple, échangeraient, avec l'assentiment des familles, les meilleurs de leurs élèves, leurs boursiers notamment. La dépense serait minime, puisque les frais de voyage seuls seraient à la charge de l'Etat et des familles. Au bout de quelques mois de séjour à l'étranger, nos élèves en auraient plus appris qu'ils n'en apprennent chez nous dans leurs dix ans d'études. C'est là une vérité d'expérience que les faits confirment tous les jours. Les commerçants et les industriels, gens pratiques, le savent bien : le marchand de charbon, qui fournit le lycée, et qui a été passer un hiver à New-Castle, en remontrerait au prix d'excellence de rhétorique, qui étudie grammaticalement l'anglais, depuis la huitième, et qui, s'il entendait un Anglais chanter le *God save the Queen*, se demanderait quel accent inconnu a frappé son oreille. Chacun de nous là-dessus, par expérience personnelle, sait à quoi s'en tenir. La connaissance pratique d'une langue ne s'acquiert que dans le pays où on la parle. Nos voisins d'outre-Manche, plus avisés que nous, n'envoient-ils pas déjà par centaines leurs enfants dans nos lycées ?

Résultat non moins précieux : des rapports qui s'établiraient entre la jeunesse, toute d'élite, des différents pays, naîtraient ces sentiments de camaraderie, d'estime et d'amitié, qui servent de base à l'entente cordiale des peuples.

Soyons donc les amis des langues vivantes, mais les amis éclairés. Demandons-leur les services qu'elles peuvent nous rendre, faisons-leur pour cela une place dans nos programmes, au chapitre des connaissances utiles. Mais gardons-nous de leur sacrifier notre éducation nationale. Résistons à cette poussée des préoccupations utilitaires, sous l'empire de laquelle le baccalauréat ne sera bientôt plus, si l'on n'y met bon ordre qu'un certificat d'études professionnelles ou une attestation de connaissances encyclopédiques, aussi vite oubliées qu'apprises. Réservons, sans partage, au français et aux langues anciennes l'honneur de préparer les esprits à cette culture générale, qui est l'objet propre des études classiques, des humanités. Gardons-les jalousement ces humanités, qui sont l'honneur de l'esprit humain, qui plongent leurs racines dans l'étude, pour y chercher, non le profit matériel et direct, qu'on en peut tirer, mais l'épanouissement de tout ce qu'il y a dans l'homme de grand, de noble, de désintéressé, de vraiment humain.

AUGUSTE RENARD
Professeur au lycée de Caen.

NOTES ET DOCUMENTS

I. L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES.

Dans le *Temps* du 19 juin, M. Francisque Sarcey (*Sganarelle*) résume de la façon suivante une lettre de Christian Garnier :

« On part d'un principe absolument faux quand il s'agit de l'enseignement des langues étrangères : c'est qu'il faut avant tout les parler.

« Voulez-vous faire une petite statistique à vue de nez ?

« Sur cent jeunes gens qui reçoivent l'enseignement secondaire et apprennent l'anglais, combien auront besoin de le parler ? Combien auront besoin ou envie de le lire et de l'écrire ?

« Ceux qui auront à le parler, ce sont les touristes et les voyageurs de commerce. Les premiers sont riches, en général, et déjà quelque peu débrouillés par le lycée ; ils apprennent à parler l'anglais, ou dans leur famille avec une gouvernante, ou dans le pays même. Les seconds se peuvent contenter d'un vocabulaire restreint qu'ils apprennent assez vite.

« Ni les uns ni les autres ne sont très nombreux.

« Ajoutez-y, si vous voulez, les marins et les futurs habitants de nos colonies. Si tout cela fait 5 0/0, ce sera tout le bout du monde.

« En revanche, quels sont ceux qui auront besoin de le traduire et de l'écrire, soit par nécessité, soit pour leur agrément ?

« Tous les commerçants qui font des affaires avec l'Angleterre, et ils sont légion, tous ceux qui s'engagent dans une carrière libérale, et pour qui ce sera une obligation de recourir à des textes anglais, sans parler de ceux pour qui ce sera tout simplement un plaisir délicat de l'esprit ; en admettant 50 0/0, je crois que je suis au-dessous de la moyenne.

« Donc sur 100 jeunes gens qui reçoivent une éducation secondaire :

5 auront besoin de parler l'anglais ;

50 auront besoin de l'écrire et de le traduire ;

45 n'en auront pas besoin du tout.

« Pour qui faut-il faire la classe ?

La réponse est évidente.

« Pour les 50, à qui l'on doit enseigner à lire et à écrire la langue, qu'ils apprendront ensuite à parler, si le cœur leur en dit, si les circonstances l'exigent et s'y prêtent.

« Vous allez m'objecter :

« Ne peut-on pas apprendre les deux à la fois, en apprenant d'abord à parler ?

« Je réponds nettement :

« — Non.

« Oui, on peut employer cette méthode pour un élève isolé ; c'est ce que fait votre M. Bœrlitz, avec sa méthode. Vous pouvez prendre un enfant, lui parler anglais tous les jours et lui inculquer cette langue par l'oreille. Quand il voudra apprendre ensuite à lire et à écrire, il aura de la peine, mais il s'en tirera. C'est ce qui m'est arrivé pour l'allemand que j'ai appris en le parlant ; je suis arrivé ensuite à l'écrire, encore que je l'écrive beaucoup plus incorrectement que nombre de mes amis qui ne peuvent pas en dire un mot.

« Mais avec une classe ! avec 25 élèves !

« C'est impossible au point de vue didactique. On n'arrivera à leur apprendre que ce que savent dire les portiers d'hôtel qui parlent cinq ou six langues et ne savent dire de ces langues qu'une vingtaine de phrases se rapportant à leur métier.

« Au contraire, celui qui a appris une langue par la grammaire, qui l'écrit et la lit, celui-là, quand il aura besoin de la parler, s'y mettra en peu de temps, et il la parlera, alors de façon correcte, tandis que celui qui apprend d'abord à parler et qui apprend ensuite à écrire écrit toujours incorrectement.

« *Experto crede Roberto.*

« Je savais l'anglais pour le lire et l'écrire. J'ai dû aller à Londres ; le premier jour, j'étais perdu. Au bout d'une semaine je commençais à me débrouiller. Je parlais presque couramment quand je dus partir.

« J'ai eu besoin pour mes études géographiques d'apprendre le serbe et le suédois.

« Qu'ai-je fait ?

« J'ai appris en dix mois la grammaire serbe par cœur, comme une bête, avec une liste de cent mots. J'allais en Bosnie ; impossible de comprendre rien les huit premiers jours. La seconde semaine, j'expliquais à mon hôte, en serbe, le maniement de mon appareil photographique.

« Je n'ai pas encore eu l'occasion de voir comment je me tirerais en Suède avec mon suédois appris par la grammaire, mais il en serait de même.

« Tout enseignement des langues doit être basé sur l'étude de la grammaire et prendre comme exercice quotidien le thème et la version. Le parler ne serait qu'accessoire. »

II. L'ENSEIGNEMENT DU RUSSE.

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'article de M. Leger sur l'enseignement du russe. Cet article n'a pas passé inaperçu au ministère de l'instruction publique (1). Pendant les années 1896, 97 et 98, M. Leger avait été chargé par délégation temporaire de l'inspection générale de l'enseignement du russe dans les lycées de Paris. Par un arrêté daté du 14 juin 1898, le ministre a rendu permanente la mission de notre éminent collaborateur. A cette occasion il lui a adressé une lettre ainsi conçue :

Monsieur le Professeur,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date de ce jour, je vous ai chargé de l'inspection générale de l'enseignement de la langue russe dans les lycées et collèges.

Je vous remercie des services que vous avez déjà rendus à mon administration dans les missions auxquelles vous avez bien voulu procéder, les années précédentes, et de ceux que vous ne manquerez pas de lui rendre encore.

Recevez, Monsieur le Professeur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

A. RAMBAUD.

III. AGRÉGATION DE DROIT : *Section d'histoire du Droit* (1898).

Composition écrite : Faire l'histoire du régime des biens entre époux en Normandie d'après les diverses rédactions de la coutume.

Leçons de droit romain.

1. Du rôle de *l'acceptilatio* dans la pratique romaine.
2. Du *chirographa* constatant la réception d'un prêt ou d'un paiement.
3. De la *collatio dotis*.
4. Du rôle de l'action *in factum* et de l'action *præscriptis verbis* dans la formation des contrats innommés.
5. De la *confessio in jure*.
6. De l'Edit provincial.
7. Le *judicium legitimum* et le *judicium imperio continens*.
8. De la clause *ex bonâ fide* dans les *judicia bonæ fidei* et de la portée qui lui a été progressivement reconnue.
9. Du pouvoir législatif des empereurs.

(1) *Revue* du 15 février 1898.

Leçons d'histoire du droit privé français.

1. De la main-morte dans les coutumes du Duché et du comté de Bourgogne.
2. L'institution contractuelle dans l'ancien droit français.
3. Le divorce en France depuis 1792 jusqu'à la promulgation du Code civil.
4. La recherche de la paternité et son abolition.
5. Caractère de la procédure féodale à la cour des barons d'après Jean d'Ibelin.
6. Principes généraux de la loi du 17 Nivôse an II.
7. Les dispositions de la *lex salica* relatives aux contrats.
8. La preuve testimoniale dans les coutumes de Beauvoisis de Beaumanoir.
9. La transmission de la propriété foncière et l'établissement des droits réels dans les pays du nantissement.

Leçons d'histoire du droit public français.

1. La basse et la moyenne justice dans l'ancien droit français.
2. Réorganisation des douanes par Colbert.
3. Les questions de droit public que souleva le testament de Louis XIV.
4. L'impôt du dixième et du vingtième au XVIIIe siècle.
5. Le droit d'aubaine en France depuis ses origines jusqu'au XVIe siècle.
6. Le coup d'Etat du chancelier Maupeou.
7. Constitution civile du clergé.
8. Le ban et arrière-ban royal du XIIIe au XVIIe siècle.

Explication orale et critique d'un ou de plusieurs textes intéressant l'histoire du droit romain.

1. Table de bétigue. Formulaire de mancipation fiduciaire (Ier au IIe siècle après Jésus-Christ) (Girard, textes, 2e édition page 739).
2. Valère Maxime *de dictis factisque memoralibus* (Collection Lemaire L. VIII, Cap 2. § 2, depuis les mots : *C. Visellius varro*, jusqu'aux mots : *quod si eadem formula.*
3. Digeste 11, 13, *de edendo*, L. 1, pr. et § 1, (édition Mommsen).
4. Diplôme d'un soldat pérégrin (an 71 après Jésus-Christ) (Girard, textes, 2e édition, page 109).
5. Cicéron. *Pro Tullio* (Edition Orelli, T. 2 1ère partie, page 9, § 7 en entier § 10 en entier.
6. Digeste L. 1. T. 2 *de origine juris* L. 2. § 49 (édition Mommsen).
7. Varro, *de lingua latina* l. VII § 105. (*Bruns, fontes juris romani antiqui*, 5e édition, page 386).
8. Cicéron *de legibus lib* II, C. 20. (édition Orelli, T. 4 pages 897, 898)
9. Julius Capitolinus (histoire Auguste). Vie de Marcus Antoninus, chap. XI depuis les mots : *datis juridicis* jusqu'à la fin (édition Pancouke, page 56).

IV. Les étudiants étrangers et la faculté de médecine de Paris.

Nous avons publié dans notre n° du 15 juin 1898 le règlement instituant un doctorat de l'Université de Paris. Nous croyons qu'il sera bon de relire, pour en tirer les conséquences, l'article que M. le docteur G. Daremberg a publié l'an dernier dans les *Débats*.

« Nous espérons, écrit-il qu'en présence de cette nouvelle réglementation la Faculté de médecine de Paris, délivrée de la crainte de la concurrence matérielle des étrangers, reviendra sur sa regrettable décision qui a, depuis deux ans, fermé ses portes à tous les étudiants étrangers.

Il faut au contraire les ouvrir largement à tous ces jeunes gens qui iront porter à travers le monde les découvertes de la médecine française, et contribueront activement à notre bon renom. Dans un grand pays comme la France, il ne peut pas être permis de protéger les sciences françaises, comme on pro-

tège les mélasses françaises. L'ostracisme scientifique est révoltant, quand il est opéré par un peuple civilisé. Il serait aussi ridicule de fermer nos laboratoires et nos amphithéâtres aux étrangers que de leur fermer nos théâtres et nos musées.

Nos universitaires devraient savoir que la gloire de Pasteur et de Charcot, répandue en Europe et en Amérique, a eu une bonne part dans la renommée de la France depuis vingt ans. Ils ne devraient pas ignorer que, si les étudiants des diverses parties du monde n'avaient pu venir à Paris admirer nos grands médecins dans leurs laboratoires, dans leurs cliniques, ils n'auraient pas eu autant d'autorité pour vulgariser à l'étranger les immortels travaux de nos maîtres.

Voyez l'Institut Pasteur. A-t-il la maladresse d'éloigner les étudiants étrangers? Au contraire, il les attire et les reçoit avec la plus grande affabilité. Si les élèves étrangers continuaient à ne pas connaître la Faculté de Médecine, d'où on les a chassés, à leur départ ils ignoreraient jusqu'au nom de nos professeurs officiels.

Si cet ostracisme était continué par nos universitaires, on verrait les cabinets de consultations parisiens s'éclaircir rapidement. Les étudiants russes, roumains, genevois, américains du Sud iraient en Allemagne, liraient les journaux de médecine allemands, et plus tard n'enverraient plus leurs malades qu'aux grands consultants de l'Allemagne. Est-ce cet heureux résultat que désirent obtenir nos amateurs de protectionnisme scientifique?

Mais, en outre, puisqu'on parle toujours de protection utilitaire, il ne faut pas oublier qu'il existe en France un très important commerce d'exportations : celui des spécialités pharmaceutiques, qui fait vivre, à Paris et à Lyon, un très grand nombre de Français. Or, une grande partie de cette fabrication française est consommée dans l'Amérique du Sud, parce que ces spécialités sont ordonnées par des anciens étudiants de la Faculté de Paris, qui continuent à lire nos journaux médicaux. Si nous n'avons plus d'étudiants étrangers à Paris, les livres, journaux et spécialités françaises seront écartés de l'usage ordinaire des habitants des « Amériques espagnoles ».

Mais j'ai vraiment honte d'être obligé d'aborder ainsi des questions de gros sous, quand il s'agit seulement de l'expansion de la grandeur de la France. Vraiment, la France semble oublier qu'elle n'est un grand pays que par la diffusion de ses arts, de ses lettres, de ses sciences. Qu'elle place, si elle veut, des barricades devant ses matières textiles ou alimentaires ; mais, si elle veut rester la France, qu'elle ne mette pas de barrière devant ses grands hommes de science. Il importe que tous les étudiants étrangers puissent venir puiser aux sources de la médecine française, à la Salpêtrière, à l'hôpital Saint-Louis, à l'hôpital Necker, à l'hôpital des Enfants, partout enfin où la grande clinique française est enseignée.

Il importe que la Faculté de Médecine de Paris ne soit pas plus protectionniste que ne l'est l'Institut Pasteur. Sinon, cette dernière institution ne tarderait pas à attirer tous les étrangers studieux et à faire oublier la Faculté de Paris en dehors de nos frontières. Il y a place à Paris pour ces deux centres scientifiques qui se complètent et qui doivent chacun rivaliser par l'ardeur au travail et par l'accueil cordial fait aux étudiants étrangers. La Faculté de Paris et l'Institut Pasteur forment un ensemble qu'aucune ville de France ne peut offrir aux étudiants. Ne privons pas les étrangers de ces merveilleux instruments de travail.

Pasteur, qui était un grand Français et un patriote farouche, qui a répété souvent : « La science n'a pas de patrie, mais le savant en a une », Pasteur était le professeur le plus accueillant pour les étrangers qu'on puisse rêver. Souhaitons que la Faculté de Médecine nous donne plus tard beaucoup de maîtres aussi glorieux et aussi libéralement hospitaliers que le fut le maître des maîtres. Et demandons-lui tout d'abord de ne pas mettre dans le même sac protectionniste, la science française et le lard national. »

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

La *Revue internationale de l'Enseignement*, a bien voulu rendre compte, le 15 mai dernier, de mon étude sur les « Humanités modernes » parue dans la *Quinzaine* des 15 septembre et 1er octobre 1897. Je viens seulement de l'apprendre.

L'auteur de l'article, M. M. Fallex, n'est point gagné à mes conclusions et je le regrette. J'eusse été flatté de le conquérir. Mais pourquoi m'attribue-t-il des idées et des intentions contraires aux miennes ?

A l'entendre, j'énumère d'abord « les méfaits et les mécomptes de l'Université », pour aboutir à proclamer « le clergé plus apte que personne à donner l'enseignment moderne ». Or voici textuellement ce que j'ai écrit : « La réforme de 1892 ne pouvait attendre du clergé aucune sympathie, mais plutôt indifférence et opposition. Si la nécessité l'exige, il ouvrira des cours d'enseignement secondaire moderne, mais sans foi, sans ardeur, avec le sentiment que sa mission est plutôt ailleurs. Dans cette voie, il est vrai, il n'a jamais fait preuve que d'un savoir-faire médiore. Il manque à la fois de formation technique et de tradition. Les essais qu'il a tentés ça et là paraissent à l'observateur attentif trahir le décousu et l'à peu près. Il en prend son parti sans inquiétude de conscience, » etc. (p. 14).

N'est-ce pas tout le contraire de ce qu'on m'a fait dire ?

On insinue aussi que je dépouille M. Duruy au profit du Bienheureux de la Salle, lorsque je me suis borné à faire valoir les titres trop méconnus de celui-ci d'après des documents irréfutables et les témoignages de M. Duruy lui-même (p. 15 et 16).

On me reproche de lancer « des affirmations sereines et autoritaires, sans preuve, » quand j'appelle les frères des Ecoles chrétiennes les vrais maîtres actuels de l'enseignement moderne. Or, j'ai examiné des paquets de compositions et de devoirs, je me suis renseigné très exactement sur leurs méthodes et leurs procédés, j'ai comparé les résultats qu'ils ont obtenus au baccalauréat avec ceux des autres maisons (p. 19, 36, 37).

M. Fallex me suppose enfin des intentions malveillantes à l'égard des études classiques et à l'égard de l'Université.

En ce qui concerne les études classiques, je les ai proclamées des institutrices incomparables pour l'élite intellectuelle, mais pour elle seulement (p. 22 et 23). Elles ne profitent guère aux esprits médiocres. Pour ceux-ci, un enseignement moderne bien conçu est préférable, selon moi, et cette opinion fait du chemin.

Quant à l'Université, je m'honore de compter dans son sein d'anciens maîtres que je vénère et auxquels je reste profondément attaché, et d'excellents amis. En outre, une collaboration de plusieurs années m'a permis d'entretenir avec quelques-uns de ses professeurs les plus distingués des relations très cordiales et très agréables. Il m'est d'autant plus pénible de me voir intenter, dans une *Revue* aussi autorisée et aussi répandue que la vôtre, un procès de tendances tout à fait injustifié et inqualifiable. Et pourquoi ? Parce que j'ai signalé des lacunes et des défauts d'organisation dont l'Université gémit tout haut. N'est-ce pas, au contraire, lui rendre un véritable service que de les constater dans une enquête scientifique et impartiale et d'indiquer, comme je le fais, p. 33-35, les réformes à accomplir ?

Après son réquisitoire, M. Fallex veut bien ajouter que le nom de l'auteur « lui faisait espérer mieux. » Qu'il y regarde de plus près et sans prévention, il verra dans mon étude autre chose que ce qu'il a cru y voir. M. Fouillée y a vu tout autre chose (*Revue politique et parlementaire*, du 15 décembre 1897).

Je fais appel à votre courtoisie, Monsieur le Directeur, pour publier cette rectification dont vous saurez apprécier les motifs

Veuillez agréer d'avance tous mes remerciements, Monsieur le directeur, avec l'expression de mes sentiments très distingués.

A. CHAUVIN.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Puisque la *Revue* cherche à devenir de plus en plus intéressante au point de vue scientifique et pratique, permettez-moi de vous soumettre une idée : peut-être serait-il bon d'ouvrir dans chaque numéro, une rubrique nouvelle :

Bibliothèques Universitaires.

Cela répondrait au besoin suivant :

Tous tant que nous sommes, travailleurs des Universités, quelle que soit la richesse des Bibliothèques dans la ville où nous enseignons, nous sommes arrêtés à chaque instant dans la préparation de nos leçons ou de nos travaux par le manque de livres rares.

Nous ajoutons alors une ligne de plus à la liste que nous dressons pour notre compte particulier : « livres à consulter à Paris ». Mais tout le monde ne peut aller chaque année à Paris, on ne peut y rester assez longtemps pour combler les lacunes bibliographiques de son travail d'une année.

On pourrait, au contraire, grâce au prêt gratuit entre bibliothèques d'Universités, et grâce à l'inépuisable complaisance de nos bibliothécaires, organiser dans chaque numéro de la *Revue* un service de renseignements. Dans le fascicule de janvier, par exemple, l'Université de Caen demanderait si quelque bibliothèque ne possède pas tel ou tel ouvrage qui lui manque, et dans le numéro suivant, on trouverait la réponse. Il suffirait pour cela que chaque bibliothécaire universitaire voulût bien se donner la peine de consulter cette liste de demandes, et de vous adresser, le cas échéant, sa réponse.

Ce serait ensuite au travailleur intéressé à faire venir le livre par la voie officielle. Il s'écoulerait sans doute près de six semaines entre la demande, la réponse, et l'envoi du livre, mais cela vaudrait mieux encore que d'attendre un an pour aller à la Nationale, ou, ce qui est pis encore, que de renoncer, comme on le fait maintenant trop souvent, à un travail amorcé, par l'impuissance où nous sommes de travailler à fond (1).

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mon entier dévoûment.

MAURICE SOURIAU,
Professeur à l'Université de Caen.

(1) La *Revue Internationale* publiera les questions et les réponses qui lui seront adressées par ses lecteurs de France et de l'étranger (*N. de la Réd.*).

REVUE DES PÉRIODIQUES ÉTRANGERS

QUELQUES DOCUMENTS RÉCENTS SUR LA VIE UNIVERSITAIRE AUX ÉTATS-UNIS. — Président Seth Low : *Seventh Annual Report to the trustees of Columbia University*. — EDUCATIONAL REVIEW : M. M. Butler : *President Low's gift to Columbia ; — A new association of colleges aud preparatory schools ; — Dr. Conaty on the ideal University*, etc. — William Baird : *The University of Virginia* (vol. XII, p. 417). — William Webster : *Recent centralizing tendencies in State Educational administration* (vol. XIII p. 134). — J. L. M. Curry : *The Peabody Education fund* (vol. XIII p. 226). — Audrew S. Draper : *State Universities of the Middle West* (vol. XIII, p. 313). — H. T. Lukens : *Honorary degrees in the United States.*

L'intéressante lecture de M. Moissan (1) sur l'Université de Chicago à la dernière séance annuelle des cinq académies a appelé l'attention du grand public sur les jeunes et actives universités d'Amérique. On a admiré comme il convenait la rapidité de croissance de ces végétations intellectuelles dont l'Université de Chicago, fondée d'hier, est un des exemples les plus typiques. On a peut-être été plus frappé encore, et M. Moissan sera loin d'en être fâché, de l'étonnante manière dont s'établissait le budget des Universités américaines. Ces libéralités grandioses qui remplacent presque entièrement là bas la contribution de l'Etat sont tellement en dehors des habitudes françaises que le don de trois millions de M. Rockefeller, le fondateur de l'Université de Chicago, a fait sur beaucoup l'impression d'une royale fantaisie. Qu'eût-on dit s'il se fût agi, là encore, de vingt-cinq millions, comme au temps où Johns Hopkins prélevа cette somme sur sa fortune pour fonder l'Université qui porte son nom et que le récent voyage de M. Brunetière va rendre célèbre? La plupart des grands établissements d'enseignement supérieur aux Etats-Unis n'existeraient pas si, à leur origine, quelque bonne fée, d'un nom plus ou moins barbare, pour reprendre les termes de M. Moissan, n'avait jeté dans leur berceau de nombreuses et très grosses poignées d'or. Mais la générosité des donateurs ne s'arrête pas quand l'Université est fondée ; il lui faut de l'argent encore pour faire figure dans le monde, et ils lui en fournissent.

Columbia University, à New-York, fondée en 1754 sous le nom de King's Collège, a passé, comme on le voit, l'âge de la première enfance, et pourtant ses bienfaiteurs ne diminuent ni en nombre, ni en générosité. De 1890 à 1894 le total de leurs dons atteignit environ 30 millions de francs, soit plus de 7 millions en moyenne par an. La plus grosse partie de cette somme était destinée à permettre la construction de nouveaux bâtiments où l'Université serait mieux installée que dans ses anciens locaux, où elle était établie provisoirement depuis quarante ans. Pour stimuler encore les générosités privées, et pour hâter la construction d'une magnifique bibliothèque, « car la bibliothèque est le centre de la vie d'une Université », le recteur de Columbia University, le « Président » Seth Low, comme on dit là bas, fit don en 1895 à son Université d'une somme de un million de dollars, soit environ cinq millions de francs. Le rapport du même M. Seth Low au Conseil d'administration de Columbia University pour l'année scolaire 1895-96, tout plein de chiffres et de renseignements précis, nous permettra d'ailleurs de nous rendre compte dans le détail de la bienfaisante ingéniosité des protecteurs de Columbia, durant une année qui n'a pas été des meilleures. L'Université a reçu durant cette année 6.000 dollars pour entretenir deux bourses au Collège préparatoire, 250 dollars pour une bourse de voyage et de séjour au Museum maritime de Naples, 5.000 dollars pour la caisse de secours et de prêt des étudiants, 2.000 dollars pour les employer au mieux des intérêts de l'Ecole des Mines, 2.000 dollars pour récompenses aux étudiants, un garage de bateaux sur l'Hudson (cadeau de M. Edwin Gould. Ce sont les dons les plus modestes. Passons maintenant en revue les principaux de ceux qui sont destinés à aider la construction de nouveaux

(1) C. *Revue internationale* vol. XXXV, p. 74 (N. *de la Réd.*).

bâtiments de l'Université : la famille Vanderbilt fait présent cette année à Columbia de 200.000 dollars, soit un million de francs, le Président Seth Low ajoute 500.000 francs à sa libéralité de l'année précédeute et M. Schermerhorn donne un million. Soit au total deux millions et demi. En outre les enfants et les neveux de feu Frédéric Christian Havemeyer prélèvent sur leur héritage, en mémoire de leur parent, une splendide construction, Havemeyer Hall, qui servira d'Institut de Chimie, et qui vaut plus de 450.000 dollars, environ 2.300.000 francs. Nous n'avons pas compris dans la liste de ces dons ceux qui ont été attribués à la bibliothèque de l'Université. Celle-ci qui comptait environ 225.000 volumes en juin 1896 s'était enrichie pendant les cinq années précédentes de 96.000 volumes reliés dont 21.000 environ (c'est à peu près le nombre total des ouvrages possédés par l'Université de Nancy) durant l'année scolaire 1895-96. Cinq mille de ces 21.000 volumes proviennent de dons. Citons parmi ces derniers celui de Mme Pelletier consistant en 569 volumes de la bibliothèque de son mari défunt, Claude Pelletier, ancien membre des Assemblées françaises de 1848 à 1851. Le don a un intérêt particulier parce qu'il contient un nombre considérable de pamphlets et de publications contemporaines de la révolution de 1848. — En argent, la bibliothèque a reçu, durant la même année, plus de 80.000 francs.

Toutes ces largesses ne suffisent pas encore cependant à assurer Columbia d'un gîte entièrement neuf pour l'année 1897, où elle s'était proposé d'abandonner ses anciens bâtiments. Et il faut citer comme éminemment suggestive la conclusion du rapport du Président Seth Loiw :

« Pour faciliter notre nouvelle installation, nous avons grand besoin du don de
250.000 dollars pour l'Institut de physique ;
250.000 dollars pour l'Ecole des Ingénieurs ;
375.000 dollars pour le gymnase et ses appareils.
Il nous faudrait aussi, le plus tôt possible, d'autres constructions, mais celles-ci sont les plus urgentes.
J'espère que la généreuse population de New-York nous accordera promptement ce dont nous avons besoin.

Le Président Seth Low aura sous peu les 875.000 dollars qu'il demande.

***

Il ne faudrait pas croire d'ailleurs, que les seules universités ont le bénéfice des libéralités privées. Les établissements secondaires, appelés le plus souvent jusqu'ici *high-schools*, et qu'on a tendance actuellement à désigner du nom de *collèges*, souvent appliqué naguère aux Universités (1) et les établissements primaires *normal schools* ou *public schools*, écoles normales ou écoles élémentaires, profitent également des généreuses dispositions de l'aristocratie américaine. C'est à l'enseignement primaire, par exemple, que le don de 3.500.000 dollars,— plus de six fois celui de M. Rockefeller, — de George Peabody était affecté, et les services déjà rendus par ce don et qu'il continuera à rendre méritent qu'on s'arrête un peu à l'originale manière dont il fut utilisé. La grandiose libéralité de George Peabody, qu'on appelle aux Etats-Unis le bienfaiteur des ouvriers, et qui a fait don d'autre part de cinq millions à l'Université Harvard, date d'une trentaine d'années, et elle était particulièrement opportune au lendemain de la guerre de sécession, si funeste aux états du Sud. C'est, en effet, à l'enseignement primaire dans ces Etats qu'elle était affectée, afin de permettre notamment l'inauguration d'écoles gratuites, qui y étaient jusqu'alors inconnues, et qui devenaient d'autant plus nécessaires qu'il fallait penser non seulement à l'instruction des enfants de race blanche dont les familles avaient été plus ou moins cruellement éprouvées pendant la guerre, mais aussi à celle des enfants de races mélangées dont les parents venaient d'être affranchis. George Peabody nomma, pour disposer des revenus considérables de sa fondation, (*the*

(1) Jusqu'à ces derniers temps, Princeton et Colombia s'appelaient Princeton *College* et Columbia *College*. Elles ont remplacé leur ancien nom par celui d'*University*. Columbia College désigne uniquement maintenant l'établissement secondaire qui prépare à Columbia University.

Peabody Education Fund) un comité d'administration choisi avec une grande expérience des hommes et des choses. En dehors des notabilités politiques et administratives qui le composaient, le président de Johns Hopkins fut nommé membre perpétuel de ce Comité, dont le Dr Barnas Sears, président de Brown University et successeur d'Horace Mann, fut jusqu'en 1880, date de sa mort, l'agent général tout dévoué. Ce Comité avait pleins pouvoirs pour accorder ou refuser une subvention à toute ville ou à tout état du Sud ou du Sud-Ouest qui solliciterait l'aide de la fondation Peabody pour l'amélioration de ses institutions d'enseignement primaire. Une seule condition lui était imposée : aucune subvention ne pouvait être prélevée sur les intérêts de la fondation au profit d'une ville ou d'un état, si cette ville ou cet état ne s'engageaient pas à fournir, au profit de l'œuvre pour laquelle ils demandaient d'être aidés, une contribution au moins égale à la subvention qui leur serait accordée. Cette habileté financière a été reprise par M. Rockefeller, qui mit pour condition à sa donation de trois millions, que les habitants de Chicago fourniraient parallèlement une somme de deux millions. Et ce qui a réussi récemment à Chicago grâce à M. Rockefeller, réussissait depuis trente ans un peu partout grâce à George Peabody. En effet, depuis trente ans, le Comité de la fondation Peabody a distribué, sur les intérêts du don primitif, environ 2.500.000 dollars de subsides, soit 12.500.000 fr., qui ont provoqué de la part des autorités locales une dépense égale : au total 25 millions. — Dans le même temps, la population scolaire, qui était en 1870, dans les états qui ont bénéficié de la Fondation, de 750.000 enfants, s'est élevée, jusqu'en 1894 à près de 3.900.000 enfants, dont 2.500.000 seulement de race blanche.

***

L'énumération des largesses des simples citoyens de l'Union en faveur de l'enseignement à tous ses degrés pourrait faire croire, ce qui est faux, que l'Etat et les Etats s'y intéressent moins qu'ailleurs à l'œuvre de l'éducation. Ce qui est vrai, c'est qu'ils n'imposent leur aide à personne, et qu'ils n'interviennent de leurs deniers que lorsque leur intervention est nécessaire. Pour ne considérer que l'enseignement supérieur, l'Etat, qui a peu à faire dans les régions riches et populeuses de l'Est, où les Universités libres sont anciennnes et puissantes, a beaucoup à faire, au contraire, et fait beaucoup dans les régions du Nord central, de l'Ouest central, de l'Ouest extrême et du Sud, où la population est moins riche ou moins dense, et où il n'existerait que fort peu d'Universités sans l'initiative et sans la protection financière des assemblées élues. Les onze Universités de l'Ouest central, qui ont récemment appelé l'attention sur elles à propos de la réunion de leurs présidents à Madison, sont des Universités d'Etat, et, s'il est vrai que sans l'Université officielle de Champaign, l'Illinois aurait encore, à Evanston et à Chicago, deux Universités, s'il est vrai aussi qu'en dehors de l'Université d'Etat l'Ohio et le Missouri ne seraient pas dépourvus d'université, il n'en reste pas moins que l'Indiana, le Michigan, l'Iowa, le Wisconsin, le Kansas, le Nebraska et le Minnesota, soit sept Etats sur dix dans la région de l'Ouest central, n'auraient pas d'Universités sans les Universités d'Etat. De même, les seules Universités du Colorado, du Texas, du Mississipi et de la Caroline du Nord sont des Universités d'Etat.

La plupart de ces institutions officielles sont toutes récentes, comme la civilisation des territoires sur lesquels elles sont installées. Une seule des onze Universités de l'Ouest central, celle de Bloomington (Indiana), a plus de soixante ans d'existence ; six, au contraire, ont été fondées depuis 1866. Ces onze Universités, si jeunes (leur âge moyen est quarante ans à peine) et si lointaines, ne sont pas cependant des Universités désertes. Elles réunissent près de 14.500 étudiants des deux sexes, ce qui dépasse la population de nos quatorze Universités provinciales ; et, si deux d'entre elles ont plus de 2.000 étudiants, et deux autres plus de 1.000, aucune n'en a moins de 650. La plus importante et l'une des plus anciennes est l'Université de l'Etat de Michigan. Plus connue sous le nom d'Ann Arbor, elle fut fondée en 1837, dans un pays alors presque sauvage, et elle compte aujourd'hui près de 3.000 étudiants. L'Etat lui alloue chaque année

près d'un million, et ses collections, non compris la bibliothèque, qui possède 106.000 volumes, sont estimées à deux millions environ, dont plus d'un pour les collections artistiques. Viennent ensuite, par ordre d'importance, l'Université de Minneapolis (Minnesota), avec ses 2.500 étudiants, sa subvention annuelle de un million et demi, ses bâtiments qui ont coûté cinq millions et demi, et les 55.000 volumes de sa bibliothèque, celle de Madison (Wisconsin), qui a 1.600 étudiants, celle de Iowa-City (Iowa), qui en a plus de 1.300, celle de Lincoln (Nebraska), qui en a 1.100, et où l'enseignement scientifique est particulièrement développé.

Toutes ces Universités fondées et entretenues par la communauté des citoyens, sont, à la différence de certaines Universités de l'Est ou du Sud-Est, Virginia, par exemple, des Universités démocratiques, où les frais d'études sont minimes, où les étudiants sont soumis à de sérieux concours d'entrée, où les bourses sont nombreuses. « Les étudiants des Universités d'Etat, dit M. Draper, président de l'Université d'Etat de Champaign (Illinois) sont les meilleurs du monde, car ils sont les sujets d'élite des populations robustes habituées aux durs travaux que réclament les progrès de la civilisation dans nos contrées. Fils de pionniers, nos élèves, qui considèrent la vie comme une chose sérieuse, sont endurcis au travail, persévérants, ambitieux et résolus. Ils mûrissent vite, se forment avec une remarquable facilité et montrent souvent des aptitudes surprenantes pour les sciences, les affaires et la politique ».

***

La réunion à Madison des onze présidents des Universités d'État de l'Ouest central, qui a été l'occasion de l'article de M. Draper, où nous avons puisé la plupart des détails que nous venons de donner n'avait pas seulement pour objet de fournir à ceux qui les commandent un moyen d'appeler l'attention sur les résultats qu'ils ont déjà obtenus et sur ceux qu'ils continueront d'obtenir. Cette réunion avait d'autres visées, et elle est intéressante pour nous à d'autres titres.

Elle est, en premier lieu, l'indice d'une tendance assez nouvelle aux États-Unis : le désir, pour la plupart des Universités, de sortir de l'isolement et d'abandonner l'attitude de rivalité plutôt hostile qui était trop souvent la leur jusqu'ici, pour en prendre une nouvelle, plus cordiale et qui sera sans doute plus utile : l'union pour la recherche en commun des moyens d'atteindre un commun idéal. L'unification universitaire des États-Unis, cette unification qui nous fut tant reprochée, et que l'un des professeurs d'Ann Arbor, M. R. M. Wenley, comparant réunis dans un récent article (*American Students and Scottish Universities*, Educational Review, vol. XIII, p. 210,) nos Universités à celles d'Ecosse, d'Angleterre et d'Allemagne, considère encore comme le trait distinctif et comme la plaie de notre enseignement supérieur, est maintenant souhaitée cependant par beaucoup de bons esprits d'outre-mer. De nombreux pédagogues et de nombreux administrateurs déclarent en effet bien haut qu'ils verraient un progrès sensible dans l'unification des multiples concours qui confèrent le droit d'enseigner dans les écoles primaires (nos brevets de capacité ont été institués dans cette intention et la réalisent), dans l'unification des examens de tout niveau qui sont la condition de l'accès dans les collèges et de l'accès dans les universités (voilà une excellente occasion de nous débarrasser de notre baccalauréat en l'envoyant en Amérique), et même dans l'unification des grades de l'enseignement supérieur.

L'un des objets de la conférence de Madison était précisément d'étudier, comme l'avait déjà entrepris au mois de décembre 1894 le Congrès pédagogique de Michigan, les voies à suivre pour unifier autant que possible la valeur des diplômes secondaires délivrés par les différents collèges. Pour atteindre ce but, plusieurs Universités de l'Ouest central ont eu l'idée de charger un fonctionnaire spécial, payé par elles, de visiter les collèges de l'État où elles sont installées, afin de s'y rendre compte du niveau des études et afin d'obtenir de leurs directeurs que les programmes y soient combinés de manière à préparer les élèves à l'enseignement de l'Université. Les collèges qui tiennent

compte des observations et des conseils de ce fonctionnaire ont ensuite le privilège de délivrer à leurs élèves des diplômes qui les dispensent de concourir pour entrer à l'Université. De cette manière, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur s'articulent aussi exactement que possible l'un sur l'autre.

Il resterait à articuler l'enseignement des écoles élémentaires, ou plutôt des écoles intermédiaires (*grammar schools*) sur celui des collèges, en créant une sorte de certificat de grammaire dont le programme serait partout le même. Un effort se fait également dans ce sens, et ce sont cette fois les vieilles universités de l'Est, Harvard, Yale, Princeton, Columbia, et l'Université de Pensylvanie qui sont à la tête du mouvement, auquel s'est jointe, la grande *Association nationale de l'Enseignement*. Le Président Seth Low, qui parle, dans son rapport sur l'année scolaire 1895-96, de cette tentative qui a sans doute reçu maintenant un commencement d'exécution, déclare qu'il est peu de réformes aussi importantes pour les progrès de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Il en est peu aussi qui aient provoqué une plus vive agitation dans la presse et dans les congrès pédagogiques.

Si nous ajoutons à ces projets et à ces décisions partielles touchant l'enseignement secondaire les nouveaux règlements élaborés dans divers états en vue d'unifier les certificats d'aptitude aux fonctions de l'enseignement primaire, et même ceux qui, dans un grand nombre d'Etats, imposent aux instituteurs et institutrices de toutes les écoles publiques l'usage de certaines méthodes et de certains livres, nous aurons réuni assez d'éléments d'information pour pouvoir conclure que la séduisante variété de programmes et d'habitudes des différents établissements d'éducation aux Etats-Unis est en train de disparaître au profit d'une uniformité qui remplace la séduction par de plus sérieux avantages. Tandis que chez nous la tendance est à la décentralisation, elle est là-bas à la centralisation : maux contraires, contraires remèdes.

Les traditions déjà anciennes de quelques-unes des grandes universités américaines, et l'absence d'un ordre d'enseignement plus élevé qui pourrait contrôler leurs diplômes rendra plus longue l'unification des titres délivrés aux Etats-Unis par les divers établissements d'enseignement supérieur. Le nouveau doctorat en philosophie de Columbia, si original dans sa conception, ne sera pas pour avancer les choses, tant il est peu probable qu'il soit imité de sitôt par les autres universités. Sollicitée d'orienter ses règlements et ses diplômes dans un sens plus pratique et plus moderne, comme l'avaient déjà fait Harvard et Johns Hopkins, par exemple, Columbia vient en effet de donner à tous ses élèves, et particulièrement à ceux qui se destinent aux carrières scientifiques, la faculté de remplacer le grec par toute autre matière de leur choix, et elle a étendu en même temps, et d'une manière considérable, le système des options. Mais au lieu de créer, en conséquence, comme on l'avait fait ailleurs, les titres nouveaux de maître ès sciences et de docteur ès sciences, le Conseil de l'Université Columbia résolut de continuer à conférer uniquement les grades de maître ès arts et de docteur en philosophie, en les comprenant désormais assez librement pour qu'ils puissent s'adopter à toutes les spécialités. « De cette manière, écrit le Président Seth Low, tous les étudiants, quelles que soient leurs études, pourront espérer devenir docteurs en philosophie de l'Université Columbia. Les élèves des écoles techniques seront encouragés par là à élargir leurs recherches et à s'intéresser aux questions de philosophie, d'histoire, de littérature ou d'économie politique qui sont en rapport plus ou moins direct avec leurs études ordinaires ». Il faut réserver son jugement jusqu'à connaître les résultats de cette mesure vraiment novatrice, qui prouve au moins la largeur de vues avec laquelle les philosophes de Columbia comprennent la philosophie.

Les universités d'Amérique aiment trop les décisions de ce genre pour arriver avant bien longtemps à l'unification parfaite de leurs programmes et de leurs grades. D'autre part leur clientèle est trop locale pour souhaiter d'elles ou pour leur imposer, par crainte de la concurrence, l'imitation des universités des états voisins : l'attachement à l'Université locale est une des manifesta-

tions les plus réelles du patriotisme fédératif. Sur 1839 étudiants des Etats-Unis fréquentant en 1896 l'Université Columbia, 1040 avaient leur famille à New-York ou à Brooklyn, 456 autres appartenaient aux états de New-York et de New-Jersey, et sans doute aux portions de ces états immédiatement voisines de New-York. Les quarante-trois autres États de l'Union, (y compris le Connecticut, qui pourtant touche New-York, mais qui a Yale) n'envoient ensemble que 343 étudiants à l'Université Columbia, qui est pourtant l'une des plus anciennes et des plus riches des Etats-Unis, et qui est située à New-York.

Une des Universités de Washington prétend pourtant devenir une Université centrale où les étudiants de tous les états et de toutes les autres universités seraient attirés pour compléter leur éducation. C'est du moins le désir du Dr. Conaty, le recteur actuel de l'Université Catholique de Washington, qui vient de succéder dans cette fonction à l'évêque Keane. « Notre maison, a-t-il dit en substance dans son discours d'inauguration, est celle de l'Eglise catholique, et notre jeunesse laïque et ecclésiastique y trouvera beaucoup de ce qu'elle devait jusqu'ici aller chercher dans les grandes universités d'Europe. Nous ne sommes les rivaux d'aucune Université, mais nous les complétons toutes et nous couronnons leur œuvre. Ici réside, comme l'a dit le Dr. Stanley Hall, le savant président de Clark University, l'*Université d'Amérique*... L'Eglise désire un clergé bien équipé intellectuellement et scientifiquement pour la grande bataille de notre temps, celle de la vérité contre l'erreur ; elle désire des fidèles assez complètement instruits pour qu'ils soient dans toutes les professions, dans la littérature comme dans les affaires, des conducteurs (*leaders*) et non des suiveurs (*followers*), et des conducteurs puisant leur force dans une science acquise dans l'atmosphère de la foi... Il ne saurait y avoir entre la religion et la science bien comprises aucun antagonisme. Comme Dieu, la vérité est une, dans l'ordre scientifique ou dans l'ordre moral ». Il aurait été curieux que M. Brunetière rencontrât le Dr. Conaty sur sa route et qu'il engageât discussion avec cet exécuteur testamentaire bien indirect de Washington, qui avait rêvé l'Université Nationale avant le recteur de l'Université catholique et qui avait même légué 25.000 dollars, maintenant décuplés, à son rêve. « La meilleure mesure à prendre, écrivait en effet dans son testament le fondateur de l'indépendance, pour favoriser l'unité d'idées et de sentiment dans toutes les parties de cet empire est d'établir au centre des Etats-Unis une Université où seraient envoyés de toutes les parties du pays, pour y achever leur éducation, les jeunes gens riches et intelligents ». L'unité d'idées et de sentiments souhaitée par Washington et celle que le Dr, Conaty travaille à réaliser ne sont peut-être pas une seule et même chose. A cela près, le projet de Washington, souvent repris depuis sa mort, est exécuté à Washington même.

***

Il y aurait beaucoup à dire encore sur différents sujets dignes d'intérêt, et qui préoccupent actuellement le monde universitaire aux Etats-Unis. En particulier l'enseignement de la musique dans les universités, sur lequel la fondation Robert Ceuter, qui a provoqué la création d'une faculté de musique à Columbia, a rappelé l'attention, mériterait une étude spéciale. Il en est de même pour les discussions au sujet des titres *honoris causa*, qui ont fait l'objet d'une intéressante étude de M. H. T. Lukens. La vie universitaire américaine est si active qu'on ne sait de quel point de vue la considérer et qu'on est toujours sûr, pour peu qu'on veuille se borner, de passer sous silence des questions qui eussent mérité un meilleur sort. Il est vrai que les Américains eux-mêmes, qui voient de plus près et qui peuvent mieux apprécier que nous, qui en jugeons de loin par les revues et les livres, l'activité de la vie universitaire dans leur pays, conviennent assez volontiers que, bien souvent, cette activité est plus turbulente que féconde, et que la turbulence est rarement la caractéristique de la maturité. Ils n'en applaudissent pas moins cette activité, qui est tout au moins la caractéristique de la vie, comme l'immobilité est celle de la mort ou du sommeil.

MAURICE KUHN.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

E. Bovet, *Le Peuple de Rome vers 1840 d'après les Sonnets en dialecte transtévérin de Giuseppe-Gioachino Belli, contribution à l'histoire des mœurs de la ville de Rome ;* vol. I, in-8°. — Neufchâtel (Suisse). Attinger frères éditeurs ; Rome, Lœscher et Cie, 1898.

« M. Gogol, écrivait Sainte-Beuve en 1845, me dit avoir trouvé à Rome un véritable poète populaire appelé Belli, qui écrit des sonnets dans le langage transtévérin, mais des sonnets faisant suite, et formant poème. Il m'en parla à fond et de manière à me convaincre du talent original et supérieur de ce Belli, qui est resté si parfaitement inconnu à tous les voyageurs ». Belli, né à Rome en 1791, mort en 1863, a son buste parmi ceux des grands hommes italiens, dans les allées du Pincio ; il n'en est pas pour cela moins inconnu qu'au temps où Sainte-Beuve écrivait les lignes que M. Bovet cite au début de son introduction. Bien que l'édition complète de ses sonnets, au nombre de 2200 à peu près, ait été publiée de 1886 à 1889 (*I Sonetti Romaneschi di G.-G. Belli*, 6 vol. Città di Castello. S. Lapi.), et que de nombreuses études, soit en Italie, soit en Allemagne, aient cherché à illustrer la vie et les œuvres du grand poète dialectal, il n'en reste pas moins très négligé du public lettré, même en Italie. M. E. Bovet, docteur de l'Université de Zurich et chargé d'un cours de français à l'Université de Rome, a voulu réparer cet oubli et le rendre désormais inexcusable en dégageant des sonnets de Belli le « poème » dont parle Sainte-Beuve, le « monument », comme disait le poète lui-même, en montrant la « suite » de ces tableaux, le « fil caché » qui les relie. Après avoir considéré dans l'Introduction l'esprit de satire propre à la race italienne et les Pasquinades qui en furent à Rome l'expression traditionnelle, après avoir exposé la vie et les idées de Belli et défini la signification de ses sonnets, l'auteur commence son étude sur l'état moral, la situation matérielle, le caractère, les sentiments et les idées du petit peuple de Rome vers 1840, tel qu'on peut le connaître d'après les œuvres de Belli. Il divise cette étude en douze chapitres principaux : la famille, le caractère, le sentiment religieux, le pape et les prêtres, le gouvernement papal, la superstition, l'ignorance, les métiers, la vie hors de la maison, à travers les rues, la prostitution, les serviteurs. Le présent volume s'achève après le Ve chapitre, sur le gouvernement papal. Tel qu'il est, il nous permet déjà d'apprécier l'œuvre de l'auteur, ce qu'il a fait et ce qu'il fera. C'est une étude très sérieuse d'intention, de fait très amusante, un recueil de citations caractéristiques, un arrangement très clair de notes poétiques sur une classe de la société romaine que nous ne connaissons guère et qui est des plus curieuses et des plus sympathiques, à la fois pleine d'humour et d'âpreté, de fougue intérieure et de résignation fataliste, toute en reliefs, pour ainsi dire, aujourd'hui encore fidèle à elle-même, à ses habitudes d'esprit et à ses usages. M. le professeur A. d'Ancona, en rendant compte dans la *Rassegna bibliografica della letteratura italiana* (1897, p. 208-210) de la moitié de ce volume dont l'auteur avait fait sa thèse pour l'Université de Zurich, lui reprochait d'attribuer au peuple de Rome des traits qui ne lui appartiennent pas en propre, et qu'on retrouverait ailleurs,

Mais en vérité l'auteur, qui veut nous donner un tableau de la vie transtévérine d'après Belli, ne pouvait se dispenser de reproduire tous les traits que Belli en révèle. Pour nous étrangers particulièrement, il nous est nécessaire, si nous voulons connaître le peuple de Rome, de le voir dépeint tout entier, et non seulement de savoir par où il se « différencie ». Car, après tout, ce n'est pas un examen comparatif du peuple de Rome, que tente M. Bovet, c'est un tableau de ses mœurs, et déjà l'on peut voir qu'il a réussi. On peut soupçonner, il est vrai, que çà et là tel et tel trait de mœurs ou de caractère est secondaire, et, dans une étude uniquement et rigoureusement scientifique, ne devrait pas être placé sur le même plan que d'autres. Mais ce sera l'affaire du résumé que nous promet l'auteur pour la fin de son étude, que d'arranger tout cela. En attendant, son volume, s'il n'est pas scientifique mathématiquement, ce que l'on ne saurait regretter, augmente pourtant nos connaissances en excitant notre intérêt. Il y a dans les sonnets de Belli de la finesse et de la rudesse, une concentration de naïveté et de drôlerie, quelque chose du pince-sans-rire à la fois comprimé et copieux, aigu et suggestif de Jules Renard. J'ai l'espoir que, classés et interprétés par M. Bovet, ils attireront plus d'un lecteur français ; je voudrais seulement, pour ceux qui ne savent pas l'italien ou, le sachant peu, seraient encore arrêtés par les redoublements et les assimilations de consonnes, les roulements de *r*, les simplifications du dialecte transtévérin, je voudrais que les citations, très souvent traduites, le fussent toujours. Mais il en reste assez qui sont claires et nettes, et qui donneront au lecteur l'idée et la curiosité, la saveur et le goût de l' « esprit romain ». Je souhaite que ceux qui s'y plairont ne se tiennent pas pour rassasiés et en demandent davantage ; qu'ils sachent que Belli a de nos jours un excellent héritier, le poète Pascarella, dont les sonnets sont des chefs-d'œuvre de pittoresque et d'humour.

E. HAGUENIN.

ARTHUR CHUQUET. *La jeunesse de Napoléon : Brienne*, in-8°, Armand Colin 1897. VII-494 pages.

Les études de M. Chuquet sur les guerres de la Révolution l'ont conduit de la première invasion prussienne à Hondschoote, et aux guerres d'Italie, de Dumouriez à Bonaparte. Avant d'aborder une série nouvelle, l'auteur s'est proposé de nous dire la jeunesse de Napoléon, et son premier volume, qui porte en sous-titre *Brienne*, est de tous les travaux parus, la source à la fois la plus sûre et la plus ample.

Innombrables sont les publications dont la jeunesse de Napoléon a été l'objet ; mais trois ou quatre seulement méritent d'être consultées et citées. Nul ne pouvait l'affirmer avec plus d'autorité que M. Chuquet. Le livre de Iung sur *Bonaparte et son temps* est sans doute fort précieux, car il contient quelques documents tirés des archives de la guerre ; mais il est empreint de partialité et porte des traces de légèreté. Du Teil, *Une famille militaire au* XVIIIe *siècle*, donne des détails instructifs sur les Ecoles d'artillerie. Coston, *Histoire de Napoléon Bonaparte*, représente la tradition orale et se montre bien informé, malgré son absence de critique. Enfin Frédéric Masson a recueilli tous les écrits authentiques de Napoléon et rectifié utilement plus d'un fait inexact.

De ces publications dont la valeur est ainsi dès la préface soigneusement indiquée, M. Chuquet a retenu les documents ; il les a complétés par ses recherches personnelles, recherches patientes, depuis longtemps

poursuivies dans les archives publiques de Paris, dans celles des départements, dans nombre de collections privées, que sa probité d'historien et sa compétence lui ont fait généreusement ouvrir. Muni de tous ces matériaux, puissamment armé, M. Chuquet, qui a maintenant la pleine maîtrise de son talent, a composé un livre d'un très puissant intérêt : il sait forcer et retenir l'attention du lecteur qui lit seulement par plaisir, et il s'impose aux érudits par la richesse et la rigueur de ses informations.

Rencontre-t-il sur son chemin un personnage, même de petite importance, M. Chuquet s'est informé de sa naissance, de sa famille, de sa carrière, de son caractère. Un fait est-il controversé, M. Chuquet l'examine, le discute, pièces en mains. S'agit-il d'une institution comme l'école de Brienne, M. Chuquet l'analyse minutieusement. Et de la sorte, il ne laisse rien derrière lui, ni même sur ses flancs, qu'il n'explore et ne fouille; toujours il élargit son rayon d'action : les militaires appellent cela se donner de l'air. L'inconvénient, c'est que dans une œuvre historique et littéraire — les deux mots sont inséparables — l'allure du récit se brise et se ralentit. Et je ne serais pas étonné qu'il se trouvât des lecteurs pour feuilleter, sans faire étape, les pages qui les tiennent trop loin, pensent-ils, du héros du livre; ils ne prêteront qu'un intérêt médiocre à nombre de personnages, dont le principal mérite, dont le bonheur fortuit a été d'approcher Napoléon enfant, les uns parce qu'ils furent ses parents, les autres parce qu'ils furent ses maîtres ou ses chefs, d'autres enfin ses camarades d'école ou de régiment. M. Chuquet a toujours les mains pleines de documents, il les ouvre généreusement, et si la composition de son livre est un peu heurtée, il se console en pensant qu'il épargne à d'autres les longues recherches qu'il a faites. Et ce souci de l'information exacte est bien après tout ce qui emportera l'admiration générale.

L'étude sur la Corse, les chapitres sur les douze collèges militaires, sur l'enseignement donné à Brienne, programmes et maîtres, sur l'Ecole militaire de Paris, sur celle de Metz, sur le régiment de la Fère artillerie sont autant de monographies détachées; chacune est un modèle de science et de clarté, et toutes concourent à nous montrer quelles influences se sont exercées sur Bonaparte enfant, comment son caractère, son tempérament, son esprit se sont formés sans jamais rien perdre de leur originalité innée. Sans doute M. Chuquet n'a pas prétendu nous présenter un Napoléon inconnu : malgré tout, son livre est nouveau par la solidité et le détail des informations. Tout est contrôlé, discuté; la légende est écartée, le fait authentique dégagé d'anecdotes mensongères, de prétendus embellissements. Et l'on sait de reste combien il est malaisé de trouver en défaut la science de l'auteur.

La Jeunesse de Napoléon s'arrête dans ce premier volume au départ pour la Corse, en septembre 1789. Mais à en juger par les articles donnés en primeur à plusieurs grandes revues, le second tome ne se fera pas longtemps attendre, s'il n'a déjà paru avant même d'être signalé.

M. Fallex.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

A. Keller, *Conseils pour la composition française*, Paris, Masson.

Ch. Lebaigue, *La réforme orthographique et l'Académie française, nouvelle édition, revue et considérablement augmentée*, Paris, Plon.

P. Lacombe, *Introduction à l'histoire littéraire*, Paris, Hachette.

Marcel Marion, *La Bretagne et le duc d'Aiguillon*, Paris, Fontemoing.

Paul Durand-Lapie, *Un Académicien au XVIIe siècle. Saint-Amant*, Paris, Delagrave.

Paul Dupont, *Un poète philosophe au commencement du dix-huitième siècle, Houdar de la Motte*, Paris, Hachette.

A. Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le directoire, tome 1er* Paris, Cerf, Noblet, Quantin.

C. Wagner, *Auprès du Foyer*, Paris, Colin.

J. Arzens, *L'échec du gouvernement parlementaire, et la réforme de notre régime constitutionnel*, Paris, Chevalier-Marescq.

A. Darlu. *M. Brunetière et l'individualisme*. Paris, Colin.

Kaethe Schirmacher, *Le féminisme aux Etats-Unis, en France, dans la Grande Bretagne, en Suède et en Russie*. Paris, Colin.

Schmidt-Beauchez et V. M., *La lutte de la Bohême contre le Pangermanisme et la Vérité sur les événements de Prague*, Paris, Maretheux.

Desserteaux, *M. Bufnoir (Extrait de la Revue Bourguignonne de l'Enseignement)*.

J. Michelet, *La Renaissance*, 1 vol. *l'Oiseau*, 1 vol. *préface de Coppée, la Mer*, 1 vol., *préface de Loti, Paris, Calmann Lévy*.

Rafael Altamira y Crevea, *De historia y Arte (Estudios criticos) Madrid, Suarez*.

Léon Rosenthal, Léopold Robert, peintre de *l'Italie*, Paris, Bibliothèque de la vie moderne.

L. W. Cart, *Littérature allemande*, Paris, Klincksieck.

Lindsay, *Introduction à la critique des textes latins, trad. J. P. Waltzing*. Paris, Klincksieck.

Dr. Paul Emile Lévy, *L'éducation rationnelle de la volonté, son emploi thérapeutique*, Paris, Alcan.

A. Haase, *Syntaxe française du XVIIe siècle, traduite par M. Obert*. Paris, A. Picard.

F. Michotte, *L'incendie, ce que l'on doit savoir, ce que l'on doit faire*. Paris, Mailhat.

Paul Besson, *Gœthe, sa sœur et ses amies*, Grenoble, Allier.

Jules Camus. *La venue en France de Valentine Visconti, duchesse d'Orléans et l'inventaire de ses joyaux apportés de Lombardie*, Turin, Casanova.

F. Ferrère, *La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales*, Paris, Alcan.

Henry Michel, *Le quarantième fauteuil à l'Académie française*, Paris, Hachette.

Paul Stapfer. *La Grande prédication en France, Bossuet, Adolphe Monod*, Paris, Fischbacher.

A. Pachalery, *Dictionnaire phraséologique de la langue française*, Odessa, Raspopof.

Augé de Lassus, *L'art égyptien*, Paris, May.

B. H. Gausseron, *L'art romain*, Paris, May.

J. de Marthold, *La lithographie*, Paris, May.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
Alix, prof. à l'Institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
Pernes, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Carpentier, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Dareste, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Giry, de l'Institut, professeur à l'École des Chartes.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'Etat.
Velain, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur a l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
Bulsson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Chrzenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czeblarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Dey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Dr Dumreicher, Conseiller de section au ministere de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Galdenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne a l'Université de *Berlin*.
Dr Grienhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr Giner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Dr H. Gyan, professeur a l'Université de *Groningue*.
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Dr de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Hornen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hirzel, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Jolly, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Holtenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
Dr Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
Dr Jaccard, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Dr Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Naeldeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste a *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur a l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig)

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

L'ÉCHEC

DU

GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE

ET LA RÉFORME

DE NOTRE RÉGIME CONSTITUTIONNEL

PAR

JULES ARZENS

Un volume in-8°. . . . . 3 fr. 50

LE

VOTE OBLIGATOIRE

PAR

PAUL COUTANT

DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS

Un volume grand in-8°. . . . . 5 fr.

COMMENTAIRE ET EXPLICATION PRATIQUE

DE

LA LOI

CONCERNANT

LES RESPONSABILITÉS DES ACCIDENTS

DONT LES OUVRIERS SONT VICTIMES DANS LEUR TRAVAIL

(Loi du 10 avril 1898)

PAR

PAUL COULET

Avocat à la Cour d'appel de Paris

Un volume in-8° . . . . . 2 fr.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXVI. — N° 2. — 15 AOUT 1898.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

ARD COLLEGE LIBRARY
SEP 13 1898

SOMMAIRE

*** — Un musée de moulages au Louvre.
F. Ravaisson. — L'art a l'exposition universelle.
Ch. Engel. — L'ancienne académie de Strasbourg (suite).
F. Lot. — Les publications périodiques des universités françaises de province.
Léon Dufour. — Le laboratoire de biologie végétale de Fontainebleau.
*** — L'agrégation de médecine de 1875 a 1898 (épreuves écrites et orales).
Maurice Besnier. — L'école normale supérieure de Pise.
L'Extension universitaire (Caen, Dijon, l'Enfant, l'Ecole nouvelle).
Dejob. — Avis aux candidats en quête de sujets de thèses littéraires pour le doctorat.
Parmentier. — Deux contributions d'Allemagne a l'histoire des écoles d'Angleterre.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

I. *Les sciences naturelles dans l'enseignement secondaire.* — II. *Réunion du Conseil de la Société et du Comité de rédaction de la Revue.* — III. *Le Congrès international d'enseignement supérieur en 1900.* — IV. *Lettre aux Présidents des Conseils d'Université et aux Directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.*

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire relative au régime financier et à la comptabilité des Universités et Facultés.

NÉCROLOGIE

I. Couat. — II. Engel. — III. Félix Pécaut.

NOTES ET DOCUMENTS

I. Recherches anthropologiques dans les établissements d'enseignement (Muffang). — II. Traitement des professeurs dans les Universités prussiennes. — III. Les idéals universitaires (Baker). — IV. Faculté des lettres de Paris : cours pour 1898-99.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

A. Theuriet, Pages choisies (Bonnemain) ; *Keller*, Conseils pour la composition française.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique* ; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . 200 francs

REVUE INTERNATIONALE
DE
L'ENSEIGNEMENT

ARD COLLEGE

UN MUSÉE DE MOULAGES AU LOUVRE[1]

En 1815, lorsque les Alliés nous eurent repris par la force les chefs-d'œuvre qui leur avaient appartenu, mais qui nous avaient été dévolus, après les victoires de nos armées, par le traité de Campo-Formio, Louis XVIII, pour nous consoler, autant que possible, de cette perte, résolut de créer un Musée de moulages contenant des reproductions des originaux qui nous étaient enlevés. Le chef de l'atelier de moulage du Louvre fut chargé à cet effet d'une mission qu'il remplit avec autant d'intelligence que de zèle. Le Musée nouveau fut établi au Louvre dans les salles du rez-de-chaussée, maintenant consacrées aux antiquités orientales, et en occupa la plus grande partie pendant plusieurs années. Quand furent découvertes les ruines de Ninive, les débris qu'on en tira vinrent occuper les salles où on les voit encore, et où y ont été adjoints depuis des monuments de la Phénicie et de la Chaldée. Les moulages d'antiquité classique en sortirent alors; la partie la plus importante en fut attribuée, à titre de dépôt, à l'Ecole des Beaux-Arts; le reste fut relégué dans les caves et les greniers du Louvre.

En 1852, M. Ravaisson, dans un travail adressé, au nom d'une commission spéciale dont il avait provoqué la formation, au ministre de l'instruction publique, sur l'organisation dans les lycées de l'enseignement du Dessin, introduit, par suite, pour la première fois dans le cadre des études classiques, proposait de former, afin de fournir des modèles irréprochables à cet enseignement, une col-

(1) Cf. *F. Ravaisson*, Le Musée de moulages au palais du Trocadéro (*Revue Bleue*, 9 janvier 1886); *Paul Vitry*, Musées d'Enseignement en Allemagne (*Rev. Int.* 15 juin 1898).

lection de plâtres reproduisant les principaux chefs-d'œuvre de la sculpture et surtout de la statuaire grecque. Il en réunit, après des recherches dans les collections de l'Europe, un nombre considérable qui demeura longtemps sans emploi. Une grande partie en fut encore attribuée, toujours à titre de dépôt, à l'Ecole des Beaux-Arts ; le reste, placé quelque temps au Trocadéro, ensuite transporté au Louvre, fut recueilli dans la grande salle du Manège impérial, et y resta longtemps entassé. M. Ravaisson, alors conservateur des antiques, obtint l'autorisation de l'y mettre en ordre. Cette tâche, transmise par lui à son fils, Charles Ravaisson-Mollien, conservateur adjoint des antiquités grecques et romaines, a été remplie par celui-ci avec un plein succès, et un musée de plâtres moulés sur des antiques est ouvert depuis quelques jours, dans la salle du Manège, restaurée et aménagée avec soin, à un public nombreux qui vient y chercher des éléments d'instruction en partie inconnus jusqu'à présent.

Le nouveau Musée est encore loin, faute d'espace et de ressources financières, d'avoir toute l'ampleur désirable.

Pourtant il rendra déjà aux savants et aux artistes de très grands services.

Nous y signalerons, outre de beaux morceaux de tout genre, jusqu'à présent peu connus, ou même entièrement ignorés, des moulages de sculpture du Parthénon exécutés au dernier siècle, à Athènes, par les soins de Choiseul-Gouffier, et plus intacts en certaines parties que les originaux arrachés de leur place et portés à Londres par lord Elgin ; puis des reproductions de monuments aujourd'hui disparus, tels que le vase funéraire de Myrtrine, puis des reproductions de statues des jardins du Vatican et du Musée de Madrid qui offrent le type de la Vénus de Milo avec des différences importantes attestant une plus haute antiquité, qui nous mettent en mesure de mieux apprécier ce que dut être à l'époque où ce type fut créé, c'est-à-dire vraisemblablement au temps de Phidias, l'ensemble qu'elle appelle, et dont la restitution est un des plus constants soucis de l'archéologie.

Terminons cette note en exprimant l'espoir que la libéralité intelligente du Parlement mettra à la disposition de notre administration des Beaux-Arts les ressources nécessaires pour donner au nouveau Musée le développement que réclament l'intérêt de l'histoire de l'art et celui de l'art lui-même.

XXX

L'ART A L'EXPOSITION UNIVERSELLE[1]

La nouvelle Exposition universelle qui va avoir lieu au milieu d'une des crises industrielles les plus sérieuses qu'on ait encore vues est une occasion de rechercher les principes qui doivent présider à la classification des différentes formes de l'activité humaine et à l'expression de leurs rapports les unes avec les autres.

Les premières Expositions avaient été limitées à l'Industrie seule. Dans les suivantes, on y a joint l'Art, puis la Science, mais sans leur attribuer la place qui leur appartient. Le temps paraît venu de les y mettre et de rectifier ainsi des idées erronées, nuisibles à toute industrie, mais dont notre industrie nationale a dû souffrir plus qu'aucune autre.

Les sciences diverses, mécaniques, physiques, chimiques, naturelles, fournissent des lumières qui ouvrent à l'industrie des perspectives nouvelles, éclairent sa marche et mettent à sa disposition de puissants moyens. Des théories qui semblent le plus éloignées de la pratique, il sort incessamment des inventions qui la transforment, et c'est même la spéculation la plus haute qui est la plus féconde en applications. Il est donc de l'intérêt de l'industrie qu'on encourage autant que possible, dans l'enseignement et partout ailleurs, les sciences même les plus abstruses, et que, par conséquent, dans une Exposition du genre de celle qui se prépare, on attribue à la science le rang auquel elle a droit.

Maintenant, si l'industrie doit à la Science des révélations instructives et d'énergiques moyens d'action, elle est plus encore, ce semble, et plus généralement dépendante de l'Art.

L'auteur de cette église de Santa Maria Novella devant laquelle Michel-Ange aurait voulu être enseveli, le grand architecte Léon-Baptiste Alberti, a dit : « La peinture (le premier des beaux-arts, suivant la plupart des maîtres de la Renaissance) est la maîtresse de tous les arts. On ne trouvera pas d'art, si humble qu'il soit, qui ne se réfère à la peinture. » Et Léonard de Vinci, le maître universel qui fondait l'hydraulique et inventait le tour à ovale en même temps qu'il modelait la statue de Sforza et qu'il peignait la *Cène* et la *Joconde*, Léonard a dit : « Le dessin enseigne à tous les arts manuels, fussent-ils infinis en nombre, leur dernière et suprême fin. La peinture instruit l'architecte à faire que son édifice se rende agréable à l'œil. Elle fait la leçon aux compositeurs de vases divers, aux orfèvres, aux tisseurs, aux brodeurs, etc. »

(1) Au moment où l'on prépare l'Exposition de 1900, il nous a paru intéressant de reproduire un article fort remarqué de M. Ravaisson, publié dans la *Revue Bleue* du 22 mai 1886 (*N. de la Réd.*).

Je rappelais ces paroles, il y a de longues années, dans un travail rédigé sous forme de rapport au ministre de l'instruction publique au nom d'une commission où figuraient les premiers artistes de l'époque, travail à la suite duquel le dessin, réglé d'après la tradition constante des grands maîtres, prit place pour la première fois dans l'enseignement normal des lycées ; et j'ajoutais :

« C'est de l'art que toutes les industries qui y ont quelque rapport reçoivent leurs inspirations. C'est lui qui leur fournit les types qu'elles multiplient en les accommodant à nos besoins divers ou à nos diverses fantaisies. Toutes sont incessamment occupées à approprier à tout ce qui nous entoure les formes dont les imaginations sont éprises, et dont l'art qui règne à chaque époque est la source ; toutes profitent de la séduction que l'art exerce et de la faveur qui s'attache à tout ce qui porte son empreinte. Pour l'industrie française en particulier, si elle est, à tant de titres, au premier rang parmi les industries européennes, à quoi en est-elle redevable, sinon à ce que le premier rang appartient, depuis longtemps déjà, à nos artistes ? »

Les sentences magistrales que remettait au jour le rapport de 1853, avec le trop faible commentaire que son auteur y ajoutait, n'ont pas été assez comprises de notre époque. Si elles l'eussent été comme elles devaient l'être, surtout dans notre pays, plus fait qu'aucun autre pour s'y conformer, nos produits auraient conservé et même acquis à un degré supérieur encore cette originalité dans la composition, cette grâce dans les formes et ce charme dans le coloris qui les avaient fait si bien voir de tous, et ils auraient triomphé sans doute plus aisément, sur tous les marchés du monde comme sur le nôtre, de la concurrence étrangère qui est aujourd'hui une des causes principales du péril de nos industries.

Depuis l'Exposition de 1855, où a éclaté aux yeux de l'univers surpris la supériorité de notre pays dans le plus grand nombre des industries et où il a été manifeste que cette supériorité, il la devait à celle de son goût, toutes les nations, l'Angleterre en tête, ont fait des efforts extraordinaires pour perfectionner chez elles le goût ou sens esthétique ; mais ces efforts ont tendu presque uniquement à le perfectionner dans la sphère de ce qu'on appelait alors l'art industriel ou ornemental et qu'on appelle généralement aujourd'hui l'art décoratif, en un mot de l'art appliqué, sans presque aucun souci de l'art pur, ou l'art appliqué à son principe. Et en France même, par l'effet de causes diverses qu'il serait trop long d'énumérer, on s'est engagé de plus en plus dans les mêmes errements. Au nom, particulièrement, de cette idée qu'il ne fallait pas détourner vers l'art la majorité de la population laborieuse, idée toute contraire à celle qui dominait à ces hautes époques où dans tout ouvrier se trouvait un

artiste, où, par suite, il n'était pas un meuble, ni un outil, ni une étoffe qui ne portât la vive empreinte de l'art, on n'a guère travaillé chez nous comme autour de nous, à relever l'industrie que par le seul art industriel. Parmi nous comme partout ailleurs, on voit naître chaque jour des projets plus ou moins vastes pour former des Musées et organiser des Ecoles d'art appliqué, sans qu'on se préoccupe, au moins au même degré à beaucoup près, des intérêts de l'art proprement dit.

Cependant, si l'on réunit uniquement dans des musées spéciaux des œuvres de ce qu'on nomme soit l'art industriel, soit l'art décoratif, où les principes de beauté que met en relief et en lumière l'art pur sont comme amortis et enveloppés sous les conditions de nécessité matérielle auxquelles il faut qu'elles satisfassent, il est à craindre que les travailleurs n'y trouvent souvent matière qu'à cette imitation plus ou moins servile qui tend aujourd'hui à remplacer presque partout l'invention. Au contraire, devant les grandes œuvres de l'Art proprement dit, on se sent comme en la présence non de formes seulement, si belles qu'elles puissent être, mais des causes profondes d'où procèdent les formes ; et, de là, l'éveil de l'esprit de création.

De même, s'il est un enseignement capable de réveiller cette imagination créatrice qui avait attiré aux ouvrages de notre industrie la faveur universelle, ce ne sera pas celui qui se bornera — suivant la méthode inventée au commencement de ce siècle, dans l'intérêt mal entendu des classes populaires, par un instituteur-géomètre de la Suisse, étranger aux arts (Pestalozzi) — à mettre en possession, par des relevés tout mécaniques de mesures, d'un procédé de sommaire et grossière copie ; ce sera plutôt l'enseignement qu'ont seuls connu et connaissent seuls encore les maîtres de l'art, celui qui, mettant en présence de formes de la plus haute beauté, fait en sorte qu'on imprègne son esprit de leur esprit et que, par suite, on transporte dans l'imitation où on cherche à l'exprimer, si imparfaite qu'elle soit, quelque chose de leurs éminentes perfections. En un mot, l'enseignement qui vivifiera l'industrie ne sera pas celui qui dispense, par un stérile machinisme, de tout exercice de l'intelligence et du goût ; ce sera, au contraire, celui qui les met incessamment en jeu et qui stimule ainsi, même chez les plus humbles, ce qui se trouve en eux, plus souvent qu'on ne le croit, de génie naturel.

L'organisation des Expositions internationales s'est ressentie jusqu'à présent des opinions trop accréditées d'après lesquelles l'industrie se suffirait à elle-même, avec un art secondaire qui lui serait propre. Si dans les plus récentes de ces Expositions on a fait une

place à l'art pur, ce n'est pas celle à laquelle il a droit et que lui auraient vraisemblablement attribuée eux-mêmes, si on les eût appelés à s'en préoccuper, les plus éclairés des industriels.

Dans l'exposition de 1867, en essayant une classification raisonnée des différents emplois de l'activité humaine, on n'oublia pas entièrement les beaux-arts ; mais on leur assigna une des dernières places. Et, naturellement, dans la répartition des récompenses il en fut de même. On vit alors Ingres et Delacroix couronnés après les tisseurs, les tapissiers, les ébénistes. Si l'on eût consulté ceux-ci, encore une fois, il n'en eût pas été ainsi, non plus que si l'on se fût réglé d'après les idées d'un Alberti, d'un Léonard ou encore de ce grand philosophe qui a dit : « En chaque genre, c'est au supérieur, au suprême qu'il faut tout rapporter. » On aurait vu alors en tête du cortège des récompensés, et non perdus dans leur foule, les Ingres et les Delacroix.

Il est de l'intérêt de l'industrie au premier chef, surtout parmi nous, qu'à l'occasion de la solennité nouvelle dont la célébration vient d'être décidée, on en vienne à de plus justes classifications. Que dans la prochaine Exposition universelle, en mettant la Science au rang élevé qui lui appartient, on attribue à l'Art, dont elle est l'auxiliaire, la prééminence qu'on ne peut lui dénier : que cette prééminence apparaisse à tous les yeux dans l'arrangement et l'aspect des bâtiments, dans l'aménagement des produits, dans l'économie des catalogues, dans la distribution des récompenses : ce ne sera pas seulement une innovation considérable, qui imprimera à la solennité de 1889 un caractère tout particulier ; ce sera le signal d'un retour à des idées dont le règne contribuait à l'honneur et, en grande partie, à la fortune de la France : ce pourra être le point de départ d'une ère où l'Art, prenant une plus pleine conscience de sa dignité et de sa responsabilité, s'élèverait à une hauteur nouvelle et où l'Industrie se régénérerait en se pénétrant, comme elle le faisait aux meilleurs siècles, des inspirations de l'Art.

J'ajouterais volontiers que peut-être, en cette ère nouvelle, sous l'influence d'un grand exemple de nature à ébranler tous les esprits, on se détournera enfin, dans d'autres sphères encore que celle de l'industrie, de ces opinions, trop en vogue aujourd'hui, d'après lesquelles les raisons des choses se trouveraient toutes dans ce que celles-ci ont de matériel, et l'on arrivera enfin à reconnaître combien était plus vraie, et aussi plus digne de notre patrie, cette antique maxime que c'est à ce qu'il y a en nous de meilleur et de plus noble, que c'est à la Pensée qu'il appartient de mener le monde.

F. Ravaisson,
de l'Institut.

L'ANCIENNE ACADÉMIE DE STRASBOURG

(*Suite*) (1)

VI. — Querelle de Sturm avec Poppus. — Destitution de Jean Sturm.

Ce beau développement de l'Académie fut encore une fois interrompu par des querelles religieuses, plus âpres, plus implacables que jamais. Dans sa lutte contre Marbach, Sturm n'avait eu garde de suivre son adversaire sur le terrain théologique où celui-ci avait essayé de l'attirer et, bien que les dissentiments religieux fussent au fond de ce débat, il avait eu soin de déclarer s'en tenir aux dogmes formulés dans la concorde de 1563. Mais le désaccord qui avait été dissimulé à cette époque n'en persistait pas moins et grandissait de plus en plus. Les théologiens ultra-luthériens de l'Allemagne rédigèrent en 1577, au convent de Berg, près Magdebourg, sous le titre de *formule de concorde* le code officiel du luthéranisme qui achevait la scission entre les églises protestantes (2). Les prédicateurs de Strasbourg signèrent cette formule, à l'insu du Magistrat, et firent de grands efforts pour amener celui-ci à l'adopter également. Mais il y avait encore dans le sein de cette assemblée une minorité d'hommes influents qui restaient attachés aux doctrines plus libérales qui avaient prévalu du temps de Bucer et qui firent ajourner une résolution définitive sur cette question.

Un des champions les plus remuants de la nouvelle formule fut Jean Pappus. Il avait été tour à tour le protégé de Marbach et de Sturm et ne gardait de reconnaissance ni à l'un ni à l'autre. Il résolut de démontrer l'excellence des dogmes adoptés à Berg et fit afficher 68 thèses sur la charité chrétienne, qui, selon lui, faisait aux croyants un devoir d'excommunier les hérétiques et d'extirper les opinions erronées. La discussion publique de ces thèses rem-

(1) Cf. *Revue Internationale* du 15 mars 1898.

(2) Charles Schmidt. *La vie et les travaux de Jean Sturm*, pages 186 et suiv. — T. W. Rœhrich. *Geschichte der Reformation im Elsass*. III, pages 154 et suiv. — Statuts et privilèges, nos 2081 à 2101.

plit plusieurs séances et causa une grande agitation. Sturm revint de sa campagne de Northeim et, contre son habitude, présida la troisième séance (22 mars 1578). Plusieurs étudiants étrangers prirent part aux débats et présentèrent des objections. Un Polonais, Jean Mirisch, se laissa entraîner, dans le cours de la discussion, à reprocher aux prédicateurs l'esprit d'intolérance dont ils faisaient preuve dans leurs sermons à l'égard de leurs coreligionnaires. Il en résulta un grand tumulte. Pour y mettre fin, le recteur leva la séance, mais ne put empêcher que l'étudiant ne fût conduit au cachot. Les scolarques, avertis de ce qui s'était passé, l'en firent sortir et lui firent promettre de mieux mesurer ses paroles, à l'avenir. L'incident semblait clos ; mais alors Sturm intervint. Dans une lettre adressée aux scolarques, il se plaignit de ce que Pappus avait, contrairement aux statuts, affiché ses thèses, sans les avoir fait voir ni au recteur ni au doyen ; il ajouta qu'il n'était pas intervenu dans la discussion pour ne pas envenimer le débat, mais qu'il voulait, avec la permission des scolarques, entamer avec Pappus une discussion courtoise sur cette question. Pappus, cité par les scolarques, le prit de très haut et revendiqua hautement le droit de défendre ses opinions, qui, disait-il, étaient celles de tous les ministres strasbourgeois.

Le recteur entra donc dans la lice. Il prononça, le 5 avril, un discours rempli des idées les plus élevées sur la tolérance. Pappus lui répondit, le 14 avril. Sturm le réfuta dans la séance suivante, et la discussion se poursuivit pendant quelque temps encore sur ce sujet étrange de l'intolérance par charité. Mais elle ne tarda pas à dévier de son point de départ : Sturm fit voir ses préférences pour les doctrines plus larges formulées dans la Tétrapolitaine ; il fit même réimprimer cette confession de foi strasbourgeoise ; il essaya de démontrer l'absurdité de certains dogmes admis dans la formule de concorde, comme celle de l'ubiquité du corps du Christ. Pappus dans ses répliques devint de plus en plus agressif, et Sturm, de son côté, se laissa entraîner à des plaisanteries de plus en plus offensantes et même grossières, qui étaient, il est vrai, dans le ton des polémiques de cette époque, mais dont il s'abstenait d'ordinaire. Les trois premiers discours du recteur furent imprimés sous le titre d'*Antipappi* ; ils furent suivis d'un *Antipappus quartus* comprenant trois parties, puis d'une quatrième partie, plus personnelle et plus virulente que les précédentes. Tout le monde savant prit intérêt à la lutte ; les théologiens luthériens soutinrent Pappus ; un prédicateur genevois vint au secours de Sturm ; un professeur catholique

d'Ingolstadt, ancien élève du recteur, lui conseilla de revenir à l'église romaine.

A Strasbourg même cette polémique provoqua de violentes colères et revêtit un caractère des plus menaçants. Dès le 4 septembre 1578, le doyen Conrad Dasypodius signalait au convent académique la sortie furibonde que le pasteur de Saint-Pierre-le-Vieux, Elie Schad, avait faite dans son sermon du soir à la cathédrale non seulement contre le recteur, mais contre l'école tout entière. Les scolarques partageaient l'indignation du doyen : ils avaient été profondément scandalisés d'entendre le prédicateur renouveler les vieilles querelles que l'on devait s'efforcer d'oublier. La plupart des professeurs présents, à l'exception des théologiens, se plaignirent vivement des accusations lancées du haut de la chaire contre l'école par un ancien élève, un boursier. Pour calmer ces colères, Pappus lui-même proposa d'aller avec ses collègues Florus et l'inspecteur Neglinus porter au convent ecclésiastique les plaintes des professeurs.

Quelques jours après, une nouvelle séance du convent académique fut convoquée pour entendre les délégués du convent rival. Si les professeurs s'attendaient à recevoir des excuses, ils furent bien vite détrompés. Faber, pasteur de Saint-Thomas, s'exprima sur un ton hautain et provoquant ; Schad, qui l'accompagnait, fit l'apologie de sa conduite, et il prétendit avoir de bonnes raisons pour fulminer contre l'hérésie de l'école ; il chercha seulement à calmer les scolarques en les mettant hors de cause. Le convent, ainsi bravé, nomme une commission chargée d'aviser aux démarches à faire pour obtenir satisfaction. Celle-ci rédige un rapport très énergique qui reçoit l'approbation des membres laïcs du personnel. Mais Marbach intervient. Brisé par l'âge et affaibli par la maladie, il a perdu sa fougue militante ; il cherche à calmer les esprits ; il obtient que le rapport ne soit pas envoyé au Magistrat et promet d'arranger l'affaire. Il y réussit, et le convent académique reçut l'assurance qu'à l'avenir les prédicateurs ne traiteraient plus en chaire des questions intéressant l'école et n'iraient pas porter leurs griefs contre des professeurs devant le Magistrat avant d'avoir cherché à obtenir satisfaction de la part du convent académique.

Cette convention ne fut pas longtemps observée. Les excitations des prédicateurs éveillaient les instincts fanatiques de la foule. Les étudiants divisés en deux camps s'injuriaient et se battaient ; la défense de porter les armes n'était plus observée. Les partisans de Sturm s'attaquaient aux ministres, jetaient des pierres contre leurs portes et dans leurs fenêtres, proféraient des sarcasmes et des menaces. La populace, de son côté, prenait fait et cause pour ses mi-

nistres et n'attendait qu'une occasion pour courir sus aux hérétiques. Le recteur n'osait plus partir qu'accompagné d'une escorte d'étudiants. Des écrits satiriques entretenaient et augmentaient l'effervescence. Sturm écrivit une lettre aux scolarques pour se plaindre des attaques dont il était l'objet de la part des prédicateurs; Faber adressa une plainte à l'ammeistre contre des pensionnaires de Sturm, qui, disait-il, l'avaient injurié, traité d'ignorant et menacé de leurs épées.

Le Magistrat fut obligé de recourir à des mesures énergiques pour réprimer la turbulence des étudiants, arrêter la publication de libelles satiriques et diffamatoires et prévenir des actes de violence. Pour mettre fin à cette agitation des esprits, il défendit à Sturm et à Pappus de continuer leur polémique, aux libraires de mettre en vente les écrits qui avaient été publiés de part et d'autre sur les questions dogmatiques (24 avril 1581).

La situation devenait menaçante pour Sturm. Arbogast Rechberger était mort, le 14 avril 1580, et avait été remplacé, comme scolarque et chancelier de l'Académie, par Philippe de Kettenheim, neveu d'Henri de Mülnheim et, comme celui-ci, dévoué à l'orthodoxie. Quelques mois après, Frédéric de Gottesheim, mort le 3 février 1581, fut remplacé par Hugues Kniebis auquel les passions religieuses faisaient oublier la reconnaissance qu'il devait à Sturm, son ancien maître, l'ami de son père. Le Magistrat lui-même, divisé sur la question religieuse, était hésitant et porté aux résolutions violentes. Le clergé tout entier et une grande partie de la population considéraient Sturm comme l'ennemi de la religion. Parmi les professeurs quelques-uns se séparaient de lui, obéissant à des considérations personnelles ou à de mesquines rancunes. « George Obrecht, dit-il lui-même, dans une lettre aux scolarques, a peur de Marbach, son beau-père, Hauenrenter m'accuse, à tort, de l'avoir empêché depuis cinq ans de devenir doyen, Junius est mécontent de n'avoir pas été nommé chanoine avant Obrecht, Bosch est irrité de ce que Junius a été nommé professeur avant lui. » Sturm n'avait plus pour lui que quelques amis éprouvés et la majorité des étudiants étrangers ; mais ces derniers étaient par leur turbulence des auxiliaires compromettants et presque dangereux. Il n'est pas jusqu'à la mort de Marbach, survenue le 17 mars 1581, qui ne tournât contre Sturm, car Pappus nommé austitôt à la présidence du convent ecclésiastique devenait, par le fait, le chef et le représentant officiel de l'Église de Strasbourg.

Il n'était donc que temps pour Sturm de s'arrêter. Il le voulut ; mais ses adversaires ne le lui permirent pas. Les théologiens du dehors ne cessaient de le harceler, Luc Osiander, le réformateur de

Nurenberg et Jacques Andréae, le chancelier de l'Université de Tubingue, se distinguaient entre tous par la violence de leurs attaques et la grossièreté de leurs injures. Le Magistrat n'avait pas défendu à Sturm de continuer la polémique avec les étrangers ; il s'était contenté de lui imposer la condition de ne faire ni imprimer ni vendre ses réponses à Strasbourg. Sturm publia donc plusieurs pamphlets en réponse à ceux de ses adversaires. Mais le 29 juillet 1581, sept délégués du convent ecclésiastique se présentèrent devant le Magistrat: ils lui demandèrent de se décider enfin à signer la Formule de concorde, admise et enseignée par tous les prédicateurs, et se plaignirent que Sturm, dans sa réponse à Andréae, se fût permis des attaques contre les prédicateurs de Strasbourg, contre Pappus et même contre Marbach qui venait de mourir. Quand les parents de Sturm eurent quitté la salle des délibérations, conformément au réglement, des débats très passionnés s'ouvrirent entre les amis du recteur et ses ennemis. Ces derniers étaient en majorité et ils parvinrent à faire prendre une décision d'une extrême sévérité. Trois membres du sénat, parmi lesquels se trouvaient deux ennemis personnels du recteur, furent chargés d'annoncer à celui-ci que le Magistrat avait appris avec un vif déplaisir qu'il avait désobéi à ses ordres en attaquant Pappus et tous les ministres, qu'il se réservait de lui infliger le châtiment que méritait sa désobéissance et lui ordonnait de cesser, dès ce jour, toute polémique relative aux questions religieuses. Dans cette même séance, surgit la proposition de lui enlever le rectorat. Il n'y fut pas donné suite ; mais l'un des trois délégués du Magistrat, Jacques de Molsheim, qui avait lui-même écrit un pamphlet contre le recteur, apostropha brutalement le vieillard, devenu presque aveugle, et lui déclara qu'il allait être jeté en prison pour le reste de ses jours. Sturm chercha un asile à Neustadt auprès du duc Jean-Casimir.

Malgré tout, l'apaisement aurait pu se faire encore. Malheureusement Sturm avait affaire, dans le même moment, à un adversaire plus redoutable que ne l'était le convent ecclésiastique, à l'électeur palatin Louis VI. Le Palatinat avait été gouverné jusque-là par un prince calviniste ; mais, à la mort de Frédéric III, son fils Louis VI, gagné au luthéranisme le plus rigide, décida de remplacer le culte réformé dans ses États par le culte luthérien : c'est alors que Zanchi fut forcé de quitter sa chaire de Heidelberg et que Philippe Marbach le remplaça. Sturm avait signalé, dans la quatrième partie de son quatrième *Antipappus*, les funestes conséquences de l'intolérance et avait fait allusion, à plusieurs reprises, à ce qui se passait à Heidelberg. L'électeur, poussé par les théologiens qui l'entouraient, fit adresser une lettre au Magistrat pour se plaindre des critiques que

Sturm s'était permises. Le Magistrat communiqua cette lettre au recteur et l'invita à se justifier. Cette justification ne parut pas assez humble à l'irascible électeur ; car Sturm, tout en protestant de son respect pour le souverain d'un État allié de Strasbourg, essaya de prouver l'absurdité des dogmes admis par la Formule de concorde. Une nouvelle lettre de Louis VI au Magistrat demandait qu'une punition exemplaire fût infligée au recteur.

Ce qui se passa alors montre combien le Magistrat de Strasbourg avait perdu de son indépendance et même de sa dignité, depuis qu'il avait renoncé à la grande politique pratiquée par Jacques Sturm et ses collègues. Après avoir entendu la lecture de la lettre de l'électeur, le Grand Conseil, qui avait eu pourtant connaissance de la justification envoyée par le recteur, entra dans une grande colère contre Sturm, qui avait amené ce démêlé avec un puissant voisin. On nomma une commission qui fut chargée de rédiger, de concert avec les trois avocats de la ville, un projet de réponse à l'électeur ; puis on prit la décision suivante : « Copie de cette réponse sera donnée à Sturm qui sera libre ensuite de justifier ses allégations mensongères, s'il le juge à propos. Mais puisqu'il s'imagine que ses fonctions de recteur lui donnent le droit d'écrire de pareilles lettres, il sera invité par une tierce personne à donner sa démission et, s'il s'y refuse, les scolarques sont chargés de lui nommer un successeur. » (5 août).

Quelques jours après (le 12 août), le Grand Conseil prit connaissance de la réponse que la commission nommée à cet effet proposait d'adresser à l'électeur. Il n'y était pas question de la punition que l'on avait l'intention d'infliger au recteur : « Jusqu'à ce jour, dirent les auteurs de ce projet, le Magistrat a constamment refusé de déférer à des demandes semblables faites par des princes ou même par des empereurs, quand les personnes incriminées demandaient à être jugées régulièrement. Mais quand nous aurons donné suite à la résolution d'enlever le rectorat à Sturm, l'électeur en sera d'autant plus satisfait. » On voulait conserver un semblant d'indépendance, tout en allant au delà de ce que l'électeur eût pu désirer. Cependant ce projet de réponse fut combattu avec véhémence par les amis de Sturm, qui firent un suprême effort pour le sauver. Il ne fut adopté « qu'après un terrible tapage qui n'est devenu que trop fréquent chez nous, depuis quelques années » (Procès-verbal du Grand Conseil).

Sur ces entrefaites, Sturm, rassuré par une décision du conseil des Quinze au sujet de la menace d'incarcération perpétuelle, était revenu de Neustadt et retourné dans sa campagne de Northeim. Il

adressa de là, le 23 octobre, une lettre désespérée aux scolarques, les priant de prendre sa défense contre la haine et la calomnie. « Je vous ai écrit à diverses reprises dans le courant de cette année, mais vous n'avez pas daigné me répondre une seule fois. Je ne vous en fais pas de reproche ; mais je constate avec douleur que je ne jouis pas auprès de vous de la faveur dont m'ont honoré les premiers scolarques, Jacques Sturm, Nicolas Kniebis et Jacques Meyer... Faites-moi savoir, du moins, si je dois reprendre mes cours et si je dois assister aux prochains examens de maîtres ès arts. Ayant appris que beaucoup d'étudiants nobles avaient quitté la ville et que d'autres s'apprêtaient à les suivre, j'ai cherché à prévenir une désertion plus complète par la publication d'un nouveau programme ; mais j'apprends que, dans ce cas aussi, mes intentions ont été méconnues. Vous que je considère comme mes patrons, ne m'abandonnez pas ! Songez au jugement de la postérité s'il ne restait de moi que cette épitaphe : Jean Sturm, nommé, en 1538, recteur de l'école réorganisée par lui sous les scolarques Jacques Sturm, Nicolas Kniebis et Jacques Meyer ; dépouillé, en 1581, sous les scolarques Philippe de Kettenheim, Charles Lorcher et Hugues Kniebis, fils de Nicolas Kniebis, du rectorat à vie qu'il avait fidèlement rempli pendant quarante-cinq années ; décédé à Londres ou à Lyon, ou à Zurich. — Que de calomnies sont répandues sur mon compte ! Mes adversaires racontent que j'ai brigué une chaire à Nurenberg et qu'elle m'a été refusée ; ils ont la bassesse de me reprocher les dettes que j'ai contractées pour secourir mes coreligionnaires de France. »

Le même jour, le Magistrat prenait connaissance de deux pétitions que Sturm lui avait adressées, demandant de ne pas le condamner sans l'avoir entendu, de lui donner communication des accusations dont il avait été l'objet de la part du convent ecclésiastique et d'écarter des délibérations concernant sa personne, non-seulement ses parents, mais aussi ses ennemis déclarés. Loin de faire droit à ces demandes, le scolarque Philippe de Kettenheim rappela que, le 5 août, il avait été décidé que Sturm serait invité à donner sa démission, s'il ne voulait être destitué : on avait prié son parent, le sénateur Jean de Hohenbourg, de l'instruire de cette décision, mais, celui-ci s'étant récusé, on en avait chargé, malgré ses supplications, Hugues Bauer, ancien maître de la huitième et alors secrétaire de l'Académie : depuis lors, Sturm avait publié un programme en qualité de recteur, de sorte qu'on ne savait s'il avait été informé de la résolution du sénat. Deux membres du Magistrat furent aussitôt désignés pour porter officiellement à Sturm l'ordre de donner sa démission.

Cependant, au moment où l'on venait de prendre cette grave décision, il se produisit une sorte de revirement en faveur du recteur. Quelques sénateurs moins aveuglés par la passion que leurs collègues déclarèrent qu'il était profondément regrettable « qu'un homme qui, pendant de longues années, avait été l'ornement de l'école, qui avait veillé sur son œuvre avec la sollicitude d'un père, fût, dans ses vieux jours, chassé de son poste avec ignominie. » Le stettmeistre alla jusqu'à s'écrier : « Je l'atteste par le serment que j'ai prêté à la République ; il mériterait qu'on lui fît un don de mille écus. »

Mais ces sentiments équitables ne tinrent pas contre les rancunes et le fanatisme. Une protestation signée par quatre parents de Sturm Charles Lorcher, Johann de Mundolsheim, Jean de Hohenbourg et le syndic Paul Hochfelder, n'eut aucun effet. Le 7 décembre 1581, à sept heures du matin, le convent académique se réunit pour nommer un autre recteur.

Le Magistrat était représenté par un ancien ammeistre, Abraham Held, par un membre du Conseil des Quinze, David Geiger, et par les trois scolarques Philippe de Kettenheim, Charles Lorcher et Hugues Kniebis. En l'absence du recteur, Beuther, le doyen, présidait l'assemblée.

Abraham Held, à l'ouverture de la séance, déclara que le Grand Conseil avait retiré le rectorat à Jean Sturm « à cause de son grand âge et pour plusieurs autres motifs » et demandait la désignation immédiate d'un autre recteur. Il ajouta, en son propre nom, que le convent ne devait proposer que des personnes dévouées à la confession d'Augsbourg. Beuther objecta timidement qu'il était d'usage de permettre au convent, dans une affaire de cette importance, de donner un avis préalable et il demanda que le vote fût différé. Mais Philippe de Kettenheim lui répliqua qu'il s'agissait d'obéir et de désigner trois candidats, un théologien, un jurisconsulte et un professeur de la Faculté de philosophie. Charles Lorcher déclara qu'il avait adressé une protestation au Magistrat et avait intercédé en faveur de Jean Sturm, son beau-frère, et qu'il avait espéré que ses collègues tiendraient compte de sa requête ; qu'il lui était impossible de désigner un autre recteur. On passa outre. Les deux délégués du Magistrat et les deux autres scolarques désignèrent Pappus. Tous les théologiens suivirent leur exemple.

L'opposition s'accentua quand on arriva à la Faculté de droit. Laurent Tuppius protesta énergiquement contre l'acte injuste que l'on allait commettre à l'égard d'un homme qui avait, pendant quarante-cinq années, rendu les plus grands services à l'école et qui avait été le maître de la plupart des professeurs et des sénateurs.

Kettenheim l'ayant interrompu pour lui enjoindre sèchement de se soumettre à la volonté du Magistrat, Tuppius répliqua : « Tout membre du convent a le droit et le devoir de donner son avis dans une affaire qui intéresse au plus haut point la prospérité de notre école. Qu'on nous laisse donc le temps de délibérer et de soumettre notre avis au sénat ; car le convent n'a jamais été appelé à se prononcer sur cette question, et les statuts ne permettent pas de destituer un membre du personnel sans que le convent ait été entendu. » — « Prenez-vous les sénateurs pour des enfants ? » s'écria Held. — « Je ne les prends pas pour des enfants, mais je demande, comme citoyen de cette ville, à être entendu dans les questions scolaires, et j'espère que le Magistrat ne me refusera pas une audience. Il faut se garder de prendre une résolution précipitée que l'on pourrait regretter ensuite. » Hubert Giphanius, Conrad Dasypodius, Wilvesheim, David Wolokenstein, et parmi les maîtres des classes latines, Glaser, Malléolus, Lingelsheim, Brant, Hubert, joignirent leur protestation à celle de Lorcher et de Tuppius. Mais ils étaient la minorité : onze sur trente et un votants. Au second tour de scrutin, Hugues Kniebis, craignant qu'on ne désignât parmi les professeurs de droit un des amis de Sturm, fit la déclaration suivante qui mit le comble à l'irritation de l'opposition : « Le Magistrat entend qu'on ne désigne que des candidats qui ne soient pas calvinistes. Il veut avoir la paix, à l'avenir. » Les trois candidats proposés par la majorité furent Pappus, avec dix-sept voix, Obrecht, avec vingt et Junius, avec seize.

Pendant que l'on votait, Beuther fut appelé hors de la salle des séances. Il trouva devant la porte l'avocat de Sturm accompagné d'un notaire et de deux témoins : ils demandaient à être admis à déposer sur le bureau une protestation du recteur contre l'acte illégal que l'on était en train d'accomplir. Mais Abraham Held s'écria : « C'est le diable qui veut se jeter à la traverse de cette œuvre méritoire. Continuons de voter ! »

Le résultat du vote fut transmis au Magistrat, le 9 décembre. Abraham Held eut soin de signaler les récalcitrants, surtout Tuppius, bien que Charles Lorcher prît sa défense et mentionnât les provocations de Held et du scolarque Kniebis et leur sortie contre les calvinistes et les détracteurs de la confession d'Augsbourg, il fut décidé que Tuppius serait poursuivi ultérieurement ainsi que tous ceux qui se permettraient encore de faire de l'opposition. On n'alla cependant pas jusqu'à offrir à Pappus la dépouille de son adversaire, et Obrecht, qui avait reçu le plus de voix, refusa de se charger du rectorat. Junius, recommandé pour ces fonctions par les

scolarques « comme un professeur jeune, distingué et instruit », fut choisi par la majorité. Il hésita d'abord à accepter cette nomination disant qu'il avait reçu des lettres pleines d'insultes et de menaces ; mais, sur la promesse qui lui fut faite que le Magistrat veillerait à sa sûreté, il accepta.

La dernière scène de ce drame se passa le 14 décembre 1581. Professeurs et étudiants avaient été convoqués dans le chœur de l'ancienne église des Dominicains, pour l'installation du nouveau recteur. Les scolarques et les deux délégués, Held et Geiger, accompagnés de gens d'armes, se rendirent d'abord dans la salle du convent attenante au chœur ; ils y firent mander tous les professeurs : « Il a plu au Magistrat, leur dirent-ils, de conférer la dignité de recteur à Melchior Junius, qui va être présenté aux étudiants, et il exige des professeurs qu'ils prêtent hommage au nouveau recteur et lui promettent obéissance en lui donnant la main ». Beuther et la plupart des professeurs firent ce qu'on leur demandait ; mais Tuppius, Giphanius, Dasypodius et Wilvesheim s'y refusèrent malgré la menace de les faire arrêter, en objectant qu'ils n'avaient pas prêté hommage à Sturm et que les statuts ne leur imposaient pas cet acte de soumission.

Jean Sturm était écarté. Il appartenait à cette génération privilégiée qui avait puisé dans l'étude de la philosophie et des lettres antiques, non l'incrédulité, mais une foi éclairée et tolérante. Tout en se prononçant énergiquement pour la réforme religieuse, il était resté en relations avec des évêques et des cardinaux dont il appréciait la science et la vertu ; il rendit même justice aux efforts des jésuites pour répandre l'instruction. Mais il fut le dernier représentant de cet esprit de large tolérance. Tout autour de lui les passions s'étaient allumées, les questions les plus obscures et les plus indifférentes provoquaient les haines et attiraient les anathèmes. Sturm s'était tu longtemps. Mais, comme recteur, il se sentait responsable de l'esprit qui régnait dans l'école qui était, en grande partie, son œuvre, et c'est pour avoir osé se mettre en travers du courant qui entraînait alors le protestantisme vers un dogmatisme étroit et tracassier qu'il se vit arracher des fonctions qu'il avait brillamment remplies pendant quarante-cinq années. Mais cette destitution brutale d'un vieillard de soixante-quinze ans, entouré de l'estime de tous ceux que n'aveuglait pas le fanatisme, étonna et attrista les amis et les alliés de la ville : « Grand Dieu ! s'écria le landgrave Guillaume de Hesse, ancien élève de Sturm, comme on a malmené ce pauvre vieillard ! »

Sturm, cependant, contestait la légalité de sa destitution et conti-

nuait dans ses lettres et dans ses écrits à s'intituler recteur de l'Académie. Il interjeta appel auprès du tribunal aulique, siégeant à Spire, et il intenta un procès en diffamation à deux sénateurs, Michel Lichtensteiger et Jacques de Molsheim. Le procès avec la ville fut interminable. Le Magistrat demandait des délais, ne fournissait pas à la partie adverse les documents nécessaires, éludait les décisions du tribunal ; en un mot, toutes les roueries de la chicane furent employées contre le recteur ; et elles atteignirent leur but ; car Sturm mourut avant que le jugement n'eût été prononcé.

On n'avait voulu que se débarrasser de Sturm et le forcer au silence. Il garda, jusqu'à sa mort, les revenus de son canonicat et sa maison canonicale. Le Magistrat essaya même de réparer, dans une certaine mesure, le tort qu'il lui avait fait, en écrivant au roi de Navarre (21 décembre 1584) pour lui faire obtenir le règlement des sommes qu'il avait prêtées aux chefs huguenots ou pour lesquelles il s'était imprudemment porté garant. Il n'obtint rien, et Sturm passa ses dernières années dans une situation voisine de la misère, car tous ses revenus ne suffisaient même pas pour le mettre à l'abri des poursuites de ses créanciers.

Retiré dans sa campagne de Northeim, il renonça, sur les instances de ses amis, à poursuivre la polémique avec les théologiens qui ne cessaient de le harceler. Il s'occupait de son procès avec la ville et d'un traité sur la guerre contre les Turcs, qu'il ne parvint pas à achever. Il ne revenait plus que rarement en ville où sa femme, qui appartenait à la famille patricienne des Hohenbourg, gagnait quelque argent en tenant des pensionnaires. Il mourut à Strasbourg, le 3 mars 1587, âgé de quatre-vingt-deux ans, après avoir servi l'école de sa patrie adoptive pendant un demi-siècle. Le recteur Junius fit part de sa mort aux étudiants et les invita à assister à son enterrement. Trois semaines plus tard, à l'occasion des promotions de Pâques, il prononça son éloge funèbre, en présence du Magistrat, du corps diplomatique, des élèves et d'un grand concours de citoyens. La mort avait fait taire les haines et avait fait oublier les anciens dissentiments. On aurait été bien aise de faire oublier également l'ingratitude dont on s'était rendu coupable (1).

(*A suivre*)

CH. ENGEL.

(1) Les discours et les vers composés pour célébrer les mérites du fondateur de l'école de Strasbourg furent réunis en un volume par Phil. Glaser, sous le titre : *Manes Sturmiani sive Epicedia scripta in obitum summi viri D. Joannis Sturmii.* — Strasbourg, 1590, in-8.

LES PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES DE PROVINCE

La prééminence incontestable de Paris a d'ordinaire pour effet de rejeter dans l'ombre les autres Universités françaises. A l'étranger, et en France même, je devrais peut-être dire, surtout en France, beaucoup ignorent que plus d'une de nos Universités provinciales est le centre d'un mouvement scientifique remarquable. Pour en apprécier au juste la valeur, il faudrait une étendue et une variété de connaissances extrêmement rares. Nous nous bornerons plus modestement à dresser une liste aussi complète que possible (1) des publications dirigées par nos diverses Facultés, en y joignant çà et là une appréciation résultant, soit des communications d'un juge compétent, soit d'un examen personnel.

Fallait-il arrêter là notre tâche ? Nous ne l'avons pas cru.

Le mouvement scientifique ne se reflète pas seulement dans les publications purement universitaires, mais dans les mémoires des nombreuses sociétés locales qui existent en France. La valeur des travaux de ces dernières est extrêmement inégale. Il y a du bon et du pire. Mais comme ces publications ont été longtemps les seules où les professeurs pussent insérer leurs travaux, on trouvera de loin en loin, même dans les plus médiocres, des articles de valeur. Nous avons donc cru énumérer au moins les plus importantes des sociétés établies dans les centres universitaires. Leurs publications ont, du reste, bénéficié de la présence et de la collaboration des universitaires qui, presque toujours, en ont relevé le niveau. Cela est vrai, particulièrement des « sciences » proprement dites. Et cela se conçoit aisément, car si beaucoup s'imaginent pouvoir écrire sur l'histoire, la littérature ou l'archéologie, les mathématiques ou les sciences physiques sont, en apparence, beaucoup plus épineuses et plus propres à décourager l' « amateur » ; et celui ci s'efface de meilleure grâce devant le professeur spécialiste. Il est vrai que quelques-unes de ces sociétés, depuis la renaissance du mouvement d'enseignement supérieur, témoignent une certaine mauvaise humeur aux

(1) Pour la médecine notamment nous avertissons cependant qu'il y a probablement beaucoup de lacunes. Nous serions reconnaissants aux personnes qui voudraient bien nous transmettre les additions et corrections nécessaires.

« universitaires » et ont tendance à repousser leur collaboration. C'est tant pis pour elle. Privés d'un secours utile, leurs mémoires perdront de plus en plus de leur valeur en comparaison des organes nouveaux.

En revanche, un certain nombre de ces sociétés, dirigées ou inspirées par des professeurs d'Université ont un caractère mixte et peuvent être considérées jusqu'à un certain point, comme organes universitaires. Cette considération a contribué à nous décider à comprendre dans notre revue de la production scientifique, les publications, de celles du moins de nos sociétés locales qui existent dans les villes, sièges d'Université. Que le lecteur n'oublie pas, en effet, qu'il en existe des quantités d'autres ailleurs, et que les meilleures sont parfois dans de toutes petites villes (1).

Nous avons, pour dresser ces listes :

1° utilisé les catalogues de la bibliothèque de la Sorbonne ; 2° dépouillé les rapports des doyens de toutes les Facultés de France ; 3° la *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, de M. Eugène Lefèvre-Pontalis (Paris, 1886, in-4) ; 4° *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, par MM. de Lasteyrie, Lefèvre-Pontalis et Bougenot (Paris, 1886-95, 2 vol. in-4) ; 5° même dépouillement pour les sciences mathématiques, physiques et naturelles, par M. Deniker (Paris, 1895-96, 2 fasc. parus, in-4).

Ces dernières publications, outre qu'elles sont encore inachevées, s'arrêtent, dans leurs dépouillements à 1886 et 1887. Nous avons dû vérifier les volumes parus dans les dix dernières années, soit à la Bibliothèque de la Sorbonne, soit à la Bibliothèque nationale. Ce n'est pas à dire que depuis la dernière date que nous indiquons, il n'ait pas paru d'autres volumes, mais ces deux bibliothèques ne les ont pas encore reçus à l'heure où nous écrivons (juin 1897). Beaucoup de ces sociétés mettent, en effet, une négligence inouïe à transmettre leurs mémoires à Paris et le dépôt légal de province se fait très mal. Les préfets, qui devraient constamment surveiller les imprimeurs, ont bien d'autres soucis en tête. On ne devra donc pas conclure de l'année 1892, par exemple, qu'une société n'ait rien publié depuis, mais qu'à Paris on n'a rien reçu depuis lors.

1° Aix-Marseille.

Les Facultés de droit et de lettres sont à Aix, la Faculté des sciences et l'Ecole de médecine à Marseille. Il n'existe pas de publication commune à l'Université.

(1) Un exemple entre dix, Marseille avec ses 450.000 habitants n'a pas une société d'archéologie et d'histoire à opposer comme valeur à celle de Chartres, par exemple, qui est une bourgade en comparaison.

I. Les professeurs de la Faculté des lettres insèrent généralement leurs travaux dans les *Mémoires de l'Académie d'Aix* (in-8, t. I, 1819, nouv. série, t. XVI, 1895), et, depuis peu, dans la *Revue des Universités du Midi*, voy. Bordeaux.

II. Beaucoup plus favorisée, est la Faculté des sciences. Elle possède un organe propre, les *Annales de la Faculté des sciences de Marseille*, subventionné par le Conseil municipal et le Conseil général du département, qui a publié 7 vol. in-4 depuis 1891 (éd. G. Masson, Paris).

On doit lui rattacher aussi :

1° Les *Annales de l'Institut botanico-géologique colonial de Marseille*, dirigé par le prof. Heckel, qui a publié 3 vol. in-8 depuis 1893 ;

2° Les *Annales du laboratoire de la station zoologique d'Endoume*, dirigée par le prof. Marion (t. V, 1896).

3° Les *Annales du Muséum d'histoire naturelle de Marseille*, dirigé par le même.

On trouvera encore quelques travaux des professeurs de l'Université dans :

1° la *Revue horticole*, p. par la *Société d'horticulture et de botanique de M.* (I, 1891, VII, 1897) ;

2° le *Bulletin de la Société de géographie de M.* (I. 1877, XX, 1896) ;

3° le *Bulletin de la Société scientifique industrielle de M.* I, 1873, XXIII, 1895 ;

4° le *Répertoire de la Société de statistique de M.* (I, 1837, XLIV, 1896) ;

5° les *Mémoires de l'Académie de M.* (2e série, I, 1846, XVIII, 1893-96).

Mais ces dernières publications sont de plus en plus délaissées depuis que la Faculté s'est créé des organes propres.

III. La municipalité subventionne encore les *Annales de l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de M.* (1 vol. annuel depuis 1891, in-8, Paris, G. Masson). Elles ont surtout un caractère local. Les médecins ont en outre à leur disposition une revue intitulée *Marseille médical*, organe de la *Société nationale de médecine* et de la *Société médico-chirurgicale des hôpitaux*.

On voit que si les sciences mathématiques et physiques sont très bien pourvues, les « lettres » et le droit laissent beaucoup à désirer. Il en sera ainsi tant que toutes les Facultés ne seront pas concentrées à Marseille, comme le réclament la logique et le vœu unanime des maîtres et étudiants.

2° Besançon.

L'Université ne possède que deux Facultés, lettres et sciences et une Ecole préparatoire de médecine. Pas d'organe universitaire. Deux sociétés locales, l'*Académie de Besançon* (Mémoires, nouv. série, I, 1876, XVIII, 1895) et surtout la *Société d'émulation du Doubs* (*Mémoires*, I, 1843, 6e série, t. IX, 1894), en tiennent lieu jusqu'à un certain point. Un professeur d'histoire dirige une petite revue locale mensuelle, les *Annales de Franche-Comté*. L'observatoire de la Bouloie, dépendant de la Faculté des sciences, avait donné 10 *Bulletins* annuels en 1896 (autogr. par M. L. Perrot) et 13 *Bulletins météorologiques*.

3° Bordeaux.

Pas de périodique commun à toutes les Facultés.

La Faculté des lettres a été la première en France à posséder une revue : *Annales de la Faculté des lettres de B.* [1re série, I—V, 1879-83 (Paris, Leroux), 2e série, I—XI, 1884-94 (Bordeaux, Duthu)]. Depuis 1895, cette

publication s'est transformée en une *Revue des Universités du Midi* (Bordeaux, Feret, in-8, trimestrielle) avec la collaboration des professeurs de Toulouse, Aix et Montpellier. Elle a conservé cependant un caractère local en insérant des bulletins sur l'histoire, l'archéologie, la langue de la Gascogne et même de l'Espagne.

Bien que théoriquement sans organe, la Faculté des sciences en possède en réalité un d'une très grande valeur scientifique dans les *Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de B.* (I, 1855, 5e série, t. I, 1895) alimentés presque exclusivement par les professeurs de cette Faculté. En dépit du titre, cette publication contient d'importants mémoires mathématiques. Les professeurs de mathématiques collaborent en outre aux *Annales* (mathématiques) *de la Faculté des sciences de Toulouse.* Voy. Toulouse.

On doit rattacher à la Faculté les *Mémoires* de l'Observatoire dirigé par le prof. Rayet (t. VII, en 1896), et la *Station zoologique d'Arcachon*, dirigée par un professeur de la Faculté, qui publie un *Bulletin* depuis 1888.

Le grand nombre de sociétés scientifiques de Bordeaux, presque toutes sérieuses, semble rendre inutile au surplus, la fondation de nouveaux périodiques universitaires. Nous citerons parmi celles auxquelles les professeurs de l'Université collaborent :

1° *Société d'anatomie et de physiologie normale et pathologiques* (*Bulletin*, I, 1880 ; XVI, 1895) ;

2° *Société d'anthropologie de B. et du Sud-Ouest* (I, 1884 ; V, 1888).

3° *Société Linnéenne de B.* (*Bulletin*, 1826-45 : puis *Actes*, t. XLIX, 1895.

4° *Société Darwin pour l'étude et l'avancement des sciences* (*Journal*, I, 1881, VII, 1888 ; *Annales*, I, 1882, V, 1886). Cette société paraît éteinte.

5° *Société d'économie politique* (*Bulletin*, I, 1866 ; *Revue économique*, I, 1888-89; IX, 1896) ;

6° *Société archéologique de B.* (*Travaux*, I, 1874, XX, 1895) ;

7° *Société des archives historiques de la Gironde* (*Archives*, I, 1859, XXIX, 1894);

8° *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (*Recueil*, I, 1715 ; *Actes*, I, 1839, LIII, 1893). Cette dernière malgré son titre et son ancienneté est peut-être la moins importante de toutes ;

9° *Société de médecine et de chirurgie* (*Mémoires et Bulletin*, I, 1880, XVI, 1895) ; *Journal de médécine de B.*, 1843-96 ;

10° Les médecins et pharmaciens ont encore à leur disposition les *Annales de la polyclinique de B.*, les *Archives cliniques de B.*, le *Bulletin de la Société de pharmacie de B.* (1834-96) ; la *Gazette hebdomadaire de médecine de B.*, etc.

4° Caen.

Pas de périodique commun aux Facultés et à l'Ecole de médecine.

Les *Mémoires de l'Académie de Caen* (nouv. série, I—L, 1825-96), en tiennent lieu jusqu'à un certain point.

Les *Annales de la Faculté des lettres* (I, 1885, VI, 1890 ; Caen, Leblanc-Hardel, in-8), n'ont pu se maintenir faute de ressources et de travaux.

Le laboratoire de géologie publie un *Bulletin* (t. II, en 1895).

Pour les sciences physiques et naturelles, les mémoires des professeurs de la Faculté des sciences et de l'Ecole de médecine trouvent accueil dans les publications de la *Société Linnéenne de Normandie* (*Mémoires*, I, 1824, XVIII, 1894, in-4 ; *Bulletin*, I, 1856, 4e série, XI, 1896). l'*Annuaire du Museum d'histoire naturelle* dirigé par le professeur Joyeux-Laffuie, la *Revue de la Société française d'entomologie* (I, 1882 ; VI, 1887).

Caen possède un nombre de sociétés considérable pour une si petite ville. Citons-en quelques-unes :

1° *Société des antiquaires de Normandie* (*Mémoires*, in-4 : 4e série, I, 1883-92 III, 1895 ; *Bulletin*, in-8, I, 1860, XVI, 1892). L'activité de cette compagnie qui passa longtemps pour la première de province semble beaucoup se ralentir ;

2° *Société française d'archéologie* (*Bulletin Monumental*, 1re série, I, 1834, 7e série, I, 1896 ; *Congrès archéologiques de France*, I, 1842, LVIII, 1893).

3° *Association Normande*... (*Annuaire*, 1835-1886, 52 vol.).

4° *Société des Beaux-Arts* (*Bulletin*, I, 1856-59, IX, 1893).

5° *Société d'agriculture et commerce* (*Bulletin*, I, 1859, XXIX, 1886 : nouv. série, 1893-95)

6° Enfin l'*Institut des provinces*, éteint après avoir publié depuis 1846, 30 vol. des *Mémoires*, *Annuaires*, *Assises*.

7° Les médecins ont à leur disposition l'*Année médicale de Caen* (I, 1876, XVIII, 1893), publiée par la *Société de médecine de Caen et du Calvados*.

8° Le *Bulletin de la Société géologique de Normandie* se publie au Hâvre (I, 1873, XVI, 1892-93).

5° Clermont-Ferrand.

L'Université ne comprend que les deux Facultés de lettres et de sciences et une Ecole préparatoire de médecine.

Elle ne possède pas de publication, soit commune soit particulière à une Faculté. Les mémoires des professeurs n'ont de débouchés que dans les recueils suivants : 1° *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand* (*Mémoires*, nouv. série I, 1859, XXIX, 1887 ; autre série, 1888-97 ; *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 2e série, I, 1888, IX, 1896, et plusieurs ouvrages divers), et surtout la *Revue d'Auvergne*, I, 1884, XII, 1896), et enfin le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle*. L'École de médecine a pour seule ressource le *Centre médical* qui se publie à Gannat.

6° Dijon.

Depuis 1891, l'Université possède un organe commun aux trois Facultés et à l'Ecole préparatoire de médecine, la *Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur*, paraissant trois ou quatre fois par an (Dijon, Lamarche, in-8). Elle a publié des travaux intéressants, principalement pour les mathématiques, la grammaire comparée (chose rare en France !) et le droit historique.

La ville offre encore comme ressources :

1° Les *Mémoires de l'Académie de Dijon* (I, 1769 ; 4e série, V, 1895-96) ;

2° Les *Mémoires et Bulletins de la Société bourguignonne d'histoire et de géographie* (I, 1884, XI, 1895) :

3° Les *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or* (2e série, I-XII, 1838-95, in-4°) ;

4° et 5° Les médecins et pharmaciens ont à leur disposition la *Bourgogne médicale* et le *Bulletin de la Société des pharmaciens de la Côte-d'Or* (1883-96).

7° Grenoble.

Depuis 1889, l'Université possède un organe commun aux trois Facultés et à l'Ecole préparatoire de médecine, les *Annales de l'Université de Gre-*

noble, paraissant trois fois par an (Paris, Gauthier-Villars et Grenoble, Allier, in-8). On y trouve des mémoires remarquables, principalement sur les mathématiques, les sciences physiques et le droit historique.

Les professeurs étaient réduits auparavant à publier dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* (I, 1846, 4e série, VIII, 1894), et le *Bulletin de la Société de statistique, des sciences naturelles, des arts industriels de l'Isère* (I, 1840, XXVIII, 1894), qui leur offrent toujours des ressources précieuses. Cette dernière publication contient de bons mémoires de sciences physiques et naturelles, surtout pour la géologie.

Une *Société d'histoire naturelle du Sud-Est* n'a eu qu'une existence précaire (*Bulletin*, I—IV, 1882-85). Il s'est fondé depuis une *Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie* (*Bulletin*, I, 1894, IV, 1897), qui contient des articles de valeur très inégale. Les médecins ont à leur disposition le *Dauphiné médical*.

8o Lille.

Presqu'aussitôt après la réunion à Lille de toutes les Facultés de Douai-Lille, l'université s'est préoccupée de se créer un organe. Les *Travaux et mémoires des Facultés de Lille* forment, de 1889 à 1896, 18 fascicules (en 5 tomes) et 2 atlas. Vu les ressources dont elle dispose, il semble que l'université aurait pu donner une impulsion plus vive à cette entreprise.

La *Revue biologique du Nord* (t. VII en 1896) sert d'organe au Laboratoire maritime du Portel, dirigé par le prof. P. Hallez.

Presque universitaires sont les publications de la *Société géologique du Nord* (*Annales*, I, 1870, XXIII, 1895 ; *Mémoires*, I, 1876, III, 1889), dirigées par le prof. Gosselet, conservateur du Muséum d'histoire naturelle.

Les professeurs (surtout de la Faculté des sciences), publient encore beaucoup dans :

1° *Bulletin de la Société industrielle du Nord de la France* I, 1873, XXIII, 1895);
2° La *Commission météorologique du Nord* ;
3° *Société des Sciences, agriculture et arts de Lille* (*Mémoires*, I, 1819, 4e série, XX, 1894, et ouvrages divers) ;
4° *Commission historique du Nord* (*Bulletin*, I, 1843, XVIII, 1888 ; et *Documents inédits*) ;
5° *Société de géographie de Lille* (*Bulletin*, I, 1882, XXV, 1896) ;
6° *Société des sciences médicales de Lille* (*Mémoires*, I, 1832, V, 1886) ;
7° *Société de médecine du Nord* (*Bulletin médical*, I, 1848, XXXV, 1896) ;
8° *Bulletin de la Société chimique du Nord* ;
9° *Annales du comité flamand de France*, I, 1853, XXII, 1895, in-8.

9o Lyon.

Depuis 1891 l'Université a pour organe commun les *Annales de l'Université de Lyon* (30 fascicules parus jusqu'à 1896). Cette entreprise sert surtout à publier les thèses de doctorat des maîtres de conférences des Facultés des lettres et des sciences.

La Faculté des lettres a eu la première un organe spécial sous le titre d'*Annuaire* de 1883 à 1885 (Paris, Leroux, 3 vol. in-8°). Depuis il est fondu avec la publication précédente. La Faculté n'y a pas gagné, car les travaux d'étudiants en lettres qui trouvaient place dans la *Bibliothèque* ont cessé depuis sa transformation.

On peut rattacher encore à cette Faculté la *Revue de philologie française et provençale* dirigée par le prof. Clédat (Paris, Bouillon, in-8°, t. X, en 1896).

Le Muséum dirigé par les professeurs Lortet (Sciences) et Chantre (Lettres) publie des *Archives du Museum d'histoire naturelle* (I 1872, X 1896) Lyon, Georg. gr. 4°).

Le nombre des sociétés savantes de Lyon est considérable. On ne citera que les plus importants :

1° *Académie des sciences, belles-lettres et arts* (*Mémoires*, partie des sciences, I, 1845, 2e série, t. XXXI, 1892 ; partie des lettres, I, 1845, 3e série, III, 1895, etc.).

2° *Société d'anthropologie* (*Bulletin*, I, 1881, XIII, 1894).

3° *Société astronomique du Rhône* (*Bulletin*, I, 1883, IV, 1886).

4° *Société de botanique* (*Annales*, I, 1872, XXI, 1896 ; *Bulletin*, I, 1883, X, 1892).

5° *Société d'économie politique* (*Comptes rendus*, I, 1877-78, XVIII, 1894-95).

6° *Société des sciences industrielles* (*Annales*, 2e série, I, 1868, XXII, 1892).

7° *Société de géographie* (*Bulletin*. I, 1877, X, 1891).

8° *Société Linnéenne* (*Annales*, I, 1836, XLII, 1895).

9° *Société littéraire, historique et archéologique* (*Mémoires*, I, 1858, 3e série, VII, 1891-94 et Documents).

10° *Commission météorologique de Lyon* (*Travaux*, I, 1853, XLVII, 1886),

11° *Société d'horticulture pratique du Rhône* (*Journal* dirigé par le professeur Gérard).

12° *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon* (*Annales*, I, 1838, 7e série, t. II, 1894).

Enfin pour la médecine, la *Société nationale de médecine*, *Annales* I, 1851, XXXVII 1889, in-8°, et la *Société des sciences médicales* (*Mémoires* I, 1861-62, XXIV, 1884).

Elles ont encore un organe commun, *Lyon médical* (hebdomadaire in-8°, t. LXXXIV, 1897).

La pharmacie, le *Bulletin des travaux des Sociétés pharmaceutiques de Lyon, du Rhône et de l'Est* (I, 1879-80, XV 1896, in-8°), etc.

10° Montpellier.

Pas de publication universitaire, chose surprenante pour un centre où il se conserva toujours un souffle de vie universitaire, même quand elle était éteinte dans le reste de la France.

Cependant la *Revue des langues romanes* publiée par la Société pour l'étude des langues romanes (I, 1871 ; 4e série, X, 1897 ; et 14 ouvrages divers, et dirigée par les prof. Chabaneau, puis Pélissier, peut être considérée jusqu'à un certain point comme un organe de la Faculté des lettres. Depuis sa transformation en revue mensuelle, elle a beaucoup perdu de son intérêt.

La Faculté collabore également à la *Revue des Universités du Midi*. Voy. Bordeaux.

On doit rattacher à la Faculté des sciences les *Annales* de la station zoologique maritime de Cette dirigée par le prof. Sabatier et le *Bulletin des pêches maritimes*.

Les professeurs, trouvent heureusement accueil dans les *Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* qui remonte à 1706. Depuis 1850, ces *Mémoires* sont publiés en 3 sections : 1° médecine (I, 1853,

VI 1886, in-4° ; 2e série, I, 1893,in-8°) ; 2° Sciences (I 1850, XI 1886, in-4°) 3e série I-II, 1893-94, in-8° ; 3° Lettres (I, 1854, IX, 1892, in-4°) ; 3e série, I-II, 1893-95, in-8°. Cette publication, surtout pour la partie « scientifique » ; se trouve correspondre un peu de la sorte aux Académies d'Allemagne et d'Italie. Nous reverrons la même chose à Toulouse,

Signalons encore :

1° Les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier* (I, 1840, VIII, 1893, formant 46 fascicules, in-4°, 2e série, gr. in 8, n° 1, 1894 et ouvrages à part.

2° *Annales de la Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault* (I, 1861, XXVIII, 1896).

3° *Bulletin de la Société des sciences naturelles et physiques de Montpellier* (I, 1887, III, 1889).

4° *Bulletin de la Société languedocienne de géographie* (I, 1878-79, XIX, 1896, in-8).

5° Les médecins ont encore à leur disposition : *Montpellier médical, Nouveau Montpellier, Bulletin de pharmacie du Sud-Est.*

11° Nancy.

Pas de périodique commun

La Faculté des lettres dirige les *Annales de l'Est*, revue trimestrielle consacrée à l'histoire, archéologie et géographie de la Lorraine et de l'Alsace (I, 1887, XI 1897 ; Nancy, Berger-Levrault, in-8°).

De même que pour Bordeaux, la *Société des sciences de Nancy* (ancienne *Société des sciences naturelles de Strasbourg*) est étroitement unie à la Faculté des sciences (*Bulletin*, 2e série, I. 1874-5, XIII, 1894-5 ; Nancy, Berger-Levrault, in-8°.

Citons aussi le *Bulletin de la commission météorologique de Meurthe-et-Moselle.*

Nancy possède en outre comme sociétés ;

1° L'*Académie de Stanislas* dont la fondation remonte à 1750. Le tome XIII de la 5e série de ses *Mémoires* a paru en 1896 (Nancy, Berger-Levrault, in-8).

2° La *Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, qui publie : 1° des *Mémoires*, I, 1859, XLV, 1895 ; Nancy, Wiener, in-8 ; 2° un *Journal*, I, 1852, XLVI, 1896 ; 3° 17 ouvrages divers.

3° *Société de géographie de l'Est* (*Bulletin*, I, 1879 ; VIII, 1896, in-8).

4° *Société industrielle de l'Est* (*Bulletin*, I, 1884, VII, 1891, 2e série, I, 1894, in-8).

5° *Société de médecine de Nancy* (*Mémoires*, I, 1842 52; 3e série, XXIII, 1895-96).

6° Les médecins, la *Revue médicale de l'Est.*

12° Poitiers.

Pas de périodique commun.

La Faculté des lettres faisait paraître depuis 1883 un *Bulletin mensuel* (Paris, Leroux ; Poitiers, Blanchier, in-8°) qui n'avait pas seulement un caractère scolaire comme d'autres publications du même genre (1), mais publiait de temps en temps d'intéressantes leçons ou des discours acadé-

(1) A Caen, Clermont, Lille, Alger. Nous avons omis d'en parler pour cette raison. Peut-être cependant présentent-elles un intérêt pédagogique, à défaut d'intérêt scientifique.

miques. Ainsi sa disparition en 1893 avec le tome XI est-elle regrettable (1).

Rien pour la Faculté des sciences. Les professeurs de l'École de médecine, écrivent dans une revue locale, le *Poitou médical.*

Cette situation n'est pas digne de l'Université qui possède un personnel trop peu nombreux, mais de très réelle valeur scientifique.

Signalons en revanche deux très bonnes sociétés auxquelles collabore l'Université :

1° *Société des antiquaires de l'Ouest* (*Mémoires*, 1re série, I, 1835 ; 2e série, t. XVIII, en 1895 ; *Bulletin*, 1re série, I, 1835 ; 2e série, t. VIII en 1896).

2° *Société des archives historiques du Poitou* (*Archives*, I, 1872, XXVI, 1896).

Et aussi :

3° *Société académique d'agriculture, belles lettres, sciences et arts de Poitiers* (*Bulletin*, I, 1818, LXIII, 1896, in-8).

Enfin deux petites revues locales, la *Revue Poitevine* et le *Botaniste*.

13° Rennes.

Pas de périodique commun.

La Faculté des lettres publie les *Annales de Bretagne*, très bonne revue trimestrielle consacrée à l'histoire et à la philologie non seulement de la province, mais d'autres pays celtiques (I, 1886-87, XII, 1896-97 ; Rennes, Pliron et Hervé, in-8). A cette revue est annexée une *Bibliothèque bretonne-armoricaine* dont 2 vol. ont paru depuis 1895.

La Faculté des sciences et l'École de médecine dirigent en bonne partie le *Bulletin de la société scientifique et médicale de l'Ouest* (t. VI, en 1897).

Citons encore la *Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine* (*Bulletin-Mémoires*, I 1862 XXIV, 1895, in-8°),

Cette pauvreté relative s'explique par le grand nombre de sociétés dispersées dans toute la Bretagne, à Nantes principalement qui possède trois sociétés historiques dont une (*Bibliophiles bretons*) est importante ; deux pour la médecine etc. Il existe aussi une *Revue de Bretagne, Anjou et Vendée*, paraissant à Nantes.

14° Toulouse-Montauban.

Les Facultés de droit, médecine-pharmacie, sciences et lettres sont à Toulouse, la théologie protestante à Montauban.

Pas d'organe universitaire pour l'ensemble, mais l'*Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres* en tient lieu en un certain sens. Comme Montpellier, et plus encore, cette Académie peut être comparée aux compagnies similaires d'Allemagne et d'Italie. (*Mémoires* 1re série, I, 1782 ; 9e série t. VIII en 1896 ; un vol. annuel, in-8°, Toulouse, Privat).

Les *Annales du Midi*, revue trimestrielle consacrée à l'archéologie, histoire et philologie de la France méridionale, sont l'organe de la Faculté

(1) Le professeur de celtique fait paraître des articles dans deux petites revues bretonnes intéressantes, la *Revue Morbihannaise* (t. V en 1896) et l'*Hermine* (t. VIII en 1896).

des lettres (I 1889, IX 1897, Toulouse, Privat, in-8°). Elles ont été fondées par le prof. Thomas et ont une très grande valeur.

A cette même Faculté se rattache la *Bibliothèque méridionale* divisée en 2 séries : 1° gr. in 8°, 5 vol. parus (Toulouse, Privat); 2° in-12. 4 vol. parus.

Elle collabore en outre à la *Revue des Universités du Midi*. Voy. Bordeaux.

Les *Annales de la Faculté des sciences de Toulouse* (pour les sciences mathématiques et physiques seulement) ont une réputation européenne et sont alimentées par les mathématiciens non seulement de Toulouse, maisde toute la France (I 1887, X 1896, 4 fasc. in-4° par an; Paris, Gauthier Villars).

A cette Faculté se rattachent encore les *Annales de l'Observatoire astronomique, magnétique et météorologique de Toulouse* (I 1880, II 1886, in-4°, Paris, Gauthier-Villars).

Le *Recueil de l'Académie de législation de Toulouse* (I, 1851-52, XLIV 1895-96, in-8° ; Toulouse, Marqueste et Paris, Thorin) est alimenté par la faculté de droit en grande partie.

Parmi les sociétés locales, mentionnons encore :

1° *Société archéologique du Midi de la France* (*Mémoires*, in 4°, I, 1834, XV, 1894 ; *Bulletin*, série in-4, 1870-86, série in-8, I-XVI, 1887-95; *Album des monuments et de l'art ancien du Midi de la France*, Toulouse, Privat, in-4, 1re livr., 1895, très belle publication).

2° *Société d'histoire naturelle de Toulouse* (*Bulletin*, I, 1867, XXVIII, 1894, Toulouse, in-8.

3° *Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse* (*Bulletin*, I, 1873, VIII, 1888, Toulouse-Paris, in-8).

4° *Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie de Toulouse* (*Revue médicale*, I, 1867, XXIII, 1890; *Bulletin*, I, 1891, IV, 1894).

5° *Archives médicales de Toulouse*.

6° *Société de géographie de Toulouse* (*Bulletin*, I, 1882, XVI, 1897, in-8).

7° *Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse*, éteinte en 1894 après avoir publié depuis 1879, 12 vol. de bulletin de peu d'intérêt.

8° *Association pyrénéenne, union des sociétés savantes du Midi* (*Revue des Pyrénées et de la France méridionale*, I, 1889, VII, 1895, in-8).

La Faculté de théologie protestante à Montauban a pour organe la *Revue de théologie et de questions religieuses*.

15° Alger.

Alger n'est pas une Université mais une Académie qui ne peut faire passer tous les examens à ses étudiants ni leur décerner les grades supérieurs Mais cette prohibition administrative n'affecte en rien la valeur du personnel professant, qui est au moins égale à celle de bien des petites Universités de France.

Pas d'organe universitaire commun.

L' « Ecole des lettres » est en réalité une Faculté de philologie et antiquités orientales, le seul centre important pour l'orientalisme français en dehors de Paris. Elle publie le *Bulletin de correspondance africaine*, (série in-4° I, 1882, IV, 1886 ; série in-8° ; I, 1890, IX, 1891) transformé depuis en *Publications de l'École des lettres d'Alger* (fasc. I 1890, XVIII en 1897).

Les professeurs de l'École des lettres sont les principaux collaborateurs de la *Revue africaine* (I 1856, XLI 1897 ; Alger, Jourdan, in-8°) organe de la *Société historique algérienne.*

L' « École des sciences » a tenté aussi d'avoir un périodique, mais sans succès et le premier fascicule de son *Bulletin* (1884, in-8°) a été aussi le dernier. Elle a longtemps alimenté le *Bulletin de la société des sciences physiques, naturelles et climatologiques de l'Algérie* arrêté en 1889, après avoir publié depuis 1864, 26 vol. in-8°.

L' « École de droit » publie mensuellement la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence* (I 1885, XIII 1897, gr. in-8° ; Alger, Jourdan).

Les communications des professeurs de l'« École de médecine» trouvent place dans le *Bulletin médical de l'Algérie* et les *Travaux du comité d'études médicales algériennes.*

Citons encore parmi les sociétés :

1° La *Société d'archéologie du diocèse d'Alger* (*Bulletin*, I, 1896).

2° La *Société de géographie d'Alger* (*Bulletin*, I, 1880, VII, 1886, in-8).

3° La *Société de géographie et d'archéologie de la province d'Oran* (*Bulletin trimestriel des antiquités africaines*, I, 1882-83, IV, 1886, continué sous le titre *Revue de l'Afrique française*).

4° La *Société archéologique de Constantine* (*Recueil*, I, 1853, XXIX, 1894, in-8, *Album du musée* in-4).

5° *Académie d'Hippône* (*Bulletin*, I, 1865-68; nouv. série, IX, 1895, in-8).

La moyenne de ces publications est plutôt supérieure à celle de la France provinciale. Les travailleurs ne manquent donc pas de débouchés, du moins pour l'histoire et l'archéologie.

***

On le voit, en dépit de beaucoup de lacunes et d'avortements fâcheux, il y a dans l'ensemble, un mouvement d'une amplitude réelle, et cinq à six Universités donnent le spectacle d'une activité scientifique vraiment importante.

Ce n'est pas à dire que tout soit pour le mieux ; loin de là, il y a encore énormément à faire, mais le signal du départ est donné et déjà depuis longtemps.

Il n'est pas probable, ni souhaitable, que l'organisation actuelle persiste.

Le type des *Annales de Grenoble*, par exemple, analogue aux Mémoires des académies allemandes ou italiennes, n'est pas à encourager bien que cette revue contienne des articles excellents. Un périodique où l'on trouve de tout, médecine, mathématiques, littérature, jurisprudence, histoire, etc., est un chaos qui ne peut avoir aucune influence extérieure.

Très utile pour grouper dans une action commune les professeurs des différentes Facultés lorsqu'il s'est agi de reconstituer chez nous les Universités, nécessaire encore pour plusieurs années, il ne semble

pas mériter de jouir de la faveur de l'avenir. Mieux vaut la spécialisation.

Je conçois le mouvement des périodiques universitaires sous une double forme : 1° dans chaque Université une revue locale dirigée par la Faculté des lettres, et consacrée exclusivement à l'étude de l'histoire, de la géographie, de l'archéologie, de la philologie et de la littérature de la province. A chaque volume serait annexée une revue des travaux des sociétés locales et une bibliographie. Nous avons déjà trois représentants excellents de ce type ; *Annales du Midi*, à Toulouse ; *Annales de Bretagne*, à Rennes ; *Annales de l'Est*, à Nancy. Mais ce n'est pas trois périodiques de ce genre qu'il nous faudrait, c'est quinze. La crainte de ne pas avoir suffisamment d'articles de valeur, pour alimenter ce genre de revue, a longtemps arrêté la fondation de nouvelles *Annales*. Cette crainte n'existe plus depuis que, par l'institution du « diplôme d'études supérieures », les Universités ont orienté les étudiants vers l'étude de l'histoire locale. On a déjà obtenu de tous côtés des mémoires au moins honorables. La question d'argent est donc plutôt ce qui en paralyse en ce moment l'essor. C'est aux « sociétés des Amis de l'Université », qui existent partout maintenant, à y porter remède.

Quant à la philologie classique et française, inutile d'en parler. Le périodique consacré à la philologie classique (dirigé par Chatelain, Havet, Haussoullier, Duvau), est très bon, mais il est unique, la seule revue consacrée exclusivement à la philologie française est, faute de collaborateurs, d'une maigreur extrême.

Il en sera toujours ainsi tant qu'on n'aura pas institué, pour la philologie, un diplôme d'études supérieures analogue à celui qui a déjà produit de si bons résultats pour l'histoire et la géographie.

En ce qui concerne la langue et la littérature des pays germaniques, il n'existe pas dans toute la France une seule revue sérieuse. Ce n'est pas pénurie de collaborateurs, car les Facultés possèdent maintenant pour l'allemand et l'anglais un personnel très distingué. Cela tient à la timidité routinière de la librairie française. Ici encore inutile de parler de la province, puisque Paris même ne possède rien.

2° Pour les autres Facultés, il faut faire une distinction : les sciences naturelles (zoologie et botanique) et la médecine, même dans les plus petites Facultés, peuvent alimenter, soit les sociétés ou revues locales, soit un ou plusieurs périodiques, spécialement universitaires, sous le nom de travaux de tel ou tel laboratoire (1). Il n'en

(1) Enumérons en passant les nombreux, trop nombreux, laboratoires de zoologie maritime que possèdent les Facultés françaises : Paris (faculté), pos-

est pas de même des mathématiques ou des sciences physiques. Il ne peut évidemment y avoir quinze revues de mathématiques ou de chimie.

La solution rationelle c'est le groupement de plusieurs Universités, dont les *Annales de la Faculté des sciences de Toulouse* offrent déjà un modèle excellent pour le Midi de la France. Il semble qu'il y aurait place actuellement pour trois autres publications de ce genre. I. Le groupe lyonnais avec Lyon, Grenoble, Clermont, Dijon. II Le groupe de l'Ouest avec Rennes, Caen, Poitiers. III. Le groupe Nord-Est. Lille, Nancy, Besançon. Ce n'est pas tant les travaux qui manqueraient que l'argent, car ces entreprises ont besoin d'être très soutenues par les pouvoirs publics et les particuliers. Des découvertes qui pourraient fournir matière à de bons mémoires développés, ne trouvant pas de débouchés locaux, vont se perdre sous forme de brefs communiqués dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris.*

Quant au droit, il y a lieu également de faire une distinction:

Le commentaire des arrêts de la Cour locale peut évidemment donner lieu partout à des publications formant, soit une revue particulière comme à Alger, soit un bulletin annexe d'une publication universitaire comme à Dijon. Mais pour la partie vraiment scientifique, l'histoire du droit et des institutions, l'histoire économique, la sociologie, le droit criminel, etc., il semble difficile, pour l'instant, de créer des publications françaises en province, même en groupant plusieurs Universités. Les revues parisiennes ont déjà de la peine à recruter des collaborateurs. Il faut laisser faire au temps.

L'impression finale qu'on peut retirer, de cette revue rapide, c'est que si on a déjà beaucoup travaillé en France, il reste encore davantage à faire. Les nombreuses créations des quinze dernières années font bien augurer de l'avenir, mais à condition qu'on se rende bien compte chez nous que ce n'est qu'un point de départ et que le but est encore loin d'être atteint.

Paris, 11 juin 1897.

FERDINAND LOT.

sède, sur la Manche Wimereux, Le Havre, Roscof; sur la Méditerranée : Banyuls ; le Muséum d'histoire naturelle, St-Waast sur la Manche et Concarneau sur l'Océan. Lille possède le Portel ; Caen, Luc-sur-mer ; Bordeaux, Arcachon ; Montpellier, Cette (fréquenté aussi par Toulouse) ; Marseille, Endoume ; Lyon, Tamaris ; Alger (même nom). Citons encore Villefranche (Alpes-Maritimes). J'ignore si Rennes et Poitiers en sont pourvus. Cette multiplicité a évidemment pour résultat de disperser les ressources.

LE LABORATOIRE DE BIOLOGIE VÉGÉTALE
DE FONTAINEBLEAU

Depuis la construction de la Nouvelle Sorbonne les divers services relatifs aux sciences expérimentales sont incomparablement mieux outillés qu'il y a dix ans. Mais en ce qui concerne les plantes, une installation au milieu d'une ville sera toujours insuffisante.

Il faut des terrains assez grands pour faire des cultures comparées; il est nécessaire d'avoir en quelque sorte sous la main ses matériaux de travail; on doit être à même par exemple, de récolter aisément et en quantité parfois considérable les plantes des bois, des champs, des bords d'une rivière.

De là, la nécessité d'un Laboratoire de recherches installé à la campagne.

Le Laboratoire de Biologie végétale pouvait être difficilement construit dans un endroit plus favorable que celui qui a été choisi par M. Gaston Bonnier.

Il est situé à trois cents mètres de la gare de Fontainebleau, ce qui rend des plus faciles les voyages à Paris nécessités par le service. Les bois qui l'entourent, non seulement fournissent tous les éléments nécessaires pour un travail choisi à l'avance, mais même parfois suggèrent en quelque sorte des sujets de recherche.

Ainsi l'an dernier, les chênes et les hêtres de la forêt de Fontainebleau ont été très éprouvés par la gelée au mois de mai; plus tard de nouvelles pousses ont remplacé les branches ordinaires tuées par le froid. C'est en se promenant dans la forêt qu'un travailleur du Laboratoire a remarqué que ces pousses ne ressemblaient pas aux branches normales des arbres qui avaient résisté à la gelée. La comparaison de ces deux sortes de branches a fourni des résultats intéressants. Voilà un sujet dont on n'aurait même pas eu l'idée si l'on était resté confiné dans un Laboratoire urbain.

L'installation est des plus modestes. Au rez-de-chaussée il y a le cabinet du Directeur et une grande salle où l'on travaille en commun. De chaque côté de cette salle, on a installé à mi-hauteur une galerie qui permet à un plus grand nombre de personnes d'y trouver place.

Au premier étage sont les chambres des travailleurs. Le fait d'être logé au Laboratoire même est très apprécié; car on se trouve de la sorte plus près de son travail et l'on ne perd pas de temps à aller et venir matin et soir.

Quelques autres pièces sont affectées à l'habitation du gardien.

Ainsi constitué le Laboratoire n'est pas complètement achevé Il

doit avoir une surface double ; mais jusqu'ici les fonds ont fait défaut.

Le Conseil de l'Université de Paris vient de voter la somme nécessaire pour le terminer; cette année en verra sans doute l'achèvement et des chercheurs plus nombreux pourront mettre à profit les facilités de travail qu'offre cette station botanique (1).

Jusqu'ici par conséquent la place a été un peu parcimonieusement mesurée ; mais l'on s'ingénie à trouver les dispositions les plus commodes pour les recherches.

Ainsi afin d'avoir plus de lumière, il est indispensable, dans bien des cas, que les plantes en expérience soient en plein air. Sur des tables on dispose donc les plantes et les appareils nécessaires, et au-dessus on élève une sorte de tente qui, sans gêner la réalisation des meilleures conditions pour les plantes, met l'expérimentateur à l'abri de la pluie ou des rayons directs du soleil. Le chercheur peut ainsi faire ses observations, ses expériences, ses mesures sur des plantes qui n'ont pas crû plus ou moins mal à l'intérieur d'un appartement, mais qui ont vécu tout à fait dans les conditions normales.

C'est à chaque instant que l'on a besoin de recourir à la photographie pour obtenir des documents plus précis que des dessins. Une petite construction en bois a été élevée dans le jardin : c'est la chambre noire.

Dans un autre endroit on a établi quatre grandes armoires vitrées, où les plantes peuvent pousser à l'aise. Ces armoires, par suite d'un dispositif ingénieux, sont à des températures constantes, mais différentes l'une de l'autre ; elles permettent d'étudier d'une façon précise l'influence de la température sur la structure anatomique des plantes.

Une serre est une nécessité dans un établissement de ce genre. Mais dans celle du Laboratoire il ne faudrait pas chercher ce que l'on voit habituellement dans les serres, des plantes rares ou curieuses. Non, il ne s'agit pas d'avoir de quoi exciter l'admiration de curieux étrangers à la science. Ce que l'on veut, ce sont des sujets d'expérience et de la place pour des recherches : tel est le but qu'atteint la serre du Laboratoire. Sur les plantes souvent les plus vulgaires, blé, fève, pois, etc. des expériences sont constamment en cours d'exécution.

En ce moment sont entreprises des recherches qui nécessitent la connaissance du rendement en grain d'une surface déterminée. En pleine terre il est parfois difficile d'obtenir un résultat ri-

(1) Les travaux sont actuellement en voie d'exécution (*Note ajoutée pendant l'impression*).

goureux parce que les oiseaux s'inquiètent peu des intérêts de la science; trouvant des grains à leur disposition, ils préfèrent en tirer parti pour leur usage personnel. Aussi a-t-on établi sur une assez grande surface un grillage suffisamment étroit pour que les plantes soient tout à fait à l'abri du pillage des oiseaux.

En plusieurs circonstances il a fallu ainsi faire de véritables travaux d'installation, et c'est le budget d'entretien, fort modeste cependant, qui a dû pourvoir à la dépense.

L'ensemble des terrains qui entourent le Laboratoire est d'environ trois hectares et demi. On peut avec cette étendue faire des essais de culture tout à fait impossibles à réaliser au centre d'une grande ville. Ajoutons que depuis l'an dernier, on a loué un terrain sur les bords de la Seine pour une culture spéciale, parce que le sol du Laboratoire, extrêmement sableux ne réalisait pas toutes les conditions nécessaires.

Ces dernières années on a installé un rucher au Laboratoire de Biologie végétale. Bien des questions relatives aux rapports des fleurs et des abeilles, à l'influence du terrain et des conditions atmosphériques sur la production du nectar par les plantes restent à élucider. D'autre part, quelles sont les levûres que l'on trouve dans les rayons de miel et qui font fermenter ce miel pour produire l'hydromel? Quelles sont les meilleures conditions pour l'action de ces levûres ? Voilà des questions sur lesquelles l'existence de ruches au Laboratoire permettra de jeter quelque lumière. Sans parler de l'apiculture proprement dite que l'on cherche à faire progresser dans le pays, des spécialistes sont déjà venus à diverses reprises étudier le fonctionnement des ruches perfectionnées qui sont au laboratoire.

C'est par M. de Layens, qui était un des maîtres de l'apiculture française et que la science vient de perdre, que le rucher de Fontainebleau a été organisé. Comment est composé le personnel des travailleurs du Laboratoire?

On y trouve des jeunes gens qui peuvent, pendant plusieurs mois, séjourner au Laboratoire ; plusieurs d'entre eux s'occupent de thèses pour le Doctorat ès-sciences naturelles. Pendant la période des vacances, il vient fréquemment des Professeurs de Paris ou de province qui profitent de leurs loisirs pour se livrer à des recherches de biologie végétale. Quand ils sont absents aux autres moments de l'année, leurs cultures sont surveillées et dirigées suivant les indications qu'ils ont données.

Le Laboratoire n'a pas tardé à être connu à l'étranger où n'existe aucun établissement similaire, et de Danemark, de Suède, de Russie, sont venus des chercheurs qui ont fait un séjour plus au moins long.

Le but immédiat pour lequel le Laboratoire a été fondé c'est de créer des conditions favorables à des recherches botaniques.

Mais cette station rend des services d'autres genres.

On sait que la première année d'études médicales, qui mène à l'obtention du certificat des études physiques, chimiques et naturelles, se fait actuellement dans les Facultés des sciences.

Pour les travaux pratiques du service de la Botanique il est nécessaire de mettre entre les mains des élèves un grand nombre d'échantillons de plantes. Et il ne s'agit pas de plantes rares, mais plutôt de plantes communes qu'il importe de faire connaître. Ce n'est ni dans une serre, ni dans un jardin botanique si étendu qu'il soit, que l'on pourrait obtenir en nombre suffisant les plantes nécessaires. Il faut donc aller chercher ces plantes et les faire parvenir à Paris. Un service d'envois est organisé au Laboratoire de Fontainebleau, grâce auquel, pour les manipulations, pour les examens, les professeurs ont à leur disposition toutes les ressources nécessaires.

Dans les lycées de Paris, il est aussi bien utile que les élèves aient sous les yeux les objets dont on leur parle, les fleurs qu'on veut leur apprendre à connaître : c'est la seule manière de bien apprendre les sciences naturelles. Des envois de plantes sont faits par le Laboratoire de Biologie végétale.

Enfin le Laboratoire cherche à rendre service à la région dans laquelle il est établi, à la ville de Fontainebleau et au département de Seine-et-Marne. Des excursions sont faites par les élèves du Collège de Fontainebleau et des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices de Melun. Des manipulations sont organisées pour leur montrer ce qu'ils peuvent difficilement voir dans leurs établissements non outillés pour un pareil but.

Les travaux exécutés au Laboratoire de Biologie végétale depuis sa fondation sont nombreux, et ils ont trait à des parties variées de la science des végétaux, soit à la science pure, soit à la botanique appliquée. Plusieurs de ces travaux ont fait l'objet de notes aux *Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, au *Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences*, ou à d'autres recueils plus spéciaux tels que le *Bulletin de l'Association pomologique de l'Ouest*. Mais la plupart ont été publiés dans la *Revue générale de Botanique*, que dirige M. Gaston Bonnier.

Depuis huit ans qu'il existe, le Laboratoire de Biologie végétale a déjà rendu des services nombreux tant à l'enseignement qu'à la science même. Son rôle n'est pas encore terminé.

LÉON DUFOUR,
Directeur-Adjoint du Laboratoire de Biologie végétale
de Fontainebleau.

AGRÉGATION DE MÉDECINE 1875-1898 (1)

I. Anatomie, physiologie et histoire naturelle.

Sujets des épreuves orales d'une heure après 48 heures de préparation.

1875. — Le système muqueux. — Le système cérébro-spinal périphérique. — Le grand sympathique (anatomie et physiologie) — Les circonvolutions cérébrales (anatomie et physiologie). — L'appareil de respiration des invertébrés. — L'appareil circulatoire des invertébrés. -- L'appareil digestif des invertébrés.

1878. — La soie et le coton. — Les cires d'origine animale et végétale. — L'ovule végétal. — Parallèle des organes des sens. — Les épithéliums. — Parallèle des organes génitaux dans les deux sexes. — La moelle épinière. — Le grand sympathique.

1880. — Les glandes en grappe en général. — Les divers états transitoires de l'appareil de la circulation, depuis son apparition jusqu'à la naissance. — Les glandes en tube en général. — De la glotte. — Parallèle des organes de la génération dans les deux sexes. — Des ganglions lymphatiques.

1883. — Les bothriocéphales de l'homme. — Les ascarides et les oxyures de l'homme. — Les ténias inermes de l'homme. — Les arachnides nuisibles à l'homme, les ascariens exceptés. — Les filaires de l'homme. — L'anchylostome duodénal et les douves. — Des strongles du rein de l'homme. — La peau, les sécrétions cutanées. — Les cavités du cœur, la circulation intra-cardiaque. — Le tissu érectile chez l'homme et chez la femme. — Cavité thoracique, phénomènes mécaniques de la respiration. — Les voies spermatiques, la spermato-genèse. — Les méninges, le liquide encéphalo-rachidien. — Muscles moteurs du globe de l'œil, l'aponévrose orbitaire. — L'ovaire et la fécondation. — Les sphincters.

1886. — Les réserves nutritives chez les animaux. — La cellule. — Circulation fœtale. — Travail du cœur. — La choroïde et l'iris. — Couches optiques et corps striés. — La circulation cérébrale. — Les cordons de la moelle épinière dans la moelle et dans l'encéphale. — Terminaisons nerveuses motrices et sensitives. — De la valeur relative des caractères de la nutrition et de la reproduction pour la classification naturelle des êtres. — Les mouvements spontanés et les mouvements provoqués chez les végétaux.

1889. — Les glandes sous-maxillaires. — Les feuillets blastodermiques.

(1) Comme on l'a vu par les derniers n^os de la *Revue*, il est question de provoquer de réformes dans la constitution de l'agrégation de médecine. Nous avons cru utile de donner les sujets des épreuves pour les années 1875 à 1898. (*N. de la Réd.*).

leur origine, indication sommaire de leurs dérivés. — Pharynx. — Des phénomènes d'inhibition dans le système nerveux périphérique exclusivement. — Physiologie générale des appareils glandulaires. — Association fonctionnelle des appareils respiratoire et circulatoire. — Fonctions sensitives du cerveau. — De la sensibilité comme régulateur des fonctions organiques. — Innervation pulmonaire.

1892. — *Anatomie :* Parallèle des organes terminaux des sens. — Parallèle des origines des nerfs moteurs et des nerfs sensitifs du système cérébro-spinal. — Parallèle des dérivés du corps de Woiff dans les deux sexes. — Etat actuel de la théorie vertébrale du crâne. — Des artères et des veines. — Le lobe limbique du cerveau. — De la migration des organes chez l'embryon, le fœtus. — Des anomalies en anatomie descriptive. — Cavité aérienne du crâne et de la face.

Physiologie : La fatigue. — L'inanition.

Histoire naturelle : Sporozoaires sanguicoles chez l'homme et les vertébrés supérieurs. Parasites animaux intra-cutanés, à l'exception des acariens. — Cestodes de l'homme à larvaire non vésiculaire. — Parasites communs à l'homme et aux rongeurs ; leur mode de transmission. — Notions générales sur les migrations des Nématodes.

1895. — *Physiologie :* Les gaz du sang. — Conditions de leurs variations. — De l'urée, discuter sa formation et sa provenance. — Les sécrétions internes. — Associations fonctionnelles entre les organes glandulaires. — Organes périphériques et centraux de l'équilibration. — Phénomènes chimiques du muscle en activité. — Les impressions rétiniennes, leur transmission à l'écorce cervicale.

Histoire naturelle : Les adaptations parasitaires chez les animaux. — Les insectes vésicants, explication de leurs hypermétamorphoses. — Production de lumière chez les animaux. — Anatomie comparée de l'appareil néphridien chez les vertébrés. — L'appareil électrique chez les poissons.

Anatomie : Les systèmes portes. — Le corps thyroïde. — Des dérivés branchiaux. — La glande mammaire. — Le neurone d'après les conceptions nouvelles. — Des modes de communication des vaisseaux sanguins. — L'ectoderme et ses dérivés. — Les commissures dans le système nerveux. — Les bourses dites muqueuses et séreuses.

1898. — *Anatomie* : Anastomoses entre les nerfs crâniens. Anatomie et histologie. — Mode de développement des organes unilatéraux impairs non symétriques ; de leurs anomalies, et en particulier de l'inversion des viscères. — Système veineux. Anatomie descriptive, histologie et préparation. — De la colonne vertébrale en général. — Des organes rudimentaires en anatomie humaine.

Physiologie : La mesure des phénomènes psychiques. — La pression osmotique dans les liquides de l'organisme. Le rythme dans l'activité nerveuse et dans l'activité musculaire. — La loi de conservation de l'énergie dans l'organisme animal.

Histoire naturelle : L'action générale des helminthes sur l'organisme.

II. Anatomie, physiologie et histoire naturelle.

Sujets des épreuves orales de 3/4 d'heure après 3 heures de préparation.

1875. — De l'intestin grêle. — La pie-mère et le liquide céphalo-rachidien de la langue. — La fleur en général. — Les organes mâles des végétaux.

1878. — L'absorption dans les végétaux. — L'œuf des ovipares, structure, évolutions. — La peau. — Les membranes muqueuses. — L'ovaire, la fécondation.

1880. — Le testicule. — De l'estomac. — L'utérus.

1883. — Des arbres à baume de Tolu et du Pérou. — Des graminées utiles. — Des arbres à caoutchouc et à gutta-percha. — Les ipécacuanhas. — Les milieux transparents de l'œil (anatomie et physiologie).— L'oreille moyenne (anatomie et physiologie). — Les voies biliaires, la bile et ses usages — Les nerfs du goût (anatomie et physiologie). — Du pharynx.

1886. — Le pancréas. — La muqueuse de l'intestin grêle. — Les glandes sudoripares et les glandes sébacées. — Le nerf de la septième paire. Glande mammaire. — Nerfs de la langue. — L'oreille moyenne. — Nerfs moteurs oculaires et mouvements de l'œil. — La génération alternante chez les végétaux et les animaux.

1889. — La cellule et son développement. — Ferments digestifs. — Travail musculaire. — Régulation de la chaleur.

1892. — *Histoire naturelle* : Notions générales sur les bactéries pathogènes. — Les anthelminthiques végétaux. — Les ombellifères toxiques.

Anatomie : Le cristallin (anatomie, histologie et développement). — Calices, bassinet, uretère (anatomie et développement). — Le péricarde (anatomie, histologie et développement). — Vaisseaux sanguins du poumon et lobule pulmonaire. — La trompe d'Eustache. — Les veines caves. — Le myocarde (histologie). — Rapports et configuration extérieure du cœur. — Ovaire et ovule (anatomie, histologie et développement.

Physiologie : Irritabilité musculaire.

1895. — *Physiologie :* Evolution de la matière sucrée dans l'organisme animal. — Le travail du cœur. — La digestion gastrique. — Les centres nerveux de la respiration.

Histoire naturelle : Les champignons parasites du cuir chevelu. — Les plantes qui fournissent les essences sulfurées. — Les associations microbiennes. — Les plantes qui fournissent des mucilages et des gommes.

Anatomie : Les voies biliaires (anatomie, histologie et développement). — Muqueuse (anatomie et physiologie). — Muqueuse des fosses nasales. — Les ventricules latéraux et moyens du cerveau. — La vessie. — Les papilles linguales. — Les amygdales.

1898. — *Anatomie :* Pédoncules cérébraux. — La moelle épinière. — De l'urèthre masculin. — Les corps apto-striés.

Physiologie : L'action reflexe. — Des voies de conduction dans la moelle épinière. — Asphyxie.

Histoire naturelle : Solanées toxiques.

III. Physique et chimie.

Sujets des épreuves orales d'une heure après 48 heures de préparation.

1875. — Généralités sur la classification des métalloïdes. — Généralités sur les métaux et leur classification. — Pouvoir émissif et pouvoir absorbant. — Constitution et analyse du son. — Constitution et analyse des radiations solaires.

1878. — De la chaleur spécifique des solides et des liquides. — Les glycols. — Les glucoses. — L'urée.

1880. — Des camphres. — L'allotropie dans les corps simples. — Les tannins. — Les sucres. — Les métamorphoses des aldéhydes. — Des métamorphoses de l'aniline. — Des transformations des matières albuminoïdes. — Des corps gras naturels.

1883. — Action de l'acide sulfurique sur les composés organiques. — Phénomènes d'interférence en acoustique et en optique. — Des alcaloïdes de l'opium. — De la transmission du son à distance. — Des alcaloïdes du quinquina. — Phosphorescence et fluorescence. — Action du chlore sur les composés organiques. — Des divers modes physiques de production des phénomènes de coloration. — De la tension superficielle et des phénomènes qui en dépendent.

1886. — Diffusion et osmose des liquides. — Les appareils d'induction. — Le téléphone et le microphone. — La radiation solaire. — Dissolution et diffusion des gaz. — Les fonctions en chimie organique. — Les sels, leurs propriétés générales. — Les matières albuminoïdes. — Acide tartrique et tartrates. — Sulfures solubles, eaux minérales sulfureuses. — Les bases quinoléiques. — Les bases pyridiques.

1889. — Synthèse dans les séries Urique et Xantique .— Méthode générale de synthèse des composés organiques. — De l'isomérie en chimie organique. — Théorie physique de la phonation. — Du spectroscope. — Physique de la vision.

1892. — Les principaux glucosides employés en médecine. — Les hydrazines et leurs dérivés employés en médecine. — Les alcaloïdes des quinquinas. — Les ptomaïnes et les toxines. — Les alcaloïdes de l'opium. — La galvano-caustique thermique et chimique. — Etude physique de l'éclairement des locaux habités et des principaux procédés d'éclairage. — Bases hydrogénées dérivées de la pyridine et de ses homologues. — Les méthodes générales de synthèse en chimie organique.

1895. — Théorie physique de l'audition. — Toxalbumines et alcaloïdes animaux. — Constitution des albuminoïdes, leur transformation dans l'économie. — Modes de désassimilation des divers principes immédiats dans l'économie. — Les glucosides médicinaux. — Relations entre la constitution moléculaire des corps et leur action physiologique.

1898. — *Physique* : Résistance électrique des tissus de l'organisme et du corps humain. — Méthodes calorimétriques applicables aux sources vivantes : appareils, résultats. — Méthodes d'exploration physique de l'audition.

Pharmacie : Le phénol et ses dérivés au point de vue pharmacologique.

Chimie : Le fer dans l'organisme. — Rôle des matières minérales dans l'économie. — Production et transformations de l'hémoglobine dans l'écocomie. — Les nucléoalbumines et leurs dérivés. — Les ferments du sang et des tissus, à l'exclusion des ferments digestifs.

IV. Physique et chimie.

Sujets des épreuves orales de 3/4 d'heure après 3 h. de préparation.

1875. — Histoire générale des carbures d'hydrogène. — Histoire générale des sucres. — Les lois générales des courants électriques. — La polarisation de la lumière.

1878. — Arsenic et ses dérivés. — Détermination de la réfraction des corps simples. — Cyanogène et ses dérivés.

1880. — Le cuivre et ses principaux composés. — Cyanogène et ses principaux composés. — Le plomb et ses principaux composés. — Iode et iodures.

1883. — Du phosphore et de ses composés hydrogénés. — Des acides tartriques et des tartrates. — Du potassium et de ses principaux sels. — De la pile hydro-électrique. — Le microscope.

1886. — L'hygrométrie. — La thermo-électricité. Les tuyaux sonores. — Le cyanogène et les cyanures. — Le mercure et ses combinaisons. — L'antimoine et ses combinaisons. — Les alcaloïdes.

1889. — Des eaux distillées. — Etats allotropiques des métalloïdes. — Des eaux potables. — Les machines dynamo-électriques. — Piles thermo-électriques — Température et thermomètre.

1892. — Brome et ses composés. — L'aluminium et ses composés. — Phénomènes physiques de la phonation. — Le fer et ses composés. — Le phosphore et ses composés. — L'oxyde de carbone, l'acide carbonique, l'acide oxalique.

1895. — Les bases pyridiques et hydropyridiques. — Phénomènes herziens. — Acide urique et ses principaux dérivés. — Le mercure et ses principaux composés.

1898. — *Chimie :* Origines de l'azote organique. — Généralités sur les métaux alcalins ; leurs analogies, leurs différences ; leur rôle physiologique. — Généralités sur les alcaloïdes : chimie et toxicologie.

Physique : Le travail du muscle. — Phénomènes électrolytiques en général, électrolyse des tissus vivants.

Pharmacie : Les principes actifs du seigle ergoté.

V. Physique, chimie et histoire naturelle.

Sujets des compositions écrites données aux concours.

1875. — Le foie. — La bile.

1878. — Glandes mammaires et lait (anatomie et physiologie).

1880. — Les tissus musculaires.

1883. — Système lymphatique (anatomie et physiologie). — Le poumon.

1886. — Parallèle du testicule et de l'ovaire. — Le cours du sang, la circulation intra-cardiaque.

1889. — Anatomie et physiologie du rein.

1892. - Eléments figurés du sang (anatomie et physiologie). — Le muscle (anatomie et physiologie).

1895. — La glande mammaire et le lait.

1898. — *Histoire naturelle :* Des organes du tact.

Physique et chimie : Le tissu nerveux (anatomie et physiologie).

L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE PISE

Il est peu de pays en Europe où l'organisation de l'instruction publique soit aussi complexe qu'en Italie. Tout le passé de la péninsule se reflète dans le régime très varié de ses institutions scolaires, dans le régime surtout de ses institutions d'enseignement supérieur. Les petits Etats dont la réunion forme maintenant le royaume d'Italie avaient tous leurs Universités anciennes ; les Universités ont survécu aux Etats ; elles sont aussi jalouses qu'autrefois de leur indépendance et fières de leur longue histoire. D'autre part, à certaines époques décisives, on a créé en Italie des Ecoles d'enseignement supérieur, des Instituts de hautes études ; Ecoles et Instituts étaient faits à l'image et pour le service des gouvernements qui les fondaient ; ils ont duré plus longtemps que ces gouvernements mêmes et se sont adaptés à des besoins nouveaux; témoins d'autres âges, ils montrent par leur persistance que le peuple italien, malgré tant de révolutions n'est pas le moins conservateur des peuples, et par les progrès peu à peu réalisés dans leur constitution, qu'il n'est pas cependant le plus routinier.

L'Ecole Normale Supérieure de Pise en est assurément un exemple caractéristique. Elle est unique en Italie. Elle occupe une place à part, en dehors et à côté des Universités, à côté aussi de l'Institut technique supérieur de Milan et de l'Institut des études supérieures de Florence. Elle diffère profondément de tous ces établissements ; elle date d'un autre temps, elle répond à une autre conception. C'est une création napoléonienne. Succursale à son début de notre Ecole Normale supérieure de Paris, elle n'a pas renié ses origines ; elle les rappelait encore en 1895, quand elle envoyait à l'Ecole Normale de Paris, célébrant son centenaire, ses « salutations et félicitations (1)». Après maintes vicissitudes elle remplit encore, sous le même nom qu'autrefois mais en des conditions très différentes, la mission que son premier fondateur lui avait assignée.

***

C'est par un décret impérial du 29 janvier 1813 que fut fondée l'Ecole Normale de Pise (2). La péninsule entière — départements de l'Empire à l'ouest, royaume d'Italie au nord, royaume de Naples au sud — était soumise à l'influence française. Napoléon Ier réforma toutes les institutions du pays et laissa partout l'empreinte durable de sa domination. Il était impossible que l'instruction publique lui échappât : en faisant élever selon ses idées et d'après ses principes les générations nouvelles, il

(1) *Souvenir du centenaire de l'Ecole Normale*, Paris 1895

(2) *Notizie storiche sulla R. Scuola Normale Superiore di Pisa*, dans le premier volume des *Annali della R. Scuola Normale Superiore*, Pise 1870.

assurait la durée de ses vastes entreprises. Le régime universitaire qui venait d'être établi en France fut étendu à l'Italie ; on créa des lycées et des Facultés ; on chargea une Ecole Normale de leur former des professeurs. Cette école fut appelée simplement *Succursale de l'Ecole Normale Supérieure*; elle avait en effet le même but que l'Ecole Normale Supérieure de Paris dont elle dépendit; elle devait en Italie, comme celle-ci en France, préparer à ses fonctions le personnel enseignant. Elle fut installée en Toscane, à Pise. La Toscane était annexée à l'Empire français dont elle formait trois départements ; la pureté et l'élégance de son dialecte, l'antique renommée de ses grands écrivains et de ses artistes l'avaient depuis longtemps rendue célèbre ; en aucune partie de l'Italie, les mœurs n'était aussi policées ni les intelligences aussi cultivées. La petite ville de Pise avait possédé jusqu'à l'annexion une Université fameuse ; elle était maintenant le chef-lieu d'une Académie et le siège de plusieurs Facultés. Un décret du 5 février appela le mathématicien Ranieri Gerbi à la direction de la *Succursale de l'Ecole Normale*; Gerbi, auteur de travaux scientifiques appréciés, avait été professeur d'algèbre et de physique théorique à l'ancienne Université de Pise. C'est lui qui désigna ses collaborateurs et les vingt-quatre élèves de la première promotion, qu'un *Etat nominatif* du 13 novembre 1813 nous fait connaître. Son biographe, le professeur Pacinotti, vante la sagesse de son administration, la sûreté de ses choix et l'éclat de l'institution nouvelle (1).

L'Ecole de Pise fut organisée sur le modèle de l'Ecole Normale Supérieure de Paris. Le règlement de 1813 qui la concerne porte expressément que le statut du 30 mars 1810 relatif à l'Ecole Normale (2), est applicable à la succursale de cette école, sauf les différences spécifiées dans le présent « règlement ». Les principes sont les mêmes : l'Ecole se recrute parmi les meilleurs élèves des lycées ; les élèves choisis sont internes ; ils doivent s'engager à servir dix ans dans l'Université et prendre leurs grades devant les Facultés ; il y a deux divisions : Lettres et Sciences physiques-mathématiques. On voit, par les prescriptions combinées de 1810 et de 1813, comment étaient comprises les études et la discipline. L'enseignement donné à Pise était, comme à Paris, à la fois théorique et pratique ; les élèves assistaient aux cours des Facultés voisines et ils étaient préparés au professorat par des conférences spéciales faites à l'intérieur de l'Ecole. Trois cours de la Faculté des Lettres étaient désignés à chaque élève de la division des Lettres ; les élèves de la division des Sciences suivaient, à la Faculté des Sciences, les uns des cours de physique, les autres des cours de mathématiques. Dans les conférences de Lettres on devait lire, analyser et expliquer des textes de littérature, d'histoire et de philosophie, dans celles de Sciences, examiner les points difficiles des cours et faire des expériences. Les élèves étaient exercés à corriger des compositions écrites ; ils subissaient tous les trois mois un examen ; à la fin de leur séjour à l'Ecole, on leur apprenait à se servir des livres élémentaires et à les commenter. Le régime intérieur était très sévère ; le règlement prévoyait les moindres détails de la vie journalière : l'heure du lever, les heures des sorties, l'extinction des lumières le soir, les prières en commun, l'assistance à la messe et à l'instruction religieuse les jours de fête

(1) Pacinotti. *Biografia del Prof. Ranieri Gerbi*, citée dans les *Notizie Storiche*, p. VII.
(2) Cf *Ecole Normale*. Règlements, Programmes et Rapports, Paris 1837.

Les élèves portaient le même uniforme que leurs camarades de Paris : habit brun à boutons de métal avec l'aigle impériale et la légende E N, la cocarde française au chapeau ; ils firent vainement une pétition, retrouvée dans les papiers de Gerbi, pour demander qu'on les dispensât de l'uniforme. Ils étaient exemptés du service militaire et des taxes universitaires. L'Ecole devait avoir une bibliothèque de mille volumes au moins. Le directeur était nommé par le Grand-Maître de l'Université impériale, sur la proposition du recteur de l'Académie de Pise; il devait être docteur des Facultés de Lettres et de Sciences ou docteur de l'une et licencié de l'autre ; le sous-directeur, nommé sur la proposition du directeur, devait être licencié des deux Facultés. Ils étaient assistés d'un chapelain, de quatre répétiteurs chargés des conférences (deux pour les Lettres et deux pour les Sciences), d'un inspecteur et d'un économe. Les traitements étaient faibles : 400 francs pour les répétiteurs, 1000 pour l'inspecteur, 1200 pour l'économe, 2000 pour le sous-directeur, 3000 pour le directeur. Le budget total de l'Ecole n'était que de 30.000 francs. Le Grand-Maître de l'Université décida que, la première année, 21.960 francs seraient affectés aux dépenses courantes, et le reste versé au fonds de réserve.

Mais c'est en vain qu'on mettait de côté quelques centaines de francs pour parer aux difficultés à venir. L'année suivante l'Empire s'écroulait. Une armée napolitaine vint rétablir en Toscane l'Ancien Régime ; le maréchal de camp Minutolo qui la commandait fit prendre aux élèves de l'Ecole la cocarde du roi des Deux Siciles. Puis les grand ducs de Toscane rentrèrent à Florence ; ils abolirent les institutions napoléoniennes et tout ce qui rappelait *l'usurpateur*. L'Ecole Normale de Pise fut supprimée.

Elle devait revivre. On s'était rendu compte en Italie de son utilité ; quelques esprits éclairés regrettaient qu'on l'eût brutalement détruite (1). Il fallut attendre cependant trente deux années avant que le gouvernement grand ducal la restaurât, tant étaient fortes les préventions qu'excitaient les souvenirs de l'époque impériale. Enfin en 1846 un *motu proprio* ordonna de rétablir à Pise une Ecole Normale « ayant pour objet « de préparer à l'office de professeur et maître des écoles secondaires. » On ne craignit pas de laisser à l'institution son ancien nom. C'était bien l'Ecole napoléonienne qui renaissait, et le règlement qu'on lui donna s'inspirait en général du règlement de 1813. Mais comme elle ne devait plus servir désormais que pour la Toscane seule, elle était moins importante qu'autrefois ; son personnel fut moins nombreux et le programme des études moins vaste. Elle comptait, pour la philologie et la philosophie, dix élèves internes, et pour les sciences physiques, mathématiques, plusieurs agrégés. Les élèves internes, nommés pour trois ans, devaient avoir fait au préalable deux ans d'études à l'Université et pris le grade de licencié.

Le directeur de l'Ecole était un ecclésiastique ; on choisissait un directeur des études parmi les professeurs de lettres et de philosophie. 15.000 lires toscanes furent affectées au budget de l'établissement ; l'ordre des chevaliers de Saint-Etienne en fournit 12.000, et l'Ecole fut logée dans un des palais de l'ordre, à Pise. Il faut reconnaître que le gouvernement toscan faisait, en faveur de l'Ecole Normale, les plus méritoires efforts. Mais les circonstances n'étaient guère favorables : l'Université de Pise n'offrant pas les mêmes ressources que les Facultés impériales, l'enseignement ne pouvait être aussi complet, aussi varié qu'en 1813, et l'on n'assurait aux élè-

(1) Pacinotti, *loc. cit.*

ves aucun avenir en Toscane. Les auteurs des *Notizie storiche* l'avouent : le soin et le zèle de ceux qui dirigeaient l'Ecole n'auraient pas suffi à lui donner une impulsion forte et durable (1).

Seize ans se passèrent. Le gouvernement grand-ducal à son tour disparut et l'unité italienne fut proclamée. Il était à craindre que cette crise ne vînt frapper d'un dernier coup l'Ecole Normale et qu'il n'y eût point place pour elle dans le cadre des institutions de l'Italie unifiée. Il n'en fut rien heureusement. Le nom que portait l'Ecole, le souvenir même de l'empereur qui l'avait créée d'abord, l'exemple de l'Ecole Normale de Paris et des séminaires philologiques d'Allemagne la sauvèrent. Le ministre Mamiani, de passage à Pise, empêcha qu'on établit un tribunal dans le palais que les grands ducs lui avaient assigné. Il fallut la réorganiser complètement pour la mettre en harmonie avec le milieu nouveau où elle allait désormais se développer ; le ministre de l'instruction publique de Sanctis en eut le premier la pensée ; son successeur Matteucci reprit ses projets et c'est à lui qu'on doit la loi du 17 août 1862 réformant l'Ecole, et le règlement *per la R. Scuola Normale di Pisa* qui y est joint. On conservait partout les anciennes Universités devenues Universités royales ; l'Ecole fut chargée comme elles et avec elles de donner à une élite une forte culture littéraire et scientifique. On transformait partout les anciens collèges et séminaires en lycées et gymnases royaux : l'Ecole dut leur préparer des professeurs capables et contribuer au recrutement du personnel enseignant de toute la péninsule. Elle revenait donc à sa destination première. Les deux obstacles qui s'étaient opposés depuis 1846 à ses progrès tombaient d'eux-mêmes : il était possible maintenant de pousser les études plus loin, et en même temps une carrière honorable était ouverte aux élèves, de nombreuses places leur devenaient accessibles. Les ministres de l'instruction publique du royaume d'Italie s'attachèrent avant tout à donner plus d'importance aux Facultés de Pise : la force des études à l'Ecole Normale dépendait étroitement de leur force à l'Université ; le nombre des chaires de l'Université fut donc augmenté et des professeurs de valeur furent appelés à les occuper. L'Ecole dont le Conseil directeur était présidé par le recteur de Pise, devait avoir à sa tête un professeur de Faculté. A l'intérieur même de l'Ecole, il y eut des cours spéciaux de philologie, de philosophie, de langues modernes et de sciences ; en outre les professeurs dirigeaient des conférences et des exercices pratiques. Le nombre des élèves était fixé chaque année, d'après les besoins des gymnases et des lycées. 42.620 livres furent inscrites au budget annuel de l'Ecole. Le gouvernement, la province, le municipe de Pise donnèrent à la bibliothèque des subsides nouveaux. Les législateurs de 1862 furent bien inspirés. Former des professeurs qui fussent rompus à la fois aux méthodes de la science et à la pratique de l'enseignement, tel avait été le dessein de Napoléon Ier, et tel était encore le dessein des ministres italiens.

Le nouveau règlement fut appliqué dès l'année 1863 ; à part quelques corrections nécessaires progressivement introduites, il n'a pas cessé d'être en vigueur. L'histoire de l'Ecole depuis trente-quatre ans n'est que l'histoire même de son paisible développement et de ses efforts continus pour se maintenir à la hauteur de sa tâche. Elle a eu pour premiers directeurs Villari (1862-1864) et Betti (1865-1892) ; elle est dirigée mainte-

(1) *Notizie Storiche, loc. cit.* XIII.

nant par M. Alessandro d'Ancona, l'auteur bien connu des *Origines du théâtre en Italie* et des *Origines de la littérature italienne*. Tous ceux que l'Ecole a eus à sa tête sont restés fidèles aux sages principes qui avaient inspiré à Matteucci la réforme de 1862.

*
* *

L'Ecole Normale de Pise occupe, sur la place *dei cavalieri*, l'ancien palais des grands-maîtres de l'ordre religieux et militaire de Saint-Etienne. Que de souvenirs évoque ce petit coin de la ville de Pise, si triste maintenant dans le silence des rues désertes, si vaste et si animée jadis quand la mer baignait ses murs ! Le palais même est un beau monument de la fin du XVIe siècle, construit sur les plans de Villari. Les bustes de six grands-maîtres de l'ordre de Saint-Etienne qui ornent sa façade, les étendards et les trophées que l'on conserve à l'église voisine de San Stéphano rappellent la part qu'ont prise les chevaliers aux guerres contre les infidèles et à la victoire de Lépante. Au centre de la place se dresse la statue du grand-duc Cosme Ier, fondateur de l'ordre de Saint-Etienne en 1562 et restaurateur de l'Université de Pise. Près de là s'élève la tour où périrent de faim Ugolin dei Gherardeschi, ses fils et ses neveux. La place du Dôme est toute proche, et cet ensemble unique de magnifiques chefs-d'œuvre, la cathédrale éblouissante de marbre et de couleur, le Campanile avec ses huit étages penchés, le Baptistère et la chaire que sculpta Nicolas Pisano, le Campo-Santo où sont réunies d'admirables tombes auprès de la terre sainte rapportée de Jérusalem, et qu'éclairent d'une lueur fantastique le *Triomphe de la mort* et le *Jugement dernier*. C'est dans ce beau et grave décor d'histoire, de légende et d'art que vivent les maîtres et les élèves de l'Ecole Normale ; du spectacle grandiose que leur offre chaque jour la cité morte, ils peuvent tirer les plus hautes et les plus salutaires leçons.

J'ai visité l'an passé l'Ecole Normale de Pise sous la conduite de son obligeant directeur, M. d'Ancona. Le palais *dei cavalieri* n'est pas très vaste et l'Ecole est fort simplement installée. Auprès d'elle les bâtiments de notre rue d'Ulm paraîtraient immenses et luxueux ; on ne voit à Pise, comme le faisait observer en souriant M. d'Ancona, « qu'une petite imitation de l'Ecole de Paris ». J'ai traversé l'unique salle de conférences, ornée de cartes et de tableaux noirs, la salle d'honneur où siège le conseil de l'Ecole et où se passent les examens, les salles d'études et les chambres des élèves. La bibliothèque s'est beaucoup accrue depuis quelques années ; une salle spéciale est réservée aux Revues. Partout de longs corridors nus, de froids escaliers de pierre donnent à l'édifice un aspect monacal ; la demeure des chevaliers de Saint-Etienne a gardé tout son caractère imposant et sévère.

L'Ecole a peu d'élèves, vingt pour les lettres et dix pour les sciences. Les études durent quatre ans (1) ; chaque année les places vacantes sont mises au concours. L'Ecole se recrute sur toute l'étendue du royaume ; les candidats doivent avoir achevé leurs études secondaires et pris la *licenza liceale* qu'on délivre au sortir des lycées et qui correspond à peu près à notre baccalauréat. Le concours est assez difficile et le titre d'élève, qui assure d'importants avantages matériels (l'internat gratuit et la

(1) D'après le règlement de 1862, les élèves ne restaient que trois ans à l'Ecole. Ces trois années sont précédées maintenant d'une « année preparatoire ».

dispense des droits universitaires) en même temps qu'intellectuels, est assez recherché ; les examens comportent deux séries d'épreuves, orales et écrites. Les élèves suivent les cours de l'Université de Pise et ils ont à l'Ecole des cours complémentaires et des conférences. Dans la section des lettres, l'enseignement porte sur les langues et littératures latines, grecques et italiennes, sur l'histoire et la géographie, le français, auquel une grande place est faite dans les programmes, l'allemand et l'anglais. A partir de la troisième année les élèves de lettres choisissent une branche particulière : lettres pures, histoire ou philosophie. Il n'y a pas à la sortie, de concours analogue à notre agrégation ; mais pendant les quatre années d'Ecole les élèves doivent subir chaque année des examens : d'abord à l'Université, ceux que passent tous les étudiants des Facultés (*esami universitari*), puis à l'Ecole des examens spéciaux, d'un caractère plus pratique et portant sur des matières dont on s'occupe dans les conférences (*esami normalistici*). Au début de la quatrième année, les études universitaires étant achevées, les élèves passent à l'Université l'examen de doctorat (*esami di laurea*), et, à la fin de cette année, en quittant l'Ecole, l'examen de capacité (*esami d'habilitazione in lettere* ou *esami d'habilitazione in scienze*), pour lequel on exige d'eux la rédaction et la soutenance de thèses. Dès lors ils peuvent entrer dans l'enseignement et concourir avec les anciens étudiants des Universités pour les chaires des gymnases et des lycées.

En Italie la carrière professorale est fort encombrée. Jadis les anciens élèves de l'Ecole Normale entraient de bonne heure dans les Universités ; on les plaçait au moins, dès leur sortie de l'Ecole, dans les lycées royaux ou dans les classes supérieures des gymnases. Maintenant on leur donne assez souvent, faute de mieux, les basses classes des petits gymnases de province, où un seul professeur, quels que soient ses goûts et ses aptitudes, est chargé de tout l'enseignement. M. d'Ancona se félicite que, malgré ces conditions si défavorables, les anciens élèves de Pise ne négligent pas, lorsqu'ils sont professeurs, les études commencées à l'Ecole : « même au fond des Abruzzes ou de la Calabre ils travaillent encore ».

Il est certain que l'Ecole Normale Supérieure de Pise, telle qu'elle existe aujourd'hui, répond bien au but qu'on s'était proposé en l'instituant. On ne saurait nier son utilité ni l'influence salutaire qu'elle exerce.

Déjà l'Ecole Normale de 1813 avait porté des fruits. Parmi les jeunes gens de la première et unique promotion, dont l'*Etat* du 30 novembre nous donne la liste « la plupart se sont fait un nom dans l'histoire des « derniers temps de la Toscane » (1). Le marquis Gino Capponi, écrivant la notice nécrologique de l'un d'entre eux, rappelle que cette Ecole avait été une pépinière d'hommes remarquables, « fu semenza di molti nomini venuti in bella fama » (2).

De l'Ecole Normale du grand duché toscan (1846-1862), sont sortis beaucoup de professeurs très estimés et des hommes même dont la réputation a franchi la frontière. Le plus grand poète de l'Italie à l'heure présente, M. Giosné Carducci, professeur de littérature italienne à l'Université de Bologne, sénateur du royaume, est sorti de l'Ecole Normale en 1856. On peut citer encore Donati, qui fut directeur de l'Observatoire de Florence,

(1) *Notizie Storiche*, p. XI.
(2) Capponi, *Archivio Storico Italiano*, serie III, tomo VII, cité dans les *Notizie storiche*, p. XII.

Mancini, mort professeur de philosophie à l'Université de Pise, MM. Paoli et Sottini, professeurs à l'Université de Pise, M. Rosati, professeur et sous-directeur à l'Ecole Normale. Enfin l'Ecole a donné à l'Eglise un archevêque de Florence, le Père jésuite Guiseppe Cecconi ; et au royaume d'Italie un secrétaire général du ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, M. Ranieri Simonelli.

L'Ecole Normale réorganisée devenait, en 1862, l'Ecole Normale d'Italie. Les auteurs des *Notizie Storiche* écrites en 1870 nous disent que dès cette époque, on pouvait s'apercevoir des bons résultats de la réforme. Ils rappellent que l'on avait rendu les concours d'entrée de plus en plus difficiles, les examens annuels de plus en plus sérieux, et que les thèses rédigées avant la sortie de l'Ecole étaient en général des travaux originaux et solides. Depuis, on a persévéré dans cette voie, et le succès a répondu à l'effort. De 1862 à 1897, près de trois cents élèves ont passé par l'Ecole Normale. Beaucoup sont arrivés à des situations considérables et se sont fait connaître par leurs travaux. Une cinquantaine ont occupé ou occupent encore des chaires dans les Universités ou dans les divers établissements d'enseignement supérieur ; une cinquantaine sont entrés dans l'administration de l'instruction publique ou dans le service des bibliothèques; les autres sont professeurs dans les lycées, les gymnases ou les écoles techniques. M. Romizi est inspecteur central au ministère de l'instruction publique; M. Barnabei, directeur des Musées et Galeries du royaume; M. Barzelotti est professeur d'histoire de la philosophie à l'Université de Rome ; M. Criselucci d'histoire moderne à l'Université de Pise. M. Pio Rajna, dont les travaux très personnels ont renouvelé l'étude des épopées du moyen âge, enseigne les langues romanes à l'Institut d'études supérieures de Florence. Les orientalistes Pizzi et Pavolini professent l'un à Turin, l'autre à Florence. M. Antonini est professeur de mathématiques supérieures à l'Université de Yuyui (Amérique). Il n'est pas d'établissement d'enseignement secondaire ou supérieur en Italie qui ne compte parmi ses professeurs quelque ancien élève de l'Ecole Normale. Il n'est pas de science non plus où quelque ancien élève de l'Ecole ne se soit signalé.

Depuis 1870 l'Ecole Normale fait paraître des Annales, *Annali della R. Scuola Normale superiore di Pisa*, où sont publiés les travaux les plus importants des élèves sortants. La collection des *Annali* compte dix-huit volumes ; les uns contiennent des mémoires scientifiques, les autres des mémoires philologiques et philosophiques. On n'y trouve que des œuvres d'un réel intérêt, où des sujets souvent nouveaux sont traités avec beaucoup de méthode, de soin et de clarté. Cette publication fait honneur à l'Ecole ; elle témoigne en faveur de l'enseignement qu'on y reçoit et des études qu'on y entreprend.

L'Ecole Normale Supérieure de Pise, malgré une longue éclipse et en dépit des bouleversements politiques qui l'ont transformée, est restée toujours ce qu'elle devait être : un séminaire de professeurs et un centre de travail intellectuel. Elle a rendu et elle rend encore, selon l'expression de son directeur, « d'utiles services à l'enseignement et à la culture na- « tionale (1) ».

MAURICE BESNIER.

(1) M. d'Ancona, préface à l'*Elenco degli alunni esciti della R. Scuola Normale superiore di Pisa fino all'anno 1896*, Pise 1896.

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE [1]

Caen, 1897-1898. – Outre ses conférences et cours officiels, l'Université de Caen a entrepris les œuvres suivantes :

A Caen même, nous avons fait chez nous, le soir, douze conférences, réservées aux membres de la Société des Amis de l'Université. — Deux professeurs et trois étudiants ont pris part aux Cours d'adultes organisés cette année par la Ligue de l'Enseignement, dont le président est un professeur de l'Université : ils ont fait, pendant les trois mois d'hiver chacun une leçon par semaine.

Hors de Caen, la Société des Amis de l'Université nous a demandé de faire cinq conférences. L'Association des Etudiants de son côté, en a fait cinq. — Un étudiant, très dévoué à l'enseignement populaire, M. Royer, a fait à lui seul, sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement, six conférences avec projections. — Les professeurs de géographie et de géologie ont dirigé ensemble des excursions scientifiques sur lesquelles nous reviendrons.

Enfin il est question de créer, dans une ville voisine de la métropole universitaire, toute une série de cours d'enseignement supérieur qui seraient faits par l'Université.

M. S.

Groupe bourguignon de la Société d'Enseignement supérieur.

Séance du 12 juillet, Rapport résumé sur la question de l'extension universitaire.

Il y a lieu, pour les Universités, d'étendre leur enseignement, de le transporter hors de leur siège habituel et de s'adresser au plus grand nombre possible d'auditeurs. En agissant ainsi, elles se conforment à l'idée qui préside à leur existence : Universités régionales, elles ne se confinent pas dans une ville et elles essayent de répondre aux besoins intellectuels d'une région tout entière.

Mais en changeant de locaux et d'auditeurs, une Université ne se transforme pas : elle ne tente pas de vulgariser la science et laisse à d'autres initiatives le soin de présenter à des esprits peu cultivés les vérités élémentaires et les principes des connaissances. Pour elle, elle veut offrir à ceux qui la désirent et qui sont en état de la recevoir, la haute culture intellectuelle et poursuit ainsi son œuvre qui est, non de commencer l'instruction, mais de l'achever.

Ce ne sont donc pas des conférences d'apparat, brillantes et décousues qui serviront son dessein : elle doit créer des enseignements complets et

(1) La Société ayant décidé que le Congrès International d'enseignement supérieur de 1900 examinerait la question de l'extension universitaire, nous ferons connaître à nos lecteurs tout ce qui, en France ou à l'étranger, est de nature à les renseigner (*N. de la Réd*).

présenter à un public assidu et non à des auditeurs de passage, l'enchaînement des vérités qui constituent telle ou telle branche de le science.

L'extension universitaire ne dépend pas uniquement de l'Université. Elle suppose une double initiative. L'Université offre ses services ; mais ces services, il faut qu'on les réclame ou du moins qu'on les accepte. Elle peut prendre les devants, et par des conférences ou des causeries, exciter dans une ville, dans une corporation, le désir de recevoir ses leçons. Mais l'extension ne s'établira réellement que si la ville, ou la corporation ont répondu à ces avances et si elles sont prêtes à reconnaître le sacrifice que s'impose pour elles l'Université.

Avant de créer l'extension, il faut donc s'assurer que le terrain est favorable, instituer une propagande, s'appuyer comme le fait l'Université bourguignonne sur les sociétés locales d'amis de l'Université, se résigner à des tâtonnements, à des débuts modestes, à des méprises même, sans espérer établir en un instant cette grande œuvre si utile, mais pour la réalisation de laquelle sont requises, en dehors de l'Université qui ne les marchande pas, tant de bonnes volontés.

Le groupe décide que la note suivante, lue par M. Desserteaux, sera jointe au rapport qui précède.

Une tentative d'extension universitaire vient d'être faite par la Société des amis de l'Université de Dijon. La ville de Beaune avait tenu à honneur de recevoir la première notre visite. La municipalité et sa Chambre de commerce avaient tout organisé d'un commun accord, et le 26 juin dernier, un auditoire de plus de 400 personnes se pressait dans la salle des fêtes. M. Ponnelle, vice-président de la Chambre de commerce de Beaune et du groupe bourguignon de la Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur, souhaite, en termes chaleureux, la bienvenue aux professeurs qui sont venus représenter l'Université de Dijon, à M. le doyen Bailly, vice-président de la Société des amis de l'Université de Dijon, assisté de MM. le doyen Recoura, de M. le Directeur Deroye, de MM. Desserteaux, Dorison, Legras et Roy. Puis, M. le doyen Bailly, après de vifs remerciments pour l'accueil qui nous est fait, explique le but poursuivi : l'Université dont le siège est à Dijon, estime qu'elle a pour mission de devenir l'Université de Bourgogne. Aussi offre-t-elle aux différents centres de la Bourgogne, de les faire profiter, dans une certaine mesure, de la haute culture intellectuelle, sous forme de conférences, de cours ou d'enseignements. Pour arriver à ce but, la première chose à faire est de constituer une section, ayant sa vie propre, de la Société des amis de l'Université de Dijon. Cette section une fois fondée, on aura une base pour une organisation de conférences, de cours ou d'enseignements. M. le doyen Bailly termine en présentant à l'auditoire M. Legras, de la Faculté des lettres, et lui donne la parole.

M. Legras, dans une fine et spirituelle causerie, souvent interrompue par les applaudissements, dépeint la vie et les mœurs des habitants de la Sibérie, et il évoque si bien à l'esprit de l'auditoire les paysages sibériens, que des projections lumineuses très bien réussies, faites après la conférence, semblent rappeler à chacun des choses déjà vues.

Le succès incontestable de cette première tentative est d'un excellent augure pour les projets d'avenir.

Le Secrétaire,
LÉON ROSENTHAL.

L'Enfant (1). — Notre collègue et confrère, M. Camille Hémon, professeur de philosophie au lycée de Vesoul, a demandé à ses lecteurs universitaires de répondre aux questions suivantes :

1° *Quelles seraient les formes les plus fécondes de l'enseignement extra-scolaire ?*

2° *Comment l'Université peut-elle se mettre en rapports immédiats et suivis avec la jeunesse ouvrière pauvre dans son milieu ?*

3° *Dans quelle mesure et sous quelle forme un enseignement analogue peut-il être donné aux enfants, jeunes gens et adultes, indigents assistés, soit par l'Etat, soit par des œuvres de charité privées ?*

4° *De quelle manière pourrait s'opérer d'une façon volontaire et suivie, à l'occasion de cette communauté d'action, le rapprochement des trois ordres de l'enseignement, officiellement divisés dans leurs fonctions et qui n'ont guère en fait d'autre occasion de collaborer que les examens ?*

M. Hémon, publie dans *l'Enfant* de juin 1898, une lettre de M. Vieillot, directeur de l'Ecole normale de Montpellier, qu'il nous semble bon de faire connaître :

« ....Je crois que les cours d'adultes destinés aux illettrés, c'est-à-dire ayant pour but de leur apprendre à lire, à écrire et à compter, ont vécu. Les auditeurs les plus assidus ont toujours été ceux qui désiraient compléter leur instruction, et s'ils ont déserté les cours, c'est peut-être parce qu'ils y retrouvaient une image trop fidèle de l'école.

L'enseignement devrait comprendre, à mon avis, des leçons et des conférences. Les leçons seraient faites par l'Instituteur ; les conférences ou causeries, par l'Instituteur et les Universitaires qui voudraient bien lui prêter leur concours.

Les leçons, à raison de deux par semaine, par exemple, porteraient sur des sujets indiqués par les auditeurs eux-mêmes, car il est bon qu'au point de vue du complément d'instruction, chacun trouve au cours d'adultes ce qu'il vient y chercher. Les leçons auraient un caractère essentiellement pratique et local (notions générales d'agriculture, croquis, mesure des surfaces, des volumes, rédaction de lettres d'affaires, de certificats, de baux, etc.)

Les conférences, littéraires ou scientifiques, seraient toujours à la portée d'auditeurs pourvus d'une instruction *très élémentaire*, voire même à la portée d'auditeurs illettrés. Je crois qu'il est possible d'intéresser un illettré, d'éveiller en lui de nobles et de bons sentiments par la lecture de certaines pages de nos grands écrivains. De même, je crois possible de trouver, pour la description du corps humain, complétée par quelques conseils hygiéniques, pour une causerie sur la foudre et le paratonnerre, une forme assez simple pour que ces notions soient comprises d'un illettré.

Trop souvent, pendant la période qui vient de s'écouler, les conférences ont été faites pour les auditeurs qui en avaient le moins besoin.

N'est-ce pas faire complètement fausse route que de traiter, dans des conférences dites *populaires*, les sujets suivants : La littérature russe, Le pessimisme dans Lucrèce, Les procédés de développement dans V. Hugo, L'Hexarchie européenne, Les cafés littéraires au XVIIIe siècle, Le théâtre grec, etc., etc. (Je relève ces sujets dans le Bulletin du Ministère).

Faire choix de pareils sujets, n'est-ce pas le meilleur moyen d'exclure des conférences ceux pour lesquels elles semblaient instituées ?

La réputation du conférencier ne devra point s'établir sur l'étendue de ses connaissances, mais sur le choix des sujets et sur la forme simple qu'il saura

(1) *Revue Mensuelle pour la protection de l'Enfance*, 6, rue Herschell, Paris.

leur donner. Il faut que les auditeurs instruits (par opposition aux ignorants) auxquels on s'est trop adressé jusqu'à ce jour, comprennent dès la première heure que ces conférences ne sont point à leur usage.

Que les conférenciers n'oublient point qu'il s'agit de faire du bien modestement et non de briller aux yeux du public relativement instruit.

Deux leçons et une conférence par semaine me paraissent devoir suffire.

Enfin je serais d'avis que les sujets de leçons et de conférences de la semaine, ainsi que le nom du maître et du conférencier fussent affichés chaque Dimanche à la porte de l'école ou de la mairie. Les auditeurs pourraient ainsi fréquenter le cours selon leurs besoins ou leurs préférences... »

L'Ecole nouvelle (1). — Sous ce titre, *L'extension universitaire et les instituteurs*, M. M. Kuhn a publié deux articles où il étudie, au point de vue de l'enseignement primaire, le rapport de M. Bonnerot, donné dans la *Revue internationale* du 15 mai 1898 : « Nous sommes trop peu de primaires, écrit-il, à la Société d'enseignement supérieur. Si les inspecteurs, les professeurs des écoles normales et des écoles primaires supérieures avaient été plus nombreux parmi ses membres, ils l'auraient sans doute entraînée beaucoup plus tôt à s'occuper avec eux de l'éducation des adultes et l'œuvre de l'extension universitaire n'en serait plus aujourd'hui à la période des premiers projets. » Puis M. K. extrait du rapport de M. Bonnerot, « plein d'idées suggestives et généreuses », ce qui peut renseigner les instituteurs sur l'esprit de cette extension universitaire, dont ils ne tarderont pas à voir auprès d'eux les manifestations et sur la part qu'ils sont appelés à y prendre eux-mêmes : « Inspirés et guidés, dit-il, par les professeurs de l'enseignement supérieur, par ceux des lycées qui s'uniraient pour cette tâche au personnel des écoles normales, ils pourront faire pénétrer, dans les classes les plus humbles de la nation, les idées scientifiques, morales, sociales et artistiques que les Universités ne répandaient jusqu'ici que dans un monde très étroit et très fermé. »

Enfin, signalant l'appendice, où avaient été indiqués les moyens de faire des instituteurs les collaborateurs *volontaires* de l'extension universitaire et de leur travail scientifique, il rappelle que les instituteurs de Bretagne, ont, sous la direction de notre collaborateur M. Loth (2), donné « une transcription complète du cadastre de toutes les communes de Bretagne, transcription d'une valeur inestimable, puisqu'elle fournira les matériaux les plus précieux pour la reconstitution partielle du vocabulaire celtique. » Et il conclut en disant « qu'il faut agir au plus vite et d'une façon systématique, pour faire l'union de nos trois ordres d'enseignement et pour assurer leur action sur le pays tout entier. »

Dans le même journal, M. Henry Bérenger, *Chez les ouvriers du faubourg Saint-Antoine*, nous fournit encore d'utiles indications. Un ancien garçon de cave, écrit-il, devenu comptable dans une Société coopérative, M. G. Deherme, a, depuis quelques années fondé une revue, *La Coopération des idées*, destinée à servir de trait d'union entre les ouvriers qui lisent et les philosophes qui pensent. Puis il a loué une arrière-boutique en plein faubourg Saint-Antoine ; il y a mis une longue table, trente à quarante chaises, quelques gravures sur les murs, nombre de revues et journaux. Dès les premiers jours des ouvriers sont venus, mécaniciens,

(1) Directeur, M. Devinat, éditeur Delagrave. Nous avons en vue dans cette analyse les numéros du 18 juin, du 25 juin, du 9 juillet.

(2) Voir son article, *Les études celtiques, leur importance et leur avenir*, *Revue Intern.* 15 mai 1898, p. 404 sqq.

ébénistes, petits employés d'assurances ou de chemins de fer, etc. ; au bout de 15 jours, il y en avait quatre-vingts, abonnés à 0,50 par mois. MM. Charles Wagner, Gabriel Séailles, Victor Charbonnel, Paul Desjardins, Gaston Moch, docteur Legrain, Henri Mazel, etc., leur ont fait des lectures ou des conférences, sous forme de causeries. M. Henry Bérenger était allé parler devant eux et avec eux de Michelet. Et il s'aperçut que ses auditeurs n'étaient occupés que d'une seule chose, la justice sociale ; M. Deherme lui affirma que toutes les causeries, littéraires, scientifiques, historiques, géographiques, morales, leur sont bonnes pour revenir au point fixe de leurs préoccupations, la question du salaire et de la misère. M. Henry Bérenger en conclut que ses auditeurs n'ont point pris l'habitude d'aimer la culture intellectuelle, artistique, morale pour elle-même. Dans leur élan très sincère vers la vérité et la beauté, écrit-il, ils manquent de méthode. Et M. Henry Bérenger, d'accord en cela et peut-être sans le savoir avec M. Max Leclerc (1), en vient à condamner « les causeries dispersées et dispersives, cette instruction en *tirailleurs*, pour des adolescents qui, depuis l'école primaire, n'ont jamais appris à sérier les questions, à faire le tour d'un sujet. »

La résolution à laquelle MM. Deherme et Bérenger se sont arrêtés pourra peut-être suggérer des applications nouvelles à ceux de nos lecteurs qui se proposent de faire auprès des ouvriers œuvre sérieuse d'extension universitaire :

« Au commencement du trimestre, dit-il, chaque conférencier annoncera aux ouvriers le sujet qu'il se propose d'étudier avec eux en plusieurs causeries. Il priera ceux que ce sujet intéresse de s'inscrire à l'avance. Il leur distribuera les livres essentiels pour préparer le sujet, et il donnera à chacun un point spécial à bien connaître.

Supposons, par exemple, que l'an prochain je veuille traiter en quatre causeries cette belle question : *la poésie sociale au XIXe siècle en France*. En l'annonçant, je donnerai à ceux des membres du cercle qui se seront inscrits, le *Jocelyn* de Lamartine, les *Contemplations* de Victor Hugo, les *Iambes* de Barbier, les *Humbles* de François Coppée, etc. Ou je leur conseillerai d'emprunter ces ouvrages à la bibliothèque municipale. Cela fait je dirai à l'un : « lisez *Jocelyn*, analysez-le, et vous me direz vos impressions », à l'autre « étudiez les *Contemplations* », etc. Le soir venu de nos causeries, ces garçons sauront de quoi il retourne, ils prendront intérêt à une conversation qu'ils pourront suivre et même animer, ils ne parleront plus de « capital et salaire », à tout bout d'horizon. Et ainsi de suite pour chaque sujet scientifique ou littéraire que les autres conférenciers traiteront devant eux.

Ainsi se formera leur éducation intellectuelle. Ils se rendront compte de la complexité des choses d'art ou de pensée, et elles seront infiniment plus vivantes, étant plus étudiées. L'homme n'aime que ce qui lui a coûté un effort. L'amour est aussi une conquête.

Il ne suffit pas d'entrer en contact direct avec le peuple ; il ne suffit même pas de causer avec lui, il faut encore lui apprendre à penser. Pour cela, il faut l'initier à nos méthodes en les pratiquant devant lui. Nous en retirerons nous-mêmes le plus grand profit.

A l'adhésion confuse et un peu paresseuse de nos auditoires ouvriers, il faut substituer leur collaboration personnelle et précise. Là, comme ailleurs, il faut transformer *la masse* en *individus* ».

F. P.

(1) *Cours* ou *Conférences ?* (*Revue internationale* du 15 juillet 1898).

AVIS AUX CANDIDATS

EN QUÊTE

DE SUJETS DE THÈSES LITTÉRAIRES POUR LE DOCTORAT

On sait combien le choix d'une thèse est difficile. Les préférences personnelles d'un candidat au doctorat n'ont pas encore eu le temps de se développer. Tout occupé naguère à saisir la pensée de ses maîtres, il commence bien à penser par lui-même, mais il n'a pas encore eu le loisir de mûrir ses propres idées. Il est au début de sa carrière de professeur ; son enseignement l'occupe beaucoup, et, comme en général c'est dans un lycée qu'il enseigne, ses obligations professionnelles promènent continuellement son attention d'Homère à V. Hugo. Il ne faut pas trop l'en plaindre ; car l'éducation générale d'un jeune homme n'est pas terminée le jour où il a subi sa dernière épreuve d'agrégation ; puis, à moins de dispositions personnelles tellement heureuses qu'elles dispensent de noviciat, c'est uniquement dans les lycées qu'on apprend l'art d'intéresser des auditeurs, de faire travailler des élèves ; car là on est beaucoup moins impunément ennuyeux que dans une Faculté, et la responsabilité personnelle de chaque maître ne se noie pas dans une sorte de collaboration anonyme. Aussi l'intérêt même de l'enseignement supérieur et de ceux qui le distribueront un jour voudrait-il qu'un stage de quelques années dans l'enseignement secondaire fût imposé à tout candidat au doctorat ; les prix académiques et les fauteuils de l'Institut suffisent amplement à récompenser la science libre ; les chaires des Facultés doivent être réservées à ceux qui ont fourni la preuve qu'ils savent enseigner. Mais il n'en reste pas moins que le jeune professeur qui cherche des sujets de thèses est fort embarrassé. Ne sachant pas trop encore ce qui lui agrée décidément, il se demande surtout ce qui n'a pas encore été traité ; et, comme il sent bien qu'il ne peut décemment consulter ses conseillers naturels sur un sujet qui le tente, sans l'avoir un peu sérieusement étudié, c'est souvent après six mois, un an de recherches qu'il apprend ou découvre que la question est insoluble ou vidée. Il se remet alors sur une autre piste, et souvent pour revenir encore bredouille. Les esprits supérieurs mêmes ont passé par ces fausses démarches, par ces déceptions : je me souviens d'avoir entendu M. Gaston Boissier raconter fort plaisamment par quelle suite de péripéties il était arrivé à choisir enfin le sujet des thèses qui commencèrent sa réputation. C'est donc rendre service aux jeunes gens que de leur indiquer des voies dans lesquelles la recherche offre beaucoup moins de chances de mécomptes.

D'ordinaire, à laisser à part les maîtres d'anglais et d'allemand qui ont si brillamment contribué, durant ces vingt dernières années, au progrès de la science, c'est dans le domaine des littératures grecque, latine, française, qu'on cherche un sujet. Certes le champ est vaste ; mais il a été tellement moissonné depuis cinquante ans, sans parler des travaux antérieurs, par tous les érudits et critiques de tous les pays civilisés, que le candidat se trouve souvent dans l'alternative de choisir pour héros un personnage de vingtième ordre dont l'œuvre ne se rattache à aucune question générale, ou de renouveler en apparence un grand sujet par la triste ressource du paradoxe. Dans ces derniers

temps, plusieurs ont courageusement tenté de revenir aux auteurs de premier ordre en les abordant par un côté de leur génie qui semblait n'avoir pas été spécialement mis en lumière; mais, le jour de la soutenance, la plupart n'ont que trop appris que, sur le point même qu'ils bénissaient le ciel de leur avoir réservé, tout l'essentiel était dit depuis longtemps et qu'il n'était pas nécessaire d'écrire tout un livre pour ne rien enseigner qu'aux ignorants. Car une des vérités qu'un débutant a le plus de peine à ne pas perdre de vue est qu'un livre, surtout une thèse, est tout autre chose qu'un article de Revue ou même une conférence de Faculté; il n'y suffit pas d'avoir raison, il faut être le premier à avoir raison : on attend de l'auteur des conclusions neuves et non pas uniquement des conclusions justes, ou du moins, puisqu'il est plus d'une façon de servir la science, des faits neufs et curieux.

Or il se trouve un double champ que, par une coïncidence singulière, on a chez nous presque cessé d'explorer au moment même où la philosophie et l'histoire renouvelaient la critique : j'entends les littératures de l'Italie et de l'Espagne. Certes, même en ce siècle, des hommes aussi savants que spirituels ont empêché la prescription de s'établir chez nous contre l'étude des langues méridionales ; je ne sais pas quelle autre nation a jamais trouvé en l'espace de cent ans, pour approfondir la littérature d'un seul et même peuple étranger, quatre hommes comparables à Ginguené, à Fauriel, à Ozanam et à M. Gebhart. Mais des généraux ne font pas une armée. Et pourtant, que de raisons pour se tourner vers le midi de l'Europe ! Laissons de côté celle à laquelle tout le monde pense d'abord ; la facilité de l'italien et de l'espagnol est plus apparente que réelle ; il est plus aisé de lire un journal italien qu'un journal allemand, mais beaucoup d'auteurs italiens sont aussi difficiles à comprendre littéralement que Gœthe et quelques-uns le sont davantage. N'exagérons même pas la parenté qui rattache les génies des divers peuples de race néo-latine. Ecartons encore les motifs d'ordre politique qui doivent nous faire souhaiter qu'un certain nombre de nos jeunes savants nous concilient par leurs travaux l'amitié d'hommes qui, au-delà des Alpes et des Pyrénées, influent sur l'opinion de la jeunesse. Arrivons tout de suite à une considération d'ordre pratique qu'il n'est nullement interdit à un candidat d'envisager. Les littératures méridionales offrent une mine de grands sujets dans lesquels on n'a point à craindre de devanciers, ni, en quelque sorte, de rivaux, non seulement en France, mais dans les pays mêmes qui ont produit les chefs-d'œuvre qu'on voudra étudier. Assurément, l'esprit critique se réveille actuellement en Espagne, et je ne conseillerais à personne de se hasarder sur un sujet que traiterait M. Menendez Pelayo ; mais il suffit d'interroger un voyageur sur l'état présent des bibliothèques d'Espagne pour conclure que l'illustre savant n'a pas encore formé une bien nombreuse école. Assurément, en Italie, une innombrable légion admirablement commandée fouille avec autant de bonheur que de ténacité les archives privées et publiques : mais, à part quelques exceptions éclatantes, on y fait des articles à l'infini et très peu de livres, du moins sur des questions générales, sur l'ensemble notamment de la vie et de l'œuvre d'un grand écrivain ; la critique y est essentiellement érudite ; elle prépare et trie les matériaux, mais d'ordinaire ne les assemble pas ; très-souvent elle pétille d'esprit et sait se faire lire en traitant les questions les plus arides ; mais elle se donne très rarement le plaisir d'écrire à la fois pour le grand public et pour les savants. C'est que le grand public en Italie ne lit guère, n'achète guère par conséquent que des romans ou des pièces de théâtre : les savants désespèrent donc de fixer son attention et n'écrivent que pour leurs pareils. En France, de tout temps, les grands écrivains ont su qu'ils n'intéresseraient guère moins les gens du monde en appréciant devant eux les productions de leurs confrères qu'en leur soumettant des créations originales ; longtemps avant que la Sorbonne examinât des thèses littéraires, Fénelon, Boileau, La Bruyère, Voltaire, La Harpe avaient donné à la société polie le goût de la critique, ou plutôt avaient servi, éclairé ce goût naissant ; et le malheur est précisément que mainte thèse de littérature française s'est trouvée

et se trouvera résumée ou réfutée par avance dans un vers de l'*Art Poétique* ou dans une phrase du *Siècle de Louis XIV*. En Italie au contraire, la critique littéraire avant notre siècle n'était guère entendue qu'à la manière de nos bénédictins ; quand elle est passée aux mains de savants d'une tout autre portée d'esprit, d'un tout autre talent de plume que les Mazzuchelli et les Tiraboschi, le pli était pris. Ajoutez qu'en France bon nombre de savants sont personnellement connus du grand public qui compte parmi ses plaisirs celui de suivre leurs cours et qui lit ensuite leurs ouvrages pour y retrouver un écho de leur voix, tandis qu'en Italie, peut-être parce que la facilité de parole y étant plus répandue est moins estimée, il est bien peu de chaires au pied desquelles on voie d'autres auditeurs que des étudiants.

De là, une conséquence d'une importance inappréciable ; tandis que pour les autres littératures presque tous les grands sujets sont pris, dans celles du Midi presque tous les grands sujets sont libres ; les candidats au doctorat peuvent choisir presque à leur gré parmi les génies de premier ordre qu'ont produits l'Italie et l'Espagne. Pour les sujets qu'ils chercheront dans la littérature italienne, ils trouveront une foule d'excellentes monographies qui éclaireront les points qu'ils auraient eu le plus de peine en leur qualité d'étrangers à élucider complètement ; mais, outre le service qu'ils rendront à la renommée des critiques italiens et à notre propre instruction en répandant ces découvertes, ils auront le plaisir et l'honneur d'embrasser les premiers dans une vaste étude d'ensemble le génie d'un de ces hommes dont le nom revient à chaque instant à la mémoire de la postérité. Je ne parle même pas en effet d'une foule de questions relatives aux rapports littéraires ou politiques de nos voisins avec nous qui formeraient l'objet de thèses agréables et instructives : un illustre Italien m'écrivait dernièrement que nos jeunes Français trouveraient la matière de livres fort désirables dans la discussion des sources, de l'autorité de Davila, l'historien de nos guerres religieuses, dans l'étude des partisans et des adversaires de l'influence française en Italie au XVIIIe siècle, de Cesarotti, de Baretti ou d'Alessandro Verri, le frère de ce Pietro Verri qui a fourni à M. Eugène Bouvy le sujet d'une thèse des plus judicieuses. Mais, je le repète, les plus célèbres écrivains de l'Italie offriraient des sujets. Un candidat pourrait par exemple choisir hardiment le Tasse, ce charmant poète à qui la France a voué pendant deux siècles un culte passionné ; les savantes recherches de M. Angelo Solerti ont dissipé les légendes qui avaient plus d'une fois faussé le jugement de la critique ; c'est le moment de dire par où il a été véritablement grand, de comparer la *Jérusalem* au *Roland furieux*, non plus comme jadis pour rabaisser l'un ou l'autre de ces deux immortels poèmes, mais pour montrer comment le Tasse conserve ou corrige la tradition du roman chevaleresque, pour mesurer l'étendue de son esprit et délimiter la profondeur de ses sentiments.

Sans doute, entre les maîtres du chœur de la littérature italienne, il ne faudrait pas choisir tout-à-fait au hasard ; mais, indépendamment des conseils qui au besoin ne manqueraient pas aux candidats, rien n'est plus facile pour eux que de se guider eux-mêmes grâce à deux ouvrages bien connus des italianisants et que la Bibliothèque de la Sorbonne possède, mais qu'ils devront avant tout se procurer, car l'emploi quotidien leur en sera indispensable. Le premier par ordre de date est intitulé : *Tavole storico-bibliografiche della letteratura italiana*, par MM. Giuseppe Finzi et Luigi Valmaggi (Turin, Loescher, 1889) ; en regard de chaque nom d'auteur, on y lit dans une première colonne la liste de ses œuvres, dans une deuxième celle des meilleures éditions, dans une troisième celle de tous les travaux de quelque valeur dont l'auteur a été l'objet ; et, comme deux index, l'un alphabétique, l'autre méthodique terminent l'ouvrage, on peut en cinq minutes connaître l'importance des études auxquelles a donné lieu tel ou tel écrivain. Le second ouvrage est le *Manuale della letteratura italiana*, de MM. Alessandro D'Ancona et Orazio Bacci (Florence, Barbèra, 1892-5, 5 volumes), fruit d'une science également vaste et bien digérée, qui rend tous les jours à la science d'incalculables services ; d'abord il comprend pour

chaque siècle une notice historique et une notice littéraire qui en font un tableau suivi de la civilisation italienne ; mais ce n'est rien encore : pour chaque écrivain, les extraits empruntés à ses œuvres sont précédés d'un résumé sur sa vie et ses écrits où non seulement on cite chacun de ses biographes et de ses critiques, mais où l'on résume d'un mot les découvertes de chacun, si bien que le lecteur sait, non seulement où il doit puiser, mais ce qu'il peut se promettre d'apprendre dans chacun des livres cités.

Les jeunes gens qui en ce moment cherchent leurs sujets feront d'autant mieux de réfléchir sur ces remarques qu'elles pourraient bien dans dix ans n'être plus du tout aussi fondées ; il y a péril en la demeure. Ce que j'imprime ici, je l'ai déjà dit à bien des oreilles, et la semence n'a pas été tout à fait perdue. On commence de toutes parts à se douter qu'il y a des domaines moins encombrés que ceux où l'on s'étouffe encore. Une demi-douzaine de thèses sur la littérature et l'histoire de l'Italie ont été soutenues dans ces dernières années (1) ; sans trahir aucune confidence, je puis dire qu'il s'en prépare autant à l'heure qu'il est. Il suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur les derniers programmes de la Société d'Études Italiennes pour voir que plus d'un agrégé a définitivement fait son choix et donné des gages. Il n'est nullement téméraire de penser qu'à notre École de Rome ce ne seront bientôt plus les seuls historiens qui se consacreront aux temps modernes. L'Italie devient de plus en plus le but de voyages scientifiques ; durant les dernières grandes vacances, sept étudiants ou correspondants de la Faculté des Lettres de Grenoble sont allés à leurs frais poursuivre leurs études de langue à Sienne, à Florence ou à Turin (2) ; deux de nos agrégés de cette année, dont l'un premier au dernier concours, de l'agrégation de grammaire, l'autre premier à l'avant-dernier concours de l'agrégation des lettres, sont partis à leur tour dès la rentrée. Des thèses sur de fort beaux sujets de littérature espagnole se préparent, et il faut beaucoup attendre des bourses de voyage que distribue chaque année la ville de Toulouse. La collection d'auteurs classiques espagnols que l'accroissement rapide des élèves dans les cours d'espagnol de l'Enseignement Moderne a décidé la maison Garnier à réclamer de M. Ernest Mérimée permet aussi d'espérer beaucoup ; car les jeunes gens que M. Mérimée a groupés ont pris là goût aux recherches scientifiques et je sais qu'il en est qui comptent bien ne pas s'en tenir à ce premier pas. En attendant qu'on nous donne une agrégation des langues méridionales, nos licenciés ès lettres concourent depuis plusieurs années pour le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'italien et de l'espagnol ; plusieurs prennent successivement ces deux certificats, et cet examen dont la difficulté s'élève tous les ans commence à attirer nos agrégés. Les chaires fondées à Grenoble, à Aix pour la littérature italienne, à Toulouse pour la littérature espagnole prouvent que la Direction de l'Enseignement supérieur voit avec sympathie le retour en faveur des langues méridionales. La prudence veut qu'un jeune hispanisant ou un jeune italianisant commence par s'assurer les avantages immédiats d'une des agrégations d'ores et déjà établies ; mais ensuite, quant au choix des thèses, chercher dans des littératures où les plus beaux sujets sont encore au premier occupant, ne passera point, j'imagine, pour le fait de candidats mal avisés.

CHARLES DEJOB.

(1) *Manzoni* par M. Waille, *Sannazar* (en latin) par M. Bellon, *L'Arétin* par M. Gauthiez, *L'Etat pontifical après le grand schisme* par M. Jean Guiraud, *Pétrarque et Ronsard* par M. Pieri, *Louis XII et Lud. Sforza* par H. L. G. Pélissier, *Goldoni* (en latin) par M. Rabany. Toutes, on le voit, roulent sur de grands sujets. Il faudrait y ajouter, outre la thèse précitée de M. Bouvy, celle de M. Vianey sur Régnier qui prouve une très grande connaissance de la poésie bernesque.

(2) Article de M. Henri Hauvette dans cette même Revue du 15 décembre 1897.

DEUX CONTRIBUTIONS D'ALLEMAGNE
A L'HISTOIRE DES ÉCOLES D'ANGLETERRE

En avril 1890, la *Revue d'Edimbourg* publiait un article de fond sur les *Lettres de Chesterfield à son fils*. Elle les déclarait dignes d'attention pour leur style seulement, et non pour leur objet, qui est l'éducation ; car, disait-elle avec dédain, qui se soucierait de lire les leçons d'un tuteur à un écolier ? (*who cares to read the lessons of a tutor to a schoolboy ?*) Pendant les sept années qui viennent de s'écouler, les faits n'ont pas donné raison à la grande revue. Les amis de l'histoire de l'éducation ont pensé qu'il valait la peine d'étudier l'état, à travers les siècles, des écoles d'Angleterre et d'Irlande. Et, chose à noter, c'est sur le continent surtout que ces écoles ont trouvé des historiens. Aux travaux qui avaient été publiés jusqu'en 1896 sont venus s'en ajouter deux autres en 1897. L'un, dû à M. Leitritz, a paru à Stettin, chez Herrcke et Lebeling, sous le titre d'*Education and Schools in Early England* ; l'autre, qui a pour auteur M. Aronstein, est intitulé : *Die Entwicklung der höheren Knabenschulen in England*, et se trouve à Marbourg chez N. G. Elwert. Les deux ouvrages sont de peu d'étendue, mais également substantiels. Le premier traite des écoles d'Angleterre depuis les origines jusqu'au temps de Bède, c'est-à-dire depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la première moitié du VIIIe siècle ; le second part du XIVe siècle, passe vite sur la Renaissance et les temps suivants, mais insiste sur la période contemporaine, jusques et y compris les travaux de la Commission de 1894-1895 et le projet de loi du 31 mars 1896. Les efforts que fait M. Leitritz pour découvrir les germes des plus anciennes écoles, M. Aronstein les met à éclairer l'organisation du système scolaire d'aujourd'hui. L'œuvre réunie des deux savants aboutit à mettre en lumière les extrémités de la chaîne qui relie les écoles d'Angleterre pendant seize ou dix-sept cents ans, mais elle en laisse le milieu dans l'obscurité. L'objet de notre petit essai est de donner en abrégé le résultat obtenu de part et d'autre.

***

M. Leitritz est instruit, et circonspect autant que consciencieux. Il part du fait que longtemps l'Eglise seule eut le dépôt du savoir et se chargea du soin de l'éducation. « Ses monastères, dit-il, étaient l'arche où flottait par-dessus le déluge des âges barbares le trésor des oracles chrétiens, de la poésie, de la peinture et de la musique, jusqu'à ce que les eaux se retirassent et qu'un monde nouveau sortît des profondeurs des abîmes. »

Bien avant que le moine Augustin, en 596, fût envoyé en Bretagne par Grégoire le Grand, le christianisme et les lettres chrétiennes avaient pénétré dans l'île. Tertullien dit que certains lieux inaccessibles aux Romains avaient été soumis au Christ, « *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita.* » Au concile d'Arles, en 314, il y avait trois évêques bretons, ceux d'York, de London et de Lincoln. Leurs sièges n'étaient pas les seuls de l'île. De même l'Irlande avait des évêques et des églises avant l'arrivée de Patrick, en 432. Pour donner aux prêtres une éducation en rapport avec leur mission, il fallait des

maisons d'instruction. Tout porte à croire qu'on n'y enseignait d'abord que la religion. Le paganisme avait des racines encore trop profondes, et ses fables restaient trop dangereuses, pour que rien de ce qui y tenait fût reçu dans le *curriculum* des études. Non que les écrivains grecs et latins fussent bannis des monastères, mais ils n'étaient mis qu'entre les mains de ceux pour les lumières et les convictions de qui il n'y avait point à craindre de défaillances.

La retraite des Romains, en 411, amena la destruction de ces premières écoles. Les Pictes, les Scots, et après eux les Saxons, portèrent partout la ruine et la désolation. Le christianisme pourtant laissa des traces qui reparurent avec Augustin. Des évêchés surgirent rapidement à Canterbury, à London, à Rochester, à Dunwich, à Dorchester, et en maint autre lieu. En moins de cent ans la Bretagne eut de nouveau nombre d'églises, de monastères et d'écoles.

Dans la période pré-normande on trouve trois catégories d'écoles : celles des cathédrales, celles des églises dites collégiales, et celles des monastères. Les deux premières peuvent être groupées ensemble sous le nom d'écoles épiscopales.

Tout diocèse avait-il son école épiscopale ? En principe cela est probable, chaque évêque devant avoir à cœur de former son clergé. Mais toutes ces écoles ne semblent pas avoir eu une organisation également forte. En 747 les évêques réunis au concile de Clovesho déclarèrent que peu seulement de ceux qui étaient appelés au service des églises étaient suffisamment instruits dans les saintes écritures ; et en 826 le pape Eugène II se lamentait de ce que la grammaire, c'est-à-dire la langue de l'Eglise, était enseignée d'une manière défectueuse dans certains établissements, et de ce qu'il n'y avait rien de réglé ni de suivi dans la façon d'y donner l'instruction. De ces plaintes sortit peu à peu un état de choses meilleur. Un *magister scholarum* ou *archimagister* fut investi de la direction de l'école. Il avait sous lui le *scholasticus*, sorte de surveillant des études, chargé du soin de la bibliothèque et peut-être aussi de l'inspection des écoles de moindre importance du diocèse. Les écoles épiscopales semblent avoir servi de modèles pour les écoles qui s'établirent à partir du XIVe siècle, et d'où sortirent plus tard les *public schools*.

Les écoles collégiales étaient constituées à peu près de même, mais elles étaient moins immédiatement sous l'autorité et la dépendance des évêques. Il y en avait de fort anciennes, qu'on trouve mentionnées dans le *doomsday-book*. Elles portaient les noms des saints dont elles invoquaient spécialement la protection: St. John Baptist à Chester, St. Wilfrid à Ripon, St. Edith à Tamworth, etc. On rencontre des écoles collégiales dans des lieux qui eurent plus tard des *grammar schools* célèbres: Westminster, par exemple, Shrewsbury et d'autres.

Les écoles monastiques sont en général moins anciennes que les écoles épiscopales, pour la raison qu'au commencement les monastères étaient rares. Leur développement date plutôt du temps où les diocèses eurent des subdivisions. C'est dans les campagnes surtout qu'elles se répandirent. Leur principal but était de donner la première instruction à des enfants intelligents tirés du peuple et qui devenaient des recrues pour la vie religieuse, soit dans les séminaires, soit dans les monastères. Recevaient-elles d'autres enfants et étaient-elles dans une certaine mesure à la disposition de toute la classe populaire ? On peut le supposer, mais non l'affirmer ; les documents font défaut. Mais ce qui est certain, c'est que des fils de famille destinés à vivre dans le monde s'y trouvaient mêlés, aussi bien que dans les écoles épiscopales, aux futurs membres du clergé séculier et régulier.

La dernière partie de l'ouvrage de M. Leitritz contient des détails intéressants sur les personnages qui jouèrent un rôle prépondérant dans l'histoire des écoles anglo-saxonnes.

A Augustin, l'apôtre de l'Angleterre, semble revenir l'honneur de la fondation de l'école cathédrale de Canterbury, celle qui devint le centre de la chrétienté d'Angleterre, et où brilla la science profane autant que la science religieuse. Ce fut avec l'élévation de Théodore de Tarse à l'archevêché de Canter-

bury qu'elle commença à jeter un vif éclat. Théodore ne craignit point, comme Grégoire le Grand, de favoriser l'étude des écrivains païens. A l'exemple de saint Basile, il jugea qu'elle pouvait servir à celle des auteurs ecclésiastiques. Il groupa autour de lui des savants, et mit à leur tête l'abbé Adrien, venu d'Afrique. Sous son impulsion, les sciences furent cultivées autant que les lettres, en première ligne l'arithmétique et l'astronomie. Il fonda une importante bibliothèque, et mit à la disposition des esprits d'élite de toutes les classes les trésors de la science humaine.

L'action de Canterbury se fit sentir d'abord dans l'Est-Anglie. Le roi Sigebert y fonda vers 630 une école semblable; ce fut après son retour de Gaule, où il avait été exilé, instruit et converti au christianisme. Un ami de Burgondie, du nom de Félix, lui vint en aide et obtint d'Honorius, archevêque de Canterbury, l'évêché de Dunwich. Félix attira à l'école de son siège épiscopal des maîtres de Canterbury. Malheureusement il perdit son royal protecteur, qui mourut, trop tôt pour les lettres, dans une bataille contre Penda, roi de Mercie.

Une des gloires de l'école de Canterbury fut Aldhelm, dont le nom est inséparable de celui de Théodore et d'Adrien. Il devint élève de ce dernier après de bonnes études à Malmesbury et un tour en France et en Italie. Très versé dans le latin et le grec, il sut encore un peu d'hébreu, ce qui était rare en son temps. Il fut le premier Saxon qui se servit du latin pour écrire en prose et en vers. En langue vulgaire il composa des hymnes qu'il faisait chanter aux fidèles après la messe. Il regardait la musique comme un des moyens les plus efficaces d'adoucir ses compatriotes. Deux cents ans après sa mort, Alfred le Grand, qui l'appelait le prince des poètes anglo-saxons, entendait encore le peuple redire des chants de sa composition.

Un autre élève célèbre de Théodore et d'Adrien fut Tobias, évêque de Rochester. Sans égaler Aldhelm, il était si maître des langues grecque et latine, qu'il les parlait comme la sienne propre. Bède le mentionne avec honneur. Il laissa des ouvrages qui furent détruits par les Danois. Le zèle avec lequel il remplit ses devoirs d'évêque permet de supposer qu'il ne négligeait point les écoles.

Deux monastères avec des écoles renommées furent fondés par Benoît Biscop à Wearmouth et à Yarrow. Ce savant est connu particulièrement pour le soin avec lequel il collectionnait des livres. Les Romains, en se retirant de la Bretagne, avaient emporté la meilleure partie des ouvrages qui s'y trouvaient. Ce qui restait fut détruit par les Calédoniens et les Saxons. Biscop enrichit ses deux monastères de bibliothèques qui leur valurent d'illustres étudiants. Du nombre fut Bède, élève de Biscop lui-même à Wearmouth.

Dans ses efforts pour rendre justice à quiconque contribua à la fondation ou à l'influence des écoles, M. Leitritz n'a garde d'oublier les rois.

Oswald, roi de Northumbrie, avait passé quelque temps de son exil au monastère fondé à Iona par l'Irlandais Colomba. Il en fit venir saint Aidan, qui établit un monastère dans la terre péninsulaire de Lindisfarne. Sainte Hilda, de race royale, bâtit celui de Whitby, en devint abbesse, et en fit un séminaire de prêtres et d'évêques. De là sortit Jean de Beverley, et c'est là aussi que fut composé, par Caedmon, le Milton anglo-saxon, le premier grand poème anglais. Penda, roi de Mercie, commença le monastère de Medeshampstead, mieux connu sous le nom de Peterborough; ses frères, Wulfere et Ethelred, le finirent et en firent un des plus riches de l'Angleterre. Un jeune prince de Mercie, Guthlac, se retira dans les solitudes de Crowland et y mourut. Sur sa tombe s'éleva une école appelée à une grande célébrité. Etheldreda, femme d'Ecgfrith, roi de Northumbrie, bâtit un monastère à Ely, cette forteresse que le patriote Hereward défendit si vaillamment contre Guillaume le Conquérant. Enfin, un roi de Mercie, Offa, éleva en l'honneur de saint Albans, le premier martyr chrétien d'Angleterre, l'école qui prit le nom du saint et devint un centre d'études historiques.

Le temps de l'apogée des écoles anglo-saxonnes fut celui de Bède (674-735). Avant la fin du VIIIe siècle commencèrent les invasions danoises, avec lesquelles, dit Guillaume de Malmesbury, toute science fut ensevelie.

***

En passant de l'ouvrage de M. Leitritz à celui de M. Aronstein, on saute par-dessus six siècles. Chacun des deux auteurs a rempli la tâche qu'il s'était imposée. Le lecteur, cependant, se trouve en face d'une lacune qui le gêne. Il voudrait, pour le moins, avoir quelques renseignements sur la destruction des anciennes écoles par les barbares de la Scandinavie, et sur leur reconstitution par les Normands. De cette lacune, M. Aronstein n'est pas plus responsable que M. Leitritz, mais il l'est d'une autre, qui se trouve dans sa bibliographie et sur laquelle il a le malheur d'attirer lui-même l'attention. Avant de donner la longue liste des ouvrages qu'il a pu consulter, il déclare qu'aucun travail d'ensemble et impartial n'a encore été fait sur le développement des écoles secondaires d'Angleterre (1). Si le moi n'était pas haïssable, nous dirions qu'un pareil travail existait depuis un an, (2) quand M. Aronstein a publié le sien.

Mais revenons à *Die Entwicklung der höheren Knabenschulen in England.* L'auteur divise son livre en deux parties. Dans la première, il esquisse l'histoire des écoles latines jusqu'au commencement de notre siècle ; dans la seconde, il expose les réformes qui suivirent, à partir de celles de Thomas Arnold.

Pour la période avant la Renaissance, il se borne aux deux écoles de Winchester (1386) et d'Eton (1440). La première eut pour fondateur Wykeham, à la fois évêque de Winchester et grand chancelier du royaume, c'est-à-dire homme d'Eglise et homme d'Etat en même temps. Il fit son école à son image et à sa ressemblance : elle devait fournir d'un côté des ministres à Dieu, et de l'autre des ministres au roi. Pour que le second but fût atteint, aussi bien que le premier, il créa à Oxford une annexe de Winchester, le *New College*, et y envoya les jeunes gens qui désiraient aller à l'université. Quant à Winchester même, il y fit régner un esprit différent de celui des écoles monastiques, parce qu'il y formait un clergé destiné à vivre dans le monde et non dans les monastères. Sa pensée tout entière, il la symbolisa dans les armes de l'école : une mitre, une crosse, une plume, un encrier, une épée et une longue verge, avec cette inscription : *aut disce, aut discede, manet sors tertia cœli.*

L'Ecole d'Eton fut érigée par Henri VI, sur le modèle de celle de Winchester, avec un collège aussi, à Cambridge, *King's College.* Les maîtres, de même, étaient tirés du corps des prêtres et non de celui des moines. Eton est resté, jusqu'à nos jours, la première des grandes écoles d'Angleterre, et a réuni en tout temps les qualités et les défauts des *public schools.*

Passant à la Renaissance, M. Aronstein donne comme type des écoles de cet âge, celle de Saint-Paul, bâtie en 1509, par l'humaniste Colet. Elle fut la première dont la surveillance fut confiée à des laïques, mariés et tirés de la classe des négociants, à laquelle appartenait Colet lui-même ; la première aussi où fut enseigné le grec. Le latin restait la base des études, mais sa pureté devait procéder plus de la lecture des auteurs que des théories grammaticales. Colet prend ainsi place à la tête de la longue suite de maîtres qui, depuis plus de trois siècles, protestent, quoique inutilement, contre l'absurde étude de la grammaire pour elle-même, et dont nous faisons encore aujourd'hui peser la tyrannie sur nos enfants.

Parmi les écoles qui imitèrent le plus fidèlement Saint-Paul, il faut nommer Westminster, œuvre de Henri VIII et d'Elisabeth. Autour des deux se groupèrent au XVIe siècle, Birmingham, Christ's Hospital, Shrewsbury, Merchant Taylors', Rugby, Harrow et Uppingham, et au commencement du XVIIe, Charterhouse et Dulwich. L'Angleterre se trouva ainsi couverte d'un vaste réseau

(1) « An einer zusammenhängenden und zugleich unparteiischen geschichtlichen Darstellung der Entwicklung des höheren Schulwesens in England fehlt es dagegen noch. » P. 2.

(2) Sous le titre d'*Histoire de l'éducation en Angleterre ; les doctrines et les écoles.* Paris, Perrin, quai des Grands-Augustins, 1896.

d'écoles latines, remplaçant celles que la Réforme avait ruinées en expulsant leurs maîtres et en confisquant leurs revenus. M. Aronstein donne, sur l'organisation de ces nouvelles écoles de fondation et dotées, des informations pleines d'intérêt. Quand il passe aux écoles privées, il entre dans des considérations piquantes, où toutefois il paraît faire trop de cas des tableaux qu'en tracent les romanciers Smollet, Disraeli et Dickens.

Le petit chapitre sur Thomas Arnold est écrit avec une sympathie qui pousse M. Aronstein à exagérer, non les grandes vues et les bonnes réformes de cet éminent éducateur, mais l'empressement des écoles secondaires en général d'imiter Rugby. L'activité pédagogique d'Arnold dura de 1828 à 1842. Après ce temps, comme avant, que trouve-t-on de changé dans le *fagging*, le *flogging*, les exercices corporels, le règne du vers latin, la négligence des langues étrangères, et tant d'autres choses auxquelles tenait l'esprit conservateur des Anglais ? Arnold a eu des idées ; il a trouvé un champ d'expérience pour les réaliser. Si, après lui, quelques-unes ont passé dans la pratique, ce n'a été qu'avec les années. Aujourd'hui encore, pour les connaître, il faut s'adresser. moins aux écoles, qu'à *Tom Brown's Schooldays* et au bel ouvrage d'Arthur Penrhyn Stanley, *The Life and Correspondence of Thomas Arnold.*

Un grand évènement politique et social, dont Arnold fut témoin, eut plus d'influence sur les écoles que ses réformes ; ce fut la révolution pacifique de 1832. Elle brisa la domination de l'aristocratie et donna de l'importance à la bourgeoisie. A côté des écoles classiques s'élevèrent des écoles d'un autre genre. Les langues anciennes continuèrent de fleurir dans les *public schools* ; mais les mathématiques, l'histoire naturelle, la géographie, l'histoire, les langues étrangères, et en général les connaissances préparatoires à l'industrie, au commerce et au service des colonies, furent enseignées dans les écoles nouvelles, qui réduisirent aussi les frais de pension et d'étude, afin d'être abordables à la classe moyenne. De ce nouveau régime sortit la division en *classical side* et en *modern side*.

C'est au temps de Thomas Arnold aussi que l'Etat commença à s'ingérer dans l'enseignement ; il le fit dans un esprit pratique, et fonda tout d'abord une école de dessin à Somerset-House. De cette institution naquit le *Science and Art Department*, sorte d'administration qui eut son siège à South-Kensington, et qui provoqua la création de nombreuses écoles de mathématiques, de géométrie, de physique, de mécanique, de chimie, de géologie, de minéralogie, de zoologie, de botanique, de marine, d'agriculture, d'économie politique, de tenue des livres, etc.

Ces nouveautés découlaient plus ou moins directement du bill de réforme de 1832. Les conséquences de cette loi sociale se firent sentir jusque dans les *public schools*. Elles eurent pour résultat l'institution de la *Public Schools Commission* de 1861 et de la *Schools Enquiry Commission* de 1864, qui firent une enquête minutieuse de l'état des études dans les grandes écoles classiques. Les changements qui s'ensuivirent ne furent pas, il est vrai, très considérables ; les langues anciennes, en tout cas, n'eurent pas à en souffrir.

Les deux derniers chapitres du livre de M. Aronstein ne se prêtent pas à l'analyse. Quoique clairs, ils ont quelque chose de la complication du système scolaire qu'ils ont pour objet de débrouiller. Il faut les lire pour suivre le fil des modifications faites ou tentées depuis 1870 jusqu'en 1896. Ils contiennent beaucoup de détails exacts et forment la bonne conclusion d'une œuvre qui, dans sa partie essentielle, est un effort louable et heureux pour initier les étrangers à l'organisation contemporaine des écoles d'Angleterre.

JACQUES PARMENTIER.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

GROUPE PARISIEN (mai et juin 1898).

I. *Les Sciences naturelles dans l'enseignement secondaire.*

La note publiée dans le n° du 15 juillet 1897, p. 79, relativement à l'enseignement des sciences naturelles dans les lycées, a provoqué un certain nombre de communications de la part des membres de notre Société ou des professeurs de l'enseignement secondaire intéressés à cette question.

M. Legris, agrégé des sciences naturelles, professeur au Collège Rollin, s'est spécialement attaché, dans une note substantielle, à défendre le programme actuel :

« Nous sommes, dit-il, en présence de deux sortes d'adversaires :

Les uns s'attaquent à l'Enseignement scientifique tout entier, mais portent surtout leurs efforts contre la Biologie. Ils parlent volontiers de surmenage : mais ils remplaceraient les heures enlevées à l'Histoire naturelle par des heures de latin ou de grec ; ils ne s'aperçoivent pas que s'ils parvenaient à arracher les Sciences de l'Enseignement classique, ils achèveraient de le ruiner, — ce que nous regretterions infiniment pour notre part. L'exagération de leurs doléances nous défendant suffisamment contre eux, il nous paraît inutile d'insister.

Les autres protestent seulement contre l'enseignement des Sciences naturelles dans les classes de Grammaire. Avec notre excellent collègue M. Priem, ils disent : Le programme est trop étendu (1) ; les auditeurs trop jeunes et déjà surchargés (2) ; enfin les élèves, ne retrouvant l'Histoire naturelle qu'en Philosophie, ont perdu dans ce long intervalle de quatre années les minces profits qu'ils ont pu tirer des cours des classes de 6e et de 5e (3).

(3) Assurément la lacune est regrettable ; mais il nous paraît peu logique de chercher la solution de la difficulté dans la suppression de l'Histoire naturelle en 6e et 5e, avec report de cet Enseignement en Rhétorique, comme le propose M. Priem, puisque la conséquence de cette transformation serait d'accroître d'une année (cinq ans entre la 7e et la Rhétorique) l'intervalle déjà trop considérable.

(1) Le programme est trop chargé ! Nous comprenons tout le poids d'une pareille objection dans des classes d'examen et de concours ; mais dans les classes de 6e et de 5e, il est toujours facile de se mouvoir dans un cadre trop grand ; et si le Professeur y néglige quelques points un peu délicats de son programme pour insister sur des questions qu'il juge plus immédiatement indispensables ou mieux adaptées à l'intelligence de son auditoire, qui donc lui en fera un reproche ? Il se sera conformé à la lettre et à l'esprit des *Instructions ministérielles de 1890 : Pour seconder les intentions du Conseil, les professeurs devront sans cesse se demander si, dans leur désir de bien faire et d'épuiser jusqu'au fond le programme dont ils sont chargés, ils ne dépassent pas la mesure*

imposée par les capacités de l'élève et les exigences légitimes des enseignements voisins. On ne saurait trop le répéter aux professeurs: Bornez votre enseignement; loin de vous engager par delà du programme, restez en deçà plutôt.

D'ailleurs si vous trouvez les programmes d'Histoire naturelle en 6e et en 5e trop étendus, demandez qu'on les allège, mais non qu'on supprime cet Enseignement.

(2) On dit enfin : « Les élèves sont trop jeunes et déjà surchargés d'enseignements variés et absorbants ».

Mais, les élèves seront-ils moins surchargés quand on aura remplacé l'Histoire naturelle par du Latin ou du Grec ?

Ils sont bien jeunes ! C'est vrai (11 à 12 ans). Aussi pensons-nous qu'il serait prématuré et même dangereux, en 6e et 5e, de tirer de la Zoologie, de la Botanique et de la Géologie l'enseignement philosophique que ces sciences comportent. Mais nous devons, dans ces classes, nous borner à fixer par des descriptions simples, les attributs des êtres familiers à nos jeunes auditeurs, en donner un portrait aussi fidèle que possible qui permettra de les rapprocher aisément, de les *classer*. Nous devons surtout éveiller leur curiosité naturelle et attirer leur attention sur des détails importants qui risqueraient de passer inaperçus, en un mot nous devons essayer de développer en eux cette faculté si précieuse : l'*Observation*. Enfin, si au cours de nos descriptions, nous savons donner quelques indications pratiques sur les animaux et les végétaux utiles et nuisibles, sur les principales applications des minéraux et des roches, nous pourrons avoir conscience d'avoir fait œuvre utile.

Par ce côté pratique, l'enseignement de l'Histoire naturelle en 6e et 5e nous apparaît comme un complément des leçons de choses des classes élémentaires dont il ne saurait être séparé.

Nous estimons donc que l'enseignement de l'Histoire naturelle, compris comme il doit l'être en 6e et 5e, ne mérite pas les reproches qu'on lui a adressés, et nous prétendons même que lui aussi possède sa vertu éducative.

La fin que se propose l'Université dans l'Enseignement secondaire, ce n'est pas de meubler la mémoire de l'élève de détails, de faits, de dates, qu'il oubliera pour la plupart ; mais de former des hommes capables de bien juger et de bien agir. Pour cela il est nécessaire d'ajouter à l'éducation générale de l'esprit les données de la Science qui ouvrent à chaque instant de nouveaux horizons à l'activité et affermissent le jugement en le fixant sur des bases solides. La culture scientifique est donc indispensable ; mais elle doit être graduée et toujours adaptée à l'intelligence de l'élève.

Après la *leçon de choses* qui donnera les notions, qu'il n'est permis à personne d'ignorer, viendront l'*Observation* un peu plus attentive des phénomènes et des caractères des êtres et la *Comparaison* avec la *Classification* qui en découle ; plus tard l'*expérimentation* qui permettra de récolter une nouvelle moisson de faits ; enfin l'œuvre scientifique aura son couronnement dans les savantes *généralisations* et les habiles *déductions*, mais seulement à son heure, dans les classes supérieures. Observer, classer, expérimenter, généraliser et déduire, c'est la méthode générale des sciences et aussi la marche du développement de l'intelligence chez l'enfant ; n'est-il pas légitime et sage d'en trouver le reflet dans nos programmes ?

Les grands hommes, à qui nous devons la réforme de notre Enseignement secondaire, l'ont pensé ; c'est pourquoi ils ont placé la leçon de choses dans les classes élémentaires, les sciences d'observation et de classification dans les classes de grammaire, les sciences d'expérience et les conclusions philosophiques dans les classes supérieures. Il nous paraîtrait regrettable de rompre l'unité de l'œuvre qu'ils ont conçue.

Non seulement le jeune élève s'habituera à observer et à classer, mais peu à peu s'éveillera en lui le désir de récolter de nouveaux sujets d'observation. Peut-être commencera-t-il quelque collection d'insectes, de plantes ou de minéraux et, s'il a de la persévérance, ce goût se conservera et se développera dans la suite.

... En résumé, loin de penser que la part faite aux sciences naturelles est trop large, nous estimons que la mesure en est trop étroite, *que des excursions enfin organisées devraient le compléter* et en outre qu'un cours sérieux de Géologie devrait être créé en Rhétorique. On pourrait alors sans inconvénient supprimer la Géologie en 5e et donner à la Botanique l'heure qu'elle possédait autrefois. Ce cours comprendrait, en dehors de la Géologie proprement dite, des leçons sur les faunes, les flores et la répartition des races humaines, ce qui obligerait à revenir sur les notions de classification acquises en 6e et 5e pour les préciser et les compléter.... Mais si la rançon de cette réforme devait être la suppression des cours de zoologie et de botanique en 6e et en 5e, nous serions partisan du *statu quo* ».

Le groupe parisien de la Société d'enseignement supérieur, dans ses dernières séances, a examiné et approuvé les conclusions suivantes, qui lui ont été présentées par MM. Dastre et Vélain :

Pour ce qui est des programmes de 5e et de 6e, l'avis général et très motivé a été de n'y apporter aucun changement. Comme le disait excellemment M. Duruy, dont M. Legris a invoqué le témoignage, « les leçons de choses ont été placées dans les classes élémentaires, les sciences d'observation et de classification dans les classes de grammaire, les sciences d'expérience et les conclusions philosophiques dans les classes supérieures ».

Il ne faut donc pas songer à reporter en seconde et en rhétorique, comme le proposait M. Priem, les matières enseignées actuellement en 5e et en 6e. Y aurait-il lieu cependant de procéder dans ces classes à une revision de celles de ces matières qui pourraient être appliquées à l'enseignement de la géographie physique ? C'est là une question nouvelle que nous proposons aux réflexions de nos collègues. Il ne s'agit ni d'une réforme très profonde, ni d'un bouleversement du présent état de choses. Dans quelques établissements le professeur de géographie a fort heureusement introduit, comme préface à ses descriptions régionales, l'étude des notions générales et élémentaires sur la formation du globe et les connaissances de géologie appliquée qui constituent la base de cet enseignement. Nous sommes donc en présence d'une réforme en voie d'exécution, à laquelle il suffirait de donner plus d'ampleur.

La plus importante des questions soulevées est celle qui occupait le premier rang dans la discussion du 30 mai 1897 : *Comment donner un caractère pratique, expérimental, ou d'observation à l'enseignement des sciences naturelles dans les lycées et collèges ? etc.* (*Revue internationale*, XXXIV, p. 79).

Nous répondons : 1° qu'il faut autant que possible, *supprimer le cours dicté ;* 2° créer un matériel de planches, de dessins, de modèles et même d'objets naturels, qui devra servir continuellement aux professeurs, La constitution d'un tel matériel d'enseignement ne va pas sans quelques frais, qu'on s'efforcera de réduire. Il n'est pas impossible d'y parvenir. Il faut aussi que l'administration se prête à loger ces objets et cela dans le voisinage de la classe. En un mot, il faut un cabinet d'histoire naturelle (peu de peaux tannées et d'animaux empaillés).

Ce qui est peut-être le plus important, c'est l'organisation d'*excursions* ou de *courses* à la campagne, ou de *visites* dans les musées. Beaucoup de professeurs se plaignent de rencontrer, à cet égard, de grandes résistances de la part de l'administration, surtout par le refus de tenir compte du temps consacré par le professeur à cette partie capitale de son enseigne-

ment. Il semble que chaque excursion pourrait être comptée comme une classe.

Enfin il y aurait à modifier les programmes (3e question, p. 79). On pourrait restreindre la part de la physiologie et de l'anatomie. En particulier, il paraît abusif de développer les notions sur la structure et le fonctionnement des glandes, par exemple du rein, l'anatomie du cerveau, l'histologie, etc. On devrait au contraire insister davantage sur les notions générales de biologie.

F. P.

II. *Réunion du Conseil de la Société et du Comité de Rédaction de la Revue, 12 juillet 1898.*

Le Conseil de la Société d'Enseignement supérieur et le comité de rédaction de la *Revue internationale de l'Enseignement* se sont réunis le mardi 12 juillet 1898 à 8 h. 1/2 du soir chez M. Brouardel, Doyen de la Faculté de médecine, président de la Société.

Présents : MM. Brouardel, Alix, Bernès, Caudel, Darboux, Dastre, Durand-Auzias, Gariel, Giry, Larnaude, Picavet, Sabatier et Tranchant.

Se sont fait excuser : MM. Esmein, Hauvette, Lyon-Caen, Morel, Saleilles, Sorel. Présidence de M. Brouardel, *président*.

M. Picavet rend compte au conseil de ce que la rédaction de la *Revue*, a essayé de faire au cours de l'année passée (1). Elle a voulu :

1° Faire, dans la *Revue*, une part à chaque groupe de la société, droit, lettres, médecine, sciences ;

2° Faire place à l'Enseignement supérieur extra-universitaire : collège de France, Muséum d'histoire naturelle, Ecole normale supérieure, Ecoles des chartes, des Hautes Etudes, des Sciences politiques, etc. ;

3° Faire connaître nos divers enseignements régionaux, pour les sciences, les lettres, le droit, la médecine, la théologie, etc. ;

4° Continuer les enquêtes sur l'étranger. Aux étudiants ou aux maîtres qui partaient pour l'Allemagne, l'Italie, l'Amérique, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, la Russie, etc., des lettres de recommandations ont été remises qui leur ont valu un bon accueil. La rédaction a reçu en échange des communications qu'elle a déjà publiées ou qu'elle publiera. Ce service d'informations prendra par la suite un grand développement sans préjudice de celles que fournissent les *Revues* ou les correspondants de l'étranger.

5° Etudier les enseignements primaire et secondaire au point de vue de l'enseignement supérieur ;

6° Réserver une large place dans les chroniques à l'extension universitaire ;

7° Hâter la reconstitution des groupes régionaux de la Société, dont quelques-uns fonctionnent ou vont fonctionner d'une façon régulière.

M. Darboux signale comme sujet d'étude l'organisation des examens et les conditions posées à l'obtention des titres et des grades dans les Universités étrangères.

*
* *

(1) *Revue internationale de l'Enseignement*, 15 juillet 1897, *La Nouvelle Rédaction*.

M. Picavet énumère, d'accord avec le bureau, les questions que la Société pourra inscrire à l'ordre du jour de ses assemblées dans le courant de l'année prochaine.

Ce sont — les *questions régionales* laissées à l'initiative de chaque groupe :

1° La convocation d'un congrès international de l'Enseignement supérieur, à l'occasion de l'Exposition de 1900 ;

2° La question de l'Enseignement secondaire, posée par des polémiques récentes ;

3° Du rôle des Sociétés des amis des Universités.

4° De l'organisation d'un enseignement s'adressant à l'ensemble des élèves d'une Université.

Le Conseil décide que la Société discutera ces questions ; qu'elle sera représentée au Congrès de Nantes (section de pédagogie) par MM. Brouardel et Gariel.

Il décide également qu'elle exposera en 1900 et provoquera la réunion d'un Congrès d'Enseignement supérieur, du 8 au 12 août.

Le Comité d'initiative sera composé des membres du bureau et des Sociétaires présents au Conseil actuel.

La Société fixe sa première Séance au vendredi 25 novembre à neuf heures du soir, *heure militaire*, 27, rue St-Guillaume.

Avant de se séparer, le Conseil vote des félicitations au Rédacteur en chef de la Revue.

Le Secrétaire.
Caudel.

III. *Le Congrès international d'enseignement supérieur en 1900.*

Une demande, signée par le secrétaire général, M. Larnaude, a été adressée au Directeur général de l'Exposition, en vue du Congrès international d'enseignement supérieur de 1900. Les questions à examiner sont provisoirement les suivantes :

1° Créations d'œuvres dans l'intérêt des étudiants ;

2° Des moyens d'éviter l'isolement des étudiants dans les centres universitaires.

3° Les institutions similaires à l'étranger.

(Ces questions avaient été proposées pour le Congrès qui avait été préparé à Bordeaux, *Revue Intern.*, 15 décembre 1897, p. 559).

4° L'extension universitaire : des moyens employés ou à employer par les Universités pour faire pénétrer les méthodes, les notions et l'esprit scientifiques, autant que cela est possible et souhaitable, dans toutes les classes de la nation.

5° De la formation, par les Universités, des maîtres de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

D'autres questions pourront être ajoutées ; celles qui viennent d'être indiquées pourront être modifiées par l'initiative des groupes de la Société ou des établissements d'enseignement supérieur de la France et de l'étranger.

IV. *Lettre aux Présidents des Conseils d'Université et aux Directeurs d'établissements d'enseignement supérieur.*

La lettre suivante a été adressée, le 25 juillet, aux Recteurs, Présidents des Conseils d'Université et aux directeurs des établissements d'enseignement supérieur de France. Nous serions reconnaissants à nos collègues de l'étranger, s'ils voulaient bien nous fournir, de leur côté, les renseignements que nous souhaitons sur les Ecoles ou établissements d'enseignement supérieur de leur pays respectif.

MONSIEUR,

Le Conseil de direction de la Société d'enseignement supérieur et le Comité de rédaction de la *Revue internationale de l'Enseignement* ont l'honneur de vous adresser les communications suivantes :

1° Une lettre de recommandation, dont il vous est envoyé un exemplaire, a été créée pour les professeurs et surtout pour les étudiants qui se rendent à l'étranger (Cf. *Revue internationale*, 15 juillet 1898, p. 44) ;

2° Une lettre de remerciement sera de même créée pour être adressée par la Société à ceux qui auraient fait des dons, donations et legs, soit à l'un de nos établissements d'enseignement supérieur, soit à notre Société d'enseignement supérieur ;

3° La *Revue* se propose de faire prochainement un appel au public pour provoquer les dons, legs, donations, en vue de créations de chaires, de cours, ou en faveur des observatoires, laboratoires, bibliothèques, etc. Elle désirerait donc savoir, *le plus tôt possible*, ce que souhaitent, à ce point de vue, nos divers établissements d'enseignement supérieur, et quelles sommes seraient nécessaires pour donner satisfaction aux besoins les plus immédiats ;

4° La *Revue* désirerait faire connaître à ses lecteurs les résolutions prises dans les diverses séances de nos Conseils d'Université ou des Conseils de nos divers établissements d'enseignement supérieur. Ces indications, qui sont d'ordinaire, fournies à la presse locale, feraient chaque trimestre, l'objet d'un travail d'ensemble qui apprendrait à nos lecteurs ce qui a été résolu pour le plus grand profit de l'enseignement supérieur, en particulier ce qui concerne les grades dont la création est proposée par les diverses Universités.

Toutes les communications pourraient être adressées à M. Picavet, 6, rue Sainte-Beuve, Paris.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire relative à l'application des décrets du 22 juillet 1897 (1) *sur le régime financier et la comptabilité des Universités et des Facultés* (28 janvier).

MONSIEUR LE RECTEUR,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 27 septembre dernier, dans un fascicule spécial, les deux décrets, en date du 22 juillet 1897, portant règlement d'administration publique, l'un pour le régime financier et la comptabilité des Universités, l'autre pour le régime financier et la comptabilité des Facultés et Ecoles assimilées.

Le premier de ces décrets a été rendu en exécution de la loi du 10 juillet 1896 qui a constitué les Universités, et il remplace le règlement d'administration publique du 10 août 1893 relatif aux Corps de Facultés ; le second modifie sur certains points le règlement actuellement en vigueur dans les Facultés et le met en harmonie avec la réglementation nouvelle des Universités.

Suivant l'article 1er de chacun de ces décrets, le budget d'une Université et celui d'une Faculté ou Ecole d'enseignement supérieur sont divisés en budget ordinaire et en budget extraordinaire.

Comme dans le règlement de 1893 la distinction est absolue et aucun virement ne pourrait être effectué de l'un à l'autre budget, *sauf pour les excédents des recettes ordinaires qui peuvent être appliqués à des dépenses extraordinaires* ; mais à l'inverse de ce qui avait été établi en 1893, dans les nouveaux budgets sont récapitulées ensemble d'une part, les deux catégories de recettes (ordinaires et extraordinaires), d'autre part, les deux catégories de dépenses (ordinaires et extraordinaires), de façon à obtenir un seul total pour les recettes et un seul total pour les dépenses.

UNIVERSITÉS.

BUDGET ORDINAIRE.

Recettes. — La nomenclature en est la suivante :

1° *Revenus des biens meubles et immeubles, ainsi que les intérêts des fonds placés au Trésor ;*

2° *Produit des droits d'études* (droit d'immatriculation) ;

3° *Produit des droits d'inscription ;*

4° *Produit des droits de bibliothèque* ;

5° *Produit des droits de travaux pratiques.*

(1) Cf. *Revue Internationale*, du 15 juillet 1898, p. 46 ; du 15 août 1898, p. 166 ; du 15 octobre 1898, p. 326 sqq ; du 15 février 1898, p. 137.

Ces droits (*art. 2, 3, 4 et 5*), dont la quotité et le mode de perception ont fait l'objet d'instructions spéciales contenues dans la circulaire du 20 octobre 1897, devront être inscrits *comme prévision du produit afférent à l'année financière* (*du 1er janvier au 31 décembre*), aussi exactement que possible et sans majoration. La règle générale qui prescrit de prendre pour base des prévisions de recettes les produits constatés du pénultième exercice ne saurait s'appliquer ici. Mais au moment où sont préparés les budgets, les rentrées sont faites et il est possible de déterminer avec une approximation suffisante les produits à provenir des étudiants.

En ce qui concerne le produit des droits de travaux pratiques, il y aura lieu de le faire ressortir séparément, c'est-à-dire par établissement ; mais seul le total qui en sera fait, et pour lequel une accolade est prévue, devra être porté dans les colonnes placées en regard.

6° Produit des publications de l'Université ;

7° Subventions de l'Etat pour les dépenses ordinaires.

Toute subvention allouée par un département ministériel ou par une administration relevant directement d'un ministère devra, que cette subvention s'applique à des dépenses de matériel ou de personnel, figurer à cette place.

8° Subventions des départements, des communes, des établissements publics, des établissements d'utilité publique et des particuliers pour les dépenses ordinaires ;

9° Allocations consenties par les établissements de l'Université pour contribuer à des dépenses communes.

Cet article devra comprendre toute allocation attribuée, soit par une, soit par plusieurs Facultés pour un service exécuté par l'Université.

10° Autres ressources d'un caractère annuel et permanent.

Par ces ressources il faut entendre toute recette ordinaire de nature à se renouveler aux exercices suivants et non prévue aux neuf articles précédents.

Les recettes exceptionnelles figureront au budget extraordinaire.

BUDGET EXTRAORDINAIRE (RECETTES).

Ce budget comprend la recette, c'est-à-dire les capitaux provenant de dons et legs et des emprunts, le produit des biens aliénés, les subventions à titre extraordinaire et pour des opérations ou objets spéciaux, allouées par l'Etat, les départements, les communes, les établissements publics ou d'utilité publique et les particuliers ; enfin les recettes, qualifiées accidentelles, et ne rentrant dans aucune des catégories précitées.

BUDGET ORDINAIRE.

Dépenses. — Les dépenses ordinaires sont les suivantes :

1° Impositions établies par les lois et relatives aux biens appartenant à l'Université ;

2° Service des emprunts ;

A cet article devront être inscrites, soit les annuités à servir pour le service, intérêts et amortissement, des emprunts réalisés, et payables conformément aux clauses et conditions des cahiers des charges, des trai-

tés ou adjudications, soit les sommes nécessaires, dans le cours de l'exercice, au remboursement des obligations et au payement des intérêts concernant les emprunts effectués par voie de souscription publique.

3° Dépenses de personnel imputables sur les fonds de l'Université :

Ici ne devra figurer que le personnel de tout ordre (chaires, cours, conférences, emplois d'agrégés, chefs de travaux, bibliothécaires et employés, préparateurs, garçons) dont les traitements ou indemnités tenant lieu de traitements seront imputés sur les ressources propres de l'Université autres que les revenus des dons et legs et les subventions ayant une affectation spéciale.

4° Emploi des revenus de dons et legs et des subventions ayant une affectation spéciale :

Toute dépense, quelle qu'en soit la nature (personnel, bourses ou frais matériels) et provenant de dons et legs et des subventions ayant une affectation déterminée devra être inscrite à cette place ; il reste entendu qu'il ne s'agit là que des fondations ou subventions administrées ou reçues par l'Université elle-même, les dons et legs et les subventions intéressant les Facultés étant nécessairement maintenues aux budgets de ces établissements.

5° Dépenses de la bibliothèque universitaire ;

Outre les subventions de l'Etat, qui continueront à être allouées pour ce service, le produit du droit de bibliothèque devra y être appliqué intégralement (art. 13 du décret du 21 juillet 1897), mais ces deux ordres de ressources devront être réunis au budget, en un seul total de dépense, sous réserve d'en mentionner l'origine dans la colonne d'observations, à savoir :

Subvention de l'Etat.....
Droit de bibliothèque (prévision du produit).

TOTAL.....

Il conviendra, toutefois, de faire déduction des sommes nécessaires à la rétribution des emplois (bibliothécaires, sous-bibliothécaires, etc.), qui pourraient être créés par l'Université sur le produit du droit de bibliothèque, et d'en opérer le transfert à l'article 3, l'imputation des dépenses pour traitements ne pouvant figurer qu'à ce dernier article.

Seuls, les salaires à la journée et indemnités temporaires sont maintenus comme imputables au titre de la bibliothèque universitaire (art. 5).

6° Dépenses des services communs à plusieurs Facultés :

7° Entretien des bâtiments et du mobilier :

Ne doivent être comprises ici que les dépenses d'entretien exclusivement à la charge de l'Université, et non celles qui incombent aux budgets des Facultés,

8° Allocations aux Facultés pour travaux pratiques réglementaires des étudiants ;

Ces allocations devront toujours représenter des chiffres égaux, sinon supérieurs, aux sommes portées (art, 5 des recettes) comme prévision du produit des travaux pratiques pendant l'année financière (du 1er janvier

au 31 décembre), l'article 13 du décret du 21 juillet 1897 disposant qu'une Université est tenue de mettre à la disposition de chaque Faculté et de l'Ecole supérieure de pharmacie, pour les *travaux pratiques* et les laboratoires, des allocations au moins égales au montant des droits *de travaux pratiques* et de laboratoire versés au cours de l'exercice par les étudiants de chacune de ces Facultés ou École.

9° Allocations aux Facultés pour les laboratoires de recherches et de sciences appliquées.

L'observation de l'article 8 s'applique de même à ces allocations spéciales et, comme pour les travaux pratiques, l'Université doit attribuer à chaque Faculté et à l'École supérieure de pharmacie, pour l'affectation ci-dessus, des allocations au moins égales au montant des sommes dont la perception est prévue dans le cours de l'année financière comme *droit de laboratoire.*

10° Allocations aux Facultés pour les collections.

Ici devra figurer en dépense le total de l'allocation ou des allocations qui pourront être consenties par l'Université pour le service des collections de ces Facultés ou de son École supérieure de pharmacie.

11° Bourses imputables sur les fonds de l'Université.

Cet article ne peut comprendre que les bourses attribuées par l'Université sur ses ressources propres, les bourses sur fondations (dons et legs) ou subventions particulières figurant à l'article 4 (Emploi des revenus et subventions).

12° Dépenses des œuvres instituées pur le Conseil de l'Université dans l'intérêt des étudiants.

Ces dépenses, quand elles se produiront, devront, quel qu'en soit l'objet (allocations ou frais matériels), être mentionnées d'une façon très précise avec désignation de l'œuvre ou des œuvres auxquelles elles se référeront.

13° Impressions et frais de bureau.

Ne doivent être comprises, sous ce chef, que les dépenses d'imprimés et de papeterie exclusivement à la charge de l'Université.

14° Frais des publications de l'Université.

Cet article s'applique aux divers frais imputés soit sur le produit des publications, soit sur la subvention de l'État (art. 6 et 7 des recettes); mais toute dépense ayant pour objet l'emploi d'une des subventions comprises dans l'article 8 des recettes et exclusivement affectée à une publication devra être inscrite non pas à cet article 14, mais à l'article 4 (*Dépenses. — Emploi des revenus et des subventions avec affectations spéciales*).

15° Rétribution de l'agent comptable.

Les rétributions allouées aux agents comptables des Universités sont calculées d'après le tarif ci-après :

1° Sur les recettes des droits spécifiés aux articles 2, 3, 4 et 5 du budget (Droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques) :

A Paris : 1 fr. 25 p. 0/0 des recouvrements effectués;

Dans les départements, 1 fr. p. 0/0.

2° Sur les dépenses :

A Paris, 50 centimes p. 0/0 sur le montant des payements effectués ;

Dans les départements et à Alger, 1 fr. p. 0/0 sur les premiers 25,000 francs et 50 centimes p. 0/0 sur le surplus ;

Toutefois, aucune rétribution n'est due pour les allocations inscrites en dépenses au budget des Universités (art. 8, 9 et 10) au profit des Facultés.

16° Autres dépenses d'un caractère annuel et permanent.

Cet article est plus particulièrement réservé, indépendamment des dépenses qui ne pourraient être rattachées à l'un des autres articles ci-dessus désignés, aux dépenses diverses et imprévues (menues dépenses), aux frais de la brochure des cours et programmes, comptes-rendus des travaux, etc.

BUDGET EXTRAORDINAIRE (DÉPENSES).

Dépenses temporaires ou accidentelles imputées sur les recettes extraordinaires ou sur l'excédent des recettes ordinaires.

On devra ouvrir, quand il y aura lieu, l'article ou les articles nécessaires pour la désignation des dépenses.

FACULTÉS

Sauf quelques changements apportés soit dans le libellé des articles, soit dans leur classification, particulièrement aux dépenses, la nomenclature du nouveau budget des Facultés ne diffère pas sensiblement de celle fixée par le règlement du 10 août 1893. En recette, deux articles ont été ouverts, un au budget ordinaire pour les allocations diverses de l'Université et un au budget extraordinaire pour les subventions de tous ordres, temporaires et accidentelles. En dépense, deux nouveaux articles sont également ouverts, l'un pour le service des emprunts, l'autre au sujet des allocations consenties à l'Université pour contribuer à des dépenses communes.

Ladite nomenclature se trouve établie comme il suit :

BUDGET ORDINAIRE.

En recettes :

1° Les revenus de biens meubles et immeubles, ainsi que les intérêts des fonds placés au Trésor ;

2° Le produit des publications de la Faculté ou École ;

3° Le produit des opérations qui peuvent être autorisées par le Ministre de l'Instruction publique, pour le compte de particuliers, dans les laboratoires spéciaux à chaque Faculté ou École, et dont la dépense doit être remboursée conformément aux conditions déterminées par le Conseil de la Faculté ou de l'établissement assimilé ;

4° Les subventions de l'État pour les dépenses ordinaires :

5° Les subventions des départements, des communes, des établissements publics, des établissements d'utilité publique et des particuliers pour les dépenses ordinaires ;

6° Les allocations diverses de l'Université ;

A cet article devront être inscrites toutes les allocations attribuées sur les fonds de l'Université pour le service des Facultés et de l'École supérieure de pharmacie, particulièrement celles relatives aux travaux prati-

ques réglementaires des étudiants, aux laboratoires de recherches et de sciences appliquées, aux collections.

7° *Les autres ressources d'un caractère annuel et permanent.*

Ici devra être portée toute recette ordinaire non prévue aux six articles précédents.

Les recettes exceptionnelles figureront au budget extraordinaire.

BUDGET EXTRAORDINAIRE (RECETTES).

Même énumération et même objet que pour le budget extraordinaire des Universités.

BUDGET ORDINAIRE.

En dépenses :

1° *Les impositions établies par les lois, et relatives aux biens appartenant à la Faculté ou École ;*

2° *Le service des emprunts ;*

(Voir l'observation portée pour ce service à l'article 2 des dépenses du budget de l'Université.)

3° *L'emploi des revenus de dons et legs et des subventions ayant une affectation spéciale.*

Ainsi qu'il a été dit pour l'article correspondant du budget de l'Université, toute dépense, qu'elle s'applique au personnel (traitements ou indemnités), à des bourses, aux acquisitions et allocations pour prix et médailles, à des publications, et à tous frais matériels, dont l'imputation est faite sur les revenus des fondations (dons et legs) et des subventions, ayant une affectation spéciale, allouées par l'État, les départements, les communes, les établissements publics, les établissements d'utilité publique et les particuliers, doit être portée à cet article, avec désignation de l'objet auquel elle se rapporte.

Pour cette désignation, il conviendra d'adopter l'ordre suivant : 1° personnel ; 2° bourses ; 3° allocations et acquisitions pour prix et médailles ; 4° frais matériels.

4° *Les frais de cours et de laboratoires :*

Devront y être rattachées, quand il y aura lieu, avec la subvention de l'État, les allocations de l'Université pour frais matériels des laboratoires.

5° *Les frais des travaux pratiques réglementaires des étudiants.*

Le crédit à inscrire sous ce titre doit représenter exactement le montant de l'allocation de l'Université à ce sujet.

Il y a lieu de rappeler qu'aux termes de l'article 13 (§§ 4 et 5) du décret du 21 juillet 1897, les excédents disponibles sur ledit crédit peuvent être employés soit en rémunérations de chefs de travaux, de préparateurs et de garçons, soit en indemnités aux maîtres qui, en dehors de leur service réglementaire, ont dirigé des travaux pratiques.

Cette disposition s'applique également aux excédents de l'article 4 (frais de laboratoires).

Les rémunérations et indemnités sont fixées par le recteur sur la proposition du doyen ou directeur.

6° *L'entretien et l'accroissement des collections.*

Devront y être rattachées, quand il y aura lieu, les allocations de l'Université pour le service des collections.

7° *L'éclairage et le chauffage ;*

8° *Les impressions et frais de bureau ;*

9° *Les frais des publications.*

Même observation que celle faite à ce sujet au budget de l'Université.

Il s'agit des seuls frais imputés soit sur le produit des publications, soit sur la subvention de l'État (art. 2 et 4 des recettes) ; mais toute dépense ayant pour objet l'emploi d'une des subventions comprises dans l'article 5 des recettes et exclusivement affectée à une publication devra être inscrite non pas à cet article 9, mais à l'article 3 (*Dépenses. — Emploi des revenus et des subventions avec affectations spéciales*).

10° *Les frais matériels des examens ;*

11° *L'entretien des bâtiments ;*

12° *L'entretien du mobilier ;*

13° *Les frais des opérations autorisées dans les laboratoires pour le compte de particuliers ;*

14° *Les acquisitions et allocations pour prix et médailles.*

Ne devront y être rattachées que les dépenses de cet ordre imputées sur la subvention de l'État ou sur les revenus de la Faculté n'ayant pas d'affectation spéciale ; toute autre allocation pour prix et médailles, prévue dans les subventions de l'article 5 (recettes), devra figurer à l'article 3 des dépenses (*Emploi des revenus et des subventions ayant une affectation spéciale*).

15° *Les allocations consenties à l'Université pour contribuer à des dépenses communes.*

A cet article devront figurer en dépense les différentes allocations faites à l'Université pour des services exécutés par elle ; il y aura lieu de bien spécifier l'affectation de chaque allocation.

16° *La rétribution de l'Agent comptable.*

Cette rétribution est calculée sur les dépenses, d'après le même tarif que celui des Universités (*voir la nomenclature du budget des Universités, art. 15*).

Toutefois, aucune rétribution n'est due pour les allocations inscrites en dépenses au budget des Facultés (art. 15) au profit des Universités.

Les rétributions devront être déterminées isolément pour chaque Faculté ou École.

17° *Les autres dépenses d'un caractère annuel et permanent.*

Porter à cet article, indépendamment des dépenses qui ne rentreraient dans aucune des catégories ci-dessus, les dépenses diverses et imprévues (menues dépenses).

BUDGET EXTRAORDINAIRE (DÉPENSES).

Dépenses temporaires et accidentelles imputées sur les recettes extraordinaires et sur l'excédent des recettes ordinaires.

Ouvrir, quand il y aura lieu, l'article ou les articles nécessaires pour la désignation des dépenses.

DE LA PRÉPARATION DU BUDGET.

Universités et Facultés.

Le budget d'une Université est préparé par le recteur, président du Con-

seil de l'Université; y sont joints les budgets particuliers dont il sera question plus loin.

Celui d'une Faculté ou École est préparé par le doyen ou directeur.

Le projet doit énoncer les recettes et les dépenses de l'exercice précédent.

DES BUDGETS PARTICULIERS.

Universités.

Par budget particulier, on doit entendre le détail des crédits ouverts à un service commun pour les diverses parties de ce service. Tel est, par exemple, celui de la bibliothèque universitaire. Le crédit affecté à ce service sera inscrit à l'article 5 des dépenses ordinaires. La répartition continuera d'en être dressée dans un cadre spécial.

Comme précédemment, il y aura lieu d'établir de ces budgets particuliers pour chacun des autres services communs formant un tout, par exemple, pour une section d'études, pour un institut, pour un laboratoire, pour un musée commun à plusieurs Facultés.

Chaque budget particulier sera soumis au Conseil de l'Université à l'appui du budget général. Le soin de le préparer incombera au fonctionnaire préposé à l'exécution de chaque service commun.

DU VOTE ET DE L'APPROBATION DU BUDGET.

Universités et Facultés.

Le budget de l'Université est voté par le Conseil de l'Université.

Le budget de chaque Faculté ou Ecole assimilée est voté par le Conseil de l'établissement; il est soumis ensuite au Conseil de l'Université.

L'un et l'autre sont approuvés par le Ministre.

Le vote de chaque budget doit être intervenu, au plus tard, avant la fin de novembre. Tout budget doit être transmis au Ministre avant le 15 décembre.

OUVERTURE DES CRÉDITS.

Les budgets des Universités et des Facultés sont arrêtés par le Ministre.

Par suite, aucune dépense ne peut être exécutée en dehors des crédits ouverts. Si au cours de l'exercice, des virements d'article à article sont jugés nécessaires, il en est référé au Ministre qui statue.

Mais en aucun cas, les virements ne peuvent avoir lieu du budget ordinaire au budget extraordinaire et réciproquement, ni modifier l'emploi des ressources ayant une affectation spéciale.

Les excédents des recettes ordinaires peuvent, avec l'autorisation du Ministre, être appliqués à des dépenses extraordinaires.

De même, aucun crédit supplémentaire ou extraordinaire ne peut être ouvert que par une décision du Ministre. Je vous prie de remarquer et de faire remarquer à MM. les doyens que cette prescription n'est pas limitée aux crédits ouverts sur les fonds provenant de la subvention de l'État, mais qu'elle s'étend aux ressources de toute nature. Ainsi, une fois le budget arrêté, si une libéralité est faite à l'Université ou à une Faculté, une décision ministérielle doit rattacher la recette et la dépense aux articles prévus à cet effet au budget ordinaire et au budget extraordinaire.

BUDGET ADDITIONNEL.

Universités et Facultés.

Le budget additionnel est établi chaque année, au mois de mai.

Il comprend l'excédent de recette de l'exercice clos ainsi que les restes à recouvrer et à payer du même exercice.

ORDONNANCEMENT, RECOUVREMENT ET PAYEMENT DE L'EXERCICE.

Universités et Facultés.

L'exercice commence le 1er janvier et expire le 31 décembre.

Toutefois, la période d'exécution des services d'un budget embrasse, outre l'année même à laquelle il s'applique, des délais complémentaires accordés sur l'année suivante, pour achever les opérations relatives au recouvrement des produits, à la constatation des droits acquis, à la liquidation, à l'ordonnancement et au payement des dépenses.

A l'expiration de ces délais, l'exercice est clos.

En ce qui concerne les budgets des Universités et des Facultés, ces délais s'étendent :

1° Jusqu'au 31 mars de la seconde année pour la liquidation et l'ordonnancement des sommes dues aux créanciers ;

2° Jusqu'au 30 avril de cette seconde année pour compléter les opérations relatives au recouvrement des produits et au payement des dépenses.

DE L'EXÉCUTION DES SERVICES.

L'ordonnateur transmet à l'agent comptable les titres de recettes, les budgets et les autorisations spéciales portant allocations, rattachements et virements de crédits, etc.

Les placements et les retraits de fonds font l'objet d'un compte courant avec le Trésor ; les intérêts sont calculés sur toutes les sommes portées au débit et au crédit du compte courant.

Ce compte est arrêté, en capital et intérêts, au 31 décembre de chaque année ; un extrait en est adressé à l'ordonnateur dans les deux premiers mois de l'année suivante ; l'ordonnateur en transmet une copie au comptable.

Le solde en faveur des établissements des intérêts du compte courant est constaté en recette à l'exercice en cours.

L'acceptation des libéralités par actes entre vifs ou testamentaires au profit des Universités et des Facultés ou Écoles est autorisée par décret du Président de la République, rendu en Conseil d'État, sur la proposition du Ministre de l'instruction publique, après avis du Conseil de l'Université ou du Conseil de la Faculté ou École.

L'acceptation des dons et legs est faite par le recteur au nom de l'Université, et par le doyen ou directeur au nom de la Faculté ou École.

Les recteurs, les doyens et les directeurs peuvent toujours, à titre conservatoire, accepter, en vertu de la délibération des Conseils, les dons et legs faits aux Universités, aux Facultés et Écoles assimilées. Les décrets à intervenir ont leur effet du jour de cette acceptation.

Les acquisitions et aliénations de rentes et d'immeubles sont délibérées et votées par les Conseils.

Les emprunts sont autorisés dans la même forme.

Les délibérations relatives à ces opérations sont de celles qui ne peuvent être mises à exécution qu'après autorisation du Ministre.

Pour les acquisitions d'immeubles, les recteurs et les doyens ou directeurs peuvent se dispenser de remplir les formalités de purge des hypothèques lorsque l'acquisition est faite de gré à gré et que le prix n'excède pas 500 francs.

DISPOSITIONS SPÉCIALES AUX EMPRUNTS.

Les emprunts des Universités, Facultés et Écoles assimilées peuvent être réalisés : 1° par adjudication ; 2° par traité de gré à gré ; 3° par souscription publique.

Avant toute adjudication, il est dressé, soit par le président du Conseil de l'Université, soit par le doyen ou directeur de la Faculté ou École, un cahier des charges qui est soumis soit au Conseil de l'Université, soit au Conseil de la Faculté ou École.

Le cahier des charges détermine les clauses et conditions de l'emprunt et notamment de l'importance des garanties que les soumissionnaires auront à produire pour être admis à l'adjudication ou pour répondre de l'exécution de leurs engagements. Il fixe également l'action que l'établissement intéressé exerce sur ces garanties en cas d'inexécution des engagements.

Les adjudications sont passées dans les formes prescrites par le décret du 18 novembre 1882.

Il est dressé un procès-verbal relatant toutes les circonstances de l'adjudication. Une copie de ce procès-verbal est transmise immédiatement au ministre en vue de l'approbation, s'il y a lieu.

Les emprunts réalisés de gré à gré font l'objet de traités mentionnant exactement les conditions et les garanties de l'opération. Ces traités sont passés par le président du Conseil de l'Université au nom de l'Université, par le doyen ou directeur au nom de la Faculté ou École.

Les emprunts réalisés par voie de souscription publique sont régis par les dispositions du règlement du 23 juin 1879 sur la comptabilité des emprunts des départements, des communes et des établissements publics. (*La nomenclature du règlement de comptabilité des Universités et Facultés indiquera les dispositions essentielles dudit règlement.*)

L'amortissement des emprunts réalisés par voie d'adjudication ou de traité de gré à gré s'effectue conformément aux clauses et conditions du cahier des charges ou du traité.

Le remboursement des obligations et le payement des intérêts concernant les emprunts par voie de souscription publique s'opère suivant les prescriptions du règlement précité (23 juin 1879).

Ordonnancement des dépenses.

UNIVERSITÉS ET FACULTÉS.

L'ordonnateur des dépenses de l'Université est le président du Conseil de l'Université, et, en cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président.

Dans chaque Faculté ou École, le doyen ou le directeur est seul ordonnateur des dépenses. En cas d'absence ou d'empêchement, il est suppléé par l'assesseur.

Toutes les dépenses sont effectuées par l'agent comptable sur mandats délivrés par l'ordonnateur.

La signature du président du Conseil de l'Université est accréditée par le Ministre de l'Instruction publique ; celle du vice-président par le recteur.

Celle du doyen ou directeur et, quand il y a lieu, celle de l'assesseur, doivent être accréditées auprès de l'agent comptable par l'intermédiaire du recteur.

Nul payement ne peut être ordonné en dehors des crédits prévus au budget ou ouverts et rattachés dans le cours de l'exercice par décisions spéciales du Ministre.

Tout mandat fait connaitre l'exercice, la décision ministérielle qui a ouvert le crédit (pour les crédits qui n'ont pas été l'objet d'une décision spéciale, la date de la décision ministérielle est la date même de l'approbation du budget par le Ministre) et l'article du budget auquel elle se rattache.

L'ordonnateur adresse à l'agent comptable, toutes les fois qu'il émet des mandats sur sa caisse, un bordereau d'émission de ces mandats. A ce bordereau sont joints les pièces justificatives des dépenses et les mandats eux-mêmes, lesquels doivent être renvoyés sans délai revêtus du visa de l'agent comptable.

Il ne peut être délivré de mandats que pour des services faits, pour des travaux exécutés, pour des fournitures livrées.

Mention est faite sur chaque mandat des pièces justificatives produites à l'appui de la dépense.

Les mémoires ou factures doivent être revêtus d'une déclaration, soit des secrétaires compétents, en ce qui concerne le service administratif ou général, soit des professeurs chargés des services auxquels se rapporte la dépense, ou de l'un de fonctionnaires de ce service, déclaration constatant :

Pour les fournitures diverses et objets mobiliers, leur réception et, s'il y a lieu, leur inscription sur les inventaires ou catalogues avec mention des numéros d'inscription.

Pour les travaux, leur exécution.

Nul ne peut se présenter pour un autre créancier s'il n'a été préalablement autorisé par procuration en bonne forme.

La procuration doit être jointe au mandat acquitté. L'agent comptable seul apprécie si elle est suffisante et régulière.

Quand un décompte a pour objet une somme qui était due à une personne décédée et que le mandat est délivre au nom des héritiers, ces derniers doivent produire au comptable, chargé du payement, l'acte de décès et les titres d'hérédité pour justifier de leurs droits au payement.

Reversement de trop-payé sur mandat. — Les reversements de fonds provenant de restitution pour cause de trop-payé à des créanciers d'une Université ou d'une Faculté sont effectués d'office ou en vertu d'un ordre de reversement. Ils sont suivis à la diligence de l'ordonnateur des dépenses.

Ces reversements ont lieu à la caisse de l'agent comptable.

Le débiteur est tenu de rapporter pour sa décharge une quittance à souche de la somme par lui versée, laquelle doit être remise à l'ordonnateur. La somme reversée doit être rattachée en recette et en dépense à l'article d'où elle émane.

Bordereaux des mandats délivrés.— *Dans les dix premiers jours de chaque mois pour Paris et dans les dix premiers jours de chaque trimestre pour les départements*, il est transmis au Ministère de l'Instruction publique (Direction de l'Enseignement supérieur, 3e bureau) un bordereau des mandats délivrés par chaque ordonnateur des dépenses, président du Conseil de l'Université, doyen ou directeur, sur la caisse de l'agent comptable pendant le mois ou le trimestre précédent.

Un duplicata sur papier libre des états, mémoires ou factures qui ont fait l'objet des mandats doit être joint au bordereau. Il est essentiel que le duplicata ainsi adressé au Ministère donne la reproduction exacte de l'état original, mémoire ou facture, sur timbre, remis à l'agent comptable, tant pour l'énumération et le détail des dépenses ou l'indication des prix, que pour les mentions d'inscription aux registres d'inventaires ou catalogues, les certificats d'exécution de travaux ou de réception des fournitures, le visa du recteur, doyen ou directeur.

Toutes les pièces justificatives jointes aux bordereaux doivent porter, inscrite en tête à l'encre rouge, la mention du numéro d'ordre du mandat auquel elles se rattachent et des chapitre et article du budget.

RECOUVREMENT DES RECETTES

UNIVERSITÉS ET FACULTÉS.

En ce qui concerne les Universités, les recettes forment trois groupes : 1o les droits spécifiés aux paragraphes 2, 3, 4 et 5 de l'article 2 du décret du 22 juillet 1897 (Droits d'études, d'inscription, de bibliothèque et de travaux pratiques), lesquels font l'objet d'une réglementation spéciale; 2o toutes les autres recettes, revenus, subventions, allocations des établissements de l'Université ; 3o la subvention de l'Etat.

Pour les Facultés ou Écoles, deux groupes de recettes; d'un côté, les revenus, subventions diverses et les allocations de l'Université ; de l'autre, la subvention de l'État.

Les titres de perception et les pièces justificatives à l'appui sont adressés par l'ordonnateur au receveur des finances de l'arrondissement (*pour Paris, au receveur central de la Seine*),qui les transmet à l'agent comptable.

Recouvrement des loyers ou revenus et autres créances. — Les arrérages des dons et legs, les loyers et revenus des propriétés immobilières et toutes autres créances sont recouvrés par l'agent comptable. A cet effet, l'ordonnateur doit lui délivrer une copie de l'état des dons et legs et autres propriétés, une copie des baux, ainsi que des privilèges d'hypothèques qui peuvent exister et, s'il y a des procédures entamées, faire connaître la situation où elles se trouvent, etc.

L'agent comptable donne récépissé de ces expéditions. Il est tenu de faire toutes les diligences nécessaires pour la perception des revenus, legs ou donations et autres ressources affectées au service de l'Université ou de la Faculté ; de faire faire contre les débiteurs en retard de payer, et à

la requête de l'ordonnateur, les exploits, significations, poursuites et commandements nécessaires ; d'avertir, selon les cas, le président du Conseil de l'Université ou le doyen de l'expiration des baux; d'empêcher les prescriptions, etc.

ADJUDICATIONS ET MARCHÉS

Qu'il s'agisse d'une Université ou d'une Faculté, c'est l'ordonnateur qui passe les marchés et procède aux adjudications, dans les formes et dans les conditions prescrites par le décret du 18 novembre 1882,

Le montant des travaux de construction et d'entretien de bâtiments, à l'exception des fournitures ordinaires qui donnent lieu à de simples livraisons et ne comportent aucune main-d'œuvre, sont soumis, en ce qui concerne l'Université et les Facultés de Paris, à un prélèvement de 1 p. 100 pour être affecté à la dotation des asiles de Vincennes et du Vésinet, (Décret du 8 mars 1855). Ce prélèvement doit faire l'objet d'une clause spéciale dans les cahiers des charges et dans les marchés.

Je ne saurais mieux faire que de reproduire ici, en les complétant sur certains points, les instructions de mon prédécesseur, en date du 22 novembre 1893.

Adjudications. — Aux termes du décret du 18 novembre 1882, les adjudications de travaux ou fournitures doivent être faites avec concurrence et publicité.

L'avis des adjudications est publié, sauf les cas d'urgence, au moins vingt jours à l'avance, par voie d'affiches et par tous les moyens ordinaires de publicité.

Cet avis fait connaître : 1° le lieu où l'on peut prendre connaissance du cahier des charges ; 2° les autorités chargées de procéder à l'adjudication 3° le jour et l'heure fixés pour l'adjudication.

Il est procédé à l'adjudication en séance publique.

Le bureau doit être ainsi composé :

Pour une Université, le président du Conseil de l'Université, ou, à défaut, le vice-président et deux membres de ce Conseil.

Pour une Faculté ou École, le doyen ou le directeur, ou, à défaut, l'assesseur, président, assisté de deux professeurs.

Les adjudications publiques relatives à des fournitures, travaux ou fabrications qui ne sauraient être, sans inconvénients, livrés à une concurrence illimitée, peuvent être soumises à des restrictions permettant de n'admettre que les soumissions qui émanent de personnes reconnues capables par l'Administration, au vu des titres exigés par le cahier des charges et préalablement à l'ouverture des plis renfermant les soumissions.

Les cahiers des charges doivent déterminer, outre les conditions d'exécution des travaux, l'importance des garanties pécunaires à reproduire :

Par les *soumissionnaires*, à titre de cautionnements provisoires, pour être admis aux adjudications ;

Par les *adjudicataires*, à titre de cautionnements définitifs, pour répondre de leurs engagements.

Les cahiers des charges, peuvent, s'il y a lieu, dispenser de l'obligation de déposer un cautionnement provisoire ou définitif. Ils peuvent disposer que le cautionnement réalisé avant l'adjudication à titre provisoire servira de cautionnement définitif.

Les cautionnements sont reçus par la Caisse des dépôts et consignations (à Paris) ou par ses préposés (dans les départements).

Les soumissions relatives aux adjudications sont placées sous enveloppes cachetées et remises en séance publique.

Toutefois, les cahiers des charges peuvent autoriser ou prescrire l'envoi des soumissions par lettres recommandées ou leur dépôt dans une boite à ce destinée : ils fixent le délai pour cet envoi ou ce dépôt.

Lorsqu'un maximum de prix ou un minimum de rabais a été arrêté d'avance par le président du Conseil de l'Université, doyen ou directeur, le montant de ce maximum ou de ce minimum est indiqué dans un pli cacheté, déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Les plis renfermant les soumissions sont ouverts en présence du public ; il en est donné lecture à haute voix.

Dans le cas où plusieurs soumissionnaires offriraient le même prix et où ce prix serait le plus bas de ceux portés dans les soumissions, il est procédé à une réadjudication, soit sur de nouvelles soumissions, soit à l'extinction des feux, entre ces soumissionnaires seulement.

Si les soumissionnaires se refusaient à faire de nouvelles offres ou si les prix demandés ne diffèraient pas encore, le sort en déciderait.

Les résultats de chaque adjudication sont constatés par un procès-verbal relatif à toutes les circonstances de l'adjudication.

Les adjudications des Universités sont subordonnées à l'approbation du Ministre ; celles des Facultés et Ecoles, à l'approbation du recteur. Elles ne sont valables et définitives qu'après cette approbation.

Marchés. — Il peut être passé des marchés de gré à gré :

1° Pour les fournitures, transports et travaux dont la dépense totale *n'excède pas 20,000 francs*, ou s'il s'agit d'un marché passé *pour plusieurs années, dont la dépense annuelle n'excède pas 5.000 francs* ;

2° .....

3° Pour les objets dont la fabrication est exclusivement attribuée à des porteurs de brevets d'invention ;

4° Pour les objets qui n'auraient qu'un possesseur unique ;

5° Pour les ouvrages et objets d'art et de précision dont l'exécution ne peut être confiée qu'à des artistes ou industriels éprouvés :

.....

11° Pour les fournitures, transports ou travaux que l'Administration doit faire exécuter au lieu et place des adjudicataires défaillants et à leurs risques et périls.

Suivant qu'il s'agit des Universités ou des Facultés, les marchés de gré à gré sont passés par le président du Conseil de l'Université ou par le doyen, après avis du Conseil de l'Université ou du Conseil de la Faculté. Ils sont soumis à l'approbation du Ministre pour les Universités et à l'approbation du recteur pour les Facultés ou Ecoles.

A l'égard des ouvrages d'art et de précision dont le prix ne peut être fixé qu'après l'entière exécution du travail, une clause spéciale du marché détermine les bases d'après lesquelles le prix doit être liquidé ultérieurement.

Les droits de timbre et d'enregistrement auxquels donnent lieu les adjudications et les marchés sont à la charge des adjudicataires ou de ceux qui s'engagent par marchés.

Les frais de publicité sont à la charge de l'Université ou de la Faculté.

Fournitures et travaux dont le montant n'excède pas 1.500 francs. — Il peut être suppléé aux marchés écrits par des achats sur simple facture, quand la valeur d'un objet ou l'ensemble des achats n'excède pas 1.500 francs.

La même disposition s'étend aux travaux dont la valeur ne dépasse pas 1,500 francs et qui peuvent être exécutés sur simple mémoire.

DES PAYEMENTS

Universités et Facultés.

Comme précédemment, il est posé en principe par les deux décrets que les recettes et les dépenses s'effectuent par un comptable, nommé par le ministre des finances, et chargé seul, et sous sa responsabilité, de faire toutes diligences pour assurer la rentrée des revenus et créances, ainsi que d'acquitter les dépenses mandatées par les ordonnateurs, jusqu'à concurrence des crédits régulièrement ouverts.

RÉGISSEURS.

Cependant, pour faciliter certaines opérations de recettes et de dépenses, deux exceptions ont été prévues.

En premier lieu, les sommes qui seraient perçues à l'occasion des opérations effectuées pour le compte de particuliers dans les conditions prévues par le décret spécial aux Facultés ou Ecoles assimilées peuvent être reçues, dans chaque laboratoire, par un agent à ce désigné : chef de travaux, préparateur, etc. La désignation est faite par le doyen ou directeur Cet agent est tenu de délivrer aux parties une quittance détachée d'un registre à souche, et de verser au comptable les sommes perçues, tous les mois au moins, et plus fréquemment s'il en est ainsi décidé par le doyen ou directeur.

En second lieu, dans chacun des divers services d'une Université ou d'une Faculté, un agent spécial, choisi parmi les divers fonctionnaires de ce service, peut être délégué par le président du Conseil de l'Université ou par le doyen, selon les cas, pour payer, au moyen d'avances mises à sa disposition sur mandats du président du Conseil de l'Université ou du doyen les menues dépenses du service, à charge par lui de rapporter dans le mois au comptable les acquits des créanciers réels et les pièces justificatives.

La quotité des avances et la liste des menues dépenses seront déterminées dans le règlement spécial à la comptabilité des Universités ou Facultés.

FONDS LIBRES

Universités et Facultés.

Les fonds libres des Universités et des Facultés ou Ecoles, quelle qu'en soit la provenance, sont versés en compte courant au Trésor public. Ils sont productifs d'intérêts dans les mêmes conditions que les fonds des communes.

Les dépôts sont reçus à Paris, à la Recette centrale de la Seine, et,

dans les départements, chez les trésoriers-payeurs généraux ou les receveurs particuliers, et ils donnent lieu à la délivrance de récépissés à talon.

Les sommes déposées sont remboursables, en totalité ou en partie, à la caisse du comptable qui a reçu le dépôt, sur la présentation d'une autorisation de remboursement délivrée par l'ordonnateur et sur la quittance du comptable.

Reliquats disponibles et sans affectation déterminée. — Il y aura tout avantage à convertir ces reliquats en titres de rente 3 p. 0/0 sur l'Etat, après délibération soit du Conseil de l'Université, soit du Conseil de la Faculté ou Ecole et approbation du Ministre.

INSCRIPTION ET MANDATEMENT D'OFFICE.

Les deniers des Universités et des Facultés ou Ecoles assimilées sont insaisissables et aucune opposition ne peut être pratiquée par leurs créanciers sur les sommes dues à ces établissements. Toutefois, à défaut de décision du Conseil de l'Université ou du Conseil de la Faculté ou Ecole de nature à leur assurer payement, les créanciers porteurs de titres exécutoires peuvent se pourvoir devant le Ministre de l'Instruction publique à fin d'inscription, et, s'il y a lieu, de mandatement d'office.

OPPOSITIONS SUR LES SOMMES DUES.

Les oppositions sur les sommes dues par les Universités ou par les Facultés et Ecoles sont pratiquées entre les mains des comptables.

DES COMPTES.

Universités et Facultés.

Les comptes des ordonnateurs et des comptables sont présentés, chaque année, avec la distinction des exercices et des gestions, dans la même forme que les comptes des communes.

Dans le courant du mois de mai et avant le vote du budget additionnel, dont le montant ne peut être fixé qu'après examen des comptes de l'exercice précédent, le Conseil de l'Université et le Conseil de chaque Faculté ou École est nécessairement appelé à donner son avis sur les comptes de l'ordonnateur et du comptable.

Le compte de gestion du comptable doit être joint au compte de l'ordonnateur.

L'ordonnateur se retire au moment du vote sur son compte.

Le compte de l'ordonnateur est définitivement approuvé par le Ministre.

Les comptes des comptables sont jugés et apurés par la Cour des comptes. En cas de retard dans leur présentation, il peut être pourvu à leur reddition par l'institution de commis d'office, nommés par le préfet à la diligence soit du président du Conseil de l'Université, soit du doyen ou directeur.

LIVRES ET REGISTRES DES ORDONNATEURS.

Ces livres sont au nombre de quatre, savoir :

1° Un livre-journal des crédits ;

2° Un livre d'enregistrement des droits des créanciers ;
3° Un livre-journal des mandats délivrés ;
4° Un livre des comptes par nature de dépenses.

Ils sont tenus par exercice et sont destinés à recevoir l'enregistrement successif, par créancier, des crédits, des droits constatés sur les services faits et des mandats délivrés, ainsi que l'inscription des payements effectués.

Livre-journal des crédits. — Ce livre-journal reçoit l'enregistrement sommaire du montant des crédits ouverts par le budget et par les décisions ministérielles.

Livres des droits des créanciers. — Les droits acquis aux créanciers sont constatés par article sur le livre destiné à l'enregistrement de ces droits, aussitôt après que leur fixation est déterminée par le résultat des liquidations, et lors même que la délivrance des mandats de payement devrait être ajournée, soit en raison de l'absence des ayants droit, soit en cas de litige ou pour tout autre motif.

Livre-journal des mandats. — Le livre-journal des mandats délivrés est consacré à l'enregistrement immédiat et successif, par ordre numérique, de tous les mandats individuels ou collectifs émis par l'ordonnateur des dépenses.

Livre des comptes par nature de dépenses. — Le livre des comptes ouverts par nature de dépenses est destiné à rapprocher et à présenter sous un seul aspect les crédits du budget, les mandats délivrés et les payements effectués sur chacun des articles du budget.

Il est procédé à cet effet, pour les crédits et les mandats, au dépouillement par article : 1° du livre-journal des crédits ; 2° du livre-journal des mandats ; et quant au payement, les ordonnateurs doivent les constater sur le livre des comptes à la fin de chaque mois en une seule somme par article, d'après les relevés des mandats acquittés qu'ils reçoivent des agents comptables, dans les premiers jours du mois suivant.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Rambaud.

La Rédaction rappelle qu'elle a demandé de vouloir bien lui envoyer : 1° les affiches de rentrée des Universités ou établissements d'enseignement supérieur ; 2° les budgets, préparés et approuvés, des Universités ou établissements d'enseignement supérieur ; 3° les réponses aux questions posées par M. Girault sur les cours de législation coloniale.

NÉCROLOGIE

I. M. Couat, recteur de Bordeaux.

Les obsèques de M. Couat ont été, écrit la *Petite Gironde* du 24 juillet, l'occasion d'une imposante manifestation de profonde et douloureuse sympathie pour la mémoire de celui qui n'est plus.

Le deuil était conduit par Mme veuve Couat et Mlle Couat.

Le cortège s'est formé dans l'ordre suivant :

Le Conseil de l'Université de Bordeaux ; le Conseil académique et le Secrétariat de l'Académie ; les Facultés de droit, de médecine, des sciences et des lettres ; les fonctionnaires des lycées de garçons et de jeunes filles ; les inspecteurs primaires ; les fonctionnaires des écoles normales de garçons et de jeunes filles, des écoles primaires supérieures et élémentaires ; la Cour d'appel ; les officiers des armées de terre et de mer et de l'Ecole de Santé navale ; le bureau de l'Association des officiers de la réserve et de l'armée territoriale ; les sous-préfets ; le Conseil de préfecture ; le Tribunal civil ; le Corps municipal ; le Tribunal et la Chambre de commerce ; l'Association des membres de la Légion d'honneur ; le Corps consulaire ; les commissaires de police ; les membres de l'Académie de Bordeaux ; l'Association des étudiants ; les étudiants et les élèves de l'Ecole de Santé navale ; l'Association des instituteurs : des délégués de la Ligue girondine de l'éducation physique et de diverses Sociétés ; les délégations des élèves des lycées de garçons et de jeunes filles, des établissements libres d'enseignement secondaire, des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, des écoles supérieures et primaires de garçons, de jeunes filles et des écoles libres.

Nous citerons encore les généraux Varaigne, Lebrun et Malaper ; MM. Bourru, inspecteur de l'Ecole de santé navale ; Gilles, directeur de l'enseignement primaire, ancien inspecteur d'Académie de Bordeaux ; Dezeimeris, président du Conseil général ; Baillaud, directeur de l'Observatoire de Toulouse ; Bouffard, secrétaire de la préfecture de la Gironde ; Micé, recteur honoraire ; Joulia et Lagaspe, membres du conseil académique, chefs d'institutions libres ; Talboom, président de l'Association syndicale des employés de commerce, etc.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Debidour, inspecteur général de l'instruction publique, représentant le ministre ; Delcurrou, premier président ; Berniquet, préfet de la Gironde ; le maire de Bordeaux ; Brunel, vice-président du Conseil général de l'Université ; Mondiet, inspecteur d'Académie de Mont-de-Marsan , Buhan, président de la Société des amis de l'Université ; Benoist, recteur de l'Académie de Grenoble ; Gayon, professeur à la Faculté des sciences, ami personnel ; Bovard, président de l'Association des étudiants ; Bazanan, président de l'association des instituteurs, et Staub, proviseur du lycée Lakanal, ancien proviseur du lycée de Bordeaux.

Sur tout le parcours du cortège, la population bordelaise était accourue pour s'associer à l'hommage rendu à la dépouille du regretté recteur.

DISCOURS DE M. DEBIDOUR

« L'Université de France ne laissera pas se fermer cette tombe si prématurément ouverte sans rendre un suprême hommage et adresser un dernier adieu au serviteur vaillant et fidèle, qui hier encore, était son orgueil comme sa force, et qui la met aujourd'hui en deuil. Ce pénible honneur revenait de droit à M. le ministre de l'instruction publique qui, depuis longtemps, le connaissait et l'aimait et qui, mieux que personne, le louerait devant vous si d'impérieux devoirs ne le retenaient en ce moment à Paris. M. le directeur de l'enseignement supérieur et M. le directeur de l'enseignement secondaire, qui furent comme moi les compagnons de jeunesse d'Auguste Couat, l'eussent revendiqué pour eux-mêmes, si des raisons semblables ne les empêchaient eux aussi de remplir ce pieux devoir. Interprète de leurs regrets, dont j'apporte ici la double expression, je dois à l'affection que notre cher mort me témoignait depuis plus de trente ans, beaucoup plus qu'à mon rang officiel, la mission que j'ai reçue de le saluer ici une dernière fois au nom du corps enseignant et du gouvernement de la République.

« Cette mission, je l'ai acceptée non sans fierté, mais je ne la remplis pas sans une cruelle émotion. Car si d'autres ont pu le connaître mieux que moi, j'ose dire que personne, sauf ses proches, ne l'a mieux aimé. Dieu sait pourtant que les amis, et les amis sincères, ne lui ont pas manqué. Il les attirait sans effort, par l'influence irrésistible de sa droiture, de sa modestie et de sa bonté. Quand il fut admis, à vingt ans, à l'Ecole normale supérieure, après des succès scolaires dont il eût pu être vain et qu'il semblait se plaire à dissimuler au lieu d'en faire étalage, il se forma tout aussitôt autour de lui un cercle d'estime et de sympathie qui depuis ne s'est jamais rompu. La forte et brillante génération des Liard, des Cartault, des Rabier, des Luchaire, des Rayet, des Masqueray, des Bichat, des Tannery, l'honorait d'une déférence qui s'attachait à la fois à sa ferme intelligence et à son grand cœur. Il y avait déjà dans son attitude, dans sa parole, dans son regard, quelque chose de vraiment paternel. De là l'appellation d'une familiarité respectueuse que nous lui donnions et que la plupart d'entre nous n'ont cessé de lui donner.

« Laborieux, enjoué, plein de finesse et de bon sens, l'esprit exempt de tout préjugé, l'âme ouverte à tous les sentiments généreux, ennemi de tout favoritisme, épris par dessus tout de justice et de liberté, prudent sans timidité, courageux sans témérité, il était dès lors pour nous tous le parfait modèle du sage et de l'homme d'honneur. Il devait être, il fut un citoyen sans reproche. Son attitude patriotique et républicaine pendant l'Année terrible lui valut, il m'en souvient, un temps d'épreuve qu'il traversa sans faiblesse comme sans bravade, préoccupé par-dessus tout de ses devoirs professionnels. Agrégé des lettres et professeur de rhétorique, il débuta dans l'enseignement des lycées avec une autorité dont ses élèves de Montauban, de Tournon, de Grenoble, n'ont pas oublié les bienfaisants effets. Aussi fut-il appelé tout jeune encore à ce grand lycée de Bordeaux d'où, grâce au brillant succès de ses thèses de doctorat en Sorbonne, il passa bientôt comme professeur de littérature grecque à la Faculté des lettres.

« C'est là qu'il devait donner toute la mesure d'un talent et d'un mérite moral dont la population chaude et généreuse de notre ville le récompensa bientôt en lui décernant par ses libres suffrages un mandat municipal qu'il remplit, vous le savez, avec autant de distinction que de zèle et d'abnégation dans des circonstances difficiles, et qu'il eût pu sans doute, si l'ambition l'eût mordu au cœur, échanger contre un mandat plus haut et des honneurs plus éclatants. Il était aimé de vous et jouissait d'une popularité solide et de bon aloi.

Pourtant la vie politique ne le tenta pas. Ce n'était pas la tribune qu'il aimait, c'était sa chaire ; ce n'était pas l'auditoire bruyant et passionné des assemblées parlementaires qu'il recherchait, c'était le cercle attentif, studieux, sympathique de ses élèves, auxquels il prodiguait sans compter les trésors de son érudition, de sa sagacité littéraire et de sa précoce expérience.

« C'est alors qu'il publiait ce livre exquis sur la *Poésie alexandrine* qui a fait tant d'honneur à la critique française et qui, dans bien des années encore, gardera son nom de l'oubli. Son enseignement, ses livres et plus encore, peut-être, les preuves qu'il donnait chaque jour de l'élévation de son caractère lui valurent de bonne heure la dignité décanale, qu'il ne recherchait pas, mais qu'il exerça avec plaisir parce qu'elle lui permit de faire plus de bien et de servir mieux encore que précédemment l'Université. La Faculté des lettres de Bordeaux, qu'il administra plusieurs années avec autant de fermeté que de douceur, prit sous sa direction une importance qu'elle n'avait jamais eue et étendit au loin, avec sa propre influence, celle de son chef, que nul ne s'étonna de voir peu après entrer au Conseil supérieur de l'instruction publique.

« Là, vous savez Messieurs, avec quelle énergie patiente et heureuse il participa aux réformes fécondes que son ami M. Liard avait entreprises, et qui devaient avoir pour résultat de régénérer en France l'enseignement supérieur par l'organisation d'Universités régionales et autonomes, parmi lesquelles l'Université de Bordeaux tient déjà une si grande place. Tant de services le désignaient depuis longtemps pour les hauts emplois administratifs. Auguste Couat fut le premier recteur de l'Académie de Lille, où il donna des preuves nouvelles de son infatigable activité, comme de la variété de ses aptitudes, mais où il ne fit guère que passer, car il avait hâte de revenir parmi vous. Bordeaux avait à ses yeux tout le charme d'une ville natale, et, après la mort de l'honorable M. Ouvré, il y rentra comme recteur, cette fois pour n'en plus sortir. Ce qu'il y a fait depuis sept ans, Messieurs, vous ne l'ignorez pas.

« L'impulsion vigoureuse donnée par lui à tous les ordres d'enseignement, sa vigilance toujours prête, sa connaissance parfaite de son personnel, son équité bienveillante plutôt que rigoureuse, son active sollicitude pour l'éducation physique aussi bien que pour l'éducation morale et intellectuelle de la jeunesse ont déjà porté des fruits qui rendront la tâche relativement facile à son successeur. Avec cela, et malgré les soucis de tout genre que comporte une grande administration, le goût des lettres et l'amour de l'enseignement tenaient encore une grande place dans sa vie. Il trouvait de belles heures à consacrer à ses chers travaux d'helléniste. Il avait écrit depuis son élévation au rectorat une étude magistrale sur Aristophane, et ce n'était pour lui que le commencement d'une œuvre de longue haleine dont la publication l'eût mis hors de pair. Il collaborait par des notes de la plus fine et de la plus sage érudition aux *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*. Il s'intéressait, j'en ai eu personnellement la preuve il y a peu de temps, à tout ce qui paraissait, même en dehors de la spécialité littéraire qu'il avait adoptée. Enfin, chaque année, il dirigeait avec une infatigable attention et une sûreté de jugement sans égale, les travaux du jury de l'agrégation de grammaire, si bien qu'il semblait que ce jury ne pût plus être présidé que par lui.

« Ces jours derniers encore, il s'apprêtait à partir pour aller remplir cette tâche avec son zèle et sa bonne humeur ordinaires, quand la maladie fatale qui devait nous le ravir l'a traitreusement saisi, en pleine force de l'âge, à cinquante et un ans, au milieu d'une famille adorée dont il était l'amour, la force et l'espérance ; au milieu d'une population qui n'avait pas moins de respect pour ses vertus privées que pour ses talents et ses vertus civiques ; au milieu d'une ville où il ne comptait que des amis ; au milieu de cette Université qui lui devait tant et qui attendait encore tant de lui. Et maintenant il est mort ! De ce grand cœur, de cette belle intelligence, de ce noble caractère, plus rien ne reste, qu'une mémoire, que nous garderons du moins précieusement, sans permettre au temps de l'altérer ou de l'affaiblir. Cher et vaillant ami, toi dont

la vie fut faite de travail, de courage et d'abnégation ; toi qui fus toute probité, tout honneur, toute bonté ; toi que nous respections plus que nous ne t'aimions ; toi que nous pleurons, nous te disons adieu, au nom de tes compagnons de jeunesse, au nom de l'Université, au nom de la République, que tu as tant servies. Mort comme vivant, sois encore notre guide. Si nous venons parfois à faiblir dans l'accomplissement du devoir, que ton souvenir nous réconforte, et si nous venons à nous écarter de la bonne voie, que ton exemple nous y ramène ! »

DISCOURS DE M. BRUNEL

« Il y a des nouvelles qu'on se refuse à croire, des peines que l'on ne veut pas souffrir, des coups que l'on ne peut supporter.

« Avant-hier nous apprenions que notre recteur était malade, hier on nous disait qu'il n'était plus. Nous ne pouvons nous faire à cette idée affreuse. Cela est, et cela ne devrait pas être. Toute l'Université est consternée, tous nos amis nous plaignent, personne ne nous consolera. Auguste Couat, né à Toulouse le 30 novembre 1846, vient d'être, le 21 juillet 1898, enlevé aux affections qui l'entouraient.

« Sa carrière a été bien remplie, glorieusement poursuivie. Elle n'était point terminée lorsqu'il fut ravi à l'amour des siens, à la reconnaissance et à l'amitié de tous ceux qui l'approchaient. Elève de l'Ecole normale supérieure en 1866, il sort agrégé en 1869 et est chargé successivement des classes de rhétorique à Montauban, à Tournon, à Grenoble et à Bordeaux.

« C'est en octobre 1875, à vingt-neuf ans, qu'il arrivait à Bordeaux, dans la ville qu'il ne devait plus quitter que passagèrement pour y séjourner jusqu'au moment où un choc formidable, un coup terrible, un mal brutal, nous l'enlève pour toujours.

« Pendant onze ans, il reste attaché à la Faculté des lettres, comme professeur de littérature grecque. Ce n'est pas sans un vif regret qu'il a quitté la chaire qu'il honorait, les fonctions qui le rattachaient plus intimement encore à la Faculté d'une part, à la ville de Bordeaux de l'autre ; ce n'est pas sans un violent serrement de cœur qu'il abandonnait les études auxquelles il devait quelques bonnes heures de sa vie, et cela pour accepter le poste de recteur de l'Université de Douai.

« On l'avait prié de remplir une mission délicate et particulièrement honorable. Il accepta, et, sans bruit comme sans faiblesse, entreprit l'œuvre qui lui était confiée.

« En 1890, lors de la mort de son regretté prédécesseur M. Ouvré, M. Couat revenait à Bordeaux, auprès de ses anciens collègues, dont il était resté et dont il voulait toujours rester l'ami ; il venait retrouver un milieu qu'il savait lui être dévoué.

« Ce qu'il fut pour tous, d'autres que moi pourraient plus complètement le dire, dans l'enseignement primaire, dans l'enseignement secondaire comme dans l'enseignement supérieur.

« Je ne puis énumérer ici tous les services rendus à l'Université par M. Couat, professeur, doyen, adjoint au maire, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, recteur de l'Académie de Bordeaux. Aucune tâche ne le rebutait, il était toujours prêt à consacrer sa peine et son temps à toutes les questions d'enseignement. Il ne songeait qu'au devoir à remplir, à l'œuvre à poursuivre, au bien à faire.

« Le devoir avant tout, telle était sa devise. N'est-ce pas à l'oubli complet de soi que remontent ses souffrances ? Ne sommes-nous pas, nous tous ici présents, quelque peu responsables de cette fin brutale ? N'est-ce pas aux exigences de bon nombre d'entre nous qu'est due en partie cette disparition instantanée ?

« Ce sont là autant de questions auxquelles nous nous refusons de répondre, parce que la réponse est par trop douloureuse, parce que, comme résultat de

cette abnégation, comme conséquence de cette tension de volonté, la mort est là, la mort venue, effroyable, avant l'heure, parce que, sans délai, le grand trou s'est ouvert. Mais, hélas ! nous écoutons notre douleur alors que les vôtres ont tout perdu, alors que nous devrions seulement entendre la plainte de ceux que vous aimiez par-dessus tout.....

DISCOURS DE M. STAPFER.

« Un juste vient de mourir. Tout ce que les mots : fidélité au devoir, droiture, délicatesse morale, conscience, véracité, modestie, simplicité, courage, amour de la justice, représentent de vertus, M. Couat les incarnait en sa personne. Il était le sage selon la définition de Marc-Aurèle, et nous avons l'impression amèrement triste qu'avec lui, c'est peut-être la dernière grande âme antique qui s'en va. L'Université de Bordeaux ne pouvait pas faire une perte plus sensible, non seulement parce qu'il était notre chef, mais parce qu'il était notre modèle ; il suffisait de le voir accomplir son œuvre scrupuleusement, tranquillement, avec cette régularité exacte qui sait le prix du temps et n'a jamais besoin de rien précipiter parce qu'elle ne perd pas une minute, — il suffisait, dis-je, de contempler cet idéal pour connaître les conditions auxquelles nous serions tous de parfaits hommes de bien.

« Le sentiment qu'il inspirait était quelque chose de plus rare et de plus beau que le respect : c'était la vénération, c'est-à-dire le respect pénétré de tendresse et d'amour ; quand c'est un homme jeune encore qui fait éprouver un pareil sentiment à ses aînés, on peut être sûr qu'un tel homme s'élève au plus haut sommet de l'échelle morale. Sous sa réserve un peu austère, on sentait une bonté profonde qu'ont bien connue et tous ceux qui ont joui de son intimité, et tous ceux qui, dans les difficultés de leur existence ou de leur carrière, ont eu besoin de recourir à son autorité bienveillante.

« Le caractère de son activité était de subordonner toujours ses travaux accessoires à ses fonctions essentielles. De là vient que le nombre de ses excellents ouvrages est assez petit. Il ne s'est permis d'y consacrer que les très rares instants de loisir que lui laissaient ses devoirs professionnels. Successivement professeur de lycée, professeur de Faculté, doyen de la Faculté des lettres de Bordeaux et adjoint au maire dans le département de l'instruction publique, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, recteur de l'Académie de Douai, recteur de l'Académie de Bordeaux et président du Conseil de l'Université, enfin président du jury de l'agrégation de grammaire, nous l'avons vu déployer, dans les diverses occasions où il a pris la parole, deux qualités de grand prix, l'une intellectuelle, l'autre morale, que personne, je pense, n'a jamais possédées à un degré supérieur : d'abord une merveilleuse lucidité d'esprit, qui le rendait maître de toutes les questions et lui faisait débrouiller les affaires les plus compliquées et les plus obscures avec une clarté souveraine ; et puis, dans tous les discours qui prêtaient à l'éloquence, une noblesse de pensée, caractère éminemment distinctif de son talent d'orateur et d'écrivain. Même dans les punchs d'étudiants, il ne prenait pas la parole pendant cinq minutes sans la transporter à des hauteurs qui faisaient, de ses moindres toasts, des leçons d'une sublime philosophie.

« Détaché de toutes les religions positives, son culte pour la science était vraiment religieux ; il avait une foi ardente et profonde dans sa vertu moralisatrice. Ecoutez, Messieurs cette page admirable ; toute sa belle âme s'y reflète :

« A la hauteur de l'absolu, science et vertu sont synonymes... Poursuivie pour « elle-même, la science satisfait à elle seule le besoin d'activité et d'expansion « qui est le mobile de toutes les actions humaines et la raison d'être de la vie ; « elle est par là une source de moralité. Auprès des joies qu'elle donne, toute « autre joie paraît inférieure. Elle fait plus : elle doit nécessairement aboutir à « conseiller, sinon le sacrifice, — on pourrait le soutenir, — au moins le désin- « téressement. La devise des stoïques doit être finalement celle de la science ;

« elle conseillera de s'abstenir parce que les choses ne méritent pas qu'on les « désire, et de supporter, parce que nous ne pouvons rien contre elles. A me- « sure que l'homme connaît plus de choses, il comprend mieux la vanité de ses « désirs ; quand même les forces du monde lui paraissent immorales, il ne se « mêle pas aux conflits des passions qui l'environnent ; la science, en lui révé- « lant les limites de son action et de sa puissance, lui apprend au moins le mé- « pris du mal, et à défaut de l'espérance, la résignation. »

« Et d'où cette page est-elle tirée ? De celui de ses ouvrages où on l'aurait assurément le moins attendue, de son livre sur Aristophane. C'est ainsi que tout s'ennoblissait sous ses mains. Mais il avait une prédilection pour les saints laïques, et, dans les dernières années de sa vie, les *Pensées de Marc-Aurèle* étaient son livre de chevet.

« Auguste Couat est mort dans la force de l'âge, comme ceux que les anciens appelaient favoris des dieux. N'en soyons point surpris. Quand on sait les cruelles blessures de sa vie, on s'étonnerait plutôt de la durée et de la force de sa résistance. Eprouvé dans sa famille, depuis seize ans, par le plus terrible chagrin domestique qui pût affliger l'amour et l'ambition d'un père, son stoïcisme avait surmonté sa douleur, et c'était une chose admirable de voir son beau visage toujours calme et souriant, quand personne n'eût trouvé étrange qu'il demeurât en proie à la plus noire mélancolie. . . . . .

D'autres discours ont été prononcés par MM. Berniquet, préfet de la Gironde, Mondiet, inspecteur d'Académie, Buhan, président de la *Société des amis de l'Université*.

La *Société d'Enseignement supérieur* et la rédaction de la *Revue internationale de l'Enseignement* se joignent à tous ces orateurs pour regretter en M. Couat le professeur éminent, le fin lettré, l'historien pénétrant et l'administrateur dévoué.

F. P.

II. M. Ch. Engel.

On nous annonce la mort de notre collaborateur Ch. Engel, que les articles sur l'ancienne Académie de Strasbourg ont fait connaître et apprécier de tous nos lecteurs. La *Revue* rappellera prochainement ce que fut l'homme et quel but il avait proposé à son existence.

III. M. Félix Pécaut.

M. Félix Pécaut, inspecteur général honoraire, ancien directeur de l'Ecole normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses est mort à Orthez. Son influence a été grande sur notre enseignement primaire. Outre des ouvrages théologiques, il laisse des *Etudes au jour le jour sur l'éducation nationale* qui l'ont présenté au grand public.

NOTES ET DOCUMENTS

I. Un programme de recherches anthropologiques a entreprendre dans les établissements d'enseignement

L'anthroposociologie, science nouvelle qui se constitue sous nos yeux, est l'application de l'anthropologie à l'étude des problèmes historiques et politiques. Selon l'expression de son protagoniste actuel, M. G. de Lapouge, « elle tend à produire dans les sciences politiques la même révolution que la bactériologie a produite dans la médecine ». Pressentie par Kant, Lavater (1), Gobineau (2), Durand de Gros (3) et par d'autres sans doute — toute découverte ayant des précurseurs inconnus — l'anthroposociologie est devenue une branche distincte d'études depuis le cours libre de M. G. de Lapouge, à Montpellier, (1886-1892), et depuis les publications du Dr O. Ammon, de Karlsruhe, sur les conscrits du Grand Duché de Bade en 1890.

Les premières recherches dans ce domaine inexploré, accueillies d'abord avec dédain ou avec dénigrement par les littérateurs purs et les métaphysiciens, ont néanmoins porté leurs fruits et se sont dès à présent cristallisées en un certain nombre de lois dont M. G. de Lapouge a formulé les principales dans la *Revue scientifique* du 30 octobre 1897, sous ce titre : *Lois fondamentales de l'anthroposociologie*. Cet article est d'ailleurs le résumé des travaux antérieurs de l'auteur et particulièrement du livre, *Les Sélections sociales* (4).

On sait depuis les travaux de Boudin, de Broca, de Topinard et du Dr Collignon qu'entre les différents groupes éthniques qui constituent la population française, il existe des différences importantes et constantes au point de vue de la taille, de la couleur des cheveux et des yeux et de la forme de la tête, et que ces différences, constatées en gros par l'observation populaire, ont été traduites en chiffres par les anthropologistes. M. G. de Lapouge, le Dr Ammon ont établi que ces mêmes différences de taille, de couleur, de forme de tête existent entre les diverses classes sociales, entre les populations urbaines et les populations rurales, entre les classes supérieures et les classes ouvrières, entre les travailleurs intellectuels et les travailleurs manuels. De telles constatations aboutissent en politique et en sociologie aux conséquences les plus intéressantes et les plus imprévues.

Il est infiniment probable que des recherches anthropologiques exécutées d'après un plan uniforme, tel que celui que j'indique plus loin, sur le plus grand nombre possible de localités, dans les différents établissements d'enseignement, dans les Lycées, dans les Séminaires, dans les Ecoles de tout ordre, fourniraient des résultats très importants, soit au point de vue de la sociologie en général ou de la science politique, soit au point de vue particulier de la pédagogie, chapitre premier de la science politique. Et ceux qui, professeurs, médecins ou simples amateurs, voudraient consacrer à cette tâche seule-

(1) Voir Lavater, *L'art de connaître les hommes par la physionomie*, Paris, Prud'homme 1806. particulièrement, tome IV, p. 44 et 68 ; tome II, pages 43 et 47.
(2) Voir Gobineau. *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Paris. Didot 1884, 2e édition.
(3) Durand de Gros, *Mémoire à la Société d'Anthropologie de Paris*, 1869.
(4) Paris, Fontemoing, 1896.

ment leurs loisirs y trouveraient certainement la récompense de leurs peines.

De telles recherches seraient de la plus haute importance et pour l'anthropologie pure et pour l'application de l'anthropologie à la sociologie, à la politique, ou à la pédagogie.

Au point de vue purement anthropologique, elles permettraient de vérifier une fois de plus la répartition des races sur notre territoire, d'apprécier le degré de mélange et de métissage auquel nous sommes arrivés, de compléter en un mot les travaux des premiers anthropologistes.

Au point de vue de l'anthroposociologie, celui que je signale particulièrement, les problèmes à résoudre d'après les données anthropologiques sont d'un intérêt plus immédiat. Il y aurait à vérifier la répartition des différentes races dans les diverses classes sociales ; à voir si les urbains sont plus dolichocéphales et les ruraux plus brachycéphales ; si les hautes tailles se rencontrent plutôt dans les classes supérieures que dans les classes inférieures, et dans quelle proportion ; s'il existe des caractères anthropologiques correspondant à l'évidente inégalité d'aptitudes intellectuelles et sociales de certains groupes de populations. Au point de vue pédagogique, il faudrait vérifier si tel enseignement, l'enseignement moderne des Lycées, par exemple, n'attire pas de préférence certains éléments anthropologiques, tandis que l'enseignement classique en attire certains autres. Ainsi des mensurations faites dans une ville de l'Ouest sur les élèves du Lycée et sur ceux d'une école congréganiste, m'ont révélé parmi les élèves de l'enseignement moderne, une plus forte proportion de dolichocéphales (1) que parmi les élèves de l'enseignement classique. Est-ce simple hasard ? Est-ce une loi générale ? — Il vaudrait la peine d'être fixé. Dans les grandes Ecoles du gouvernement, à Polytechnique, à Normale, à St-Cyr, où la sélection artificielle est rigoureuse, peut-on constater qu'elle s'opère d'une façon qui corresponde aux formes du crâne, à la taille, à la couleur ? Y a-t-il dans ces écoles plus de brachycéphales ou plus de dolichocéphales, plus de bruns ou plus de blonds, plus de hautes tailles ou de tailles moyennes ? Des statistiques rigoureuses à ce sujet seraient infiniment intéressantes.

Il est probable aussi que ces recherches, si elles sont entreprises méthodiquement, donneront bien d'autres résultats encore qu'il est impossible d'entrevoir à l'heure actuelle. On ne sait jamais où peut aboutir un mouvement scientifique organisé. N'est-ce pas par des recherches anatomiques sur des grenouilles, que Galvani a été conduit à la découverte de l'électricité. Sous nos yeux, des recherches purement scientifiques de bactériologie n'ont-elles pas conduit leurs auteurs à des applications de première importance dans la science médicale ?

Je terminerai en indiquant, d'après M. de Lapouge, le Dr Collignon et le Dr Ammon, les données qu'il est le plus important de recueillir. Ce programme n'est pas exhaustif ; sans doute, plus tard, on en exigera davantage, mais dans l'état actuel de la science, il est bon de se limiter, et même de se borner au besoin à l'étude d'un caractère anthropologique bien défini, l'indice céphalique ou la taille par exemple.

Pour chaque sujet, il faudra prendre :

1° Le lieu de sa naissance, le lieu de naissance de son père et celui de sa mère. Ces données sont fort importantes pour établir à quel groupe ethnique appartient le sujet et pour vérifier, entre autres, des lois fort curieuses, celle que M. de Lapouge appelle la loi des formariages et la loi des éléments migrateurs (2).

2° La date de sa naissance, renseignement indispensable pour grouper les sujets de même âge, et les comparer au point de vue de la taille, de l'indice céphalique ou d'autres caractères avec des groupes de sujets d'un âge différent.

3° La profession des parents, afin de vérifier s'il existerait une loi de répartition des indices céphaliques par profession, ou des rapports plus généraux entre les caractères anthropologiques et la profession.

(1) Voir dans la suite de l'article la définition de ce mot et d'autres termes techniques.
(2) Voir *Revue scientifique*, 30 octobre 1897, page 549.

4° La taille.

5° La couleur des cheveux, répartis en quatre catégories : *foncés, moyens, clairs, roux*. Sur les blonds vrais et sur les roux, il n'y a pas d'erreur possible, pour les foncés et les moyens, il peut y avoir hésitation : on rangera dans les moyens tout ce qui n'est pas franchement blond ou franchement brun et noir.

6° La couleur des yeux, répartis en trois catégories : *clairs* (bleus et vert très-clair) *foncés*, et *moyens*, ceux qui ne sont ni franchement clairs, ni franchement foncés.

7° La forme de la courbure du nez, en cinq catégories : nez droits, nez concaves ou caves, nez busqués, nez aquilins, nez sinueux ou bossus. Il faudra noter aussi la direction des narines, horizontale, relevée, abaissée.

8° Les éléments de l'indice céphalique, c'est-à-dire la largeur et la longueur de la tête. La longueur ou diamètre antéro-postérieur se prend de la glabelle (relief intersourcilier) au maximum où qu'il soit. La largeur ou diamètre transversal se prend au maximum où qu'il tombe. Les deux mesures se prennent avec le compas d'épaisseur de Bertillon, le même qui sert dans les services de l'identification judiciaire. En divisant la largeur de la tête par la longueur et en multipliant le quotient par 100, on obtient la très importante mesure qui s'appelle l'*indice céphalique*.

Soit une largeur crânienne de 150 mm. et une longueur de 200 mm., nous aurons $\frac{150 \times 100}{200} = 75$ comme indice céphalique. Cet indice varie entre 62 et 98. On appelle par convention dolichocéphales, ou mieux dolichoïdes, les sujets dont l'indice est inférieur à 80, et brachycéphales ou brachoïdes ceux dont l'indice est supérieur à 80. Il faut d'ailleurs, pour plus de clarté, éviter d'employer les mots brachycéphales et dolichocéphales, sans donner en même temps l'indice en chiffres, car tous les auteurs ne sont pas d'accord sur la limite qui sépare la brachycéphalie de la dolichocéphalie.

9° Les éléments de l'*indice nasal*, c'est-à-dire la hauteur et la largeur du nez. La hauteur du nez se prend à l'aide d'un compas d'épaisseur comme on en trouve chez tous les quincaillers, de l'angle de la sous-cloison du nez, jusqu'au point le plus concave de l'échancrure située à la racine nasale. La largeur se mesure aux ailes du nez sans les déprimer. En divisant la largeur par la hauteur et en multipliant le quotient par 100, on obtient l'*indice nasal*. Cet indice varie de 48 à 95.

10° Enfin, quand on opère sur des élèves, il serait bon de prendre en note leurs aptitudes intellectuelles d'après leurs succès scolaires. On pourrait les classer en trois catégories : *bons, médiocres, nuls*. Cela permettrait d'établir si telle ou telle forme de tête, si telles ou telles dimensions crâniennes, si tel ou tel caractère anthropologique se rencontrent plutôt chez les uns que chez les autres.

Ces données une fois recueillies devront être élaborées et classées d'après les procédés statistiques habituellement usités qui sont la sériation, le pourcentage, et les moyennes.

La sériation consiste à écrire dans une colonne la série des indices céphaliques et en face de chaque indice le nombre des individus de chaque lot affectés de cet indice. Cette opération permet de voir la proportion des brachycéphales et des dolichocéphales et de faire des comparaisons. On peut établir la sériation d'unité en unité, ou de cinq unités en cinq unités, 60 à 64, 65 à 69, etc. : c'est alors la sériation quinaire. Comme exemple de sériation quinaire, je donne dans le tableau suivant plusieurs séries à comparer : 1° Paysans de Saint-Brieuc, âgés de 20 ans ; 2° Elèves de l'école communale, âgés de 10 à 14 ans ; 3° Elèves de l'Ecole Normale d'Instituteurs, âgés de 16 à 22 ans ; 4° Elèves de l'enseignement classique au Lycée de Saint-Brieuc ; 5° Elèves de l'enseignement moderne au Lycée de Saint-Brieuc. Mes séries ne comprenant pas toutes le même nombre de sujets, j'ai fait les pourcentages, pour rendre la comparaison plus facile et plus saisissante (1).

(1) Voir pour plus de détails : *Ecoliers et paysans de St-Brieuc* dans la *Revue Internationale de Sociologie*, Novembre 1897.

Paysans et écoliers de Saint-Brieuc.

INDICES CÉPHALIQUES. SÉRIATION QUINAIRE.

Proportion pour 0/0.

Chiffres des indices	Paysans du canton sud de St-Brieuc.	Ecole Communale de St-Brieuc.	Ecole Normale d'Instituteurs.	Lycée de St-Brieuc Enseignement classique.	Lycée de St-Brieuc Enseignement moderne.
70-74	»	»	1,1	»	»
75-79	6	9	9,1	12.1	19,8
80-84	42	46	56,8	57,8	55,4
85-89	46	36	30,7	25,8	21,5
90-94	6	9	2,3	4,3	3,3
Total	100	100	100	100	100
Nombre de sujets examinés	100	100	88	116	121

On voit immédiatement par ce tableau que le nombre des dolichocéphales, c'est-à-dire des sujets ayant un indice de 75 à 79 va en augmentant de série en série : il y a parmi les paysans 6 dolichocéphales seulement sur 100 sujets, et parmi les élèves de l'enseignement moderne au Lycée presque 20 dolichocéphales sur 100 sujets, ce qui est d'ailleurs la confirmation de plusieurs lois anthroposociologiques. La méthode des moyennes permettrait surtout de comparer les indices moyens des groupes de sujets appartenant soit à la même région, soit à la même catégorie sociale, soit à la même profession. On obtient l'indice céphalique moyen d'un groupe en divisant la somme des largeurs par celle des longueurs, et en multipliant le quotient par 100. J'ai trouvé en opérant ainsi les indices moyens suivants pour le département des Côtes-du-Nord : fils d'instituteurs, 87,02 ; fils de notaires 82,74 ; fils de médecins, 81,53, ce qui est encore la confirmation d'une loi générale. Le procédé du pourcentage s'explique de lui-même : je n'y insisterai pas.

J'espère avoir exposé clairement le sens des recherches à effectuer et les procédés essentiels pour l'élaboration et la mise en œuvres des matériaux recueillis. Les exemples que je viens de citer montrent tout l'intérêt que présente ce genre d'études. Les travailleurs de bonne volonté devront du reste de toute nécessité se reporter aux ouvrages spéciaux, et s'exercer au maniement d'ailleurs fort simple des outils de mensuration (1).

H. MUFFANG.
Professeur au Lycée de St-Brieuc.

(1) Principaux ouvrages à consulter.

G. DE LAPOUGE. *Lois fondamentales de l'Anthroposociologie. Revue scientifique*, 30 octobre 1897. — *Les Sélections sociales*. Paris, Fontemoing, 1896 surtout pages 10-40 pour la méthodologie.

O. AMMON. *Die natürliche Auslese beim Menschen*. Iéna, Fischer, 1893. — *Histoire d'une idée, Revue Internationale de Sociologie*, Mars 1898.

R. COLLIGNON. *L'indice céphalique des populations françaises*. Paris. Masson, 1890. *Les Basques*, Paris, Masson, 1895.

F. GALTON. Natural inhéritance. London, Macmillan, 1889.

TOPINARD. *L'homme dans la nature*, Paris, Alcan, 1891.

II. Traitement des professeurs dans les universités prussiennes.

Le gouvernement prussien demandait une augmentation de 315.000 marcks pour le crédit affecté aux Universités, mais les intéressés ne se déclaraient pas satisfaits, la question étant de savoir comment cette augmentation serait répartie. D'après les explications données à la Chambre des députés le 20 janvier dernier par le commissaire du gouvernement, voici comment on procèdera : le traitement minimum sera de 4.800 marks pour les professeurs ordinaires et de 2.400 pour les professeurs extraordinaires à Berlin, de 4.000 et de 2.000 dans les autres Universités. Les traitements s'élèveront progressivement tous les quatre ans jusqu'à 7.200 et 4.800 marks à Berlin, jusqu'à 6.000 et 4.000 pour les autres Universités. Les suppléments occasionnels ou personnels n'en seront pas pour cela supprimés. La situation des professeurs se trouvera donc améliorée et l'arbitraire administratif ne trouvera place que dans les limites de certaines règles qui n'existaient pas jusqu'alors. La seule réserve qu'il y ait lieu de faire est que la limite inférieure de 2.000 marks pour les professeurs extraordinaires semble trop basse : on aurait souhaité 2.400 marks.

L. W.

III. Les idéals universitaires.

(Conférence faite par le président James H. Baker, au concile national pour l'éducation tenu à Milwaukee le 6 juillet 1897). Partant de cette idée que l'Université doit représenter la philosophie d'un peuple à une époque donnée et ses tendances politiques, sociales et industrielles, M. B. assigne à l'université américaine, les éléments suivants : philosophie platonicienne, héritage de l'Angleterre, caractère de l'Université allemande, méthode scientifique moderne et desiderata pratiques de la civilisation américaine, le tout enchevêtré dans la vie nationale. Il établit une distinction entre l'Université, les écoles supérieures et les écoles d'enseignement secondaire. Pour lui l'Université représente : le couronnement de l'idéal démocratique de l'éducation publique ; l'unité de progrès dans la diversité des points de vue et l'influence réciproque des connaissances scolaires et des idéals populaires ; la concentration des éléments hétérogènes de l'Etat réunis dans l'intérêt de l'éducation supérieure. Parmi les détails que donne M. B. et les problèmes qu'il indique à ses auditeurs, notons quelques traits essentiels : l'Université de l'Etat, selon lui, doit être foncièrement catholique dans son esprit, puisqu'elle a pour devise : humanité, vérité, progrès ; — les Universités de l'Etat reçoivent de larges subsides des particuliers ; — York et Princeton représentent les tendances conservatrices, Harvard et Stanford l'extrême libéralisme ; — les Universités, dans leur ensemble, penchent vers le système allemand ; — l'étudiant doit posséder de sérieuses connaissances en mathématiques et en sciences, en philologie et en littérature, en philosophie ; — on constate une tendance à abréger le temps des études, à faire une large place aux matières facultatives ; — enfin, M. B. se déclare partisan de l'absolue liberté du professeur et s'étonne qu'un certain esprit d'inquisition soit apparu récemment dans une Université de la Nouvelle-Angleterre. Le contraire étonnerait presque si, selon le vœu de l'auteur, l'Université américaine est foncièrement catholique.

L. W.

IV. Université de Paris, Faculté des lettres, cours du 1er semestre, 1898-1899.

Outre les conférences préparatoires aux licences et aux agrégations, les cours suivants seront professés, à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, pendant l'année scolaire 1898-1899 (1er semestre) :

MM. Brochard, mardi 3 heures 1/4, *Histoire des idées de Dieu et de l'âme dans la philosophie grecque* ; Boutroux, mercredi, 5 heures, *Théories modernes relatives à l'induction* ; Buisson, jeudi, 5 heures, *L'éducation morale et ses rapports avec la philosophie et la religion* ; Egger, mercredi, 3 heures 1/2, *Cours de psychologie* ; Espinas, vendredi, 3 heures 1/4, *Théories sociales de 1848* ; Henry Michel, mardi, 4 heures 1/2, *l'Idée démocratique en France, de 1830 à 1848*, samedi, 9 heures, *Histoire des théories sur le droit de suffrage depuis 1789* ; Séailles, samedi, 1 heure 1/2, *La loi de synthèse dans la vie de l'esprit.* — A. Croiset, lundi, 3 heures 1/4, *Plutarque et son temps* ; Decharme, mercredi, 4 heures, *Questions relatives à l'histoire de la littérature grecque au IIIe et au IIe siècles avant l'ère chrétienne.* — Jules Martha, mardi, 4 heures 1/2, *Les lettres latines en Gaule* ; Cartault, samedi, 3 heures, *L'œuvre d'Horace* ; A. Thomas, vendredi, 2 heures, *Le poème provençal de Flamanca.* — Petit de Julleville, lundi, 2 heures 1/2, *La Poésie sous le règne des Valois* ; Crouslé, samedi, 1 heure 1/2, *Les principaux prosateurs français de la seconde moitié du XVIIe siècle* ; Faguet, jeudi, 1 heure 1/2, *Les poètes français de 1700 à 1730* ; Gazier, mercredi, 1 heure 1/2, *Molière et son temps* ; Larroumet, vendredi, 4 heures, *L'histoire de la tragédie française dans le théâtre de Racine.* — E. Lichtenberger, lundi, 3 heures, *La littérature allemande au XIXe siècle* ; Gebhart, lundi, 3 heures 3/4, *le Théâtre espagnol*, mardi, 2 heures, *les Conteurs italiens du moyen-âge et particulièrement Boccace* ; Beljame, jeudi, 1 heure, *La littérature anglaise au XVIIIe siècle* ; Lange, lundi, 1 heure 1/4, *Histoire de la langue allemande.* — Bouché-Leclerq, lundi, 2 heures, *L'Empire romain sous le principat d'Auguste* ; Luchaire, vendredi, 2 heures, *L'histoire de la société française sous le règne de Philippe Auguste* ; Denis, lundi, 5 heures, *L'Allemagne de 1866 à 1871*, vendredi, 5 heures, *La Bohême au XIXe siècle* ; Aulard, mercredi, 3 heures 1/2, *L'histoire politique de la première République française* ; Marcel Dubois, samedi, 1 heure 1/2, *Questions de géographie coloniale* ; Collignon, samedi, 3 heures, *Mycènes et l'art mycénien*, mercredi, 10 heures, et 11 heures, *Histoire générale de la céramique grecque, Exercices pratiques d'archéologie* ; Guiraud, mardi, 2 heures, *La vie privée des Athéniens*, mercredi, 1 heure 3/4, *Questions d'histoire ancienne* ; B. Zeller, lundi, 4 heures, *Ministère de Luynes* ; Langlois, vendredi, 9 heures, *Questions d'histoire du moyen-âge*, samedi, 9 heures et 10 heures, *Cours de Paléographie, Cours de Bibliographie* ; Lemonnier, jeudi, 4 heures, *L'art du XIXe siècle et particulièrement les préliminaires du romantisme entre 1760 et 1820*, lundi, à 2 heures, *l'Art gothique* ; Grébaut, lundi, mercredi, jeudi, 10 heures, *Questions relatives à l'histoire ancienne des peuples de l'Orient* ; Gallois, *Diverses questions de géographie.* — Gœlzer, mercredi, 10 heures 1/4, *Questions de syntaxe latine et grecque* ; Brunot, vendredi, 9 heures, *Histoire de la syntaxe française* ; Victor Henry, *Exposition de la grammaire comparée du gotique, de l'anglo-saxon et du vieux haut-allemand, Questions essentielles de la grammaire comparée du latin et du grec.*

Nous donnerons ultérieurement les sujets qui n'ont pas encore été indiqués ou qui se trouveraient modifiés.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

BONNEMAIN, *Pages choisies des auteurs contemporains, André Theuriet*, Paris, Armand Colin, 1 vol. in-18, XVI-307 pages.

Les extraits de M. André Theuriet, préparés par M. Bonnemain, comprennent sept parties : 1° Mémoires et souvenirs ; 2° Intérieurs et paysages ; 3° Extraits des Nouvelles et Romans ; 4° Poésies domestiques ; 5° Poésies pittoresques ; 6° Poésies morales ; 7° Théâtre. Ils suffisent à faire connaître l'écrivain en qui « tout est doux et sincère, honnête et sain, tout respire et reflète une émotion simple et vraie ». La Préface dont les a fait précéder M. Bonnemain est courte et pleine de choses ; elle dit ce qu'il faut pour guider le lecteur et rien de plus. L'œuvre de M. Theuriet, comme il le dit fort bien, pourrait se résumer dans les vers écrits à la mémoire de Marie Bashkirtseff :

Et tu créas ton œuvre humaine, simple et vraie,
Ayant ce naturel qui seul peut nous toucher,
Belle de la beauté des roses de la haie,
Et de la source vive au sortir du rocher.

P...

A. KELLER. *Conseils pour la composition française*, Paris, Masson.

La librairie Masson publie des *Mementos à l'usage des candidats aux baccalauréats et aux Ecoles du gouvernement*, dont fait partie le petit volume de M. Keller. Les *Conseils pratiques pour la Composition française* ont paru d'abord dans le *Journal des lycées et collèges*. Réunis et complétés, ils rendront service non seulement aux candidats au baccalauréat ou à Saint-Cyr, mais encore aux jeunes gens qui veulent apprendre à exprimer leur pensée d'une façon claire et précise. Peut-être même leurs maîtres ne les liront-ils pas sans profit.

P...

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

MAX MULLER, *Nouvelles études de mythologie, traduction Léon Job*, Paris, Alcan.

CHARLES DUNAN, *Essais de philosophie générale*, Paris, Delagrave.

PETER M. NOÏKOW, *Das Aktivitätsprincip in der Pädagogik Jean-Jacques Rousseaus*, Leipzig, Schmidt.

Dr PAUL FAREZ, *de la Suggestion pendant le sommeil naturel dans le traitement des maladies mentales*, Paris, Maloine.

CARLO F. FERRARIS, *Gli inscritti nelle Universita e negli istituti superiori del regno nel quadriennio scolastico 1893-94, 1894-95, 1895-96, 1896-97*, Venezia, Ferrari.

ADAM LEROY JONES, *Early American Philosophers*, Columbia University.

CH. WADDINGTON, *Rapport sur le prix du budget de l'Egalité*, Paris, Picard.

L. HARCOURT, *German for beginners, A reader and grammar* (2e édition), Marburg, Elwert et London, Wittaker et Cie.

LANSON, *Corneille*, Paris, Hachette (*Collection des grands écrivains français*).

A. E. ANDRÉ, *Les voyages et leur utilité dans l'éducation*, Reims, Matot-Braine.

W. MORROW WASHINGTON, *The formal and material elements of Kant's Ethics* (Columbia University).

Dr E. CAPLET, *La Peste à Lille au XVIIe siècle*, Lille, le Bigot.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
Alix, prof. à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Charpentier, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Giry, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'Etat.
Velain, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
F. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Clars Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czislarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Korn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacrcoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iéna*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

L'ÉCHEC
DU
GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE
ET LA RÉFORME
DE NOTRE RÉGIME CONSTITUTIONNEL
PAR
JULES ARZENS

Un volume in 8°. . . . . 3 fr. 50

LE
CODE OUVRIER
EXPOSÉ PRATIQUE
DE LA LÉGISLATION & DE LA JURISPRUDENCE
RÉGLANT
LE TRAVAIL ET LES INTÉRÊTS DES OUVRIERS
ET APPRENTIS

DEUXIÈME ÉDITION
MISE AU COURANT DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE
comprenant, notamment, le Commentaire
DE LA LOI DU 1er AVRIL 1898 SUR LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS
ET DE LA LOI DU 9 AVRIL 1898 SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
PAR

Louis ANDRÉ
Procureur de la République à Chartres.

Léon GUIBOURG
Ancien Juge de paix,
Juge au tribunal civil de Poitiers.

Ouvrage honoré des souscriptions
des Ministères de la Justice, des Travaux publics, du Commerce
et de l'Industrie et du Conseil général de la Seine.

Un fort volume in-8°. — Prix . . . . . 10 fr.

Ceux qui possèdent déjà la première édition pourront la mettre au courant en achetant seulement le SUPPLÉMENT qui vient également de paraître : ce SUPPLÉMENT expose le dernier état de la législation et de la jurisprudence, et, notamment, toutes les nouvelles lois comprises dans la deuxième édition s'y trouvent reproduites et commentées.

Prix du Supplément. . . . . 3 francs.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXVI. — N° 3. — 15 SEPTEMBRE 1898

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 7 1898
CAMBRIDGE, MASS.

PUBLIÉE
Par la Société de l'Enseignement supérieur
Rédacteur en chef : FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE :

Haguenin. — L'Université de Palerme.
Hauser. — Une chaire d'histoire de l'art en Auvergne.
G. Monod. — La première œuvre de Jules Michelet.
G. Blondel. — Trois Congrès sociaux.
Le Problème de l'éducation secondaire, d'après MM. Lavisse, Delbos, Léon Bourgeois, Michel Bréal, Fouillée, Boudin. Lettre de M. A. Croiset.
Conseils des Universités : Lyon.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM. Himly, Croiset, Paul Janet, de Folleville, Mabire, Emery.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Caen : *Cours de russe.* — Paris : *Inscriptions dans les Facultés.* — Clermont : *Société des amis de l'Université; le centenaire de Michelet à Clermont et à Riom.* — Lille : *Examens de russe.* — Hongrie : *Le français en Hongrie, l'extension universitaire.*

NOTES ET DOCUMENTS

I. Agrégation de droit, section du droit privé et du droit criminel, 1898, Composition et Leçons. — II. Concours de droit et agrégés. — III. Agrégation de médecine : Agrégés. — IV. Faculté des sciences de Paris : Cours du 1er semestre 1898-1899. — V. Sixième exposition nationale du Travail. — VI. La fortune d'une revue de faculté de province.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Maillet, La Création et la Providence devant la science moderne ; *Desrousseaux*, Les poèmes de Bacchylide de Céos ; *Vaudouer et Lantoine*, Montaigne, Pascal, Nicole, Bossuet ; *E. Bouvy*, Voltaire et l'Italie ; *P. Lapie*, Les civilisations tunisiennes ; *F. C. de Sumichrast*, Athaliah ; *Hannequin*, Notre détresse morale et le problème de la moralité ; *Vidal de la Blache*, La géographie politique ; *Ch. Waddington*, Aristote écrivain et moraliste ; *G. Cadoux*, Le Collège Chaptal à Paris ; *Grande Encyclopédie*, 23e volume ; *Dictionnaire général de la langue française*, 23e livraison.

REVUE DES PÉRIODIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Die Nation : L'Enseignement supérieur des femmes en Angleterre (Tille). *Bulletin de la Société nationale d'éducation de Lyon.*

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique* ; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . 200 francs

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE 1898 CAMBRIDGE

L'UNIVERSITÉ DE PALERME

Palerme. — L'Université. — Cours de latin. — Une façon de concevoir l'enseignement supérieur. — La scuola di magistero. — La philosophie à l'Université et au Lycée. — Cours d'histoire ancienne ; la critique des sources. — Cours de littérature grecque.— Les professeurs de la Faculté des Lettres. — La culture intellectuelle en Sicile (1).

Je débarque à Palerme ; je traverse des faubourgs semblables à tous les faubourgs : quand on a vu Naples, tortueuse et vaste, éclatante et sale, on s'imagine trouver ici une ville plus surprenante, plus magnifiquement et plus bizarrement méridionale. On est déçu. La ville est spacieuse et banale. A côté des beaux monuments de l'architecture arabe et normande, la vie commune est très commune ; on ne rencontre pas de visages caractéristiques, on ne voit pas de maisons évocatrices. Seules, les petites carrioles carrées, peintes sur fond jaune de scènes guerrières ou religieuses, attelées d'ânes pomponnés de rouge, promènent à travers les rues les souvenirs des cours chevaleresques et des romans de la Table-Ronde. Je vais à l'Université ; elle est fermée ; les colonnes de la porte sont barrées d'une bande de crêpe : l'Université porte le deuil de Cavallotti (2) ; elle a donné congé à ses étudiants. Je lis un journal, le *Giornale di Sicilia* : on y dit beaucoup de mal de la France, à tort et à travers. Je le déplore moins pour la France que pour la Sicile : de telles haines, sous cette forme, dans ce ton, ne sont pas du tout orientales, et ce n'est pas cette cloche-là qui a sonné les Vêpres siciliennes.

Mais un « continental » me réconcilie avec la vieille terre muette que n'expriment ni ses journaux, ni ses villes : M. Giacomo Giri, professeur de latin et *preside* de la Faculté des Lettres, auprès de qui j'étais introduit par une lettre de M. Francesco d'Ovidio, de l'Université de Naples, est un Italien, plein de bonté, presque de cama-

(1) Nous rappelons que M. Haguenin est allé en Italie avec une lettre de recommandation de la Société d'Enseignement Supérieur. La *Revue* a publié déjà deux articles (15 mai et 15 juin), de M. Haguenin, sur l'Université de Turin (*N. de la Réd.*).

(2) C'était le lendemain de sa mort.

raderie affectueuse et prévenante. Je suis heureux de l'avoir connu et d'avoir pu par lui connaître ses collègues.

J'ai d'abord assisté à ses cours. L'Université est grandiose quoique la Faculté des sciences s'y trouve encore à l'étroit. Autour de la cour carrée à deux étages, pleine de soleil, les étudiants se promènent sous des arcades. Beaucoup paraissent plus âgés que les nôtres ; ils sont généralement bien mis, avec élégance même ; les étudiantes sont plus modestes. La petite salle où le cours aura lieu est garnie de gradins et de tables en hémicycle ; elle se remplit peu à peu ; deux étudiantes parlent sans coquetterie, sur un ton amical, avec un étudiant. En tout, c'est une vingtaine de personnes, dont trois jeunes prêtres ou séminaristes, et trois jeunes filles ; l'une est accompagnée de sa mère. — Pendant une heure, cours de grammaire latine ; on explique Cicéron (*Brutus*). Un étudiant lit ; le professeur lui demande de faire quelques observations ; en réalité c'est le professeur qui s'en charge, et la moitié à peu près des étudiants prennent des notes. Les règles de la grammaire sont toujours énoncées sous forme « scientifique » ; cela ne laisse pas que d'avoir ses inconvénients : beaucoup d'étudiants abusent des explications formelles : « concept limitatif », etc. Quelques points où portent les remarques du professeur : règle du subjonctif dans les propositions dépendantes, — ordre des mots dans la phrase, — orthographe de *cum* (*quum*), — distinction entre *ullus*, *aliquis*, *quisquam*, — entre *aut* et *vel*, — origine de l'expression *stare ab aliquo*. L'étudiant commet quelques fautes de lecture, *prætereentium* pour *prætereuntium*, des fautes d'accent, *eádem* pour *éadem*. Une étudiante reprend la lecture, puis un jeune prêtre qui explique bien, avec suite, en apportant des exemples empruntés à d'autres passages de Cicéron. L'explication s'anime et s'enrichit un peu ; plusieurs étudiants répondent à la fois. Le professeur recommande de consulter et de lire la syntaxe de M. Lantoine.

Quelques étudiants s'en vont, quelques autres arrivent. C'est le cours de littérature latine. M. Giri l'emploie la plupart du temps à une explication de poésie, la prose étant réservée au cours de grammaire. Il a lu ainsi, depuis sept ans qu'il appartient à l'Université de Palerme, Catulle, Tibulle, Properce (1er et 2e livres) et Lucrèce, du point de vue critique (état du texte, interprétation, etc.). Il ne fait pas de cours de littérature « pour ne point répéter ce qui a été imprimé » me dit-il ; toutefois il interroge ses étudiants sur la littérature. — Aujourd'hui les étudiants ont en main Lucrèce, édition Teubner (l. III, vers 445). Le professeur résume l'argument qui précède, puis lit une dizaine de vers, traduit et explique. Remarques plutôt grammaticales, comme celles du cours de grammaire. La plupart

des étudiants prennent des notes sur un cahier. Quand l'argument développé par Lucrèce est complet, le professeur le reprend, le paraphrase. Observations sur l'ordre des vers, les lacunes supposées, la critique du texte ; allusion à la question du suicide de Lucrèce : on explique ainsi les vers de 445 à 473. A la fin de la leçon le professeur revient sur les remaniements du texte proposés par les éditeurs ; discussion subtile reposant sur une intelligence minutieuse du texte ; esprit « scientifique » ; point d'efforts pour animer, « actualiser » Lucrèce.

Un autre jour, j'assiste à la conférence *di Magistero* (1). Seize étudiants, dont une jeune fille. Le professeur fait l'appel ; après l'arrivée de trois retardataires, trois élèves manquent définitivement. Les conférences de la *Scuola di Magistero* pour le latin sont consacrées ici soit à une explication de texte, soit à une leçon sur une période de la littérature latine, soit à l'exposé d'un ouvrage important ; dans quinze jours, par exemple, un étudiant parlera d'un traité de syntaxe allemand, que ses camarades devront aussi avoir lu. Il s'agit aujourd'hui d'une explication, Horace, Ep., l. I, v. 83. L'étudiant qui en est chargé commence par raconter toute l'épître, avec gestes ; il ne sait s'il doit traduire ou expliquer d'abord ; il tire tous ses éclaircissements historiques et littéraires des notes nombreuses de son édition (éd. Sabbadini, collection des classiques de Lœscher) ; la grammaire l'entraîne toujours à des dissertations obscurcies de termes techniques. La « leçon » terminée, le professeur demande aux assistants de la juger ; deux étudiants la condamnent en toute franchise, sans méchanceté ; et tous ensuite concourent à la rectifier ou compléter par des observations de détail. Le conférencier essaie de se justifier, et le professeur conclut, sans compliments atténuateurs, sans aigreur aussi. — Quelques traits à noter : un étudiant ignore visiblement ce qu'il est nécessaire de connaître de la doctrine stoïcienne pour comprendre Horace : qu'on juge là-dessus l'enseignement de la philosophie dans les lycées. — Quelques étudiants sont émus quand ils commencent à parler, leurs mains tremblent : ils sont moins hardis, et partant plus aimables, plus « jeunes hommes » que la plupart de ceux que j'ai vus sur le continent. — Cette explication qui devrait être une leçon a duré moins d'une demi-heure, vide, décousue, sans intérêt. Comment donc aurait-il fallu la nourrir ? La jeune fille présente interroge et discute sur l'état du texte ; mais le professeur lui fait remarquer que ces questions, n'étant pas abordées dans les écoles secondaires, ne doivent pas être traitées à la *Scuola di Magistero*. Je conclus : la tendance de M. Giri,

(1) V. dans cette *Revue*, vol. XXXV, p. 434.

comme de beaucoup de professeurs italiens, serait de transformer les leçons de Faculté en travail commun des élèves et du maître, les Universités en Ecoles de Hautes-Etudes (1). Mais l'insuffisance de la préparation antérieure chez les étudiants ne permet guère que, une ou deux fois par semaine, en présence de vingt étudiants que rien n'astreint au travail personnel, on improvise cette épreuve. Une telle collaboration pourrait être plus facile et plus profitable à la *Scuola di Magistero*, parce que l'étudiant en s'y faisant inscrire s'engage à y prendre une part active. Mais les circulaires ministérielles s'opposent à ce que la *Scuola di Magistero* soit autre chose qu'une école d'enseignement, et d'enseignement très humble; les professeurs ne doivent pas y apprendre aux étudiants l'étude, la recherche, les méthodes scientifiques, — non pas même la composition harmonieuse d'une leçon, mais seulement la manière d'enseigner à de très jeunes élèves, et de leur enseigner cela seulement que ces élèves comprendront. Ce système est, à mon avis, très faux et très maladroit, inutile et nuisible à tous, et aux étudiants, et à leurs futurs élèves. Car on n'obtient jamais des étudiants cette appropriation pédagogique *négative* ; si on l'obtient, c'est aux dépens de l'élévation de l'esprit, de la liberté et du développement de l'intelligence. Les qualités pédagogiques sont un don de nature, ou un fruit de la réflexion, et un enseignement de l'enseignement même. On n'exige pas, en France, des candidats à l'agrégation des leçons puériles, et c'est fort à propos. Exigerait-on cette abnégation d'intelligence qu'on ne l'obtiendrait pas, d'abord parce que les jurys d'agrégation, n'étant pas des jurys d'enfants, seraient bien incapables de l'apprécier, et ensuite parce que l'agrégation est un con-

(1) C'est en effet une question importante que celle de l'*utilisation* des cours de Faculté ; il serait intéressant de voir quelles solutions la pratique en donne. Le cours de Faculté doit-il être un laboratoire d'érudition et de science, ou un « cours d'adultes » supérieur, ou tantôt l'un (cours fermés) et tantôt l'autre (cours publics), ou autre chose encore ? La majorité des professeurs italiens, en ce qui concerne surtout le latin et le grec, s'est décidée pour la première solution, sans ménagements. C'est là sans doute un effet de l'influence scientifique allemande, d'accord avec la réaction de la jeune Italie contre l'ancienne, où l'enseignement des lettres en particulier était comme vidé par la manie et la routine de la rhétorique. Mais l'excès de la réaction appelle une réaction contraire, et il paraît qu'elle commence à se manifester. Je lis dans le *Marzocco* (19 juin 1898), journal littéraire de Florence, d'esprit très jeune, très vivant, très large, un entrefilet où l'on félicite « les plus doctes hellénistes » italiens (Franchetti, Vitelli, Nicola Festa) de « sortir de la muraille chinoise de l'érudition pure et de se rapprocher du public intelligent ». Ce qui en effet a manqué beaucoup au plus grand nombre des professeurs italiens, c'est l'*esprit littéraire* sur lequel heureusement, et quoi qu'on fasse, on ne se blasera pas en France ; ce n'est point la vieille rhétorique, et loin de là. C'est un mélange très complexe et très délicat d'intelligence précise, de critique fine, de sens historique, surtout de sens esthétique; il donne la vie à l'érudition, interprète le passé, et le rend utile.

cours où les candidats cherchent moins à réaliser un type préconçu qu'à donner tout ce qu'ils peuvent donner et à se surpasser l'un l'autre. En Italie, tout l'enseignement des gymnases et lycées, celui des lycées surtout, souffre de l'absence de concours tels que notre agrégation, et de la direction présente de la *Scuola di Magistero* : ce devrait être, à côté du cours *ex cathedra*, l'école pratique, à côté de la leçon professorale, la conférence ; cela tend à être une école normale de professeurs de septième. On oublie deux choses, sinon davantage : il est bon qu'il y ait des professeurs de septième, mais il n'est pas bon que tous les professeurs soient des professeurs de septième, ni commencent par l'être ; et puis on naît professeur de septième comme on naît poëte, on ne le devient pas.

Cours de M. Adolfo Faggi (1), tout jeune professeur de philosophie théorétique. Le professeur de philosophie théorétique peut à son gré faire un cours de métaphysique, ou de logique, ou d'esthétique, ou de psychologie. La première et la seconde année de son séjour à Parlerme, M. Faggi a fait un cours de Psychologie, qui comprenait un abrégé de l'histoire de la Psychologie et une revue des questions principales de la Psycho-physiologie ; la troisième année, un cours de logique (algèbre logique ou logique mathématique, — méthode expérimentale, — logique des probabilités, — classification des sciences, etc.) ; la quatrième année, il a traité du Matérialisme, de son importance à notre époque, de la critique du Matérialisme. Cette année enfin il s'occupe de l'Esthétique et consacrera quelques leçons spéciales à l'interprétation du Laocoon de Lessing. A ce cours d'Esthétique, dix-neuf étudiants, dont trois jeunes filles ; deux sont accompagnées de leurs mères. — Théorie de la musique : formalistes et idéalistes ; la musique a-t-elle un « contenu » ? L'évolution de la musique : rythme, mélodie, harmonie ; leurs rapports. — Leçon savante et claire ; le professeur use des répétitions et des comparaisons pour se faire comprendre ; il vise moins à la liaison logique des idées qu'à leur précision ; il cherche moins à exposer un système qu'à inculquer des définitions nettes. — A la *Scuola di Magistero*, les étudiants font des leçons de philosophie élémentaire, à l'usage des lycées ; et le professeur fait quelques conférences de législation scolastique comparée.

M. Faggi est assez content de ses élèves ; mais il regrette que l'enseignement philosophique dans les lycées ne donne pas de meilleurs résultats. Pendant ses trois années de lycée, l'étudiant a suivi

(1) Ouvrages de M. Faggi : *Diverses études sur le Pessimisme* (Florence, 1891) ; *La psychologie moderne*, 1893 ; *Le problème fondamental de la psychologie moderne*, 1893 ; *Diverses études de psychologie* : *Principes de Psychologie moderne*, 2 vol. 1896-1897, etc.

un cours de philosophie de deux heures par semaine; la psychologie, la logique, la morale ont chacune leur année. Cet enseignement n'est pas fondé sur l'étude des sciences, ne l'appelle pas, n'y excite pas. « Une réforme s'impose, dit M. Faggi, qui donne à ces études une base scientifique et sociale... On peut dire qu'en ce moment, en Italie, les études philosophiques sont les plus négligées, et la culture philosophique est la plus faible. » Ici encore il y aurait beaucoup à discuter : convient-il que la métaphysique soit bannie de l'enseignement du lycée? le point de vue métaphysique n'est-il pas celui d'où il faut considérer les choses, sinon pour *penser*, dans toute la force du terme, du moins pour commencer à penser? S'il est vrai qu'avant de penser bien il faut penser, être attiré, séduit à la pensée, la métaphysique n'est-elle pas pour l'esprit d'un jeune homme un bien autre stimulant que la science, bien plus fort? Le champ des théories métaphysiques n'est-il pas le domaine où le jeu des facultés est le plus libre et le plus ample ?... Convient-il aussi que l'enseignement philosophique soit fractionné, éparpillé sur trois classes, administré en doses infinitésimales? Se mêle-t-il naturellement, avantageusement aux autres enseignements? Est-il donc si naturel que quelques-uns le croient, de penser philosophiquement? N'est-il pas vrai plutôt que la réflexion philosophique réclame une initiation spéciale, assidue? Est-ce la science, l'habitude de la pratique et même de la méthode scientifique, qui donnera l'esprit philosophique à qui ne l'a pas? Et quel est le vrai moyen de l'acquérir, ou de l'exercer et de le développer?...

Après M. Faggi, Italien du nord, jeune, d'éducation philosophique allemande, j'ai vu le professeur d'histoire de la philosophie. C'est un évêque *in partibus*, Mgr VINCENZO DI GIOVANNI, un Sicilien qui aime sa Sicile et l'admire comme l'aiment et l'admirent les vieux Siciliens, un vieillard vénérable et charmant. Tout son cœur et son esprit se rattachent à la Sicile et à la France. Franck, Beaussire, Francisque Bouillier, tous ces noms lui sont chers. Je crois qu'il regrette pour nous le temps de V. Cousin et pour lui le temps où la Sicile avait une école philosophique à soi, une école religieuse et qui ne sentait pas l'étranger. Il a beaucoup écrit sur le passé de son pays : deux volumes sur l'histoire de la philosophie en Sicile, deux volumes sur le métaphysicien Sicilien Miceli, des études littéraires, historiques, archéologiques, etc.., une cinquantaine de volumes en quarante-cinq ans. Il est membre correspondant de l'Institut de France, où l'Université de Parlerme a encore un autre représentant, le professeur d'archéologie et d'antiquités siciliennes ANTONINO SALINAS, qui fait un cours d'archéologie, obligatoire pour une année seulement, au cabinet d'archéologie annexé au Musée.

Le professeur dont j'ai obtenu à Palerme le plus de renseignements est le professeur d'histoire ancienne, M. G. M. COLUMBA. — L'histoire orientale et grecque, et l'histoire romaine, sont enseignées au Gymnase, pendant les deux dernières années; l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne, pendant les trois années de Lycée. Il serait donc nécessaire que les élèves de la Faculté des Lettres reprissent sérieusement pour leur compte l'étude de l'histoire ancienne. Pour les y obliger, M. Columba exige de ceux qui se présentent à l'examen spécial d'histoire ancienne qu'ils lui répondent non seulement sur le sujet traité dans le cours, mais aussi sur l'histoire de l'antiquité en général. Le cours d'histoire ancienne est, pour les étudiants en lettres, obligatoire pour deux ans. Le but que s'y propose le professeur Columba n'est pas tant d'exposer une période de l'histoire que d'accoutumer les jeunes gens à la recherche critique. Son attention s'est portée surtout sur les sources historiques : montrer quelle méthode permet d'établir la valeur de chacune d'elles lui paraît l'objet principal de l'enseignement supérieur (1). C'est dans cette partie surtout de l'apprentissage historique qu'il est nécessaire d'être guidé par le maître. Après avoir examiné la valeur des sources pour une période déterminée, on passe à la reconstruction des faits et, avec eux, des conditions politiques et sociales du peuple dont il s'agit, au moment considéré, et on y distingue par l'analyse les causes et les effets. « Tout cela, me dit M. Columba, demande beaucoup de temps, et nous ne marchons qu'avec lenteur ; d'autant plus que je traite chaque année, en alternant les leçons, un sujet d'histoire grecque et un sujet d'histoire romaine. » Voici les sujets des leçons de M. Columba depuis quatre ans :

1894-1895 : *Histoire grecque* : fondation des colonies d'Occident, leur plus ancienne histoire ; — *Histoire romaine* : les Gracques et l'*ager publicus*.

1895-1896 : *Histoire grecque* : la tradition des guerres médiques ; — *Histoire de Rome* : la suite, jusqu'à la guerre sociale.

(1) Sur cette idée de l'enseignement supérieur, de sa fonction et de son but, cf. p. 196, la note et le passage auquel elle se rapporte. Mais il faut observer que cette conception strictement scientifique de l'enseignement supérieur *peut* être légitime pour l'histoire, sans l'être, ou du moins sans l'être au même degré, d'une façon aussi absolue, pour la littérature ; et en effet c'est surtout de l'enseignement de l'histoire que cette conception a dérivé et débordé sur l'enseignement des littératures ; mais si la littérature suppose l'histoire, et la grammaire, et la critique des textes, etc., elle ne s'y réduit pas ; l'enseignement de la littérature n'a plus de raison propre d'être si on en exclut son objet spécial, l'art et le contenu de l'art : or, pour cette étude précisément littéraire, la méthode dite scientifique n'est plus la bonne. D'ailleurs, et en thèse générale, il restera toujours à décider du but de l'enseignement supérieur : on n'y réfléchit guère ; la question pourtant en vaudrait la peine. Et il ne serait peut-être pas inutile que, sur un champ plus vaste encore, on discutât du but des divers enseignements. Au fond, personne n'est d'accord là-dessus, et c'est pourquoi sans doute on n'en parle pas.

1896-1897 : *Histoire grecque* : la πεντηκονταετία ; chronologie grecque ; — *Histoire romaine* : la guerre civile entre Marius et Sylla et la réforme de Sylla.

1897-1898 : *Histoire grecque* : Examen des principaux monuments épigraphiques relatifs à l'histoire de la Grèce ; — *Histoire romaine* : suite ; la conjuration de Catilina.

Et voici, pour la présente année, le détail d'une partie des cours :

Histoire grecque : Controverses sur l'origine de l'alphabet grec ; rapports de l'alphabet grec et de l'alphabet sémitique (phénicien) ; discussion sur les « signes complémentaires » de l'alphabet grec ; distribution des différents alphabets grecs ; l'alphabet ionique ancien ; l'alphabet de Théra ; les alphabets de Crète (inscriptions les plus antiques de l'Asie Mineure, de Théra, de Crète, interprétation et commentaire ; texte : Rœhl, *Imag. Inscript. antiqu.*). — *Histoire romaine* : Sources pour l'histoire de Rome de la mort de Sylla au commencement de la seconde guerre civile ; — Cicéron, discours (surtout les Catilinaires) et lettres ; Salluste ; les fragments de Granius Licinianus ; Plutarque et Appien, recherche de leurs sources probables (réfutation de la théorie qui fait de Pollion la source principale) ; Dion Cassius et la tradition dérivée de Tite-Live (Florus, Paul Orose, Eutrope, etc.).

Pour rendre moins ardue à ses élèves l'étude de l'histoire ancienne, M. Columba entreprit, en 1894-1895, un cours libre de *propédeutique* pour l'histoire ancienne ; l'ouvrage de Wachsmuth n'avait pas encore paru, et celui de Bernheim ne contenait à peu près rien qui concernât directement l'histoire ancienne. La première année, M. Columba traita de l'histoire des études relatives à l'antiquité classique, et en particulier à l'histoire de l'antiquité, depuis la Renaissance jusqu'à nos jours. A cette occasion il va réunir de nombreuses notes sur les progrès de la critique historique, spécialement en France ; peut-être se décidera-t-il à les publier, sous un titre analogue à celui-ci : *Essai sur les origines de la nouvelle critique relative à l'histoire de l'antiquité.* En 1895-96 et 1896-97, il a traité des principes de la chronologie historique dont il s'était occupé aussi dans le cours officiel. Il a dû suspendre cette année ce cours de propédeutique, ayant été chargé de l'enseignement de la littérature grecque.

Le travail personnel de l'élève dans le cours d'histoire est nul ou à peu près, quoiqu'il doive lire les textes et les ouvrages critiques que le professeur désigne à propos des différentes questions. Le travail personnel n'est obligatoire pour l'élève qu'à la *Scuola di Magistero*, où il doit faire au moins quatre conférences, deux d'histoire et deux de géographie, sur des sujets indiqués par le professeur. Mais c'est l'avis de M. Columba lui aussi, que « cette *Scuola di Magistero* à qui l'on veut assigner un but exclusivement didactique, pourrait être plus utile si elle se convertissait en école d'exercices philologiques », c'est-à-dire d'exercices à la fois scientifiques et pratiques, en vue d'adapter l'élève à l'étude personnelle et immédiate. Tout en respectant les dispositions du règlement en vigueur, M. Columba propose aux élèves des sujets de caractère « scientifique », qui les obligent et les habituent à la recherche.

Ce professeur si actif a été chargé du cours de grec de 1892 à 1895 et de nouveau pour la présente année scolaire. L'étude du grec dans l'enseignement secondaire commence à la quatrième année de gymnase et dure par conséquent cinq ans, deux ans au gymnase, trois ans au lycée. Ce temps devrait suffire pour que les étudiants apportassent à la Faculté des Lettres une connaissance appréciable de la langue et de la littérature grecques; et cependant si avant de commencer les cours universitaires on éprouvait la science des élèves, on constaterait que la majorité n'est pas capable de traduire sans dictionnaire une page facile d'auteur grec. Les raisons de la stérilité de l'enseignement du grec sont multiples; le nombre excessif des élèves inscrits aux gymnases et lycées constitue sans doute l'obstacle le plus insurmontable au succès de cet enseignement; naturellement aussi les discussions récentes à ce sujet, le projet annoncé par certain ministre de rendre le grec facultatif dans l'instruction secondaire, ne sont pas restés sans conséquence (1). Dans ces conditions, l'enseignement universitaire, qui suppose une préparation suffisante, perd beaucoup de son efficacité. — De 1892 à 1895, M. Columba a expliqué chaque année, par leçons alternées, un prosateur et un poète : les Perses d'Eschyle, et Hérodote ; — Agamemnon d'Eschyle, et Thucydide ; — Antigone, de Sophocle, et Xénophon. Les trois tragédies ont servi à des exercices critiques sur le texte ; les trois prosateurs ont été l'objet de recherches de caractère historique, en particulier sur l'origine et la composition des œuvres d'Hérodote et de Thucydide. Cette année M. Columba étudie le texte de Bacchylide, et voici les sujets de quelques-unes de ces leçons : Bacchylide ; le papyrus du British Museum, son contenu ; Bacchylide, Simonide et Pindare. — Biographie de Bacchylide ; examen des opinions les plus récentes sur la rivalité entre Pindare d'une part, Simonide et Bacchylide de l'autre. — Les ἐπινίκια, origine, nature, caractère, métrique. — Le langage des ἐπινίκια, les formes conventionnelles. — Point de contact entre les poèmes de Bacchylide qui ne sont pas des ἐπινίκια, et d'autres formes littéraires connues. — Le dithyrambe; notions que les anciens nous ont laissées à ce sujet ;

(1) C'est l'effet de ces projets de réformes qui n'aboutissent pas, et qu'on avait annoncées à grand bruit : ils détruisent lentement et peu à peu ce qu'on voulait supprimer officiellement, mais ne le remplacent par rien ; ils creusent des trous et n'en bouchent pas. — M. *Gallo*, le précédent ministre de l'Instruction publique, préparait discrètement, sans réclame préalable, une série de réformes dont on pensait grand bien d'avance, qui devaient donner à l'enseignement classique un caractère plus franc et mieux défini. Elles viennent de sombrer dans la chute du ministère Di Rudini. Tel est le sort ordinaire des réformes universitaires, — en Italie. Aussi n'ai-je observé nulle part mieux que parmi les membres de l'enseignement le dégoût d'ailleurs assez répandu du gouvernement parlementaire.

application à Bacchylide (au poème XVIII en particulier). — Le mythe de Thésée chez Bacchylide. — Examen des œuvres de Bacchylide ; comparaisons avec les fragments de Simonide, avec Pindare et les autres lyriques en général.

En ce qui regarde le grec, la préparation insuffisante des élèves oblige à donner à la *Scuola di Magistero* un caractère rigoureusement didactique : on désigne aux élèves un texte qu'ils doivent traduire et commenter : c'était, pendant les trois premières années du cours de M. Columba, le prosateur dont il traitait ; pour cette année, c'est le texte de Bacchylide.

M. Columba est directeur de la *Revue d'antiquité classique* (*Rassegna di Antichità classica*) où j'ai noté deux articles de lui très précis, très pénétrants, sur les sources de Solinus, un autre sur Asinius Pollion considéré comme source de Plutarque et d'Appien, des notes critiques de M. Giri sur le Ier livre de Properce, etc. Il a publié deux volumes d'*Etudes de philologie et d'histoire* (les κτίσεις d'Occident ; — les relations politiques entre la Perse et les Etats Grecs), 1889. — *La première expédition athénienne en Sicile*, 1889. — *Etudes de géographie antique*, 1893, etc.

Les professeurs dont j'ai parlé sont ceux avec qui j'ai entretenu des relations suivies. Voici la liste des autres professeurs de la Faculté des lettres :

Giambattista Siragusa, professeur ordinaire d'histoire moderne. Nombreuses études sur l'histoire de Sicile ; notes sur l'enseignement de la géographie. — *Giuseppe Ricchieri*, professeur extraordinaire de géographie. Nombreuses études de géographie et notes sur l'enseignement de la géographie ; *Sur les difficultés de l'exploration africaine ;* études sur l'Afrique, le partage de l'Afrique, les explorations africaines, dans le *Bulletin de la Société d'explorations commerciales en Afrique*, de Milan. Articles dans la *Revue italienne de géographie*, entre autres : *Pour une définition scolaire de la Géographie* (mai 1894). Notes et articles de politique extérieure, de géographie et d'astronomie dans le *Corriere della Sera*. — *Bartolomeo Lagumina*, chargé du cours de langue arabe. Catalogue de monnaies arabes de Sicile; études sur ces monnaies et sur des manuscrits arabes. — *Ugo Antonio Amico*, chargé du cours de littérature italienne. — Avocat *Giuseppe Pipitone*, privat-docent de littérature italienne, co-directeur de la *Revue Sicilienne d'Histoire*, etc. ; études de littérature sicilienne et italienne. — *Giacomo De Gregorio*, privat-docent de dialectologie sicilienne. *Notes sur l'histoire comparée des littératures néo-latines* 1893 ; *De Isocratis vita, scriptis et disciplina* ; études sur les dialectes siciliens ; *Manuel de glottologie* dans la collection Hœpli (Milan) ; *Sur l'origine des dialectes gallo italiques de Sicile*, etc. — *Giuseppe Cosentino*, privat-docent de paléographie et diplomatique latines. Etudes sur l'histoire de Sicile, l'inquisition en Sicile ; édition du *Codice diplomatico di Federico III*, etc.

Le nombre des étudiants à l'Université de Palerme était, en 1891-92, de 1172, et de 1488 en 1893-94. Il a baissé depuis, et se maintient entre 1300 et 1400, avec environ 350 étudiants en droit, 370 étudiants en médecine, 170 en sciences, 80 en lettres ; le reste est fourni par les étudiants en pharmacie, les étudiants notaires, les élèves sages-femmes.

Je ne voudrais pas quitter l'Université de Palerme sans dire que la floraison d'études siciliennes qu'elle favorise, et que je viens de signaler, n'est pas due à l'artifice d'un provincialisme de réaction et d'une décentralisation de parti-pris. Ici l'Université est bien un produit naturel et lentement mûri de la ville même. Palerme, qui reste fière et veut se montrer digne de son antique civilisation, n'a pas cessé d'être curieuse des choses de l'esprit et surtout de son histoire, de ce qui l'unit à son passé et lui constitue une vie propre. Il faut dans une province ces deux caractères, cette double disposition de l'esprit public, pour qu'elle alimente de sa force et de son inspiration une Université : l'intelligence éveillée, le goût de la science et de l'art, — et ce patriotisme local qui est après tout le plus solide fondement d'un patriotisme plus étendu. On sait combien dure encore et s'affirme en Italie ce particularisme, qui n'exclut pas cependant, chez le plus grand nombre, un attachement très vif à l'idée unitaire ; nulle part il n'est plus développé qu'en Sicile, et peut-être nulle part n'est-il plus développé en Sicile qu'à Palerme. Quant à la tradition scientifique et lettrée, elle y est attestée par de nombreuses sociétés d'études qui se sont formées au cours des trois derniers siècles, et dont quelques-unes subsistent. La plus importante est l'Académie Royale ; ses publications montrent assez quelle place occupe dans ses travaux la Sicile et son passé, en particulier le passé de l'Université même de Palerme (1). C'est en effet aux séances de l'Académie qu'un des plus anciens professeurs de droit de Palerme, M. Luigi Sampolo, a lu les notes qu'il a ensuite réunies et condensées dans son *Histoire de l'Université*. L'ouvrage est écrit avec érudition et avec amour, et ce n'est pas seulement un récit de la vie officielle de l'Université, qui ne porta ce nom qu'à partir de 1805, mais une contribution précieuse à l'histoire de Palerme et à celle de l'instruction en Sicile.

E HAGUENIN.

(1) Par exemple : *Actes de l'Académie*, nouvelle série, vol. IX ; L. Sampolo : *Les 25 premières années de l'Université* ; V. Di Giovanni : *L'Académie du Bon-Goût au siècle passé* ; F. Evola : *l'Imprimerie en Sicile hors de Palerme et Messine* ; V. Di Giovanni : *l'Instruction publique à Palerme aux* XIV*e et* XV*e siècles* ; F. S. Cavallari : *Sur des vases orientaux avec figures humaines trouvés à Syracuse et Megara-Ibba*, etc.

UNE CHAIRE D'HISTOIRE DE L'ART EN AUVERGNE [1]

Lorsque, dans un article de Revue (2), nous avons, mon collègue et ami M. Ehrhard et moi, proposé la création, à Clermont, d'une chaire d'art auvergnat, il nous a semblé que cette idée éveillait chez les Clermontois beaucoup d'étonnement et un peu de scepticisme. Est-ce que par hasard ces deux mots jureraient de se voir ensemble ? Faut-il admettre que l'Auvergne, satisfaite d'avoir donné à la grande patrie des généraux, des juristes, des hommes d'Etat et, dans la personne d'un seul de ses fils, un géomètre, un physicien, un penseur, un écrivain de génie, faut-il croire que l'Auvergne a toujours été infidèle au culte de la Beauté ?

Chose bizarre ! c'est seulement en Auvergne qu'on se pose une pareille question. Tous les hommes qui étudient le passé savent quelle a été la splendeur de l'école romane d'Auvergne : vos belles églises ont fait le sujet d'un cours professé à l'Ecole du Louvre, tout cet hiver, par un de nos meilleurs critiques d'art (3). On admire les maisons de vos patriciens de la Renaissance, on discute sur les sculptures sur bois et les meubles sortis de vos vieux ateliers, mais vous semblez rester indifférents à ces controverses — et des Clermontois à qui j'annonçais récemment le sujet de cette conférence, me disaient : « Prenez garde, l'art auvergnat, mais c'est un art de Canaques. »

Eh bien, Mesdames et Messieurs, je voudrais leur démontrer qu'ils se trompent, et qu'une chaire d'art provincial ne serait pas plus déplacée ici qu'à Dijon, à Toulouse, à Caen. Je sais, d'ailleurs, qu'il existe en Auvergne plus d'un travailleur consciencieux, noblement épris de cet art et digne de vous faire partager ses enthousiasmes. Il me suffira d'en citer deux, M. Gilbert Rouchon et

(1) Conférence faite à l'Université, le 18 mars 1898. La conférence était accompagnée de 43 projections, toutes relatives à des monuments situés hors de Clermont. (Le texte est extrait de la *Revue d'Auvergne, N. de la Réd.*)

(2) *Revue Universitaire*, 15 mars 1897.

(3) M. André Michel.

M. Henry du Ranquet ; l'un par son enseignement, l'autre par ses livres, ont déjà ouvert la voie. Je laisse à ces hommes, beaucoup plus compétents que moi en ces matières, le soin de traiter à fond ces délicates questions. Je me bornerai ce soir, si vous le voulez bien, à dresser le programme de ce que devrait être, dans notre Université, l'enseignement de l'histoire de l'art en Auvergne.

I

Si le futur professeur d'art auvergnat craignait de remonter jusqu'à l'âge gallo-romain, s'il laissait de côté le temple du Puy-de-Dôme et les œuvres des potiers de Lezoux, il aborderait l'Auvergne vers le xe ou le xie siècle, à l'heure où la France, dit le chroniqueur, se couvrait de sa blanche robe d'églises.

L'architecture de ces temps-là n'est pas très à la mode aujourd'hui. A la sévérité un peu massive du roman, on oppose volontiers l'élégance hardie et légère du gothique ; et j'entendais, ces jours derniers, dans cette même chaire, un maître éminent donner la préférence à l'art du xiie siècle. Il me semble que l'impression causée par l'un ou l'autre de ces deux styles varie avec la conception même que l'on se fait du sentiment religieux. Les âmes tendres et souffrantes, pour qui la religion est un élan d'amour vers l'inaccessible, le doux et naïf dialogue d'un enfant avec une mère invisible et présente, les âmes qui ressentent l'impérieux besoin d'un médiateur, d'un consolateur et d'un guide, ces âmes d'une piété délicate et presque féminine se plairont à rêver et à prier sous la mystique envolée des voûtes à croisées d'ogive. Au contraire, celles qui ont plutôt soif de recueillement et qui aiment à se replier sur elles-mêmes, celles qui voient surtout en Dieu la sévère et infaillible justice, celles-là sentiront l'infini plus près d'elles en ces réduits plus sombres, plus tristes peut-être, construits aux premiers temps du moyen âge, par ceux qu'on appelait alors « les logeurs du bon Dieu ». — Un admirateur passionné de l'art gothique, M. Louis Gonse (1), a lui-même laissé échapper cet aveu : « Tel qu'il se montre encore dans maints édifices de l'Auvergne, de la Bourgogne, du Poitou, de la Normandie, le roman français du xie siècle et du commencement du xiie est un art admirable ; il est naturellement propre à exprimer le calme, la noblesse et la grandeur. »

(1) *L'Art gothique*, p. 33. Voy. H. du Ranquet, l'*Ecole romane d'Auvergne* (*Congrès archéolog.* LXIIe session, p. 176-204).

L'Auvergne est ici nommée la première parce que cet art au charme viril et puissant a rencontré dans l'Auvergne une terre de prédilection. Une race sérieuse et forte comme celle-ci, qui a volontiers pris la religion par ses côtés les plus austères, devait imaginer cette forme de temple. Une cathédrale romane fut consacrée ici même en 946, et si parfaite déjà qu'elle servit, sous Robert le Pieux, de modèle à Saint-Aignan d'Orléans. Le type était dès lors trouvé. S'il ne reste plus de cette primitive église qu'une crypte enfouie sous la cathédrale actuelle, nous savons qu'elle a laissé une copie d'elle-même dans Notre-Dame du Port. Cette dernière, à laquelle on travaillait encore à la fin du XIIe siècle, nous offre le modèle achevé d'une église romane d'Auvergne : le plan en croix latine, le cœur en hémicycle avec un déambulatoire qui prolonge les bas-côtés et autour duquel rayonnent quatre chapelles, une chapelle sur chacun des bras du transept, une coupole octogonale, une voûte en berceau contrebutée par des demi-voûtes en quart de sphère. Mais laissons là ces détails techniques. Profitons plutôt des beaux clichés qui m'ont été confiés par des photographes et des amateurs que je tiens à remercier publiquement, car sans eux cette conférence n'eût pas été possible : Mlle Peyssoneaux, MM. Desmottes, Joyau, Acarias, Rechat, Démarty, M. Charles, sculpteur à Clermont. Et tout d'abord venez vous placer avec moi derrière une de ces églises, celle d'Issoire, par exemple, et nous admirerons ensemble cette merveilleuse ascension des absidioles vers l'abside, que couronne, au-dessus d'un massif puissant et gracieux, le clocher octogone. Remarquez qu'il n'y a pas ici, comme dans les églises consacrées à la Vierge, un nombre pair de chapelles ; il y en a cinq, et la chapelle impaire, celle de la Vierge, est carrée. L'église est de proportions moins heureuses que celle du Port ; plus longue, plus haute, elle est moins fidèle à la conception première du roman. Vous retrouverez cette conception plus pure, avec de légères différences à Saint-Julien de Brioude ; à Orcival, enfouie dans son étroit ravin ; à Saint-Saturnin, qui n'a pas de chapelles rayonnantes, mais une simple abside, et surtout à Saint-Nectaire. Superbement dressée sur un roc du trachyte, au milieu d'un pays sauvage, pourvue de ses tours et de ses clochers, sa blancheur de granit fait sur le voyageur qui remonte la vallée de la Couze une impression saisissante.

Mais je ne puis vous énumérer toutes les églises romanes d'Auvergne. Pénétrons seulement sous les voûtes de Mozat.

(1) Cette partie de la conférence était constamment illustrée par des projections.

Il est une autre église que je vous aurais montrée ce soir, si vous ne la connaissiez trop bien, celle de Royat. Elle a conservé le type curieux, et devenu rare, de l'église-forteresse. Entre les mains des abbés de Mozat, elle barrait souverainement la vallée de Fontanas.

D'où venait ce style qui a poussé en Auvergne une si éclatante floraison ? Il n'est pas, comme on l'a dit, une invention des moines de la Chaise-Dieu, car la fondation de l'abbaye est postérieure à la diffusion de ce style. Ce n'est pas davantage, ainsi que le prouve M. du Ranquet, une importation byzantine : la croix est latine et non grecque, le plan de la coupole est octogone et non circulaire, elle ne repose pas sur des pendentifs, elle ne forme pas un dôme à l'extérieur. Dans un pays où il pleut, il vente et il neige, les coupoles se couvrent naturellement de combles aigus. L'art roman est donc sorti du vieux sol arverne, fécondé par la civilisation romaine. D'Auvergne, ce style s'est répandu partout. Des moines de la Chaise-Dieu vont le porter en Saintonge. Des églises poitevines, Saint-Hilaire de Poitiers, par exemple, s'élèveront sur ce modèle, et, quant à Saint-Sernin de Toulouse, c'est, d'après M. Corroyer (1) « une imitation, agrandie, des églises de Clermont et d'Issoire ».

II

Confisquée un instant par Philippe-Auguste, et de plus en plus mêlée à la vie nationale, l'Auvergne ne pouvait rester fermée aux influences artistiques qui triomphaient dans la France du Nord.

C'était probablement un Picard, ce Jean Deschamps qui reconstruisit en 1248 le chœur de notre Cathédrale sur le modèle de celui d'Amiens, et l'œuvre fut sans doute encouragée par le roi de Paris, le saint Louis IX. « Tout cela, dit M. Gonse, — qui admire fort notre Cathédrale, debout comme une île au milieu de la plaine, et la compare au Mont-Saint-Michel lui-même, — tout cela est très septentrional, et n'a rien à voir avec les influences ambiantes » (2).

Est-ce aussi un homme du Nord, l'auteur de l'église d'Ambert ?

C'en est un assurément que Guy de Dammartin qui, après avoir construit le château de Mehun-sur-Yèvre et la magnifique salle du Palais de Poitiers, vint édifier ici la Sainte-Chapelle de Riom.

Cet art n'est donc pas, en réalité, un art auvergnat. Il n'est local que par les matériaux qu'il emploie. Tandis que les églises romanes,

(1) *L'architecture romane*, p. 228 et suiv.
(2) *L'Art gothique*, p. 233, Un « modèle de science et de goût ».

presque toutes antérieures à l'exploitation des carrières de Volvic, sont en granit, en grès, en arkose, et n'emploient les scories que pour les mosaïques de la décoration extérieure, nos églises gothiques sont le plus souvent en lave. Cette pierre grise aux reflets violets leur donne un aspect tout différent des églises de craie, comme Beauvais, des églises de calcaire blanc comme Chartres ou Paris. C'est miracle d'avoir su ciseler aussi finement une matière aussi dure ; mais à la fois élastique et inattaquable, elle a su payer de leurs peines nos vieux constructeurs : leurs églises de lave sont, parmi les églises gothiques, les seules vraiment bâties pour l'éternité, les seules qui ne soient pas toujours en réparation, qui n'aient pas sans cesse autour d'elles une forêt d'échafaudages et une fourmilière d'ouvriers.

Placée entre la langue d'oc et la langue d'oil, pays du Nord et du Midi, l'Auvergne a connu encore un autre gothique que le style picard. Si vous vous aventurez sur les hauts plateaux du Livradois, vous verrez soudain, au détour d'un bois, à 1.000 mètres d'altitude, en face des monts d'Auvergne, surgir une féérique vision de granit, un des chefs-d'œuvre du gothique méridional, l'abbaye de la Chaise-Dieu (1), avec son porche grandiose et son monumental escalier, sa célèbre tour Clémentine, ses restes de fortifications, son cloître aux élégantes colonnettes qui rappellent celles des Augustins de Toulouse.

Mais pénétrons dans le sanctuaire même, admirons ce jubé, ce vaste chœur, enrichi de stalles capitulaires et de superbes tapisseries. Voici l'une d'elles qui représente la *Nativité*.

Il ne faudrait pas, Mesdames et Messieurs, que les splendeurs de l'architecture religieuse vous fissent oublier que l'Auvergne eut aussi une architecture civile. Sans parler de Tournoël, je voudrais vous montrer Pontgibaud, le vieux château féodal avec son enceinte ; Murols, si fièrement campé sur son puy, et dont les ruines à la fois fines et grandioses faisaient l'admiration de George Sand, Murols que toute l'Europe viendrait voir si ce vieux burg s'élevait sur les bords du Rhin. Enfin, à côté de ces maisons fortes qui éveillent des souvenirs de guerre et de pillage, la jolie gentilhommière de Saint-Amant-Tallende (2)

Mais les maisons bourgeoises ont bien aussi leur mérite. Dans la Haute-Auvergne, celle des consuls d'Aurillac, les maisons de Salers. Plus près de nous, les belles demeures patriciennes des villes de la Limagne ; par exemple, ces deux maisons de Thiers.

(1) Corroyer, l'*Architecture gothique*, p. 225.
(2) Moderne, mais copiée exactement sur l'ancien edifice.

Quant à notre habitation montagnarde, le type n'en est-il pas cette maison de Chanonat, celle du poète Delille ?

III

Le sens artistique de nos aïeux ne se manifeste pas seulement dans l'architecture. Ils décorent leurs édifices de nombreuses sculptures, au dedans et au dehors. Je vous accorderai que ces chapiteaux, découverts à Ponteix par mon collègue et ami M. Joyau, sont d'un art enfantin ; si enfantin que je croirais volontiers qu'ils ont été rapportés là, du pays des Aztèques, par quelque voyageur au long cours. Au contraire, quelle majesté, quelle hardiesse de dessin, quelle allure dramatique dans ces chapiteaux de Mozat, dans cet ange dont les ailes de chérubin recouvrent la châsse célèbre ! On s'étonne de ne pas voir à sa main l'épée flamboyante, l'épée de feu qui chassa l'homme du jardin d'Eden.

Quelle finesse dans ces œuvres, dont j'admirais dernièrement les moulages au Musée du Trocadéro, chapiteaux de Notre-Dame-du-Port et de Saint-Nectaire ! Voici l'un de ces derniers sous ses quatre faces : Saint Nectaire ressuscité par saint Pierre, saint Nectaire ordonné par saint Pierre, saint Nectaire forçant le démon à franchir le Tibre, saint Nectaire guérissant Blandulus et, au-dessus, l'église elle-même, encore inachevée.

Pour les maisons patriciennes du XVe et du XVIe siècle, à Riom, à Montferrand, à Clermont même, vous savez que la lave en est taillée en hauts-reliefs d'un aspect saisissant, têtes d'hommes, scènes de drame comme la *Lucrèce romaine*, scènes religieuses comme l'*Annonciation*.

Que d'élégance dans cette Notre-Dame du Marthuret, la fille affinée des vieilles madones auvergnates; dans ces portes de Châteaugay et de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse. A une époque plus voisine de nous appartient le saint Christophe de Montferrand.

C'est au début du XVIe siècle, à l'épiscopat de Jacques d'Amboise, que remontent nos fontaines, véritables bijoux de lave. A deux pas d'ici, vous admirez la plus belle; en voici une plus modeste, une « reine de village », qui n'est pas sans grâce, celle de Saint-Saturnin.

De la pierre au bois, il n'y a pas loin. — Le chêne et le noyer étaient déjà travaillés au XIVe siècle, pour produire ces stalles de la Chaise-Dieu, qui passent pour être l'œuvre des moines eux-mêmes.

Au début du XVIe siècle, l'art du bois, l'art du meuble prit une

grande extension en Auvergne (1). Jacques d'Amboise commanda les stalles, aujourd'hui disparues, de la Cathédrale, à Gabriel Chapard (2) « ingénieur et excellent menuisier », le même qui fit la fontaine d'Amboise. Nous retrouverons donc dans l'ébénisterie auvergnate les mêmes caractères que dans les sculptures sur lave, c'est-à-dire, suivant M. Bonnaffé, « l'aspect général mâle et sévère, le type sauvage et dramatique des têtes..., le coup de ciseau âpre, énergique, parfois brutal, mais plein de caractère jusque dans ses gaucheries. » Ces meubles auvergnats ont malheureusement presque tous quitté l'Auvergne. Je n'ai pu me procurer ici même que deux clichés qui m'ont été confiés par un sculpteur de cette ville : une stalle d'un art encore primitif, et un dressoir déjà plus élégant.

Mais j'ai pu faire reproduire deux pièces de la plus grande beauté, conservées l'une à Paris, l'autre à Azay ; une triple stalle provenant de l'abbaye de Langeac et un superbe coffre à deux têtes (3).

Le meuble auvergnat a subi cette année, Mesdames et Messieurs, un furieux assaut, et le premier devoir de votre futur professeur sera de répondre à cette attaque. Dans l'ouvrage même auquel j'ai emprunté ces deux derniers clichés, le savant professeur de l'Ecole du Louvre, M. Emile Molinier, nie l'existence d'une école auvergnate. Malgré tout le respect que j'ai pour sa science, tout le regret que j'éprouve à me séparer de lui, je ne puis me rendre à son singulier raisonnement : un meuble se distingue-t-il par une rare finesse, par un sentiment délicat ? M. Molinier déclare aussitôt qu'il ne saurait être auvergnat, qu'il doit avoir été sculpté sur les bords de la Loire.

« J'avoue, dit-il, que j'ai quelque peine à croire qu'un menuisier auvergnat ait conduit tout seul à bonne fin la belle stalle de Jean de Langeac ». Et pourquoi cela, s'il vous plaît ? Sinon parce qu'on a posé en principe que l'Auvergnat ne peut être un artiste (4).

(1) Champeaux, *Le Meuble*, t. I, p. 239. Bonnaffé, *Hist. du meuble au XVIe siècle*.

(2) Registres du consulat de Clermont, 1568 : « Dépenses pour faire tirer la grand fontaine de derrière l'église cathédrale ou pour le paiement fait à Chapard : 613 l. » *Mémoires* de Vernyes, 1593 p. 65 : « Un nommé Chapard, ingénieur, demeurant à Clermont », est chargé des fortifications d'Usson.

(3) E. Molinier, *Hist. des arts appliqués à l'industrie*, p. 105-106.

(4) P. 105 : « Si j'étais convaincu de la nécessité des classements géographiques présentés jusqu'ici, ce serait à la région du centre de la France, et *peut-être à l'Auvergne* que j'attribuerais ces charmants panneaux ». N'est-ce pas un aveu ? Mais M. Molinier se rassure aussitôt, en disant « qu'il éprouve quelque difficulté à supposer que ces pièces aient vu le jour si loin d'un centre artistique, si loin de ces ateliers des bords de la Loire ». C'est précisément ce qu'il faudrait démontrer. On ne répondra victorieusement à M. Molinier que le jour où l'on pourra reconstituer, par des recherches dans les ar-

Mais qu'en sait-on ? En réalité, il y a trop de meubles auvergnats pour qu'on puisse contester l'origine de toutes ces pièces, et le style des plus belles d'entre elles est trop voisin de celui de nos laves sculptées pour que nous ne les revendiquions pas hardiment pour notre province.

C'est seulement dans la seconde partie du XVIe siècle que les influences tourangelles et parisiennes se répandirent en Auvergne. A cette époque le meuble thiernois, avec ses incrustations de nacre, garde seul un caractère particulier. Mais, de 1505 à 1530, il y eut, soyez-en sûrs, une école d'ébénisterie auvergnate.

Je crois, Mesdames et Messieurs, vous avoir persuadés qu'il existe un art auvergnat, et qu'un historien ne perdrait pas son temps à en étudier les multiples manifestations. Encore ne vous ai-je pas parlé de tous les sujets d'étude qui attireraient son attention : il aurait à rechercher ce qu'il peut y avoir d'auvergnat dans les morceaux d'orfèvrerie et d'émaillerie de Mozat et de Saint-Nectaire, dans ces merveilleuses tapisseries de la Chaise-Dieu que j'ai pu vous faire entrevoir, dans les vitraux et les peintures de vos églises. Que serait-ce, s'il sortait parfois de l'Auvergne pour pénétrer dans le Bourbonnais, le Velay, le Forez ou le Limousin ?

Mais, à mon sens, cette vaste enquête sur le passé artistique de la France centrale ne suffirait pas encore. Je voudrais que la création à Clermont d'une Chaire d'art auvergnat fût le signal d'une rénovation, d'une décentralisation artistique.

C'est chose grave pour une province de renoncer à ses vieilles traditions, à ses gloires. Ce qui fait l'originalité de notre France, c'est précisément que dans la vaste unité nationale, chacun de nos pays conserve ses caractères distinctifs. Il faut que l'Auvergne reste l'Auvergne et ne sacrifie rien de son antique patrimoine. Il faut que vos architectes, trop fidèles esclaves de l'Administration des Beaux-Arts, cessent de troubler la sévère harmonie de votre vieille cité par de blanches façades qui seraient tout aussi bien à leur place à Pontivy ou à Puget-Théniers. Il ne faut plus que le ciseau de vos sculpteurs s'émousse sur cette lave d'où vos ancêtres tiraient des figures belles comme du bronze. Il faut que vos ébénistes, au lieu de recevoir leurs meubles tout faits du faubourg Saint-Antoine,

chives consulaires ou notariales, la personnalité des artistes auvergnats, comme nous avons tenté de le faire ci-dessus pour Gabriel Chapard : la fureur du brocantage ayant dépouillé l'Auvergne de ses belles œuvres, c'est seulement au moyen des documents écrits qu'on peut reconstituer l'histoire de l'école auvergnate et assigner une origine auvergnate à des meubles épars dans toutes les collections d'Europe.

aillent chercher leurs modèles dans les œuvres des huchiers-menuisiers du XVIe siècle.

Est-ce un rêve? est-ce que la sève généreuse qui animait vos vieux tailleurs d'images s'est tout à fait endormie aux veines de vos ouvriers et de vos artistes? Est ce que, dans cette antique Auvergne, il n'y a plus d'Auvergnats? Je n'en crois rien, Mesdames et Messieurs. Et je voudrais que cette Université, — puisqu'un récent décret lui en donne le droit, — fût assez opulente pour installer, à côté de la chaire d'art auvergnat, et sous la surveillance du professeur, une section d'art industriel. Ce serait une école professionnelle d'un type supérieur où, guidés par des moniteurs bien choisis, nos ouvriers d'art apprendraient à retrouver les secrets des vieux maîtres (1).

Bientôt les étrangers qui viennent ici chaque été sauraient qu'il existe à Clermont une école artistique originale; ils y viendraient chercher des objets d'art d'un cachet particulier, impossibles à trouver ailleurs. A ses eaux thermales, à ses sites célèbres, à ses débris du passé, l'Auvergne joindrait ainsi une séduction nouvelle, la séduction de son art. Les quelques sommes que la province aurait consacrées à l'enseignement artistique lui reviendraient vite au centuple, et notre jeune Université aurait ainsi aidé à la réalisation d'un de ses vœux les plus chers : la richesse et la renommée de l'Auvergne.

H. HAUSER.

(1) Il n'est pas question d'absorber ou d'éclipser l'École des Beaux-Arts ni l'Ecole professionnelle qui existent à Clermont. Il s'agirait, sous la direction artistique et scientifique de l'Université, d'orienter nos ouvriers d'art vers cet idéal : étude des vieux styles auvergnats et, peut-être, par l'imitation du passé provincial, création d'un style nouveau. Le professeur fournirait les modèles, les commenterait, les expliquerait ; les moniteurs les feraient exécuter sous sa haute direction. On pourrait commencer par le plus pressé et le plus pratique, l'art du bois, quitte à s'occuper plus tard du fer, de la céramique, de la pierre, même (si l'on crée une section féminine de cet enseignement) de la dentelle. Le travail du bois, bien dirigé, pourrait même occuper nos montagnards durant l'hiver.

LA PREMIÈRE ŒUVRE DE JULES MICHELET [1]

Michelet avait vingt-neuf ans quand il publia son premier livre, le *Précis d'histoire moderne*. Il débutait par un coup de maître. Parmi ses œuvres, il n'en est aucune qui ait eu un succès aussi immédiat, joui d'une aussi durable popularité et exercé une aussi profonde influence. Depuis 1827, date de la première édition du *Précis*, jusqu'à nos jours, il n'est pas un des professeurs d'histoire de nos collèges qui n'en ait fait passer la substance dans ses cours ; pas un de nos manuels historiques qui n'en ait reproduit les vues essentielles, qui ne lui ait emprunté des citations frappantes, où une époque, un personnage un événement sont caractérisés en quelques mots inoubliables. Les erreurs même qui s'y sont glissées sont restées si fortement enracinées dans l'enseignement, qu'elles reparaissent sans cesse en dépit des efforts de la critique.

Ce livre, qui a joui d'une si longue et si extraordinaire fortune et dont le coloris toujours éclatant semble défier les années, est loin cependant d'être une œuvre parfaitement harmonieuse et bien proportionnée dans toutes ses parties. On s'étonne, quand on a sous les yeux la première édition, de voir la troisième partie de l'ouvrage, la période qui s'étend de 1643 à 1789, réduite à un simple programme de trente-deux pages imprimé en petit texte, tandis que les cent quatre-vingts années des deux premières périodes occupent deux cent treize pages. Le XVIIIe siècle en particulier, de 1715 à 1789, n'est qu'une esquisse rapide, où il semble que l'historien ait évité à dessein d'approfondir son sujet. De plus, certains chapitres sont de simples résumés chronologiques, et d'autres des listes de noms accompagnés de quelques indications explicatives, insignifiantes ou inexactes à force de brièveté. C'est surtout le cas pour les chapitres consacrés à l'histoire des lettres et des arts.

Faut-il voir dans ces imperfections la preuve que Michelet aurait manqué de temps pour donner à son précis toute l'ampleur nécessaire, et en aurait un peu sacrifié la deuxième partie ? On serait tenté de le croire. Quand Michelet a composé son *Précis*, il n'y attachait pas l'importance que lui a donnée l'admiration de nombreuses générations de professeurs et d'élèves. Ses fonctions de professeur d'histoire à Sainte-Barbe, où il enseignait depuis 1822, l'avaient poussé à publier pour les élèves un *Tableau chronologique* (1453-1789) et des *Tableaux synchroniques* (1453-1648) d'histoire moderne, mais nous voyons par le *Journal de ses idées* que son esprit roulait alors les projets les plus grandioses. Sans parler de sa traduction de Vico, il rêvait un livre sur *le Caractère des peuples*

(1) Cette étude servira de préface à une nouvelle édition du *Précis d'Histoire Moderne* de Michelet qui paraîtra prochainement à la librairie Calmann-Lévy.

étudié dans leur vocabulaire, une Philosophie de l'Histoire, un grand ouvrage sur le XVIe siècle et beaucoup d'autres travaux d'une aussi haute envolée. Le *Précis d'histoire moderne* n'était à ses yeux qu'un modeste livre scolaire, destiné à faire suite pour l'usage des classes au *Précis de l'histoire du moyen âge* de M. Desmichels, paru en 1825, auquel Michelet avait provisoirement ajouté son *Tableau chronologique* de 1483 à 1789, qui se reliait et se vendait avec lui en un seul volume. Nommé, le 3 février 1827, professeur d'histoire et philosophie à l'École préparatoire (on appelait ainsi l'Ecole normale réorganisée par Mgr Frayssinous), pressé par ses protecteurs du Conseil royal de l'Instruction publique (l'abbé Nicole, MM. Guéneau de Mussy, Maussion, Mazure, etc.), de livrer le *Précis d'histoire moderne*, qui devait répondre au récent programme prescrit par Mgr Frayssinous dans ses arrêtés du 16 septembre et du 24 octobre 1826, Michelet se mit d'arrache-pied à la besogne en mai 1827 et il l'exécuta en moins d'un an tout en professant ses deux cours d'histoire universelle et de philosophie. Peut-être la rédaction de la dernière partie, de 1648 à 1789, qui fut faite de novembre 1827 à avril 1828, en pleine période d'enseignement, se ressentit-elle un peu de cette hâte.

Je ne pense pas toutefois qu'il faille voir dans la rapidité avec laquelle Michelet dut composer son *Précis*, la principale cause de ce qu'il y a pour nous d'un peu surprenant dans sa forme et ses proportions. Nous devons en chercher la principale explication dans la manière dont était alors conçu l'enseignement de l'histoire dans les collèges. L'histoire était une science suspecte, et on craignait toujours qu'elle ne fournît un aliment aux passions révolutionnaires. Sous Napoléon, il n'y avait pas de professeurs d'histoire et le décret du 15 novembre 1811 recommandait simplement aux professeurs des deux classes d'humanités, de diriger les lectures des élèves de manière à leur donner les notions principales de l'histoire. La Restauration, par l'arrêté du 15 mai 1818, dû à l'initiative de Royer-Collard, créa des professeurs d'histoire et géographie, prescrivit pour chaque classe, de la cinquième à la rhétorique, deux leçons d'une heure d'histoire et autant de géographie. On trouva bientôt qu'il était dangereux de donner aux élèves de rhétorique un aliment aux réflexions et aux discussions politiques en leur enseignant l'histoire moderne, et en 1821, on transporta en seconde cet enseignement. Mgr Frayssinous poussa le scrupule plus loin encore et confina l'enseignement historique dans les classes de 6e, 5e, 4e et 3e. Il ne s'adressait donc plus qu'à des enfants de dix à quatorze ans, et les programmes recommandent de se borner « à la simple exposition des faits historiques », en évitant « tout ce qui pourrait appeler les élèves dans le champ de la politique ». Dans l'enseignement de l'histoire moderne, le professeur ne peut sans doute pas « dérober à la jeunesse la connaissance de certains faits qui sont dans le domaine de l'histoire, mais il doit s'abstenir de tout commentaire. » (Circulaire du 4 juillet 1820.) Le Conseil royal avait promis de faire composer des manuels qui serviraient de base à l'enseignement historique ; la chronologie y tiendrait une très grande place, ainsi que la simple énumération des faits. Le texte de ces manuels devait être appris par cœur par les élèves. A partir de Louis XIV, on devait se borner aux notions les plus indispensables, pour éviter que les élèves fussent amenés à discuter les fautes de l'ancien régime et les causes de sa chute.

C'est pour répondre à ce plan si étroit et à ces préoccupations si mes-

quines, que Michelet était appelé à composer son *Précis d'histoire moderne*. On comprend alors pourquoi les abrégés chronologiques, les listes de noms et de dates y tiennent une si grande place, pourquoi les cent quarante années écoulées entre 1648 et 1789 n'obtiennent que 32 pages. Il est vrai que ces 32 pages, imprimées en tout petit texte, contiennent beaucoup plus de matière qu'on ne le croirait d'abord; dans ce petit texte, qui semble réservé à des notes arides et à de sèches énumérations, et où Michelet prétend dans sa préface n'avoir donné que l'indication et la date des événements, il a glissé quelques-unes de ses plus grandes hardiesses. Il y montre les trois mots fatidiques de la Révolution « tracés d'une main de feu dans *le Contrat social* », et le roi Louis XV, « instrument docile de la nécessité » travaillant pour la Révolution en dépit de lui-même. Michelet avait bien réduit à quelques pages, à quelques lignes toute l'histoire du XVIIIe siècle. Mais ces quelques lignes éblouissantes gravaient à jamais dans les esprits l'image de cette société frivole et féconde qui préparait si gaiement la Révolution où elle devait être engloutie.

C'est merveille de voir comment le génie naissant de Michelet, malgré les gênantes lisières où l'on prétend l'enserrer, et sans heurter de front les programmes qui prescrivaient comme base de l'éducation « la religion, la monarchie, la légitimité et la Charte » (ordonnance du 27 février 1821), domine du regard le plus ferme et le plus libre toute cette vaste période des trois derniers siècles, en marque en traits larges et simples « l'unité dramatique, en représente toutes les idées intermédiaires, non par des expressions abstraites, mais par des faits caractéristiques, que peuvent saisir de jeunes imaginations, peu nombreux, mais assez bien choisis pour servir de symboles à tous les autres, de sorte que les mêmes faits présentent à l'enfant une suite d'images, à l'homme une chaîne d'idées [1] ». C'est là en effet ce qui donne à ce livre son incomparable valeur : un enfant de quatorze ans le comprend sans peine et le lit avec délices ; le philosophe y découvre le sens profond de l'histoire, exprimé par des faits et des mots révélateurs, par des formules qui ne s'oublient plus.

Tandis que les respectables membres du Conseil royal croyaient avoir confié la rédaction du *Précis* à un sage et docile affilié de la Société des Bons Livres, ils l'avaient en réalité confiée à un des esprits les plus naturellement émancipés de notre siècle, qui ne s'enchaîna jamais à aucune religion, à aucune philosophie, à aucune politique, qui avait puisé dans Vico l'intelligence du caractère symbolique des faits historiques et de l'enchaînement des phases du développement humain, et qui, dès son premier essai, enseignait et appliquait la méthode à laquelle il demeurera désormais fidèle : chercher dans les faits et les personnages caractéristiques les symboles des idées qui dirigent l'histoire, des « hiéroglyphes idéographiques ». La vraie philosophie de l'histoire consiste pour lui, non à en dégager des lois abstraites et inertes, mais à ressusciter le passé, à en faire sentir les forces directrices, à lui rendre sa forme et ses couleurs.

Artiste et philosophe à la fois dans le choix et l'arrangement des faits, par la discrétion et la justesse de touche avec lesquelles il dispose les lumières et les ombres, Michelet fait parler à l'histoire le langage le plus impartial, le plus libre ; il sait rendre hommage à toutes les grandes ma-

(1) Préface.

nifestations de l'esprit humain, à la Réforme comme à la philosophie du XVIIIe siècle, sans que l'orthodoxie timorée de ses protecteurs et de ses censeurs puisse trouver une hérésie à reprendre dans son livre. Le plan qu'il trace de son ouvrage ferait presque croire qu'il va écrire une histoire purement politique, tracer simplement un tableau du développement du système d'équilibre européen ; il s'excuse même de ne pouvoir faire marcher de front l'histoire de la civilisation avec l'histoire politique. En fait, il nous donne autre chose et plus qu'une histoire politique et qu'une histoire de la civilisation. Il fait revivre les hommes et les nations ; il évoque le passé encore tout palpitant devant les jeunes esprits qu'il initie à l'histoire. Ce n'est pas une des manifestations particulières de l'activité humaine qu'il retrace, diplomatie, mœurs ou institutions ; c'est l'homme même des diverses époques, dans sa riche complexité, qu'il met sous nos yeux. Cet enseignement pittoresque de l'histoire, enseignement pittoresque dont les traits sont choisis par un philosophe, non à cause de leur charme ou de leur singularité, mais à cause de leur sens, est assurément celui qui convient le mieux aux enfants de nos collèges. Il est vrai qu'il faut le génie d'un Michelet pour que cet enseignement porte ses fruits.

La substance même du *Précis d'histoire moderne* nous est devenue si familière et a tellement pénétré notre littérature historique depuis soixante ans, que nous avons besoin de réflexion et d'étude pour en reconnaître toute l'originalité. Il faut pour cela se rappeler ce qu'étaient les livres d'histoire à l'usage des classes au moment où Michelet a écrit le sien. On avait le *Précis chronologique* de l'abbé Gaultier, qui est une espèce de catéchisme historique d'école primaire. On faisait aussi apprendre par cœur aux élèves, faute de manuels, les programmes rédigés par les soins du ministère ; enfin Ragon venait de publier le premier volume de son énorme *Précis d'histoire moderne*, amas indigeste de faits accumulés sans critique, racontés dans le style le plus sec et le plus terne, et d'où toute idée générale était soigneusement bannie. Le Conseil royal avait déjà eu la main heureuse en chargeant M. Desmichels de rédiger le *Précis d'histoire du moyen âge* : mais combien l'œuvre de Michelet n'est-elle pas plus vivante, plus émouvante, plus riche en idées intéressantes et neuves que celle de Desmichels !

Le *Journal de mes lectures*, que Michelet a tenu régulièrement de 1818 à 1829, c'est-à-dire depuis son agrégation jusqu'au moment où, comme il le dit lui-même, son choix a cessé d'être libre et lui a été dicté par ses travaux et son enseignement, nous permet de nous rendre un compte exact de la manière dont il avait acquis sur l'évolution des nations modernes des vues où la précision colorée du détail s'allie à la puissance et à la belle ordonnance synthétique de l'ensemble. Michelet est un peintre philosophe, mais sa philosophie n'est jamais abstraite ; son œil voit dans la réalisation vivante de l'histoire les idées que son esprit démêle sous la multiplicité des événements. Sa première culture avait été surtout philosophique et classique ; il avait profondément pénétré les littératures et l'histoire de l'antiquité, et les philosophes écossais, Condillac, de Gérando avaient fait de lui un psychologue habitué à chercher partout les idées sous les signes et les signes de toutes les idées. Nommé en 1822 professeur d'histoire au collège de Sainte-Barbe, ses lectures, étendues à toutes les époques et à toutes les civilisations, avaient tout à coup apporté à son

imagination et à sa pensée ainsi préparées toute une moisson d'images et d'idées nouvelles, et en même temps l'étude de Vico lui apprenait à suivre, de l'histoire ancienne aux temps plus modernes, l'évolution toujours nouvelle et pourtant toujours semblable des phases de l'humanité. Autour de lui, quelques-uns des hommes qui devaient marquer avec le plus d'éclat dans la littérature historique du XIXe siècle commençaient à se faire un nom, Augustin Thierry avec ses *Lettres sur l'Histoire de France* et sa *Conquête de l'Angleterre*, Guizot avec ses *Essais* et sa *Révolution d'Angleterre*, Barante avec ses *Ducs de Bourgogne*. Michelet les lit et les admire, mais ne se met à l'école d'aucun d'eux. Il ne sera ni un historien pittoresque comme Thierry, ni un narrateur comme Barante, ni un politique comme Guizot. Il sera un symboliste à la manière de Vico et de Herder, mais un symboliste qui a au plus haut degré le sens de la réalité et de la vie. Il l'a à un tel point qu'il tire des visions extraordinairement colorées de livres qui, presque tous, sont dépourvus d'animation et de couleur. Il ne s'enferme pas dans l'étude d'un seul peuple et d'une seule époque, il se pénètre avant tout des rapports qui unissent entre elles les histoires des divers peuples et il les étudie de front pour ainsi dire. Il cherche l'histoire de France dans Sismondi, Barante, Anquetil, Lacretelle ; dans Rapin, Thoyras, Hume, Lingard, Hallam, Guizot, celle d'Angleterre ; dans Sismondi encore, dans Daru, Roscoe, Giannone, celle d'Italie ; dans Mariana celle d'Espagne ; dans Karamsin celle de Russie ; dans Robertson, celle d'Amérique ; dans Lacombe, celle des pays scandinaves, etc., etc. L'histoire d'Allemagne l'attire tout particulièrement, mais il commence seulement alors à apprendre l'allemand ; il ne peut lire que les œuvres traduites en français, l'*Histoire d'Autriche* de Coxe, l'*Histoire universelle* de Jean de Müller, le *Manuel d'histoire moderne* de Heeren. Il sait discerner les livres où la sûreté de la critique s'allie à la richesse des idées, et a fait de l'ouvrage de Koch sur les *Révolutions de l'Europe* son livre de chevet, en le complétant par celui de Heeren sur les *Théories politiques de l'histoire moderne*. Puis il vivifie toute cette science de seconde main, puisée dans les écrits généralement fort arides des historiens modernes, par d'abondantes lectures dans les sources contemporaines, italiennes, espagnoles, françaises.

C'est à Koch qu'il a emprunté ses vues sur le système d'équilibre européen où il semble au premier abord chercher l'explication de tout le développement de l'histoire moderne ; mais, quand on entre dans le détail du *Précis*, on s'aperçoit qu'il n'a eu garde d'attribuer une importance exclusive aux mobiles purement politiques, qu'il ne leur assigne la première place que pendant le règne de Louis XIV et qu'il a très bien vu au XVIe siècle le rôle considérable des intérêts religieux, au XVIIIe siècle celui des intérêts commerciaux, économiques et coloniaux. Les idées d'équilibre d'ailleurs ne se présentent pas chez lui comme des conceptions diplomatiques imposées par des théoriciens politiques, mais comme le résultat naturel de l'évolution historique et sociale qui avait substitué de grandes monarchies au morcellement féodal, et qui, en créant, par des mariages, des liaisons et des rivalités de familles entre ces monarchies, avait fait surgir ce système d'équilibre comme un contrepoids naturel à l'extension excessive des grands États.

Une autre originalité du *Précis* de Michelet consiste à ne point donner à la France dans ce tableau de l'histoire moderne une place à part, ni

une place plus grande que son rôle véritable ne l'exige. C'est tour à tour l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Angleterre qui figurent au premier rang. L'histoire de France, au lieu d'attirer à elle toute la lumière et d'être présentée comme le centre permanent d'un tableau où l'histoire des autres pays ne serait qu'un accessoire, est au début rattachée à l'exposé général de la substitution de la société monarchique à la société féodale ; elle est rattachée ensuite à l'histoire générale de la Réforme, et elle ne devient prépondérante que lorsqu'avec Richelieu et Louis XIV la France est devenue vraiment le centre de toute la politique européenne. Bien que Michelet s'excuse de n'avoir point donné aux peuples du Nord et de l'Orient de l'Europe toute la place qu'il aurait voulu et de n'avoir pas étudié leur histoire dans les auteurs originaux, il leur a cependant accordé proportionnellement plus d'attention que n'ont fait après lui la plupart de nos auteurs de Précis, et il a indiqué avec infiniment de perspicacité les liens qui rattachent cette histoire à celle de l'Europe occidentale. Il laisse prévoir dans les dernières pages le rôle grandissant réservé dans l'avenir à la Prusse et à la Russie. Le sens de la vie, si puissant chez Michelet, empêche son ouvrage de devenir soit une accumulation de faits, soit une analyse de combinaisons politiques. S'il se soumet en apparence, conformément aux vues du gouvernement de la Restauration, à un programme qui, glissant rapidement sur le XVIIIe siècle, s'attache surtout à montrer les grandeurs de la France monarchique et les beautés du système d'équilibre, en réalité c'est la vie entière du passé qu'il ressuscite, c'est les hommes mêmes qu'il nous montre avec leurs sentiments, leurs idées, leurs passions politiques et religieuses, leurs intérêts économiques, leurs goûts littéraires et artistiques.

Si Michelet a apporté une haute et large intelligence dans sa conception générale de l'histoire moderne, c'est néanmoins dans ses vues particulières sur tel ou tel point de cette histoire qu'éclate surtout l'originalité à la fois hardie et judicieuse de son esprit, le talent avec lequel il sait en même temps peindre et juger. Si l'on voulait extraire du *Précis* toutes les idées neuves qu'il y a semées et qui depuis lors sont devenues familières à tous les historiens, il faudrait le transcrire presque en entier. En deux pages il trace un tableau de la splendeur et de la décadence de l'Italie du XVIe siècle. En quelques lignes il donne le secret du rôle à la fois démocratique et monarchique de l'Église : « l'égalité civile devait s'établir par la victoire de la monarchie. Les instruments de cette révolution furent des hommes d'Église et des légistes. L'Église, ne se recrutant que par l'élection, au milieu du système universel d'hérédité qui s'établit peu à peu au moyen-âge, avait élevé les vaincus au-dessus des vainqueurs, les fils des bourgeois et ceux même des serfs au-dessus des nobles. C'est à elle que les rois demandèrent des ministres dans leur dernière lutte contre l'aristocratie. » Le chapitre consacré à l'Espagne de 1454 à 1521 est tout entier fait de touches lumineuses et colorées, de phrases saisissantes qui éclairent d'un coup toute une situation. « L'esprit des croisades qui a agité passagèrement tous les autres peuples de l'Europe a formé le fond même du caractère espagnol avec sa farouche intolérance et son orgueil chevaleresque, exalté par la violence des passions africaines... Ce qui assure le triomphe du pouvoir absolu en Espagne, c'est qu'il s'appuya sur le zèle de la foi, qui était le trait national du caractère espagnol. Les rois se liguèrent avec l'inquisition, cette vaste et puissante hiérarchie, d'autant plus

terrible qu'elle unissait la force régulière de l'autorité publique et la violence des passions religieuses. » Où trouver une synthèse plus expressive de l'état politique de l'Allemagne impériale que dans ces quelques lignes? « L'Allemagne n'est pas seulement le centre du système germanique, c'est une petite Europe au milieu de la grande... On y trouvait au xve siècle toutes les formes du gouvernement, depuis les principautés héréditaires ou électives de Saxe et de Cologne jusqu'aux démocraties d'Uri et d'Unterwalden, depuis l'oligarchie commerçante de Lubeck, jusqu'à l'aristocratie militaire de l'Ordre teutonique. Ce corps singulier de l'Empire, dont les membres étaient si hétérogènes et si inégaux, dont le chef était si peu puissant, semblait toujours prêt à se dissoudre. Les villes, la noblesse, la plupart même des princes étaient presque étrangers à un empereur que les seuls électeurs avaient choisi. Cependant la communauté d'origine et de langue a maintenu pendant des siècles l'unité du corps germanique ; joignez-y les nécessités de la défense, la crainte des Turcs, de Charles-Quint, de Louis XIV. » Voici en quels termes Michelet fait apparaître le rôle de la France entre l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne, dans le xvie siècle où l'opinion devient *la reine du monde* : « Pendant que la France suit l'Italie dans les plus ingénieux développements de l'intelligence, deux peuples, d'un caractère profondément sérieux, leur laissent les lettres et les arts comme de vains jouets ou de profanes amusements. Les Espagnols, peuple conquérant et politique, occupé de vaincre et de gouverner l'Europe, se reposaient en toutes matières spéculatives sur l'autorité de l'Église. Tandis que l'Espagne tend de plus en plus à l'unité politique et religieuse, l'Allemagne avec sa constitution anarchique, se livre à toute l'audace des opinions et des systèmes. La France, placée entre l'une et l'autre, sera au xvie siècle le principal champ de bataille où lutteront ces deux esprits opposés. La lutte y sera d'autant plus violente et plus longue que les forces seront plus égales. » De quel trait net et profond Michelet n'a-t-il pas marqué le rôle de la question financière à l'époque de la Réforme ? « L'Europe présentait alors un phénomène remarquable, la disproportion des besoins et des ressources, résultat de l'élévation récente d'un pouvoir central dans chaque Etat. L'Église paya le déficit. Plusieurs souverains catholiques avaient déjà obtenu du Saint-Siège d'exercer une partie de ses droits. Les princes (protestants) trouvèrent leurs Indes dans la sécularisation des biens ecclésiastiques »

N'est-ce pas une vue profonde aussi que celle qui rattache les entreprises coloniales des temps modernes aux croisades du moyen âge, chez les Espagnols et les Portugais ? « Après cette croisade de plusieurs siècles, les idées des vainqueurs s'agrandirent : ils conçurent le projet d'aller chercher de nouveaux peuples infidèles pour les subjuguer et les convertir. Mille vieux récits enflammèrent la curiosité, la valeur et l'avarice : on voulait voir ces mystérieuses contrées où la nature avait prodigué les monstres, où elle avait semé l'or à la surface de la terre. » Le premier, et presque seul avant le plus récent historien de Richelieu, Michelet a rendu justice à la politique de Concini ; le premier aussi il a défini et prévu avec justesse dès 1827 le rôle de la Prusse et du Piémont, « ces deux Etats secondaires, désormais indispensables à l'équilibre européen, qu'on peut définir la résistance allemande et la résistance italienne. La Prusse, allemande et slave à la fois, agglomère peu à peu l'Allemagne du Nord et contrebalance l'Autriche. Le royaume de Savoie-Piémont gardera les Alpes et les

fermera, Italien contre la France, Français contre l'Italie. » Quelle finesse et quelle acuité de vision dans tel ou tel aperçu de détail, dans ces lignes par exemple sur l'évolution de l'esprit militaire au XVIIe siècle ! « Depuis un siècle et demi le fantassin espagnol régnait sur le champ de bataille, brave sous le feu, se respectant lui-même, tout déguenillé qu'il fût, et faisant respecter partout le *señor soldado* ; du reste sombre, avare et avide, mal payé, mais sujet à patienter en attendant le pillage de quelque bonne ville... Le soldat qui prit leur place fut le soldat français, l'idéal du soldat, la fougue disciplinée... Depuis Gustave-Adolphe, la guerre s'était inspirée d'un plus libre génie. On croyait moins à la force matérielle, davantage à la force morale. La tactique était, si je puis dire, devenue spiritualiste. Dès qu'on sentait le Dieu en soi, on marchait, sans compter l'ennemi. Il fallait en tête un homme audacieux, un jeune homme qui crût au succès. Condé à Fribourg jeta son bâton dans les rangs des ennemis ; tous les Français coururent le ramasser. » On n'avait pas signalé, je crois, avant Michelet, le caractère essentiel de la littérature française au XVIIe siècle, littérature de société, née d'une capitale et d'une cour, où la perfection du goût est atteinte aux dépens de la haute originalité ; il a deviné également la profonde révolution économique causée par le système de Law, lorsque « la fortune, qui jusque-là tenait au sol et s'immobilisait dans les familles, s'est, pour la première fois, volatilisée... Les esprits sont, pour ainsi dire, détachés de la glèbe. » Il a osé enfin « faire remonter à la royauté française elle-même la responsabilité de la Révolution », qui s'avançait tellement irrésistible, que le roi, qui l'entrevoyait avec épouvante, travaillait pour elle en dépit de lui, et lui frayait la voie. « En 1763, il lui fonda son temple, le Panthéon, qui devait recevoir Rousseau et Voltaire. En 1764, il abolit les Jésuites ; en 1771 le Parlement. Instrument docile de la nécessité, il abattait d'une main indifférente ce qui restait encore debout des ruines du moyen âge. »

Ce qui est particulièrement digne d'admiration, dans cette première œuvre d'un jeune historien, qui n'est pas encore un érudit et se prépare seulement à le devenir, c'est le parfait équilibre de son esprit et la perspicacité avec laquelle il discerne des vérités que la critique historique établira plus tard par de longues recherches. Dans un temps où César Borgia était aux yeux de tous un simple brigand féroce et dépravé, il lui reconnaît certains mérites ; « dans les États romains, dit-il, il avait gagné la petite noblesse, écrasé la haute ; il avait exterminé les tyrans de la Romagne, il s'était attaché le peuple de cette province, qui respirait sous son administration ferme et habile ». Il devine les doutes que devait élever l'érudition moderne sur la complicité de Marie Stuart dans le meurtre de Darnley. « Marie, enlevée par le principal auteur du crime, l'épousa de gré ou de force. » Il n'a garde de faire du massacre de Vassy un crime prémédité par le duc de Guise pour faire éclater la guerre civile ; il le présente comme un événement accidentel qui coïncida avec un soulèvement des protestants du midi. Il démêle avec une rare pénétration ce qu'il y eut également de fortuit dans la Saint-Barthélemy, en même temps que la lente préparation de ce crime dans les passions du parti catholique et l'ambition de ses chefs. Aussi sévère pour la Révocation de l'Édit de Nantes que pour la Saint-Barthélemy, il n'en analyse pas moins avec une rare impartialité les causes qui l'ont rendue possible et populaire. « La France,

bornée dans ses succès par la Hollande, sentait une seconde Hollande en son sein, qui se réjouissait des succès de l'autre. »

Des phrases révélatrices et frappantes comme celles-là abondent dans le *Précis*. Le règne de Henri VIII est défini en une seule phrase ainsi que le caractère du roi : « Il exerça dans sa famille un despotisme à la fois sanguinaire et tracassier, et traita toute la nation comme sa famille ». Le prestige d'Élisabeth est expliqué en quelques mots : « Elle ennoblissait le despotisme par l'enthousiasme qu'elle inspirait à la nation ». Toute la carrière de Gustave-Adolphe est décrite en quelques lignes : « Le Suédois, pauvre prince qui avait plus à gagner qu'à perdre, se lança dans l'Allemagne, fit la guerre à coups de foudre, déconcerta les plus fameux tacticiens, les battit à son aise pendant qu'ils étudiaient ses coups ; il leur enleva d'un revers tout le Rhin, de l'autre tout l'Occident de l'Allemagne. Heureusement Gustave périt à Lutzen, heureusement pour ses ennemis, pour ses alliés, pour sa gloire. Il mourut pur et invaincu. » Quel admirable tableau enfin, inoubliable dans sa concision colorée, de la décadence de l'Espagne et de la formation de la puissance hollandaise ! « L'Espagne était encore ce prodigieux vaisseau dont la *proue était dans la mer des Indes et la poupe dans l'Océan atlantique* ; mais le vaisseau avait été démâté, désagréé, échoué à la côte, dans la tempête du protestantisme. Un coup de vent lui avait enlevé sa chaloupe de Hollande, un second lui avait enlevé le Portugal et découvert son flanc, un troisième avait détaché les Indes orientales. Ce qui restait, vaste et imposant, mais inerte, immobile, attendait sa ruine avec dignité. D'autre part, il y avait la Hollande, ce petit peuple dur, avare, taciturne, qui fit tant de grandes choses sans grandeur. D'abord ils vécurent malgré l'Océan, ce fut le premier miracle ; puis ils salèrent le hareng et le fromage, et transmutèrent leurs tonnes infectes en tonnes d'or ; puis ils rendirent cet or fécond par la banque, leurs pièces d'or *firent des petits*. »

Cette page suffit à montrer quel peintre était Michelet, dès ses débuts. Plus tard sans doute sa palette sera plus riche et plus variée encore, mais les tons n'en seront pas toujours aussi justes. Son art est tout spontané ; il a le don naturel du relief et du pittoresque, sans effort, sans surcharge de mots, sans aucune recherche des effets. Toute sa puissance est dans la sûreté avec laquelle il réunit les traits significatifs qui résument un caractère ou une situation. Dans ce *Précis*, qui condense en trois cents pages l'histoire de trois siècles, il s'arrête par moments, et consacre deux ou trois pages à un récit d'une allure presque épique, qui gravera toute une époque dans l'esprit de ses jeunes lecteurs. Ici c'est les dernières guerres de Charles le Téméraire, là les exploits et la mort de Gaston de Foix, plus loin la prise de Rome par Charles de Bourbon ou la mort de Henri IV. C'est encore cette description de Versailles qui en dit plus que toutes les explications sur le caractère et la grandeur de la monarchie de Louis XIV et qui en laisse une image ineffaçable : « Ce prodigieux monument auquel aucun pays du monde n'a rien à opposer, exprime dignement cette grandeur de la France, unifiée pour la première fois au XVIIe siècle. Ces merveilleux entassements de verdure et d'architecture, terrasse sur terrasse, et bassins sur bassins, cette hiérarchie de bronzes, de marbres, de jets et de cascades échelonnées sur la montagne royale, depuis les monstres et les tritons qui rugissent au bas le triomphe du grand roi, jusqu'aux belles statues antiques qui couronnent la plate-forme de la paisible image des

dieux, il y a dans tout cela une image grandiose de la monarchie elle-même. Ces eaux qui montent et descendent avec tant de grâce et de majesté, expriment la vaste circulation sociale qui eut lieu alors pour la première fois, la puissance et la richesse montant du peuple au roi, pour retomber du roi au peuple, en gloire, en bon ordre, en sécurité. La charmante Latone, en laquelle est l'unité du jardin, fait taire de quelques gouttes d'eau les insolentes clameurs du groupe qui l'assiège ; d'hommes ils deviennent grenouilles coassantes. C'est la royauté triomphant de la Fronde. » Jamais le symbolisme historique ne s'est exprimé en images plus belles et plus saisissantes.

Joignez à cela un talent de portraitiste qui rappelle Vélasquez par la justesse souple du dessin, par la richesse, la vérité et la chaleur caressante du coloris. Ximénès, César Borgia, Luther, Philippe II, Henri III, Wallenstein, Molé, Retz, Louis XIV, Guillaume III, Frédéric II, autant de portraits de maître, qui ne sentent en rien l'école, qui ne sont point des morceaux d'apparat, isolés et détachés au milieu du récit comme dans les compositions académiques, mais qui reçoivent toute leur valeur de la place même qu'ils occupent dans un tableau plus vaste dont ils ne sauraient être détachés, dont ils déterminent l'ordonnance, et auxquels ils donnent la vie. C'est l'Espagne peut-être qui a inspiré à Michelet ses plus brillantes peintures. C'est là que nous voyons « les Maures, une foule de marchands, entassés dans de riches cités, amollis par les bains et par le climat ; des agriculteurs paisibles, occupés dans leurs délicieuses vallées du soin des mûriers et au travail de la soie ; une nation vive et ingénieuse, qui ne respirait que pour la musique et la danse, qui recherchait les vêtements éclatants et parait jusqu'à ses tombeaux ; d'un autre côté un peuple silencieux, vêtu de brun et de noir, qui n'aimait que la guerre, et l'aimait sanglante, qui laissait aux Juifs le commerce et les sciences, race altière dans son indépendance, terrible dans l'amour et la religion ». C'est là aussi que nous apparaît « le célèbre Ximénès de Cisneros, archevêque de Tolède, en qui la Castille admirait à la fois un politique et un saint... cet homme du désert, *dont la pâleur et l'austérité rappelaient les Paul et les Hilarion*. Au milieu même des grandeurs, il observait rigoureusement la règle de saint François, voyageant à pied et mendiant sa nourriture. Il fallut un ordre du pape pour l'obliger d'accepter l'archevêché de Tolède, et pour le forcer à vivre d'une manière convenable à l'opulence du plus riche bénéfice de l'Espagne. Il se résigna à porter des fourrures précieuses, mais par-dessus la serge ; orna ses appartements de lits magnifiques, et continua de coucher sur le plancher. Cette vie simple et austère lui laissait dans les affaires la grandeur hautaine du caractère espagnol. Les nobles, qu'il écrasait, ne pouvaient s'empêcher d'admirer son courage. » Mettez maintenant en regard ce portrait de Louis XIV. Ce ne sera plus la chaude palette des peintres espagnols, mais la calme majesté d'un Philippe de Champagne. « Il ne resta debout sur la France qu'un peuple et qu'un roi. Le premier vécut dans le second ; il ne pouvait vivre encore de sa vie propre. Quand Louis XIV dit : « L'État c'est moi », il n'y eut dans cette parole ni enflure ni vanterie, mais la simple énonciation d'un fait. Le jeune Louis était tout à fait propre à jouer ce rôle magnifique. Sa froide et solennelle figure plana cinquante ans sur la France avec la même majesté. Dans toutes les premières années, il siégeait huit heures par jour au conseil, conciliant les affaires avec les plaisirs, écoutant, con-

sultant, mais jugeant lui-même. Les ministres changeaient, mouraient ; lui, toujours le même, il accomplissait les devoirs, les cérémonies, les fêtes de la royauté, avec la régularité du soleil, qu'il avait choisi, pour emblème. » Comme les grands artistes, qui savent rendre l'âme même de leur modèle par ses traits, Michelet analyse et juge les grands hommes en les peignant. On trouve déjà ici ces qualités musicales et pittoresques à la fois du style, cette sensibilité vibrante qui se développeront bientôt chez Michelet d'une manière si surprenante, et qui feront de lui celui de tous nos écrivains qui a su mettre le plus d'âme dans ses paroles.

***

Cette œuvre si variée et si profonde n'est pas sans défauts. Nous avons déjà montré ses défauts de composition, qu'expliquent les conditions mêmes où elle prit naissance ; il est aussi des défauts de détail qui proviennent de la jeunesse même de l'auteur, de la rapidité avec laquelle il dut exécuter son travail, et de l'impossibilité où il était de maîtriser également toutes les parties de son sujet. Il a contribué à perpétuer certaines légendes historiques, celles entre autres de la suppression des francs archers par Louis XI, de l'amour malheureux de Louise de Savoie pour le connétable de Bourbon, du mot : « Tout est perdu fors l'honneur », de l'arianisme des Vaudois, de l'assassinat de D. Carlos, du grand dessein de Henri IV. Le portrait de Maximilien, partout reproduit, n'est qu'une caricature qui ne rend nullement justice à ce souverain si richement doué, d'une âme si noble, d'un esprit si fécond, et qui excita l'admiration de tous ses contemporains. L'éloge que Michelet fait de Léon X est mêlé de beaucoup d'injustice pour ses prédécesseurs ; ses jugements sur les lettres et les arts en Italie sont superficiels ; il oublie Holbein parmi les grands peintres allemands, et ne paraît pas se douter du grand rôle littéraire joué par Ronsard. Il a mal connu l'œuvre de Colbert. La philosophie de Spinosa, « ce gouffre sans fond », est mal caractérisée par ces mots à la fois injustes et sans portée, et ce n'est pas définir celle de Kant que de l'appeler un dogmatisme apparent. Rien n'est plus faux que de représenter l'Angleterre « endormie » sous Walpole. Alors qu'il semblerait que Christophe Colomb aurait dû inspirer à Michelet quelques-unes de ses plus belles pages, on s'étonne que sa plume, lassée sans doute et pressée d'en finir, se soit bornée à transcrire un passage, excellent d'ailleurs, de l'*Essai* de Voltaire *sur les mœurs*.

On ne peut être surpris qu'un abrégé aussi rapide d'une période aussi étendue, composé par un jeune écrivain de vingt-neuf ans, à une époque où les études précises et approfondies sur l'histoire moderne commençaient à peine, renferme des parties faibles et des erreurs. On admire au contraire qu'il s'en trouve un si petit nombre et que du premier coup, Michelet ait créé une œuvre si supérieure à tout ce qui pouvait lui servir de modèle, si riche en vues nouvelles, en jugements profonds, si éclatante de vérité et de vie. Si on reprochait à ce *Précis* de faire trop peu de place à l'histoire des institutions, à l'analyse des causes économiques qui ont influé sur le développement de l'histoire, on pourrait répondre que ce livre a été écrit pour servir de livre d'enseignement, qu'il s'adresse à des enfants encore jeunes, trop peu mûrs pour s'intéresser au mécanisme des institutions et au jeu des forces économiques, qu'il faut tout d'abord leur faire aimer l'histoire, la leur faire voir, susciter dans leur esprit les images du passé avec leurs vraies couleurs et leur vrai caractère. Plus

tard viendra le moment de l'analyse et de la recherche des causes. Ce qui reste le mérite incomparable de Michelet, c'est d'avoir su mettre tant d'idées sous ces images, d'avoir par ses récits préparé les cerveaux à comprendre la philosophie des événements, d'en avoir si bien montré la liaison et la portée durable. Michelet avait profondément étudié le *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet et l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire et il a certainement eu l'idée qu'il écrivait lui aussi son *Discours sur l'histoire moderne* ; il est plus d'un passage où il rappelle Bossuet par la grandeur, la force et l'autorité de son langage comme par la vigueur concentrée de ses jugements. Son œuvre a exercé à son tour une profonde et féconde influence. Cette influence est surtout sensible dans un des livres les plus remarquables de la littérature historique contemporaine, dans le *Coup d'œil sur l'histoire de l'Europe* de M. Lavisse. Bien que celui-ci vise davantage à donner la philosophie et l'explication de l'évolution historique, bien qu'il fasse une moins grande place au récit des événements et à la peinture des personnages, il sait, comme Michelet, rendre les idées vivantes et comme visibles en les montrant agissantes dans l'histoire, en les caractérisant par les faits essentiels où elles se révèlent. Lui aussi décrit, non pour décrire, mais pour faire comprendre et penser. Je ne crois pas faire tort à M. Lavisse en disant que, sans le *Précis* de Michelet, son livre ne serait pas ce qu'il est, et je crois donner à Michelet la meilleure des louanges, en rappelant combien sa première œuvre a été pour les générations qui l'ont suivie, une source toujours renaissante d'instruction et d'inspiration.

G. Monod.
de l'Institut.

TROIS CONGRÈS SOCIAUX

La mode est aux congrès. Le nombre de ceux qui se sont tenus pendant les dernières vacances, pour ne pas remonter plus haut, est considérable. La *Revue* a déjà parlé du congrès de sociologie qui s'est réuni à la Sorbonne, du congrès de médecine mentale de Toulouse, du congrès des sociétés françaises de géographie, du congrès de l'association française pour l'avancement des sciences, du congrès olympique.

Il en est trois encore sur lesquels il convient, non moins que sur ceux-là, d'attirer l'attention de nos lecteurs : nous voulons parler du congrès international de législation du travail qui a eu lieu à Bruxelles, du congrès de l'alliance coopérative internationale tenu à Delft, enfin du congrès du *Verein für Social-Politik* de Cologne, congrès exclusivement allemand, mais fort instructif pour ceux qui veulent suivre de près les transformations sociales de l'Allemagne contemporaine. On a dit beaucoup de mal des congrès et je ne veux pas nier qu'on y perde un peu de temps soit dans des discussions stériles ou confuses, soit même dans de trop longs banquets. Il est permis de croire cependant à l'influence heureuse qu'ils ont en définitive pour le progrès des idées et de la civilisation. On y discute après tout sérieusement ; les objections font hésiter les irréfléchis, les opinions trop absolues se redressent, des recherches communes se dégagent des élans et des aspirations généreuses, souvent même des hommes fort éloignés les uns des autres par leurs principes ou leurs préjugés, en apprenant à se connaitre, apprennent aussi à s'estimer et à s'aimer.

* * *

Le congrès de Bruxelles était une continuation officieuse, sinon officielle, du fameux congrès de Berlin de 1890. Ce congrès avait fixé l'attention du monde sur deux points, non seulement sur la nécessité de mettre le problème du travail au premier rang des préoccupations sociales, mais surtout sur la nécessité, pour en trouver la solution, de tenir compte des différences de milieu et du tempérament des peuples. Comme l'a fort bien dit le duc d'Ursel, qui a présidé les débats avec beaucoup de distinction, rien de ce qui se fait sur le terrain social n'est isolé ; l'étude en commun est de plus en plus nécessaire. « Dangereuse est l'illusion de ceux qui, ayant accordé quelque chose, voudraient revenir en arrière. Une évolution préparée par 50 années, ne s'arrête pas plus qu'elle ne s'est improvisée ; elle se poursuit fatalement avec ou contre les hommes. L'ac-

tion des gouvernements doit être différente suivant les pays, mais avec des modalités différentes, la tendance est partout la même : elle vise à l'organisation de la liberté. La réglementation du travail est devenue l'une des formes, l'une des conditions de la liberté. »

Ce qui a fait le principal intérêt du congrès de Bruxelles, c'est l'ardeur de la controverse entre les partisans de la réglementation législative et les défenseurs de la liberté des contrats. De part et d'autre les doctrines ont été poussées jusqu'à leurs dernières conséquences. Nous avons entendu, principalement du côté français, ceux qui confiants dans la liberté attendent de sa vertu magique la solution de toutes les questions. Ils ont effrayé par leur intransigeance la masse des congressistes (très disposés à accepter une large intervention de l'Etat), à tel point que M. Strauss s'attirait cette réplique : « Mais si vous ne voulez pas du tout de l'intervention de l'Etat, vous courrez risque de trouver votre maison occupée par plus fort que vous. Que direz-vous alors ? ».

On soutint qu'il était impossible, dans un pays de suffrage universel et de liberté, de donner à l'individu la toute-puissance par son vote, et de déclarer qu'il était incapable de défendre ses intérêts économiques. On prétendit que l'assujettissement du travailleur au capital n'était qu'une *illusion*. On ne recula devant aucun paradoxe : « Je me souviens, dit M. Fleury, d'un apologue où il est question d'un roi qui n'est pas heureux parce qu'il a les soucis du pouvoir et d'un banquier qui ne l'est pas davantage parce qu'il a perdu l'appétit. L'homme heureux c'est un pauvre chemineau qui n'a pas même une chemise ! Le vrai bonheur se trouve chez celui qui sait se contenter de peu. »

Ceux qui se sont présentés comme les défenseurs de la liberté des travailleurs, n'ont hélas ! il faut bien l'avouer, défendu que la liberté pour les patrons d'imposer à leurs ouvriers les conditions du travail. Quoi qu'en ait dit M. Raffalovich (*Journal des Economistes*, 15 déc.), les défenseurs de la liberté n'ont pas été « particulièrement heureux dans le choix de leurs arguments ».

Aucun vote ne devant être émis par le congrès, il est difficile d'évaluer l'importance numérique de ces adversaires irréconciliables de toute ingérence gouvernementale. Ce ne sont pas eux en tous cas qui eussent demandé que des résolutions fussent prises, et des votes recueillis ; l'épreuve du suffrage eût certainement tourné à leur confusion.

En face de l'école libérale se dressaient, en effet ceux qui, constatant les abus de la liberté, attendent sinon tout, du moins beaucoup de l'intervention de l'Etat. Les professeurs allemands qui étaient venus en grand nombre au congrès ont exposé à l'envi leur doctrine (aujourd'hui trop connue pour qu'il soit besoin d'insister longuement) du socialisme d'Etat. Quelques-uns vont trop loin dans ce sens, mais il n'en est pas moins certain que la protection de l'Etat, on l'a surabondamment démontré, est nécessaire aujourd'hui pour tout le monde et que la liberté absolue est inacceptable. Quand même on démontrerait que cette liberté peut accroitre la production et la richesse, il ne faut pas oublier que l'or n'est pas tout : il y a la moralité, la santé, la vigueur du peuple.

L'Etat, en intervenant dans l'industrie, comme le disait éloquemment Brentano, entend sauvegarder la liberté de l'ouvrier, comme homme et citoyen. Il établit une distinction entre l'ouvrier marchandise et l'ouvrier père de famille, l'ouvrier homme libre et l'ouvrier citoyen. Après la Ré-

volution, le publiciste Justus Mœser écrivait : « Il est inadmissible qu'on défende aux ouvriers de se vendre comme esclaves. » L'Etat aujourd'hui entend défendre aux ouvriers de se vendre comme esclaves.

L'expérience prouve en effet que la lutte pour l'existence pousse souvent l'ouvrier à exiger de lui-même et des autres une somme de travail plus grande que celle qu'il peut donner sans compromettre sa santé et peut-être sa vie. Quant à l'industriel, absorbé par le souci des affaires, talonné par une concurrence qui devient chaque jour plus effrénée, il ne s'aperçoit pas qu'il demande à ses ouvriers un effort exagéré et que ceux-ci travaillent dans des conditions déplorables au point de vue de l'hygiène ou de la moralité.

L'Etat, qu'on le veuille ou non, est un facteur de la civilisation. Ses devoirs et ses droits ont varié au cours des âges ; il est incontestable qu'en matière sociale il en a aujourd'hui de très grands.

Vainement on dirait qu'il ne peut intervenir sans diminuer nos libertés. Mais il faut bien reconnaître que la liberté n'existe pas comme la loi d'une façon concrète. Ce n'est qu'une abstraction métaphysique, il y a de bonnes libertés, il y en a de mauvaises, et celles-là on peut les attaquer. « On a prétendu, disait éloquemment un membre belge du congrès, que nous n'avions pas à nous occuper du bonheur des autres, on a vanté comme heureux l'homme sans chemise. Eh bien je déclare que je ne veux pas être cet homme-là, et ce que je ne veux pas pour moi je ne le veux pas non plus pour les autres. L'idéal d'une société ce serait celle où tous seraient à l'abri de l'indigence et cela on ne l'obtiendra jamais en laissant les libertés se heurter dans leur antagonisme. Les lois doivent être des préservatifs contre les abus. »

Mais nous ne pouvons insister sur ces idées générales, quoiqu'elles aient tenu une grande place, trop grande peut-être, dans les discussions du congrès. On eût fait œuvre plus utile en apportant une plus ample moisson d'observations précises et de faits.

Nous tenons surtout à indiquer quelles réponses ont été faites aux questions posées dans le programme.

Sur la question de protection légale des ouvriers mâles et adultes, l'opposition entre les deux écoles a été complète. D'après M. Strauss, tout homme libre doit avoir le droit de traiter librement son contrat de travail, et d'ailleurs, ajoute M. Hubert-Valleroux, le législateur est incompétent et les erreurs qu'il commet sont très dangereuses puisqu'elles sont difficiles à réparer : ne touchons pas à la liberté des contrats.

Les interventionnistes, au contraire, déclarent, en insistant sur les mauvais effets de la liberté, qu'il faut arriver à réduire les heures de travail des adultes eux-mêmes. Or, pour y arriver il n'y a que trois moyens : ou bien il faut compter sur le patron pour introduire la mesure, ou bien il faut admettre que les ouvriers l'exigeront, ou enfin il faut que la loi intervienne et cette intervention a paru à beaucoup désirable et justifiée.

Sur la question de protection internationale des travailleurs, les discussions ont été moins animées. Les Allemands eux-mêmes ont reconnu qu'il n'était pas possible d'arriver à une législation internationale, que d'incessantes complications surgiraient à tout instant, qu'il faudrait un mécanisme administratif compliqué dont on n'entrevoit même pas le fonctionnement, que tout contrôle serait impossible. Comme le dit fort

bien M. Raffalovich, on n'a pu se mettre d'accord ici que sur une négation.

Vives discussions au contraire sur la question de savoir s'il convient de réglementer les conditions du travail dans la petite industrie et l'industrie à domicile. Ces deux modes de travail industriel ont été vivement attaqués. Mais c'est en vain qu'on a déclaré que les petits industriels n'étaient pas meilleurs que les grands, qu'ils exploitaient leur personnel encore plus que ceux-ci, qu'il fallait par suite protéger tous les ouvriers sans distinction, sans se laisser arrêter par les difficultés pratiques, et avec la ferme intention de faire triompher un principe reconnu juste. On a fini par avouer que cette réglementation était impraticable et que la suppression de l'industrie à domicile regardée cependant par quelques-uns comme une organisation surannée, était impossible pour les hommes comme pour les femmes. D'ailleurs, non seulement le travail à domicile est indispensable pour certaines industries, mais encore, ainsi que l'a judicieusement fait remarquer M. Pic, le régime des petits ateliers présente certains avantages au point de vue de l'élévation morale et intellectuelle, de l'habileté professionnelle et par suite de la défense collective des salaires.

Quant à l'inspection du travail, vivement combattue par les adversaires de toute législation sociale, elle a été l'occasion de rapports très intéressants. En France le fonctionnement de l'inspectorat est entravé par les autorités publiques et le recrutement des inspecteurs s'est assez mal fait jusqu'ici. Et puis la loi, avec ses distinctions (garçon au-dessous de 16 ans, jeune fille au-dessous de 18 ans, etc.), est trop complexe : les inspecteurs sont incapables de l'appliquer. En Allemagne, je puis le dire après avoir fait moi-même une enquête spéciale sur ce point, l'inspectorat fonctionne d'une manière satisfaisante. M. de Berlepsch a reconnu toutefois que le recrutement était malaisé, que les inspecteurs devaient joindre à des connaissances techniques, des qualités de tact, de bienveillance, de patience rarement réunies ; mais il est incontestable qu'ils peuvent être des instruments utiles d'apaisement et de conciliation au milieu des luttes si âpres de l'heure présente.

Le congrès de Bruxelles, s'il n'a abouti à aucun résultat pratique, a du moins contribué à éclairer les hommes de bonne volonté sur les efforts qu'il reste à faire pour réaliser cette œuvre d'amélioration du sort des ouvriers que tous les gens de cœur désirent. Il a montré surtout qu'en matière sociale la méthode expérimentale était la plus sûre, la seule qui ne soit pas décevante. C'est la liberté qui reste l'idéal. L'intervention doit être l'exception, mais il faut écarter les théories absolues et s'inspirer de l'examen des faits.

*
* *

Le congrès de Delft, bien qu'il n'ait pas eu le retentissement de celui de Bruxelles, a lui aussi beaucoup travaillé. Ce sont de grosses questions que celles qui y ont été agitées : principes de la rémunération du travail, but de la coopération, caractère du mode d'association qui rend le travailleur copropriétaire de l'outillage. Et d'ailleurs pendant les cinq jours qu'ils ont passé à Delft, les congressistes ont eu sous les yeux des leçons

de choses fort instructives. Dans le faisceau d'usines dirigées par M. C. van Marken, un des plus grands industriels de la Hollande, le principe de la coopération est appliqué depuis longtemps avec succès. Les ouvriers dont les salaires dépassent la moyenne des salaires du pays, jouissent d'une participation dans les bénéfices, participation, qui, dans un des ateliers, l'imprimerie, est poussée jusqu'à l'abdication du droit de propriété.

La direction, abandonnant une partie du profit nécessaire, qu'ailleurs elle revendique pour elle-même avec tant d'âpreté n'a cessé de travailler au bien-être des ouvriers, non seulement par l'institution de caisses de retraite, mais par la création d'une foule d'établissements destinés à leur rendre l'existence plus agréable.

M. van Marken a esquissé dans un magnifique discours d'ouverture, l'évolution économique contemporaine et montré de quelle façon il la comprend. A côté du capital et de la direction qui en général absorbent le bénéfice de l'entreprise, il faut faire une place plus grande qu'autrefois au troisième facteur de la production, au travail, qui s'est transformé : il faudra désormais compter avec lui. Tous ceux aujourd'hui qui sont encore limités au salaire fixe aspirent à un sort meilleur, à une part dans les bénéfices produits par leur travail. Le capital et la direction doivent aller au devant de l'évolution qui se prépare, et admettre que le travail doit avoir une plus grande part dans tous les bénéfices de l'évolution économique. C'est ainsi qu'on évitera la guerre... Et M. van Marken conjura, en termes éloquents, les ouvriers de s'instruire à l'école de la coopération, et les capitalistes de changer de tactique dans leur propre intérêt, de faire au travail la place à laquelle il a droit.

Nous ne pouvons insister sur les longues discussions qui ont eu lieu pour déterminer les caractères essentiels de la participation et de la *copartnership*. Qu'il nous suffise de dire ici que le congrès, confirmant les idées émises au congrès de Paris (octobre 1896), a déclaré que les systèmes vraiment coopératifs d'association de production et de participation contractuelle étaient ceux qui donnant des garanties à tous les intérêts et à tous les droits, cherchaient à répartir la valeur du produit de travail proportionnellement au concours apporté par les divers facteurs de la production, en tenant compte des risques financiers ou corporels courus par chacun d'eux.

Nous laisserons de côté les discussions un peu byzantines auxquelles a donné lieu la définition du *copartnership*, pour dire simplement que l'intervention de l'Etat en matière de coopération a été en principe repoussée presque unanimement par les membres du congrès. C'est par sa vertu propre que la coopération, au dire des coopérateurs, doit faire pénétrer dans la conscience du monde manufacturier et commercial un esprit nouveau, celui de l'équité industrielle, qui changera un jour la répartition des richesses. Ce qu'on demande aux pouvoirs publics c'est de ne prendre aucune disposition qui aurait pour effet d'entraver la coopération et de mettre obstacle à son développement.

L'une des sections du congrès, et ce n'est pas celle qui a le moins travaillé, était chargée, sous la direction d'un propriétaire rural de haute valeur, le baron de Kessenich, d'étudier la coopération dans ses applications aux populations agricoles. Les rapports présentés comme les discussions auxquelles ils ont donné lieu ont mis en lumière les services que peut rendre au monde rural le principe de la coopération. Le congrès a pensé

que tout en respectant les habitudes et les convenances locales des divers pays, l'intérêt même de la population agricole commandait l'organisation de coopératives générales, c'est-à-dire dans lesquelles la coopération de consommation et de production seraient centralisées dans une seule et même association comprenant d'une part, les achats collectifs de matière première, de semences, d'engrais, d'instruments agricoles perfectionnés ou d'autres objets analogues, et d'autre part, la vente collective des produits agricoles sur les marchés des grands centres. On a toutefois sagement admis que les caisses rurales de crédit, là où il en existe, doivent avoir une existence autonome et indépendante.

Le congrès s'est montré très favorable à la création projetée par un grand nombre de sociétés coopératives françaises d'une bourse coopérative nationale de la production, dans laquelle tous les syndicats agricoles, viticoles et de toute production, de l'étranger aussi, tiendraient des échantillons à la disposition des sociétés de consommation. On a exprimé l'espoir de voir cette bourse devenir comme une section d'une grande organisation internationale pour les relations commerciales.

Si le congrès de Delft ne s'est pas prononcé sur la création d'un bureau central à Londres, comme il avait été sollicité de le faire, il faut du moins reconnaître qu'abstraction faite des travaux fort importants qui lui ont été soumis, des assemblées internationales telles que celle de Delft créent entre les coopérateurs du monde entier de très cordiales relations. Je ne suis pas de ceux qui voient dans la coopération la panacée aux maux dont souffre la société, mais j'applaudis de tout cœur aux efforts de ces hommes désintéressés, quelques-uns sont de vrais apôtres, qui cherchent par le développement de l'association et de la mutualité et la transformation pacifique des conditions du travail à former peu à peu un faisceau international. Par leur entente ils peuvent certainement exercer une heureuse influence sur l'opinion publique dans les principaux pays du monde. C'est en grande partie aux efforts des coopérateurs qu'on doit de ne plus considérer le travail humain comme une marchandise et à l'antique loi de l'offre et de la demande, expression brutale de la force aveugle des choses économiques, de substituer de plus en plus une loi de justice, celle de la rémunération proportionnelle aux risques et aux concours de chacun. La coopération tient de plus en plus à façonner à son usage le contrat de travail. Il est faux de prétendre, comme ont tenté de le faire quelques socialistes délégués à Delft par un certain nombre de sociétés parisiennes, que tout coopérateur est un socialiste. C'est par centaines de mille qu'on compte en France les coopérateurs tant urbains que ruraux, qui pleins de foi dans la coopération tiennent en même temps à la propriété individuelle et à la liberté du travail et la défendraient au besoin les armes à la main contre toute agression révolutionnaire. La coopération arrivée sous toutes ses formes à un développement complet, est pour les vrais coopérateurs un but et une solution. Les socialistes au contraire, sans nier ses avantages actuels, veulent n'y voir qu'un moyen d'action, une étape sur le chemin du régime collectiviste. On comprend sans peine qu'ils aient soulevé de vives protestations lorsqu'ils ont dit ou laissé entendre qu'ils étaient partisans de la socialisation de l'outillage industriel, c'est-à-dire de la dépossession du patronat par voie de confiscation pure et simple de la propriété d'autrui. C'est avec un certain dédain qu'ils consentent à étudier les réformes ou les améliorations dont

la coopération proprement dite est susceptible, c'est par la force en effet qu'ils entendent faire triompher leurs revendications pour peu que celles-ci rencontrent de la résistance. Ils l'ont déclaré nettement au banquet de Scheveningen, dans un toast qui, à la suite d'un dîner fraternel, a produit, comme l'a fait remarquer M. Charles Robert (1) un étrange effet.

Tout autre est le programme de l'alliance internationale coopérative qui, en dehors de toute question politique ou confessionnelle, se préoccupe de rechercher le mode d'application du principe d'après lequel doit se faire le partage des bénéfices entre l'intelligence dirigeante, le travail des collaborateurs associés ou non, et le capital engagé ; qui étudie au point de vue de l'organisation de cette participation les règles relatives aux divers prélèvements à faire avant tout partage, soit pour l'amortissement du capital engagé et l'amélioration de l'outillage, soit pour le bon fonctionnement des institutions de prévoyance et d'utilité générale ; qui recherche enfin quels doivent être les attributs essentiels de l'autorité responsable (gérance ou direction) qu'il faut maintenir intact dans un régime coopératif d'émancipation ou d'association à programme, d'autant plus digne d'approbation qu'il ne demande rien à l'Etat et n'a d'autres bases que la notion du droit et la pleine liberté des individus et des associations.

« Lorsqu'après dix-neuf siècles de civilisation, disait M. de Chambrun, dans le magnifique discours qu'il fit lire au congrès, je considère combien la condition du travailleur est encore difficile, rude, précaire, il y a des moments où mon âme crie, où mon cœur déborde. Non, nous ne voulons plus de salarié ; il nous faut, sous des formes et des conditions variées, parvenir à un associé. Il faut que les rapports du capital et du travail s'améliorent et changent dans des proportions considérables ; il faut que nous arrivions au contrat de louage de travail : il faut que nous arrivions au lieu de l'arbitraire, à la justice, au droit. Et il se fait heureusement à cet égard sur la surface de la terre comme un mouvement d'opinion, et des recherches internationales surgissent des aspirations unanimes ».

* * *

La plupart des lecteurs de la *Revue* ont, sans doute, entendu déjà parler du *Verein für Socialpolitik*, la plus importante des sociétés s'occupant, en Allemagne, de l'étude de ces questions sociales qui passionnent tant nos voisins. Le Congrès qui s'est tenu à Cologne et a eu une importance et un éclat particuliers, avait pour but de fêter le 25e anniversaire de sa fondation.

C'est, en effet, au mois d'octobre 1872 qu'un certain nombre de professeurs, de publicistes, de magistrats, d'hommes d'étude, se réunirent à Eisenach avec l'intention de fonder une société qui se proposerait d'étudier scientifiquement les grands problèmes sociaux que l'évolution contemporaine posait avec tant d'acuité. Avec cette ardeur au travail et cet esprit d'observation qui caractérise la race germanique, ces hommes avaient bien compris que de grandes transformations se préparaient pour leur pays : il s'y formait, au lendemain des événements de 1870-71,

(1) Dans un excellent article du *Bulletin de la participation aux bénéfices* (t. XIX, 4e livraison) auquel nous avons fait quelques emprunts.

comme un nouveau tassement de la société. Sa grande industrie, dont nous voyons aujourd'hui l'épanouissement si complet (1), se développait rapidement. Nos cinq milliards, accrus encore par le prestige que donne la victoire, avaient été en partie employés dans un grand nombre d'entreprises qui tendaient à amener un véritable bouleversement parmi la population ouvrière ; de plus en plus on sentait le besoin d'une législation sociale ; on sentait aussi que les questions sociales devaient infailliblement se substituer aux questions politiques.

Le *Verein für Socialpolitik* a, depuis sa fondation, travaillé à l'étude de ces graves problèmes avec une ardeur et une persévérance admirables. Treize assemblées générales ont été tenues, au cours desquelles les plus grosses questions ont été abordées, des enquêtes remarquables ont été, en outre, entreprises ; les rapports des enquêteurs constituent toute une bibliothèque : 76 volumes remplis de chiffres, de statistiques, de documents du plus haut intérêt. Le *Verein für Socialpolitik* a, comme il fallait s'y attendre, été attaqué avec une grande âpreté : il n'en a pas moins grandi rapidement et compte aujourd'hui parmi ses membres la plupart des professeurs d'économie politique de l'Allemagne, un grand nombre de juristes, d'historiens, de magistrats, de fonctionnaires ou d'écrivains. Son utilité paraît plus grande aujourd'hui que jamais. De plus en plus, on voit les anciennes classes sociales disparaître ou se transformer, l'avènement de nouvelles couches sorties des rangs les plus humbles de la société, a jeté dans la vieille organisation sociale des éléments nouveaux.

J'avais déjà pu, en octobre 1895, me rendre compte de l'activité de cette société en suivant, à Berlin, les cours de vacances, organisés dans les bâtiments de l'Université, et qui furent suivis par un auditoire considérable venu de toutes les parties de l'Allemagne et même de l'étranger. On put y entendre disserter sur les principales questions sociales contemporaines des hommes tels que Wagner, Schmoller, Brentano, Knapp, Elster, Miaskowski, Conrad, Neumann, Sering, Bücher, Oldenberg, Philippovich (2).

Pourrait-on méconnaître la haute importance de cette « *Extension universitaire* » pour éclairer tant d'esprits bien intentionnés mais quelquefois égarés, sur ces graves problèmes économiques dont on parle tous les jours, et que le bon sens ne suffit pas à résoudre.

Cette année, au lieu d'organiser une série de cours, on avait donné la préférence à un Congrès, en fixant à trois le nombre des questions qui devaient être étudiées. C'était, en premier lieu, la question de l'organisation des métiers (*Handwerkerfrage*) ; en second lieu, celle du crédit personnel dans son application aux populations rurales ; enfin, la grosse question du droit d'association pour les ouvriers dans l'Empire allemand.

La ville de Cologne qui a offert aux congressistes une charmante hospitalité, et en la personne de son éminent bourgmestre, le Dr Becker et de plusieurs de ses grands industriels, a pris une part active aux discussions, était fort bien choisie pour être le siège d'un Congrès où l'on étudierait les questions ouvrières. C'est, en effet, le centre d'une des régions où la vie industrielle s'est, depuis le milieu de ce siècle, développée avec le plus d'intensité : la Prusse rhénane contient maintenant, à elle seule,

(1) V. à cet égard mon livre sur l'*Essor industriel et commercial du peuple allemand*. Paris (Larose), 1898.

(2) V. l'article que j'ai publié dans la *Revue*, du 15 juillet 1895.

près de 10 0/0 de la population de l'Empire, et dans la région qui avoisine Cologne, Dusseldorf, Elberfeld, Essen, la densité de la population atteint 400 habitants par kilomètre carré, tandis qu'elle ne dépasse pas 190 pour l'ensemble de la province. Depuis 1824 la population des deux districts de Cologne et de Dusseldorf a plus que triplé (1).

Là aussi on est fort bien placé pour étudier parallèlement les idées de ceux qui penchent vers le socialisme d'Etat et de ceux, au contraire (ils sont encore nombreux parmi les grands industriels) qui repoussent toute ingérence gouvernementale. Là, enfin, on peut voir fonctionner quelques-unes des œuvres les plus intéressantes dues au zèle des catholiques allemands (comme l'*Arbeiterwohl*). La Prusse rhénane est le pays d'Europe où les catholiques se sont les moins volontiers résignés à laisser, suivant une expression du P. Lacordaire « leur foi en fourrière ». Nous avons entendu au Congrès de Cologne plusieurs d'entre eux, notamment l'abbé Hitze, professeur à Münster et député au Reichstag, un homme d'action s'il en fut, qui, à l'instar de Mgr Ireland « ne craint point la critique des hommes » et a maintenant derrière lui toute une armée (2).

Les débats sur la première question avaient été préparés par Bücher, Hitze et Philippovich. Ils ont été en quelque sorte un commentaire de la nouvelle loi du 26 juillet 1897, en même temps qu'ils ont permis de dégager les idées principales des six volumes de l'enquête déjà publiée par le *Verein* sur la situation des ouvriers de métier en Allemagne, des forces sociales, pour réparer l'œuvre de désagrégation due, selon lui, au libéralisme. La machine et le capital ont formé une sorte de coalition toute puissante qui met le travail dans une situation d'infériorité lamentable. Le remède est donc l'organisation de la corporation professionnelle, l'abbé Hitze veut que cette corporation soit obligatoire et organisée par l'Etat.

« L'association doit être corporative pour la raison que la production est sociale, et dans la mesure où elle l'est. L'association facultative ne peut suffire à garantir l'organisation du travail ; toujours et partout l'ordre suppose la contrainte. Tous les essais d'entreprises en commun, en vue de participer aux avantages de la production capitaliste viendront échouer contre la résistance de collègues mieux outillés et se sentant de force à accaparer à leur profit tous les avantages. Ce qu'il faut au métier c'est la corporation *obligatoire* capable de donner naissance à des institutions économiques que l'initiative individuelle serait impuissante à créer. »

Il va sans dire que ces beaux projets se heurtèrent à une vive opposition. Le rapporteur principal, Bücher, se montra sceptique à l'endroit de cette panacée, et en faisant remarquer qu'il n'était pas un optimiste déclara, qu'à son avis les ouvriers de métiers n'étaient, pas aux temps où les corporations existaient encore, dans une situation meilleure qu'aujourd'hui. C'est le développement de la grande industrie, des grandes fabriques, et non pas l'absence d'organisation qui rend la situation difficile aujourd'hui. On le voit bien par ce qui se passe en Autriche,

(1) V. à cet égard le beau livre de M. P. Meuriot. *Les agglomérations urbaines*, 1897.

(2) On trouvera les idées de l'abbé Hitze et du groupe très actif qu'il représente exposées dans une brochure récemment traduite de l'allemand sous ce titre : « La quintessence de la question sociale ». Louvain (Uystpruyst), 1896. La traduction de son principal ouvrage « Capital et Travail » a paru il y a quelques jours chez le même éditeur.

où comme nous le montrait Philippovich, une partie du programme de l'abbé Hitze a été réalisé. L'organisation nouvelle est très défectueuse et l'instruction professionnelle des ouvriers laisse fort à désirer. C'est l'apprentissage qu'il faut réformer, c'est le niveau intellectuel des ouvriers qu'il faut élever. C'est une erreur de croire que la reconstitution des corporations aura une vertu magique à cet égard. Favorisons plutôt le développement des associations libres : c'est par elles que les petits métiers pourront se maintenir contre la grande industrie. Il faut, d'ailleurs, se persuader, comme le montrait Hainisch, qu'il y a présentement des métiers qui sont dans une situation meilleure que bien des grandes fabriques.

Les débats provoqués par l'étude de la seconde question du programme « le crédit personnel dans son application aux populations rurales » ont mis en lumière l'importance qu'a pour l'Allemagne, où la crise agraire sévit avec intensité, la bonne organisation du crédit. Les représentants des trois types aujourd'hui répandus dans le pays se sont fait successivement entendre, et les discussions ont été d'une courtoisie à laquelle je me plais à rendre hommage. Elles ont, d'ailleurs, laissé à la majorité de l'assistance la conviction que le type Raiffeisen était pour les populations agricoles supérieur au type Schulze-Delitzsch (1). Si, d'ailleurs, on ne doit pas réclamer à toute force un type unique pour l'Allemagne tout entière, on peut, du moins, s'attacher partout, en toute confiance à deux principes : celui de la localisation du crédit, et celui de la responsabilité illimitée des associés. Le Dr Heiligenstadt a défendu avec éloquence la nouvelle caisse centrale créée à Berlin, en 1895, contre les attaques du Dr Crüger, dont les objections se sont, en somme, réduites à peu de chose, et le professeur Wagner a, de son côté au nom des théoriciens, rendu un éclatant hommage, qui fut vivement applaudi, aux « hommes d'action » à Schulze-Delitzsch et à Raiffeisen. C'est par l'initiative, l'action, l'effort soutenu, bien plus que par les théories et les discussions de principe qu'on pourra guérir quelques-unes des plaies dont souffre aujourd'hui la société.

Beaucoup plus vifs ont été les débats sur la troisième question : la liberté d'association, le droit de coalition et de grève pour les ouvriers allemands ; c'est un des gros problèmes à l'ordre du jour en Allemagne. Si les patrons et les industriels ont le droit de s'associer librement et de former de puissants syndicats (on sait, par exemple, quel rôle jouent depuis quelques années les *Cartels* dans la vie économique de l'Allemagne), il n'en est pas de même pour les ouvriers qui sont soumis à des limitations étroites, et tombent sous le coup de dispositions pénales sévères (2). Ils peuvent bien se réunir au moment où des élections au Reichstag doivent se faire, pour discuter les mérites des candidats, ils ne peuvent se réunir pour discuter des questions industrielles ou tenter de s'organiser. Il est impossible surtout aux associations ouvrières de se mettre en rap-

(1) V. sur tous ces points nos *Etudes sur les populations rurales de l'Allemagne*. Paris (Larose), p. 257 à 313.

(2) V. à cet égard *Handwœrterbuch der Staatswissenschaften*, t. IV, 690-697. Cf. 1re et 2e supplément (1896, 1897), v° *Arbeitseinstellung*. V. aussi *Konservatives Handbuch* v° *Kontraktsbruch*, et Œchelhaüser. *Soziale Tagesfragen*. L'étude de cette question a été en particulier l'occasion pour l'abbé Hitze d'exposer la doctrine d'après laquelle l'ordre social actuel, régi par la loi de la concurrence, ne répond ni aux intérêts de la répartition sociale ni aux aspirations qui caractérisent notre époque. Le vaillant député demande la fusion par états et professions.

port les unes avec les autres, et de constituer une sorte de fédération, comme l'ont fait les associations anglaises. On a constamment entravé en Allemagne l'essor des *Gewerkvereine* et des *Gewerkschaften* ce qui, ainsi que le faisait remarquer Herkner, a fortement contribué à jeter un grand nombre d'ouvriers allemands dans le socialisme révolutionnaire. En Angleterre, en Suisse, en Amérique, les associations ouvrières auxquelles on a laissé plus de liberté ont gardé des idées plus sages.

Bien des choses ont été dites au cours de la discussion pour ou contre les entrepreneurs, les industriels et les patrons (il y en avait là un certain nombre), qui m'ont paru, en définitive, assez réfractaires à une réforme. On a parlé de ces « listes noires » qu'ils se communiquent, et qui empêchent un ouvrier expulsé d'une fabrique de rentrer dans une autre. On a montré même comment les progrès techniques de l'industrie contemporaine pèsent sur l'ouvrier. A mesure que la grande industrie se développe, que l'outillage se perfectionne, l'apprentissage semble se rétrécir. Le patron ne désire pas apprendre à ses apprentis tous les détails du métier comme autrefois, car il redoute d'en faire des concurrents. C'est maintenant le triomphe de la division et de la spécialisation du travail. Ce n'est pas au surplus à la sévérité de la loi qui permet une discipline plus sévère qu'est dû le magnifique essor de l'industrie allemande. C'est surtout au bon marché des transports et au bas prix des salaires qui leur permet de lutter victorieusement contre les autres peuples. Il ne faut pas cependant que ce développement se fasse sans que l'ouvrier y participe par une amélioration de son sort. Mais ce qui est vrai c'est que les *trade unions* anglaises sont aujourd'hui devenues des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels. Le développement d'associations analogues en Allemagne n'aurait pas la même utilité par suite de l'organisation dans ce pays des assurances sociales, dont on peut critiquer le fonctionnement mais que personne aujourd'hui ne songe à supprimer. Les orateurs de tous les partis (le fait est bon à signaler) ne m'ont nullement paru disposés à préconiser l'introduction en Allemagne de *trade unions* analogues à celles de l'Angleterre ; on a été jusqu'à prétendre qu'elles étaient pour beaucoup dans la décadence (relative) de l'industrie anglaise. Le directeur Hegenner a déclaré que d'après les informations qu'il avait reçues, elles en préparaient *la ruine !*

Nous ne pouvons insister sur les polémiques très vives qui ont eu lieu entre deux agressifs : le grand industriel Van der Zypen, et le professeur Wagner, qui s'est toutefois défendu d'attaquer les entrepreneurs avec passion. Il a reconnu leur utilité, mais en désirant que les ouvriers puissent agir davantage sur la fixation des salaires, il a souhaité en termes éloquents qu'une entente cordiale, sur ce terrain de l'organisation économique, telle que la rend nécessaire l'évolution contemporaine, se fasse entre ouvriers catholiques et protestants (et ce n'est pas impossible), il a chaudement défendu les professeurs, que les industriels paraissent un peu mépriser, qui sont, après tout, de grands travailleurs, qui recueillent de tous côtés, avec une remarquable impartialité, les observations, sont à l'affût de toutes les propositions de réformes, les passent au crible d'une critique rigoureuse, tiennent compte des objections de pratique qu'on leur oppose et ne se montrent en définitive sévères que pour les esprits rétrogrades — et ceux-là c'est parmi les industriels qu'on les trouve — qui s'opposent à toute réforme.

Le principal événement du Congrès a été le discours prononcé par le baron de Berlepsch, ancien ministre du commerce : un vrai discours sensationnel. A la grande surprise de la plupart des auditeurs, il a, en termes d'une haute élévation, porté un toast au *quatrième Etat*. Ce fut comme un coup de tonnerre dont l'écho a retenti dans toute l'Allemagne. C'était la première fois qu'un ministre prussien faisait une déclaration pareille. Ce seul fait suffirait à montrer combien les temps sont changés ! Nous sommes loin de l'époque où Lassalle était traduit en justice pour avoir (dans un discours prononcé à Berlin, le 12 avril 1862) proclamé la suprématie du quatrième Etat.

Ce bref aperçu donnera une idée de l'intérêt qu'a eu le Congrès de Cologne et en particulier les débats sur la troisième question du programme. Comme l'a dit, dans son discours de clôture, le distingué bourgmestre, le Dr Becker, il est certain que l'on désire aujourd'hui accorder aux ouvriers une plus grande liberté d'association et d'organisation, tout en laissant au gouvernement des moyens sérieux de répression pénale. On ne peut maintenir plus longtemps l'interdiction portée contre les associations politiques de s'entendre entre elles. On n'a pu malheureusement se mettre d'accord sur la mesure des restrictions à maintenir. Faut-il, par exemple, permettre aux femmes et aux mineurs de prendre part aux assemblées où les questions d'organisation industrielle seront discutées ? Faut-il, au lendemain de cette grève lamentable de Hambourg, abroger ou au contraire renforcer les dispositions du § 153 de la *Gewerbeordnung?* Autant de questions sur lesquelles l'entente n'a pu se faire.

Nous n'avons pu, dans ces quelques pages, que donner un aperçu des trois congrès auxquels nous avons pris part (1). Ces longues séances remplies parfois de polémiques un peu oiseuses nous ont du moins montré une fois de plus combien il y a encore de préjugés à détruire et d'illusions à dissiper. On sent surtout que ces questions sociales si brûlantes, il ne suffit pas de chercher à les résoudre, comme le voudraient les pusillanimes ou les paresseux, avec le simple bon sens, ou même avec les élans irréfléchis d'un bon cœur. Le premier devoir qui s'impose aujourd'hui aux hommes de bien, en présence de ce malaise social qu'ils voudraient adoucir, c'est d'acquérir quelque compétence en ces matières. On s'imagine trop volontiers qu'il suffit de sentiments généreux pour proposer des remèdes positifs aux maux sociaux. Puissent, au contraire, les gens de cœur comprendre qu'il faut commencer par étudier avec la méthode scientifique qui leur convient, ces questions difficiles qui déjà relèguent au second plan les questions proprement politiques, et seront de plus en plus les grandes questions de l'avenir.

GEORGES BLONDEL.

(1) Nous nous bornons à signaler le congrès socialiste de Hambourg, où l'on a surtout traité de questions politiques, et étudié la question de savoir quelle attitude les socialistes devaient prendre dans les prochaines élections au Reichstag. On y a repris aussi, comme il fallait s'y attendre, les polémiques engagées dans la presse pendant l'été dernier. Ce congrès a été l'occasion d'intéressants débats entre Bebel et Auer (dont la situation a grandi depuis quelques années) sur les rapports que les socialistes doivent avoir avec les autres partis. Bebel a blâmé les journaux qui se montrent trop intolérants pour ceux qui pensent autrement qu'eux, ce qui, soit dit en passant, paraît en contradiction avec beaucoup de déclarations antérieures. Les socialistes purs persistent à croire qu'il faut maintenir intacts les véritables principes.

LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION SECONDAIRE [1]

D'après MM. Lavisse, Delbos, Léon Bourgeois, Michel Bréal, Fouillée, Boudin, Lettre de M. Alfred Croiset

I. M. Lavisse. — Dans une lettre libre adressée au *Temps*, M. Ernest Lavisse soutient que « dans le problème de l'éducation nationale, la plus importante question n'est pas celle du latin... La méthode actuelle de l'éducation, dit-il, ne convient plus à notre temps... La France plus que jamais prête à l'énergie, quoi qu'on dise, est comprimée par un mauvais système d'éducation et par une mauvaise organisation politique, intimement liés l'un à l'autre... Une éducation nouvelle serait celle où l'on enseignerait à l'écolier, en même temps que des choses, le pourquoi de ces choses... qui apprendrait aux écoliers ce qu'est l'éducation. Elle ménagerait, par le déblaiement des mauvaises pratiques et des inutiles besognes, si nombreuses, un espace libre pour des mouvements en liberté... Elle provoquerait l'écolier, aujourd'hui trop passif, à l'activité intellectuelle. Elle lui laisserait, dans toute sa conduite morale, une part de liberté qui grandirait à mesure qu'il grandirait lui-même... En un mot l'éducation nouvelle se proposerait d'assurer à la société actuelle les activités libres dont elle a besoin, comme l'éducation ancienne procurait à l'ancienne société les obéissances dont elle vivait ». Et après avoir montré que la transformation du collège est la chose difficile, mais nécessaire qui demandera au moins un demi-siècle, il indique brièvement comment elle pourra se faire :

« Il faudra préparer les professeurs à cette œuvre, en donnant aux jeunes gens qui se destinent au professorat, l'éducation professionnelle qui leur manque à peu près complètement (chose invraisemblable) et provoquer ainsi en eux l'esprit de réforme ;

« Supprimer dans les collèges l'uniformité du régime intellectuel et moral, cette uniformité étant conservatrice de l'ancien régime, en matière d'éducation comme en matière politique ;

« Supprimer les causes de l'uniformité, par exemple le baccalauréat, qui asservit et démoralise les études ; donner aux collèges, où sévit aujourd'hui l'individualisme, le caractère de personnes collectives ; leur accorder une initiative ;

« Reviser les méthodes et tout le système des tâches scolaires ;

(1) Voir les nos du 15 juin et du 15 juillet 1898.

« Faire de la discipline un apprentissage de la liberté ; mettre le mouvement et l'entraînement là où si longtemps on a essayé de se procurer la plus grande somme possible de docilité et d'immobilité. »

*
* *

II. M. Delbos. — M. Delbos, chargé de prononcer le discours d'usage au Concours général, a choisi pour sujet : « L'éducation en vue de la vie sociale ». Il a pris la défense des études classiques qui lui paraissent la source d'énergie la plus riche dont nous puissions disposer : « De la culture classique que la tradition lui a léguée, dit-il, l'Université attend d'autres bienfaits que les bienfaits reconnus par la tradition. Elle la conçoit non plus comme un privilège conféré à quelques-uns, mais comme un moyen d'action mis à la portée de quelques-uns dans l'intérêt de tous.» Si l'Université estime que la Société est l'objet suprême de toute culture, si elle reconnait les insuffisances et même les dangers d'un type uniforme d'éducation, si elle se refuse à préparer tous les jeunes gens à leurs fonctions futures par la même discipline, elle souhaite avec passion « qu'à tous soient réservés, selon leurs aptitudes, la joie grave de se sentir utiles, le bonheur de perfectionner par eux-mêmes les conditions du sol ou celles de la société, d'améliorer le sort ou la volonté des hommes... que tous travaillent à être égaux dans une œuvre diverse pour une fin commune, le bien de tous », Aussi est-ce « par des raisons », non « par le prestige d'une magnificence stérile », que M. Delbos entend justifier la culture classique :

« Nous lui devons d'abord un goût incorrigible de clarté qui nous tient en garde contre la séduction de certaines mythologies nouvelles. Eh ! oui, sans doute, nous voulons ardemment que l'individu, élevé par nous, le soit pour la société ; mais nous ne pensons pas que ce soit le vouer à je ne sais quelle force dévorante et ténébreuse où il viendrait mystérieusement se perdre..... Qu'est-ce que cette société qu'on nous représente, se produisant et se développant hors de l'homme, n'atteignant à sa conscience que pour l'asservir, lui imposant par une inexplicable contrainte et les fins et la forme de son activité ?..... Quelle que soit la nature des forces qui la constituent, elles ne peuvent que par une abstraction provisoire être détachées des inclinations et des volontés humaines ; pour être pleinement comprises comme pour être utilement dirigées, elles doivent faire retour aux motifs et aux mobiles dont elles procèdent. Il ne faut pas que la vision subite de cet immense entrelacement de traditions, de coutumes, de croyances, de règles qui sont au fond de l'institution sociale soit pour nous une cause d'éblouissement et de vertige : toutes ces nécessités, ce n'est pas hors de nous qu'elles sont, c'est en nous que nous les portons : elles sont les produits plus ou moins complètement fixés d'activités humaines devenues, par une coopération intime, comme consubstantielles à notre activité propre ; la société ne serait pas née si les hommes ne l'avaient pas appelée à vivre, et c'est de la vie des hommes que perpétuellement elle s'entretient. Voilà comment l'antique formule de la culture classique reprend un sens : il faut mettre l'homme en harmonie avec lui-même pour qu'il soit en harmonie avec l'humanité.

« Pour opérer cet accord, sans manquer à son rôle essentiel, l'éducation doit donc faire en sorte que l'homme, par le développement de ses facultés propres, réalise l'être social. Mais comment ?..... Autant est légitime et efficace l'apprentissage qui prépare à la tâche par la tâche même, autant est illégitime et

d'ailleurs infructueux le procédé de culture, qui convertit la société vivante en une série de tâches auxquelles on peut s'initier par l'apprentissage. Car il y a dans la société, hors de ses mouvements visibles, les invisibles tendances et les invisibles sentiments auxquels elle doit une existence sans cesse continuée ; et, tandis que la multiplicité des mouvements visibles ne peut être ni l'objet d'un spectacle précis, ni le principe d'une éducation agissante, quoi de plus naturel que de remonter aux sentiments et aux tendances invisibles que chaque individu est capable d'éprouver en lui par une expérience directe ? C'est donc l'homme intérieur qui reste toujours, quoi qu'on veuille, au centre de la société ; c'est à lui que doit aller, s'il veut porter loin, tout l'effort de l'éducation..... Si nous arrivons à faire de nos élèves des hommes conscients de leur humanité, conscients aussi de tout ce qu'implique la formation de leur vie intérieure, nous pouvons nous dire que notre œuvre est bonne. Ces hommes, la société peut les recueillir en toute confiance : ils ne seront pas seulement sa parure, ils seront la substance même de sa vie ; ils seront la société même en ce qu'elle a de plus souple, de plus ferme, et de plus généreux.

« Voilà pourquoi nous persistons à croire que le souci de cultiver dans les jeunes gens qui nous sont confiés la personnalité intime répond infiniment mieux aux exigences du bien public que la préoccupation de façonner en eux des puissances uniquement actives pour le dehors..... Nous pensons que le secret de sa vigueur, si la société est prospère, que le moyen de son relèvement, si elle languit, se trouvent dans le respect des facultés de l'individu et dans la reconnaissance des lois propres de leur développement. Or c'est de là que la culture classique tire son inspiration et ses méthodes. Elle met le temps à son œuvre, parce qu'elle en sait les difficultés et le prix..... Si la culture classique se défie des connaissances rapidement amassées, c'est que ces connaissances n'entrent dans l'esprit qu'à la manière des sensations : elles annoncent le monde, elles ne le font pas comprendre : elles sont impuissantes surtout à assurer cette fermeté du jugement par laquelle on est capable d'interpréter l'expérience sans céder à l'empirisme des opinions toutes faites. Elles peuvent créer parfois des habiletés précoces : elles ne créent pas cette persévérante et profonde habileté de la pensée, capable de retirer des formules leur sens, des choses leur vérité, d'elle-même la règle de son mouvement. La distance est sans doute grande de l'individu sans attitude et sans allure, tiré perpétuellement hors de lui par la mobilité de ses impressions et de ses caprices, à l'individu de conduite droite, maître de lui par la réflexion, apte à se faire lui-même sans entraînement sa certitude. Mais de ce que la distance est grande, conclura-t-on que le meilleur moyen de la franchir, ce soit de la supprimer ? C'est précisément le mérite incomparable de la culture classique, de ne pas vouloir aller contre la nature, de mettre à un si haut prix la faculté de juger qu'elle ne puisse être que le terme d'un lent progrès et la récompense d'une patiente initiation. Elle prétend donner à l'esprit une base assez solide pour qu'elle puisse tout porter et pour que rien ne l'emporte. C'est avec des individus consistants qu'elle compte faire une société consistante.

« ..... L'individu qui a appris à se défier de sa facilité native, qui a travaillé à se conquérir lui-même en se redressant, qui n'a changé de lui-même que pour ne pas se laisser changer, qui n'a demandé à l'expérience que de lui composer une raison plus vivante et plus vigoureuse, cet individu est plus que lui-même : il s'est mis en possession d'un bien qui, comme tous les vrais biens, propage dans tous les sens ses libérales vertus, et qui, en se donnant, se multiplie sans cesse. Plaise à Dieu qu'il ne nous manque jamais ! Qu'est-ce qui nous défendrait, sans lui, contre cette abondance artificielle d'opinions improvisées, contre cette multitude désordonnée de demi-pensées suspendues dans notre atmosphère, contre cette conversion dissolvante de toute notre vie publique en sensations brutales et en réactions brusques ? On va disant partout que notre énergie physique sommeille et qu'il faut à tout prix la réveiller. Pense-t-on qu'il ne serait pas urgent aussi de prendre souci de notre énergie intellectuelle et

morale? Tant de causes de dépérissement la menacent, d'autant plus redoutables qu'elles sont plus invisibles et qu'elles agissent sous de plus spécieuses apparences! Ce qui est certain, c'est qu'elles énervent également l'esprit de conservation et l'esprit de progrès. Le goût du paradoxe par lequel on prétend renouveler le monde n'a d'égal que la force d'inertie avec laquelle on finit par s'accommoder de tout. Pratiquée comme elle doit être, la culture classique, en donnant à la pensée le sentiment des difficultés qui s'opposent à sa pure action, aussi bien que de la loi supérieure qui fait de sa vie un perpétuel effort, peut, dans une large mesure, nous préserver de ces défauts mortels. Elle peut contribuer à préparer l'avènement, si désirable pour notre démocratie, d'un esprit public, spontanément organisé par le concours d'intelligences décidées à voir clair dans les choses, à ne pas laisser la routine effacer le sens des questions inévitables, à ne pas laisser la passion et l'égoïsme en imposer la solution, d'intelligences méthodiques et hardies dont la conviction se prépare dans le recueillement, reste dédaigneuse de la sagesse inventée au jour le jour et ne s'épouvante pas devant les récriminations forcenées du préjugé et de l'utopie.

« Or, si l'éducation classique peut préparer les jeunes gens à la sérénité et au désintéressement de cette fonction, ce n'est pas seulement pour avoir développé en eux la puissance de réfléchir, c'est encore pour lui avoir fourni l'objet à la fois le plus proche et le plus digne d'elle, qui est la nature humaine. En cela elle reste beaucoup plus originale qu'on ne croit. Elle n'explique pas la notion d'humanité à la façon de la science ou de la métaphysique, mais, ce qui vaut mieux, elle la rend familière, et peut-être, par là, l'exprime-t-elle avec plus de vérité. Elle l'emprunte à l'expérience que l'homme a faite de la vie, aux interprétations que lui-même en a données, non pas selon les rigides formules d'une logique abstraite, mais par un souple rapprochement de la raison et de la pratique. Elle la présente comme le résultat magnifique de ce persévérant travail d'organisation par lequel l'homme s'est soustrait aux aveugles poussées de ses sensations individuelles et a peu à peu transposé ses facultés dans l'universel..... L'éducation classique puise l'humanité à sa source vive et jaillissante, avant qu'elle se soit laissée endiguer par les procédés stricts des disciplines techniques ; elle prévient ainsi les intelligences contre la tentation d'oublier, dans la confusion des tâches diverses où elles peuvent être engagées, la puissance primitive dont leur mouvement procède encore ; elle est le principe de la réminiscence qui, dans la matérialité de l'action la plus positive, découvre la trace plus ou moins effacée, mais toujours persistante, de l'inspiration humaine.....

« C'est donc en pleine connaissance de cause que nous appelons au secours de la liberté l'expérience traditionnelle dont le sens fut fixé en des œuvres merveilleuses. Il y a une hérédité de la vie spirituelle, dont les bienfaits nous sont indispensables, mais ne nous sont véritablement garantis que si nous résumons par notre effort d'un jour les efforts séculaires qui l'ont constituée.... Nous voulons que les voix de la Grèce et de Rome se fassent toujours entendre avec toute l'harmonie et toute la pureté de leur accent. La Grèce nous dit : « Il y a une science de l'homme par l'homme, et cette science s'appelle la sagesse. Elle est née d'un libre éveil de la curiosité, qui, après s'être égarée en bien des choses, n'a rien trouvé de plus relevé ni de plus sûr. Cette science a cela d'excellent qu'elle n'exige aucune initiation mystérieuse. L'âme qui la désire la reçoit d'elle-même ; elle y fait concourir toutes les facultés sous la direction de la pensée ; même elle sait apercevoir dans la poésie le pressentiment du vrai. Mais ce qu'elle découvre est encore plus admirable, à savoir que ce qui semble à l'opinion grossière, divers et séparé, est un et concordant, qu'une conscience vigoureuse de la liberté ne va pas sans un goût très vif de la mesure, que la vie la plus complète est la vie la mieux réglée, et que là où la règle de la vie est le plus visible, c'est dans la société où est instituée la loi, — la loi qui est la raison sans la passion. » Rome nous dit : « Il y a un art qui est aussi nécessaire et aussi durable que l'art de faire pousser le blé et de le transformer en pain, c'est l'art d'échapper à l'imprévoyance et d'affermir le savoir-faire ; c'est

l'art, utile déjà au poète, mais indispensable à l'homme d'action, de suppléer aux faiblesses et aux intermittences de l'inspiration par des résolutions permanentes, par des préceptes de conduite énoncés en formules précises. L'intelligence tient son autorité de ce qu'elle est apte à administrer la vie, de ce qu'elle peut établir l'équilibre des penchants et de leurs conséquences, de ce qu'elle use de l'expérience avant tout pour développer et étendre sa faculté législative ; l'empire appartiendra au peuple qui saura légiférer pour l'univers. *Tu regere imperio populos.....* »

III. M. Léon Bourgeois. — M. Léon Bourgeois, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, a d'abord, en répondant à M. Delbos, rappelé les attaques de M. Jules Lemaitre contre l'enseignement classique et de M. Fouillée, contre l'enseignement moderne. Il ne pense pas, avec le premier, que l'éducation classique soit « un anachronisme effronté » et la croyance à l'utilité de cette éducation « un préjugé extravagant » ; il n'estime pas, avec le second, que ceux qui feraient quelque chose contre les études latines, travailleraient au profit « des adversaires de l'Université » et même « des ennemis de la France ». L'enseignement classique ne fait pas des bacheliers pâles et vides, ignorant tout de leur temps ; il n'a pas vu son niveau s'abaisser. L'enseignement moderne n'a point trompé les espérances de ses fondateurs. Par conséquent, dit M. Bourgeois, il n'y a aucun péril en la demeure et l'on peut délibérer sans hâte, surtout sans invectives sur ce problème de l'éducation secondaire, le plus délicat peut-être de ceux que pose, aux autres pays comme à la France, la transformation de la société moderne.

Puis M. Léon Bourgeois dit les règles très simples qui guident l'Université dans sa variation méthodique, en s'attachant surtout à montrer que l'enseignement moderne n'est pas défendu par « des ignorants de la beauté antique » ou par des « ingrats envers elle » :

« M. Delbos définissait ainsi le but dernier de toute éducation véritable : « C'est l'homme intérieur qui reste toujours, quoi qu'on veuille, au centre de la société, c'est à lui que doit aller l'effort de l'éducation. »

On ne saurait mieux dire. Il suffit, pour avoir réuni toutes les conditions du problème, d'ajouter que l'homme intérieur qu'il s'agit pour nous de former est un Français, né aux dernières heures du dix-neuvième siècle, citoyen d'une démocratie républicaine.

Quels que soient les instruments choisis pour la culture de cet homme, l'éducation de son intelligence, de son cœur et de sa volonté doit donc répondre à trois conditions.

Elle doit être une éducation nationale, éveillant en lui le génie de sa race, développant en lui les idées, les sentiments, les passions mêmes par lesquelles la France est dans le monde, suivant le mot de Michelet, une personne véritable.

Elle doit être une éducation contemporaine, répondant à l'ensemble des besoins qu'imposent à chaque individu dans la nation et à chaque nation dans l'univers, la rapidité et la complexité des relations modernes, et en même temps conforme à l'ensemble des idées scientifiques et philosophiques où se résume actuellement, dans les esprits les plus libres et les plus éclairés, la conception générale du monde matériel et du monde moral.

Elle doit être enfin une éducation sociale, c'est-à-dire une préparation et un entraînement à tous les devoirs qu'impose la qualité de citoyen dans une société d'hommes libres, égaux et solidaires.

Certes, pour être d'accord sur ces conditions, il faut d'abord être pénétré d'une vérité essentielle que M. Delbos a de même clairement rappelée : « Que la démocratie est dans notre temps à la fois le fait qui prévaut et le droit qui s'organise » ; que, par suite, l'éducation publique n'y peut plus avoir pour objet « de doter une élite du plaisir délicat et raffiné de la contemplation », et qu'elle doit assurer « non seulement un avantage à l'individu, mais un gain à la société ».

Mais si vraiment on accepte ces prémisses peut-on être si loin de s'accorder sur leurs conséquences ?

En tout cas, attachera-t-on désormais autant d'importance aux différences formelles des programmes, si le même esprit les pénètre et les anime tous ?

On craint, dit-on, pour le génie national : mais pense-t-on que les partisans de l'enseignement moderne n'aient pas, au même degré que les partisans de l'enseignement classique, le souci de ce génie et la volonté de garder au front de la patrie la claire auréole devant qui les yeux de tant de peuples se sont ouverts ?

Ce qui les divise, c'est leur passion même pour ce génie de notre race, c'est l'image que chacun d'eux en garde jalousement et dont il ne veut pas qu'un trait s'efface ou se déforme.

Oublions un instant leur querelle, et cherchons à l'évoquer ensemble, cette « personne » qu'est la France...

Notre langue est latine ; latines sont pour beaucoup nos mœurs, nos institutions, les tendances de notre esprit ; mais faire de l'héritage latin tout le trésor de notre race, ne serait-ce pas véritablement l'appauvrir ?

Notre terre de France, on l'a dit bien souvent, est une terre admirable parce qu'elle participe à la fois du Nord et du Midi, du climat de l'Océan et du climat méditerranéen, qu'elle est comme au point de rencontre et d'équilibre de toutes les forces de la nature et de la vie. Notre race est comme notre sol. Formée d'éléments très divers, elle a eu en elle assez de puissance pour les assimiler et pour les fondre en un être nouveau, harmonieux et souple, mais très personnel, très original, très résistant.

C'est lui que peignait déjà César en traits si nets et qui n'ont point changé. Ce fils de la terre et de la race de France n'est pas seulement, comme l'a dit un de nos maitres, « d'esprit clair, vif et sobre, de bon sens délié » ; il n'a pas seulement le goût de l'ordre, de la logique; il a l'imagination et l'enthousiasme ; il n'a pas seulement « la raison qui juge », il a aussi « le génie qui crée ». C'est lui qui, bien avant la Renaissance, pense avec liberté dans les fabliaux, confie son rêve d'amour et de gloire aux poètes des chansons de gestes et, passionné d'idéal, élève jusqu'au ciel, dans le jaillissement de ses cathédrales, sa plainte et son espérance surhumaines. C'est à lui qu'est due la floraison merveilleuse de ce treizième siècle dont on a dit que, si la nation française pouvait perdre ses titres, c'est là qu'il serait facile de les retrouver....

C'est à cette race fine et forte, naïve et ardente, de raison droite et de cœur passionné, que la Renaissance va plus tard apporter la vision merveilleuse de la beauté et de la sagesse antiques. Trop de secrets rapports existaient entre l'idéal où tendait le génie français et le type de perfection dans la puissance où s'était exprimé le génie de la Grèce, pour qu'une alliance immédiate et comme un alliage des deux esprits ne s'opérât point. L'œuvre incomparable de notre dix-septième siècle allait être faite de ce métal nouveau.

Mais alors même le génie propre de la race demeure ; il a su s'enrichir et non s'asservir. Dans le vase d'une forme exquise qui leur est offert, c'est bien le vin du sol natal que les fils de France entendent verser et conserver. Les plus classiques ne le sont qu'en partie : l'*Histoire des variations* est sans analogies dans le passé ; Corneille n'est Romain ni dans le *Cid* ni dans *Polyeucte* ; la passion de Racine est une contemporaine. Et les autres ? Quoi de plus directement français que le Discours de Descartes ? A quelle tradition « l'ignorant » Pascal va-t-il demander un conseil, dans l'émouvant et douloureux examen de

sa conscience ? C'est à la vie, observée près de lui, que La Rochefoucauld emprunte ses *Maximes*. C'est elle, et non Ménandre, qui fait sortir du cerveau de Molière Tartufe, ce moderne de tous les temps. Et c'est la nature, riante et douce, de nos campagnes de Brie et de Champagne, qui conte à La Fontaine ses divines comédies.

Ainsi le dix-septième siècle lui-même nous conseille de ne point nous enfermer dans le culte exclusif de l'antiquité ; il a continué à s'alimenter aux autres sources de la pensée française. Faisons comme lui, admettons à côté de la culture par les lettres antiques, une autre culture tirée de notre histoire et de notre langue, de la science contemporaine et du spectacle du monde qui vit autour de nous : gardons fidèlement le trésor d'idées, de directions intellectuelles, d'évocations esthétiques que nous ont légué la Grèce et Rome, mais n'abandonnons point celui que notre race elle-même a, de son propre fonds, lentement accumulé pour nous.

En agissant ainsi, nous obéirons à une loi supérieure qui ne nous trompera point : nous donnerons, en effet, à l'inspiration antique, dans l'ensemble de notre éducation, la place, la large et noble place qu'elle occupe dans le développement de l'humanité.

Et nous nous montrerons ainsi envers elle ce que nous devons être : non pas superstitieux, mais reconnaissants.

On a dit éloquemment de la connaissance de la beauté grecque que c'était le « contact avec la perfection »... Mais si Phidias ou Sophocle ont pu communiquer aux hommes cette émotion qui naît du sentiment qu'une œuvre est parfaite, qu'un idéal est réalisé, c'est que cette œuvre était née du génie même de leur sol et de leur race, c'est qu'elle était comme éparse autour d'eux dans la nature et dans les hommes, où leur libre observation en a d'elle-même, spontanément, rassemblé les traits.

Inspirons-nous du monde antique, non en cherchant à en imiter les œuvres, mais en pénétrant les causes qui lui ont permis de les créer. C'est le ciel pur de l'Attique, la ligne harmonieuse et nette de ses montagnes, le bleu profond de ses golfes, les muscles souples des vainqueurs olympiques ; c'est la vie libre de l'Agora, le bruit des armes de Marathon, la terreur sacrée du Destin, l'espoir en la protection d'Athènè que nous disent également les vers du poète ou les marbres de Phidias.

Il y a dans le ciel fin et changeant de notre France, dans la fraîcheur de ses forêts et de ses vallées, dans la douceur de ses plaines et dans l'âpreté de ses granits assez de conseils de beauté ; il y a dans les tumultes de ses révolutions, dans les splendeurs de ses victoires, dans les héroïsmes de ses épreuves assez de sources de noble émotion pour inspirer dans l'avenir, comme tant de fois ils l'ont été dans le passé, les orateurs, les poètes et les artistes. C'est la libre inspiration de leur temps et de leur milieu qui a fait les créateurs de l'art et de la pensée antique. Pourquoi la libre inspiration d'un monde nouveau serait-elle plus inféconde ?

C'est là réellement ce que vous avez pensé, en laissant jaillir les deux sources voisines où viennent puiser ces jeunes gens.

Il ne s'agit pas de laisser oublier aux hommes la représentation merveilleuse que le monde antique nous a donnée de lui-même ; il s'agit de permettre au monde moderne de chercher à son tour à se concevoir et à s'exprimer. »

*
* *

M. Bourgeois avait exprimé des idées analogues dans une lettre-préface, écrite le 20 février pour la brochure de M. Gaston Cadoux, *Un demi-siècle d'enseignement moderne, Le Collège Chaptal à Paris* (1) :

(1) Voir les *Analyses* et *Comptes Rendus* de ce n°.

« Votre brochure, disait-il, sera la bienvenue à cette heure où toute une nouvelle croisade se prêche contre l'enseignement moderne. Les beaux résultats obtenus, depuis un demi-siècle, par le Collège Chaptal, répondront, mieux que toute argumentation théorique, à ceux qui accusent l'enseignement moderne de préparer un abaissement du niveau de nos études secondaires, et, dans leur passion singulière, vont jusqu'à prétendre qu'il compromet la tradition nationale et met en péril l'esprit français. Publiez ce petit livre, et comptez sur la gratitude des hommes sans préjugés, qui, sans rien méconnaître des services rendus par la haute culture classique, croient qu'il peut exister à côté d'elle une autre culture générale des esprits, également libérale, fondée sur une philosophie aussi généreuse, non moins propre à développer le sentiment esthétique, et mieux faite pour entraîner le plus grand nombre vers la vie réelle et vers l'action ».

* * *

IV. M. Michel Bréal. — Dans un article de la *Revue du Palais*, Pourquoi il faut garder le latin, M. Michel Bréal examinant les idées de M. Jules Lemaître, admet que « la décadence du latin et du grec est trop certaine » ; mais le remède proposé lui semble « de ceux qui emportent le malade. » Il ne nie pas, il ne voit pas en indifférent les progrès de la race anglo-saxonne, mais il estime qu'ils sont la conséquence de beaucoup de facteurs, entre lesquels l'enseignement n'est pas le plus important. Et ce qu'on peut attendre des collèges pour l'extension du commerce français, pour le progrès de la colonisation, il croit qu'on l'aurait obtenu avec l'enseignement spécial créé par M. Duruy, tandis que l'enseignement moderne, dans l'esprit de quelques-uns des réorganisateurs, doit bien plus « attirer la clientèle du latin par une concurrence à bon marché, que mettre sur pied un enseignement ayant une utilité propre et une physionomie distincte. »

Faut-il demander au Conseil supérieur un remaniement des programmes ? Un Conseil composé à l'imitation de nos assemblées politiques est, selon M. Bréal, en de mauvaises conditions pour exercer l'action désirée ; car « en de telles assemblées, avec la meilleure foi du monde, et contre le gré des volontés individuelles, il se forme des compromis qui ne valent rien. » Et en espérant que l'avenir triomphera de ces difficultés, M. Bréal répond de la manière suivante à certaines affirmations de M. Jules Lemaître :

« Il déplore le temps qu'on passe au collège à apprendre le latin. « Que de temps perdu ! Je frémis en y songeant. Que de milliers et de milliers d'années, si l'on additionne les jours inutilement consumés par les neuf dixièmes des collégiens de ce siècle, à traduire très mal les écrivains d'Athènes et de Rome ! ».

Je puis le rassurer. C'est une erreur de croire — erreur où j'étais autrefois tombé moi-même — que nos professeurs se proposent d'enseigner le latin et le grec à leurs élèves. Il s'agit bien de latin et de grec ! La vérité est qu'ils enseignent le français et rien que le français. L'enseignement, comme toutes les choses humaines, suit son évolution dans le temps. Depuis trois siècles qu'il y a des collèges où des professeurs dictent des thèmes et des versions, le but a bien pu changer. Il n'est plus celui qu'avaient en vue les érudits de la Renaissance, ni même celui que poursuivait le bon Rollin. Si nos maîtres mettent continuellement en présence les deux langues, ce n'est pas — soyez-

en sûrs — qu'ils se soucient de faire des latinistes ; mais ils veulent, par le moyen du latin, faire sentir la propriété des termes français, la valeur des locutions, l'agencement de la phrase. En expliquant l'auteur latin, en corrigeant la version latine, en commentant le thème, ils font découvrir à l'élève les ressources de notre langue, enseignement d'autant plus efficace qu'il donne l'illusion d'apprendre une langue étrangère. Le ministre serait bien imprudent qui retirerait de la main de nos maîtres un instrument formé par une longue suite d'esprits subtils, ingénieux et dévoués à la jeunesse.

Croit-on qu'à l'aide de l'allemand ou de l'anglais on obtiendrait les mêmes effets ? Je me permets d'en douter. J'en ai donné ailleurs les raisons (1). Sans y revenir, je demanderai seulement où l'on prendrait les professeurs : car on ne peut raisonnablement considérer le personnel gréco-latin de nos lycées, tel que l'École normale le forme depuis cent ans, comme des fonctionnaires aptes à tout faire, et prêts, sur l'ordre d'un ministre, à verser n'importe quelle espèce d'instruction à leur auditoire. L'enseignement classique est devenu un agencement compliqué et délicat, qu'on risque, en y touchant à la légère, de brouiller et de fausser pour de longues années. Cet enseignement est devenu pour les classes lettrées de la nation comme un de ces organes de notre corps par lesquels nous vivons et respirons, et dont nous ne sentons la présence que le jour où ils viennent à fonctionner mal et où ils menacent de s'arrêter.

Il ne serait pas convenable de finir ces réflexions par une citation latine : sans quoi j'aurais prié M. Lemaître de jeter les yeux sur le navire universitaire, déjà privé d'une partie de ses agrès, et menacé de terminer ses jours comme un ponton sans utilité et sans honneur. J'aime mieux, en terminant, rappeler la grande autorité de M. Renan, qui dit dans l'*Avenir de la Science* : « L'existence des langues classiques est une loi universelle dans l'histoire des littératures... Le choix de ces langues n'a rien d'arbitraire.... La langue ancienne subsiste comme une forme antique dans laquelle la pensée même devra venir se mouler, *au moins pour le travail de l'éducation.* »

∴

V. — M. Fouillée. — M. Fouillée, dont nous avons déjà signalé les articles sur la réforme de l'enseignement classique dans la *Revue politique et parlementaire*, est revenu sur la question dans plusieurs lettres adressées au *Journal des Débats* (2). D'abord il ne lui semble pas que le latin soit, comme on le dit si souvent, une « langue morte, legs de la monarchie également morte » :

« Mais, d'abord, le latin est-il une langue aussi éteinte qu'on veut bien le dire ? Il revit non seulement dans le français, mais dans l'italien et l'espagnol. Le jeune homme de France, qui a appris le latin, a, du même coup, appris sa langue par le moyen le plus sûr et le plus *radical* en quelque sorte. Il n'a plus qu'un effort d'un mois ou deux à faire pour posséder l'italien et l'espagnol, deux langues vivantes dont la seconde, répandue dans les Républiques américaines et dans les colonies espagnoles, est d'une grande importance commerciale. Quant à l'étranger qui a appris le latin, il a l'ambition toute naturelle d'apprendre aussi le français, dont les destinées sont ainsi liées en partie à celles du latin même. Comment donc traiter dédaigneusement cette langue, comme s'il s'agissait de l'hébreu ou du sanscrit ? Le latin est moins mort que le grec même, bien que le grec se parle encore. « Rien n'égale, a dit de Maistre, la di-

(1) *De l'enseignement des langues vivantes*. Conférences faites aux étudiants en lettres de la Sorbonne. Hachette, 1893.
(2) 26 juin, 2 juillet, 6 et 17 août.

gnité de la langue latine... C'est la langue de la civilisation. Mêlée à celle de nos pères les barbares, elle sut raffiner, assouplir, et, pour ainsi dire, *spiritualiser* ces idiomes grossiers qui sont devenus ce que nous voyons... Qu'on jette les yeux sur une mappemonde, qu'on trace la ligne où cette langue universelle se tut : là sont les bornes de la civilisation et de la fraternité européennes... Le signe européen, c'est la langue latine. »

Aussi est-il difficile d'admettre que, dans une nation qui a derrière elle une longue histoire latine et chrétienne, celui qui a reçu une éducation libérale demeure au-dessous d'un simple curé de campagne et n'ait pas la moindre connaissance d'une langue qui a joué et joue encore un rôle universel.

Les pays protestants, qu'ils soient monarchiques ou républicains, tiennent au latin autant et plus peut-être que les pays catholiques, parce qu'ils sentent que l'homme qui doit remplir quelque fonction libérale, ou qui, à défaut de fonction, aura dans l'Etat, par le seul fait de son éducation et de sa situation, une *mission libérale*, ne doit pas être au-dessous du pasteur, ne doit pas demeurer étranger à la langue de la civilisation antique et chrétienne, incapable de comprendre une expression empruntée soit à l'idiome de la théologie, soit à celui du droit, soit simplement aux œuvres classiques de Virgile ou de Tacite ».

Puis M. Fouillée répond à ceux qui reprochent aux études classiques d'éloigner les jeunes gens des carrières industrielles :

« Si les jeunes gens qui ont reçu les humanités classiques se portent trop vers les carrières libérales au lieu de choisir les carrières industrielles, ce n'est ni leur faute, ni celles des humanités : c'est la faute des écoles professionnelles et techniques qui n'organisent pas leurs examens d'entrée et leurs conditions de recrutement de manière à s'ouvrir à l'élite classique. Travaillant en dehors de l'Université et sans la consulter sur leurs programmes, ces écoles spéciales, avec la myopie de l'esprit spécialiste, croient avancer leur besogne en exigeant de leurs candidats une masse indigeste de connaissances spéciales, quand elles devraient se contenter d'une forte éducation littéraire et scientifique, celle-ci réduite à une connaissance approfondie des mathématiques et de la physique, non du reste. Que les diverses écoles scientifiques et industrielles s'entendent avec l'Université pour régler leurs programmes, et, au lieu de faire la sélection en faveur du plus fort bourrage mécanique, elles la feraient en faveur des esprits les plus développés. C'est, en somme, notre organisation professionnelle qui est insuffisante et défectueuse. Ne spécialisez pas les élèves avant les examens, mais après ; ne croyez pas qu'il soit nécessaire de demander, par exemple, de la chimie agricole dès l'entrée des écoles d'agriculture. En restreignant au nécessaire les conditions d'admissibilité, vous pourrez choisir les meilleures intelligences au lieu de choisir les meilleures mémoires. Surtout, adaptez l'enseignement professionnel à l'enseignement général et classique de façon que le premier soit une des suites naturelles et un des débouchés du second. »

Dans un précédent article, M. Fouillée s'était défendu d'être d'accord avec M. Jules Lemaître. Il ne veut pas, pour tous les lycées, d'un enseignement moderne de quatre années obligatoire pour tous et commun à tous les élèves, auquel on superposerait « dans trois ou quatre lycées de Paris et dans les lycées des villes d'Université », pour ceux qui le demanderaient, l'enseignement du latin et aussi de la philosophie, des mathématiques élémentaires ou spéciales. Voici les principales raisons pour lesquelles il refuse de se rallier au système de M. Lemaître et aussi de M. Combes : 1° une foule de parents ne voudraient ni ne pourraient envoyer leurs enfants dans les seuls lycées où se donnerait l'enseignement

classique ; 2° en voulant réserver les études libérales pour une petite élite, on n'aboutirait dans la réalité qu'à la suppression de toute élite au sommet. Car on enlèverait aux langues anciennes leur vertu éducative, on substituerait une sorte d'instruction de métier à l'éducation vraiment libérale ; 3° tous les élèves — ceux qui n'auraient, en somme, reçu qu'une bonne éducation primaire, comme ceux qui auraient étudié le latin et la philosophie — auraient l'accès des grandes écoles, même de la médecine et du droit. Les uns obtiendraient en quatre ans ce que les autres obtiennent en sept et seraient déclarés leurs égaux. Le résultat final serait l'extinction des études classiques. Et on n'aurait diminué le nombre ni des fonctionnaires, ni des médecins, ni des avocats, puisque le premier venu pouvant se présenter aux Facultés, un encombrement de plus en plus considérable se produirait.

Puis M. Fouillée défend les professions libérales, selon lui trop discréditées et rappelle, dans ses traits essentiels, son plan d'études classiques :

« Par une réaction qui nous semble exagérée, beaucoup d'esprits libéraux croient aujourd'hui devoir rabaisser les professions libérales, et ils prétendent que le commerce les vaut. Et certes au point de vue moral, un commerçant honnête vaut un magistrat honnête ; mais, au point de vue social, on ne saurait cependant dire qu'une boutique soit égale à un tribunal ou à un laboratoire de savant. Dans ce qu'on appelle l'organisme social, la nécessité de toutes ces fonctions, — même des plus humbles, — n'empêche ni leur hiérarchie, ni la supériorité des fonctions intellectuelles et morales, pas plus que l'absolue nécessité de l'estomac n'en fait l'égal du cerveau.

A vrai dire, mon plan d'études classiques est tout l'opposé de celui que M. Lemaître propose.

Je maintiens, en effet, le latin comme base universelle de l'enseignement secondaire libéral ; mais je donne aux sciences, aux langues vivantes, aux études morales, sociales, philosophiques une place assez grande pour que les enfants soient aptes aussi bien aux carrières scientifiques et industrielles que littéraires, ou *invicem*, et qu'ils puissent, au moyen de quelques variantes dans les dernières années, se préparer plus spécialement aux unes sans devenir étrangers aux autres. Quant à ceux qui n'ont pas le temps ou les moyens de faire des études complètes, ils auront à leur disposition l'enseignement pratique de quatre ans, que défend avec tant de talent et d'éloquence M. Jules Lemaître ; mais cet enseignement devra se développer à côté de l'autre et non à la base de l'autre, qu'il ruinerait au lieu de le soutenir ».

Dans un autre article (1), postérieur au discours de M. Léon Bourgeois, M. Fouillée s'élève contre le projet du Ministre de demander aux Chambres « l'égalité des sanctions », c'est-à-dire l'entrée des bacheliers de l'enseignement moderne aux Facultés de droit et de médecine. C'est, dit-il, *revendiquer des sanctions égales pour des études inégales*. Les deux enseignements sont inégaux en durée, puisque l'enseignement moderne dure un an de moins et qu'il est même réduit à trois ou quatre années dans certains établissements. Ils sont inégaux en qualité, puisque l'enseignement moderne est notoirement plus facile, plus à la portée du grand nombre, plus rapproché du simple emmagasinage scientifique, historique

(1) *Débats* du 6 août.

et géographique, moins tourné vers la haute culture littéraire et philosophique, plus préoccupé de l'utile que du beau, de la pratique que de la spéculation. Ils sont inégaux par le but et la direction, puisque l'un a essentiellement pour objet, avec une éducation toute libérale, les fonctions également appelées libérales, qui, bien comprises, devraient être avant tout des missions désintéressées — missions de justice pour les avocats et les magistrats, missions d'enseignement et d'éducation pour les professeurs, missions de salut physique et mental pour les médecins — avec toutes les responsabilités morales qu'un tel rôle social entraîne. Quant à l'enseignement spécial modernisé, son unique raison d'être, pour ne pas constituer le plus fâcheux *double emploi*, est dans une orientation franche vers le commerce, l'industrie, l'agriculture, la colonisation, où il est naturel que dominent le souci de l'utile et les intérêts d'ordre matériel.

Enfin, se plaçant sur le « vrai terrain, celui de l'intérêt national, » M. Fouillée (1) revient encore sur la nécessité de réserver à l'un des enseignements les carrières libérales, d'orienter l'autre vers les carrières pratiques :

« Si l'on a la faiblesse d'ouvrir des écoles de Droit et de Médecine à quiconque voudra passer les examens spéciaux « à ses risques et périls », pourquoi ne pas admettre aussi les élèves des écoles primaires, comme l'a demandé logiquement le Conseil départemental du Cantal, en invoquant « l'égalité démocratique » ? D'égalité en égalité, nous arriverons à l'abaissement de tout et de tous.

« L'Université l'a bien compris. Par ses votes, elle n'a cessé de réclamer qu'on orientât l' « enseignement moderne » vers la pratique, vers les professions industrielles, commerciales et coloniales, qui ont besoin d'être favorisées et relevées. Le ministre, au contraire, persiste à vouloir des « humanités modernes » en concurrence avec les anciennes, destinées à fabriquer de nouveaux avocats, médecins et fonctionnaires, pour des fonctions déjà encombrées et menacées de « médiocratie ». La France manque-t-elle donc d' « humanistes », et ce qui se fait sentir aujourd'hui, est-ce vraiment le besoin de ces nouvelles « humanités » ? Les anciennes ont-elles démérité, elles qui formèrent en France les Cuvier, les Dumas, les Le Verrier, les Claude Bernard et les Pasteur ; en Allemagne, les Helmholtz et les Dubois-Reymond ; en Angleterre, les Darwin, les Huxley, les Tyndall, les Thomson et combien d'autres ?

« Non, la création d'humanités nouvelles est une superfétation et un nonsens, si elles n'ont pas pour but caché, sous les apparences dont on les décore, de ruiner les études classiques en leur arrachant l'un après l'autre tous leurs moyens d'existence et tous leurs « adeptes ». Et c'est se moquer que de répondre : Puisque les études classiques sont si « désintéressées », elles doivent consentir à leur propre mort !

« Par une tactique désespérée, les amis du ministère espèrent justifier les humanités nouvelles en nous faisant croire que cet enseignement à double fin, qui prétend être à la fois pratique et libéral, accomplit ce miracle d'égaler les études classiques. Mais si le niveau, la difficulté et la durée sont vraiment « les mêmes », comment se fait-il que les frères des Ecoles chrétiennes, que les maristes, que beaucoup d'instituteurs, soient devenus si aisément des préparateurs au baccalauréat moderne, ce qui, en créant aux établissements d'instruction secondaire une redoutable concurrence, n'a pas peu contribué à la fameuse « crise de l'Université » ? Quelque mal qu'on dise des « fours à bachot »

(1) Lettre du 9 août au *Temps*, reproduite par les *Débats* du 17 août.

classiques, encore faut-il qu'ils parviennent à faire faire aux élèves, le jour de l'examen, une version latine suffisante et une suffisante dissertation philosophique, ce qui ne s'improvise pas. Si les jurys classiques ne se montrent pas assez sévères, qu'on les oblige à l'être davantage, au lieu de chanegr les établissements primaires eux-mêmes en officines de baccalauréat moderne et de rabaisser de plus en plus les matières d'examen en les mettant à la portée de tous. »

*
* *

V. M. Boudin. — A propos de l'organisation d'un enseignement pratique qui, pour les uns serait l'ancien enseignement spécial, pour d'autres serait mis en harmonie avec les créations du même ordre de nos Universités régionales, mais qui a surtout été préconisé, avant M. Jules Lemaître, par la *Société de l'enseignement secondaire*, il n'est pas inutile de reproduire les principaux passages d'une lettre envoyée aux *Débats* (1er mars), par M. Boudin, principal du collège de Honfleur :

« 1° Nous ne modifions en rien les programmes actuels de l'enseignement moderne qui mène à toutes les grandes Ecoles, au commerce, à l'industrie, à l'agriculture et aux administrations. Nous allons régulièrement de la sixième à la première parallèlement à l'enseignement classique, réunissant parfois les deux enseignements sur des terrains communs, et cela pour leur plus grand bien ;

« 2° Nous ne coupons pas prématurément, en A et B, des élèves qui savent rarement ce qu'ils seront aptes à faire et ce qu'ils feront un an plus tard. Nous *ajoutons* seulement, en troisième moderne, quelques cours pratiques et une leçon d'histoire, ce qui forme un tout suffisant pour ceux qui n'iront pas plus loin ;

« 3° Nous nous gardons de supprimer une langue au profit d'une autre ; nous rendons même possible aux classiques l'étude simultanée de l'anglais et de l'allemand.

« J'ai déjà réfuté ailleurs ce vœu séduisant : « Il vaut mieux que nos enfants *sachent bien une seule* langue vivante que d'en *mal savoir deux* ».

« La vérité, à mon avis, la voici : on ne sait jamais bien une langue vivante en sortant de nos classes ; mais on peut être préparé à la bien apprendre, et, la volonté, les circonstances aidant, la bien savoir un jour.

« Il vaut donc mieux « pouvoir apprendre deux langues qu'une seule ».

« Et j'appuie cette opinion sur mille exemples que j'ai rencontrés autour de moi.

« Un négociant havrais recommençant trois fois dans son existence l'étude de l'allemand, à vingt-cinq, à trente-cinq, à quarante-cinq ans, me disait : « Si j'avais su une langue vivante et, à plus forte raison, deux, je serais depuis longtemps le chef au lieu d'être l'employé ». Et trois fois, après quatre ou cinq mois d'efforts, il renonçait à cette langue si désirée. N'ayant jamais rien appris d'analogue, cette étude lui paraissait insurmontable.

« Un autre, un lettré des plus distingués, un penseur : « Je donnerais tout ce que vous m'avez appris de grec et de latin pour un peu d'anglais et d'allemand ! — Et vous auriez tort ; vous pourriez bien lâcher la proie pour l'ombre : d'ailleurs, mettez-vous-y. — Je n'ai jamais commencé ! »

« En résumé : laisser intact l'enseignement moderne ; compléter en troisième un cycle pratique ; rendre possible l'étude de deux langues vivantes, telle est notre organisation que trente ans de pratique permettent de juger. »

VI. — Lettre de M. Alfred Croiset.

Mon cher Directeur,

Les défenseurs des études classiques ont plaidé avec éloquence la cause du latin ; quelques-uns ont paru plus réservés au sujet du grec. Les uns le sacrifieraient sans trop de peine ; d'autres, sans aller si loin, seraient disposés à voir réduire encore le nombre déjà si faible des heures que nos élèves consacrent à l'étudier. Cette seconde tendance est peut-être la plus dangereuse : moins radicale que la première en apparence, elle aboutirait pratiquement au même résultat : au bout de peu d'années, l'inutilité évidente d'une étude ainsi mutilée fournirait un argument de plus à ceux qui en demandent déjà la suppression, et la cause du grec serait irrémédiablement perdue. J'estime que ce serait grand dommage et je vous demande la permission, mon cher directeur, de soumettre sur ce point à vos lecteurs quelques réflexions.

D'où vient cette défaveur des études grecques auprès d'hommes qui sont d'ailleurs convaincus de la nécessité d'une culture classique ? J'en vois deux raisons, de valeur fort inégale. La littérature latine, dit-on d'abord, toute pénétrée d'hellénisme, a tiré de la littérature grecque ce que celle-ci contenait de meilleur ; dans Cicéron et dans Virgile, nous puiserons, à moins de frais, tout le suc d'Homère et de Démosthène. D'ailleurs, ajoute-t-on, il est certain qu'en fait nos élèves ne savent plus le grec, qu'Homère et Démosthène sont pour eux lettre morte, et qu'il est parfaitement inutile en conséquence de les retenir sur des textes qui ne leur livrent plus leurs secrets : l'étude de deux langues aussi difficiles est une charge accablante, en effet ; sacrifions l'une, celle qu'on ne sait jamais, pour fortifier l'autre.

La première raison n'est guère sérieuse, et ceux même qui l'invoquent sont trop instruits pour ne pas savoir à merveille combien Homère diffère de Virgile ou Démosthène de Cicéron. Je ne me donnerai pas le ridicule de le leur apprendre. Une raison aussi faible ne peut être dans leur bouche qu'une de ces consolations qu'on se donne à soi-même en face d'un mal jugé inévitable, pour essayer de s'en dissimuler la gravité.

Arrivons donc à la seconde raison. Celle-ci, du moins, est spécieuse. Quel professeur, en effet, n'a gémi sur la faiblesse des études grecques ? Quel examinateur du baccalauréat n'a déclaré vingt fois que les candidats ne savaient rien ? Quel homme de quarante ans, sorti jadis du Lycée avec son diplôme, n'est prêt à confesser que, s'il peut encore se tirer à peu près d'une phrase latine, il ne sait plus un mot de grec, et que d'ailleurs il n'en a guère jamais su davantage ? Voilà, semble-t-il, des faits incontestables, des faits probants : à quoi bon chicaner contre l'évidence ? J'oserai soutenir pourtant que ces faits ne sont ni aussi incontestables, ni aussi probants qu'on le croit, que les boutades d'un examinateur ne doivent pas être prises au pied de la lettre, et que nos anciens élèves se calomnient eux-mêmes quand ils s'imaginent avoir été aussi faibles en grec qu'ils le disent après coup. Qu'ils l'aient complètement oublié, plus complètement que le latin, je l'admets sans peine. Ils ont oublié bien d'autres

choses. Mais qu'ils n'aient jamais été en état d'en tirer profit, cela je le nie absolument. Il va de soi, d'ailleurs que je parle de la moyenne des élèves ou des meilleurs, non de ceux qui, dans une classe, sont obstinément rebelles à tout enseignement : pour ceux-là, le programme le plus hardiment élagué sera toujours trop touffu. Pour les autres, pour la majorité de la classe, la vérité, selon moi, est toute différente, aussi bien en ce qui concerne le grec que pour le reste ; et voici à peu près comment elle m'apparaît, quand j'interroge mon expérience d'élève et de professeur.

En cinquième et en quatrième, l'enfant apprend la grammaire grecque élémentaire et traduit quelques phrases faciles. Cette étude se fait sans aucune peine. A cet âge, une étude nouvelle intéresse toujours. L'élève d'ailleurs est charmé de saisir tant de ressemblances entre le latin, qu'il sait déjà un peu, et le grec qui se découvre à lui par degrés. A la fin de la quatrième, il est rare que la classe, dans son ensemble, ne soit pas en bonne voie. Dans la division supérieure, les choses changent un peu. Les textes sont plus difficiles ; les exercices pratiques sont plus rares ; d'autres travaux sollicitent en divers sens l'attention de l'élève, pour qui le grec n'a plus l'attrait de la nouveauté. Le nombre des traînards s'accroît. Cependant, si le professeur est bien maître de sa classe, s'il a le goût du grec, s'il sait animer son enseignement et l'approprier à la force de ses auditeurs, ceux-ci le suivront avec plaisir où il voudra les mener. Il ne faut pas croire qu'il y ait surcharge pour l'élève dans l'étude des deux littératures. Les élèves travailleurs s'en tirent très facilement. Les autres ne sauraient pas mieux le latin pour ignorer davantage le grec. Ils arrivent à ignorer même le français. La littérature grecque, d'ailleurs, plus difficile que la latine par le vocabulaire, est souvent plus facile par les idées et les sentiments ; elle est plus jeune, plus voisine de l'âge des enfants et plus accessible à leur esprit. Homère est bien plus que Virgile leur contemporain. Rien n'est donc plus aisé que de les amener jusqu'à lui. Si la classe est bien faite, les élèves auront lu, durant les trois années d'humanités, quelques chants d'Homère, deux ou trois tragédies de Sophocle et d'Euripide, un ou deux des dialogues les plus courts de Platon, plusieurs *Philippiques* de Démosthène et quelques parties du discours de la *Couronne*; sans compter les pages détachées que fournissent les versions et les livres d'extraits. On n'aura pas seulement traduit les mots ; on aura, quelquefois au moins, senti l'émotion de la beauté grecque. Certaines scènes de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* sont d'un effet irrésistible. La noblesse de Sophocle, la belle sérénité de Platon, la passion impérieuse de Démosthène apparaissent sans difficulté aux yeux des élèves, pour peu que le professeur sache son métier. Celui-ci sans doute, devra souvent intervenir pour donner le sens d'un mot, et surtout pour soutenir le mouvement de l'explication, pour l'empêcher de s'enliser dans un mot à mot somnolent. Aussi, dans l'examen du baccalauréat, il arrivera souvent que le candidat, réduit à ses seules forces et troublé par l'anxiété, fera piteuse figure. Qu'importe, après tout, si ses années de collège ont éveillé en lui les impressions que je viens de dire ? C'est sur ses études qu'il faut le juger, non sur un examen final qui ne peut jamais, quoi qu'on fasse, donner de son travail une idée tout à fait exacte.

L'unique question est donc de savoir si des études ainsi conduites sont nulles ou insignifiantes.

De grands amis du grec, Beulé, Charles Bigot, les trouvaient au moins insuffisantes et voulaient les fortifier par un remaniement complet des programmes. Il s'agissait, dans leur système, de mettre le grec à la place du latin, d'en faire la langue fondamentale de l'enseignement classique, la première étudiée et la plus assidûment pratiquée. Si ces propositions, qui firent jadis quelque bruit, n'étaient aujourd'hui fort oubliées, il faudrait les combattre. De tels remèdes étaient chimériques et dangereux. Sans tomber dans ces excès, il est permis d'imaginer et de souhaiter quelques améliorations modestes. Il serait bon, je crois, de commencer l'étude du grec un peu plus tôt qu'on ne le fait aujourd'hui. Il faudrait surtout que, de plus en plus, nos jeunes professeurs missent dans leur enseignement cette flamme, cette conviction sans laquelle on ne fait rien de solide. Ces progrès seront, je l'espère, l'œuvre de l'avenir. Pour le moment, la question urgente est celle que je posais tout à l'heure et à laquelle je reviens : est-il vrai que l'étude du grec, telle qu'elle existe actuellement et telle que j'ai essayé de la décrire sans prévention, donne trop peu de résultats utiles pour mériter d'être défendue ? Je réponds *non*, sans hésiter.

Je pourrais parler des avantages que procure à l'esprit de l'enfant l'étude même de la langue. Ces avantages sont du même genre que ceux qui résultent de l'étude du latin : l'aptitude analytique de l'esprit s'y développe d'une manière analogue, à cela près que la netteté souple de la phrase grecque marque les relations des idées entre elles avec plus de finesse que le latin. Le jeu des particules, l'opposition vive des idées mises en lumière et en valeur par leur contraste, le don d'exprimer les nuances les plus fugitives de la pensée et du sentiment sont des traits frappants de la langue grecque, merveilleusement propres à aiguiser l'esprit et à l'asssouplir. Quoi qu'il en soit de ces qualités, comme elles sont, malgré les différences, assez voisines de celles du latin, je me borne à les rappeler brièvement sans y insister. Ce qui me parait beaucoup plus important, ce sont deux acquisitions capitales que rien ne peut suppléer, ni l'étude du latin, ni même la lecture de traductions, et qui résultent naturellement pour l'élève d'un cours d'études grecques suivi jusqu'au bout avec un succès moyen : je veux dire une conception plus délicate de la beauté et un élargissement sensible de l'horizon historique.

Prenez un homme qui n'ait jamais lu dans le texte un vers d'Homère ou de Sophocle, une phrase de Platon ou de Démosthène. Il pourra, sur des traductions, se faire une idée approximative de l'art grec. Il ne saura jamais tout ce que cet art possède de finesse et de grâce aussi bien dans la vigueur la plus pathétique que dans la naïveté la plus savoureuse, et tout ce que la perfection du naturel ajoute de charme à la grandeur de l'idée ou à la force du sentiment. Au contraire, sentir une fois, en présence du texte même, l'impression vive, exquise, de cette beauté, c'est recevoir une sorte de révélation ; c'est pénétrer dans un monde nouveau, dont on pourra ensuite évoquer le souvenir, même à l'aide des traductions Je ne demande pas que les hommes cultivés qui ne sont pas des hellénistes de profession lisent dans le texte Homère ou Sophocle. Je demande seulement que, s'ils ont un jour la curiosité de les lire en français, ce français, d'ordinaire médiocre, s'éclaire pour eux d'un faible rayon gardé au fond de leur mémoire ; ou que, s'ils ne doivent jamais éprouver cette curiosité, une impression fugitive ait du moins, à un mo-

ment donné, effleuré d'une ride la surface de leur âme : ces rides mêmes s'effacent, mais il en reste quelque part une trace obscure. On est souvent surpris, quand on cause avec un homme bien élevé, de reconnaître combien de ces souvenirs, en apparence fugitifs et légers, ont pourtant survécu aux hasards de la vie. Peu m'importe que nos élèves, quelques années à peine après leur baccalauréat, soient incapables de retrouver le sens d'un mot usuel. S'ils se rappellent avoir un jour été émus en entendant traduire en classe un passage d'un poète grec, je suis certain qu'ils n'ont pas perdu leur temps.

Avec un sentiment plus délicat de la beauté, ils ont retiré de leurs études grecques un autre profit : c'est de mieux comprendre la parenté intellectuelle qui nous unit aux anciens Hellènes et de mieux embrasser dans sa continuité la suite de la civilisation occidentale. Grâce aux études faites au collège, nous entrons de plain pied dans l'intelligence des hommes et des choses de la Grèce. Ces hommes et ces choses, qui ont tant influé sur notre évolution, ne nous sont pas tout à fait étrangers. Nous les connaissons de longue date, au moins en gros, et si nous ne savons pas très exactement ce qu'a fait un Socrate ou ce qu'était une cité grecque, nous en avons pourtant une idée plus nette que de Confucius ou de Bagdad. Notre perspective historique s'en trouve agrandie. Le jour où l'on cessera d'étudier le grec au collège, les Grecs sembleront reculer dans le passé. La curiosité de les lire, même à l'aide de traductions, deviendra plus rare. Quelques érudits les étudieront dans le texte, quelques curieux, à peine plus nombreux, les liront dans des traductions, comme on lit aujourd'hui les poèmes de l'Inde. Mais, pour la foule des gens cultivés, Homère deviendra un inconnu, et notre horizon s'arrêtera au siècle de César.

Pourquoi courir de gaîté de cœur au-devant de cet amoindrissement intellectuel ? S'il y avait actuellement surcharge pour les élèves, il faudrait bien se résigner à des sacrifices. Mais, encore une fois, il n'y a de surcharge que pour ceux à qui tout effort est impossible ou odieux. On a souvent, depuis quelques années, invoqué l'intérêt des élèves moyens. Rien de mieux. N'allons pas cependant jusqu'à orienter toutes nos études en vue des élèves qui devraient en être écartés. Ma conclusion est donc très conservatrice : quoique spécialiste, je ne demande pas le premier rang pour ma spécialité ; je demande qu'on la laisse à sa place, qu'on améliore certains détails peu à peu, prudemment, mais surtout qu'on ne se lance pas dans les suppressions grandioses, et qu'on n'essaie pas de nous persuader que le meilleur moyen de fortifier notre bras droit, ce soit de couper notre bras gauche.

ALFRED CROISET,
de l'Institut.

Saint-Aubin-sur-Mer, août 1898.

(*A suivre*) (1)

(1) Nous continuerons dans nos prochains numéros, à faire connaître les opinions motivées qui peuvent éclairer les délibérations de nos groupes sur l'organisation de l'enseignement secondaire (*N. de la Réd.*).

CONSEILS DES UNIVERSITÉS FRANÇAISES (1)

LYON : *Séance du 7 juillet 1898. Présidence de M. le Recteur.*

Absents : MM. Clédat, André et Hannequin.

M. le Recteur annonce au Conseil la nomination de deux nouveaux agrégés à la Faculté de médecine, M. Bordier (physique) et M. Sambuc (chimie) ; l'admission à la retraite, sur sa demande, de M. Becq (Jacques-Célestin), secrétaire des Facultés de Droit et des Lettres, et la nomination de M. Becq (Joseph-Marie-Raymond) aux mêmes fonctions.

Sur la proposition de M. le Recteur, le Conseil remercie M. Chantre de l'hommage qu'il a bien voulu faire à l'Université de son bel ouvrage « Mission en Cappadoce ».

M. le Recteur donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre relative à la célébration du centenaire de la naissance de Michelet. Les Facultés vaqueront, à cette occasion, l'après-midi du 13 juillet.

Le Conseil, conformément à l'avis du comité des *Annales*, autorise la publication dans ce recueil d'un mémoire de M. Caullery : « Les formes épitaques et l'évolution des Cirrutaliens ». Dépense prévue 1.750 fr.

Il reçoit communication des rapports de MM. les Doyens sur les dispenses du droit d'inscription pendant l'année scolaire 1897-98.

Il vote un crédit de 300 fr. pour le paiement du sceau de l'Université.

Le Conseil présente à la nomination de M. le Recteur la liste des professeurs, agrégés, chefs de travaux, etc., qui seront chargés, pendant la prochaine année scolaire, des enseignements à la charge du budget de l'Université, savoir :

FACULTÉ DE DROIT.

MM.

Lacassagne, prof. de méd. lég. à la Faculté de médecine.	Médecine légale.
Cohendy, professeur.....	Droit maritime.
Appleton, professeur.....	Epigraphie juridique.
Audibert, professeur.....	id.

Doctorat. Sciences juridiques.

Mabire, professeur.....	Droit civil approfondi.
Lambert, agrégé.....	Droit civil comparé.
Appleton, agrégé.....	Droit administratif (juridiction et contentieux).

Doctorat. Sciences politiques et économiques.

Souchon, professeur.....	Lég. et écon. rurales.

Ecole de notariat :

(1) Notre numéro du 15 août contient une lettre du Conseil de direction de la *Société d'enseignement supérieur* et du Comité de Rédaction de la *Revue internationale de l'Enseignement*, qui a été adressée aux Recteurs, Présidents des Conseils d'Université et aux chefs ou aux directeurs de tous nos établissements d'enseignement supérieur. Nous publions la première réponse, qui nous est venue de Lyon. (*N. de la Réd.*).

Cohendy, professeur	Cours de lég. notar.
Garraud, professeur	Cours d'enregistrem.
Pic, professeur	Cours de droit civil et com. appl. au notar.
Flurer, professeur	id.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Lannois, agrégé libre	Maladie des oreilles. du larynx et du nez.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Flamme, professeur	Mathématiques spéc.
Vessiot, professeur	id.
Couvreur, docteur ès sciences	Physiologie.
Rigollot, docteur ès sciences	Physique industrielle.
Riche, docteur ès sciences	Géologie.

FACULTÉ DES LETTRES.

Lechat, agrégé des Lettres	Cours d'hist. de l'art.
Bertrand, professeur	Psychologie.
Hannequin, professeur	Logique.
Legouis, professeur	Anglais.
Coville, professeur	Diplomatique.
Allègre, professeur	Paléographie grecque
Jullien, professeur	Epigraphie latine.
Texte, professeur	Bibliographie franç.

Le Conseil, sur la demande de M. le doyen Depéret, décide que deux nouveaux enseignements — Physique mathématique, Electricité industrielle — seront donnés pendant l'année scolaire 1898-1899 aux frais de l'Université. Ces enseignements seront confiés : le premier, à M. Liénard, le second à M. Busquet. Une indemnité de 1000 fr. prélevée sur les excédents de recettes du présent exercice, sera attribuée à chacun de ces professeurs.

Sur les mêmes reliquats, le service de botanique recevra, à titre de frais de cours, une somme de 1.000 fr. destinée à subventionner les recherches de M. Sauvageon, en Espagne.

Le service de géologie recevra, de même, une somme de 300 fr. destinée à M. Douxami.

M. le doyen Caillemer fait connaitre que la Faculté de Droit remettra au concours pour le prix Falcouz le sujet donné la première fois, le prix n'ayant pas été décerné.

∴

Lyon : *Séance du 22 juillet 1898, Présidence de M. le Recteur.*

Absents : MM. Lortet, Flurer, Barbier et Hannequin.

M. le Recteur communique au Conseil une lettre de M. le Maire, annonçant que les trottoirs de l'Institut chimique seront établis aux frais de la ville.

Il donne lecture d'un testament par lequel M. Riboud lègue à la Faculté de Médecine une somme de 50.000 fr. pour la fondation d'un prix quinquennal à décerner à un savant de Lyon ou de la région qui, par ses travaux,

ses découvertes ou son enseignement, aura contribué au progrès de l'hygiène ou des sciences médicales ayant pour but la protection de l'enfance.

M. le Recteur expose la situation financière de l'Université, qui est des plus satisfaisantes : le chiffre des recettes provenant des droits d'inscription, de bibliothèque et des travaux pratiques s'élevait au 30 juin à 154.232 fr. 50 ; il couvre dès à présent le chiffre des dépenses à la charge du budget universitaire pour le présent exercice.

Le Conseil prend connaissance des rapports des Facultés sur les résultats du premier concours pour les prix biennaux « Etienne Falcouz » et en adopte les conclusions, qui sont les suivantes :

Faculté de droit. — Un seul mémoire a été produit ; le prix ne sera pas décerné cette année. La Faculté remet au concours le sujet proposé : « De la condition internationale de l'Egypte depuis l'occupation anglaise. »

Faculté de Médecine. — Le mémoire unique présenté au concours et qui est dû à la collaboration de MM. les docteurs Nicolas, chef des travaux, et Paul Courmont, chef de clinique, a paru digne d'être couronné. Le sujet traité est celui qu'avait donné la Faculté : « Principales propriétés, naturelles ou acquises, des humeurs de l'organisme, utilisées récemment dans le diagnostic et la thérapeutique des maladies microbiennes ».

Faculté des Sciences. — Sujet proposé : Description géographique et géologique d'une région naturelle du Sud-Est de la France. « Trois mémoires ont été présentés ; un a été retiré par son auteur. Le prix est décerné à M. Roman, docteur-ès sciences préparateur à la Faculté, pour son travail intitulé : « Recherches stratigraphiques et paléontologiques dans le Bas Languedoc ».

Faculté des Lettres. — Sujet du concours : « Etudier un poète dramatique français du XIXe siècle. » Sept mémoires ont été envoyés. Le prix est décerné à M. Latreille, professeur au Lycée Ampère, pour son étude sur F. Ponsard.

Les Facultés de Médecine, des sciences et des Lettres sont invitées à choisir des sujets pour le concours de 1900.

Sur l'avis conforme de la Faculté de Médecine, le Conseil autorise la continuation du cours libre de pathologie et thérapeutique bucco-dentaire professé par M. le Dr Tellier à ladite Faculté.

M. Renaut, professeur à la Faculté de Médecine, est désigné pour prononcer le discours d'usage à la prochaine séance de rentrée de l'Université.

M. le Recteur soumet au Conseil une demande de la Faculté de Médecine tendant à la création, sur les fonds de l'Université, de deux cours complémentaires : cours des maladies des voies urinaires, cours d'anatomie topographique.

La question de cette création, qui entraînerait une dépense supplémentaire de 1500 fr. est renvoyée à l'époque où l'on discutera le budget de 1899.

Sur la proposition de M. Lacassagne, le Conseil vote des félicitations à M. Teissier, professeur à la Faculté de Médecine, à l'occasion de sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, que la Faculté et l'Université tout entière ont accueillie avec la plus vive satisfaction.

Le Conseil s'ajourne à la fin d'octobre.

Le Président du Conseil de l'Université,
COMPAYRÉ.

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un arrêté du 6 août nomme M. Himly doyen honoraire et M. Alfred Croiset, doyen de la Faculté des lettres de Paris.

M. Chantavoine a fort bien dit, dans les *Débats*, ce que la Faculté doit à l'un et ce qu'elle peut attendre de l'autre. L'histoire et la géographie historique doivent beaucoup au premier, soit pour les ouvrages qu'il a publiés, soit pour les élèves qu'il a formés et qui sont devenus eux-mêmes des maîtres. M. Himly s'est acquitté pendant de longues années des multiples et délicates fonctions que lui imposait son titre de doyen. Il y a gagné la respectueuse affection, la reconnaissance des étudiants ; il a conquis et conservé l'estime, la sympathie de ses collègues ; il s'est fait connaître du public des soutenances de thèse, qui parfois constitue le grand public, par sa conscience et sa bonne humeur, sa « verve spirituelle et sa droiture ».

M. Himly continuera pour l'Institut ses recherches savantes. La *Société d'Enseignement supérieur*, dont il a toujours fait partie, espère longtemps profiter de ses lumières et de son expérience pour l'examen des importantes questions qu'elle a récemment soulevées.

Notre éminent collaborateur, M. Alfred Croiset, succède à M. Himly au moment où il termine la grande *Histoire de la littérature grecque*, qu'il a entreprise avec son frère M. Maurice Croiset, et qui a fait connaître leurs noms à l'étranger comme en France ; car nul pays, pas même l'Allemagne, ne possède une œuvre aussi complète où l'érudition soit d'aussi bon aloi, la critique aussi sûre, le jugement aussi pénétrant, la forme aussi nette et aussi propre à faire valoir le fond. Comme l'a bien dit M. Chantavoine, « ses titres littéraires, la réputation très méritée de son enseignement public, le charme de son caractère aimable et sûr, la distinction parfaite de sa personne l'avaient désigné naturellement pour le poste d'honneur et de confiance où il est placé ». Les étudiants trouveront, dans le nouveau doyen, la bienveillance, le dévouement qu'ils rencontraient chez M. Himly. Avec des qualités différentes, M. Alfred Croiset inspirera à tous l'estime, la sympathie, le respect qui s'étaient attachés à M. Himly, parce qu'il est comme lui « juste et droit, bon et consciencieux ».

M. Alfred Croiset a pris une part importante à toutes les délibérations de notre *Société* et lui apportera à l'avenir une aide nouvelle, en raison même de l'expérience qu'il acquerra dans l'administration de la Faculté.

Notre maître, M. Paul Janet, quitte la Faculté en même temps que M. Himly. Nous avons eu l'occasion de rappeler récemment aux lecteurs de la *Revue*, ce qu'a été le professeur et le philosophe. M. Paul Janet achèvera, à l'*Académie des sciences morales et politiques*, où il a M. Himly pour confrère, l'œuvre qu'il avait entreprise ; il complètera la *Philosophie*, dont il nous a donné des fragments dans ses deux volumes.

M. Janet est un des membres fondateurs de la *Société* dont il a été vice-président, il est membre de notre Comité de rédaction ; nous souhaitons qu'il puisse longtemps encore nous aider de ses conseils et de ses encouragements.

MM. de Folleville, Mabire, Emery continueront à nous apporter, notamment, pour l'Extension Universitaire à Paris, à Lyon, à Dijon, un concours qui ne nous a jamais fait défaut et travailleront encore ainsi au progrès de nos Universités.

F. P.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

CAEN

Cours de langue russe (1). — Pendant l'année 1897-1898, un cours de langue russe a été professé à l'Université de Caen, par M. Camena d'Almeida. Cette nouvelle expérience a donné une fois de plus raison à M. Louis Leger, le promoteur de ces tentatives, en montrant qu'un public d'adultes seul peut se familiariser assez rapidement avec les principes généraux de la langue russe et aborder au bout de peu de temps la lecture de textes. Les auditeurs de ce cours, professeurs des Facultés, du lycée de Caen, d'un collège de l'Académie, officiers de la garnison, après douze leçons consacrées à la morphologie (une par semaine, de décembre à fin février), ont appris dans les leçons suivantes, par la traduction de textes faciles et gradués, à connaître chemin faisant les particularités de la syntaxe, les racines fondamentales du vocabulaire, et, à la fin de l'année, des passages assez étendus des classiques avaient été lus dans l'original. L'expérience a donc pleinement réussi, et sera poursuivie en 1898-1899. Dédoublé pendant le premier trimestre pour initier de nouveaux débutants aux éléments de la grammaire, le cours réunira ensuite des auditeurs de première et de deuxième année, et l'on peut compter sur l'émulation des deux contingents ainsi juxtaposés pour produire des résultats avantageux.

PARIS

Nouveau règlement concernant les inscriptions dans les Facultés. — Sur la proposition de MM. les doyens des Facultés et de M. le directeur de l'Ecole de Pharmacie, le Conseil de l'Université vient de modifier comme suit le règlement relatif à la prise des inscriptions, et au séjour des étudiants à l'étranger.

Art. 1er. — Le registre d'inscriptions demeure ouvert, à chaque trimestre, comme ci-après dans les Facultés et à l'Ecole supérieure de Pharmacie :

1° A la Faculté de Médecine et à l'Ecole supérieure de Pharmacie :

1er trimestre, du 25 octobre au 15 novembre.
2e — du 3 au 18 janvier.
3e — du 1er au 15 avril.
4e — du 1er au 15 juillet.

2° Aux Facultés de Théologie protestante, de Droit, des Sciences et des Lettres :

1er trimestre, du 25 octobre au 15 novembre.
2e — du 3 au 18 janvier.
3e — du 1er au 15 mars.
4e — du 1er au 15 mai.

Art. 2. — Les candidats à un diplôme d'Etat régulièrement inscrits peuvent être autorisés, par le Conseil ou la Commission scolaire de la

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 février 1898, l'article de M. Leger.

Faculté ou Ecole dans laquelle ils sont inscrits, à accomplir une partie de leur temps d'études dans une Université étrangère.

La durée totale du séjour à l'étranger ne pourra excéder deux semestres, sauf exception admise par le Conseil ou la Commission scolaire de la Faculté ou Ecole.

Les bénéficiaires auront à justifier de leur séjour à l'étranger par des certificats : 1° d'immatriculation, s'il y a lieu ; 2° d'assiduité et de travail émanant des représentants autorisés des Universités dont ils auront suivi les exercices.

En ce qui concerne les étudiants en médecine, la parité des études faites à l'étranger avec les études qui auront été faites pendant le même temps à la Faculté devra être établie.

Université de Clermont.

Société des Amis de l'Université. — Le 24 juin, le bureau de la Société a convoqué à la fois le *comité d'initiative et d'action* de cette Société, et le comité de publication de la *Revue d'Auvergne.* Cette réunion a pris des décisions importantes, qui seront certainement approuvées non seulement par le public clermontois, mais par toute la population de la France centrale.

La séance s'est ouverte par une allocution du président, M. le docteur Chibret.

Voici les passages les plus saillants de cette allocution, qui est une sorte de programme de l'œuvre entreprise par la société :

« Messieurs,

« Clermont, éloigné de Paris, de Lyon, de Toulouse, de Montpellier, a une sphère d'action qui justifie amplement, non seulement son maintien, mais encore son extension comme centre universitaire. Une seule ville en France peut lui être comparée : c'est Rennes, capitale de la Bretagne, comme Clermont est celle de l'Auvergne. A Rennes, il y a les trois Facultés de droit, des lettres et des sciences, une Ecole de médecine de plein exercice et, en outre, une Ecole d'agriculture. Eh bien, voulez-vous savoir combien Rennes a d'étudiants ? 700. Pourquoi ? Parce que Rennes n'a reculé devant aucun sacrifice pour créer et développer ses Facultés. Aussi Rennes, qui comptait, il y a 25 ans, 50.000 habitants, en possède aujourd'hui 80.000.

Que d'analogies, entre les deux provinces d'Auvergne et de Bretagne, et à tous les égards ! Le succès universitaire de Rennes est un garant de celui de Clermont, nous n'avons qu'à imiter les Bretons, nous réussirons comme eux.

Voyons maintenant comment doivent s'orienter les efforts de ceux qui veulent conserver et développer l'Université clermontoise. Il n'est pas douteux que la création d'une Ecole de droit s'impose en première ligne. Si l'on eût suivi l'ordre logique dans la constitution successive des différentes branches de notre enseignement supérieur, on aurait commencé par créer une Faculté de droit dans la patrie de Michel de l'Hospital, de Duprat et de Domat ; l'Auvergne fut et est restée terre féconde en jurisprudents, encore plus qu'en hommes de lettres ou de sciences. L'Ecole de droit comptera deux à trois cents étudiants et doublera notre population universitaire.

Quant aux deux Facultés existantes, celle des lettres pourra s'enrichir d'une chaire de langue romane et d'une chaire d'art roman ; une des chaires d'histoire et de géographie s'occuperait utilement de géographie commerciale et industrielle pour nous faire connaître le mouvement économique, si intense à l'étranger. La culture littéraire, essentielle à conserver dans un centre univer-

sitaire, serait avantageusement développée par l'institution de conférences faites en série par nos professeurs sur des sujets littéraires, artistiques ou économiques, pouvant intéresser un public restreint ou nombreux, selon le choix du sujet. D'un autre côté, l'éloquence, l'habileté à convaincre sont qualités inhérentes à nos professeurs de lettres. Ils se feront un plaisir de les mettre au service de la jeune Université, dont ils seront alternativement, selon les circonstances, les apôtres et les avocats.

Il y a un quart de siècle, un homme d'initiative, M. Alluard, suscitait la population de Clermont et obtenait, par souscription, les fonds nécessaires au premier observatoire de montagne. On se mit à l'œuvre ; dès les premiers travaux de terrassement, on découvrait les vestiges grandioses d'un monument gallo-romain. Les ruines du temple du puy de Dôme sont un spécimen sans exemple et admirable de l'art de bâtir chez les Romains. L'Académie de Clermont fit exécuter des fouilles ; un architecte distingué, M. Bruyère, dressa les plans du monument, puis quelques notes fragmentaires furent publiées. Mais le temple de Vasso attend encore le travail d'ensemble dont il est digne. Il y a urgence à ne pas différer : les précieuses ruines ont été merveilleusement conservées sous le sol durant une quinzaine de siècles ; mises à découvert, sans protection, elles auront disparu dans quelques dizaines d'années.

J'ai pensé qu'un des premiers devoirs de notre société était de trouver un travailleur voulant et pouvant faire revivre nos belles ruines du puy de Dôme. M. Audollent, professeur à l'Université, réunit toutes les compétences et accepte la tâche. Dès le printemps prochain il se mettra à l'œuvre, et dès à présent il se préoccupe avec nous des meilleurs moyens d'aboutir en remplissant les formalités nécessaires.

La Faculté des sciences a une mission plus vaste et plus utilitaire : le merveilleux développement scientifique qui a bouleversé et renouvelé la surface de notre globe depuis un siècle n'est que le commencement d'une ère nouvelle où l'influence de la science joue et jouera un rôle prépondérant. Les applications de la vapeur, de l'électricité ne se discutent plus comme résultats. Elles ont nom chemins de fer, navigation à hélice, télégraphes, téléphones, transmissions de la force à distance. Ces applications se multiplient et surgissent si fréquemment qu'elles réclament de nouvelles branches d'enseignement. M. Hurion a pris courageusement l'initiative et l'on sait avec quel succès : plus de 50 auditeurs assistent fructueusement à ses cours d'électricité industrielle.

Nos professeurs de zoologie et de botanique voudront assurément suivre l'exemple donné par leur collègue. La parasitologie est une matière palpitante d'intérêt pour nos populations rurales, menacées par des parasites nouveaux qui attaquent sans trêve ni merci nos vignes et nos arbres fruitiers. Nos sénateurs se sont déjà émus à cet égard et leur concours n'est pas douteux.

Comme sol, l'Auvergne est une Terre promise pour le géologue. L'institution à Clermont d'un laboratoire de géologie et minéralogie outillé à la moderne, attirant les travailleurs, est un progrès qui s'impose. Il retiendrait parmi nous ces savants qui ne font que passer isolés ou en bandes d'amateurs, comme les élèves de l'École des mines.

La fertilité du sol de la Limagne est un problème agronomique qui appelle une solution et par conséquent demande de laborieuses recherches.

Nos eaux thermales, celles de Royat notamment, les plus proches, attendent le laboratoire où l'on étudiera méthodiquement et sans interruption le genre de vie de cet arcane mystérieux qu'on appelle une source minérale (1).

Nos deux instituts de météorologie, combinant leurs efforts avec ceux des laboratoires de géologie et d'eaux minérales, formeraient une sorte d'association nouvelle et unique au monde pour l'étude simultanée des entrailles de l'écorce terrestre et de son enveloppe atmosphérique. Alors, comme au temps

(1) L'établissement thermal de Royat s'est déclaré disposé à subventionner un laboratoire de ce genre.

de Pascal, Clermont pourrait devenir le foyer d'où rayonneraient de nouvelles lois concernant la physique du globe. Nul doute que les savants parisiens, lyonnais, bordelais et étrangers ne viennent dans un pays unique comme le nôtre pour entrer en relation avec les grands phénomènes naturels. Car ce n'est pas seulement dans les laboratoires des grandes villes richement dotés, avec de copieuses bibliothèques, que l'on peut faire de grandes découvertes ; c'est surtout en se mettant en rapport intime, constant, prolongé avec les forces de la nature que l'on arrivera à dévoiler les lois si mystérieuses encore et cependant si essentielles qui régissent les rapports de l'écorce terrestre avec son enveloppe atmosphérique.

La science, laurée de gloire, se montrant en outre prévoyante, compatissante et bienfaisante pour les populations qui l'entourent, recevra par un juste retour la rémunération de ses bienfaits. Les pouvoirs publics, tous les comptables locaux des deniers provinciaux, les particuliers reconnaissants ou généreux donneront sans marchander soit pour l'instruction, soit pour la recherche scientifique, quand ils sauront par une expérience directe que donner à leur Université pour la science, c'est placer à fort denier.

Ainsi s'établira entre la population et son Université un courant de sympathies dont la création de la société des Amis de l'Université est la première manifestation. Le temps faisant son œuvre, la génération prochaine verra dons et legs affluer pour grossir la fortune, précaire aujourd'hui, de notre Université naissante. Il ne faut point être grand prophète pour prévoir que, vers la moitié du siècle prochain, l'Université de Clermont, qui naît dans les langes d'une pauvresse, sera une grande et riche dame, rendant avec usure à nos arrière-neveux ce qu'elle aura reçu de notre prévoyante génération.

La prévoyance et la clairvoyance dans les intérêts sont qualités auvergnates. Aussi je termine en faisant appel à tous nos concitoyens de la petite patrie dans la grande, en les invitant à se grouper sous la bannière de notre société des Amis de l'Université de Clermont et, comme toute bannière appelle une devise, je vous propose celle-ci : « Pour l'Auvergne, par son Université. »

Après cette allocution, chaleureusement applaudie, la réunion a pris connaissance du projet de budget, présenté par le trésorier pour l'année 1898-99. Sans compter la somme de 300 fr., léguée par la Société d'émulation à la Société nouvelle (somme qui doit, conformément aux statuts, être versée à la réserve), les disponibilités prévues s'élèvent à 1.600 francs. On décide d'en faire l'emploi suivant : Cours d'histoire de l'art auvergnat, 400 francs ; Laboratoire d'électricité industrielle, 400 francs ; Travaux du temple du puy de Dôme, 400 fr. ; restent 400 fr., qui seront employés en photographies pour conférences, indemnités aux appariteurs, etc. La Société espère qu'à ces sommes, malheureusement minimes, viendront s'adjoindre des subventions municipales et départementales et des subsides, votés par d'autres Sociétés.

M. Michelin, président du Comité d'initiative, a vigoureusement insisté sur l'utilité que présenterait, pour l'Auvergne et la région du Centre, la création d'une Ecole d'agriculture. Cependant la Société estime qu'il serait prématuré d'engager une aussi grosse question au moment même où l'on réclame l'établissement d'une Ecole de droit. D'ailleurs M. le doyen Poirier annonce à l'assemblée que ses collègues et lui ont l'intention de faire, dès l'année prochaine, des cours de zoologie agricole, botanique agricole, chimie agricole ; à la suite de ces cours, pourront être délivrés des certificats dont la réunion vaut à leurs titulaires le titre de licencié, et par conséquent la dispense de deux ans de service militaire. Cette offre de M. le doyen des sciences est accueillie par des applaudissements unanimes.

On décide de faire une enquête approfondie sur l'état actuel des Universités françaises et sur leurs ressources, qu'elles proviennent de l'Etat, des conseils généraux, des municipalités, des dons, legs ou souscriptions. M. le président priera M. le recteur de vouloir bien nous fournir des données officielles à cet égard. On les complètera en utilisant les enquêtes déjà faites par la *Revue internationale de l'enseignement* ; on recueillera également des renseignements sur les Universités étrangères, en particulier sur les Universités américaines. Les résultats de cette enquête seront portés à la connaissance du public dans un discours dont sera chargé, à la séance de rentrée, M. Desdevizes du Dezert.

Diverses commissions ont été ensuite constituées ; elles sont chargées d'étudier les diverses questions soulevées au cours de la séance. — Sur la motion de M. Colardeau il est décidé que des sous-comités pourront s'organiser dans les départements voisins. MM. les inspecteurs d'Académie ont bien voulu offrir spontanément leur concours pour cette organisation ; la Société les en remercie très vivement.

Elle est entrée désormais dans une phase nouvelle : celle de l'action.

Cours d'électricité industrielle. — D'un rapport du doyen de la Faculté des sciences au recteur, il ressort que cet enseignement n'est pas à créer de toutes pièces : « Un essai a été tenté, cette année à la Faculté des sciences par M. le Professeur Hurion. Cet essai a eu un grand succès, puisque pendant les 13 leçons qui ont été faites, le nombre moyen des auditeurs a été de 40. Ces auditeurs sont pour la plupart des ingénieurs du corps des Mines et des Ponts et Chaussées, des ingénieurs des grandes usines de Clermont... Il y aurait donc lieu de créer à la Faculté des sciences un enseignement d'électricité industrielle, enseignement qui devra nécessairement être complété par des manipulations et par des exercices pratiques ». En conséquence le doyen demande : 1° pour achat d'appareils (alternateurs, voltmètre, ampèremètre, balance de Thomson, condensateur, rhéostats) 2.000 fr.; 2° un préparateur au courant de la pratique industrielle, 1800 fr. ; 3° une salle spéciale de manipulations.

Faisant état de la somme de 400 fr. votée par la société des amis de l'Université et d'une somme de 600 fr., M. le Recteur adresse à la municipalité une demande de subvention de 1000 fr. « Je crois inutile d'insister, dit-il, sur les services que serait appelé à rendre un enseignement de cette nature dans la région du Plateau central où les applications de l'électricité vont en se multipliant et où des forces motrices aussi nombreuses que puissantes sont restées inutilisées jusqu'à présent ». Un appel analogue sera adressé aux conseils généraux de la région.

On voit que l'Université de Clermont s'oriente de plus en plus du côté des œuvres de caractère régional. Aussitôt après la mise en train de ses cours d'art auvergnat, d'électricité industrielle, d'agriculture, elle compte aborder la création d'un enseignement spécial de la minéralogie.

*
* *

Le Centenaire de Michelet à Clermont et à Riom. — Une fête scolaire a été organisée à Clermont par le Conseil de l'Université. La grande salle des Fêtes de l'hôtel de ville, la galerie latérale étaient occupées par les élèves de l'Ecole normale, du grand et du petit Lycée, de l'Ecole professionnelle et des écoles communales. Les premiers rangs avaient été

réservés aux dames. Sur l'estrade figuraient MM. Zeller recteur, des Essarts et Poirier, doyens des Facultés, des professeurs des Facultés des sciences et des lettres, de l'Ecole de médecine, M. Herbault, inspecteur d'Académie, etc. Les chœurs des écoles ont exécuté la *Marseillaise*. M. Joyau, professeur de philosophie raconte la vie, détaille l'œuvre et célèbre le patriotisme de Michelet. Les chœurs ont fait entendre les premiers couplets du *Chant du Départ*. M. Bardin, professeur d'histoire au lycée Blaise-Pascal, a parlé de Michelet, historien et poète. Sur la proposition de M. Zeller, le télégramme suivant a été adressé à Madame Michelet : « Les maîtres et les élèves des Facultés, des Lycées, des Collèges et des Ecoles de l'Académie de Clermont, réunis par l'initiative et sous le patronage de l'Université d'Auvergne, adressent à Madame Michelet, leur compatriote d'origine, l'hommage de leur admiration, de leur reconnaissance et de leur affection pour le professeur et l'écrivain, qui fut l'âme vibrante de ce siècle finissant, l'écho de ses joies, de ses douleurs et de ses espérances, l'incarnation de ce qu'il y a de plus noble, de plus touchant et de plus humain dans les aspirations et les élans du patriotisme français. »

Deux jours plus tard, le Centenaire était célébré à Riom. Sur l'estrade étaient MM. Millet, maire de Riom, et ses adjoints, le président Bisseau, l'avocat-général Delpy, le substitut du procureur général Depeiges, les conseillers Lenoir, Bouissou, Clément ; Cluzel, président du tribunal ; Parenty, directeur de la manufacture des tabacs et M. E. des Essarts, venu tout exprès de Clermont. M. Clémentel, adjoint au Maire, a fait une conférence sur Michelet et son œuvre. M. Parenty avait prononcé auparavant une allocution excellente et M. E. des Essarts a félicité M. Clémentel, d'avoir si bien compris l'œuvre de Michelet.

De semblables fêtes ont l'excellent résultat de grouper autour de l'Université les divers ordres d'enseignement, comme d'intéresser à sa prospérité les différentes cités de la région.

UNIVERSITÉ DE LILLE

Examens de russe du 8 juillet 1898. — Sur un total d'environ 40 élèves inscrits, se sont présentés aux examens de fin d'année :

2 candidats au diplôme, reçus l'un avec la mention *très bien*, l'autre avec la mention *bien* ;

5 élèves de seconde année, admis à passer en troisième année, 3 avec la mention *bien*, 2 avec la mention *assez bien* ;

11 élèves de première année, tous admis à passer en seconde année, cinq avec la mention *très bien*, trois avec la mention *bien*.

Le jury était composé de M. Louis Leger, professeur au Collège de France, président, M. le général de division Chanoine et M. Haumant, professeur à la Faculté des lettres.

HONGRIE.

Dans une des dernières séances de la « Société philologique » de Budapest, le directeur M. François Kemény a proposé de faire paraître, à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900 à laquelle le ministère de l'Instruction publique et les établissements scolaires participeront, une bibliographie franco-hongroise qui devrait embrasser : 1° Les auteurs français traduits en hongrois au XIXe siècle, la liste des livres et des dis-

sertations se rapportant à la littérature française, les éditions des classiques français lus dans les classes. 2° Un travail sur l'enseignement du français en Hongrie depuis cent ans ; quels sont les propagateurs de cette langue, la préparation des professeurs de français, les livres en usage depuis un siècle, la langue française dans l'enseignement supérieur, la liste des mots français qui ont passé en hongrois, la statistique parallèle entre l'enseignement du français et celui de l'allemand. 3° La liste des ouvrages français traitant de la Hongrie ; celle des écrivains hongrois traduits en français, des œuvres littéraires qui ont quelques rapports avec la vie hongroise et finalement les mots hongrois qui ont passé en français.

Un ouvrage de ce genre rendrait les meilleurs services. Non seulement, dit le projet, il montrerait la haute estime et les vives sympathies que nous avons pour la France « ce phare traditionnel de la culture européenne », mais en même temps l'influence profonde que la pensée française a exercée sur la vie intellectuelle du peuple hongrois. Dans nos rapports littéraires avec la France, dit M. Kemény, il n'y a nulle trace d'animosité, comme cela est arrivé souvent pour l'Allemagne. La culture française ne menace ni notre nationalité, ni notre langue; celles-ci ne peuvent, au contraire, que recevoir d'elle la force et l'énergie. L'histoire de notre civilisation, d'ailleurs, le montre à différentes époques. En un mot, nous devons envisager l'influence française, dans les circonstances actuelles, comme un contrepoids puissant à l'influence allemande.

Ces paroles contiennent de grandes vérités. Nous souhaitons que ce Répertoire soit publié à temps, au moment même où la Hongrie montrera les progrès vraiment prodigieux que son instruction publique a faits depuis le dualisme (1867).

J. K.

D'après la *Magyar Paedagogia*, excellente revue dirigée par l'académicien Ladislas Négyesy, l'*University Extension* gagne du terrain en Hongrie. Le « Lycée libre » (*Szabad Lyceum*) fondé en 1893 à Budapest donne tous les ans de 140 à 150 conférences suivies par 7 à 8000 auditeurs et auditrices. Le Comité s'est adressé dernièrement au Ministère de l'Instruction publique pour lui demander une subvention, car les conférenciers qui constituent l'élite du corps enseignant, ne peuvent pas être payés régulièrement. Le Comité désire que le Ministre prenne cet établissement sous son patronage, comme son collègue en Autriche l'a fait pour les *Volksthümliche Universitätsvorträge*.

Il serait à souhaiter que ce *Lycée libre* se transportât de temps en temps dans les milieux un peu éloignés de la capitale. On demande, en effet, depuis longtemps une troisième Université, celle de Budapest souffrant de pléthore (1), celle de Kolozsvár étant spécialement consacrée à la Transylvanie. Les uns sont pour Presbourg à cause de la proximité de Vienne, les autres pour Szeged, le centre de l'Alfoeld. Placée dans un milieu essentiellement hongrois, l'Université de Szeged pourrait rendre d'excellents services. Mais, à ce qu'il semble, le moment n'est pas encore venu de constituer ce troisième foyer intellectuel. En attendant, le *Szabad Lyceum*, aidé par les professeurs de Budapest et ceux du lycée de Szeged, pourrait y établir des conférences pour créer un mouvement favorable à la fondation de la troisième Université hongroise.

J. K.

(1) D'après la statistique de 1896-97 il y avait 4741 étudiants pendant le semestre d'hiver et 4330 pendant le semestre d'été.

NOTES ET DOCUMENTS

I. Agrégation de droit : Concours de 1898.

Section du droit privé et du droit criminel.

COMPOSITION ÉCRITE. — *De la quasi-possession en matière de servitudes.*

Leçons de droit civil français.

1. De la nullité des conventions matrimoniales.
2. De l'administration légale des biens des enfants mineurs du vivant des père et mère.
3. De la condition résolutoire tacite dans les conventions.
4. Des contrats à titre onéreux entre époux.
5. Des garanties instituées par la loi pour assurer l'exécution des legs particuliers.
6. De l'action en désaveu de paternité.
7. De la nullité ou de la rescision de l'acceptation d'une succession.
8. De l'influence de la naissance en France sur l'acquisition de la nationalité française.
9. Du droit de poursuite des créanciers héréditaires entre les successeurs universels ou à titre universel.
10. Influence au civil, de la chose jugée au criminel.
11. De la résiliation unilatérale du louage de services fait sans détermination de durée.
12. De la rescision accordée au mineur pour cause de lésion.
13. De la règle que « Les meubles n'ont pas de suite par hypothèque »,
14. Des biens meubles par la détermination de la loi.
15. Des règles qui limitent le droit de disposer, à titre gratuit, en faveur des enfants naturels.
16. Sur quoi s'exerce le droit de préférence résultant du privilège et de l'hypothèque.
17. Des pouvoirs du tuteur sur la fortune mobilière du mineur.
18. De la recherche de la maternité, soit légitime, soit naturelle.
19. Du rapport des immeubles.
20. Des effets de la dotalité en ce qui concerne la possibilité pour la femme de s'obliger.
21. Nature et effets de la cession d'une créance qui n'est ni à ordre, ni au porteur.
22. Des contrats par correspondance.
23. De la responsabilité des locataires en cas d'incendie.
24. Du rang de l'hypothèque légale de la femme mariée pour la reprise du prix de ses propres, ou de ses biens dotaux aliénés.
25. De la succession aux enfants naturels.
26. A quelle date se produisent les effets du divorce ?
27. Du gage constitué sur les créances et autres biens incorporels.
28. Des dons et legs, soit en usufruit, soit en nue propriété, dans leurs rapports avec les règles de la quotité disponible.

29. Des restrictions apportées, en ce qui concerne les rentes sur l'Etat, au principe d'après lequel les biens du débiteur sont le gage commun de ses créanciers.
30. Des contre-lettres.
31. De la propriété des noms patronymiques.
32. De la réserve des ascendants.
33. De la nature et des effets de la déconfiture.
34. Du legs de la chose d'autrui.

Leçons de droit commercial et maritime.

1. Des personnes qui doivent supporter les dommages causés par un abordage maritime.
2. Dans quelle mesure et sous quelles conditions les assemblées générales d'actionnaires peuvent-elles apporter des modifications aux statuts.
3. Des droits du vendeur d'immeuble en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de l'acheteur.
4. Des déchéances encourues par le porteur négligent en matière de lettres de change et de chèques.
5. De l'endossement en blanc des effets de commerce.
6. De l'assistance maritime.
7. De la nature et des effets des remises contenues dans le concordat simple.
8. De la liquidation des sociétés anonymes après dissolution.
9. De la revendication du commettant dans la faillite ou dans la liquidation judiciaire du commissionnaire.
10. De la faillite et de la liquidation judiciaire des sociétés en nom collectif.
11. Des engagements de la société et des associés en nom collectif envers les tiers.
12. De la théorie de l'accessoire en matière d'actes de commerce,
13. De l'effet novatoire et de l'indivisibilité du compte-courant,
14. Des apports en nature et des actions qui y correspondent.
15. De la copropriété des navires.
16. De la conversion de la liquidation judiciaire en faillite.
17. Des effets produits par le vote au concordat des créanciers hypothécaires et privilégiés.
18. De la nature civile ou commerciale des actes ayant des immeubles pour objet.
19. Des effets des formalités de publicité (inscriptions, transcriptions, significations, mutations en douane), accomplies par des tiers après le jugement déclaratif de faillite ou de liquidation judiciaire.
20. De l'assurance du frêt.
21. De la nullité et de la résolution du concordat.
22. De la contribution du gage opérée au moyen de l'endossement d'un connaissement à ordre.
23. Exposer et apprécier la théorie de la provision en matière de lettre de change.
24. Des droits du porteur d'un warrant.
25. Des effets à l'égard du mari, des actes de la femme commerçante, sous les différents régimes matrimoniaux.
26. De l'escompte des effets de commerce.
27. De la vente des immeubles du failli.
28. De la portée de la disposition selon laquelle, quel que soit leur objet, les sociétés anonymes ou en commandite constituées dans les formes du Code de commerce ou de la loi du 24 juillet 1867 sont commerciales et soumises aux lois et usages du commerce (loi du 24 juillet 1867, article 68 ajouté par la loi du 1er août 1893).
29. Des concordats amiables avant ou après faillite.

30. De la preuve des droits de la femme en cas de faillite ou de liquidation judiciaire de son mari.
31. Des réassurances maritimes.
32. De la personnalité des sociétés et des conséquences qui en dérivent.
33. De la clôture des opérations de la faillite ou de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.

Leçons de droit criminel.

1. De la réhabilitation.
2. De l'erreur judiciaire et des moyens de la réparer.
3. De la préméditation.
4. Des jugements par défaut rendus par les tribunaux correctionnels.
5. De la corruption des fonctionnaires publics et des personnes investies d'un mandat électif.
6. Histoire de la peine de mort en France et à l'étranger depuis la Révolution.
7. Du parricide et des blessures, coups, violences et voies de fait contre le père, la mère ou les ascendants.
8. Des crimes et délits politiques.
9. Du sursis à l'exécution de la condamnation.
10. Du Président des assises.
11. De l'extorsion de signature par force, violence ou contrainte et par dol, fraude ou ruse.
12. Du flagrant délit et de ses effets légaux.
13. De l'amnistie et de la grâce.
14. De la contumace.
15. Du délit d'atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail.
16. Du casier judiciaire.
17. Des caractères distintifs de l'outrage, de la diffamation et de l'injure.
18. De la prescription de l'action civile née d'une infraction à la loi pénale.
19. Des pouvoirs du juge en ce qui touche l'application de la peine.
20. De l'organisation du travail dans les prisons continentales, du salaire et du pécule.
21. Des éléments constitutifs de la rébellion.
22. De l'emprisonnement individuel.
23. Du fait justificatif résultant de la contrainte.
24. Du secret professionnel.
25. De la procédure de l'extradition.
26. Des infractions intentionnelles et non intentionnelles.
27. De l'appel par le Ministère public, des jugements rendus par les tribunaux correctionnels.
28. De la liberté provisoire.
29. Du mode de recrutement du jury.
30. Des questions préjudicielles à l'exercice de l'action publique.
31. Du jeu au point de vue de la loi pénale.
32. De la soustraction comme élément constitutif du vol.
33. De la position des questions au jury.

Leçons de procédure civile.

1. De l'exécution provisoire nonobstant appel.
2. Des divers procédés indiqués par la loi ou usités dans la pratique pour répartir les dépens entre les deux parties.
3. De la règle : « Le juge de l'action est juge de l'exception » en matière civile et commerciale.
4. De l'indépendance du ministère public tant à l'égard du Gouvernement qu'à l'égard des cours et tribunaux.

5. En quel sens et dans quelle mesure il est utile de dire que l'Ordre des Avocats est maître de son tableau.
6. Des clauses d'insaisissabilité dans les actes entre-vifs et testamentaires.
7. De l'inaliénabilité qui résulte de la transcription de la saisie immobilière.
8. Des délais de grâce.
9. Du droit d'évocation.
10. Des conséquences de la destitution des officiers ministériels au point de vue de la propriété de leurs offices.
11. Des actions mixtes.
12. Comparer les procédés et apprécier la valeur de l'enquête ordinaire et de l'enquête sommaire.
13. Des conventions qui ont pour objet de dispenser les créanciers de l'observation de tout ou partie des formalités prescrites en matière de saisie mobilière ou immobilière.
14. De la recevabilité des demandes reconventionnelles en première instance.
15. A quel moment on peut dire que la cause est en état et des conséquences qui en résultent.
16. Des jugements et arrêts qui peuvent être l'objet de la requête civile ou du pourvoi en cassation.
17. Comparer la procédure d'ordre et celle de distribution par contribution.
18. De la purge de l'action résolutoire du vendeur non payé par le jugement d'adjudication sur saisie immobilière.
19. Des effets de la surenchère du sixième et du jugement d'adjudication rendu sur cette surenchère.
20. Du défaut en matière commerciale.
21. Des personnes qui peuvent être admises à intervenir soit en première instance, soit en appel.
22. Du caractère et des conséquences de l'incompétence *ratione materiæ*.
23. Des jugements interlocutoires.
24. Des effets de la demande en justice.
25. De la règle que la Cour de cassation n'est pas un troisième degré de juridiction.
26. Du rôle du ministère public en matière de rectification des actes de l'état civil.
27. Des demandes indéterminées.
28. De la conversion de la saisie immobilière en vente volontaire.
29. De la juridiction gracieuse.
30. Des voies de recours en matière de référé.
31. Des effets de la folle enchère et de l'adjudication sur folle enchère.
32. De la saisie-arrêt formée sans titre avec la permission du juge.
33. De la demande principale en vérification d'écriture.

II. Concours d'agrégation.

A. *Section d'histoire du droit.*

Un décret du 1er juin arrête, ainsi qu'il suit, les matières dans lesquelles sera choisi au prochain concours d'agrégation des Facultés de droit, pour la section d'histoire du droit, le sujet de composition écrite :

Ordonnances : 1° de Villers Cotterets (août 1539) ; 2° d'Orléans (janvier 1560) ; 3° de Moulins (février 1566) ; 4° de Blois (mai 1579) ; 5° de janvier 1629 (Code Michau) ; Edit de Moulins sur le domaine (février 1566).

Ces ordonnances devront être étudiées tant au point de vue du droit public qu'à celui du droit privé.

Du même jour sont institués agrégés des Facultés de droit (section d'histoire du droit) : MM. ASTOUL, FERRADOU, MARIA.

Les agrégés institués par le présent arrêté resteront en service pendant une période de 10 ans, à partir du 1er novembre 1898.

B. *Section de droit privé et de droit criminel.*

Sont institués agrégés (5 juillet) :

MM. JOSSERAND, PERCEROU, FERRON, GHEUSI, MARGAT, PERREAU.

Tous ces agrégés resteront en exercice pendant une période de dix ans à partir du 1er novembre 1898.

Par arrêté du 5 juillet, les matières dans lesquelles sera choisi, au prochain concours d'agrégation des Facultés de droit (section de droit privé et de droit criminel) le sujet de la composition écrite sont les suivantes :

1° De l'acquisition et de la répudiation des successions ; 2° des contrats consensuels ; 3° de la *litis contestatio*, de la sentence et de leurs effets.

Par arrêté du 5 juillet, la 4° leçon orale au prochain concours d'agrégation (section de droit privé et de droit criminel) portera sur le droit international privé.

Sont attachés aux Facultés de droit ci-après désignées, MM. les agrégés (section d'histoire du droit) dont les noms suivent) : ASTOUL, Caen ; FERRADOU, Rennes ; MARIA, Toulouse. — Et ceux de la section de droit privé et de droit criminel : MM. JOSSERAND, Lyon ; PERCEROU, Lille ; FERRON, Aix-Marseille ; GHEUSI, Toulouse ; MARGAT, Lille (26 juillet).

III. Agrégation des Facultés de Médecine.

A. *Section de chirurgie et accouchements.*

Sont institués agrégés (9 juin) :

Paris : MM. LEGUEU, MAUCLAIRE, FAURE, chirurgie ; LEPAGE, WALLICH (fondation de l'Université de Paris), accouchements. — *Bordeaux* : MM. CHAVANNAZ, chirurgie, FIEUX, accouchements. — *Lille* : M. GAUDIER, chirurgie. — *Lyon* : MM. NOVÉ et BÉRARD, chirurgie. — *Montpellier* : M. IMBERT, chirurgie. — *Nancy* : M. ANDRÉ, chirurgie. — *Toulouse* : MM. CESTAN, BAUBY, chirurgie, AUDEBERT, accouchements.

Les agrégés institués par le présent arrêté entreront en exercice le 1er novembre 1898 pour une durée de 9 ans.

B. *Section des sciences anatomiques, physiologiques et naturelles.*

Sont institués agrégés (25 juin) :

Paris : MM. LAUNOIS, anatomie, LANGLOIS, physiologie. — *Lille* : M. COUSIN, anatomie. — *Nancy* : M. BOUIN, anatomie. — *Toulouse* : MM. BARDIER, physiologie, VERDUN, histoire naturelle.

Ces agrégés entreront en exercice le 1er novembre 1898, pour une période de 9 ans.

C. *Section des sciences physiques, physique, chimie et pharmacie.*

Sont institués agrégés (28 juin) :
Paris : MM. BROCA, physique, DESGREZ, chimie. — *Lyon* : MM. BORDIER, physique, SAMBUC, chimie. — *Montpellier* : M. BERTIN-SANS, physique. — *Toulouse* : M. GÉRARD, pharmacie.
Ces agrégés entreront en exercice le 1er novembre 1898 pour une durée de 9 ans.

C. SECTION DE PATHOLOGIE INTERNE ET MÉDECINE LÉGALE.

Sont institués agrégés : MM. TEISSIER, THIROLOIX, VAQUEZ, DUPRÉ, MÉRY (Paris); HOBBS (Bordeaux): CARRIÈRE, DELÉARDE (Lille); PIC, PAVIOT (Lyon) ; RAYMOND, VIRES (Montpellier) ; FRENKEL (Toulouse), pour une durée de neuf ans à partir du 1er novembre 1898 (2 mars).

IV. Université de Paris : Faculté des sciences.

1898-1899 : *Premier semestre.*

Les Cours s'ouvriront le lundi 7 novembre.
MM. DARBOUX, mercredi et vendredi, à 10 heures 3/4, traitera *de la théorie des systèmes triples orthogones* ; GOURSAT, mardi et samedi, à 10 heures 1/2, *des opérations du calcul différentiel et intégral et de leurs applications à la géométrie infinitésimale* ; APPEL, mercredi et vendredi, à 8 heures 1/2, *des lois générales de l'équilibre et du mouvement ;* BOUSSINESCQ, mardi et samedi, à 8 heures 3/4, exposera *la théorie de l'élasticité* ; KŒNIGS, *la cinématique des corps solides ou déformables, application à l'étude des machines ;* RAFFY, lundi, à 3 heures, jeudi, à 2 heures 3/4, samedi, 3 heures 1/4, exposera *les principales théories mathématiques qui servent d'introduction à divers enseignements scientifiques (notions de géométrie analytique, dérivées et intégrales, équations différentielles ; lois générales de l'équilibre, mouvements des points et des systèmes)* ; ANDOYER, mardi, 1 heure 1/2, *la théorie de la détermination des orbites des planètes et des comètes, théorie des perturbations spéciales.* — MM. BOUTY, mardi et samedi, à 1 heure 1/2, traitera *de la Thermodynamique et de l'Electromagnétisme.* Des manipulations et des conférences, qui sont dirigées pendant toute l'année par le professeur, commenceront dans la seconde quinzaine de novembre ; TROOST exposera lundi et jeudi, à 1 heure, *les lois générales de la chimie et les principes de la Thermochimie* ; il fera l'histoire *des Métalloïdes et de leurs principales combinaisons.* Manipulations dirigées pendant toute l'année par le professeur, à partir de la seconde quinzaine de novembre ; DITTE, mercredi et vendredi, à 2 heures, traitera *des Métaux et de leurs combinaisons principales* ; DUCLAUX, mardi et jeudi, à 2 heures 1/2 (Institut Pasteur), étudiera la *Fermentation alcoolique* ; CH. VÉLAIN, mardi, 1 heure 3/4, samedi, 10 heures 1/2, *Etude de l'Amérique et des terres polaires, Développement des questions portées à la 1re partie du programme du certificat d'études de géographie physique* ; PERRIN, mercredi et vendredi, à 5 heures 1/2, exposera principalement *les propriétés des solutions et les théories correspondantes* ; PELLAT, jeudi, à 4 heures, traitera *de l'électrostatique* ; RIBAN, lundi, 3 heures, termi-

nera l'étude *du dosage et de la séparation des métaux*, et traitera *des applications de l'électrolyse à l'analyse chimique*. — MM. H. DE LACAZE-DUTHIERS, mardi et samedi, 3 heures 1/2, fera l'étude *des organes et des fonctions de relation dans les principaux groupes du règne animal et dans ce qu'ils présentent de plus important*. Manipulations les jeudis, de midi et demi à 3 heures, dans le laboratoire, sur les sujets relatifs aux Cours et aux examens du Certificat d'études supérieures de zoologie ; GIARD, mercredi, à 2 heures, samedi, à 11 heures, exposera *la théorie des feuillets blastodermiques*, traitera *de la Géographie zoologique dans ses rapports avec la théorie de l'évolution* ; G. BONNIER, mercredi et vendredi, à 4 heures, traitera *de la morphologie et de la physiologie des cryptogames*. Travaux pratiques et manipulations, les mardis, de 8 heures 1/2 à 11 heures 1/2, dans le laboratoire, sous la direction du professeur.

Les conférences annuelles commenceront le lundi 15 novembre.

Sciences mathématiques : MM. POINCARÉ, *théories nouvelles de l'électrodynamique et en particulier théorie de Lorentz ;* HADAMARD, *calcul différentiel, calcul intégral, préparation au certificat d'analyse supérieure ;* PUISEUX, *Mécanique ;* ANDOYER, BLUTEL, *conférences pour l'agrégation.*

Sciences physiques : MM. LEDUC, interrogations aux candidats au certificat de physique générale, questions indiquées par le professeur, conférence pour l'agrégation, manipulations ; PELLAT, conférence de physique, conférences pour l'agrégation ; MATIGNON, *Principes de la notation atomique, questions de chimie générale et métaux* (1re partie du cours), conférences d'agrégation ; BÉHAL, conférences *de chimie organique*, étude particulière des *combinaisons cycliques* ; RIBAN, Conférence *d'analyse quantitative ;* laboratoire ouvert tous les jours de 9 heures à midi, de 1 heure à 5 heures ; manipulations ; JANNETAZ, conférences sur la *minéralogie*.

Sciences naturelles : MM. CHATIN, les *Organes de la reproduction et les principes généraux de l'embryogénie ;* BOUTAN, conférences de *zoologie* ; MATRUCHOT, conférences de botanique, la *cellule végétale, les tissus et les organes de la plante ;* MOLLIARD, conférences de botanique pour l'agrégation ; HAUG conférences de *géologie, terrains primaires*, de *paléontologie* pour l'agrégation, travaux pratiques ; BERTRAND, conférences de *pétrographie* pour l'agrégation et le certificat de géologie.

Enseignement préparatoire au certificat d'études physiques chimiques et naturelles. — Physique : MM. PAUL JANET et LUCIEN POINCARÉ, chargés du cours, M. KROUCHKOLL, chef des travaux pratiques ; *Chimie* : MM. JOANNIS et PÉCHARD, chargés du cours, M. ETAIX, chef des travaux pratiques, *zoologie* : MM. RÉMY PERRIER, chargé du cours, FISCHER, chef des travaux pratiques ; *Botanique* ; MM. DAGUILLON, chargé du cours, CHAUVEAUD, chef des travaux pratiques.

Enseignement pratique de chimie appliquée. — Directeur, M. FRIEDEL, sous-directeur, M. CHABRIÉ. L'enseignement pratique est coordonné aux cours et conférences de chimie de la Faculté et comprend : en 1re année les préparations de la chimie minérale, les analyses minérales qualitatives et les analyses minérales quantitatives élémentaires ; en 2e année, les analyses quantitatives et les préparations de la chimie organique : en 3e année, les analyses et les préparations des produits industriels.

Certificats d'études supérieures : La Faculté délivrera aux sessions de juillet et de novembre 1898, les certificats d'études supérieures suivants : *Géométrie supérieure, Analyse supérieure, Calcul différentiel et calcul intégral, Mécanique rationnelle, Mécanique céleste, Astronomie, Mécanique physique et expérimentale, Physique, mathématique, Physique générale, Chimie générale, Minéralogie, Chimie biologique, Zoologie, Physiologie générale, Botanique, Géologie, Géographie physique.*

Professeront pendant le second semestre : MM. PICARD, *Etude des équations aux dérivées partielles au point de vue de la physique mathématique ;* GOURSAT, *Equations différentielles ;* APPEL, *Mécanique rationnelle ;* POINCARÉ, *Figures*

des corps célestes et leurs mouvements autour de leurs centres de gravité. WOLF, *Programme du certificat d'astronomie;* BOUSSINESCQ, *Equilibre d'élasticité de la sphère, Propagation du mouvement dans un milieu élastique et homogène de dimensions infinies* ; KŒNIGS, *Etude des machines ;* LIPPMANN, *Acoutisque et Optique ;* FRIEDEL, *Les composés de la série grasse ;* HAUTEFEUILLE, *Cristallographie et Propriétés optiques des cristaux, principales espèces minérales ;* YVES DELAGE, *Cœlentérés, Protozoaires, Echinodermes et Vers ;* DASTRE, *Fonctions de nutrition ;* MUNIER-CHALMAS, *Histoire générale des terrains secondaires et tertiaires ;* PELLAT, *Electricité atmosphérique, Pile, Electrolyse, Polarisation des électrodes, Electrocapillarité ;* PERRIN, *Equilibres chimiques*; RIBAN, *Dosage et séparation des acides, analyse organique ;* CHATIN, *Principes généraux de la technique, les Tissus considérés au point de vue de l'histologie zoologique ;* PAUL JANET, L. POINCARÉ, JOANNIS, PÉCHARD, R. PERRIER, DAGUILLON (*Cours du P. C. N.*).

V. Sixième Exposition nationale du travail.

Présidents d'honneur : MM. PAUL BEURDELEY, MATHURIN MOREAU, ALEX. LEFÈVRE, VICTOR LEYDET, DESTIEUX-JUNCA, PAUL STRAUSS.

La 6e Exposition Nationale du Travail ouvrira au Palais-Sport (Champs Elysées) le 16 octobre 1898, sa superficie sera de 10.000 mètres carrés. L'Exposition aura une durée d'un mois... Pendant les concours et fêtes, le produit des entrées sera destiné en partie aux écoles et œuvres de bienfaisance du VIIIe arrondissement... Pour le groupe scolaire, les exposants devront adresser les travaux franco à l'Exposition... Les instituteurs et institutrices habitant la province pourront adresser les travaux à partir du 1er septembre.

VI. La fortune d'une Revue de Faculté de province.

Dans un article du n° du 15 août de la *Revue internationale de l'enseignement*, M. Lot dresse l'état des publications périodiques de nos Universités de province. Arrivant à celle de Poitiers, il s'exprime ainsi :

« Pas de périodique commun.

« La Faculté des lettres faisait paraître depuis 1883 un *Bulletin mensuel* qui « n'avait pas seulement un caractère scolaire comme d'autres publications du « même genre, mais publiait de temps en temps d'intéressantes leçons ou des « discours académiques. Aussi sa disparition en 1893 est-elle regrettable.

« Rien pour la Faculté des Sciences. Les professeurs de l'Ecole de médecine « écrivent dans une revue locale, le *Poitou médical*.

« Cette situation n'est pas digne de l'Université qui possède un personnel « trop peu nombreux, mais de très réelle valeur scientifique. »

Ce passage, abstraction faite du compliment par lequel veut bien le conclure son auteur, n'est pas fait pour donner de l'activité scientifique et littéraire de l'Université de Poitiers une opinion avantageuse.

Je n'ai qualité d'y répondre, ni au nom de la Faculté de droit (1), qui n'a pas l'honneur d'être nommée, ni en celui de la Faculté des Sciences, pour laquelle il n'y a *rien*.

Je me borne à la Faculté des lettres et à son *Bulletin mensuel*. Je le connais

(1) M. Girault, professeur à la Faculté de droit a adressé à la *Revue Internationale de l'Enseignement*, une lettre (15 mai 1898) qui a provoqué une enquête dont nous ferons prochainement connaître les résultats. (*Note de la Réd.*)

ce bulletin. Je l'ai vu naître, vivre et mourir ; je lui ai consacré pendant onze ans la meilleure partie des loisirs que me laissait ma double charge de professeur de littérature allemande et de littérature anglaise. Quelques mots au sujet de sa fortune ne sont peut-être pas sans intérêt ; ils peuvent même être instructifs.

Il fut un des premiers périodiques en son genre. La partie pédagogique s'y trouvait réduite à des textes de devoirs pour les candidats aux examens et aux concours universitaires. La grande place était donnée à des études originales d'hommes qui sont arrivés tous à une notoriété littéraire.

Au début, il nous vint quelques marques de sympathie de différents côtés ; mais il s'y mêlait déjà des prophéties de malheur. « Les articles de pareilles publications, lisait-on dans une des grandes Revues de Paris (1), sont destinés à être lus tout au plus par les collègues de ceux qui les font. »

Nous avions compté sur des abonnés. N'en trouvant que fort peu, nous fîmes nous-mêmes les frais du Bulletin. Un instant le Ministère nous vint en aide ; mais bientôt sa subvention fut supprimée. Alors le directeur et rédacteur en chef eut l'idée d'imposer l'abonnement aux étudiants, répétiteurs et professeurs qui travaillaient avec nous par correspondance, ou venaient aux conférences du jeudi. A ceux qui refuseraient la souscription, il ferait refuser la correction des devoirs. Plusieurs se soumirent et payèrent ; d'autres acceptèrent aussi, mais ne payèrent point. La plupart demandèrent qu'on revînt aux textes autographiés et distribués gratuitement. Ils trouvaient les essais du Bulletin trop savants, ou inutiles pour la préparation de leurs examens. Ainsi, faute de demande, notre marchandise restait en magasin.

Nous étions contrariés de beaucoup travailler pour être si peu lus. Du moins nous espérions trouver d'un autre côté quelque dédommagement à nos peines. Illusion encore ! Une preuve seulement.

Un jour un inspecteur général venait d'assister à mes cours et conférences. D'après ce qu'il me dit en sortant, il en emportait une impression favorable. J'eus avec lui un entretien tête-à-tête, où il me parla des titres dont il pourrait appuyer une proposition d'avancement au choix. Arrivé aux travaux personnels, il prêta une oreille attentive à l'énumération de mes contributions à quelques Revues de Paris. Je réservai pour la fin ma collaboration à notre *Bulletin mensuel*. « Oh ! répondit-il, ceci ne peut pas être pris en considération. » Je compris le cas qu'il faisait d'une Revue de province.

Le Bulletin végéta jusqu'à la mort de son fondateur, et disparut avec lui. Il en est resté, outre un très gros déficit à régler avec l'imprimeur, une énorme quantité d'exemplaires que l'on conserve, je ne sais pourquoi, dans une salle de conférences où je fais passer les examens du baccalauréat. Quand je vois les candidats pousser leurs chaises ou frotter leurs souliers contre cette masse de papiers où dort le fruit de mes veilles, je ne puis m'empêcher d'éprouver un serrement de cœur.

J'ignore si le sort de notre Bulletin est réservé à des publications analogues d'autres Facultés de province : mais ce que je sais et vois tous les jours, c'est que celles qui se trouvent sur la grande table de la salle de lecture de notre bibliothèque universitaire ne sont pas toujours découpées. Nous lisons plus volontiers les Revues qui viennent de Paris. C'est dans celles-là aussi que nous cherchons à écrire. Elles nous ont accueillis tour à tour. Elles stimulent notre activité plus que ne faisait notre *Bulletin mensuel*, et ainsi elles contribuent à faire à notre Université une situation qui n'est pas indigne d'elle.

JACQUES PARMENTIER.

(1) La *Revue historique*.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Eugène Maillet : *La Création et la Providence devant la Science moderne.* Paris, Hachette, in-8° de XII-463 pages, 1897.

Les traités de Théodicée sont rares, du moins en France. Cela suffirait à attirer l'attention sur le récent et considérable ouvrage du regretté E. Maillet. Ce n'est pas, je me hâte de l'ajouter, le seul intérêt qu'il présente.

Voici, en deux mots, l'économie générale du livre. Une première partie est consacrée à l'examen de la situation actuelle de la Théodicée, à l'étude de ses conflits avec la science positive des religions et l'anthropologie, avec la critique, avec les sciences physiques et historiques. Dans la deuxième partie, pour mieux préparer la solution qu'il a déjà laissé entrevoir, M. M. passe en revue les principaux systèmes de théodicée (1). La troisième partie : *Inductions et esquisse d'une conception de Philosophie religieuse,* contient les conclusions et la théorie propre de l'auteur. J'en voudrais indiquer au moins les traits essentiels.

La conscience, considérée comme principe d'une conception des rapports de Dieu et du monde, telle est l'idée fondamentale du système. Pour expliquer le bien, l'ordre, le progrès de l'univers, il faut les rattacher au développement, à l'évolution d'une conscience infinie et absolue, voilà la conclusion qui se dégage, selon M. M., de toute l'étude historique qui précède. Cette conception, au reste, se présente elle-même sous deux formes principales : « Les uns ont tout expliqué par une conscience qui se possède éternellement, les autres par une conscience qui s'élabore et qui se cherche à travers les formes de l'être et les âges du monde ». Il s'agit de concilier ces deux tendances.

Le problème ainsi posé, la solution n'en peut être cherchée que dans une étude à la fois synthétique et analytique de la conscience humaine. Pour que l'induction qui nous doit élever à la conscience divine ait une base solide, il faudra en effet établir : d'une part, que la conscience tient une large place et joue un rôle prépondérant dans l'univers ; d'autre part, qu'elle n'est pas un simple phénomène, une résultante, mais un acte, tout ensemble une cause et une fin. Cette double thèse, M. M. s'efforce de l'établir contre les écoles qui la nient, et ce chapitre, à la fois très plein et très ingénieux, est, à mon sens, un des plus intéressants de l'ouvrage (2).

La conscience, ainsi comprise, nous est un vivant symbole de la créa-

(1) Il y aurait bien des réserves à formuler sur de nombreux points, et d'une manière générale, si l'auteur fait preuve d'une riche et souple érudition, il semble bien aussi qu'il tire trop à soi les doctrines qu'il expose et les amène de force à sa propre conception

(2) Je dois toutefois signaler ici une lacune singulière. Dans l'exemplaire que j'ai sous les yeux, et dans lequel la pagination n'est pas interrompue, un paragraphe essentiel et dont le résumé figure en tête du chapitre (p. 315-316), fait totalement défaut. Or, on y devait établir que le moi est une finalité qui prend possession d'elle-même par la conscience, à travers deux degrés d'objectivation (création de l'organisme, représentation créatrice de l'univers), etc.

tion et de la Providence. Le premier moment du processus de la conscience (objectivation de son propre contenu) contient la forme intelligible de la création ; le second moment (par lequel l'être reprend possession de soi et ramène les choses à ses fins), c'est la Providence même. Il faut en effet distinguer profondément la création et la Providence, il faut admettre que les attributs de Dieu ne sont pas tous sur le même plan, mais se développent dans un ordre donné, chacun d'eux « jouant son rôle dans la constitution de l'essence tout entière ». M. M. reprend ainsi pour l'appliquer à Dieu la théorie du moi de Fichte, en s'efforçant de la dépouiller de tout caractère panthéistique, en substituant le point de vue de la transcendance à celui de l'immanence. La conscience absolue enveloppe dans sa volonté, dans sa liberté, à titre de non-moi absolu, l'éternelle possibilité du monde. Ce moi absolu pour se connaître comme *moi* doit *poser*, non plus idéalement, mais réellement, un *non-moi* : voilà la création. Le monde ainsi créé ne l'est d'ailleurs qu'à titre de pure indétermination enveloppant idéalement toutes les formes du possible. Du même coup est posé en Dieu un premier ordre d'attributs : la pensée infinie, pensée abstraite qui contemple éternellement l'infinité des choses possibles. Enfin Dieu, « par une restitution victorieuse, par une triomphante résurrection » reconquiert la plénitude de son être : il ramène à lui la création par la Providence, et dans ce second moment s'épanouit le reste de ses attributs : bonté, justice, amour, etc.

De là découle toute une série de conséquences que je dois simplement signaler. La matière n'est qu'un *absolu négatif*, non le pur néant, mais, comme le voulait Aristote, l'indétermination et la puissance. La Nature, qui est *force*, *vie*, *pensée*, *volonté*, *action*, n'est pas non plus un absolu véritable ; c'est le signe de l'absolu divin. L'Espace est la forme idéale de la création, le Temps la forme idéale de la Providence. Enfin, M. M. étudie la Providence dans la nature, dans l'histoire et dans la religion. Du point de vue où il s'est placé, il est possible, selon lui, de concilier la théologie rationnelle avec les vérités ou les hypothèses scientifiques sur l'origine de la vie, la variabilité des espèces, l'évolution ; de même que l'action de la Providence se concilie avec les lois sociologiques et la liberté dans l'idée d'une *persuasion* divine, d'une *sollicitation* des forces de l'humanité par une idée divine ; de même aussi que disparaît le conflit entre la thèse de la révélation et la thèse de la création humaine des religions, l'évolution des formes religieuses n'étant plus en contradiction avec la croyance en une religion absolue.

Cette très incomplète analyse suffira, je pense, à montrer qu'il y a là l'œuvre d'un penseur, d'un esprit original et ingénieux, qui se joue aisément au milieu des problèmes les plus obscurs. Ce que je n'ai pu rendre, c'est la richesse du détail, la variété de l'information, l'habileté à encadrer dans les discussions métaphysiques les théories scientifiques les plus récentes. Ce que je me reprocherais de ne pas souligner, c'est la parfaite sincérité et sérénité intellectuelle, le souci constant de ne dissimuler aucune objection, de ne rien sacrifier de l'indépendance de sa pensée philosophique à sa foi religieuse.

Une critique, même superficielle, d'un livre où tant de problèmes, et de si hauts, sont soulevés, dépasserait trop les limites d'un compte rendu. Je veux seulement signaler un ou deux des points essentiels où des doutes me restent.

M. M. a surtout à cœur *d'excuser* Dieu : le problème du mal, voilà le centre de ses méditations. C'est pourquoi il distingue entre les attributs de Dieu, lui refuse l'omnipotence, la liberté infinie, telles que les entendent d'ordinaire les théologiens : « La responsabilité de Dieu s'accroîtrait avec sa toute-puissance ». C'est pourquoi il admet une impuissance relative de Dieu, concentrée dans l'acte initial de la création. L'acte créateur ne donnera donc naissance qu'au chaos, germe obscur d'où la Providence fera sortir le bien, Dieu pliant à ses desseins une nature à moitié obéissante, à moitié rebelle. Le bien viendra de Dieu, le mal de la nature. Pour cela, il faudra admettre en Dieu une « sorte de déchirement, de scission, qui aurait projeté hors de la Plénitude divine un principe d'indétermination et de mal ». Ce doit être une nécessité de l'essence de Dieu. Ce mystère on ne le rend pleinement intelligible, ni en nous le montrant au fond de la métaphysique chrétienne, ni en l'assimilant à l'acte par lequel le moi, pour se poser, s'oppose un non-moi. Peut-être n'évite-t-on pas un dualisme analogue à celui de Platon ou de Stuart Mill, par exemple.

On n'échappe, d'un autre côté, à la difficulté qu'il y a de concilier les divers attributs divins, que par l'hypothèse d'une *vie divine*, d'une *évolution* de l'*essence* de Dieu. Sans doute on ne dit pas *substance*, et l'on ajoute : *évolution intemporelle*. Mais, outre que cela n'est pas très clair, ne va-t-on pas verser dans la thèse de l'Immanence ? Enfin, a-t-on complètement réussi à « mettre en lumière le lien qui rattache l'une à l'autre la conscience qui se possède éternellement et la conscience qui se recherche ? » Le mot de Malebranche revient à l'esprit : « Dieu est infiniment inintelligible ». Et l'Agnosticisme ne pourrait-il reprendre ses droits ?

De telle sorte que « l'œuvre d'apaisement et de conciliation » à laquelle M. M. a travaillé, non sans profondeur sans doute, à coup sûr avec une foi et une bonne foi très respectables, reste peut-être inachevée. Sans pouvoir dire si les Théologiens s'accommoderaient volontiers de cette solution, j'ai peur que les savants et les philosophes n'y rencontrent encore quelques insurmontables difficultés.

P. Malapert.

A. M. Desrousseaux. *Les poèmes de Bacchylide de Céos*, traduits du grec, Paris, Hachette, 1898, VIII-124, p. in-18.

La modestie de M. A. M. Desrousseaux ne mérite pas moins d'éloges que sa science : loin de vanter lui-même l'originalité de son travail, il en dissimule presque le mérite essentiel, en présentant au public une œuvre dégagée de toute érudition, de toute discussion savante. Et pourtant, cette traduction de Bacchylide est la première qui voie le jour, et une pareille tentative, appliquée à un texte encore mal établi, plein de lacunes et d'obscurités, exigeait un effort des plus pénibles : pour y réussir, il fallait une science consommée d'helléniste et de philologue. M. Desrousseaux a montré dans cette tâche ardue toutes les ressources d'un esprit pénétrant, exercé de longue date à l'étude des poètes grecs ; il a fixé, d'une manière définitive, sur plusieurs points, le sens des poèmes qu'il traduisait. Est-ce à dire qu'il ait pleinement atteint, selon moi, le but qu'il paraît avoir visé ? Non content de rendre les idées de Bacchylide, il a voulu donner au lecteur moderne l'image fidèle et comme l'impression du modèle antique. Sa traduction révèle à cet égard des préoccupations, des

intentions de lettré, d'artiste même, qui s'affirment dans la préface par l'hommage rendu à la collaboration discrète de M. Jean Moréas. D'une exactitude minutieuse, mais d'un tour un peu raide, gêné et d'une rigoureuse sobriété, cette traduction paraîtra, je le crains, au public français aussi obscure parfois que certaines poésies contemporaines, inspirées par un sentiment d'ailleurs délicat du génie grec. Il ne me semble pas que Bacchylide gagne à nous être présenté sous cette forme : ses brillantes épithètes ont une grâce qui n'a rien de guindé, d'archaïque ; sa poésie est plutôt élégante et claire ; faut-il, pour la faire goûter et comprendre, contraindre en quelque sorte notre langue à des constructions et à des formes presque inusitées ? Je préférerais, je l'avoue, plus de liberté, plus d'aisance, dans une traduction qui, après tout, ne s'adresse pas à un petit cercle d'initiés.

AM. HAUVETTE.

Mlles VAUDOUER et LANTOINE, professeurs aux lycées Fénelon et Racine, *Montaigne*, *Pascal*, *Nicole*, *Bossuet*, pages choisies, in-18 chez Picard et Kaan, 1898.

Les présents extraits répondent au nouveau programme des lycées de jeunes filles, qui substitue en 4e année des textes choisis des grands moralistes, anciens et modernes, à la critique des grands systèmes. Les fascicules se succéderont, suivant les convenances de l'éditeur et des collaboratrices. Dès maintenant il est permis de donner une idée de cette intéressante collection. Socrate, Epictète ne seront pas commentés dans un autre esprit que Bossuet ou Montaigne, et cet esprit est excellent.

Chaque auteur ressort ici, en quelque cinquante pages, en traits caractéristiques. Une introduction très sobre, les meilleurs morceaux des principaux ouvrages, reliés par des analyses, les notes essentielles pour apporter un éclaircissement ou une réserve, voilà le cadre général. Non seulement MM. V. et L. ont eu l'art de nous définir la physionomie distincte de Montaigne, Pascal, Nicole, Bossuet ; — mais à grouper ainsi ces quatre noms (faut-il dire ces quatre penseurs, tous indépendants par quelque côté ?), il semble entrer une intention, qui est aussi un enseignement. Une dans son fond, la morale est encore une œuvre d'art où se reflète un tempérament. Bossuet sera le défenseur du bon sens et de la tradition ; Pascal, le sombre lyrique du calvaire chrétien ; Nicole, sous son style grisâtre, le plus curieux représentant de cette pénétrante psychologie due au Christianisme interprété par Port-Royal ; Montaigne, — (l'objet du commun anathème des trois précédents) — « le stoïcien dérido et souriant ». Or, toutes nos sympathies se portent, et il semble qu'on ait voulu les diriger vers l'auteur des *Essais*. En effet, quelles que soient la sagesse, l'éloquence, la sagacité des Bossuet, des Pascal, des Nicole, où trouver chez eux ces idées de droit, de liberté, âme même du monde moderne ? Montaigne reste plus près de nous. Sans grands airs dogmatiques, lui le sceptique prétendu, il a condamné la conquête barbare du Nouveau Monde, les châtiments corporels, la torture ; il a flétri l'intolérance. « C'est mettre ses conjectures à bien haut prix que d'en faire cuire un homme tout vif ». Mot profond qu'après trois siècles il est encore bon de rappeler ! Ce n'est pas lui qui ferait des fanatiques. L'admiration de l'idéal païen a réfréné chez le philosophe les intransigeances d'une foi

dogmatique. En peut-on dire autant des trois autres, comme de la plupart de leurs contemporains, il est vrai ?

Le respectueux, mais ferme jugement de l'introduction sur Bossuet (p. 7) répondra pour nous. C'est là quelque chose de plus qu'une préface, c'est tout un programme qui fait honneur à l'Université.

TH. BONNEROT.

EUGÈNE BOUVY. *Voltaire et l'Italie*, Paris, Hachette, 1898.

Le sujet traité dans ce volume est très nettement limité, ce qui ne veut pas dire qu'il soit dépourvu d'intérêt général. On peut aborder par bien des côtés l'œuvre si considérable de Voltaire : M. Bouvy retrace l'histoire des relations qu'a eues l'infatigable écrivain avec l'Italie — avec les hommes et avec les œuvres — il dresse le compte de ce que Voltaire leur a pris et de ce qu'il leur a donné, et il le fait avec une grande sûreté d'information. Par ses publications antérieures, l'auteur était parfaitement préparé à traiter, disons même à épuiser un pareil sujet. C'en est le suc qu'il nous donne aujourd'hui : il expose avec une clarté dont le grand public lui saura certainement gré, l'histoire des opinions et des polémiques italiennes auxquelles a été mêlé Voltaire, ou dont il a été lui-même l'objet, réservant pour un travail complémentaire une bibliographie raisonnée des éditions italiennes de Voltaire ; si elle doit s'adresser à un public plus spécial, cette nouvelle et laborieuse publication n'en sera pas moins destinée à rendre des services signalés. Nul n'ignore, en effet, que l'étude comparée des littératures ne doit pas seulement à une mode encore récente une vogue passagère ; elle est appelée à combler une lacune dont on ne s'est pas assez avisé pendant longtemps. Dans ce champ d'études si intéressantes et si nouvelles en France, M. Bouvy s'est créé une compétence toute spéciale.

Voltaire, il faut l'avouer, ne sort pas grandi de l'enquête instituée sur ses relations avec l'Italie. Dans ses jugements sur Dante et sur l'Arioste, dans ses rapports avec Maffei et bien d'autres, ce n'est le meilleur ni de son esprit ni de son caractère qu'il nous révèle. Il était incapable d'apprécier le génie d'un Dante, aussi bien que celui d'un Shakespeare : toute œuvre qui ne rentrait pas d'elle-même dans les cadres étroits, assignés par Boileau à chaque genre, le déconcertait et lui semblait barbare. L'Arioste le charmait sans le satisfaire : le *Roland furieux* était-il un poème sérieux ou une bouffonnerie ? Voltaire n'imaginait pas qu'il pût exister de compromis et comme une zone neutre entre deux choses si différentes, et cela nuisait toujours à son plaisir ; le Tasse lui paraissait beaucoup plus parfait ; et ce qui prouve bien que la poésie de l'Arioste dans ce qu'elle a de plus original lui a échappé, c'est qu'il a cru donner un pendant français au *Roland furieux* en composant la *Pucelle* !

Un autre genre d'obstacle s'opposait encore à la juste appréciation des œuvres italiennes par Voltaire : la connaissance notoirement insuffisante qu'il avait de la langue. Il avait bien pu apprendre à la lire et même à en écrire quelques phrases ; on ne peut lui savoir mauvais gré de ne l'avoir pas parlée, n'étant jamais allé en Italie, ni même d'avoir cruellement estropié les quelques mots qu'il lui arrivait de prononcer. Mais que penser de ses dissertations sur le rythme et l'harmonie des vers italiens, ainsi que sur les mérites comparés de la langue italienne et de la nôtre au point de vue poétique, quand on peut s'assurer, d'après son propre té-

moignage, qu'il n'a jamais eu la moindre idée du rôle que joue l'accent tonique dans le vers, et qu'il n'a pas même été en possession d'une définition élémentaire de la rime en italien ? Avec son insatiable curiosité, Voltaire a abordé certains sujets sans préparation suffisante. Il n'y a gagné que sa réputation d'encyclopédie vivante, et nul ne contestera qu'il a été pour son siècle un stimulant extraordinaire : ses erreurs mêmes et ses préventions, injustes ou intéressés, n'ont pas toujours été stériles. M. Bouvy lui fait honneur d'avoir contribué à réveiller l'enthousiasme des Italiens pour Dante en qualifiant ce poète de « fou » et son poème de « monstre ». Sans doute ; c'est encore une façon d'assurer le triomphe final de la justice que de rendre une sentence inique ; c'est même parfois la plus retentissante. Ce n'est pourtant pas la meilleure.

La discussion relative aux sources italiennes de la *Henriade* est particulièrement intéressante et bien conduite. C'est Villoison qui a le premier signalé un obscur et insipide poème du vénitien Giulio Malmignati sur Henri IV (1623) ; quelques critiques italiens ont cru reconnaître dans ce poème le prototype de la *Henriade*. M. Bouvy examine leurs arguments un à un et circonscrit les analogies qui ont été relevées ; celles-ci se réduisent à quelques coïncidences que l'identité des situations ou l'influence de poètes fameux, l'Arioste et le Tasse, expliquent suffisamment (1). En tout cas M. Bouvy a grandement raison d'écarter une fois pour toutes l'irritante question d'amour-propre national que certains Italiens mettent trop volontiers en avant quand nous contestons la réalité des imitations qu'ils nous révèlent. Quel est le Français, en l'an de grâce 1898, qui sentirait notre patrimoine intellectuel diminué parce qu'on lui prouverait que la *Henriade* manque d'originalité ! D'ailleurs ce reproche de préventions chauvines est trop facile à retourner contre ceux qui semblent vouloir attirer sur certains de leurs compatriotes parfaitement obscurs quelques rayons de la gloire dont jouissent tels ou tels noms français trop célèbres. Il serait temps de renoncer à ces pitoyables querelles. La vérité est que la critique française a longtemps traité avec une désinvolture trop cavalière la question des sources étrangères de nos classiques ; mais les idées justes font lentement leur chemin, et des livres comme celui qui nous occupe les y aident grandement. S'il n'en résulte pas que Malmignati soit le véritable auteur de la *Henriade*, les dettes que Voltaire a contractées, là et ailleurs, envers l'Italie, y sont soigneusement relevées (2). Déclarer, comme le fait M. Bouvy, que Voltaire doit peut-être autant aux Italiens que les Italiens à Voltaire, c'est aller, semble-t-il, jusqu'au bout des concessions raisonnables.

Bien des points de vue encore mériteraient d'être signalés à propos des chapitres sur le succès du théâtre de Voltaire et de ses idées philosophiques

(1) A propos du char sur lequel St-Louis enlève Henri IV, et qui est comparé à celu qui avait servi à « dérober aux yeux le maître d'Elisée » (*Henriade*, VII, 45 ; Bouvy p. 163), au lieu de citer un passage peu concluant du Tasse, il eût été plus à propos de rappeler le passage célèbre du *Roland furieux* où Astolfo est emporté sur le char qui « da' mortali occhi Elia levato avea ». (*Orl. fur XXXIV*, 68.)

(2) Au moment où paraissait le volume de M. Bouvy, la question des emprunts de Voltaire à Goldoni, indiquée seulement par lui (p. 227-229), était reprise par M. Toldo avec plus de développement (*Giornale storico della letter. ital.* XXXI, p. 343). Je n'ai pas le loisir de discuter ici les conclusions, d'ailleurs plus tendancieuses que positives, du critique italien. La valeur des brèves remarques de M. Bouvy à ce sujet n'en est pas diminuée.

en Italie : mais on doit renoncer à analyser par le menu ce livre si plein de faits et d'idées : il faut le lire.

HENRI HAUVETTE.

P. LAPIE. — *Les civilisations tunisiennes. Musulmans, Israélites, Européens. Etude de psychologie sociale.* — Un vol. in-16, Alcan, 1898.

Dans ce nouveau volume de la Bibliothèque d'histoire contemporaine, M. Paul Lapie applique à l'étude de la cité tunisienne la méthode que Fustel de Coulanges consacra à celle de la Cité antique. Il n'y est pas question des civilisations variées qui ont laissé tant de traces sur ce coin de terre africaine depuis la fondation de Carthage jusqu'à la conquête ottomane, d'autres ont fait revivre ce glorieux passé, le philosophe se borne au présent. Il analyse, pour employer une expression à la mode, un triple état d'âme. Car Tunis, renferme trois sociétés distinctes, les Musulmans, les Israélites, les Européens.

Qu'ils soient Français, Italiens, Grecs, Maltais, les Européens, s'ils ne parlent pas le même langage, ont des institutions et des mœurs analogues. Mais entre Européens et indigènes, entre Musulmans et Israélites, « le contraste est aussi violent qu'entre le pôle et les tropiques ».

La race et la religion ont pourtant moins d'empire ici que dans le monde gréco-romain. « Il n'y a pas, dit l'auteur, non sans originalité, de race arabe », du moins est-elle très mélangée, au contraire la race israélite est homogène, en Tunisie comme ailleurs. L'âme arabe est orientée vers le passé comme l'âme juive vers l'avenir.

Les langues, les institutions économiques, sociales, politiques, religieuses des Musulmans et des Israélites sont analysées en six chapitres.

L'Arabe conserve les richesses naturelles, il n'éprouve pas le besoin de les multiplier par l'industrie et de les échanger par le commerce. L'Israélite nait spéculateur. La maison musulmane et juive, la nourriture, le vêtement, les usages domestiques n'ont pas de secrets pour M. Lapie, il lève le voile et pousse l'exactitude jusqu'à l'indiscrétion ; les belles juives de Tunis ne seront pas sans le lui reprocher. Quel contraste dans l'organisation de la famille chez les deux peuples, frères ennemis, de la race sémitique. La description du mariage israélite et musulman remet en mémoire celle du mariage gréco-romain dans la Cité antique. Le premier crée une société industrielle, le second est une association de plaisir, le troisième un lien religieux.

Pour juger une civilisation, il ne suffit pas de connaître la condition de la propriété et celle des personnes, il faut encore savoir le rôle qu'y joue la notion de l'Etat.

Aussi l'auteur nous fait-il du gouvernement des beys avant l'occupation française un tableau qui heurte singulièrement nos idées latines de centralisation à outrance et notre conception de l'État moderne, de ses fonctions, de ses organes, de sa vie. Cette partie de l'ouvrage s'adresse à l'homme politique. De la fonction judiciaire du bey, quelquefois aussi sage en ses jugements que le roi Salomon, dérive la liste des tribunaux de la Régence, le Chara, l'Ousara, et autres ; à son indifférence en matière de travaux publics correspond le régime des Habous, chargés de construire mosquées, hôpitaux, écoles, ponts, fontaines, remparts, etc. L'administration tunisienne n'avait rien à envier à la voracité des gouvernements européens, comme on le voit par l'énumération des impôts directs, in-

directs, droits de douane, taxes à l'importation, taxes à l'exportation, souvent perçus par des soldats. De là cette saisissante formule : « Le pouvoir beylical est un État tempéré non seulement par l'obéissance des agents, mais par l'insurrection des sujets ». L'État israélite coexiste à côté de l'État musulman avec sa justice, ses finances, ses écoles. La division du travail, la séparation des pouvoirs, ces fondements de notre droit constitutionnel, étaient encore inconnus. Aussi le protectorat a-t-il eu tout à faire, routes, phares, ports, postes, télégraphes, essais d'agriculture, réseaux d'écoles, etc.

Un État organisé ne se conçoit pas sans religion, sans instruction publique et sans art. M. Lapie soumet donc à sa pénétrante critique ces formes supérieures de l'évolution humaine. Si, des trois prêtres musulman, israélite, français, deux se ressemblent en Tunisie, les trois dieux diffèrent essentiellement, et nous touchons ici aux problèmes les plus graves et à la conclusion de cette captivante étude de psychologie sociale.

Les trois sociétés tunisiennes qui ont vécu juxtaposées jusqu'à l'heure présente, peuvent-elles continuer à vivre ? Leur assimilation est-elle possible ? L'école réussira-t-elle à opérer la fusion, à détruire les dissonances ? Faut-il croire les Arabes et les Juifs capables de rapprochement et d'union sous l'influence de la haute culture intellectuelle et religieuse ? Le Coran et le Talmud auront-ils un jour, comme l'Evangile, des incrédules ?

Sans commettre d'irrévérence envers la mémoire d'Averroès et des docteurs juifs du moyen âge, il semble permis d'afficher quelque scepticisme sur la puissance de transformation sociale qu'exercerait à Tunis le Discours de la Méthode. Il faut espérer pourtant que le génie de la France triomphera, sur cette terre, de difficultés que n'a point connues l'ancienne Rome, le présent est de bon augure pour l'avenir ; et s'il est vrai qu'il soit nécessaire de bien connaître une société pour la bien gouverner, nous recommandons la lecture du livre de M. Lapie, d'un plan si net et d'une forme si distinguée, à tous nos fonctionnaires tunisiens.

L. Fénal.

F. C. de Sumichrast, *Athaliah, a tragedy, drawn from holy scripture by* Jean Racine, *translated into English*, Cambridge, 1897.

M. de Sumichrast, directeur du *French Department* à l'Université Harvard, a publié, en souvenir d'une représentation d'Athalie, jouée à cette Université par des étudiants et des professeurs, le texte de sa traduction anglaise en regard du texte de l'édition de 1697.

La traduction est précise, fidèle, élégante. Il y a là, pour rendre en Anglais toutes les beautés du texte, un effort d'adaptation à la fois minutieux et libre : c'est un tour de force et un triomphe. Le livre est illustré : il contient quatre très jolies gravures représentant Racine, Mme de Maintenon, Louis XIV visitant Saint-Cyr, les dames et demoiselles de Saint-Cyr dans leur curieux costume. — Nous devons remercier M. de Sumichrast d'avoir contribué ainsi à répandre le goût de notre langue, de notre littérature, aux Etats-Unis, et avouer que nous portons quelque envie à ces Universités d'Amérique, qui peuvent s'offrir de pareilles publications, à la fois scientifiques et artistiques, pour rappeler une fête universitaire très originale.

Maurice Souriau.

A. Hannequin, *Notre détresse morale et le problème de la moralité*, Lyon, Storck.

Dans une conférence faite devant la *Société des Amis de l'Université lyonnaise*, M. Hannequin a bien montré que la « veulerie et la lâcheté, la faiblesse sous toutes les formes sont les traits qu'accusent dans notre état moral, les mœurs d'en bas, de ces déchets sociaux qui sont les délinquants et les mœurs d'en haut, des juges qui condamnent, des électeurs qui votent, des élus qui pérorent, des bourgeois qui jouissent et de nous tous qui laissons se dissocier nos consciences personnelles, faute d'avoir le courage de nous reprendre nous-mêmes ». Après le mal, le remède. « C'est du dedans, non point du dehors qu'il faut nous relever ; c'est en rétablissant au centre de notre être l'énergie et l'effort, le sentiment de notre initiative et de notre responsabilité, non en traçant des plans de religions nouvelles, de sociétés futures ou de chimériques cités, que nous nous rapprocherons les uns des autres et que nous nous renouvellerons ».

F. P.

P. Vidal de la Blache, *La géographie politique, à propos des écrits de M. F. Ratzel*, Paris, Colin.

A propos des travaux si considérables à tous points de vue de l'éminent professeur de géographie de Leipzig, M. Vidal de la Blache s'occupe d'abord de déterminer la position de la géographie politique parmi les différentes sciences qui ont pour objet commun de déchiffrer la physionomie de la terre. De là dépend, dit-il, la méthode à suivre et en particulier le discernement à pratiquer entre les faits qu'elle doit revendiquer comme son patrimoine et ceux qu'elle doit éliminer comme parasites. Et la géographie humaine ou politique doit être conçue comme faisant partie d'un ensemble : elle n'est pas un simple chapitre annexe s'ajoutant aux autres, elle plonge par toutes ses racines dans la géographie générale.

Puis M. Vidal de la Blache se demande quels sont les moyens et objets nouveaux de recherches. Grâce aux progrès de la géographie physique et en général de la connaissance terrestre, on n'a, dit-il, que l'embarras du choix parmi les exemples. Et il cite les cartes topographiques à grande échelle, qui nous donnent le mode de groupement de la population, les recensements qui nous font connaître la répartition des populations humaines à la surface terrestre, la vaste enquête qui depuis une cinquantaine d'années nous fait pénétrer dans l'intérieur des continents africain et asiatique, etc.

Enfin, passant au classement et à la définition des faits, M. Vidal de la Blache soutient qu'il faut étudier non seulement « quelques Etats, points lumineux autour desquels flotterait en une vague pénombre le reste de l'humanité », mais aussi ces formes imparfaites, embryonnaires ou rudimentaires, qui marquent dans les rapports de la terre et de l'homme autant de degrés divers, des stades plus ou moins avancés. Partant il convient de définir exactement des mots tels que villes, provinces, limites, Etats, etc. D'ailleurs les faits de la géographie politique ne sont pas des entités fixes, mais villes et Etats sont des formes qui ont déjà évolué et qui peut-être évoluent encore ; ils constituent des organismes vivants, si l'on veut désigner par une formule frappante la loi de développement

qui domine les relations de l'homme et du sol. Et dans la perpétuelle mobilité des influences qui s'échangent entre la nature et l'homme, si ce serait une ambition prématurée que de vouloir formuler des lois, il apparaît déjà clairement que certains principes de méthode se dégagent. « Il serait donc fort à souhaiter, dit en terminant M. Vidal de la Blache, que la sève qui remonte aujourd'hui vers d'autres branches de la géographie recommençât à atteindre aussi celle-là ».

F. P.

CHARLES WADDINGTON, *Aristote, écrivain et moraliste*, Paris, Picard 1898.

Dans ce Mémoire, extrait des comptes rendus de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Charles Waddington, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, a exposé quelques-uns des résultats auxquels il est arrivé dans les études patiemment poursuivies depuis qu'il écrivait, il y a près d'un demi-siècle, une thèse sur la psychologie d'Aristote. L'auteur s'est proposé, en étudiant Aristote comme écrivain et comme moraliste, de traiter d'abord de ses écrits en général, de leur authenticité et de leur valeur littéraire, puis de s'attacher à ses traités de morale, pour y découvrir quelques indications sur le développement probable des idées et de la doctrine du grand disciple de Platon.

Notons sur le premier point, une comparaison entre Aristote et son maître : Platon et Aristote sont deux écrivains de même race, chez qui la verve est toujours au premier plan, mais qui mettent à son service des qualités différentes, l'un plus doué pour l'éloquence, l'autre pour la réflexion et la science, l'un plus agréable et l'autre plus fort. Le premier dramatise les diverses opinions sur un sujet donné et fait parler, suivant leur caractère, les personnages qu'il met en scène pour représenter ces opinions; le second moins soucieux d'orner sa pensée, ne songe qu'à trouver la solution des questions qu'il a soulevées ».

En ce qui concerne l'œuvre du moraliste, M. Waddington considère le petit traité *des vertus et des vices*, comme un premier essai d'Aristote en cette matière, comme l'œuvre d'un disciple de Platon qui, tout en retenant la doctrine du maître s'en écarte insensiblement et sans paraître s'en apercevoir. La *Grande Morale* lui semble le premier traité original d'Aristote sur la morale, qui aurait reçu là pour la première fois son nom propre et définitif : elle développe sur la nature de la vertu une conception originale et fort admirée, celle d'une *mesure* dans l'usage et le gouvernement des passions. La *Morale Eudémienne*, la *Morale Nicomachéenne*, se placent au-dessus de la *Grande Morale* et semblent avoir été écrites plus tard. La dernière est le chef-d'œuvre d'Aristote en morale, la rédaction définitive de ses idées sur la matière. Le progrès de la pensée aristotélique dans ces rédactions successives se marque surtout en ceci que, d'un traité à l'autre, l'objet de la morale est toujours mieux compris dans toute son étendue.

Et rapprochant Aristote de Platon, M. Waddington est plus frappé de l'accord fondamental de leurs intentions et de la direction identique de leur pensée, en morale comme en psychologie et même en métaphysique, que de leurs différences et de leurs oppositions : « Tous deux ont sciemment continué, chacun à sa manière, la tradition spiritualiste d'Anaxagore et de Socrate ».

F. P.

Gaston Cadoux. *Un demi-siècle d'enseignement moderne, le Collège Chaptal à Paris, avec une lettre-préface de M. Léon Bourgeois, Paris, May.*

Cette brochure est destinée : 1° à défendre l'enseignement moderne contre une nouvelle croisade ; 2° à faire connaître Prosper Goubaux, le fondateur du Collège Chaptal. Il est incontestable que le Collège Chaptal a formé et formera longtemps encore d'excellents élèves ; il est possible que nous manquions de jeunes hommes pour notre agriculture, pour notre commerce, pour nos affaires d'exportation, pour la mise en valeur de nos colonies et pour la direction intelligente de nos grandes entreprises industrielles, commerciales et financières ; mais il n'est pas considéré, comme incontestable, par tous, que « nous fassions, par la faute des humanités, trop de rêveurs et pas assez d'hommes d'action ».

F. P.

La Grande Encyclopédie. — Le XXIIIe volume de la *Grande Encyclopédie* vient de paraître ; il mène la lettre M presque jusqu'à sa fin. La publication va être activée : le XXIVe volume paraîtra avant la fin de l'année 1898 et l'œuvre entière sera achevée pour 1900.

Dans le volume actuel nous relèverons un très grand nombre d'articles intéressants. Il suffira de citer, dans l'ordre Littéraire : *Marivaux*, de M. Brunetière; *Marmontel*, de M. Tourneux ; *Clément Marot*, de M. Jeanroy ; *Guy de Maupassant*, *Meilhac*, *Mirbeau*, de M. Jules Huret : *Milton*, de M. R. Samuel ; *Ménandre*, de M. V. Glachant ; dans l'ordre Historique : *Marat* et *Mirabeau*, de M. Et. Charavay ; *Mazarin*, de M. G. Weill ; *Michelet*, de M. Gabriel Monod ; *Mickiewicz*, de M. Trawinski ; *Marie Stuart*, de M. A. Berthelot ; *Marie-Antoinette*, de M. Monin ; *Ménélik*, de M. Maurice Maindron ; dans l'ordre Géographique : article *Mer*, de MM. L. Marchand et Trouessart ; la grande monographie consacrée au *Maroc*, de M. de la Martinière ; *la Martinique*, de M. Ch. Delavaud ; l'étude détaillée du *Mexique*, de MM. Gautier et Métin, et le grand article *Milan*, de M. Albert Pingaud. Dans la philosophie, signalons : *Mnémotechnie*, de M. Boirac ; dans la Sociologie : *Mariage*, rédigé dans toutes ses acceptions par MM. Lécrivain, F. Girard, Planiol, Dramard, Lehr, L. Delavaud ; l'histoire religieuse est représentée par les articles consacrés à *Marie* (M. Vollet), aux *Missions* (MM. Kruger et Vollet), à *Mohammed* (M. W. Marcais) : dans l'Astronomie, on lira avec intérêt *Mars*, de M. Barré. La partie Artistique comprend de nombreuses biographies, telles que *Meissonier*, de M. Cougny ; *Millet*, de M. Ch. Grandmougin ; *Miniature*, de M. G. Pawlowski ; *Meyerbeer* et *Minnesinger*, de M. René Brancour. N'oublions pas les grands articles de science, de technique, d'histoire et de théorie : *Mathématiques*, de MM. P. Tannery et L. Sagnet ; *Mécanique*, de M. L. Béguin : *Médecine*, de MM. les docteurs Hahn, Potel, Liétard ; *Métallurgie*, de M. Moutou ; enfin, un article de variétés consacré par M. L. Paulian à la *Mendicité*.

Des illustrations augmentent encore l'intérêt du texte ; sept grandes cartes en couleur hors texte accompagnent les articles de Géographie.

La 570e livraison contient, entre autres, les articles *Michel-Ange* de M. L. Bricon, *Michelet* de M. G. Monod, *Mickiewicz*, de M. F. Trawinski, *Microbiologie*, *Micrographie* du Dr Trouessart, *Microcéphalie* de M. Za-

borowski, *Microscope* et *Miel* de M. Léon Sagnet, *Midhat-Pacha* de M. Debidour, etc. ; La 571e, les articles *Migraine* de M. le docteur Potel, *Miklosich* de M. Louis Leger, *Milan* de M. Albert Pingaud, *Milan Obrénovitch* de M. A. Giron, *Milice*, de M. H. Monin, *James Mill* et *John Stuart Mill* de M. Georges Lyon, *Milton* de M. René Samuel, etc ; la 572e, les articles *Mine* et *Minerai*, *Mineur*, de M. S. Moutou et Léon Sagnet, *Minéralogie* de M. P Gaubert, *Ming*, de M. Maurice Courant, *Miniature* de M. G. Pawlowski, *Minimes*, de M. H. Vollet, etc. ; la 573e, les articles *Ministère* et *Ministre* de M. Léon Sagnet, *Minium* de MM. A. Riegel et M. Berthelot, *Minnesinger*, de M. René Brancour ; *Minorité*, de MM. Ch. Lécrivain, G. M.., Bouchon, Louis André ; *Mir*, de M. Maurice Charnay ; *Mirabeau* de M. Etienne Charavay, etc.

La 574e livraison renferme les articles : *Miroir*, traité au point de vue physique par M. Joannis, et au point de vue archéologique par M. F. de Mély ; *Missions catholiques et protestantes*, par MM. Kruger et H. Vollet ; *Missions scientifiques et littéraires*, par M. Raoul de Saint-Arroman ; la biographie du célèbre poète *Mistral*, par M. Paul Mariéton ; une étude sur le dieu *Mithra*, par M. Henri Hubert, avec des illustrations.

La même livraison renferme l'article *Mobilisation*, continué dans la 575e.

Dans la 575e livraison, nous citerons les articles *Mode*, de MM. Mondry, Beaudouin, Ph. B.., S. Moutou, M. Brenet, *Modèle* de MM. Maglin, Cougny, Lucas ; *Modératus* de Gadès, de M. Victor Brochard, *Modulation* de M. René Brancour, *Moelle*, de M. Ch. Debierre, et docteur P. Langlois, *Mohammed*, de M. W. Marçais, *Moïse*, de M. Maurice Vernes ; *Moissan*, de M. L. S., etc.

La 576e livraison, qui commence le 24e volume est presque entièrement consacrée à un article de M. Gazier sur *Molière*. Elle renferme aussi la biographie de l'épigraphiste *Mommsen*, de M. R. Cagnat, les articles *Molina*, *Molinisme*, *Molinos*, de M. E. H. Vollet, *Mollusques* de M. Mabille, *Moltke*.

* * *

Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, par MM. Hatzfeld, A. Darmesteter et Ant. Thomas (Librairie Delagrave, Paris).

La *Vingt-troisième* livraison qui vient de paraître renferme de très intéressants articles, notamment sur les mots : *pitié*, *plaider*, *plaindre*, *plaisanterie*, *plan*, *pleurer*, *plume*, *point*, *pôle*, *police*, *politique*, *port*, *portrait*, *poser*, *positif*, *posté*, *pouvoir*, *précieux*, *prendre*, *principe*, *probabilité*, *progrès*, *prononciation*, *prophète*.

On peut, grâce à la méthode des auteurs, suivre chaque mot depuis son origine jusqu'à son acception la plus dérivée.

Le Dictionnaire offrira donc dans son ensemble l'image la plus fidèle et la plus complète de la Langue Française.

REVUE DES PÉRIODIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Die Nation, hgg. von *Th, Barth*

A. TILLE. — *L'enseignement supérieur des femmes en Angleterre* — En 1867, le gouvernement anglais reconnut à l'Université de Londres le droit d'établir des examens spéciaux à l'usage des femmes, qui jusqu'alors avaient été impitoyablement écartées des examens ordinaires. L'Université établit deux examens, l'un de haute culture générale, l'autre portant sur une branche particulière de la science, complètement étudiée. Les candidates à l'un et à l'autre examen furent rares, de quoi triomphaient les adversaires du féminisme. On leur montra qu'une erreur grossière avait été commise, et qu'il fallait accorder aux femmes le droit de se présenter aux examens ordinaires : les femmes, disait-on, se distingueraient bien plus dans les domaines des langues anciennes et des sciences naturelles, qui leur étaient interdits, que dans les domaines, qui leur étaient accessibles, des langues et des littératures modernes. En conséquence, le gouvernement décida en 1878 — sous réserve, toutefois, de l'assentiment du Sénat et de l'Assemblée (*Convocation*) universitaires — d'ouvrir aux femmes l'accès des honneurs académiques dans les mêmes conditions que pour les hommes. Si grand que fût le succès en théorie, il ne fit pas sentir tout d'abord ses résultats dans la pratique. L'Université de Londres est un jury d'examen, non un corps enseignant. Les examens étaient ouverts aux femmes ; mais les établissements où ces examens se préparent leur demeuraient fermés. Loin donc d'être terminé en 1878, le combat féministe pour l'enseignement supérieur commençait à peine alors. La lutte s'est continuée jusqu'au temps présent. En 1882, l'Assemblée admit parmi ses membres le petit nombre des dames graduées, ce qui compléta l'assimilation. Mais, aujourd'hui encore, tous les instituts enseignants ne sont pas ouverts aux jeunes filles, et, sans cette condition préliminaire, l'accès des plus hauts examens sert de peu. Cependant, en ces derniers temps, les progrès de détail se sont faits de plus en plus nombreux, et déjà l'on peut prévoir l'époque où le mouvement féministe pour l'enseignement supérieur (*Frauenbewegung für höhere Frauenbildung*) se sera définitivement ouvert tous les instituts enseignants de Londres (Cf. *Rev. int.* XXXIV, p. 188, les *Universités anglaises.*)

Bien que les résultats les plus importants aient été tout d'abord acquis à Londres, et que l'Université de Londres l'emporte sur toutes les universités anglaises, il faut noter l'importance que prit le mouvement féministe dans trois autres centres, à savoir Cambridge, Edimbourg et Glasgow.

D'abord, Cambridge. Le riche anglais, fidèle aux vieilles coutumes, a gardé comme un amour mêlé de vénération pour ces cloîtres fermés, à la fois pensions et instituts, qui, sous le nom de Collèges, forment les deux anciennes Universités britanniques (Oxford et Cambridge). — Il y voit le siège du véritable esprit universitaire où s'acquiert la bonne éducation ; et cette circonstance ne contribue pas médiocrement à l'affermir dans son opinion, qu'il ignore que ces fameuses Universités en sont restées, dans leur développement, au point où se trouvaient les Universités européennes, il y a quelque trois cents ans... Cela explique que, le mouvement féministe ayant acquis, en dehors de l'Université, une certaine force à Cambridge, on résolut avant tout de créer des Collèges semblables à ceux des hommes, où les femmes eussent un domicile. De grands sacrifices d'argent étaient nécessaires : en 1860, les capitaux se trouvèrent réunis, et en 1869, fut fondé le *Girton College*. En 1875, un second Collège s'ouvrait à *Newnham College*. Tout à fait indépendant de l'Université dans les débuts, ces établissements se sont peu à peu rattachés à elle. Aujourd'hui, les étudiantes sont admises à certains cours ; elles peuvent se présenter aux examens ordinaires. Mais elles obtiennent des certificats spéciaux, et on leur re-

fuse les grades et les honneurs académiques. Sous ce régime bâtard, qui assimile Cambridge à Oxford, que n'ont pas encore atteint les revendications féministes, vivent à peine 200 étudiantes, toutes appartenant aux plus hautes classes de la société, et qui dépensent annuellement, chacune, la somme considérable de 4 à 5000 fr. A Newnham College, plusieurs chaires sont occupées par des dames, et deux étudiantes ont très brillamment subi les épreuves d'un examen d'agrégation ; il est vrai qu'on ne leur demandait pas de faire preuve d'aptitudes personnelles au travail véritablement scientifique.

Deux ans à peu près avant la fondation de *Girton College*, s'était formée à Edimbourg une association qui se proposait de procurer aux femmes une instruction semblable à l'instruction universitaire des hommes. A cette fin, plusieurs professeurs et maîtres de conférences de l'Université furent chargés de quelques modestes cours. De 1867 à 1873, l'entreprise garda un caractère privé. Mais, dès 1873, l'Université s'empara de la question des examens. Aujourd'hui, les femmes qui s'y sont préparées en suivant les cours peuvent, après avoir subi les épreuves avec succès, recevoir un témoignage officiel de leurs connaissances dans les sept branches qui ouvrent aux hommes l'accès de la Maîtrise ès-Arts, c'est-à-dire l'anglais, le latin, le grec, les mathématiques, la physique, la logique et la métaphysique. Six femmes ont passé dans son entier l'examen de la vieille *Faculty of Arts*.

La capitale commerciale de l'Ecosse, Glasgow, bien qu'elle s'y prît un peu plus tard, montra une telle ardeur à poursuivre l'accomplissement de la réforme, que les résultats y furent bientôt considérables. Issue de diverses associations de médiocre importance, une grande union se développa, et disposa de ressources importantes. En 1877, elle institua des cours supérieurs pour les jeunes filles, et, poursuivant le double but de donner aux femmes une haute culture générale et de préparer plus spécialement des institutrices capables d'enseigner, elle se rapprocha de plus en plus du modèle universitaire. Six ans après, l'*Association for the higher education of women* se constituait en collège autonome, sous le nom de *Queen Margarete College*. Une personne généreuse lui fit don, dans le plus beau quartier de la ville, d'une maison de style Renaissance, entourée d'un spacieux jardin, et qui devait être exclusivement consacrée à l'enseignement, personne n'y pouvant loger. Une Faculté de philosophie, où les cours étaient faits par des maîtres universitaires, y naquit, et l'on y étudia l'anglais, le français, l'allemand, leurs trois littératures, le latin, le grec, les mathématiques, les sciences naturelles, l'astronomie, la psychologie, la logique, la métaphysique et l'éthique, l'économie politique, l'histoire, et l'exégèse biblique. Une Faculté de médecine (*Medical school for women*) s'ouvrit en 1890, dont le programme devint peu à peu aussi complet que celui des Facultés ordinaires. Puis une Faculté des Sciences se sépara de la Faculté de Philosophie. Une petite Université complète était ainsi formée, car les jeunes femmes d'Ecosse montrent peu de penchant pour l'étude du droit et de la théologie.

En 1887, le Sénat de l'Université de Saint-André, excité par ces succès, et dans l'espoir de remplir sa caisse alors en assez piteux état, avait établi un grade spécial pour les femmes, *Lady literate of arts* (L. L. A.). De nombreuses candidates se présentèrent, d'autant que, pour l'obtenir, il n'était besoin de suivre aucun cours désigné. L'examen portait sur sept matières, choisies entre vingt-sept, et la liberté était aussi grande que pour le grade de *Magister artium* d'Ecosse, de passer l'examen pour une matière unique au cours de plusieurs années. Ce grade, le seul d'Ecosse où pussent prétendre les femmes, possédait, en 1892, 109 titulaires. Or, en 1889, une commission parlementaire, nommée pour mettre fin à divers ordres de choses fâcheux, s'occupa également de l'enseignement des femmes. En 1892, on les admit officiellement dans les Facultés écossaises de médecine, des sciences et de philosophie, soit pour les conférences communes aux étudiants des deux sexes, soit pour des cours spéciaux, le choix en étant laissé aux Universités elles-mêmes. Par là, un grand pas était fait, qui dépassait les réformes londoniennes. En effet, l'Université de Londres n'est qu'un corps examinant, non un corps enseignant, et n'a pas de *Cours* pour

les femmes. Au contraire, en Ecosse, Edimbourg, Saint-André et Aberdeen ouvraient leurs conférences aux femmes et créaient des *mixed classes*, tandis que Glasgow s'incorporait la petite Université féminine, *Queen Margarete college*, et en faisait comme le département féminin de son large territoire. Mais, par là, beaucoup de places, de cours, de travaux furent inutilement doublés, ce qui ne tarda pas à se faire sentir par un redoublement de dépenses. Aussi, depuis 1895, les conférences sont-elles communes à Glasgow, sauf pour la médecine, et bien tôt, sans doute, *Queen Margarete college* sera uniquement une *medical school of women*. Par le grand nombre des étudiantes qui affluaient dans la ville, un domicile commun était nécessaire : en 1894, *Queen Margarete Hall* était créé, et il abrita en 1896-1897, la première étudiante allemande. 250 femmes étudient présentement à Glasgow.

Parmi les autres Universités britanniques, il faut encore citer, au point de vue de l'enseignement féminin, la *Victoria University*, formée en 1880 de l'*Owens College* de Manchester, de l'*University College* de Liverpool et du *Yorkshire College* de Leeds. Les femmes peuvent y acquérir les grades académiques. Mais comme il leur faudrait passer un nombre prescrit de semestres à l'un des trois collèges, et que maintenant encore toutes les conférences n'y sont pas ouvertes aux femmes, la liberté des études y souffre de certaines restrictions. A la *Royal University of Ireland* de Dublin, les femmes sont admises aux études académiques, et il ne se passe pas d'année que quelques candidates n'y remportent, aux examens, de très brillants succès. E. K.

*
* *

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION DE LYON (30 *avril* 1898). — La Société fondée en 1830, reconnue d'utilité publique en 1867, a décidé de remplacer ses *Annales* annuelles par un *Bulletin* trimestriel.

EMILE GUERRIER. *Compte rendu des travaux de la Société.* — M. G. mentionne l'histoire de la Société par Ducurtyl. Parmi les travaux auxquels elle a donné lieu depuis 1867, il cite des Mémoires sur l'éducation primaire, sur la question de savoir « si les parents ne sont pas souvent les auteurs du peu de succès des professeurs dans l'éducation », sur l'éducation commerciale, sur la réfutation du positivisme, sur l'éducation homicide (de Laprade), sur les avantages de la méthode interrogative et l'histoire de l'éducation, sur l'influence que peuvent exercer la situation et les dispositions matérielles d'un établissement d'instruction sur l'éducation physique, intellectuelle et morale de la jeunesse (1869), sur l'enseignement professionnel en Suisse. etc. Le secrétaire général, M. Bourdin a toujours signalé à la Société les articles importants de la *Revue pédagogique*, de la *Revue chrétienne d'enseignement scolaire*, de la *Revue internationale de l'Enseignement*, du Bulletin de la *Société générale d'éducation*.

J. ROUAUST. *L'enseignement agricole à l'école primaire.* — Le cultivateur, mieux instruit de la culture, sachant mieux ce qu'il peut demander à la terre, gagnant plus largement sa vie et amassant plus facilement quelque épargne pour ses vieux jours sera moins tenté de quitter son village.

Analyse des articles de MM. Marcel Dubois, Schirmer et Dépéret, de Martonne sur la géographie (*Revue internationale* du 15 mars) : « Avec M. de Martonne, nous sommes bien loin des principes conservateurs de Marcel Dubois et la part laissée par lui à l'homme dans la géographie semble réduite au minimum ».

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des sciences politiques.
BERNES, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
G. BLONDEL, docteur ès lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BOUTROUX, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
CHARPENTIER, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
ESMEIN, professeur à la Faculté de droit.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GIRY, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
GASTON PARIS, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr CH. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
P. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DARBY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr FISCHER, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRUNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GUNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLZ, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

L'ÉCHEC
DU
GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE
ET LA RÉFORME
DE NOTRE RÉGIME CONSTITUTIONNEL
PAR
JULES ARZENS

Un volume in-8°. . . . . 3 fr. 50

LE
CODE OUVRIER
EXPOSÉ PRATIQUE
DE LA LÉGISLATION & DE LA JURISPRUDENCE
RÉGLANT
LE TRAVAIL ET LES INTÉRÊTS DES OUVRIERS
ET APPRENTIS

DEUXIÈME EDITION
MISE AU COURANT DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE
comprenant, notamment, le Commentaire
DE LA LOI DU 1er AVRIL 1898 SUR LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS
ET DE LA LOI DU 9 AVRIL 1898 SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
PAR

Louis ANDRÉ
Procureur de la République à Chartres.

Léon GUIBOURG
Ancien Juge de paix,
Juge au tribunal civil de Poitiers.

Ouvrage honoré des souscriptions
des Ministères de la Justice, des Travaux publics, du Commerce
et de l'Industrie et du Conseil général de la Seine.

Un fort volume in-8°. — Prix . . . . . 10 fr.

Ceux qui possèdent déjà la première édition pourront la mettre au courant en achetant seulement le SUPPLÉMENT qui vient également de paraître : ce SUPPLÉMENT expose le dernier état de la législation et de la jurisprudence, et, notamment, toutes les nouvelles lois comprises dans la deuxième édition s'y trouvent reproduites et commentées.

Prix du Supplément. . . . . 3 francs.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXVI. — N° 4. — 15 OCTOBRE 1898.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
NOV 12 1898
CAMBRIDGE, MASS.

PUBLIÉE
Par la Société de l'Enseignement supérieur
Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

D... — Troisième lettre de Saint-Petersbourg. L'enseignement du français en Russie.
Genvresse. — Voyage dans des universités françaises et étrangères.
De la Ville de Mirmont. — Les origines de l'École des Beaux-Arts de Bordeaux.
Glasson. — Les examens de doctorat en droit.
Le Problème de l'éducation secondaire (Suite). d'après MM. Picard, Fouillée, Alexis Bertrand, la Société d'enseignement secondaire, la Correspondance universitaire.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Règlement intérieur du Conseil supérieur de l'Instruction publique. — Fonctionnaires des lycées autorisés à suivre les Conférences des Facultés. — Réinstallation de l'Académie de médecine. — Exercice de la pharmacie. — Bourses de langues vivantes. — Congés et frais de suppléances dans les Collèges de jeunes filles. — Organisation de l'Institut oriental du Caire. — Admission aux fonctions de bibliothécaire municipal dans une bibliothèque classée. — Admission à la retraite des recteurs et inspecteurs d'Académie. — Commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal dans une bibliothèque classée. — Nominations de février à août.

NOTES ET DOCUMENTS

I. *Caen*, Faculté des lettres 1898-1899. — II. Ecole des Sciences politiques (Paris) 1898-1899. — III. Faculté de théologie protestante, 1898-1899, Paris.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

G. Varenne, L'œuvre de J. Grévin ; *I. B. Supino*, Beato Angelico ; *Tissié*, La fatigue et l'entrainement physique ; *E. D'Eichthal et Th. Reinach*, Poèmes choisis de Bacchylide ; *Beljame*, Macbeth, texte critique avec traduction en regard ; *Besson*, Goethe, sa sœur et ses amies. — Le trompette de Sœkkingen de Scheffel ; *A. Bertrand*, L'enseignement intégral ; *H. Michel*, Le quarantième Fauteuil ; *De Vogué*, Histoire et poésie ; *A. Aulard*, Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire ; *Hourst*, Sur le Niger et au pays des Touaregs ; *de Kerchove d'Exaerde*, De l'enseignement obligatoire en Allemagne ; *A. Pachalery*, Dictionnaire phraséologique de la langue française ; *Grande Encyclopédie* ; *Dictionnaire général de la langue française*.

REVUES ÉTRANGÈRES

Educational Review : *Eliot*, Tendencies of Secondary Education ; *Lewis Jones*, Sheldon ; *Hempl*, The three year undergraduate period as affecting our scholastic organisation ; *Monroe*, Child Shedy and school discipline ; *Crary* et *Withey*, English teaching in the lower schools. — Deutsche Zeitschrift f. auslandisches Unterrichtswesen : *Schmid*, Oxford et l'University Extension en été 1897.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique*; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . **200 francs**

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
NOV 12 1898
CAMBRIDGE, MASS.

TROISIÈME LETTRE DE SAINT-PÉTERSBOURG

DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN RUSSIE

Il n'est pas de thème plus délicat et plus difficile à traiter que l'enseignement public des langues modernes, tant à cause des méthodes si multiples qui sont en voie d'essai, qu'en vue de l'importance de plus en plus grande qu'acquiert aujourd'hui cette étude. Maintenant que les exigences modernes ont ébranlé dans leur base les anciennes traditions de l'instruction générale et que l'étude des langues mortes perd chaque jour du terrain, il devient de plus en plus évident que l'avenir pédagogique appartient surtout à l'enseignement des langues vivantes. D'ailleurs, leur importance est en connexion immédiate avec les transformations sociales de l'Europe, lesquelles s'opèrent avec une effrayante rapidité. Hier, la possession d'une langue moderne était un luxe, aujourd'hui elle a déjà une valeur utilitaire, demain elle sera devenue pour ainsi dire une nécessité. Autrefois, les trois quarts des voyages en pays étrangers étaient inspirés par une curiosité d'agrément, maintenant ce sont les intérêts de la science qui les commandent la plupart du temps. Autrefois, un patriotisme étroit et égoïste limitait aux frontières les rapports sociaux : aujourd'hui qu'il devient plus éclairé et partant moins exclusif, il les étend aussi loin que l'exigent des raisons sérieuses et respectables, et, sans professer certaines doctrines outrées du socialisme, il n'est pas téméraire de prédire que, sous l'influence des relations internationales, qui se compliquent et se multiplient, ces frontières, perdant de leur importance politique, seront un jour aussi fréquemment franchies que celles d'un département.

Les conséquences de ce futur état de choses sont faciles à tirer. L'usage de la langue nationale, qui avait suffi jusqu'alors aux besoins d'une vie plus sédentaire, va devenir insuffisant, et les industriels qui, en pays étranger, devront recourir à des interprètes, reconnaîtront bientôt que cette nécessité les met dans un état d'infériorité très sensible vis-à-vis de ceux qui auront compris que les

affaires ne peuvent être avantageusement traitées avec des étrangers, qu'on est allé trouver chez eux, qu'au prix de savoir parler leur langue.

Qu'on nous pardonne cette digression sur un sujet dont on apprécie mieux toute la portée quand on a vécu hors de son pays ; et, d'ailleurs, nous n'avons prétendu démontrer toute l'importance que prennent aujourd'hui les langues vivantes dans la société européenne, que pour être mieux fondé à regretter que les établissements d'instruction secondaire aient si généralement échoué jusqu'à présent dans l'art de les enseigner utilement.

Quant à l'enseignement du français en Russie, il relève, en partie du moins, de certaines traditions, qui l'y ont établi dans des conditions toutes particulières, circonstance qui nous oblige à une autre digression, sans laquelle il serait difficile de comprendre pourquoi cet enseignement manque d'unité, en ce sens que, soumis à diverses influences et à des méthodes différentes, il donne des résultats très variés.

Les sympathies mutuelles qui, dans ces derniers temps, se sont si hautement affirmées entre les Russes et les Français, n'ont pas pour seule cause une certaine analogie de goûts et de caractère ; elles sont encore un héritage des mœurs russes de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième (1), alors que le français était devenu la langue nationale de l'aristocratie.

Dans ce milieu, les éducations étaient presque exclusivement françaises ; toutes les branches d'enseignement étaient enseignées en français et l'histoire de France y était mieux connue que l'histoire russe, qui d'ailleurs attendait encore son Karamsine. A cette époque

(1) On n'a pas oublié la faveur particulière dont la grande Catherine II honora Diderot, d'Alembert et Voltaire, ni, un peu plus tard, la confiance accordée par l'Empereur Alexandre Ier au duc de Richelieu, qui, devenu un instant le gouverneur et, en quelque sorte, le vice-roi de la Russie méridionale, fonda la ville d'Odessa. Il ne faut pas s'étonner non plus que le simple peuple russe se soit si chaleureusement associé aux ovations faites aux Français en diverses occasions. Il fut un temps que le moindre hobereau de province tenait à honneur d'avoir chez lui *son Français*, pour faire l'éducation de ses enfants : et, très souvent, celui-ci devenait son intendant et son factotum. En outre, lors de la grande déroute de 1812, bon nombre de soldats français, les uns blessés, d'autres prisonniers, quelques-uns déserteurs, se disséminèrent en Russie et se mêlèrent au peuple. Dans tous les gouvernements où passa la grande armée, on retrouve jusqu'à présent dans un grand nombre d'isbas (chaumières) le portrait de Napoléon, datant de cette époque. Si, d'autre part, on songe aux qualités éminemment françaises, qui sont la bonté, la franchise, l'expansion de sentiments et, en général, la sociabilité, il est tout naturel que les Français aient laissé dans le cœur de la Russie des souvenirs qui, en dépit des équipées napoléoniennes, ont créé de réelles sympathies, favorisées encore par le caractère contradictoire de l'Allemand, et en général de la race anglo-saxonne, lequel est froid, égoïste et enclin au despotisme.

là, il n'était nullement rare de rencontrer des gentilshommes russes connaissant si mal la langue de leur pays, qu'ils ne parlaient et n'écrivaient qu'en français, non seulement dans les rapports domestiques, mais même pour traiter les affaires publiques (1).

Il était nécessaire de rappeler sur quel pied se trouvait en Russie le français, il y a cent et quelques années, pour comprendre comment on dut procéder dès le début pour l'enseigner publiquement.

Ce fut en 1764 que l'Impératrice Catherine II fonda le premier institut, celui de Smolna, spécialement destiné à l'éducation des filles nobles. Vingt-six ans plus tard, en 1790, l'Impératrice Marie Théodorowna, en ouvrit cinq autres, dont trois à Pétersbourg, un à Moscou et le cinquième à Kharkof. Tous les autres établissements appartenant à la même juridiction, c'est-à-dire relevant de la chancellerie particulière de S. M. l'Empereur, ont été fondés successivement dans le cours du XIXe siècle. On en compte environ 70, sur lesquels trois seulement sont affectés à l'éducation des jeunes gens, ce sont le lycée Alexandre, à Pétersbourg, l'École de commerce et l'institut de Gatschina (résidence impériale aux environs de Pétersbourg). L'enseignement y dure sept années et la moyenne des leçons hebdomadaires pour le français est de 4 à 5 leçons. Les établissements de jeunes filles s'appellent instituts ou gymnases de jeunes filles; ceux-ci, de fondation moderne, sont des externats, tandis que les instituts sont exclusivement des internats.

L'universalité de la langue française étant, comme nous l'avons déjà dit, presque absolue dans l'aristocratie russe, à l'époque où furent fondés les premiers instituts, il s'ensuit que le français y fut enseigné, non comme une langue étrangère, mais comme on enseigne partout la langue maternelle, ce qui était très naturel, puisque les jeunes filles n'avaient guère parlé que le français dans la famille. D'ailleurs, les professeurs ne se contentaient pas de parler exclusivement le français pour enseigner cette langue, mais les autres branches d'étude furent longtemps professées en français. Tel fut l'âge d'or de l'enseignement de notre langue en Russie. On comprend que cet état de choses ne pouvait durer longtemps, sous peine de devenir fatal au patriotisme de la nation ; ce furent les guerres de Napoléon Ier qui se chargèrent de le modifier. Le réveil du sentiment national, secoué déjà par *Von Visine* et plus tard par *Derjavine*, *Karamsine* et *Joukowsky*, devint complet avec *Pouschkine* et *Kryloff*, et, à mesure que la belle langue russe, consciente de sa valeur, réclama

(1) Le fameux Rostoptchine, qui commandait Moscou en 1812 ne correspondait avec l'Empereur qu'en français et c'est dans cette langue qu'il a rédigé ses mémoires.

plus impérieusement sa part dans les programmes d'études (1), elle neutralisa peu à peu les brillants progrès que l'on avait faits dans la connaissance de la langue française ; ceux qui l'enseignent maintenant en Russie peuvent s'écrier comme Cicéron : *ô tempora ! ô mores !*

Une fois ces regrets exprimés, empressons-nous de dire qu'ils sont relatifs, attendu que c'est encore dans les établissements de l'Impératrice Marie (2) que le français est enseigné avec le plus de succès. Ces résultats satisfaisants sont dus au respect d'une vieille tradition, dont les professeurs ne se sont pas encore départis : *Ne pas se servir d'une autre langue que du français pour enseigner le français.* Toute la question est là. Plus tard, nous pourrons comparer les différentes méthodes que l'on prône à tort ou à raison ; mais la meilleure est mauvaise quand le professeur ne s'en tient pas strictement à ce principe : ne jamais prononcer en classe un seul mot qui ne soit dans la langue qu'il s'agit d'enseigner.

Si les progrès ne sont plus ceux d'autrefois, c'est, premièrement, que, de nos jours, la majorité des élèves entrent dans la 7e des instituts, sans connaître un mot de français ; beaucoup même ne savent pas lire (3); deuxièmement, c'est que, les programmes d'étude étant très chargés, les élèves ne peuvent consacrer que peu de temps, soit à la lecture de livres français, soit à la préparation de devoirs donnés.

Comme les résultats obtenus ne sont pas tout à fait les mêmes dans les instituts et dans les gymnases de jeunes filles, il nous faut entrer dans quelques détails pour expliquer cette différence.

Dans les instituts, c'est aux dames de classe (4) qu'incombe en grande partie la responsabilité des progrès dans les langues vivantes. Ces dames sont divisées en deux groupes, français et allemand, dont le service alterne chaque jour, de façon à obliger les élèves, trois jours par semaine, à ne parler que le français ou l'allemand, soit entre elles, soit dans leurs fréquents rapports avec les dames de classe. Ce règlement, qui est de vieille tradition dans les instituts, avait été très judicieusement établi, dans le but d'entretenir parmi

(1) Nous n'avons parlé jusqu'à présent que des instituts et des gymnases de jeunes filles, parce que c'est dans ces établissements que le français s'est tout d'abord enseigné en Russie ; plus tard, nous aborderons l'enseignement du français dans les gymnases de garçons, ainsi que dans les écoles militaires.

(2) C'est ainsi qu'on désigne communément les instituts et gymnases de jeunes filles dépendant de la chancellerie particulière de S. M. l'Empereur.

(3) Si cette aristocratie, où l'on ne parlait jadis que le français, n'a pas encore complètement disparu, le plus grand nombre des familles de la haute société confient le soin de l'éducation de leurs jeunes filles à des institutrices françaises.

(4) Cette appellation de *dames de classe* est une traduction littérale du russe, qui équivaut à celle de *sous-maîtresses*.

les jeunes élèves, l'habitude, déjà prise à la maison, de parler ces deux langues étrangères ; mais, à mesure que celles-ci ont peu à peu cessé d'être en usage dans les familles, l'effort pour ne parler que français et allemand, soit entre elles, soit avec les dames de classe, est devenu de plus en plus laborieux, et les élèves s'y soustraient le plus souvent qu'elles peuvent. D'ailleurs, les dames de classe, qui sont généralement d'anciennes élèves des instituts, savent elles-mêmes trop imparfaitement les deux langues étrangères pour être capables, dans leurs relations avec les jeunes filles, de sortir d'un certain cadre de mots et de tours de phrase excessivement restreint (1). Les leçons jusqu'à la 5e ou la 4e sont données par des institutrices, qui, à Pétersbourg et à Moscou, sont presque toutes des Françaises. Au delà de ces classes, ce sont des professeurs français qui sont chargés du cours. Autrefois, les thèmes, autrement dire les traductions du russe en français, étaient l'exercice fondamental de l'enseignement de notre langue ; mais aujourd'hui on y a renoncé en faveur des versions orales (2), qui exercent les élèves à rendre compte verbalement d'un texte français, qu'on leur a donné à préparer. Une composition du genre narratif, d'après un récit lu ou raconté en français par le maître, est de rigueur deux fois par mois. Une leçon par semaine est consacrée à la grammaire. Cependant, dans la dernière classe, à cette leçon de grammaire, on a substitué une leçon dite *de littérature* dans laquelle le professeur donne un aperçu général de l'histoire littéraire de France, depuis Malherbe jusqu'à la Restauration.

Abordons maintenant la question des résultats et demandons-nous de quoi se compose, dans la connaissance du français, le bagage d'une jeune fille qui a terminé le cours d'un institut (3).

(1) A l'institut Smolna (section Nicolas) et à l'institut Nicolas, on essaye aujourd'hui de relever la connaissance du français, dans le premier, en n'admettant plus dans la 7e classe que des élèves sachant déjà parler et, dans le second, en organisant dans la 7e et la 6e, au lieu des leçons de français ordinaires, des exercices pratiques, qu'on est convenu d'appeler des leçons de choses. Nous reviendrons sur ce sujet quand nous devrons aborder la question des méthodes.

(2) Nous touchons à des questions brûlantes que nous discuterons plus tard. Contentons-nous de dire, maintenant, que ce qui empêche les élèves de retirer de cet exercice, excellent d'ailleurs, le profit qu'on pourrait en attendre, c'est l'éternelle habitude qu'elles ont d'apprendre par cœur le texte, presque toujours sans s'être donné la peine d'en étudier les expressions difficiles, souvent même sans le comprendre. Sous le rapport de la mémoire, la jeunesse russe est admirablement douée ; elle a ce qu'on trouvera rarement en France : la mémoire des sons, abstraction faite des idées.

(3) Il y a une très notable différence entre l'instruction française d'une jeune fille ayant terminé un des instituts de Pétersbourg, de Moscou, de Varsovie et d'Odessa et un institut quelconque de province ; or, nous n'entendons parler que des résultats les plus satisfaisants.

Celle-ci ne possède guère plus d'un millier de mots français, choisis dans la langue usuelle et dont on lui a appris à se servir assez adroitement pour qu'elle puisse prendre part à une conversation plus ou moins banale, c'est-à-dire ne sortant pas des sujets ordinaires. Aussitôt que des idées générales, amenant quelques réflexions de fond, nécessitent des mots ou expressions plus littéraires, la même jeune fille, qui conversait passablement il y a quelques instants, dissimule maintenant son embarras par d'habiles hochements de tête, qui, pour celui qui est initié aux secrets de son instruction, signifient : « Je ne comprends pas ce que vous dites ». S'il y a quelques heureuses exceptions, elles sont en faveur des rares élèves qui, ayant appris le français dans leur famille, ont entretenu cette langue par la lecture.

Après avoir noté les quelques côtés faibles de l'enseignement du français dans les établissements de jeunes filles de l'Impératrice Marie, constatons cependant que les élèves ont pu acquérir, en sept années d'études, outre une bonne instruction générale, l'art de parler et d'écrire vaille que vaille deux langues vivantes, le français et l'allemand. Vienne plus tard pour elles l'occasion de séjourner en France et en Allemagne, elles ne s'y trouveront pas isolées et même, au bout de quelque temps, elles y seront presque aussi à l'aise qu'en Russie. Or, à quoi doivent-elles cette connaissance rudimentaire d'une langue moderne? Beaucoup moins à l'étude de la grammaire et aux exercices pédagogiques qu'à cette vieille tradition dont nous avons parlé, de n'enseigner une langue vivante qu'en la parlant continuellement avec les élèves, méthode dont nous reparlerons quand il sera question de l'enseignement du français dans les gymnases de garçons.

Quant aux gymnases de jeunes filles, c'est-à-dire des externats, les résultats obtenus pour le français ne sont pas tout à fait les mêmes que dans les instituts. On y apprend moins bien, il est vrai, à bavarder, mais mieux à comprendre un livre sérieux. Néanmoins, grâce à la rigoureuse application de la même méthode d'enseignement, les jeunes filles sortant des gymnases parlent et comprennent aussi la langue parlée; ce degré d'instruction pratique est subordonné aux circonstances de famille, suivant que les élèves trouvent ou non l'occasion d'entendre parler le français hors du gymnase, ce dont elles sont privées dans la majeure partie des cas. En revanche, la préparation aux leçons est plus assidue et le travail plus intelligent; comme elles n'ont pas le recours de se faire aider par leurs compagnes ou leurs dames de classe, les efforts sont plus productifs.

Pour n'avoir plus à revenir sur les institutions dépendant de la chancellerie particulière de S. M. l'Empereur, il nous reste à parler des trois établissements de jeunes gens que nous avons nommés.

Seul, le lycée impérial Alexandre mérite pour l'enseignement du français, d'être mis en parallèle avec les instituts et gymnases de jeunes filles. Fondée par Alexandre Ier, cette belle école a été longtemps la pépinière presque exclusive des hauts fonctionnaires de la Russie. Le français y était surtout en grand honneur. Pouschkine, qui en est sorti, y composait des vers français. Le lycée cumule l'instruction secondaire et l'instruction supérieure ; celle-ci porte sur les connaissances requises pour un homme d'État et pourrait être comparée au cours de notre École des Chartes, moins la paléographie ; le français, l'allemand et l'anglais y sont obligatoires. Là comme ailleurs, le français a perdu beaucoup de terrain, depuis que la composition des élèves s'est peu à peu modifiée. Quoique cet établissement privilégié ne soit accessible qu'aux enfants des nobles héréditaires et des hauts fonctionnaires civils et militaires, la classe qu'on est convenu d'appeler la petite noblesse y refoule de plus en plus l'élément aristocratique. Cependant, tout élève sortant du lycée Alexandre parle et comprend notre langue.

Quant aux deux autres écoles de garçons, l'Ecole de commerce (1) et l'institut de Gatchina, nous n'en parlerons pas spécialement, attendu que le français ne s'y enseigne pas autrement que dans les gymnases de garçons, dont nous aurons à parler plus tard.

Pétersbourg possède encore une autre école privilégiée qui, comme le lycée impérial, recrute des élèves dans la haute société ; c'est l'Ecole de droit, fonctionnant sous le haut patronage de Son Altesse Impériale le prince d'Oldenbourg et ressortissant au ministère de la justice. Là aussi sont réunis les deux cours d'instruction secondaire et d'instruction supérieure. Les droits des jeunes gens qui ont achevé les deux cours de cette école priment ceux des étudiants d'une Faculté de droit universitaire. Là, l'enseignement du français ne le cède guère à celui qui se donne au lycée. S'il y est un peu moins généralement parlé, c'est que l'aristocratie de race y est encore plus rare.

Il me paraît intéressant, en terminant cette lettre, de rappeler que les 70 établissements de jeunes filles dont nous avons parlé, dotent chaque année la Russie d'environ 2.000 jeunes filles parlant et comprenant le français. Au lycée et à l'École de droit, chaque classe de sortie varie de 30 à 40 élèves.

D.

(1) Une seconde école de commerce a été fondée à Pétersbourg, il y a quelques années, grâce à l'initiative de la corporation des marchands de St-Pétersbourg, sous le nom d'Ecole Pétrowsky. L'enseignement du français y fonctionne dans les mêmes conditions que dans l'Ecole du commerce proprement dite ; elle relève du ministère des Finances.

RELATION RÉSUMÉE D'UN VOYAGE DANS DES UNIVERSITÉS

FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRES

J'ai entrepris ce voyage pour voir comment l'Enseignement de la Chimie industrielle et agricole se donne à l'étranger. Mes élèves devaient forcément profiter des observations que je serais amené à faire.

Université de Lyon.

En quittant Besançon, je me suis dirigé vers Lyon. J'ai eu la bonne fortune de rencontrer M. Léo Viguon, professeur de Chimie industrielle et agricole à l'Université et directeur de l'École de chimie industrielle annexée à la Faculté des Sciences.

Les élèves de l'École de Chimie industrielle y passent 3 ans, ils y entrent par voie de concours : chaque section est sous la direction d'un chef des travaux et d'un préparateur ; l'assiduité est de rigueur; ils doivent être à l'école de 8 h. du matin à 11 h. et de 1 h. à 6 h. du soir : tout ce temps est passé au laboratoire ou bien aux cours qui sont faits pour les élèves. Les chefs de travaux et les préparateurs sont astreints à être toujours présents, à surveiller et à conseiller constamment les élèves ; ces derniers doivent noter sur un cahier tout ce qu'ils font et ce cahier doit être corrigé et paraphé par le chef des travaux et le préparateur.

L'ordre des exercices est le même qu'au Polytechnikum de Zurich ; c'est du reste la marche rationnelle ; en première année on y fait des analyses et des préparations minérales ; en deuxième année, de l'analyse et des préparations organiques ; la troisième année est consacrée aux matières colorantes, à la teinture et à l'impression sur étoffes.

Les laboratoires sont bien tenus; mais je n'ai vu fonctionner que la 1re année : les élèves des deux premières années avaient abandonné le laboratoire pour se préparer au certificat d'études su-

périeures de Chimie industrielle. A la tête de la 3e année se trouve M. Sewetz, auteur d'un traité de matières colorantes remarquable.

Tous les élèves sortis de l'école ont jusqu'à ce jour sans exception trouvé facilement des positions dans l'industrie.

M. Léo Viguon a sous ses ordres un maître de conférences de Chimie agricole, M. Couturier, ancien élève de l'Institut agronomique, docteur ès sciences, M. Couturier devait traiter la Chimie agricole; mais il a dû y renoncer faute d'élèves; il enseigne les industries agricoles et la métallurgie, ainsi que d'autres parties de la Chimie industrielle.

Une station agronomique avec des champs d'expériences est annexée à la Faculté des sciences de Lyon; elle est sous la direction de M. Léo Viguon; un préparateur spécial fait des analyses agricoles pour le compte des communes, du département et des particuliers; on y fait surtout des cartes agronomiques pour les communes. Le tarif des analyses et leur mode de contrôle nous conduiraient trop loin; je traiterai cette question à part, si on le désire.

Un nouveau laboratoire de Chimie est en train de se bâtir à l'Université de Lyon; il sera splendide: la dépense est estimée à 2.000.000, dont 700.000 seront supportés par l'État, 300.000 par la ville ou le département et 1.000.000 par l'Université; tous les services de Chimie de l'Université y seront installés.

Université de Genève.

Je suis ensuite allé à Genève. Je tenais à y voir MM. les professeurs Graebe, Ph. Guy et Aimé Pictet. M. Guy était allé à Paris faire des cours au laboratoire de Chimie appliquée de M. Friedel à la Sorbonne M. Guy s'occupe à l'Université de Genève de Chimie-Physique et en dehors d'affaires industrielles.

M. Guy s'est beaucoup occupé des relations de la constitution des corps avec les phénomènes de polarisation rotatoire: il n'a qu'un petit laboratoire et peu d'élèves.

M. Aimé Pictet a un petit laboratoire et peu ou pas d'élèves.

Le professeur principal de Chimie à l'Université de Genève est M. Graebe, l'auteur avec M. Liebermann de la synthèse de l'Alizarine.

J'ai pu assister au cours de M. Graebe; il traitait des phénols mono et des diatomiques au point de vue de leur constitution et de leur préparation; il ne parlait pas ou peu des propriétés des corps que les étudiants doivent apprendre seuls. Il avait une centaine

d'auditeurs, dont une soixantaine de dames ; ces dames suivent en même temps les cours de médecine de l'Université.

Parmi ces auditeurs, très peu sont Suisses ; le reste est surtout composé de Slaves.

Les laboratoires de M. le professeur Graebe sont nombreux et bien installés : il y en a même dans les sous-sols ; toutes les places sont occupées et j'ai pu constater que les étudiants travaillaient réellement.

M. le professeur Graebe ne fait son cours que pendant 45 minutes : cela est du reste général en Suisse et en Allemagne. Les étudiants ne sont pas forcés d'assister au cours, ni d'être assidus dans les laboratoires ; il n'y a aucun registre de présence. J'ai rencontré partout la même liberté en Suisse et en Allemagne.

M. Graebe estime qu'il faut au moins 5 ans pour faire un chimiste ; il n'est point partisan des examens, surtout des examens écrits ; ses élèves se placent en sortant dans l'industrie ; il regrette vivement qu'en France on se lance du côté de la Chimie industrielle, à cause des débouchés qui seront de cette manière forcément enlevés aux étrangers.

M. Graebe est d'un abord charmant.

Université de Fribourg en Suisse.

Fribourg en Suisse se trouvant sur ma route, et sachant que sa faculté des Sciences est de création récente, je m'y suis arrêté. La Faculté des Sciences est, en effet, nouvellement bâtie et bien aménagée sous tous les rapports. J'y ai surtout visité la Chimie ; c'est aussi bien et peut-être mieux que n'importe où. Il y a à l'Université deux professeurs de Chimie, un Français et un Allemand. Le premier fait son cours en français, l'autre en allemand. La Faculté est surtout peuplée d'Allemands.

Quoique, comme à Genève, il n'y ait point de cours de chimie pratique proprement dit, les étudiants s'y destinent à l'industrie et font leur possible pour sortir de l'Université avec le titre de docteur. Les thèses à l'étranger sont beaucoup moins difficiles qu'en France, il faut quand même dans la thèse quelque chose d'original : le travail est ensuite publié et cela se fait partout en Allemagne, sous le nom du professeur et de l'élève.

L'Université de Fribourg est une Université catholique.

Université de Berne.

Je connaissais déjà l'Université de Berne : mais je ne l'avais vue que pendant les vacances dernières. Quoiqu'on n'y fît pas de chimie appliquée proprement dite, je m'y suis quand même arrêté, parce que M. Kostanecki y professe. M. Kostanecki est connu dans le monde savant par ses travaux sur les matières colorantes : j'ai eu le regret de ne pas le rencontrer.

Les laboratoires de chimie sont vastes, bien aérés, bien agencés peut-être un peu trop grands à cause de la surveillance. Ils sont deux professeurs de chimie, l'un pour la chimie minérale, l'autre pour la chimie organique, comme à Fribourg et tout s'y passe à peu près comme à Fribourg, sauf que tous les cours se font en allemand.

POLYTECHNIKUM DE ZURICH

Je tenais surtout à voir Zurich, où se fait d'une manière très sérieuse l'enseignement de la chimie appliquée. J'y ai eu un contretemps ; le lendemain du jour où j'y arrivais avait lieu l'inauguration d'un musée fédéral et toute la ville était en fête ; j'y ai malgré tout réussi à voir tout ce que je désirais.

L'entrée du Polytechnikum s'y fait par voie de concours. Cependant une certaine catégorie d'étudiants sont dispensés des épreuves d'admission.

Je ne m'occuperai que de la section de chimie industrielle ; je dirai quand même un mot de la station agronomique.

Les cours durent trois ans et demi.

La première année, les élèves suivent un cours de mathématiques supérieures, un cours de chimie analytique fait par M. le professeur Teadwell, un cours de chimie inorganique fait par M. le professeur Bamberger, un cours de minéralogie et un de mécanique ; les élèves font dans les laboratoires de l'analyse minérale.

En deuxième année, M. le professeur Lünge traite du chauffage et de la ventilation. M. Bamberger fait la chimie organique théorique ; les étudiants de cette deuxième année doivent également suivre des cours de physique et de construction de machines ; au laboratoire ils font des préparations minérales et des préparations organiques. En troisième année, M. le professeur Gnehm, ancien directeur de la Société pour l'industrie chimique à Bâle, traite du blanchissage, de la teinture et des matières colorantes ; son programme de matières colorantes est le même que le mien. M. Lünge traite de la métallurgie, les étudiants doivent, dans le cours de cette troisième

année, suivre également des cours de botanique générale, de géologie générale, de chimie physique, d'électrochimie générale, d'installation de fabriques, etc.; au laboratoire les étudiants se livrent à des exercices de chimie analytique et de chimie industrielle.

Enfin dans la quatrième année qui ne dure qu'un semestre, les étudiants ne font guère que du laboratoire et cela en vue du diplôme, et à un point de vue tout à fait pratique.

Tout le service de chimie est très bien organisé ; les laboratoires sont vastes, bien aérés ; partout des hottes fermées qui fonctionnent bien ; il y a là la division du travail au plus haut point. Il n'y a pas longtemps, M. le professeur Lünge faisait toute la partie technique ; mais, comme il me l'a dit lui-même, on n'a pas tardé à reconnaître qu'il ne lui était pas possible de se tenir au courant de tout ce qui se faisait dans l'industrie, et on lui a enlevé toute la partie organique, qui a été confiée à M. le professeur Gnehm dont j'ai déjà parlé.

Les étudiants qui veulent faire leur thèse restent une année de plus au Polytechnikum et vont la passer dans une Université.

Au service de chimie se trouvent des professeurs qui ont, à juste titre du reste, une réputation universelle. Je citerai seulement MM. les professeurs Lünge, Gnehm, et Bamberger.

Le Polytechnikum comprend une station agronomique ; on n'y fait point de cartes agronomiques pour les communes, mais des analyses pour les particuliers, à des prix élevés ; les méthodes d'analyses sont différentes et très probablement plus rapides que les méthodes officielles françaises ; mais il ne nous est pas possible de les appliquer à cause des tribunaux et des échanges commerciaux.

J'ai visité également la station fédérale d'essais des grains et j'y ai vu des choses intéressantes.

Quant à l'Université, elle était en vacances à cause des fêtes et ne devait rouvrir que bien plus tard ; on n'y fait pas d'enseignement technique.

Université de Bale

L'Université de Bâle est un tout petit bâtiment sur le Rhin ; en face d'elle se trouvent des maisons particulières luxueuses. Le service de chimie n'est pas à l'Université ; le plus important sous la direction de M le professeur Picard est au Bernouillianun.

Les laboratoires sont fréquentés surtout en vue du doctorat. Les industriels préfèrent de beaucoup les jeunes gens qui ont passé leur thèse ; c'est le seul examen sérieux dans les Universités étran-

gères, car les jeunes gens y doivent, malgré les secours qu'ils reçoivent, faire preuve d'un peu d'initiative.

M. le professeur Nietzki, dont le nom fait autorité dans la chimie des matières colorantes, a son laboratoire au 3e étage d'une maison particulière ; il est très mal installé et a quelques élèves.

M. le professeur Nietzki s'occupe de la chimie organique, M. le professeur Picard, dont j'ai parlé plus haut, de la chimie analytique et minérale.

M. Kalbaum professe la chimie physique ; il est aussi mal installé que son collègue M. Nietzki.

C'est la seule Université que j'ai vue mal installée au point de vue de la chimie. Cependant Bâle est le centre de l'industrie Suisse, et fait un chiffre d'affaires très considérable.

Université de Fribourg en Brisgau

Les laboratoires de chimie sont encore ici bien installés ; quoiqu'on n'y fasse pas de chimie technique, comme du reste dans les autres Universités dont j'ai parlé ; j'ai été heureux de pouvoir passer quelques heures à Fribourg. M. le professeur Clauss était malade ; j'ai rencontré M. le professeur Willgervot, dont le nom est bien connu en chimie, et M. le professeur Kiliani qui a fait des travaux remarquables sur les alcaloïdes végétaux.

Les étudiants se destinent encore pour la plupart à l'industrie. Le service de chimie paraît neuf.

Hochscule de Karlsruhe

A l'Hochschule de Karlsruhe se trouve une section de chimie à la tête de laquelle a été placé M. le professeur Bunte. J'ai eu le regret de ne pas le rencontrer ; il était à un congrès à Stuttgart.

M. le professeur Bunte est surtout connu par ses travaux de calorimétrie et de photométrie ; il étudie les chaleurs de combustion des houilles de différentes provenances, et le pouvoir éclairant de différents gaz de l'éclairage avec un photomètre de son invention.

Les cours durent trois ans ; l'ordre que suivent les étudiants dans leurs études est le même que partout.

M. le professeur Eugle fait la chimie générale et la série aliphatique en chimie organique, M. le professeur Dieckoff la chimie analytique, M. le professeur Scholl la chimie aromatique. J'ai assisté au cours de M. le professeur Scholl qui traitait des terpènes ; je n'enseigne pas cette question en chimie industrielle ; les formules données par ce savant diffèrent un peu de celles que nous

donnons en France. M. le professeur Scholl admet que nous pouvons avoir raison.

M. le professeur Bunte fait toute la partie technique, mais à partir de la deuxième année seulement; il y est aidé par un privat docent, M. le Dr Haber.

Les étudiants suivent en outre des cours de mécanique, de physique, etc.

Les laboratoires sont au complet.

Beaucoup d'étudiants restent une quatrième année pour faire leur thèse qu'ils vont passer soit à Fribourg en Suisse, soit plutôt à Bâle.

Je serais très heureux d'avoir un laboratoire comme celui de Karlsruhe ; je me contenterais même du dixième, et cependant on va le rebâtir avec un crédit de 1.000.000 de francs.

Ecole industrielle de chimie de Mulhouse ou Stadtische Schule für technishe Chemie

J'ai terminé mon voyage par Mulhouse; M. Nœlting, dont le nom fait autorité dans la chimie des matières colorantes, est directeur de cette école.

Les cours y durent également trois ans. La marche des études y est toujours la marche habituelle. M. Nœlting y enseigne surtout et presque exclusivement les matières colorantes. Les cours y sont faits en allemands ; j'ai assisté à celui qui est professé par M. Nœlting ; il traitait de l'alizarine. Je puis dire que son cours était pour ainsi dire le même que celui que j'ai professé il y a un mois et demi.

Toutes les places du laboratoire sont occupées. M. Nœlting a beaucoup d'étrangers; tout le monde y travaille avec zèle et succès.

Les étudiants qui font leur thèse vont la passer à Bâle.

Observations générales

J'ai été accueilli partout avec la plus grande cordialité.

Les professeurs sont aidés dans leur travail par des privat docent et des assistants.

Les assistants jouent le rôle que jouent chez nous les chefs de travaux pratiques et les préparateurs; ils sont tous jeunes et actifs; ce poste n'est pas pour eux une carrière.

Il serait à désirer qu'il en fût de même partout en France.

P. Genvresse.
Professeur de Chimie industrielle et agricole
à la Faculté des Sciences de l'Université de Besançon.

LES ORIGINES DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX [1]

Instituée en 1648 par Mazarin, l'Académie Royale de Peinture et Sculpture fut « restaurée » par Colbert en 1663. Dès 1648, à côté de l'Académie, s'établissait une « Ecole Académique pour la Peinture et la Sculpture » (2). C'est seulement en 1676 que Colbert décida la création dans les provinces d'Ecoles Académiques de Peinture et de Sculpture ; cette décision était due à l'initiative de l'illustre Charles Le Brun et de Thomas Blanchet, peintre de l'Hôtel de Ville de Lyon depuis le 11 octobre 1675.

Le 11 avril 1676, les Académiciens étaient réunis en séance pour la réception du sculpteur lyonnais Coysevox. Après cette cérémonie, Le Brun lut une lettre par laquelle Thomas Blanchet déclarait que « s'estant abituez dans la ville de Lion, il désiroit establir une Académie en ladite ville pour y enseigner la jeunesse dans les artz de peinture et de sculpture, selon les ordonnances du Roy et la discipline de l'Académie Royale ». Cette proposition fut accueillie avec enthousiasme et Coysevox déclara qu'il retournerait à Lyon pour prendre part aux travaux et à l'enseignement de la nouvelle Académie.

Le Brun s'occupe aussitôt de rédiger des statuts pour l'établissement d'Ecoles Académiques de peinture et de sculpture dans les principales villes du Royaume. Aux séances des 16 mai et 3 juin, ces statuts sont lus, discutés, modifiés ; le 24 juin, ils sont envoyés à Colbert, qui les approuve. Enfin, comme sanction définitive, sont enregistrées en Parlement de Paris, le 22 décembre 1676, « pour estre exécutées selon leur forme et teneur, suivant l'arrest de ce jour », les « Lettres Patentes pour l'établissement des Académies de Peinture et Sculpture dans les principales villes du Royaume », données par Louis XIV, à Saint-Germain-en-Laye, le mois précédent. « Comme nous avons esté informez — disait le roi — par nostre amé et féal conseiller ordinaire en tous nos conseils, le sieur Colbert, surintendant et ordonnateur général de nos Bastiments, Arts et Manufactures, que par la bonne conduite des Officiers de ladite Académie de Peinture et Sculpture, il y avait lieu de rendre encore plus

(1) La plupart des renseignements utilisés pour cette étude sont empruntés à un recueil factice, *Titres et documents relatifs à l'Ecole Académique de peinture et de sculpture*, qui se trouve à la Bibliothèque de l'Ecole municipale des Beaux-Arts de Bordeaux. Les vingt-deux pièces qui composent ce recueil ont été réunies par le peintre bordelais Lacour (1745-1814), membre de la seconde Académie des Beaux-Arts de Bordeaux (1777-1793) et directeur de l'Ecole municipale des Beaux-Arts, dès sa fondation (1804-1814).

(2) Cf. Testelin, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, depuis 1648 jusqu'à 1664*, publiés pour la première fois par Anatole de Montaiglon, Paris, Jannet, 1853. — Vitet, *L'Académie Royale de Peinture et Sculpture*, Paris, Michel Lévy, 1861.

universel l'effet que ladite Académie a produit dans nostre bonne ville de Paris, en l'étendant dans tout le reste de nostre Royaume par l'establissement de quelques Ecoles Académiques en plusieurs autres villes sous la conduite et administration des Officiers de ladite Académie Royale, dans lesquelles pourroient estre instruits divers bons élèves, qui, par cette éducation, se rendroient capables de nous rendre service et au public et de parvenir à la réputation de leurs Maistres, s'il nous plaisoit accorder l'establissement desdites Ecoles Académiques et approuver les Articles et Règlements qui nous ont esté présentez pour cet effet. A ces causes, etc. » Le roi « désiroit aussi favorablement traiter ladite Académie Royale » en lui subordonnant de la manière la plus absolue les Ecoles dont il permettrait l'établissement dans les principales villes du Royaume.

En même temps que ces Lettres Patentes, le Parlement enregistrait dans sa séance du 22 décembre les neuf articles d'un règlement « pour l'establissement des Ecoles Académiques de Peinture et Sculpture dans toutes les villes du Royaume où elles seront jugées nécessaires ». Ce règlement dit en termes précis que les Ecoles Académiques dont l'Académie Royale jugera l'établissement utile dans diverses villes du Royaume dépendront d'elle. Elles seront sous la protection de Colbert, protecteur de l'Académie Royale; elles auront chacune pour vice-protecteur « une personne de qualité éminente », choisie dans le lieu où l'Ecole sera établie; elles seront « gouvernées et conduites par les Officiers que l'Académie Royale commettra, lesquels seront tenus de se conformer à la discipline de ladite Académie et de suivre les préceptes et manières d'enseigner qui y seront résolus » Parmi ces articles qui insistent à peu près tous sur la subordination des écoles de province à l'Académie de Paris, il en est un, le cinquième, qui, par sa manière pompeuse d'exprimer des idées d'ailleurs fort sages, porte bien la marque de l'époque solennelle du roi Louis XIV et du peintre Le Brun. « Le lieu où lesdits exercices se feront estant consacré à la Vertu, sera en singulière veneration à tous ceux qui y seront admis et à la jeunesse qui y sera enseignée; en sorte que s'il arrivoit qu'aucun vinst à blasphémer le Saint Nom de Dieu, ou parler de la Religion et des choses Saintes par derision ou avec irreverence ou proférer des paroles deshonnestes, il sera banni desdites Ecoles. »

Le 7 août 1677, l'Académie Royale chargea deux de ses membres, le peintre Hellart et le sculpteur Lacroix d'organiser une Ecole Académique à Reims, « en s'assujettissant à l'observation des statuts de l'Académie et à ses ordres ».

Je ne prétends point m'occuper ici des écoles de Lyon et de Reims, projetées l'une avant, et l'autre peu après la promulgation du Règlement (1). Il semble que l'Ecole de Reims ne fut fondée d'une manière définitive qu'en 1752 (2) ; et le peintre Lepicié écrivait le 20 mai 1754 à Marigny, directeur général des Bâtiments du roi, « pour le rétablissement de l'é-

(1) Une demande de renseignement sur la date de la fondation des Acoles de Reims et de Lyon adressée aux municipalités de ces deux villes n'a, jusqu'à présent, reçu aucune réponse de Reims. M. le maire de Lyon a bien voulu me faire parvenir une note rédigée par les soins du Bibliothécaire du Palais des Arts de cette ville et établissant que « la première idée d'une Ecole publique de dessin à Lyon appartient au peintre Thomas Blanchet... mais il mourut sans avoir pu réaliser son projet ».

(2) Ph. de Chennevières, *Peintres provinciaux*, tome II, p. 62 (Cité par Louis Courajad, *Histoire de l'Ecole des Beaux-Arts*, Paris, Rouam, 1874, Introduction, p. LX.

cole de dessein à Lyon ». Ce *rétablissement* n'a eu lieu qu'en 1756 (1), longtemps sans doute après la disparition de l'école de 1676.

I

C'est seulement quelques années après Lyon et Reims que Bordeaux s'inquiéta d'avoir une Ecole Académique de peinture et de sculpture.

A l'époque gallo-romaine, Bordeaux avait été un centre artistique : on conserve au Dépôt des Antiques le monument funéraire d'un sculpteur bordelais, *Marcus Secundinus Amabilis, sculptor*, et l'épitaphe d'un peintre bordelais, *Calenus Pictor*. On sait que « les épitaphes des peintres sont très rares hors de Rome » (2).

Au moyen âge, toute une école de maîtres inconnus de l'art roman, peintres, sculpteurs, architectes, avaient construit et orné les églises bordelaises.

A la fin du XVIe siècle, un maire illustre de Bordeaux s'était efforcé de donner à ses administrés le moyen de s'initier à l'art dont il avait lui-même admiré la Renaissance en Italie : nos Archives départementales (3) possèdent un traité passé à Bordeaux, en jurade, dans la maison commune, le vingt-deuxième jour d'août 1584, avant midi, entre Michel de Montaigne et le peintre Jehan Gaultier, qui s'engage, moyennant certaines immunités et le logement gratuit pendant cinq ans, à enseigner la peinture à la jeunesse bordelaise.

Mais, en 1676, Bordeaux ne songeait guère aux arts : à la suite de l'émeute de 1675, elle venait d'être bombardée, prise, occupée par l'armée royale, traitée en ville conquise. Le Fort-Louis s'élevait dans le faubourg de Sainte-Croix ; le Château-Trompette, au cœur de la cité ; les canons de ces deux forteresses étaient une menace perpétuelle pour une population d'abord exaspérée et bientôt découragée. En 1676, « à Bordeaux, l'esprit végète impuissant et engourdi » (4).

On comprend qu'il ne soit pas question à l'Académie Royale, avant la séance du 24 avril 1688 (5) de « l'establissement d'une Ecole Académique que l'on projette de faire en la ville de Bourdeaux ». Le 29 mai suivant, « l'Académie estant rassemblée à l'ordinaire pour les affaires, le Secrétaire a leu à la Compagnie une lettre de ces messieurs de Bourdeaux, qui projettent un establissement académique dans leur ville, dattée du 11e may 1688, par laquelle ils acceptent les articles qui leurs (*sic*) ont esté envoyez de la part de la Compagnie ».

Nous n'avons pas la lettre du 11 mai 1688 ; elle était écrite, apparemment, par Antoine Le Blond de La Tour, peintre de l'Hôtel de Ville depuis le mois de juin 1665 jusqu'au 30 août 1680 — date où il obtint du Maire et des Jurats de recevoir à sa place, en survivance, son fils Marc-

(1) Courajod, *Ouv. cité*, note 5 de la page LX de l'Introduction.
(2) C. Jullian, *Inscriptions Romaines de Bordeaux*, tome I, Bordeaux, 1887, p. 202.
(3) *Archives départementales de la Gironde*, série E, *Notaires*.
(4) C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, Bordeaux, 1895 ; Troisième partie, Chap. XXVIII, *Le Despotisme*, p. 514
(5) A. de Montaiglon, *Procès-verbaux de l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture*. Paris, 1875 et suiv. — Tome II, p. 374.

Antoine comme peintre ordinaire de la ville — et agrégé de l'Académie Royale de Peinture depuis le 28 décembre 1682. Cet artiste était aussi un théoricien. La Bibliothèque municipale de Bordeaux possède une curieuse « Lettre du sieur Le Blond de La Tour à un de ses amis, contenant quelques instructions touchant la peinture » (à Bourdeaux, par Pierre du Coq, imprimeur et libraire de l'Université, 1669, in-8, de 79 pages).

Le Blond de La Tour s'employait activement à la fondation de l'Ecole Académique. C'est à lui — « à Monsieur [Monsieur Le Blond de La Tour [peintre ordinaire du Roy en son [Académie Royalle de peinture et [sculpture à Bourdeaux » — que Nicolas Guérin, secrétaire de l'Académie Royale de peinture, écrivait le 26 juillet 1688 (1), pour lui recommander la patience. Le titre que portait, par anticipation, la suscription de la lettre, était lui-même un encouragement à patienter : « Ne vous impatientez pas, s'il vous plaist, si jusqu'à présent vous n'avez pas de nouvelles sur vostre affaire. Les indispositions de M. de Louvois en ont été la cause et le voyage qu'il faict à Forges pour prendre des eaux. » Il parait qu'un ennemi anonyme écrivait à l'Académie Royale pour empêcher la création d'une Ecole Académique à Bordeaux. « J'ay — continuait en effet Guérin — j'ay bien de la joye que vous ayez découvert celui qui a escript la lettre malicieuse que je vous ay envoyée. Il mérite assurément d'en estre puni. J'en parleray samedy prochain à l'Académie. » Guérin terminait sa lettre par des compliments à l'adresse de Le Blond de La Tour et du peintre bordelais Larraidy, qui ne nous est pas autrement connu que par l'intérêt qu'il prenait, lui aussi, à la fondation de l'Ecole Académique.

Cependant, malgré les lettres envoyées de Bourdeaux, l' « affaire », comme dit Guérin, n'avançait pas. Et le secrétaire de l'Académie écrivait de nouveau, le 21 janvier 1689 (2), à Le Blond de La Tour et à Larraidy : « Je vous avoue que c'est avec chagrin que j'ay esté si longtemps sans avoir l'honneur de vous escrire, mais j'espérois toujours que vostre affaire finiroit et que je pourrois vous mander quelque chose de plus positif. » Mais Mgr de Louvois est « si occupé par les grandes affaires qu'il a » que l'Académie n'a pas osé l'importuner de la question bordelaise. M. Le Brun « est toujours dans les mesmes dispositions de vous rendre service et de seconder vostre zèle autant qu'il pourra. Je le voy dans la pensée de finir vostre affaire au plus tost. » Quant à Guérin lui-même, il s'efforcera de hâter la solution : « Je vous manderay ce que l'Académie aura ordonné sur vostre lettre que je luy presenteray le dernier samedy de ce mois, qui est la première assemblée ». Guérin exécuta fidèlement sa promesse. On lit, en effet, dans le procès-verbal de la séance du 29 janvier 1689 : « L'Académie estant assemblée à l'ordinaire, a esté faict lecture à la Compagnie d'une lettre de ces Messieurs les peintres et sculpteurs de Bourdeaux qui ont l'intention d'installer une Ecole Académique en cette ville ; sur quoy a esté résolu que le Secrétaire leur écriroit que cette affaire n'a esté retardée que par la difficulté qu'il y a eu de parler de cette affaire à Monseigneur le Protecteur (3). »

« Cette affaire » fut encore retardée pendant seize mois, nous ne sa-

(1) *Titres et documents*, etc, n° 4.
(2) *Titres et documents*, etc, n° 5.
(3) A. de Montaiglon, *Procès-verbaux*, etc, tome III, p. 2.

vons pour quelle cause, ne possédant aucune des lettres qui durent être échangées entre Guérin et Le Blond de La Tour, de février 1689 à juin 1690. Les « Lettres Patentes de l'Académie Royalle de peinture et sculpture portant establissement de l'Ecole Académique de Bourdeaux » (1) sont datées du « troisième juin mil six cent quatre vingt-dix » ; le protecteur de l'Académie n'était plus Colbert, à qui on avait suggéré, en 1676, l'heureuse idée de créer des Académies provinciales, mais « Monseigneur le marquis de Louvois et de Courtenveaux, conseiller du Roy en tous ses Conseils, ministre et secrétaire d'Estat, commandeur et chevalier des ordres de Sa Majesté, surintendant et ordonnateur général des bastiments, arts et manufactures de France ». Le visa n'était pas donné par Le Brun qui, au dire de Guérin, s'était si vivement intéressé à la création de l'Ecole Académique de Bordeaux. Charles Le Brun était mort le 23 février 1690 et c'est la signature de son successeur à la direction de l'Académie, Pierre Mignard, qui se lisait au dos des Lettres Patentes.

Ces Lettres déclarent que « la Compagnie... conformément aux Lettres Patentes du Roy portant l'establissement des Académies de peinture et de sculpture dans les principales villes du Royaume et Règlement dressé à ce sujet du mois de novembre 1676... a résolu et arresté, sous le bon plaisir de Monseigneur de Louvois, son protecteur, de consentir à l'establissement demandé pour lesdits peintres et sculpteurs de Bourdeaux, à la charge d'observer les règlements contenus esdittes Lettres Patentes et de se conformer, autant que faire se pourra, à la dissipline qui s'observe dans cette Académie Royalle ».

Il faut se rappeler que les Lettres Patentes de 1676 prévoyaient la création dans les provinces d'*Écoles académiques* et non d'*Académies*: la différence des dénominations données par les Lettres Patentes de 1676 et par celles de 1690 aux compagnies provinciales devait susciter certaines difficultés entre Paris et Bordeaux.

II

Il se passe de longs mois entre la publication des Lettres Patentes et la constitution de l'Ecole Académique de Bordeaux. C'est seulement à la séance du 29 avril 1691 (2) que les membres « composant l'Académie Royalle de Peinture et de Sculpture établie à Bordeaux estant assemblées (*sic*) dans le palais archiépiscopal, conformément à la délibération précédente (3), en présence de Monseigneur l'Archevêque de Bordeaux, vice-protecteur », procèdent à « la nomination et l'élection des professeurs et adjoints de la ditte Académie ».

Les artistes bordelais donnaient à leur réunion le titre d'Académie ; ils choisissaient, eux-mêmes, pour vice-protecteur « une personne de qualité éminente », Louis d'Anglure de Bourlemont, archevêque de Bordeaux depuis 1680 ; ils nommaient, eux-mêmes, à l'unanimité « Monsieur Le Blond de La Tour pour premier professeur en considération de son

(1) *Titres et documents*, etc., n° 6.
(2) *Titres et documents*, etc., n° 7.
(3) Nous ne connaissons rien des diverses délibérations qui ont dû avoir lieu entre la réception des Lettres Patentes de juin 1690 et la séance du 29 avril 1691.

meritte et de ce qu'il a l'avantage d'estre du nombre de ceux qui composent l'illustre Compagnie de l'Académie Royalle de Paris; puis étaient désignés à la pluralité des voix, comme professeurs: MM. Dubois, sculpteur; Fournier aisné, peintre ; Gaulier sculpteur; Larraidy, peintre; Berquin aisné, sculpteur ; Bentus, peintre; Thibault, sculpteur ; Duclaircq aisné, peintre ; Berquin le jeune, sculpteur ; Tirman, peintre; Dorimon, sculpteur ; — comme adjoints à professeurs : MM. Fournier, le jeune ; Duclaircq, le jeune ; Constantin.

A l'exception de Le Blond de La Tour, tous ces peintres et sculpteurs bordelais sont absolument inconnus. C'est à peine s'il est permis d'attribuer à l'un des Duclaircq une « *Trinité* », qui se trouve dans l'Eglise de St-Pierre de Bordeaux et que Marionneau décrit ainsi : « Dieu le père, assis sur des nuages, tient un sceptre et une boule surmontée d'une croix; à sa droite, Jésus-Christ tenant la croix du Calvaire ; et le Saint-Esprit, sous la forme d'une blanche colombe, plane entre Dieu le père et Dieu le fils. Au-dessus de la composition principale apparaissent des anges dans le style de l'Ecole de Le Brun. (Hauteur, 4 m.; largeur, 2 m., 25 c.). Cette toile est signée : *Jean Duclaircq* (?) F. et Invenit, 1695 (1). »

L'archevêque permettait à la nouvelle Académie de se réunir dans son palais ; la municipalité allait lui donner, pour faire ses cours, un local dans ses bâtiments communaux.

En effet, le 22 août 1691, les Jurats, ayant égard à la requête à eux présentée le 17 août par les peintres et les sculpteurs de Bordeaux, leur concèdent une salle dans le collège de Guyenne, pour faire leur exercice, à la charge de fermer tout ce qui sera nécessaire pour empêcher l'interruption qui pourrait survenir, tant par les écoliers que par le principal et régents.... de mettre une inscription sur la porte en ces termes : « Académie de Peinture et Sculpture », de quitter la dite salle en cas que MM. les Jurats en aient besoin et de remettre les choses au premier état (2).

L'Académie fait exécuter les travaux d'appropriation prévus dans le local qui lui est concédé ; le 12 décembre, les peintres et sculpteurs se présentent en jurade pour prier MM. les Maire et Jurats de vouloir, dimanche, 16 du courant, leur faire l'honneur d'assister à une grande messe et au panégyrique du Roy qu'ils veulent faire faire dans le collège de Guyenne à l'honneur d'une nouvelle Académie de Peinture et Sculpture qu'ils ont établie dans le dit collège, dont MM. les Jurats sont les patrons. Les Jurats délibèrent d'aller « en robes rouges à la ditte cérémonie pour la rendre plus célèbre, et ce, sans tirer à conséquence » (3).

L'ouverture de l'Académie se fit « le 16 Décembre 1691, au bruit du canon et cloche sonnante par une messe royalle qu'ils [les peintres et sculpteurs] firent célébrer dans la chapelle du collège de Guyenne, où assistèrent Monseigneur l'archevêque de Bourlemont, Monsieur le Marquis de Sourdis, commandant pour sa Majesté en Guyenne, Messieurs les Jurats en habits de cérémonie et autres personnes éminentes en dignité ; pen-

(1) Ch. Marionneau, *Description des œuvres d'art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux*, Bordeaux, 1861, p. 419.

(2) Dast Le Vacher de Boisville, *Inventaire sommaire des Registres de la Jurade*, vol. I, Bordeaux, 1896, p. 44.

(3) Dast, *Inventaire*, etc., p. 45.

dant la messe, il fut chanté un motet en musique et simphonie, et le panegyrique du Roy y fut prononcé par Monsieur l'abbé Baré, avec éloquence et applaudissement (1). »

Les Registres de la Jurade (2) donnent des renseignements complémentaires sur cette cérémonie solennelle : MM. les Jurats, vêtus de leurs robes rouges, se rendirent à la chapelle du college de Guyenne, précédés du chevalier du guet et de ses archers, du héraut-massier, trompettes et huissiers et autres officiers accoutumés ; ils se placèrent en haut du balustre, du côté de l'Évangile ; Monseigneur le Marquis de Sourdis se plaça au milieu du parterre et Monsieur l'Archevêque, en camail et rochet, se plaça sur le marchepied de l'autel du côté de l'Epitre. Du côté de la fenêtre et vis-à-vis la chaire où l'on a accoutumé de prêcher, le portrait du Roy fut mis sous un dais élevé sur un trône.

« Le lendemain, dix-sept du mesme mois, ils [les professeurs de l'Académie] firent l'ouverture de leur Ecole et commencèrent leurs études dans une salle du mesme collège que Messieurs les Maire et Jurats leur acordèrent avec l'agrément de Monsieur Bardin (3), principal dudit collège, pour leur establissement (4) ».

III

A partir du 17 décembre 1691, les renseignements se font rares. La Municipalité ne s'occupe plus de l'Académie : les registres de la Jurade ne contiennent aucun texte qui la concerne ; les quelques « Titres et Documents » conservés à l'Ecole municipale des Beaux-Arts ne disent rien de l'enseignement donné par les artistes académiciens. Ces Messieurs se vantaient d' « entretenir l'Académie à leurs dépens au profit de la jeunesse et à l'ornement de la ville » (5). Nous ne savons pas jusqu'à quel point la jeunesse a profité de leur enseignement et la ville s'est ornée de leurs œuvres. Le 21 avril 1705, dans une lettre à Mansard, Larraidy, professeur et secrétaire, rappelle « que l'Ecole de Bordeaux a travaillé jusqu'à présent avec assez de fruit pour l'instruction de la jeunesse, puisqu'il en est sorti trois ingénieurs qui sont actuellement dans le service » (6). C'est un résultat à la fois bien médiocre et assez bizarre que l'Académie de Peinture et de Sculpture, dans l'espace de treize ans, ait seulement formé trois élèves dont elle peut se vanter et que ces trois élèves soient non des peintres et des sculpteurs, mais des ingénieurs.

Quant aux œuvres d'art qui contribuaient « à l'ornement de la ville », nous n'avons d'autre preuve de l'activité des Académiciens que l'indication de deux « morceaux de réception » exigés d'artistes qui désiraient faire partie de la Compagnie. Le 26 janvier 1692, un peintre, Marc-Antoine Le Blond de La Tour, qui avait déjà, depuis 1690, la survivance

(1) *Titres et documents*, etc., n° 15.
(2) Dast, *Inventaire*, etc., p. 45.
(3) L'abbé Pierre Bardin, docteur en théologie, fut principal du collège de Guyenne de 1671 à 1714.
(4) *Titres et documents*, etc., n° 15.
(5) *Titres et documents*, etc., n° 12.
(6) *Titres et documents*, etc., n° 19.

de la place de son père comme peintre de l'Hôtel de Ville, et un sculpteur, Lemoyne, se présentent pour être agrégés à l'Académie. « La Compagnie a délibéré que M. Le Blond fera un tableau de crucifix avec une Madeleine aux pieds, de trois piés de haut et large à proportion, estant du devoir que le premier tableau qui sera exposé dans l'Académie soit à la gloire du Sauveur; pour ce qui est de Monsieur Lemoyne, il fera un portraict du Roy en grand, de bois de noyer, pour mettre sur la porte de l'Académie (1). » Les deux artistes n'étant pas riches, la Compagnie veut bien « modérer le présent pécuniaire à la somme de cent livres pour les deux, qui est chacun cinquante livres ». Cette *modération* n'était pas suffisante : par une nouvelle délibération du 4 mars 1692, l'Académie veut bien « leur modérer le présent pécuniaire à soixante livres pour les deux, qui sont trente livres chacun (2) ». C'était encore une trop grosse somme pour être payée en une fois; et, par une délibération du 4 octobre 1692 (3), la Compagnie se voyait forcée d'autoriser les récipiendaires à entrer dans les Assemblées, où ils auront voix délibérative, quand ils auront versé quinze livres chacun, avec promesse de s'acquitter du reste au plus tôt.

Cependant, les peintres et sculpteurs bordelais allaient se voir inquiétés dans la possession du titre trop ambitieux qu'ils avaient donné à leur réunion, et, ce qui était plus grave pour des gens peu riches, dans leurs intérêts pécuniaires.

Le 5 mars 1692, M. d'Estrehan écrivait de Paris à l'archevêque de Bourlemont que l'Académie de Bordeaux agirait prudemment en se qualifiant d'Ecole Académique dans les rapports qu'elle aurait avec l'Académie Royale : « C'est ainsy qu'ils prétendent que l'Académie de Bourdeaux se doit qualifier. J'en ay adverty autrefois M. Larraidy. C'est un degré de subordination dont ceux-cy paraissent fort jaloux, surtout les anciens barbons qui veulent faire valoir le droit de supériorité sur les filiations subalternes des provinces. Pour guérir cette délicatesse qui touche le cœur des gros maitres, il faudrait se servir du terme *nominal* d'Ecole Académique, quand on leur écrit et laisser vulgarizer le nom d'Académie à Bourdeaux et partout ailleurs, comme je l'ay conseillé sur les lieux (4). »

Il est probable que, grâce à l'ingénieux compromis proposé par M. d'Estrehan, cette *délicatesse* fut bien vite *guérie*, car l'Académie Royale s'emploie avec un dévouement fort actif à faire conserver à l'Ecole Académique de Bordeaux ses privilèges menacés par les exigences des traitants, qui prétendaient soumettre les peintres et sculpteurs, professeurs et artistes de Bordeaux, aux taxes imposées sur les métiers et arts mécaniques. Mignard, malgré ses rhumatismes et son âge avancé — en 1692, il avait quatre-vingt-dix ans — use de tout son crédit et de tous ses amis auprès du contrôleur général Pontchartrain.

Le 5 août 1692, Larraidy adresse à Mgr le Chancelier une supplique au nom des Académiciens qui « se voyent aujourd'huy troublées (*sic*) par les autres peintres et sculpteurs de la mesme ville, qui, d'intelligence avec ceux qui sont chargées (*sic*) du recouvrement des taxes imposées sur les

(1) *Titres et documents*, etc., nº 8.
(2) *Titres et documents*, etc., nº 9.
(3) *Titres et documents*, etc., nº 10.
(4) *Titres et documents*, etc., nº 11.

mestiers et arts mécaniques les veulent comprendre dans leur corps » ; il prie le Chancelier « de vouloir faire conoître à M. de Bezons, intendant de cette Province, la distinction que Sa Majesté fait des Académies d'avec les corps de mestiers » (1). Par le même ordinaire, Larraidy envoyait une lettre personnelle à M. d'Estrehan, lui demandant de s'intéresser ainsi que Messieurs Guérin et Mignard aux réclamations de la Compagnie (2). et un billet du vice-protecteur, Mgr de Bourlemont, qui appuyait auprès du Chancelier la supplique de ses protégés (3).

Il est probable que les réclamations de l'Académie eurent un succès, au moins provisoire : c'est seulement dix ans plus tard que les plaintes recommencent. L'article 27 d'un Arrêt du Conseil d'Etat, en date du 24 mars 1703, exigeait de la Communauté des peintres, doreurs sur bois et sculpteurs de la ville de Bordeaux le paiement d'une somme de douze cents livres (4), et l'on prétendait mettre les professeurs de l'École Académique parmi les membres de cette communauté.

Avec les désastres de la guerre de la Succession d'Espagne, les besoins du trésor royal devenaient impérieux et l'Ecole Académique ne pouvait plus compter sur la protection de Mgr de Bourlemont, mort depuis 1697. Les malheureux Académiciens s'adressent à toutes les autorités et, semble-t-il, sans succès : d'abord « A Messieurs les maire, sous-maire et jurats, gouverneurs de Bordeaux, juges criminels et de police » (5), de qui ils implorent « une continuation des faveurs qu'ils ont déjà receu de mesdits sieurs maire et jurats ». Puis, c'est une requête à M. de Labourdonnaye, intendant de Guyenne, « disans qu'il leur a été fait commandement par le sieur Valtrin, directeur de la recette generalle des finances de Guyenne pour le payement de la somme de mil deux cents livres, tant pour eux que pour les autres peintres et sculpteurs de cette ville » (6). Le 15 avril 1704, l'intendant communique la requête, pour avis, au directeur de la recette générale, qui répond, le 20, que les suppliants sont compris parmi les peintres soumis à la taxe. Le 25, Labourdonnaye en ordonne le paiement dans la huitaine.

Dans cette détresse, l'Ecole Académique a recours à l'Académie Royale et, le 29 septembre 1704, une éloquente lettre de Guérin « A Mgr de la Bourdonnaye, conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des Requestes ordinaires de son Hostel, intendant de la Généralité de Bordeaux » (7) supplie le haut fonctionnaire au nom de l'Académie « d'avoir la bonté de faire différer les poursuites jusqu'après le retour du Roy de Fontainebleau, pour avoir le temps de prendre des mesures ». Le 30 mars 1705, nouvelle lettre de Guérin, celle-ci « A monsieur [Monsieur Larraidy peintre [ordinaire du Roy en son Académie de Bourdeaux [à Bourdeaux » (8). L'ami dévoué de l'Académie de Bordeaux ne peut que la conjurer de prendre patience en l'assurant de la sympathie et du zèle de l'Académie Royale.

Aussitôt après la réception de cette lettre, le 21 avril 1705, Larraidy

(1) *Titres et documents*, etc., n° 12 A.
(2) *Titres et documents*, ect., n° 12 C.
(3) *Titres et documents*, etc., n° 12 B.
(4) *Titres et documents*, etc., n° 14.
(5) *Titres et documents*, etc., n° 15.
(6) *Titres et documents*, etc., n° 16.
(7) *Titres et documents*, etc., n° 17.
(8) *Titres et documents*, etc., n° 18.

écrit à Mansard, surintendant des bâtiments et des manufactures royales ; il fait l'historique et l'éloge de l'Ecole Académique et aussi et surtout le propre éloge de Mansard. « Vous estes — lui dit-il — le digne protecteur de tous les Beaux-arts. Avoir esté choisi par Louis le Grand sur tant de beaux esprits pour remplir cette emminente place convainc tout le monde de vostre meritte et de vostre pouvoir (1). » Le même jour, Larraidy envoie deux lettres à Guérin (2) — l'une en son propre nom, l'autre au nom de ses confrères — pour l'informer qu'ils se sont adressés à Mansard et le supplier de les appuyer auprès du surintendant des bâtiments. Le 24 septembre 1705, Guérin répond en termes fort aimables : « Je viens d'aprendre tout présentement que l'on a mis les mémoires que j'ay faicts sur vostre affaire entre les mains de Monsieur d'Hermenonville (3), directeur général des finances et qu'il a promis d'y mettre ordre incessamment. Comme je cherche à vous faire tout le plaisir qui m'est possible, j'ay youlu vous en donner avis au plus tost (4). »

Mais le directeur général des finances ne se hâtait pas. Le 21 novembre 1705, Larraidy, « par l'Ecole Académique de Bordeaux » adressait à Guérin tous les remerciements de sa Compagnie et aussi ses nouvelles requêtes : « Enfin, ennuyé de tant de remises dont, dit-il, on nous repaist à Paris, il [le traittant] continue à nous chagriner fortement, de manière que nous payons actuellement les contraintes qui nous viennent de sa part. Cela fait que nous réitérons nos instances auprès de vostre illustre Compagnie à ce qu'elle ait la bonté de solliciter M. Darmenonville à nous sortir de peine (5). » Cependant la solution arrivait, favorable à l'Ecole Académique de Bordeaux.

Le 12 janvier 1706, « sur la requeste présentée au Roy en son Conseil par les Directeurs de l'Académie de Peinture et Sculpture... le Roy, en son Conseil, ayant égard à laditte requeste, a déchargé et décharge les peintres et sculpteurs de l'Ecole Académique de Bordeaux et tous autres Académiciens de peinture et sculpture établis dans les Provinces du Royaume (6) du payement des sommes pour lesquelles ils ont été compris dans les Rolles de répartition » (7).

Cet Arrêt du Conseil d'Etat aurait dû terminer définitivement la contestation, en donnant gain de cause à l'Ecole Académique. Mais il parait qu'il resta lettre morte pour « le sieur Valtrin », qui continua à réclamer la taxe aux peintres et sculpteurs académiciens. Ceux-ci s'en plaignent dans une supplique dont nous avons la copie non datée, mais qui dut être adressée entre les années 1707 et 1709 « à Monseigneur de la Moignon, comte Delaunay-Courson, conseiller du Roy en ses Conseils, Maistre des Requestes ordinaire en son Hostel, intendant de justice, police et finances en la généralité de Bordeaux » (8).

(1) *Titres et documents*, etc., n° 19 A.
(2) *Titres et documents*, etc., n° 19 B et C.
(3) Joseph Jean-Baptiste Fleuriau d'Armenonville, directeur des finances depuis 1701
(4) *Titres et documents*, etc., n° 20.
(5) *Titres et documents*, etc., n° 21.
(6) Cette rédaction permet de supposer qu'en 1706 il existait d'autres Ecoles Académiques que celle de Bordeaux.
(7) *Titres et documents*, etc., n° 22 « Extrait des Registres du Conseil d'Etat ».
(8) *Titres et documents*, etc., n° 13. — Cette pièce devrait être la dernière du recueil factice, *Titres et documents*, etc. Une main moderne l'a datée de 1699, ce qui explique sa place. Mais on sait qu'Urbain-Guillaume de Lamoignon fut intendant de Guyenne pen-

Cette supplique par laquelle l'Intendant est prié de « maintenir lesdits Académiciens dans leurs privilèges et faire inhibitions et deffences audit sieur de Valtrin de les inquietter à l'avenir au sujet de laditte taxe » est le dernier document que nous possédions de l'Ecole Académique ouverte à Bordeaux à la fin de 1691. Il est probable que son existence ne se prolongea pas après l'année 1709, cette année de froid et de famine qui fut, peut-être, plus désastreuse encore à Bordeaux que dans le reste de la France (1).

L'Ecole académique avait vécu ou plutôt végété moins de vingt ans, constamment gênée par le manque de ressources et par les tracasseries des traitants. Environ soixante ans après sa disparition, en 1768, un certain nombre d'amateurs et d'artistes organisèrent une nouvelle « Académie de peinture, sculpture et architecture civile et navale ». Cette seconde Ecole, sur laquelle nous avons de nombreux renseignements, fut reconnue par des Lettres Patentes du 14 novembre 1779; elle disparut en 1793 avec toutes les Académies ou Ecoles Académiques. Le 8 novembre 1804 s'ouvrit l' « Ecole municipale de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture », qui, réorganisée par arrêté du maire en date du 28 octobre 1889, porte aujourd'hui le nom d' « Ecole Municipale des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de Bordeaux ».

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

La Revue *fera paraître dans le prochain numéro, les résultats de l'enquête sur l'enseignement de la législation coloniale. Ceux de nos correspondants qui auraient à compléter leurs indications sont priés de nous en informer immédiatement.*

dant les années 1707, 1708 et 1709. D'ailleurs l'allusion que font les postulants à l'Arrêt rendu par le Conseil d'Etat le 12 janvier 1706 suffit à prouver que cette supplique ne peut pas être de 1699.

(1) C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, 3e partie, chap. XXVIII, *Le Despotisme*, p. 517.

LES EXAMENS DE DOCTORAT EN DROIT[1]

Pendant ce dernier quart de notre siècle, on a pu constater avec plus de certitude que dans d'autres temps combien il est vrai de dire que les lois de l'ordre moral, politique ou social sont sans cesse en voie de formation ou de déformation. Des problèmes nouveaux ont apparu, d'autres qu'on croyait à jamais résolus ont été repris. La science économique surtout s'est singulièrement élargie. L'enseignement supérieur ne pouvait rester étranger à ce mouvement général des esprits ; les anciens cadres des Facultés de droit éclataient de toutes parts et il fallait les remplacer par d'autres beaucoup plus larges. Il ne pouvait pourtant pas être question d'imposer à la fois à tous les étudiants, surtout à ceux du doctorat, la connaissance universelle des anciens et des nouveaux enseignements. Quand on veut tout apprendre on risque de ne rien comprendre, et cela est particulièrement vrai de la science du droit, qui est avant tout une science de raisonnement et de déduction. La mémoire ne doit être qu'un des instruments de la réflexion.

C'est en s'inspirant de ces vérités que le décret du 30 avril 1895 a divisé le doctorat en deux sections, l'une des sciences juridiques, l'autre des sciences politiques et économiques. Ceux qui ont réalisé cette réforme ont fait œuvre utile. Aussi ne s'agit-il pas de la modifier, mais bien plutôt de l'améliorer. Les changements proposés à l'unanimité par votre commission, et sauf une réserve pour le droit international public, portent sur deux points essentiels, le premier relatif au doctorat sciences juridiques, le second relatif au doctorat sciences politiques et économiques.

Aux termes de l'article 3 du décret du 30 avril 1895, le second examen de doctorat sciences juridiques comprend : 1° deux parties du droit civil, choisies par le candidat parmi celles qui seront déterminées par un arrêté ministériel ; 2° au choix des candidats : droit criminel, droit administratif (juridictions et contentieux), droit civil comparé, dans les Facultés où existe cet enseignement. En exécution de ces dispositions, un arrêté ministériel répartit l'ensemble du Code civil en quatre groupes et donne à chaque candidat le droit de choisir deux de ces groupes pour cet examen. Auparavant, l'épreuve portait sur tout le Code civil auquel on avait ajouté

(1) Rapport présenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique sur le projet de décret relatif aux examens de doctorat en droit, par M. Glasson, membre du Conseil.

l'histoire du droit privé français. Malgré son étendue, cet ancien programme n'avait jamais été critiqué d'une manière sérieuse et générale. Mais en 1895 la question de la réforme de l'enseignement du droit ayant été posée, on se demanda, à cette occasion, s'il ne conviendrait pas d'alléger, dans une certaine mesure, le second examen de doctorat sciences juridiques. Depuis le jour où le Code civil a donné à la France l'unité de législation, le domaine du droit privé s'est, en effet, lui aussi, singulièrement élargi, soit par suite de la mise en vigueur de nombreuses lois nouvelles, soit par le développement de la jurisprudence. Le décret du 30 avril 1895, en limitant l'examen à certaines parties du droit civil, se proposait d'alléger cette épreuve sans l'affaiblir. Il y a plus, on espérait que les étudiants, sans perdre de vue les principes généraux, approfondiraient davantage les parties qu'ils auraient choisies et que l'examen gagnerait en pénétration ce qu'on lui faisait perdre en étendue.

Cet espoir ne s'est pourtant pas réalisé. Bien que le nouveau régime ne fonctionne que depuis trois ans, l'expérience a déjà prouvé qu'il ne donne pas les résultats auxquels on s'attendait. La plupart des étudiants, menacés par la loi militaire de trois années de service, s'ils n'ont pas obtenu le diplôme de docteur avant un certain âge, n'ont profité de cette nouvelle organisation du doctorat que pour préparer plus rapidement encore leur épreuve de droit civil. Non seulement les matières de l'examen n'ont pas été plus approfondies que par le passé, mais les candidats ont même très souvent fait abstraction de l'ensemble de ces principes fondamentaux du droit civil sans lesquels on ne peut être un véritable jurisconsulte. Sans doute, les examinateurs pourraient et devraient même prononcer plus d'ajournements que par le passé, bien que, sous le précédent régime, les échecs fussent déjà nombreux. Mais peut-on dire qu'un examen soit bien organisé lorsque les professeurs n'ont d'autres moyens à leur disposition pour arrêter la baisse des études que de multiplier les ajournements ?

C'est qu'en effet le mal signalé a encore une autre source, le programme même de l'examen. On ne saurait trop se persuader qu'aucune partie de notre droit civil ne peut être sérieusement approfondie si on ne possède les éléments et l'ensemble de ce même droit. Les questions les plus intéressantes et les plus graves s'étendent sur plusieurs parties du droit civil ou tout au moins provoquent des rapprochements entre elles. Il en résulte que, contrairement au but qu'on se proposait d'atteindre sous ce nouveau régime, les questions ne pouvaient pas être étudiées, approfondies, suivies dans leurs conséquences, aussi bien que sous le régime précédent. D'ailleurs, sous ce régime ancien, on ne s'était jamais plaint de ce que l'examen fût superficiel. C'eût été une erreur ou une injustice de le dire. En outre, le législateur de 1895 semble avoir oublié que s'il est utile et même nécessaire d'approfondir les questions dans un examen de doctorat, il n'est pourtant pas possible de franchir certaines limites et d'aller jusqu'à obliger les candidats à exposer des idées personnelles.

C'est pour ces diverses raisons que le projet de décret qui vous est soumis supprime l'option établie en 1895 et fait de nouveau porter l'examen sur l'ensemble du droit civil. Cette réforme s'impose dans l'intérêt des hautes études juridiques. Au lendemain du jour où l'Allemagne vient, elle aussi, de réaliser l'unité de législation par le vote d'un Code civil qui en-

trera en vigueur en 1900 (1) et alors que les Universités allemandes vont, sous ce rapport et plus que par le passé, se trouver en concurrence directe avec les nôtres, il importe d'assurer à nos Facultés de droit pour l'avenir le succès qui ne leur a jamais été contesté pour le passé, dans l'enseignement du droit civil.

L'examen de droit civil de doctorat comprend aussi aujourd'hui une interrogation sur une matière spéciale et au choix du candidat, sur le droit criminel, le contentieux administratif ou la législation civile comparée dans les Facultés où elle est enseignée. Le projet de décret qui vous est soumis conserve cette disposition, mais il étend le droit d'option, en permettant aux étudiants de porter leur choix soit sur le droit international privé, soit sur le droit commercial, soit sur la procédure civile. Ce sont là, en effet, de véritables annexes et on pourrait même dire de véritables parties du droit civil. Le maintien du droit criminel parmi les matières à option s'impose, soit à raison des grands problèmes qu'agitent en ce moment même les jurisconsultes, les philosophes et les publicistes, sur la criminalité, soit aussi pour donner satisfaction aux jeunes gens qui préparent leur doctorat en vue de la carrière de la magistrature. Le contentieux administratif a été également conservé à cause des difficultés vraiment scientifiques qu'il présente et des services qu'il peut rendre à certains hommes de loi. Quant à la législation civile comparée, sa place est marquée dans un examen de doctorat, à une époque où l'étude de la législation comparée a réalisé d'immenses progrès grâce aux efforts et au dévouement des jurisconsultes français. De toutes les branches du droit privé, c'est incontestablement celle qui répond le mieux à l'esprit de notre temps, tout particulièrement préoccupé de l'histoire des institutions et des questions sociales.

Telles sont les réformes que réalise le projet du nouveau décret pour le doctorat sciences juridiques.

Le doctorat en droit sciences politiques et économiques comprend, lui aussi, des matières obligatoires et des matières à option, et ces dernières sont, pour le premier examen de doctorat, le droit administratif et le droit international public. Dès les premiers temps de la mise en vigueur du décret de 1895, cette disposition a donné lieu à des observations critiques très générales. On était frappé de ce qu'elle avait pour conséquence de permettre aux candidats d'exclure complètement de l'examen et même du doctorat sciences politiques et économiques, le droit administratif, qui est cependant une des matières fondamentales des sciences politiques et l'objet d'un cours annuel de licence et d'un cours au moins de doctorat. Ce sont là des enseignements essentiels pour tous ceux qui aspirent à devenir des hommes d'Etat ou des administrateurs, et il est indispensable qu'ils trouvent leur sanction dans un examen obligatoire. D'ailleurs, si l'on fait abstraction des dispositions purement réglementaires, on est bien obligé de reconnaître que le droit administratif soulève des problèmes juridiques et scientifiques du plus haut intérêt et, par cela même qu'il présente de sérieuses difficultés, il assure aux deux doctorats

(1) Voir dans cette *Revue*, les divers articles consacrés à cette modification importante dans l'étude du droit en Allemagne (*N. de la Réd.*).

en droit cette égalité de niveau et de valeur scientifique aussi indispensable dans l'intérêt même des hautes études juridiques que dans celui de la simple justice. Le droit international public devient, comme le droit administratif, une matière obligatoire et il est remplacé, parmi les matières à option, par le droit constitutionnel comparé, aujourd'hui obligatoire. Mais cette seconde innovation relative au doctorat sciences politiques et économiques n'a pas été admise sans difficulté ni réserve au sein de votre Commission.

Si vous acceptez ces propositions de votre Commission, l'article 3 du décret du 30 avril 1895 serait à l'avenir ainsi modifié dans les parties consacrées au second examen de doctorat sciences juridiques et au premier examen de doctorat sciences politiques et économiques :

Art. 3. Les examens oraux portent sur les matières suivantes :

Sciences juridiques.

1er examen.....

2e examen (1). L'ensemble du droit civil.

(2). Au choix du candidat une des matières suivantes :

Droit criminel ;

Droit administratif (juridictions et contentieux) ;

Droit civil comparé, dans les Facultés où cet enseignement existe ;

Droit international privé ;

Droit commercial ;

Procédure civile, y compris les voies d'exécution.

Sciences politiques et économiques.

1er examen (1). Histoire du droit public français,

(2). Droit administratif ;

(3). Droit international public ;

(4). Au choix du candidat :

Droit constitutionnel comparé ou

Droit public général, dans les Facultés où cet enseigne- existe (1).

GLASSON.
De l'Institut.

(1) La *Revue* publiera, dans son prochain numéro, le décret qui institue la nouvelle organisation du doctorat (*N. de la Réd.*)

LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION SECONDAIRE

(*Suite*) (1)

M. Picard. — Dans un discours prononcé à la distribution des prix au lycée Henri IV, M. Picard, professeur à la Faculté des sciences et membre de l'Institut, a pris la défense des lettres anciennes et montré qu'il faut joindre l'éducation de la volonté au développement de l'intelligence :

« Je suis persuadé que ces études prétendues inutiles, et dont il semble souvent rester peu de traces, portent plus tard leurs fruits. Je crains que, dans l'ardeur de leur foi nouvelle, quelques-uns ne croient plus, au fond, à la nécessité d'une culture préalable de l'intelligence, et n'appellent de leurs vœux un enseignement immédiatement utile. En tous cas, d'autres pousseront le raisonnement jusqu'au bout et concluront que Montaigne, avec son suc antique, et Corneille et Racine sont aussi inutiles à l'industriel et à l'ingénieur que Virgile et Homère ; ce sera la réconciliation des anciens et des modernes. On était plus dans le vrai, quand on pensait que l'enseignement secondaire n'est qu'une préparation très générale à des connaissances particulières. La science qu'on acquiert à votre âge est nécessairement peu de chose ; le point essentiel est qu'il sorte de nos lycées des esprits justes, vigoureux, fortement exercés à apprendre, et nous savons tous ici avec quel dévouement se consacrent à cette noble tâche les maîtres distingués qui m'entourent.

Plus le développement de la civilisation dans les sociétés modernes oblige chacun à s'enfermer dans une étroite spécialité, s'il veut y faire œuvre utile, plus il est nécessaire que notre horizon ne se borne pas de trop bonne heure. L'éducation consiste surtout à allumer dans l'âme du jeune homme un foyer d'idéal qui l'éclaire et le réchauffe pendant toute son existence. La vie laisse peu de loisirs et nous arrivons vite à nous laisser absorber par notre métier. Pour lutter contre cette tendance, vous devez emporter d'ici un viatique qui vous fera supérieurs à votre fonction, quelles que soient les carrières que vous suiviez.

Ces carrières, que seront-elles ? Je ne veux pas ajouter une nouvelle consultation à toutes celles qui ont déjà été données sur ce grave sujet par de nombreux docteurs. Je serais d'accord avec eux sur plusieurs points ; mais je ne crois pas à une liaison nécessaire entre un système d'éducation, dont le but principal est la formation de l'esprit, et les carrières suivies par ceux qui l'ont reçue. On peut avoir été un honnête latiniste et avoir le goût de l'action et des entreprises hardies. Quant à l'amour des Français pour les diplômes, il n'est que trop réel, et il se peut que certain examen, au lieu d'être simplement un certificat de bonnes études, soit devenu un véritable tuyau d'aspiration vers ce fonctionnarisme dont on déplore la continuelle extension. Mais ne nous laissons pas trop aller à incriminer les institutions et les lois, qui ne valent que ce que valent les mœurs. Les transformations économiques et sociales dont nous sommes les témoins, le développement des sciences et de leurs applica-

(1) Voir *Revue internationale* du 15 juin, *E. des Essarts*, Pour l'enseignement classique, réponse à M. Jules Lemaître ; du 15 juillet : *Bonnerot*. Pour l'enseignement classique; *F. P.* Que faut-il faire ? du 15 septembre 1898, Le problème de l'éducation secondaire d'après MM. Lavisse, Delbos, Léon Bourgeois, Bréal, Fouillée, Boudin, lettre de M. A. Croiset.

tions amènent avec eux des modifications profondes dans la vie des sociétés, et ouvrent, dans des directions variées, de nouveaux champs à l'activité des jeunes générations. Auront-elles assez d'énergie, de force et de continuité dans la volonté ? C'est là une question, à côté de laquelle les autres sont secondaires et dont dépend, en grande partie, l'avenir de notre pays.

Il semble bien que nous soyons surtout sensibles en France à l'esprit, à la vivacité et au brillant de l'intelligence, tandis que nous apprécions moins la patience et la ténacité dans l'effort ; elles sont cependant, dans toute carrière, les qualités maîtresses. Soyez convaincus, mes amis, que dans la vie l'intelligence n'est pas la seule force, et qu'il n'y a que trop d'exemples où elle est restée stérile. Que de jeunes gens bien doués n'ont pas donné ce qu'on attendait d'eux ! Une longue patience est indispensable pour féconder les dons les plus heureux ; ellen'est pas à elle seule le génie, mais elle est quelquefois le talent. Pour produire une œuvre ou pour exercer une action,il faut être capable d'une volonté persévérante et continue.

Dans la lutte pacifique entre les peuples, l'avenir est à ceux qui posséderont le plus grand nombre de travailleurs opiniâtres dans tous les champs de l'activité humaine. Le développement scientifique de ce siècle a été prodigieux ; mais, dans bien des parties, nous ne faisons qu'entrevoir les grandes lignes de l'édifice, et quelques cadres seulement sont tracés, au moins pour un temps, qu'il va falloir remplir. Jamais les recherches scientifiques n'ont demandé plus de sagacité patiente et minutieuse, et, partout, il faut descendre à l'infiniment petit. Que les temps sont loin où les sages d'Ionie trouvaient en se jouant les principes des choses ! Le mathématicien introduit des éléments nouveaux dans le monde inépuisable des formes et des fonctions, et se livre à une subtile analyse sur la nature du nombre et de l'espace. L'astronome accumule ses observations ou s'enfonce dans ses immenses calculs. Le physicien prend pour unité de ses mesures le millième de millimètre, et le chimiste pèse des centièmes de milligrammes ; leurs laborieuses expériences, en apparence si ingrates, nous révèlent des phénomènes inattendus et viennent encore de mettre en évidence des gaz nouveaux dans l'air que nous respirons. Le naturaliste guidé par l'hypothèse de l'évolution, s'efforce de suivre pas à pas les transformations des organismes, et cherche dans les derniers éléments anatomiques les secrets de la vie. Le philosophe trouve dans les mathématiques et les sciences naturelles les bases d'une psychologie plus rigoureuse. Les sciences historiques et philologiques ont été complètement renouvelées ; je ne sais s'il faut, dans ces études, comme le demandait Fustel de Coulanges, trente ans d'analyse pour une heure de synthèse ; mais, grâce à leurs sévères méthodes, nous commençons à mieux comprendre les pensées des hommes d'autrefois, et des civilisations inconnues remontent des profondeurs de l'antiquité la plus reculée. Nouvelles venues, les sciences politiques et sociales continuent leurs minutieuses enquêtes ; puissent-elles s'inspirer de la prudence de leurs aînées et ne pas formuler des conclusions précipitées ! Sur le terrain mouvant où elles opèrent, le sophisme est facile, et la méthode expérimentale difficile à appliquer.

La nécessité d'un effort persévérant et continu n'est pas moindre dans les innombrables applications de la science à l'industrie et au commerce, dont les progrès importent si vivement à la prospérité des nations. Ne ménageons pas notre sympathie à ces chercheurs obstinés qui appliquent les découvertes scientifiques ; il en est qui ont rendu de grands services à leurs pays. On a ouvert, récemment, une enquête sur les caractères de l'esprit français ; si on ne s'était pas placé uniquement au point de vue littéraire, on aurait pu signaler la séparation qui a régné trop longtemps chez nous entre la science pure et la science appliquée, et que s'efforcent si heureusement de combattre, pour leur part, nos Universités, séparation dangereuse pour l'industrie qui, privée des lumières de la théorie, reste dans l'empirisme et la routine. C'est ainsi que tant d'idées heureuses et tant de découvertes françaises ont été exploitées à l'étranger. On a raison d'appeler votre attention sur ces carrières industrielles et commerciales, quoiqu'on le fasse parfois sur un ton trop lyrique. Ceux d'en-

tre vous qui se sentent quelque goût pour une vie pleine d'activité et d'imprévu pourront y trouver l'emploi de leurs facultés : ce ne sera pas une mission indigne d'eux que de développer les ressources de notre industrie nationale.

Il faudra peut-être abandonner certains préjugés. On raconte que des étrangers vinrent un jour visiter le célèbre philosophe Héraclite. Ils s'attendaient à le trouver au milieu d'un appareil imposant. Le philosophe préparait lui-même ses aliments ; comme ses visiteurs s'étonnaient de le voir livré à une occupation aussi basse, « Là aussi, leur dit Héraclite, il y a des dieux. » On est très injuste envers l'antiquité qui nous donne des conseils aussi pratiques. N'ayez pas des dédains que n'avait pas le vieil Héraclite ; ne craignez pas surtout que certaines carrières ne soient pas assez libérales. Nous avons sur ce sujet quelques idées fausses, et nous sommes dupes des mots. Il faut briser des classifications qui ne sont que le souvenir d'un autre temps ; dites-vous que toute carrière est libérale, qui demande de l'initiative et de l'intelligence. Quand les jeunes gens, et aussi leurs parents, seront pénétrés de ces idées, la solution de plusieurs questions, qui nous préoccupent aujourd'hui, sera prochaine.

Nous manquerions de sincérité envers vous, mes jeunes camarades, si nous vous représentions la vie dans laquelle les plus âgés d'entre vous vont bientôt entrer, comme un chemin facile, le long duquel vous n'aurez qu'à vous laisser glisser. Le travail est aujourd'hui la source unique des supériorités sociales, et la valeur d'un homme se mesure à l'énergie et à la fécondité de son effort. Aussi, vous ne commencerez jamais trop tôt cette éducation de la volonté, qui n'est pas moins essentielle que celle de l'intelligence ».

*
* *

M. Fouillée. — Voici le plan que propose M. Alfred Fouillée dans *Les Etudes classiques et la Démocratie* (1) :

Classes de huitième et de septième. — Langue latine, 1 heure par semaine, (déclinaisons et conjugaisons très simples), *Epitome* — Langue française, 7 h. 1/2 par semaine (au lieu de 9), le reste comme aujourd'hui Langues vivantes, 4 h. ; histoire, 1 h. 1/2 ; géographie, 1 h. 1/2 ; sciences, 3 h. ; dessin, 1 h.

Classe de sixième. — Actuellement, la langue latine à 10 h. ce qui est exorbitant et produit tous les abus de la grammaire. Mettons trois classes de 2 h. qui sont plus que suffisantes : sciences, 3 h. (au lieu de 2), français, 3 h. Le reste comme aujourd'hui : langues vivantes, 3 h. ; histoire, 1 h. 1/2, géographie, 2 h. Interdiction absolue de toute philologie.

Cinquième. — Aujourd'hui le latin a 10 h. dans le premier trimestre, puis 8 ; le grec, 2 h. à partir du 1er janvier ; les sciences, 2 h. 1/2. Je propose : latin, 6 h. toute l'année (pas de philologie ni de grammaire savante, thèmes très simples. Versions (*De Viris* et *Selectæ*). Grec, 1 h. toute l'année. Français, 3 h. Sciences, 4 h. 1/2 (au lieu de 1 h. 1/2). Bonne culture arithmétique fondamentale. Le reste comme aujourd'hui : histoire, 1 h. 1/2 ; géographie, 1 h. ; langues vivantes, 1 h. 1/2 (conférence de 1 h.); dessin, 1 h. 1/2.

Quatrième. — Latin, 4 h. ; langue grecque, 1 h. au lieu de 6, qui représente du temps perdu en explications grammaticales. Sciences, 6 h. 1/2 (au lieu de 2 h.); français, 5 h. (au lieu de 2); langues vivantes, 2 h. ; histoire, 2 h. ; géographie 1 h. Les 6 h. 1/2 de sciences assurent une excellente éducation géométrique.

Troisième. — Latin, 4 h. (au lieu de 5) ; grec, 1 h. (au lieu de 5); scien-

(1) 1 vol. in-18, Paris, Colin.

ces, 7 h. (au lieu de 3) : algèbre et géométrie. Langues vivantes, 2 h. ; français, 2 h. ; géographie, 1/2. Cours élémentaire et pratique de morale privée et sociale par une classe de 2 h. par quinzaine.

Seconde. — Latin, 4 h. (au lieu de 5) ; pas de prosodie, plus de thèmes, versions et explications ; grec, 1 h. (au lieu de 5) ; sciences, 6 h. (au lieu de 3). On pourra, dès la seconde, établir quelques équivalences entre diverses sciences, selon la direction plutôt mathématique ou plutôt physique des élèves. Le reste comme aujourd'hui : français, 3 h. ; langues vivantes, 2 h. 1/2 ; histoire, 2 h. ; géographie, 1 h. Cours de morale privée et sociale, 2 h. par quinzaine.

Rhétorique. — Latin, 3 h. (au lieu de 4). Versions et explications ; grec, 1 h. (au lieu de 4) ; sciences, 5 h. 1/2 ; français, 4 h. ; langues vivantes, 3 h. ; histoire, 2 h. ; géographie, 1 h. Cours de morale sociale et d'instruction civique, 2 h. tous les 15 jours. Conférences supplémentaires de sciences pour certains élèves, qu'on pourrait même dispenser de l'heure de grec et de 1 h. de latin. Conférences supplémentaires de grec et de latin pour d'autres élèves.

Philosophie (obligatoire pour tous). — Six heures par semaine seront consacrées, pour tous les élèves (ceux de sciences comme ceux de lettres) à l'étude de la psychologie, de la morale, à la philosophie de la nature et de l'esprit, enfin à la dissertation française. La division des lettres aura en plus une classe supplémentaire pour la logique, l'esthétique, l'histoire de la philosophie et les auteurs philosophiques.

Pour justifier la place accordée à la philosophie, M. Fouillée s'efforce d'établir que l'avenir de notre pays dépendra : 1° de sa culture philosophique et sociale ; 2° de sa culture scientifique. « Ce sont là aujourd'hui, dit-il, les deux grands moyens de concours entre nations. Là où est la vie, là seulement est l'avenir. Si notre population en France ne s'étend pas, au moins que la culture des esprits y soit intensive, non extensive, afin que nos ressources limitées produisent le maximum d'effet. Ce n'est certes pas le grec et la philologie qui y atteindront. On n'a pas encore essayé une réforme philosophique des études : il est grand temps d'y recourir, puisque tout le reste a échoué ».

* * *

La Société d'enseignement secondaire (1). — La *Société d'enseignement secondaire*, dont M. A. Croiset, notre éminent collaborateur, est le président, a adressé deux circulaires, l'une aux directeurs d'écoles techniques et professionnelles (I), l'autre aux présidents des chambres de commerce, des comices et syndicats agricoles (II) :

I. La *Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire* vient faire appel à votre haute compétence, pour vous demander de l'éclairer dans l'examen qu'elle entreprend, des lumières de votre expérience, de lui prêter le précieux concours de votre autorité.

Depuis longtemps, beaucoup d'esprits judicieux ont regretté que l'Université de France n'offrît pas aux familles un enseignement plus favorable au bon recrutement des carrières agricoles, industrielles et commerciales, de ce que nous pouvons appeler, suivant un mot de Victor Duruy, les « professions usuelles ». C'est à ces plaintes que Duruy avait répondu, en fondant l'*enseignement spécial*, en 1865. Depuis, l'enseignement spécial a disparu, pour laisser la place à

(1) *Enseignement secondaire*, 1er juin 1898.

l'*enseignement moderne*, puis, loin d'hériter de son caractère professionnel, s'est, au contraire, de plus en plus efforcé de jouer le rôle d'enseignement *classique*.

Aussi, la question qui se posait en 1863 se pose encore aujourd'hui, aussi peu résolue, et plus pressante encore. De tous côtés on réclame une adaptation plus exacte de l'enseignement universitaire aux besoins de la société moderne. Les découvertes et les progrès continus de la science, les transformations accomplies dans l'industrie, dans les rapports économiques des peuples, imposent une activité plus agile, plus avisée, plus éclairée que jamais, à un pays qui ne veut pas être stérilisé dans son agriculture, devancé dans son industrie, cerné dans son commerce...

La *Société* qui s'adresse à vous, Monsieur le directeur, partage ces regrets et ces vœux. Elle vient de se mettre à l'étude des conditions nécessaires à l'organisation d'un enseignement secondaire, parallèle à l'enseignement classique, mais qui, loin de chercher à l'imiter, s'en distingue, au contraire, manifestement, et soit nettement, méthodiquement, conçu pour former des agriculteurs, des commerçants, des industriels, des colons ; non pas, sans doute, pour leur donner les connaissances techniques qu'ils ne doivent acquérir que dans les écoles spéciales ou la pratique même de leur profession, mais pour développer en eux, par une culture générale de l'intelligence, par une éducation bien orientée de l'esprit et du caractère, les qualités utiles aux carrières professionnelles.

Car il existe déjà des écoles professionnelles, des écoles primaires supérieures, des établissements où les enfants font l'apprentissage d'un métier. Il s'agit d'autre chose. Le caractère d'un enseignement *secondaire* est, non pas d'apprendre aux élèves une profession, mais de les rendre capables d'apprendre et d'exercer la profession qu'ils voudront choisir. Et de même que le jeune homme sorti de l'enseignement *classique* portera toujours, dans la carrière où il pourra s'engager, la marque indélébile de ses premières études, et que son esprit gardera la forme qu'elles lui auront donnée, — de même l'enseignement *secondaire pratique*, tel que nous le concevons, doit imprimer à l'esprit, au caractère de l'enfant, une direction morale et intellectuelle favorable à l'accomplissement de la fonction sociale qui l'attend.

Or cet enseignement, qui n'est donc ni simplement primaire, ni purement technique, existe-t-il ? Non. Est-il nécessaire ? Nous le croyons.

Mais nos convictions ne suffisent pas. Notre *Société* ne trace pas un plan d'éducation idéale. Elle veut créer un organisme vivant pour une clientèle vivante. Cette clientèle existe-t-elle déjà, toute prête à profiter d'un enseignement vraiment fait pour elle ? Voilà une question primordiale, à laquelle nous serions heureux de pouvoir répondre avec précision.

C'est pourquoi, Monsieur le Directeur, nous prenons la liberté de nous adresser à vous, de vous demander vos conseils, si vous jugez que notre projet mérite votre attention.

Qui, en effet, sera mieux placé pour fournir une base solide, pour fixer un but précis, à nos travaux, pour nous apporter des documents et des faits, que les chefs des grands établissements d'instruction technique ? Qui saura mieux nous dire où se recrutent ces écoles, dans quel état de préparation générale et intellectuelle les élèves y arrivent ? Qui aura plus d'autorité pour nous signaler, s'il y a lieu, les lacunes de leur instruction première, au point de vue des fonctions sociales qu'ils sont destinés à remplir ? Qui enfin pourra plus sûrement nous dire si vraiment il y a quelque chose à faire, et quoi ?

Aussi espérons-nous, Monsieur le Directeur, que vous aurez l'obligeance de voir, dans les questions ci-jointes, qui ne vous demandent rien d'inquiétant pour les légitimes scrupules de la discrétion professionnelle, une preuve de l'intérêt véritablement national qui s'attache à une question depuis longtemps posée, et dont la solution importe à l'avenir même de la société française.

QUESTIONNAIRE

A. — A L'ÉCOLE. — I. *Recrutement.*

1° Dans quelle proportion (par exemple, d'après les chiffres des trois dernières années) l'enseignement *primaire* et l'enseignement *secondaire* fournissent-ils au recrutement de l'école ?

2° Quelle est, de même, parmi les élèves provenant de l'enseignement *secondaire*, la proportion entre les élèves sortis de l'enseignement *classique* et ceux qui sortent de l'enseignement *moderne* ?

II. *Aptitudes des élèves.*

A. — Au point de vue des aptitudes générales, et de l'entraînement des facultés intellectuelles, *quelle différence existe* :

1° Entre les *primaires* et les *secondaires* ?

2° Entre les *classiques* et les *modernes* de l'enseignement secondaire ?

B. Quelles lacunes particulières apparaissent dans l'instruction de élèves sortis :

1° De l'enseignement primaire ?

2° De l'enseignement secondaire classique ?

3° De l'enseignement secondaire moderne ?

B. — AVANT L'ÉCOLE

Quelles réformes, d'ensemble ou de détail, vous paraît-il bon d'introduire dans l'enseignement secondaire public ?

C. — APRÈS L'ÉCOLE

Quels sont les métiers et emplois le plus généralement exercés par les anciens élèves de l'école ?

II. La *Société pour l'étude des questions secondaires* vient faire appel à la compagnie que vous présidez pour lui demander le concours de son autorité, de son expérience et de sa bonne volonté, dans l'œuvre d'intérêt national qu'elle entreprend.

Depuis longtemps, beaucoup d'esprits judicieux ont regretté que l'Université de France n'offrît pas aux familles un enseignement plus favorable au bon recrutement des carrières agricoles, industrielles, commerciales, etc., de ce que nous pouvons appeler, suivant un mot de Victor Duruy, les « professions usuelles ». C'est à ces plaintes que Duruy avait répondu, en fondant l'*enseignement secondaire spécial*, en 1865. Depuis, l'enseignement spécial a disparu pour laisser la place à l'*enseignement moderne*, qui, loin d'hériter de son caractère professionnel, s'est, au contraire, de plus en plus efforcé de jouer le rôle d'enseignement *classique*.

Aussi, la question qui se posait en 1863 se pose encore aujourd'hui, aussi peu résolue, et plus pressante encore. De tous côtés on réclame une adaptation plus exacte de l'enseignement universitaire aux besoins de la société moderne. Les découvertes et les progrès continus de la science, les transformations accomplies dans l'industrie, dans les rapports économiques des peuples, imposent une activité plus agile, plus avisée, plus éclairée que jamais, à un pays qui ne veut pas être stérilisé dans son agriculture, devancé dans son industrie, cerné dans son commerce.

La *Société* qui s'adresse à vous, Monsieur, vient de se mettre à l'étude des conditions nécessaires à l'organisation d'un enseignement secondaire, parallèle à l'enseignement classique, mais qui, loin de chercher à l'imiter, s'en distingue, au contraire, manifestement, et soit nettement, méthodiquement, conçu pour former des agriculteurs, des commerçants, des industriels, des colons ; non pas, sans doute, pour leur donner les connaissances techniques qu'ils ne doivent acquérir que dans les écoles spéciales ou la pratique même de leur profession, mais pour développer en eux, par une culture générale de l'intelligence, par une éducation bien orientée de l'esprit et du caractère, les qualités utiles aux carrières professionnelles, et le goût de les exercer.

Il est donc tout naturel que notre *Société* tienne à s'éclairer auprès des groupes importants, Chambres de commerce, Sociétés d'agriculture, Sociétés financières et industrielles, etc., qui peuvent nous fournir, sur le but que nous voulons atteindre et sur les moyens d'y parvenir, des indications précises, pratiques, expérimentées.

C'est pourquoi, Monsieur, notre *Société* prend la liberté de s'adresser à vous, espérant que vous voudrez bien lui communiquer votre avis, et celui de la compagnie que vous présidez, sur une question qui est depuis longtemps posée, et dont la solution importe à l'avenir même de la société française, à la vitalité de la nation.

Et nous vous serions très obligés, si les questions ci-jointes vous paraissaient mériter une réponse.

QUESTIONNAIRE

1° L'enseignement secondaire *moderne* satisfait-il à vos vœux et opinions autant, plus ou moins, que l'ancien enseignement secondaire *spécial* qu'il a remplacé ?

2° Quelles réformes vous paraît-il désirable d'introduire dans l'enseignement secondaire public pour la préparation aux carrières agricoles, commerciales, industrielles, coloniales ?

3° A quel âge les enfants qui se destinent à ces carrières doivent-ils avoir terminé leurs études secondaires ?

* * *

M. Alexis Bertrand. — Dans un volume paru (1) avant les retentissants articles de M. Jules Lemaitre et au sujet duquel l'auteur nous avait adressé une lettre, publiée dans la *Revue* du 15 octobre 1897, M. Alexis Bertrand propose de faire des sciences bien classées et hiérarchisées « l'armature des études », de ne maintenir le latin et le grec que pour une minorité et de les ramener à ce qu'ils étaient il y a 50 ans. S'appuyant sur Descartes et sur Auguste Comte, M. Bertrand propose le plan suivant. Les leçons seront données dans les instituts, destinés aux ouvriers et ouverts après les heures de travail (7 années d'études), dans les collèges où seront reçus les professionnels de l'étude (4 années). Les maîtres et les programmes seront les mêmes ; on y enseignera les sept sciences, mathématiques, astronomie, physique, chimie, biologie, sociologie, morale et on y admettra tous les enfants sortis des écoles primaires dans de bonnes conditions. On supprimera l'internat, puisqu'il y aura un grand nombre d'instituts et de collèges ; plus de baccalauréat, mais des examens de passage et un diplôme d'études intégrales. Des auditeurs libres, qui voudraient se tenir au courant de l'état d'une ou de plusieurs sciences pourront suivre les cours, ce qui forcera l'enseignement à être ésotérique et exotérique. Les instituts et les collèges se trouvant dans les mêmes bâtiments, les maîtres étant les mêmes et fonctionnant à des heures différentes, trois ou quatre professeurs suffiront, six au plus, si l'on tient compte de l'enseignement complémentaire des langues et des littératures. La plus grande partie des établissements actuels seraient transformés en instituts et collèges d'enseignement intégral. Les femmes professeraient comme les hommes ; les jeunes filles suivraient les mêmes cours que les jeunes gens. L'enseignement intégral servirait de base à l'enseignement professionnel. Les étudiants et les professeurs des universités deviendraient des conférenciers. Le diplôme de fin d'études remplacerait le brevet des

(1) *L'Enseignement intégral*, 1 vol. in-8, Paris, Alcan.

instituteurs et serait exigé des ministres des religions reconnues par l'Etat (1).

*
* *

La Correspondance universitaire. — Nous avons déjà signalé (15 juillet 1898, p. 63) la réponse de M. Gebhart à l'enquête entreprise par la *Correspondance universitaire*. M. Brunot, maître des conférences à la Faculté des lettres de Paris, veut que l'on donne les mêmes sanctions aux deux enseignements ; il n'admet pas que l'on réduise l'enseignement moderne à quatre années — ce qui n'en ferait qu'un primaire supérieur — ; et se prononce pour la formation de ses professeurs par les Universités. A M. Billaz, qui avait bien voulu nous demander notre avis, nous avons répondu : 1° qu'en pratique, la question des sanctions est aisée à résoudre, puisqu'en une année, les élèves de l'enseignement moderne — qui ont une année d'avance sur leurs camarades de classique — peuvent préparer le baccalauréat de rhétorique, en finir trois mois après avec la philosophie et commencer les études de médecine ou de droit avec des classiques qui faisaient avec eux la septième ; 2° qu'il faudrait laisser aux proviseurs et aux principaux, après entente avec les professeurs, la latitude d'organiser des cours pratiques en deux, trois ou quatre années pour les élèves qui leur viennent peu de temps et ne se soucient pas du baccalauréat ; 3° que les Universités récemment réorganisées se chargeront fort bien, quel que soit le programme, de préparer les futurs maîtres. M. Rocheblave, professeur de rhétorique au lycée Janson de Sailly, estime que l'égalité de sanction s'impose, ne se prononce pas sur la réduction à quatre années de l'enseignement moderne et demande que les maîtres des études modernes soient formés avec les vieilles études classiques. Pour M. Alexis Bertrand, il faut décréter immédiatement l'égalité des sanctions, la période de quatre années doit suffire à des études secondaires, les Universités doivent préparer les maîtres. M. O. Billaz, arrêtant l'enquête, et croyant que presque tout le monde est d'accord sur la nécessité de donner à l'enseignement moderne les sanctions qu'il réclame (droit et médecine), « va travailler à obtenir du Parlement cette égalité de sanctions ». « Nous croyons, dit-il, rester ainsi fidèles à la double cause que défend la *Correspomdance universitaire*, celle de l'enseignement moderne et celle de l'union vraiment fraternelle de tous les professeurs de l'enseignement secondaire. »

Dans le même numéro, *Un Vieil universitaire* défend l'enseignement moderne, contre ceux qui voudraient le détruire. Il conclut en ces termes : « Il faut maintenir l'enseignement gréco-latin ; il faut maintenir l'enseignement moderne en lui accordant les sanctions qui lui manquent ; il faut faciliter, dans tous les établissements où cela sera demandé par les familles, un enseignement intermédiaire répondant aux besoins du pays, et par pays j'entends tout simplement la zone de recrutement de l'établissement. »

(*A suivre*).

(1) M. Bertrand a expliqué certains points de son plan dans une lettre à la *Correspondance universitaire* (25 juillet 1898). — M. Compayré l'a examiné dans la *Revue philosophique* du 1er juillet 1898. On peut consulter aussi deux articles de M. Zbinden dans la *Suisse universitaire* (31 mai, 30 juin 1898). Voir aux Analyses et Comptes rendus.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

DÉCRET PORTANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1er MARS).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 27 février 1880 ; vu le décret du 11 mai 1880 ; après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Décrète :

Art. 1er. Le Conseil supérieur de l'Instruction publique est présidé par le Ministre.

Un vice-président, pris parmi les membres du Conseil, est nommé chaque année par arrêté ministériel.

En cas d'empêchement, le vice-président est remplacé provisoirement par un membre du Conseil désigné par le Ministre.

Les fonctions de secrétaire sont remplies par un membre du Conseil nommé par le Ministre.

Des secrétaires rédacteurs sont adjoints au secrétaire.

Art. 2. La date et la durée de chaque session sont fixées par arrêté ministériel.

Cet arrêté est publié au *Journal officiel* huit jours au moins avant l'ouverture de la session.

Art. 3. A l'ouverture de la session, le Ministre fait distribuer aux membres du Conseil le bordereau des affaires.

Sur la proposition du Ministre, le Conseil nomme, à chaque session, les commissions chargés d'examiner les affaires et d'en faire rapport.

Art. 4. La Commission des affaires contentieuses et des affaires disciplinaires est nommée, au scrutin secret, pour la durée des pouvoirs du Conseil.

Elle comprend douze membres.

Un secrétaire rédacteur peut lui être attaché.

Art. 5. Chaque commission nomme son président et son secrétaire.

Art. 6. Tout membre du Conseil a le droit de soumettre au Ministre, soit pendant la session, soit en dehors des sessions, des propositions sur les objets qui sont de la compétence du Conseil.

Les propositions doivent être formulées par écrit et signées.

Art. 7. Toute proposition est renvoyée de droit à la section permanente.

La section permanente examine d'abord si la proposition est ou non de la compétence du Conseil.

Dans le premier cas, elle donne son avis après avoir entendu, s'il en fait la demande, l'auteur de la proposition.

Dans le second cas, la proposition revient au Ministre, sans avis sur le

fond. L'avis n'est donné par la section que si le Ministre le lui demande, par application de l'article 4, § 7 de la loi du 27 février 1880.

Le Ministre peut demander l'avis du Conseil sur une proposition émanée d'un de ses membres.

Art. 8. Les appels en matière contentieuse et en matière disciplinaire sont inscrits au secrétariat du Conseil, suivant les dates d'arrivée, sur un registre à ce destiné.

Ils sont jugés dans la plus prochaine session.

Les dossiers de première instance peuvent être communiqués, sur place, aux parties, après leur inscription au secrétariat du Conseil.

Art. 9. La commission des affaires contentieuses et disciplinaires peut être convoquée par le Ministre avant l'ouverture des sessions.

Art. 10. La commission instruit les affaires par tous les moyens qu'elle juge propres à l'éclairer, et elle en fait rapport écrit.

Les rapports et les pièces des dossiers sont déposés par les rapporteurs au secrétariat du Conseil, pour être tenus à la disposition des parties, de leurs conseils et des membres du Conseil, un jour franc avant le jour fixé pour la délibération.

Art. 11. Au jour fixé pour la délibération, la commission donne lecture de son rapport.

La partie et, si elle en fait la demande, son conseil sont ensuite introduits et entendus dans leurs observations.

Après que la partie et son conseil se sont retirés, le président met l'affaire en délibération et le Conseil statue.

Art. 12. La présence de la moitié plus un des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

En cas de partage, si la matière n'est ni contentieuse ni disciplinaire, la voix du président est prépondérante.

Si la matière est disciplinaire, le partage est interprété en faveur de l'inculpé.

Si la matière est contentieuse, il en est délibéré de nouveau, dans la même session, et les membres absents lors de la première délibération sont spécialement convoqués. En cas de nouveau partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 13. En matière disciplinaire, si plusieurs pénalités différentes sont proposées au cours de la délibération, la pénalité la plus forte est mise aux voix la première.

Art. 14. En matière contentieuse et en matière disciplinaire, les décisions sont prises au scrutin secret.

Art. 15. Les décisions en matière contentieuse et en matière disciplinaire, sont rendues dans les formes suivantes :

« A la majorité absolue, la moitié plus un des membres du Conseil étant présents » ;

Ou : « A la majorité des deux tiers, la moitié plus un des membres du Conseil étant présents », dans le cas où la loi exige la majorité des deux tiers.

Art. 16. Ces décisions sont notifiées par le Ministre, par l'intermédiaire des recteurs ou des préfets. Une expédition destinée à la partie est jointe à la notification.

Les décisions en matière contentieuse et en matière disciplinaire sont publiées au *Bulletin administratif* du Ministère de l'Instruction publique.

Art. 17. Les séances du Conseil ne sont pas publiques.

Les procès-verbaux des séances sont signés par le président et par le secrétaire.

Ils sont conservés au secrétariat du Conseil.

Une copie certifiée conforme par le secrétaire en est transcrite sur un registre spécial.

Il ne peuvent être rendus publics qu'en vertu d'une décision spéciale du Ministre.

Un compte rendu analytique de chaque session est publié au *Bulletin administratif* du Ministère de l'Instruction publique par les soins du Ministre.

Art. 18. La section permanente est présidée par le Ministre et, à son défaut, par un membre de la section désigné par lui.

En matière disciplinaire, la section permanente est tenue d'entendre l'inculpé et son conseil dans leurs explications, si l'inculpé en fait la demande.

Art. 19. Le décret du 11 mai 1880 est et demeure abrogé.

Art. 20. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal officiel.*

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

A. RAMBAUD.

CIRCULAIRE RELATIVE AUX FONCTIONNAIRES DES LYCÉES ET COLLÈGES AUTORISÉS A SUIVRE LES CONFÉRENCES DES FACULTÉS (10 mars).

Monsieur le Recteur,

Depuis plusieurs années, le Ministre de l'Instruction publique accorde à certains fonctionnaires des lycées et collèges de garçons, sur la proposition des Recteurs, l'autorisation de suivre les conférences des Facultés avec remboursement total ou partiel des frais de voyages.

Il m'a paru préférable, à tous égards, de déléguer aux chefs d'Académie les pouvoirs nécessaires pour désigner eux-mêmes les fonctionnaires qui leur paraîtront dignes de la faveur dont il s'agit.

A l'avenir, après avoir pris l'avis des Doyens des Facultés et du chef hiérarchique du fonctionnaire, le Recteur donnera à ceux qu'il choisira, dans les limites des crédits mis à sa disposition, l'autorisation de suivre les cours de l'Université située dans le ressort académique ou même d'une autre Université, avec le droit au remboursement total ou partiel de chaque voyage effectué, ou d'une partie seulement des voyages effectués.

Les remboursements aux ayants droit seront opérés sur la production d'états conformes au modèle ci-joint certifiés par le chef de l'Académie. Ces documents devront être dressés séparément pour les fonctionnaires des lycées et pour ceux des collèges, en raison de la séparation des chapitres du budget sur lesquels la dépense devra être imputée ; ils seront produits trois fois par ans aux époques ci-après :

Dans les quinze premiers jours d'avril, pour les voyages effectués pendant le 1er trimestre ;

Dans les quinze premiers jours d'août, pour les voyages effectués pendant les 2e et 3e trimestres ;

Dans les quinze premiers jours de janvier, pour les voyages effectués pendant le 4e trimestre.

L'ensemble des remboursements demandés ne devra pas dépasser le montant de la somme annuellement déterminée pour les fonctionnaires de chaque ressort académique.

En ce qui concerne l'exercice 1898, la somme dont vous pourrez disposer sera de francs ; il est bien entendu que les remboursements à effectuer pour les voyages afférents au 1er trimestre déjà autorisés par mon Administration seront prélevés sur cette somme, et que le reliquat seulement sera attribué aux fonctionnaires qu'à partir de ce jour et jusqu'au 31 décembre prochain vous autoriserez à suivre des cours de Faculté, avec droit à remboursement total ou partiel.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. RAMBAUD.

LOI RELATIVE A LA RÉINSTALLATION DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE (6 avril).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est autorisé à acquérir un immeuble situé rue Bonaparte, no 16, et à y faire procéder aux travaux de réinstallation de l'Académie de médecine, conformément aux dispositions générales de l'avant-projet évalué à un million cinq cent mille francs (1.500.000 fr.), qui restera annexé à la présente loi.

Art. 2. — La dépense sera imputée sur les crédits à ouvrir du budget du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts au titre de deux chapitres spéciaux inscrits : l'un à la 1re section (Instruction publique), sous le libellé : « Réinstallation de l'Académie de médecine. — Acquisition d'un immeuble » ; et l'autre à la 2e section (Beaux-Arts) et intitulé : « Réinstallation de l'Académie de médecine. — Travaux ».

Art. 3. — Il est pris acte de l'engagement souscrit par l'Académie de médecine de verser à l'État, pour sa part contributive dans la dépense, un subside de cinq cent quarante mille francs (540.000 fr.).

Le montant de ce subside sera versé au Trésor par acomptes successifs, au fur et à mesure des besoins. L'importance de chaque versement partiel et l'époque à laquelle il devra être effectué seront déterminés par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. RAMBAUD.

Le Ministre des Finances,
GEORGES COCHERY.

LOI SUR L'EXERCICE DE LA PHARMACIE AYANT POUR OBJET L'UNIFICATION DU DIPLÔME DE PHARMACIEN (19 avril).

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. Désormais il ne sera plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien, correspondant au diplôme de première classe existant lors de la promulgation de la présente loi.

Il n'est rien innové en ce qui touche le diplôme supérieur de pharmacien de première classe créé par le décret du 12 juillet 1878.

Art. 2. Les pharmaciens reçus à l'étranger, quelle que soit leur nationalité, ne pourront plus exercer la pharmacie en France qu'à la condition d'avoir obtenu le diplôme de pharmacien délivré par le gouvernement français, à la suite d'examens subis devant un établissement d'enseignement supérieur de pharmacie de l'État.

Tout étranger, quoique muni du diplôme de pharmacien français, ne pourra exercer la pharmacie en France, que si, par réciprocité, un Français pourvu du diplôme de pharmacien délivré par le pays auquel appartient cet étranger peut exercer la pharmacie dans ce pays.

Art. 3. Les étudiants étrangers qui postulent le diplôme de pharmacien en France sont soumis aux mêmes règles de stage, de scolarité et d'examens que les étudiants français.

Un diplôme spécial pourra être délivré aux étudiants étrangers sans leur conférer le droit d'exercer la pharmacie sur aucune partie du territoire français.

Les étudiants aspirant à ce diplôme seront soumis aux mêmes règlements et examens que les étudiants français.

Toutefois, il pourra leur être accordé en vue de l'inscription réglementaire soit la dispense des grades français requis pour l'inscription, soit l'équivalent des grades obtenus par eux à l'étranger, ainsi que des dispenses partielles de scolarité correspondant à la durée des études faites par eux à l'étranger.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Pendant un délai de deux ans à partir de la promulgation de la présente loi, les étudiants pourront être admis à s'inscrire au stage en vue du titre de pharmacien de deuxième classe, conformément aux règlements en vigueur.

Un règlement d'administration publique fixera l'époque à laquelle le diplôme de pharmacien de deuxième classe cessera d'être délivré.

Les pharmaciens pourvus du diplôme de deuxième classe pourront exercer sur tout le territoire de la République.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'État.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République.

Le Ministre de l'Intérieur,
LOUIS BARTHOU.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. RAMBAUD.

CIRCULAIRE RELATIVE AUX BOURSES DE LANGUES VIVANTES (20 avril).

Monsieur le Recteur,

Par une circulaire du 4 juin 1897, je vous ai fait savoir que le crédit inscrit au budget de l'enseignement secondaire pour l'entretien de bourses à l'étranger recevrait probablement un changement d'affectation à partir de 1898.

Conformément aux votes émis par les Chambres sur ma proposition, ce crédit ne sera plus réservé exclusivement à des élèves des lycées et collèges se préparant aux examens du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes ; il sera employé principalement en subventions à des maîtres déjà en exercice dans les lycées ou collèges, afin de leur permettre d'aller passer un certain temps à l'étranger et de se perfectionner ainsi dans l'étude et la pratique de la langue.

La plus grande partie du crédit de l'exercice 1898 se trouvant engagée depuis le 1er janvier, je ne pourrai, cette année, accorder que dix bourses d'étude à l'étranger pour la période des grandes vacances : le montant de chacune de ces bourses variera entre 200 et 300 francs, soit 100 ou 150 francs par mois.

Je vous prie d'examiner quels sont, dans votre Académie, les maîtres qui, ayant l'intention de profiter de leurs vacances pour faire un séjour en Allemagne ou en Angleterre, seraient le mieux désignés pour bénéficier de ces subventions.

Vous voudrez bien, autant que possible, vous concerter à cet égard avec MM. les Inspecteurs généraux des langues vivantes et me faire parvenir vos propositions. (Direction de l'enseignement secondaire. — 1er bureau), avant le 1er juin prochain ; elles ne devront comprendre qu'un ou deux noms.

Chacun des candidats proposés aura à remplir la notice ci-jointe.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
A. RAMBAUD.

NOTE DE SERVICE RELATIVE AUX CONGÉS ET FRAIS DE SUPPLÉANCE DU PERSONNEL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE JEUNES FILLES (4 avril).

Aux termes de l'article 16 du décret du 9 novembre 1853, les fonctionnaires et employés des diverses administrations publiques peuvent obtenir :

1° *pour des motifs dont l'Administration supérieure reste juge*, des autorisations de courte absence, en conservant l'intégralité de leur traitement (§ 1er) ;

2° *pour raison de santé*, des congés avec un traitement soumis à retenue pendant six mois [traitement entier, au maximum, durant les trois premiers mois ; demi-traitement au plus, les trois mois suivants] (§ 7) (1).

3° En outre, par une prérogative spéciale, certains fonctionnaires de l'enseignement peuvent obtenir, soit *pour raison de santé*, soit *pour toute autre cause*, des congés d'inactivité pendant une période dont au-

(1) Le montant des traitements de congé est déterminé par la situation du fonctionnaire malade, le nombre de ses années de services et les sommes disponibles sur les crédits votés par le Parlement.

cun texte ne limite la durée et au cours de laquelle ils peuvent recevoir un traitement d'inactivité soumis à retenue (même article, § 11).

Mais, d'après un avis du Conseil d'Etat, cette prérogative doit être limitée aux catégories de membres de l'enseignement dont les fonctions existaient déjà lors de la promulgation de la loi du 9 juin 1853 et ne peut s'appliquer, par suite, au personnel administratif et enseignant des lycées et collèges de jeunes filles.

Par conséquent, en dehors des autorisations d'absence de courte durée, *les fonctionnaires de l'enseignement secondaire des jeunes filles ne peuvent obtenir de congé avec des émoluments soumis à retenue que pour cause de maladie dûment constatée et pour une durée maxima de six mois dans le cours d'une même année. A partir du septième mois, les émoluments qui leur sont attribués prennent nécessairement le caractère d'une indemnité exempte de retenue.*

Une décision ministérielle fixe le montant du traitement conservé par le fonctionnaire pendant les six premiers mois de son congé pour maladie. Le fonctionnaire continue à être payé sur le budget du lycée ou du collège.

Lorsque la suppléance impose une dépense à l'établissement, cette dépense est imputée mensuellement sur la partie disponible du traitement du fonctionnaire suppléé. Si la disponibilité est insuffisante, l'État verse le surplus. Le remboursement est effectué en trois termes (1) pour les lycées et tous les mois pour les collèges.

L'indemnité accordé à partir du septième mois est également fixée par décision ministérielle. Le montant en est imputé sur les crédits inscrits à cet effet au budget du Ministère de l'instruction publique.

DÉCRET RELATIF A L'ORGANISATION DE L'INSTITUT D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE DU CAIRE (17 mai).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi de finances du 26 décembre 1890;

Vu l'article 74 de la loi de finances du 13 avril 1898, ainsi conçu :

« L'Institut français d'archéologie orientale au Caire est investi de la personnalité civile. A dater du 1er janvier 1898, il sera fait recette au budget spécial de cet établissement de ses ressources propres ainsi que du crédit qui est ouvert au chapitre 40 du budget de l'Instruction publique. Il sera statué par décret sur l'organisation de l'Institut, sur les conditions dans lesquelles s'effectueront ses recettes et ses dépenses et sur les procédés à employer pour les justifier » ;

Vu la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles ;

Vu le décret du 28 décembre 1880, qui a institué au Caire une mission permanente ayant pour objet l'étude des antiquités égyptiennes, de l'histoire de la philosophie et des antiquités orientales ;

Vu le décret du 31 mai 1862, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Décrète :

(1) En avril, pour les mois de janvier, février et mars ;
En août, pour les mois d'avril, mai, juin et juillet ;
En janvier, pour les mois d'octobre, novembre et décembre.

TITRE Ier.

PERSONNEL.

Art. 1er. Le personnel de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire comprend :

1° Un directeur ;

2° Des membres permanents ;

3° Des membres temporaires ;

4° Un agent comptable en deniers et en matières ;

5° Un chef de l'Imprimerie ;

6° Des ouvriers et des gens de service suivant les besoins.

Art. 2. Le directeur de l'Institut et les membres de la mission (permanents ou temporaires), ainsi que l'agent comptable et le chef de l'imprimerie, sont nommés par le Ministre de l'Instruction publique.

Le directeur, les membres permanents, dont le nombre ne peut dépasser quatre, et l'agent comptable reçoivent un traitement passible des retenues pour pensions civiles.

Ce traitement ne saurait être inférieur à 3.600 francs.

Les membres temporaires et le chef de l'imprimerie ne reçoivent que des allocations non soumises aux retenues.

Art. 3. Le chiffre des traitements et des indemnités est déterminé par la décision nommant chacun des membres ou employés.

Art. 4. Les fonctions d'agent comptable peuvent être confiées à un membre permanent de l'Institut qui reçoit pour ces fonctions une allocation supplémentaire fixée par arrêté ministériel.

Art. 5. Les fonctions de directeur sont incompatibles avec celles d'agent comptable.

Art. 6. Les gens de service sont nommés par le directeur sur la proposition de l'agent comptable.

Les ouvriers de l'imprimerie sont choisis par le chef de l'imprimerie avec l'agrément du directeur.

TITRE II.

BUDGETS ET CRÉDITS. — RECETTES ET DÉPENSES. — COMPTES.

Art. 7. Les recettes de l'Institut se composent :

1° De la subvention de l'État ;

2° Du produit de la vente des publications de l'Institut ;

3° Du produit des impressions diverses qui peuvent être autorisées pour le compte de particuliers ;

4° De toutes les autres ressources ayant le caractère de revenus ;

5° Des dons et legs, des recettes accidentelles ou extraordinaires, et, en général, de toutes les ressources ayant une affectation spéciale.

Art. 8. Les dépenses comprennent :

1° Les traitements et indemnités du personnel ;

2° Les gages des gens de service ;

3° Les frais de voyage, de missions et de fouilles ;

4° Les dépenses de la bibliothèque ;

5° Les dépenses diverses de matériel relatives à l'Institut (entretien de l'immeuble, eau, gaz, assurances, mobilier, jardin, etc.) ;

6° Les dépenses d'exploitation de l'imprimerie (indemnités et salaires du personnel ouvrier, entretien et renouvellement du matériel) ;

7° Les dépenses extraordinaires et imprévues.

Art. 9. Le budget de l'Institut est préparé par le directeur et soumis à l'approbation du Ministre avant le 1er décembre de chaque année. Chaque année, dans le mois qui suit la clôture de l'exercice précédent, un budget additionnel est préparé par le directeur et soumis à l'approbation du Ministre. Ce budget comprend les sommes à reporter en recettes et en dépenses à l'exercice en cours. Les crédits reconnus nécessaires en cours d'exercice et les virements de crédits sont demandés et autorisés de la même manière. Toutefois, les virements de crédits ne peuvent avoir pour effet de modifier l'emploi d'une ressource ayant une affectation spéciale.

Art. 10. La durée des périodes complémentaires de l'exercice s'étend jusqu'au 31 mars pour l'ordonnancement et jusqu'au 30 avril pour le recouvrement des recettes et le payement des dépenses.

Art. 11. Le directeur surveille et contrôle toutes les parties du service de l'agent comptable sans pouvoir s'immiscer dans le maniement des deniers et des matières.

Il émet les titres de perception des recettes, il engage et ordonnance les dépenses.

L'acceptation des libéralités par actes entre vifs ou testamentaires est faite par le directeur, après autorisation donnée par décret du Président de la République rendu en Conseil d'État, sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique.

Les conditions de la vente des publications de l'Institut sont fixées et les traités concernant les impressions sont préparés par le directeur. Ces traités n'engagent l'Institut et ne peuvent être mis à exécution qu'après leur approbation par le Ministre, lorsque la dépense dépasse 500 francs.

Le directeur passe les marchés et procède aux adjudications dans les conditions qui seront déterminées par le règlement prévu à l'article 21 du présent décret.

Art. 12. L'agent comptable nommé par le Ministre règle, sous l'autorité du directeur, tous les détails du service intérieur.

Il est chargé d'effectuer seul et sous sa responsabilité toutes les recettes et toutes les dépenses, et est soumis aux obligations imposées aux comptables des communes et des établissements publics par l'article 1er de l'arrêté consulaire du 19 vendémiaire an XII.

Il assiste à la réception des fournitures de toute espèce ; il en vérifie la quantité et la qualité.

Il fournit un cautionnement de 5.000 francs en rentes sur l'État.

Art. 13. L'agent comptable délivre des quittances détachées d'un livre à souche pour toutes les sommes versées à sa caisse.

La subvention de l'État est ordonnancée par le Ministre au nom de l'agent comptable des chancelleries diplomatiques et consulaires. Celui-ci, conformément aux dispositions de l'article 64 du décret du 20 décembre 1890, en fera parvenir le montant par traites à l'agent comptable de l'Institut, qui en fera recette au compte de l'établissement.

Art. 14. Les oppositions sur les sommes dues par l'Institut seront pratiquées entre les mains de l'agent comptable de cet établissement.

Art. 15. Les fonds libres de l'Institut, quelle qu'en soit la provenance, seront versés en dépôt à la caisse du chancelier du consulat.

Les sommes déposées sont remboursables, en totalité ou en partie, sur la présentation d'une autorisation de remboursement délivrée par le directeur de l'Institut et sur la quittance de l'agent comptable.

Art. 16. Lorsque les fonds libres atteignent un chiffre dépassant celui prévu au budget pour les dépenses de l'établissement, cet excédent doit être employé en achat de rentes sur l'État ou en acquisition d'immeubles.

Art. 17. Les achats de rente sur l'État et les acquisitions d'immeubles sont faits par le directeur, après avoir été autorisés par le ministre. Il en est de même des ventes de rentes et des aliénations d'immeubles.

Les emprunts sont contractés par le directeur, après autorisation du ministre, dans les formes qui seront déterminées par le règlement prévu à l'article 21 du présent décret.

Art. 18. A l'expiration de chaque mois, le directeur vérifie la caisse et arrête sur les registres les écritures de l'agent comptable, après en avoir constaté l'exactitude.

Il procède chaque année, au 31 décembre, et aussi en cas de mutation de comptable, à la vérification de la caisse et de la comptabilité, en présence du consul de France (ou en cas d'empêchement, de l'agent ou fonctionnaire français délégué par lui) et de l'agent comptable.

Il procède ensuite au récolement du mobilier de l'Institut. Il dresse procès-verbal de cette vérification en double exemplaire ; l'un reste déposé à l'Institut, et l'autre est remis au comptable pour être joint à l'appui de son compte de gestion.

Art. 19. Spécialement en ce qui concerne le matériel de l'imprimerie, il est établi, pour les objets susceptibles d'être représentés avec les seules détériorations du temps et de l'usage et qui peuvent ainsi être récolés, un inventaire quinquennal descriptif et estimatif des objets ; en outre, il est fait, à la fin de chaque année, dans l'intervalle d'un inventaire à l'autre, un récolement des objets existants.

Le matériel de l'imprimerie qui se consomme dans le service fait l'objet d'un inventaire à la fin de chaque année.

Les inventaires et récolements annuels sont dressés par le directeur, assisté du consul de France au Caire (ou, en cas d'empêchement, de l'agent ou fonctionnaire français délégué par lui à cet effet) et en présence de l'agent comptable et du chef de service de l'imprimerie.

L'inventaire quinquennal est établi par une commission composée d'un délégué du Ministre de l'instruction publique, président, du Consul de France au Caire (ou, en cas d'empêchement, de son délégué) et du Directeur de l'Institut, contradictoirement avec l'agent comptable et en présence du chef de service de l'imprimerie.

Art. 20. Le Directeur dresse pour chaque exercice un compte administratif des recettes et des dépenses de l'établissement, qui est envoyé en double expédition au Ministre de l'Instruction publique et soumis à son approbation.

L'agent comptable rend, par gestion et par exercice, un compte des recouvrements et des payements qu'il a effectués en deniers.

Il rend également compte, par année, des entrées et des sorties de toutes les matières confiées à sa garde.

Les comptes en deniers et en matières de l'agent comptable sont jugés et apurés par la Cour des comptes ; ils sont soumis, le 1er mai au plus tard, au visa du Ministre de l'Instruction publique, qui les transmet à la

Cour des comptes avec une expédition du compte administratif du Directeur.

Art. 21. Un règlement, arrêté de concert par le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et par le Ministre des finances, détermine les mesures de comptabilité nécessaires à l'exécution du présent décret, notamment les écritures à tenir par le Directeur et l'agent comptable, pour la comptabilité de l'Institut, la forme des budgets et des comptes, ainsi que la nature des pièces à joindre à l'appui de ces comptes.

Art. 22. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le Ministre des Finances et le Ministre des Affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Journal officiel* et au *Bulletin des lois*.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. RAMBAUD.

Le Ministre des Affaires étrangères,
G. HANOTAUX.

Le Ministre des Finances,
GEORGES COCHERY.

ARRÊTÉ FIXANT LES CONDITIONS D'ADMISSION AUX FONCTIONS DE BIBLIOTHÉCAIRE MUNICIPAL DANS UNE BIBLIOTHÈQUE CLASSÉE (28 mai).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vu l'article 6, § 2, du décret du 1er juillet 1897 ; vu l'avis de la Commission des Bibliothèques nationales et municipales, arrête :

Art. 1er. Les candidats aux fonctions de bibliothécaire municipal dans une bibliothèque classée, qui ne sont pourvus ni du diplôme d'archiviste-paléographe, ni du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire universitaire, subissent un examen conformément au programme annexé au présent arrêté.

Art. 2. Les sessions d'examen ont lieu à Paris.

Un arrêté ministériel, publié au *Journal officiel*, fixe la date de chacune d'elles, ainsi que les dates d'ouverture et de clôture du registre d'inscription, le lieu, le jour et l'heure des épreuves.

Art. 3. Les candidats se font inscrire au Ministère de l'Instruction publique, Direction de l'Enseignement supérieur, 6e bureau.

Ils doivent déposer à cet effet :

1° leur acte de naissance ;

2° un *curriculum vitæ* écrit en entier et signé par eux, dans lequel ils font connaître les situations qu'ils ont occupées, leurs travaux, leurs titres et diplômes ;

3° une note indiquant les langues anciennes et les langues vivantes qu'ils déclarent connaître.

Art. 4. L'examen comporte deux épreuves, l'une écrite, l'autre orale.

Art. 5. L'épreuve écrite comprend :

1° une composition sur des questions de bibliographie générale ou d'administration d'une bibliothèque municipale ;

2° l'analyse d'une préface écrite en latin ou dans une des langues vivantes que le candidat aura déclaré connaître ;

3° la rédaction des articles par lesquels une dizaine d'ouvrages anciens

et modernes, portant sur diverses matières, devraient être représentés dans le registre d'entrées et dans les divers catalogues méthodique et alphabétique d'une bibliothèque ;

4° La transcription d'un texte latin et d'un texte français empruntés à deux manuscrits, l'un du moyen âge et l'autre des temps modernes, et la rédaction de notices de catalogue de ces deux manuscrits.

Art. 6. L'épreuve orale comprend des interrogations sur la bibliographie et le service des bibliothèques municipales.

Art. 7. Épreuve orale facultative. Les candidats qui désireront justifier de leur aptitude à classer et cataloguer des collections spéciales annexées à certaines bibliothèques seront interrogés, suivant leur demande, sur l'iconographie, sur la numismatique ou sur le service des archives municipales. Mention du résultat de cette épreuve sera faite sur le diplôme.

Art. 8. Les épreuves sont subies devant une commission spéciale permanente. Le jugement est soumis à la ratification du Ministre.

Les résultats de l'examen et le rapport du Président sont consignés au registre des procès verbaux de la Commission.

Annexe à l'arrêté du 28 mai 1898 : Programme de bibliographie et d'administration des Bibliothèques municipales.

1° Eléments du livre. — Notions générales sur le parchemin et le papier, les formats, les caractères d'impression, la composition du livre (titres, préfaces, etc.), l'illustration, le mode de publication (fascicules, livraisons, etc.), la reliure, les particularités ou provenances donnant une valeur spéciale à certains exemplaires (Notes manuscrites, armoiries, ex-libris, etc.).

2° Histoire du livre. — Notions générales sur les manuscrits et leur ornementation ; sur les origines de l'imprimerie, l'introduction et le développement de cet art, particulièrement en France.

3° Répertoires bibliographiques. — Plan et usage des principales bibliographies universelles (Brunet, etc...), nationales (Quérard, Lorenz, etc...) et spéciales (Chevalier, Potthast, Tourneux, etc...) ; notions d'histoire littéraire (composition et usage des principaux recueils de textes et collections).

4° Rédaction des catalogues. — Tenue du registre d'entrées, rédaction des articles de catalogues, classement de ces articles pour l'établissement des catalogues alphabétiques et méthodiques, notions sur les principaux systèmes bibliographiques.

5° Administration des Bibliothèques municipales. — Notions élémentaires sur la législation des bibliothèques municipales (dépôts de l'Etat, acquisitions, dons et échanges) ; attributions et responsabilité des bibliothécaires, systèmes généraux de placement des livres (numérotage, etc...), mesures de conservation (estampillage, récolements, etc...), et soins matériels à donner aux livres. Service des bibliothèques municipales : communications au public, prêt au dehors, comptabilité.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. RAMBAUD.

RAPPORT ADRESSÉ AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SUR L'ADMISSION A LA RETRAITE DES RECTEURS ET DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE

Monsieur le Président,

Le décret du 17 septembre 1873 dispose que « sont de plein droit admis à la retraite les recteurs d'académie à l'âge de soixante-dix ans accomplis et les inspecteurs d'académie à l'âge de soixante-cinq ans accomplis. »

Cette disposition n'est pas sans inconvénients. D'une part, elle a pour effet de priver, dans certains cas, l'administration de la collaboration d'hommes expérimentés, parfois éminents, dont le concours, malgré leur âge, peut encore être précieux. D'autre part, elle a fini par être interprétée d'une manière inexacte et contraire aux principes applicables aux fonctionnaires de l'ordre administratif comme fixant une limite d'âge en deçà de laquelle recteurs et inspecteurs d'académie ne pourraient pas être admis à la retraite.

J'ai l'honneur de vous proposer de l'abroger.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mon respectueux dévouement.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. RAMBAUD.

DÉCRET PORTANT ABROGATION DU DÉCRET DU 17 SEPTEMBRE 1873 CONCERNANT L'ADMISSION A LA RETRAITE DES RECTEURS ET DES INSPECTEURS D'ACADÉMIE (du 28 mai).

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, décrète :

Art. 1er. Le décret du 17 septembre 1873 est abrogé.

Art. 2. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. RAMBAUD.

ARRÊTÉ NOMMANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'EXAMEN AUX FONCTIONS DE BIBLIOTHÉCAIRE MUNICIPAL DANS UNE BIBLIOTHÈQUE CLASSÉE (28 mai).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 6, § 2, du décret du 1er juillet 1897,

Arrête :

Art. 1er. La commission chargée d'examiner les candidats aux fonctions de bibliothécaire municipal dans une bibliothèque classée est composée ainsi qu'il suit :

MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque Nationale, *président* ; Passier, chef du 6e bureau de la Direction de l'enseignement supérieur, *secrétaire* ; Lacombe, inspecteur général des bibliothèques et des archives ; Prost, inspecteur général des bibliothèques et des archives ; Ulysse (Robert), inspecteur général des bibliothèques et des archives ; De Chantepie, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Paris ; Mortet, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, chargé du cours de bibliothèques à l'Ecole nationale des Chartes.

A. RAMBAUD.

NOMINATIONS (*de février à août*) (1).

Paris : M. SALEILLES, agr., est chargé, en outre, jusqu'à la fin de l'année scolaire, d'un cours de droit civil (16 février).

Besançon : M. BOUCHER, est nommé assesseur du doyen de la Faculté des lettres (16 février).

Bordeaux : M. BAUDRY-LACANTINERIE, professeur de droit civil, est nommé doyen pour 3 ans, à dater du 26 février 1898 (16 février).

Clermont : Sont nommés assesseurs, MM. HURION, sciences, EHRHARD, lettres (14 février).

Grenoble : M. LÉGER, chef de travaux à la Faculté des sciences d'Aix-Marseille est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de zoologie (16 février).

Lille : Congé, du 12 février au 11 avril 1898, à M. MARGAT, chargé d'un cours de droit civil. M. LABBE est chargé, pendant ce temps, d'un cours de droit civil (16 février); congé du 1er janvier au 30 octobre 1898, à M. PROUHO, maître de conférences de zoologie ; M. MALAQUIN est chargé du 1er janvier au 30 octobre des fonctions de maître de conférences (14 février) ; M. DELIGNY, préparateur, est nommé chef des travaux pratiques de chimie (15 février).

Poitiers : Sont nommés assesseurs : MM. NORMAND, droit, ROUX, sciences, CARRÉ, lettres (14 février).

Marseille : Congé jusqu'à la fin de l'année scolaire, à M. CHAPPLAIN, professeur de pathologie externe et médecine opératoire à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie, M. ROUX, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, est chargé en outre, jusqu'à la fin de l'année scolaire, d'un cours de pathologie externe et médecine opératoire (14 février).

Paris : Sont nommés pour 1898, président et vice-président, secrétaire du Conseil de l'Observatoire : MM. FAYE, COLONEL LAUSSEDAT, CORNU (14 février).

Aix-Marseille : M. BORDAS, est nommé chef des travaux de zoologie, M. JACOB DE CORDEMOY, chef des travaux de botanique, à la Faculté des sciences (19 février).

Besançon : M. SAINT-LOUP, est nommé assesseur du doyen de la Faculté des sciences, M. VERNIER, chargé d'un cours complémentaire de philologie classique, est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de littérature ancienne à la Faculté des lettres (18 février).

Bordeaux : M. MOUSSOUS, chargé d'un cours complémentaire, est nommé professeur de clinique médicale des maladies des enfants, M. RONDOT est chargé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898 d'un cours complémentaire de pathologie interne à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (18 février).

Lyon : M. SIMON est nommé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, maître de conférences de chimie générale, en remplacement de M. Bouveault, à la Faculté des sciences (16 février).

Montpellier : Sont nommés assesseurs, MM. VALABRÈGUE, droit, HAMELIN, médecine, DAUTHEVILLE, sciences, GACHON, lettres, MASSOL, pharmacie (18 février) ; M. GRYNFELT est chargé, du 1er mars au 30 octobre 1898, des fonctions de chef des travaux d'histologie à la Faculté de médecine (23 février).

Alger : M. GUINARD est institué pour neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie (18 février).

Paris : Sont nommés assesseurs, MM. MÉNÉGOZ, théologie, GÉRARDIN, droit, POTAIN, médecine, FRIEDEL, sciences, CROISET, lettres, MILNE-EDWARDS, pharmacie (26 février) ; M. BUDIN est nommé professeur de clinique obstétricale à la Faculté de médecine (26 février).

(1) Cf. *Revue internationale* du 15 mai, *Nominations et Promotions* (novembre 1897 à février 1898).

Aix-Marseille : Sont nommés assesseurs : MM. BRY, droit, CHARVE, sciences, JORET, lettres (26 février).

Besançon : M. VANDAELE est nommé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, maître de conférences de philologie classique (25 février).

Lille : M. DEMEURE est nommé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, chef des travaux de physique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (28 février); M. JOUGUET est nommé jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, maître de conférences de philologie, et chargé en outre de faire par semaine une conférence de grec (24 février).

Lyon : M. HÉLIER est nommé maître de conférences de chimie générale en remplacement de M. Simon, non acceptant, pour l'année scolaire, 1897-98 à la Faculté des sciences (24 février).

Rennes : M. LE DAMANY est institué, pour neuf ans, chef des travaux d'anatomie et d'histologie à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie (25 février).

Besançon : M. MARCEAU est institué pour neuf ans, suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie (2 mars).

Caen : M. FRÉMONT est chargé pour trois ans, des fonctions de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, en remplacement de M. Gramond, démissionnaire, à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie (25 février); M. CHEVREL y est chargé d'un cours d'histoire naturelle, en remplacement de M. Pihier, démissionnaire; M. LÉGER, chef des travaux de botanique, est chargé des fonctions de suppléant de la chaire d'histoire naturelle (2 mars).

Muséum d'histoire naturelle : M. DEMOUSSY est nommé assistant en remplacement de M. Marquenne; Mme MADELEINE LEMAIRE est chargée de l'enseignement du dessin appliqué à l'étude des plantes, en remplacement de M. Faguet, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite (24 février).

Ecole normale supérieure : M. BERGSON est nommé maître de conférences de philosophie, en remplacement de M. Ollé-Laprune (24 février).

Dijon : M. ADAM, recteur de l'Université de Clermont est nommé à Dijon, en remplacement de M. Bizos, nommé à Montpellier (9 mars).

Paris : M. BERTHÉLÉMY est nommé professeur de droit administratif à la Faculté de droit (8 mars); un congé, pour le 2e semestre de l'année scolaire, 1897-1898, est accordé, sur sa demande à M. GUYON, professeur de clinique des maladies des voies urinaires à la Faculté de médecine; M. ALBARRAN, agrégé, est chargé pendant le 2e semestre d'un cours de clinique des maladies des voies urinaires (5 mars).

Bordeaux : M. MOUSSOUS, professeur de clinique obstétricale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, est nommé professeur honoraire (5 mars).

Caen : Sont chargés, jusqu'à la fin de l'année scolaire, 1897-1898, des cours complémentaires ci-après désignés; MM. COLIN, professeur, Histoire du droit français (doctorat, sciences juridiques), en remplacement de M. Marie; LE FUR, agrégé, Eléments de droit constitutionnel, en remplacement de M. Colin; VILLEY, professeur, Principes du droit public et droit constitutionnel comparé, en remplacement de M. le Fur; WORMS, agrégé, Economie politique (doctorat) en remplacement de M. Villey (1er mars).

Lille : M. LOUIS (GEORGES) est nommé du 16 mars au 31 octobre 1898, chef des travaux pratiques de chimie minérale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (5 mars).

Angers : M. FEILLÉ, professeur de clinique médicale, est admis, sur sa demande et pour cause d'ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite, il est nommé professeur honoraire; M. JAGOT est nommé professeur de clinique médicale, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (8 mars).

Besançon : M. RENEL est nommé jusqu'à la fin de l'année scolaire, 1897-1898, maître des conférences de philologie classique, à la Faculté des lettres, en remplacement de M. Vandaele, non acceptant (11 mars).

Clermont : Un congé de trois mois, du 1er mars au 1er juin 1898, est accordé

sur sa demande et pour raisons de santé, à M. LECORDIER, chargé de cours d'astronomie à la Faculté des sciences (11 mars).

Montpellier : Un congé jusqu'à la fin de l'année scolaire, 1897-1898, est accordé sur sa demande et pour des raisons de santé, à M. CHAUVIN, agrégé, chargé des cours complémentaires d'économie politique (doctorat) et d'histoire des doctrines économiques (14 mars).

Rennes : Sont nommés assesseurs : MM. CHATEL, droit, MORIN, sciences, DELAUNAY, lettres (11 mars).

Limoges : M. P. LEMAISTRE, professeur de clinique médicale, est admis, sur sa demande et par application de l'article 11, § 3, de la loi du 9 juin 1853, à faire valoir ses droits à une pension de retraite ; il est nommé professeur honoraire ; un congé d'un an sans traitement est accordé, à dater du 20 avril 1898, sur sa demande, à M. LAROULANDIE, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (11 mars).

Muséum d'histoire naturelle : M. PHILIPPE (Louis), est nommé préparateur de la chaire de physiologie végétale en remplacement de M. Demoussy (10 mars).

Ecole spéciale des langues orientales vivantes : M. BARBIER DE MEYNARD, professeur de langue turque, est nommé, pour une période de cinq ans, administrateur, en remplacement de M. Schefer, décédé (12 mars).

Observatoire de Paris : M. le contre-amiral de COURTHILLE, est nommé membre du Conseil, en remplacement de M. le contre-amiral Maréchal (12 mars).

Aix-Marseille : Il est créé une chaire de zoologie agricole à la Faculté des sciences, fondation du département des Bouches-du-Rhône et de la ville de Marseille (19 mars) ; M. VAYSSIÈRE, est nommé professeur de zoologie agricole (19 mars).

Comité des travaux historiques et scientifiques : M. BOUQUET DE LA GRYE, membre de l'Institut, président de la section de géographie historique et descriptive est nommé membre de la Commission centrale (21 mars).

Clermont-Ferrand : M. ZELLER, recteur de l'Académie de Grenoble, est nommé à Clermont, en remplacement de M. Adam, nommé à Dijon (14 mars).

Grenoble : M. BENOIST, doyen de la Faculté des lettres de Toulouse, est nommé recteur de l'Académie de Grenoble, en remplacement de M. Zeller, nommé à Clermont (19 mars).

Dijon : M. RECOURA est nommé doyen pour trois ans, à partir du 4 avril 1898, de la Faculté des sciences (18 mars).

Lyon : Un congé de deux mois, à dater du 1er mars 1898, est accordé, sur sa demande, et pour raisons de santé, à M. MONOYER, professeur de physique médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (19 mars).

Montpellier : M. GARIEL est chargé, du 1er avril au 30 octobre 1898, des cours complémentaires d'économie politique et d'histoire des doctrines économiques à la Faculté de droit — durée du congé de M. Chauvin ; M. SARDA est nommé professeur de médecine légale et toxicologie à la Faculté de médecine (19 mars).

Poitiers : M. DURRANDE, est nommé doyen honoraire, M. GARBE, doyen pour trois ans, à partir du 17 avril 1898, de la Faculté des sciences (22 mars).

Limoges : M. DELOTTE, est nommé professeur de pathologie médicale, en remplacement de M. Dérignac, décédé ; M. THOUVENET, professeur de clinique médicale, en remplacement de M. Lemaistre, nommé professeur honoraire, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (22 mars).

Bibliothèque nationale : M. DUPLESSIS, est admis, sur sa demande, pour ancienneté d'âge et de services, à faire valoir ses droits à une pension de retraite ; il est nommé conservateur honoraire ; M. BOUCHOT, est nommé conservateur adjoint au département des estampes (25 mars).

Paris : M. RIEFFEL est institué pour une période de neuf ans, à dater du 1er octobre 1898, chef des travaux anatomiques à la Faculté de médecine (25 mars).

Lyon : M. BOUVIER, agrégé, est chargé, en outre, pour le 2e semestre de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de droit administratif à la Faculté de droit (28 mars).

Montpellier : M. VIGIÉ est nommé doyen, pour trois ans, à partir du 24 avril 1898 de la Faculté de droit (29 mars).

Toulouse : M. GOYAUD, est nommé chef des travaux pratiques de la station agronomique annexée à la Faculté des sciences, en remplacement de M. Decrou, démissionnaire (28 mars) ; M. ZYROMSKI, maître de conférences de langue et littérature grecques, est chargé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de littérature française à la Faculté des lettres (29 mars).

Angers : M. THIBAULT, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est chargé en outre, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, d'un cours de pathologie médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (26 mars).

Nantes : M. MÉNIER est nommé directeur, pour trois ans, à partir du 5 avril 1898, de l'Ecole des sciences et des lettres de Nantes (26 mars).

Ecole pratique des Hautes Etudes : M. CHARON, chargé des fonctions de chef des travaux près le laboratoire de chimie organique dirigé par M. Friedel (section des sciences physico-chimiques) est nommé titulaire de cet emploi, en remplacement de M. Griner, démissionnaire (24 mars).

Grenoble ; M. DUGIT est nommé doyen pour trois ans, à dater du 7 avril 1898, de la Faculté des lettres (5 avril).

Montpellier : M. FLAHAUT est chargé, jusqu'au 31 décembre 1878, des fonctions de directeur de l'Institut de botanique à la Faculté des sciences (4 avril).

Ecole spéciale des langues orientales vivantes : M. HOUDAS, professeur d'arabe vulgaire, est nommé administrateur-adjoint (31 mars).

Caen : M. HUGUET, maître de conférences de grammaire et de philologie est chargé en outre, de faire, par semaine, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-1898, deux conférences de langue et littérature latines à la Faculté des lettres (12 avril).

Lyon : M. BRETIN est nommé, du 1er avril au 30 octobre 1898, chef de travaux de matière médicale, en remplacement de M. Beauvisage, démissionnaire, à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (12 avril).

Nancy : M. GAUCKLER, professeur de droit romain à Caen, est nommé professeur de Code civil à la Faculté de droit de Nancy (5 avril).

Rouen : M. BUGUET, ancien suppléant des chaires de physique et de chimie est chargé, à dater du 1er avril 1898, d'un cours de physique à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (12 avril).

Montpellier : M. BAUMEL, agrégé, chargé d'un cours complémentaire, est nommé professeur de clinique des maladies des enfants (3 avril)

Nancy : Sont nommés assesseurs : MM. BLONDEL, droit, BERNHEIM, médecine, FLOQUET, sciences, GRUCKER, lettres, BLEICHER, pharmacie.

Paris : M. PERRIN est chargé d'un cours complémentaire de chimie physique à la Faculté des sciences, en remplacement de M. Robin décédé (21 avril) ; un congé, du 1er mai au 30 octobre 1898, est accordé sur sa demande, à M. Wurtz, agrégé, Faculté de médecine (26 avril).

Lille : M. CARRIÈRE, agrégé, est chargé, du 18 avril au 30 octobre 1898, des fonctions de chef du Laboratoire des cliniques, en remplacement de M. Deroide, dont la délégation a pris fin (25 avril).

Besançon : M. MORIN, suppléant des chaires de physique et de chimie, est prorogé pour trois ans dans ses fonctions, à dater du 20 novembre 1898 ; M. MORIN, chef des travaux de physique et de chimie, est prorogé pour trois ans, à partir du 24 novembre 1898 (27 avril).

Caen : M. GOSSELIN, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à dater du 1er novembre 1898 (27 avril).

Clermont : M. GROS, chef des travaux physiques et chimiques, est prorogé dans ses fonctions pour trois ans, à dater du 22 septembre 1898 (25 avril).

Grenoble : Un congé, du 1er mai au 30 octobre 1898, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. GALLOIS, professeur de clinique obstétricale.

Muséum d'histoire naturelle : M. FINET est nommé préparateur du laboratoire de botanique (classifications et familles naturelles) de l'Ecole pratique des Hautes Etudes du Muséum (22 avril).

Ecole normale supérieure : M. ABRAHAM est chargé d'une conférence de physique ; M. VINCENT est nommé agrégé préparateur-adjoint (25 avril).

Observatoire de Toulouse : M. BOURGET, aide-astronome (1re classe), est nommé astronome adjoint (22 avril).

Aix-Marseille : M. FLEURY, bibliothécaire adjoint, est nommé bibliothécaire, en remplacement de M. Capdenat, décédé, M. GODEFROY, sous-bibliothécaire (2e classe) à la bibliothèque de l'Université (26 avril).

Toulouse : M. BENOIST, recteur de l'Académie de Grenoble, est nommé professeur honoraire à la Faculté des lettres (26 avril).

Muséum d'histoire naturelle : MM. MARTIN, DU BUYSSON, sont délégués dans les fonctions de préparateur temporaire d'entomologie (27 avril).

Paris : Un congé du 1er mai au 31 octobre 1898, est accordé, sur sa demande et pour raisons de santé, à M. DROUIN, chef des travaux chimiques du laboratoire de chimie médicale à la Faculté de médecine (10 mai).

Bordeaux : M. DENIGÈS est nommé professeur de chimie biologique à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie ; M. DE TANNENBERG, professeur de mécanique ; MM. PICART et VEZES, professeurs-adjoints à la Faculté des sciences (3 mai).

Toulouse : M. MÉRIMÉE est nommé doyen pour trois ans, de la Faculté des lettres (10 mai).

Besançon : M. BAIGUE est institué, pour neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicales et de clinique obstétricale, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (9 mai).

Ecole normale supérieure : M. VINCENT est nommé agrégé préparateur de physique (10 mai).

Ecole pratique des Hautes Etudes : M. DERENBOURG (Hartwig), directeur-adjoint, est nommé directeur d'études de langue arabe (5 mai).

Alger : M. CRESPIN est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie (18 mai).

Amiens : Du 1er mai au 30 octobre 1898, un congé est accordé à M. MANQUAT ; M. FAGE est chargé d'un cours d'histologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (20 mai) ; M. DECAMPS, suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales, est prorogé pour trois ans, à dater du 25 novembre 1898 ; M. MALAPERT est institué, pour neuf ans, chef des travaux de physique et de chimie (25 mai).

Angers : M. MARTIN est chargé, à dater du 1er mai 1898, des fonctions de chef des travaux de médecine opératoire à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (18 mai).

Grenoble : M. LABATUT est institué, pour une période de neuf ans, suppléant des chaires de physique et de chimie (18 mai).

Limoges : M. DONNET est institué, pour une période de neuf ans, chef des travaux d'anatomie et d'histologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (18 mai).

Poitiers : M. BERLAND, chef des travaux d'anatomie et d'histologie, est prorogé pour un an dans ses fonctions à partir du 20 octobre 1898 (20 mai).

Collège de France : M. GASTON PARIS est nommé administrateur ; M. MASPÉRO, vice-président pour trois ans (23 mai).

Paris : Congé à M. LARNAUDE, du 1er juin au 15 août 1898 ; M. PIÉDELIÈVRE, agrégé, est chargé d'un cours de droit public général du 1er juin au 31 octobre à la Faculté de droit ; un congé, du 1er juin au 31 octobre 1898, est accordé à M. LANNELONGUE, professeur de pathologie à la Faculté de médecine (28 mai).

Grenoble : M. RAOULT, professeur de chimie, est nommé doyen de la Faculté des sciences (27 mai).

Inspection générale des bibliothèques ; M. DE CHANTEPIE DU DÉZERT, con-

servateur de la Bibliothèque de l'Université de Paris, est nommé inspecteur général (hors cadre) des Bibliothèques.

Lille : M. DE FOLLEVILLE, professeur, ancien député, est admis, sur sa demande et par application de l'art. 10, 552 de la loi du 30 novembre 1875 à faire valoir, à dater du 1er juin 1898 ses droits à une pension de retraite. M. de Folleville est nommé professeur honoraire (2 juin) ; M. DELÉARDE, agrégé, est attaché à la faculté mixte de médecine et de pharmacie, du 1er juin au 30 octobre 1898, pendant l'absence de M. Barrois, député (6 juin).

Nancy : M. MULLER, maître de conférences de chimie, est nommé, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1897-98, maître de conférences de chimie physique et d'électro-chimie ; M. MINGUIN est nommé maître de conférences de chimie ; M. DANIS, chef des travaux chimiques, à la Faculté des sciences (1er juin).

Angers : M. MONPROFIT est nommé professeur de clinique chirurgicale ; M. THÉZÉE est nommé professeur d'histoire naturelle à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (6 juin).

Lyon : Un congé, du 1er juin au 31 octobre 1898, est accordé à M. MONOYER, professeur de physique médicale à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (10 juin).

Clermont : M. LAFFONT, suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale, est prorogé dans ses fonctions pour 3 ans, à partir du 5 juillet 1898 (9 juin).

Bureau central météorologique : M. le colonel BASSOT directeur du service géographique de l'armée, est nommé membre du Conseil, en remplacement de M. le général de la Noë, démissionnaire (10 juin).

Observatoire de Paris : M. le colonel BASSOT est nommé membre du Conseil, en remplacement de M. le général de la Noë, démissionnaire (10 juin).

Observatoire d'astronomie physique de Meudon. — M. le colonel BASSOT est nommé membre du Conseil, etc. (10 juin).

Alger : une chaire de clinique des maladies syphillitiques et cutanées est créée à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger (1er juin).

Paris : M. ACHARD est nommé chef, M. GAILLARD, chef-adjoint du laboratoire de pathologie externe à la faculté de médecine (16 juin).

Lille : M. FOLET, est nommé assesseur du doyen de la faculté mixte de médecine et de pharmacie (18 juin).

Toulouse : M. RISPAL, agrégé, est nommé en outre chef des travaux d'anatomie pathologique et d'histologie du laboratoire des cliniques de la faculté mixte de médecine et de pharmacie (20 juin).

Alger : M. GENY est chargé du cours de clinique des maladies syphillitiques et cutanées, à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie (17 juin).

Ecole des langues orientales vivantes : M. MOUDON-VIDAILHET est chargé d'un cours de langue abyssine (16 juin).

Aix : M. JOUGLA est nommé secrétaire de la faculté des lettres, en remplacement de M. Tétevuide, décédé (25 juin).

Lyon : M. BECQ (J. M. R.) est nommé secrétaire des facultés de droit et des lettres en remplacement de M. Becq (J. C.) admis à la retraite (18 juin).

Montpellier : M. JOUBIN est chargé d'un cours complémentaire d'archéologie, en remplacement de M. Lechat, nommé à Lyon (25 juin).

Toulouse : à partir du 1er novembre 1898, M. MARIE est nommé chargé de cours de physique biologique et pharmaceutique, M. SUIS, chargé du cours de zoologie médicale et de micrographie, M. BÉZY, chargé du cours de clinique des maladies infantiles à la faculté mixte de médecine et de pharmacie (28 juin).

Ecole des langues orientales vivantes : M. CLERMONT-GANNEAU est nommé membre du Conseil de perfectionnement (25 juin).

Paris : M. RIBEMONT-DESSAIGNES, agrégé libre est chargé, à dater du 1er novembre 1898, d'un cours de clinique d'accouchements (sages-femmes) à la faculté de médecine (3 juillet).

Angers : M. DOUET, professeur de pathologie externe à l'Ecole préparatoire

de médecine et de pharmacie est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite et nommé professeur honoraire (6 juillet).

Grenoble : M. PERRIOL est institué, pour 9 ans, suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (8 juillet).

Observatoire du parc de Montsouris : M. BIGOURDAN astronome à l'observatoire de Paris, est détaché à l'observatoire de Montsouris, comme représentant du Bureau des longitudes, chargé d'un cours extraordinaire (2 juillet).

Rennes : M. CASTEX, agrégé, est nommé professeur de physique à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie. Y sont maintenus, pour 1898-1899 dans les fonctions ci-après désignées : MM. FOLLET, suppléant, chargé d'un cours d'anatomie pathologique ; LE MONIET, suppléant, chargé d'un cours de médecine opératoire ; BODIN, suppléant, chargé d'un cours d'hygiène ; PERRIN DE LA TOUCHE, professeur, chargé d'un cours de médecine légale, CASTEX, professeur, chargé des fonctions de chef des travaux de physique ; BELLAMY, professeur, chargé des fonctions de chef des travaux de chimie ; TOPSENT, chargé de cours, chargé des fonctions de chef des travaux d'histoire naturelle (19 juillet).

Paris : M. SABATIER est nommé doyen de la Faculté de théologie protestante pour trois ans à partir du 1er novembre 1898 ; M. DARBOUX, de la Faculté des sciences, à partir du 12 novembre ; M. PLANCHON directeur de l'Ecole supérieure de pharmacie à partir du 1er novembre (26 juillet).

Aix-Marseille : M. PISON est nommé doyen honoraire, M. BRY, doyen pour 3 ans à partir du 1er novembre de la faculté de droit (26 juillet).

Clermont : M. DES ESSARTS est nommé doyen pour 3 ans, à partir du 14 septembre 1898.

Alger : M. DUJARRIES est nommé directeur pour 3 ans, à partir du 1er novembre, de l'Ecole de droit ; M. BRUCH, pour 3 ans à partir du 9 octobre 1898, de l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie (26 juillet).

ADMISSIONS A LA RETRAITE.

Sont admis à faire valoir leurs droits à une pension de retraite pour ancienneté d'âge et de services et nommés professeurs honoraires, MM. HIMLY, PAUL JANET (lettres, Paris) ; PISON (droit, Aix-Marseille ; MABIRE (droit, Lyon) ; EMERY (sciences, Dijon) ; GRUCKER (lettres, Nancy) ; ALAUX (lettres, Alger) ; DOURIF (médecine, Clermont) du 26 avril ; GUIGNARD (médecine, Angers) du 28 avril (leurs fonctions cessant le 1er novembre 1898) ; WORMS Emile (droit, Rennes) à partir du 1er novembre 1898 (3 mai).

FACULTÉS DE DROIT 26 juillet).

Paris : Congé du 1er novembre 1898 au 30 octobre 1899 à M. FAURE, professeur de statistique ; M. SOUCHON, agrégé, est chargé, pour l'année scolaire 1898-1899 d'un cours d'économie politique, pendant l'absence de M. Beauregard, député ; M. GARÇON professeur de droit criminel à Lille est chargé pour 1898-1899, des fonctions d'agrégé ; M. DESCHAMPS, professeur d'économie politique à Lille, est chargé, pour 1898-1899 des fonctions d'agrégé ; M. PILLET, est nommé agrégé à dater du 1er novembre 1898. M. GIDE, professeur d'économie politique à Montpellier, est chargé d'un cours d'économie sociale comparée (*fondation comtesse de Chambrun*).

Aix-Marseille : M. BROCARD, docteur, est chargé pour 1898-1899, d'un cours d'économie politique, pendant l'absence de M. Perreau (député) : M. HUVELIN, docteur, des cours complémentaires d'histoire du droit français (doctorat, sciences juridiques) et histoire du droit public français (doctorat, sciences politiques et économiques) ; M. FERRON, agrégé, des cours de procédure civile et des voies d'exécution.

Caen : M. DEBRAY, agrégé, est chargé pour 1898-99, d'un cours de Code civil, pendant l'absence de M. Lebret, député.

Grenoble : M. GEAIFFRE DE LAPRADELLE, agrégé, est chargé pour 1898-99, de deux cours de droit international ; M. REBOUL, docteur, d'un cours annuel d'économie politique (licence) et d'un cours semestriel d'économie politique (doctorat).

Poitiers : M. MICHON, agrégé est chargé pour 1898-99 d'un cours de droit civil, pendant l'absence de M. Thézard, sénateur.— *Rennes* : M. THÉLOHAN agrégé près la Faculté de droit d'Aix-Marseille, est transféré à Rennes. — *Alger*. — Sont chargés ; pour 1898-99, des cours ci-après désignés : MM. DUJARRIER, professeur, procédure civile, voies d'exécution ; LARCHER, docteur, droit civil ; OLIER, docteur, droit criminel ; THOMAS, docteur, cours de droit romain, 2e année et cours complémentaire de droit international privé ; ROMAN, docteur, cours de droit romain 1re année.

Les professeurs des Facultés de droit dont les noms suivent sont autorisés à faire, aux lieu et place de leur enseignement, en 1898-99, *les cours ci-après désignés* :

Paris : MM. CAUWÈS, professeur d'histoire du droit romain et du droit français, *Economie politique* (doctorat) ; ESMEIN, professeur d'histoire du droit, *Histoire du droit public français* (doctorat) ; LEVEILLÉ, professeur de droit criminel et de législation comparée, *Economie coloniale* (doctorat). — *Grenoble* : M. CAPITANT, professeur de procédure civile, *Droit civil*. — *Lille* : M. BOURGUIN, professeur de droit administratif, *Economie politique* (licence). — *Rennes* : MM. TURGEON, professeur de droit romain, *Economie politique* (doctorat) *et histoire des doctrines économiques* ; JARNO, professeur d'histoire du droit, *Eléments du droit constitutionnel*.

Sont chargés, pour 1898-1899, *de cours dans les Facultés de droit des Universités ci-après désignées* :

Paris : MM. GARÇON, chargé des fonctions d'agrégé, *Droit criminel et législation pénale comparée* ; SALEILLES, agrégé, *Droit civil* ; CHÉNON, agrégé, *Histoire du droit et éléments du droit constitutionnel*. — *Aix-Marseille* : MM. POLITIS, docteur, *Droit administratif* ; CÉSAR-BRU, agrégé, *Code civil*. — *Bordeaux* : M. BENCAZAR, agrégé, *Economie politique*. — *Caen* : M. ASTOUL, agrégé, *Droit romain*. — *Grenoble* : M. CUCHE, agrégé, *Procedure civile*. — *Lille* : MM. MARGAT, agrégé, *Code civil* ; JACQUELIN, agrégé, *Droit administratif* ; COLLINET, agrégé, *Droit romain* ; PERCEROU, agrégé, *Droit criminel*. — *Lyon* : MM. J. APPLETON, agrégé, *Droit administratif* ; GUERNIER, docteur, *Economie politique et histoire des doctrines économiques*. — *Montpellier* : M. BROUILHET, docteur, *Economie politique*. — *Poitiers* : M. GIRAULT, agrégé, *Economie politique*. — *Rennes* : MM. BODIN, agrégé, *Economie politique* ; GRANDMOULIN, agrégé, *Droit commercial* ; THÉLOHAN, agrégé, *Droit romain*.

Sont chargés, pour 1898-1899, *de cours facultatifs dans les Facultés de droit des Universités ci-après désignées* :

Aix-Marseille : M. DE PITTI-FERRANDI professeur, *Enregistrement et notariat*, — *Grenoble* : MM. TARTARI, professeur, *Enregistrement* ; GUÉTAT, pr. *Législation notariale*. — *Montpellier* : MM. CHARMONT, LAURENS, VIGIÉ, pr., Droit civil dans ses rapports avec le notariat, Législation notariale, Enregistrement — Nancy : M. BINET, pr., *Enregistrement*.

Sont chargés, pour 1898-99, *de cours complémentaires dans les Facultés de droit des Universités ci-après désignées* (26 *juillet*) :

Paris : MM. PILLET, agr. *Législation financière, droit administratif* (juridiction et contentieux) ; DESCHAMPS, chargé des fonctions d'agrégé, *Histoire des doctrines économiques* ; PIEDELIÈVRE, agr. *Droit romain* (cours semestriel) ; JAY, agr. *Législation et économie industrielle* : LESEUR, agr. *Droit international public, Législation coloniale* (cours semestriels).

Aix-Marseille : 1° *Licence*, MM. MOREAU, pr., *Histoire générale du droit français*, VERMOND, pr., *Droit maritime* ; 2° *Doctorat* (*sciences politiques et économiques*), MM. JOUDAN, pr., *Histoire des doctrines économiques*, LACOSTE, pr.,

Législation financière, BRY, pr., *Législation et économie industrielles*, AUDINET, pr., *Droit international public*.

Bordeaux : 1° *Licence*, MM. DESPAGNET, pr., *Droit international privé*, DIDIER, pr., *Législation financière* ; 2° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. MONNIER, pr., *Histoire du droit public français*, DUGUIT, pr., *Principes du droit public et droit constitutionnel comparé*, DE BŒCK, pr., *Histoire des doctrines économiques*, SAUVAIRE JOURDAN, ag., *Économie politique, Législation et économie coloniales*.

Caen : 1° *Licence*, MM. BIVILLE, pr., *Histoire générale du droit français*, LE FUR, ag., *Éléments du droit constitutionnel, Législation financière*, DANJON, pr., *Droit maritime* ; 2° *Doctorat (sciences juridiques)*, M. A. COLIN, pr., *Histoire du droit français* ; 3° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. RENÉ WORMS, ag., *Économie politique, Histoire des doctrines économiques*, VILLEY, pr., *Principes du droit public et droit constitutionnel comparé*, CABOUAT, pr., *Législation et économie industrielles*, TOUTAIN, pr., *Droit administratif*.

Dijon : 1° *Licence*, MM. MOULIN, ag., *Droit international public*, TISSIER, pr., *Droit international privé*, TRUCHY, ag., *Législation financière*, ROUX, ag., *Histoire générale du droit français* ; 2° *Doctorat (sciences juridiques)*, M. ROUX, ag., *Histoire du droit français* ; 3° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. ROUX, ag., *Histoire du droit public français*, MOULIN, ag., *Droit administratif, Droit international public*, TRUCHY, ag., *Économie politique, Histoire des doctrines économiques*, MONGIN, pr., *Législation et économie industrielles*.

Grenoble : 1° *Licence*, MM. HITIER, ag., *Histoire générale du droit français*, BALLEYDIER, pr., *Législation financière* ; 2° *Doctorat (sciences juridiques)*, M. FOURNIER, pr., *Histoire du droit français* ; 3° *Doctorat (sciences politiques et économiques*, MM. HITIER, ag., *Histoire du droit public français, Histoire des doctrines économiques*, MICHOUD, pr., *Droit administratif*. CAPITANT, pr., *Législation et économie industrielles*.

Lille : 1° *Licence*, MM. LACOUR, pr., *Droit maritime*, WAHL, pr., *Législation financière* ; 2° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. BOURGOIN, pr., *Législation et économie rurales*, DUBOIS, docteur, *Économie politique et histoire des doctrines économiques*.

Lyon : 1° *Licence*, MM. APPLETON, pr., *Éléments du droit constitutionnel*, BARTIN, pr., *Droit international privé*, BOUVIER, ag., *Législation financière*, LAMBERT, ag., *Histoire générale du droit français* ; 2° *Doctorat (sciences juridiques*, M. LAMBERT, ag., *Histoire du droit français* ; 3° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. LAMEIRE, ag., *Histoire du droit public français, Droit administratif*, AUDIBERT, pr., *Principes du droit public et droit constitutionnel comparé*, BOUVIER, ag., *Science financière*, PIC, pr., *Législation et économie industrielles*, ROUGIER, pr., *Législation et économie coloniales*.

Montpellier : 1° *Licence*, MM. VALÉRY, ag., *Droit international public, Droit international privé*, GLAIZE, pr., *Législation financière* ; 2° *Doctorat (sciences juridiques)*, M. BRÉMOND, pr., *Droit administratif* ; 3° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. DECLAREUIL, pr., *Histoire du droit public français*, VALÉRY, ag., *Droit international public*, LABORDE, pr., *Législation et économie industrielles*, GARIEL, docteur, *Économie politique et histoire des doctrines économiques*.

Nancy : 1° *Licence*, MM. MAY, pr., *Droit international public*, GARNIER, pr., *Législation financière* : 2° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. BLONDEL, pr., *Principes du droit public et droit constitutionnel comparé*, LIÉGEOIS, pr., *Histoire des doctrines économiques*, GARDEIL, pr., *Législation et économie industrielles*, BEAUCHET, pr., *Législation et économie coloniales*.

Poitiers : 1° *Licence*, MM. MICHON, ag., *Histoire générale du droit français et éléments du droit constitutionnel*, PRÉVOST-LEYGONIE, pr., *Droit international public*, PETIT, pr., *Législation financière*, ARTHUYS, pr., *Droit maritime* ; 2° *Doctorat (sciences juridiques)*, M. SURVILLE, pr., *Histoire du droit français* ; 3° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. BARILLEAU, pr., *Droit administratif*, GIRAULT, ag., *Législation et économie coloniales*, CHÉNEAUX,

ag., *Économie politique, Histoire des doctrines économiques, Législation et économie rurales.*

Rennes : 1° *Licence*, MM. GRANDMOULIN, ag., *Droit maritime*, THÉLOHAN, ag., *Législation financière* ; 2° *Doctorat (sciences juridiques)*, MM. CHATEL, pr., *Droit civil comparé*, ARTHUR, pr., *Droit administratif*, FERRADOU, ag., *Histoire du droit français* ; 3° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. BLONDEL, pr., *Principes du droit public et droit constitutionnel comparé*, AUBRY, pr., *Droit international public*, VIGNERTE, pr., *Législation et économie coloniales*, FERRADOU, ag., *Histoire du droit public français.*

Toulouse : 1° *Doctorat (sciences juridiques)*, M. GHEUSI, ag., *Droit civil comparé* ; 2° *Doctorat (sciences politiques et économiques)*, MM. HAURIOU, pr., *Droit administratif*, MÉRIGNHAC, pr., *Droit international public*, HOUQUES-FOURCADE, pr., *Économie politique*, DESPIAU, pr., *Législation et économie rurales*, MARIA, ag., *Histoire du droit public français.* — *École d'Alger* : MM. MORAND, pr., *Économie politique*, COLIN, pr., *Histoire du droit, Droit constitutionnel*, VINCENT, pr., *Droit maritime, Législation financière*, CHARPENTIER, pr., *Droit français civil et pénal*, GÉRARD, pr., *Droit international public, Droit français à l'usage des indigènes.*

MÉDECINE ET PHARMACIE, SCIENCES, LETTRES (26 *juillet*).

Congés, 1898-1899 : MM. GRANCHER, BOUCHARD (*méd.*, Paris), LAVISSE (*let.*, Paris), OUVRÉ (*let.*, Bordeaux), MABILLEAU, (*let.*, Caen), ROUJON (*sc.*, Clermont), CHEVRILLON (*let.*, Lille).

Chargés de cours, 1898-1899 : *Paris*, MM. DENIS, histoire contemporaine, COLLIGNON, archéologie, LICHTENBERGER, littérature étrangère, SEIGNOBOS, histoire moderne. — *Aix-Marseille* : MM. BLONDEL, philosophie, BONAFOUS, langues et littératures de l'Europe méridionale. — *Besançon* : MM. FOURNIER, géologie et minéralogie ; GUIRAUD, histoire et géographie de l'antiquité et du moyen âge. — *Bordeaux* : MM. MARION, histoire moderne, MASQUERAY, langue et littérature grecques. — *Caen* : MM. BARBEAU, langue et littérature anglaises, COUTURAT, philosophie. — *Dijon* ; M. SEAUVAGEAU, botanique. — *Grenoble* : M. LÉGER, zoologie. — *Lille* : MM. ARDAILLON, géographie, PETIT-DUTAILLIS, histoire du moyen âge, PIQUET, langue et littérature allemandes. — *Lyon* : M. HOLLEAUX, antiquités grecques et latines. — *Montpellier* : M. MILHAUD, philosophie. — *Nancy* : MM. SOURIAU, philosophie, LICHTENBERGER, littérature étrangère. — *Poitiers* : M. ARNOULD, littérature française. — *Toulouse* : M. ZYROMSKI, littérature française.

Facultés de médecine : *Paris* : MM. ROGER, agr., pathologie et thérapeutique générales, MARFAN, agr., cours complémentaires de clinique des maladies des enfants. — *Toulouse* : MM. BIARNÈS, agr., cours de chimie biologique, MOREL, agr., cours de bactériologie, VIEUSSE, docteur, cours de clinique ophtalmologique, GUILHEM, docteur, cours de médecine légale, GARRIGOU, docteur, cours complémentaire d'hydrologie.

Sont chargés de cours complémentaires à partir du 1er novembre 1898, dans les Universités ci-après désignées (26 juillet) :

Lille : M. FOUGÈRES, archéologie et histoire de l'art. — *Lyon* ; M. CHABOT, science de l'éducation.

Sont chargés de cours complémentaires dans les Facultés des Universités ci-après désignées, pour 1898-1899 :

Paris : MM. EGGER, philosophie, CHATELAIN, paléographie latine classique. — *Besançon* : M. RENEL, philologie classique. — *Bordeaux* : MM. CHAMBRELENT, agr., accouchements, DENUCÉ, agr., libre, pathologie externe, RONDOT, agr. libre, pathologie interne, DUPOUY, pharm., chimie, BOUVY, paléographie, FÉRAUD, mathématiques. — *Clermont* : M. ROUCHON, lic., histoire de l'Auvergne. — *Dijon* : M. KLEINCLAUSZ, histoire de la Bourgogne, histoire des beaux-arts. — *Grenoble* : M. HAUVETTE, langue et littérature italiennes.

Lille : MM. PHOCAS, agr., libre, clinique chirurgicale des maladies des enfants, CARLIER, agr., médecine opératoire et clinique des maladies des voies urinaires, AUSSET, agr., clinique médicale des enfants et syphilis infantile, OUI, agr., accouchements, CARRIÈRE, agr., chargé des fonctions de chef du laboratoire des cliniques. — *Lyon* : MM. POLLOSSON, agr., accouchements, BEAUVISAGE, agr., botanique, GONNESSIAT, astronomie. — *Montpellier* : MM. PLANCHON, agr., matière médicale, JADIN, agr., minéralogie et hydrologie, IMBERT, chargé des fonctions d'agrégé, chimie minérale ; BERTHELÉ, paléographie. — *Nancy* : MM. FAVREL, pharm., minéralogie et hydrologie, HAUSHALTER, agr., clinique des maladies des enfants, FÉVRIER, agr., clinique des maladies cutanées et syphillitiques, SCHUHL, agr., accouchements, ROHMER, agr. libre, clinique ophtalmologique, P. PARISOT, agr. libre, clinique des maladies des vieillards, MILLOT, météorologie. — *Rennes* : MM. RAINAUD, géographie, JORDAN, histoire ancienne. — *Toulouse* : M. WESTPHAL, théologie biblique (Montauban), M. DELASSUS, mathématiques. — *Paris*, MM. WALTHER, agr., pathologie externe, BONNAIRE, agr., accouchements, LEPAGE, agr., enseignement des élèves sages-femmes, CASTEX, docteur, clinique annexe des maladies du larynx, des oreilles et du nez. — *Alger* : MM. MALBOT, chimie ; FAGNAN, littérature arabe et persane, BELKASSEM BEN SEDIRA, arabe vulgaire.

Sont nommés maîtres de conférences, à partir du 1er novembre 1898, dans les Facultés des Universités ci-après désignées (26 juillet) :

Caen : M. BESSON, chimie. — *Lille* : M. LEFÈVRE, philosophie. — *Montpellier* : MM. SOULIER, zoologie, ANDRADE, mathématiques. — *Nancy* : MM. GAIN, botanique, MULLER, chimie physique et électro-chimie, LACOUR, mathématiques. — *Paris* : MM. JEAN RÉVILLE, patristique et histoire de la philosophie, SAMUEL BERGER, histoire ecclésiastique, PELLAT, physique générale, MATIGNON, chimie minérale, ANDOYER, HADAMARD, mathématiques, LEDUC, physique, BOUTAN, PERRIER, zoologie, DAGUILLON, MATRUCHOT, botanique, BÉHAL, chimie organique, HAUG, géologie, BERTRAND, pétrographie. — *Aix-Marseille* : MM. FABRY, physique, JUMELLE, botanique, DE RIDDER, langue et littérature grecques. — *Bordeaux* : MM. VIGOUROUX, chimie industrielle, MARCHIS, physique, GOGUEL, minéralogie, ROUGE, allemand, FOURNIER, grammaire. — *Caen* : M. GUINCHANT, physique et minéralogie. — *Clermont* : M. DUBOIN, chimie, M. AUDOLLENT, langue et littérature latines. — *Dijon* : MM. BAGARD, physique ; LAMBERT, grammaire. — *Grenoble* : MM. CHAVASTELON, chimie, BEAULARD, physique, COUSIN, mathématiques. — *Lille* : MM. CAMICHEL, physique, SWYNGEDAUW, BOUVEAULT, PÉLABON, chimie, QUEVA, botanique, CHAMARD, littérature française, JOUGUET, grammaire et philologie, DAUTREMER, littérature latine. — *Lyon* : MM. CARTAN, AUTONNE, mathématiques. HOUBLEVIGNE, physique, COUTURIER, chimie appliquée, CAULLERY, zoologie, RAY, botanique, LEGRAND, langue et littérature grecques, DURAND, philologie classique. — *Montpellier* : MM. BOUGLÉ, philosophie, MALAVIALLE, géographie. — *Nancy* : MM. PERREAU, physique, SAINT-RÉMY, histoire naturelle, MINGUIN, chimie, COUSIN, grammaire, COUVE, langue et littérature grecques, BALDENSPERGER, langue et littérature allemandes. — *Poitiers* : M. GUITTEAU, chimie, M. AUDOUIN, philologie et antiquités classiques. — *Rennes* : MM. WEISS, physique, CAVALIER, chimie, GRUTEL, zoologie, LESAGE, botanique, LE ROUX, mathématiques ; THOMAS, langue et littérature anglaises, MACÉ, littérature latine. — *Toulouse* : MM. COTTON, physique, JAMMES, zoologie, NAVARRE, langue et littérature grecques, GUY, littérature française, THOUVEREZ, philosophie.

Les professeurs et les maîtres de conférences de Facultés et les professeurs de lycées dont les noms suivent sont chargés, pour 1898-1899, des enseignements complémentaires ci-après désignés :

Paris : MM. RAFFY, éléments d'analyse et mécanique, RIBAN, analyse chimique quantitative, CHATIN, histologie animale, ANDOYER, astronomie mathématique et mécanique céleste, BLUTEL (lycée Saint-Louis), mathématiques

(enseignement préparatoire à l'agrégation), BARET (lycée Henri IV), langue anglaise, LANGE (lycée Louis-le-Grand), langue allemande. — *Aix-Marseille* : MM. PERDRIX, chimie, JAMET (lycée de Marseille), mathématiques, CLERC, histoire ancienne. — *Besançon* : MM. GENVRESSE, chimie, JOUBIN, physique, KONTZ (lycée), allemand, CHARROT (lycée), langue et littérature latines. — *Bordeaux* : MM. BRUNEL, mathématiques, GOSSART, électricité industrielle, JULLIAN, histoire, WALTZ, métrique. — *Caen* : MM. NEYRENEUF, physique, LELIEUVRE (lycée), mathématiques, HUGUET, langue et littérature latines. — *Clermont* : MM. LUGOL (lycée), physique, COLARDEAU (lycée), grammaire, MAHIEU (lycée), anglais. — *Dijon* : MM. DUPORT, astronomie, LAME (lycée), littérature française et latine. — *Grenoble* : MM. COLLET, astronomie, PIONCHON, électricité industrielle, MORILLOT, histoire de la langue française et explication des vieux textes, DE CROZALS, géographie, BARDOT (lycée), histoire ancienne et antiquités grecques et latines, CHABERT (lycée), grammaire et métrique, MATHIAS (lycée), anglais. — *Lille* : MM. DUFOUR, grec, LANGLOIS, paléographie. — *Lyon* : MM. BARBIER, chimie, GRUBER (lycée), allemand, DEPÉRET, géographie physique. — *Montpellier* : MM. CROVA, physique, MESLIN, physique, DE FORCRAND, OESCHNER DE CONINCK, chimie, PAVILLARD (lycée), botanique ; REYNAUD (lycée), langue et littérature latines. — *Nancy* : MM. ETIENNE (lycée), littérature française du moyen âge, KRANTZ, littérature française. — *Poitiers* : MM. MAILLARD, astronomie, SCHNEIDER, zoologie, DELVALEZ (lycée), physique. — *Rennes* : M. LOTH, langue et littérature celtiques. — *Toulouse* : MM. MOLINIER, histoire de l'art, RAUH, science de l'éducation. — *Alger* : MM. MULLER, chimie, THOMAS, physique, FLAMAND, préparateur, minéralogie ; BASSET, dialectes berbères (enseignement théorique).

Bordeaux : M. Georges FOUCART est chargé, pour 1898-1899, d'un cours complémentaire d'antiquités orientales (18 juin). — *Paris* (26 juillet) : M. EHRHARDT est nommé, pour 1898-1899, 1° chargé de cours de morale évangélique ; 2° maître de conférences de langue et littérature théologiques allemandes ; M. EDET (lycée Henri IV), est chargé en outre des fonctions de maître de conférences de latin (1898-1899), à la Faculté des lettres. — *Caen* : M. LÉGER est maintenu chef de travaux et chargé de conférences de botanique à la Faculté des sciences. — *Lille* : Le service de la chaire de parasitologie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie sera assuré, pendant l'absence de M. le professeur Barrois, député (1898-99), par MM. FOCKEU, docteur ès sciences, DELÉARDE, agrégé. — *Montpellier* : M. GIRAN est chargé, pour 1898-99, des fonctions de maître de conférences de chimie et de la direction des travaux pratiques de chimie, M. BOURGUET est chargé d'une conférence de langue grecque. — *Bordeaux* : M. LORIN est chargé, pour 1898-1899, d'un cours de géographie coloniale à la Faculté des lettres.

Lille : Sont nommés, pour 1898-1899, chefs de travaux à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie (26 juillet) : MM. DEMEURE, physique, DEROIDE, agr., pharmacie, FOCKEU, histoire naturelle, BÉDART, agr., physiologie, LOUIS, chimie minérale, CARETTE, chimie organique, COUSIN, travaux anatomiques. — *Montpellier* : Chefs de travaux et de laboratoire pour 1898-1899 : 1° à la Faculté de médecine, MM. GAGNIÈRE, physique biologique, DESCOMPS, chimie, MOURET, agr., travaux anatomiques, DELEZENNE, agr., travaux physiologiques, BERTIN-SANS, agr., MOITESSIER, agr., DE GIRARD, agr. libre, chefs de laboratoire de clinique, physique, chimie, chimie pathologique, GRYNFELT, histologie ; 2° à l'Ecole supérieure de pharmacie, MM. FOUZES-DIACON, chimie et pharmacie, BELUGOU, physique, GAUCHER, histoire naturelle. — *Nancy*, Chefs des travaux pour 1898-99 (26 juillet) : 1° à la Faculté de médecine, MM. GUÉRIN, agr., laboratoire des cliniques, MICHEL, chimie, GUILLOZ, agr., physique, BOUIN, agr., histologie, LAMBERT, agr., physiologie, HOCHE, anatomie pathologique ; 2° à l'Ecole supérieure de pharmacie, MM. BRUNOTTE, agr., histoire naturelle, FAVREL, chimie et pharmacie. — *Clermont* : Un congé est accordé, sur sa demande, pour 1898-99, à M. BLATIN, professeur de physiologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie, M. BILLIARD,

chef de travaux à Toulouse, est chargé, à ladite Ecole, d'un cours de physiologie (26 juillet).

Rennes : M. FAINT, suppléant des chaires de pharmacie et de matière médicale, à l'Ecole de plein exercice, est prorogé dans ses fonctions jusqu'au 1er novembre 1900 (23 juillet). — *Poitiers* : M. MALAPERT est nommé, à partir du 1er novembre 1898, professeur de pathologie chirurgicale et médecine opératoire, en remplacement de M. Poisson, décédé, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie.

Paris : M. CUQ, agr., est nommé professeur d'histoire du droit public romain à la Faculté de droit (fondation de l'Université de Paris), M. BEAUREGARD, agr., est nommé professeur de cryptogamie à l'Ecole supérieure de pharmacie.

Lyon : M. BARTIN, professeur de procédure civile est nommé, sur sa demande, professeur de droit civil, M. CHABOT, chargé d'un cours complémentaire de science de l'éducation, est nommé professeur adjoint. — *Toulouse* : M. FRAISSINGEA, agrégé, est nommé professeur de droit commercial à la Faculté de droit, M. PRUNET, maître de conférences, est nommé professeur de botanique agricole à la Faculté des sciences. — *Bordeaux* : M. LEFOUR, agr., est nommé professeur de clinique d'accouchements à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, M. DE LA VILLE DE MIRMONT est nommé professeur de langue et littérature latines, M. LE BRETON, est nommé professeur de littérature française.

Lille : M. CHARMEIL, agr., est nommé professeur de clinique des maladies cutanées et siphyllitiques à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, M. CALMETTE, docteur et chargé de cours, y est nommé professeur de bactériologie et de thérapeutique expérimentale, M. DUPONT, est nommé professeur de littérature française à la Faculté des lettres, M. FOUGERES, chargé d'un cours d'archéologie et histoire de l'art, est nommé professeur adjoint (30 juillet).

Besançon : M. VERNIER, chargé d'un cours, est nommé professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres.

Dijon : M. LEGRAS, chargé d'un cours, est nommé professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres (30 juillet).

Poitiers : M. MAUXION, chargé d'un cours, est nommé professeur de philosophie.

Nancy : M. CUÉNOT, chargé de cours, est nommé professeur de zoologie.

Rennes : M. MOREAU, chargé de cours, est nommé professeur de physique à la Faculté des sciences (30 juillet).

Paris : M. HIMLY est nommé doyen honoraire, M. ALFRED CROISET, doyen de la Faculté des lettres, à dater du 1er novembre 1898 (8 août).

Lille : M. PINLOCHE est nommé professeur honoraire (5 août).

Bordeaux : Sont nommés chefs de travaux à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie, pour 1898-1899 : MM. CASSAËT, agr., histologie, LASSERRE, histoire naturelle, SELLIER, physiologie : AUCHÉ, agr., anatomie pathologique, SABRAZÈS, agr., chef du laboratoire des cliniques (8 août).

Toulouse : Sont nommés chefs de travaux à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie pour l'année scolaire, 1898-1899 : MM. GÉRARD, agr., chimie, laboratoire des cliniques (pharmacie), CLUZET, physique, BIARNÈS, agr., chimie, RIBAUT, chef-adjoint, chimie, DAUNIC, anatomie pathologique, M. BAUBY, chef des travaux de médecine opératoire est prorogé dans ses fonctions jusqu'au 31 décembre 1898.

NOTES ET DOCUMENTS

I. UNIVERSITÉ DE CAEN

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien porter à la connaissance des étudiants de votre Université, la liste ci-contre des matières qui seront étudiées dans les cours et conférences de la Faculté des Lettres de Caen pendant l'année 1898-1899.

Les frais d'études à notre Faculté sont des plus minimes : moyennant un droit annuel d'immatriculation de 20 francs et de bibliothèque de 10 francs, l'étudiant est admis à suivre tous les cours et à participer à tous les exercices de la Faculté.

En outre, il peut, en fin d'année, sans être muni d'aucun grade français ou étranger, être autorisé à prendre part à un examen dont la sanction est un *Certificat d'Études littéraires supérieures.*

Veuillez, Monsieur, agréer, avec l'assurance de ma bonne confraternité universitaire, l'hommage de ma haute considération.

LEMERCIER,
Professeur à l'Université,
Doyen de la Faculté des Lettres.

Sciences historiques : M. JULES TESSIER, 1° Politique extérieure du second Empire (suite) : les conséquences de Villafranca ; 2° Histoire parlementaire de la seconde Restauration (1815-1830) ; 3° Question d'histoire moderne (préparation à l'examen de licence et au concours d'agrégation). — M. JULES TOUTAIN, 1° Etudes historiques sur l'évolution des démocraties : I. Athènes ; 2° Questions d'histoire romaine (préparation à la licence et à l'agrégation ; 3° Questions d'histoire du moyen âge (périodes mérovingienne et carolingienne ; 4° Leçons d'épigraphie grecque et romaine.

Sciences géographiques : M. CAMENA D'ALMEIDA, 1° Notions d'ethnographie. — Les voies de communication ; 2° Etudes de géographie physique générale ; 3° Leçons préparatoires à la licence et à l'agrégation et exercices pratiques.

Philosophie : M. LOUIS COUTURAT, 1° *Cours* sur la Logique algorithmique ; 2° Leçons d'Histoire de la philosophie. — Explications d'auteurs philosophiques ; 3° Leçons et exercices préparatoires à la licence philosophique.

Langue et littérature françaises : M. ARMAND GASTÉ, 1° Fénelon : sa vie et ses œuvres ; 2° Etudes d'auteurs français, par exemple : Molière, le *Bourgeois Gentilhomme* ; Diderot, *Critique d'art et de littérature* : V. Hugo, *Hernani* ; 3° Préparation à la licence et à l'agrégation.

Littérature et art normands : M. MAURICE SOURIAU, 1° L'*Histoire du Romantisme en Normandie* : Casimir Delavigne et sa *Correspondance inédite* ; 2° Leçons sur la *Versification de Lamartine* ; 3° Explications d'auteurs français. — Exercices pratiques : préparation à la licence et à l'agrégation.

Littérature et institutions romaines : M. LEHANNEUR, 1° Histoire de la littérature latine, depuis les origines jusqu'à Térence ; 2° Histoire de la littérature latine chrétienne : Tertullien ; 3° Le droit public romain. — Exercices pratiques.

Grammaire et philologie, langue et littérature latines : M. EDMOND HUGUET, 1° *Les Métaphores de Victor Hugo* ; 2° Explication philologique d'auteurs français ; Agrippa d'Aubigné, *les Tragiques*, I ; Corneille, l'*Illusion comique* ; 3° Explication de Sophocle, *Ajax* ; de Lucain, *Pharsale*, I ; de Juvénal, *Satires*, I, X ; Préparation philologique à la licence et à l'agrégation de grammaire.

Littérature grecque : M. LEMERCIER, 1° Leçons sur les *Tragédies d'Euripide* (suite et fin) ; 2° Explication d'auteurs grecs : *Odyssée*, IX ; Xénophon, *Mémorables* (licence). — Explication d'auteurs grecs du programme d'agrégation ; 3° Exercices pratiques : leçons des étudiants ; — corrections de thèmes grecs.

Langue et littérature anglaises : M. ALFRED BARBEAU, 1° Sheridan : sa vie et ses Œuvres ; 2° Explication d'auteurs anglais ; exercices en anglais et en français ; préparation aux examens et concours.

Langue et littérature allemandes : M. BELOUIN, 1° Cours d'allemand élémentaire et pratique ; 2° Leçons de littérature en allemand et en français, par le professeur et par les étudiants. — Exercices pratiques. — Preparation aux divers examens et concours.

Langue russe : M. CAMENA D'ALMEIDA, 1° Eléments de grammaire russe (pour les débutants) ; 2° Cours de langue russe : explication d'auteurs, correction de devoirs, exercices pratiques.

Dialectologie normande : M. CH. GUERLIN DE GUER, 1° Notions générales sur les *parlers* normands, leur genèse, leur développement, leur métamorphose, leur décadence ; 2° Exercices pratiques de dialectologie : causeries, lectures, excursions.

II. ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES (Paris) 1898-1899.

J. FLACH, Le droit de propriété. I. — *La question des origines de la propriété* ; II. — *Les phases historiques de la propriété en Europe.* — 1° La phase oligarchique ou féodale ; 2° La phase absolutiste ou royale ; 3° La phase libérale ou démocratique. — La propriété et le principe des nationalités (Irlande, Provinces Baltiques, etc.). III. — *Le régime foncier dans ses rapports avec la constitution politique des Etats de l'Europe.* 1° La concentration et le morcellement de la propriété *au point de vue politique* ; 2° La concentration et le morcellement *au point de vue social et économique.* — Le morcellement parcellaire et les remaniements collectifs du sol. La sauvegarde de la propriété. — *Homestead* ; IV.— *La mobilisation de la propriété.* — Entraves anciennes et libertés modernes de la circulation des biens et de la réalisation du gage foncier ; V. — *Coup d'œil sur la propriété dans les colonies françaises, dans l'Extrême-Orient et dans les deux Amériques.*

M. GAIDOZ : I. — *La Monarchie Austro-Hongroise* : Formation historique ; dualisme et tendance au fédéralisme ; nationalités de Cisléithanie et de Transléithanie, leurs revendications ; II. — *L'Empire d'Allemagne* : origines historiques ; nationalités et religions ; théories et revendications pangermanistes ; III. — *Suisse.* — *Belgique.* — *Hollande.* — Les *Etats Scandinaves* ; IV. — *Empire de Russie* : origines historiques ; nationalités et religions ; politique de russification ; Allemands de Russie et provinces baltiques ; Pologne et provinces occidentales ; Grand-Duché de Finlande.

M. A. SOREL : I. — L'Europe en 1789 ; II. — La Révolution française et l'Europe ; III. — L'Empire français et l'Europe ; IV. — Le Congrès de Vienne et les traités de 1815 ; V. — La Restauration. — Congrès d'Aix-la-Chapelle. — L'Europe en 1818 (*leçons*). — Organisation des services diplomatiques — Des sources de l'histoire diplomatique en général. — Sources de cette histoire de 1789 à 1818. Analyse et étude des textes. — Exercices pratiques. Procédure d'une négociation (*conférences*).

[illegible] : Les questions religieuses et la politique. — Les Egli[illegible] — La religion et le libéralisme. — La religion et la dé[illegible] et le socialisme. — L'Eglise catholique. — Sa consti[illegible] gouvernement, sa politique. — Situation internationale du Saint-[illegible] catholique dans les pays catholiques, dans les pays mixtes [illegible] continent, dans les Iles Britanniques et les pays anglo-[illegible] grande et les missions. — Les Eglises d'Orient. — Les Eglises [illegible] — L'Eglise russe. — L'Eglise arménienne. — Les Eglises Unies. — [illegible] tisme. — Eglises protestantes en Europe et en Amérique. — Le [illegible] — L'Antisémitisme. — Le Sionisme. — L'Islam. — Le Calife. — Le [illegible] — Le Brahmanisme et le Bouddhisme.

[illegible] : *Autriche-Hongrie.* — La monarchie austro-hongroise. — Les [illegible] et l'empereur.— Le compromis.— Le système électoral autrichien. [illegible] questions, les partis et les hommes.— La crise austro-hongroise. [illegible] — L'Empire : ses éléments historiques et politiques, ses organes. — Le Royaume de Prusse. — L'Alsace-Lorraine. — Développement des institu[illegible] impériales et évolution de la nationalité allemande depuis 1871. *Italie.*— [illegible] de la Constitution : le statut piémontais de 1848. — Unification du [illegible] et des institutions politiques et civiles. — L'Italie actuelle. — La [illegible] et la Maison de Savoie. *Suisse.* — Une démocratie historique. — La [illegible] et les cantons. *Belgique.*— La constitution belge depuis la revision de 1890-93. — Essai d'organisation du suffrage universel.

LÉVY-BRUHL : L'évolution de l'esprit public en Allemagne au XIXe siècle (1815-1870). — Etat politique de l'Allemagne après le Congrès de Vienne : la presse, l'opinion, les gouvernements. — La réforme du droit ; Thibaut et Savigny. — La vie parlementaire dans les Etats de l'Allemagne du Sud. — Les patriotes, les libéraux, les radicaux. — Strauss et Feuerbach. — Le développement des études historiques en Allemagne : Niebuhr, Schlosser, Ranke, Sybel, Treitschke. — Le progrès économique en Allemagne depuis 1848. — Les commencements de la démocratie sociale. — Les théories de Rodbertus, de Lassale, de Karl Marx et de Marlo.

FUNCK BRENTANO. — Le droit des gens en temps de guerre. — L'organisation des armées et leur conduite dans les pays envahis. — Rapports des Etats et des armées ennemis. — Droits et devoirs des neutres. — Le droit des gens maritime : la traite, la guerre et la neutralité maritimes. — Le progrès et la décadence des Etats dans leurs rapports avec la pratique et la doctrine du droit des gens.

RENAULT : Nationalité d'origine ; naturalisation ; conséquences d'un démembrement de territoire. — Territoire ; traités de limites et de voisinage.— Condition des étrangers (législation ; traités de commerce et d'établissement, capitulations, traités avec l'Extrême-Orient). — Statuts personnel et réel ; exécution des jugements et actes étrangers ; compétence à l'égard des étrangers. — Application de la loi pénale ; extradition.

LEBLOND : I. — *La nation armée.* — Principes de la guerre contemporaine. II. — *France.* Frontieres du Nord, du Nord-Est, du Jura, des Alpes. — *Belgique, Suisse, Italie.* III. — *Allemagne.* — Frontières occidentales et orientales. IV. — *Autriche.* — Frontières orientales. V. — *Russie.* — Frontières occidentales, extension en Asie. VI. — Les mers et les flottes européennes.

MALLETERRE : Rapports des institutions militaires et des institutions politiques d'un pays. Influence des institutions militaires sur la formation et le développement des Etats. — Transformation des institutions militaires de la France, spécialement au XIXe siècle. — La guerre de 1870-71. — Les lois militaires actuelles en France et à l'étranger.

SILVESTRE : Etudes politiques, administratives, religieuses et économiques sur le royaume de Siam, l'Annam, la Chine, le Japon et la Corée.

CHRISTIAN SCHEFER : Situation à la fin du XVIIIe siècle. — Période de la Révolution et de l'Empire ; situation en 1815. — De 1815 à 1870 : France et

Angleterre, leur rivalité. — Période contemporaine : apparition de nouvelles puissances colonisatrices, partage de l'Afrique. — Colonies et politique coloniale au moment présent.

LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT : I. — *Organisation du pouvoir central.* — Principes généraux de droit public et administratif. — Séparation des pouvoirs. — Pouvoir constituant, pouvoir exécutif, pouvoir législatif ; droit électoral. II. — *Organisation administrative.* — Président de la République. — Ministres. — Conseil d'Etat. — Juridiction administrative, ses règles de compétence et de procédure. — Conflits. — Cour des Comptes. — Instruction publique. — Conseil supérieur. — Régime des cultes. — Armée, recrutement, état des officiers. III. — *Organisation judiciaire.* — Comparaison avec les pays étrangers.

G. ALIX : I. — *Introduction* ; Résumé des principes généraux du droit administratif français. II. — *Administration locale.* — Ce qu'on entend par personne morale, par établissements d'utilité publique et par établissement public. — Caractère des intérêts communaux et des intérêts départementaux. — Commune. — De la tutelle communale. — Mouvement de décentralisation en France depuis 1830 ; mouvement de centralisation dans d'autres Etats. — Loi du 5 avril 1884. — Patrimoine communal. — Des divers actes de la vie civile de la commune. Budget communal ; octrois. — Administration des grandes capitales. — Sections de communes, syndicats de communes. — De l'administration provinciale dans l'ancien régime. — Du département. — Loi du 10 août 1871. — Contrôle du gouvernement sur les affaires départementales. — Actes de la vie civile du département. — Budget départemental. — Des divers services publics communaux et départementaux. — Voirie urbaine, voirie vicinale et voirie rurale ; routes départementales, chemin de fer d'intérêt local, tramways. — III. *Algérie.* Communes et départements d'Algérie. — IV. *Etablissements publics* ; *diverses institutions d'assistance publique et de prévoyance* : Hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance. — Caisse de retraites de la vieillesse; caisse d'épargne postale. — Etablissements d'utilité publique. — Du droit d'association.

NOTA. — Il sera fait, en outre, une conférence de préparation pour les candidats au Conseil d'Etat (M. TARDIEU).

RENÉ STOURM : I. — *Revenus publics.* — Contributions directes : impôts fonciers, impôt personnel, impôt mobilier, patentes, taxes somptuaires, etc. — Impôts sur les revenus dans les différents pays. — Contributions indirectes sur les vins, alcool, bière, sel, sucre, divers objets de consommation, transports, etc. — Droits de douane fiscaux et protecteurs. — Droits d'enregistrement et de timbre. — Monopoles exercés ou délégués par l'Etat. — Revenus divers. — Domaines. — Revenus départementaux, communaux et coloniaux ; II. — *Ressources extraordinaires.* — Crédit public. — Emprunts et dette. — Amortissement. — Conversions. — Cours forcé. — Dette flottante. — Moyens de trésorerie.

COURTIN : Législation budgétaire de la France. — Le décret de 1862.

PLAFFAIN : Législation fiscale de la France. — Les régies financières.

BOULANGER : Règles de la comptabilité publique en France.

NOTA. — Il sera fait, en outre, deux conférences de préparation : l'une pour les candidats à l'Inspection des finances (M. PRIVAT-DESCHANEL), l'autre pour les candidats à la Cour des Comptes (M. MARCÉ).

CHEYSSON : *Introduction.* — Besoins ; Travail ; Richesse ; Utilité ; Capital. — *La Statistique.* — Son rôle vis-à-vis de l'Economie politique. — I. *Production.* — Travail : Division du Travail ; Liberté du Travail. — Capital ; les Machines. — La nature : la propriété ; questions agraires. — Le classement des industries. — Le climat et les lieux. — II. *Répartition.* — Salaire. — Rente. — Intérêt. — Profit. — *Rapports entre le capital et le travail.* — Importance et caractère de l'harmonie. — Patronage. — Association — Institutions de prévoyance. — Syndicats. — Grèves. — Collectivisme. — III. *Circulation.* — Echange ; Valeur ; Monnaie ; Crédit ; Banques. — Transports. — Commerce ;

A. LEROY-BEAULIEU : Les questions religieuses et la politique. — Les Eglises et l'Etat moderne. — La religion et le libéralisme. — La religion et la démocratie. — La religion et le socialisme. — L'Eglise catholique. — Sa constitution, son gouvernement, sa politique. — Situation internationale du Saint-Siège. — L'Eglise catholique dans les pays catholiques, dans les pays mixtes ou hétérodoxes du continent, dans les Iles Britanniques et les pays anglo-saxons. La propagande et les missions. — Les Eglises d'Orient. — Les Eglises autocéphales. — L'Eglise russe. — L'Eglise arménienne. — Les Eglises Unies. — Le Protestantisme. — Eglises protestantes en Europe et en Amérique. — Le Judaïsme. — L'Antisémitisme. — Le Sionisme. — L'Islam. — Le Calife. — Le Madhisme. — Le Brahmanisme et le Bouddhisme.

CH. BENOIST : *Autriche-Hongrie.* — La monarchie austro-hongroise. — Les nationalités et l'empereur.— Le compromis.— Le système électoral autrichien. Les grandes questions, les partis et les hommes.— La crise austro-hongroise. *Allemagne.* — L'Empire : ses éléments historiques et politiques, ses organes. — Le Royaume de Prusse. — L'Alsace-Lorraine. — Développement des institutions impériales et évolution de la nationalité allemande depuis 1871. *Italie.*— Origines de la Constitution : le statut piémontais de 1848. — Unification du royaume et des institutions politiques et civiles. — L'Italie actuelle. — La papauté et la Maison de Savoie. *Suisse.* — Une démocratie historique. — La confédération et les cantons. *Belgique.*— La constitution belge depuis la revision de 1890-93. — Essai d'organisation du suffrage universel.

LÉVY-BRUHL : L'évolution de l'esprit public en Allemagne au XIXe siècle (1815-1870). — Etat politique de l'Allemagne après le Congrès de Vienne : la presse, l'opinion, les gouvernements. — La réforme du droit ; Thibaut et Savigny. — La vie parlementaire dans les Etats de l'Allemagne du Sud. — Les patriotes, les libéraux, les radicaux. — Strauss et Feuerbach. — Le développement des études historiques en Allemagne : Niebuhr, Schlosser, Ranke, Sybel, Treitschke. — Le progrès économique en Allemagne depuis 1848. — Les commencements de la démocratie sociale. — Les théories de Rodbertus, de Lassale, de Karl Marx et de Marlo.

FUNCK BRENTANO. — Le droit des gens en temps de guerre. — L'organisation des armées et leur conduite dans les pays envahis. — Rapports des Etats et des armées ennemis. — Droits et devoirs des neutres. — Le droit des gens maritime : la traite, la guerre et la neutralité maritimes. — Le progrès et la décadence des Etats dans leurs rapports avec la pratique et la doctrine du droit des gens.

RENAULT : Nationalité d'origine ; naturalisation ; conséquences d'un démembrement de territoire. — Territoire ; traités de limites et de voisinage.— Condition des étrangers (législation ; traités de commerce et d'établissement, capitulations, traités avec l'Extrême-Orient). — Statuts personnel et réel ; exécution des jugements et actes étrangers ; compétence à l'égard des étrangers. — Application de la loi pénale ; extradition.

LEBLOND : I. — *La nation armée.* — Principes de la guerre contemporaine. II. — *France.* Frontières du Nord, du Nord-Est, du Jura, des Alpes. — *Belgique, Suisse, Italie.* III. — *Allemagne.* — Frontières occidentales et orientales. IV. — *Autriche.* — Frontières orientales. V. — *Russie.* — Frontières occidentales, extension en Asie. VI. — Les mers et les flottes européennes.

MALLETERRE : Rapports des institutions militaires et des institutions politiques d'un pays. Influence des institutions militaires sur la formation et le développement des Etats. — Transformation des institutions militaires de la France, spécialement au XIXe siècle. — La guerre de 1870-71. — Les lois militaires actuelles en France et à l'étranger.

SILVESTRE : Etudes politiques, administratives, religieuses et économiques sur le royaume de Siam, l'Annam, la Chine, le Japon et la Corée.

CHRISTIAN SCHEFER : Situation à la fin du XVIIIe siècle. — Période de la Révolution et de l'Empire ; situation en 1815. — De 1815 à 1870 : France et

Angleterre, leur rivalité. — Période contemporaine : apparition de nouvelles puissances colonisatrices, partage de l'Afrique. — Colonies et politique coloniale au moment présent.

LE VAVASSEUR DE PRÉCOURT : I. — *Organisation du pouvoir central.* — Principes généraux de droit public et administratif. — Séparation des pouvoirs. — Pouvoir constituant, pouvoir exécutif, pouvoir législatif ; droit électoral. II. — *Organisation administrative.* — Président de la République. — Ministres. — Conseil d'Etat. — Juridiction administrative, ses règles de compétence et de procédure. — Conflits. — Cour des Comptes. — Instruction publique. — Conseil supérieur. — Régime des cultes. — Armée, recrutement, état des officiers. III. — *Organisation judiciaire.* — Comparaison avec les pays étrangers.

G. ALIX : I. — *Introduction* ; Résumé des principes généraux du droit administratif français. II. — *Administration locale.* — Ce qu'on entend par personne morale, par établissements d'utilité publique et par établissement public. — Caractère des intérêts communaux et des intérêts départementaux. — Commune. — De la tutelle communale. — Mouvement de décentralisation en France depuis 1830 ; mouvement de centralisation dans d'autres Etats. — Loi du 5 avril 1884. — Patrimoine communal. — Des divers actes de la vie civile de la commune. Budget communal ; octrois. — Administration des grandes capitales. — Sections de communes, syndicats de communes. — De l'administration provinciale dans l'ancien régime. — Du département.— Loi du 10 août 1871. — Contrôle du gouvernement sur les affaires départementales. — Actes de la vie civile du département. — Budget départemental. — Des divers services publics communaux et départementaux. — Voirie urbaine, voirie vicinale et voirie rurale ; routes départementales, chemin de fer d'intérêt local, tramways. — III. *Algérie.* Communes et départements d'Algérie. — IV. *Etablissements publics* ; *diverses institutions d'assistance publique et de prévoyance* : Hospices, hôpitaux, bureaux de bienfaisance. — Caisse de retraites de la vieillesse; caisse d'épargne postale. — Etablissements d'utilité publique. — Du droit d'association.

NOTA. — Il sera fait, en outre, une conférence de préparation pour les candidats au Conseil d'Etat (M. TARDIEU).

RENÉ STOURM : I. — *Revenus publics.* — Contributions directes : impôts fonciers, impôt personnel, impôt mobilier, patentes, taxes somptuaires, etc. — Impôts sur les revenus dans les différents pays. — Contributions indirectes sur les vins, alcool, bière, sel, sucre, divers objets de consommation, transports, etc. — Droits de douane fiscaux et protecteurs. — Droits d'enregistrement et de timbre. — Monopoles exercés ou délégués par l'Etat. — Revenus divers. — Domaines. — Revenus départementaux, communaux et coloniaux ; II. — *Ressources extraordinaires.* — Crédit public. — Emprunts et dette. — Amortissement. — Conversions. — Cours forcé. — Dette flottante. — Moyens de trésorerie.

COURTIN : Législation budgétaire de la France. — Le décret de 1862.

PLAFFAIN : Législation fiscale de la France. — Les régies financières.

BOULANGER : Règles de la comptabilité publique en France.

NOTA. — Il sera fait, en outre, deux conférences de préparation : l'une pour les candidats à l'Inspection des finances (M. PRIVAT-DESCHANEL), l'autre pour les candidats à la Cour des Comptes (M. MARCÉ).

CHEYSSON : *Introduction.* — Besoins ; Travail ; Richesse ; Utilité ; Capital. — *La Statistique.* — Son rôle vis-à-vis de l'Economie politique. — I. *Production.* — Travail : Division du Travail ; Liberté du Travail. — Capital ; les Machines. — La nature : la propriété ; questions agraires. — Le classement des industries. — Le climat et les lieux. — II. *Répartition.* — Salaire. — Rente. — Intérêt. — Profit. — *Rapports entre le capital et le travail.* — Importance et caractère de l'harmonie. — Patronage. — Association — Institutions de prévoyance. — Syndicats. — Grèves. — Collectivisme. — III. *Circulation.* — Echange ; Valeur ; Monnaie ; Crédit ; Banques. — Transports. — Commerce ;

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

GASTON VARENNE, *Essai sur l'Œuvre de Jacques Grévin*, brochure de 96 pages in-8°, avec préface d'EMILE THOLLIET (Librairie Oudaille, à Beauvais, 1898).

Grévin, le disciple et l'ami de Ronsard, devenu ensuite son ennemi pour raison de calvinisme, est loin d'être un inconnu pour la critique. Sa mesure a été maintes fois prise, et bien prise, depuis Sainte-Beuve jusqu'à M. Faguet, et aux magistrales études que M. Rigal a consacrées, tout récemment, au théâtre français entre Jodelle et Corneille. Cependant, si cette étoile de la Pléiade était déjà classée — comme astre de seconde grandeur — il restait une jolie étude à faire sur la personne du poète, sur les aspects variés de son talent, sur le rapport étroit qui unit ce gracieux nourrisson des Muses avec son pays d'origine, Clermont-en-Beauvaisis, ses prairies, ses ruisseaux, cette Bresche et ce Térain, qu'il s'est complu à chanter souventes fois. En élargissant un peu ce premier cadre ; en ouvrant le Beauvaisis entier pour scène au jeune adepte de Ronsard, qui fut vraiment prophète en son pays ; en donnant enfin pour comparses à Jacques Grévin les artistes de tout ordre qui firent de Beauvais, au temps d'Odet de Coligny, un foyer d'art et de littérature, il était même possible, peut-être, d'écrire un livre qui, dans l'histoire générale de la Pléiade, eût représenté le lever de rideau de la Renaissance en province, tout près de Paris. Qui sait si, avec un peu de complaisance, l'ouvrage n'eût pu s'enfler jusqu'à la « thèse » ? Mais M. Gaston Varenne, qui est poète à ses heures, et même très aimable poète, a eu moins d'ambition et plus de goût. Pour le cadre Beauvaisin, il s'est contenté d'une esquisse, et pour son héros, d'un médaillon, d'un petit buste tout au plus. Quiconque l'aura lu lui donnera raison. Sans doute il était bon de rappeler, sur preuves, que la *Mort de César* vient, chronologiquement, après les tragédies de Jodelle, et vaut mieux que celles de son devancier. La veine comique de *la Trésorière* et des *Ebahis*, méritait d'être mise également en lumière, avec cette caricature de l'aventurier italien, qui est à noter chez un satirique qui fut aussi pétrarquisant à ses heures. L'*Olympe*, il est vrai, ressemble trop, en beaucoup plus faible, aux vers de Ronsard sur Cassandre et de du Bellay sur Olive, et les *Odes*, sauf deux ou trois, sont tourmentées. Mais la « *Gélodacrye* », ou l'éternelle antithèse de Démocrite et d'Héraclite, accuse du nerf, de la souplesse, du sérieux, tandis que les *Sonnets sur Rome* rappellent parfois du Bellay sans trop de désavantage. Et l'on aurait certainement pu attendre beaucoup du poète clermontois, s'il ne s'était dès lors consacré à mettre la médecine en vers, sous prétexte.

« Qu'Apollon fut jadis et poète et médecin »

et si d'ailleurs il n'était mort si jeune, comme tant d'autres poètes de cette génération, à 31 ans environ. N'importe. Le blond poète qui vivait déjà dans les vers de Ronsard :

« A Phébus, mon Grévin, tu es du tout semblable,
« De face et de cheveux, et d'art et de savoir »,

ce poète-là vaut aussi d'être connu par lui-même et pour lui-même. Si, au total, il n'y a rien dans son œuvre (et les conclusions de M. Varenne paraissent sur ce point très justes et modérées), qui ne se trouve à un degré supérieur chez les grands auteurs de la Pléiade, il lui reste d'avoir ajouté au grand luth *grégeois* qu'avait bandé le maître une chanterelle provinciale, pleine de charme et de sonorité. C'est avec une sorte de fraiche solennité que ce poète de vingt ans apostrophe les lieux où s'écoula son enfance, en des vers qui valent d'être retenus :

« Bresche, le seul plaisir du vallon clermontois,
Qui d'un cours pérennel t'escoules par la plaine,
Et passes près du lieu où la nature humaine
Te fit à ma naissance ouïr ma faible voix ;
— « Térain, l'autre plaisir de nos princes et roys,
Si vous voulez scavoir quell' peut estre ma peine,
Quand vous vous trouverez avec Oyse et la Seine,
Las ! de votre Grévin devisez quelquefois ! »

C'est par des accents de ce genre que Jacques Grévin a bien mérité de la Renaissance. Et c'est par des notices élégantes et modestes comme celle-ci, que les érudits universitaires font en province de bonne décentralisation, et qu'ils méritent les remerciements des gens de goût.

I. B. Supino, *Beato Angelico*, traduit de l'italien par M. J. de Crozals, professeur à l'Université de Grenoble. Florence, Alinari frères, 1 vol. in-8° de 194 pages, illustré de nombreuses photogravures.

L'essor subit de la photographie, qui a porté coup en France à la librairie de luxe, vient de renouveler, surtout hors de France, les méthodes de la critique d'art, et l'histoire elle-même de l'art. Grâce au cliché photographique, tel détail d'un ancien tableau, inaperçu jusqu'ici, et maintenant recueilli, détaché, rapproché d'un détail analogue remarqué dans une galerie à l'autre extrémité de l'Europe, vient faire office de témoignage, apporte un argument, impose une conclusion. Ainsi procédait naguère M. Wauters, de Bruxelles, dans ses très curieuses études sur Memling, où, par sa manière de jouer des *plaques*, si l'on peut ainsi dire, il fondait en art la démonstration photographique. Sur ces entrefaites, un éminent critique allemand, M. H. Knackfuss, s'avisant que la meilleure histoire des artistes serait celle qui mettrait sous les yeux des lecteurs, à peu de frais, la plus grande quantité de leurs œuvres, fondait cette collection des *Künstler-Monographien*, dont la publication se poursuit avec un énorme succès en Allemagne et hors de l'Allemagne, et auprès de laquelle (il faut l'avouer quoi qu'il nous en coûte), notre collection française des *Artistes célèbres* fait assez pâle figure. Dans ces Biographies, M. Knackfuss a trouvé moyen de faire entrer les reproductions de l'œuvre presque complet de l'artiste étudié. Obéissant à une pensée analogue, et peut-être encouragé par ce succès,

un éditeur jusqu'ici connu surtout comme photographe, M. Alinari, de Florence, a entrepris d'utiliser ses magnifiques clichés, en les appliquant à l'illustration d'un texte qu'il a demandé à des plumes expertes. C'est un Français, M. Marcel Reymond, qui a inauguré (si je ne me trompe) ces nouvelles publications de la maison Alinari, par ce premier et superbe volume de la *Sculpture florentine*, sur lequel nous aurons sans doute à revenir, quand le second, qui est sous presse, aura paru. *Les Della Robbia*, du même auteur, ont donné ensuite un excellent spécimen de ce que pouvait être une monographie d'artistes italiens, éditée en Italie, avec un goût artistique et une beauté typographique qui laissent assez loin en arrière la collection Knackfuss. Il est vrai que les prix de ces deux ouvrages, sans être encore très élevés, ne sont déjà plus modiques. Voici maintenant que le conservateur du musée national de Florence, M. I. B. Supino, consacre à son tour de belles études au *Camposanto* de Pise, à *Beato Angelico*, et que d'excellents maîtres de nos Universités sont assez épris de ces nouveautés artistiques pour en donner au lecteur français une édition en sa langue. Il fallait signaler ici ce remarquable concours de bonnes volontés, qui piquera sans doute quelque éditeur français d'une émulation généreuse. Ne fallait-il pas noter aussi cet argument de plus que Grenoble apporte à Paris en faveur de la *Société des études italiennes?*

L'ouvrage de M. Supino sur Beato Angelico, sur le peintre des anges et sur l'ange des peintres, est d'un artiste et d'un érudit. Toutefois, on voit que l'érudit s'est fait volontairement discret, pour laisser parler surtout l'artiste, comme il convient en pareil sujet. On peut distinguer dans son étude deux parties : la première, courte (page 1 à 29), contient une caractéristique générale de Fra Giovanni, de sa couleur, de sa composition, de son sentiment. Diverses assertions de Vasari y sont discutées et parfois réfutées. Une fois la connaissance faite avec notre artiste et son originalité bien établie — dans un certain prolongement d'Orcagna, de Masolino et de Masaccio, mais à part d'eux et dans une sphère infiniment plus éthérée et séraphique — M. Supino étudie en détail l'œuvre d'Angelico, par une méthode qui est la simplicité et la logique même. Il se transporte dans les milieux que l'artiste a successivement habités ; et, d'étape en étape, comparant Angelico à lui-même, suivant le développement de son art et de son sentiment, de Cortone à Fiesole, de Fiesole à Florence, et de Florence à Rome, il nous montre la suite ininterrompue de ses rêves mystiques, à travers ses fameuses *Annonciations*, ses adorables *Couronnements de la Vierge* entre lesquels on ne saurait presque décider, ses *Jugements derniers*, et cette *Déposition de croix* qui est peut-être la merveille de tant de merveilles. La dernière station d'Angelico, à Rome (où il meurt, en 1455, à 68 ans), n'est pas la moins intéressante, par l'élargissement de la manière du peintre, et par l'impression visible qu'il reçoit de l'antiquité. L'appendice contient un bon catalogue. Tel est, en résumé, ce livre substantiel et poétique, tout constellé d'anges et de madones, qui est un véritable spectacle dans un fauteuil. Nous souhaitons vivement qu'il soit suivi de beaucoup d'autres semblables. La traduction, il est inutile de le dire, est telle qu'on pouvait l'attendre de M. de Crozals, élégante et fidèle.

S. Rocheblave.

Dr Ph. Tissié. — *La fatigue et l'entraînement physique*, avec préface de M. le professeur Bouchard, de l'Institut, 1 vol., 343 pp., Alcan, édit.

La fatigue n'est peut-être pas absolument « la maladie de nos jours », mais elle est sûrement une des plus répandues. Aussi, une étude consacrée aux différentes espèces qu'elle revêt, physiques et psychiques, à l'hygiène du fatigué, aux moyens de l'éviter en ne confondant pas l'entraînement intensif qui la provoque avec l'entraînement méthodique, doit-elle présenter un intérêt tout particulier : quand l'auteur, à la fois médecin et psychologue, a spécialement étudié cette grave question au point de vue de ses rapports avec le développement de l'esprit et les progrès de l'éducation, et nous apporte sur l'éducation physique, dont on parle tant sans en avoir suffisamment déterminé les conditions et le but, des idées précises, heureuses et nouvelles, résultat de longues et originales recherches, on peut aisément soutenir qu'il a fait œuvre suggestive et méritoire.

De ce livre, très documenté, au point de paraître parfois contenir la matière de plusieurs ouvrages, nous n'avons pas ici à retenir les théories physiologiques et médicales. M. T. formule sur les conditions matérielles de la fatigue assimilée à la débilité nerveuse, sur ses rapports avec les diverses fonctions, sur les moyens prophylactiques, pharmaceutiques et physiques auxquels doit recourir le fatigué, une série de thèses qui valent surtout par le détail et dont l'examen ne nous appartient pas. Notons le résultat de ses travaux sur la psychodynamie de l'entraînement physique et sur les réactions mentales provoquées par l'entraînement intensif. Il trouve dans l'émission nerveuse profonde la principale cause pathologique de l'entraînement intensif chez les sujets sains et surtout chez les débiles nerveux. Il les désigne sous le nom de fatigués et considère la fatigue comme un phénomène neurique se manifestant par un abaissement plus ou moins rapide et intense du potentiel nerveux de chaque individu.

De même nous devons nous borner à signaler sa théorie physiologique de l'entraînement, qu'il résume dans la formule suivante. « On marche avec ses muscles, on court avec ses poumons, on galope avec son cœur, on résiste avec son estomac, on arrive avec son cerveau ».

Mais, si en dehors de toutes les métaphores et hypothèses d'une névrologie encore un peu jeune, on demeure sur le terrain des faits positifs, et s'il est vrai qu'il faut savoir éviter à une jeunesse fatiguée des efforts trop violents et trop prolongés, s'il est incontestable qu'une grande fatigue déprime et qu'une petite tonifie, n'est-il pas indispensable de définir nettement le but de l'entraînement, c'est-à-dire la forme, d'en montrer le caractère essentiellement relatif à l'état de chaque individu et de chercher les moyens pratiques de mettre en forme la jeunesse française ? Quand on considère que la forme « rend l'homme plus sûr de lui-même, plus endurant plus courageux et plus fort, lui apprend à savoir ce qu'il vaut et ce qu'il veut, et qu'une nation dont tous les sujets seraient en forme aurait une grande puissance en réserve », la réponse s'impose d'elle-même. En même temps on aperçoit l'importance d'une étude comme celle du docteur T., car la bonne volonté ne suffit pas en pareille affaire. Tout le monde, au moins en paroles, est bien disposé à l'égard de l'éducation physique, mais combien peu connaissent encore les règles qui s'imposent

et que d'erreurs ne risque-t-on pas de commettre ? L'engouement aveugle pour les jeux a d'abord produit le type étrange du *ludomane*, l'obsédé du sport, malade mental trouvant dans le mouvement musculaire un excitant nerveux qui lui devient indispensable et que sa folie conduit le plus souvent à une mort prématurée. A l'excitant nerveux recherché aveuglément, s'ajoute la plupart du temps le besoin d'excitants chimiques tels que l'alcool, favorisé par la mise en vente de liqueurs dites sportives. Le danger réside ici dans l'illusion de force physique donnée par l'excito-moteur qui est en réalité un agent de mort, soit directement par sa composition toxique, soit indirectement en provoquant l'atherum des artères. Une moindre ignorance apprendrait bien vite à l'entraîné que l'alcool doit être proscrit et que le meilleur breuvage est une solution sucrée dans la proportion de 60 à 100 gr. de sucre pour un litre d'eau

Pour être moins dangereuses que la ludomanie et l'alcoolisme, d'autres illusions ne sont pas pourtant plus défendables. Les uns attendent le moment « où la fatigue nerveuse est décuplée pour chercher un remède dans les exercices physiques. Le remède est excellent ; mais comme tout remède il peut très rapidement devenir poison »..... D'autres, et ce sont les mieux intentionnés, soumettent sans discernement leurs enfants à un entraînement intensif. Mais on oublie que « l'enfant ne peut pas et ne doit pas pratiquer les sports violents ou de longue durée ».

Dès lors, on risque de produire de véritables catastrophes si on ne répand pas les moyens d'établir un entraînement méthodique d'après le rapport découvert pour chaque individu entre ses dépenses et ses recettes nerveuses. Il faut donc partir d'abord de ce principe absolument méconnu par les entrepreneurs de concours et d'acrobatie ou les amateurs de centralisation : « il n'y a pas un entraînement mais des entraînements, c'est une faute que de vouloir entraîner tous les tempéraments d'après les mêmes règles. En cette affaire, c'est surtout du système nerveux qu'il faut se préoccuper, il faut connaître ses réactions physiologiques autant que psychiques. Et dans une étude très curieuse et très originale des différentes méthodes en gymnastique, à l'effet d'en étudier la valeur, le docteur T. après avoir examiné la méthode suédoise, explique fort bien l'insuccès de la gymnastique française par l'ignorance des lois les plus élémentaires de la physiologie et les fatigues dangereuses qu'elle impose sous prétexte d'entraînement. D'abord, elle est congestive. Or les jeunes gens qui consacrent leurs soirées aux exercices, dans les sociétés athlétiques, doivent ainsi, aussitôt après avoir dîné, « comprimer leurs viscères et modifier leur circulation sanguine aux appareils de suspension. Il y a là un danger et les forts seuls peuvent résister. On ne lutte pas en vain contre les lois de la physiologie ; celles-ci sont violentées constamment dans la gymnastique française aux agrès ; non seulement *elle asphyxie*, mais encore *elle déforme* : de plus elle est acrobatique (1) parce qu'elle place toujours un seul sujet en l'air, bien en vue, excitant ainsi un sot amour-propre.... Alors que les exercices de gymnastique devraient être appliqués d'après le développement musculaire et les lois de la mécanique humaine, c'est-à-dire en plus grande partie par le train inférieur que par le train supé-

(1) Là-dessus l'accord paraît enfin établi « Il faut surtout combattre le préjugé qui confond l'éducation physique avec la recherche de l'extraordinaire, avec l'athlétisme et l'acrobatie », écrit G. Demeny (*Guide du Maître*, etc., Paris, 1899) avec l'autorité que lui donnent les 25 années qu'il a fructueusement employées à l'enseignement et au perfectionnement des exercices gymnastiques.

rieur, la gymnastique française a tout renversé ; elle va donc contre les lois de la nature. » A cette gymnastique, le Dr T. oppose la méthode psychodynamique : celle-ci règle d'abord le nombre des mouvements et des efforts à provoquer d'après les réactions nerveuses de chaque sujet. Elle admet qu'il faut lutter contre les attitudes vicieuses, provoquer le développement de la cage thoracique, moins par le travail musculaire que par le travail pulmonaire, et régler l'entraînement physique à l'école d'après une classification méthodique des exercices du corps.

La gymnastique appliquée à l'enfance « doit être plus médicale que pédagogique ». Surtout pas d'acrobatie sous prétexte d'habituer les enfants à fuir en cas d'incendie, ainsi que le disait un professeur de gymnastique, comme si l'idéal de l'éducation, devait être la préparation de futurs pompiers !

« Je pense, dit fort bien M. T., que jusqu'à ce que les professeurs de gymnastique aient reçu une instruction solide dans des écoles spéciales, où ils suivront des cours d'anatomie, de physiologie, d'hygiène, de médecine générale, de pédagogie et de psychologie élémentaires, en même temps que de pratique et de technique des exercices du corps, il faut se montrer très réservé pour les suspensions à la barre fixe et supprimer les agrès à équilibre instable, tels que le trapèze, les anneaux, etc. » Quant aux exercices d'ordre plus élevé qui succèdent aux jeux intensifs réservés aux enfants de douze à seize ans, ils doivent être simples, organisés de manière à n'exalter ni l'égoïsme ni l'orgueil, et à fournir des actions rapides et courtes mais jamais prolongées. Tout exercice de fond doit être interdit jusqu'à l'âge de vingt et un ans.

« En résumé, les jeux éducatifs sont l'enseignement élémentaire du muscle, les jeux intensifs l'enseignement primaire (jeux de barre, de paume, de ballon, natation, tir, boxe, etc.), les exercices sportifs l'enseignement secondaire, les sports, l'enseignement supérieur. « Le jeu devient ainsi un art auquel on fait rendre tout ce qu'il peut donner en intensité d'action et d'émotion. »

Mais pour établir cette graduation si délicate des exercices du corps, et relative au développement physiologique et psychologique de chaque sujet, il faut avoir acquis « une science très élevée et d'autant plus difficile, que les médecins eux-mêmes l'ont peu étudiée jusqu'à ce jour. » Il y a ainsi une physiologie, une pathologie et une psychologie de l'entraînement qui devront se développer progressivement à mesure que la science de l'éducation physique appropriant de mieux en mieux la gymnastique à l'homme, se développera davantage et passera de l'état empirique à l'état positif. A l'alchimiste succède le chimiste, au barbier le chirurgien, à l'acrobate succède déjà dans nos écoles l'instructeur militaire dont le dévouement n'est pas en cause, mais qui enseigne une gymnastique trop violente, et confond l'instruction musculaire qui appartient au régiment ou aux sociétés sportives avec l'éducation musculaire qui est l'œuvre de l'école. Il faut que cet instructeur fasse place au professeur de gymnastique, ayant appris du médecin l'art de diriger les exercices pour la mise en fonction de la machine humaine délicate entre toutes, et qui doit être « moins un athlète aux muscles puissants qu'un pédagogue instruit ». Et M. T. conclut à très bon droit que les futurs professeurs de gymnastique de nos éco-

les primaires et secondaires devraient sortir des écoles normales de garçons et de jeunes filles (1).

En attendant que cette réforme si souhaitable soit réalisée, il suggère un certain nombre d'améliorations qui peuvent être immédiatement décidées. Pourquoi n'essaierait-on pas d'organiser enfin ces récréations actives dont chacun reconnait la nécessité et n'introduirait-on pas aussi, comme on le fait depuis longtemps en Angleterre, une note pour le développement physique de chaque enfant, note détaillée et qui serait de nature à intéresser la famille et à l'engager à faire participer l'enfant à telle ou telle société de jeux.

Il serait facile autant qu'urgent de refaire le programme du certificat d'aptitude. Il est vague, presque illimité, inapplicable, permet de tout demander et contraint à n'exiger presqu'aucune des connaissances nouvelles et d'ordre pratique nécessaire à des professeurs d'entraînement.

Enfin, autre idée excellente, on devrait demander à nos médecins de lycée une collaboration plus active et qui serait particulièrement précieuse, étant donné leur dévouement et leur haute compétence. « La place du médecin, dit le Dr T., est donc autant et plus sur les cours et dans les pelouses qu'à l'infirmerie, car savoir prévenir c'est savoir guérir. »

La nouveauté et la valeur de toutes ces thèses apparaissent clairement. Elles auraient peut-être gagné en clarté et en intérêt si l'auteur n'avait en même temps traité beaucoup de questions voisines, et si l'ardeur de ses convictions ne l'avait poussé parfois à exagérer le mal dont il veut nous guérir. Il redoute lui aussi une nouvelle banqueroute, la faillite physiologique. Peut-être donne-t-il à sa pensée, en vue de nous frapper, une expression trop vive lorsqu'il dit que « la bicyclette contribuera pour une large part à la régénération de notre race française, et pousse-t-il un peu loin la synthèse en affirmant « que la pensée est du muscle en action » Il y a quelques excès de lyrisme à rêver la réalisation de la fraternité « par l'union sur la pelouse ». Mais il est bon de constater une fois de plus la nécessité de l'éducation physique, d'en indiquer les moyens en faisant une théorie remarquable de l'entraînement méthodique, d'en montrer les dangers en cherchant de près les causes et les formes de la fatigue, et d'en montrer fût-ce avec quelque grandiloquence le but et la portée considérable. « La science, qui n'a fait faillite que pour les estomacs qui digèrent mal, entr'ouvre chaque jour des horizons nouveaux. La jeunesse sent le besoin d'agir. Le jeu pour la patrie la pousse dans les gymnases, sur les pelouses et sur les routes. Elle veut vivre. Qu'on lui facilite donc cette existence nouvelle. Que chacun de nous se sente solidaire... Nous voulons élargir des poitrines et des pensées, fortifier des muscles et des volontés. Nous voulons des hommes simples, hardis, indépendants et bons. »

EUGÈNE BLUM.

EUG. D'EICHTHAL et TH. REINACH, *Poèmes choisis de Bacchylide*, traduits en vers. Texte grec revisé et notices par Th. Reinach. Illustrations d'après des œuvres d'art contemporaines du poète. Paris, Leroux, 1898, 85 p. in-4.

Les quatre poèmes de Bacchylide traduits en vers français par MM. Eug

(1) Nous avons développé cette question importante de méthodologie et de recrutement du personnel dans le *Manuel général de l'Instruction primaire*, no du 18 juin 1898.

d'Eichthal et Th. Reinach sont les mieux conservés et les plus intéressants du recueil que contient le papyrus du Musée Britannique. Dans l'ode V que les traducteurs intitulent *Méléagre*, le développement d'un mythe connu se distingue par un sentiment de profonde mélancolie : le récit, habilement amené par le souvenir d'Héraclès et de sa descente aux enfers, emprunte à la figure grandiose de ce héros je ne sais quoi de noble et de touchant. La figure de Crésus (ode III) n'est pas moins attachante : la mort volontaire et le salut miraculeux du roi fournissent au poète l'occasion d'une narration brillante et sobre. Les deux pièces relatives à Thésée (odes XVI et XVII) appartiennent à des genres lyriques moins bien définis que les *epinikia* qui précèdent : l'originalité de ces *cantates héroïques* (c'est le nom que leur donne M. Th. Reinach) ne les désignait pas moins que leur intérêt historique au choix des deux traducteurs. Encouragés et soutenus par la nouveauté et le mérite de ces poèmes, MM. d'Eichthal et Reinach ont travaillé à mettre cette vieille poésie lyrique du ve siècle à la portée du grand public français : fidèles au sens littéral du texte, ils ont tenu pourtant à respecter partout le mouvement naturel de notre langue ; au risque de changer l'ordre des phrases et des mots grecs, ils ont réussi à donner une impression vraie, c'est-à-dire l'impression d'une poésie facile et claire. Grâce à cette méthode, et grâce à leur extrême habileté de versificateurs et de poètes, ils ont eu le rare bonheur de rajeunir une œuvre antique, au point d'y intéresser même les profanes : une artiste de la Comédie-Française, Mlle Moreno, a fait comprendre et goûter Bacchylide, ainsi traduit, à un auditoire nombreux, réuni naguère dans le grand amphithéâtre de l'Ecole des Beaux-Arts. Cette traduction parait aujourd'hui avec un luxe d'illustrations qui la recommande particulièrement aux amateurs de l'art grec : quatre planches hors texte, d'une excellente exécution, reproduisent un fragment du papyrus de Bacchylide, l'aurige de Delphes, plusieurs belles monnaies syracusaines, enfin le vase d'Euphronios qui représente Thésée, Amphitrite et Athéna. Dans le texte même, de nombreuses figures, empruntées à des monuments contemporains de Bacchylide, plairont à d'autres encore qu'aux gens du monde : les hellénistes seront heureux de trouver là quelques-unes des peintures qui éclairent le mieux certains traits de la légende de Méléagre, de Crésus et de Thésée. Les mêmes lecteurs remercieront M. Th. Reinach d'avoir dressé, avec sa science consommée de métricien, le tableau rythmique de chaque ode, et d'avoir revisé le texte grec avec une sûreté qu'apprécieront les philologues les plus difficiles.

AM. HAUVETTE.

WILLIAM SHAKESPEARE, *Macbeth*. Texte critique avec la traduction en regard, par ALEXANDRE BEIJAME ; Paris. Hachette, 1897 (Couronné par l'Académie française).

Chez les traducteurs de Shakespeare, il est impossible de ne pas voir du parti-pris. Au siècle dernier ils prêtent à tous ses personnages, même aux plus humbles, aux domestiques et aux matelots, ce langage noble et prétentieux qui était alors de bon ton au théâtre. Au XIXe siècle, au contraire, et surtout de 1830 à 1850, Shakespeare est transformé en romantique. Ce ne sont plus ses bouffons qui parlent comme des rois, mais ses rois qui parlent comme des bouffons. La confusion que cause une pareille

interprétation augmente quand de l'ensemble on passe aux détails. Non seulement les traducteurs sont rarement d'accord sur le sens, mais quelques-uns, comme l'a bien montré M. Beljame dans son introduction, ne reculent pas devant la phrase incompréhensible. Inutile pour sortir d'embarras de se reporter à l'original. Les variantes sont innombrables, et les traducteurs ayant pour l'exactitude scientifique le dédain de littérateurs, oublient toujours d'indiquer le texte qu'ils ont suivi.

L'ouvrage de M. Beljame n'offre pas ces inconvénients. C'est la première fois, croyons-nous, qu'une pièce de Shakespeare obtient en France les honneurs d'une édition savante et d'une traduction impartiale. Le texte est celui de la première édition in-folio (1623) avec quelques variantes empruntées aux éditions qui ont immédiatement suivi. Pour la traduction, M. Beljame est resté fidèle à la méthode qu'il enseigne à la Sorbonne et qu'il a si heureusement appliquée dans ses traductions de Tennyson et de Shelley. Ce qu'il cherche avant tout ce n'est pas de faire de jolies phrases, mais d'être exact, de rendre le mouvement de l'original, l'ampleur des périodes, la rudesse des tours, le pittoresque et l'imprévu de l'expression. En le lisant on oublie le traducteur pour se laisser empoigner par le drame qui se déroule. Du reste la tâche du lecteur est aisée : une ingénieuse disposition typographique permet de suivre le texte vers par vers et d'en saisir d'un coup d'œil le rythme.

Les Anglais eux-mêmes pourront consulter cette édition avec fruit. Ils n'y trouveront point cette accumulation de notes superflues et de conjectures inutiles qui rendent leurs éditions savantes si incommodes. Car le livre que nous avons sous les yeux est avant tout un exemple de science consciencieuse et modeste : il n'est pas destiné à mettre en évidence l'érudition de son auteur, mais simplement à faciliter l'intelligence d'un grand poète.

Ch. B.

Paul Besson, *Gœthe, sa sœur et ses amies ;* Grenoble, Allier, frères.

Paul Besson, *Le Trompette de Sœkkingen de Scheffel*; Havre, Imprimerie du journal *le Havre*.

Dans le premier de ces opuscules, notre érudit collaborateur établit, d'après le premier volume de la correspondance de Gœthe, actuellement en cours de publication à Weimar, que si Gœthe a été beaucoup aimé, il n'a pas toujours répondu, comme on pourrait le croire, à l'affection qu'on lui portait : « Dans leurs rapports avec la famille, dit-il, avec ceux qui les touchent de tout près, les grands hommes redeviennent simplement des hommes ». M. Besson nous fait fort bien connaître Cornélie, cette sœur de Gœthe qui, d'après son propre témoignage, agit pendant un certain temps si puissamment sur lui. Il signale, dans la correspondance entre Gœthe, étudiant à Leipzig et Cornélie, demeurée à Francfort, un fait curieux : ce qui y tient le plus de place, ce sont les conseils pédagogiques. Gœthe règle ses travaux, ses lectures, lui donne des devoirs qu'elle lui fait parvenir et qu'il lui renvoie corrigés. Il apprécie ses lettres comme des exercices de style et il semble considérer au même point de vue ses propres lettres, où il mélange de la façon la plus singulière le français, l'allemand et l'anglais, la prose et les vers. Il lui prescrit les lectures qu'elle doit faire, lui interdit les romans, sauf Grandison, Clarisse Harlowe et Paméla. Il lui recommande les romans épistolaires de Madame

de Beaumont ; il lui promet de faire pour elle un choix entre les œuvres de Molière. Boileau est pour lui « le législateur de Parnasse » et il veut qu'elle lise « le Lutrin », au lieu de la *Jérusalem délivrée !* Gœthe pédagogue, voilà un côté par lequel nous ne sommes guère habitué à le regarder. Et cependant si M. Besson s'était proposé de traiter la question, il n'aurait pas manqué de textes à relever dans ses œuvres les plus diverses.

Le second opuscule contient une analyse très fidèle et très vivante de l'ouvrage de Scheffel, *Le Trompette de Sækkingen*, dont la popularité est « incroyable » en Allemagne. Ce qui en fait l'originalité, c'est d'abord qu'il reflète la personnalité du poète, puis qu'il témoigne d'une admiration sincère et communicative pour les beautés pittoresques du pays. De précises et curieuses réflexions sur l'*humour* dans le *Trompette de Sækkingen* — en particulier sur le fameux matou Hiddigeigi, hongrois de naissance, parisien d'adoption et exilé dans la Forêt-Noire — achèvent de nous expliquer le succès du livre.

Alexis Bertrand, *L'enseignement intégral*, 1 vol. in-8° de la Bibliothèque de philosophie contemporaine ; Paris, Alcan.

Nous avons donné un abrégé sommaire (p. 324) du plan d'enseignement proposé par M. Alexis Bertrand. Voici les divisions principales de son remarquable ouvrage. Le premier livre, l'*Enseignement intégral est-il une utopie*? comprend trois chapitres : I. Les lacunes de notre système d'enseignement ; II. Les fausses interprétations de l'enseignement intégral ; III. Pourquoi notre enseignement national n'est pas intégral. Le livre second, *Principes cartésiens et positivistes de l'enseignement intégral*, en compte deux : I. Les idées directrices de l'éducation chez Descartes, souveraine originalité de Descartes, en pédagogie aussi bien qu'en philosophie, Descartes instituteur, conférencier, professeur. Un projet cartésien d'enseignement professionnel ; II. Théorie positiviste de l'éducation, Organisation de l'enseignement des sciences, Comte professeur, Origines de l'enseignement populaire supérieur. Le troisième livre, *Organisation de l'enseignement intégral*, en a trois : I. l'Enseignement intégral est théoriquement absurde, l'Evolution didactique n'est pas une révolution pédagogique, Mystiques et Dilettantes, l'Egalité devant la science, la Religion est la vraie science du peuple ; II. l'Enseignement intégral est pratiquement irréalisable, deux Réfutations anticipées, premières Expérimentations, Division du travail social ; III. Conclusion, Plan de l'enseignement nouveau, Instituts et Collèges d'enseignement intégral, Maitres et élèves de l'enseignement intégral, Méthode didactique, l'Esprit des sciences.

Tous ceux que préoccupent l'extension universitaire et le problème de l'éducation secondaire tireront un très grand avantage de la lecture du livre de M. A. Bertrand, lors même qu'ils n'admettraient pas ses projets dans leur ensemble. Il est fortement pensé et logiquement composé ; la langue en est ferme, précise et il est écrit avec une verve, un enthousiasme qui montrent que l'auteur s'est complètement convaincu, après de longues recherches, de la valeur des conclusions auxquelles il aboutit.

F. P.

Henry Michel, *Le quarantième Fauteuil*, Paris, Hachette. — M. Henry Michel a réuni dans ce volume les impressions d'un habitué des réceptions académiques. Toutefois, comme il serait peu équitable au moment où l'on a l'air de juger les Académiciens « qui paraissent en spectacle au moins une fois en leur vie », d'oublier leurs livres, les articles successivement publiés dans le *Temps*, visent, par delà le discours de réception, l'œuvre de l'écrivain et quelquefois l'homme même, si les circonstances ont permis à l'auteur de le connaître. M. Henry Michel a voulu, en les réunissant, défendre à nouveau les idées auxquelles il s'est attaché : « La bataille des idées, dit-il, qui a pu paraître close, il y a quelques années, par la victoire définitive des principes de la Révolution française, recommence aujourd'hui. Ou, pour parler avec plus d'exactitude et tenir plus de compte de l'histoire, on s'aperçoit aujourd'hui que les adversaires de ces principes n'ont jamais désarmé. Leur tactique a consisté à saper sous les pieds du vainqueur. Il est grand temps que tous ceux qui tiennent à la liberté sous toutes ses formes, à la liberté politique, à la liberté de la pensée et de la croyance, à la liberté de l'effort pour le progrès social, s'appliquent à un travail de consolidation..... Il est parlé, dans ces pages, parmi tant d'autres sujets, de la liberté, du droit, de la Révolution, des transformations indispensables, des élargissements prochains de la justice sociale ».

Le livre est d'une lecture fort agréable et, en plus d'une page, touche aux choses et aux hommes de l'Université. Il s'ouvre par M. d'Haussonville et l'auteur regrette que M. Caro « n'ait pas trouvé à l'Académie un peintre jaloux de traiter son portrait dans la manière où il peignait lui-même ceux des confrères morts ou nouvellement élus ». Après MM. Jurien de la Gravière, Jules Claretie, Meilhac, de Vogué, voici à l'occasion des prix de vertu, Mgr Perraud, qui garde « à l'Université et surtout à l'Ecole Normale le plus fidèle et le plus affectueux souvenir ». C'est ensuite M. Gréard qui reçoit M. de Freycinet, « avec un discours d'une ordonnance remarquable, d'une variété savante, où les fines analyses, les portraits vigoureusement enlevés, alternent avec un art consommé » ; M. Mézières qui répond à M. Julien Viaud. Puis une séance « tout universitaire », où M. Boissier montre en M. Lavisse « le professeur distingué, l'historien pénétrant des causes lointaines de la puissance prussienne, l'observateur sagace des conséquences de l'hégémonie allemande, l'écrivain tout de suite goûté du public, le politique consultant, peu soucieux d'accepter une fonction ou un mandat qui l'arracheraient à ses études et le mettraient au service d'un parti, mais toujours prêt à dire son mot, un mot qui compte et qui pèse sitôt que l'intérêt ou l'honneur de la patrie est en jeu,.. enfin le grand ami et le conseiller de la jeunesse française ». Après MM. de Bornier, Thureau-Dangin, nous rencontrons Challemel-Lacour, l'ancien élève de l'Ecole normale devenu Président du Sénat, reprochant à Renan « d'avoir méconnu l'action, méprisé la masse humaine... d'avoir trop cru à la science,... d'avoir donné de Jésus une image qui n'est pas celle que l'Evangile laisse au croyant » ; M. Boissier, qui dit « sur le savant, sur l'artiste, sur le penseur, sur l'homme, sur l'écrivain tout ce qu'il y avait à dire ». Et M. Henry Michel fait en excellents termes l'apologie de Renan à qui le mot de génie peut seul convenir pour exprimer « ce qu'il y a d'inimitable et de souverain dans sa maîtrise ». Voici M. Brunetière « le maître de conférences à l'Ecole normale » ; notre éminent collaborateur M. Albert Sorel, « le professeur à l'Ecole des Sciences politiques », faisant

l'éloge de M. Taine, un des fondateurs de notre Société d'enseignement supérieur. Après MM. de Heredia, Bourget, Houssaye, nous arrivons à M. Jules Lemaître, qui fait l'éloge de M. Victor Duruy et est reçu par M. Gréard ! Après M. Anatole France, voici M. Gaston Paris qui parle de M. Pasteur. Et parmi ceux qui restent nous trouvons encore M. Albert Vandal, le collègue de M. Sorel à l'Ecole des sciences politiques, M. Hanotaux, l'ancien maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Études, et pour terminer, après Victor Hugo, M. Pasteur un de nos anciens vice-présidents. De sorte que le livre de M. Henry Michel est, en même temps une contribution à l'histoire des lettres et de l'Académie française et un fragment fort important de l'histoire de notre haut enseignement et de notre Société d'enseignement supérieur.

F. Picavet.

Vicomte E. Melchior de Vogüé, *Histoire et poésie*, Paris, Colin. — Ce livre est un recueil d'articles. Le premier est le récit d'une visite au Mont-Cassin, où l'auteur avait voulu consulter des leçons manuscrites du professeur Cremonini, mais d'où il a rapporté seulement « la leçon philosophique » que donnent depuis des siècles les disciples de saint Benoît. Le second raconte une visite à Ravenne « où l'on revit le vie siècle de notre ère ». Le troisième est une étude sur Catherine Sforza, d'après les trois volumes de Pier Desiderio Pasolini, que l'on peut rapprocher de celles de M. Gebhart sur les Borgia. Le quatrième est consacré au cardinal d'Ossat ; le cinquième à *la Littérature française* et à *la Poésie* du moyen âge de M. Gaston Paris ; le sixième au *Jean-Jacques Rousseau et les Origines du cosmopolitisme littéraire* de M. Joseph Texte ; le septième au Robinson Crusoë « bon traité de psychologie historique sur le peuple anglais »; le dernier, intitulé, *la Renaissance latine*, porte sur Gabriel d'Annunzio, ses poèmes et ses romans. On retrouvera, dans ce volume, l'écrivain des *Heures d'Histoire*, des *Spectacles contemporains*, des *Cœurs russes*, de *Jean d'Agrève*, qu'on lit avec grand plaisir, même quand on ne saurait accepter les idées qu'il défend et qu'il s'efforce de faire triompher.

A. Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, 1 vol xvi-778 p. Paris, Cerf et Noblet.

Le Conseil municipal de Paris a pris sous son patronage la publication d'une collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution française. M. Chassin a donné en 4 volumes les *Elections et les Cahiers de Paris*; M. Monin, *l'Etat de Paris en 1789* (1 vol.); M. Aulard, *la Société des Jacobins* (6 vol.) ; M. Paul Robiquet, *le Personnel municipal de Paris pendant la Révolution* (1 vol.) ; M. Etienne Charavay, *l'Assemblée électorale de Paris* (2 vol.) ; M. Sigismond Lacroix, *les Actes de la Commune de Paris pendant la Révolution* (7 vol.); M. Challamel, *les Clubs contre-révolutionnaires* (1 vol.) ; M. le Dr Robinet, *le Mouvement religieux à Paris pendant la Révolution* (1er vol).

M. Aulard publie aujourd'hui le 1er volume de *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*. Il a réuni, dans ce recueil, des documents propres à faire connaître les vicissitudes au jour le jour de l'esprit public à Paris. Laissant de côté les mémoires ou récits écrits longtemps après les événements, il n'a retenu que les témoignages émis au moment où les événements se produisaient : d'un côté les rapports admi-

nistratifs ou de police ; de l'autre, les journaux. Les premiers émanent d'une autorité provisoire qui avait remplacé la Commune de Paris, et dont M. Aulard nous fait connaître de façon fort exacte l'établissement et l'organisation. Les rapports sont en double expédition, l'une adressée à la Commission nationale des administrations civiles, police et tribunaux, l'autre à Laveaux, agent national près le département de Paris, qui les transmettait au Comité de salut public. Il y en a un pour chaque jour et nous les avons presque tous pour la période thermidorienne, au moins en une des deux expéditions (Arch. nat., F. [1] III, Seine, 13, 14, 15, 16, 17 et AF. IV, 1471). Si on lit ces témoignages avec assez de suite pour pouvoir les contrôler les uns par les autres, nous dit M. Aulard ; si on les contrôle aussi par les journaux, on s'aperçoit que les inspecteurs s'efforcent surtout d'y voir clair, de bien démêler les véritables sentiments de la population parisienne, sans flatter qui que ce soit ; que les membres de la Commission de police tâchent à résumer leurs rapports dans le même esprit d'impartialité intelligente. L'historien devra donc tenir grand compte de ces rapports de police.

Les journaux sont pauvres en nouvelles et faits divers, on y rencontre peu de tableaux de l'esprit public à Paris. Le *Moniteur*, le *Journal des Débats et des Décrets*, le *Républicain français*, le *Journal de Paris*, la *Gazette de France*, journaux à grande ou ancienne clientèle, donnent des informations exactes, surtout sur les débats de la Convention. Le *Messager du soir*, l'*Orateur du peuple*, la *Vedette*, le *Courrier républicain*, soutiennent les opinions rétrogrades, contre-révolutionnaires, anti-démocratiques. Le *Journal de Perlet* représente l'opinion moyenne ; le *Courrier universel*, la *Gazette française*, la *Gazette historique et politique de la France*, la *Correspondance politique de Paris et des départements*, les *Nouvelles politiques nationales et étrangères*, le *Moniteur impartial* représentent la droite avec une certaine modération. Les *Annales patriotiques* défendent l'opinion girondine ; les *Annales de la République française*, la *Petite Feuille de Paris* sont incolores ; l'*Abréviateur universel* reproduit les articles des journaux de la veille ; le *Journal universel*, le *Journal des hommes libres*, l'*Ami du peuple*, le *Sans-culotte*, restent fidèles à la république démocratique et sont fort impopulaires.

M. Aulard n'a pu publier en entier ni les rapports de police, ni les articles de journaux ; mais les retranchements ont été faits d'une façon fort judicieuse, de manière que le lecteur en soit prévenu et soit renseigné ainsi exactement sur l'esprit public à cette époque. M. Schmidt, professeur à l'Université d'Iéna, a déjà donné 4 volumes d'extraits des rapports de police, mais ces extraits sont souvent fort courts, très insuffisants, pris trop au hasard et mal copiés. Il en est à peu près de même de ceux qu'a donnés M. Dauban, de sorte que la publication de M. Aulard, faite d'une façon méthodique et scientifique, peut être considérée comme propre à rendre aux historiens des services infiniment plus considérables. Ils ne pourront que l'en remercier et souhaiter qu'il entreprenne un jour, avec les documents recueillis depuis vingt ans, l'histoire complète de la Révolution. Personne n'est plus capable de l'écrire avec impartialité et compétence.

F. P.

LIEUTENANT DE VAISSEAU HOURST, *Sur le Niger et au pays des Touaregs, la Mission Hourst*, 1 vol., Paris, Plon.

Le général Archinard a écrit une lettre préface au livre du lieutenant Hourst : « Les résultats qui vous sont dus sont des plus précieux et, sans parler de leur valeur géographique, ils viennent démontrer que nous n'avons pas fait fausse route, que nos efforts sont justifiés, et que si le Soudan français a encore des détracteurs en France, c'est seulement parce qu'il est français et que si quelque pavillon étranger y flottait il serait pour nous un objet de convoitise ou de regrets, tout comme la région des Bouches du Niger qui ne le vaut pas... Vos cartes et votre narration seront utiles à ceux qui vous suivront. Votre livre sera placé à côté de ceux, trop rares aujourd'hui, écrits seulement pour raconter ce qu'on a vu, ce qu'on a fait, ce qu'on a appris. On le consultera comme nous avons pu consulter ceux de Mage ou de Binger, certain de n'y trouver que la vérité. »

Le meilleur moyen de tirer les Noirs de la barbarie, c'est, disait Barth, de créer des centres sur les grands fleuves. Le lieutenant Hourst s'est dit qu'il fallait d'abord connaître le Niger pour utiliser cette artère géante qui prête, plus que tout autre fleuve, aux conceptions de Barth. Chargé — après bien des péripéties qui donnent une singulière idée de certains administrateurs — d'une mission d'exploration, il se proposa « non de s'imposer, mais de séduire, non de conquérir mais de reconnaître ». Surtout il répugnait à employer les « armes perfectionnées, la discipline, un coup de force qui brisent parfois les obstacles », car, il le dit fort bien, c'est fermer la route devant soi et s'obliger, pour faire une trouée, à laisser toute une traînée de cadavres ; c'est surtout barrer la route pour de longues années à toute tentative pacifique.

Remonter le Sénégal, gagner le Niger à son terminus navigable, le redescendre jusqu'à la mer, voilà tout résumé le voyage qu'avait tenté Mungo-Park, qu'avait espéré faire Davoust, qu'a réalisé le lieutenant Hourst. Il avait pour compagnons l'enseigne de vaisseau Baudry, le lieutenant Bluzet, le médecin Taburet, vingt laptots, le mécanicien Sauzereau, un second maître pilote, Samba Ali, dit Digui, l'interprète Suleyman Goundiamou, le traducteur d'arabe Abdoulaye Dem, Toucouleur « fûté et intelligent ». La mission emportait un grand nombre de caisses remplies d'articles de commerce divers, plombagines en tubes, embrasses de rideaux, accessoires de cotillon, peignes en celluloïd, pipes, tabatières, hameçons, aiguilles, couteaux, ciseaux, burnous en serviette, éponges, boutons de porcelaine ou de verre, foulards, ombrelles tricolores, etc., achetés en solde sur la place de Paris et destinés aux cadeaux ou aux échanges. En partant de Kayes, le voyage se fit en chemin de fer, puis en voitures Lefebvre avec des mulets. A Koulikoro on prépare les trois chalands, *Davoust*, *Aube*, *Le Dantec*. A Ségou, on prend les trois mois de vivres de réserve. La mission arrive ensuite à Sansanding où Mademba, ancien employé indigène des postes et télégraphes, gouverne un petit empire, après avoir vaillamment conquis, en servant la France, la croix de la Légion d'honneur. On essaye devant les Noirs « les instruments de séduction, petit orgue, bicyclette, phonographe ». De Sansanding on va à Gourao, sur le lac Debo (1er janvier 1896) ; on visite le tombeau de Sidi Hamet Beckay, à qui Barth doit d'avoir pu séjourner six mois en sécurité, puis d'avoir pu regagner par Say, Socoto, d'où il était parti un an et demi

auparavant. A Saréféré, Hourst rencontre Habiboulaye que lui amène Abdoul Dori, un guide engagé à Ségou, c'était un neveu d'Hamet Beckay, qui le renseigna sur les Kountas dont il attendait beaucoup pour son voyage. Le 11 janvier, on est à Tabara, dans le voisinage de Tombouctou qui est, selon la pittoresque expression du lieutenant Hourst, « non un port du Niger sur le Sahara, mais bien un port du Sahara près du Niger ». Le Père Hacquart se joint à la mission. Hourst, sur le conseil d'un Touatien, qui lui donne quelques lettres de recommandation, se décide à se dire le fils (ou plutôt le neveu) d'Aboul-Kerim (Barth), dont le caractère haut et droit avait fait impression sur tous ceux qu'il avait rencontrés. Il n'eut pas à s'en repentir : le souvenir de Barth ouvrit la route à son parent d'emprunt. Le 22 janvier, on quitte Kabara ; on est le même jour à Geïgelia et l'on s'installe pour le voyage. Abiddin, le neveu d'Hamet Backay, le recommande à Madidou, chef des Touaregs Aouelliminden. On s'arrête à Rhergo. A Tosaye, menaces des Touaregs (Tademeket) qui bientôt sont remplacés par des Tenger Eguedeche et des Kel es Souk. La mission, en sûreté sur le fleuve ne se laisse pas aller à commencer le feu, malgré les hurlements dont on la poursuit. Arrêt à Gao, l'ancienne capitale du Soudan occidental ; négociations heureuses avec Madidou. Le voyage se continue de Fafa à Say, au milieu d'écueils et de caïmans, à travers des populations souvent hostiles, mais avec lesquelles on réussit à ne pas entrer en lutte et contre lesquelles Madidou la protège. Séjour à Say pendant 5 mois pour attendre le courrier de Tombouctou. On est obligé de s'y défendre contre les populations voisines — qui n'en viennent pas cependant à une attaque ouverte — et contre l'ennui. Le 16 septembre, on quitte Say. A Gorouberi, Hourst prêche au frère de Serki Kebbi la croisade contre les Toucouleurs et le Soko ; il s'entretient avec lui du passage de Monteil et constate « que nous avons fait une grosse sottise en acceptant la convention de 1890 ». Palabre à Tenda, un village entouré d'un mur en terre, de 2 mètres 50 de haut, et d'un fossé profond de 3 mètres, large de 4 à 5. Le 3 octobre, on est à Boussa. La navigation redevient difficile. Rencontre à Geba d'Anglais de la Compagnie royale du Niger, que Hourst juge assez sévèrement.

Comme conclusion le lieutenant Hourst propose d'achever la ligne de chemin de fer unissant Kayes à Koulikoro, pour exploiter le bief sans danger et situé bien chez nous que forment les 700 kilomètres navigables au-dessus d'Ansongo jusqu'à Tombouctou, et les mille qui s'étendent de Koulikoro jusqu'à ce point.

Quels que soient d'ailleurs les résultats pratiques de cette mission, on ne peut que féliciter le lieutenant Hourst et ses compagnons de la manière dont ils l'ont conduite et menée à bonne fin. Ils nous ont renseignés sur des pays et des peuples mal connus — on peut s'en rendre compte en lisant ce qui concerne les Touaregs —; ils ont appris à ceux avec qui ils se sont trouvés en contact que la France était capable au besoin de se faire respecter, mais entendait surtout établir des relations de paix et d'amitié. Puis ils ont donné l'exemple de l'union ; ils ont enduré gaiement les privations et les souffrances. Et le livre qu'a écrit le chef de la Mission, qui nous apprend tout cela et bien d'autres choses encore, est amusant comme un roman, exact et précis comme un ouvrage scientifique. Il est en outre illustré de 190 gravures, d'après les photographies de la mission ; il est accompagné d'une carte et fort bien édité. C'est, de toute façon, un livre excellent.

HENRI DE KERCHOVE D'EXAERDE, *De l'Enseignement obligatoire en Allemagne*, Engecke, Gand, et Larose, Paris.

La Constitution impériale ne comprend pas l'enseignement parmi les matières sur lesquelles s'exerce le pouvoir législatif de l'Empire. M. de Kerchove en a étudié l'organisation dans la Prusse, le premier des Etats allemands ; dans la Saxe, un des plus avancés ; dans la Bavière, le représentant des tendances et des aspirations de l'Allemagne du Sud ; dans l'Alsace où, au régime français de la liberté, a succédé le régime allemand de l'obligation scolaire.

Depuis 1850 tous les partis proclament en Prusse la nécessité d'une loi complète sur l'enseignement, mais les projets présentés au Landtag n'ont pas encore pu aboutir. Par conséquent, en dehors de certaines lois spéciales, sur la pension des veuves et des orphelins, 1869 ; sur la pension des professeurs, 1835 ; sur l'intervention pécuniaire de l'Etat dans certains frais de l'enseignement, 1889 ; toutes les anciennes ordonnances ou règlements restent en vigueur, s'il n'y a pas eu abrogation implicite ou explicite. Les principaux sont : le Règlement général de 1763, le Règlement catholique scolaire pour la province de Silésie du 3 novembre 1765, le Code prussien général du 5 février 1794 et son ordonnance interprétative, pour ce qui concerne l'enseignement, du 16 décembre 1794. Chacune des nouvelles provinces, Saxe, Westphalie, Hanovre, etc., conserve ses anciennes lois scolaires. Mais si la Prusse n'a pas de lois scolaires, elle a une administration puissamment organisée. Le Ministre des cultes, des affaires médicinales et de l'instruction publique, responsable devant le roi, conserve une grande indépendance à l'égard du Landtag, puisque les dépenses scolaires font partie des dépenses nécessaires dont le vote est obligatoire. L'*Oberpräsident* préside la commission scolaire de chaque province qui fixe les programmes, s'occupe du choix des méthodes, de la direction à donner aux séminaires, des établissements de sourds-muets. Les Conseils de régence ont, dans chaque district, la mission de faire exécuter les lois ; la section affectée aux affaires ecclésiastiques et civiles s'occupe de l'enseignement. La Prusse compte 35 régences qui ont le droit de nomination aux places d'instituteurs et d'investiture là où existent des droits de patronat. Elles président à leur installation et à leurs examens, établissent les mesures disciplinaires, surveillent et dirigent les établissements d'instruction publique et privée, prennent les décisions administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'instruction obligatoire, ont soin des fondations scolaires, examinent les budgets, provoquent la création de sociétés scolaires et décrètent les modifications utiles.

Les consistoires protestants et les évêques catholiques n'ont plus depuis 1876 que le droit d'interroger à l'examen les maîtres sur les matières religieuses et d'admettre avec l'*Oberpräsident* les livres destinés au cours de religion. L'inspecteur cantonal, sécularisé par les lois de 1876, est placé sous la surveillance immédiate de l'Etat. Le patron, commune, grand seigneur foncier, fédération de communes, ou société scolaire est chargé des frais d'entretien ; il préside la députation scolaire à la ville, la commission scolaire à la campagne, dans lesquelles entrent des pères de famille et des instituteurs. Celles-ci sont l'autorité immédiate pour l'instituteur, veillent à l'entretien des bâtiments, s'occupent de la propreté, etc.

Les maîtres, parents, tuteurs doivent envoyer à l'école les enfants et

les filles dont ils sont responsables depuis la 5e année accomplie et les y maintenir régulièrement jusqu'à l'âge de 13 et 14 ans accomplis. La fréquentation doit avoir lieu dans une école prussienne et des parents ont été condamnés pour avoir envoyé leurs enfants en Belgique, afin de ne pas être soumis à la législation confessionnelle scolaire. Tous les enfants suivent le cours de religion, catholique ou protestant, selon l'école. A l'instruction obligatoire se joint parfois l'obligation scolaire patronale qui, à l'usine Krupp, par exemple, dure pendant les 4 années d'apprentissage. L'école doit recevoir tous les enfants de la commune; le père peut les présenter à une autre, mais celle-ci n'est pas obligée de les recevoir. Le père peut donner lui même l'enseignement à ses enfants, les confier à un maître privé, autorisé par l'autorité locale, qui lui fait passer un examen de capacité, ou les placer dans une école privée, dont le maître est autorisé par la régence royale. En 1890 sur 5.299.310 enfants de 6 à 14 ans, il y en avait 4.916.476 dans les écoles publiques, 280.389 dans les écoles privées.

150 Commissions scolaires fonctionnent à Berlin, comprenant un président, des bourgeois du quartier, des directeurs d'écoles, etc. Elles dressent la liste des enfants en âge d'école, désignent l'école à suivre tout en tenant compte de la liberté laissée aux parents et de leur confession religieuse, contrôlent la fréquentation scolaire, allouent aux parents indigents, d'après leurs ressources, les fournitures scolaires. Prévenus de l'absence des enfants par les maîtres, les membres de la commission font des recherches chez les parents et leur donnent un avertissement si l'absence n'est pas légitimée par la maladie ou un cas de force majeure. Si dans les 4 semaines qui suivent, l'enfant s'absente encore sans motif légitime, les parents sont avertis une seconde fois par la commission. Une nouvelle absence non motivée dans les 8 jours amène la condamnation par le magistrat, un mark d'amende par jour d'absence. La peine peut être portée à 15 marks en cas de récidive et remplacée par une peine privative de la liberté. Enfin la police peut être chargée d'amener l'enfant à l'école. Les commissions, dont la responsabilité est grande, veillent à l'exécution stricte des règlements, comme le prouve le petit nombre des illettrés. Des examens ont lieu pour passer d'une classe dans une autre; un examen final a lieu pour ceux qui ont satisfait aux lois sur l'obligation. L'enfant qui ne serait pas capable d'entrer dans la division moyenne resterait à l'école, même après 14 ans, à moins que l'inspecteur scolaire ne décide qu'il n'y a aucun avantage à l'y garder. Le certificat de sortie indique la conduite tenue à l'école et en dehors de l'école, donne pour l'instruction des notes sur la religion, la lecture, la langue allemande, l'écriture, le calcul, le chant; une note est également donnée pour la fréquentation scolaire. On exprime en outre l'espoir « que l'enfant, libéré de l'obligation scolaire, restera toujours animé de sentiments qui lui permettront de faire la gloire de l'école, la joie de ses proches, qu'il restera un citoyen fidèle et utile à l'Eglise et à l'Etat. »

On sait que le programme scolaire contient en outre l'histoire nationale, le dessin, la gymnastique et le travail manuel pour les filles.

Il est à noter que si l'*école* obligatoire a, en Allemagne, de nombreux adversaires, l'*instruction* obligatoire n'en a presque aucun. « L'instruction obligatoire, dit M. de Kerchove d'Exaerde, qui, d'après les affirmations de certains publicistes étrangers à l'Allemagne, devait avoir pour

conséquence une augmentation de la migration des campagnes vers les villes, un accroissement d'aspirants aux carrières libérales, un mécontentement général provoqué par les déclassés, *n'est pas, d'après l'avis unanime des Prussiens*, la cause de ces troubles sociaux qui se font sentir à présent jusque dans les pays à demi-civilisés ».

Cette affirmation a d'autant plus d'importance que M. H. de Kerchove d'Exaerde est un ancien élève de l'Ecole catholique des sciences politiques et sociales de Louvain. On lira d'ailleurs son livre en entier avec grand profit. Après avoir traité de la Prusse, il parle de la Saxe, de l'Alsace-Lorraine et de la Bavière. Puis, dans sa conclusion, il cherche d'où vient cette unanimité dans l'acceptation du principe obligatoire. C'est d'abord que le régime est dans les traditions historiques de la nation allemande ; puis qu'il a grandement contribué à la renaissance, à la force et à la prospérité de la nation : « Deux choses, disait en 1870 M. de Bismarck à Eugène Rendu, ont fait la Prusse, l'obligation du service militaire et l'obligation scolaire ». Enfin le régime de l'obligation a trouvé un terrain admirablement préparé. Il ne s'est pas heurté aux obstacles qu'il a rencontrés dans d'autres pays et qui viennent de la difficulté de concilier l'obligation avec la liberté de l'enseignement et avec la liberté religieuse : la liberté d'enseignement et la liberté du père de famille n'existent guère dans ce pays. Il en est de même de la liberté religieuse, en ce sens qu'il n'y a pas d'écoles neutres, mais des écoles catholiques, protestantes ou juives.

Si le caractère obligatoire du régime n'est pas mis en discussion, il n'en est pas de même de l'organisation de l'école. Les socialistes demandent l'instruction laïque, obligatoire et gratuite ; le centre catholique réclame une part plus large pour la liberté du père de famille, une indépendance plus grande pour l'Eglise à l'égard du pouvoir et plus d'action sur la formation des enfants.

On peut apprendre beaucoup avec M. de Kerchove d'Exaerde, non seulement sur ce qui se fait en Allemagne, mais sur ce qui peut se faire en notre pays. D'abord on voit les bienfaits de l'obligation, lorsque les institutions sont organisées pour assurer le respect complet de la loi. Les enfants restent à l'école jusqu'à 14 ans ; bon nombre d'entre eux passent ensuite par les écoles d'apprentissage et presque aussitôt, ils vont au régiment. Il n'y a donc pas, dans la vie de l'enfant, cette interruption dans la direction de 11 à 20 ans, qui est si nuisible puisqu'elle se produit au moment où l'enfant a le plus besoin d'être dirigé. Au lieu donc de s'attaquer à la loi, il faudrait tâcher de la faire observer et se rappeler avant tout qu'il a fallu un siècle en Prusse pour qu'elle produise tous ses effets. Supposez nos enfants des écoles primaires retenus jusqu'à 14 ans à l'école primaire : les maîtres auraient eu le temps de leur faire prendre des habitudes d'ordre et d'honnêteté ; ils auraient pu leur donner des notions exactes de leurs devoirs d'hommes et de citoyens. Il serait facile ensuite de continuer et de mener à bien l'œuvre entreprise, soit par les cours d'adultes, soit par l'extension universitaire, soit par les écoles de régiment.

Restent la gratuité et la laïcité. Pour la première, la seule difficulté qu'elle soulève, c'est que dans nos campagnes, ce qui n'est pas acheté à beaux deniers comptants n'a guère de valeur et que, par suite, les parents sont moins disposés à venir en aide aux maîtres qui veulent contraindre les enfants au travail. Quant à la laïcité, il faut remarquer qu'il y a

un certain nombre de communes — nous en connaissons — ou le curé et l'instituteur travaillent en commun, l'un à l'Eglise, l'autre à l'école, à faire d'honnêtes gens et de bons citoyens. N'oublions pas qu'autrefois certains prêtres priaient l'instituteur de leur laisser exclusivement l'instruction religieuse qu'ils se croyaient, avec raison, plus aptes à donner. N'accusons pas les institutions de ce qui est la faute des hommes. *A priori*, il n'est nullement impossible que l'instruction se donne d'une façon générale par l'instituteur à l'école, tandis que l'instruction religieuse serait l'œuvre du prêtre, du pasteur, du rabbin, à l'église, au temple, à la synagogue. En fait cela se fait fort bien quand les uns et les autres y apportent un peu de bonne volonté. Il est donc possible et souhaitable qu'il en soit partout de même, surtout si les uns sont persuadés que des croyances religieuses ne peuvent être imposées par contrainte, si les autres sont disposés à laisser à tous la liberté de pratiquer la religion dont ils ne veulent pas pour eux-mêmes. Encore une fois ce sont les hommes et non les institutions qu'il faut modifier. Et surtout il faut songer que nos lois scolaires n'ont pas encore vingt ans d'existence et que celles qui ont produit en Allemagne des résultats si avantageux ont été appliquées depuis plus d'un siècle et sont ainsi entrées dans les mœurs et les habitudes de la nation.

F. Picavet.

A. Debidour, *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France, de 1789 à 1870* ; Paris, Alcan, II-740 p.

Voici un livre considérable dont l'auteur n'a voulu faire ni une thèse, ni un plaidoyer, ni un pamphlet, mais « une narration explicative d'où se dégagent, par la force des choses, des jugements dont il fait à l'avance connaître la règle. Cette règle provient de deux principes : la liberté des cultes, la souveraineté de l'Etat. L'Etat n'a le droit ni de proscrire, ni d'entraver une religion qui ne trouble pas l'ordre public, ni de légiférer en matière spirituelle. Mais nulle religion ne doit empiéter sur le domaine de la société civile, et si, par suite d'un pareil abus, un conflit se produit entre les deux pouvoirs, le dernier mot doit toujours rester à l'Etat ».

On ne saurait mieux dire, pour ceux tout au moins qui n'entendent subordonner l'Etat à aucune autorité étrangère et qui veulent maintenir la liberté de conscience. Et M. Debidour est demeuré fidèle à sa promesse : « Il a dit la vérité sans réticence et sans faiblesse ».

L'ouvrage comprend : 1° une Introduction, l'Eglise et l'Etat sous l'ancien régime ; 2° une première partie, Révolution avec 9 chapitres, I, Laïcisation de l'Etat, II, Constitution civile du clergé, III, Les réfractaires, IV, Séparation de l'Eglise et de l'Etat, V, La politique et la religion sous le Directoire, VI, Le Concordat en 1801, VII, Le Sacerdoce et l'Empire, VIII, de Savone à Notre-Dame, IX, Le Concordat de 1813 ; 3° une seconde partie, Réaction, avec 8 chapitres, I, Le Concordat de 1817, II, Le parti prêtre et le parti libéral, III, De Lamennais à Montalembert, IV, L'Eglise et l'Université, V, L'Expédition de Rome et la loi Falloux, VI, de Pie IX à Cavour, VII, Napoléon III, La question romaine et le *Syllabus*, VIII, Mentana et le Concile du Vatican ; 4° une Conclusion ; 5° des Pièces justificatives, Les quatres articles (1682), les Décrets sur les biens ecclésiastiques et les vœux monastiques, la Constitution civile du clergé, les Décrets relatifs à la suppression des Congrégations séculières et des confréries, sur

l'Exercice et la police extérieure des cultes, le Concordat et les articles organiques, le Concordat de Fontainebleau, celui de 1817, la Loi du 15 mars 1850 sur l'enseignement, l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus*, etc., etc.

De l'histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France de 1789 à 1870, il ressort, comme l'a fort bien montré dans sa conclusion M. Debidour, que les rapports des deux pouvoirs sont devenus plus difficiles qu'avant la Révolution, que l'opposition de l'Eglise est plus dangereuse pour l'Etat de nos jours que sous l'ancien régime, que l'Eglise a regagné une grande partie du terrain que la Révolution lui a fait perdre.

Avant 1789, l'Eglise catholique (1) est unie de cœur à l'Etat ; tous deux se réclament du droit divin et se garantissent mutuellement et au nom du ciel leur puissance. Depuis 1789, l'Etat n'est plus catholique ; il n'est point pour cela devenu athée ; il est devenu laïque ; la loi civile fondée sur les Droits de l'homme et du citoyen, est indépendante de tout dogme et de toute Eglise. C'est pourquoi l'Eglise catholique le combat et le suspecte quand elle ne le combat pas. Elle n'admet ni la liberté des cultes, ni la laïcisation de l'Etat civil ; elle regrette les privilèges dont on l'a dépouillée, l'obligation où elle a été mise de se soumettre à la loi civile ; elle méconnait notre droit public en ce qui touche aux ordres monastiques ; elle proteste contre la loi organique du 18 germinal an X et contre toute mesure prise par le pouvoir civil pour arrêter les empiétements de l'autorité spirituelle sur l'autorité civile. Il paraît donc y avoir opposition radicale entre les principes de la Révolution qui inspirent la France depuis plus d'un siècle et ceux dont l'Eglise, après comme avant 89, n'a cessé de se réclamer.

En second lieu, l'opposition, plus vive, est devenue plus forte. L'Eglise catholique est devenue une monarchie absolue. Les congrégations ont propagé les doctrines ultramontaines ; les jésuites sont redevenus les inspirateurs et les moteurs principaux de l'Eglise ; l'autocratie pontificale a eu pour apologistes de Bonald, de Maistre, Lamennais, Louis Veuillot ; l'épiscopat s'est livré corps et âme à l'autorité discrétionnaire du souverain pontife. Le concile du Vatican a proclamé le pape infaillible, quant aux matières de *foi* et aux *mœurs*, c'est-à-dire à la direction morale des individus, des nations, des gouvernements, qui, théoriquement du moins, deviennent ainsi sujets du pape. Si tous les évêques obéissent au pape, tous les prêtres obéissent à leur évêque. Enfin l'Eglise est plus respectée qu'avant 1789, parce qu'elle est plus respectable, et par là encore elle est devenue plus puissante.

Aussi l'Eglise catholique a-t-elle reconquis une grande partie du terrain que la Révolution lui a fait perdre. Par l'enseignement, elle a repris une partie de la jeunesse ; les lois de 1833 et de 1850 lui ont fait une situation privilégiée dans les écoles primaires. Depuis 1850, elle a ouvert légalement des collèges d'enseignement secondaire ; elle a dominé même l'Université sous le second Empire et pendant l'ordre moral. Les congrégations religieuses ont formé des associations laïques qui ont même pénétré le personnel des services publics. Le pape et les évêques ont

(1) C'est sans doute pour abréger et pour parler le langage courant que M. Debidour se borne à dire « l'Eglise » ; peut-être est-il juste de rappeler qu'il y a en France des Calvinistes, des Luthériens, des Israélites, qui constituent au sens large du mot des « Eglises » obligées pour vivre de se faire les alliées de l'Etat contre l'Eglise catholique.

presque toujours pu affirmer avec impunité leurs prétentions et leurs espérances. D'ailleurs l'Eglise a eu des alliances politiques. D'abord, depuis le commencement de ce siècle jusqu'en 1877, celle du gouvernement; puis celle de l'ancienne aristocratie, qui lui est assurée sans réserve, alors qu'au XVIIIe siècle les nobles n'étaient pour elle ni très dévoués ni très respecteux ; après 1848, celle de l'ancienne bourgeoisie.

Si l'Eglise catholique n'a pas encore remporté sur l'Etat plus d'avantages, c'est que la masse populaire s'en est éloignée. Catholique de mœurs et d'habitudes plus que de convictions, elle n'est pas cléricale ; elle se méfie de l'Eglise comme des partis hostiles à la Révolution, que celle-ci a eus si longtemps pour auxiliaires. Devant une conversion tardive et incomplète, le suffrage universel est resté défiant.

Y aura-t il réconciliation ? La lutte reprendra-t-elle ? Et en ce cas, quel sera le triomphateur ? Voilà des questions auxquelles M. Debidour refuse de répondre, parce qu'il ne veut pas sortir du domaine de l'histoire. Mais tous ceux qui touchent à la politique et à qui se posent les questions qu'il n'a pas résolues, trouveront dans son livre les éléments propres à les résoudre. La Révolution, après la Renaissance, après la Réforme, surtout après les savants et les philosophes du XVIIe et du XVIIIe siècle, a voulu détruire l'édifice tout théologique qui avait été lentement et solidement construit pendant des siècles. L'Eglise catholique, qui l'avait déjà réparé au XVIe siècle, a essayé de le reconstruire et de détruire l'édifice nouveau. Il y a du côté de l'Eglise, comme du côté de la Révolution, des hommes qui estiment qu'un accord vaudrait mieux que la lutte, surtout à un moment où notre pays peut se trouver menacé dans son indépendance, même dans son existence, par de formidables coalitions. Se feront-ils écouter ? c'est ce qu'il n'est guère possible de décider. A coup sûr, ils trouveront bien des arguments dans le livre de M. Debidour.

S'il fallait, au point de vue purement historique, indiquer tout ce qui mérite d'être signalé et étudié, il serait nécessaire de reproduire la table des matières que nous avons indiquée précédemment (1). Qu'il nous suffise d'appeler plus spécialement l'attention de nos lecteurs universitaires sur ce qui concerne l'histoire de l'enseignement : 1° Les écoles centrales et les écoles primaires (p. 156 sqq.); 2° l'Université en 1815 (p. 342 sqq.); 3° l'Université en 1822 (p. 371 sqq.); 4° en 1830 (p. 414); 5° de 1835 à 1840 (p. 436 sqq.); 6° Ch. IV ; l'Eglise et l'Université, croisade contre l'Université (p. 444 sqq.) ; 7° l'Expédition de Rome et la loi Falloux (p. 481 sqq.); 8° les Congrégations enseignantes après le coup d'Etat (p. 527 sqq.); 9° la suspension du cours de Renan (p. 573); 10° le ministère Duruy (p. 594 sqq).

Ce livre, si nous ne nous trompons, a été préparé dans un cours libre à la Faculté des lettres de Paris, que nous avons ailleurs annoncé à son début. L'érudition en est sûre, la composition en est telle qu'on le lit comme s'il s'agissait d'un drame, dont on suivrait, sans pouvoir toujours respirer librement, les diverses péripéties. Et en fait, c'est bien d'un drame qu'il s'agit et d'un drame dont l'issue implique l'existence de notre liberté et peut-être même de notre pays.

F. P.

(1) Indiquons cependant le chapitre sur le Concordat de 1801 où M. Debidour démontre surabondamment que « Bonaparte n'a pas rétabli les autels en France » ; que la renaissance religieuse était antérieure au 18 brumaire ; que « le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'avait point déchristianisé la France ».

A. Pachalery, *Dictionnaire phraséologique de la langue française, à l'usage des Français et des Russes et, en général, de tous ceux qui parlent et écrivent en français*, Odessa, Raspopof.

Un premier spécimen d'une vingtaine de pages avait été soumis par l'auteur à un certain nombre de personnes dont les lettres figurent en tête du présent fascicule. A côté de quelques noms qu'on est étonné de rencontrer et dont la présence ne saurait être une garantie, il en est beaucoup qui sont propres à nous inspirer confiance : MM. Michel Bréal, Louis Havet, Gaston Paris, Léon Clédat, F. Durrbach, Louis Leger, Victor Henry, Ph. Fabia, Edouard Fournier, Salomon Reinach, Bogisich, etc.

L'auteur s'était d'abord proposé de s'adresser uniquement aux Russes. Mais au dernier moment on l'assura qu'en y apportant de légères modifications, son livre pourrait rendre des services aux Français. Il le remania et l'augmenta. Tel qu'il est publié, il sera utile aux Français et aux Russes, comme l'écrivent MM. Gaston Paris et Durrbach. L'auteur a réuni en groupes autant d'expressions que possible rangées sous le même chef, et il a choisi pour chef le mot dominant de chaque phrase. Toutes les fois qu'une même locution a dû être rangée sous deux chefs, il a toujours renvoyé, pour les explications, à celui qui avait été énoncé le premier. Ainsi le proverbe : *Le moine répond comme l'abbé chante* est d'abord donné, avec tous les détails qu'il comporte au mot *abbé*, puis répété sans commentaires au mot *moine*. L'énoncé de chaque expression a été imprimé en lettres grasses, les explications en caractère romain petit œil, les exemples, les citations, les phrases corrélatives en italique.

Le premier fascicule comprend 176 pages et va jusqu'à *Azor*. Comme spécimen, citons la première formule, *N'avoir pas fait une panse d'a*. L'auteur cite une formule analogue en russe, puis la formule française, *N'avoir pas fait un point d'aiguille*, une formule grecque d'Apelle, traduite par Pline en latin, le sens qu'elle prend dans le Dictionnaire de l'Académie, les façons de parler qui convergent vers l'idée de paresse : *Ne pas faire œuvre de ses dix doigts, Bayer aux corneilles, Aimer la besogne faite, S'endormir sur la besogne, Être mou à la besogne, Faire l'école buissonnière, Se croiser les bras, demeurer, se tenir les bras croisés, Prendre son temps, Rester en friche, Battre le pavé, Faire le lundi, Faire du lard, Gober des mouches, S'étendre comme un veau, Attendre que les alouettes tombent toutes rôties dans la bouche, C'est un las d'aller, C'est un grand lâche, Un mangeur de viandes apprêtées, de soupe apprêtée*. Enfin viennent les expressions populaires et argotiques : *S'endormir sur le rôti, Avoir les côtes en long, Etre malade du pouce, Avoir un poil dans la main, Casser du grain, avoir la flème ou battre sa flème, Enfiler des perles, Être voué au blanc, Se la couler douce, C'est un veau, un chauffe-la-couche, un dort dans l'auge*, etc. La plupart de ces phrases corrélatives doivent être expliquées par la suite.

M. Pachalery signale les origines grecques ou latines des proverbes français ; il explique les locutions latines que l'on emploie fréquemment dans la conversation ou dans le langage écrit, de sorte qu'après avoir parcouru ce premier fascicule, on s'aperçoit qu'on s'est rappelé beaucoup de choses oubliées, qu'on a appris beaucoup de choses que l'on ignorait.

L'ouvrage complet comprendra huit fascicules.

F. P.

Grande Encyclopédie. — La 577e livraison renferme un article de M. E. Blochet, sur la *Mongolie* et les *Mongols*

La 578e livraison contient un article du plus grand intérêt : *Monnaie*, par M. E. Babelon, membre de l'Institut. Qu'est-ce que la monnaie, quelle est son origine, son étymologie, sa valeur aux différentes époques, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, dans tous les pays du monde, son mode de fabrication, quel est son rôle, qu'entend-on par monométallisme et bimétallisme, etc. ? De nombreuses illustrations reproduisant les types des monnaies anciennes et modernes, depuis la sapèque chinoise jusqu'à la nouvelle monnaie française, offrent un attrait de plus à ce magistral article.

La 579e livraison renferme une série d'articles aussi variés qu'intéressants : la biographie de *Monroë* (accompagnée d'un paragraphe exposant la doctrine qui porte son nom) par M. Aug. Moireau ; celle de *Montaigne*, par M. Gazier ; deux articles d'histoire religieuse, *Monophysisme* et *Monothélisme*, par M. E.-H. Vallet ; l'historique du théâtre *Monsieur*, par M. Arthur Pougin ; un exposé complet tératologique des *Monstres*, par M. le Dr Laloy ; une monographie du *Mont-Saint-Michel*, accompagnée de belles illustrations, etc., etc.

Dans la 580e livraison figurent les articles *Montansier* (Théâtre), par M. Arthur Pougin ; *Montanus*, par M. E.-H. Vollet ; *Mont-de-Piété*, par M. Charles Strauss ; *Montenegro*, par M. A. Giron ; *Montesquieu*, par M. A. Gazier ; etc., etc.

Dans la 581e livraison, citons les bibliographies de *Montgolfier*, par M. Léon Sagnet ; de *Montgomery*, par M. Léon Marlet ; de *Monti*, par M. Menghini ; du philanthrope *Montyon*, par M. Ruyssen. La même livraison renferme une monographie de *Montmartre*, par M. H. Monin, et un article très développé sur les *Monuments commémoratifs* et les *Monuments historiques*.

*
* *

Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours par MM. Hatzfeld, A. Darmesteter et Ant. Thomas (Librairie Ch. Delagrave, Paris).

Cet important ouvrage touchera bientôt à sa fin : la 24e livraison contient la fin de la lettre « *p* », la lettre « *q* » en entier et la première partie de la lettre « *r* ». Bien qu'il ne s'agisse pas d'une encyclopédie, mais d'un simple dictionnaire, les détails donnés sur l'étymologie des mots, leurs sens souvent divers aux différentes époques de notre histoire, leurs acceptions diverses en font un ouvrage dont la lecture s'impose pour ainsi dire à tous ceux qui ont le respect et l'affection de notre langue. Signalons dans cette livraison les mots *propre*, *propriété*, et ses dérivés ; *protestant*, *protocole*, *punir* et ses dérivés ; *qualité*, *quand*, *quart*, *quartier* et leurs dérivés ; *question*, *qui*, *qui-vive*, *raconter*, *rame*, *rappel* et ses dérivés ; *rapporter*, *rassembler*, *rayer*, *rayon*, *rebelle*, *recevoir*, *rechercher*, *réclamer*, *récompense*, *reconnaître* et ses dérivés ; *réfléchir*, *regard*.

REVUES ÉTRANGÈRES

EDUCATIONAL REVIEW, édited by Nicolas Murray Butler. — Numéro de décembre 1897.

CH. W. ELIOT, *Tendencies of Secondary Education*. — Le Président de Harvard, distingue quatre tendances, d'inégale importance, d'ailleurs qu'il étudie dans l'ordre suivant : 1° L'enseignement des sciences de la nature tend à devenir plus intuitif et plus pratique ; — 2° L'éducation physique et l'hygiène tendent à prendre dans l'enseignement secondaire aux Etats-Unis la place qu'elles méritent et qu'elles n'avaient pas jusqu'ici ; 3° La langue maternelle, qui n'était que fort peu considérée comme matière d'enseignement, obtient de plus en plus cette qualité, et l'on commence à chercher pour elle des méthodes qu'on a depuis longtemps trouvées pour les langues étrangères ; — 4° L'enseignement historique, complètement délaissé jusqu'à ces dernières années, attire l'attention du public et des éducateurs ; il réclame la part de temps et de soins qui lui est due.

On pourrait rapprocher les pages où M. Eliot expose sa conception de l'histoire de celles que M. Lavisse a écrites sur le même sujet. « Ce qu'il faut enseigner surtout, pense M. Eliot, c'est la véritable histoire des peuples et des civilisations, bien plus que celle des dynasties, des invasions et des guerres ».

Par le temps que demanderaient ces innovations, serait débordé le cadre des deux modes d'enseignement jusqu'ici généralement adoptés là-bas : l'enseignement classique gréco-latin et l'enseignement latin-scientifique. Elles favorisent donc la création d'un enseignement particulier, *spécial, moderne*, qui sera un enseignement latin-scientifique où le latin sera remplacé par un enseignement scientifique plus concret, une éducation physique plus complète, une étude plus approfondie de la langue et de la littérature anglaises et une connaissance assez précise des grandes civilisations et des grandes époques du passé. Un tel enseignement, pense M. Eliot, sera moins complet, peut-être, moins aristocratique, sans doute, mais aussi éducatif que les autres, et il pourra faire des jeunes gens qui sont empêchés de prolonger leurs études au-delà de la dix-huitième année les égaux intellectuels de leurs camarades plus fortunés. Jusqu'alors, il était loin d'en être ainsi. Ceux qui devaient quitter le collège avant l'achèvement complet du cycle des études n'emportaient que des bribes d'un savoir qui était non seulement très incomplet, mais de plus en grande partie inutile. Ils étaient par suite très inférieurs, à ce point de vue, aux jeunes gens plus riches qui pouvaient continuer leurs classes. M. Eliot, qui se fait de la démocratie et de l'éducation la plus haute idée, croit qu'une démocratie ne peut pas se résigner à une telle injustice, à un tel mal, et il voit dans l'enseignement nouveau, dont les tendances actuelles qu'il a distinguées permettent d'espérer la constitution, le remède depuis longtemps réclamé contre ce mal. Aussi se réjouit-il d'observer que les bonnes maisons d'éducation secondaire entrent résolument dans la voie nouvelle et s'efforcent de développer et d'enrichir ceux de leurs enseignements qui peuvent constituer la culture extra-classique, afin d'égaler le niveau de cette culture à celui de la culture classique traditionnelle et de lui donner une valeur éducative équivalente.

LEWIS JONES, *Dr E. A. Sheldon*.— M. Lewis Jones, surintendant des écoles de Cleveland, consacre à Sheldon, qui fonda l'Ecole normale d'Oswego et qui la dirigea jusqu'à sa mort, une notice nécrologique. Sheldon aimait ardemment ses modestes fonctions ; il avait conscience de faire par elles un grand bien, non seulement au personnel de maîtres qu'il formait avec le plus grand dévouement, non seulement à l'enseignement primaire lui-même et à ses

petits élèves, mais encore à l'enseignement à tous les degrés. Les instituteurs primaires, instruits et animés par lui, arrivèrent en effet à préparer pour les collèges des élèves dont les habitudes, d'une part, et le savoir déjà acquis, d'autre part, étaient tels que les professeurs de ces collèges furent amenés tout naturellement à perfectionner leurs méthodes et à élever le niveau de leurs cours, progrès dont l'enseignement supérieur devait évidemment se ressentir.

Sheldon n'était pas seulement un maître admirable ; c'était aussi un esprit très élevé et très clairvoyant.

G. HEMPL. *The three-year undergraduate period as affecting our scholastic organisation.* — Le projet de fixer à trois années le temps normal de la scolarité des étudiants américains a soulevé des discussions sans nombre. Dans son travail, long et documenté, M. Hempl envisage la question de la réduction en durée de la scolarité, non pas d'après ses résultats probables en ce qui concerne les étudiants et les études, mais en mettant en relief les modifications qu'elle ne manquerait pas d'apporter à l'organisation intérieure des Universités.

WILL. S. MONROE. *Child Shedy and School discipline.* — Appliquant une fois de plus les procédés de la méthode démocratique, dont nous avons ici-même exposé le principe et montré l'application, *Revue* du 15 novembre 1897, M. Will. S. Monroe, qui est le plus ardent propagateur de cette méthode, étudie, un point particulièrement délicat de discipline scolaire. « Dénonceriez-vous un camarade qui, en classe, se serait rendu manifestement coupable d'une mauvaise action ? » Telle est la question qui a été posée à 3.000 enfants des écoles du Massachussets. 55 0/0 se sont prononcés pour l'affirmative, cette proportion élevée étant d'ailleurs créée surtout par les petites filles, dont 61 0/0 auraient dénoncé, alors qu'il y aurait eu à peine plus de la moitié des petits garçons qui seraient sortis de leur réserve. Ce sont donc les garçons qui sont le plus disposés à protéger les transgresseurs de la loi ; en outre, dans les deux sexes, les rigoristes les plus impitoyables sont les plus jeunes enfants, ceux qui ont de 7 à 10 ans.

AGNES CRARY, ELISABETH A. WITHEY, *English teaching in the lower schools.* — Ces deux études nous donnent, sur l'enseignement de l'anglais, qui est chose nouvelle dans les pays de langue anglaise, de très nombreux et très intéressants renseignements. La seconde surtout, qui donne de curieux échantillons de ses résultats, est instructive pour le lecteur étranger. Les remarques qui y sont faites sont appuyées en effet d'une multitude d'exemples choisis dans les copies des 894 candidats qui subirent l'épreuve écrite de langue anglaise aux examens d'entrée de Harvard en 1896. Ces copies ont été analysées avec le plus grand soin au point de vue de l'orthographe, de la ponctuation, du vocabulaire, de la construction des phrases et de la division en paragraphes par Miss Elisabeth Withey qui ne nous livre d'ailleurs aujourd'hui que la première partie de son étude. Elle nous en annonce pour bientôt la seconde où les copies des candidats à Harvard seront étudiées dans leur composition et dans leur style proprement dit et où sera donnée la conclusion du travail tout entier. A propos de cette seconde partie, qui en sera la plus importante, et de cette conclusion, que nous craignons assez dure pour l'enseignement secondaire américain, nous aurons occasion de revenir sur l'ensemble de l'étude de miss Withey.

MAURICE KUHN.

Bulletin. — M. N. M. Butler consacre dans sa *Revue Bibliographique*, un article fort élogieux au dernier ouvrage de M. Monroe ; *Bibliography of Education.* Cet ouvrage classe par catégories environ 3.200 livres ou brochures touchant à la pédagogie, et M. N. M. Butler approuve à la fois la commodité et la valeur scientifique de la classification de M. Monroe. Ces documents sont doublement précieux, puisqu'ils sont nombreux et pour la plupart inconnus du public français.

M. K.

DEUTSCHE ZEITSCHRIFT FÜR AUSLANDISCHES UNTERRICHTSWESEN
Hgg. von Dr J. Wychgram : Bd. III, h. 2.

Dr PAUL SCHMID, *Oxford et l'University Extension en été 1897.* — L'auteur de l'article a assisté en qualité de délégué aux meetings d'été de l' « University Extension » et rend compte de sa mission.

La séance d'ouverture eut lieu le samedi 31 juillet sous la présidence de l'évêque de Ripou, et dès le lundi suivant, commencèrent les cours et conférences dans les différentes salles de « New Examination Schools ».

Le mouvement d'extension commencé en 1873 à Cambridge et adopté par Oxford en 1878 s'est répandu sur toute l'Angleterre et le pays de Galles.

Son but est de donner l'enseignement supérieur à tous ceux qui ne peuvent fréquenter l'Université.

Plus de 150 villes en Angleterre et dans le pays de Galles ont adhéré au mouvement. Outre les meetings d'été, l'Association organise pendant toute l'année et surtout en hiver des cours dans un certain nombre de villes dont chacune forme pour ainsi dire le centre de toute une région. Les délégués des Universités fournissent tout un état-major de conférenciers qui vont faire des cours de ville en ville. Au bout de six mois environ, à la clôture des cours, ceux qui les ont suivis peuvent passer des examens dont le jury est composé d'autres professeurs que les conférenciers ambulants. Moyennant une somme de 10 schellings, des livres sont mis à la disposition de ceux qui sont trop éloignés des centres et chaque membre peut adresser au président du groupe six travaux écrits sur ses lectures, lesquels lui sont retournés annotés et corrigés.

Dans ces dix dernières années, plus de 190.000 personnes appartenant à toutes les classes de la société ont pris part aux conférences de l' « Oxford University Extension ».

Revenons au meeting d'été d'Oxford. Il avait été distribué 914 cartes d'entrée ; parmi les auditeurs, il y avait 150 étrangers de la plupart des pays d'Europe, des Etats-Unis, quelques-uns même étaient venus du Japon et du Cap de Bonne-Espérance.

Pendant la durée du meeting, du 31 juillet au 25 août, il a été fait plus de 230 conférences dont 71 sur les sciences naturelles (chimie, physique, botanique, anthropologie, etc.), 77 sur l'histoire, la littérature et la philosophie, 23 sur l'éducation, 26 sur les langues (anglais, grec et latin), 14 sur l'art. 4 sur l'économie nationale et 18 sur la théologie et l'éthique. En outre, plusieurs conférences payantes sur les travaux manuels (par exemple, la sculpture sur bois), sur la photographie, le chant, la sténographie et l'emploi des machines à écrire. Les conférenciers étaient au nombre de 60 dont 2 dames, presque tous Anglais, membres ou correspondants de l'Université d'Oxford ; 11 appartenaient au clergé et 3 au parlement ; il y en avait un de Dublin, un de Paris et un autre de Chicago.

A signaler les conférences du docteur Sweet sur la langue anglaise, du docteur Bonnier, de l'Ecole des Chartes de Paris, sur la littérature française ; du professeur Moulton, de Chicago, sur le Faust de Gœthe : du professeur Harow, sur Schubert et Chopin ; de l'historien Horoburg, sur les batailles de Wellington en Portugal et en Espagne et sur la campagne de Waterloo.

Particulièrement intéressante fut la conférence sur l'éducation à l'étranger. Quelques jours auparavant, le secrétaire Mariott avait demandé aux étrangers présents de vouloir bien donner des renseignements sur la question et prié ceux qui désiraient prendre la parole de se faire inscrire à l'avance. Le docteur Paul Schmid, l'auteur de cet article, par exemple, prit la parole sur la préparation des instituteurs en Allemagne et en particulier en Saxe ; Madame Landolphe, de Paris, sur l'enseignement supérieur des jeunes filles en France ; M. Garnier, de Rouen, sur l'enseignement primaire en France ; Mademoiselle Forchhammer, de Copenhague, sur l'enseignement des jeunes filles en Danemark et le docteur Greig, sur les gymnases modernes en Norvège.

Très intéressantes aussi les excursions et entre autres la visite à Blenheim, la grande propriété du duc de Marborough.

Le mouvement d'extension n'est pas irréligieux comme on l'a dit en plus d'une occasion, bien qu'en principe il ne tienne pas compte des divergences religieuses ; il ne vise pas non plus l'émancipation féminine dans le mauvais sens du mot, bien qu'en plus d'un endroit les femmes constituent la majorité de ses membres. Son seul but est de donner la culture supérieure à ceux qui ne peuvent suivre les cours de l'Université, à ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise de l'Etat et aux femmes. Cependant, au grand regret des chefs du mouvement, la dernière classe du peuple, la classe ouvrière, qui était principalement visée par l'association, n'adhère presque pas à l'extension. Malgré cela, l'« University Extension » est une œuvre généreuse qui pénètre toute la vie intellectuelle de l'Angleterre et promet pour l'avenir de sérieux résultats, grâce à l'ardeur et à l'enthousiasme de ses conférenciers, grâce aux hautes personnalités de l'Etat, qui mettent à son service leur influence, leur fortune et leurs efforts.

DEVAUSSANVIN.

LISTE DES OUVRAGES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

BERRA, *Codigo de Enseñanza primaria i normal de la provincia de Buenos-Aires La Plata.*

MICHELET, *Précis de l'histoire moderne au moyen âge* ; *Précis de l'histoire moderne* ; *Jeanne d'Arc*, 3 vol. Paris, Calmann Lévy.

LOUIS GRIMAUD, *Histoire de la liberté d'enseignement en France depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours*, Paris, Rousseau.

JULES ARZENS, *L'échec du gouvernement parlementaire et la réforme de notre régime constitutionnel*, Paris, Chevalier-Marescq.

ERNEST NAVILLE, *Le libre arbitre*, Paris, Alcan.

H. ZIVY, *Le Treize Vendémiaire an IV*, Paris, Alcan.

GEORGES FONSEGRIVE, *La question du latin, Paris, Lecoffre* (Extrait de la *Quinzaine*).

— *L'enseignement féminin*. Paris, Lecoffre (Extrait de la *Quinzaine*).

JAMES SULLY, *Etudes sur l'enfance*, Paris, Alcan.

ALFRED FOUILLÉE, *Les Etudes classiques et la Démocratie*, Paris, Alcan.

Dr FRANT DRTINA, *Nastin Dejin Vyssiho Skolstvi a theorii Paedagogickych ve Franch on doby Revoluce*. Dil. I, 1789-1814, Praze, Bursik el Kohout.

W. M. LINDSAY, *Introduction à la critique des textes latins basée sur le texte de Plaute* (*Traduction Waltzing*). Paris, Klincksick.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Arnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Lauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén. adj.
Aix, prof. à l'Institut catholique et à l'École libre des sciences politiques.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
E. Blondel, docteur ès lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Charpentier, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Dareste, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Clès Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Giry, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'Etat.
Velain, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Th. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
F. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Abbey, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
G. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Ayner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
J. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
J. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Conrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacerdoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stoerk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig)

A. CHEVALIER-MARESCQ ET Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

L'ÉCHEC
DU
GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE
ET LA RÉFORME
DE NOTRE RÉGIME CONSTITUTIONNEL
PAR
JULES ARZENS
Un volume in-8°. . . . . 3 fr. 50

LE
CODE OUVRIER
EXPOSÉ PRATIQUE
DE LA LÉGISLATION & DE LA JURISPRUDENCE
RÉGLANT
LE TRAVAIL ET LES INTERÊTS DES OUVRIERS
ET APPRENTIS

DEUXIÈME ÉDITION
MISE AU COURANT DE LA LÉGISLATION ET DE LA JURISPRUDENCE
comprenant, notamment, le Commentaire
DE LA LOI DU 1er AVRIL 1898 SUR LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS
ET DE LA LOI DU 9 AVRIL 1898 SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
PAR

Louis ANDRÉ
Procureur de la République à Chartres.

Léon GUIBOURG
Ancien Juge de paix.
Juge au tribunal civil de Poitiers.

Ouvrage honoré des souscriptions
des Ministères de la Justice, des Travaux publics, du Commerce
et de l'Industrie et du Conseil général de la Seine.

Un fort volume in-8°. — Prix . . . . . 10 fr.

Ceux qui possèdent déjà la première édition pourront la mettre au courant en achetant seulement le SUPPLÉMENT qui vient également de paraître : ce SUPPLÉMENT expose le dernier état de la législation et de la jurisprudence, et notamment, toutes les nouvelles lois comprises dans la deuxième édition s'y trouvent reproduites et commentées.

Prix du Supplément. . . . . 3 francs.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — VOL. XXXVI. — N° 5. — 15 NOVEMBRE 1898.

REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

PUBLIÉE
Par la Société de l'Enseignement supérieur

HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEC 10 1898
CAMBRIDGE, MASS.

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

Ouverture des conférences a la faculté des lettres de l'Université de Paris, Discours de M. le Doyen **A. Croiset**; Première réunion des étudiants en histoire, allocution de M. **E. Lavisse**, directeur d'études.
U. Gayon. — L'enseignement de la chimie appliquée a la faculté des sciences de Bordeaux.
Aug. Sabatier. — Les facultés protestantes de théologie et les études scientifiques dans les universités.
Paul Boyer. — Simples conseils aux élèves du cours de russe des langues orientales.
La législation et l'économie coloniales dans les facultés de droit de France.
F. P. — Une école normale pour les religieuses enseignantes.
Emile Bourgeois. — Les publications de l'Université de Lyon.
Le Problème de l'éducation secondaire (Suite), d'après MM. Georges Picot, Augustin Filon, Emile Gebhart.

NÉCROLOGIE

M. Heydenreich, *doyen de la faculté de médecine de Nancy.*

NOTES ET DOCUMENTS

I. Faculté de théologie catholique de Toulouse, 1898-1899. — II. Conservatoire des arts et métiers, 1898-1899. — III. Section des sciences politiques à l'Institut catholique de Lille 1898-1899.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Drtina, Nastin Dejin Vyssiho Skolstvi a Theorii pœdagogichych on doby Revoluce, Dil. I 1789, 1814; *Dr Karl Baxa*, Discours prononcé à la diète de Bohème; *Schmidt-Bauchez* et *V. M.*, La lutte de la Bohème contre le pangermanisme. La vérité sur les événements de Bohème; *Petit de Julleville*, Haase, syntaxe française du XVIIe siècle.

PÉRIODIQUES FRANÇAIS

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus; Revue des Revues et Revue d'Europe et d'Amérique; Revue des Deux-Mondes.

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent-être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE
DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* : — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique*; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . **200 francs**

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
CAMBRIDGE, MASS.

OUVERTURE DES CONFÉRENCES

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

La séance d'ouverture des Conférences de la Faculté des Lettres a eu lieu en Sorbonne, le jeudi 3 novembre. M. le doyen A. Croiset présidait, entouré des professeurs de la Faculté. M. Gréard, vice recteur de l'Académie de Paris, assistait à la séance. Environ 500 étudiants étaient présents.

Discours de M. A. CROISET, doyen de la Faculté des Lettres

Messieurs les Étudiants,

Ceux d'entre vous qui sont nos élèves depuis plusieurs années avaient l'habitude, à chaque séance de rentrée, de retrouver à cette place un homme que tous aimaient et respectaient, que sa parole cordiale et spirituelle, sa bonhomie pleine d'autorité, sa franchise parfaitement loyale désignaient, non moins que son grand savoir, à la vénération affectueuse de ses collaborateurs et de ses élèves. M. le doyen Himly, après quarante-huit années d'enseignement à la Faculté et dix-sept de décanat, a quitté ses laborieuses fonctions. Son souvenir du moins et son exemple restent présents au milieu de nous. Tous ici le regrettent, personne plus que celui qui a aujourd'hui l'honneur de vous parler à sa place. La confiance de mes collègues et la bienveillance du ministre, en m'appelant à lui succéder, me donnent l'occasion, qui m'est chère, d'exprimer publiquement les sentiments de tous à son égard. Qu'il reçoive, dans sa retraite toujours active, l'écho de mes paroles et l'hommage de nos communs respects.

Un autre professeur de la Faculté, M. P. Janet, abandonne cette année la chaire qu'il occupait depuis trente-cinq ans. Ce n'est pas le moment de rappeler en détail ce que l'enseignement philosophique et la Sorbonne doivent à M. Janet. Mais je suis sûr d'être l'interprète de nombreuses générations d'étudiants, et aussi de tous ses collègues, dont plusieurs furent ses élèves, en disant quelle

estime profonde n'a cessé de s'attacher pendant tant d'années à ce maître sincère, savant, prudent sans timidité, et, dans nos soutenances du doctorat, si libéralement respectueux des idées qui n'étaient pas les siennes.

C'est en 1883 que la Faculté des Lettres de Paris a établi l'usage de réunir ses étudiants dans une séance générale de rentrée et de leur faire entendre tout de suite la parole d'un de leurs maîtres. Nous avons eu l'honneur, mon ami Lavisse et moi, d'inaugurer cette tradition, et, pendant plusieurs années nous avons ainsi, comme directeurs d'études, souhaité la bienvenue à vos prédécesseurs. Quelques-uns s'en souviennent encore et nous font l'amitié de nous le dire. Ensuite, d'autres voix ont succédé aux nôtres, et la tradition, justifiée et confirmée par le succès, est devenue si solide que nous aurions aujourd'hui quelque peine à imaginer une reprise des travaux qui ne s'ouvrît pas de cette façon. Dans ces séances, de graves sujets de réflexions vous ont été proposés ; l'objet de votre activité universitaire a été maintes fois déterminé avec précision et éloquence par vos divers directeurs d'études. Cette année, je leur demande la permission de prendre un instant leur rôle et de vous adresser la parole à la fois comme votre ancien directeur d'études et comme votre nouveau doyen. Il est bon que nous nous connaissions les uns les autres. Il est bon aussi que nous réfléchissions ensemble sur la tâche que nous avons à faire en commun ; car nous avons à cœur de la faire le mieux possible, avec une claire notion du but à atteindre et une ferme volonté d'y parvenir pour le plus grand bien de la patrie française.

Nous nous appelons aujourd'hui l'Université de Paris. Les diverses disciplines, au lieu de vivre séparées comme si elles s'ignoraient les unes les autres, se sont rapprochées dans une organisation commune qui rend sensible leur unité. Quel est le principe de cette unité ? C'est l'esprit scientifique qui les inspire toutes, et qui est comme l'âme de l'Université rajeunie. Ce que proclame ce grand nom d'Université, c'est que, sous la diversité des objets et même des méthodes particulières à chaque discipline, il y a pourtant une manière générale de penser qui est commune à toutes, de certaines règles de méthode qui s'imposent à l'esprit humain dans toutes ses recherches, quand il est arrivé à l'âge de la maturité et qu'il n'a d'autre souci que la découverte du vrai. Ce que je voudrais examiner aujourd'hui avec vous, c'est la place de la Faculté des Lettres dans cet ensemble, et la forme spéciale que prend l'esprit scientifique dans des travaux comme les nôtres, auxquels on a

longtemps hésité à reconnaître cette parenté étroite avec ceux des Facultés voisines et amies.

S'il fallait donner une preuve de cette hésitation, je la trouverais dans le titre même de la chaire que j'occupe. Je suis professeur d'éloquence grecque. Ce mot d'éloquence évoque une idée d'art plus que de science. Il en est de même pour les chaires de poésie grecque, de poésie latine, d'éloquence latine. Il est clair que ces titres vénérables sont un legs du passé qui ne répond plus exactement à notre manière moderne de concevoir l'enseignement des Universités. Je ne demande pas qu'on les change, croyez-le bien : la saveur des vieilles choses a son charme, que nous avons trop rarement peut-être, en France, l'occasion de goûter, et le respect de ces formes un peu surannées n'empêche pas l'esprit nouveau de faire son chemin, quand ce respect n'est pas sottement superstitieux. Laissons donc les mots de côté et voyons les choses.

Or, dans les choses mêmes, il y a quelques difficultés, au moins apparentes. Un physicien, un mathématicien ont parfois quelque peine à reconnaître dans l'histoire ou dans la philologie ce qu'ils sont habitués à considérer comme la science. Dans une séance récente de l'Académie française, un grand mathématicien, recevant un grand philologue, exprimait avec finesse ce désaccord en disant que, si la philologie était une science, il fallait que le mot « science » n'eût pas tout à fait la même signification à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qu'à l'Académie des Sciences. Il y a peut-être du vrai dans cette observation : il vaut la peine, en tout cas, de s'en assurer. Car, comme nous nous servons couramment du mot de « science » pour l'appliquer à nos recherches, il est indispensable que nous nous rendions un compte exact du sens que nous donnons à ce mot et des raisons que nous pouvons avoir de persister à l'employer.

Ce qui caractérise la science aux yeux du savant proprement dit, du physicien par exemple, c'est la découverte de lois générales fondées sur des faits particuliers bien observés. Je parle du physicien, non du mathématicien, parce que ce dernier procède d'une manière déductive et que sa méthode est évidemment plus éloignée de la nôtre que celle du physicien, qui travaille, comme nous, sur des faits concrets, et non sur des abstractions. Or le physicien est parfois tenté de nous dire, lui aussi : « Où sont les lois que vous découvrez ? Où sont les lois incontestables, les lois définitivement acquises de vos prétendues sciences ? Je sais ce que c'est que la loi de Mariotte ; j'ignore ce que sont les lois de l'histoire ou de la littérature. Vous, littérateurs, vous êtes avant tout des hommes de

goût qui disputez sur le mérite des œuvres, sans toujours parvenir à vous entendre. Vous, historiens, vous essayez, au milieu de beaucoup d'hypothèses ou d'incertitudes, de faire revivre le passé. En quoi toutes ces recherches, si intéressantes qu'elles soient, ressemblent-elles aux travaux du vrai savant qui, dans son laboratoire, découvre une loi précise, une loi si certaine qu'il peut, en répétant ses expériences, reproduire aussi souvent qu'il lui plaît le fait dont il a établi la loi ? » Voilà l'objection, Messieurs, et je ne crois pas l'avoir affaiblie pour le besoin de ma cause. Quelle part de vérité renferme-t-elle ?

Je dois reconnaître tout d'abord que nos études, par certains côtés, sortent en effet du cadre de la science proprement dite. Une étude des littératures, d'où le sentiment du beau serait exclu, ou une étude de l'histoire qui se bornerait à réunir des documents sans en dégager la vie, seraient certainement incomplètes. Historiens ou littérateurs, tous nous visons à une reconstruction artistique, à une synthèse vivante du passé. A cet égard donc, l'objection n'est pas sans fondement. Mais elle ne touche qu'une partie de nos travaux. Cette résurrection du passé par l'histoire politique et littéraire n'est pas une création purement subjective comme une œuvre de fiction. Ce n'est pas de notre fonds que nous en tirons les éléments, c'est de la réalité méthodiquement observée. L'œuvre d'art que nous voulons élever repose donc sur une préparation d'un caractère tout différent. C'est cette préparation que nous appelons scientifique. Toute la question est de savoir en quel sens elle est scientifique et dans quelle mesure.

Je pourrais ici faire observer que, si le caractère général de la science est d'aboutir à des lois vérifiables par l'expérience, il y a cependant des sciences incontestées, dont certaines parties au moins n'offrent pas ce caractère. Les descriptions et les classifications de l'histoire naturelle n'ont rien de commun avec l'idée de loi. En astronomie, l'expérimentation joue un rôle presque nul. Mais admettons ce caractère général de la science et voyons si nos recherches en sont aussi dépourvues qu'on l'imagine quelquefois.

C'est une loi physique que l'eau pure, sous la pression atmosphérique, bout à 100 degrés. Comment le physicien a-t-il découvert cette loi ? Une série d'essais lui a montré que l'ébullition de l'eau se produit, selon les circonstances, à des températures différentes. Il a noté avec soin toutes ces circonstances. Il s'est alors aperçu que, toutes les fois que se trouvaient réunies certaines circonstances identiques, pureté de l'eau, pression atmosphérique égale à 76, l'ébullition se produisait à la température de 100 degrés. Il y a donc

deux ordres de recherches dans son travail : d'abord une série d'observations particulières (il a noté des températures, mesuré des pressions, étudié la composition de son liquide) ; ensuite une comparaison de ces différentes observations particulières, d'où s'est dégagée à ses yeux une liaison constante de phénomènes ; c'est cette liaison constante qui s'appelle une loi.

Et nous, que faisons-nous, quand nous voulons préparer solidement nos études de littérature ou d'histoire ? Nous faisons des choses fort analogues.

D'abord nous étudions des faits particuliers. Nous cherchons à les connaître avec la même précision que le physicien qui note les éléments de ces expériences. Quand nous interprétons un texte, nous pesons minutieusement la valeur des mots ; par des comparaisons attentives avec le contexte, par des statistiques, par l'étude de l'usage propre à l'écrivain, nous en déterminons la valeur de signification et d'expression aussi exactement qu'il est possible. La critique verbale, la critique d'authenticité, se font par des procédés semblables, qui sont nos pesées et nos mesures, nos « tables de présence et d'absence », comme dirait Bacon. Pour déterminer le caractère essentiel d'un écrivain ou d'une époque, nous établissons des hiérarchies de caractères qui sont l'équivalent des classifications de l'histoire naturelle. Si nous travaillons à écrire la vie d'un écrivain, à raconter un événement politique, à décrire une institution, nous recherchons les témoignages, nous les pesons, nous les comparons avec le même soin que le physicien qui fait ses expériences.

Ensuite nous cherchons des lois. Il y a, dans les sciences philologiques et morales, beaucoup plus de lois qu'on ne le croit communément : il y a des lois scientifiques, je veux dire des liaisons constantes de phénomènes, dans toutes les branches de nos études, et ces liaisons se constatent à peu près de la même manière qu'en physique ou en chimie, sinon par des expériences, du moins par des observations répétées et infiniment variées, qui, en présentant à l'esprit les phénomènes sous des aspects changeants, permettent d'en dégager l'élément fixe qui est la loi. Si beaucoup de personnes l'ignorent, c'est d'abord que nous nous servons moins couramment de ce mot de loi que les savants proprement dits, et ensuite qu'on s'en est souvent servi dans un sens tout autre, celui d'une édiction impérative, qui a pu créer quelque obscurité. Quoi qu'il en soit, je n'ai pas besoin de démontrer qu'il y a de véritables lois, au sens scientifique du mot, en phonétique ou en morphologie. Il y en a aussi en syntaxe, en littérature, en histoire, en morale, en psychologie. Déterminer le sens de l'aoriste grec, c'est proprement cher-

cher une loi, car c'est chercher à découvrir une liaison constante entre une forme grammaticale et une signification. Pour y réussir, on réunit des exemples, on les compare, on note les traits qui se modifient et ceux qui persistent à travers la diversité des observations, on cherche à les relier par des hypothèses que de nouvelles observations confirment ou détruisent ; enfin, on arrive graduellement à la vérité. Lisez dans l'admirable livre de M. Duclaux, *Histoire d'un Esprit*, le récit des tentatives faites par les pastoriens pour arriver à découvrir les causes de l'immunité vaccinale : vous y trouverez la même série d'observations, de tâtonnements, d'hypothèses provisoires, peu à peu remplacées par des hypothèses qui semblent aujourd'hui définitives. L'historien politique qui note certaines relations constantes entre les institutions et l'état des esprits ; l'historien littéraire qui constate des rapports du même genre entre les formes littéraires et la civilisation d'un peuple ; le moraliste qui étudie quels liens unissent la moralité et le bonheur ; le psychologue qui nous enseigne comment nos idées s'associent les unes aux autres, tous cherchent et découvrent des lois. Et la méthode qu'ils emploient dans leurs recherches est toujours la même essentiellement que celle que j'indiquais tout à l'heure, observer, analyser, comparer, dégager le fait permanent du chaos des faits particuliers et en apparence contradictoires.

S'il en est ainsi, Messieurs, s'il est vrai que nous faisons des opérations fort analogues à celles du physicien ou du naturaliste, et cela pour arriver à des résultats qu'on peut rapprocher des leurs, où est donc la différence ? Et faut-il aller jusqu'à dire que, dans cette partie du moins de nos études que j'ai appelée la préparation de l'œuvre d'art, nous soyons des savants tout à fait de la même manière ? Ce serait inexact. Il y a entre eux et nous plusieurs différences, dont il ne faut ni méconnaître ni exagérer l'importance.

D'abord nous travaillons sur une matière infiniment plus complexe et fuyante. C'est une vérité mise définitivement en lumière par Auguste Comte que la complication va toujours croissant quand on s'élève des sciences mathématiques aux sciences physiques, puis aux sciences biologiques, enfin aux sciences sociales. Dans cette complexité infinie qui caractérise les phénomènes de la vie littéraire, de la vie morale, de la vie politique, nous ne sommes jamais tout à fait sûrs de n'avoir rien négligé d'essentiel : ou, pour mieux dire, nous sentons presque toujours dans l'objet étudié un arrière-fond qui nous échappe. Même quand nous sommes arrivés à une approximation satisfaisante dans la détermination des caractères d'un objet donné, nous sommes souvent très embarrassés pour gé-

néraliser, c'est-à-dire pour formuler une loi. Car, d'une part, si l'on a pu dire que deux feuilles ne sont jamais semblables, il est encore plus vrai que deux hommes, deux œuvres littéraires, deux institutions, ne sont jamais identiques ; de sorte que nous aboutissons souvent à des portraits individuels qu'il serait imprudent de transformer en types trop absolus ; et, d'autre part, eussions-nous trouvé une liaison de phénomènes à peu près constante, il y a toujours une cause d'incertitude dans cet inconnu que les uns appellent liberté morale, que les autres appelleront d'un autre nom, mais qui est à coup sûr un élément de variation et d'erreur aussi difficile à calculer qu'à éliminer. De tout cela résulte que beaucoup de nos lois gardent un caractère d'approximation ou de contingence qu'on ne trouve pas au même degré dans les sciences proprement dites, et que les images que nous traçons des faits particuliers sont parfois plus sujettes au risque de n'en pas reproduire la physionomie tout à fait exacte.

Une seconde différence, plus grave peut-être encore, consiste dans la nature des instruments dont nous nous servons. Un physicien a des thermomètres, des baromètres, des règles à mesurer, des balances. Ce sont des instruments d'une impartialité absolue. Ce sont en outre des instruments dont le témoignage frappe tous les yeux. Le philologue et l'historien cherchent à s'assurer des avantages analogues par l'emploi de preuves aussi concrètes, aussi objectives que possible ; mais ils ne peuvent toujours y réussir. Il n'ont souvent d'autre thermomètre et d'autre baromètre que leur propre esprit, affiné et cultivé par l'exercice. Or l'esprit peut être égaré par bien des causes. En outre, même s'il a raison, il lui est parfois impossible de rendre ses preuves convaincantes pour d'autres esprits moins cultivés. Tel dialogue de la collection platonicienne est manifestement apocryphe. Pas un homme compétent ne peut en douter, mais comment en convaincre un ignorant ? Et à quel signe reconnaît-on l'homme compétent ? Un faussaire célèbre vendait à un homme qui n'était pas le premier venu des lettres autographes de Pascal, où le grand écrivain janséniste s'exprimait comme un médiocre élève de J.-J. Rousseau : l'acheteur, homme illustre pourtant, n'en était nullement choqué, et, quand on lui signalait la supercherie, se refusait à y croire. Tous les yeux peuvent lire un thermomètre, mais beaucoup d'esprits, même cultivés à d'autres égards, sont incapables de discerner dans un texte le détail plus ou moins délicat qui trahit la fausse attribution.

Voilà donc, entre les sciences proprement dites et celles qu'on cultive à la Faculté des lettres, des différences qu'il ne faut pas méconnaître. Mais il ne faut pas non plus les exagérer. Ce sont plutôt

des différences de degré dans la certitude que des différences radicales de nature. Même quand on se sert du thermomètre et du baromètre, il arrive qu'on obtienne des résultats inexacts. Même dans les phénomènes physiques et chimiques, à plus forte raison dans les phénomènes biologiques, la complexité est assez grande pour entraîner beaucoup d'erreurs, beaucoup de vues incomplètes. L'histoire des sciences est pleine de généralisations hâtives et de théories éphémères. Et quand une théorie nouvelle, destinée à triompher, s'y montre pour la première fois, il ne faut pas croire que la force probante de l'expérimentation désarme tout d'abord les résistances : rappelez-vous les luttes de Pasteur non seulement à ses débuts, mais presque jusqu'à la fin de sa vie ; jamais historiens ou philologues ne se sont heurtés les uns contre les autres plus violemment. Quant à la rigueur apparente des lois physiques une fois découvertes et proclamées, si elle provient, comme il est évident, de la simplicité plus grande des choses et de la foi implicite du physicien au déterminisme absolu des phénomènes, ce n'est là, pour ainsi dire, qu'une circonstance secondaire, un peu extérieure à la science proprement dite, et qui n'en détermine pas le caractère essentiel. Savoir qu'on ne sait pas, ou qu'on ne sait que d'une manière approximative, c'est encore de la science, selon la doctrine profonde de Socrate. Le contraire de la science, c'est de croire savoir ce qu'on ne sait pas. En d'autres termes, le fond de la science, le principe qui la vivifie et qui en rapproche toutes les parties les unes des autres, n'est pas telle particularité de méthode ou tel résultat ; c'est ce que j'appelais en commençant l'esprit scientifique, et qu'il est maintenant plus facile de définir avec quelque précision.

L'esprit scientifique, Messieurs, si varié dans ses applications, si difficile à acquérir et à conserver sans défaillances, est au fond très simple. Il consiste d'abord dans la possession de quelques notions peu nombreuses ; ensuite, et c'est le principal, dans quelques bonnes habitudes intellectuelles. Ces notions préliminaires se ramènent essentiellement à ceci, que l'objet de la science est de découvrir autant que possible des liaisons constantes de phénomènes, c'est-à-dire des lois, et que l'on ne peut y arriver que par l'observation méthodique de la réalité. Quant aux habitudes intellectuelles, elles n'ont rien non plus de mystérieux, ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'elles soient communément répandues parmi les hommes, ni d'une conquête aisée. Elles s'appellent liberté d'esprit, attention infatigable aux faits, sentiment de la difficulté des choses, prudence dans les affirmations, hardiesse ingénieuse à imaginer des solutions provisoires, scrupule à les vérifier, empressement à les

abandonner devant l'opposition de la réalité. Ces qualités sont les conditions premières de la science. Jointes à l'apprentissage technique d'une discipline particulière, elles en constituent les conditions suffisantes. Si elles manquent, nulle science ne peut exister.

Cet esprit scientifique est si peu répandu parmi les hommes qu'il est souvent méconnu ou mal compris et qu'il donne prétexte aux reproches les plus étranges.

Vous entendrez quelquefois parler de l'orgueil, de la vanité du savant. Je ne prétends pas que l'orgueil et la vanité ne puissent se rencontrer chez des savants, car les savants sont des hommes. Mais ce n'est pas la science qui enseigne l'orgueil, puisque une de ses règles les plus essentielles est la soumission aux faits, l'abandon de tout sentiment personnel qui pourrait s'interposer entre la réalité des choses et l'esprit de l'observateur. A moins que l'on n'appelle orgueil cette fermeté du savant qui, habitué à chercher des preuves, ne peut se déclarer convaincu que s'il l'est réellement et ne sait pas mentir à sa conscience. En ce sens, Galilée était orgueilleux s'il est vrai qu'il ait dit devant ses juges : « Et pourtant la terre se meut. » Mais cet orgueil-là n'est que la forme la plus haute de l'honnêteté. Pour moi, Messieurs, la science me paraît plutôt une grande école de modestie : car plus on sait, plus on s'aperçoit que le savoir de l'homme est restreint, et que l'inconnu nous environne de tous côtés.

On dit aussi parfois que la science est immorale, en ce sens que, préoccupée surtout du fait, elle aboutit à justifier tous les faits, quels qu'ils soient. S'il arrive qu'un savant commette cette faute, il a tort. Mais il n'y a pas besoin d'être savant pour la commettre. C'est même un acte peu scientifique que de tomber dans cette erreur, car c'est confondre le domaine des faits avec celui de l'idéal, ce qui est, on l'avouera, une forte méprise. Je ne sais si le respect des faits, tel qu'on l'entend au sens scientifique, risque de conduire parfois certains esprits médiocres à une confusion aussi grossière. Mais ce qui me semble évident, c'est que ce respect des faits a aussi des conséquences morales excellentes sur lesquelles il serait injuste de fermer les yeux. Le mensonge positif est la négation même de la science. Aussi rien n'est plus rare, chez un savant de profession, qu'un mensonge de ce genre. Le respect de la vérité est, pour ainsi dire, sa vertu professionnelle. Il pourra se mal défendre contre la prévention ou le préjugé. Dans ce cas, par l'imperfection même de son esprit scientifique, il altérera la vérité. Mais ce sera presque toujours au moyen d'une interprétation, d'une hypothèse arbitraire, non par un mensonge conscient et prémédité.

On reproche quelquefois aussi à la science d'être cosmopolite, antipatriotique. Si l'on veut dire par là que la vérité géométrique ou historique est la même à Paris qu'à Berlin, on a raison. Mais cela ne vaut guère la peine d'être dit, et en tout cas ce n'est pas matière à grief. Aussi les ennemis de la science ne l'entendent-ils pas de cette façon. Ils veulent insinuer que le savant, habitué à mettre la vérité avant tout, est plus disposé qu'un autre à sacrifier les intérêts de sa patrie à ceux des étrangers. Cela, Messieurs, c'est une calomnie et une sottise. La patrie a besoin de connaître la vérité. Si elle a commis des fautes, il est de son intérêt, comme de sa dignité, de le savoir, pour les réparer ou pour n'y plus retomber. Bacon a dit : *Quantum scit homo, tantum potest.* C'est vrai des cités comme des individus, et du monde moral comme du monde physique. Toute erreur se paie, et l'homme qui dit la vérité à son pays est le plus pieux de ses fils, celui qui lui rend le plus grand et le plus courageux service. Cette vérité peut être désagréable ; mais que penseriez-vous d'un médecin qui, sachant la cause d'une maladie et pouvant la guérir, en nierait l'existence pour plaire un instant à son malade et le laisserait mourir au milieu de ses belles paroles? La rhétorique du patriotisme est aussi vaine que coupable. La grandeur de Démosthène vient surtout de ce qu'il a dit à Athènes plus de vérités pénibles qu'aucun de ses contemporains, Phocion excepté. Quand le grand historien Polybe faisait entendre à sa patrie de douloureuses vérités, il était meilleur patriote que les fous qui, par leurs flatteries, poussaient la Grèce à sa ruine. Fortifier en vous l'esprit scientifique, c'est rendre à la patrie, soyez-en sûrs, un des plus grands services que vous puissiez lui rendre. Si quelques ignorants vous traitent de cosmopolites, laissez-les dire, et continuez de bien faire.

Ici, vous apprendrez à développer en vous l'esprit scientifique par la pratique même du travail de la science. C'est en forgeant, dit un proverbe, qu'on devient forgeron. C'est en pratiquant le travail scientifique qu'on devient un vrai savant, c'est-à-dire un homme capable de trouver méthodiquement des vérités nouvelles. De même que le chimiste et le physicien doivent acquérir d'abord, dans le laboratoire, le maniement correct de leurs instruments de recherches, vous apprendrez à la Sorbonne, dans des cours spéciaux, le maniement des sciences auxiliaires de l'histoire et de la philologie. Au besoin, le Collège de France et l'Ecole des Hautes Etudes, avec qui nous ne voulons lutter que d'ardeur au travail et de zèle pour la vérité, vous apporteront le fraternel concours de leurs enseignements. Dans nos cours et conférences, vous trouverez partout la

méthode scientifique en pratique et en honneur. La théorie, en pareille matière, n'est rien sans la pratique; car il s'agit surtout de prendre de bonnes habitudes intellectuelles, et les habitudes ne s'enseignent pas *ex cathedra*. Vous serez donc obligés de faire un choix parmi les objets offerts à vos études et de ne pas trop vous disperser. On ne peut guère appliquer à la fois à des études très diverses les méthodes minutieuses de la science. Quelquefois peut-être, le champ d'études que vous aurez choisi vous semblera étroit. Vous aurez quelque regret aux vastes horizons. Ne vous laissez pas aller à ces défaillances. Un objet n'est petit que pour un esprit incapable d'en saisir les relations avec l'ensemble des choses. Un homme de génie fait sortir, de la recherche la plus restreinte en apparence, des conséquences immenses et imprévues. Un bon esprit peut toujours agrandir l'objet de ses recherches, si limité qu'il le suppose, en le rattachant à des idées générales qui s'en trouveront éclaircies et fortifiées. Il l'agrandit aussi par le sentiment de l'utilité intellectuelle et morale qu'apporte à sa propre culture le travail qu'il accomplit. Ce n'est pas un avantage médiocre que de se rendre, par l'étude d'un objet même restreint, plus capable de liberté et de probité intellectuelles, d'attention, de persévérance, de pénétration, de vérité.

En vous disant, Messieurs, que votre préparation scientifique doit se faire sur une matière forcément assez restreinte, je n'ai garde d'oublier pourtant l'extrême utilité qu'il y a aussi à embrasser du regard l'ensemble des choses pour mieux comprendre l'objet même qu'on étudie. Ce qui doit être spécial et soigneusement limité, c'est surtout le côté technique de cette préparation. Mais il y a, dans la vue de l'ensemble, un enseignement philosophique d'une importance capitale. Il est bon, selon le mot de Platon, de s'élever du détail à l'idée générale, pour redescendre ensuite de l'idée au détail. Il faut avoir « des clartés de tout », non des connaissances superficielles et vaines, mais une notion précise de l'unité des choses et de leurs différences, un aperçu de la manière dont les mêmes principes essentiels de méthode s'appliquent dans des domaines voisins, et une idée des résultats obtenus.

Cette unité supérieure de la science est virtuellement contenue dans l'unité organique de l'Université. Encore faut-il qu'elle devienne sensible. Trop souvent, en fait, elle reste à l'état latent. Chacun suit son sillon jusqu'au bout, sans regarder le sillon voisin. Le conseil de l'Université de Paris a résolu de remédier à cet état de choses par une tentative qui sera inaugurée cette année. Des conférences, en petit nombre, d'un caractère général, s'adressant à tous les étudiants indistinctement, seront faites successivement par des

maîtres des diverses Facultés, qui apporteront, devant un auditoire bien préparé à les comprendre, quelques échantillons des résultats obtenus par leurs sciences respectives et quelques exemples des méthodes suivies pour les atteindre. Nous espérons, Messieurs, que cette tentative vous intéressera. Si votre concours justifie nos espérances, il y a là le germe d'une tradition nouvelle qui se développera pour le bien de tous. D'autres conférences, destinées surtout au public, complèteront en même temps l'activité universitaire en faisant pénétrer dans la foule le meilleur de notre esprit et de nos idées. Les Universités, qui doivent être avant tout des centres de travail, doivent être aussi des foyers de lumière. Il ne faut pas qu'elles s'enferment en elles-mêmes. Il est nécessaire que tout le monde sache ce qu'elles font et pourquoi elles travaillent. C'est seulement en s'appuyant sur la sympathie intelligente des amis du dehors qu'elles auront toute leur efficacité nationale.

J'ai terminé, Messieurs, ces indications préliminaires que je vous devais. Et maintenant, vous allez entrer dans une année laborieuse, Entrez-y avec courage et avec joie. Vous songerez à vos examens, cela n'est pas défendu, mais vous songerez aussi aux intérêts supérieurs dont je viens de vous parler. En travaillant pour la licence, pour l'agrégation, pour le doctorat, vous vous direz que vous travaillez pour la science, pour la culture de votre esprit, pour le bon renom de nos Universités, et pour préparer à la France des générations éprises de la vérité (1).

ALFRED CROISET.

(1) L'allocution de M. Lavisse aux étudiants d'histoire aurait dû suivre le discours de M. Croiset. Elle nous est arrivée quand la mise en pages était commencée et a dû être placée plus loin (*N. de la Réd.*).

L'ENSEIGNEMENT DE LA CHIMIE APPLIQUÉE

A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE BORDEAUX (1)

Le Sud-Ouest de la France est plus agricole qu'industriel; aussi les premières applications de la chimie, à l'Université de Bordeaux, ont-elles été faites tout d'abord à l'agriculture, et plus spécialement à la viticulture, qui intéresse à un si haut point la région du Bordelais. Depuis plus de 43 ans (mars 1855), la Faculté des sciences possède un cours annexe de chimie agricole, qui a été professé par M. Baudrimont jusqu'en 1880 et, depuis, par son successeur immédiat, M. Gayon. Dans ce cours, qui est public, le professeur expose successivement les principes de la physiologie végétale, la théorie des engrais, la composition des produits agricoles, les maladies de la vigne, la vinification, le rôle des microbes en agriculture, l'alimentation rationnelle des animaux, etc., de telle sorte qu'en un cycle de deux ou trois années, les auditeurs sont mis au courant des progrès réalisés dans toutes les parties de la science agronomique.

Le cours de chimie agricole est complété par l'institution d'une station agronomique, créée en 1880 et rattachée également à l'Université. Le rôle de la station est multiple : sa fonction principale est de faire des recherches d'intérêt régional; c'est ainsi que son directeur, M. Gayon, et ses divers collaborateurs, y ont étudié les engrais et les maladies de la vigne, la composition et les maladies du vin, la pasteurisation, la fermentation du fumier, la réduction des nitrates par les infiniment petits, les levures alcooliques, et, en général, tous les phénomènes de fermentation.

Pour être complète, la station devrait posséder un champ d'expériences, un vignoble étendu, dans lequel pourraient être institués

(1) Cf. Revues du 15 juillet 1897, BUISINE, Les laboratoires de chimie appliquée à la Faculté des sciences de Lille ; du 15 janvier 1898, GENVRESSE, La chimie appliquée à Besançon ; du 15 avril 1898, BICHAT, L'enseignement des sciences appliquées à la Faculté des sciences de Nancy ; du 15 octobre, GENVRESSE, Voyage dans des Universités françaises et étrangères (*N. de la Réd.*).

des essais de culture et de vinification rationnelles. Malheureusement, une organisation de cette importance exigerait de grands frais que ni l'Etat ni le département n'ont pu, jusqu'à présent, prendre à leur charge. A défaut d'un terrain officiel, les propriétaires sont généralement disposés à prêter quelques ares de vignes à titre gracieux, pour des expériences de courte durée. Combien plus favorisées sont les stations agronomiques et œnologiques de l'étranger! C'est avec envie que j'admirais, il y a quelques jours à peine, près de Vienne, la magnifique station chimico-physiologique expérimentale de viticulture et de fruiticulture de Klosterneuburg, que les travaux de son éminent directeur, M. L. Roesler, ont rendue célèbre dans le monde entier et qui pourrait servir de modèle à tous les établissements agronomiques ayant le caractère scientifique.

Dans le laboratoire de la station agronomique, on fait aussi des analyses agricoles; celles-ci sont gratuites pour les comices agricoles, les comités administratifs, les ingénieurs et les conseils élus des départements; celles qui sont demandées par les propriétaires, agriculteurs, fabricants ou négociants d'engrais, sont payées d'après un tarif réduit approuvé par M. le Préfet de la Gironde. L'action de la station, limitée, à ses débuts, au seul département de la Gironde, s'est étendue peu à peu aux départements limitrophes, tels que la Charente, la Charente-Inférieure, le Lot-et-Garonne et les Landes. Plus de 14.000 échantillons, ayant exigé plus de 50.000 dosages, ont été jusqu'ici reçus et analysés. Ces chiffres démontrent l'utilité des stations et le profit que le public apprend à en tirer pour l'étude des sols, le contrôle des engrais, l'analyse des eaux et des produits agricoles.

Enfin, la station agronomique est ouverte aux auditeurs du cours de chimie agricole qui désirent répéter les expériences faites par le professeur dans ses leçons publiques; elle accueille aussi les étudiants français ou étrangers qui veulent se perfectionner dans la pratique des analyses agricoles ou se familiariser avec les principes scientifiques de l'œnologie. Indépendamment des Français, un grand nombre d'Américains, de Russes, de Grecs, etc., pour la plupart délégués de leurs gouvernements respectifs, y ont séjourné de longs mois et sont restés, depuis, en correspondance avec son directeur.

Le déplacement d'intérêts amené par la crise viticole qui suivit l'invasion phylloxérique, les besoins nouveaux de la viticulture, l'accroissement de nos relations commerciales avec les colonies françaises et les pays d'outremer, ont provoqué une extension sensible de l'industrie chimique et l'établissement d'importantes usines dans le Sud-Ouest. Pour répondre aux exigences de cette nouvelle

situation, la Faculté des sciences a demandé aux pouvoirs publics, et obtenu en 1887, un enseignement de chimie industrielle, puis, en 1891, la constitution d'une école de chimie appliquée à l'agriculture et à l'industrie.

Cette école, comme l'indique son titre, a pour but de former des chimistes, non seulement pour les industriels, mais encore pour les agriculteurs, les viticulteurs et les négociants en vins. Les jeunes gens étrangers sont admis à suivre, aux mêmes conditions, les mêmes cours et les mêmes exercices que les étudiants français. Les seuls frais exigés sont ceux des manipulations.

La durée des études est au minimum de deux années. L'enseignement comprend : comme partie théorique, les cours de chimie générale professés régulièrement à la Faculté pour les candidats aux certificats d'études supérieures, des cours spéciaux de chimie industrielle, de chimie agricole et de chimie analytique, les cours de physique élémentaire du P. C. N. ; comme partie pratique, une série de préparations de corps purs, des analyses qualitatives et des analyses quantitatives, y compris les principaux essais commerciaux et industriels, des exercices microscopiques et des excursions dans les usines chimiques de la région. Les professeurs actuels sont MM. Dubourg, Gayon, Gossart, Vézes et Vigouroux.

On aura une idée du travail imposé aux étudiants par le tableau suivant, qui donne la répartition hebdomadaire des cours et manipulations pour les deux années normales :

	1re année.	2e année.
Cours de chimie générale. . . .	3 heures.	5 heures.
» » appliquée . . .	5	5
Manipulations et exercices . . .	34	30
Cours de physique élémentaire.		2
Totaux	42	42

Pendant la durée de leurs études, les élèves sont soumis à des interrogatoires fréquents, à des examens semestriels et à un examen final comprenant des épreuves écrites, des épreuves pratiques et des épreuves orales. Ceux qui ont obtenu des notes suffisantes reçoivent un diplôme de chimiste délivré au nom de l'Université de Bordeaux.

Les élèves diplômés peuvent être admis à continuer leurs travaux pratiques dans les laboratoires de la Faculté pendant une ou deux années supplémentaires. Ce complément d'études leur sert, soit pour se spécialiser en vue d'entrer dans une industrie déterminée, soit,

s'ils sont bacheliers, pour préparer des certificats d'études supérieures et obtenir le grade de licenciés qui les dispense de deux années de service militaire. Les meilleurs prennent, sans effort, les certificats de chimie générale, de chimie industrielle et de physique expérimentale.

Bien que de création récente, l'école de chimie appliquée, ouverte sous la direction de MM. Gayon et Joannis, avec la collaboration de M. Dubourg, est fréquentée chaque année par un nombre de plus en plus grand d'élèves venant, non seulement de la Gironde et des départements voisins, mais encore de toutes les régions de la France, des colonies françaises et des pays étrangers. Elle a déjà fourni des préparateurs à nos Facultés et des chimistes à diverses administrations : agriculture, douanes, guerre, colonies, chemins de fer, etc., ainsi qu'à des industries agricoles, gazières, métallurgiques, etc. Tout fait espérer que sa prospérité se développera encore davantage, que les industriels apprécieront de plus en plus la valeur des diplômes qu'elle délivre et que, combinant son action avec celle de la station agronomique, elle contribuera à faire connaître au loin l'enseignement supérieur de l'Université de Bordeaux.

Avec les écoles de chimie de Paris, de Lille, de Nancy et de Lyon, celle de Bordeaux constitue une vaste pépinière de jeunes gens initiés à la chimie théorique et à la chimie pratique, disciplinés et habiles, dans lesquels les industriels trouveront, pour tous leurs besoins, des collaborateurs intelligents et dévoués, souvent même des chercheurs et des savants capables de faire les découvertes les plus utiles à leurs intérêts et les plus glorieuses pour notre pays.

U. Gayon

Les Facultés de théologie protestantes et les études scientifiques dans les Universités.

Une place modeste, mais très honorable, a été faite aux Facultés protestantes de théologie dans les Universités organisées par la loi de 1896. A l'Université de Paris s'est trouvée naturellement rattachée l'ancienne Faculté de Strasbourg. La Faculté de Montauban est devenue membre de l'Université de Toulouse. Cette place se trouve-t-elle justifiée, non pas au point de vue concordataire — ce qui ne fait pas question, vu la législation actuelle des cultes protestants — mais à un autre point de vue plus général, au point de vue de l'intérêt scientifique ? Poser cette question revient à demander jusqu'à quel point ces Facultés peuvent s'associer à l'œuvre commune des Universités et quelle part elles sont en mesure de prendre au progrès général de la science, lien et raison d'être des Universités elles-mêmes.

I

On pourrait tout d'abord soulever une sorte de question préalable. Ce qui constitue l'unité de la science et, par suite, une Université moderne, c'est l'unité de méthode. Cette méthode repose sur l'autonomie interne de la raison, c'est-à-dire sur l'inébranlable certitude qu'a l'esprit moderne de posséder en soi la norme souveraine de ses idées et de ses actes. L'évidence rationnelle, l'expérience positive, la critique libre : tels sont les principes ou les conditions premières de tout travail scientifique digne de ce nom ; tel est le

lien de parenté et de solidarité qui rattache en un faisceau puissant et homogène toutes les branches de la science. Une Faculté de théologie peut-elle pratiquer cette méthode et entrer loyalement dans la solidarité intime de cet organisme? N'y apparaîtra-t-elle pas toujours comme un corps étranger qui, serve d'une méthode d'autorité, fait une œuvre à part, sans profit et sans valeur pour l'ensemble de la science?

On comprend à la rigueur qu'une telle objection soit élevée, à propos des Facultés de théologie catholiques qu'on suppose, à tort suivant moi, régies uniquement par la méthode d'autorité. En fait, la méthode autoritative, c'est-à-dire la méthode proprement scolastique, ne règne souverainement, pour les catholiques, que dans une seule discipline, dans l'étude du dogme. Mais on ne voit pas que dans les autres, dans l'archéologie, dans la critique des textes par exemple, sauf quelques points réservés, un savant catholique manque de liberté, au point de ne pouvoir rien faire de scientifique. La réalité dément ici une logique trop prompte. Il y a des Facultés catholiques nationales dans les Universités allemandes, et elles y rendent d'incontestables services. Croit-on que des hommes tels que l'abbé Duchesne, le P. Denifle, l'abbé Batifol, l'abbé Bouquet et d'autres encore ne tiendraient pas bien leur place dans une Université?

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que si l'objection a quelque chose de spécieux pour les Facultés catholiques, elle n'a aucune raison d'être à l'égard des Facultés protestantes. Dans le protestantisme — c'est sa faiblesse d'après les uns, sa force d'après les autres — il n'y a ni autorité fixe ni tribunal dogmatique infaillible, et, dès lors, le travail scientifique n'y saurait être arrêté ou bridé par aucun pouvoir. Si le libre examen n'est pas le fond de la théologie protestante, pas plus qu'il n'est le fond d'aucune doctrine religieuse ou philosophique, il en est la forme inaliénable et nécessaire, une forme qui sort invinciblement de son principe, une forme sans laquelle ce principe même n'est plus. Chaque protestant s'en réfère à l'Écriture; mais aucun tribunal que celui de sa raison et de sa conscience n'en fixe pour lui l'interprétation. Les confessions de foi que certaines églises ont pu se donner n'ont jamais eu d'autorité absolue. Elles restent toujours revisables et subordonnées à une meilleure intelligence de l'Écriture et de la foi chrétienne. On conçoit dès lors que la libre recherche et la libre discussion dans les choses religieuses soient précisément nées dans le protestantisme et restent le privilège même de ses académies et de ses écoles. C'est là,

historiquement, que se trouve la préface ou la préparation de la méthode scientifique qui a triomphé depuis dans les études d'histoire. On verra donc que les Facultés de théologie issues de cette tradition, n'ont aucune peine d'accepter cette méthode scientifique et de la pratiquer avec autant de conscience et de logique qu'on peut le faire ailleurs.

Le subjectivisme du principe religieux protestant entraîne un régime qui a naturellement ses avantages et ses inconvénients. Il est certain qu'il est bien moins capable que l'objectivité du principe catholique de maintenir l'unité extérieure de l'église et d'assurer le gouvernement des âmes. En revanche, il crée une riche variété de formes ; il se plie sans effort à toutes les diversités nationales et individuelles, et peut suivre l'évolution sociale et se prêter à tous les progrès et à toutes les vicissitudes de la culture générale. On lui a fait et on lui fait encore un grief capital de cette variabilité indéfinie. Nous ne discutons pas la valeur du grief au point de vue religieux. Tout dépend ici de l'idée qu'on se fait de la religion. Mais qui ne voit que le grief s'évanouit au point de vue scientifique et même se change en quelque chose de contraire ? Qu'est-ce à dire, en effet, sinon qu'en l'absence d'une autorité dogmatique immuable, les études théologiques protestantes se poursuivent dans la condition naturelle et normale de toutes les autres études scientifiques ? Eh ! sans doute les théologiens protestants sont divisés et soutiennent incessamment les plus vives controverses. Mais quels sont les savants qui ne discutent pas ? Les historiens et les critiques de profession, les philologues et les archéologues, les philosophes et les médecins, les jurisconsultes et les chimistes, les économistes et les politiques sont-ils moins divisés et ont-ils des disputes moins acharnées ? Et si quelqu'un en prenait prétexte pour contester la validité de leurs études, ne lui répondrait-on pas que la science humaine ne s'accroît pas autrement et qu'elle est fille de la controverse et de la liberté ? Ces batailles entre savants n'ont-elles pas pour effet de rendre leurs démonstrations plus rigoureuses, leurs observations plus exactes et plus complètes, l'expérimentation plus décisive, et, par conséquence, la recherche scientifique plus féconde ?

Entre les disciplines ou Facultés qui obéissent à une méthode commune, les échanges sont constants et l'action est réciproque. N'est-ce pas le cas entre les Facultés protestantes et leurs sœurs dans les Universités ? Se passe-t-il rien de décisif dans celles-ci qui n'ait un immédiat contre-coup dans celles-là ? Schleiermacher était un professeur de théologie ; peut-on méconnaître la profonde influence

qu'il a exercée sur la philosophie allemande ? Mélanchthon n'a-t-il pas été le père de l'humanisme en Allemagne ? Kant et Hegel appartenaient à la Faculté de philosophie. Où donc ont ils eu plus de disciples que dans les Facultés de théologie protestantes ? Que ne faudrait-il pas dire si nous voulions signaler ces échanges et ces relations dans le domaine des études historiques ou dans celui de la critique des textes et des monuments ? Il y a donc correspondance et solidarité vivante entre ces Facultés et les autres, au point qu'une séparation intervenant, causerait un affaiblissement et un sérieux dommage des deux côtés.

Il manquerait quelque chose à ces réflexions préliminaires, si nous ne constations encore l'indépendance scientifique et le caractère franchement universitaire des professeurs de théologie. Non seulement ils sont nommés comme tous les autres par le ministre de l'instruction publique, suivant les formes arrêtées par la loi, mais ils ne sauraient être révoqués, après jugement universitaire, que par lui ; ils sont inamovibles comme leurs collègues. Bien plus, on voit ou l'on a vu des savants laïques, des docteurs ès lettres, comme M. Massebieau, ou bien des élèves de l'école normale, comme M. Raoul Allier, occuper des chaires dans les Facultés protestantes de théologie sans avoir rien à sacrifier de leur idéal scientifique. Nous citerons encore l'exemple de M. Edouard Sayous, passant d'une chaire du lycée Charlemagne à une conférence à la Faculté de Montauban, et, de celle-ci à la Faculté des lettres de Besançon ; ou encore celui de M. Philippe Berger, quittant une chaire de la Faculté de théologie de Paris, pour prendre celle de M. Renan au Collège de France, sans se croire obligé de modifier sa méthode de recherche scientifique ou d'enseignement. N'est-ce point une confirmation pratique de ce que la logique des principes faisait déjà pressentir ? L'histoire des études théologiques protestantes en sera une démonstration plus positive encore.

II

Si l'on recherche quelles sont les études qui, dans les Facultés protestantes de théologie, servent de point de départ et de fondement à toutes les autres, on voit tout de suite que ce sont les études de critique et d'exégèse, c'est-à-dire des études essentiellement historiques. Dans les Facultés catholiques, la dogmatique reste la branche maîtresse ; dans les Facultés protestantes, cette discipline maîtresse,

c'est la critique et l'exégèse des textes. Le rapport est renversé : dans les unes, la dogmatique régente l'exégèse ; dans les autres, c'est l'exégèse qui régente la dogmatique et lui impose ses résultats. Voilà pourquoi les études historiques générales ont si grandement profité des travaux des écoles protestantes.

On peut bien dire qu'en ceci, l'attachement quelque peu superstitieux des premiers théologiens protestants à la lettre de la Bible, l'autorité même qu'ils lui accordaient ont eu pour effet naturel de stimuler leur zèle et leurs efforts pour rétablir dans leur intégrité primitive ces textes sacrés et pour les comprendre dans leur sens naturel. Ce qui avait arrêté jusqu'au XVIe siècle l'intelligence des textes religieux et même philosophiques anciens, c'était la conviction où l'on vivait depuis les Alexandrins, que ces textes avaient des sens multiples : un sens matériel et un sens spirituel, un sens apparent et un sens profond ; d'où les incroyables abus de l'exégèse allégorique, véritable lunette magique qui rendait toute histoire impossible et vaine. Ce fut une révolution décisive, quand Luther et Calvin, étudiant la Bible, affirmèrent qu'il n'y a qu'un seul sens valable et réel, celui que donnent naturellement la grammaire et l'histoire. C'était fonder l'interprétation rationnelle des textes. L'initiative vient ici des écoles protestantes, comme le prouvent les travaux des Etienne, des Théodore de Bèze, des Casaubon, des Louis Cappel, des Jacques Lefèvre. Naturellement et tout aussitôt les théologiens catholiques rivalisèrent d'effort et d'érudition. Les violentes controverses qui s'engageaient sur ce domaine tournaient cependant au profit de la vérité scientifique générale. Des points étaient successivement acquis sur lesquels on ne pouvait plus revenir : par exemple, la date récente des points voyelles dans l'écriture hébraïque, l'inauthenticité des fausses Décrétales, celle des écrits du Pseudo-Denys l'Aréopagite, le caractère légendaire de la papesse Jeanne, les remaniements subis par les lettres d'Ignace, le caractère apocryphe des oracles sibyllins, l'inauthenticité du passage de l'historien Josèphe sur le Christ, etc. Tout cela ouvrait des vues singulièrement nouvelles sur les habitudes littéraires de l'antiquité et sur la nature et la formation des textes venus jusqu'à nous. Quelle large voie ouverte aux recherches et à la critique ! Quelle heureuse et féconde émulation entre savants catholiques et savants protestants qui, se réfutant, se surveillant les uns les autres, étaient par cela même ramenés sans cesse à une vue plus objective des choses et à un respect toujours plus scrupuleux des textes et des faits ! Et quelles mœurs nouvelles s'introduisaient ainsi peu à peu ! Même, dans les camps opposés, les savants sentaient naître entr'eux la

conscience d'une solidarité plus haute créée par le culte commun de la science et la poursuite de la vérité historique. Ils se rendaient de mutuels services et se prêtaient réciproquement appui contre l'intolérance souvent égale de leurs coreligionnaires. C'est ainsi qu'arrêtée par les Protestants, la *Critica Sacra* de Louis Cappel, professeur à Saumur, dût de voir le jour, en 1650, à l'appui du P. Petau, du P. Mersenne et du P. Morin. En revanche, quand l'*Histoire critique du Vieux-Testament* à son tour, fut anéantie, moins trois ou quatre exemplaires, par la police de Louis XIV et l'intolérance orthodoxe de Bossuet, ce furent des Protestants qui la réimprimèrent en Hollande et la rendirent au monde savant. Bienheureuse rivalité et noble échange de bons offices que vint interrompre la Révocation de l'Edit de Nantes! Cet acte néfaste fut encore plus funeste aux bonnes études historiques qu'à la liberté de conscience. La science des Cappel fut remplacée par l'érudition plate de dom Calmet ; la critique de Richard Simon par la critique de Voltaire. Ni la France ni la religion ne gagnèrent au change.

Toutefois le progrès ne s'arrêtait point. Les études de critique, d'exégèse et d'histoire se poursuivirent avec éclat dans les Universités protestantes de la Hollande, avant de s'installer en Allemagne et en Angleterre. Par l'exercice et la discussion, la nouvelle méthode prenait conscience d'elle-même, affirmait son principe et posait les quelques règles qui la constituent. C'est un théologien hollandais, Kuenen, qui, il y a trois quarts de siècle, résumant toute cette expérience d'un laborieux passé, formulait en ces quatre règles la méthode d'exégèse historique devenue d'application stricte dans toutes les Facultés et pour tous les textes sans exception aucune : bréviaire moderne de tout esprit critique. 1° L'interprétation d'un texte doit être d'abord rigoureusement *philologique et grammaticale*, c'est-à-dire conditionnée par l'*usus loquendi* du temps et par l'*usus loquendi* de l'auteur. 2° Cette interprétation doit être rationnellement *cohérente* c'est-à-dire qu'un passage doit être toujours pris avec le contexte et s'y relier comme un anneau dans une chaîne. 3° Elle doit être, en outre, *historique*, c'est-à-dire se trouver en harmonie ou en correspondance avec les données positives de l'histoire ambiante. 4° Enfin, elle doit être *psychologique*, c'est-à-dire aboutir, quand elle est achevée avec succès, à nous rendre l'état mental, le tour d'esprit particulier, la physionomie morale, dont le texte interprété n'est après tout que l'expression ou l'effigie. N'est-il pas évident que là où cette quadruple tâche est bien remplie, l'exégèse fournit à l'historien des matériaux que l'esprit scientifique peut utiliser en toute sécurité.

III

Voyons, en effet, les résultats acquis. Quelques exemples suffiront pour les rappeler à la mémoire et les mettre en lumière. En ce qui regarde les premiers textes chrétiens et en particulier le texte des écrits du Nouveau Testament, un labeur de trois siècles, commencé avec Théodore de Bèze aboutit à l'*Editio octava major* du Nouveau Testament grec de Tischendorf et à celle de Westcott et Hort, qui sont deux monuments de science critique auxquels rien n'est à comparer dans les lettres classiques les mieux explorées. Et ce n'est pas seulement un texte plus sûr et meilleur qui se trouve ainsi offert à ceux qui ont le souci ou le besoin de le posséder. Quel profit n'ont pas retiré de ces études, de cette recherche de nouveaux manuscrits, de cette collation scrupuleuse des variantes des disciplines plus générales, comme la paléographie grecque et latine et, par surcroît la philologie et l'histoire des langues latine et grecque ! C'est dans ce grec chrétien populaire tel qu'il se montre dans les évangiles canoniques et apocryphes, dans les Actes des apôtres et des martyrs qu'on a pu étudier la crise très curieuse par laquelle le grec ancien s'est transformé en grec moderne. A cet égard, de quel prix ne sont pas des travaux de lexicologie ou de grammaire tels que ceux qui se trouvent si admirablement résumés dans la *Clavis* de Wilke et Grimm et dans la *Grammaire* de Winer ?

La philologie sémitique doit encore plus que la philologie grecque aux recherches des théologiens protestants. C'est avec la Réforme que commence l'étude méthodique de l'hébreu et des dialectes parents, et bien qu'il faille ici faire une grande part aux savants juifs et catholiques dont les mérites sont indiscutables, personne ne niera l'importance des travaux d'un Louis Cappel, d'un Louis de Dieu, des Buxtorf, d'un Jean Leclerc dans le passé, et d'un Gesenius, d'un Ewald, d'un Reuss, d'un Kuenen dans notre siècle. Il va bien sans dire que nous ne citons ici que les morts, autrement il nous faudrait dénombrer, en France, en Suisse, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et aux États-Unis toute une phalange de travailleurs dont les études renouvellent et élargissent incessamment le domaine des études orientales. Il suffit de voir la place et la part qu'ils prennent aux congrès des orientalistes pour juger si une université moderne pourrait, sans un grand dommage scientifique, se priver de leur concours. Il est bien certain aujourd'hui, pour qui est

tant soit peu au courant de ces sortes d'études, que les grands ouvrages de Renan sur l'*histoire des langues sémitiques*, sur l'*histoire du peuple d'Israël* et sur *les Origines du christianisme*, ont eu pour base et pour préparation les patientes analyses de la critique et de l'exégèse protestantes et n'auraient pas été possibles sans elles. Que l'on compare avec cette œuvre de Renan, la *Bible* de Reuss, professeur de théologie à Strasbourg, et l'*Introduction aux livres de l'Ancien Testament* de Kuenen, professeur de théologie à Leyden et l'on se rendra compte immédiatement du profit que le premier a tiré des travaux accumulés dans les Facultés de théologie protestantes.

Nous voudrions surtout faire remarquer comment, par l'effet même de la méthode appliquée à ces disciplines, la plupart d'entre elles se sont transformées et ont perdu peu à peu leur caractère confessionnel pour devenir de véritables chapitres de l'histoire générale. Ce sont autant d'affluents qui, descendant des vallées latérales, à leur heure, viennent déboucher sur le grand fleuve et l'enrichissent du tribut de leurs eaux.

Du temps de Bossuet, par exemple, le dogme du canon biblique édicté par l'Eglise, mettait à part les livres hébreux et un certain nombre des premiers livres chrétiens. C'étaient deux recueils sacrés. On en faisait l'étude dans une discipline théologique qui s'appelait et s'appelle encore *Isagogique* ou *Introduction* à la Bible. La succession même des formes qu'a prises cette discipline en marque et en dessine le progrès. C'était d'abord un assemblage informe de toutes sortes de remarques et de notions qu'on jugeait propres à faciliter la lecture de ces écrits. Peu à peu, le point de vue historique a triomphé ; le point de vue dogmatique a reculé. L'introduction critique est devenue, dans les ouvrages de M. Reuss, par exemple, un chapitre d'histoire littéraire. A l'heure actuelle, M. Ad. Harnack écrit avec une critique et une érudition admirables, une *Histoire de la littérature chrétienne des trois premiers siècles*, et M. l'abbé Batifol le suit dans cette voie sans hésitation ni scrupule. N'est-ce pas là une précieuse contribution à l'histoire générale ?

En ce qui regarde la littérature et l'histoire du peuple d'Israël, cette évolution de la critique et de l'exégèse est frappante et digne d'attention. Sous les patientes analyses de trois ou quatre générations de professeurs, la gerbe sacrée s'est dénouée et les écrits qui la composaient se sont disséminés tout le long de l'histoire du peuple, comme autant de documents que les circonstances expliquent et qui éclairent en retour la route suivie par la nation elle-même. Rien de plus intéressant à cet égard que l'histoire de la cri-

tique du Pentateuque. La question de la composition et de la date de ce recueil est certainement plus avancée aujourd'hui et plus près d'une solution historique que celle des poèmes d'Homère. Les divers documents antérieurs tressés dans la rédaction dernière ont été débrouillés ; trois ou quatre législations successives superposées se sont montrées à l'œil dans ce qui passait autrefois pour l'œuvre unique de Moïse ; le rôle des prophètes a été rétabli et la *Thorah* juive, perdant son antiquité fabuleuse et son unité artificielle, est apparue ce qu'elle est en réalité, une compilation des traditions légendaires et des lois successives d'Israël. Elle est rentrée du même coup dans les temps historiques n'étant pas plus ancienne que l'œuvre d'Hérodote. Parallèlement se déroulait l'histoire des idées religieuses suivant une évolution chronologique déterminée. Et, de même que l'introduction débouche dans l'histoire littéraire, l'histoire d'Israël venait déboucher naturellement dans l'histoire générale des religions.

Même révolution en ce qui regarde les livres du Nouveau Testament et les origines du christianisme. Ici, encore, l'histoire a substitué ses vues positives aux abstractions de la dogmatique. Replacées dans leur milieu, expliquées par les causes historiques qui les provoquaient, les épîtres de saint Paul, par exemple, ont pris une vie, un relief, une signification concrète qui jette sur la vie de l'Église primitive et les conflits qui l'ont agitée, autant de lumière qu'elles-mêmes en reçoivent. Ce fut, dans le temps, comme une résurrection opérée par les études vraiment géniales de Christian Baur, professeur de théologie à l'Université de Tübingen. Je ne sais pas si l'on trouverait ailleurs une œuvre de critique et d'exégèse plus admirable que celle qui est résumée dans l'*Histoire des trois premiers siècles du Christianisme*. Sans doute, cette œuvre n'est pas définitive. Baur s'est trop hâté de conclure et de prolonger, au moyen de la logique hégélienne, les premières lignes que l'étude patiente des textes lui avait permis de tracer, Mais nul ne lui ravira la gloire d'avoir ici, comme en ce qui touche le quatrième évangile, ouvert la tranchée largement et au bon endroit. Les corrections que la critique apporte incessamment à son système, en redressent les erreurs sans en ébranler les fondements.

Plus complexe, plus obscur, plus insoluble encore paraissait le problème des origines et de la composition des trois premiers évangiles. C'est une intéressante et bien suggestive histoire que celle de la critique évangélique depuis Semler et Schleiermacher. Et cette histoire s'est toute passée dans l'enceinte des Facultés de théologie protestantes. L'écheveau a fini par se débrouiller. Aujourd'hui,

grâce aux travaux de MM. Reuss, Holzmann et Réville, la question, si ardemment discutée a reçu une solution vraiment littéraire, flottante sans doute encore dans les détails, mais ferme pour l'ensemble. Toutes les *Vies de Jésus* en dépendent. Ceux qui veulent s'en rendre compte, n'ont qu'à lire le *Jésus de Nazareth* que vient de publier M. Albert Réville. Sont-ce là des études et des résultats que l'histoire générale puisse dédaigner?

La matière nous déborde de toutes parts et nous craignons de prolonger cet exposé outre mesure. Mais comment ne pas signaler un troisième point, où l'heureux succès de ces études de critique et d'exégèse s'est montré plus étonnant encore. Qui n'a entendu parler des apocalypses juives et chrétiennes? Ces écrits que personne ne comprenait plus, il y a un siècle à peine, étaient tenus par les uns pour de mystérieuses révélations divines, les plus divines de toutes, et, par les autres, pour des œuvres de folie et de déraison. On avait tort des deux côtés. L'exégèse des Facultés de théologie en a retrouvé la clef; elle a reconstitué, dans son importance historique et avec sa signification vraie, cette branche de littérature qui fut une maîtresse branche dans les siècles qui précédèrent ou suivirent l'ère chrétienne, et sans laquelle il ne serait pas possible d'entrer dans l'état mental des hommes de cette époque ni de s'expliquer soit les dernières convulsions de la nation juive, soit les origines et les premiers triomphes de la religion nouvelle.

L'explication du livre de Daniel, la première production de ce genre, peut être présentée comme le triomphe scientifique de la méthode historique. Ce triomphe est aujourd'hui à peu près incontesté. L'ignorance et la superstition des âges passés avaient classé *Daniel* dans le groupe des grands prophètes de l'époque assyrienne, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, avec lesquels il formait un si étrange contraste. Il a fallu l'arracher à ce cadre impossible pour le remettre à sa vraie date et dans le milieu où il s'explique tout naturellement; nous voulons dire l'époque de la révolte et de la victoire des Macchabées. Du coup, tous les oracles et tous les calculs en devenaient simples et lumineux. Avec le secret de sa composition, on surprenait celui de la composition de toutes les productions du même genre qui se succèdent sans interruption et se multiplient à mesure que les temps deviennent plus mauvais et que s'approche la catastrophe finale. L'apocalypse de Saint Jean s'est expliquée à cette lumière comme toutes les autres et l'on a pu écrire enfin une histoire suivie et naturelle de ce genre de littérature qui constitue l'une des plus intéressantes conquêtes de la science historique de notre temps.

Certes, tout n'est pas fini. La voie est ouverte ; elle n'est pas encore parcourue. Les questions résolues en font surgir incessamment de nouvelles qui, sur tous les points que nous venons de toucher, excitent et réclament le labeur de nouveaux ouvriers. Les travaux accomplis justifient dans le passé la place des Facultés de théologie dans les Universités, ceux qui restent à faire ne la justifient pas moins pour l'avenir.

IV

Si, des origines et des temps primitifs, nous passons aux âges subséquents et à l'histoire de l'Eglise, de la philosophie et de la civilisation chrétiennes, le concours des professeurs de théologie ne paraîtra pas moins utile. N'est-il pas évident que durant ces dix-huit siècles, la société religieuse et la société civile, les problèmes théologiques et les problèmes politiques, l'art et la religion, les dogmes de l'Eglise et les systèmes philosophiques de l'école se pénètrent et se mêlent si intimement, que, pour les bien entendre, l'aide des hommes qui ont reçu, de leurs études antérieures et de leur inspiration intime, une préparation spéciale, ne saurait être superflue. Quel érudit, en quelque partie qu'il porte ses investigations personnelles, n'a eu l'occasion d'apprécier des histoires générales de l'Eglise, telles que celles de Gieseler, de Néander ou de Baur ? La première, surtout, n'est-elle pas un admirable instrument de travail ? N'est-ce pas encore un professeur de théologie de Strasbourg, Charles Schmidt, qui a écrit la première histoire des Albigeois, d'un caractère vraiment scientifique ? Ne peut-on pas mettre à côté les études du même savant sur les mystiques des XIVe et XVe siècles et sur l'histoire littéraire de l'Alsace? C'est Reuss, déja nommé, qui a débrouillé les origines de la Bible française et, en ce moment, c'est son élève et un maître de la Faculté de théologie de Paris, M. Samuel Berger, qui a entrepris et mène admirablement l'histoire de la Vulgate et de son texte au moyen âge.

Quand on arrive à la période de la Réforme et à l'histoire même du protestantisme, les services historiques des théologiens protestants deviennent plus nombreux et plus éclatants. Rien qu'en Suisse et en France, ce que les érudits de cet ordre ont accumulé de nouveaux documents découverts, de monographies précises et neuves, d'études ou de narrations plus générales, forme une masse énorme dont, seules, des publications comme le *Bulletin de l'histoire du protes-*

tantisme français, la *France protestante*, la *Correspondance des Réformateurs*, peuvent donner l'idée. Il y faut joindre l'édition monumentale de Calvin, si magistralement commencée par Baum, Cunitz et Reuss et continuée par leurs successeurs strasbourgeois. Ce sont là des trésors que ne cessent de fouiller et dont profitent chaque jour tous ceux qui, sans distinction d'école ou de croyance, veulent s'instruire sur les premiers temps de l'histoire moderne. Nous ne possédons en français qu'une bonne histoire de Luther, et c'est l'œuvre d'un théologien protestant, M. Kuhn. Mais je ne puis tout dire. Il faut se contenter de ces exemples et passer à quelque chose de plus général.

Il est une discipline moderne qui est née dans les Facultés de théologie protestantes et a pris en peu de temps une ampleur et une importance générale véritablement extraordinaires. C'est l'« histoire des dogmes ». Il ne s'agit point ici, cela va sans dire, de catalogues ou simples collections des décisions de l'Eglise et des sentences des Pères, comme on en a beaucoup fait jusqu'au XVIIe siècle. On ne sortait pas de la scolastique. Il s'agit de deux problèmes généraux qui relèvent au plus haut point de la philosophie et de la critique historique : le problème de la formation des dogmes et celui de leur évolution. Le premier se pose dans le premier âge du catholicisme ; le second remplit les siècles suivants. Le dogme catholique n'est pas tombé du ciel. Il n'y a pas plus, en histoire, de dogme divin que d'institution divine. Le surnaturel n'est pas objet de science. Le dogme catholique est né de la rencontre, sur terre gréco-romaine, des deux courants de la tradition philosophique de l'hellénisme et de la tradition religieuse de l'Evangile et de la Bible juive. On voit leurs eaux, d'abord si hostiles et si hétérogènes, se mêler d'abord dans les écrits des Pères apologistes et de Justin le Martyr, puis dans ceux d'Origène, d'Augustin et de Jean Damascène et former enfin un nouveau fleuve de notions et de théories dont s'abreuvera tout le moyen âge.

Ayant cette origine, liée, par conséquent, au progrès de l'esprit humain, l'évolution du dogme suit nécessairement celle de la philosophie et ne s'arrête pas plus que cette dernière. L'histoire nous montre le dogme en perpétuel mouvement. Son immuabilité n'est qu'une prétention abstraite que les faits démentent jusque dans les sociétés religieuses qui se raidissent le plus contre le cours des idées et des choses. Si l'on retient les mêmes formules, on y met un contenu tout nouveau. Les changements d'aspect et de forme impliquent toujours quelques changements dans l'inspiration intérieure et dans le fond. Le protestantisme a donné raison à Bossuet et s'est résigné à cette variation qui fait aujourd'hui sa force, comme au XVIIe siècle

elle faisait sa faiblesse. Le catholicisme s'est raidi dans sa tradition infaillible. Cela ne l'a pas empêché de produire des dogmes nouveaux au XIXe siècle et de prendre par là une physionomie politique et morale tout autre que celle qu'il avait eue dans les siècles passés. Le dogme ne saurait arrêter l'histoire, puisqu'il en est le produit. Sous la pression de l'histoire, on a vu des théologiens catholiques, comme Mœhler et Newman se convertir à la théorie de l'évolution dogmatique au sein même de l'Eglise, en s'efforçant d'en déduire une apologie nouvelle.

Les variations du dogme s'accomplissent sous l'action incessante des causes qui transforment également la philosophie et la civilisation. Qu'est-ce à dire, sinon que l'histoire des dogmes ainsi entendue devient la moitié de l'histoire de la philosophie ? On peut soutenir que, sans cet auxiliaire ou ce complément, le mouvement philosophique européen, depuis l'ère chrétienne, reste incompréhensible. N'est-ce pas la meilleure démonstration que, si le travail des philosophes est indispensable aux théologiens dont nous parlons, le travail de ceux-ci ne l'est pas moins aux philosophes qui comprennent et veulent remplir la tâche entière de la philosophie historique. A ceux qui désireraient s'en convaincre expérimentalement, on n'a qu'à offrir les trois riches volumes de l'*Histoire des dogmes* de M. Harnack, professeur de théologie à l'Université de Berlin ; ou, si ce gros ouvrage les effraie, qu'ils prennent, à titre de simples spécimens, pour ne pas entrer dans une plus longue énumération, deux thèses de doctorat soutenues, en ces derniers temps, devant la Faculté de théologie de Paris : l'une de M. Jean Réville, sur *la Religion romaine de Septime-Sévère à Constantin;* l'autre, de M. Eugène de Faye, sur *les Stromates de Clément d'Alexandrie ou les rapports du christianisme et de la philosophie grecque au second siècle*. Ils jugeront si ce ne sont pas là des contributions essentielles à l'histoire même de la philosophie.

L'histoire des doctrines religieuses s'élargit naturellement et rentre dans l'histoire des religions. Encore une science nouvelle qui est née de notre temps, des études de philologie et de mythologie comparées et qui a pris, en quelques années, un essor admirable et une importance capitale. Le champ est si vaste que le nombre des ouvriers paraît encore bien insuffisant. Quelle Université pourrait songer à se priver du concours des théologiens protestants, pour y travailler avec méthode, avec persévérance et avec fruit ? Y étant préparés par leurs travaux habituels, ils ont été les premiers à exploiter au profit de la science, un si riche domaine. Avant que des chaires et des écoles spéciales eussent été créées, c'est dans les Facultés de théo-

logie que se faisait et que se fait encore, à l'étranger, le meilleur de ce travail scientifique. Qu'il suffise de citer les publications de M. Tiele de Leyden, celles de M. Chantepie de la Saussaye d'Amsterdam, les études de M. Pfleiderer de Berlin, entre beaucoup d'autres. Quand il s'est agi d'introduire cet enseignement au Collège de France en 1882, c'est un théologien, M. Albert Réville, qui parut le mieux muni et le plus capable, non seulement de le représenter avec l'autorité d'un maître, mais encore d'y intéresser la jeunesse et l'opinion avec l'élan d'un initiateur. C'est un théologien protestant, M. Maurice Vernes qui, vers la même époque, fonda la première *Revue de l'Histoire des religions* et, quand il la quitta, c'est encore un maître de la Faculté protestante de Paris qui recueillit sa succession. Personne n'ignore l'autorité aussitôt acquise par un recueil qui groupe les mythologues et les historiens les plus savants de la France et de l'étranger. Il serait difficile de trouver un exemple parlant plus haut, de l'intime solidarité des études religieuses et des études universitaires que cette collaboration de plus de quinze ans.

V

Il est vrai que les Facultés de théologie protestantes sont, en même temps, des écoles professionnelles. Elles ne l'ont jamais oublié. Peu d'institutions scolaires, si l'on envisage leur histoire générale depuis trois cents ans, se sont mieux acquittées de la tâche pratique qui leur était dévolue, concurremment avec la mission scientifique que nous venons d'esquisser. Nous n'en voulons d'autre témoignage que la culture générale, la dignité et la tenue, le zèle éclairé des pasteurs dans tous les pays de protestantisme. Mais on conviendra sans peine que ce caractère professionnel ne saurait être une cause d'exclusion des Universités, par la bonne raison qu'il n'est pas une seule des autres Facultés qui ne soit en même temps une école professionnelle et ne travaille en vue d'une fonction sociale, correspondante au genre d'études qu'elle représente. Les Facultés de médecine, de pharmacie et de droit forment des médecins, des pharmaciens et des juristes. A leur tour, depuis vingt ans, les Facultés des lettres et des sciences préparent des professeurs. Toutes ont donc une double tâche : l'une scientifique et l'autre d'application pratique. Il n'y a là rien de contradictoire. Bien au contraire; les deux activités auxquelles le professeur d'Université est obligé de se livrer, se vérifient et se complètent l'une par l'autre. Sans la préparation pratique d'un certain nombre d'élèves à leur future mission sociale, l'enseignement supé-

rieur perd aisément son lest et sa boussole et tourne facilement au dilettantisme scientifique qui ne vaut pas mieux que tout autre. Sans le culte de la science pour elle-même, sans l'amour désintéressé de la vérité, le progrès des idées s'arrête, la préparation des élèves s'abaisse et la routine triomphe.

Il faut donc laisser aux Facultés et aux Universités leur double destination. Grâce à ce caractère, elles restent en communication intime et en solidarité constante avec la vie nationale et avec l'âme de la démocratie. Elles en deviennent, nous ne dirons pas les organes supérieurs, mais les organes internes, le cerveau ou le cœur, qui, après avoir emmagasiné ou élaboré des forces nouvelles, les font circuler jusqu'aux extrémités du corps social tout entier. Formés dans les laboratoires, les médecins ne profitent pas seulement, pour l'exercice de leur art, des découvertes qui se font en chimie, en physique, en physiologie ; ils en répandent encore la connaissance dans tout le pays ; ce sont les messagers populaires de la science et du progrès. Plus directement encore, les maîtres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire portent sans cesse dans les diverses couches de la société, les eaux vives dont la source s'entretient et jaillit sur les cimes de la science. Tel est l'organisme cérébral, si j'ose ainsi dire, d'une nation moderne, celui par lequel elle pense, se cultive et s'élève.

Les Facultés protestantes de théologie sont dans la même situation et remplissent une fonction exactement parallèle. Elles représentent et développent la culture religieuse du peuple. Qui voudrait soutenir, quand on sait l'empire de la religion sur les âmes, que les croyances, les habitudes, les idées religieuses n'ont pas besoin d'être critiquées, clarifiées, spiritualisées, mises toujours davantage en harmonie avec les tendances de la culture générale ? Tel est, au point de vue social et politique, l'inappréciable service qu'ont rendu et rendent encore partout les Facultés protestantes de théologie. En cultivant avec ardeur et librement la science religieuse, elles tiennent la religion elle-même en constante épuration ; elles la dégagent peu à peu des superstitions lourdes, des formes mortes, des pratiques moralement inférieures. Les pasteurs qui y reçoivent une large et forte éducation universitaire, n'en sont pas moins attachés à l'Evangile qu'ils doivent prêcher ; mais ils apprennent toujours plus ou moins à le séparer des formes traditionnelles qu'il a pu recevoir dans le cours des siècles ; par là, ils se guérissent du fanatisme et des passions intolérantes. Elèves de la culture universitaire, ils en sont pénétrés et en deviennent les représentants et les défenseurs

au même titre que le médecin ou le notaire. A leur action religieuse que nous n'avons pas ici à apprécier, ils joignent donc une action morale et civilisatrice correspondante à celle de l'Université elle-même où ils ont été formés. Quel avantage pour un grand pays de pouvoir garder ainsi l'unité de sa vie morale, d'éviter la contradiction redoutable de ses aspirations présentes avec la tradition de son passé et la guerre intestine qui en découle parfois entre ses meilleurs enfants! A ce point de vue, la République a fait une grande faute en supprimant les Facultés de théologie catholiques qui pouvaient rendre à l'opinion libérale un service analogue. Qu'il eût été plus sage de les favoriser et de développer leur action! Pour être l'image du pays et en résumer la vie entière, les Universités doivent concentrer toutes les forces et toutes les richesses nationales. Il nous paraît que les nôtres s'honoreraient et montreraient une vraie intelligence de la situation en s'entendant pour demander le rétablissement de ces Facultés catholiques nationales.

Nous terminerons ces réflexions trop longues et trop courtes à la fois, nous le sentons bien, par une parole que nous avons souvent entendue dans la bouche d'Ernest Renan. On sait combien il était soucieux et jaloux de la liberté de l'enseignement supérieur. Il avait vu son cours suspendu au Collège de France par mesure de haute police et il croyait que le régime républicain lui-même n'était pas de nature à nous garantir contre la possibilité de ces retours d'intolérance. Aussi, disait-il spirituellement aux initiateurs de notre grande réforme universitaire : « Partout où vous le pouvez, mettez et conservez dans vos nouvelles Universités, une Faculté de théologie protestante. Elle y fera l'office de paratonnerre, en montrant officiellement que l'hérésie a droit de cité dans l'enseignement public. » Avec l'autonomie intellectuelle dont la loi de 1896 a gratifié nos Universités, nous ne croyons plus beaucoup à l'utilité de ce rôle de paratonnerre. Mais il nous semble qu'il reste assez d'autres bonnes raisons pour faire apprécier la présence de ces Facultés dans les Universités qui les possèdent. Si, comme on l'a dit, ces Universités sont de vastes ateliers de travail scientifique, comment y disputerait-on une place à cette poignée d'ouvriers de bonne volonté et de préparation spéciale, qui, dans le coin où ils travaillent et pour la besogne qu'ils font, ne pourraient utilement être remplacés par d'autres?

AUGUSTE SABATIER.

SIMPLES CONSEILS

AUX ÉLÈVES DU COURS DE RUSSE DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES

« Ich meine, man muss allerdings sagen, Kenntnisse haben nur Wert durch ihre Brauchbarkeit ».

PAULSEN.

L'objet et la forme du présent article (article n'est-il pas un mot trop ambitieux?) surprendront, scandaliseront peut-être les lecteurs habituels de cette *Revue*. L'objet en paraîtra bien humble, bien terre-à-terre, la forme bien négligée. Mais l'auteur aggraverait son cas s'il prétendait à se justifier de ce double reproche. Qu'il lui suffise d'alléguer qu'il a cru utile d'exposer, fût-ce jusque dans les plus minutieux détails de la pratique, les procédés qui lui semblent les meilleurs pour apprendre, non pas toutes les langues étrangères, mais l'une d'entre elles, la langue russe, et cela dans le cadre d'enseignement fourni par une Ecole spéciale. D'autre part, il eût considéré comme une impertinence de rechercher pour ces très simples observations l'apparence même d'un artifice de rédaction.

Ainsi que le titre même l'indique, ces *Conseils* s'adressent aux élèves du cours de russe de l'Ecole des Langues Orientales : ce n'est donc point de méthode pour l'enseignement scolaire qu'il peut être question ici. Les élèves de l'Ecole des Langues Orientales ne sont plus des écoliers : ils doivent, pour être admis à suivre les cours, déposer au secrétariat de l'École le diplôme de bachelier ès-lettres de l'enseignement secondaire classique ou celui de bachelier ès-sciences; la durée de leurs études est de trois ans.

I

Que toujours le travail soit personnel : se garder de toute passivité, de toute inertie.

Ainsi, pour l'apprentissage des mots, lequel doit aller de pair avec l'étude des formes, préférer à des listes toutes faites, même si elles portent le nom ambitieux de « nomenclatures systématiques », celles que l'on composera soi-même suivant telle méthode, tel plan qu'il plaira à chacun (listes des mots les plus usuels : substantifs, adjectifs, verbes ; nomenclatures géographique, ethnique, etc...). Dès la lecture des premiers textes, se rendre compte, à l'aide de dictionnaires et de grammaires, de toutes les particularités de forme et de construction : il y aura plus de profit à lire une page avec un parti-pris obstiné de minutieuse analyse qu'à lire cent pages par à peu près.

II

Dès le premier jour, apporter un soin extrême à la correction de la prononciation et de l'accentuation. « La prononciation incomplètement apprise, a dit M. Bréal, ou (ce qui revient au même) la fausse prononciation est un mal qui accompagne l'élève à travers les classes et à travers la vie » (1).

Prendre en considération que les sons de la langue russe exigent plus d'effort que les sons mêmes de la langue allemande ; le défaut constant des Français qui parlent russe, c'est de ne pas apporter assez d'énergie dans les mouvements articulatoires.

Ordre des premières études :

Prépositions, conjonctions, adverbes primaires (en particulier les adverbes de temps et de lieu) ; étant donné la complexité des flexions de la langue russe, il y a avantage à débuter par l'acquisition des mots invariables.

Aperçu de la déclinaison nominale.

Pronoms et noms de nombre.

Aperçu de la déclinaison adjective.

Aperçu de la conjugaison : apprendre un verbe du type *dumat* « penser » et un verbe du type *vérit'* « croire » ; apprendre les deux verbes « pouvoir » et « vouloir ».

Aspects perfectif et imperfectif des verbes.

Non-expression du verbe « être » au présent.

Double forme, longue et courte, des adjectifs qualificatifs, — longue quand l'adjectif est épithète, courte quand il est attribut.

Syntaxe de l'attribut : nominatif ou instrumental.

(1) Michel Bréal, *De l'enseignement des langues vivantes*, p. 26 (Paris, 1893).

Syntaxe du complément direct des verbes négatifs : génitif ou accusatif.

Se défier des « Lesebücher für Anfänger » et des « Grammatiken für den Selbstunterricht ». Indispensables pour l'enseignement secondaire ou une étude superficielle, ces ouvrages ne sont que d'une utilité médiocre pour qui se propose d'apprendre la langue à fond, — et tel doit être le but de quiconque peut consacrer trois années à l'étude d'un idiome étranger.

Choisir pour les premières lectures un texte de parler usuel, de « colloquial language » (*texte intégralement accentué*), et dont la suite des idées soit aisément saisissable, mais dont le vocabulaire et les constructions soient aussi idiomatiques que possible. Par exemple la prose de Pouchkine, trop facile, ne ferait faire que peu de progrès, et il en serait de même d'un texte d'histoire, de critique ou de science ; au contraire un conte populaire, une comédie en prose, l'*Abécédaire* et les *Livres de lecture russe* du comte Tolstoï seront excellents.

S'attacher à retenir des phrases plutôt que des mots isolés, des phrases-types de caractère idiomatique, de tour original et caractéristique, plutôt que des propositions trop simples qui ne seraient qu'un calque du français.

Ne faire fi d'aucun moyen mnémonique.

Apprendre et réciter par cœur quelques pièces de poésie.

III

Puisque, en raison même du petit nombre des heures de cours, l'enseignement de l'École des Langues Orientales est surtout théorique (1), profiter de toutes les occasions d'exercices pratiques qui, à Paris, s'offrent aux étudiants : échanges de leçons (leçons de français contre leçons de russe) avec les Russes habitant à Paris ; lecture des journaux et des revues russes ; assistance aux services de l'église russe de la rue Daru, etc.

Si l'on prend des leçons avec un Russe, soit leçons d'échange, soit leçons payées, en assumer soi-même la direction : les Russes en effet, quand ils ne sont pas philologues ou pédagogues par état, enseignent assez mal leur langue, avec un étalage fâcheux de théories fausses

(1) Sans doute, pour la plupart des cours, pour le cours de russe en particulier, l'enseignement d'un « répétiteur indigène » est annexé à celui du professeur ; mais les trois heures par semaine attribuées à cet enseignement pratique sont bien peu de chose.

ou inutiles et d'explications incohérentes. A ces leçons se rompre aux difficultés de la prononciation : répétition patiente des mots où ces difficultés se présentent et que l'on aura groupés à dessein (prononciation des consonnes molles, des chuintantes, de *l* dur, de *i* sourd), conversation, lecture à haute voix de listes de mots ou de textes intégralement accentués (ces textes auront été soigneusement préparés à l'avance, mais ne devront pas être traduits de vive voix) ; se faire expliquer les passages non compris *et ceux-là seulement* (la leçon finie, on reverra ces textes et on prendra, à l'occasion des particularités qui s'y trouvent, telles notes qu'il conviendra). Ne pas faire de dictées avant d'être complètement maître du vocabulaire usuel et des règles de la grammaire, double résultat qui ne peut être obtenu avant la fin de la 2e année.

En s'abstenant de poser des questions sur des faits de grammaire pure, on conservera à ces leçons le caractère exclusivement pratique qu'elles ne doivent jamais perdre.

IV

Pendant l'assistance aux différents cours, avoir toujours la plume à la main et prendre le plus de notes possible ; ne jamais écrire un mot russe sans l'accentuer ; ne jamais oublier :

Qu'un mot russe ne sera retenu que s'il a été écrit ;

Qu'un mot russe non accentué est inutilisable.

De l'impossibilité, quand on est adulte et qu'on sait lire et écrire, d'apprendre par l'oreille seule ; de la nécessité de voir le mot écrit.

V

Au système de notes sur cahier, système bon seulement pour le cours suivi de phonétique et de morphologie (1 heure par semaine), préférer le système de notes sur fiches en carton ou en papier bulle ; le format de ces fiches ne devra pas être inférieur à 12 × 8 centimètres (1).

S'il y a intérêt à écrire directement, sans recopie, les notes du cours suivi de grammaire, il est indispensable de prendre d'abord en

(1) M. Ch.-V. Langlois a très heureusement montré les multiples avantages du système des notes sur fiches. V. Ch.-V. Langlois et Ch. Seignobos, *Introduction aux études historiques*, pp. 80-82 (Paris, 1898).

brouillon les notes des cours d'explication : puis on reportera ces notes sur fiches, vérifiant soigneusement, à l'aide de dictionnaires et de grammaires, l'orthographe, l'accentuation, les formes et le sens de chaque mot. Il est désirable que cette vérification soit pratiquée immédiatement après chaque cours.

VI

Classer les fiches en séries alphabétiques de nombre et de dénomination variables au gré de chacun ; on les classera, par exemple, en :

Fiches de phonétique et de morphologie ;
Fiches d'accentuation ;
Fiches de racines et de mots ;
Fiches de préfixes et de prépositions ;
Fiches de suffixes ;
Fiches de syntaxe ;
Fiches d'étymologie populaire et d'analogie ;
Fiches de « realien » ; etc.

On pourra, au besoin, dresser une table alphabétique de chaque jeu de fiches ; des blancs ménagés entre les lignes de cette table en faciliteront la tenue à jour.

Un même mot, suivant qu'on en considérera l'accentuation, les formes, la syntaxe, le sens, pourra être relevé sur plusieurs fiches différentes.

Tout système de classement sera bon qui permettra de retrouver rapidement chacun des faits de langue expliqués pendant les trois années d'études.

VII

Apporter un soin tout particulier à la constitution des fiches de racines : mettre la racine en tête, puis inscrire les dérivés en allant du plus simple au plus complexe, et enfin les composés. Donner, en même temps que l'interprétation des mots cités, celle des idiotismes où ils entrent. Laisser des blancs que l'on remplira au fur et à mesure des lectures personnelles. En général n'inscrire sur les fiches de racines que les mots dont on est sûr ; ne pas les surcharger de vocables pris dans les dictionnaires et qui peut-être ne sont que là ; indiquer toujours l'aspect des verbes.

Le système des fiches de racines est le moyen le plus certain d'apprendre rapidement, en même temps que le vocabulaire :

1° Les procédés de dérivation ;

2° Les procédés de composition ;

3° La sémantique.

De l'avantage mnémonique et aussi de fond qu'il y a à apprendre les mots par familles plutôt que par unités séparées.

Au reste on n'oubliera pas que les fiches, et en particulier les fiches de racines, sont un moyen et non une fin : tout bon élève de 3e année devra posséder assez complètement ses fiches de 1re année pour n'avoir plus à les consulter.

VIII

Pour les études de géographie et d'histoire russes, restituer en russe tous les termes de nomenclature technique ou officielle et les reporter sur fiches. Apprendre les dénominations russes, dûment vérifiées et accentuées, en même temps que les dénominations françaises. Certaines équivalences françaises ont été consacrées par l'usage ; ces équivalences doivent être maintenues, quelle qu'en soit d'ailleurs l'exactitude ; ainsi : *Sénat dirigeant, haut procureur du Très Saint Synode, chef de canton*, etc.

IX

L'exercice de la dictée ne devra pas être mis en pratique avant la fin de la 2e année.

Soi-même on classera ses fautes en trois catégories :

1° Fautes de graphie ;

2° Fautes de morphologie ;

3° Fautes de syntaxe.

Les fautes de la première catégorie, portant le plus souvent sur des mots mal connus sinon complètement inconnus, seront peu profitables ; en revanche celles de la seconde et de la troisième seront un excellent moyen de vérifier jusqu'à quel point on s'est assimilé les règles de la grammaire.

Ne pas faire de thème avant le milieu de la 3e année : au thème, exercice passif et mécanique, on préférera de petites compositions en russe, si humbles soient-elles. Il faut que justice soit faite des

procédés surannés de la méthode dite « Uebersetzungsmethode » : personne ne croit plus que parler ou écrire une langue étrangère, ce soit faire, oralement ou par écrit, une suite de thèmes ; et pourtant la *superstition du thème*, en France et même ailleurs, compte encore de nombreux adeptes.

Qu'il s'agisse de compositions en russe ou même de thèmes, ne recourir au dictionnaire français-russe qu'en cas d'absolue nécessité ; consulter de préférence le dictionnaire russe-français ou mieux le dictionnaire russe-russe.

Ne pas s'exercer à la lecture de manuscrits difficiles avant le milieu de la 3e année ; les raisons de ce retard sont trop connues pour qu'il y ait lieu d'y insister.

X

Ne considérer les textes marqués au programme des examens que comme un minimum notoirement insuffisant (1).

Pendant toute la 1re année ne lire que des textes *intégralement accentués* ; plus tard même choisir toujours des textes accentués de préférence à ceux qui ne le sont pas. Que les lectures soient faites pour elles-mêmes et non en vue d'une traduction écrite. La « version » est excellente en tant que devoir français ; mais l'utilité en est médiocre pour l'acquisition d'un idiome étranger. Accentuer intégralement les mots de toutes les préparations.

Imprimés pour la plupart en Allemagne ou en France, les textes russes accentués sont tous plus ou moins fautifs ; il sera bon de faire corriger à l'avance, par un Russe ou un camarade plus avancé, ceux dont on se servira.

Ne pas marquer le sens des mots dans l'interligne : ce moyen trop facile rend la mémoire paresseuse ; il suffira que les mots rencontrés pour la première fois ou mal connus soient reportés sur fiches.

Quand on sera en état de lire à peu près couramment (second trimestre de la 2e année), il y aura profit à dresser le lexique complet d'un texte court et difficile (un texte d'une vingtaine de pages environ) : relever soigneusement chacun des mots de ce texte avec toutes leurs particularités d'accentuation, de forme, de sens, de construction ; en d'autres termes, se donner pour tâche de savoir du texte choisi tout ce qu'on en peut savoir.

(1) Un programme détaillé des examens de fin d'année est distribué aux élèves à l'ouverture des cours. Ces examens comportent des épreuves écrites et des épreuves orales.

XI

Pour la préparation des textes d'examen :

Relever *sur fiches* tous les détails d'accentuation, de forme, de sens ou de construction qui peuvent trouver place dans les séries constituées à l'aide des notes prises aux cours d'explication;

Relever *en un corps de notes spécial à chaque texte* tout ce qui sera trop particulier pour être admis dans ces séries.

XII

Pour les élèves qui se rendent en Russie.

Un séjour en Russie est le complément indispensable des études poursuivies à Paris.

Certaines personnes semblent croire que le fait seul de séjourner en un pays étranger soit un moyen sûr, infaillible d'apprendre la langue de ce pays. C'est là une erreur grave. Qu'il s'agisse d'un séjour en Russie ou d'études poursuivies en France, le succès dépend également du concours de ces deux facteurs : la méthode et l'effort individuel.

Se rendre en Russie sans une solide préparation grammaticale, sans une détermination préalable de ce que l'on y peut et doit faire, c'est s'exposer à perdre son temps. Il ne suffit même pas de vouloir apprendre; il faut savoir *comment* apprendre ; et cela, un séjour en Russie ne l'enseigne pas.

Deux questions tout d'abord se posent :

A quel moment des études doit se placer le séjour en Russie?

Quelle partie de la Russie doit-on choisir comme lieu de séjour?

1° Le séjour en Russie se placera entre la 1re et la 2e années pour les élèves les plus forts, entre la 2e et la 3e pour les élèves les plus faibles.

Deux séjours de trois ou quatre mois, se suivant à une année d'intervalle, porteraient plus de profit qu'un séjour de six, huit ou même dix mois consécutifs. D'un séjour à l'autre, l'élève pourrait mesurer par lui-même et les progrès accomplis et ceux qu'il lui reste encore à faire; et le bénéfice de cette double constatation est indiscutable.

2° Comme lieu de séjour on choisira les gouvernements grands-russes du bassin moyen de la Volga, et, puisque c'est à Moscou que se parle « le meilleur » russe, on donnera, s'il est possible, la préfé-

rence au gouvernement de Moscou. Que l'on se fixe à la ville ou à la campagne (le séjour à la ville n'est pas à recommander pendant l'été), on prendra logis dans une famille purement russe, et non chez des Allemands, des Polonais ou des Juifs.

Ces deux questions une fois réglées, il reste à fixer les procédés de travail.

Avoir toujours le carnet et le crayon à la main ; en toutes circonstances relever les mots, les expressions, les faits de langue nouveaux ou incomplètement connus. A la fin de chaque journée, s'aidant de dictionnaires et de grammaires, on dépouillera les notes prises ; on vérifiera l'accent, la forme, le sens, la construction des différents mots recueillis, et on reportera le tout sur fiches.

En chemin de fer, dans les gares, en bateau à vapeur, dans les stations de poste, relever les instructions, règlements et ordonnances, copier le billet et le bulletin de bagage, les menus des buffets, etc. Dans une ville, relever les noms de rues, les enseignes, les affiches, les avis de location, etc. Dans un magasin, se faire donner les prospectus, catalogues, prix-courants, etc. Fréquenter les théâtres, mais lire à l'avance les pièces que l'on y verra jouer ; assister plusieurs fois à la représentation d'une même pièce sera plus profitable que d'assister à la représentation de pièces différentes. Suivre les offices religieux. Etudier les annonces des journaux et en résoudre les multiples abréviations. De façon générale, traduire et analyser tous les documents qu'il serait difficile, en raison de leur caractère même, de se procurer ailleurs qu'en Russie : avis officiels ou administratifs, quittances, reçus du chemin de fer ou de la poste, permis de séjour, billets de banque, titres de rente, lettres d'affaires ou lettres particulières, etc.

Ne négliger aucune occasion de s'exercer au langage parlé, et ne pas se montrer scrupuleux sur le choix des interlocuteurs ; autant qu'il sera possible, prier ceux-ci de répéter identiquement, *dans les mêmes termes*, les phrases qu'on n'aura pas comprises, et noter sur le carnet les mots nouveaux ou dont on n'est pas sûr ; l'entretien avec les illettrés et les enfants est tout particulièrement profitable. Se refuser obstinément à parler français.

Si l'on prend des leçons, en revendiquer l'entière direction : en général ne demander à celui qui les donne que des énoncés bruts de faits, tels, par exemple, que des indications d'accent, de forme, de sens, de construction, et non des interprétations ou des explications. Lire à haute voix des textes préparés et accentués à l'avance : souligner, au cours de cette lecture, les mots ou les passages qui auront donné lieu à des fautes ou à des hésitations, et, la leçon

finie, reprendre ces mots ou ces passages et les étudier avec soin. Se faire expliquer les mots ou les passages non compris de toutes les lectures que l'on fait seul, — et ces mots ou ces passages seulement : il sera parfaitement inutile de se faire gloser ou commenter les mots ou les passages qui ne donnent lieu à aucune incertitude. — Faire des dictées.

Il n'a été que fort peu question, dans ces quelques pages, des examens de fin d'année. Qu'il suffise d'en dire un seul mot : dirigés par le professeur chargé de l'enseignement, ils échappent au reproche trop souvent justifié, d'être « une affaire de chance » ; assurant l'élimination systématique des non-valeurs, ils contribuent de façon véritablement efficace à l'élévation du niveau des études, but commun de l'effort du maître et des élèves.

PAUL BOYER.

LA LÉGISLATION ET L'ÉCONOMIE COLONIALES
DANS LES FACULTÉS DE DROIT DE FRANCE

La *Revue Internationale de l'Enseignement*, a reproduit, le 15 février 1898, le discours dans lequel, au cours de la discussion du budget de l'Instruction publique, M. Leveillé rappelait les efforts faits dans nos Facultés de droit en vue de l'enseignment colonial et demandait qu'avant de créer une chaire au Collège de France, on voulût bien titulariser ceux qui, dans ces Facultés, avaient depuis longtemps tenté d'acclimater le nouvel enseignement.

Dans le numéro du 15 mai 1898, M. Arthur Girault, de la Faculté de droit de Poitiers, proposait de compléter l'exposé nécessairement sommaire de M. Leveillé en recherchant les résultats obtenus jusqu'ici dans cet ordre d'idées par chacune de nos Universités. Et il envoyait, en même temps, le questionnaire suivant :

I. Existe-t-il un cours de Législation et Economie coloniales dans votre Faculté ? Par qui est-il fait cette année (1897-1898) et quel est le sujet traité par le professeur ?

II. Donner les mêmes renseignements : *a*) pour l'année scolaire 1896-1897 ; *b*) pour l'année scolaire 1895-1896.

III. Y avait-il, avant 1895, dans votre Faculté un cours semestriel à option de législation coloniale en licence ? Si oui, combien d'années a-t-il duré et par qui était-il fait ?

IV. Donner le chiffre total des examens portant sur le cours de législation ou d'économie coloniales qui ont été subis jusqu'ici devant la Faculté de droit.

V. En dehors des étudiants qui ont subi ces examens, le cours a-t-il été suivi par d'autres auditeurs ?

VI. Enumérer les travaux publiés par le professeur de la Faculté sur les questions algériennes ou coloniales.

VII. Y a-t-il eu des thèses de doctorat ou d'autres travaux émanant des étudiants, publiés sur ces mêmes questions ?

VIII. Quelle est l'importance des ressources que présente la Bibliothèque de l'Université (ou de la Faculté) pour l'étude des questions coloniales ? Indiquer le nombre de volumes relatifs aux colonies.

IX. Y a-t-il dans votre ville, en dehors de la Bibliothèque Universitaire, d'autres établissements dont on puisse mettre les ressources ou les collections à profit pour l'étude des questions coloniales ? Quels sont ces établissements ?

Nous avons adressé ce questionnaire à toutes les Facultés de droit et nous sommes à même de publier aujourd'hui les résultats de notre enquête, qui pourra être complétée dans la suite, comme le

demandait M. Girault, par l'exposition de ce qui s'est fait dans nos Facultés de lettres et dans les Universités étrangères.

PARIS

I. — Lettre de M. Leveillé

Villers-sur-Mer, 2 septembre,

Lorsque l'enseignement colonial a été introduit dans les Facultés de droit, il a été placé dans le cadre de la licence, comme cours à option. On avait compris qu'il pouvait s'adresser, d'une façon utile, à un grand nombre de nos jeunes gens. Il réussit pleinement à Paris, où le professeur a compté 150, 200, 250 auditeurs réguliers.

En 1895, la licence et le doctorat furent remaniés Un faux coup de barre fut donné, qui amena le transfert de la législation coloniale du cadre de la licence dans le cadre du doctorat (sciences politiques et économiques). Le résultat immédiat de ce déplacement fut l'abaissement énorme du chiffre des élèves et l'amoindrissement correspondant de cet enseignement. Chose étrange ! c'est à l'instant où la colonisation devenait un des objets principaux de la politique de tous les Gouvernements, que les questions coloniales étaient ainsi réduites d'un trait de plume dans les programmes de l'Université !

Aujourd'hui, j'estime que l'Enseignement colonial ne reprendra son essor dans nos Ecoles de droit que si trois mesures sont prises :

1° Dans l'ordre de la licence il faut permettre aux jeunes gens de choisir, s'ils le veulent, des cours économiques, parmi lesquels je range l'enseignement colonial élémentaire qui avait fait ses preuves et qu'on a enrayé en plein succès ;

2° Dans l'ordre du doctorat, il nous faut instituer (la dernière Chambre l'avait voté) le doctorat en droit (sciences économiques) ; et dans les matières de ce doctorat, qui répond aux besoins essentiels de notre pays et de notre temps, je place l'enseignement colonial approfondi ;

3° Nous devons compléter notre personnel technique en provoquant le plus tôt possible un nouveau concours d'agrégation des sciences économiques.

Je ne m'associe pas à une demande qui a été faite et qui tendrait à dresser dès maintenant un programme officiel de la législation et de l'économie coloniales. Je crois que les professeurs, chargés de cet enseignement particulier, doivent jouir quelques années encore de la liberté de tracer eux-mêmes leur plan et de choisir eux-mêmes leurs sujets. La science coloniale est nouvelle chez nous. Elle se fait plutôt qu'elle n'est faite. Chacun de nous est un pionnier qui

marche, non à l'aventure, mais à la découverte. Cette liberté sera féconde. Les matériaux de l'édifice se tasseront. La coutume préparera le règlement. Il y a d'ailleurs plusieurs façons de comprendre l'activité coloniale contemporaine. Les uns ne permettent pas à l'Etat, fût-il représenté par un Richelieu ou par un Colbert, de s'en mêler, si ce n'est pour leur fournir des subventions et les débarrasser des risques. D'autres accueillent, sans y regarder, toutes les initiatives, même l'initiative des capitalistes « sans capitaux». Laissons les idées se formuler en toute indépendance. Le bon grain finira par se séparer de l'ivraie.

A la Faculté de droit de Paris, les hommes qui ont été chargés de cet enseignement particulier ont varié l'objet de leurs cours. Ils ont successivement exposé l'histoire de la colonisation, la colonisation anglaise, la colonisation française en Algérie et en Tunisie, la colonisation pénale, le régime du travail dans les colonies, le régime des terres, le droit musulman, etc... Je compte, pour mon compte, à la rentrée prochaine, étudier l'Asie, où de si gros problèmes s'agitent à l'heure actuelle et j'insisterai notamment sur les Indes anglaises, françaises et néerlandaises comparées.

L'Enseignement colonial a été donné à la Faculté de droit de Paris par trois hommes. J'ai eu l'honneur de l'inaugurer en 1891 ; les deux collègues, qui en partagent aujourd'hui, avec moi, la responsabilité, sont MM. Estoublon et Leseur.

J. LEVEILLÉ.

II. — LETTRE DE M. ESTOUBLON

....En ce qui me concerne, j'ai pris pour sujet de mon cours, la première année : *La condition juridique des indigènes dans les colonies et possessions françaises* ; la seconde année, l'*Algérie* et la troisième année, la *Tunisie*.... Je dirige, depuis 1885, la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence*. J'ai publié, en 1896, en collaboration avec M. Lefébure, conseiller à la Cour d'appel d'Alger, un *Code annoté de l'Algérie*...

ESTOUBLON.

III. — COMMUNICATION DE M. LESEUR (1)

L'Enseignement colonial existe, dans la Faculté de droit de Paris, depuis l'année scolaire 1891-1892. Il portait alors sur la législation coloniale et figurait parmi les matières à option du dernier examen de licence. Ce régime a duré jusqu'au décret du 30 avril 1895

(1) M. Leseur a bien voulu, avec l'aide de M. le secrétaire de la Faculté de droit, à qui M. Estoublon, absent de Paris, nous avait prié de nous adresser compléter les indications précédentes.

qui a agrandi le cadre de l'enseignement colonial, en même temps qu'il en modifiait la nature, en le faisant passer parmi les cours de doctorat. Depuis l'année scolaire 1895-1896, l'enseignement colonial, sous la rubrique nouvelle *Législation et économie coloniales*, figure au nombre des matières enseignées pour le doctorat : *Sciences politiques et économiques*.

Cette transformation ne pouvait manquer d'influer sur le chiffre des étudiants auxquels cet enseignement est donné. Pendant les quatre années scolaires 1891-1892, 1892-1893, 1893-1894, 1894-1895, période pendant laquelle l'enseignement colonial figurait parmi les enseignements de licence, le nombre des étudiants a été de 788, soit une moyenne annuelle de 197 étudiants. Quant au chiffre des examens subis sur la législation coloniale, en troisième année de licence, pendant cette même période de quatre années, il s'est élevé à un total de 1131 examens. Soit une moyenne annuelle de 283 examens. A partir de l'année scolaire 1895-1896, l'enseignement est devenu un enseignement de doctorat. D'où une diminution sensible dans le nombre des étudiants inscrits et le chiffre des examens subis. Le chiffre total des étudiants inscrits au Cours de législation et d'économie coloniales pendant les trois années scolaires 1895-1896, 1896-1897, 1897-1898, s'est élevé à 205, soit une moyenne annuelle d'environ 68 inscriptions. Le nombre des examens subis a été de 84, soit une moyenne annuelle de 28 examens. Moyennes encore considérables, si l'on songe que, depuis 1894, le doctorat a été dédoublé, lorsque l'enseignement colonial fit partie de ce type de doctorat de création nouvelle, le doctorat politique et économique.

De 1891 à 1894-1895, c'est M. Leveillé qui a été chargé de l'enseignement colonial. Le cours a porté en 1891-1892 sur l'histoire de la colonisation anglaise, juqu'à 1763 ; en 1892-1893, sur l'histoire de la colonisation dans les temps modernes (expansion coloniale du Portugal, de l'Espagne, de la Hollande, de la France, rivalité coloniale de la France et de l'Angleterre). En 1893-1894, c'est l'histoire de la colonisation française en Algérie qui a fait l'objet de l'enseignement. L'Algérie a été étudiée avant et après 1830, et cette étude a été menée jusqu'à la création du ministère de l'Algérie et des colonies, c'est-à-dire, jusqu'en 1898. Elle a été suivie d'un appendice sur la colonisation russe contemporaine dans l'Asie centrale et spécialement au Turkestan. Pendant le premier semestre de l'année scolaire 1894-1895, M. Leveillé a continué son exposé de la colonisation française en Algérie qu'il a étudiée dans son état actuel, tandis qu'il consacrait le deuxième semestre à une étude de la colonisation pénale.

Depuis 1895-1896, c'est-à-dire, depuis le moment où il est devenu un cours de doctorat, l'enseignement de la législation et de l'économie coloniales a été, par suite de nécessités de service, divisé en deux enseignements semestriels confiés à des professeurs différents. M. Leseur, professeur-adjoint, chargé du cours pendant le premier semestre, a fait porter son enseignement principalement sur l'économie coloniale. Pendant l'année 1895-1896, il a successivement étudié la question du régime foncier, du régime commercial, des rapports avec les indigènes, le rôle de l'Etat en matière de colonisation, le procédé des Compagnies de colonisation. Le cours de 1896-1897 a été consacré à une étude de chacun des éléments de notre domaine colonial actuel, au triple point de vue de la forme qu'a prise notre expansion coloniale, des difficultés diplomatiques auxquelles elle a donné lieu, de l'organisation économique à laquelle se prêtent nos différents établissements. L'année dernière enfin, passant en revue les différents facteurs de la production coloniale, M. Leseur s'est principalement occupé de l'organisation du travail et de la question de la main-d'œuvre dans les colonies. M. Estoublon, chargé du cours pendant le deuxième semestre, a fait porter son enseignement sur nos deux établissements du bassin méditerranéen. Il a étudié en 1895-1896 la condition juridique des indigènes en Algérie et en Tunisie (conflit de lois, conflit de juridictions); en 1896-1897, l'organisation politique et économique de l'Algérie ; en 1897-1898, l'organisation politique et économique de la Tunisie.

Dès avant la réforme du doctorat, quelques docteurs avaient cru devoir traiter comme sujets de thèse des questions d'ordre colonial. Parmi les thèses soumises à la Faculté avant 1895, on relève :

Duchêne : Du régime législatif des colonies.
Lorryanne : La propriété foncière en Algérie.
Gentil : De l'administration de la justice musulmane en Algérie.

Depuis 1895, le nombre des thèses coloniales a sensiblement augmenté. Elles commencent à tenir une place importante parmi les travaux présentés en vue du doctorat politique et économique. En voici l'énumération :

Sumien : Le régime législatif de l'Algérie.
Boullié : Le droit civil français appliqué à l'Algérie.
Hélon : De la condition juridique des femmes musulmanes.
Delon : Etude sur les différentes chartes de la Compagnie anglaise des Indes.
Rochette : Etude sur les rapports commerciaux de la France et de ses colonies.
Garnier : Législation domaniale des propriétés foncières dans les colonies et pays de protectorat français.
Brunel : L'état de l'individu dans la colonisation française moderne.

Delignon dit Buffon : Les aliénations de terres de la colonisation libre agricole en Nouvelle-Calédonie.

Pain : Colonisation pénale.

Le Bourdais des Touches : Régime financier des colonies françaises.

A cette liste déjà longue et qui témoigne de l'intérêt de plus en plus vif que les étudiants prennent aux questions coloniales, il convient d'ajouter un certain nombre de thèses en préparation : l'une sur les industries extractives en Algérie et en Tunisie ; une autre, sur la législation minière dans les colonies françaises. Enfin une thèse complètement terminée va être soumise à la Faculté dans les premiers jours de la rentrée : c'est une étude économique sur les trois colonies qui forment le gouvernement général de l'Afrique occidentale française, le Sénégal, le Soudan français, la Guinée française.

Il eût été intéressant de relever le nombre de volumes se rapportant aux questions coloniales que possède la bibliothèque. Ce travail n'a pas été fait. Sans être aussi complètes qu'on pourrait le désirer, les ressources de la bibliothèque ne laissent pas d'être déjà suffisamment importantes. En fait de périodiques, la Faculté reçoit la *Revue coloniale*, le *Bulletin du Comité de l'Afrique française*, la *Revue des cultures coloniales*, le *Recueil de législation de jurisprudence coloniale*, la *Tribune des colonies et des protectorats*, la *Revue Algérienne*, certains des journaux officiels des colonies, etc. Elle possède les procès-verbaux des Congrès coloniaux de 1889. Elle acquiert, au fur et à mesure de leur publication, les intéressants volumes que fait paraître l'Institut colonial international. La bibliographie étrangère commence également à être largement représentée. Il suffit de citer, dans la littérature anglaise, les ouvrages de Harivale, Lec-Warner, Trupper, Caldecot, Celin et Todd sur le gouvernement parlementaire dans les colonies anglaises ; dans la littérature allemande, l'ouvrage de Roscher, et la série d'études entreprises par Zimmermann sur les colonies européennes. Aux éléments de travail que les étudiants trouvent à l'école, il y a lieu d'ajouter ceux qu'ils trouvent au dehors : la bibliothèque du ministère des colonies, précieuse par les collections officielles : celle de la Société de géographie commerciale, dont le Bulletin constitue un élément d'information indispensable pour l'étude économique de nos colonies. C'est enfin l'Union Coloniale qui, non contente de mettre à la disposition des étudiants les richesses de sa bibliothèque, leur ouvre, avec une libéralité dont on ne saurait trop la remercier, l'accès de ses différents services, leur permettant ainsi de bénéficier de renseignements d'autant plus précieux que ce sont des renseignements inédits et de première main.

Leseur.

AIX

LETTRE DE M. LACOSTE.

Monsieur,

Il y a eu à la Faculté d'Aix, de 1891 à 1895, un cours semestriel à option de législation coloniale qui faisait partie du programme de la licence. C'était moi qui faisais le cours. En 1895, afin de pouvoir organiser immédiatement le doctorat établi pour les sciences politiques et économiques, on a supprimé l'enseignement de la législation coloniale, et avec les fonds qui étaient affectés à cet enseignement, on a créé un cours obligatoire du nouveau doctorat. Tout récemment un cours de législation et d'économie coloniales a été créé pour le doctorat au moyen des fonds de notre Université ; mais je n'ai pas pu m'en charger parce que depuis 1895 j'ai, à la place de la législation coloniale, un autre cours complémentaire (la législation financière), et nous ne savons pas encore qui fera le nouveau cours.

Voici le nombre des examens portant sur la législation coloniale qui ont été subis devant la Faculté d'Aix : il y en a eu 86.

En dehors des étudiants qui ont subi ces examens, le cours n'a pas été suivi par d'autres auditeurs.

J'ai publié dans la *Revue Algérienne*, en 1885, une étude sur les concessions de terres de colonisation en Algérie, et je fais paraître chaque année, dans la même *Revue*, une notice sur les travaux parlementaires concernant l'Algérie et la Tunisie.

La propriété foncière à Madagascar, d'après le décret de 1897, a fait cette année l'objet d'une thèse de doctorat soutenue devant notre Faculté ; une autre thèse, dont le sujet est relatif à la Tunisie, est en préparation.

La bibliothèque universitaire possède, dans ses deux dépôts d'Aix et de Marseille, environ un millier de volumes concernant les colonies.

En outre, on trouve d'abondantes ressources pour l'étude des questions coloniales à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Marseille et à celle de la Société de géographie de Marseille. A ces ressources il faut joindre les collections du Musée colonial, qui est une annexe de la Faculté des sciences.

Veuillez agréer, Monsieur, toutes mes salutations et l'expression de mes meilleurs sentiments.

P. LACOSTE,
Professeur de Code civil à la Faculté de droit d'Aix.

BORDEAUX

Lettre de M. Barckhausen.

Monsieur,

Voici la réponse aux questions que vous avez bien voulu me faire, dans la mesure où j'ai pu obtenir des renseignements exacts :

1° En 1897-8, le cours de législation coloniale est fait à Bordeaux par M. Sauvaire-Jourdan, qui traite des colonies françaises ;

2° En 1896-7, le cours n'a pas été fait à Bordeaux ; mais il l'a été en 1895-6, par M. Didier, qui a traité de l'Algérie ;

3° Le cours a été fait en 1892-3, 1893-4, 1894-5 ;

4° Il y a eu 30 examens ;

5° Seuls, les étudiants ont suivi le cours,

7° En 1897, une thèse a été présentée par M. Denoix-Saint-Marc, sur les colonies privilégiées de colonisation, leur création et leur organisation dans les possessions françaises.

CAEN

M. le doyen Villey nous écrit : « Nous n'avons pas et nous n'avons pas eu à Caen de cours de législation et d'économie coloniales ; mais cette question est abordée généralement et brièvement traitée dans le cours d'économie politique. »

M. Réné Worms nous communique la note suivante :

1° M. le doyen Edmond Villey consacre quelques leçons de son cours d'économie politique, destiné aux étudiants de première année, aux principes de la colonisation ;

2° M. René Worms, agrégé, chargé de la direction des conférences du doctorat économique, en a consacré plusieurs, en 1897-98, aux problèmes d'économie coloniale. Les sujets traités ont été les suivants : *a*) Les différents types de colonies ; *b*) le régime des terres aux colonies ; *c*) la main-d'œuvre aux colonies ; *d*) le régime commercial des colonies ; *e*) le régime politique et financier des colonies. C'est essentiellement de la mise en valeur de notre domaine colonial qu'on s'est préoccupé dans ces conférences, en s'aidant de l'histoire et de l'expérience comparée des divers peuples colonisateurs. Chacun des problèmes ci-dessus indiqués a été traité par un étudiant, puis repris dans un exposé du maître de conférences.

DIJON

Lettre de M. le doyen Bailly.

Monsieur et honoré Collègue,

J'ai reçu le questionnaire que vous m'avez adressé relativement au cours de législation et économie coloniales. Cet enseignement

n'est pas donné actuellement et n'a jamais été donné à la Faculté de Dijon. Nous n'avons eu aucun examen, aucune thèse, aucun travail particulier sur ces matières. Par suite les ressources de la bibliothèque universitaire sont peu abondantes. Nul établissement ne possède ici de collections propres à faciliter l'étude des questions coloniales. Je crois cependant qu'à la Faculté des lettres, le professeur d'histoire et de géographie, M. Gaffarel a choisi quelquefois des questions coloniales pour ses cours.

GRENOBLE

Lettre de M. Michoud.

Monsieur,

J'ai rappelé à M. le doyen Tartari le questionnaire que vous lui avez envoyé, et il a été convenu entre nous que je me chargerais de la réponse. Malheureusement ma tâche sera bien vite remplie : nous n'avons à la Faculté aucun cours de législation ni d'économie coloniales. Nos ressources ne nous ont jamais permis de créer tous les cours facultatifs de la licence ou du doctorat, et nous avons dû choisir les plus urgents. Aujourd'hui encore le cours de législation coloniale figure parmi les desiderata que nous avons soumis au Conseil de l'Université, mais, non en première ligne, car nous avions d'autres lacunes à combler dans notre enseignement. Aux sept premières questions que vous adressez, je n'ai donc à faire qu'une réponse négative.

En ce qui concerne la question n° VIII (ressources de la Bibliothèque universitaire), il résulte nécessairement de l'absence d'enseignement organisé que ces ressources se réduisent à peu de chose. Les ouvrages coloniaux ne formant pas dans le catalogue une catégorie à part, il est difficile d'en préciser le nombre ; un assez grand nombre d'ouvrages de géographie ; un nombre plus restreint d'ouvrages de législation algérienne, et d'économie coloniale ; — le Bulletin du Ministère des colonies, — et c'est tout, ou à peu près.

Même situation à la Bibliothèque municipale (question n° IX). On peut signaler toutefois dans une des salles dépendant de cette bibliothèque une collection ethnographique, composée en grande partie d'objets divers provenant de l'Indo-Chine française : bijoux, meubles, armes, etc. Cette collection composée en grande partie des dons de M. le colonel de Baylié, a déjà une certaine importance et grossit chaque jour.

Il existe à Grenoble une Association du Commerce et de l'Indus-

trie, fondée sous le patronage du Ministère du Commerce, de la ville, du département et de la Chambre de commerce. Cette association a organisé des cours d'un caractère essentiellement pratique ayant pour objet de préparer les jeunes gens à la vie commerciale. L'enseignement des langues vivantes y tient une grande place. Parmi les cours de l'Association figure un cours de géographie commerciale qui est surtout un cours de géographie coloniale. En outre l'Association veut inaugurer l'année prochaine, à côté du cours de droit commercial qui figure à ses programmes, un cours de législation coloniale. Ce sera le premier enseignement de ce genre existant à Grenoble. Je crois que ce projet mérite d'être signalé, car les efforts de l'Association sont loin d'être sans résultats. Elle a formé plusieurs coloniaux. Deux de ses élèves, notamment sont entrés dans la Société française de l'Afrique occidentale ; un troisième est secrétaire de la Chambre de commerce d'Haïphong.

LILLE

Lettre de M. le secrétaire de la Faculté de droit.

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 15 courant, M. le Doyen de la Faculté de droit me charge de vous faire savoir qu'il ne peut que répondre négativement aux sept premières questions posées dans la *Revue internationale de l'Enseignement* et relatives aux Universités françaises.

Je vous fais parvenir ci-joint la liste des ouvrages relatifs aux colonies que possède la bibliothèque universitaire de Lille.

Enfin il existe à Lille deux établissements : la Société de géographie et le Musée commercial dont les ressources et collections pourraient sans doute être mises à profit pour l'étude des questions coloniales.

Ouvrages relatifs aux colonies :

Faucon : La Tunisie avant et depuis l'occupation française. Histoire et colonisation, 1893, 2 vol. in-8.

Ferrand : Les Musulmans à Madagascar et aux îles Comores, 1891-93, 1 vol. in-8.

Deveria : La frontière sino-annamite, 1886, 1 vol. in-8.

E. Cat : Carte de l'Ogooué, 1890, 1 vol. et notice.

O. Reclus : La France et ses colonies. 2 vol., 1887-89.

O. Reclus : France, Algérie et colonies, 1880, 1 vol. in 12.

Rambusson : Les colonies françaises. 1888, 1 vol. in-8.

Rambaud : La France coloniale, 1886, 1 vol.

Levasseur : La France avec ses colonies, 1877, 1 vol. in-12.

Gaffarel : Les colonies françaises, 1880, 1 vol.

Duval : Les colonies et la politique coloniale de la France, 1864, 1 vol.
Foureau : Carte du Sahara septentrional, 1888, 1 vol.
Pomel et Pouyanne : Carte des provinces d'Alger et d'Oran avec texte, 2 vol.
Tissot : Carte du département de Constantine et texte, 2 vol.
Faidherbe : Carte du Sénégal, 1 vol.
Bouhier : La Guyane française, 1 vol.
Margry : Relations et mémoires pour servir à l'histoire de la France dans les pays d'outre-mer, 1 vol.
Garnier : La Nouvelle-Calédonie, 1 vol.
Garnier : Les Iles des Pins, Tahiti, 1 vol.
Margry : Découvertes et établissements des Français dans l'Amérique septentrionale, 1 vol.
Coudreau : La France équinoxiale, 2 vol.
Duval : Histoire de l'émigration au xixe siècle, 1 vol.
Leroy-Beaulieu : De la colonisation chez les peuples modernes, 1 vol.
Vinson : Les Français dans l'Inde, 1 vol.
Vignon : La France dans l'Afrique du Nord, 1 vol.
Etienne : Notice sur la rélégation, 1 vol.
Calvo : Etude sur l'émigration et la colonisation, 1 vol.
Leroy-Beaulieu : L'Algérie et la Tunisie, 1 vol.
Dilke : Problems of greater Britain, 2 vol.
d'Haussonville : Les établissements pénitentiaires en France et aux colonies, 1 vol.
Dislère et de Mouy : Droits et devoirs des Français dans les pays d'Orient et d'Extrême-Orient, 1 vol.
Besson : La législation civile de l'Algérie, 1 vol.
Boutinet : De la condition des transportés aux colonies. Etude de colonisation pénale, 1 vol.
Bachmann : Condition des personnes en Algérie, 1 vol.
Masqueray : Formation des cités chez les populations sédentaires de l'Algérie, 1 vol.
Bernard : L'archipel de la Nouvelle-Calédonie, 1 vol.
Peytraud : L'esclavage aux Antilles françaises, 1 vol.
Duchène : Le régime législatif des colonies, 1 vol.
Dalloz : Organisation de l'Algérie et des colonies, 1 vol.
Bulletin du Ministère des colonies.
Revue algérienne et tunisienne de jurisprudence.

Parmi les ouvrages généraux où il est traité des colonies, on peut citer :

E. Reclus : Géographie universelle.
Vivien de Saint-Martin : Dictionnaire de géographie.
Lavisse et Rambaud : Histoire générale.
Annales de l'Ecole libre des sciences politiques.
Revue d'économie politique.
L'Economiste français.
Revue de géographie.
Annales de géographie.
Etc., etc.

LYON

Le cours de législation coloniale a été institué dans la Faculté de droit de Lyon par application du décret du 31 juillet 1891, et il a été ouvert, comme cours semestriel à option pour les élèves de troisième année, dès l'année scolaire 1891-1892.

M. Rougier, professeur d'économie politique fut, par arrêté ministériel, chargé du nouvel enseignement, et sa délégation a été renouvelée chaque année.

Pendant la première année, 9 élèves seulement sur 60, optèrent pour le cours de législation coloniale.

Mais la progression fut très rapide, puisque le nombre des inscriptions s'éleva successivement à 16, sur 62, pour l'année 1892-1893 ; à 31, sur 50, pour l'année 1893-1894 ; à 41, sur 55, pour l'année 1894-1895.

Un fait, qui n'a pas été sans influence sur ce développement, doit être signalé. Grâce à une modeste subvention de la Société d'Economie politique de Lyon, un concours spécial put être ouvert dès 1893 entre les auditeurs du cours de législation coloniale.

Voici la liste des sujets mis au concours :

1° 1893 : Le régime douanier des colonies, quatre mémoires furent déposés et trois récompensés.

2° 1894 : Des compagnies de colonisation, dix mémoires déposés, quatre récompensés.

3° 1895 : Des colonies de plantation, neuf mémoires déposés, trois récompensés.

En 1894, le professeur publia un résumé de son cours sous le titre : Précis de législation et économie coloniales.

Depuis 1895, le cours de législation coloniale a cessé d'être professé pour les aspirants à la licence ; il est devenu cours à option pour les aspirants au doctorat (Sciences politiques et économiques).

M. Rougier a continué d'en être chargé.

Le nombre des auditeurs a naturellement subi une forte diminution. Il a été de 8 en 1895-1896, de 5 en 1896-1897, de 5 en 1897-1898.

Le concours a été maintenu, et voici quels résultats il a donnés :

1° 1896 : De la propriété foncière en Tunisie et en Algérie, cinq mémoires déposés, quatre récompensés.

2° 1897 : Le gouvernement de l'Algérie, deux mémoires déposés, deux récompensés.

3° 1898 : Organisation administrative des colonies, un mémoire déposé, jugé digne d'un prix.

Il y aurait peu d'utilité à faire, dans la bibliothèque universitaire de Lyon, un dénombrement des volumes relatifs aux colonies. Si riche, en effet, que puisse être une bibliothèque universitaire, elle n'offrira jamais aux travailleurs des ressources comparables à celles qu'ils trouvent dans la bibliothèque de la Chambre de commerce de Lyon.

Depuis longtemps déjà, cette Chambre de commerce a mis à l'étude un projet de création d'une Ecole coloniale spéciale pour l'Indo-Chine et pour l'Extrême-Orient, et, lorsqu'on se rappelle les succès qu'ont obtenus les plus récentes manifestations de son activité et de son initiative, en particulier sa mission d'exploration commerciale dans les provinces méridionales de la Chine, on peut se demander comment les bonnes volontés locales n'ont pas encore réalisé ce projet.

Tant qu'existeront au profit des élèves brévetés de l'Ecole coloniale de Paris certains privilèges, notamment le droit aux trois quarts des vacances qui se produiront dans les emplois administratifs, il faudra renoncer à garder dans les sections coloniales de la province les jeunes gens qui ont conscience de leur valeur... L'abrogation des faveurs accordées aux élèves de l'Ecole coloniale de Paris ; l'institution d'un concours impliquant des études particulières pour chaque groupe de colonies et auquel pourront prendre part les élèves de toutes les grandes Ecoles ; voilà deux desiderata que ne doivent pas perdre de vue les promoteurs des sections coloniales de province.

Les tâches à remplir dans les colonies sont si diverses, les aptitudes requises pour l'Extrême-Orient n'étant pas les mêmes que pour les colonies d'Afrique et d'Amérique, le conseil de l'Université de Lyon a, dans une de ses dernières séances, nommé une Commission de quinze membres, choisis parmi les professeurs des quatre Facultés et lui a donné mandat de rechercher la meilleure organisation possible d'une section lyonnaise d'études coloniales. Jurisconsultes, hygiénistes, savants, historiens et géographes, tous désignés par des compétences particulières, unissant leurs efforts à ceux de la Chambre de commerce et de l'Ecole supérieure de commerce de Lyon, triompheront-ils de tous les obstacles ?

S'ils échouent dans la ville qui est peut-être aujourd'hui le foyer le plus actif de l'expansion française au dehors, leur échec ne sera pas de bon augure pour les tentatives faites dans des régions moins bien préparées.

E. CAILLEMER,
doyen de la Faculté de droit.

MONTPELLIER

M. le Secrétaire de la Faculté de droit nous écrit que le cours de législation coloniale n'est pas organisé à Montpellier. « Il y a eu, dit-il, un essai en 1891-1892, époque à laquelle un de nos professeurs les plus éminents, M. Gide, fut chargé de cet enseignement. Depuis cette époque, ce cours a été supprimé et n'a plus été rétabli. »

M. Ch. Gide nous écrit de Genève, qu'absent de Montpellier depuis plus d'un an, il n'a pas tous les documents nécessaires pour répondre à notre questionnaire. Mais il nous adresse de mémoire les renseignements suivants :

J'ai fait un cours sur l'économie coloniale :

A la Faculté de droit de Bordeaux, en 1876 ;

A la Faculté de droit de Montpellier, en 1892.

Chacun de ces cours comprenait une quarantaine de leçons et était assez suivi. Il portait surtout sur l'organisation coloniale comparée dans les différents pays et traitait plutôt les questions économiques que celles de législation proprement dites. Le programme a été publié d'ailleurs dans le programme général des cours de cette époque. Le cours de Bordeaux était facultatif et ne comportait aucune sanction. Le cours de Montpellier rentrait dans le cours obligatoire d'économie politique (une leçon par semaine étant consacrée à l'économie coloniale, deux à l'économie politique générale) et je posais généralement une question à l'examen sur cette matière.

J'ai publié en 1880, dans la *Revue de Géographie* de M. Drapeyron, un article sous ce titre, *A quoi servent les colonies ?* et au Congrès de l'Association protestante pour l'étude des questions sociales en 1897, un discours (qui a été publié) sous ce titre : *Le devoir colonial*. Aussi en 1882 ou 1883 une conférence pour l'Alliance Française qui a été publiée également sous ce titre : *La Lutte des Langues dans le monde*.

NANCY (1)

Réponses aux questions posées par la « Revue internationale de l'enseignement », n° du 15 mai 1898, pp. 462 et 463.

RÉPONSES

Questions.

I. Année scolaire 1897-98. Cours de M. Beauchet : « Définition, classification, utilité des colonies. Les moyens de

(1) Communiqué par M. le doyen Lederlin. Réponses de M. le professeur Beauchet.

colonisation [rôle de l'Etat, compagnies de colonisation, colonisation pénale]. Régime législatif des colonies. Gouvernement et administration des colonies. »

II. Année scolaire 1896-97. Cours de M. Beauchet : « Algérie. Organisation ; régime législatif ; organisation judiciaire ; condition des personnes ; régime de la propriété. »

Année scolaire 1895-96. Cours de M. Beauchet : même programme général qu'en 1897-1898.

III. Non.

IV. En 1895-96 pas de 2e examen de doctorat « sciences politiques et économiques. »

En 1896-97, 2 candidats sur 6 [2e examen de doctorat, sciences politiques et économiques].

En 1897-98, 2 candidats sur 2 au 31 mai 1898 [2e examen de doctorat, sciences politiques et économiques].

Total : 4 examens portant sur le cours de législation et économie coloniales.

V. Non.

VI. Article de M. Beauchet dans la *Revue politique et parlementaire* [nos de janvier, mars et mai 1898] : « Transportation et colonisation pénale à la Nouvelle-Calédonie.

VII. Non.

VIII. 51 ouvrages à la bibliothèque de la Faculté de droit.

IX. Bibliothèque municipale et bibliothèque universitaire [section des lettres].

POITIERS

L'enseignement colonial, a été créé à la Faculté de droit de Poitiers en 1891. Il a fonctionné sans interruption depuis cette époque et a aujourd'hui sept ans d'existence. Chaque année, il a été confié à M. Arthur Girault qui a été chargé successivement du cours de législation coloniale (licence) pendant les années 1891-1892, 1892-1893, 1893-1894, 1894-1895, puis du cours de législation et économie coloniales (doctorat) pendant les années 1895-1896, 1896-1897, 1897-1898.

Lorsque le cours s'adressait aux étudiants en licence, il portait sur les principes généraux de la colonisation et sur l'ensemble de la législation coloniale française. Depuis qu'il a été transporté dans le programme du doctorat, une matière nouvelle est approfondie chaque année. Voici la liste des sujets traités :

1895-1896. Etudes historiques sur la politique coloniale de la France.

1896-1897. La colonisation de l'Algérie.

1897-1898. Le régime des terres et la main-d'œuvre dans les colonies françaises.

En 1898-1899, le professeur étudiera la colonisation de l'Indo-Chine.

80 examens portant sur le cours de législation ou économie coloniales ont été subis jusqu'ici devant la Faculté de droit de Poitiers. En dehors des étudiants passant des examens en fin d'année, ce cours a toujours été suivi par plusieurs auditeurs libres, les uns se préparant aux divers concours qui ouvrent l'entrée des carrières maritimes ou coloniales, les autres venant chercher simplement un complément d'instruction générale.

M. Girault a condensé les résultats de son enseignement dans un livre intitulé *Principes de colonisation et de législation coloniale* (1 vol. in-12 de 660 p. Paris, 1895, Larose). En dehors de cet ouvrage fondamental, aujourd'hui classique, de nombreux articles de revue ont été publiés par les professeurs de la Faculté sur les questions coloniales.

M. Surville a commenté quelques arrêts importants rendus en matière coloniale (*Revue critique*, 1894, p. 279 et s.).

M. Prevot-Leygonie a collaboré à la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudenee*, où il a publié une étude sur les pouvoirs disciplinaires des administrateurs des communes mixtes en Algérie (1890, p. 81 à 115) et plusieurs notices bibliographiques.

M. Girault a publié :

a) dans la *Revue d'économie politique* :

Le nouveau régime douanier des colonies et ses résultats (1894, p. 854-879).

Les travaux de l'Institut colonial international ; la main-d'œuvre aux colonies (1896, p. 147).

Le congrès colonial international de Bruxelles (1897, p. 865).

b) dans la *Revue politique et parlementaire* :

Le service miitaire aux colonies (n° de mars 1895, p. 493-506).

c) dans la *Revue du droit public et de la science politique* :

Le problème colonial : assujettissement, autonomie, assimilation (t. I, p. 467-514).

Chroniques coloniales (t. IV, p. 127-150, t. V, p. 89-108, t. VI, p. 119-139. t. VII, p. 91-121).

M. Girault a en outre fait, sur des sujets coloniaux, plusieurs communications au congrès des sociétés savantes (avril 1896) et au congrès colonial international de Bruxelles (août 1897), il a colla-

boré à la *Quinzaine coloniale*, annoté plusieurs arrêts dans le *Recueil de législation et jurisprudence coloniales*.

Deux autres de nos collègues appartiennent à des familles créoles et s'intéressent tout particulièrement à ce titre aux affaires et aux besoins de nos colonies dont ils ont une connaissance pratique très précieuse.

Parmi les travaux émanés des étudiants, nous n'avons jusqu'ici qn'une thèse de doctorat (Bouteiller, de la *Relégation des récidivistes*, 1897), mais plusieurs sont actuellement en préparation. Les questions coloniales attirent de plus en plus nos candidats au doctorat.

La bibliothèque de l'Université contient actuellement près de 400 volumes *exclusivement* consacrés aux colonies françaises ou étrangères (1) Un catalogue spécial en a été dressé ; et ce fonds s'augmente chaque jour. Les publications du service géographique, du ministère des colonies ont été gracieusement données à la Faculté. Beaucoup d'imprimés ou de manuscrits relatifs à l'histoire ou à la géographie coloniale se trouvent à la bibliothèque de la ville de Poitiers. Ils sont généralement anciens. Quelques-uns sont fort rares ; ils ont été relevés par M. H. Froidevaux lors de son passage à Poitiers. La bibliothèque de la Société des antiquaires de l'Ouest possède aussi plusieurs ouvrages sur les colonies qui ne se trouvent pas dans les deux autres. Il faut ajouter enfin le contenu des bibliothèques particulières.

RENNES

M. le doyen de Caqueray nous écrit que, depuis la création de la législation coloniale, le cours a été fait tous les ans à Rennes par le même professeur, M. Vignerte et que, cette année, la Faculté a eu une thèse remarquable sur la *colonisation et la population*, par M. Comby, sous-commissaire de la marine.

TOULOUSE

I. Lettre de M. Habert, secrétaire des facultés de droit et des lettres.

Monsieur,

M. le doyen me prie de vous faire savoir, que la Faculté de droit de Toulouse ne possède pas, pour le moment, un enseignement de

(1) Si l'on ajoutait tous les ouvrages d'histoire, de géographie, d'économie politique ou de droit public qui ne sont consacrés qu'en partie aux colonies, on arriverait à un total de plusieurs milliers de volumes.

législation et économie coloniales. Il lui est donc impossible de répondre affirmativement au questionnaire que vous lui avez adressé.

Nous n'avons eu jusqu'à présent aucune thèse traitant ces questions.

La bibliothèque universitaire possède deux ou trois cents volumes ayant trait à l'étude des questions coloniales.

En dehors de cet établissement, la bibliothèque municipale offre certaines ressources.

ECOLE DE DROIT D'ALGER

I. Lettre de M. Dujarrier, directeur.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'il existe à l'école d'Alger un cours de législation algérienne professé par M. Charpentier et un cours de droit musulman professé par M. Morand. Ces deux cours sont suivis par les candidats au certificat d'études de législation algérienne que l'Ecole délivre. M. Charpentier a publié son cours et M. Morand a fait paraître plusieurs articles dans la *Revue algérienne*.

Quant au cours de législation coloniale, il n'existe plus depuis 1895. Ce cours avait été confié à M. Colin. J'écris à M. Colin pour le prier de vous adresser l'indication des sujets qu'il a traités et l'énumération des travaux qu'il a publiés sur les questions algériennes.,. L'Ecole ne conférant pas le doctorat, n'a pas de cours de législation et d'économie coloniales.

II. — Lettre de M. Colin

Monsieur,

Pendant 2 ans, j'ai été chargé d'un cours de législation coloniale à l'Ecole de Droit d'Alger : c'est, je crois, pendant les années scolaires 1893-94 et 1894-95.

Pendant la première année, j'ai fait un cours d'exposé de principes. J'y ai traité notamment : des différents types de colonies, de leur utilité pour la métropole, et je me suis spécialement attaché à l'étude des règles qui, dans le passé et le présent, ont gouverné et gouvernent les relations commerciales des colonies, soit avec leur métropole, soit avec l'étranger.

La seconde année, j'ai repris l'exposé de principes de l'année précédente auquel j'ai adjoint, comme matière spéciale, l'étude des

moyens de colonisation en m'attachant plus spécialement à l'étude des grandes compagnies de colonisation du passé et du présent.

J'ai cessé mon cours par suite de la disparition de la législation coloniale du programme des cours de licence.

Quant aux travaux que j'ai publiés sur les questions algériennes, vous les trouverez dans le *Journal des Débats*, la *Revue des deux Mondes*, la *Revue politique et parlementaire* et enfin dans les rapports que j'ai faits comme rapporteur des commissions instituées pour les réformes à apporter à la législation foncière de l'Algérie.

Je vous citerai de mémoire :

Journal des Débats :
L'élevage du mouton en Algérie.
La réorganisation des mederças.
La réorganisation des djemmoa.
Les projets de réforme foncière.
La réforme des offices ministériels, etc....
Revue des Deux Mondes :
La question des phosphates algériens.
Revue politique et parlementaire :
La réforme des cours d'assises.
La réforme des droits de statistique et de quai en Algérie.
Les pouvoirs disciplinaires des administrateurs de commune mixte.
L'œuvre des hôpitaux indigènes.

III. — *Renseignements du Secrétariat.*

1° Le cours de législation coloniale a été professé par M. Colin pendant les années scolaires 1893-94 et 1394-95.

En 1893-94, ce cours a été suivi par 19 étudiants, en 1894-95 par 21.

2° Cours de législation algérienne, 2e année.

1895-95, Nombre d'étudiants	Assidus aux cours : 20 ;	ayant passé l'examen, 14.
	Dispensés de l'assiduité . . . : 13 ;	ayant passé l'examen, 6.
1896-97, Nombre d'étudiants	Assidus aux cours : 21 ;	ayant passé l'examen, 19.
	Dispensés de l'assiduité . . . : 15 ;	ayant passé l'examen, 6.
1897-98 Nombre d'étudiants	Assidus aux cours : 14 ;	ayant passé l'examen, 9.
	Dispensés de l'assiduité . . . : 10 ;	ayant passé l'examen, 7.

UNIVERSITÉ DE PARIS

PREMIÈRE RÉUNION DES ÉTUDIANTS EN HISTOIRE

(4 NOVEMBRE 1898)

ALLOCUTION DE M. LAVISSE

Comme d'ordinaire, M. Lavisse, directeur d'études pour l'histoire, a réuni les étudiants en histoire pour leur donner quelques conseils. Voici le résumé de son allocution de cette année.

L'histoire est l'étude de l'activité humaine dans toutes ses manifestations politiques, sociales, économiques, intellectuelles, religieuses, morales, esthétiques. Il n'est pas une époque, pas un pays, où ces manifestations ne se rencontrent réunies, parce qu'il n'est pas un homme, même primitif et fruste, qui n'en soit capable à quelque degré.

L'humanité, c'est la puissance de produire ces phénomènes ; le degré de cette puissance, c'est le degré même d'humanité.

D'où il suit que, comprendre l'histoire, c'est comprendre (dans le sens de *comprehendere*, saisir ensemble) tous ces phénomènes, lesquels, produits d'une même cause, sont liés ensemble par cette unité même d'origine.

Il n'y a jamais, et jamais il n'y aura d'historien complet, c'est-à-dire voyant avec une égale clarté tous les phénomènes, et capable également d'analyser, de critiquer les documents de toute sorte, coutumes, lois, œuvres de science et d'art, théologies et dogmes. Aussi, la division du travail s'imposant à la faiblesse de notre esprit, les historiens, suivant la pente de leur nature, se sont répartis en spécialités, chacun étudiant tel phénomène, et encore, à telle date. Et mieux a été comprise l'immense difficulté de l'histoire, et aussi la nécessité de l'exactitude et de la probité dans la recherche, plus la spécialité s'est faite étroite, rigoureuse, défiante.

Cependant, l'unité de cause demeure et demeure aussi l'indissoluble connexité des phénomènes. Disjoindre un phénomène de l'ensemble, c'est déjà ne plus le comprendre.

Partout existent des spécialités et des spécialistes; en médecine, par exemple. Mais à un oculiste, je suppose, qui, de tout l'organisme, ne connaîtrait que l'organe de la vue, je ne confierai pas mon œil, car il ne comprendrait pas l'œil. C'est pourquoi, toute spécialisation en médecine est précédée d'études générales. De même en histoire, et partout.

Une de vos fonctions d'étudiant est de vous rendre aptes, dans la mesure la plus large possible, à comprendre toute l'histoire, c'est-à-dire toutes les manifestations de l'humanité. Comment faire ? J'ai déjà dit qu'il n'y eut, qu'il n'y aura jamais d'historien complet. Pensez qu'il s'agit d'atteindre l'unité : c'est le rêve de l'effort humain, le rêve !... Comment faire ? Comme vous pourrez, le mieux que vous pourrez.

Vous rencontrez au cours de vos études tous les phénomènes historiques : organisation de la famille, de l'Etat, de la société, industrie, production et répartition de la richesse, philosophies, religions, arts, littératures. Etudiez, étudiez attentivement, sérieusement ; prenez des lumières de tout. Ce que je vous demande, c'est que vous ne laissiez sur aucune partie du domaine, l'ombre épaisse, l'ombre absolue, définitive.

Et voilà une première règle, un peu vague ; en voici une autre, plus précise.

L'histoire, c'est une succession de phénomènes constants, je veux dire toujours les mêmes : ils se trouvent, en un certain état,

dans les époques lointaines, en un autre état, à notre époque. Dans le passé, nous les étudions ; dans le présent, nous les vivons ; nous les atteignons dans le passé par la recherche et par la science ; aujourd'hui, par l'observation et par l'expérience. Dès lors, il est certain que nous comprendrons mieux ces phénomènes dans le passé, si nous les étudions directement, dans la réalité vivante.

Il faut donc que vous soyez attentifs à ces réalités, extrêmement attentifs, et qu'à côté des livres, vous fassiez à l'étude de la vie une part très considérable.

Vous êtes étudiants de l'Université de Paris. Paris, quel livre à lire !

D'abord, plein de documents du passé, ces monuments que vous devriez connaître tous, non pas seulement par le regard superficiel qui passe, mais par le regard qui s'arrête et qui interroge. Un étudiant devrait avoir son plan d'excursions historiques à travers Paris. Il faudra qu'un jour je revienne sur ce sujet, étant, ou du moins ayant été grand promeneur, à qui la flânerie a tant appris qu'il lui en est demeuré très reconnaissant. Mais le livre dont je veux parler, c'est le Paris vivant aujourd'hui d'une vie intense, politique, sociale, religieuse, esthétique, scientifique. Messieurs, il faut regarder tout cela, de votre mieux. Tâche immense ! Vous en prendrez ce que vous pourrez. Soyez des témoins intelligents et curieux : tout est là.

La vie religieuse, il est en votre pouvoir de l'étudier. Paris a des temples de divers cultes. Vous pouvez entendre la messe catholique et la messe boudhique, assister aux prêches luthériens ou calvinistes, écouter s'exprimer les religions dont vous apprenez l'histoire. Le profit que vous retirerez de ces études, à condition que vous y apportiez l'attention de tout votre esprit et de toute votre conscience, je crains que vous ne le soupçonniez pas. Voulez-vous faire une expérience ? Un dimanche, à l'heure de la messe ou à l'heure des vêpres, allez rue Denfert-Rochereau, au coin de la rue du Val-de-Grâce ; vous verrez une haute porte, percée d'un judas. La porte a l'air d'être fermée ; elle ne l'est pas : poussez-la. Vous entrez dans une cour, très triste ; à droite, au fond, est l'entrée de la chapelle, très sombre. Vous êtes chez les carmélites. La psalmodie lamentable, gémissant derrière l'infranchissable grille noire vous révélera la vie religieuse des filles de sainte Thérèse, ou, du moins, vous en donnera le sentiment aigu, mieux que ne ferait aucun livre, et vous

comprendrez, par exemple, mieux que par la lecture de ses lettres admirables, la profondeur de pénitence de Mlle de la Vallière.

L'humanité religieuse dans ses diversités, ses contrastes, ses oppositions évidentes, et la très certaine identité du fond, elle vit encore. Regardez-la vivre. Cela est de votre fonction d'étudiant.

La vie politique et sociale est d'une intensité extraordinaire. Elle est à l'état de guerre. C'est le conflit entre l'autorité et la liberté, entre la richesse et la pauvreté, conflit éternel, ou du moins, qui commença au premier jour et dont la fin ne se prévoit pas. C'est l'effort extrêmement pénible, nécessairement désordonné, pour sortir de conceptions anciennes, de longues habitudes, par beaucoup vénérées en conscience, et par beaucoup défendues, parce qu'elles sont, en même temps que des croyances, des intérêts. Comment se fera la conciliation entre les forces adverses — car tout finit par des conciliations ou cotes mal taillées — on ne le voit pas clairement, mais à cette conciliation travaillent ce désordre même et cette violence. L'histoire des luttes anciennes de monarchie ou d'aristocratie contre démocratie, de riches contre pauvres, d'hommes à qui l'existence est bonne et d'hommes à qui elle est dure, — elle vit et vous la vivez dans les élections, dans les débats et querelles du Parlement, dans les conflits entre employeurs et employés, dans les organisations ouvrières, dans les grèves. Tribuns populaires et consuls patriciens, les Gracques, César, les insurgés des petits métiers, la puissance résistante des hauts bourgeois, tout cela vit encore comme sainte Thérèse, comme Luther, comme Calvin. Voyez et regardez.

Sans parti pris, sans préjugés, sans l'admiration du passé, qui est au fond, l'ignorance de ce passé. Car, je vous le dis en toute conscience, si vous procédez par préjugés, vous ne comprendrez rien à rien.

Le respect pour le grand siècle vous empêche-t-il de voir qu'il y a dans le programme politique et social des « Maximes tirées de l'Ecriture sainte » autant et d'aussi dangereuses chimères que dans telle ou telle conception socialiste contemporaine ? Ce respect vous fait-il croire que la valeur morale de Louis XV et même de Louis XIV est supérieure à celle des hommes politiques et des agitateurs d'aujourd'hui ? Vous êtes condamnés à l'injustice perpétuelle. La liberté de votre esprit doit être absolue.

Tout doit être par vous neuf, inédit, cause point encore jugée.

La vie intellectuelle et esthétique est intense aussi, désordonnée

aussi, sans règles d'autorité. Cette concordance entre ce désordre et l'autre doit attirer votre attention. Il y a toujours concordance entre l'état général des choses et les manifestations intellectuelles. Et si vous regardez ici encore sans préjugés, vous n'aurez pas de peine à voir que le désordre n'est pas infécond, que des formules esthétiques ont été détruites comme se détruisent des formules politiques, et qu'il se fait un déblaiement pour routes nouvelles.

J'ai l'air de vous demander l'impossible, de vous demander de tout regarder, de tout comprendre, de tout juger. De tout juger, non : vous n'êtes point en état d'être des juges. De tout comprendre, non, mais, de regarder et de comprendre le plus de choses possibles. Mais en avez-vous le temps ? Sans doute. Vous lisez des journaux, tous les jours. Vous allez au théâtre quelquefois, et au Salon en temps d'exposition. Il vous arrive bien d'assister à une séance de la Chambre, à une réunion publique. Je vous demande seulement de vous considérer en ces circonstances diverses comme des étudiants en histoire assistant à des phénomènes historiques, qu'ils connaissent par des mots lus dans les livres, et qui n'éveilleront jamais dans leurs esprits, s'ils s'en tiennent aux livres, que des images ternes et des idées pâles.

Un dernier conseil, une vérité très vieille, vieille comme le monde, écrite au fronton de Delphes. Il faut faire la connaissance de vous-mêmes, en surveillant votre vie intérieure. De même que nous ne connaissons bien les phénomènes du passé que par la connaissance des phénomènes du présent, de même nous ne connaissons autrui que par rapport à nous. Quiconque, spectateur et juge de soi-même, y saisit les mobiles de ses actes et se voit agir, est apte au moins à rechercher les mobiles des actes d'un personnage historique et à le comprendre agissant. L'inaptitude à juger autrui est certaine chez qui est inapte à se juger, faute de se connaître. Sous la grande diversité des accidents, il y a identité de la personne humaine. Votre psychologie est celle des autres hommes. Le personnage historique, si grand qu'il soit — la grandeur est au reste la très rare exception — vous ressemble. Il se détermine dans la vie publique par les raisons qui vous font vous déterminer dans votre vie privée, si modeste.

Ayez la hardiesse de croire que tous les hommes sont des hommes, et que chacun de vous est un homme.

Et de même que la comparaison des phénomènes actuels de la vie politique et sociale avec ceux du passé communique à ceux-ci la

vie vivante, de même la comparaison de l'homme qui est en vous avec l'homme qui est dans l'histoire communique à celui-ci la vie. Or, l'histoire est une reconstitution de la vie.

Je me résume.

L'histoire étant l'étude de l'activité humaine dans toutes ses manifestations, l'étudiant en histoire doit se préparer à comprendre le plus grand nombre possible de ces manifestations ; il doit, si je puis dire, étendre son humanité jusqu'aux limites même de l'humanité.

Les phénomènes historiques étant constants, ceux du passé — avec les immenses différences de temps et de lieux — se retrouvent dans la vie présente et peuvent et doivent être étudiés sur le vif.

L'homme étant — avec les différences individuelles et avec celles que produisent le temps et le lieu — identique à l'homme, la connaissance de l'homme qui est vous, est nécessaire pour que vous acquériez la connaissance des hommes historiques.

Je recommande à vos réflexions ces pensées. Ne soyez pas si modestes que vous les croyiez trop hautes. Ne pensez surtout pas que je vous demande l'impossible. Je sais votre jeunesse, votre inexpérience très grande, et aussi le poids de vos besognes. J'ai voulu seulement avertir, afin que votre esprit se tienne en éveil et en perpétuelle activité. Que le candidat à des examens n'étouffe pas en vous l'étudiant, lequel doit chercher sa propre culture, la vouloir très large, pour ensuite être, dans sa fonction et dans la vie, un témoin qui comprend, un acteur qui agit en sachant ce qu'il fait.

UNE ÉCOLE NORMALE POUR LES RELIGIEUSES ENSEIGNANTES

Vicomtesse d'Adhémar, Nouvelle éducation de la femme dans les classes cultivées, 1896. — *Madame Laroche* (Marie du Sacré-Cœur), Les Religieuses enseignantes et les nécessités de l'apostolat, 1898. — Correspondant du 25 mai (*Mgr Turinaz*). — Revue du Clergé français : abbé *Pautonnier*, L'éducation des filles et la formation des religieuses enseignantes (15 juin) ; *XX* ; Ecole normale de religieuses (1er juillet). — Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement : *A. d'Herbelot*, La question des religieuses enseignantes (15 juillet). — Etudes publiées par des Pères de la compagnie de Jésus : *P. J. Burnichon*, L'Enseignement secondaire des jeunes filles, lycées, collèges et couvents (5 août 1898). — La Vérité (juillet et août). — Les Annales *catholiques* (30 juillet), — La Quinzaine : *Yves le Querdec* (*G. Fonsegrive*), (16 août), L'enseignement féminin. — Revue pour l'enseignement secondaire des jeunes filles (juillet). — Revue chrétienne : *A. Sabatier*, Un essai de réforme dans les congrégations enseignantes (1er octobre). — Appel aux catholiques de France.

On sait quelles vives attaques dirigea Mgr Dupanloup, et à sa suite bon nombre de catholiques contre les cours créés en 1867 par M. Duruy pour l'enseignement secondaire des jeunes filles. L'école de Fontenay aux Roses, pour les jeunes filles destinées à professer dans les écoles normales primaires, l'école de Sèvres, pour celles qui doivent enseigner dans les lycées et les collèges de jeunes filles, ne furent pas mieux accueillies sous la troisième République par la plupart des représentants les plus autorisés du clergé catholique.

Mais la population des lycées, collèges et cours secondaires de jeunes filles s'est élevée, nous dit M. Fonsegrive, lentement mais sûrement, de 1965 unités en 5 années (12.744 en 1892, 14.709 en 1896) ; il est difficile de croire, ajoute-t-il, qu'une fraction au moins ne doive pas venir en diminution sur l'effectif ancien des couvents. Dès lors on en est venu à se demander, dans le monde des congrégations enseignantes, s'il ne serait pas bon de procéder, comme l'avait fait auparavant l'Etat lui-même, à une réforme de l'enseignement féminin, où l'on tiendrait sérieusement compte de ce qui a été fait à Fontenay et à Sèvres pour la préparation des futures maîtresses. Dès 1894, une ancienne dominicaine, Mme Pàris, qui avait seule préparé, nous dit M. Fonsegrive, ses examens jusqu'à l'agrégation inclusivement, songeait à fonder une Ecole normale supérieure. Mgr d'Hulst était décidé

à l'appuyer d'une façon manifeste et effective, mais il rencontra « dans les autorités plus hautes, des résistances » qui lui firent abandonner le dessein de participer lui-même à la fondation rêvée. C'est alors qu'il ouvrit à l'Institut catholique des cours supérieurs pour les jeunes filles. Mme Pàris créa à Nogent-sur-Marne un pensionnat où aucune religieuse n'est venue lui demander une direction et des conseils en vue des examens supérieurs.

Mme la vicomtesse d'Adhémar, née dans le protestantisme et convertie au catholicisme, conçut, en voyant l'insuffisance des maîtresses particulières auxquelles elle était obligée de laisser une partie de l'éducation de ses enfants, l'idée de créer une congrégation très libre, mais religieuse, *Les Dames du préceptorat chrétien*, où serait, avec le noviciat, une école normale supérieure qui donnerait une haute éducation intellectuelle, aux jeunes filles qui voudraient devenir des institutrices particulières dans les familles chrétiennes. Elle exposa ses idées, en 1896, dans la *Nouvelle éducation de la femme*. Mme Marie du Sacré-Cœur sentit, avant 1895, nous apprend encore M. Fonsegrive, la nécessité d'une école normale supérieure pour les religieuses. Elle était alors au couvent d'Issoire ; elle obtint de sa supérieure et de l'évêque de Clermont la permission d'aller à Paris, où elle entra en relations avec l'abbé Naudet et l'abbé Frémont, puis de publier en 1898 le volume dont MM. les abbés Naudet et Frémont ont écrit les préfaces. Voici comment le P. Burnichon le résume : « Les maisons d'éducation dirigées par des religieuses se dépeuplent. Pourquoi ? Parce que l'instruction que l'on y donne est trop faible, inférieure à celle des écoles de l'Etat, enfin point en rapport avec le progrès des lumières et les exigences du temps. La faute en est aux religieuses elles-mêmes, qui n'ont pas voulu sortir de leur routine et de leur quiétude. Conclusion : Fondons une Ecole normale à Paris, au foyer des lumières, où nous les élèverons à la hauteur voulue. »

Les critiques y sont très vives contre les maisons religieuses : « Elles constituent, dit la *Revue pour l'enseignement secondaire des jeunes filles*, le plus terrible réquisitoire contre l'enseignement des couvents. Un écrivain profane n'aurait certainement pas osé tracer un tableau de l'abaissement intellectuel des maisons congréganistes, comme celui que présente cet auteur, dont la compétence ni la bonne foi ne sont discutables. *Mme Marie du Sacré-Cœur* ne se lasse pas de dénoncer, avec la dernière rudesse, l'ignorance insondable et la merveilleuse pauvreté d'esprit des congrégations enseignantes ». Et M. Sabatier, dans la *Revue chrétienne*, relève les passages suivants : « La vraie classe dirigeante, dans une nation moderne, c'est le corps des professeurs... Pourquoi la femme française n'est-elle pas chrétienne ?

Parce que pour elle, la religion c'est nous et que notre autorité intellectuelle n'a fait sur son intelligence qu'une impression très relative. En nous quittant, elle compare ; elle constate que son milieu est bien supérieur au nôtre ; elle rit de ce qu'elle appelle la naïveté de nos leçons... Tout est dans le camp adverse : argent, science, pression, unité, organisation. En regard nous sommes réduites à nos propres ressources ; point d'échange d'idées, de connaissances, de méthodes. Chaque maison, étrangère à toute évolution de la pensée, reste, sanctuaire impénétrable, sans relations avec les maisons voisines, sans ressort, sans vie intellectuelle ; c'est l'isolement, c'est presque la mort... Les Revues qui pénètrent chez nous, les seules d'ailleurs que nous pouvons lire, ne valent pas la peine d'être ouvertes. Nous recevons un tas de petites *machines* à dormir debout, où l'on imprime des conseils saugrenus et qui brillent par la plus complète absence d'idées, ou encore des feuilles d'une religiosité vague, délayée dans l'eau sucrée, aliment préféré des esprits sans culture. Avec de telles fadaises, on ne forme pas plus des intelligences qu'on ne forme des âmes. »

Aussi le livre a-t-il suscité de vives polémiques. Les partisans de l'enseignement laïque, tel qu'il est préparé par Fontenay et Sèvres, habitués jusqu'ici à le voir traiter aussi mal que possible, dans son organisation et dans ses résultats, par des adversaires acharnés, ont fait remarquer que les critiques à lui adressées n'étaient rien auprès de celles que Mme Marie du Sacré-Cœur a dirigées contre l'enseignement congréganiste. Surtout ils ont relevé les éloges qu'elle a faits « d'établissements auxquels il ne manque humainement rien » et en se demandant « pourquoi les catholiques ont laissé aux ennemis de l'Eglise la gloire d'une telle invention ». « Si l'enseignement congréganiste, écrit M. Sabatier, tire profit des exemples et des expériences des écoles laïques, pourquoi en les imitant, n'éprouverait-il pas quelque reconnaissance ? Pourquoi ne serait-il pas un peu mieux disposé à les tolérer ? N'y a-t-il pas quelque contradiction à rapporter à une inspiration de Satan des œuvres qu'on se sent obligé d'imiter pour bien faire ? »

Il y a eu division parmi les partisans de l'enseignement congréganiste. — Nous ne disons pas parmi les catholiques, car il y a aujourd'hui des catholiques, et le nombre en est considérable, qui confient leurs jeunes filles aux lycées et collèges. — Le livre était approuvé par une douzaine d'archevêques et d'évêques. Un appel aux catholiques de France, annonce que « l'élaboration des programmes et la surveillance des études seraient confiées à un comité spécial, qui choisirait les professeurs empruntés au haut enseignement ou à l'en-

seignement secondaire libres de la région où s'établirait l'Ecole, que la direction de l'Ecole normale sera confiée à des mains religieuses, qu'un comité composé d'évêques et de notabilités ecclésiastiques et laïques dirigera les développements de l'œuvre et y maintiendra constamment l'esprit de la fondation ». Cet appel est signé des archevêques d'Avignon, de Rouen, de Tours, des évêques, d'Agen, de Bayonne, d'Angoulême, de la Rochelle, du Puy, de Nîmes, de Cahors, de Séez, d'Amiens, de Nice, de Rodez, de Digne, d'Evreux, de Pamiers(1). Ainsi, sur 17 archevêques, trois seraient favorables à cette création ; sur 67 évêques, 14 auraient répondu à l'appel de la Mère Marie du Sacré-Cœur. L'archevêque de Besançon, qui avait approuvé le livre, n'a pas « revêtu l'appel de sa signature ». Et s'il faut en croire le *Figaro*, celui de Rouen l'aurait retirée, après l'avoir d'abord donnée ; un certain nombre d'évêques ou d'archevêques se seraient même adressés, sans succès d'ailleurs, à Léon XIII, pour empêcher la réalisation de ce projet. En tout cas l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz s'est nettement prononcé contre le projet : « Il est absolument inexact, dit-il, que le clergé et les catholiques doivent favoriser le développement excessif que l'on tend de plus en plus à donner à l'instruction des jeunes filles et en particulier aux jeunes filles de la classe moyenne et de la classe ouvrière ». Mais combien y a-t-il de partisans de l'opinion soutenue par Mgr Turinaz, parmi les 67 évêques ou archevêques qui n'ont pas signé l'appel ? C'est ce qu'il nous est impossible de déterminer (2).

La *Revue du clergé français*, dans les articles que nous avons signalés plus haut, accepte la fondation de cette Ecole normale, en montrant les difficultés que sa réalisation doit soulever, en posant certaines règles dont l'observation serait indispensable au succès. Par

(1) Voici les noms des « prêtres et laïques éminents qui veulent bien patronner l'œuvre et s'associer aux efforts de Mère Marie du Sacré-Cœur et signer l'appel » : MM. R. P. BAUDRILLART professeur à l'Institut catholique de Paris : BRUNETIÈRE de l'Académie française ; PAUL BUREAU, professeur à la Faculté libre de droit de Paris ; COPPÉE, de l'Académie française : abbé FRÉMONT ; HATZFELD, professeur honoraire de rhétorique au lycée Louis-le-Grand ; HENRI JOLY, doyen honoraire de Faculté ; E. LAMY ; S. DE LANZAC DE LABORIE ; A. DE LAPPARENT, de l'Institut ; DE LAMARZELLE, sénateur ; abbé LEMIRE, député ; LACOUR-GRANDMAISON, sénateur ; H. LORIN ; Mgr MEFFRE ; abbé NAUDET ; abbé PAUTONNIER, professeur au collège Stanislas ; R. P. PEILLAUBE, professeur à l'Institut catholique : XAVIER RONDELET ; abbé ROUSSELOT ; R. P. THÉDENAT, de l'Institut ; THUREAU-DANGIN, de l'Académie française ; R. P. VAUDON ; LÉON LEFÉBURE, ancien député ; Vte MELCHIOR DE VOGUÉ, de l'Académie française.

(2) La *Sociologie catholique* de Montpellier nous apprend, septembre, octobre 1898, page 534, que quatre évêques ont condamné l'entreprise. Et elle cite la lettre de l'archevêque d'Aix publiée par la *Croix*.

contre, M. A. d'Herbelot, dans le *Bulletin de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, estime que *Madame Marie du Sacré-Cœur* a « flatté l'Université », qu'elle aurait dû « dénoncer le mal avec plus de réserve, avec moins de fracas..., qu'il eût été meilleur surtout de modérer des accusations qui, partant d'une religieuse pour aller atteindre d'autres religieuses, eussent dû être tout particulièrement justifiées au fond et mesurées dans la forme ». Il rappelle l'*Institut normal* pour les jeunes filles destinées à l'enseignement, fondé par Mlle Désir et continué par Mlle Laval, l'*Ecole Maintenon*, à Nogent-sur-Marne, patronnée par Mgr d'Hulst, les cours spéciaux organisés à l'Institut catholique, et dont les leçons autographiées ou imprimées étaient envoyées à tous les établissements qui en faisaient la demande et il semble bien, tout en admettant la possibilité de reviser les programmes et les livres, ne pas accepter la création de l'établissement nouveau : « Par dessus tout, dit-il, défendons ces couvents que nos ennemis ne se lassent pas d'attaquer. Nous leur devons nos femmes et nos sœurs ».

Les *Études publiées par des Pères de la compagnie de Jésus* sont, avec le P. Burnichon, sévères pour le livre de Mme Marie du Sacré-Cœur, qui appelle « une protestation », qui parfois semble indiquer une personne du dehors, peut-être des universitaires et des abbés en contact un peu trop immédiat avec l'Université, qui « peut faire beaucoup de mal ». Quant au projet de création d'une École normale le P. Burnichon n'a rien à dire « sinon qu'elle est patronnée par plusieurs archevêques et évêques, qu'elle se heurtera à de grandes difficultés et qu'elle n'est pas sans présenter de graves inconvénients. Eu égard aux circonstances, elle peut aussi avoir une sérieuse utilité »....

La *Vérité* et les *Annales catholiques* ont reproduit *in-extenso* l'article de M. A. d'Herbelot et semblent prendre à leur compte ce qu'il dit du livre et de l'œuvre. La *Vérité* a même reproché « son inconséquence » au P. Burnichon, qui distinguait entre la réforme de l'enseignement et quelques-unes des raisons invoquées pour justifier cette réforme.

Au contraire, M. G. Fonsegrive, dans la *Quinzaine*, s'est prononcé nettement en faveur du livre et surtout du projet, qu'il a défendu contre les objections dont on s'est servi pour le combattre. D'abord il est difficile de croire, dit-il, qu'une fraction au moins des chiffres par lesquels se traduit l'augmentation de la population des lycés, ne doive pas venir en diminution sur l'effectif ancien des couvents. Quant aux critiques formulées à l'occasion de l'enseignement, il n'a jamais été possible de pousser au mieux sans montrer

ce que le bien même peut avoir d'insuffisant (1). Enfin il y a lieu et il est possible de créer un enseignement féminin qui reste à une distance égale de l'enseignement primaire et du pédantisme ; pour cela, il faut des maîtresses de lettres qui soient vraiment lettrées, des maîtresses de sciences qui soient vraiment savantes, donc une école normale supérieure de même ordre que Fontenay et Sèvres (2).

Il y aurait, au point de vue général de l'enseignement, bien des réflexions à faire sur ce projet dont l'importance ne saurait échapper à aucun de nos lecteurs ; mais il faut savoir s'il finira par être accepté de tous les catholiques et s'il sera réalisé C'est ce que nous saurons sans doute prochainement.

F. P.

Les livraisons de la Grande Encyclopédie, 585, 586, 587, contiennent les articles MOTEUR, *par M.* Mouton ; MOTOCYCLE, *par M.* A. Berthelot ; MOULIN, *par M.* Troude ; MOUTON, *par MM.* Trouessart *et* Larbalétrier ; MOURAVIEV, *par M.* Sagnet ; MOYEN ÂGE, *par M.* Giry ; MOUSSE, *par M.* Fournier ; MOUVEMENT, *par MM.* Dauriac *et* Laisant, MOZAMBIQUE, *par M.* A. Berthelot ; MUGUET, *par MM.* Hahn, Laloy *et* Maisonneuve ; MULHOUSE, *par M.* Will ; MUNICH, *par M.* A. Berthelot ; DE MUN, *par M.* Samuel, MURAT, *par M.* Debidour, MÜNTZ, *etc.*

(1) Voilà une règle excellente dont pourraient s'inspirer aussi les adversaires de l'enseignement public, en ne prenant pas à la lettre et sans correction les critiques par lesquelles ses meilleurs amis essaient de justifier les améliorations qu'ils proposent.

(2) La *Sociologie catholique* de Montpellier se place au même point de vue que la *Quinzaine*.

LES PUBLICATIONS DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Versailles, 13 octobre 1898.

Cher Monsieur,

Dans une étude de M. Lot, que vous venez de donner, je relève dix lignes consacrées aux publications de l'Université de Lyon dont je me suis occupé huit années :

« Depuis 1891, l'Université de Lyon a pour organe commun les *Annales* (30 fascicules parus jusqu'en 1896). Cette entreprise sert surtout à publier les thèses de doctorat des maîtres de conférences des Facultés des Lettres et des Sciences.

La Faculté des Lettres a eu la première un organe spécial sous le titre d'*Annuaire* de 1883 à 1885 (Paris, Leroux, 3 vol. in 8°). Depuis, il est fondu avec la publication précédente. La Faculté n'y a pas gagné, car les travaux d'étudiants en lettres qui trouvaient place dans la *Bibliothèque* ont cessé depuis sa transformation ».

Ces phrases contiennent presque autant d'erreurs que de lignes. Comme vous tenez à être bien renseigné, je m'empresse de vous les signaler.

1° Les Annales de l'Université de Lyon ne forment pas seulement des *fascicules*. On y trouve, en assez grand nombre même, de véritables volumes. Par exemple :

La *Doctrine de Malherbe*, par F. Brunot;

Lettres intimes d'Alberoni, par Emile Bourgeois ;

Histoire de Munatius Plancus, par M. Jullien ;

Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine, par A. Hannequin ;

St-Ambroise et la morale chrétienne au IVe *siècle* par R. Thamin ;

La *République des Provinces-Unies* (1630-1650), par A. Waddington, 2 vol. de 450 p.

Tous ces ouvrages sont des livres de 500 à 600 pages.

Qu'une Université comme Lyon publie 30 fascicules en 6 ans, ce n'est pas énorme. Qu'elle publie près de trente *volumes* et fascicules, c'est une toute autre affaire. Et le jugement à porter n'est plus le même. Celui de votre collaborateur n'est pas fait pour encourager le travail dans les Universités de province.

2° Cette entreprise ne sert pas à publier les thèses de doctorat des maîtres de conférences « **surtout** ».

Vous en pouvez juger par le tableau suivant de 1891 à 1897.

Thèses de doctorat (Lettres)	Etudes de professeurs, *docteurs ès-lettres*
Brunot : *Malherbe* ;	Bourgeois : *Lettres d'Alberoni* ;
Hannequin : *L'hypothèse des atomes*;	Jullien : *Munatius Plancus* ;
Thamin : *La Morale chrétienne au* IVe *siècle* ;	Waddington : *La République des Provinces-Unies*, 2 vol. ;
Legouis : *Jeunesse de Wordsworth* ;	Regnaud : *Phonétique historique*, 1 vol. ;

Pour les autres sortes de connaissances: droit, sciences, médecine, je citerai dix-sept volumes au moins qui ne sont nullement des thèses du doctorat : travaux de MM. Arloing, Lortet, Barral (médecine) ; de MM. Dubois, Kœhler, Autonne (sciences) ; de M. Appleton (droit). Ainsi dans les lettres, majorité des travaux de professeurs, 5 contre 4; et pour l'ensemble de l'Université, majorité, aussi : 22 contre 30. Cette statistique est fort importante : il est très différent, vous le concevez, qu'une Université prouve son activité par des travaux volontaires ou par des thèses qui sont encore, malgré leur mérite et leur étendue, une obligation pour ainsi dire professionnelle. Votre collaborateur a été mal renseigné. Sa note trop sommaire ou tendancieuse est inexacte jusqu'au bout. Vous allez en juger.

3° La Faculté, dit-il, avait un *Annuaire* qui a duré trois ans et qui s'est fondu avec les *Annales*. Il s'est fondu avec les *Annales* ! Comme l'*Annuaire* a paru en 1885 pour la dernière fois et que les *Annales* ont paru en 1891 pour la première fois, la Faculté des Lettres serait ainsi restée six années (1885-1891) sans aucun moyen et sans aucune envie de publier. A cette époque justement j'étais à Lyon ; j'enseignais dans cette Faculté et j'y ai dirigé la publication de 14 volumes. La note parle vaguement d'une *Bibliothèque* où les élèves de la Faculté pouvaient publier leurs travaux que, soi-disant, ils ne peuvent plus publier. C'est sommaire, bien vague et faux. Je vais, pour vous et vos lecteurs, rétablir l'ordre et la réalité des faits.

La Faculté des Lettres de Lyon, sous la direction de M. Ch. Bayet, de 1883 à 1885, a d'abord publié une sorte de Revue, un *Annuaire* qui a paru trois ans avec trois fascicules chaque année. En 1886, quand j'arrivai à la Faculté, je fus chargé de cette publication. Mes collègues approuvèrent le plan de transformation que je leur proposai pour faciliter et servir la production scientifique de la Faculté. Nous avions remarqué que des articles limités comme ceux de l'*Annuaire* prenaient aisément leur place dans des Revues spéciales : historique, philosophique, philologique ; et qu'au contraire des travaux d'ensemble, ou publications de documents, reproductions de manuscrits, trouvaient rarement des éditeurs. Au lieu d'une Revue ou d'un Annuaire, nous décidâmes la création d'une Bibliothèque, analogue à celle des Hautes Études. En quatre années : 1887-1890, cette Bibliothèque a édité quatorze volumes parmi lesquels trois thèses seulement (celles de MM. Waddington, *Acquisition de la couronne royale de Prusse* ; Gallois, *Les géographes allemands de la Renaissance* ; Allègre, *La déesse grecque Tyché*. Si l'on excepte trois volumes, la deuxième édition de la *Littérature allemande* de M. Heinrich que la Faculté a tenu à honneur de réimprimer, il reste en trois ans onze volumes, ce qui est, je crois, pour un corps de 20 professeurs, une belle preuve d'activité, presque égale au moins à celle que donnent si vaillamment les Hautes Études.

En 1890, je proposai à la Société des Amis de l'Université d'inscrire à son budget, comme dépense de première nécessité, une somme de 2.000 francs pour étendre à toute l'Université le bienfait de cette collection. L'initiative de cette société a déterminé immédiatement la coopération de l'Etat et bientôt celle de l'éditeur avec qui l'Université traita, M. Masson. Et c'est avec un budget annuel de 10.000 francs que les *Annales de l'Université de Lyon* ont commencé de paraître en 1891. Votre collaborateur

invite (p. 125) les Sociétés des Amis de l'Université à développer les publications savantes. S'il eût été renseigné, il aurait pu joindre à son précepte un exemple, l'exemple donné en 1891 à Lyon par une Société qui avait seulement alors un an d'existence, un budget précaire et en préleva le quart immédiatement pour fournir à l'activité scientifique de l'Université cet instrument indispensable.

A l'appui de cette réponse je vous envoie des textes qui justifieront mon commentaire, le catalogue complet des publications universitaires de Lyon de 1883 à 1898. De la vie scientifique des professeurs de cette Université, mes collègues et mes amis, j'ai gardé un trop vif et trop cher souvenir pour n'avoir pas considéré cette réponse comme un devoir.

Bien affectueusement à vous,

EMILE BOURGEOIS.

ANNUAIRE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON
3 *vol.* 1883-1885

1re *Année.* (Fasc. I) : BERLIOUX : *Les Atlantes*; BAYET : *La Révolte des Romains en 799* ; L. CLÉDAT : *La Chronique de Salimbene.* — (Fasc. II) : PAUL REGNAUD : *Stances sanskrites inédites*; E. BELOT : *Pasitèle et Colotès*; PH. SOUPÉ : *Corneille Agrippa;* L. CLÉDAT : *Études de philologie française*; G. HEINRICH : *Herder orateur.* — (Fasc. III) : FERRAZ : *Étude sur la philosophie de la littérature* ; REGNAUD : *Remarques sur l'étymologie et le sens primitif du mot* Θεός.

2e *Année.* (Fasc. I) : E. LEFÉBURE : *Sur l'ancienneté du cheval en Egypte*; CH. BAYET : *La fausse donation de Constantin*; L. CLÉDAT : *Lyon au commencement du XVe siècle*; E. BELOT : *Nantucket;* A. BREYTON : *La bataille de Cannes* ; L. FONTAINE : *Note sur un opuscule soi-disant inédit de J.-J. Rousseau.* — (Fasc. II) : P. REGNAUD : *Stances sanskrites inédites* ; — *Études phonétiques et morphologiques* ; L. CLÉDAT : *La flexion dans la traduction française des sermons de saint Bernard*; F. BRUNOT : *Le valet de deux maîtres*; L. FONTAINE : *J.-J. Rousseau,* ses idées sur l'éducation avant l'*Émile.* — (Fasc. III) : M. FERRAZ : *Étude sur la philosophie de la littérature* (suite); A. BERTRAND : *La psychologie extérieure* ; P. REGNAULT : *Mélanges.*

3e *Année.* (Fasc. I) : G. BLOCH : *Remarques à propos de la carrière d'Afranius Burrhus* ; E. BELOT : *De la révolution économique et monétaire* ; L. CLÉDAT : *La Chronique de Salimbene* (parties inédites). — (Fasc. II) : P. REGNAUD : *Stances sanskrites inédites* ; G. LAFAYE : *Discours d'ouverture* ; G. BIZOS : *Essai sur l'apparition du mélodrame en France* ; P. REGNAUD : *Mélanges philologiques ;* GRANDJEAN : *Tableaux comparatifs des principales modifications phonétiques que présentent les infinitifs des verbes faibles dans les dialectes germaniques.* — (Fasc. III) : L. ARLOING : *Dissociation et association nouvelle des mouvements instinctifs sous l'influence de la volonté* ; A. BERTRAND : *Un discours inédit de André-Marie Ampère*; A. BERTRAND : *La psychophysiologie au XVIIe siècle*; R. THAMIN : *Le livre de M. Bain sur l'éducation* ; A. HANNEQUIN : *Leçon d'ouverture d'un cours sur la philosophie des sciences*; P. REGNAUD : *Sur l'origine de quelques mots sanskrits qui désignent l'homme et l'humanité ;* P. REGNAUD : *Nouvelles remarques sur l'évolution des idées*; J. MINARD : *Contributions à la théorie des hallucinations.*

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON (1).

TOME I. — **Neuchâtel et la politique prussienne en Franche-Comté** (1702-1713), d'après les documents inédits des archives de Paris, Berlin et Neuchâtel, par EMILE BOURGEOIS, chargé de cours d'histoire à la Faculté des Lettres de Lyon (1887). In-8 avec carte..... 5 fr.

TOME II. — **Science et psychologie,** *nouvelles œuvres inédites de Maine de Biran,* publiées avec une introduction par ALEXIS BERTRAND, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Lyon (1887). In-8 avec fac-simile. Prix..... 5 fr.

TOME III. — **La Chanson de Roland,** traduction archaïque et rythmée, par Léon CLÉDAT, professeur de langue et de littérature française du moyen-âge à la Faculté des Lettres de Lyon (1887). In-8..... 5 fr.

TOME IV. — **Le Nouveau Testament,** traduit au XIIIe siècle, en langue provençale, suivi d'un rituel cathare, reproduction photolithographique du *Manuscrit de Lyon,* publiée avec une nouvelle édition du rituel par L. CLÉDAT, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon (1888). In-8..... 50 fr.

TOME V. — **Mélanges grecs,** par Ch. CUCUEL et F. ALLÈGRE, maîtres de Conférences à la Faculté des Lettres de Lyon : *Œuvres complètes de l'orateur Antiphon* (traduction). — *Une scène des Grenouilles d'Aristophane* (1888). In-8..... 3 fr.

TOME VI. — **Mélanges de philologie Indo-Européenne,** par Paul REGNAUD, professeur de sanskrit et de grammaire comparée, GROSSET et GRANDJEAN, étudiants à la Faculté des Lettres de Lyon (1888). In-8. 5 fr.

TOME VII. — **Mélanges carolingiens,** par Ch. BAYET, doyen de la Faculté des Lettres, BARDOT, POUZET et BREYTON, anciens élèves de la Faculté des Lettres. In-8. (Sous presse)..... 5 fr.

TOME VIII. — **Zaïre** tragédie de **Voltaire,** édition critique préparée, sous la direction de M. Léon FONTAINE, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres, par MM. LÉGER, FRÉJAFON, COUYBA, étudiants de la Faculté..... 4 fr.

TOME IX. — **L'acquisition de la Couronne royale de Prusse par les Hohenzollern,** par ALBERT WADDINGTON, maître de conférences d'histoire à la Faculté des Lettres (1888). In-8..... 7 fr. 50

TOMES X-XI-XII. — **Histoire de la littérature allemande,** par HEINRICH, ancien doyen de la Faculté des Lettres de Lyon, professeur de littérature étrangère (2e édition). Ouvrage couronné par l'Académie Française. Chaque volume..... 7 fr. 50

TOME XIII. — **Les géographes allemands de la Renaissance,** par L. GALLOIS, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Lyon (1890) In-8..... 8 fr.

TOME XIV. — **Etude sur la Déesse grecque Tyché,** sa signification religieuse et morale, son culte et ses représentations figurées, par F. ALLÈGRE, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon, docteur ès-lettres (1889). In-8.

(1) Cette collection fait suite à l'Annuaire, que la Faculté des Lettres de Lyon a publié de 1883 à 1885, sous forme de fascicules d'histoire, de littérature et de philosophie. (Ernest LEROUX, éditeur).

ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Volumes parus au 1er juillet 1897.

La doctrine de Malherbe d'après son commentaire sur Desportes, par Ferdinand BRUNOT, docteur ès lettres, chargé d'un Cours complémentaire à la Faculté des Lettres, lauréat de l'Académie française, avec 5 planches hors texte..... 10 fr.

Recherches anatomiques et expérimentales sur la métamorphose des Amphibiens anoures, par E. BATAILLON, préparateur de Zoologie à la Faculté des Sciences, avec 6 planches hors texte..... 4 fr.

Anatomie et Physiologie comparées de la Pholade dactyle. Structure, locomotion, tact, olfaction, gustation, action dermatoptique, photogénie, avec une théorie générale des sensations, par le Dr Raphaël DUBOIS, professeur de Physiologie générale et comparée à la Faculté, avec 68 figures dans le texte et 15 planches hors texte..... 18 fr.

Sur le pneumogastrique des oiseaux, par E. COUVREUR, docteur ès sciences, chef des travaux de physiologie à la Faculté des Sciences, avec 3 planches hors texte et graphiques dans le texte..... 4 fr.

Recherches sur la valeur morphologique des appendices superstaminaux de la fleur des Aristoloches, par Mlle A. MAVOUX, élève de la Faculté des Sciences, avec 3 planches hors texte..... 4 fr.

Sur la théorie des équations différentielles du premier ordre et du premier degré, par Léon AUTONNE, ingénieur des Ponts et Chaussées..... 9 fr.

Recherches sur l'équation personnelle dans les observations astronomiques de passages, par F. GONNESSIAT, Aide-Astronome à l'Observatoire, chargé d'un Cours complémentaire d'astronomie à la Faculté des Sciences..... 5 fr.

Lettres intimes de J.-M. Alberoni adressées au comte I. Rocca, ministre des finances du duc de Parme, et publiées d'après le manuscrit du collège de S. Lazaro Alberoni, par Emile BOURGEOIS, professeur à la Faculté des Lettres, avec un portrait et deux fac-simile..... 10 fr.

Le Fondateur de Lyon, Histoire de L. Munatius Plancus, par M. JULLIEN, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres, avec 1 planche hors texte..... 5 fr.

Etude stratigraphique sur le Jurassique inférieur du Jura méridional, par Attale RICHE, docteur ès sciences, avec planches hors texte..... 12 fr.

Etude expérimentale sur les propriétés attribuées à la tuberculine de M. Koch, faite au laboratoire de médecine expérimentale et comparée de la Faculté, par M. le professeur ARLOING, M. le Dr RODET, agrégé, et M. le Dr COURMONT, avec planches en couleurs..... 10 fr.

Histologie comparée des Ebénacées dans ses rapports avec la Morphologie et l'histoire généalogique de ces plantes, par Paul PARMENTIER, professeur de l'Université, avec 4 planches hors texte... 4 fr.

Recherches sur la production et la localisation du Tannin chez les fruits comestibles fournis par la famille des Pomacées, par Mlle A. MAVOUX, élève de la Faculté des Sciences, avec 2 planches..... 3 fr.

Essai critique sur l'hypothèse des atomes dans la science contemporaine, par Arthur HANNEQUIN, chargé d'un cours complémentaire de philosophie à la Faculté des Letlres..... 7 fr. 50

Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle, par Raymond THAMIN, ancien maître de conférences à la Faculté des Lettres de Lyon, professeur de philosophie au lycée Condorcet..... 7 fr. 50

Etude sur la Bilharzia hæmatobia et la Bilharziose, par M. LORTET, doyen de la Faculté de Médecine, et VIALLETON, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, avec planches et figures dans le texte..... 10 fr.

Recherches sur quelques dérivés surchlorés du phénol et du benzène, par Etienne BARRAL, docteur en médecine, pharmacien de 1re classe, chargé des fonctions d'agrégé à la Faculté de Médecine..... 5 fr.

Phonétique historique et comparée du sanscrit et du zend, par Paul REGNAUD, professeur de sanscrit et de grammaire comparée à la Faculté des Lettres..... 5 fr.

La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650, par A. WADDINGTON, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de Lyon.

Tome I (1630-42). 1 volume..... 6 fr.

Tome II (1642 50). 1 volume..... 6 fr.

Sur la représentation des courbes gauches algébriques, par Léon AUTONNE, ingénieur des Ponts et Chaussées, maître de conférences à la Faculté des Sciences..... 3 fr.

Histoire de la Compensation en droit Romain, par G. APPLETON, professeur à la Faculté..... 7 fr. 50

La Jeunesse de William Wordsworth (1770-1798). **Etude sur le « Prélude »**, par Emile LEGOUIS, maître de conférences à la Faculté des Lettres..... 7 fr. 50

L'Evolution d'un Mythe. Açvins et Dioscures, par Ch. RENEL, docteur ès lettres..... 6 fr.

La Botanique à Lyon avant la Révolution et l'histoire du Jardin Botaniqne municipale de cette ville, par M. GÉRARD, professeur à la Faculté des Sciences, avec figures dans le texte..... 3 fr. 50

Physiologie comparée de la Marmotte par Raphaël DUBOIS, professeur de physiologie générale et comparée, avec 119 figures et 125 planches hors texte..... 15 fr.

Etudes sur les terrains tertiaires du Dauphiné. de la Savoie et de la Suisse occidentale, par H. DOUXAMI, docteur ès sciences, agrégé de l'Université de Lyon. 1 volume in-8° avec figures..... 6 fr.

Recherches physiologiques sur l'appareil respiratoire des oiseaux, par J.-M. SOUM, docteur ès sciences naturelles. 1 vol. in-8° avec 40 figures dans le texte..... 3 fr, 50

Résultats scientifiques de la campagne du Caudan dans le golfe de Gascogne (août-septembre 1895), par R. KŒHLER. professeur de zoologie à la Faculté des Sciences.

Fascicule I. 1 vol. in-8° avec 6 planches..... 6 fr.

Fascicule II. 1 vol. in-8° avec 11 planches..... 6 fr.

Fascicule III. 1 vol. in-8° avec 21 planches..... 20 fr.

Sur le résidu électrique des condensateurs, par L. HOULLEVIGUE, maître de conférences à la Faculté des Sciences. 1 vol. in-8°..... 3 fr.

Synthèse d'aldéhydes et d'acétones dans la série du Naphtalène au moyen du chlorure d'aluminium, par L. ROUSSET, chef des travaux de chimie à la Faculté des Sciences..... 3 fr.

Recherches expérimentales sur quelques actinomètres électro-chimiques, par H. RIGOLLOT, chef des travaux de physique à la Faculté des Sciences..... 5 fr.

LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION SECONDAIRE

(*Suite*) (1)

I. M. Georges Picot. — Comme son confrère M. Picard de l'Académie des sciences, M. Georges Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, a pris la défense des études classiques, dans le discours qu'il a prononcé à la distribution des prix du petit lycée Condorcet :

« On soutient que les vieux programmes sont en ruine, que l'édifice qui nous a abrités craque de toutes parts, que jusqu'ici les Français ont été mal élevés, que leurs défauts tiennent à leur instruction, qu'il faut tout changer, tout réformer, faire table rase et, d'une éducation entièrement nouvelle, faire sortir un ordre nouveau.

Au milieu des feux croisés de l'attaque et de la défense, alors que tant de savants et de lettrés descendent dans l'arène, souffrez que votre président se mêle à la lutte ; du moins il se souviendra toujours qu'il est un des fils de l'Université.

J'y ai été élevé ainsi que les miens, ceux qui m'ont précédé comme ceux qui m'ont suivi ; j'y suis demeuré fidèle et je sais ce que je dois aux maîtres dont j'ai recueilli les leçons, il y a plus de quarante ans, dans les classes qui sont là tout auprès de cette salle, dans cette vieille maison dont le nom seul a changé et à laquelle je ne pourrai jamais payer ma dette de reconnaissance !

J'étais fier du lycée quand j'en sortais en 1856. Les années ont passé et ma fierté s'est changée en un sentiment plus tendre que l'âge n'a pas refroidi. J'aime ses anciens programmes, j'aime passionnément ces études auxquelles vous vous préparez ici et qui portent ce beau nom « d'humanités ». J'y vois tout ce qu'elles contiennent de grave et de doux, cette incomparable initiation à la vie dans le commerce des plus grands esprits qui aient interprété la pensée humaine.

Il existe, il faut le reconnaître, deux conceptions qui se disputent l'éducation et qui répondent au rôle très divers que joue l'homme sur le théâtre de la vie.

Tel père de famille destine son fils au commerce, à l'industrie ; il veut l'initier de bonne heure à la pratique, le mêler aux affaires ; il a hâte que l'enfant gagne un salaire, ou que, du moins, il soit rompu au métier. Il croit de bonne foi que pour réussir il faut avoir commencé de très bonne heure à gravir les premiers échelons de la profession manuelle. Tout ce qui prolonge l'enseignement théorique lui semble un obstacle, un retard inutile, son fils doit courir vers le but : deux ans, trois ans lui paraissent de longues études. Voilà le système utilitaire sous sa forme absolue. Pour ses partisans, l'enseignement professionnel constitue un idéal : des faits, encore des faits, mûrir l'esprit par l'observation et par la pratique sans développer l'esprit de synthèse, telles sont, dépouillées de tous les voiles qui les ornent ou les cachent, les maximes des adversaires des études classiques.

Que celui qui doit demeurer simple ouvrier suive l'école pratique : mais celui qui est appelé à réfléchir, à juger et à commander à ses semblables a besoin d'un ensemble de qualités que cette méthode ne donne pas ; sans la synthèse,

(1) Voir les numéros du 15 juin, du 15 juillet, du 15 septembre, du 15 octobre.

sans la généralisation, qu'est-ce que l'esprit de l'homme? Une collection de faits, de souvenirs et d'idées sans lien commun, quelque chose comme un amas de livres, de cahiers et de notes en désordre. Pour établir l'ordre, pour mettre chaque objet, chaque idée à son rang et à sa place naturelle, il faut un certain degré de philosophie, il faut avoir appris à comparer et à penser.

Toutes les études classiques sont faites pour apprendre à penser.

C'est à vous, parents, que je m'adresse : ne laissons pas les adversaires des études classiques nous jeter à la tête ces mots que le scepticisme enfante et que la légèreté colporte : « A quoi sert le latin? Nos enfants auront-ils à traduire plus tard Démosthène ou Horace? Qu'on leur enseigne ce qu'ils auront à savoir dans la vie ! »

Ce que vos enfants viennent chercher dans ces cours de grammaire, c'est la préparation aux classes supérieures, où ils vivront au milieu des chefs-d'œuvre de l'intelligence, allant de surprises en surprises, découvrant en poésie, en éloquence, en philosophie, ce que les génies de tous les temps ont créé pour l'honneur de la race humaine, depuis l'antiquité jusqu'à nos contemporains, rapprochant les jugements, comparant les styles et sentant à ce contact se développer à jamais leur esprit.

De même qu'on gravit les sommets pour mieux respirer et que l'air des cimes fortifie les poumons, on place les jeunes esprits dans une atmosphère de réflexions élevées et de hautes pensées pour fortifier leur intelligence et stimuler leur fécondité.

Laissez les critiques demander si vos enfants sont destinés à parler latin, et répondez qu'en leur faisant faire de la gymnastique, vous ne les destinez pas à la profession de « clowns » ; vous savez qu'il est bon d'assouplir leurs membres et vous voulez de même assouplir leur esprit.

Considérées à cette hauteur, les études classiques nous apparaissent douées d'une importance sans égale. Nous n'avons pas pour elles le fétichisme du détail. Nous savons tout ce qu'il faut donner d'air aux parties trop touffues des programmes, tout ce qu'il convient d'accomplir pour ajouter à l'instruction ces parties supérieures qu'on pourrait appeler l'éducation du bon sens et de la volonté. C'est l'ensemble des « humanités » que nous voulons seul conserver et dont nous avons le respect. Assurément, nous ne prétendons pas que les élèves retiendront toutes les leçons qu'ils apprennent. Mais nous sommes convaincus, suivant un mot profond, que si toutes ne demeurent pas dans leur mémoire, elles resteront du moins dans leur intelligence.

La vérité, c'est que toute l'instruction, et au-dessus d'elle l'éducation, doit se borner à poursuivre trois buts : — donner à l'élève un fonds d'idées élevées et justes ; — lui inspirer l'amour du travail ; — lui apprendre à penser en lui enseignant une bonne méthode.

Si ce triple résultat est réalisé, les études ont réussi. Le jeune homme de dix-sept ans qui a le goût du travail et les idées justes est assuré du succès dans la vie.

« Ce sont là, réplique-t-on, des idées d'un autre âge. Il nous faut des colonisateurs, des hommes d'initiative et non de littérature. Apprenez à nos enfants beaucoup de géographie : c'est la science de l'avenir ! »

Messieurs, les besoins changent avec les temps, l'esprit humain ne change pas. Le mode de raisonnement ne varie pas plus que les lois des nombres : aucune révolution ne modifiera l'arithmétique ; aucun bouleversement de l'humanité ne redressera, au mépris d'Aristote et de Platon, les lois de l'esprit. Et si des novateurs, affamés d'action, prétendaient que les exemples de l'antiquité ne développent pas cette vertu, nous leur demanderions de nous expliquer à l'aide de quelles qualités les enfants du Latium sont devenus les maîtres du monde !

Il n'y a pas eu depuis longtemps en notre pays de mouvement plus noble et plus fécond que l'expansion coloniale. Toutes les vieilles qualités de notre race se sont réveillées à la fois : ardeur, initiative, courage, dévouement du patrio-

tisme porté jusqu'à l'exaltation, ascendant exercé sur des natures inférieures sans violence, générosité attirant à nous des peuple étonnés de trouver une telle douceur unie à tant de hardiesse, voilà ce qu'ont montré, dans le continent africain, ces hommes sortis de notre vaillante armée et dont nous devons saluer avec fierté les noms : les Binger, les Borgnis-Desbordes, les Trentinian, les Brazza !

Si je demandais aux premiers géographes de ce temps, à mes chers confrères et amis Himly et Levasseur, ce qu'ils pensent de la géographie, ils n'hésiteraient pas à dire qu'elle est une science complémentaire, mais qu'elle ne peut, à elle seule, former l'entendement.

Que les adversaires du latin interrogent les peuples qui passent pour avoir quelque expérience des colonies. Qu'ils aillent en Angleterre, qu'ils entrent dans la salle d'examen où se pressent les candidats aux fonctions du gouvernement des Indes, qu'ils écoutent ce qu'exige d'eux le ministère des Colonies ; ils sauront, ainsi que je l'apprenais d'un de vos anciens camarades récemment revenu de Londres, comment les langues de l'antiquité (un thème latin ! et un thème grec !) tiennent le premier rang dans les épreuves ! Et nul ne critique ces programmes, personne ne s'avise de prétendre qu'ils empêchent ces jeunes hommes d'être des hommes d'action !

La géographie, l'histoire sont nécessaires ; mais elles n'apprennent pas à elles seules à gouverner la conduite et la vie. Il faut une précision, il faut une rigueur, il faut des principes. Les langues de l'antiquité et les mathématiques répondent seules à ce besoin de formation qui veut une discipline. Les unes et les autres doivent être employées, suivant les circonstances, suivant les natures d'esprit, suivant les aptitudes ; mais dans quelque direction que vous vous lanciez, mes chers enfants, soyez persuadés que nos programmes sont dignes de respect. N'est-ce pas en marchant dans la voie tracée que nos anciens ont trouvé des triomphes ? En la suivant, vous rencontrerez les mêmes succès. Croyez à vos études ; ayez confiance en vos professeurs. N'ont-ils pas préparé avant vous des générations qui honorent la France ? Est-ce vraiment à la fin du XIXe siècle, d'un siècle qui a porté si loin et si haut la renommée de l'esprit français, que notre pays peut se décourager ?

De ces méthodes, dont les esprits légers disent du mal, sont sortis depuis cent ans des hommes qui ont attiré les regards de tout ce qui pense dans l'univers civilisé, des poètes comme Victor Hugo et Lamartine, des écrivains comme Villemain et Sainte-Beuve, des historiens comme Guizot, Mignet et Michelet, des penseurs comme Victor Cousin et Jules Simon, des savants comme Cuvier, Dumas, Leverrier et Pasteur ! Rassemblez par la pensée ces hommes dont l'illustration éclaire notre pays d'un rayon de gloire, interrogez-les, sollicitez leurs conseils : ils vous diront de garder nos vieilles études, de leur demander non une encyclopédie de faits, une analyse de détails philologiques, mais la méthode qui fait naître la réflexion juste, mais la discipline qui donne à l'esprit sa règle et l'assujettit aux principes, discipline et méthode qui préparent par une ascension naturelle à cette étude supérieure de la philosophie qui rattache tout aux causes et découvre Dieu, source et sanction de toute morale.

Nos plus glorieux contemporains vous diront, comme votre maître, qu'il ne faut pas seulement pratiquer le travail, mais s'y donner tout entier, mais l'aimer avec passion ; — que le dédain et le scepticisme n'ont jamais rien produit ; — que tout dessein, toute vue d'avenir, toute carrière doit être poursuivie avec ardeur ; qu'il faut se dévouer sans réserve à l'œuvre qu'on accomplit, qu'il faut croire à ce qu'on fait et l'aimer.

M. Augustin Filon. — Dans le *Journal des Débats* du 28 septembre, M. Filon, qui dit le plus grand bien de la rhétorique classsique, estime qu'on peut arriver au même résultat avec les littératures modernes, à condition que la rhétorique moderne ne se substitue pas, mais se juxtapose et s'adosse à la rhétorique classique :

« Je suppose que je suis professeur de rhétorique anglaise. Nous avons aujourd'hui une leçon de prose et une leçon de poésie. La récitation des leçons prend un intérêt capital lorsqu'il s'agit d'une langue parlée. C'est un exercice de prononciation en même temps qu'un exercice de mémoire. Le professeur doit avoir l'oreille aux aguets, ne laisser passer aucune faute dans la position de l'accent tonique. Il y a mille observations à faire sur les variations, en apparence capricieuses, de cet accent qui mettent en lumière les lois fondamentales de l'évolution du langage.

La leçon de prose consiste en quelques lignes de Macaulay, sur l'état des choses et des personnes en 1685. Chemin faisant, je dis un peu de mal et beaucoup de bien de Macaulay. C'est un grand peintre, un grand écrivain et un grand *scholar*; mais il est décidément trop Anglais dans les questions internationales et trop whig dans les questions de politique intérieure. La leçon de poésie est prise dans *la Mort d'Arthur*, de Tennyson. Nous scandons les vers et nous notons les irrégularités. Questions sur la métrique de Tennyson, sur la métrique anglaise en général, sur l'histoire du vers anglais. Et puis : « Un tel, qu'est-ce que le cycle d'Arthur ? D'abord, qu'est-ce qu'un cycle ? Et qu'est-ce qu'Arthur ? » Pas de réponse. « Et vous, un tel ? — Arthur est un personnage symbolique. — Et qu'est-ce qu'un symbole ? — Je ne sais pas. — A quoi cela vous sert-il de savoir qu'Arthur est un personnage symbolique, si vous ne savez pas ce que c'est qu'un symbole ? » Et nous essayons de débrouiller la définition du symbole en l'éclaircissant par des exemples. Puis, retour au point de vue purement littéraire et artistique ; comparaisons avec les épopées classiques. Les *Idylles du roi* sont-elles une épopée ?

Je dicte le devoir pour la prochaine fois. Ce sera une dissertation littéraire sur le *Séjan* de Ben Jonson : En quoi cette pièce diffère-t-elle et en quoi se rapproche-t-elle du drame shakespearien et de la tragédie cornélienne ? » Puis, je passe à la correction du devoir d'aujourd'hui. C'est un discours de Gladstone à propos de l'abolition de l'impôt sur le papier. Ce discours comprend : 1° Une introduction sur l'histoire de la presse anglaise depuis le jour où elle naquit dans la pauvre petite boutique du libraire Nathaniel Butter et depuis celui où Roger Lestrange essaya d'en faire un instrument de despotisme jusqu'à l'avènement de la machine à vapeur et jusqu'à l'abolition du timbre ; 2° Un tableau des conséquences probables qu'aura la mesure proposée en appelant à l'existence le journal d'un sou ; 3° Une vigoureuse attaque contre la Chambre des Lords qui s'oppose à cette révolution. Après avoir fait lire quelques devoirs, en relevant les fautes de composition, de goût, de grammaire et d'accent, ainsi que les erreurs historiques, je lis à mes élèves le véritable discours de Gladstone. Ils sont un peu étonnés parce que ce discours est loin de répondre à la « matière » que j'avais dictée. Je leur explique que notre discours est le discours idéal où tous les éléments du sujet sont traités, tandis que le ministre libéral, se guidant d'après les besoins de la stratégie parlementaire, sous-entendait les faits connus, négligeait les vérités acceptées, éliminait les discussions dangereuses. Ainsi devaient différer les discours, réellement prononcés dans le Sénat romain ou dans le Sénat carthaginois, des discours composés, après coup et à loisir, par Salluste et par Tite-Live. Tout en causant, je donne aux élèves quelques détails sur les us et coutumes du Parlement, sur le fonctionnement des partis, sur l'histoire de la démocratie anglaise, sur les particularités de l'éloquence gladstonienne. En quoi Gladstone ressemble-t-il à Chatham, à Fox, à Burke, à O'Connell, à John Bright, à Disraeli ? En quoi s'écarte-t-il d'eux ? Je le compare aussi aux anciens et à nos propres orateurs.

L'ordre du jour appelle l'explication du monologue de Henry V *on ceremony*, à la veille de la bataille d'Azincourt. Cette explication comporte trois sortes de questions : 1° Questions grammaticales et philologiques. Encore l'accent tonique et la prosodie. Nous notons et nous expliquons avec un soin tout particulier les mots et les locutions qui ne sont plus en usage. 2° Questions de littérature et d'art. Nous dégageons de chaque vers la poésie qu'il contient. 3° Ques-

tion, enfin, de psychologie historique. Nous suivons le développement du caractère de Henry à travers toute l'œuvre shakespearienne. Shakespeare a-t-il le sens historique ? Les Anglais mis en scène dans ses drames de la guerre de Cent ans sont-ils des Anglais du commencement du quinzième siècle ou de la fin du seizième ? Sur quels matériaux travaillait-il ? Je lis à mes élèves un fragment d'Holinshed ; je tâche de leur faire découvrir une différence entre Holinshed et Froissart. A ce moment l'heure sonne, mes rhétoriciens s'envolent et avec eux s'envole aussi, j'en ai peur, une bonne partie de l'enseignement donné et reçu. Mais, encore une fois, il en restera toujours quelque chose et, d'ailleurs, demain nous recommencerons.

Ce bon et grand professeur, Victor Duruy, disait devant moi au prince impérial : « Monseigneur, savez-vous qui a gagné la bataille de Sadowa ?... C'est le maître d'école prussien ! » Je crois, pour ma part, que le professeur de rhétorique, aidé du professeur d'histoire et du professeur de philosophie, prépare cette journée, encore anonyme et contingente, où la France doit reconquérir son rang en Europe. Surtout si cette victoire de l'avenir se livre sur les champs de bataille immatériels de l'Idée. Sans doute, une classe comme celle que je viens d'esquisser ne produira pas de résultats appréciables ; mais quelques milliers de classes semblables pourront avancer l'heure de la revanche intellectuelle ».

III. M. Emile Gebhart. — M. Gebhart, dont nous avons déjà reproduit un article fort intéressant sur l'enseignement secondaire, antérieur aux polémiques retentissantes qu'ont soulevées les conférences de M. Jules Lemaitre, n'a pas consacré moins de dix articles des *Débats* à la crise de l'enseignement secondaire. Dans le premier de ces articles, il écrit :

« Je suis de ceux qui n'attendent rien de bon de la pioche des démolisseurs. Je veux me rattacher à l'opinion philosophique, vraiment libérale, d'Alfred Fouillée. Mais j'aimerais à introduire dans ce débat, parmi tant d'affirmations dogmatiques ou d'effusions oratoires, un peu d'expérience des réalités scolaires, mon expérience de vieil examinateur, qui a près d'un tiers de siècle d'exercice. Quand un professeur a pesé dans sa balance plus de quinze mille bacheliers, il connaît l'état des études par les résultats qu'elles lui montrent. Une enquête consciencieuse, l'analyse des programmes, la lecture des grammaires lui permettent d'assister en esprit aux classes qu'il ne dirige point. Si je me trompe dans les quelques aperçus que je veux présenter à nos amis, ce sera ma faute, sans doute. Mais au moins j'aurai donné un exemple utile, par la méthode d'observation directe que j'aurai essayée et qui, bonne en toute recherche d'ordre moral, ne peut manquer d'être ici très raisonnable. »

Puis il insiste sur la nécessité d'éconduire hors des maisons universitaires « les mauvais écoliers qui font autour de nos professeurs dont ils fatiguent le dévouement, le stage de plusieurs industries fort peu dignes de sympathie, à savoir les déclassés, les ratés, les mécontents, les encombrants, les turbulents. » Le remède, c'est l'examen de passage « très sérieux à l'issue de la cinquième, très rigoureux à l'issue de la quatrième. »

M. Gebhart passe ensuite à l'examen des *Plans d'études et Programmes de l'enseignement secondaire classique*. « Les programmes, dit-il, découragent les faibles, déconcertent les laborieux et tuent les bonnes études. » C'est qu'on veut faire marcher de front l'ancienne culture grecque, latine et française, avec les langues vivantes, avec l'histoire mêlée d'un élément d'archéologie, la géographie aggravée de statistique, les sciences mathématiques qui n'ont rien perdu de leurs anciennes positions, algèbre, géométrie, mécanique, puis en philosophie, les sciences physiques et chimi-

ques, chaque jour plus riches en découvertes, les sciences naturelles. Critique très vive de l'emploi du temps — 6 heures de travail sédentaire pour les petits, 8 heures pour ceux des classes de grammaire ; 10 1/2 en été, 10 en hiver pour ceux des classes supérieures, non compris les cours préparatoires aux Ecoles du gouvernement — qui conduit au *fastidium*, non au surmenage. — Examen, à lire tout entier, de ce qui est à faire dans chaque classe. Mais M. Gebhart ne veut pas qu'on supprime les humanités auxquelles nous devons une discipline morale, « qui prouve et proclame le devoir, tous les devoirs, les plus humbles comme les plus élevés... qui n'est hostile à aucune religion, qui se limite aux seules nécessités de la vie présente et terrestre, une discipline intellectuelle, car la version, latine ou grecque, orale ou écrite, livre les fruits les plus précieux de la culture classique, et tous les écoliers, l'élite comme le gros de la classe, doivent les recueillir et s'en nourrir ». Et dans sa conclusion, M. Gebhart soutient que le système entier de l'éducation universitaire repose sur deux paradoxes :

1° On accepte comme vraie cette proposition : le cerveau des enfants et des adolescents est assez robuste pour recevoir et digérer un amas énorme de notions, la plus notable partie des connaissances humaines, presque toutes les sciences, l'histoire universelle, quatre langues, trois grandes littératures, la géographie intégrale, tous les grands systèmes de philosophie.

2° Le même régime intellectuel doit convenir à tous les élèves indistinctement... une règle unique est imposée aux esprits les plus divers, aux vocations les plus contradictoires.

Il faut donc une réforme, car « 1° le contenu ne pouvant être plus grand que le contenant, il n'est pas raisonnable d'obliger l'esprit des écoliers, leur mémoire, leur faculté d'attention, de généralisation, non plus que leur capacité physique, cérébrale et nerveuse, à engloutir cette prodigieuse encyclopédie toujours croissante des programmes ; 2° Pic de la Mirandole reculerait en face de notre plan d'études ». Donc il faut « déblayer les classes élémentaires et les classes de grammaire de toutes les matières pédantesques, des études prématurées qui les encombrent, adoucir le programme des mathématiques, concéder un peu plus de sommeil et de récréations. En 4e et en 3e, études communes à tous les écoliers d'une même classe. A partir de la seconde, ouvrir deux larges avenues parallèles — littéraires, scientifiques — séparer en deux compagnies les élèves de seconde, de rhétorique, de philosophie, maintenir à chacune d'elles, dans le programme actuel, allégé de son fardeau d'érudition hâtive, les chapitres qui lui appartiennent, les réunir pour la version latine, l'histoire, la géographie, la langue vivante. Que les jeunes lettrés ne soient plus condamnés à une complète éducation scientifique qu'ils prennent en aversion ; que nos officiers, nos ingénieurs, nos médecins à venir soient délivrés des devoirs en latin ; aux premiers, que l'on enseigne, des sciences de la nature, ce qu'un homme bien élevé doit en connaître ; aux seconds, de l'histoire des littératures et des systèmes de philosophie, juste ce qu'il en faut pour leur inspirer le goût des lectures sérieuses ».

(*A suivre*).

NÉCROLOGIE

M. Heydenreich

M. Heydenreich, doyen de la Faculté de médecine de Nancy, est mort, dans sa quarante-neuvième année, des suites d'une piqûre anatomique qu'il s'était faite au cours d'une opération, il y a quelques années, et qui lui avait inoculé le virus d'une dangereuse maladie.

M. le professeur Bernheim a bien voulu représenter la *Société d'enseignement supérieur* à ses obsèques.

M. le pasteur Nyegaard a fait d'abord l'éloge du défunt :

« M. le professeur Heydenreich, a-t-il dit, est une victime de cette noble profession médicale... Il s'est vu mourir lentement, mais sûrement, sans proférer un murmure.

... M. Heydenreich était un doyen admirablement représentatif du caractère spécial, mixte, de notre Faculté nancéienne, héritière de l'ancienne Faculté de Strasbourg. Alsacien de naissance et d'éducation, chassé de Strasbourg, sa ville natale, par l'odieuse annexion, il était devenu, par son mariage, membre d'adoption d'une famille de professeurs et de médecins lorrains, gendre du vénéré docteur Parisot... Il semblait donc tout naturellement désigné pour symboliser en sa personne, dans les honneurs du décanat, la greffe des traditions savantes de l'Alsace médicale sur le tronc de l'ancienne Ecole de médecine de Nancy.

Puis, M. le professeur Bernheim a rappelé les travaux et les services de M. le Doyen Heydenreich :

... Edouard-Albert Heydenreich est né à Strasbourg le 9 novembre 1849, d'une ancienne et honorable famille alsacienne. Après une brillante scolarité au lycée de sa ville natale, il y commença ses études à la Faculté de médecine.

En 1868, il obtenait une mention honorable au concours pour le prix de fin d'année. En 1869, il est nommé externe à l'hôpital civil et attaché aux services de Küss et de Sédillot. La guerre vint, avec les horreurs du siège et du bombardement. Notre jeune étudiant reste bravement à son poste, au milieu des blessés, à l'ambulance du séminaire protestant, sous la direction de nos collègues, MM. Hecht et Gross.

Quand l'autorité militaire allemande fit évacuer les ambulances de Strasbourg, en octobre, il courut faire son devoir dans l'armée française comme garde national mobile au 5e bataillon du Haut-Rhin, puis, comme aide-major requis dans le service de santé.

Après la guerre, il quitte l'Alsace pour conserver sa nationalité française et achève ses études médicales à Paris. Au concours de 1871, il est nommé externe des hôpitaux. En 1872, il est classé quatrième sur la liste des nominations à l'internat. Il est deux fois lauréat des hôpitaux, avec deux mentions honorables aux concours pour les prix de l'externat et les prix de l'internat.

Après de fortes études faites à la Faculté de Paris et dans les services hospitaliers de Broca, Richet, Fauvel et Duplay, Heydenreich soutint, le 7 février 1877, sa thèse inaugurale, qui lui valut une mention honorable.

L'année suivante, il sortit victorieux des épreuves difficiles du concours pour l'agrégation, section de chirurgie, et fut attaché à la Faculté de médecine de Nancy.

Depuis, et pendant vingt ans, il a été des nôtres ; grâce à son labeur assidu et à ses rares qualités, il franchit rapidement les échelons qui devaient le conduire au sommet de la hiérarchie scientifique. Chargé du cours annexe des maladies des yeux en 1879, professeur de pathologie externe en 1881, professeur de clinique chirurgicale en 1885, après la retraite de notre vénéré maître et doyen Tourdes, la Faculté, à l'unanimité, le désigna, bien que l'un des plus jeunes, pour les fonctions triennales du décanat, et lui renouvela, à trois reprises ces fonctions, témoignage flatteur de notre confiance dans l'homme et dans l'administrateur.

Durant sa trop courte carrière, l'activité scientifique de notre collègue est attestée par de nombreuses publications. Déjà, ses travaux d'étudiant, comptes rendus de faits observés à la clinique ou à l'amphithéâtre, publiés dans les bulletins de la Société anatomique, ses Revues de chirurgie, insérées dans les Archives générales de médecine, dénotent ses aptitudes chirurgicales et préludent à sa carrière scientifique.

Je ne puis que mentionner ici ses publications capitales. Sa thèse inaugurale : *Des fractures de l'extrémité supérieure du tibia*, est une œuvre originale et utile, qui comble une lacune dans l'histoire de la pathologie des fractures. Sa thèse d'agrégation : *Les accidents provoqués par l'éruption de la dent de sagesse*, est le premier travail d'ensemble paru sur ce point spécial de la pathologie de l'éruption et de l'évolution dentaire. Les idées émises par l'auteur dans ces deux thèses sont restées classiques et font loi dans la matière.

La thérapeutique chirurgicale contemporaine, publiée en 1888, est un volume de 300 pages, qui expose avec netteté et élégance la plupart des opérations, nouvelles à cette époque, que la pratique de l'antisepsie a permis d'entreprendre : elle laisse entrevoir toute la portée merveilleuse de la chirurgie de l'avenir.

Le Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales doit à Heydenreich de nombreux articles : Artères et veines cubitales, pathologie des os, ostéite, péroné, articulations péronéo-tibiales, pathologie et médecine opératoire du périoste, tibia, épaule.

Le traité de chirurgie de Duplay et Reclus lui doit l'étude : Mâchoires.

Citerai-je enfin les nombreuses communications à des sociétés savantes et articles, plus de 200, parus dans les publications périodiques.

Les lecteurs de la Semaine médicale savouraient avec plaisir ses études intéressantes et instructives, qui passaient au critérium d'un esprit droit et d'un jugement sûr, toutes les nouveautés chirurgicales. Son dernier travail qui date à peine de quelques années, étudiait la ponction lombaire et mettait au point les indications et les contre-indications de cette opération, à peine connue en France, avec ce bon sens robuste et cette netteté d'exposition simple et lumineuse qui étaient comme la dominante scientifique du maître.

Le chirurgien était comme l'écrivain, simple, sûr, consciencieux... Dès l'année 1887, la *Société de chirurgie* appréciait sa valeur en lui décernant le titre de membre correspondant... Jamais il n'a manqué à son devoir professoral et, jusqu'au dernier jour, alors que l'altération progressive de sa physionomie trahissait l'atteinte fatale, il se donnait tout entier à ses malades et à ses élèves, cachant, avec une héroïque discrétion, ses malaises physiques et les pressentiments d'une âme trop clairvoyante... Sous son habile administration, la Faculté n'a cessé de prospérer et le chiffre de nos élèves s'est accru jusqu'au double... Ses aptitudes administratives et la sympathie qu'il inspirait lui valurent de nombreuses fonctions : directeur du service départemental d'as-

sistance publique et de vaccine, président de la Société de médecine de Nancy, membre du Conseil d'hygiène et de salubrité du département, vice-président de la Société des Amis de l'Université ; tous ces devoirs qui le surchargeaient il les remplissait avec une conscience toujours égale, et partout ses conseils faisaient autorité...

*
* *

M. le Recteur Gasquet a parlé au nom du Conseil de l'Université et du Ministre de l'Instruction publique :

« Les mêmes qualités qui faisaient de lui l'administrateur exemplaire, probité de l'âme, sincérité, mélange exquis de courage retenu et de discrétion attentive, avaient tôt fait de lui gagner les cœurs...

Sa mort fut celle d'un homme de ce caractère concentré et profond ; elle répondit à sa vie. Il n'ignorait pas quel germe de contagion mortelle il portait en lui ; l'acuité de ses sens, familiarisés avec la maladie, lui permettait d'en suivre les insidieux progrès. Mais son visage ne disait rien de ces impressions intimes, de cette confrontation quotidienne avec la cruelle et implacable ennemie. Il eût trop craint, en manifestant ses appréhensions, d'attrister des yeux qu'il voulait voir riants et fermés aux visibles traces d'un mal dont rien n'enrayait la marche ; il eût trop craint de voiler d'un deuil prématuré un cœur que d'obscurs pressentiments avaient pourtant plus d'une fois effleurés à son insu. C'est pourquoi il allait, intrépide et stoïque, fidèle à sa tâche multiple et régulière, exact à ses devoirs de professeur et de clinicien, exact aux obligations habituelles du monde, jaloux jusqu'au scrupule de dérober pour lui-même aux autres une heure de cette vie, dont le terme était si inéluctablement marqué. Jamais, même dans l'intimité, un mot ne lui échappa qui trahît ses préoccupations cachées. A ceux qu'inquiétait l'altération de ses traits et qui lui conseillaient le repos et le soin de lui-même, il répondait par quelque mot bref, comme pour égarer leur soupçon et dépayser leur sollicitude. On sentait qu'à insister, on risquait de désobliger cet homme excellent, qui voulait faire jusqu'au bout bon visage à sa destinée... ».

*
* *

Des discours ont encore été prononcés par M. Tourdes, doyen honoraire de la Faculté de médecine, au nom du Comité central d'assistance médicale et d'hygiène publique ; par M. le docteur Remy, au nom de la Société de médecine ; par M. Blondel, au nom de la *Société des Amis de l'Université* ; par M. le docteur Braun, au nom des anciens élèves de M. le professeur Heydenreich ; par M. Mathieu, au nom des internes de l'hôpital ; par M. Ch. Garnier, président de l'Association générale des étudiants.

NOTES ET DOCUMENTS

I. FACULTÉ DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE DE TOULOUSE.
(Année 1898-1899).

Introduction à la Théologie. — M. MAISONNEUVE, docteur en Théologie, professeur, étudiera l'histoire de la philosophie de la Religion depuis Kant, le mardi à 2 h. 1/2, et traitera du Surnaturel, le vendredi à la même heure.

Ecriture sainte. — Le R. P. CONDAMIN, S. J., chargé de cours, commentera un choix de Psaumes et le livre de l'Ecclésiaste, le mercredi à 9 heures et le samedi à 8 heures.

Philologie sémitique. — Le R. P. CONDAMIN, S. J., chargé de cours, expliquera au point de vue grammatical des passages choisis des livres historiques, le lundi à 2 h. 1/2.

Patrologie. — M. BAREILLE, docteur en Théologie, professeur, étudiera l'histoire, les écrits et la doctrine de Novatien, et interprétera les textes des *Early Christian writers*, de Gwatkin, le samedi à 9 heures.

Théologie dogmatique. — Le T. R. P. GUILLERMIN, O. P., vice-doyen de la Faculté de Théologie, maître en Théologie, professeur, traitera des Sacrements en général, du Baptême, de la Confirmation, de l'Eucharistie, les jeudi et vendredi à 9 heures et le samedi à 3 heures.

Théologie morale. — *N...* professeur.

Droit canonique. — Le R. P. DESJARDINS, S. J., professeur, expliquera le second livre des Décrétales, *De Judiciis*, les lundi et jeudi à 8 heures.

Histoire ecclésiastique. — M. SALTET, chargé de cours, exposera l'histoire de l'Eglise depuis le pontificat de Pie VII, le samedi à 5 heures, et dirigera des exercices critiques sur les *Acta martyrum*, le mardi à 8 h. 1/2 (tous les quinze jours).

Philosophie scolastique. — Le R. P. MONTAGNE, O. P., docteur en Théologie, professeur, traitera de la Liberté et du Déterminisme, les lundi et mercredi à 8 heures.

Histoire de la philosophie. — M. BAYLAC, chargé de cours, étudiera la théorie Aristotélicienne de la Connaissance et expliquera le traité du *De animâ* d'Aristote, le vendredi à 8 heures.

Philosophie des sciences. — M. SENDERENS, docteur en Philosophie, docteur ès Sciences, professeur, traitera de la Cosmogonie, de l'Evolution, de la Constitution de la Matière, le mercredi à 4 heures.

COURS COMPLÉMENTAIRES.

M. BATIFFOL dirigera des exercices critiques d'ancienne littérature chrétienne, le dimanche à 10 heures.

M. COUTURE traitera de l'histoire de la littérature théologique dans les nations catholiques depuis le Concile de Trente, le mercredi à 5 heures (à partir de janvier).

M. SAINT-RAYMOND étudiera les principaux monuments de l'art religieux des provinces ecclésiastiques du Sud-Ouest, antérieurs à l'époque gothique, le mardi à 8 heures (tous les quinze jours).

M. DE SUPLICY dirigera les exercices pratiques d'anglais et d'allemand, les mardi et vendredi à 5 heures.

II. CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS, 1898-1899.

M. HAAG, suppléant M. LAUSSEDAT, traitera à partir du 3 novembre, les lundi et jeudi, à 9 heures du soir, *de la géométrie appliquée aux arts : Grandeur et figure de la terre, cartes, cadastre, la topographie et la cartographie en France et à l'Etranger.* — M. BOUCHÉ, traitera à partir du 3 novembre, les lundi et jeudi, à 7 heures 3/4 du soir, *de la perspective pratique.* — M. HIRSCH, lundi et jeudi, à 7 h. 3/4 du soir, à partir du 3 novembre, *Les transports mécaniques sur voies de terre et sur voies navigables.* — M. PILLET, lundi et jeudi, à 9 heures du soir, à partir du 3 novembre : *Stabilité des constructions.* — M. MARCEL DEPREZ, mercredi et samedi à 7 h. 3/4 du soir, à partir du 3 novembre, *Electricité industrielle ; Etude des lois fondamentales de l'électricité et du magnétisme au point de vue spécial de leur application à l'industrie.* — M. JUNGFLEISCH, mercredi et samedi, à 9 heures du soir, à partir du 5 novembre, *Chimie organique.* — M. LE VERRIER, mardi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir, à partir du 4 novembre, *Métallurgie et travail des métaux.* — M. DE LUYNES, lundi et jeudi, à 7 h. 3/4 du soir, à partir du 3 novembre, *Chimie appliquée aux industries de la teinture, de la céramique et de la verrerie.* — M. SCHLŒSING, mercredi et samedi, à 7 h. 3/4 du soir, à partir du 5 novembre, *Chimie agricole et analyse chimique.* — M. GRANDEAU, mardi et vendredi, à 9 h. du soir, *Agriculture, Les végétaux de la grande culture... Résultats et discussions des six années de cultures expérimentales au Parc des Princes, 1892-1897.* — M. IMBS, mardi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir, à partir du 4 novembre, *Filature et tissage.* — M. LEVASSEUR, mardi et vendredi, à 7 h. 3/4 du soir, à partir du 4 novembre, *Circulation des richesses, La valeur, La monnaie, L'histoire des prix, La cherté et le bon marché, Le crédit, les banques et la circulation fiducière, L'influence des moyens de communication, Le commerce et les tarifs de douanes.* — M. ANDRÉ LIESSE, *Economie industrielle et statistique.* les mardi et vendredi, à 9 heures du soir, à partir du 4 novembre. — M. ALGLAVE, mercredi, à 9 h. du soir, à partir du 9 novembre, *Droit commercial* — M. BEAUREGARD, samedi, à 9 h. du soir, à partir du 5 novembre. *Economie sociale, But et procédés, Législation du salaire et du contrat de travail, Droit commun et privilèges, Délais de provenance, Rupture du contrat, Marchandage, Track System, Conseils de Prud'hommes, Protection du salaire, Saisie des salaires et Homestead, Protection des femmes et des enfants, Réglementation du travail, Accidents, Grèves, conciliation et arbitrage, Le placement, Syndicats professionnels, union des syndicats, Bourses de travail.*

III. INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE 1898-1899.

Section des sciences sociales et politiques. — La section comporte des cours généraux : Economie politique, Droit constitutionnel, Droit naturel, Droit des gens, Droit administratif, Histoire du droit public français. Législation industrielle, Apologétique, Législation financière, Histoire des institutions et de la société dans l'ancienne France. Elle a des cours qui lui sont propres : Sociologie, Le Socialisme, Exposé et réfutation, Histoire contemporaine, *L'achèvement de l'unité italienne*, Droit constitutionnel comparé, *Institutions politiques de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie*, Le crédit public, Les syndicats professionnels, La diplomatie européenne depuis la Révolution, Le socialisme et la décentralisation, L'organisation de l'enseignement primaire en France et dans les principaux Etats, Questions coloniales. Le mouvement social en Belgique, Questions choisies sur l'histoire des institutions en Flandre. — Des cours et des conférences préparent directement au doctorat des sciences politiques et économiques (Premier et second examen). Il y a enfin des conférences d'anthropologie et de biologie qui sont faites par des professeurs des Facultés de médecine, des sciences et de théologie. Nous reviendrons par la suite sur l'organisation de la section et le but poursuivi.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Dr Frant. Drtina, *Nastin Dejin Vyssiho Skolstvi a Théorii pædagogichych ve Franch on doby revolucie*, Dil I (1789-1814) Praze, Bursik et Kohout.

M. le docteur Drtina, aujourd'hui docent de philosophie à l'Université tchèque de Prague, nous est arrivé de Berlin en 1889, avec l'intention de passer 15 jours ou 3 semaines à Paris, avant de se rendre en Angleterre. Il y est resté toute l'année et il y est revenu ensuite pendant quelques mois. Il a été un de nos étudiants les plus assidus aux Hautes Etudes, où il a pris le goût des recherches sur la scolastique médiévale dans ses rapports avec l'antiquité latine ou grecque, et avec la philosophie moderne; il a suivi les cours de MM. Boutroux, Ribot Marion, etc., et a contracté avec quelques-uns de nos étudiants de solides amitiés. Il est entré en relations avec MM. Liard, Rabier, Gréard, Léger, avec MM. Lévy Bruhl et Rocheblave et il a assisté à un certain nombre de classes aux lycées Louis le Grand, Lakanal, Buffon, Janson de Sailly. De retour en Bohême, il s'est proposé de faire connaître à ses compatriotes ce qui se fait en notre pays — pour la philosophie et l'éducation. Il a déjà publié un important travail sur les études philosophiques en France (*O Studiu filosofie ve Francii*) et un certain nombre d'opuscules sur notre administration et notre organisation scolaires. Il nous donne aujourd'hui la première partie d'un travail d'ensemble qui portera sur les institutions et les théories pédagogiques depuis la Révolution française. Il a consulté tous les travaux qui, à l'étranger et surtout en France, lui ont permis d'être exactement renseigné. Qu'il nous suffise de relever quelques noms dans une bibliographie très complète et complètement utilisée : Alix (Les Facultés de droit et l'enseignement des sciences politiques), Allain, de Beauchamp, Bersot, Bertrand, Charles Bigot, Bréal, Buisson, Compayré, Cournot, Dejob, Dreyfus-Brisac, Duruy, Egger, Ferneuil, Fouillée, Gazier, Gréard, Guillaume, Lavisse, Liard, Marion, Melon, Rambaud, Jules Simon, Taine, etc. etc. Et sur certains points, en particulier sur les écoles centrales dont on ne saurait trop, selon nous, accentuer l'importance, M. Drtina est mieux informé que plusieurs de ceux qui en France en ont récemment parlé, en se bornant à rappeler les jugements de leurs adversaires.

Nous sommes heureux que M. Drtina ait entrepris de faire connaître en Bohême ce qui s'est dit et ce qui a été tenté pour nos écoles. Nous souhaiterions que partout à l'étranger on mît le même soin et le même souci d'exactitude à exposer les institutions et les idées françaises. Et nous souhaitons que M. Drtina continue, pour la période qui s'étend de 1814 à nos jours, ce qu'il a si bien fait pour la Révolution, le Consulat et l'Empire.

F. P.

Dr Karel Baxa, *Discours prononcé le 18 janvier 1898 à la diète du royaume de Bohême*, Prague, Edouard Beaufort.

Il faut lire ce discours du député docteur Baxa, pour se rendre compte des événements qui ont eu lieu à Prague et dans toute la Bohême après

la chute du ministère Badeni et qui ont pour point de départ « l'ordonnance des langues », d'après laquelle les Allemands, dans toutes les parties de l'empire et spécialement en Bohême, seraient obligés de faire une place aux autres nationalités. « La nation tchèque, dit l'orateur, se souviendra des promesses impériales brisées depuis Belcredi jusqu'à Taaffe et Badeni... : elle doit arriver à la persuasion que tous les gouvernements de S. M. ont travaillé durant 50 années à jeter les obstacles les plus grands à la nation tchèque dans les voies de la civilisation et de la politique, pour ses tendances nationales et sociales.... Si nous considérons la grande évolution de notre culture et de notre économie nationale, nous saurons reconnaitre que nous y sommes arrivés exclusivement par notre force et notre travail ».

L. Schmidt-Beauchez et V. M. *(Mémorandum publié par les deux sociétés tchèques de Paris, la Besseda et le Sokol). La lutte de la Bohême contre le pangermanisme, La vérité sur les événements de Prague*, Paris, Imprimerie de la Cour d'appel, Maretheux, directeur.

Voici comment M. Schmidt-Beauchez résume la question des langues en Autriche, que les Allemands, dit-il, ont tout intérêt à embrouiller :

« Il y a en Autriche (excepté quelques petits pays allemands, la Haute-Autriche, le Tyrol et le Salzbourg, et les territoires polonnais, petits-russiens, serbes et italiens) des provinces avec une population mixte, dont la majorité est tantôt slave et tantôt allemande ;

Dans toutes les provinces, que la majorité soit slave ou allemande, les Allemands prétendent imposer leur langue germanique aux Slaves ; si la majorité est allemande, c'est par la bonne raison qu'une minorité doit se soumettre à la majorité ; si la majorité est slave, c'est sous le prétexte de ne souffrir aucune atteinte aux droits sacrés de la minorité allemande ;

Ou autrement dit : dans les pays slaves, la minorité allemande réclame les mêmes droits que la majorité slave : mais, dans les pays allemands, la majorité allemande n'accorde aucun droit à la minorité slave ;

Par contre, les Tchèques sont prêts à respecter la minorité allemande et lui concèdent volontiers les mêmes droits qu'ils revendiquent pour leur écrasante majorité slave en Bohême et en Moravie ; mais cette minorité allemande réclame pour elle-même des droits qu'elle refuse d'accorder à la majorité slave;

Et au-dessus de tout, primant toutes les provinces, slaves ou allemandes, l'armée, le parlement, les ministères et l'administration centrale n'admettent aucune autre langue que l'allemand et lui constituent de cette façon un si énorme privilège, que la plus scrupuleuse parité des langues dans les provinces, si même elle était établie, ne saurait dédommager les Slaves du tort que cette injustice leur fait subir ».

La France, dit en terminant M. Schmidt-Beauchez, n'est pas moins intéressée que la Bohême à voir celle-ci reconquérir l'influence nationale et politique qui lui revient de droit, car la Bohême « pourra alors tenir en échec les projets occultes ou manifestes du pangermanisme et de la Prusse ». Si les pangermanistes de l'Autriche osent implorer l'Allemagne en disant, *Tua res Germania, agitur* ! nous considérons comme notre devoir d'avertir la France et de lui crier à notre tour : *Tua res, Gallia, agitur* ! »

P.

A. Haase, *Syntaxe française du* XVIIe *siècle* traduite par M. Obert avec l'autorisation de l'auteur. 1 vol. in-8, Paris, Picard XVIII-480 pages (1).

Nous devrons à deux étrangers ce traité de la *Syntaxe française au* XVIIe *siècle*; l'auteur du livre M. A. Haase, est Allemand; le traducteur, M. M. Obert est Russe. Je ne doute pas que la France ne procure des lecteurs en grand nombre à cet utile ouvrage; ils remercieront, comme je fais, MM. Haase et Obert des soins laborieux qu'ils ont apportés dans ce travail minutieux et difficile, dont l'intérêt pour nous est capital. La traduction française est élégante et claire; le texte des exemples a été soigneusement vérifié; toutes les références indiquées avec exactitude. C'est vraiment une chose bien flatteuse pour les Français que cet amour déclaré que tant d'étrangers portent à notre langue. Fontenelle écrivant à Gottsched, en 1728, se demandait déjà si cette vogue du français, établie par toute l'Europe, tenait à quelque supériorité de la langue elle-même ou à la supériorité de sa littérature. La réponse à cette question pourrait varier selon les époques, mais aujourd'hui, la faveur qu'obtient encore le français à l'étranger paraît bien s'adresser à la langue elle-même encore plus qu'à nos écrivains; et la grammaire française est étudiée hors de nos frontières avec un zèle et une compétence dont nous profitons nous-mêmes, sinon sans quelques regrets, du moins sans envie, et même avec reconnaissance.

Une syntaxe française du XVIIe siècle, c'est-à-dire de l'âge classique de notre langue et de notre littérature, est un livre, en effet, qui nous rendra, dans plusieurs domaines d'étude, les plus importants services. Les matériaux de cet ouvrage existaient déjà chez nous, mais en partie seulement, dans les *Lexiques* déjà dressés et généralement bien faits, de plusieurs grands écrivains; dans le Dictionnaire de Littré, si riche d'exemples; enfin dans un trop petit nombre de traités spéciaux sur des points déterminés. Mais ces observations partielles n'avaient pas encore été rapprochées, comparées et fondues dans un ouvrage unique et général. Nous trouvons ici pour la première fois plusieurs milliers d'exemples empruntés à plus de trente écrivains du XVIIe siècle, et logiquement classés, de façon à mettre sous nos yeux, dans un tableau d'ensemble, l'extraordinaire richesse de la syntaxe française au temps de Louis XIII et de Louis XIV. L'auteur du livre recueille et classe les faits, les constate et les explique, au besoin les éclaire par le témoignage des grammairiens de l'époque, mais lui-même ne légifère pas, ne loue ni ne blâme jamais, et se propose à nous comme un témoin bien informé non comme un juge. C'est la vraie méthode en ces matières. Car sur quels principes s'appuierait-on pour juger dans un temps de la syntaxe d'un autre temps? Un peuple modifie lentement sa syntaxe en modifiant sa pensée; mais le rapport de l'une avec l'autre est toujours si parfait qu'on peut dire qu'un peuple a toujours la syntaxe qu'il doit avoir. Ce n'est pas qu'on puisse prétendre que toute syntaxe en vaut une autre; non certes. Mais si l'une vaut moins que l'autre, absolument, c'est que la pensée qu'elle est chargée de rendre est inférieure, elle aussi, moins précise ou moins délicate.

Il ne s'ensuit pas toutefois, que les pensées des hommes d'une même langue étant, dans un même temps, de valeur fort inégale, leurs syntaxes soient différentes. Au contraire, la syntaxe est l'œuvre, non d'un

(1) Nous reproduisons la préface que M. Petit de Julleville a écrite, pour présenter l'ouvrage aux lecteurs français (*N. de la Réd.*).

homme, mais d'un temps, d'une génération. C'est ce que savent déjà ceux qui ont un peu réfléchi sur cette matière ; mais ce livre achèvera de mettre la chose en évidence. Il n'y a pas une syntaxe de Bossuet, ni une syntaxe de Racine, il y a la syntaxe au temps de Racine et de Bossuet. Les forts en usaient mieux ; les faibles comme ils pouvaient, médiocrement ; mais tous avaient la même. Les Lexiques particuliers de nos grands écrivains ont cet inévitable inconvénient qu'ils semblent toujours (quelque précaution qu'on ait prise pour écarter cette conclusion fausse) attribuer en propre à un auteur des tournures qui lui sont communes avec tous les auteurs de son temps. Mais une syntaxe individuelle ne saurait exister. Car un mot singulier propre à un écrivain, archaïsme ou néologisme, peut s'expliquer par le contexte, mais rien n'expliquerait un tour insolite, inusité. Aussi les bons écrivains n'en offrent-ils jamais. Victor Hugo se faisait honneur de n'innover rien dans cet ordre ;

Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe !

Au XVIIe siècle, les particularités se réduissent à un petit nombre de tours archaïques conservés plus longtemps par certains auteurs (Scarron, La Fontaine) dans certains genres (la parodie, le conte ou la fable). Hormis ces rares divergences, la syntaxe est dans chaque génération commune à tous, bien plus encore que le vocabulaire.

Mais la principale leçon que nous apporte ce livre, c'est de nous faire admirer de plus en plus la richesse, la variété, la souplesse de la syntaxe française au XVIIe siècle. Quoiqu'on eût depuis Vaugelas, et même avant lui, commencé déjà de légiférer sur la langue, que de variété dans les tours, que de libertés encore mais que nous n'avons plus ! ces libertés n'étaient nullement des caprices, mais des moyens simples et justes de rendre avec précision, des nuances de la pensée qui aujourd'hui nous échappent, faute de pouvoir les exprimer. Depuis deux siècles, des grammairiens sont venus, qui ont codifié à outrance l'emploi des temps, et des modes, imposant exclusivement tel temps, tel mode avec tel tour, comme si le même tour ne pouvait impliquer des nuances de pensée très différentes. Etait-ce ignorance ou caprice, au XVIIe siècle, que d'employer, dans la même construction, l'indicatif ou le subjonctif, selon que l'on voulait marquer l'affirmation ou l'hypothèse ? Quand Hermione s'écrie :

Ne vous suffit-il pas que je l'*ai* condamné ? Est-ce la même chose que si elle s'écriait : « Que je l'*aie* condamné » ? Et ne sent-on pas ce qu'il y a d'irrévocable décision dans cet indicatif ? Quand le valet Cliton dit poliment à Dorante :

La plus belle des deux je crois que ce *soit* l'autre, est-ce la même chose que s'il disait : « Je crois que c'*est* l'autre » ? Tout impertinent qu'est Cliton, il ménage l'opinion d'un maître.

Ce sera le meilleur fruit d'un livre tel que celui-ci, qu'il nous aidera beaucoup dans la tâche d'entendre mieux nos grands écrivains. A mesure qu'ils s'éloignent de nous davantage, ils deviennent plus véritablement nos « classiques » et nous devons nous attacher plus fortement à leur étude, si nous ne voulons pas que le français dérive, un jour prochain, au courant des fantaisies individuelles et des innovations chimériques. Mais l'étude des classiques a besoin d'être fondée sur une connaissance très profonde et très précise de leur langue, autrement elle se réduirait bientôt à une admiration vaine et verbeuse, à une stérile et creuse rhétorique. Toute critique et toute histoire littéraire vraiment solide doit reposer sur une bonne grammaire.

PETIT DE JULLEVILLE.

REVUE DES PÉRIODIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus

5 mars 1898 : Lettre inédite de M. OLLÉ-LAPRUNE, à un R. P., du 30 novembre 1880, après avoir été suspendu de ses fonctions de maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure, pour avoir protesté contre l'expulsion des Carmes de Bagnères-de-Bigorre. — 5 mai, 5 juin: Manuscrits de BOSSUET aux archives communales de Lille. Le Panégyrique de S. André. Quatorze Lettres. — 5 juillet : P. J. BURNICHON, l'Ecole du Valentin. Ecole où l'on forme de futurs missionnaires. Elle se recrute parmi les enfants de la campagne. Les études y durent cinq années : trois ans de grammaire, un d'humanité, un de rhétorique. On compose en latin, on fait des vers latins, on parle latin. On y apprend les langues vivantes. Les élèves anglais, allemands, arabes ou malgaches y sont les moniteurs de leurs camarades. Pour l'histoire, la géographie, la physique, la chimie, les mathématiques, le programme est à peu près celui que proposait l'an dernier M. Gebhart pour nos lycées. Les études sont coupées de travaux manuels. Trois autres écoles en France, à Poitiers, à Amiens, à Bordeaux, une en Italie, une en Belgique, reconnaissent celle d'Avignon pour mère et lui sont en tout semblables. Les six écoles ont fourni environ 1.500 missionnaires et comptent actuellement 450 élèves. — 20 juillet : P. L. ROURE, le Christianisme de Maine de Biran. — 5 août: P. J. BURNICHON, L'enseignement secondaire des jeunes filles : lycées, collèges et couvents. — 20 août: P. W. TAMPÉ, Le développement de l'initiative au collège. On accuse l'enseignement secondaire libre d'avoir produit peut-être de bons chrétiens, mais pas un homme d'action puissante. Le P. Tampé soutient qu'il faut «rendre à l'Eglise la pleine liberté de l'enseignement supérieur » pour qu'elle puisse terminer l'œuvre entreprise au collège, au lieu de condamner ses élèves à passer, de 18 à 23 ans « par les milieux universitaires, corrompus et incroyants ».

Revue des Revues et Revue d'Europe et d'Amérique

(*Directeur* : JEAN FINOT)

15 janvier 1898 : HENRY BÉRANGER, Les prolétaires intellectuels en France. M. B. signale un prolétariat des médecins, des avocats et des magistrats, des professeurs et des instituteurs, des ingénieurs, des officiers, des grandes administrations, des professions artistiques, des politiciens, des étudiants, des prolétariats. Ce prolétariat existe dans les autres pays comme en France. Le remède, c'est de déconseiller aux jeunes gens les professions libérales. — 1er février : VASCHIDE, Le laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne. — 1er mars : KONT, Molière en Hongrie. — 15 juin, DICK MAY, le premier Congrès de l'enseignement social, Cf. *Revue internationale de l'Enseignement*, du 15 juillet 1898. — 1er juillet ; JEAN FINOT, La formation, le présent et l'avenir de l'esprit français (avec une enquête à laquelle ont répondu MM. de Bornier, Paul Bourget, Binet, H. Bérenger, Michel Bréal, Jules Claretie, François Coppée, Arthur Desjardins, G. Fonsegrive, Anatole France, Urbain Gohier, Remy de Gourmont, Léon Hennique, A. Hepp, G. Larroumet, C. Mauclair, E. Müntz, R. Poincaré, Marcel Prévost, Edouard Rod, G. Rodenbach, F. Sarcey, P. Stapfer, Sully-Prudhomme, de Vogüé, R. Worms, Emile Zola). — 1er août : A. RENARD, La réforme de l'ortographe. — MIELLE, Un bureau d'échange interscolaire. — 15 août : CH. SIMOND, Lettres inédites de Rubens. — 1er septembre : A. BINET, La question des études classiques, d'après la psychologie expérimentale. A tous les esprits quels qu'ils soient, il faut donner quelques rudiments d'enseignement littéraire et d'enseignement

scientifique : mais s'il s'agit de culture intensive, s'il s'agit d'un enseignement élevé, supérieur, réservons l'enseignement classique aux esprits littéraires, l'enseignement moderne aux esprits scientifiques. — KONT, Le mouvement littéraire en Hongrie. — 15 septembre : CABANÈS, Sainte-Beuve à l'étranger ; PAOLA SOMBROSO, Les Coopérations scolaires. — 1er octobre : FRÉDÉRIKA MACDONALD, Comment J.-J. Rousseau fut calomnié.

Revue des Deux-Mondes

15 janvier 1898 : M. MICHEL BRÉAL, Un officier de l'ancienne France ; M. LÉVY BRUHL, Le centenaire d'Auguste Comte ; M. F. BRUNETIÈRE, Le droit de réponse. — 1er février, G. VALBERT, L'historien Henri de Treitsche. — 15 février, M. F. BRUNETIÈRE, La doctrine évolutive et l'histoire de la littérature (réclame la création de chaires de littérature comparée dans nos Universités. Voir les articles de M. H. Muller dans notre *Revue*). — 1er mars : M. Ch. LÉVÊQUE, La fondation et les débuts de l'École française d'Athènes (M. Ch. Levêque a fait partie de la première promotion et mieux que personne pouvait faire connaître le scirconstances assez ignorées dans lesquelles elle fut fondée). — 1er avril : M. G. BOISSIER, L'histoire romaine de Michelet. — 15 avril : M. J. THOULET, L'Océanographie. — 15 juillet : TH. BENTZON, L'éducation et la société au Canada. L'auteur s'occupe surtout de l'éducation dans les couvents. — 1er août : E. MICHEL, Rubens chez lui. — 15 août : M. F. BRUNETIÈRE, Chateaubriand, conférence faite à Saint-Malo. — 15 septembre : P. P. DEHÉRAIN, L'enseignement agricole à propos d'un décret récent.

LIVRES DÉPOSÉS AU BUREAU DE LA REVUE

A. CHABRIER et JACOULET, *Les orateurs politiques de la France des origines à 1830*, 2e édition, Paris Hachette.

PELLISSON, *Les orateurs politiques de la France de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette.

C. JULLIAN, *Extraits des historiens français du XIXe siècle*, Paris, Hachette.

DODIN, *Extraits des orateurs attiques*, Paris, Hachette.

AD. BOUVIER, *Salle d'école avec éclairage au gaz par réflexion*, Paris, P. Mouillot.

Mlles VAUDOUER et LANTOINE, *Socrate d'après Xénophon ; Les Stoïciens. Epictète, Marc-Aurèle*, Paris, A. Picard et Kaan.

H. DERENBOURG, *Les traducteurs arabes d'auteurs grecs et l'auteur musulman des aphorismes des philosophes* (Mélanges Weil), Paris, Fontemoing.

FITZ-HUGH, *The philosophy of the Humanities*, Chicago, the University of Chicago Press.

G. DUBRAY, *Gentillesses de la langue française*, Gérold et Cie, Vienne.

CH. LENIENT, *La comédie en France au XIXe siècle*, 2 vol. in-16, Paris, Hachette.

C. N. STARCKE, *La famille dans les différentes sociétés*, 1 vol. in-8, *de la bibliothèque sociologique internationale*, Paris, Giard et Brière.

Prof. F. RAYMOND et Dr PIERRE JANET, *Névroses et idées fixes*, II, Paris, Alcan, 1898.

Twenty-fourth annual Report of the Minister of State for Education, for the twenty-ninth year of Meiji (1896) translated and published by the Department of Education, Tokyo, Japon.

J.-J. JUSSERAND, *Shakespeare en France sous l'ancien régime*, Paris, Colin.

PAUL DE RONSIERS, *Les industries monopolisées (Trust) aux Etats-Unis*, Bibliothèque du musée social, Paris, Colin.

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

Brouardel, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
Darboux, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
Larnaude, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
Hauvette, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
Alix, prof. à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des sciences politiques.
Bernès, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
Berthelot, de l'Institut, prof. au Collège de France.
Bischoffsheim, de l'Institut.
G. Blondel, docteur ès lettres.
Boutmy, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
Boutroux, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
Charpentier, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
Alfred Croiset, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
Daguin, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
Dastre, professeur à la Faculté des Sciences.
Jules Dietz, avocat à la Cour d'appel.
Dr Dreyfus-Brisac, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
Edmond Dreyfus-Brisac.
Egger, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
Esmein, professeur à la Faculté de droit.
Friedel, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
Gariel, professeur à la Faculté de médecine.
Giry, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
Jaccoud, professeur à la Faculté de Médecine.
Lavisse, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
Luchaire, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
Lyon-Caen, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
Mascart, de l'Institut, professeur au Collège de France.
Gaston Paris, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
Picavet, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
Poincaré, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
Ribot, député, ancien Président du Conseil.
Sabatier, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr Marc Sée, membre de l'Académie de Médecine.
Tannery, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
Tranchant, ancien Conseiller d'Etat.
Velain, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis Alfieri, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr Arndt, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. Ascherson, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr Avenarius, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Biedermann, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. Benton, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr Bach, Directeur de Realschule à *Berlin*.
De Bilinski, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr Blok, professeur à l'Université de *Groningue*.
Browning, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr Bucheler, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr Bucher, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. Buisson, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr Christ, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr Claes Annerstedt, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr Creizenach, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. Cremona, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr Czihlarz, Professeur à l'Université de *Prague*.
Darby, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron Dumreicher, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van Eyk, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr Fischer, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr Fournier, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr Friedlaender, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr Gaudenzi, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. Gildersleeve, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann Grimm, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr Grünhut, Professeur à l'Université de *Vienne*.
Gyner de los Rios, Professeur à l'Université de *Madrid*.
Hamel (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. Hartel, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. de Hartog, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr Herzen, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr Hitzig, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr Hug, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr Hollenberg, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. Holland, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. Junod, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr Kohn, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
Konrad Maurer, professeur à l'Université de *Munich*.
Krück, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. Brooke Lambert, D. D. à *Greenwich*.
Dr Launhardt, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. Martin, Président du Collège de Tungwen. *Pékin* (Chine).
A. Michaelis, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
Michaud, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
Molengraaf, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr Mustapha-Bey (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr Neumann, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr Nældeke, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr Paulsen, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr Philippson.
Pollok, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr Randa, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr Reber, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
Ritter, Professeur à l'Université de *Genève*.
Rivier, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
Rouland Hamilton, publiciste à *Londres*.
H. Schiller, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr Sjoberg, Lecteur à *Stockholm*.
Dr Siebeck, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr Steenstrup, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. Sacercoti, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr Stintzing, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr Stokrk, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. Storm, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr Thoman, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr Thomas, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr Thomson, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr Thorden, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Manuel Torres Campos, Professeur à l'Université de Grenade.
Urechia (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph Unger, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr Voss, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. Willmann, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur Zanfi, à *Rome*.
Dr J. Wychgram, directeur de la Deutsche Zeitschrift für Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig)

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

LOIS ET USAGES DE LA NEUTRALITÉ

D'APRÈS

LE DROIT INTERNATIONAL CONVENTIONNEL ET COUTUMIER DES ÉTATS CIVILISÉS

Par RICHARD KLEEN

Secrétaire de Légation, ancien chargé d'affaires P. I. des royaumes unis de Suède et de Norvège, Membre de l'Institut de Droit international.

TOME PREMIER

Principes fondamentaux. — Devoirs des neutres.

Un vol. in-8° . . . . . **12 fr.**

L'ouvrage complet formera deux volumes.

LES IMPOTS EN SUISSE

ASSIETTE — QUOTITÉ — MESURES D'EXÉCUTION
ÉTUDE DE DROIT COMPARÉ ET D'ÉCONOMIE NATIONALE

Par MAX DE CERENVILLE

Un vol. grand in-8°, 26 tableaux, hors texte . . . . . **7 fr.**

LA RÉFORME DES IMPOTS EN PRUSSE

Impôt sur le revenu — Impôt sur la fortune — Impôts communaux
(1891-1893)

Par JACQUES DERBANNE

Licencié en droit, Diplômé de l'Ecole des Sciences politiques.

Un vol. in-8°. . . . . **3 fr.**

LA CORPORATION OUVRIÈRE

A TRAVERS LES AGES

Étude extraite d'une thèse présentée à l'Ecole des Sciences sociales

Par FERNAND RIEU

Avocat à la Cour d'Appel de Paris.

Un vol. in-8 . . . . . **4 fr.**

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, imprimeurs-gérants.

DIX-HUITIEME ANNÉE. — VOL. XXXVI. — N° 6. — 15 DECEMBRE 1898.

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

JAN 19 1899

PUBLIÉE

Par la Société de l'Enseignement supérieur

Rédacteur en chef: FRANÇOIS PICAVET

SOMMAIRE:

Friedel. — La chimie appliquée a la faculté des sciences de Paris.
Mérimée. — L'espagnol a l'Université de Toulouse.
Réné Worms. — Leçon d'ouverture d'un cours d'histoire des doctrines économiques.
F. P. — Le Sénat et les sections agricoles dans nos Universités.
Le Problème de l'éducation secondaire (Suite), d'après MM. Darboux et Fitz-Hugh.
La question des boursiers de facultés.
Les séances de rentrées dans nos Universités.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Publicité à donner aux créations ou vacances d'emplois (31 mai 1898). — Délivrance de la licence ès-lettres avec mention langues vivantes (13 juillet). — Etudes de médecine (19 juillet). — Participation des professeurs à la direction de l'enseignement (27 juin). — Création de diplômes de licenciés à Lille (20 juillet, 3 août). — Décorations universitaires (5 août). — Examens du doctorat en droit (8 août). — Licence ès-sciences (8 août). — Agrégations d'italien et d'espagnol (5 août). — Examens, concours, congrès. — Dons, legs, subventions. — Institut de France.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Université Harvard : *Les Harvard's studies and Notes et le President's annual Report.* — Université Columbia : *le Teachers College.* — *L'Ecole pratique d'études bibliques à Jérusalem.* — Canada, Turquie, Suède, Chine : *La classe des lettrés.* — Autriche-Hongrie. — Lyon : *Ecole de Notariat.*

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Assemblée du 25 Novembre 1898.

CORRESPONDANCE

Paoli. L'enquête sur la législation coloniale.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Louis Arnould, Racan ; *Zyromski*, Lamartine ; *Altavira y Crevea*, de historia y arte ; *Ch. Lenient*, La comédie en France au xixe siècle ; *A. Cartault*, La flexion dans Lucrèce ; *Dareste*, Les plaidoyers d'Isée ; *Dareste, Haussoullier* et *Reinach*, Recueil des inscriptions juridiques grecques ; *A. Sorel*, Nouveaux essais d'histoire et de critique.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITE DE PARIS

PARIS
LIBRAIRIE MARESCQ AINÉ
A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, 20
1898

COMITÉ DE RÉDACTION

M. BROUARDEL, Membre de l'Institut, Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, Président de la Société.

M. LARNAUDE, Professeur à la Faculté de droit, *Secrétaire général* de la Société.

M. HAUVETTE, Professeur adjoint à la Faculté des Lettres, *Secrétaire général adjoint.*

M. DURAND-AUZIAS, éditeur.

M. BERTHELOT, Membre de l'Institut, Sénateur.

M. G. BOISSIER, de l'Académie française, Professeur au Collège de France.

M. BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des Sciences politiques.

M. BRÉAL, de l'Institut, Professeur au Collège de France.

M. BUFNOIR, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. BUISSON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. DARBOUX, de l'Institut, doyen de la Faculté des Sciences de Paris.

M. DASTRE, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

M. EDMOND DREYFUS-BRISAC.

M. GAZIER, professeur adjoint à la Faculté des Lettres de Paris.

M. P. JANET, de l'Institut, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. E. LAVISSE, de l'Académie française, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. CH. LYON-CAEN, de l'Institut, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

M. MONOD, de l'Institut, Directeur à l'École des Hautes-Études.

M. MOREL, Inspecteur général de l'Enseignement secondaire.

M. L. PETIT DE JULLEVILLE, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

M. SALEILLES, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Paris.

M. A. SOREL, de l'Académie française.

M. TANNERY, maître de conférences à l'École normale Supérieure.

M. TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.

Toutes les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. FRANÇOIS PICAVET, à son domicile, 6, rue Sainte-Beuve, ou aux bureaux de la rédaction, 20, rue Soufflot.

Le bureau de la rédaction est ouvert le samedi de 2 à 4 heures.

Pour l'administration, s'adresser, 20, rue Soufflot, PARIS.

LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

PARIS — 108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108 — PARIS

REVUE PHILOSOPHIQUE

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

Dirigée par Th. RIBOT, Professeur au Collège de France.

(*22e année 1897*)

La REVUE PHILOSOPHIQUE paraît tous les mois, par livraisons de 7 feuilles grand in-8, et forme ainsi à la fin de chaque année deux forts volumes d'environ 680 pages chacun.

ABONNEMENT : **Un an, Paris, 30 fr. — Départements et Etranger, 33 francs.**

La REVUE PHILOSOPHIQUE n'est l'organe d'aucune secte, d'aucune école en particulier.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique* ; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques* ; — l'*esthétique*; — les *hypothèses métaphysiques*, tels sont les principaux sujets dont elle entretient le public.

LA REVUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT

Paraît le 15 de chaque mois

20, Rue Soufflot, PARIS

ABONNEMENT ANNUEL. France et Union postale, **24** fr. LA LIVRAISON, **2** fr. **50**

Chaque année parue forme deux forts volumes se vendant séparément

La Collection complète comprenant 34 vol. de 1881 à 1897. . . **200 francs**

REVUE INTERNATIONALE

DE

L'ENSEIGNEMENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JAN 19 1899
CAMBRIDGE, MASS.

LA CHIMIE APPLIQUÉE A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE PARIS (1)

Beaucoup d'hommes de science et d'industriels se sont préoccupés depuis bon nombre d'années de la nécessité d'organiser à Paris l'enseignement pratique de la Chimie. C'est pour répondre aux besoins du recrutement des laboratoires scientifiques et industriels qu'ont été institués le laboratoire de M. Fremy au Muséum d'Histoire naturelle et celui qui, créé par Duruy à la Sorbonne, fut confié à la direction nominale de H. Ste-Claire Deville et eut pour directeur effectif Paul Schützenberger. De l'un comme de l'autre sont sortis des savants et des industriels distingués. Malheureusement, pour des raisons diverses, ils ont tous deux cessé de fonctionner au moins dans la direction qui leur avait été donnée primitivement. Par un procédé d'autophagie dont on trouve des exemples chez certains animaux, le Muséum d'Histoire naturelle a voté la suppression de la chaire et du laboratoire de M. Fremy et la répartition du crédit qui lui était alloué entre les divers autres laboratoires.

Quant à celui de M. Schützenberger, dirigé après lui par M. Riban, sous la haute surveillance de M. Troost, il a changé de destination, par la force des choses. Le nombre des candidats à la licence ayant augmenté dans des proportions considérables, tout en conservant quelques élèves poursuivant des recherches spéciales, il est devenu de plus en plus un laboratoire de manipulations pour la préparation à la licence physique et en dernier lieu au certificat de chimie générale. Or ces manipulations, bien nécessaires pour donner à l'enseignement quelque chose de plus concret et de plus réel, sont tout à fait insuffisantes pour former des chimistes, pour la préparation desquels le travail du laboratoire, à haute dose est indispensa-

(1) Voir les articles de MM. Buisine, Genvresse, Bichat, Gayon (15 juillet 1897, 15 janvier, 15 avril, 15 octobre, 15 novembre 1898).

ble. C'est le laboratoire qui fait le chimiste, si être chimiste ce n'est pas seulement avoir dans la mémoire certaines propriétés des corps et certaines réactions, mais savoir réaliser soi-même ces réactions et s'en servir utilement.

En 1882, la ville de Paris créa son école de Physique et de Chimie industrielles dans laquelle en raison de son double but, on dut faire une large place aux mathématiques, en même temps qu'à la physique et à la chimie et par conséquent rogner d'autant sur cette dernière science. Néanmoins les résultats obtenus, sous la direction expérimentée et paternelle de P. Schützenberger, furent excellents et bon nombre d'anciens élèves trouvèrent des situations satisfaisantes dans les laboratoires scientifiques ou dans les laboratoires industriels où ils rendent actuellement de très bons services.

Toutefois les places étaient réservées à une catégorie de jeunes gens, ceux dont les parents habitaient Paris, et ils n'étaient admis qu'à la suite d'un concours, c'est-à-dire d'une épreuve assez difficile pouvant éliminer des jeunes gens capables de faire de bons chimistes.

Dans cet état de choses, les laboratoires de recherches de la Sorbonne se trouvaient exposés tous les ans à recevoir des élèves insuffisamment préparés, licenciés ou non, auxquels il était d'ailleurs impossible d'indiquer un établissement où ils pussent trouver l'instruction pratique qui leur manquait. Les laboratoires de recherches étaient souvent obligés de faire une besogne pour laquelle ils n'étaient organisés en aucune façon, alors qu'ils auraient dû recevoir d'autre part des élèves bien instruits dans l'analyse et dans les préparations.

L'industrie, de son côté, manquait de jeunes chimistes et était assez souvent obligée d'avoir recours à l'étranger pour en trouver, car dans tous les pays voisins l'enseignement de la chimie est organisé sur une vaste échelle et l'Allemagne en particulier envoie de ses chimistes, ayant souvent le grade de docteur, dans le monde entier, répandant ainsi son influence, et favorisant le commerce de ses constructeurs et de ses fabricants de produits chimiques.

Aussi, après avoir fait avec ses confrères de l'Académie des Sciences, MM. Schützenberger et Armand Gautier, auprès du Ministre de l'Instruction publique, une tentative pour sauver le laboratoire de Fremy dont la suppression n'était pas encore accomplie, tentative qui resta sans effet en raison d'un changement de ministre, l'auteur de ces lignes commença une campagne pour la création de laboratoires d'enseignement pratique de la chimie rattachés à la Faculté des Sciences.

Cette campagne fut poursuivie pendant six ans auprès des divers Ministres de l'Instruction publique qui se succédèrent, de M. Bourgeois jusqu'à M. Poincaré. Elle fut fortement appuyée auprès de ceux-ci par le directeur de l'enseignement supérieur, M. Liard, qui avait compris toute l'urgence de la création projetée et dans le parlement par MM. Poirrier et Scheurer-Kestner, sénateurs et par M. Denys Cochin, député.

Enfin le projet, préparé par M. Poincaré, fut voté sous M. Combes et l'enseignement pratique de la chimie appliquée fut inauguré en Novembre 1896 dans les bâtiments qui avaient servi à loger les services de la chimie de la Faculté des sciences pendant la construction des laboratoires définitifs à la Sorbonne. Une partie de ces bâtiments fut réparée pour pouvoir servir à l'installation de la première année. De nombreux élèves se firent inscrire pour avoir part au nouvel enseignement et comme le total en dépassait de beaucoup le nombre des places de travail, la sélection fut opérée, comme elle continue à l'être depuis, sur le vu des diplômes acquis lorsqu'il y en a, et de l'exposé des études préalables, qui doivent être suffisantes pour permettre à l'élève de suivre avec fruit l'enseignement qu'il recevra. On a préféré cette manière de procéder à un concours, à cause du caractère assez aléatoire d'une pareille épreuve et de la crainte d'écarter des candidats pouvant faire, avec le temps, des chimistes utiles.

Première année. — Les travaux de première année furent ouverts au commencement de novembre 1896 sous la direction de M. Camille Chabrié, docteur ès sciences et docteur en médecine, chef des travaux de première année, assisté de MM. Marie et Thomas, préparateurs. Le chef des travaux fait chaque semaine deux conférences destinées à expliquer aux élèves les travaux qu'ils auront à exécuter dans l'intervalle ; dans leurs opérations, ils sont suivis de près par le chef des travaux et par les préparateurs. Le laboratoire est ouvert de neuf heures à cinq heures, avec une heure et demie accordée pour le déjeuner. La présence des élèves est obligatoire pendant ce temps.

Dans ces conditions de travail, le progrès des élèves a été extrêmement rapide et de nature à étonner ceux même qui attendaient de la nouvelle organisation les meilleurs résultats. Le programme comprend, pour la première année, les préparations de la chimie minérale, l'analyse qualitative et tout à la fin quelques expériences d'analyse quantitative.

Les préparations ont été, en général, très bien faites et leur réunion constitue dès maintenant une jolie collection de produits chi-

miques qui va s'enrichissant tous les jours et qui fait l'admiration des connaisseurs. Dans les notes qui sont données aux élèves pour les préparations, il est tenu compte à la fois de la beauté des produits et du rendement obtenu.

Pour l'analyse aussi, les progrès ont été rapides et très satisfaisants.

Les élèves admis étaient au nombre de 46; c'est tout ce que la place disponible permettait de recevoir. Par suite de démissions pour cause de maladie, d'éliminations en raison d'un travail insuffisant et de retards occasionnés par le service militaire, le nombre des élèves admis à passer en seconde année s'est réduit à 33.

Avant la fin de l'année, les élèves ayant obtenu les meilleures notes pour leurs préparations ou pour leurs analyses ont été admis à un concours de préparations d'une part, d'analyse de l'autre. Des médailles d'argent et de bronze ont récompensé les deux premiers concurrents en chaque branche et des prix de livres offerts par des membres du comité de patronage ont permis de donner aussi un encouragement à quelques-uns de leurs camarades méritants, mais moins heureux.

Deuxième année. — La seconde année fut organisée pour l'année scolaire 1897-1898.

Son programme comprend l'analyse quantitative et les préparations de chimie organique.

M. Chabrié avait pris une si grande part à l'organisation de la seconde comme de la première année et montré de si grandes qualités à la fois d'administrateur et de professeur, avec une conscience et un zèle rare dans l'accomplissement de ses devoirs, que le directeur demanda et obtint sa nomination comme sous-directeur; il conservait, en même temps, les fonctions de chef de travaux de première année. M. Auger, maître de conférences à la Faculté des sciences de Bordeaux, fut nommé chef des travaux pour la deuxième année, et M. Freundler, docteur ès sciences, lui fut adjoint comme préparateur.

Un deuxième préparateur fut bien nommé en même temps; mais on jugea plus utile, au lieu de l'employer en deuxième année, de le charger pour l'ensemble des laboratoires de la réception et de l'examen chimique des produits achetés. Une économie notable et la certitude d'avoir des réactifs et des matières premières répondant réellement aux besoins ont été atteints de la sorte.

MM. Auger et Freundler se partagèrent la tâche qui devait être remplie dans la deuxième année : les préparations de chimie organique et l'analyse quantitative. La promotion fut divisée en deux

moitiés dont l'une s'occupait de chimie organique, sous la direction de M. Auger, pendant que l'autre s'exerçait à l'analyse quantitative sous celle de M. Freundler; les conférences préparatoires pour l'une comme pour l'autre branche étant faites par le chef des travaux.

Les résultats obtenus répondirent aussi au zèle des instructeurs, ainsi qu'en rendent témoignage la collection des produits obtenus, dont plusieurs d'une préparation fort délicate, et les chiffres trouvés dans les analyses, soit par titrage, soit par les méthodes gravimétriques.

Troisième année. — Il reste aux élèves de la première promotion à suivre les exercices de troisième année, qui consisteront en analyses et en préparations industrielles. M. Auger, qui a été pendant plusieurs années attaché à une grande usine de matières colorantes et qui a enseigné la chimie industrielle à Bordeaux, comme Maître de conférences, a été choisi pour diriger les travaux de troisième année et remplacé en deuxième année par M. Freundler. Trois nouveaux préparateurs ont aussi été nommés, l'un M. Lacombe, pour remplacer M. Freundler, les deux autres pour remplir les places créées pour la troisième année, MM. Billy et Bouchonnet.

Pour ce qui concerne l'enseignement oral, les élèves sont autorisés à suivre l'un ou l'autre des cours faits à la Sorbonne, ce qu'ils peuvent facilement, grâce au voisinage des deux locaux, pendant leurs trois années d'études : c'est ainsi que le cours de métalloïdes de M. Troost, celui de métaux de M. Ditte, celui de chimie organique de M. Friedel, ceux d'analyse qualitative et quantitative de M. Riban, sont fréquentés par eux l'un après l'autre. Il est veillé strictement à ce que cette partie de l'enseignement ne réduise pas notablement le temps destiné au laboratoire et surtout ne serve pas de prétexte à des absences non justifiées.

Quant à la chimie industrielle, il n'existe pas encore de cours à la Faculté des Sciences pour cette branche de la science ; mais la Faculté en a demandé la création. En attendant que celle-ci soit réalisée, on cherchera à y suppléer soit par les conférences, qui pourront être un peu plus développées, soit par des cours libres comme celui que M. le Professeur Guye de Genève a bien voulu faire, et a fait avec grand succès en juin et juillet 1898 sur l'électrochimie (1).

Electrochimie. — L'électrochimie devra aussi être enseignée pratiquement et un laboratoire spécial a été prévu pour cela. Les fonds pour son établissement n'ont pas encore pu être trouvés, mais le

(1) M. C Chabrié fera à partir de janvier prochain un cours libre de chimie industrielle, y ayant été autorisé par les votes de la Faculté et du Conseil de l'Université.

seront, il y a tout lieu de l'espérer, dans un délai rapproché. Le Conseil de l'Université est saisi de la demande.

Spectroscopie. — Pour donner une idée complète de l'instruction distribuée à nos élèves, il faut ajouter une série de 6 conférences sur la spectroscopie, à la fois théoriques et pratiques, faites par M. Arnaud de Gramont, dont on connaît toute la compétence sur ce sujet, en 1897 et 1898 aux élèves des deux premières promotions, qui les ont suivies avec beaucoup de goût et d'attention.

Travail du verre. — Dans un autre ordre d'idées, M Berlemont, l'habile constructeur, les a exercés au soufflage du verre et leur a appris à construire eux-mêmes les petits appareils dont ils ont besoin.

Comité de patronage. — Comme il a été dit plus haut, beaucoup d'industriels se sont vivement intéressés à la nouvelle création. Plusieurs d'entre eux et quelques hommes qui ont travaillé d'une manière spéciale à faire aboutir les projets qui avaient été établis, ont bien voulu consentir à faire partie d'un comité de patronage destiné soit à faire connaître à la direction les *desiderata* de l'industrie, soit aussi à favoriser à la sortie le placement de nos élèves.

Nous avons déjà éprouvé dans plusieurs circonstances l'utilité de cette institution et notre enseignement a été l'objet de la générosité de plusieurs des membres du Comité du patronage, qui ont bien voulu contribuer à élargir la limite un peu étroite du dixième, qui nous est assignée, pour les dispenses de frais d'études. Les élèves sont en effet astreints à payer pour frais de leurs travaux, une somme annuelle de 500 francs, et sans l'intervention généreuse des membres du Comité, plusieurs jeunes gens très méritants se seraient trouvés fort gênés et, peut-être, obligés de renoncer à leurs études.

Ainsi qu'il a été dit, plus haut, ils ont également remis à la direction des sommes qui ont été transformées en livres utiles de chimie pour être remis à quelques élèves à titre d'encouragement et de récompense pour leur travail.

Ces prix, ainsi que les médailles de concours sont remis aux élèves, en même temps que les certificats d'études mérités par eux, dans une séance de clôture, qui a toujours été présidée par le Doyen de la Faculté des Sciences et à laquelle ont assisté plusieurs des membres du Comité de patronage.

Pour donner une idée complète du nouvel enseignement, il faudrait ajouter ici les programmes détaillés, mais ce serait trop long. Il est d'ailleurs facile de se procurer ces programmes, 3, rue Michelet. Nous nous contenterons de reproduire les conditions d'admission imposées aux candidats.

C. Friedel,
de l'Institut.

Conditions d'admission. — Bourses.

1° Le nombre des élèves admis dans le laboratoire de première année est de cinquante au plus.

2° Aucun grade n'est exigé ; il n'y a pas d'examen d'entrée ; mais les candidats français ou étrangers doivent justifier d'une instruction secondaire suffisante, ou ne sont que provisoirement admis, afin qu'il soit possible de juger si leurs connaissances générales leur permettent de suivre avec fruit l'enseignement qui leur est donné ; ils doivent avoir dix-huit ans accomplis à la date de leur inscription.

3° Les inscriptions sont reçues au Secrétariat de la Faculté des Sciences à la Sorbonne.

4° Les droits d'études sont de 250 francs par semestre, payables à la caisse de M. le Receveur des droits universitaires.

Des dispenses partielles ou totales des droits d'études peuvent être accordées à quelques élèves, sur leur demande et après examen des raisons qu'ils ont fait valoir pour les obtenir. Elles ne sont maintenues qu'à la condition que les élèves auxquels elles ont été accordées s'en montrent dignes par leur zèle et leurs progrès.

Pièces à produire pour l'inscription :

1° Une demande sur papier timbrée à 0 fr. 60, avec l'autorisation du représentant légal si l'étudiant est mineur ;

2° L'engagement de verser semestriellement le montant des droits d'études (cet engagement peut être écrit sur la même feuille que la demande d'inscription) ;

3° Un acte de naissance ;

4° Un court exposé des études faites par l'étudiant ;

5° Les titres ou diplômes, s'il y a lieu.

Comité de patronage.

Un Comité de patronage composé de savants, de membres du Parlement et d'industriels a été constitué afin de renseigner les chefs des travaux sur les besoins de l'industrie chimique et afin d'aider les élèves diplômés à trouver une situation à la fin de leurs études.

Le Comité a été ainsi constitué :

MM. DARBOUX O. ✻, *Doyen de la Faculté des Sciences, membre de l'Institut* ;
SCHEURER-KESTNER, *vice-président du Sénat* ;
POIRRIER O. ✻, *sénateur de la Seine* ;
DENYS-COCHIN. ✻, *député de la Seine* ;
CH. LAUTH O. ✻, *administrateur honoraire de la manufacture de Sèvres* ;
ADRIAN. ✻, *ancien président de la Chambre syndicale des fabricants de produits chimiques* ;
SUILLIOT O. ✻, *vice-président de la Chambre de commerce de la Seine* ;
LEQUIN O. ✻, *ancien ingénieur des manufactures de l'Etat et directeur de la fabrication chimique des usines de Saint-Gobain* ;
FRIEDEL O. ✻, *directeur de l'enseignement de la chimie appliquée, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Sciences.*

L'ESPAGNOL A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

M. le Rédacteur en chef de la *Revue*, estimant que toute tentative pour étendre l'enseignement des Universités ou pour l'approprier aux besoins régionaux méritait d'être signalée, a bien voulu nous demander quelques notes sur ce qui a été fait à Toulouse en faveur des études espagnoles. On n'a pas oublié que des renseignements analogues ont été fournis aux lecteurs de la *Revue* sur l'enseignement de l'*Italien à l'Université de Grenoble* (1), et que de nombreux articles ont paru ici même qui permettent de se rendre compte de toutes les modifications introduites dans notre enseignement supérieur. Quoiqu'il soit difficile de parler avec le désintéressement nécessaire d'une œuvre que l'on a contribué à fonder et que l'on s'efforce chaque jour de développer, je répondrai volontiers à l'invitation qui m'est adressée, parce qu'elle me fournira une occasion nouvelle de signaler, après ce qui a été fait, ce qu'il reste à faire, et aussi parce que l'indication des ressources mises dès à présent à leur disposition, pourra être utile à quelques étudiants. Quelques-uns de ces derniers, surtout dans le Midi, découragés par l'encombrement souvent signalé dans l'enseignement classique, entrevoient la possibilité d'une carrière plus rapide dans un domaine moins exploré. Si les lignes qui suivent peuvent, en leur montrant qu'une bonne partie du chemin pour arriver au but est déjà faite, encourager quelques vocations hésitantes, elles n'auront pas été tout à fait inutiles.

I

Lorsque, dans les derniers jours de 1886, fut créée, à la Faculté des lettres de Toulouse, une chaire de langue et de littérature espagnoles, on pouvait craindre que la tentative ne fût prématurée, et concevoir des doutes sur son avenir. Autour de la chaire érigée par l'initiative du Directeur de l'enseignement supérieur et par la générosité de la municipalité, le professeur risquait de ne voir ni public ni étudiants. D'un côté en effet le « grand public », qui rem-

(1) Henri Hauvette : *L'Italien à l'Université de Grenoble. — Revue Internationale de l'Enseignement*, XVIIe année, tome II, pp. 481-492.

plissait autrefois l'amphithéâtre unique où se manifestait et se résumait toute la vie de la Faculté, commençait à en oublier le chemin. Désorienté par la transformation radicale de l'enseignement supérieur, dérangé de ses habitudes, et, avouons-le, médiocrement encouragé par ceux-là mêmes qu'il accueillait d'applaudissements, réputés maintenant suspects, il désertait peu à peu une maison jadis hospitalière, mais où il ne se sentait plus désormais chez lui. Si quelques professeurs, inquiets pour l'avenir, consentaient encore à lui en ouvrir la porte, tous étaient d'accord, pour reconnaître que ce n'était plus à lui surtout, à lui tout d'abord, que devait s'adresser l'enseignement transformé. Au demeurant des auditeurs « bénévoles », quelque instruits, quelque assidus qu'on les suppose, ne sauraient justifier la création d'une chaire, ni en assurer l'avenir. Ce n'est qu'entre l'étudiant, dans le vrai sens du mot, et le maître, que peuvent s'établir ces liens intimes, suivis et durables, cette collaboration féconde par laquelle la science s'élabore et se transmet. Or l'étudiant ès-langues méridionales n'existait pas. Comment aurait-il pu exister ? Il n'aurait eu ni direction, ni avenir ; il n'avait point de maîtres et n'avait guère plus tard à espérer d'élèves. La licence, l'agrégation ouvraient aux autres la porte des collèges et des lycées. Mais, en matière de langues vivantes, la licence et l'agrégation n'étaient accessibles qu'aux seuls étudiants en allemand et en anglais. Ces derniers profitaient exclusivement de la faveur dont jouissaient « les langues vivantes », car il fallait pourvoir de titulaires les chaires qui allaient se multipliant de toutes parts. Le progrès rapide, et d'ailleurs admirable, de cet enseignement dans nos lycées et collèges avait son contre-coup naturel dans les Facultés : les chaires d'allemand ou d'anglais y étaient entourées de vrais étudiants qui formèrent dès lors un groupe compacte dans la clientèle des Universités.

L'enseignement des langues du midi (espagnol et italien), après avoir connu un moment de faveur sous l'Empire avait à peu près disparu, même dans les régions où il semblait le mieux à sa place. Pour ne parler que de la première de ces deux langues, elle n'était plus en réalité enseignée que dans quelques lycées ou écoles normales du sud-ouest, où elle traînait une mourante vie. Quelques rares professeurs, M. Alaux à Bordeaux, M. Lacaze à Toulouse, M. Maréca à Agen, M. Pardos à Pau, et quelques autres ailleurs, furent, pendant cette période, les seuls à empêcher sa disparition complète des enseignements secondaire et primaire. Ils maintinrent vaillamment, par leurs ouvrages ou par leur propagande, une tradition qui menaçait de s'éteindre. Partout ailleurs, et jusque dans

les derniers collèges de nos frontières pyrénéennes, l'allemand ou l'anglais étaient seuls professés. L'agrégation des langues du midi, créée une première fois, avait disparu aussi, sans avoir été jamais, je crois, officiellement supprimée. Seul, le certificat d'aptitude, rétabli en 1868, restait accessible aux rares candidats, qui nourrissaient le vague espoir d'utiliser leur connaissance de l'une de ces deux langues. Ils n'avaient, je le répète, pour s'y préparer, nulle ressource et nul encouragement. A qui se fussent-ils adressés? Ces langues n'étaient représentées dans notre haut enseignement, à la Sorbonne, au Collège de France, à l'Ecole des Hautes-Etudes, que par quelques savants ou lettrés, de premier ordre, il est vrai, mais dont les études, toutes spéciales ou purement théoriques, s'adressaient à une élite restreinte d'érudits.

Dans de pareilles conditions c'eût été miracle que les étudiants fussent nombreux autour de la chaire nouvelle. Quelques candidats au certificat, quelques étudiants en lettres, qui pour des recherches spéciales ou des travaux futurs avaient besoin de connaître la langue ou la littérature du pays voisin, enfin quelques amateurs du dehors, qui ne poursuivaient que la satisfaction de leur goût particulier, constituèrent dans les premières années cet auditoire restreint. La variété de leur origine, aussi bien que la diversité des buts poursuivis, imprimaient forcément à l'enseignement un caractère un peu flottant. Dès le début toutefois les exercices pratiques nécessaires à la préparation des certificats, et l'explication des auteurs portés au programme suffirent à remplir nos conférences.

II

Cependant un mouvement en faveur des langues méridionales commençait à se produire. Des protestations contre une proscription peu logique et peu juste s'élevaient, soit dans le public, soit dans le sein même de l'Université. Des pétitions, signées par les notables commerçants, par les Chambres de commerce, par les syndicats d'exportation, attestaient, avec une éloquence bien documentée, les dommages causés à notre commerce et à notre industrie par l'ignorance à peu près complète de langues que nos rivaux, mieux avisés, se gardaient bien de négliger. Dans un autre ordre d'idées, on s'efforçait ailleurs (1) de montrer que l'italien et l'espagnol,

(1) *Les langues méridionales*, par M. F. G. Magnabal (*Revue Internationale de l'Enseignement*, 15 juin 1890). — *Les langues du Midi dans l'Université*, par M. Foulché-Delbosc, 1891 (*Revue de l'enseignement des langues vivantes*). — *L'enseignement français et l'enseignement supérieur des langues romanes*, par M. E. Bourciez. — *De l'enseignement de l'espagnol en France*, par M. E. Mérimée. (*Revue des Pyrénées*, n° 2, 1891), etc.

malgré le silence des programmes, continuaient à être des langues vivantes, capables d'exprimer de grandes et nobles pensées, que les littératures du midi ne méritaient point tant de dédain, et l'on réclamait pour les unes et pour les autres une place dans les divers programmes d'enseignement. Ces revendications, maintes fois répétées et vivement soutenues par la presse régionale et par l'opinion publique, profitèrent aussi du mouvement en faveur des Universités, auxquelles on voulait donner, dans la mesure encore possible, un caractère local, par la création d'enseignements appropriés à leur situation géographique, à leur histoire ou à leurs intérêts économiques. Il n'est que juste d'ajouter que ces revendications trouvèrent une attention bienveillante auprès de l'administration et des Conseils de l'Université, où on les discuta dans l'esprit le plus libéral. Aussi la situation se modifiait-elle peu à peu, et les programmes s'ouvraient lentement aux idiômes jusque là proscrits. L'enseignement moderne, qui fit aux langues vivantes une si large place, offrit le premier une hospitalité (encore trop parcimonieusement mesurée, je le montrerai plus loin) à l'italien et à l'espagnol. A Bordeaux, à Toulouse, à Aix, la langue de Dante et celle de Cervantes résonnèrent de nouveau aux examens du baccalauréat, à côté de celles de Gœthe et de Shakspeare. Presque tous les candidats du midi choisirent sans hésitation l'italien ou l'espagnol comme seconde langue vivante, dans les établissements, peu nombreux d'ailleurs, où cet enseignement put être organisé. Ailleurs, on réclamait des maîtres : aussi le nombre des candidats au certificat augmenta-t-il rapidement. Par une conséquence naturelle, le niveau de ce concours s'éleva ; la liste des auteurs s'enrichit ; des épreuves nouvelles (la dissertation d'histoire littéraire, par exemple) furent ajoutées, et les jurys purent constater les progrès accomplis

Ces candidats étaient une clientèle toute prête pour la chaire de langue et de littérature espagnole fondée à Toulouse. La plupart vinrent dès lors et viennent encore s'y préparer au concours ; presque tous les autres se mirent en relation avec le professeur et de toutes les provinces de France et d'Algérie, ce dernier reçut régulièrement un nombre (d'année en année croissant) de travaux écrits. Dans cette besogne de corrections à distance, parfois absorbante et ingrate, il était soutenu par la pensée de rendre service à des jeunes gens restés jusque-là sans direction et sur quelques-uns desquels il pouvait espérer exercer une action profitable.

Mais outre des professeurs, il fallait aux élèves de moderne étudiant l'espagnol, des livres et des éditions classiques. Ces dernières n'existaient point. Un professeur de Toulouse, M. Maréca,

avait pourvu au plus pressé en donnant des textes ou des extraits des principaux ouvrages. La conférence de la Faculté entreprit, sur un plan uniforme, une collection complète, avec notes et commentaires, de tous les auteurs du programme. Elle s'achève actuellement. Les quinze ou vingt volumes qui la composent sont évidemment d'importance et de valeur inégales ; les auteurs pressés par le temps, et réduits trop souvent aux seules ressources qu'ils pouvaient trouver sur place, ne se flattent point d'avoir fait œuvre définitive. Mais ils ont ouvert la voie ; ils ont, en attendant mieux, rendu possible l'enseignement de la littérature et l'étude des auteurs ; plusieurs ont montré, avant même d'avoir quitté la Faculté, ce que l'on pouvait attendre d'eux par la suite.

Je dois noter ici que, grâce à l'initiative de M. Michel Bréal et à l'appui résolu du Directeur de l'enseignement supérieur, bon nombre de nos étudiants ont pu aller poursuivre leur instruction en Espagne, et s'y perfectionner dans la connaissance pratique de la langue. Ce fut en 1888-89 que les premières bourses de voyage en Espagne furent créées : depuis lors, chaque année, deux étudiants, choisis généralement parmi les certificataires ou les licenciés, sont allés passer une dizaine de mois de l'autre côté des Pyrénées. Point n'est besoin de montrer que ce séjour (indispensable à qui veut manier avec aisance la langue de nos voisins, et d'autant plus fructueux qu'il est précédé d'une solide préparation) est l'un des moyens les plus efficaces de former de bons professeurs. Quoique nos boursiers jouissent, pendant la durée de leur séjour, d'une ample liberté, ils ont preque tous adopté le plan qui leur avait été conseillé au départ. Ils emploient d'ordinaire les premières semaines à se familiariser avec la pratique de la langue, à Burgos, par exemple, où l'on parle un castillan pur de tout mélange suspect, et où ils savent à l'avance qu'ils trouveront bon accueil et au besoin des conseils et des amitiés toutes prêtes. De là, ils vont passer le semestre d'hiver à Madrid. C'est le moment où les cours de l'Université centrale sont ouverts, où le travail dans les bibliothèques, dans les musées, ou à l'Athénée est plus facile et plus agréable. C'est pour nous un devoir de gratitude de dire que nos jeunes voyageurs ont toujours et partout rencontré l'accueil le plus obligeant et tous les secours désirables. Des professeurs qui occupent le premier rang parmi les savants espagnols, M. Menéndez Pelayo, Sánchez Moguel, Ramón Menéndez Pidal, et d'autres, ont bien voulu s'intéresser à leurs études, les guider parfois dans leurs travaux, leur ouvrir des portes fermées, les considérer enfin comme leurs propres élèves. Grâce aux secours qu'ils ont rencontrés, non seule-

ment à Madrid, mais à Burgos, à Séville, à Salamanque, à Valence, nos boursiers, aussi bien d'ailleurs que leurs camarades moins favorisés, qui ont fait le voyage à leurs frais, ont pu tirer de leur séjour tout le profit que l'on était en droit d'en espérer. En même temps qu'ils apprenaient à connaître non seulement la langue (ce qui ne suffirait point), mais les mœurs, l'histoire, les arts, les institutions, ils poursuivaient un plan d'études, arrêté avant leur départ, rédigeaient des travaux choisis conformément à leurs goûts, et se tenaient en relation avec la Faculté de Toulouse, à laquelle ils restaient officiellement attachés. Les plus exercés dans les méthodes philologiques étudiaient, en présence des manuscrits, quelques textes anciens, l'Archiprêtre de Hita, Gonzalo de Berceo, D. Juan Manuel. D'autres choisissaient leurs sujets dans les diverses périodes classiques, depuis les Picaresques, dont la langue se conserve encore en partie dans certains milieux sociaux ou dans certaines régions, jusqu'à Leandro de Moratín ou Bécquer. Ceux-là approfondissaient différents points de grammaire, en rapprochant des règles écrites la pratique courante; un autre s'attachait à l'étude de la lyrique populaire et à ses rapports avec l'expression musicale : chacun en un mot, selon sa préparation scientifique antérieure, selon ses aptitudes où les facilités que lui offraient les hasards du voyage, s'appliquait à quelque travail dont il soumettait au retour les résultats au professeur chargé de le diriger. Non contents d'utiliser de leur mieux les ressources scientifiques que Madrid offre aux travailleurs, nos jeunes gens entreprennent, vers Pâques, un long voyage circulaire. C'est vers l'Andalousie qu'ils se dirigent tout d'abord : Cadiz, Grenade, Cordoue, Málaga, Séville surtout, leur révèlent des mœurs, un art, une langue et presque une Espagne nouvelle. Ils remontent ensuite lentement le long de la côte du Levant par Alicante, Murcie, Valence, Barcelone. Pour connaître l'Espagne sous tous ses aspects si variés, il ne leur reste plus qu'à suivre, de l'Est à l'Ouest, la chaîne pyrénéenne et les côtes cantabriques de Saragosse jusqu'à Léon et Oviedo, en passant par Pampelune, Bilbao et Santander.

Ces bourses de voyage, disais-je, sont accordées soit à des certificataires, soit à des licenciés. On sait en effet que depuis le décret du 31 décembre 1894, la licence ès lettres comprend une section des langues vivantes, parmi lesquelles on a admis l'espagnol et l'italien, ce qui marqua un nouveau progrès. Ce n'est point le lieu d'examiner, si telle qu'elle est, cette licence peut légitimement aspirer à remplacer le certificat : ce dernier existe toujours, il rend de sérieux services et je crois que la disparition dont on l'a menacé,

serait fâcheuse et, dans tous les cas, prématurée. Je voudrais seulement, à propos de nos licenciés, appeler l'attention de quelques-uns d'entre eux, et particulièrement des historiens, sur les ressources qu'offrent, pour des recherches nouvelles, des dépôts d'archives tels que ceux de Simancas, de Madrid, de Séville, de Barcelone, de Pampelune, de Burgos, etc. Ils y trouveraient d'importants sujets d'études ou de thèses de doctorat, encore intacts (1). Certes la littérature espagnole est particulièrement riche en sujets de ce genre : après bien d'autres, M. Gaudeau nous l'a prouvé de nouveau en soutenant devant la Faculté une bonne thèse sur le *P. Isla et Fr. Gerundio*. Ce plaisir, soit dit en passant, nous serait donné plus souvent si ceux qui veulent bien nous demander conseil pour des sujets empruntés aux lettres espagnoles (ils commencent à être nombreux) n'obéissaient trop docilement à une tradition difficile à déraciner, en les réservant pour la Sorbonne. Mais indépendamment de la littérature, il y a dans l'histoire politique de l'Espagne, et dans ses relations avec la nôtre, une ample et magnifique matière, qui est loin d'être épuisée, malgré les travaux récents qui en ont montré l'intérêt. Pour entreprendre ces recherches, sans trop grande perte de temps, une préparation est nécessaire : il faut connaître suffisamment la langue actuelle pour se passer d'intermédiaires dans un pays où la pratique du français n'est pas aussi répandue qu'on se l'imagine; il faut s'être exercé par la lecture des manuscrits et des textes anciens, aux principales modifications de la langue; il faut avoir une vue déjà assez nette de ce qui entoure et encadre le point particulièrement visé. Telle pourrait être, pour ces candidats, l'utilité spéciale de la licence d'espagnol, à laquelle ils arriveraient sans grande difficulté, munis qu'ils sont d'une bonne méthode scientifique et de connaissances philologiques déjà sérieuses.

Et puisque j'en suis à formuler des vœux, je voudrais exprimer ici une pensée qui s'est souvent présentée à mon esprit en songeant à nos boursiers d'Espagne. Il n'y aurait plus, semble-t-il, que peu à faire pour instituer à Madrid une petite école d'hispanisants français, qui comblerait une lacune dont nous n'avons que trop souffert. Nos boursiers, qui commencent à y être connus, nos étudiants qui s'y rendent à leurs frais, quelques jeunes érudits en mission en forment comme le premier noyau ou l'amorce; les futurs candidats à l'agrégation y passeraient quelque temps avec grand profit. Il

(1) Voyez, à ce sujet, l'« *Avis aux candidats en quête de sujets de thèse littéraire pour le doctorat* », publié par M. le professeur Ch. Dejob, dans la *Revue* du 15 août, pp. 148-151.

suffirait, semble-t-il, de peu de chose, de quelques bourses encore, pour que nous possédions à Madrid une sorte de séminaire, dont l'activité, dirigée avec soin, pourrait se mouvoir à l'aise dans un large domaine, et entretiendrait là-bas notre bon renom scientifique. Si nous le pouvons, ne laissons pas à d'autres le soin d'occuper les domaines inexplorés que les lettres ou l'histoire d'Espagne réservent encore aux chercheurs.

III

La dernière et jusqu'ici la plus considérable conquête réalisée par les langues méridionales est celle de l'agrégation. Le rétablissement de ce concours était réclamé avec insistance depuis quelques années. Je ne rappellerai point les raisons que l'on faisait valoir en faveur d'une mesure si importante pour le développement de nos études. Je constate seulement que nombre de jeunes professeurs, munis de la licence ou du certificat, s'apprêtent à reprendre le chemin de l'Université dans l'espoir de conquérir un diplôme, qui modifiera heureusement leur situation. Leur présenee donnera à nos conférences une vie nouvelle : elle élèvera forcément le niveau de l'enseignement, à la Faculté d'abord et bientôt, par une conséquence naturelle, dans nos lycées et collèges.

Les étudiants en espagnol et les candidats à l'agrégation — parmi lesquels nous espérons compter bientôt quelques boursiers, comme il en existe pour l'allemand et l'anglais — trouveront à la Bibliothèque universitaire de Toulouse ou à celle de la Ville, non pas certes tout ce qu'ils pourront souhaiter au cours de leurs recherches, mais du moins des ressources déjà considérables, et qui augmentent d'année en année La création d'un enseignement de l'espagnol a eu en effet pour corollaire l'ouverture d'une section correspondante à la Bibliothèque de l'Université : elle compte dès maintenant un nombre d'ouvrages suffisant pour parer largement aux besoins les plus pressants. A part, bien entendu, les bibliothèques de Paris, je ne pense pas qu'il existe ailleurs en France une collection plus riche. Nos futurs agrégés rencontreront aussi chez nous un secours précieux d'un autre genre, et que je suis particulièrement heureux de leur signaler : je veux parler d'une conférence d'italien, instituée depuis quelques années par M. le professeur Jeanroy, et qui rendra à nos candidats d'espagnol le service le plus signalé. On sait en effet que le nouveau programme de l'agrégation d'espagnol comprend une épreuve orale d'italien, et suppose par suite une connaissance de cette dernière langue, sinon très approfondie, du moins

suffisante. Nos candidats auront donc sur place toutes les facilités nécessaires. Par contre, les candidats à l'agrégation d'italien pourront se préparer à l'épreuve correspondante de langue espagnole à la Faculté même, la seule, croyons-nous, où la préparation à l'agrégation nouvelle, ainsi qu'aux quatre licences de langues vivantes soit complète.

Les détails dans lesquels j'ai dû entrer montrent que le sort de la chaire d'espagnol de Toulouse et celui de l'enseignement des langues méridionales étaient intimement unis. Si la création de la première a donné un point de ralliement à ceux qui revendiquaient pour ces langues la place qui leur est due, si elle a groupé les bonnes volontés éparses, en revanche chaque progrès réalisé dans cette branche de l'enseignement a profité à sa prospérité. Désormais la préparation au certificat, à la licence, à l'agrégation suffira amplement à l'activité d'un seul maître, surtout si l'on songe que par la force des choses « l'aire » de son action s'étend bien au delà des limites, déjà larges, de l'Université. Il ne saurait non plus oublier que la ville de Toulouse — où la langue espagnole a toujours été en faveur (1) — a résolument contribué à la création de cette chaire, et c'est une dette qu'il a eu à cœur de payer, dans la mesure de ses forces, en réservant une part importante de son travail au public. Voici l'indication des cours professés depuis le début :

Cours de 1886-87. Etude sur les Romans Picaresques.
— 1887-88. — Suite. —
— 1888-89. Histoire de la littérature espagnole au XIXe siècle. I. Période classique et période de transition.
— 1889.90. II (Suite). — Période romantique. Le théâtre. — La Poésie lyrique. — Les peintres de mœurs.
— 1890-91. III (Suite). — Période contemporaine. — Le théâtre. — L'Eloquence. — La poésie lyrique.
— 1891-92. IV (Suite). — Le Roman.
— 1892-93. Etudes sur le théâtre espagnol. — I. Lope de Vega.
— 1893-94. II (Suite). — Tirso de Molina. — Alarcón. — Moreto, etc.
— 1894-95. III (Suite). — Calderón. — La décadence.
— 1895-96. Les premiers monuments de la littérature espagnole.

(1) Les cours municipaux d'Espagnol, fondés en 1872 par M. Lacaze, comptaient, pendant ces dernières années, de quatre cents à cinq cents élèves.

— 1896-97. Principales imitations d'œuvres espagnoles par la littérature française.
— 1897-98. La littérature espagnole contemporaine.

IV

J'ai essayé de répondre à la demande que l'on a bien voulu m'adresser, en montrant ce qui a été tenté à Toulouse en faveur de l'enseignement de l'espagnol, et en résumant les progrès de ce dernier en France. Que l'on me permette, pour finir, d'indiquer sommairement ce qu'il reste à faire pour compléter l'œuvre commencée.

Il serait facile d'abord d'introduire l'enseignement de l'italien ou de l'espagnol — selon les régions — dans les lycées et collèges de jeunes filles, au même titre que celui des langues du Nord. Je ne puis ici développer les motifs qui justifient ce vœu, mais il semble que les objections, présentées parfois à propos des collèges de garçons, perdent toute leur force quand il s'agit de ceux de jeunes filles.

Il faudrait, en second lieu, que dans l'enseignement moderne, ces langues fussent bien réellement traitées comme celles du Nord. Or, il n'en est rien. L'étude de l'espagnol et de l'italien, pour des raisons que l'on ne saisit pas facilement, ne commence dans la plupart de nos établissements qu'en quatrième année, tandis que celui de l'allemand et de l'anglais commence dès la sixième et la cinquième. Les élèves étant astreints, dès le début, à l'étude de deux langues, ils doivent forcément apprendre à la fois l'allemand et l'anglais jusqu'en quatrième, où ils peuvent changer l'une de ces dernières pour l'italien ou l'espagnol. Le remède à un pareil état de choses semble aisé. Qu'on autorise partout les élèves de moderne à commencer l'espagnol ou l'italien dès la sixième ou la cinquième, et, lorsqu'il est impossible d'organiser ces cours dès le début, qu'on leur permette de n'étudier qu'une seule langue — anglais ou allemand — jusqu'en quatrième : ils devront alors choisir entre l'italien ou l'espagnol.

Je dois ajouter que le programme du baccalauréat moderne contient, en ce qui concerne l'épreuve écrite de langues vivantes, une disposition très défavorable aux langues du Midi. On sait que tous les candidats doivent faire un thème et une version, mais le thème est obligatoirement un thème allemand ou anglais. L'italien et l'espagnol ne sont autorisés que pour la version. Cette disposition rend plus difficile la tâche du professeur d'italien ou d'espagnol, en privant son enseignement d'une sanction sérieuse : un thème « fait sans dictionnaire ni lexique » exige une connaissance plus précise

de la syntaxe et plus riche du vocabulaire qu'une simple version, surtout quand il s'agit de langues où les ressemblances du vocabulaire aident parfois à deviner le sens. L'on a objecté contre les langues du Midi leur facilité : raison de plus, semble-t-il, pour ne pas rendre l'épreuve plus facile encore, en se contentant d'une version.

Mais la véritable réforme, et la plus désirable, ce serait l'introduction des langues italienne et espagnole dans l'enseignement *classique* et leur admission au baccalauréat qui est la sanction de cet enseignement (1). Que dans certaines régions tout au moins — il serait aisé de les déterminer — l'une ou l'autre des deux langues méridionales puisse être présentée au baccalauréat classique au même titre et dans les mêmes conditions que les deux autres. C'est à ce prix seulement que l'enseignement sera définitivement fondé et deviendra florissant. Les raisons en faveur de cette assimilation (dans certaines Académies) ont été trop souvent exposées pour qu'il soit utile de les reproduire ici.

La conclusion générale qui semble se dégager de ces notes rapides, c'est que les trois ordres de notre enseignement public sont unis par des liens plus intimes qu'on ne le croirait au premier abord, que l'un d'eux ne saurait se développer pleinement à l'exclusion des autres, et que cette mutuelle pénétration apparaît avec netteté dans la question toute spéciale qui nous occupe. Notre enseignement à la Faculté puise sa sève, ses éléments, sa principale raison d'être dans celui des lycées, des collèges et des écoles normales, et il s'efforce à son tour de développer et d'élever ce dernier.

Pour qu'il puisse vivre, il faut qu'il rayonne et pénètre dans des milieux différents, et c'est, si je ne me trompe, cette influence directe et pratique qu'il doit exercer autour de lui qui lui donne son caractère et le distingue de la science pure, dégagée de toute ambition d'action immédiate.

E. Mérimée,
Professeur à l'Université de Toulouse.

(1) Le programme laisse bien au candidat la faculté de se faire interroger sur une deuxième langue vivante, qui peut être l'italien ou l'espagnol, mais il s'est refusé obstinément, jusqu'ici, à user de cette liberté. Et si l'on songe à tout ce qu'il est déjà forcé d'apprendre, on n'a pas le courage de l'en blâmer.

LEÇON D'OUVERTURE

D'UN COURS D'HISTOIRE DES DOCTRINES ÉCONOMIQUES [1]

Nous inaugurons ensemble, aujourd'hui, l'enseignement de l'histoire des doctrines économiques. Ce cours est d'origine récente dans les Facultés de Droit des Universités Françaises. Il n'y date que du décret de 1895, qui a créé dans ces Facultés le doctorat ès sciences politiques et économiques, et a institué, en vue de ce doctorat, plusieurs enseignements nouveaux, parmi lesquels le nôtre. Celui-ci se trouve donc être si jeune, si peu assuré encore dans sa marche, qu'il me paraît indispensable, au début de nos entretiens, de vous exposer à la fois la raison d'être de l'étude que nous entreprenons et les principes de la méthode qui doit nous y guider.

A coup sûr, la création de ce cours se rattache au grand courant qui a étendu dans nos Universités, et particulièrement dans nos Facultés de Droit, la place attribuée aux recherches historiques. On a compris chaque jour davantage que la connaissance et l'intelligence du présent, que la prévision et la préparation rationnelle de l'avenir sont impossibles sans l'étude complète du passé, les générations humaines étant reliées les unes aux autres par un lien étroit et indissoluble. La reconnaissance de cette vérité a inspiré des travaux remarquables sur l'histoire politique, juridique, intellectuelle, économique, qui compteront parmi les œuvres les plus durables de ce siècle. Attentive à suivre les progrès de la science, l'Université a multiplié, depuis vingt-cinq ans, ses chaires et ses cours d'histoire. A ne considérer que nos Facultés de Droit, outre que le sentiment de l'évolution sociale et juridique commence à pénétrer tous leurs enseignements, outre que certains d'entre eux, comme celui du droit romain, sont devenus presque exclusivement historiques, nous trouvons, en première année, un cours d'histoire générale du droit français, nous avons pour le doctorat ès sciences juridiques un cours approfondi d'histoire du droit privé, et nous voyons exister, en vue de l'examen politique du doctorat ès sciences politiques et économiques, un cours approfondi d'histoire du droit public français ; n'est-il pas dès lors assez naturel de trouver, au programme

(1) Faite le 6 décembre 1897, à la Faculté de Droit de l'Université de Caen.

de l'examen économique du même doctorat, l'histoire des doctrines économiques?

Une objection toutefois pourrait être ici présentée, et nous n'en voulons point dissimuler la portée. Au lieu de l'histoire des doctrines économiques, pourrait-on dire, ne serait-il pas beaucoup plus rationnel d'enseigner l'histoire des faits économiques? On apprend l'histoire du droit pour comprendre le droit ; eh bien, l'analogue de l'histoire du droit, nécessaire pour comprendre l'économie politique, n'est-ce pas l'histoire de la vie économique des diverses nations? Qu'on le remarque, en effet : l'histoire du droit, ce n'est pas la revue des doctrines et des écoles juridiques (laquelle ne forme qu'un chapitre de ce qu'on est convenu d'appeler « l'histoire externe » du droit), mais bien la description des institutions juridiques — organisation de la famille, de la propriété, des contrats, etc... — à travers les âges. Par analogie avec l'histoire du droit, l'histoire économique enseignée dans nos Facultés, ce devrait donc être la description des institutions économiques qui se sont succédé dans le temps, l'indication de la manière dont les diverses fonctions économiques — production, circulation, répartition, consommation de la richesse — se sont accomplies suivant les lieux et suivant les siècles. C'est dans la masse des faits ainsi exposés que la science et l'art économiques viendraient puiser leurs matériaux, pour édifier, sur cette base solide fournie par l'observation comparée, leurs systèmes synthétiques. L'histoire économique deviendrait alors vraiment pour l'économie politique elle-même ce qu'est dès aujourd'hui l'histoire du droit pour la législation : l'expérience des ancêtres, condensée au profit de leurs descendants, le récit des tâtonnements de l'humanité disparue, mis au service des progrès de l'humanité future.

Je suis intimement persuadé, pour ma part, de la justesse de ce raisonnement. Aussi n'ai-je aucune hésitation à penser que le cours actuel d'histoire des doctrines économiques sera quelque jour élargi, qu'il deviendra un cours d'histoire économique proprement dite, c'est-à-dire un cours dont la principale portion sera consacrée aux faits et aux institutions, une place secondaire y étant réservée aux doctrines, et celles-ci étant elles-mêmes mises en connexion avec les faits, suivant des principes qui seront établis tout à l'heure. Un semblable cours d'histoire économique existe dans certaines Universités étrangères, en Belgique par exemple ; il se fait au Collège de France et il eut une place à la Faculté des Lettres de Paris. Mais enfin, à l'heure qu'il est, c'est à l'exposition des théories économiques qu'il nous faut nous borner ; ce sont elles, du moins, qui doivent former, d'après le programme officiel auquel nous resterons

fidèles, le centre de notre enseignement. Montrons donc comment, même ainsi limité, ce cours peut rendre encore des services, et tenir utilement et honorablement sa place dans l'ensemble du doctorat économique.

La première raison qui milite en faveur de ce cours, c'est qu'il vient fournir des éléments de solution aux problèmes posés dans le cours dogmatique d'économie politique. Ces problèmes, en effet, touchant aux intérêts les plus vitaux et les plus profonds de la société, ne peuvent manquer d'être ardemment controversés. Pour les résoudre sagacement, ce n'est pas trop de s'entourer de lumières parties des foyers les plus divergents. Il est donc bon de savoir quelles réponses ont faites à ces questions les esprits éminents des diverses époques et des diverses contrées, afin de se préparer à formuler soi-même une réponse personnelle aussi adéquate et aussi satisfaisante que possible. — Le genre de services que peut rendre ici l'étude des doctrines a été bien compris pour une science voisine, à certains égards, de l'économie politique, la philosophie. Dans notre enseignement supérieur et jusque dans notre enseignement secondaire, à côté de l'examen dogmatique des problèmes philosophiques se place l'examen historique des systèmes et des écoles qui ont régné successivement en philosophie. Je n'ai jamais entendu contester par personne l'utilité de ce dernier et j'en ai pu apprécier par moi-même la haute importance. C'est qu'en effet la philosophie se trouve présenter, comme l'économie politique elle-même, des difficultés capitales jusque dans ses principes, jusque dans les données fondamentales sur lesquelles tous les raisonnements s'appuient et toutes les conceptions reposent, et qu'en présence de semblables difficultés, la plus élémentaire modestie, et même la plus simple bonne foi, font un devoir à celui qui expose les problèmes de n'apporter pas seulement sur eux son impression personnelle, mais de donner encore l'indication précise des vues fondamentales qui ont été émises à leur sujet par les penseurs les plus qualifiés, si variées et même si contraires entre elles qu'elles puissent être.

Ce qui vient d'être dit paraîtra, à certains égards, peu rassurant. Si des difficultés capitales existent, comme je l'ai avoué, sur les bases mêmes de l'économie politique, celle-ci ne va-t-elle pas perdre son droit à ce titre de science, auquel ses représentants autorisés tiennent tant pour elle? Les esprits qui professent quelque scepticisme à cet égard — et ils sont nombreux — ne pourraient-ils même pas tirer argument de cette nécessité de l'étude historique des doctrines? Voici, ce me semble, comment à cet égard ils pourraient raisonner. Suivant une vue d'Auguste Comte, toute discipline s'en-

seigne à ses débuts suivant le mode historique ; ce n'est que lorsqu'elle s'est fort consolidée qu'elle peut passer au mode d'exposition dogmatique. Ainsi la géométrie, pour les Grecs, était le recueil des théorèmes d'Euclide et de ses disciples : on les enseignait dans l'ordre même où le maître et ses successeurs les avait découverts ; bien plus tard seulement, quand un grand nombre de propositions nouvelles eurent été formulées par divers mathématiciens, l'enseignement osa s'affranchir de l'ordre historique des découvertes et ranger les vérités acquises dans leur ordre rationnel. Ainsi le fait d'être obligé de recourir à l'ordre historique serait, pour une discipline, une marque d'infériorité ; elle prouverait que celle-ci n'a pas encore acquis le degré de cohésion, de consolidation, sans lequel il n'y a pas de science véritable. Et cette obligation, si elle était constatée pour l'économie politique, la mettrait évidemment en un fâcheux état d'infériorité.

Que penserons-nous, Messieurs, de cette déduction ? Elle renferme assurément quelque chose d'exact. L'étude historique des doctrines ne serait plus intéressante que comme une curiosité, et ne s'imposerait plus comme nécessaire à la découverte de la vérité économique elle-même, si notre discipline avait dès maintenant atteint le degré de certitude qui caractérise les sciences mathématiques et physiques, voire même les sciences biologiques. Mais force nous est bien d'avouer qu'elle ne l'a pas atteint, et que son caractère d'étude sociale l'empêchera de l'atteindre de sitôt. Car, dans le domaine social, la matière à décrire est infiniment plus complexe que dans le domaine cosmique ou même biologique. Il est donc naturel que les principes n'en puissent être tous aussi vite embrassés ; que chaque esprit n'en aperçoive qu'une portion ; que les différences de constitution des esprits individuels amènent des divergences dans la façon de regarder le monde social ; que ces divergences, par l'obstination de chacun dans son sens propre, entraînent des conflits de doctrines ; que ces conflits à leur tour retardent la découverte de l'intégrale vérité.

Seulement, conclure de là qu'il n'y a pas de science économique possible, serait tout à fait illogique. Si les principes sociaux dégagés par des écoles diverses semblent aujourd'hui opposés, rien ne dit qu'une enquête plus patiente et plus désintéressée ne saura pas en faire la synthèse. Quand cela sera réalisé — et c'est vers ce but que tous nos efforts doivent tendre — l'économie politique aura des fondements larges autant que stables, et l'on ne songera plus à lui dénier le nom honorable de science. Elle n'est pas du reste si éloignée de ce terme que certains l'affirment. Dès à présent, nombre d'esprits ont su s'élever au-dessus des mesquines considérations d'école et embrasser dans leurs vues synthétiques des vérités découvertes par

les théoriciens les plus divers. Il n'est donc pas irrationnel de parler dès maintenant d'une science économique, non pas achevée sans doute (quelle science d'ailleurs est achevée ?) mais du moins en voie de se construire. Le fait que nous réclamons un enseignement historique des systèmes ne peut pas être invoqué en sens contraire. Nous n'entendons nullement, en effet, le substituer à l'enseignement dogmatique, mais seulement le juxtaposer à lui. Cette juxtaposition se trouvant réalisée, à ceux qui acceptent la formule précitée d'Auguste Comte, la discipline économique apparaîtra comme étant dans un état moyen d'avancement, puisque d'un côté elle connaîtra déjà l'ordre d'exposition dogmatique, tandis que de l'autre elle fera encore appel à l'enseignement historique ; et cet état moyen est bien celui où nous semble se tenir actuellement cette discipline. En tous cas, le doute qui subsiste sur le caractère scientifique de l'économie politique doit servir, plus que toute autre considération peut-être, à démontrer l'utilité d'une étude des doctrines économiques : car ce n'est que par la fusion et la réconciliation des théories opposées que l'économie politique pourra acquérir aux yeux de tous un caractère de science incontestée ; et, pour concilier et harmoniser des théories divergentes, la première condition n'est-elle pas de les avoir étudiées avec impartialité et de les bien connaître ?

L'avantage de leur étude ne consiste pas, toutefois, en cela seulement qu'elle nous aide à dégager notre propre opinion sur les problèmes économiques. Abstraction faite de cette utilité médiate, elle présente encore, en elle-même et directement, un autre genre d'intérêt. Elle nous forme en effet à l'esprit historique, elle nous fait saisir le processus remarquable de l'évolution des idées. Or c'est là un point capital : car quiconque veut comprendre l'état et la marche de la civilisation humaine doit s'être préalablement familiarisé, entre autres, avec les lois de la genèse, de la transformation et de la disparition de ces « idées-forces » qui comptent parmi les principaux facteurs de la vie sociale.

Les théories économiques se créent et s'organisent sous une double influence : elles naissent les unes des autres ; elles naissent du milieu ambiant. Expliquons-nous, au moins sommairement, sur ces deux points. — D'abord, chaque âge lègue à celui qui le suit une foule d'idées sur les questions économiques, souvent fragmentaires et peu cohérentes, mais souvent aussi rédigées en systèmes plus ou moins complets. C'est ce fonds qu'élaborent les penseurs de l'âge suivant. Parfois ils se bornent à le systématiser davantage, à le mettre en formules. D'ordinaire ils vont plus loin : ils ajoutent ; des principes admis antérieurement, ils tirent par voie de conséquence

des déductions nouvelles ; ou bien même ils découvrent des principes originaux, qu'ils tâchent de rattacher aux premiers, en fondant le tout en une théorie unique : c'est ce qui est arrivé, par exemple, à l'école libérale anglaise qui, partie d'Adam Smith, a successivement élargi ses bases avec Malthus, Ricardo, James Stuart Mill et leurs successeurs. Mais, dans d'autres circonstances, les choses se passent différemment. Les penseurs de l'âge nouveau, frappés de certains aspects des choses que n'avaient pas aperçus (que peut-être n'avaient pu apercevoir) leurs devanciers, sont amenés à penser que leurs propres découvertes ruinent celles de ces derniers, et à prendre ainsi le contre-pied, sur la plupart des points, de ceux auxquels ils succèdent : leur doctrine se présente alors, non plus comme le développement, mais au contraire comme l'opposé des doctrines antécédentes. En un mot donc, systématisation, agrandissement, contradiction, tels nous paraissent être les trois principaux procédés par lesquels une théorie économique sort des idées antérieurement reçues sur la matière.

Seulement ces procédés ne suffisent pas à tout expliquer. D'abord, ces modes de genèse ne nous font pas comprendre la formation des théories tout à fait originaires, puisqu'ils supposent toujours une vue préexistante d'où découlent les doctrines ultérieures. Puis, même pour les époques où ils ont pu fonctionner, une grosse question se pose : pourquoi, dans telles circonstances, est-ce tel de ces modes qui l'a emporté, plutôt que tel autre ? Pourquoi, par exemple, a-t-on ici adopté et développé les systèmes des devanciers, tandis que là on les a rejetés et remplacés ? qui a déterminé l'évolution d'un système dans le sens positif ou dans le sens négatif ? — A toutes ces questions une même réponse doit être faite. Ces points de l'histoire des idées, inexplicables par l'action des idées seules, s'éclairent si l'on envisage l'influence qu'ont eue, sur la formation des idées, les faits ambiants. L'économiste, en effet, ne se forme pas par la seule étude des doctrines de ses devanciers. Il se forme par sa vie même, par l'ensemble de son activité sociale. Il est plongé dans un milieu tout ensemble cosmique et humain dont chaque particularité agit, fût-ce subconsciemment, sur lui. Sa tournure d'esprit est déterminée par tout ce qu'il voit et entend. Elle reflète, d'une certaine manière, la constitution du pays qu'il habite. Celle-ci est faite d'éléments très multiples, dans lesquels l'analyse distingue des phénomènes d'ordre politique, d'ordre juridique, d'ordre intellectuel (scientifique, moral, religieux, esthétique), d'ordre économique. Aucun des phénomènes sociaux, de l'un quelconque de ces ordres, n'est indifférent à la formation des théories de l'économiste, pourvu qu'il se soit passé devant lui ou que même simplement il ait pu

exercer sur lui un contre-coup. Mais, naturellement, ce sont les phénomènes de l'ordre économique qui ont la plus grande part dans la genèse de ces théories. Les premiers économistes ont conçu leurs doctrines en observant la vie matérielle de leurs contemporains, en remarquant comment parmi ceux-ci les richesses se créaient, se transmettaient, aboutissaient à telle ou telle main, recevaient tel ou tel usage. Depuis lors, aucun grand changement n'a pu s'accomplir dans ces opérations de la vie économique sans être remarqué par quelque penseur et sans lui inspirer quelque conception théorique. Si cette conception était en accord avec les doctrines précédemment reçues, celles-ci ne faisaient que s'enrichir d'un chapitre nouveau. Si au contraire elle les battait en brèche, tout un système naissait, en opposition avec ceux de la génération antérieure. — Veut-on la preuve de ce que nous venons d'avancer ? On la trouvera dans l'examen de la succession des principales écoles économiques européennes depuis la Renaissance. On verra que chacune de ces écoles est venue à la lumière dans le pays et à la date où la constitution sociale, où l'ambiance économique principalement, appelait son apparition. La première naît en Italie au XVIe siècle, dans un pays que plusieurs siècles de négoce maritime et d'opérations financières ont enrichi ; aussi fait-elle reposer toute la force des Etats sur l'accumulation de l'or ; c'est l'école mercantile. En réaction contre elle se produira l'école physiocratique, qui oppose la formation naturelle des richesses à leur formation artificielle, qui prône l'agriculture au détriment du commerce. Mais où et quand se constitue-t-elle ? En France, pays surtout agricole ; au début du XVIIIe siècle, après les ruines causées par les excès du Colbertisme. Un nouveau point de vue fait surgir l'école d'Adam Smith, l'école classique ou libérale : elle se caractérise par l'importance capitale qu'elle attache, en science, à la description des procédés industriels, et en art, à l'introduction des mesures qui assureront le plus grand essor à l'industrie. Et pourquoi ? C'est qu'elle a vu le jour en Angleterre au moment où celle-ci, pays autrefois agricole, venait de se transformer en un pays industriel sous l'influence des merveilleuses découvertes pratiques des Watt, des Arkwright et de leurs émules. C'était le début de l'ère des machines, début heureux et brillant. Mais bientôt le machinisme multiplie ses victimes, il accroît la puissance du capital, il lui asservit le travailleur. Une école nouvelle naît de la protestation contre ses conséquences, et sa première pensée est de réclamer la main-mise de l'Etat sur les instruments de production ; c'est l'école collectiviste. Avec Karl Marx, elle vient de l'Allemagne, parce que c'est en Allemagne, pays de grande industrie, que les maux de l'organisation nouvelle s'étaient le plus fait sentir, et aussi parce que, de tous

les grands pays occidentaux, l'Allemagne était le plus préparé, par la persistance des grands domaines d'Etat et des traditions autoritaires, à accepter le principe d'une collectivité propriétaire de tous les moyens de production et réglant par voie de décisions officielles le travail de tous les individus. Chacune de ces grandes doctrines s'est donc bien constituée sous l'empire des préoccupations propres au pays et au temps où vivaient ses fondateurs, et l'explication de leur pensée se trouve, au moins pour une très grande part, dans l'organisation sociale du milieu où ils ont vécu.

Maintenant, une fois formées sous l'action des faits économiques, les doctrines économiques tendent à réagir, à leur tour, sur ces faits eux-mêmes. Car elles formulent des préceptes sur la façon dont l'activité économique devrait être conduite pour donner les meilleurs résultats possibles. Et ces préceptes deviennent des principes d'actions qui dirigent des catégories d'individus souvent très importantes par leur influence ou par leur nombre. De la sorte, elles pèsent souvent d'un grand poids sur la marche des institutions humaines. En veut-on un exemple contemporain ? Il n'y a qu'à considérer les conséquences si importantes qu'a eues la diffusion de la doctrine d'Adam Smith et de ses successeurs. On peut dire qu'elle a fait sentir sa répercussion sur tous les ordres de faits économiques, par les encouragements qu'elle donnait, entre autres, à la grande industrie et à la formation des sociétés anonymes, par les assauts qu'elle livrait aux tarifs douaniers, par les obstacles qu'elle mettait à la réglementation administrative du travail. Ce n'est pas de nos jours seulement que les idées ont acquis une telle importance. Elles l'ont eue, sans doute, de tout temps. La vie des populations du moyen âge, par exemple, n'est-elle pas dominée par des idées et des sentiments d'une force que nous avons peine à nous représenter aujourd'hui? L'idéal religieux de cette époque, qui a pénétré sa philosophie, sa littérature, ses beaux-arts, en imprégnant aussi ses conceptions économiques, agissait sur son activité économique elle-même. Les théoriciens, en vertu de cet idéal, condamnaient l'amour immodéré des richesses : ils se montraient sévères pour les conditions de la vente, impitoyables pour le prêt à intérêt ; leurs formules à cet égard passèrent dans les ordonnances des autorités administratives et dans les arrêts des cours de justice, et ainsi la circulation des richesses, et par contre-coup leur production, se trouvèrent dans une certaine mesure entravées. On voit donc que les doctrines ont eu, à toutes les dates, leur répercussion sur la vie Le mental a toujours agi sur le matériel : « *mens agitat molem* » ; « ce sont les idées qui mènent le monde ». Il y a, entre ces deux ordres de réalités, des actions et des réactions incessantes. Si

les théories s'inspirent des faits, elles inspirent les faits à leur tour. Il ne faut jamais oublier ni l'une ni l'autre de ces deux faces de la question sociale. Il importe, au contraire, de toujours tenir compte des éléments matériels dans la genèse des phénomènes mentaux et des actions mentales dans la genèse des processus matériels. Nous essaierons de le faire ensemble, en cherchant à dégager avec autant de précision que possible, pour chaque cas particulier, les causes et les conséquences. Et, rappelant toujours ainsi, à propos des doctrines, les faits qui les ont ou précédées ou suivies, nous nous rapprocherons — dans la limite où le titre de notre enseignement nous le permet — de cette conception élargie de l'histoire économique qui synthétiserait en un même corps la description de la vie économique des peuples et l'analyse des systèmes que cette vie a fait éclore.

D'une semblable étude, Messieurs, il peut se dégager encore pour vous, peut-être, une dernière leçon. Chaque doctrine, nous venons de le voir, sort d'un milieu particulier, correspond à un état de choses défini. Tantôt son auteur approuve cet état de choses et souhaiterait en voir les principes généralisés et partout appliqués. Tantôt, à l'inverse, il critique cet état et demande sa transformation en un régime tout opposé. Mais, dans l'un comme dans l'autre cas, sa théorie repose sur une base réelle et solide. Car il y a toujours, dans une situation quelconque, des avantages et des inconvénients : des avantages, autrement cette situation n'aurait pu se créer ; des inconvénients, autrement elle serait immuable, ce qui n'a jamais lieu. Le tort des esprits systématiques est d'outrer leurs éloges ou leurs critiques, de ne voir que l'un des aspects du réel. Seulement, cet aspect, ils ont eu raison de le voir et de le mettre en pleine lumière. En somme, suivant un mot de Leibnitz, « les systèmes sont vrais par ce qu'ils affirment, et faux par ce qu'ils nient ». Et cela peut se dire de toutes les doctrines : de telle sorte qu'en chacune d'elles il y a toujours une part de vérité et une part d'erreur. Je voudrais, que vous reteniez ce principe : il vous gardera des dénigrements excessifs comme des enthousiasmes injustifiés. Je souhaiterais aussi que, en jugeant les doctrines du passé, et même du présent, vous ayez soin de faire abstraction de votre propre point de vue, pour vous placer, autant que possible, à celui de l'auteur que vous jugez. Avant de vous prononcer sur ses mérites, demandez-vous, non pas s'il a vu et dit tout ce que vous pouvez voir et dire vous-mêmes, mais tout ce que, étant donnés son temps, son pays, son hérédité et son éducation, sa condition sociale, son existence particulière, il lui était possible de connaître, de comprendre et de proclamer. S'il a fait cela, on n'a rien à lui reprocher, bien qu'en fait son point

de vue puisse être dépassé depuis bien longtemps et sa théorie démodée. Enfin pénétrez-vous sans cesse davantage, Messieurs, de cette idée que le progrès en matière de doctrines se fait, en vertu de ce qui vient d'être dit, d'une part, grâce à la découverte de nouveaux principes révélés par l'expérience journalière, de l'autre, grâce à la conciliation des vues opposées émises par les écoles rivales. Songez que la vérité est trop large pour tenir en un système; qu'il faut donc en demander les éléments, tant aux diverses doctrines déjà émises et dont aucune n'est à rejeter complètement, qu'à l'observation directe et impartiale des phénomènes. Soyez indulgents pour vos devanciers, qui sans doute n'ont atteint qu'une vérité relative, mais qui n'en pouvaient pas atteindre d'autre, toute découverte en matière sociale étant conditionnée par les circonstances au milieu desquelles vivait son auteur. Et ne vous laissez point toutefois conduire par cette réflexion et ces sentiments jusqu'à un scepticisme qui tuerait en vous le goût de la recherche personnelle. Car si notre science est nécessairement imparfaite, il est aussi de sa nature d'être susceptible d'un progrès indéfini. Les conditions de nos études vont, en effet, sans cesse en s'améliorant. De jour en jour, notre champ visuel s'accroît, tant par l'apparition de nouveaux faits que par le perfectionnement de nos méthodes. Si le monde social, où nous vivons nous-mêmes, devient chaque jour plus complexe, nous savons aussi chaque jour, par les monographies, les statistiques, les enquêtes, en mieux démêler les éléments. Nous avons appris aussi, grâce aux recherches historiques, à mieux utiliser les restes du passé, à interpréter plus sainement les données fournies par nos devanciers. Ainsi, bien que nos théories soient condamnées à n'être que des approximations de la vérité, il y a tout lieu de penser qu'elles en seront à l'avenir des approximations sans cesse plus précises. Si l'erreur, ou du moins l'ignorance, ne disparaît pas complètement, on peut être sûr que, si nous voulons être à la fois diligents et impartiaux, nous la réduirons à une proportion qui pourra finir par être infinitésimale. Et quand la vérité aura ainsi établi sans conteste son règne dans les esprits, on peut croire que la justice — laquelle n'est que la réalisation de la vérité — sera bien près, elle aussi, d'avoir établi son règne dans le monde social.

Travaillons donc, Messieurs, de tous nos efforts, à hâter la venue de ce jour. L'enseignement supérieur a pour mission de contribuer à la découverte du vrai et à sa diffusion. Sans doute le premier devoir, à cet égard, incombe à ses maîtres. Mais ils ne le sauraient remplir complètement et utilement sans la collaboration de leurs élèves et de leurs auditeurs. Ils n'ont pas, ils ne sauraient

avoir la prétention d'imposer leurs vues propres. Ils soumettent celles-ci à votre examen, à votre critique, et s'ils sont heureux de les voir admises par vous, ils ne le sont pas moins, croyez-le bien, de les voir par vous discutées, retouchées, amendées s'il se peut. Notre enseignement est fécond surtout s'il éveille vos esprits, s'il vous porte à chercher par vous-mêmes la vérité, à vous faire sur tous les problèmes une conviction raisonnée et personnelle. Ce que nous devons chercher à former en France, c'est une élite d'hommes qui, loin d'accepter des opinions toutes faites, d'affirmer des propositions sur la foi d'une autorité quelle qu'elle soit, aiment au contraire sur chaque question à entendre émettre les vues les plus opposées, cherchent la lumière de tous les côtés où elle peut venir, et ne formulent enfin leur conclusion propre qu'après avoir mûrement pesé toutes les raisons pour et contre, en se déprenant de toute idée préconçue. Pour répondre, dans la mesure du possible, à cette aspiration, je vous convie, Messieurs, à prendre part aux travaux de la conférence par laquelle se complètera ce cours. Là, chacun de vous, à tour de rôle, aura la parole pour exposer quelque important sujet économique, choisi par lui sur une liste que nous arrêterons ensemble. Son exposé sera discuté par nous tous et chacun sera mis à même de verser au débat les données de fait qu'il possède ou les idées directrices qui lui sont chères. De la rencontre des vues, de leur mêlée peut-être, la solution la plus vraie, la plus large au moins, sans doute se dégagera. Vous vous serez ainsi préparés, Messieurs, de la manière que je crois la plus efficace, non seulement à remporter des succès scolaires, mais surtout, ce qui est bien plus important, à remplir avec fermeté et autorité vos devoirs d'hommes éclairés et de citoyens d'un grand pays libre. Car vous aurez appris tout ensemble à défendre vos propres pensées par les moyens les plus persuasifs et à tolérer la complète expression des pensées d'autrui. J'aurai, pour ma part, la satisfaction de vous avoir ainsi ouvert cette voie, de vous avoir formés à l'examen indépendant et approfondi des principes et des doctrines. Et, de cette sincère recherche en commun du vrai et du juste, naîtront entre nous, je l'espère, pour ne se dénouer jamais, les liens d'une incessante et affectueuse collaboration.

RENÉ WORMS,
Docteur ès lettres
Agrégé à la Faculté de droit de l'Université de Caen.

LE SÉNAT ET LES SECTIONS AGRICOLES DANS NOS UNIVERSITÉS

Nos lecteurs se rappellent qu'au mois de novembre de l'année dernière, un certain nombre de députés avaient proposé la création au Collège de France d'une chaire de science coloniale. Nous avons publié le discours dans lequel M. Leveillé demandait que les 10.000 francs nécessaires à cette création, servissent à titulariser les maîtres qui, depuis de longues années déjà, donnaient l'enseignement colonial dans les Facultés de droit. Sur la proposition de M. Arthur Girault, la *Revue* a ouvert une enquête, dont les résultats ont paru dans notre numéro du 15 novembre 1898. Elle prouve surabondamment que M. Leveillé était fondé à parler, comme il l'a fait, de ce qui avait déjà été réalisé dans les Facultés de droit. Et nous savons que dans les Facultés de lettres — en dehors de Paris qui possède une chaire de géographie coloniale — il s'est trouvé fréquemment des professeurs pour traiter, d'une façon approfondie, des colonies et de la colonisation (1).

La Chambre avait renvoyé l'étude de la question posée devant elle à une commission extra-parlementaire qui venait d'être établie au Ministère de l'Instruction publique pour l'étude des réformes à apporter dans les traitements de l'enseignement supérieur. Un remarquable rapport de M. Alfred Croiset, aujourd'hui doyen de la Faculté des lettres de Paris, nous a renseigné sur les travaux de la Commission :

« Elle fut tout de suite d'accord, écrit-il, pour reconnaître que la science coloniale, était une entité peu saisissable, mais que, si l'on ne pouvait dire qu'il existât une science coloniale, en revanche, l'étude des diverses sciences pouvait être plus spécialement appliquée aux besoins de la vie coloniale et qu'il était fort utile de la développer en ce sens. Il parut aussi à la Commission que la place naturelle de cette étude était dans les Universités où existaient déjà un certain nombre d'enseignements de ce genre qu'il serait facile de compléter et de grouper. Il était d'ailleurs bien entendu qu'il s'agissait non de créer de nouveaux séminaires pour le recrutement des fonctionnaires coloniaux (ce recrutement est l'objet propre de l'Ecole coloniale de Paris), mais d'encourager l'initiative des particuliers qui voudraient fonder aux colonies des entreprises agricoles, industrielles ou commerciales.... La Commission traça ensuite un plan d'organisation très

(1) Voir dans ce numéro de la *Revue*, la lettre de M. Paoli.

général pour les nouvelles études qu'elle avait en vue. Le Gouvernement, saisi de la question par le Ministre de l'Instruction publique, exprima le désir que les études industrielles et commerciales ne fussent pas laissées de côté dans la nouvelle organisation. De là le projet de décret qui vous est soumis et qui porte à la fois sur les études coloniales, sur les études agricoles et sur les études industrielles.

Votre Commission vous propose d'approuver ce projet. Dans la discussion qui s'est engagée sur le texte soumis au Conseil par l'administration, tous les membres de la Commission ont reconnu, en principe, l'utilité des mesures proposées. Les tentatives déjà faites dans plusieurs Universités pour développer les études d'un caractère immédiatement applicable ont donné les meilleurs résultats. Il en sort chaque jour à la fois des savants pratiques dont nos industries ont besoin, qu'elles ne seront plus obligées de demander à l'étranger et des chercheurs qui, pour avoir vécu quelque temps dans l'atmosphère de la pure science, en gardent même au milieu des applications journalières, le goût de la libre recherche et l'aptitude aux découvertes. On accuse quelquefois le corps enseignant de méconnaître les nécessités de la vie moderne ; votre Commission s'est félicitée qu'en associant le Conseil supérieur à l'examen de ce projet l'Administration lui ait donné l'occasion de montrer à tous que ces conditions de la vie moderne ne lui échappent pas et qu'il sait l'esprit scientifique assez fécond pour vivifier les études les plus pratiques, assez fort pour les rendre dignes, en les pénétrant de ses méthodes, de tenir leur place dans les Universités qui doivent être pourtant avant tout les temples de la science désintéressée.

.... C'est, le caractère essentiel de ce projet d'être très général, très souple, de permettre aux futures sections coloniales, agricoles et industrielles, une variété d'organisation qui est indispensable. Chaque Université intéressée s'inspirera des besoins de la région. Les chambres de commerce, les sociétés locales qui ont déjà donné des preuves de leur clairvoyante bienveillance à l'égard de l'enseignement supérieur pourront fournir aux Universités des indications en même temps que des ressources. C'est dans la collaboration active de nos Universités avec le pays que réside la garantie de leur prospérité... L'ensemble du projet a été adopté à l'unanimité par votre Commission ».

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique, après sa section permanente, adoptait le projet de décret suivant :

Le Président de la République française, sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Vu la loi du 10 juillet 1896 ; Vu la loi du 27 février 1880 ; Vu l'avis du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Décrète,

Art. 1er. — Il pourra être organisé dans les Universités des sections d'études coloniales, d'études agricoles et d'études industrielles.

Art. 2. — L'organisation de chacune de ces sections sera déterminée par arrêté ministériel sur la proposition du Conseil de l'Université intéressée et après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Art. 3. — Outre les enseignements appropriés existant dans les Facultés des Universités où elles seront organisées, ces sections compren-

dront des enseignements spéciaux qui pourront être confiés sans condition de grade, à des personnes d'une compétence spéciale.

Art. 4. — Les arrêtés prévus à l'art. 2 du présent décret détermineront les conditions de capacité requises des étudiants en vue de l'immatriculation. Le grade de bachelier ne sera pas exigé.

Art. 5. — Les mêmes arrêtés détermineront les conditions des examens à la suite desquels seront délivrés les certificats d'études coloniales, agricoles et d'études industrielles.

Dans la discussion, un membre du Conseil fit remarquer que l'adoption du projet ne pouvait que hâter l'organisation, dans les lycées ou collèges, d'études ne préparant à aucun baccalauréat. Ainsi la mesure proposée se présentait comme également utile pour l'enseignement supérieur et pour l'enseignement secondaire.

Le Ministre de l'Instruction publique envoyait aux Recteurs, le 25 avril, une circulaire relative à l'enseignement scientifique et agricole dans les écoles normales, à laquelle étaient jointes des instructions dont l'objet était d'établir « une concordance parfaite au point de vue de la distribution des matières, entre le programme d'enseignement agricole et ceux de sciences physiques ou naturelles ». Puis le 12 mai, une nouvelle circulaire était adressée aux Recteurs sur l'enseignement de l'agriculture dans les établissements publics d'enseignement primaire, écoles normales, écoles primaires élémentaires et supérieures. Le Ministre de l'Instruction publique s'était mis d'accord avec son collègue de l'Agriculture, pour « organiser solidement l'enseignement de l'agriculture dans tous les établissement publics d'enseignement primaire et mener à bonne fin une œuvre qui se rattache si intimement au progrès agricole en France ».

On pouvait donc espérer que certains élèves des écoles primaires supérieures se joindraient aux élèves des lycées et des collèges — dans lesquels se ferait l'organisation d'études projetées par un membre du Conseil supérieur (1) — pour achever leurs études ou tenter parfois des recherches personnelles, dans les Universités qui auraient constitué une section agricole.

A la Chambre des Députés, le 26 février 1898, M. le Ministre de l'Instruction publique donnait lecture du projet de décret et ajoutait: « Nous avons la prétention de faire vivre ces sections coloniales, agricoles et industrielles, et de rémunérer les professeurs sans demander un centime au budget. A cet effet, nous vous proposerons d'insérer dans la loi de finances, un article qui nous permettra de faire état, pour le budget de ces sections, des droits que payeront

(1) Voir le projet proposé par la *Société d'enseignement secondaire*, dans la *Revue internationale*, du 15 octobre 1898, p. 321.

les étudiants, du moins des droits que la loi de 1896 sur les Universités n'a pas réservés à l'Etat ».

L'article 47, dont parlait M. Rambaud, était ainsi conçu :

« Les élèves des sections d'études coloniales, d'études agricoles et d'études industrielles qui seront organisées dans les Universités, seront astreints aux mêmes droits d'études, d'inscriptions et de bibliothèque, et, s'il y a lieu, de travaux pratiques que les aspirants aux licences. — Dispense de ces droits pourra être accordée au dixième des étudiants inscrits. La délivrance des certificats d'études coloniales, d'études agricoles et d'études industrielles donnera lieu à la perception, au profit de l'Université, d'un droit de 100 francs. — Les recettes à provenir des droits ci-dessus seront appliquées aux dépenses des sections par les Universités où ces sections seront organisées ».

La Chambre des Députés vota cet article.

Au Sénat, MM. Prillieux, Lourties, Cordelet, Emile Durand-Savoyat, Alcide Dusolier, Morellet, Savary (Finistère), demandèrent que l'art. 47 fut disjoint de la loi de finances:

« Les observations présentées à la Chambre des Députés, par M. le Ministre de l'Instruction publique, disaient les signataires de l'amendement, établissent bien quelles sont la signification et l'importance de cet article 47 de la loi de finances ; il n'intéresse en rien le budget de l'Etat ; il a seulement pour objet d'autoriser la création d'enseignements professionnels variés dans les Universités. S'il est voté, l'organisation de sections coloniales, de sections agricoles et de sections industrielles dans les Universités, sera tranchée désormais sans l'intervention du Parlement par décrets et arrêtés ministériels.

Une véritable révolution dans notre enseignement public se trouve ainsi liée au vote de cet article 47 de la loi de finances.

Jusqu'ici les Facultés des lettres et les Facultés des sciences ne s'occupaient que de littérature, d'histoire, de philosophie et de sciences pures ; le législateur, en les unissant en Universités, en leur donnant des ressources pour améliorer et étendre leur enseignement par la création de chaires nouvelles, a-t il donc eu la pensée d'en changer le caractère élevé et général ? Il semblait admis qu'aux établissements dépendant du Ministère de l'Instruction publique appartenait l'enseignement général à tous les degrés, mais que l'enseignement technique était réservé aux ministères spéciaux, les établissements d'enseignement industriel et commercial au Ministère du commerce et de l'industrie, depuis le Conservatoire des arts et métiers et l'Ecole centrale des arts et manufactures jusqu'aux écoles d'apprentissage ; les établissements d'enseignement agricole au Ministère de l'agriculture, depuis l'Institut agronomique et les écoles nationales d'agriculture, jusqu'aux fermes-écoles.

L'introduction de l'enseignement professionnel dans les Universités entrainerait une modification profonde dans l'état de choses actuel. Quel serait le caractère de l'enseignement donné dans ces sections industrielles et agricoles ? Quelle serait la valeur des diplômes ou des certificats d'études qu'elles donneraient à leurs élèves ? Seraient-ils considérés comme équivalents de ceux qui sont accordés après plusieurs an-

nées d'études très sérieuses aux élèves de l'Ecole centrale, à ceux de l'Institut agronomique ou à ceux des Ecoles nationales d'agriculture.

Ce sont là de graves questions qui, malheureusement n'ont pas été discutées à la Chambre des Députés. Le texte de l'article 47 de la loi de finances a été voté sans débat, à la suite d'une discussion sur la création d'une chaire de science coloniale au collège de France et sur l'enseignement des sciences économiques à la Faculté de droit de Paris.

Il ne nous semble pas possible que les très graves questions qui sont liées à l'article 47 de la loi de finances soient en ce moment discutées par le Sénat, elles sont du reste tout à fait indépendantes du budget de 1898.

Nous demandons en conséquence au Sénat de voter la disjonction de l'article 47 de la loi de finances ».

Aucune discussion n'eut lieu au Sénat. L'article 47 disparut de la loi de finances et la Chambre des Députés ne pensa pas à le rétablir. Il semble cependant qu'aucune des assertions émises par les auteurs de l'amendement n'est justifiée ni en droit ni en fait. Qu'on lise la loi du 10 juillet 1896, celle du 27 février 1880, l'*Exposé des motifs*, présenté par M. Liard pour l'organisation des Universités françaises, les rapports de MM. Lavisse, Esmein et Darboux, le rapport de M. Alfred Croiset et le projet de décret qu'a accepté le Conseil supérieur de l'Instruction publique, on ne verra nulle part que les Facultés des lettres et les Facultés des sciences « ne s'occupent que de littérature, d'histoire, de philosophie et de sciences pures ». Au contraire, tous ces documents impliquent et disent formellement que le législateur a voulu — depuis 1875, faire dans nos Facultés une place à la science appliquée à côté de la science pure. Et cela est vrai de toutes les Facultés, de celles des lettres et des sciences, comme de celles de droit et de médecine. A tel point qu'il serait impossible de citer un texte sur lequel on s'appuie pour soutenir le contraire. On pourrait même remonter plus haut et rappeler que la Faculté des sciences de Lille, fondée sous l'Empire, a réussi avec M. Pasteur, puis avec M. Viollette à se faire une situation exceptionnelle en prenant pour objet de ses recherches des sujets qui intéressaient l'industrie de la région, en particulier la brasserie ou la sucrerie.

Bien plus, que l'on passe en revue nos Universités, on verra qu'il n'en est pas une seule où les diverses Facultés — droit, lettres, sciences ou médecine — parfois même toutes ne possèdent des enseignements pratiques, appliqués à l'agriculture, à la viticulture, à l'industrie ou au commerce de la région. La *Revue* a commencé à les faire connaître, comme nos lecteurs peuvent s'en rendre compte, avec les articles de MM. Buisine, Genvresse, Bichat, de Forcrand, Gayon, Friedel, etc., aussi bien que par les Chroniques, où sont si-

gnalées les créations nouvelles des Universités. Et nous ne sommes qu'au début de l'enquête qui montrera clairement à tous combien nos Universités se soucient de contribuer à la prospérité matérielle des régions où elles sont installées ! Or toutes ces créations ont été faites en application de la loi, parfois même avec le concours de l'Etat et l'approbation des Chambres (1). Par qui « semble-t-il donc admis que l'enseignement général à tous les degrés appartient aux établissements dépendant du Ministère de l'Instruction publique. tandis que l'enseignement technique est réservé aux Ministères spéciaux » ?

Sans doute, il existe un enseignement technique qui relève du Ministre de l'agriculture, mais quelle est la situation de cet enseignement ?

Si nous consultons le rapport adressé au Président de la République par le Ministre de l'agriculture et l'article de M. Dehérain, de l'Académie des sciences, et membre du Conseil supérieur de l'enseignement agricole, créé le 25 mai 1898 (*Revue des Deux-Mondes* du 15 septembre), nous apprenons qu'il y a de nombreux établissements agricoles en France :

1° Un enseignement supérieur des sciences appliquées à l'agriculture, l'Institut national agronomique ; 2° Un enseignement secondaire, représenté par trois écoles nationales d'agriculture, à Grignon, à Montpellier et à Rennes ; l'Ecole des industries agricoles à Douai ; l'Ecole d'horticulture à Versailles ; 3° Un enseignement du troisième degré, les écoles pratiques au nombre de 44, lesquelles correspondent, dans l'ordre universitaire, aux collèges et aux écoles primaires supérieures ; 4° Un enseignement du quatrième degré constitué par les écoles d'apprentissage et comprenant quatorze fermes-écoles, treize fromageries-écoles, deux écoles d'agriculture, deux écoles de laiterie pour jeunes filles, une magnanerie-école ; 5° Un enseignement spécial donné dans les écoles normales primaires, collèges, écoles primaires supérieures et dans les centres agricoles, par 256 professeurs départementaux et spéciaux, sous forme de cours d'adultes ou de conférences appuyées de démonstrations théoriques sur le terrain.

Mais si l'on examine, dit M. Dehérain après le Ministre, les résultats obtenus par toutes ces écoles, on est frappé « du petit nombre d'élèves qui les fréquentent et qui est hors de proportion avec l'effectif des professeurs, 651 maitres pour 2850 élèves. En particulier, « dans les écoles pratiques, il n'y a guère que des boursiers, et sans eux il faudrait fermer l'école... Il faut ajouter que la plupart de ces boursiers, au lieu d'aller à l'agriculture, comme cela devrait être, demandent presque toujours des emplois de l'Etat et surtout des places de professeurs ». Les mieux doués

(1) Voir aussi, dans le numéro du 15 novembre 1898, les résultats de l'enquête proposée par M. Girault pour l'enseignement de la législation coloniale dans les Facultés de droit et dans ce numéro les Discours de MM. Compayré, Margottet, Zeller.

des boursiers, nous dit M. Dehérain, trouvent des bourses dans les Ecoles nationales où ils prennent la tête des promotions et obtiennent à la sortie les premiers diplômes. Mais ils demandent à entrer dans l'enseignement et pour quinze ou vingt vacances annuelles, il y a cinq cents demandes. Les uns se découragent et s'engagent dans une autre voie, où leurs longues études agricoles ne leur sont d'aucun secours. D'autres s'obstinent, dit M. Dehérain, et si leurs parents sont des électeurs influents, intéressent à leur sort députés et sénateurs. Un jour vient où un ministre finit par céder : on nomme des professeurs spéciaux dans les arrondissements qui n'en sont pas encore pourvus, et quand la poussée est trop forte, on construit une nouvelle école pratique pour y caser quelques-uns des candidats les plus chaudement recommandés. Donc, conclut M. Dehérain, s'il faut encourager les natures d'élite, il n'est nullement avantageux de faire sortir de leur milieu des hommes médiocres, qui introduits dans l'enseignement, y végéteront toute leur vie, sans profit pour personne ; il faut réduire le nombre des boursiers, il faut diminuer le nombre des écoles pratiques ou tout au moins les transformer. Et M. Dehérain montre excellemment qu'il faut avoir des écoles à enseignements variés selon les régions, puisque le progrès de la production agricole découle des découvertes qui se sont succédé pendant la succession du siècle qui finit. C'est à la science seule, dit-il, que l'agriculture doit, d'une part, la connaissance d'engrais efficaces, capables de doubler les rendements, et d'autre part, des remèdes contre les maladies qui attaquent les plantes et les animaux. Il semblerait donc que les administrateurs devraient favoriser de toutes leurs forces les recherches scientifiques, encourager les travaux, multiplier les établissements consacrés à ces recherches.

Admettons que le Ministère de l'agriculture arrive à modifier avantageusement cet état de choses. En résulte-t-il qu'il faut détruire ce qui fonctionne si bien déjà, dans nos Universités, au plus grand avantage de notre pays? En résulte-t-il qu'il faut refuser à nos Universités ce qui leur serait nécessaire pour donner tous les résultats qu'on peut et qu'on doit en espérer? Ne serait-il pas préférable de coordonner tous les efforts de nos différents Ministères, pour tirer de nos divers enseignements le meilleur parti possible? La question — sur laquelle nous nous sommes complètement expliqué ailleurs — mériterait d'être un jour examinée par les Chambres, pour éviter les doubles emplois et surtout les luttes entre des administrations qui, en somme, ne doivent penser qu'aux intérêts de l'enseignement supérieur et du pays lui-même.

Mais, on devrait bien tenir compte de ce qui existe à l'étranger — ou même, pour limiter notre point de vue — de ce qui vient d'être organisé aux Facultés catholiques d'Angers. A la rentrée de 1898-1899, une école supérieure d'agriculture a été organisée qui fait partie intégrante des Facultés. Une société civile s'est constituée et a acheté un domaine, où sera créé un vignoble de 50 à 60 hectare

pour l'étude pratique de la viticulture, tandis que 50 hectares environ seront aménagés en culture et en terres d'élevage (1).

BUT DE L'ÉCOLE

« Plusieurs notabilités agricoles de l'Ouest et du Centre de la France, d'accord avec l'Université catholique de l'Ouest, ont pensé faire œuvre utile en créant à Angers une Ecole de haut enseignement agricole. Le but de cette Ecole est d'assurer aux fils des propriétaires ruraux de ces régions, avec toutes les garanties morales et religieuses que l'on peut désirer à la sortie du collège, la formation scientifique et technique dont on a maintenant besoin pour tirer meilleur parti de l'exploitation de ses terres.

Tout en ayant surtout en vue, par cette création, l'éducation supérieure des propriétaires chrétiens, l'administration de la nouvelle Ecole compte y organiser un enseignement qui puisse, en même temps, faire de ses élèves, s'ils le désirent — soit des professeurs spéciaux pour l'enseignement agricole libre — soit des administrateurs instruits pour les services privés dans lesquels les intérêts de l'agriculture sont engagés — soit des chimistes ou directeurs pour les industries agricoles — soit des ingénieurs agricoles.

Le programme de l'enseignement aura, en conséquence, le même niveau et la même extension que le programme des cours de l'Institut national agronomique ; mais il se développera dans un autre ordre et suivant une autre méthode. On a pris soin, surtout, d'en éliminer toutes les matières vraiment étrangères à l'instruction d'un bon agriculteur et d'y ajouter tous les exercices nécessaires à sa formation pratique.

La sanction qui couronnera cet enseignement sera un examen subi devant un jury spécial, indépendant de l'Etat, qui pourra décerner aux candidats, jugés dignes, un diplôme d'*ingénieur agronome*.

ORGANISATION DES ÉTUDES

DISPENSE DE DEUX ANNÉES DE SERVICE MILITAIRE

Le plan complet des études que l'on veut organiser *progressivement* dans cette Ecole est celui-ci :

1° Deux années d'études *préparatoires* seront consacrées aux sciences dont l'application est fréquente en agriculture.

2° Elles seront suivies de deux années d'études *professionnelles* et *techniques* et d'*exercices pratiques* considérés comme indispensables pour préparer le bon ingénieur agronome et le propriétaire capable d'être et de se maintenir au courant des travaux et découvertes sans cesse renouvelés et si utiles pour le perfectionnement des procédés de culture.

Un cours de religion devra être suivi régulièrement, une fois par semaine, pendant les quatre années.

L'enseignement des deux années *préparatoires* comprend les cours

(1) Nous devons la communication de ces documents au R. P. Vétillart, directeur de l'Ecole d'agriculture. Des renseignements analogues et plus complets, sur certains points, nous ont été fournis par M. Adrien Dupuy.

suivants : Chimie générale, Chimie analytique, Chimie appliquée à l'agriculture — Botanique et Zoologie, avec exercices pratiques d'herborisation, de détermination, de dissection et observations au microscope — Physique — Mathématiques en révision autant qu'il est nécessaire pour assurer certaines connaissances utiles en mécanique et en géométrie descriptive — Minéralogie et Géologie — Météorologie — Dessin linéaire — Arpentage — Nivellement — Levé de plans.

En outre, une conférence hebdomadaire, destinée à donner aux étudiants les premières notions générales et élémentaires d'agriculture, aura lieu pendant le premier semestre de chacune de ces deux années.

L'enseignement des deux années d'études *agronomiques proprement dites* comprendra les cours suivants : Agriculture générale — Agriculture comparée et Histoire de l'agriculture — Cultures spéciales, surtout celles qui sont propres à l'Ouest et au Centre de la France — Viticulture — Sylviculture — Arboriculture et Horticulture — Economie rurale — Comptabilité — Zootechnie — Mécanique et Machines agricoles — Génie rural et Constructions rurales — Technologie agricole — Hydraulique agricole.

On y joindra des cours de législation générale, droit administratif, législation rurale et sociologie, afin d'assurer les connaissances qui, en ces matières, paraissent indispensables à un propriétaire pour se tenir pleinement au courant des obligations de sa situation sociale.

Les *leçons expérimentales* et les *exercices pratiques* ou même *manuels* qui viennent confirmer et expliquer l'enseignement théorique des professeurs, auront lieu fréquemment dans une exploitation agricole, qui doit être acquise aux portes d'Angers et sera annexée à l'Ecole.

N. B. — *Les étudiants qui voudraient, en suivant le cours de ces études, bénéficier de la faveur d'une* **dispense de deux ans de service militaire**, *seront appliqués exclusivement pendant les premières années d'études scientifiques à la préparation des 3 certificats d'études supérieures de* Chimie générale, Chimie appliquée à l'agriculture *et* Botanique (*ou* Zoologie) *qui depuis la réforme de la licence ès sciences (22 janvier 1896), suffiront à leur assurer devant l'Etat le diplôme de licencié ès sciences et, par suite, la dispense cherchée.*

Disposition particulière. — Au mois d'*octobre prochain*, l'Ecole n'ouvrira que les cours de première année, c'est-à-dire ceux de Chimie générale et chimie analytique, Zoologie, Botanique et Physique, avec exercices pratiques appropriés. Les étudiants qui viendront préparer les certificats d'études supérieures, dont il est question dans le précédent paragraphe, suivront les cours de Chimie générale et de Botanique (ou Zoologie) en vue des certificats de licence. *Ces cours, déjà organisés depuis plusieurs années à la Faculté des Sciences d'Angers, ont fait leurs preuves et ont assuré le succès de nombreux candidats devant les jurys de l'Etat.*

CONDITIONS D'ADMISSION

En premier lieu, on demande comme garantie de connaissances suffisantes, acquises durant les années de collège, la présentation du diplôme de bachelier. En conséquence, tout candidat qui justifiera de l'obtention d'un diplôme de baccalauréat, soit classique (lettres-philosophie ou lettres-

mathémathiques) soit moderne, pourra être admis, sans examen préalable, en première année des cours scientifiques préparatoires. On avertit seulement les candidats pour les certificats d'études supérieures en vue de la licence, qu'il y aurait avantage pour eux à se munir du diplôme du baccalauréat lettres-mathématiques.

L'étudiant qui ne présenterait que le certificat de l'examen de rhétorique (études classiques) et qui, pour des raisons jugées bonnes par le Directeur de l'Ecole, ne serait pas écarté de prime abord, ne pourra être admis définitivement qu'à la suite d'un examen dont le résultat fera constater si ses connaissances scientifiques lui permettent de suivre avec fruit les cours de première année.

Tout candidat pouvant justifier de une ou deux années de préparation à l'une des grandes Ecoles de l'Etat: Saint-Cyr, Polytechnique, Centrale, Institut agronomique, pourra être également admis à un examen dont le succès lui fera accorder l'exemption de tout ou partie des deux années scientifiques préparatoires.

De plus, le Directeur de l'Ecole n'admettra aucun candidat que sur la présentation de certificats satisfaisants au point de vue de la religion, de la conduite, du travail et délivrés par les Supérieurs ou Directeurs qui l'auront connu durant l'année précédant son admission à l'Ecole.

FRAIS SCOLAIRES ET CONDITIONS DE LA PENSION

I. — La rétribution due à l'Ecole d'agriculture pour frais de scolarité est fixée à 600 francs.

Sur cette somme sont pris les frais d'inscription à la Faculté des sciences, que doivent payer ceux qui suivent les cours de certificats d'études supérieures en vue de la licence.

Le versement peut être fait en deux fois, par moitié et par avance ; la première moitié à la rentrée des classes, en octobre, la seconde moitié, à la rentrée de Pâques. Aucune remise n'est faite, à moins que l'étudiant n'ait été absent pendant *toute la durée* d'un semestre.

Chaque étudiant doit se procurer, à ses frais, les livres et les instruments qui peuvent être nécessaires à ses études.

Les versements sont faits entre les mains du comptable de l'Ecole d'Agriculture, 3, rue Rabelais.

II. — A l'Internat Saint-Martin (3, rue Rabelais), réservé aux étudiants agronomes, la pension est de 900 fr., comprenant la nourriture et le loyer de la chambre. Le blanchissage, l'éclairage et la chauffage sont à la charge de chacun, mais sont procurés par les soins de l'administration des Internats. En outre, il est dû 50 fr. pour frais accessoires de service, raccommodages courants, abonnement aux journaux et aux jeux.

La pension est payée en deux termes et d'avance : le premier terme, 500 fr., à l'ouverture des cours, et, en plus, 100 fr. comme provision à valoir sur les frais accessoires et les dépenses de blanchissage, d'éclairage et de chauffage du semestre ; le second terme, 400 fr., à la rentrée de Pâques, après l'envoi du bordereau fait au commencement d'avril.

Les cours pour la présente année scolaire comportent : 1° des cours et travaux pratiques (cours normal, 1re année) sur la physique, la zoologie, la chimie, la botanique ; 2° des cours et travaux pratiques pour les certificats d'études supérieures en vue de la licence : chimie générale (miné-

rale et organique), chimie analytique (Exercices pratiques d'analyses et de préparations chimiques au laboratoire), botanique (anatomie et physiologie végétale, travaux pratiques), zoologie (vertébrés, organisation, développement et classification, conférences et travaux pratiques d'histologie et de dissection) (1).

∴

En fait, on peut voir que les Facultés catholiques d'Angers ont créé de toutes pièces une organisation dont le Conseil supérieur de l'Instruction publique et la Chambre des députés avaient entendu doter les Universités de l'Etat — ou tout au moins certaines d'entre elles. *Sic vos non vobis.* — Nous ne pouvons croire que le Sénat persiste à empêcher la constitution de sections agricoles — et aussi de sections industrielles, et peut-être commerciales — dans les Universités dont il doit avoir à cœur d'assurer le succès, d'autant plus qu'il s'agit simplement de réunir en un corps solidement constitué des enseignements déjà existants, sans qu'il en coûte rien au budget. Nous espérons qu'il suffira, pour le Ministre actuel de l'Instruction publique, d'appeler l'attention de nos législateurs sur une solution qui a été plutôt omise qu'écartée ou repoussée.

F. P.

(1) Des renseignements, que nous devons à l'obligeance de M. Dupuy, nous porteraient à croire que le plan de cette organisation aurait été étudié à la Société des agriculteurs de France qui lui aurait donné son approbation à la suite du rapport de M. Blanchemain désigné pour cette étude par la section d'enseignement de ladite société.

LE PROBLÈME DE L'ÉDUCATION SECONDAIRE

(*Suite*)

M. Darboux (1). — Les chiffres relatifs au baccalauréat ne varient plus sensiblement d'une année à l'autre, ils montrent chaque année avec plus d'évidence que le but visé par la réforme de 1890 n'est pas atteint. Le baccalauréat classique (lettres-mathématiques) augmente à peine (1.237 au lieu de 1.104). Quant au baccalauréat moderne qui devait remplacer l'ancien baccalauréat ès sciences, il reste à peu près stationnaire (565 au lieu de 559).

Ces résultats m'amènent à dire quelques mots des projets si nombreux que des hommes éminents, à des titres divers, ont présenté cette année pour la réforme de l'Enseignement secondaire. Certes, les plaintes que nous avons fait entendre, à diverses reprises, sur l'affaiblissement vraiment excessif des études scientifiques dans les lycées et collèges, ont trouvé de l'écho auprès de tous ceux qui se sont occupés de notre enseignement secondaire, et, s'il est permis de rapprocher les projets si variés, à tendances si diverses, qui visent à un bouleversement, à une refonte totale de cet enseignement, c'est en un point seulement ; tous s'accordent à restituer aux études scientifiques la place qui leur a été enlevée. Si donc, je me plaçais exclusivement au point de vue étroit des intérêts dont la Faculté des Sciences a la garde, il me suffirait de me réjouir de ces tendances à un relèvement des études scientifiques, et d'attendre tout des efforts et des intentions qui se manifestent de toutes parts ; mais je ne saurais oublier que les études scientifiques ne peuvent à elles seules constituer la substance et la matière d'un enseignement secondaire ; elles ne sont vraiment utiles, elles ne peuvent produire tout leur effet, que si elles s'allient, dans une proportion plus ou moins grande, aux autres disciplines qui ont formé de tout temps la base même de l'enseignement de nos lycées. Les uns, pour refuser à l'Enseignement secondaire moderne les sanctions qui lui manquent encore et que nous ne cesserons pas de réclamer pour lui, voudraient le réduire à l'ancien enseignement spécial, comme si l'étude approfondie de trois langues, combinée avec celle des sciences, ne pouvait donner des hommes capables de réfléchir par eux-mêmes, de dominer leur tâche de chaque jour, ce qui est le véritable but de tout enseignement secondaire.

D'autres, en s'appuyant sur les résultats souvent médiocres des études littéraires, voudraient décapiter les études classiques et, en y introduisant une proportion de sciences qui serait évidemment trop forte pour certains esprits, ils proposeraient de les réduire à un enseignement pri-

(1) Extrait du rapport présenté au Conseil académique de Paris par M. le doyen de la Faculté des sciences.

maire supérieur. La vérité qui se dégage pour nous d'une expérience déjà vieille de 34 ans, c'est que tous les bouleversements qu'on prépare auraient les résultats les plus funestes, parce qu'ils ne tiennent pas un compte suffisant de la variété des aptitudes et des esprits. Les études scientifiques ne conviennent pas à tout le monde, il en est de même des études littéraires ou des études philosophiques qui ont été si développées dans ces derniers temps. Si toutes ont faibli en même temps, c'est, on peut le dire sans crainte, qu'elles ont toutes été imposées simultanément aux mêmes esprits. Quelques-uns sans doute, des mieux doués, ont du goût et de l'aptitude pour tout ; mais ils sont en petit nombre et ceux-là même ne sauraient tout apprendre ni surtout tout approfondir (j'entends dans la mesure où l'on peut exiger d'un élève des études approfondies.) Puisque l'organisation de notre enseignement secondaire ne nous permet pas d'accepter même dans les classes supérieures le libre choix des études pour les élèves, je voudrais du moins qu'à côté des deux types actuels, on en rétablit un autre qui est si bien approprié au génie même de notre langue, celui qui repose sur l'étude simultanée du latin et des sciences et qui conduisait autrefois au baccalauréat ès sciences. La suppression de ce baccalauréat, contre laquelle je me suis élevé de toutes mes forces, a été une faute grave à mes yeux ; elle nous a conduits à la situation que tant de personnes s'accordent aujourd'hui à trouver intolérable. Je souhaiterais que, sans refonte totale, par une série de mesures sagement ménagées, on se préparât à reconstituer le type d'études scientifiques et latines, en établissant, par exemple, à partir de la seconde dans l'enseignement classique, deux sections distinctes l'une plus littéraire, l'autre plus scientifique. Les études scientifiques s'en trouveraient améliorées, cela n'est pas douteux ; les études littéraires n'y perdraient rien, tout au contraire. Si je me reporte à mes souvenirs de jeunesse, je dois constater la disparition du vers latin, du discours latin ; il paraît que ces exercices ne sont pas tous à regretter, du moins il me sera permis de constater, avec quelque chagrin, l'affaiblissement du grec dont on demande déjà la suppression, mais que saura défendre, je l'espère, le représentant si autorisé de ces belles études qui siège à côté de moi (1).

Hâtons-nous donc de rétablir le type des études scientifiques et latines, en l'organisant de manière à éviter toutes les objections sous lesquelles il a succombé. La Faculté des Lettres, j'en suis sûr, n'y gagnera pas moins que la Faculté des sciences.

*
* *

Th. Fitz-hugh, *The philosophy of the Humanities* (Chicago). — L'ouvrage se compose de trois discours, *The Evolution of Culture*, *The pedagogic aspect of culture evolution* et *Organization of the Latin Humanities in Secondary Education*. L'auteur se propose de réhabiliter l'étude du latin : n'est-il pas curieux de voir une pareille tentative faite en Amérique, dans un pays qui semble être l'apanage de l'esprit positif, et cela au nom de principes scientifiques, tandis que les peuples latins eux-mêmes tendent à rejeter au second plan les études classiques ?

Le développement de la civilisation ancienne présente, d'après l'auteur, trois périodes : dans la première, l'homme doit lutter contre la né-

(1) Voir dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, du 15 septembre 1898, la lettre de M. le doyen Croiset (*Note de la Réd.*).

cessité matérielle, la société se constitue, c'est l'*âge économique*. Une fois l'Etat constitué, l'art s'épanouit et se développe : c'est l'*âge artistique*. Enfin à la religion de la beauté succède celle de la vérité, c'est la *période réflexive* ou scientifique. La civilisation moderne nous offre l'exemple d'un développement identique. Sous l'influence du christianisme se fonde un nouveau régime social : dès qu'il est établi, apparaissent les grandes œuvres d'art : c'est la période artistique avec Dante, Michel-Ange, Raphaël. Enfin la troisième période commence avec Descartes.

Or cette évolution de la civilisation correspond au développement psychologique de l'individu. La vie psychique présente trois phases successives, présentative, imaginative, réflexive qui correspondent exactement aux trois âges de l'histoire de la civilisation. En d'autres termes « l'évolution de la civilisation est l'évolution de l'esprit individuel écrite en gros caractères. » Nous nous trouvons donc en face d'une loi de la vie spirituelle.

Nous comprenons dès lors quelle grande portée aura l'étude d'une civilisation dont l'évolution est achevée. Elle « fera toucher à l'étudiant les « forces vives de l'univers moral et le centre même de l'histoire de la ci- « vilisation. Le jeune homme apprendra le pouvoir d'un idéal dans la « vie humaine, il observera l'influence du milieu. Il assistera à l'organi- « sation de la société, au progrès des institutions. Il verra la naissance « de l'art et la réalité de sa fonction civilisatrice. Il comprendra les ori- « gines de la philosophie et il en verra sortir les diverses sciences, comme « Minerve du cerveau de Jupiter. »

Le but des humanités devient dès lors très clair. Il s'agit d'enrichir le cœur et l'esprit de l'étudiant, en l'amenant à suivre par la pensée et le sentiment le développement intellectuel d'un grand peuple, de faire renaître en son imagination le milieu historique ou géographique, d'évoquer la vie religieuse, sociale et politique de ce peuple, sa poésie, son art, sa philosophie, sa science. Or la civilisation romaine est fort appropriée à ce but; car elle rattache le civilisation antique ou « Méditerranéenne » à la civilisation moderne ou « Atlantique ». L'enseignement du latin aura une double fonction, l'une morale, en tant qu'histoire d'une civilisation, l'autre grammaticale et logique. L'histoire de la civilisation est le but, la grammaire n'est qu'un moyen, mais un moyen indispensable.

Quelles conclusions pédagogiques tirerons-nous de ces principes ? On devra commencer par l'étude des historiens : ils nous montrent le développement historique de la nation dans ses diverses phases, ils nous font connaître le milieu géographique, la mythologie, les institutions politiques et sociales. Les traités modernes servent à compléter leurs indications. De là on passera à l'étude des poètes et des œuvres d'art. Enfin la lecture des philosophes et des moralistes terminera le cycle des études. L'étude de la grammaire accompagnera la lecture des textes : car le but, il ne faut pas l'oublier, c'est la lecture des textes : il ne s'agit nullement de réussir dans un exercice grammatical.

D'après cela, l'enseignement des humanités doit être éminemment vivant; ce qui importe le plus, ce n'est pas la matière, mais l'esprit de cet enseignement. Quelques mots, dits en passant par un maître qui s'est mis lui-même en présence des faits, qui a senti battre le cœur puis-

sant de l'histoire, suffiraient pour ouvrir une large perspective : un simple coup d'œil vaut une encyclopédie de faits morts.

Les humanités ainsi comprises auront des avantages immenses. « Si le sort cruel vient interrompre l'éducation de l'individu à la fin des humanités, il aura pourtant gagné à la fois dans l'histoire générale et dans la discipline spéciale de l'enseignement classique un principe vivant de pensée et d'étude, qui le rendra maître de toute vie nationale plus haute et le préparera le mieux à rendre service à l'Etat. » Dans le cas contraire, dès son entrée à l'Université, l'étudiant sera maître de sa langue, en prose et en vers : il sera prêt à entrer dans la vie littéraire.

Tel est, résumé à grands traits, le contenu de ces trois discours. Ils sont, sans doute, un plaidoyer chaleureux et fort éloquent en faveur des études classiques ; elles ont trouvé en M. Fitz-Hugh un de leurs plus vigoureux défenseurs. Il se place sur le même terrain que leurs adversaires : c'est à la science même qu'il emprunte des arguments : c'est au nom de la doctrine de l'évolution qu'il entend réhabiliter les humanités. Malgré cela, nous ne croyons pas qu'il ait réussi à désarmer les adversaires du latin : il demeure encore trop loin d'eux, il ne montre pas encore assez comment l'étude du latin peut mieux nous armer pour le *struggle for life*. Mais quel que puisse être le résultat de cet effort, on n'en doit pas moins être reconnaissant à M. Fitz-Hugh de l'avoir tenté.

L. Dhuet.

(*A suivre*).

LA QUESTION DES BOURSIERS DE FACULTÉ

Au cours de la discussion du budget de 1897, le Parlement a mis fin à une anomalie injustifiable : il a décidé (art. 32 de la loi des finances du 29 mars 1897) que les années passées, à partir de vingt ans, en qualité d'élève à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole normale de Cluny, seraient comprises dans le compte des années de services, lors de la liquidation de la pension de retraite. Ce vote réparait une injustice flagrante, puisque l'avantage accordé ainsi à une catégorie importante des membres de l'enseignement supérieur et secondaire appartenait déjà aux anciens élèves des écoles normales primaires (loi du 17 août 1876). Il a, d'autre part, éveillé l'attention et suscité les vœux non moins légitimes d'autres catégories de fonctionnaires de l'Enseignement public. Certains d'entre eux ont obtenu satisfaction : en vertu de la loi de finances de 1898 (art. 71) les dispositions de l'art. 32 de la loi de finances de 1897 sont applicables aux professeurs sortis des Ecoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses, de Saint-Cloud et de Sèvres. Mais, par un inexplicable oubli, le bénéfice de cette réforme n'a pas été étendu aux anciens boursiers des Facultés. Leur situation mérite d'être examinée.

Les anciens boursiers des Facultés des Lettres et des Sciences, ou des Ecoles préparatoires à l'enseignement supérieur des sciences et des lettres de Rouen et d'Alger, souhaiteraient obtenir, comme leurs collègues sortis de l'Ecole normale supérieure ou de l'Ecole normale de Cluny, que les années passées, à partir de vingt ans, en qualité de boursiers, leur fussent comptées — *jusqu'à concurrence de trois années* — comme années de services lors de la liquidation de la pension de retraite.

Pour justifier leur demande, il suffit de rappeler les arguments mêmes que M. Descubes, député de la Corrèze, faisait valoir, en 1896, devant la Chambre des Députés, en faveur des anciens normaliens. Ces arguments étaient si sérieux que la proposition de M. Descubes ne souleva, de la part du ministre de l'Instruction publique, aucune objection, et que le vote de sa proposition fut ajourné à l'année suivante, uniquement pour permettre au Ministre des Finances de l'examiner au point de vue budgétaire. — « Mon amendement, disait M. Descubes, a pour but d'établir l'assimilation, en ce qui concerne les retraites, entre les anciens élèves des écoles normales primaires qui appartiennent à l'Enseignement primaire et les anciens élèves de l'Ecole normale supérieure et de l'Ecole normale de Cluny... Mon amendement a encore un autre but. Il vise à établir l'égalité devant la retraite entre tous les professeurs de l'Enseignement secondaire, qu'ils soient issus ou non de l'Ecole normale supérieure. Actuellement les professeurs de l'Enseignement secondaire, qui ne sortent pas de l'Ecole normale, se trouvent favorisés au point de vue du compte de leurs années de services, par comparaison avec les anciens élèves de cette école ».

Pour que l'égalité devant la retraite, réclamée par M. Descubes, et votée avec juste raison par les Chambres, au profit des professeurs anciens normaliens, soit complète entre les professeurs de l'Enseigne-

ment secondaire, il faut, de toute évidence, que la même justice soit rendue aux professeurs anciens boursiers. Comme les élèves de l'Ecole normale, les boursiers, nommés après concours, ont contracté l'engagement décennal ainsi que l'engagement de restituer le prix de la bourse, au cas où ils ne réaliseraient pas l'engagement décennal ; comme les élèves de l'Ecole normale, les boursiers ont travaillé en vue de la licence ou de l'agrégation, c'est-à-dire pour se préparer au professorat. Les seules différences entre ces deux catégories d'étudiants sont : 1° que les normaliens sont internes et les boursiers, externes ; 2° qu'un boursier coûte moins cher à l'Etat.

Il y a plus. Beaucoup de boursiers des Facultés avaient déjà accompli plusieurs années de services dans l'Université lorsqu'ils ont obtenu une bourse. A ceux-là on comptera pour la retraite leurs années de bourse, *s'ils ont eu la précaution de se faire donner un congé avec traitement de cent francs*. Cette précaution, tous ne l'ont pas prise, parce qu'ils ne la savaient pas utile, parce qu'on ne les avait pas avertis que l'Etat les punirait d'avoir économisé ses deniers. Pour une négligence dont le Trésor aura seul bénéficié, quelques-uns se trouveront dans un état d'infériorité par rapport à leurs collègues.

Mais surtout que deviendra l'égalité accordée par les Chambres, en ce qui concerne les anciens boursiers qui auront débuté par la préparation de leurs examens près des Facultés ? Ils n'ont pas pu solliciter le congé précité, et voici ce qui en résultera pour eux.

Les professeurs qui auront été boursiers de vingt à vingt-trois ans et auront conquis leurs grades au même âge que leurs collègues sortis de l'Ecole normale supérieure, perdront pour la retraite les années d'études qui sont comptées à ces derniers (1). Or on sait qu'en vertu de la loi du 28 avril 1893 une retraite proportionnelle est accordée à la veuve ou aux orphelins d'un fonctionnaire décédé après 25 ans de services. Le fonctionnaire ancien élève de l'Ecole normale, s'il meurt à 45 ans, aura accompli ces vingt-cinq années de services ; le fonctionnaire ancien boursier de Faculté ne les aura accomplis qu'à 48 ans. S'il meurt à 45, 46, 47 ans, il ne laisse *aucun droit* à sa veuve ou à ses orphelins.

Arrivés à 60 ans, l'un et l'autre auront, en fait, passé *le même nombre* d'années dans l'Université, les auront employées *de la même manière*, et s'ils ont toujours eu le même traitement, leurs retraites seront cependant inégales. Le fonctionnaire ancien élève de l'Ecole normale aura une pension de retraite égale aux *quarante* soixantièmes du traitement moyen des cinq dernières années ; la retraite du fonctionnaire ancien boursier de Faculté ne sera égale qu'aux *trente-sept* soixantièmes de ce traitement.

Les fonctionnaires anciens boursiers de Faculté sont ainsi condamnés à ne pas atteindre le nombre d'années de services nécessaire pour obtenir la retraite maxima.

Il y a là une inégalité, on peut dire une injustice, qu'il doit suffire de signaler pour que le Ministre et le Parlement soient unanimes à la vouloir faire disparaître.

(1) Qu'on n'oublie pas, au reste, que les professeurs qui auront été boursiers de 22 à 25 ans, après avoir été deux ans maîtres répétiteurs ou maîtres auxiliaires, et auront obtenu un congé avec traitement, pourront comprendre ces mêmes années d'études dans leurs services.

LES SÉANCES DE RENTRÉE DANS NOS UNIVERSITÉS (1)

UNIVERSITÉ DE LYON

M. le Recteur Compayré rappelle d'abord que l'Université décerne, comme une section de l'Institut, des récompenses et des prix. Mais elle aimerait mieux, dit-il, que le courant des libéralités dont elle bénéficie, se dirigeât vers les œuvres qui sont avant tout sa raison d'être : les chaires nouvelles à établir, les laboratoires de recherches à enrichir, les jeunes gens pauvres à doter de bourses d'études. Puis M. Compayré montre que « pendant l'année qui vient de s'écouler et qui est en réalité la première de sa nouvelle vie financière, l'Université de Lyon n'a rien négligé dans l'accomplissement des devoirs multiples que lui impose sa haute mission ».

« Par ses progrès et par des améliorations incessantes, par la bonne gestion de sa fortune, l'Université s'attachera à retenir des sympathies dont elle est fière. En mettant à sa disposition des ressources relativement considérables, la loi du 10 juillet 1896 lui a créé de graves responsabilités. A tous les problèmes d'ordre scientifique que les Facultés ont pour mission de résoudre, notre nouveau régime financier en a ajouté d'autres qui, pour être d'un tout autre ordre, n'en sont pas moins souvent d'une solution difficile : celui d'équilibrer notre budget : celui de faire beaucoup de choses avec trop peu d'argent ; celui encore de procéder à un triage entre cent demandes toutes fondées, et qu'on voudrait toutes satisfaire, avec l'obligation de n'en retenir qu'une vingtaine, choisies parmi les plus urgentes. Le Conseil de l'Université s'est dévoué à ce travail dans de longues et laborieuses séances ; et, avec un louable esprit de solidarité, les représentants des quatre Facultés ont consenti aux sacrifices que leur imposait l'intérêt général de l'Université pour arriver à un partage équitable du trésor commun.

... L'Université a beaucoup emprunté : plus de 600.000 francs déjà, et ce n'est pas fini...

... Les sociétés financières qui nous ont ouvert leurs caisses, nous ont montré par leur empressement qu'elles avaient confiance dans l'avenir de l'Université de Lyon ; et nous les en remercions, particulièrement la *Caisse d'épargne et de prévoyance du Rhône*, qui a pensé que l'argent des économies lyonnaises ne pouvait trouver de meilleur emploi que celui d'assister des œuvres dont le developpement profitera précisément à la richesse de Lyon. C'est à des entreprises de première utilité que sont destinées en effet les ressources que nous avons demandées à l'emprunt : — d'abord à un aménagement plus satisfaisant de deux importants laboratoires de la Faculté de médecine, ceux de physiologie et de médecine expérimentale ; — ensuite à l'installation définitive du Musée archéologique (2) de la Faculté des Lettres, qui n'aura pas de rival en France, et dont nous souhaitons vivement que les élèves de l'Ecole des Beaux-

(1) Nous rappelons que la *Revue* signalera et analysera toutes les communications qui lui seront adressées par les Conseils des Universités. — Voir le Discours de M. Alfred Croiset et l'allocution de M Lavisse, dans la *Revue* du 15 novembre.

(2) La *Revue* publiera prochainement un article sur ce sujet (*N. de la Réd.*).

Arts veuillent bien tirer parti ; — en troisième lieu, à l'organisation complète de la station de physiologie maritime de Tamaris, un laboratoire de recherches, dont on commence à parler avec faveur dans le monde savant ; — enfin, à l'achèvement de ce grand Institut de chimie, qui justifiera au moins en partie l'appréciation d'un professeur de l'Université de Besançon, M. Genvresse, qui l'a visité récemment, et qui, dans le dernier numéro de la *Revue internationale de l'enseignement*, s'écriait : « L'Institut de Lyon sera splendide !... (1) ».

... L'Université n'a pas fait un moins bon usage de ses revenus ordinaires.

... Elle en a fait deux parts presque égales : l'une qu'elle a affectée à des dépenses permanentes, définitivement inscrites à son budget, et qui a eu pour objet la création d'enseignements nouveaux, indispensables, soit pour satisfaire aux exigences des programmes, soit pour étendre le champ des études scientifiques ; — l'autre, qui a été employée à l'outillage des laboratoires, à des achats d'instruments, à l'installation de bibliothèques d'études. Et je n'ai pas besoin de dire qu'en votant pour 50.000 francs d'enseignements nouveaux, pour 50.000 francs encore de dépenses de laboratoires, le Conseil de l'Université n'a pas marché à l'aventure : chacune des dépenses qu'il a votées après mûr examen, avait son affectation précise ; elle répondait à un besoin urgent. Le seul regret du Conseil a été de ne pouvoir faire davantage et de laisser encore trop d'intérêts en souffrance.

... Deux idées maîtresses ont d'ailleurs dirigé l'Université dans ce travail de répartition : d'abord, la conscience de ses devoirs envers l'enseignement théorique et doctrinal, dans les cadres duquel une Université digne de ce nom ne saurait tolérer de lacune grave ; d'autre part, le sentiment non moins vif de la nécessité des enseignements pratiques, des relations qui doivent de plus en plus s'établir entre la science et les applications de la science (2).

... Une commission a été formée pour préparer l'établissement d'une *Section d'études coloniales*, dont le succès est certain dans une ville telle que Lyon. Et l'avenir, Messieurs, nous appellera certainement à redoubler d'efforts dans cette voie. Une évolution nécessaire est celle qui de plus en plus rapproche la science du travail industriel, commercial, agricole. Dans ce mouvement vers les applications pratiques, la France est malheureusement en retard sur les autres nations. Dans son livre *sur les Universités allemandes*, Frédéric Paulsen, le professeur de Berlin, énumère les professions qui, exigeant une rigoureuse préparation scientifique, sont devenues plus ou moins tributaires de l'enseignement des Universités : il y comprend le génie civil, le génie mécanique, les mines, l'architecture, la chimie industrielle, l'art des forestiers, l'agriculture et d'autres professions encore. Aux Etats-Unis, le nombre des étudiants qui après avoir conquis le diplôme de bachelier ès arts, — l'équivalent de notre baccalauréat classique — se vouent aux sciences appliquées et mécaniques (*engineering and applied sciences*), s'est élevé, en six ans, de 15.000 en 1890 à 24.000 en 1896. En additionnant tous les élèves dont nos écoles spéciales et nos Universités dirigent les études dans le même sens, quel chiffre dérisoire de jeunes Français pourrions-nous mettre en ligne en face de ces 24.000 Américains qu'une forte éducation technique, jointe à une culture générale, prépare pour les luttes économiques ? (3).

... Une autre préoccupation ne nous a pas quittés : celle de faire de l'Université de Lyon une institution qui s'incorpore à la cité et à la région, en adaptant certains de ses enseignements aux besoins locaux. Mais il est plus aisé d'avoir de bonnes intentions que de les réaliser : ainsi nous avons le regret de constater que la question de la création nécessaire d'une chaire de l'histoire de Lyon

(1) *Revue Internationale de l'Enseignement*, 18 octobre 1898, p. 297.

(2) Voir dans la *Revue* du 15 septembre 1898, la liste des créations faites par l'Université (*N. de la Réd.*). — Voir aussi ce qui concerne l'Ecole de notariat (communication de M. Caillemer).

(3) Voir dans le n° du 15 novembre, l'*Enquête sur la législation coloniale* et dans ce n° l'article sur le *Sénat et les sections agricoles dans les Universités* (*N. de la Réd.*).

n'a pas fait un pas. Il y a bien, sur ce sujet, un cours municipal professé avec un vif succès au Palais Saint-Pierre ; et de son côté, la Faculté des lettres propose, pour le prix Falcouz de 1900, une étude sur le siège de Lyon, en 1793. Mais cela ne saurait suffire... Ce qui n'importerait pas moins, ce sont les créations de nouveaux cours de technique industrielle : les Universités de Lille, de Rennes, de Grenoble, ont un enseignement sur les moteurs thermiques, sur les machines à vapeur : nous n'en avons pas. Pour des entreprises analogues, l'Université de Nancy a rencontré chez les particuliers un chaleureux appui ; les sommes qu'elle a recueillies pour fonder des cours sur les matières colorantes, sur l'électro-chimie, etc..., ont atteint près de 300.000 francs. Et parmi les souscripteurs, nous ne voyons pas figurer seulement les noms des industriels de la Lorraine ; nous avons le plaisir d'y relever aussi des noms lyonnais. Partout généreux, même pour l'Université de Nancy, comment les Lyonnais ne le seraient-ils pas pour l'Université de Lyon !... Ne pouvons-nous pas d'ailleurs compter comme toujours, surtout quand il s'agit d'enseignements d'un caractère local, sur l'aide de nos grands et puissants amis, le Conseil municipal de Lyon, le Conseil général du Rhône, la Société des Amis de l'Université, la Chambre de commerce...

... Nous ne sommes plus au temps, Messieurs, où M. Paulsen, humiliant l'enseignement supérieur français devant l'enseignement allemand, écrivait — il y a cinq ans de cela, en 1893 — que l'investigation scientifique ne figurait pas au programme de nos Facultés ; et où il célébrait comme un privilège exclusif des Universités allemandes la liberté des études (*Lernfreiheit*) et la liberté de l'enseignement (*Lehrfreiheit*).

... Les Universités n'ont rien à redouter des orages de l'avenir. Le XXe siècle les trouvera fortement assises sur leurs bases indestructibles, propagatrices de vérités acquises, chercheuses de vérités nouvelles ; fondées à la fois sur l'intérêt de la Société et sur l'honneur de la civilisation ; de plus en plus accréditées dans l'estime publique ; plus proches du cœur de la nation, à mesure que sera plus éclatante la démonstration des services qu'elles rendent à la collectivité. Les Allemands (M. Paulsen) et les Américains (M. Harris) disent volontiers de leurs hommes d'Université qu'ils sont « les guides intellectuels » et « les conseillers moraux » de la nation. Belle et noble ambition assurément, qui ne doit pas être interdite aux hommes des Universités françaises... Ils ne guident pas, sans doute, ils ne conseillent pas la société d'aujourd'hui, mais ils préparent celle de demain, puisqu'ils éclairent la jeunesse, l'élite de la jeunesse, qui tient en partie dans ses mains l'avenir du pays, puisqu'ils la moralisent en même temps qu'ils l'éclairent ; s'il est vrai qu'on apprenne à bien vivre à ceux auxquels on enseigne à bien penser ; s'il est vrai encore que l'effort scientifique ne doit pas profiter à la seule science, et qu'enfin, selon les vues d'un grand éducateur américain (M. Harris), « le but suprême des Universités est de transformer la science en sagesse » !

Université de Lille

M. le Recteur Margottet a expliqué pourquoi l'Université avait invité M. Roux à présider la séance de rentrée. Il a rappelé que la ville de Lille avait la première établi un Institut Pasteur, aujourd'hui en pleine prospérité, que l'Université y avait rattaché une chaire de bactériologie et de thérapeutique expérimentale :

« Les élèves de l'Université de Lille iront donc à l'Institut suivre des cours et des conférences pratiques, mais cet établissement n'en conservera pas moins son indépendance et son autonomie administrative. Le premier étage de l'Institut leur est entièrement réservé et, dès aujourd'hui, il est prêt à les recevoir ; ils y trouveront pour leurs travaux tout ce que la technique bactériologique a, jusqu'à présent, produit de plus perfectionné. Les personnes qui visiteront ces

magnifiques laboratoires admireront sans aucun doute le talent et l'ingéniosité dont a fait preuve M. le docteur Calmette pour les aménager, mais ce qui ne leur apparaîtra pas, c'est l'énergie et le dévouement qu'il a dû déployer pour mener à bonne fin cette grande entreprise.

Au début de l'année, il lui manquait encore près de 200.000 francs et, à défaut de cette somme, on devait craindre que l'Institut Pasteur ne restât inachevé. Fallait-il, en attendant la bonne volonté des pouvoirs publics, laisser en suspens les importantes recherches qu'on y poursuivait depuis longtemps déjà et, de plus, priver nos élèves de toute espèce de travaux pratiques de bactériologie? Le docteur Calmette ne l'a pas voulu. Un de ses premiers travaux de laboratoire, appliqué en grand, sous sa direction, à la saccharification et à la fermentation de l'amidon des grains, avait permis à un industriel du Nord de réaliser des bénéfices importants dans la fabrication de l'alcool. On eut alors ce bel exemple d'un industriel sachant reconnaître, par une généreuse libéralité, l'origine de ses bénéfices, et d'un directeur de laboratoire appliquant à la construction et à l'aménagement d'un Institut scientifique les ressources inattendues que lui valait l'utilisation industrielle d'un de ses travaux. C'est une somme de 250.000 fr. que le docteur Calmette a donnée ainsi, et à titre définitif, au profit de l'Institut Pasteur.

Un si noble dévouement lui fait le plus grand honneur et, au nom de l'Université de Lille, je lui en exprime ma bien vive reconnaissance. Si grand qu'il soit, ce dévouement ne nous étonne pas cependant ; le docteur Calmette a eu à cœur de suivre les traditions de générosité dont Pasteur et vous, Monsieur le Président, lui avez donné de si beaux exemples.

Si, comme nous voulons l'espérer, quelques-uns d'entre vous, Messieurs les étudiants, éprouvent plus tard le désir d'étendre davantage les notions qu'ils auront acquises et de poursuivre eux-mêmes des recherches sur l'une quelconque des applications déjà si nombreuses de la bactériologie à la médecine, à l'industrie ou à l'agriculture, ils trouveront à l'Institut Pasteur de Lille, outre un personnel d'élite, dévoué et toujours prêt à leur venir en aide, tous les éléments de travail qu'ils peuvent désirer ».

Le discours de M. Roux, sous-directeur de l'Institut Pasteur à Paris, sera lu avec un vif intérêt et nous regrettons de ne pouvoir le reproduire en entier. Il était préparateur de Pasteur à l'Ecole Normale tandis que M. Margottet — dont nos amis de Dijon conservent le meilleur souvenir, — travaillait au laboratoire de MM. Sainte Claire Deville et Debray. Son discours a excellemment montré, par l'histoire de la fermentation alcoolique, l'évolution de la microbie tout entière, « de la science qui renouvelle tout à la fois médecine, agriculture, industrie ».

La conclusion nous paraît devoir être citée en entier, car elle reproduit des idées chères à tous ceux qui s'intéressent au progrès de nos Universités régionales :

« Lorsqu'en 1854, Pasteur fut nommé doyen de la Faculté des Sciences de Lille, il résolut d'étudier les fermentations et d'y consacrer une partie de ses leçons, parce que, nous dit son biographe, M. Vallery-Radot, une des principales industries du Nord est la fabrication de l'alcool ; et il espérait, en étant utile à ses auditeurs, attirer la sympathie générale sur la nouvelle Faculté. Pasteur a si bien réussi que, depuis sa fondation, la Faculté de Lille a toujours conservé cette sympathie du public qui est devenue un véritable amour pour l'Université agrandie. C'était chez Pasteur une conviction profonde que l'usine et le laboratoire doivent rester en relations continuelles. Son œuvre est la preuve éclatante du profit que l'industrie peut tirer de la Science.

Dans ce temps de concurrence acharnée entre les industries des diverses nations, la victoire restera aux plus savants, et on a bien raison de dire « que la puissance industrielle d'un pays dépend de son organisation scientifique (1) ».

(1) HALLER. — Rapport sur les industries chimiques à l'Exposition de Chicago.

Un des plus illustres chimistes d'Allemagne disait récemment à un de mes amis qui le visitait dans son laboratoire : « Ce qui fait la force de la science et de l'industrie allemandes, c'est qu'elles sont étroitement liées. Tous les chefs d'usine, tous les chimistes sont nos élèves, nous leur venons sans cesse en aide, ils nous le rendent en tenant toujours à notre disposition leur puissant outillage ».

Il y a quelques semaines, je visitais une immense usine de matière colorante dans la Prusse rhénane. Je parcourais un laboratoire plein d'activité, merveilleusement outillé, où plus de cinquante chimistes avaient leur place. Comme je m'étonnais de leur grand nombre. Ce ne sont point les chimistes employés de la maison, me fut-il répondu, ce sont de jeunes Docteurs sortis des Universités, qui désirent poursuivre des recherches. Ils trouvent ici, gratuitement, les moyens de travail, et orientent leurs études dans la direction qui leur plaît. Quel que soit le but qu'ils poursuivent, pourvu que la science progresse, nous y trouverons toujours profit.

C'est ce large esprit, Messieurs, qui doit présider aux relations de la Science et de l'Industrie. Je suis assuré qu'à Lille il y a plus d'un industriel qui tiendrait le même langage. Car, dans le Nord de la France, vous êtes tous convaincus que les laboratoires de votre Université contribueront à la prospérité de vos industries, de même que son enseignement littéraire, juridique, historique, philosophique, élèvera encore le niveau moral de votre pays.

Peuplez-la donc de vos fils, cette Université lilloise, non pour qu'ils conquièrent des parchemins, mais pour qu'ils réchauffent leur esprit à cet ardent foyer de science indépendante ».

Université de Clermont

M. le Recteur Zeller, dans son discours de rentrée, rappelle les souvenirs honorables de l'Auvergne et estime qu'il n'y a pas lieu pour l'Université de se croire en danger.

« La loi du 10 juillet 1896 n'a porté aucune atteinte aux Facultés de Clermont. Elle a augmenté leurs ressources au lieu de les diminuer, attendu que l'État, tout en maintenant le chiffre de ses subventions antérieures, a fait abandon, en faveur de l'Université, des droits d'inscriptions, de travaux pratiques et de bibliothèque qu'il percevait auparavant et des droits d'immatriculation institués par le décret du 21 juillet 1897. Elle leur donnait en même temps cette cohésion et cette homogénéité qui sont, à proprement parler, le caractère distinctif et l'essence même des Universités, et qui ne peuvent qu'augmenter la puissance d'action et la force d'expansion de chacune d'elles. En accordant à l'Université, c'est-à-dire à l'ensemble des Facultés la personnalité civile, la loi nouvelle l'autorisait à recevoir des dons et des legs, à gérer ses propres fonds et à les répartir entre les divers enseignements, selon les exigences et les besoins de chacun d'eux.

En réalité, l'Université de Clermont, mieux pourvue et mieux agencée que ne l'était l'ensemble des Facultés avant 1896, n'est pauvre que par comparaison, par la comparaison de ses modestes ressources avec les richesses scientifiques depuis longtemps accumulées dans les grandes villes par ce mouvement centralisateur, que tout le monde déplore et que tout le monde pratique, qui entraîne vers quelques centres favorisés le flot des populations et l'afflux des étudiants. Mais le principe posé par le législateur de 1896 n'en est pas moins celui de la décentralisation intellectuelle ; et ce principe, en vertu de la force interne qui est en lui, comme dans toutes les idées justes, n'en produira pas moins ses effets partout où il sera résolument et sagement pratiqué. Aucun obstacle ne pourra empêcher les Universités de vivre et de prospérer, partout où elles trouveront un cadre approprié, des richesses naturelles et des populations bien décidées à les soutenir et à les alimenter. »

... Cette prévision du temps que Pascal osait à peine espérer, s'est affirmée, il n'y a guère plus de vingt ans, sur ce même Puy-de-Dôme, où vous avez vu s'élever le premier Observatoire de montagne qu'ait possédé l'Europe, grâce à la perspicacité, à l'activité industrieuse et à l'indomptable persévérance d'un de nos professeurs dont le nom restera dans l'histoire de la météorologie pour démontrer que, si l'esprit d'invention est le premier et le principal facteur du progrès scientifique, la volonté seule peut en assurer le triomphe.

Les compatriotes de M. Alluard, qui l'ont vu à l'œuvre, savent les critiques et les ironies, les objections et les obstacles auxquels se heurta tout d'abord son entreprise...

... S'il arrive aux habitants de Clermont d'avoir des doutes et des craintes pour l'avenir de l'Université, je les engage à élever leurs regards vers la belle montagne que l'on aperçoit de presque toutes leurs places et toutes leurs rues, qui est pour ainsi dire, comme on l'a spirituellement remarqué, « une partie intégrante et l'ornement le plus pittoresque de leur ville », et d'y contempler l'Observatoire météorologique, dû à l'initiative d'un de leurs compatriotes, dont des exemplaires ont été reproduits sur les principales chaînes de montagnes de l'Europe et se reproduiront peut-être un jour à l'infini sur toute la ceinture du globe, pour assurer à l'humanité l'un des plus grands bienfaits qu'elle devra à la science, la prévision du temps à venir.

Comme vous le voyez, Messieurs, le sol de l'Auvergne qui est si propice aux découvertes de la science, ne l'est pas moins à ses applications. Les professeurs de notre Université rêvent depuis longtemps d'un laboratoire d'analyse des eaux minérales, qui serait mieux placé que partout ailleurs dans cette contrée si riche en stations thermales. Ils ont déjà tenté des essais scientifiques et méthodiques de pisciculture, destinés à repeupler et à féconder les rivières et les lacs du Plateau central. Ils viennent de fonder, avec le concours de la ville de Clermont, du département du Puy-de-Dôme et de la Société des Amis de l'Université, un cours d'électricité industrielle depuis longtemps réclamé par les ingénieurs et les manufacturiers de cette région montagneuse.

Mais dans ce pays, dont la terre constitue la principale richesse, c'est l'enseignement agricole qui semble devoir être l'un des principaux objets de la sollicitude de notre Université. Pour faire germer et fructifier les richesses enfouies dans le riche terrain de l'Auvergne, pour faire valoir les principes fertilisants qui lui sont propres, il ne suffira point d'enseigner les inventions déjà faites par la science et de répandre les procédés qu'elle a déjà découverts. Si l'enseignement agricole était réduit à cet office de vulgarisation, il ne tarderait pas à tomber dans la langueur et la stérilité. Un savant naturaliste, qui est en même temps l'un de nos agronomes les plus autorisés, disait récemment dans une publication justement remarquée : « C'est à la science que l'agricul-« ture doit, d'une part, la connaissance d'engrais efficaces capables de doubler « les rendements (ils se sont en effet élevés pendant les cinquante dernières « années de cinq à dix milliards de francs) et, d'autre part, les remèdes contre « les maladies qui atteignent les plantes et les animaux » ; et il ajoutait : « on « doit multiplier de toutes ses forces les recherches scientifiques et les établis-« sements consacrés à ces recherches : au lieu de répéter le peu que nous « savons, il faut parcourir le champ immense qui s'étend devant nous, il faut « observer et découvrir ».

C'est dans cet esprit que quelques professeurs de notre Faculté des sciences ont résolu de faire, dès la rentrée prochaine, sans surcharger le budget de notre Université et à titre purement gracieux, des cours de chimie, de botanique et de zoologie agricoles, et de tenter un premier essai de haut enseignement de l'agronomie, qui semble devoir être accueilli avec d'autant plus de faveur en Auvergne que l'enseignement pratique de l'agriculture et de l'horticulture, donné par des professeurs d'un talent et d'un dévouement justement estimés, y a depuis longtemps préparé nos agriculteurs et nos agronomes...

... Le dépôt de ces glorieuses traditions a été remis à notre Faculté des Let-

tres. Vous savez qu'il est en bonnes mains. Si notre Faculté des Sciences est surtout une Faculté d'avenir, notre Faculté des Lettres est la plus connue et la plus populaire dans cette ville. Les succès de ses professeurs dans les cours publics ont peut-être laissé au second plan, à nos yeux, l'importance et la valeur de leurs travaux d'érudition. Mais je sais que l'on prépare, en silence, à la Faculté des Lettres, des œuvres originales qui feront honneur à notre Université et à votre Auvergne.

... Il me reste, Messieurs, à vous parler de la grande lacune de notre Université, dont on a peut-être exagéré la gravité... Une Faculté de Droit ne serait pas seulement la parure et l'ornement de notre Université ; elle deviendrait encore pour elle une source précieuse de revenus, les Facultés de Droit étant par les conditions mêmes de leur enseignement des Facultés de rapport, celles qui dépensent le moins en matériel scientifique et qui, avec les Facultés de Médecine, attirent le plus grand nombre d'étudiants.

Située à proximité de l'une des Cours d'appel les plus occupées et les plus renommées, la ville de Clermont est éloignée de tous les grands centres universitaires. Pour ces raisons et pour d'autres encore d'un ordre supérieur, elle semble tout naturellement appelée à devenir le siège d'une Ecole de Droit.

... L'Auvergne a surtout été féconde en juristes et en jurisconsultes ; elle compte parmi ses enfants les Michel de l'Hospital, les Arnaud, les Duprat, les Anne Dubourg, les Pierre Lizet, les Duvair, les Marcillac, les Domat et tant d'autres...; l'Auvergne est restée le pays des hommes de loi et des hommes d'affaires par excellence ?

... Le Conseil général a pris la généreuse initiative de se solidariser avec la Ville pour supporter les charges qu'entraînerait la fondation d'une Ecole de Droit. La municipalité de Clermont est bien résolue à faire tous les sacrifices compatibles avec les ressources dont elle dispose.

Mais comme le disait l'an dernier, mon prédécesseur *M. Adam* : « C'est nous-« mêmes qui devrons faire notre Ecole de Droit, si nous voulons l'avoir ; car « elle ne se fera pas toute seule, et on ne nous la donnera pas toute faite. Des « difficultés de tout ordre seront à surmonter avant qu'elle se fasse. Difficultés « d'ordre juridique d'abord : dans quelles conditions légales peut-on, avec la « législation actuelle, organiser une Ecole nouvelle ? Difficultés pour établir les « cadres des professeurs et pour assurer le recrutement des élèves. Difficultés « d'ordre budgétaire enfin : car il nous faudra subvenir nous-mêmes, assem-« blées départementales et communales, Université et particuliers, aux frais de « la future Ecole ».

... Nous avons vu tout récemment sortir du sol d'Auvergne cette Société des Amis de notre Université qui, dès son premier jour, a recruté près de six cents adhérents.

... Elle nous a alloué des subsides pour nous aider à organiser les cours d'électricité industrielle et d'histoire de l'art roman auvergnat fondés par notre Université avec le concours de la Ville et du Département, en même temps qu'elle nous promettait son appui moral et financier pour la création d'un haut enseignement agricole et l'établissement d'un laboratoire d'analyse des eaux minérales, souhaités depuis longtemps par nos professeurs. Elle a bien voulu, de sa propre initiative, confier à l'un de nos maîtres les plus compétents dans la matière un travail sur le temple du Puy-de-Dôme, qui est le symbole de la grandeur passée de l'Auvergne et le glorieux souvenir du temps où elle était le centre de la civilisation gallo-romaine.

En présence de tant de bonnes volontés, nous avons bon espoir. Nous croyons fermement que notre Université, soutenue par les sympathies et les subsides des populations et des autorités locales, poursuivra en sécurité le cours de ses destinées.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

CIRCULAIRE RELATIVE A LA PUBLICITÉ A DONNER AUX CRÉATIONS OU VACANCES D'EMPLOIS RÉTRIBUÉS SUR LES FONDS DES UNIVERSITÉS (31 mai).

Monsieur le Recteur,

L'article 14, § 1er, du décret du 21 juillet 1897 dispose que « le Recteur nomme par délégation du Ministre de l'instruction publique, sur la présentation du Conseil, et après avis de la Faculté ou Ecole intéressée, aux emplois de chargé de cours et de maître de conférences rétribués sur les fonds de l'Université ». Consulté sur l'interprétation de ces dispositions, j'ai saisi de la question la Section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique.

Tout d'abord, la Section a été d'avis qu'une large publicité devait être donnée aux créations ou vacances des emplois dont il s'agit. En conséquence, j'ai pris l'arrêté dont copie est ci-jointe.

Une fois expirés les délais déterminés par cet arrêté, le Conseil de la Faculté ou Ecole intéressée est appelé à donner son *avis* sur les candidatures qui se sont produites. Le décret du 21 juillet 1897 a employé, en ce qui concerne l'intervention de la Faculté ou Ecole, le mot *avis* et non le mot *présentation*. Il en résulte que le Conseil de la Faculté ou Ecole n'a pas à éliminer telle ou telle candidature, mais qu'il doit exprimer son avis sur toutes celles qui se sont produites, en indiquant l'ordre de ses préférences.

La *présentation* proprement dite est réservée au Conseil de l'Université. La présentation faite au Recteur doit comprendre au moins deux noms. Si elle n'en comprenait qu'un, elle serait au fond une nomination véritable, soumise à l'homologation du Recteur. Ce n'est pas ce qu'a voulu le décret du 21 juillet 1897. Les chargés de cours et maîtres de conférences rétribués sur les fonds des Universités sont des fonctionnaires publics au même titre que ceux de leurs collègues qui sont rétribués sur les fonds de l'Etat ; comme eux ils subissent les retenues prescrites pour les pensions civiles, et comme eux ils acquièrent des droits à pension.

Par suite, ils ne peuvent tenir leur nomination que de l'autorité publique. En principe, c'est du Ministre qu'ils doivent la tenir. Le décret du 21 juillet 1897 a pu la transférer au Recteur mais seulement au Recteur agissant au nom et par délégation du Ministre.

Toute présentation faite à une autorité responsable peut limiter son choix, mais ne peut le supprimer. Il en résulte que, dans le cas dont il s'agit, les présentations faites aux Recteurs par les Conseils des universités doivent comprendre au moins deux noms.

Quant au droit du Recteur, il est très nettement déterminé. Le Recteur ne peut nommer en dehors des présentations ; s'il estime qu'aucun des candidats présentés ne doit être nommé, il peut ne pas donner suite aux

présentations, mais il ne peut porter son choix sur un candidat pris en dehors des présentations.

Telles sont, Monsieur le Recteur, les règles qui devront être suivies désormais. Le décret de 1897 n'ayant pas fait de distinction entre les nominations après créations d'emplois et les nominations après vacances d'emplois, les mêmes règles s'appliquent à l'un et à l'autre cas.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
A. RAMBAUD.

ARRÊTÉ RELATIF A LA PUBLICITÉ A DONNER AUX CRÉATIONS OU VACANCES D'EMPLOIS RÉTRIBUÉS SUR LES FONDS DES UNIVERSITÉS (31 mai).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 10 juillet 1896 ; vu l'article 14 du décret du 21 juillet 1897 ; vu l'avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique en date du 27 mai 1898, arrête :

Art. 1er. Les créations et les vacances d'emplois de chargé de cours et de maîtres de conférences rétribués sur les fonds des Universités sont publiées par voie d'avis insérés au *Bulletin administratif* du Ministère de l'Instruction publique (*partie non officielle*).

Art. 2. Les candidatures doivent être adressées au Recteur, président du Conseil de l'Université.

Art. 3. Il ne peut être procédé aux formalités d'avis et de présentation prévues par l'art. 14 du décret du 21 juillet 1897 que quinze jours après la publication de la création ou de la vacance.

Art. 4. Les nominations sont publiées au *Bulletin*.

A. RAMBAUD.

ARRÊTÉ AUTORISANT LES FACULTÉS DES LETTRES DE PLUSIEURS UNIVERSITÉS A DÉLIVRER, PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 1898-1899, LE CERTIFICAT D'APTITUDE A LA LICENCE ÈS LETTRES AVEC MENTION « LANGUES VIVANTES » (15 juillet).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'article 6 du décret du 28 juillet 1885; vu le règlement du 25 décembre 1880; vu l'article 7 du décret du 31 décembre 1894, arrête :

Peuvent délivrer, pendant l'année scolaire 1898-1899, le certificat d'aptitude à la licence ès lettres, avec mention « langues vivantes » les Facultés des lettres des Universités ci-après désignées :

Paris : Anglais, allemand ; *Aix-Marseille :* Allemand ; *Besançon :* Allemand ; *Bordeaux:* Allemand, anglais ; *Caen :* Allemand, anglais ; *Clermont :* Allemand; *Dijon :* Allemand ; *Grenoble :* Allemand, italien ; *Lille :* Allemand, anglais ; *Lyon :* Allemand, anglais ; *Montpellier :* Allemand, anglais ; *Nancy :* Allemand ; *Poitiers :* Allemand, anglais ; *Rennes :* Allemand, anglais ; *Toulouse:* Allemand, anglais, espagnol et italien.

LÉON BOURGEOIS.

CIRCULAIRE RELATIVE AUX ÉTUDES DE MÉDECINE (19 juillet).

Monsieur le Recteur,

Aux termes de l'article 4, § 2 du décret du 20 juin 1878, « le troisième examen de doctorat en médecine ne peut être subi qu'après l'expiration du 16e trimestre d'études ».

Le décret du 31 juillet 1893, qui a institué le nouveau régime d'études médicales, n'ayant pas reproduit cette disposition restrictive, il s'ensuit que les étudiants inscrits sous ce régime peuvent se présenter aux 4e et 5e examens dès la prise de leur 16e inscription, soit après l'expiration du 15e trimestre.

Il m'a paru qu'il serait équitable de faire bénéficier de l'état de choses inauguré par le décret de 1893 les étudiants qui ont commencé leur scolarité sous l'ancien régime d'études. Le Comité consultatif de l'enseignement public, que j'ai consulté à ce sujet, a émis dans ce sens un avis favorable.

Conformément à cet avis, j'ai décidé que les aspirants au doctorat (*régime de 1878*) seraient admis à se présenter au 3e examen dès la prise de la 16e inscription.

Je vous prie de vouloir bien porter cette décision à la connaissance de M. le Doyen de la Faculté de médecine et de M. le Directeur de l'Ecole de plein exercice ou préparatoire de votre ressort académique.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
LÉON BOURGEOIS.

LETTRE CONCERNANT LA PARTICIPATION DES PROFESSEURS A LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES (27 JUIN).

Monsieur le Recteur,

Dans sa session de novembre dernier, le Conseil académique d'Aix a émis le vœu :

« Qu'un règlement fixât les conditions dans lesquelles les professeurs doivent être associés à la direction générale de l'enseignement dans chaque établissement ;

« Que ce règlement, si l'on renonce à rendre obligatoire la reconstitution du Conseil d'enseignement, reconnût, pour la convocation des réunions destinées à remplacer ce conseil, un droit d'initiative des professeurs à côté de celui du chef de l'établissement. »

Dans les conditions actuelles, la direction générale de l'enseignement est fixée par les règlements relatifs aux études et par les programmes des classes, des examens et des concours. C'est au chef de l'établissement qu'il appartient de s'assurer si la direction effective des études est conforme à ces règlements et à ces programmes.

D'autre part, pour les questions d'ordre général qui peuvent se présenter, l'assemblée des professeurs est appelée à donner son avis.

Pour les questions qui regardent plus particulièrement telle ou telle division (élémentaire, de grammaire ou supérieure), telle ou telle classe, ou pour celles qui concernent les diverses matières d'enseignement

(grammaire, langues vivantes, mathématiques, etc.), les professeurs spécialement intéressés doivent se concerter pour assurer, par leur entente, la juste répartition du travail, la continuité des méthodes, etc.

Il est également désirable qu'à certaines époques de l'année, tous les professeurs d'une même classe se réunissent pour s'entretenir de l'état de la classe, du travail et des progrès des élèves.

Il est loisible aux professeurs de provoquer la convocation de l'assemblée ainsi que de ces diverses réunions. Mais il doit être entendu que le chef de l'établissement seul arrête l'ordre du jour, que les questions à traiter doivent lui être soumises quelques jours au moins à l'avance et qu'aucune question ne figurant pas à l'ordre du jour ne peut être introduite en séance.

Dans les cas douteux, le chef de l'établissement doit en référer au Recteur.

Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. RAMBAUD.

ARRÊTÉ APPROUVANT LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE INSTITUANT DES DIPLÔMES DE LICENCIÉ MÉCANICIEN, LICENCIÉ PHYSICIEN, LICENCIÉ CHIMISTE, LICENCIÉ GÉOLOGUE DE CETTE UNIVERSITÉ (3 AOUT).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 10 juillet 1896; vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897 portant règlement pour les Conseils des Universités ; vu la délibération en date du 20 juillet 1898 du Conseil de l'Université de Lille ; après avis de la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, Arrête :

Est approuvée la délibération susvisée du Conseil de l'Université de Lille instituant des diplômes de licencié mécanicien, licencié physicien, licencié chimiste, licencié géologue de cette Université et en réglementant les conditions de scolarité.

LÉON BOURGEOIS.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ QUI PRÉCÈDE.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE (20 JUILLET).

Le Conseil de l'Université de Lille,

Vu l'article 15 du décret du 21 juillet 1897, ainsi conçu : « En dehors « des grades établis par l'État, les Universités peuvent instituer des titres « d'ordre exclusivement scientifique.

« Ces titres ne confèrent aucun des droits et privilèges attachés aux « grades par les lois et règlements, et ne peuvent, en aucun cas, être dé- « clarés équivalents aux grades.

« Les études et les examens qui en déterminent la collation sont « l'objet d'un règlement délibéré par le Conseil de l'Université et soumis « à la Section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction pu- « blique »,

« Les diplômes sont délivrés, au nom de l'Université, par le président « du Conseil, en des formes différentes des formes adoptées pour les di- « plômes délivrés par le Gouvernement », Délibère :

Art. 1er. Il est institué des diplômes de licencié mécanicien, licencié physicien, licencié chimiste, licencié géologue de l'Université de Lille.

Art. 2. Les aspirants à ces diplômes doivent se faire inscrire sur un registre spécial au secrétariat de la Faculté des sciences.

Ils présentent en vue de l'inscription :

I. Pour le diplôme de licencié mécanicien : Le certificat de mécanique rationnelle ; le certificat de mécanique appliquée ; le certificat de physique industrielle. Le premier pourra être remplacé par le certificat de calcul différentiel et intégral ; le troisième, par le certificat de physique générale).

II. Pour le diplôme de licencié physicien : Le certificat de physique industrielle ; le certificat de physique générale ; le certificat de mécanique appliquée.

III. Pour le diplôme de licencié chimiste : Le certificat de chimie appliquée ; le certificat de chimie générale ; le certificat de minéralogie pure et appliquée (Ce dernier pourra être remplacé par ceux de physique industrielle ou de physique générale).

IV. Pour le diplôme de licencié géologue : Le certificat de géologie ; le certificat de minéralogie pure et appliquée ; le certificat de chimie générale.

Art. 3. Ils sont tenus à une scolarité d'un an qui ne peut être accomplie qu'à l'Université de Lille.

Art. 4. Ils sont soumis au régime scolaire et disciplinaire de l'Université.

Art. 5. Les épreuves sont publiques ; elles comprennent :

1° La présentation et la soutenance de mémoires imprimés ou manuscrits contenant des recherches personnelles sur des questions données par la Faculté.

2° La présentation et la soutenance, s'il y a lieu, de mémoires ou de notes publiées en dehors des questions précitées.

Le jury qui confère le diplôme est formé de trois professeurs de la Faculté, l'un d'eux pouvant être remplacé par un savant spécialiste désigné par la Faculté.

Art. 6. Les diplômes portent la mention des matières de l'examen.

Ils sont signés par les membres du jury et par le doyen de la Faculté des sciences.

Ils sont délivrés sous le sceau et au nom de l'Université de Lille par le Président du conseil de l'Université.

Art. 7. Le présent règlement sera mis à exécution à partir de l'année scolaire 1898-1899.

RAPPORT AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PAR LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, SUIVI D'UN DÉCRET RELATIF AUX DÉCORATIONS UNIVERSITAIRES (5 août).

Monsieur le Président,

Le décret du 24 décembre 1885, réglementant la distribution des décorations universitaires a fixé le nombre annuel de ces décorations à 300

palmes d'officier de l'instruction publique et 1.200 palmes d'officier d'académie, dont la moitié réservée au personnel enseignant.

Ces chiffres n'ont pas tardé à être dépassés, et, dès 1888, ils sont de 551 officiers de l'instruction publique et de 1.765 officiers d'académie. La progression est à peu près continue et l'on arrive avec l'année 1897 à 1.048 officiers de l'instruction publique et 2.918 officiers d'académie, comme le constate le tableau ci-après, dressé pour la dernière période décennale :

ANNÉES	OFFICIERS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE			OFFICIERS D'ACADÉMIE		
	FONCTIONNAIRES de l'instruction publique	PERSONNES étrangères à l'enseignement public	TOTAL	FONCTIONNAIRES de l'instruction publique	PERSONNES étrangères à l'enseignement public	TOTAL
1888	251	300	551	562	1.203	1.765
1889	421	558	979	897	2.416	3.313
1890	297	399	696	697	1.938	2.635
1891	219	306	525	503	1.548	2.051
1892	219	205	424	586	1.243	1.829
1893	155	215	370	564	217	781
1894	194	341	535	609	1.259	1.868
1895	158	314	472	594	1.268	1.862
1896	245	588	833	830	2.131	2.961
1897	258	790	1.048	729	2.189	2.918

Il n'y a rien à ajouter à ces chiffres qui montrent assez d'eux-mêmes dans quel discrédit tomberait bientôt, si l'on n'y prenait garde, une distinction dont il importe de maintenir tout le prestige.

La nécessité s'impose donc de revenir à l'observation rigoureuse des conditions prescrites par le décret de 1885, en modifiant toutefois celui-ci sur quelques points.

Il était inévitable que les barrières imposées par ce règlement fussent promptement franchies. Il fallait, en effet, pour deux promotions annuelles, se renfermer dans les limites de 500 officiers de l'Instruction publique et 1.200 officiers d'Académie, dont la moitié était réservée au corps enseignant.

Il résultait de ces dispositions que chaque promotion ne pouvait comporter que 300 officiers d'académie pour les personnes étrangères à l'enseignement public, ce qui, la part une fois faite au département de la Seine, ne permettait d'attribuer qu'une ou deux palmes à chacun des autres départements.

Pour remédier à cet état de choses, il a paru nécessaire, d'une part, d'augmenter le nombre des palmes à accorder, dans une mesure assez large pour n'offrir plus aucun prétexte à dépasser le contingent réglementaire, assez restreinte pour abaisser notablement le chiffre auquel on était arrivé dans la pratique.

Cette augmentation porte aussi bien sur les fonctionnaires de l'Univer-

sité que sur les personnes étrangères à l'enseignement public visées par l'article 7 du décret du 24 décembre 1885. Pour celles-ci seulement le nombre des années exigées par l'article 8 dudit décret est porté de cinq à dix.

D'autre part, il y avait intérêt à restreindre le nombre des promotions. Au lieu de deux par semestre, l'une universitaire, l'autre pour les personnes étrangères à l'enseignement, c'est-à-dire quatre par an, il n'en serait plus fait qu'une par semestre ; celle du 1er janvier porterait sur les personnes étrangères à l'enseignement public ; celle du 14 juillet serait exclusivement réservée aux fonctionnaires de l'instruction publique. Ce ne serait d'ailleurs que la consécration de l'usage qui tend à s'établir.

En entrant dans ces vues et tout en relevant légèrement les chiffres que je lui soumettais, le Conseil supérieur de l'instruction publique a pensé qu'il y avait lieu d'affecter un contingent spécial aux fonctionnaires de l'enseignement public ressortissant à d'autres ministères.

Le nombre des distinctions à accorder annuellement serait donc fixé ainsi qu'il suit :

1° Aux fonctionnaires de l'instruction publique :

800 officiers d'académie et 300 officiers de l'instruction publique ;

2° Aux fonctionnaires des établissements d'enseignement public ressortissant à d'autres ministères :

75 officiers d'académie et 25 officiers de l'instruction publique ;

3° Aux personnes étrangères à l'Université :

1.200 officiers d'académie et 300 officiers de l'instruction publique.

Enfin, l'habitude qui s'est introduite d'accorder des distinctions honorifiques à l'occasion de fêtes et de cérémonies n'a pas peu contribué à l'accroissement du nombre des candidatures. La circulaire relative à l'application du décret de 1885 avait prévu déjà les inconvénients de cet usage, et le Ministre de l'instruction publique d'alors, l'honorable M. Goblet, s'expliquait ainsi sur ce point :

« Le nombre des palmes à accorder étant désormais limité, il est devenu nécessaire de les distribuer beaucoup moins fréquemment. Il ne pourra être dérogé à cette règle qu'à titre exceptionnel, pour des cérémonies qui seraient présidées par un Ministre en personne. »

Le nouveau règlement ne fait que consacrer ces dispositions.

Si vous approuvez le projet de décret que j'ai l'honneur de vous soumettre, je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien le revêtir de votre signature.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
LÉON BOURGEOIS.

DÉCRET

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu le décret du 24 décembre 1885 ; Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, Décrète :

Art. 1er. Les articles 2, 8 et 11 du décret du 24 décembre 1885, sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 2. Le chiffre maximum des décorations à accorder annuellement est fixé ainsi qu'il suit :

1° Aux fonctionnaires de l'Instruction publique : 800 officiers d'Académie et 300 officiers de l'Instruction publique ;

2° Aux fonctionnaires des établissements d'enseignement public ressortissant à d'autres ministères : 75 officiers d'Académie et 25 officiers de l'Instruction publique ;

3° Aux personnes étrangères à l'Université : 1.200 officiers d'Académie et 300 officiers de l'Instruction publique.

En aucun cas ces chiffres ne pourront être dépassés.

Art. 8. Les candidats visés par l'article 7 ne peuvent être nommés officiers d'Académie qu'après dix ans de services ou d'exercice.

Art. 11. Les nominations d'officiers d'Académie et d'officiers de l'Instruction publique auront lieu :

Au 1er janvier, pour les personnes étrangères à l'enseignement public ;

Au 14 juillet, pour les fonctionnaires de l'enseignement public et, pour les membres des sociétés savantes et des sociétés des beaux-arts des départements, à l'époque de la réunion de ces sociétés.

En dehors des dates ci-dessus indiquées, aucune distinction ne pourra être conférée, sauf dans les cérémonies officielles présidées par le Président de la République, l'un des présidents des deux Chambres, un ministre ou un sous-secrétaire d'Etat en personne.

Art. 2. Les distinctions décernées dans les cérémonies officielles seront prises sur les contingents respectifs attribués aux membres de l'enseignement public et aux personnes étrangères à cet enseignement.

Art. 3. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
LÉON BOURGEOIS.

DÉCRET MODIFIANT CELUI DU 30 AVRIL 1895, RELATIF AUX EXAMENS DU DOCTORAT EN DROIT (8 août).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu le décret du 30 avril 1895 ; Vu l'arrêté du 30 avril 1895 ; Vu la loi du 10 juillet 1896 ; Vu les décrets du 21 juillet 1897 ; Vu la loi du 27 février 1890 ; Le Conseil supérieur de l'instruction publique entendu, Décrète :

Art. 1er. L'article 3 du décret du 30 avril 1895 sur le doctorat en droit est modifié ainsi qu'il suit :

Les examens oraux portent sur les matières suivantes :

SCIENCES JURIDIQUES. — *1er examen* : 1° Droit romain, avec une interrogation sur les *Pandectes* ; 2° Histoire du droit français.

2e examen : 1° L'ensemble du droit civil ; 2° *Au choix du candidat* : Droit civil comparé dans les Facultés où existe cet enseignement ; Droit international privé ; Droit criminel ; Droit administratif (*juridictions et contentieux*) ; Droit commercial ; Procédure civile et voies d'exécution.

SCIENCES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES. — *1er examen* : 1° Histoire du droit public français ; 2° Droit administratif ; 3° Droit constitutionnel comparé,

ou principes généraux du droit public, au choix du candidat ; 4° Droit international public.

2e examen : 1° Économie politique et histoire des doctrines économiques ; 2° Législation française des finances et science financière ; 3° Au choix du candidat et selon les Facultés : Législation et économie industrielles ; Législation et économie rurales ; Législation et économie coloniales.

Cette dernière option peut porter également sur une des matières d'ordre historique ou d'ordre économique enseignées dans d'autres Facultés du même corps et admises par le Conseil de l'Université comme enseignements communs à la Faculté de droit et à une autre Faculté.

Art. 2. Les dispositions du présent décret seront mises à exécution à partir de l'année scolaire 1898-1899.

Toutefois, les aspirants au doctorat en droit, en cours d'études à la date de la publication du présent décret, pourront subir leurs examens d'après le programme établi par les décret et arrêté du 30 avril 1895.

Art. 3. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

FÉLIX FAURE.

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
LÉON BOURGEOIS.

DÉCRET MODIFIANT CELUI DU 22 JANVIER 1896 SUR LA LICENCE ÈS SCIENCES (8 août).

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Vu le décret du 22 janvier 1896 ; Vu la loi du 10 juillet 1896 ; Vu le décret du 28 avril 1897 ; Vu le décret du 21 juillet 1897 ; Vu le décret du 31 juillet 1897 ; Vu la loi du 27 février 1880 ; Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, Décrète :

Art. 1er. Les art. 3, 7 et 9 du décret du 22 janvier 1896 sur la licence ès sciences sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Art. 3. Le diplôme de licencié ès sciences est conféré à tout étudiant qui justifie de trois des certificats mentionnés à l'article 1er.

« Le diplôme est délivré en même temps que le troisième certificat.

« Art. 7. Nul ne peut prendre part aux examens à la suite desquels les certificats d'études supérieurs sont délivrés s'il n'est pourvu de quatre inscriptions trimestrielles dans une Faculté des sciences.

« Art. 9. Les travaux pratiques correspondant dans chaque Faculté à chacun des certificats sont obligatoires. »

Art. 2. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

FÉLIX FAURE,

Par le Président de la République :
Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
LÉON BOURGEOIS.

ARRÊTÉ RELATIF AU CONCOURS D'AGRÉGATION DES LANGUES VIVANTES (ESPAGNOL, ITALIEN) (5 août).

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu l'arrêté du 11 octobre 1848 ; Vu le statut du 29 juillet 1885 ; Vu l'arrêté du 16 janvier 1897 ; Vu les plans d'études et les programmes de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne ; Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu, Arrête :

Art. 1er. Les candidats à l'agrégation des langues vivantes (espagnol, italien) sont tenus de justifier, en s'inscrivant, de la possession de l'un des grades ou titres suivants :

Licence ès lettres, certificat d'aptitude à l'enseignement de l'espagnol ou de l'italien avec baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (1re partie) ou un titre étranger reconnu équivalent audit baccalauréat.

Art. 2. L'épreuve préparatoire comprend : 1° Un thème ; 2° Une version ; 3° Une composition en langue étrangère ; 4° Une composition française.

L'une des compositions porte sur une question d'histoire littéraire relative à la littérature étrangère, l'autre sur un des auteurs étrangers inscrits au programme.

Les candidats ne peuvent faire usage de dictionnaires ni de lexiques.

Art. 3. La première épreuve définitive consiste : 1° Dans l'explication d'un passage tiré au sort parmi les auteurs classiques espagnols ou italiens indiqués par le Ministre avant le 1er octobre de l'année qui précède le concours ; 2° En un thème oral.

Art. 4. La seconde épreuve définitive comprend deux leçons : l'une en français, l'autre dans la langue étrangère choisie par le candidat. Le sujet d'une des deux leçons est tiré de l'un des auteurs du programme ; l'autre porte sur une question de grammaire ou de langue.

Chaque leçon est précédée d'une préparation de vingt-quatre heures.

Art. 5. La troisième épreuve définitive porte sur une seconde langue vivante. Elle consiste dans la traduction d'un auteur italien pour les candidats à l'agrégation d'espagnol, d'un auteur espagnol pour les candidats à l'agrégation d'italien.

Art. 6. La durée de chacune des épreuves du concours est la même que celle des épreuves correspondantes du concours d'agrégation d'allemand ou d'anglais.

Art. 7. Par mesure transitoire, les candidats pourvus actuellement du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'espagnol ou de l'italien, qui ne justifient pas de la possession du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique (1re partie) ou d'un titre étranger reconnu équivalent, sont admis à s'inscrire pour le concours, sous la réserve qu'ils auront obtenu une note suffisante dans une épreuve de version latine qui aura lieu au moins un mois avant l'ouverture du concours.

LÉON BOURGEOIS.

Examens, concours, congrès, etc.

POITIERS. — La Faculté des lettres de l'Université est autorisée à délivrer pendant les sessions de juillet et novembre 1898, le certificat d'apti-

tude à la licence ès lettres, avec mention *langues vivantes* pour l'allemand et pour l'anglais (28 février).

La liste des auteurs anglais et allemands. pouvant servir à l'explication. pour les épreuves de la licence à partir du 1er juillet est ainsi arrêtée (5 mars) :

Allemands, Lessing, *Emilia Galotti* ; Gœthe, *Dichtung und Wahrheit* (les 4 premiers livres) ; Schiller, *Ueber naïve und sentimentalische Dichtung* ; Fichte, *Reden an die deutsche Nation* ; L. von Ranke, *Geschichte Wallensteins* ; Gervinus, *Grundzüge der Historik* ; Scheffel, *Der Trompeter von Säkhingen*.

Anglais, Shakespeare, *Richard III* ; Pope, *Windsor Forest* ; Cowper, *The Task*, *The Winter Morning Walk* ; Sheridan, *School for scandal* ; Macaulay, *Essays* ; G. Eliot, *The Mill on the Floss*.

Dijon. — La Faculté des lettres de l'Université de Dijon est autorisée à délivrer, pendant les sessions de juillet et de novembre 1898, le certificat d'aptitude à la licence ès lettres, avec mention de « langues vivantes » pour l'allemand (19 mars).

La liste des auteurs allemands devant servir à l'explication pour les épreuves de la licence « langues vivantes » est ainsi arrêtée, à partir du 1er juillet 1898 (19 mars) :

Lessing, *Laocoon* ; Gœthe, *Italiänische Reise*, *Sizilien* ; Gœthe, *Hermann und Dorothea* (*von dem sechsten Gesange bis zu Ende*) ; Schiller, *Das Lied von der Glocke* ; H. Heine, *Buch der Lieder*, *Nordsee*.

Besançon. — Des concours s'ouvriront, le 7 novembre 1898 : 1° devant la Faculté de médecine de l'Université de Nancy, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie ; 2° devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy, pour l'emploi de suppléant de la chaire de pharmacie et matière médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Besançon. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture desdits concours (18 mars).

Toulouse. — La Faculté des lettres de l'Université est autorisée à délivrer, pendant les sessions de juillet et de novembre 1898, le certificat d'aptitude à la licence, avec mention « langues vivantes » pour l'italien (25 mars). La liste des auteurs est ainsi arrêtée (25 mars), à partir du 1er juillet 1898 :

Dante, *Inferno*, ch. I et XXVIII ; Pétrarque, *Canzoni II* (*Spirito gentil*), ch. IV (*Italia mea*) *Trionfo della morte* ; Parini, *Il Giorno*, éd. G. Mazzoni ; Carducci, *Odi barbare*, l. I (éd. Zanichelli elzévirienne) ; Vasari, *Le Vite de piu excellenti pittori, scultori e architetti* éd. (classique) C. Milanesi ; Léopardi, *Prose scelte*, éd. Fornaciari ; Manzoni, *I Promessi sposi*, ch. I-VII.

Nantes. — Un concours s'ouvrira, le 5 décembre 1898, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pharmacie et de matière médicale à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours (26 mars).

Angers. — Un concours s'ouvrira, le 24 octobre 1898, devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers, pour l'emploi de chef des travaux d'histologie à ladite école. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours (12 avril).

Limoges. — Des concours s'ouvriront, le 7 novembre 1898 : 1° devant la

Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges ; 2° devant la même Faculté, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à la même Ecole ; 3° devant l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Limoges, pour l'emploi de chef des travaux de physique et de chimie à ladite Ecole. Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours (22 avril).

Rouen. — Un concours s'ouvrira, le 3 novembre 1898, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Rouen. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours (12 avril).

Alger. — Un concours s'ouvrira, le 10 novembre 1898, devant l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie d'Alger, pour l'emploi de chef des travaux de physique et de chimie à ladite Ecole. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours (26 avril).

Dijon. — Un concours s'ouvrira, le 7 novembre 1898, devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lyon, pour l'emploi de suppléant des chaires d'anatomie et de physiologie à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture dudit concours (26 avril).

Nantes. — Un concours s'ouvrira, le 7 novembre 1898, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de l'Université de Paris, pour un emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Nantes. Le registre d'inscription sera clos un mois avant l'ouverture du concours (27 avril).

Marseille. — Un concours s'ouvrira, le 10 novembre 1898, devant la Faculté de médecine de l'Université de Montpellier, pour deux emplois de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'Ecole de plein exercice de médecine et de pharmacie de Marseille. Le registre sera clos un mois avant l'ouverture du concours (5 mai).

Congrès international de zoologie à Cambridge. — Sont délégués au 4e Congrès international de zoologie qui se tiendra à Cambridge, le 23 août 1898 et jours suivants : MM. Milne-Edwards (Muséum), Barrois (Lille), Bigot (Caen), Blanchard (Paris), Caullery (Lyon), Delage (Paris), Filhol (Muséum), Girod (Clermont), le baron de Guerne (Société zoologique, Société d'acclimatation), Joubin (Rennes), Lambert (Nancy), Lortet (Lyon), Perrier (Muséum), Roule (Toulouse), Schlumberger (Société zoologique), Vaillant (Muséum), Ch. Janet (Société zoologique), Cuénot (Nancy).

Congrès des Sociétés savantes en 1899. — Le 37e Congrès de MM. les délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements en 1899, se tiendra à Toulouse, durant la semaine de Pâques. Les dates des séances de ce congrès seront fixées ultérieurement (15 juillet).

Congrès international de chimie appliquée à Vienne. — Sont délégués au 3e Congrès international de chimie appliquée, qui se tiendra à Vienne (Autriche), du 28 juillet au 2 août 1898 : MM. Moissan (Paris), Fabre (Toulouse), Haller (Nancy), Muller (Nancy), Riche (Paris).

Angers. — Un concours s'ouvrira, le 7 décembre 1898, devant la Faculté de médecine de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pa-

thologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale, à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers. Un concours s'ouvrira, le 7 décembre 1898, devant l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris, pour l'emploi de suppléant de la chaire d'histoire naturelle à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Angers. Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture desdits concours (6 juin).

Bibliothèques. — Une commission est instituée, pour étudier toutes les questions relatives à l'unification des catalogues des bibliothèques publiques de Paris: MM. Léopold Delisle (Nationale, Président), Marais (Mazarine, secrétaire), de Bornier (Arsenal), Franklin (Mazarine), Ruelle (Ste Geneviève), Marchal (Nationale), Mortet (Ste Geneviève), Muller (Arsenal), Omont, Blanchet, Couraye du Parc (Nationale) (Arrêté du 28 mai).

Dons, legs, subventions.

Au cours de l'année 1897 et du 1er trimestre 1898, l'Université de Nancy a reçu de divers industriels et banquiers de la région, des subventions montant ensemble à 400.000 fr. (1), pour être employées à l'extension des services de physique et de chimie de la Faculté des sciences.

L'Université de Paris a reçu (avril) d'un anonyme une subvention de 50.000 francs, dont le revenu devra être employé « à subvenir aux besoins d'étudiants français ou étrangers, en cours d'études, que des circonstances malheureuses obligeraient à cesser leurs études et que le Conseil de l'Université jugerait dignes d'être aidés ».

La municipalité de Lille vient d'acquérir une collection d'aquarelles, dessins, restaurations de monuments antiques d'Italie et de Grèce, copies de peintures byzantines, etc., exécutés par l'architecte Boulanger, ancien prix d'architecture en 1836. Cette collection a été déposée par la municipalité au musée de l'Université.

M. le comte de Chambrun a fait donation à la Faculté de droit de l'Université de Paris, d'une rente annuelle de 5.000 francs, pour la création d'un cours d'économie sociale comparée (mai). Par décret du 27 mai, le doyen de la Faculté de droit est autorisé à accepter la donation.

Donation Mercet. — Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris, au nom de l'Université de cette ville, est autorisé à accepter, aux clauses et conditions énoncées dans l'acte notarié du 14 mai 1898, la donation faite à l'Université, par M. Emile-Louis Mercet, président de « l'Union coloniale française », d'une rente annuelle de trois mille francs pendant une période de six années, à partir du 1er juin 1898, pour être affectée à la rémunération d'un secrétaire de l'Office colonial à la Sorbonne (5 août).

Institut de France

Académie des Beaux-Arts. — Est approuvée l'élection faite par l'Académie des Beaux-Arts, dans sa séance du 26 février 1898, de M. Gustave Larroumet, pour occuper la place de secrétaire perpétuel de cette Académie, devenue vacante par suite de la démission de M. le comte Henr Delaborde (1er mars 1898).

(1) Cf. l'article de M. Bichat, dans la *Revue internationale*, du 15 avril 1898.

Académie des sciences morales et politiques. — Est approuvée l'élection faite par l'Académie des sciences morales et politiques de M. BERNAERT, de Bruxelles, pour remplir la place d'associé étranger devenue vacante par suite du décès de M. le chevalier d'Arneth (11 mars).

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Le nombre des correspondants de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, tant nationaux qu'étrangers, est porté de 50 à 70 (11 mars).

Académie des Beaux-Arts. — Est approuvée l'élection de M. le comte HENRI DELABORDE, pour remplir la place de membre libre devenue vacante par suite de la nomination de M. Gustave Larroumet en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie (21 mars).

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Est approuvée l'élection de M. l'abbé H. THÉDENAT, pour remplir la place de membre libre devenue vacante par suite du décès de M. le baron de Ruble (27 mars).

Académie des sciences morales et politiques. — Est approuvée l'élection de M. BOUTMY, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante dans la section de morale, par suite du décès de M. Bardoux (27 mars).

Académie de médecine. — Est approuvée l'élection de M. le docteur CHARLES RICHET, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante dans la section d'anatomie et de physiologie, par suite du décès de M. Luys (7 avril).

Académie des Beaux-Arts. — Est approuvée l'élection de M. BERNIER, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante dans la section d'architecture, par suite du décès de M. Ginain (13 mai).

Académie des sciences morales et politiques. — Est approuvée l'élection de M. EMILE BOUTROUX, pour remplir la place de membre titulaire de cette Académie, devenue vacante dans la section de philosophie, par suite du décès de M. Ollé-Laprune (24 mai).

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Est approuvée l'élection de M. BOUCHÉ-LECLERCQ, pour remplir la place de membre ordinaire devenue vacante, par suite du décès de M. Ch. Schefer (31 mai).

Académie des Beaux-Arts. — Est approuvée l'élection de M. AIMÉ MOROT, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante dans la section de peinture, par suite du décès de M. Gustave Moreau (22 juin).

Académie de médecine. — Est approuvée l'élection de M. le docteur PEYROT, pour remplir la place de membre titulaire devenue vacante dans la section de pathologie chirurgicale, par suite du décès de M. Péan (7 juillet).

GRANDE ENCYCLOPÉDIE, livraisons 588, 589, 590, 591, 592, articles *Mûrier, Murillo, Musaraigne, Musc, Musculaire, Musée, Muséum, Musique; A. de Musset,* (R. Samuel), *Mutilation,* (Zaborowski), *Mutualité* et *Mutuel* (M. Charnay), *Mycènes* (A. Berthelot), *Mystère* (Viollet), *Mysticisme* (Boirac); *Mythologie* (Toutain), *Nabonid, Nabuchodonosor* (Oppert), *Nain, Naissance, Namur, Nancy; Nansen, Napias, Nantes, Edit de Nantes* (Viollet), *Naples, Napoléon Ier* (Monin), *Napoléon III, Naquet, Narration* (Gazier) (etc.).

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

UNIVERSITÉ HARVARD

Publication des « Harvard's studies and notes » et du « president's annual report ». — Le cinquième volume des études philologiques et littéraires, publiées annuellement par le Département des langues modernes de Harvard, est dédié à la mémoire du professeur Child, dont la mort, en septembre 1896, a laissé un regret douloureux au cœur de ses élèves et des savants étrangers, qui ont connu sa profonde érudition et sa large sympathie.

Dans un article sur « le texte des poèmes de Donne », le professeur C.-E. Norton, décrit trois manuscrits contemporains du poète, qui sont en sa possession. L'observation minutieuse et perspicace du collectionneur avisé s'y allie au goût du lettré. Nous sommes mis en garde contre certaines inadvertances de l'édition Grosart (1873) et quelques lacunes de l'édition Chambers (1895), tandis que çà et là une appréciation courte, d'un délicieux atticisme, caractérise l'essence de la poésie de Donne ou éclaire quelques maniérismes dus au goût du temps. Suit la publication de « l'Epitre de Beaumont à Ben Jonson », contenue dans un des manuscrits de Donne, avec un certain nombre de leçons incontestablement supérieures à celles de la version de Dyce (Œuvres de Beaumont et Fletcher). Le professeur A.-S. Hill, qui a connu Emerson et qui est un de ses dévots, apprécie l'influence que son élévation de pensée, son courage moral, sa virilité de caractère, sa foi dans la vie guidée par l'idéal ont exercée sur le peuple américain. Qui connaît Boston et la Nouvelle Angleterre, admettra avec l'auteur que « les Américains adorent un peu moins le Tout-Puissant Dollar, et qu'ils en sont redevables pour une grande part à Emerson ». Mais est-ce aussi vrai du reste du continent?

En tête des études de pure érudition, se place l'article du professeur Kitredge « Qui était Sir Thomas Malory ? » D'abondants documents généalogiques et historiques et une discussion philologique serrée des différentes formes du nom *Malory* établissent qu'un certain Sir Thomas Malory, dont la vie est racontée dans les « Antiquités du Warwickshire » de Sir William Dugdale (1656), répond à la description du mystérieux auteur de la Morte d'Arthur, contenue dans les dernières lignes du dernier livre de l'œuvre et dans la préface et le postscriptum, de l'éditeur Caxton.

Les autres articles sont les suivants : Chaucer's Complaint of Mars, du professeur Manly ; Chaucer's House of fame, de M. Garret ; Two Manuscripts of Lygdate's Guy of Warwick, de M. Robinson ; The German Hamlet and the Earlier English Versions, de M. Corbin ; Notes on the Anglo-Saxon

Riddles, de M. Walz; Verbal Nouns in-inde in Niddle English and the participial-ing Suffix, de M. Few; The Authorship and Date of « The Insatiate Countess », de M. Small ; On Anglo-French and Niddle English Au for French a before a Nasal, du professeur Sheldon ; The French Historical Infinitive, de M. Marcou ; The Lay of Guingamor, de M. Schofield ; The Messenger in « Aliscans ». de M. Weeks; The ballad and Communal Poetry, du professeur Gummere ; Cotton Mather and A. H. Francke, du professeur K. Francke.

La prospérité constante de Harvard n'a pas pour effet d'endormir le Président et la Faculté. Ces gouvernants de la petite république universitaire n'ignorent pas la maxime de Machiavel « qu'un gouvernement ne peut se maintenir qu'en se transformant sans cesse ». En conséquence, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif de l'Université, s'occupent de modifier les conditions d'entrée, pour les mettre en plus étroite conformité avec les exigences de la civilisation moderne. Le temps n'est plus, croient-ils, où l'aristocratie dirigeante pouvait porter l'estampille d'une éducation uniforme. L'élite d'une nation démocratique se recrute dans toutes les classes, accueille tous les talents, représente toutes les aptitudes et toutes les aspirations. La discipline intellectuelle qui entre pour une part prépondérante dans la formation de cette élite doit évoluer parallèlement dans le sens de plus de souplesse et de plus de varieté : s'il est d'importance capitale que les humanités conservent leur crédit, il n'est pas moins désirable d'accorder une place grandissante aux langues modernes, aux sciences, à l'économie politique et à la sociologie. La transformation qui a eu lieu en France lors de la création de l'enseignement moderne, est en voie d'accomplissement à Harvard depuis l'application complète et définitive, il y a quinze ans, du système électif, qui donne aux étudiants du « College » comme à ceux de « l'Ecole des Gradués », le droit absolu de choisir leurs sujets d'études. Le latin élémentaire (approximativement le programme de nos classes de Quatrième) demeure une des matières obligatoires de l'examen d'entrée. C'est ce dernier vestige du *Compulsory system* qu'il s'agit d'abolir. Cela fait, la transformation sera même plus complète que chez nous, attendu qu'à Harvard « classiques » et « modernes » recevront le même grade.

C'est encore une survivance surannée du système du *curriculum* obligatoire, que la tradition de ne décerner les grades qu'à la fin de l'année. Le Président propose d'établir une seconde période de collation des grades, après le premier semestre.

Le Département de philosophie modifie les conditions de son doctorat. A la soutenance de la thèse (unique et manuscrite) et à l'épreuve scientifique (examen oral, portant sur la philosophie dans son ensemble et sur le sujet spécial du candidat), est ajoutée une épreuve professionnelle, destinée à juger du talent d'exposition de l'aspirant, et transformant ainsi le grade en une combinaison de notre Certificat d'études supérieures et de notre Agrégation.

Le Doyen du Collège rapporte avec satisfaction deux incidents qui révèlent chez les étudiants l'esprit d'ordre, le respect de la règle et la maîtrise de soi, sans lesquels il n'y a pas de vraie liberté. L'anniversaire du jour où Cambridge reçut ses libertés communales fut fêté par quelques têtes chaudes avec des salves et des pétarades qui se prolongèrent avant dans la nuit. Les coupables ne durent d'échapper aux représailles de la

police urbaine, qu'à un engagement solennel et spontané des étudiants de leur Classe (année), d'empêcher que Cambridge redevienne jamais le théâtre d'une nouvelle « conspiration des poudres ». Une autre fois, après une grande victoire athlétique remportée sur la rivale séculaire, l'Université Yale, la statue de John Harvard fut barbouillée de deux énormes chiffres rouges, représentant la somme des points des gagnants. Les étudiants, blessés dans leur honneur, et par le fait, et par les commentaires des journaux, entreprirent eux-mêmes une enquête et forcèrent les coupables à s'exiler de l'Université, avant que les autorités aient pris aucune mesure contre eux.

Les chiffres ne sont pas la partie la moins instructive du rapport. Le total des revenus pour l'année 96-97 s'élève à $ 1.249.065 et le total des dépenses à $ 1.162.662. Sur cette dernière somme, $ 75.441 ont été affectés aux bourses et aides diverses aux étudiants et $ 1.559, aux prix en argent. Prix et bourses sont d'ailleurs couverts par le revenu de donations spéciales, portant le nom des fondateurs, sauf pour un certain nombre de « bourses de l'Université », qui équivalent à la remise de $ 150 de droits de scolarité. Une de ces dernières a été créée en ma faveur par un vote de la Corporation, pour l'année 96-97, en reconnaissance du fait que les étudiants américains sont reçus gratuitement dans les Universités françaises ; je prends occasion d'en exprimer à l'Université Harvard ma profonde gratitude.

Les donations pour l'année courante s'élèvent à $ 337.820 de fonds permanents et $ 108.015 de fonds immédiatement utilisables. Ils comprennent la fondation de deux chaires et de six nouvelles bourses. $ 10.000, en souscriptions variant de $ 2 à $ 500, ont été recueillis pour l'établissement d'une bibliothèque spéciale d'anglais, à la mémoire de feu le professeur Child. Sur la longue liste de souscription, ce sont les petites sommes qui abondent et, par leur accumulation, font nombre, témoignant de la riche moisson d'affections et de respect, que le professeur Child avait recueilllie pendant sa vie.

De tous les bienfaiteurs de l'Université, il n'en est guère qui n'aient des liens d'attachement, soit par eux-mêmes, soit par leurs enfants, avec l'Alma Mater. L'Université s'attache ses étudiants, parce qu'elle ne nourrit pas seulement les intelligences, mais discipline les volontés et élève les cœurs. Elle forme une petite patrie dans la grande patrie, et les sentiments qu'elle inspire, comportent le dévouement et l'affection agissante. Ce sont ses anciens étudiants qui composent ses Conseils ; c'est nombre de ses anciens étudiants, qui reviennent à elle comme professeurs ; ce sont eux encore, qui répandent son influence dans le pays, diffusent son renom et finalement la couchent sur leur testament. Au nom de l'Université, le Président n'a jamais crainte de demander. Il termine son rapport par le vœu qu'un fonds de retraite puisse bientôt être établi, pour lequel une somme initiale de $ 500.000 serait la bienvenue. Tous les Départements, la bibliothèque en tête, imitant son exemple, expriment leurs desiderata et font appel à la générosité des donateurs. Ce qu'il y a d'admirable, c'est qu'il ne se passera pas longtemps avant que, et la dotation de la bibliothèque, et l'établissement du fonds de retraite soient des faits accomplis.

Donation. — M. James H. Hyde, étudiant de quatrième année (Senior) à l'Université Harvard, vient de faire don au « Cercle Français » d'une

somme de 30.000 dollars (150.000 fr. dont le revenu doit constituer un fonds permanent, destiné à subvenir annuellement aux frais de conférences faites par un Français de distinction). M. René Doumic inaugure la fondation cette année par huit conférences sur le mouvement romantique en France.

Cette générosité, non seulement continue les meilleures traditions dont s'honore la bourgeoisie américaine, mais dénote la faveur distinguée dont jouissent les lettres françaises en Amérique et ouvre toute grande à notre civilisation une porte d'entrée dans le pays.

CH. CESTRE.

UNIVERSITÉ COLUMBIA.

Le Teachers College. — On nous écrit de New-York:

« Avec le commencement de l'année 1898, le *Teachers College*, à New-York, est entré dans une ère nouvelle. La sympathie, la proximité, et au point de vue éducationnel, la nécessité ont amené une alliance avec l'Université Columbia, dont il devient une école au même titre que celles des Lois et de Médecine, avec cette différence considérable toutefois que le Teachers College conserve son existence corporative, avec son conseil d'administration et son indépendance financière. Le Collège sera sous l'administration directe du Président Low, et un certain nombre de professeurs de l'Université occuperont des sièges dans la Faculté Collège. Son Doyen, le professeur James. E. Russell, un de ses professeurs — en premier lieu, son professeur de langue et littérature anglaises, Franklin T. Baker — siégeront dans le Conseil de l'Université. Devenu ainsi partie importante d'un tout plus important encore, l'avenir du Collège, comme école d'éducation pour les maîtres (Teachers) est assuré. L'union avec l'Université lui permettra d'avoir les professeurs les plus distingués, de mettre l'enseignement, au point de vue théorique et pratique, sur le même plan que les autres professions.

Le *Teachers College* a été fondé en 1887 et son premier président fut le professeur Nicholas Murray Butler, de l'Université Columbia; plusieurs des membres de son Conseil primitif d'administration appartenaient aussi à la Faculté. Aujourd'hui qu'il est élevé sur un terrain nouveau, donné par G. Vanderbilt, qu'il a, par son adjonction à l'Université Columbia, tout l'enseignement théorique qui lui est nécessaire, pour le présent et pour l'avenir ; qu'il conserve ses écoles d'observation et de pratique, depuis les Kindergarten jusqu'aux hautes écoles, il présente tous les avantages désirables pour les hommes et pour les femmes qui veulent se préparer au professorat ».

Une autre lettre nous annonce que le docteur Frank M. Molfurry, doyen de l'école de pédagogie, de l'Université de Buffalo, est appelé à la chaire de pédagogie, théorique et pratique du Teachers College. M. Molfurry a fini ses études à l'Université de Michigan en 1882 ; il a été principal d'écoles diverses dans l'Illinois jusqu'en 1886. Il alla alors passer trois ans en Allemagne et se fit recevoir docteur à Iéna. Directeur de l'école de grammaire de Chicago, il fut chargé d'une chaire de pédagogie dans l'Illinois. En 1893, après un voyage d'étude à Berlin, Genève et Paris, il fut appelé à la chaire de pédagogie de l'Université (Illinois), puis mis à la tête du département de l'Instruction à l'Université de Buffalo. Il est l'auteur de monographies sur la pédagogie, spécialement sur la

théorie herbartienne de l'éducation. Sa « méthode de récitation » est en usage dans bon nombre de collèges. La préparation des maîtres sera désormais abandonnée à Buffalo : ceux qui s'y trouvaient achèveront leurs études avec le professeur Molfurry à Columbia.

M. William Baird Elkin, docteur en philosophie et lecteur à l'Université Cornell, a été nommé instructor, pour la théorie et la pratique de l'enseignement, au *Teachers College* de Columbia. Gradué de Manitoba en 1889, fellow de philosophie sous le président Schurman, professeur de philosophie à l'Université Indiana, puis à Colgate Université, il alla étudier à Berlin, à Iéna avec les professeurs Paulsen, Rhein et autres. Il a collaboré à la *Philosophical Review* et à d'autres journaux.

L'Ecole pratique d'Etudes bibliques à Jérusalem.

Les Dominicains ont fondé à Jérusalem une Ecole qui a pour but d'initier de jeunes prêtres à l'interprétation scientifique des saintes Ecritures. Ils y demeurent deux années au moins, pendant lesquelles on leur explique les livres ou les passages les plus difficiles et les plus importants de l'Ancien et du Nouveau Testament; on leur enseigne l'hébreu, le grec, le syriaque, l'arabe, l'arménien et l'assyrien. Ils suivent en outre des cours d'archéologie tant pour l'Ancien que pour le Nouveau Testament, des cours sur la géographie sacrée en général, sur la topographie de Jérusalem en particulier. Ils ont une promenade archéologique d'une demi-journée chaque semaine, tous les mois deux excursions d'une journée entière chacune, enfin trois grands voyages d'exploration par an.

Voici quel était pour l'année 1895-1896 le programme scolaire :

Exégèse : Genèse, lundi et mardi ; Epitre aux Galates, vendredi à 10 h. — Archéologie de l'Ancien Testament, mercredi, 4 h. 1/2. — Géographie de la Terre Sainte : Galilée et Pérée, mercredi : Topographie de Jérusalem, samedi, 10 h. — Langue hebraïque, Cours élémentaire, lundi et vendredi, 3 h. 1/4 ; Cours supérieur, mercredi et samedi, 9 h. (Le cours d'exégèse sert de cours supérieur d'hébreu). — Langue syriaque : Cours élémentaire, lundi et vendredi à 3 h. 1/4; Cours supérieur, mercredi et samedi, à 9 h. — Langue arabe : Cours élémentaire, lundi et vendredi, 8 h. ; Cours supérieur, mercredi et samedi, 8 h. — Langue arménienne, lundi et vendredi, 3 h. 1/4. — Langue assyrienne : Inscriptions cunéiformes, samedi, 4 h. 1/2 ; Promenade archéologique, le mardi soir de chaque semaine. — *Excursion de la journée entière*, le premier et le troisième jeudi de chaque mois.

Voyages. — I. Novembre : Samarie occidentale, Gifneh (Gophna), Tihneh, Kefr Haris (tombeau de Josué), Medjel Yaba, Ras el Aïn, Jeljilieh Gilgal des Goïm), Kh. Tafsah (Tiphsah), Jiljilia (Gilgal d'Ephraïm), Tayebeh (Ophra), Rimmon (Petra Rimmon) — *Environ 8 jours.* — II. Février : Judée orientale et méridionale, Bethléem, désert de Tékoa, Aïn Djedy (Engaddi), rive occidentale de la mer Morte, Sebbeh (Moscada), Djebel Ousdoum, Tell Maïn (Mao), El Kermel (Carmel,) Tel Ziph (Ziph), Beni-Naïm (Caphar Barucha), Hébron. — *Environ 6 jours.* — III. Après Pâques : Ramleh, Lydda, Césarée de Palestine, Caïffa, le Mont-Carmel, Saint-Jean-d'Acre, Tyr, Sidon, Deir el Kamar, Cœlésyrie, Baalbeck, Damas, Batancé, Trachonitide, Hauran, patrie de Job, Jérasch, Ammân, Hesban, Madaba, Mont-Nébo, Jourdain, Jéricho. — *Environ 25 jours.*

Les cours d'exégèse, d'archéologie, de langue assyrienne étaient professés par le P. Lagrange ; le syriaque et l'arménien par le P. Rhétoré ; l'arabe par le P. Doumeh ; le grec, par le P. Séjourné. Un rabbin juif donne, à certains jours, des leçons de conversation en hébreu moderne. Les dominicains du couvent de St-Etienne, où siège l'Ecole, publient une *Revue biblique*.

(D'après la *Revue thomiste* de mai 1896).

Canada

On annonce que M. Pierre de Labriolle, pensionnaire de la fondation Thiers, est appelé comme professeur de langue et littérature française à l'Université-Laval de Montréal. Cette création est due à l'initiative de M. Kleczkowski, notre consul général à Montréal, et à l'influence de M. F. Brunetière. Elle témoigne du désir qu'ont les Canadiens français de conserver l'intégrité de la langue et de la culture françaises.

Turquie

L'enseignement du français a été ajouté à celui de l'anglais à l'Ecole navale ottomane.

Suède

M. Avenard, qui a remplacé M. Gandolphe, à l'Université de Göteborg, y a fait deux cours publics de littérature française, l'un sur les salons français au XVIIe siècle, l'autre sur Alfred de Musset. Ils ont été suivis par une centaine de personnes environ. Des conférences de deux heures ont réuni douze ou quinze étudiants : le professeur expliquait une pièce d'Auguste Vacquerie, faisait à l'occasion des remarques grammaticales ou littéraires, mais donnait surtout une leçon de conversation aux étudiants, désireux d'apprendre à parler le français un peu plus couramment. En outre il assistait pendant 1/4 d'heure à une conférence de M. Vising, professeur de philologie romane et élève de M. Gaston Paris, pour donner aux étudiants un essai de traduction du suédois en français, fait préalablement avec M. Vising, en leur expliquant pourquoi il n'employait pas telle expression, ou quelles expressions équivalentes on pourrait employer pour exprimer la même pensée. Enfin M. Avenard donne deux fois par semaine des leçons de conversation aux jeunes gens (18 à 20 ans) de *l'Handelsinstitut*. Il avait commencé par faire lire des contes de Daudet, mais il a cru s'apercevoir que le style de Daudet était un peu difficile à goûter pour des intelligences qui ont peu étudié la littérature française et il est revenu à Molière et à Voltaire.

L'Alliance française est florissante. M. Gandolphe a beaucoup fait pour son succès en Suède et en Norwège M. Avenard s'est appliqué à continuer son œuvre.

Chine

La classe des lettrés. — M. Pierre Leroy-Beaulieu a publié dans la *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1898 un intéressant article dont nous résumons les points essentiels. Le gouvernement de la Chine est entièrement dans la classe des lettrés ou mandarins, dans laquelle sont recrutés tous les fonctionnaires. Elle n'est pas héréditaire, mais elle se recrute par des examens auxquels tous ont accès. Pour le premier

grade les concours ont lieu dans chaque district ; pour le second, dans chacune des dix-huit capitales provinciales ; pour le troisième, à Pékin. Il y avait à Nankin, en 1897, 10.000 candidats pour le second grade, 150 seulement devaient être reçus. Les fils ou les très proches parents des hauts fonctionnaires sont à peu près certains d'être reçus ; mais pour la majorité le classement semble fait d'après le mérite. Des sociétés se forment pour avancer aux diplômés les fonds nécessaires à ce qu'on peut appeler l'achat des fonctions. Celle de taotaï (gouverneur) de Shanghaï pour trois ans, avec un traitement de 6.000 taëls (le taël vaut 3 fr. 75) par an a été achetée 200.000 à 250.000 taëls. La Société se rétribue ensuite en percevant une part dans les bénéfices du fonctionnaire — d'où des exactions.

Les matières de l'examen sont les œuvres de Confucius, de Mencius, d'autres philosophes vieux de 2.000 ans, les anciennes annales — des centaines de volumes qu'il faut à peu près savoir par cœur, — sans compter les 60.000 caractères de l'écriture idéographique des chinois, dont les hauts lettrés arrivent à connaître parfois 20.000, alors qu'il est bien peu d'idées qu'on ne puisse exprimer avec 6.000 ou 8.000.

Au dernier concours du second degré (licence ?) à Nankin, on joignait aux questions de critique des classiques, d'interprétation de maximes de Confucius, d'identification de noms géographiques, les questions suivantes : Quel est le diamètre apparent du soleil, quel serait celui de la terre vue du soleil ou d'une autre planète. — Pourquoi le caractère d'écriture qui représente la lune est-il fermé par le bas, tandis que celui qui représente le soleil est ouvert ?

On peut citer encore quelques questions posées au premier degré (baccalauréat ?) pour montrer comment on tente d'introduire les sciences occidentales : 1° Comment sont fabriquées les chandelles étrangères et quelle supériorité possèdent-elles sur les chandelles chinoises ? 2° Nommer les principaux ports où touchent les bateaux à vapeur entre le Japon et la Méditerranée ; 3° Parmi les nouvelles sciences et les méthodes étrangères qu'il est question d'introduire en Chine, quelles sont celles auxquelles il convient d'attacher le plus d'importance ? 4° Faire un essai sur le droit international.

Mais les thèmes ordinaires ne changent guère. M. Henry Normann cite les deux suivants : 1° Confucius a dit « de quelle majestueuse manière Choun et You n'ont-ils pas régné sur l'empire, comme si cet empire n'était rien pour eux » ; 2° Confucius a dit : « En vérité Yao était un grand souverain ! Combien il était majestueux ! Le ciel seul est grand et seul Yao était digne de lui ! Combien haute était sa vertu ! Le peuple ne pouvait trouver de nom pour la qualifier. » Aussi en 1897, dit M. Pierre Leroy-Beaulieu, voyait-on un très haut fonctionnaire protester dans son rapport à l'empereur contre les chemins de fer qui risquent de troubler le repos des morts et proposer de promettre une récompense à qui retrouverait le secret des chars volants traînés par des phénix ! Un membre du Tsong-li-Yamen trouvait que les clous enfoncés dans les traverses risquaient de blesser les dragons sacrés habitant le sous-sol et protecteurs des villes de l'empire. La hauteur des monuments, la disposition des ouvertures sont réglées par des prescriptions relatives à la circulation dans l'air de bons et de mauvais esprits !

Personne n'a intérêt à détruire le mandarinat, puisque le plus pauvre peut espérer que son fils y arrivera. Aussi les résultats qu'il a donnés en

Chine semblent-ils condamner le système des examens appliqué au gouvernement. Les Etats occidentaux qui tendent à s'enchinoiser sous ce rapport, ont, dit M. Pierre Leroy-Beaulieu, un grand profit à tirer de cette leçon. Mais est-il bien sûr que « le développement exclusif de la mémoire, l'obstination dans les vieilles méthodes, le misonéisme, le triomphe des médiocres sur les esprits originaux, la gérontocratie, la routine poussée au dernier degré » soient les effets infaillibles de la méthode de concours à outrance? Et que pourrait-on substituer au concours, dans notre pays par exemple, pour assurer le recrutement de l'Université, de l'armée, et de la plupart de nos administrations?

AUTRICHE-HONGRIE

Le lycée slovène de Cilli a été supprimé à la suite d'un vote de la Chambre qui a refusé au Ministre le crédit demandé. Le Ministre a créé au lycée allemand des classes parallèles pour les élèves slovènes. Allemands et Slovènes semblent s'accorder pour repousser cette combinaison.

L'hôpital central de Vienne, où l'on a signalé quelques cas de peste se trouve dans un état tel qu'il faut le raser, écrit le professeur Gruber dans le JOURNAL DE VIENNE. La conséquence, c'est que la Faculté de médecine de Vienne, qui occupait, il y a 20 ans, le premier rang parmi les Universités allemandes, a beaucoup perdu de son importance. Les docteurs Czerny de Heidelberg, l'élève de Bilbroth, Nounyn et Erb ont refusé d'y venir professer, donnant pour raison la mauvaise situation de l'hôpital central. Le gouvernement, écrit le correspondant des *Débats*, qui trouve l'argent pour créer une Université superflue à Laybach et une autre Université tchèque à Brunn où elle est également superflue, devrait bien trouver les fonds nécessaires pour donner à la Faculté de médecine de la capitale les locaux nécessaires. Mais sans nier la nécessité de reconstruire l'hôpital central de Vienne, ne pourrait-on penser que les Universités de Laybach et de Brunn ont leur raison d'être?

Université de Lyon

FACULTÉ DE DROIT, *Institution d'une école de notariat.* — Le Gouvernement a proposé d'abréger la durée du stage notarial en faveur des candidats pourvus des diplômes de licencié ou de docteur en droit, ou du certificat d'élève diplômé d'une Ecole de notariat reconnue par l'Etat.

L'expérience a démontré que les diplômes de licencié en droit, et, à plus forte raison, les diplômes de docteur, ne sont pas accessibles pour beaucoup de futurs notaires. Tous ne sont pas munis des diplômes classiques. La licence implique, d'ailleurs, l'étude de nombreuses branches de la science juridique, que le notariat regarde comme absolument étrangères à son instruction professionnelle.

D'un autre côté, le certificat de capacité, ne suppose pas la connaissance de toutes les parties du droit civil qui sont utiles au notariat, et leur substitue une connaissance du droit criminel dont les notaires n'ont pas très grand besoin.

Il est donc désirable que des cours spéciaux et un diplôme particulier soient établis pour les futurs notaires, dans les Facultés de droit.

Si le projet de réforme de la capacité en droit, adopté par la Faculté de droit de Lyon, devait prévaloir, la difficulté ne serait pas très grande. Le certificat, avec son organisation nouvelle, répondrait, en grande partie, aux aspirations doctrinales des notaires, et il y aurait seulement de légères additions à faire au programme.

Mais ne faut-il pas, sans plus attendre, donner, par l'institution, dans les Facultés de droit, d'un enseignement notarial, satisfaction à un vœu qui fut exprimé dès l'an XI et qui a été bien des fois renouvelé ?

La Faculté de Lyon ne l'a jamais perdu de vue. A deux reprises, sous les présidences de MM. Perrin et Letord, la Chambre des notaires de l'arrondissement de Lyon a alloué à la Faculté des subventions, qui, jointes à une allocation municipale, ont permis à la Faculté d'ouvrir avec succès un, et même, plus tard, trois cours, spécialement professés pour les aspirants au notariat.

Ces cours ont été interrompus. Mais, sur la demande de la Faculté, le Conseil de l'Université, et, après lui, M. le Ministre de l'Instruction publique, ont estimé qu'il y avait lieu de les rétablir et d'instituer dans l'Université de Lyon une Ecole de notariat.

Voici quelles sont les bases de la nouvelle institution :

I. — La durée des études sera de deux ans.

II. — L'enseignement comprendra des cours et des conférences.

III. — Les cours porteront sur :

1° La législation organique du notariat : M. Cohendy, professeur ;

2° Le droit civil et le droit commercial dans leurs rapports avec le notariat : MM. Flurer et Pic, professeurs ;

3° L'enregistrement et le timbre : M. Garraud, professeur.

Les conférences auront pour objet des exercices pratiques, tels que discussions d'espèces, formulaires d'actes, etc.

IV. — Pour permettre aux élèves de l'Ecole, qui sont attachés à des études de notaires ou d'officiers ministériels, de suivre les cours sans manquer à leurs devoirs professionnels, ces cours auront lieu à huit heures du matin, dans une des salles de conférences de la Faculté.

V. — Depuis le décret du 21 juillet 1897 sur le régime scolaire et disciplinaire des Facultés, nul ne peut être admis aux travaux d'une Faculté s'il n'est porté comme étudiant sur le registre d'immatriculation de cette Faculté. Les élèves de l'Ecole de notariat devront donc se faire immatriculer au secrétariat de la Faculté.

L'immatriculation aura lieu sur la production d'un acte de naissance ; d'une autorisation des parents, si l'étudiant est mineur ; d'une note indiquant les études antérieures.

Par décision du Conseil de l'Université, approuvée par M. le Ministre de l'Instruction publique, la rétribution à verser par les élèves de l'Ecole de notariat, qui ne sont pas déjà immatriculés en qualité d'aspirants aux grades, sera de vingt francs seulement pour toute l'année scolaire. Remise leur est faite du droit de bibliothèque

VI. — Un certificat d'études notariales sera délivré, au nom de l'Université de Lyon, aux élèves qui auront suivi les cours et conférences de l'Ecole pendant deux années au moins, et qui auront subi avec succès des épreuves, dont le programme et le jugement seront ultérieurement réglementés.

VII. — L'assiduité aux cours et conférences de l'Ecole sera constatée par l'apposition de la signature des élèves sur un registre de présence.

VIII. — Pour l'année scolaire 1898-1899, les cours commenceront le mardi 6 décembre.

Le Doyen de la Faculté,
E. Caillemer.

SOCIÉTÉ

POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Assemblée du 25 Novembre 1898.

La Société pour l'étude des questions d'Enseignement supérieur s'est réunie le 25 novembre 1898, à neuf heures du soir, 27, rue St-Guillaume (1).

Présidence de M. Luchaire.

MM. M. Brouardel, Gariel, P. Melon, Lyon-Caen, Ch. Tranchant se sont fait excuser.

Le procès verbal de la séance précédente est adopté.

M. *Larnaude*, secrétaire général, indique les questions qu'il reste à poser relativement à l'organisation du Congrès international d'Enseignement supérieur de 1900 ; à savoir :

1° La Société a décidé que le Congrès examinerait en Assemblée générale « les questions publiées dans la *Revue* du 15 août 1898 ; y aura-t-il lieu d'établir quelques sections qui discuteraient ensuite, chacune de leur côté, les questions qui les intéressent plus spécialement ?

2° Y a-t-il lieu de désigner dès maintenant un rapporteur pour chacune des questions qui devront être discutées en séance plénière du Congrès ?

3° Y a-t-il lieu d'indiquer des vice-présidents de plus pour renforcer le bureau lors de la réunion du Congrès ?

I. Sur la première question : *De la constitution des Sections*,

M. Larnaude rappelle les sujets dont l'étude est proposée et qui devront être discutés en assemblée générale (2) :

1° Création d'œuvres dans l'intérêt des étudiants.

2° Moyens d'éviter l'isolement des étudiants étrangers dans les centres universitaires.

3° Des institutions similaires à l'étranger.

4° L'Extension universitaire.

5° De la formation, par les Universités, des maitres des enseignements supérieur, secondaire et primaire.

Il estime que d'autres questions devraient être étudiées en sections spéciales, et voudrait voir créer une section des sciences politiques et sociales, une section de droit.

M. *Picavet* rappelle que M. Monod, d'accord avec M. Lavisse, insiste sur la nécessité de constituer une section d'histoire qui ferait porter son examen sur les méthodes de recherche ou les méthodes d'enseignement. D'autres membres de la Société ont exprimé le vœu qu'il soit constitué des sections spéciales : 1° pour les langues et littératures classiques ; 2° pour les langues et littératures étrangères.

M. *Saleilles* demande si le sectionnement aura lieu par questions spéciales ou par ordre d'études. Dans le second cas chaque groupe étudierait

(1) Avec les membres parisiens, siégeait M. Hauser, professeur à l'Université de Clermont.

(2) Voir la *Revue* du 15 août 1898, p. 161.

les sujets de sa compétence, susciterait à sa guise des questions nouvelles et examinerait à son point de vue spécial les questions d'ensemble que le Congrès aurait la faculté de reprendre en assemblées générales.

M. *Blondel*, se basant sur une expérience personnelle, croit qu'il n'y a pas avantage à multiplier les sections. Une commission préparatoire doit diviser les questions en générales et spéciales, les unes étudiées en assemblées plénières, les autres en commissions, et provoquer de celles-ci des rapports discutés en assemblées générales s'il y a contradiction.

M. *Picavet*. L'Assemblée de la Société pourrait dès maintenant choisir des commissions chargées d'élaborer des rapports préparatoires sur les questions qu'examinera l'Assemblée générale du Congrès. On enverrait ces rapports en même temps que les invitations.

M. *Luchaire* met aux voix la question :

L'Assemblée est-elle d'avis qu'il y ait un sectionnement ?

Adopté.

M. *Malapert* voudrait qu'on fixe les questions que chaque section devra étudier.

M *Picavet* pense que chaque section fera plus utilement ce travail.

Mais on peut, répond M. *Larnaude* indiquer dès maintenant le sectionnement; avec les facultés pour les sections d'entrer en rapport, ajoute M. *Bloch*.

L'assemblée arrête provisoirement la liste des sections ainsi qu'il suit :

Une Section d'histoire et une section de géographie, séparées, avec faculté de se réunir.

Une Section des Sciences Politiques et Sociales (Economie Politique).

Une Section de droit.

Une Section de langues et littératures classiques.

Une Section de langues et littératures étrangères.

Une Section de Philosophie (et pédagogie ?)

La question est réservée de savoir s'il y aura des sections de médecine et de sciences. L'absence de spécialistes ne permet pas à l'Assemblée de prendre une décision sur ces points.

II. Sur la seconde question : *Désignation de rapporteurs*.

M. *Larnaude* estime que cette désignation doit être faite et de bonne heure pour les questions générales qui sont déjà à l'ordre du jour. Un seul rapporteur suffirait, selon lui, pour les trois premières, groupées en un ensemble : a) *créations d'œuvres en faveur des étudiants* ; b) *des moyens d'éviter leur isolement* ; c) *des institutions similaires à l'étranger*).

M. *Saleilles* préférerait voir nommer une commission ; à la condition qu'elle soit peu nombreuse, ajoute M. *Larnaude*. Après délibération, la Commission est composée de MM. A. Hauvette, *rapporteur*, Croiset, Darboux, Larnaude et P. Melon.

Elle pourra s'adjoindre les collaborateurs qui lui conviendront. M. Picavet invitera, dans le prochain numéro de la *Revue*, les groupes et les sociétaires des départements à envoyer à ses membres toutes les indications qu'ils jugeront utiles.

Pour la quatrième question : *de l'Extension Universitaire*, la Commission est composée de MM. Larnaude, *rapporteur*, Brouardel, Bonnerot, Buisson, Espinas, Caudel, Hauser, Max Leclerc, Moniez, etc. M. Lar-

naude reste libre de s'adjoindre toute autre personne dans ou en dehors de la Société.

Pour la cinquième question : *de la formation par les Universités des maîtres des enseignements supérieur, secondaire et primaire*, M. Picavet est nommé rapporteur. La Commission est composée de MM. Malapert, Thamin, Bayet, Buisson, Liard, etc. Les groupes et les sociétaires des départements sont également invités à envoyer toutes les indications qu'ils jugeront utiles.

III. Sur la troisième question : *Nomination de vice-présidents supplémentaires*, l'assemblée désigne MM. Croiset, Glasson, Lyon-Caen et Monod.

L'Assemblée vote des remerciements à M. Hauser, pour l'ardeur qu'il a déployée à réorganiser avec ses collègues le groupe de Clermont.

M. Hauser signale l'avantage qu'il y aurait à envoyer aux groupes de province des circulaires, accompagnées de la liste des questions à l'étude. Ces groupes cessent souvent de se réunir faute de sujets à discuter et non par indifférence.

M. *Larnaude* voudrait voir organiser à Paris une Assemblée Générale annuelle de la société, au moment où les membres de province sont généralement de passage, à la fin d'octobre. On pourrait à cette occasion organiser un banquet ou un dîner de l'Enseignement supérieur.

M. *Picavet* indique, qu'en procédant ainsi, on donnera satisfaction à un vœu exprimé par bon nombre des adhérents départementaux ; il signalera autant que possible, dans la *Revue*, les réunions de la société et rappellera que les membres des départements y seront toujours les bienvenus.

La séance est levée.

Le Secrétaire-Trésorier,
CAUDEL.

Le groupe parisien se réunira prochainement pour examiner, comme il a été décidé le 12 juillet 1898 (*Rev. int.*, du 15 août p. 160), la question de l'enseignement secondaire, posée par des polémiques récentes, que la *Revue* a fait connaître. La nomination d'une Commission de 33 membres, chargée, par la Chambre, de préparer des résolutions sur ce sujet, et présidée par M. Alex. Ribot, un des membres fondateurs de notre *Société*, nous engage à presser les groupes départementaux de se réunir pour délibérer sur les solutions très différentes et très multiples qui ont été signalées dans la *Revue*.

Les commissions chargées d'aider les rapporteurs à éclairer les adhérents au Congrès sur les questions qui doivent être traitées en assemblée générale se réuniront très prochainement.

Il y aura de même réunion des sociétaires pour établir les programmes des sections qui se constitueront en vue d'étudier les questions d'un intérêt international pour leur spécialité. Des rapporteurs seront nommés et le Comité d'organisation adressera leur travail, en même temps que celui des rapporteurs déjà nommés, à tous les adhérents au Congrès.

Les groupes des départements, les Sociétaires français ou étrangers sont instamment priés d'envoyer toutes les communications qu'ils croiraient utiles sur l'élaboration des divers programmes à M. Picavet, 6, rue Sainte-Beuve, qui les transmettra à la commission compétente.

CORRESPONDANCE

I. L'Enquête sur la législation coloniale (1).

Monsieur le Rédacteur en chef,

La *Revue internationale de l'enseignement* du 15 novembre 1898, a publié une série de réponses aux questions, qui avaient été posées par M. Arthur Girault de Poitiers, à ses collègues des Facultés de Droit, afin de connaître la situation exacte de l'enseignement donné dans lesdites Facultés sur la *législation et l'économie coloniales*.

L'enquête provoquée par M. Girault comportait neuf questions très précises.

Voulez-vous me permettre de compléter les renseignements qui vous ont été fournis pour le centre universitaire d'Alger ?

Les notes adressées par MM. Dujarier, Directeur de l'Ecole de Droit, et Colin professeur à la même école, me paraissent trop laconiques.

Elles sont de nature à ne pas faire connaître d'une manière exacte l'importance de l'enseignement économique colonial donné à Alger.

Elles sont également muettes sur les ressources bibliographiques dont on dispose à Alger pour cet enseignement.

La Bibliothèque universitaire d'Alger possède plus de 30 périodiques concernant la législation et l'économie coloniales. J'en excepte les revues de géographie où se trouvent consignés des documents d'économie géographique. Le nombre des volumes en dehors des périodiques peut être évalué à plus de 3000 ; il faut comprendre dans ce chiffre une collection de brochures algériennes, américaines et marocaines. Le catalogue méthodique est dressé, et il serait très facile d'en donner un texte rigoureusement exact.

A côté de la bibliothèque universitaire, il faut mentionner le riche dépôt de la Bibilothèque nationale d'Alger anciennement Bibliothèque-Musée d'Alger.

La Bibliographie africaine de cette Bibliothèque atteint plus de 5000 articles, au nombre desquels, il faut placer une collection de plus de 2000 brochures algériennes.

Ces deux bibliothèques réunies constituent un dépôt assez complet d'ouvrages coloniaux, et plus spécialement africains.

Bien que le questionnaire de M. Girault ne vise que l'enseignement donné dans les Facultés de Droit, il me parait tout naturel — et en cela je crois répondre à l'esprit de la neuvième question posée — de faire savoir qu'un enseignement colonial existe à Alger à l'Ecole des Lettres.

(1) Dans l'article de M. Leseur, il est resté (p. 436 sqq.) un certain nombre de fautes d'impression que nos lecteurs auront rectifiées. Nous nous bornons à rétablir les noms propres : Pouyanne (*La propriété foncière en Algérie*), Hélou (*De la condition juridique des femmes musulmanes*). Lire aussi à la page 432 : *Merivale*, *Lee-Warner*, *Tupper*, *Caldecot*, et *celui de* Told (*N. de la Réd.*).

M. Emile Masqueray, l'ancien et regretté Directeur de l'Ecole des Lettres d'Alger, avait inauguré dès 1886 un cours public de *Colonisation*.

Je ne crois commettre aucune indiscrétion, en disant que ce cours avait été créé à l'instigation de M. Louis Tirman, encore gouverneur général d'Algérie.

Le cours était très suivi, j'ai pu compter jusqu'à 60 personnes dans l'amphithéâtre de l'Ecole des Lettres. On y remarquait quelquefois des collègues de M. Masqueray, mais très rarement des étudiants. M. Masqueray, pendant 6 ans, a passé en revue les principaux systèmes de colonisation : il a surtout étudié en détail la colonisation algérienne, en s'éclairant toujours des lumières de la colonisation romaine dans le nord de l'Afrique. Il est fort regrettable que personne n'ait songé à recueillir ces leçons, car elles produisaient toujours une très grande impression sur l'auditoire, qui pendant 6 ans est resté fidèle à la parole chaude et imagée du conférencier.

M. Edouard Cat, qui a remplacé M. Masqueray dans une partie de sa chaire, a traité pendant toute l'année 1894-1895 de Madagascar.

Son cours était très suivi, et j'ai vu plusieurs fois le colonel Oudry, actuellement général de brigade à Bel-Abbès, venir s'asseoir au milieu du nombreux auditoire, qui se groupait autour de la chaire de M. Cat. M. Oudry a fait campagne à Madagascar : et j'estime, que les renseignements puisés au cours de M. Cat ont dû lui revenir quelquefois à la mémoire, pendant les péripéties de l'expédition.

M. Cat a traité pendant l'année scolaire 1896-1897, la question suivante : « *La colonisation algérienne* ». Il a choisi comme thème de son cours publié pour l'année scolaire 1898-1899, le sujet suivant : « *Les Rapports de la France avec le Maroc de 1830 à nos jours* ».

M. Augustin Bernard, dans son cours de géographie de l'Afrique, fait une large place aux questions d'économie coloniale.

Les programmes spéciaux pour le diplôme de langue arabe, et pour le certificat supérieur de législation algérienne et coutumes indigènes, contiennent des matières qui ont trait à la législation et à l'économie coloniales. Cet enseignement est donné par les professeurs de l'Ecole de Droit et par ceux de l'Ecole des Lettres.

A l'enseignement colonial donné aux écoles supérieures d'Alger, il faut ajouter l'enseignement pratique, mais aussi élevé, donné aux cours commerciaux organisés par la Chambre de commerce d'Alger. Il faut surtout rappeler le cours de géographie commerciale et coloniale, professé par M. Morin, professeur d'histoire au lycée d'Alger. Il est aussi bon de mentionner les publications de la Chambre de Commerce et les ressources bibliographiques de la Bibliothèque, absolument économique et coloniale.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et les plus dévoués.

Louis Paoli,
Bibliothécaire universitaire à Alger.

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

Louis Arnould, *Racan*. Paris, Colin, 1896 (paru en 1898), gr. in-8°, xxxvi-772 p.

« Entrer en son auteur, s'y installer, le produire sous ses aspects divers ; le faire vivre, se mouvoir et parler, comme il a dû faire ; le suivre dans son intérieur et dans ses mœurs domestiques aussi avant que l'on peut ; le rattacher par tous côtés à cette terre, à cette existence réelle, à ces habitudes de chaque jour dont les grands hommes ne dépendent pas moins que nous autres... » : tel est le programme, tracé par Sainte-Beuve dans un article sur Corneille, que M. Arnould a excellemment suivi dans sa longue et attachante étude sur Racan. Rompant le cadre ordinaire des monographies (1re partie *la vie*, 2e partie *les œuvres*), il n'a donné à son ouvrage d'autres divisions que les divisions naturelles de l'histoire de Racan (*la formation*, 1589-1608 ; — *Racan avant son mariage*, 1608-1627 ; — *Racan après son mariage*, 1628-1670 ; — *histoire posthume de Racan*, 1670-1695). Il a conté la vie de son héros, ou plutôt il nous y a fait assister, en considérant les écrits comme des actes qu'il fallait laisser à leur place parmi les incidents divers de l'existence et dont la signification serait moins nette si on les isolait des autres actes qui les ont précédés et suivis. Et, à vrai dire, M. Arnould se trompe sans doute si comme il le semble bien, il préconise sa méthode pour toutes les monographies : est-elle applicable, quand la vie du personnage est et restera toujours mal connue ? est-elle utile, quand les œuvres n'ont que peu de rapport avec la vie ? le procédé traditionnel a-t-il nécessairement pour résultat une étude peu vivante, et, par exemple, la biographie de Tristan l'Hermite par M. Bernardin en est-elle moins vivante pour être distincte de l'étude détaillée de ses œuvres ? ou, inversement, le procédé, suivi par M. Arnould, en interrompant le récit pour donner place à des analyses, à des appréciations critiques, à des rapprochements littéraires, à des remarques de langue ou de métrique, n'expose-t-elle pas souvent à cet air didactique et à cette froideur qu'il s'agissait précisément d'éviter ? enfin n'est-il pas vrai que les œuvres d'un écrivain, auxquelles nous avons certes le droit de nous intéresser autant qu'à sa vie, paraissent un peu noyées dans une biographie minutieuse, et que l'évolution de son talent ne s'y dessine pas avec la même netteté ? M. Arnould l'a bien senti, car il lui est arrivé de rapprocher dans son exposition des écrits que la chronologie séparait (p. 299, 345, 386), et lui-même a jugé nécessaire de réunir dans un répertoire spécial toutes les conclusions littéraires que lui avait, chemin faisant, suggérées les œuvres de son poète. Mais, cela dit, il importe d'ajouter bien vite : d'abord, que, toute méthode ayant ses inconvénients et ses avantages, M. Arnould a pris un soin extrême d'atténuer les inconvénients et de mettre à profit les avantages de la sienne ;

ensuite, que nul écrivain ne se prêtait plus que Racan à l'emploi de cette méthode, puisque ses odes profanes lui ont été, l'une après l'autre, dictées par des événements de sa vie sociale et morale ; — puisque ses *Psaumes* lui ont été inspirés, après son mariage, par la piété de sa femme et de la famille où il était entré ; — puisque les *Stances sur la retraite*, qui ont surtout fondé sa réputation, sont à la fois le touchant aveu d'une profonde déception après les infructueux efforts du gentilhomme pour atteindre à la gloire militaire, et une touchante aspiration vers les joies de la campagne que sa libre et obscure jeunesse lui avait permis de sentir ; — puisqu'enfin sa pièce de théâtre elle-même, son *Arthénice* (ou ses *Bergeries*) est en partie l'hommage, en partie la vengeance d'un amant ingénu qu'une coquette a fini par irriter.

Avec quel zèle patient, avec quel dévouement, avec quel amour (car vraiment le mot n'est pas trop fort) M. Arnould a travaillé à éclairer dans son ensemble et dans ses moindres détails la vie du poète qu'il voulait nous faire mieux connaître, c'est ce qu'il serait impossible de dire suffisamment ici, et ce que comprendront bien vite ceux qui consulteront dans son beau volume une bibliographie si copieuse, des pièces justificatives si nombreuses et parfois si difficiles à rassembler (pièces d'archives, actes notariés, documents judiciaires, etc.), un vaste tableau généalogique de cette famille des Bueil à laquelle appartenait celui qu'on ne connait guère que sous le nom de Racan, et tout un album de portraits, de plans, de reproductions diverses. M. Arnould a, par la pensée, si bien vécu avec son poète, qu'il éprouve le besoin d'avoir sous les yeux, photographiés ou gravés, la maison de Champmarin où Racan est né, le château de La Roche où il est mort, un de ses fils, sa fille, et jusqu'à une tapisserie au petit point, un ornement d'église que, sous les yeux de l'auteur des *Psaumes*, sa femme avait exécuté pour la modeste église de Saint-Paterne. Et nous-mêmes nous finissons par nous intéresser à tous ces objets, gagnés que nous sommes par la sympathie communicative du biographe, charmés par tant de pages émues où nous avons senti qu'il souffrait vraiment ou se réjouissait de toutes les souffrances et de toutes les joies de son héros.

D'ailleurs cette sympathie n'a rien fait perdre de sa clairvoyance ni à l'historien ni au critique : quantité de découvertes plus ou moins importantes, quantité de jugements éclairés et fermes le montrent bien. Sur la famille de Racan et sur son prétendu marquisat, sur le lieu véritable de sa naissance, sur la date de la mort de son père, sur son amour pour la Comtesse de Moret, sur la date de ses *Bergeries*, sur ses embarras pécuniaires et ses procès, sur la reconstruction de son château, sur ses enfants, sur la composition et la publication des *Mémoires pour la vie de Malherbe*, sur sa mort... que de documents nouveaux, que de discussions rigoureusement conduites ! Et de même les innovations rythmiques du poète sont étudiées en détail (Voy. *Appendice*) ; les sources de plusieurs pièces sont indiquées pour la première fois (p. 97, 141 et tout le beau chapitre sur les sources d'*Arthénice*) ; le destinataire d'une importante lettre, Garasse, est définitivement déterminé (p. 295) ; les influences multiples qui se sont exercées sur la composition et la forme des *Bergeries* sont élucidées ; des textes mal publiés par Tenant de Latour sont redressés (p. 179, 542) ; des pièces nouvelles viennent s'ajouter à l'œuvre déjà connue (p. 382, 582, 653). Dans son ensemble, aussi, la vie de l'homme

se dessine maintenant beaucoup mieux. Descendant de gentilshommes qui avaient beaucoup bataillé et fort peu écrit, Racan a longtemps rêvé de conquérir sa gloire sur les champs de bataille, mais la vraie guerre s'est « obstinée à fuir perpétuellement devant lui » jusqu'au jour où il a dû s'avouer lui-même qu'il n'était plus assez jeune pour s'y distinguer (voir surtout le spirituel résumé de la carrière militaire de Racan, p. 124). De là, et de ses déconvenues en amour, une mélancolie qui se montre de bonne heure et va s'accroissant sans cesse chez le gentilhomme forcé de se faire valoir par sa plume et non pas par son épée. En analysant les *Stances sur la retraite*, M. Arnould a montré combien cette mélancolie était profonde et combien en même temps elle était tempérée par un amour non moins profond, et vraiment réconfortant, de la campagne. L'art aussi, bien qu'étant pour lui une sorte de pis-aller, a certainement contribué à rasséréner son âme. « Dieu et la Touraine l'avaient fait poète. Malherbe le fit versificateur » et lui donna l'exemple, dont cet indolent avait tant besoin, du labeur persévérant et de l'énergie. L'exemple ne fut pas perdu ; car, rentré dans sa province et devenu vieux, Racan, s'il continua à se nuire parfois par son indolence et sa gaucherie, ne s'en montra pas moins sur deux points le digne disciple de son maître : en défendant le patrimoine de ses enfants aussi âprement que Malherbe avait poursuivi la vengeance du sien, et en composant patiemment, outre sa belle *Ode au Roi*, les dix mille vers des *Psaumes*.

Plus naïf, plus sensible et plus religieux que Malherbe, Racan n'avait subi qu'en partie son influence morale. Et il ne subit aussi qu'en partie son influence littéraire. Dans une vive exposition des dogmes poétiques et grammaticaux de Malherbe, M. Arnould a montré quels droits avait celui-ci de dénoncer Racan comme « hérétique », et il a montré aussi combien ce poète, né au pays même de la Pléiade, se rattachait encore à ce Ronsard que son maître proscrivait. Beaucoup moins ignorant qu'il ne voulait le paraître — sans doute par une étrange coquetterie de gentilhomme — il a su s'inspirer de Virgile, du Tasse et des Italiens ; il a gardé quelques-unes des plus charmantes qualités de la Pléiade ; il a appris de son maître le respect de la langue, la belle sonorité du vers et l'expression probe et ferme de la pensée : poète plus varié qu'on ne le croit généralement, puisqu'il a excellé dans l'élégie, dans plusieurs variétés du lyrisme et dans la poésie pastorale, mais poète trop peu soutenu et trop accessible au prosaïsme, qui, selon le mot de Sainte-Beuve, n'a eu que des « accès de talent » avec quelques « accidents de génie ».

Que cet homme aimable et que ce vrai poète ait été jugé çà et là par M. Arnould avec quelque complaisance, la chose n'est pas pour surprendre ; et il est plutôt surprenant que le biographe ait su être si impartial d'ordinaire, si sévère même à l'occasion (p. 440, 491).

Là-dessus, ferons-nous à l'auteur quelques chicanes ? Il y a sans doute de l'exagération, p. 63, à dire que Malherbe voulait « le sens achevé à chaque césure ». — M. Arnould revient trois fois, en termes quelque peu contradictoires, sur l'interdiction formulée par Malherbe de rimer *flamme* avec *âme* (p. 167, 174 n., 232), et peut-être n'en donne-t-il nulle part la vraie raison. Puisque, pour Malherbe, l'*a* était long dans les deux cas, la difficulté devait venir de ce qu'*âme* n'avait qu'une *m*, tandis que, au témoignage de Racan, Malherbe « écrivoit et prononçoit *flame* avec

deux (1)». — De même, M. Arnould, qui, à plusieurs reprises (p. 249 n. 1, 645, 680, 711), exprime le légitime regret que Racan ait changé pour les gâter ces deux vers pittoresques :

> L'un écalait des noix, l'autre teillait du chanvre,
> Jamais l'oisiveté n'entrait dedans ma chambre,

ne semble pas avoir vu le motif pour lequel le poète condamnait ces vers : *chanvre* et *chambre* ne riment point.

J'ai déjà montré ailleurs que je ne partageais point l'opinion de M. Arnould sur le rôle des unités dans les *Bergeries*, et je n'y reviendrai point. Mais sa très remarquable étude sur la pastorale de Racan appelle encore une ou deux petites observations. On croirait, à le voir (p. 228 n. 1, 246 n.) s'appuyer sur les frères Parfait pour déterminer les coupures subies à la représentation par la trop touffue pastorale d'*Arthénice*, que les frères Parfait ont été sur ce point particulièrement informés : ils se sont contentés d'analyser plus ou moins exactement la pièce d'après le texte traditionnel. — On lit dans une note de la p. 230 : « Nous ne savons à quoi répond la mention de *Première journée* inscrite en tête de la pièce. Il semble bien qu'*Arthénice*, contrairement à d'autres pièces du même temps, fut jouée en une seule fois malgré sa longueur. » Or, il est bien certain qu'*Arthénice* a été jouée en une seule fois. S'il en avait été autrement, la pièce serait divisée, non en cinq actes, mais en deux sections subdivisées en actes, et le titre *Seconde journée* figurerait en tête de la seconde section. Ainsi la mention *Première journée*, signalée par M. Arnould, s'applique à toute la pièce d'*Arthénice* et suppose qu'une autre pièce faisait ou devait faire suite à celle-là. Ne s'agirait-il pas de cette pastorale d'*Oranthe*, aujourd'hui malheureusement perdue, dont Balzac parle à Racan dans sa lettre datée du 3 septembre 1633 (Voy. p. 187, 404, 588) ? Ou cette lettre, mal datée, est en réalité de 1623, comme le voulait M. Dannheisser, et, *Oranthe* ayant été composée et représentée au moment où étaient imprimées tardivement *les Bergeries* (1625), l'éditeur de cet ouvrage en annonçait implicitement la publication à des lecteurs impatients ; ou la lettre est de 1633, mais qui empêche de supposer que Racan, dès 1625, avait conçu la pensée, qu'il avait peut-être commencé la rédaction de sa nouvelle pastorale, et que son éditeur, par cette indication *Première journée*, voulait indiscrètement piquer la curiosité de ses clients, comme indiscrètement, la même année, il imprimait à l'insu de l'auteur les sept ou huit premières strophes de l'*Ode à Balzac* (p. 332) ? Il n'était pas inadmissible, comme on pourrait le croire, que les *journées* d'un même ensemble dramatique fussent publiées et même composées séparément : ainsi en devait-il être des *journées* de l'*Argénis et Poliarque* de du Ryer (frères Parfait, t. IV, p. 488 et 508). Je ne sais ce que vaut mon hypothèse : si elle était exacte, le sujet de la pastorale d'*Oranthe* se serait étroitement lié au sujet de la pastorale d'*Arthénice*.

A la fin de son ouvrage, où sont multipliés les plus commodes répertoires, M. Arnould a mis aussi un copieux *lexique*, où je ne vois à repren-

(1) Mlle de Gournay, *L'Ombre*, 1627, p. 946 (dans Livet, *Lexique de Molière*, III, 647) : « Une partie de ces mesmes escrivains est si aucrée jusques icy que d'avoir refusé de rymer... l'*âme* et le *blasme* contre la *flamme*... à cause... de la double MM qui se trouve en *flamme*, non en l'*âme* ny au *blasme*. Veut-on rien de plus plaisant ? »

dre, avec quelques lapsus et inexactitudes sans importance, qu'une interprétation erronée de l'expression *à moins que cela*. Dans « après leur avoir demandé s'ils estoient condamnés à faire des vers ou à estre pendus, il leur disoit qu'à moins que cela ils n'en devoient point faire », *à moins que cela* signifie *pour moins que cela* (*pour une condamnation moindre, si la condamnation était moindre*) et non pas : *à moins que cela ne fût*.

Si ce lexique est fort bon, je n'en regrette pas moins, pour ma part, qu'il n'ait pas été remplacé ici par une étude méthodique ; sa place véritable est à la fin d'une édition, que M. Arnould peut faire très supérieure à celle de Tenant de Latour, qui peut être l'édition définitive autrefois désirée par Racan lui-même, et que par conséquent M. Arnould nous doit à nous et à son auteur. Il est impossible, je crois, d'examiner l'ample portrait de Racan qui a fait le sujet de cet article, sans trouver que le peintre ressemble par plusieurs traits au modèle : et certes l'indolence ne compte point parmi ces traits, mais peut-être certaine lenteur dans la démarche (car l'étude de M. Arnould pourrait être plus courte et plus ramassée), et à coup sûr un vif sentiment de la poésie, l'amour sincère de la campagne, des convictions morales et religieuses qui, perçant partout, rappellent au moins l'auteur des *Psaumes*, sinon celui d'*Arthénice* et de l'*Ode* épicurienne *à Bussy*. Ressemblant en quelque chose à Racan, M. Arnould l'a d'autant plus aimé, et c'est ce qui lui a permis d'élever à sa gloire un monument solide, auquel nous voudrions qu'une édition nouvelle servît d'un digne couronnement.

EUGÈNE RIGAL.

ERNEST ZYROMSKI, *Lamartine, poète lyrique*, Paris, Hachette.

C'est avec un bien vif plaisir que j'ai lu ce livre à son apparition ; en le relisant avant d'écrire ce compte rendu, je constate que mon impression première subsiste, aussi forte, plus vive même : c'est proprement un charme que de lire et de relire cette thèse : l'étude est si joliment faite, comme fond et comme forme, que, durant des pages entières, on oublie de critiquer, et on se laisse aller au plaisir de suivre ces idées fluides qui ondoient, dans un style limpide et caressant, autour de Lamartine. Le poète eût certainement goûté, à se voir si bien compris, et si artistement rendu, le plaisir sans mélange que Victor Hugo éprouvait en lisant sa biographie littéraire par Paul de Saint-Victor.

Lamartine a en ce moment, notamment depuis l'article de M. Jules Lemaître, une très bonne presse, j'oserais même dire : une trop bonne presse ; la restauration de son nom ressemble, un peu comme toutes les restaurations, à une réaction : elle va trop loin. Ce qui le prouverait, c'est justement l'idée maîtresse du livre de M. Zyromski : Lamartine s'était créé, nous dit-il, un paysage intérieur qu'il projetait sur la réalité. — La théorie est très juste : elle est d'un critique, et même d'un poète, puisqu'on en trouverait la formule générale dans les Feuilles d'Automne :

Si vous avez en vous, vivantes et pressées,
Un monde intérieur d'images, de pensées,
De sentiments, d'amour, d'ardente passion,
Pour féconder ce monde, échangez-le sans cesse
Avec l'autre univers visible qui vous presse !
Mêlez toute votre âme à la création.

On peut se demander si, dans cette combinaison de la réalité avec l'imagination du poète, la réalité n'y perdra pas beaucoup ; si l'œuvre finale, comme couleur et comme dessin, ne s'éloignera pas sensiblement de la vérité. Lorsque M. Zyromski nous montre, à bon droit, Lamartine « répandant sur les objets qu'il veut décrire les couleurs de songe des paysages qui se déploient dans les avenues intérieures de son âme », je trouve qu'il a parfaitement raison de constater ce qui est la vérité, mais que Lamartine a profondément tort de transformer ainsi la réalité. Prendre un peu d'eau de savon et le remplir de son souffle, jusqu'à ce que cette goutte de liquide grisâtre se gonfle et reflète les objets environnants avec l'irisation du prisme, c'est plutôt un amusement qu'autre chose ; et quoique Victor Hugo ait également dit, dans ses Feuilles d'Automne, que :

> Comme un enfant qui souffle en un flocon d'écume,
> Chaque homme enfle une bulle où se reflète un ciel,

il est fâcheux que, en fin de compte, Lamartine, par lui-même, et par ce que dit son interprète, nous semble trop souvent un simple souffleur de bulles de savon.

J'ai bien peur que ma comparaison ne paraisse irrévérencieuse aux Lamartiniens, et en particulier à M. Zyromski : parmi d'autres qualités, il a eu le mérite de choisir, comme sujet de travail, un poète qu'il aime, et de faire ainsi ce que Chateaubriand appelait la critique féconde des beautés.

Le livre de M. Zyromski donne l'impression d'un équilibre parfait. Il ne laisse presque rien à désirer. Pourtant, parmi les choses que l'on n'y trouve pas, je signalerai un chapitre sur la métrique du poète, qui reste à faire, et que nul ne saurait mieux faire que l'auteur de cette thèse. Parmi les choses que l'on regrette d'y trouver, je n'en citerai qu'une : à la page 55, M. Zyromski dit que Chateaubriand a inventé « tous les motifs que devaient développer les poètes de notre siècle ». Je contesterais d'autant plus volontiers cette assertion que, à la page 62, dans une note sur Bernardin de Saint-Pierre, M. Zyromski reconnaît lui-même « qu'une partie de Chateaubriand ...est esquissée ou longuement développée dans les *Etudes de la nature.* »

Je serais également tenté de repousser l'explication que l'on nous donne de l'antithèse dans Lamartine, et de refuser d'en trouver la source dans la Bible. Cette forme est pour ainsi dire naturelle à quiconque pense, et pense fortement. Le contraste, l'opposition, même si la Bible n'existait pas, seraient encore des lois instinctives de la formation de la pensée. Shakespeare, Corneille et Hugo aiment l'antithèse sans qu'on puisse rattacher ce goût chez eux à l'influence de l'Ancien Testament.

Ces réserves sont moins des reproches que des objections comme celles que l'on se plaît à faire dans une causerie amicale, aux esprits qui vous agréent, lorsqu'on est d'accord avec eux sur l'essentiel, sur la méthode, sur le goût, sur les idées fondamentales, surtout lorsqu'on se trouve en présence d'un esprit qui rassemble ces deux qualités, sinon contradictoires, du moins rarement réunies : l'originalité, et le bon sens littéraire. Depuis que j'ai lu le livre de M. Zyromski, il me semble que j'ai pénétré plus profondément dans l'intimité du poète qu'il aime ; et du même coup j'ai fait la connaissance d'un critique qui marquera, car, parmi les différentes thèses de littérature française parues depuis quelque temps, celle-ci me semble être une des plus sérieuses promesses d'avenir.

MAURICE SOURIAU.

D. Rafael Altamira y Crevea.. — *De historia y arte* (estudios criticos). Madrid, Victoriano Suarez, 1898, in-12, 396 pages.

D. Rafael Altamira y Crevea a réuni, sous le titre d'*Etudes critiques d'art et d'histoire*, un certain nombre d'articles didactiques ou littéraires, reliés entre eux par une pensée commune : le désir passionné de fortifier et de régénérer l'enseignement national. Ceux qui connaissent l'Espagne savent jusqu'à quel point est urgente la tâche à laquelle M. Altamira convie ses compatriotes. Les écoles primaires languissent, dédaignées par les autorités provinciales et l'Espagne compte au moins 12 millions d'illettrés sur 17 millions d'habitants. Les Instituts donnaient de si médiocres résultats que le besoin d'une réforme radicale s'est fait sentir, et il n'est pas sûr que le programme de M. Gamazo suffise à rendre plus sérieux et l'enseignement et les examens. Les Universités ne sont, de l'aveu de M. Altamira, « que des bureaux officiels, avec tous les défauts, « toutes les funestes conséquences et toute l'étroitesse d'idéal des bu- « reaux. Tous leurs enseignements, même les plus techniques, dépendent « du ministère *de fomento*, c'est-à-dire quelquefois des caprices ou des « aventures ambitieuses d'un politicien dénué de toute culture spéciale, « pédagogique ou scientifique. »

Professeur à l'Université d'Oviédo, fondateur d'une sérieuse Revue critique, auteur d'un livre sur l'Enseignement de l'histoire (Madrid, 1894), M. Altamira est plus qualifié que personne pour jeter le cri d'alarme, et son livre prouve combien l'enseignement espagnol gagnerait à passer des mains des politiciens en celles des hommes de science et de conscience. Sous le titre modeste d'*Additions à l'enseignement de l'histoire*, M. Altamira nous offre une précieuse bibliographie de la pédagogie historique, tant en Espagne qu'en France, en Angleterre, en Allemagne et en Italie. L'article intitulé *Archives, bibliothèques et musées de l'Espagne* est plus intéressant encore. Il nous donne la liste de toutes les archives et bibliothèques de l'Etat, des provinces et des villes, avec indication des ouvrages bibliographiques où l'érudit pourra trouver des renseignements plus détaillés sur chacune d'elles. M. Altamira rendrait un grand service à la science espagnole en reprenant cette étude avec un peu plus de développement. Les Archives de Navarre, par exemple, dont il parle à peine, possèdent un inventaire détaillé du XVIIIe siècle qui en rend la consultation extrêmement facile. Elles viennent d'être installées dans un édifice spécial et confiées à la garde d'un archiviste de profession. Les Archives de l'Audience de Pampelune sont aux mains d'un magistrat laborieux et érudit qui les ouvre volontiers aux chercheurs. Il serait fort à désirer que les collections analogues qui existent à Barcelone et à Valladolid fussent aussi accessibles aux travailleurs. — M. Altamira consacre encore deux études aux voyages en Espagne et à la bibliographie des voyages, publiée dans la *Revue hispanique* par M. Foulché-Delbosc.

Nous regrettons de ne pouvoir nous arrêter aux articles littéraires ou philosophiques, nous retiendrons seulement de l'article intitulé *Hispanologos e hispanofilos* que, pour bien parler de l'Espagne, il faut non seulement la connaître, mais l'aimer ; rien de plus juste, à condition que la sympathie n'exclue ni l'esprit critique, ni la clairvoyance.

G. Desdevises du Dézert

A. Cartault, *La flexion dans Lucrèce* (5e fasc. de la Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris, in-8°. Paris, F. Alcan, 1898).

Les latinistes — je devrais aussi bien dire les philologues français — seront reconnaissants à M. A. Cartault de l'excellent exemple qu'il a donné en ne dédaignant pas de traiter un sujet aussi spécial que la flexion dans Lucrèce. Assurément le temps n'est plus où l'on se fût étonné, sinon scandalisé, de voir un professeur de poésie latine à la Faculté des Lettres de Paris condescendre à faire un simple essai de statistique grammaticale. Mais, si le préjugé n'existe plus chez nous au même degré qu'autrefois, il est encore assez vivace pour détourner quelques esprits timorés de s'arrêter à étudier ce qu'il est convenu d'apppeler des minuties. On risquerait fort d'être écouté par bien des gens d'une oreille distraite, si l'on entreprenait de leur démontrer que, pour s'acquitter avec succès d'une tâche qu'ils jugent mesquine, il faut de grandes qualités d'esprit et non pas seulement une connaissance (même peu approfondie) de la langue dont on étudie les formes.

Mieux que tous les raisonnements, le travail de M. C. montrera à ceux qui l'examineront avec attention et sans parti pris, d'abord que de pareilles recherches exigent beaucoup de soin, de pénétration et de finesse, enfin qu'elles conduisent à des résultats précieux pour la connaissance de l'auteur étudié et de la langue dans laquelle il écrit. Sans doute, nous avons sur les formes de la déclinaison et de la conjugaison latine un ouvrage excellent, le répertoire de Fr. Neue (*Formenlehre der lat. Sprache*), mais il serait contraire à l'esprit scientifique de soutenir que le travail de Neue a rendu inutiles toutes les recherches qu'on pourrait tenter désormais dans le domaine de la morphologie latine. En fait, le livre de Neue n'a cessé, depuis qu'il a paru pour la première fois (Berlin, 1866) d'être amélioré et complété d'abord par l'auteur lui-même, puis par Wagener ; et malgré les progrès réalisés dans le dernier remaniement, on ne peut pas dire que le travail soit définitif, car en opérant sur la masse des documents réunis par leurs prédécesseurs, ces savants ont été entraînés malgré leur conscience, leur savoir et la rigueur de leur méthode, à commettre des erreurs, à oublier certains faits, à en exagérer d'autres, etc. La faute ne saurait leur en être imputée : pour qu'on pût justement la leur reprocher, il faudrait qu'ils eussent eu à leur disposition des travaux préparatoires sur chacun des monuments de la langue latine conçus dans le même esprit scientifique et conduits avec la même méthode que celui de M. Cartault.

Il est vrai qu'en étudiant la flexion dans Lucrèce, M. C. s'est placé dans des conditions exceptionnellement favorables : le texte de Lucrèce est établi, tout le monde le sait, sur deux manuscrits conservés à Leyde (le *Vossianus oblongus* du IXe siècle et le *Vossianus quadratus* du Xe siècle), qui sont parmi les meilleurs que nous possédions. De plus, Lucrèce étant un poète, la métrique permet bien souvent de restituer à coup sûr les formes altérées par les copistes. Enfin le texte de Lucrèce a été étudié par des savants comme Lachmann, Bernays et Munro, pour ne citer que les plus illustres. Mais est-ce à dire pour cela que la tâche de M. Cartault ait été très facile ? Nullement, car il ne s'est pas contenté de constater l'usage du poète, en classant purement et simplement dans un certain ordre

logique les données que lui fournissaient les manuscrits et les commentaires dont ils ont été l'objet. Il a fait œuvre de critique indépendant, non pas seulement en choisissant avec sagacité dans les cas douteux entre les diverses solutions proposées, mais encore en ne craignant point d'opposer son opinion raisonnée à celle de ces devanciers. Personne ne s'étonnera que M. C. ait particulièrement réussi dans une tâche qui demande une grande fermeté de jugement et aussi beaucoup d'ingéniosité alliée à beaucoup de science (1).

Ces qualités indispensables au vrai philologue n'ont pas été d'un moindre secours à M. C. dans le travail de classification qui fait le fond de son étude. Aussi les résultats obtenus par lui sont-ils très sûrs et par conséquent tout à fait intéressants pour l'histoire de la langue latine : je recommande particulièrement la lecture des pages où il est traité du génitif singulier de la première et de la deuxième déclinaison, du nominatif et de l'accusatif pluriel de la troisième déclinaison, des substantifs neutres en—*u*, des substantifs hétéroclites, des pronoms, de l'infinitif présent passif et moyen en—*ier*, des gérondifs en—*undi* et en—*endi*, etc. Toutefois je regrette que M. Cartault n'ait pas cru devoir résumer dans un dernier chapitre les conclusions auxquelles il était arrivé : on aurait vu clairement ce qu'il ajoute à nos connaissances et, quand il n'y ajoute rien, quelle autorité il donne à ce qu'on savait déjà.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter que l'exemple de M. Cartault encourage nos philologues jeunes ou vieux à faire sur d'autres auteurs des travaux analogues : on ne sait pas assez combien nous avons encore à apprendre sur des sujets qui passent pour être bien connus.

HENRI GOELZER.

CH. LENIENT. *La comédie en France au XIXe siècle*. Paris, Hachette, 1898, 2 volumes.

L'ouvrage de M. Lenient ne va pas jusqu'au bout de la période dont le titre annonce l'étude : l'auteur s'arrête au milieu de notre siècle, se réservant de traiter plus tard la période strictement contemporaine. Mais ces deux volumes n'en résument pas moins de vastes lectures. Nul livre ne vise moins à l'érudition ; au bas des pages, on ne trouve guère que des renvois aux passages principaux des comédies examinées ; mais

(1) Je cite (en suivant l'ordre des pages) les principaux points où M. Cartault s'écarte, pour de bonnes raisons, suivant moi, du texte ou de l'opinion de ses devanciers. Page 17 : *navigiis* (V. 1006) ; page 24 : *virilem* | *femina vim vicit subita vi* (IV, 1210) ; p. 26, n. 2 : *certa de surgere parte* (V, 703) ; page 34, n. 1 : correction des vers IV, 166 sq. ; *ib.*, n. 3 : rétablissement des vers I, 188 sqq. ; p. 35, n. 3 : ponctuation du v. V, 784 ; p. 39, n. 1 : *vario splendore decores* (IV, 983) ; p. 44 : *pelage* d'apr. Lambin (V. 35) ; p. 59, n. 2 : *nunc dant alii sollertius ipsis* (V, 1009) ; p. 64, n. 7 : justification du texte des mss. (VI, 674) ; p. 66, n. 1 : le vers VI, 1212 placé après 1214 ; IV, p. 69, n. 3 : justification de la leçon des mss. (IV, 1125) ; p. 70, n. 3 : discussion des vers II, 100 sqq., *ib.*, n. 5 : discussion des vers II, 1089 ; p. 78, n. 1 : discussion des vers IV, 380 ; p. 79, n. 2 : nouvelle ponctuation proposée pour IV, 516 sqq. ; p. 80, n. 3 : ponctuation des vers III, 1068 ; p. 84, n. 2 : correction des vers III, 994 ; p. 90, n. 3 : correction des vers V, 878 sqq. ; p. 91 : nature de l'*u* du verbe *dissoluere* ; p. 99, n. 1 : correction des vers IV, 418 sq. ; etc.

il suffit de feuilleter un de ces volumes pour voir que M. Lenient connaît jusqu'à l'arrière-fond de notre littérature dramatique et aussi toutes les polémiques qu'elle a soulevées, tous les jugements émis par les premiers spectateurs.

Il ne s'est point proposé de soutenir une théorie sur le genre comique, ni même de présenter la philosophie de l'histoire de ce genre durant notre siècle. Il a simplement voulu nous donner une fois de plus l'utile plaisir qu'il nous a déjà tant de fois procuré, celui de contempler la malice, le bon sens de la France aux prises avec les ridicules éphémères et les vices éternels.

Comme l'a fort bien dit M. Faguet, en prenant possession de la chaire de poésie française à la Sorbonne, l'œuvre considérable de M. Lenient (Satire en France au moyen âge, au XVIe siècle; Comédie en France au XVIIe siècle ; Poésie patriotique au moyen âge, au XVIe et au XVIIe siècles, au XVIIIe et au XIXe) se ramène à l'étude de cette lutte, préoccupation opportune qui fait l'unité et l'honneur de sa vie.

M. Lenient estime que ce qu'aujourd'hui nous avons surtout besoin de réclamer des littérateurs, ce n'est pas tant le charme de la rêverie ou même la profondeur des considérations historiques et philosophiques, qu'un perpétuel rappel au sens commun. Il ne l'entend pas comme Boileau; il sait bien que de nos jours la pensée est affranchie et que les nations ont acquis le droit de se gouverner elles-mêmes; mais il sait aussi qu'elles ne sont pas toujours pour cela plus sages, et il aime par dessus tout les observateurs qui aperçoivent les écarts publics ou privés et qui les dénoncent, non pas avec l'accent d'un désespoir amer ou éploré, mais avec le courage de l'espérance. La gaieté franche et virile lui paraît un des viatiques les plus précieux de notre race et une des sources les plus fécondes de l'inspiration. Si on le trouve un peu indulgent pour certaines productions, il répondra qu'elles ont été utiles à leur heure et qu'il est juste de leur en tenir compte.

Outre la leçon morale qui ressort de tous les chapitres, l'ouvrage offre, sous une forme attachante et rapide, le plus commode des répertoires, puisqu'on y trouve analysées une foule de pièces dont souvent on a besoin de connaître au moins le sujet. Inutile de dire que ces pièces sont appréciées, avec l'impartialité d'un goût exercé. Tout au plus regrettera-t-on que le désir d'être bref oblige M. Lenient à écourter les citations, au risque de ne pas faire assez sentir la véracité du dialogue qui est un des principaux attraits, par exemple, du théâtre de Scribe. Peut-être aussi M. Lenient applique-t-il trop dans ses analyses une méthode qui conviendrait mieux s'il s'agissait d'œuvres profondes comme celles de Shakespeare ou de nos classiques : il insiste beaucoup plus sur les caractères que sur l'intrigue ; or, comme il le dit lui-même, c'est surtout par l'intrigue que valent nos comédies du XIXe siècle ; il aurait donc été bon de faire toucher du doigt, et non pas seulement de louer, l'infinie variété des ressources de nos auteurs et de montrer combien ils l'emportent par là, même sur ceux des anciens écrivains comiques qui n'ambitionnaient pas d'autre mérite.

Dans le détail, on trouvera de fines remarques sur les innovations durables de Picard (I, 64-66), sur les vieilleries dont Scribe a débarrassé le théâtre (I, 321), d'utiles observations sur la résistance que le public

opposa à la peinture des situations hardies (I, 320-321 ; II, 271 sqq.), de curieux détails sur les pièces politiques de circonstance sous la monarchie de Juillet (II, 68 sqq.), une judicieuse apologie du *Don Juan d'Autriche* de Casimir Delavigne, une délicate explication de *François le Champi* par la vie de Georges Sand (II, 282) et du succès persistant des pièces d'Alfred de Musset (II, 310 sqq). Sur la moralité du théâtre de Scribe, M. Lenient fait remarquer avec raison (I, 348-9), que si ses jeunes premiers finissent souvent par faire de beaux mariages, il est tout à fait injuste de prétendre qu'il prêche l'amour de l'argent ; il eût été bon d'insister et de faire voir que les sentiments généreux sont infiniment moins rares dans son théâtre que dans celui de Dumas fils.

CHARLES DEJOB.

DARESTE (Rodolphe), *Les plaidoyers d'Isée*, traduits en français avec arguments et notes. Paris, Larose, 1898, 1 vol. 239 p., in-12.

DARESTE (Rod.), HAUSSOULLIER (B.) et REINACH (Th.), *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, IIe série, Ier fascicule, Paris. Leroux, 1898, 1 vol., 180 p. in-4.

Je disais naguère, à cette place (*Revue internationale de l'enseignement*, 15 juillet 1897), quel service avait rendu M. Ludovic Beauchet par la composition de son grand ouvrage sur l'*Histoire du droit privé de la république athénienne*. Mais je ne me dissimulais pas que trop de lacunes, trop d'incertitudes subsistaient encore dans l'interprétation des textes, pour qu'il fût possible de présenter un exposé systématique et succinct du droit grec : à chaque pas, l'auteur était arrêté dans sa marche par la discussion d'un passage controversé, la réfutation d'une hypothèse, ou la démonstration d'une théorie elle-même hypothétique. Certes M. Beauchet n'en a eu que plus de mérite, et il a bien travaillé pour la science. Mais des généralisations aussi vastes ne conviennent pas à tous les esprits ; il en est, et des meilleurs, qui s'attachent à l'étude minutieuse des faits, s'enferment dans le domaine des textes, et se contentent de les expliquer. Nul n'a fait preuve, à cet égard, d'une méthode plus rigoureuse, d'une réserve plus sévère, que M. Dareste. Traducteur des plaidoyers politiques et des plaidoyers civils de Démosthène, il n'a pas hésité sans doute à tracer, dans ses *Introductions*, une esquisse du droit criminel et du droit civil des Athéniens ; mais il a fait porter son principal effort sur la traduction proprement dite du texte grec, sur l'interpellation exacte des termes juridiques, sur l'intelligence profonde de chaque procès. Aujourd'hui, c'est l'orateur Isée qu'il nous offre, après l'avoir soumis à la même épreuve, étudié et commenté dans le même esprit. Ne demandons pas à M. Dareste un aperçu général du droit et de la procédure en matière de successions à Athènes : il renvoie pour cela à M. Beauchet, et il s'applique, pour sa part, à une tâche plus positive, mais non moins difficile. Chaque plaidoyer d'Isée devient pour lui l'occasion de suivre une affaire de succession jusque dans ses moindres détails, de démêler les intrigues de chaque partie, d'apprécier le rôle et la conduite des adversaires en présence. Il s'érige en véritable juge, comme s'il avait

à se prononcer sur un procès contemporain : préoccupé avant tout de comprendre, il emprunte, au besoin, des expressions à la langue juridique moderne, plutôt que de rester dans le vague ; il ne redoute rien tant que les *à peu près* de l'abbé Auger et des autres traducteurs français, plus ou moins ignorants des choses du droit. Si l'on songe que M. Dareste joint à cette compétence spéciale une science consommée d'helléniste et de philologue, on imaginera aisément la valeur d'un ouvrage qui se présente sous les apparences d'une modeste traduction. En réalité, c'est dans cette traduction qu'il faudra désormais lire Isée pour apprécier en lui, sinon l'écrivain, du moins l'avocat et l'orateur. J'ajoute que cette lecture intéressera vivement les personnes même qui, sans prédilection particulière pour la Grèce, aiment surtout à pénétrer l'état des esprits et des mœurs dans une société ancienne : rien n'est plus amusant parfois et plus vivant que ces intrigues autour d'un testament, ces luttes passionnées de parents cupides et d'héritiers déçus.

Avec les discours des orateurs attiques, les documents épigraphiques constituent la base la plus solide de l'histoire du droit grec. Mais ces documents, sans cesse multipliés par de nouvelles découvertes, ont le tort d'être disséminés dans des recueils considérables, comme le *Corpus inscriptionum graecarum*, ou dans des revues, parfois éphémères, presque toujours peu accessibles. M. Dareste a eu l'idée, en 1890, de faire un choix des textes épigraphiques les plus utiles à l'intelligence du droit, et, grâce à la collaboration de MM. B. Haussoullier et Th. Reinach, il a pu achever, dès 1894, un premier volume de ce recueil : le second volume s'annonce aujourd'hui par un premier fascicule qui mérite comme les précédents une approbation sans réserve. L'originalité de ce recueil consiste en ce que chaque livraison contient sept ou huit inscriptions importantes, relatives au droit public ou au droit privé. M. Dareste n'a pas voulu s'imposer d'avance un plan méthodique ; comptant sur des trouvailles nouvelles, il s'est réservé la possibilité de tenir son recueil au courant de la science, en donnant chaque fois un ou plusieurs documents de chaque espèce (lois ou décrets, contrats, jugements). La confusion qui pourrait naître de ce désordre est aisément corrigée par une table des matières à la fin de chaque volume. Le livre qui commence la deuxième série de ces inscriptions juridiques contient, entre autres textes du plus haut intérêt, la loi de Dracon sur le meurtre, rééditée en 409 av. J.-C. : c'est pour M. Dareste et ses collaborateurs l'occasion de restituer, avec autant de prudence que d'ingéniosité, des lacunes considérables, et d'éclairer ainsi d'un jour nouveau la législation athénienne sur le meurtre involontaire. De cette étude se dégage un fait curieux, la trace des tâtonnements qui ont marqué les débuts de la législation d'Athènes en ces matières : nulle part, en aucun temps, on n'est arrivé du premier coup à faire les analyses morales qui servent de fondement au droit criminel. Une remarque d'un autre genre nous est inspirée par l'étude d'un autre document, découvert seulement en 1894, la loi d'Ilion contre les tyrans et l'oligarchie : aucun texte ne donne une idée plus juste et plus complète des mesures révolutionnaires, radicales, que pouvait imaginer une démocratie grecque pour prévenir le retour d'un régime odieux. Cet esprit impitoyable de vengeance et de rancune n'était pas propre à Ilion : à Erésos, le souvenir de condamnations anciennes, prononcées contre des tyrans, n'était pas moins vivace, ainsi que le prouve une inscription

souvent publiée (nº XXVI du présent recueil). Dans le même fascicule M. Dareste étudie une série de testaments, de fondations testamentaires et de donations entre-vifs qui permet de constater une fois de plus un trait bien connu du génie grec : l'absence de toute forme solennelle, prescrite par la loi, dans la rédaction d'actes dont la validité dépend aujourd'hui des règles et des formules les plus rigoureuses.

AM. HAUVETTE.

A. SOREL, *Nouveaux essais d'histoire et de critique*. Paris, Plon, un vol. in-12, 1898.

M. Sorel a mis beaucoup de choses dans ce petit volume : articles de critique, souvenirs personnels, discours académiques, vues sur l'histoire s'y succèdent pour le plus grand charme et le plus grand profit de l'esprit. Les articles de critique sont dignes de leurs aînés, les impressions personnelles, trop rares (elles n'arrivent qu'à la fin du livre sous le titre modeste d'*Une Soirée à Sèvres pendant la Commune*) font regretter que l'auteur ne leur ait point donné de compagnes ; les discours académiques sont connus de tous ; les *vues sur l'histoire*, au contraire, sont nouvelles. Jusqu'à présent M. Sorel ne s'était point livré. Passé maître ès sciences historiques, il n'avait jamais dit ce qu'au fond il pense de l'objet de son étude, sous quel jour il se plaît à l'observer, le rôle qu'il lui prête et l'avenir qu'il lui suppose : aujourd'hui il parle. Je ne puis en quelques lignes résumer des pages très denses dont chaque phrase porte. Je ne veux qu'esquisser deux ou trois traits qui sûrement aiguiseront la curiosité de ceux qui n'ont pas encore vu le tableau.

L'histoire « est l'étude, la description, l'explication et l'enchaînement « des choses humaines dans le passé de l'humanité ». L'historien est « une intelligence plus curieuse et plus pénétrante, une mémoire plus « étendue et plus durable (que l'intelligence et la mémoire des autres « hommes) : il a vu plus de gens, plus de choses, en a retenu davantage, « il a comparé plus d'objets et saisi plus de rapports entre les hommes et « les affaires ». Il « dégage en leur suite et enchaîne en leurs rapports « les événements que les contemporains accomplissent sans les connai- « tre ou considèrent sans les comprendre ». Il « dégage », c'est-à-dire que ne considérant que les faits accomplis, il en distingue de deux sortes : les passagers et les permanents ; il « distingue ces faits permanents, « il les extrait de la foule des autres, il les compare ». Il est critique et fait œuvre scientifique.

Il « enchaîne » les événements « en leurs rapports », c'est-à-dire qu'il les tire, les rassemble, les classe ; en un mot, il compose et fait œuvre artistique (1).

Le caractère de l'œuvre reste en tout temps le même ; les écoles et les procédés varient et chaque époque se fait de l'histoire une conception particulière.

(1) Voir page 11 du volume la réponse à la question : l'Histoire est-elle une science ou un art ?

L'histoire est donc à la fois une science et un art. « Elle est et doit de-
« meurer une science morale... Si nous nous élevons à la mesure de l'his-
« toire qui est celle de la vie d'un peuple, la suite des affaires se dessine...
« l'importance des hommes diminue, la valeur des idées grandit ; les pe-
« tits détails, toujours incertains, s'effacent ; les grands faits permanents
« seuls sûrs et évidents se découvrent et l'on apprécie chaque homme et
« chaque événement par ses relations avec l'ensemble. On voit alors que
« dans cette suite rien n'est vain et sans conséquence : tout porte ses
« effets et rien ne vaut que par ses effets. Un bien et un mal se manifes-
« tent, on reconnait des récompenses et des châtiments. L'historien
« le déclare, le prouve et en tire la leçon ; en cela il fait œuvre de mo-
« raliste. »

S'il y a des récompenses et des châtiments c'est que la fatalité n'a point d'avance ordonné le cours des choses. « Il n'y a point de fatalité histori-
« que qui tienne contre l'action d'un peuple. De petites volontés, de pe-
« tits efforts réunis, accumulés, accordés ensemble défont et refont,
« comme elle s'est faite, ce qu'on nomme la fatalité de l'histoire. C'est
« ainsi et dans cette mesure que l'homme se peut dire maître de la desti-
« née humaine. » Mais cette liberté obscure, anonyme et sans cesse influencée par la nécessité, ne suffit pas. La vraie liberté raisonnante et agissante qui détermine les grandes actions et ouvre les horizons nouveaux apparaît aussi, à ses heures, seulement « elle a ses conditions » et, sa décision prise, assiste impuissante aux développements des conséquences qui en découlent.

Enfin, « même en ce qu'elle a de fatal, la condition de l'homme est en-
« core respectable... Au fond de toute l'histoire comme cause permanente
« on trouve l'homme... La nécessité en histoire est donc faite d'humanité
« accumulée... »

Ces citations prises au hasard ne donnent qu'un pâle reflet de la théorie générale qu'il faut aller chercher dans le texte lui-même. Celui-ci est bien court, nous lui souhaiterions plus d'ampleur. La philosophie de l'histoire a rarement la fortune d'être traitée par un historien. En voici un qui parle, il a derrière lui trente ans d'études, une méthode scientifiquement combinée et éprouvée par la pratique. Il ne descend pas de la généralisation vague à la recherche des faits qui peuvent étayer son système, mais monte d'une allure ample, souple et raisonnée, que soutient l'expérience, des faits qu'il étudia vers la sérénité des principes.

M. C.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Le samedi 10 décembre, les premiers adhérents de la Société se sont réunis à la Sorbonne, au nombre de 80 environ. M. le Recteur Gréard, président du Conseil de l'Université, leur a adressé les paroles suivantes :

Messieurs,

« Il ne m'appartient pas de présider. Je ne monte au fauteuil, sur votre demande, que pour ouvrir la séance, vous faire connaître les uns aux autres et vous remercier ».

Le président procède ensuite à l'appel des membres présents.

Cette lecture faite, il ajoute : « Vous le voyez, les adhérents sont déjà au nombre de cent vingt-cinq ; et si l'on considère que ce premier recrutement est le résultat d'une cooptation intime, le projet n'ayant été propagé jusqu'ici que d'ami à ami, de voisin à voisin, on peut espérer que le nombre des sociétaires deviendra considérable, dès que les statuts auront reçu la publicité. L'œuvre que vous voulez bien poursuivre avec nous se définit par elle-même. Aujourd'hui plus que jamais peut-être l'Université de Paris sent qu'elle a pour sa part, pour une large part, le dépôt des traditions généreuses de l'intelligence et de la conscience françaises, qu'elle est un grand foyer de travail, un grand laboratoire de science sous toutes ses formes, l'instrument supérieur, en un mot, de tous les progrès de l'esprit français Mais plus son rôle est grand, mieux nous en comprenons l'importance et l'étendue, plus nous éprouvons aussi le besoin de grouper autour de nous, de nous associer tous ceux qui peuvent nous éclairer de leurs lumières, nous soutenir de leur concours, nous aider de leurs ressources. Vous êtes le premier et solide faisceau de ces forces libres et vives ; nous vous en remercions ».

Il est procédé ensuite à l'examen du projet de statuts qui est adopté à l'unanimité. La Revue les publiera tout entier dans son prochain numéro.

Art. 3. — L'association se compose de membres titulaires, de membres fondateurs et de membres donateurs.

Pour être membre titulaire de l'Association, il faut payer une cotisation annuelle de 20 francs.

Cette cotisation sera réduite à 10 francs pour les étudiants inscrits ou immatriculés à une des Facultés ou École de l'Université.

Seront membres fondateurs ceux qui auront racheté la cotisation en versant une somme de 400 francs. Cette somme peut être acquittée en quatre annuités consécutives 100 francs chacune.

La donation d'une somme de 1.000 francs au moins donne droit au titre de membre donateur.

Les noms des membres fondateurs et des membres donateurs resteront à perpétuité inscrits sur les listes des membres de l'Association.

Les adhésions sont reçues provisoirement au Secrétariat de l'Académie de Paris.

Le Gérant : A. CHEVALIER-MARESCQ

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE TOME II DE LA DIX-HUITIÈME ANNÉE

(XXXVI DE LA COLLECTION)

ARTICLES DE FOND

Ch. Pfister. *L'histoire de l'Est de la France à l'Université de Nancy* 1
D... *Le recrutement des étudiants dans les Facultés des lettres* . 7
Michel Bréal. *Un vœu de l'Académie des Inscriptions* 12
M. Collignon. *Les fêtes du cinquantenaire de l'Ecole française d'Athènes* 20
R. de Forcrand. *Le certificat P. C. N. (fin)* 24
Chambon. *L'amélioration des budgets des bibliothèques des Universités prussiennes* 36
A. Renard. *L'enseignement classique et les langues vivantes* . . 74
*** *Un Musée de moulages au Louvre* 97
F. Ravaisson. *L'art à l'Exposition Universelle* 99
Ch. Engel. *L'Ancienne Académie de Strasbourg* 103
F. Lot. *Les publications périodiques des Universités françaises de province* 114
Léon Dufour. *Le laboratoire de biologie végétale de Fontainebleau*. 127
L'Agrégation de médecine de 1875 à 1898 (*épreuves écrites et orales*). 131
M. Besnier. *L'Ecole normale supérieure de Pise* 136
Dejob. *Avis aux candidats en quête de sujets littéraires pour le doctorat* 148
Parmentier. *Deux contributions d'Allemagne à l'histoire des Ecoles d'Angleterre*. 152
Haguenin. *L'Université de Palerme* 193
Hauser. *Une chaire d'histoire de l'art en Auvergne* 204
G. Monod. *La première œuvre de Jules Michelet* 213
G. Blondel. *Trois Congrès sociaux* 225
D... *Troisième Lettre de St-Pétersbourg, L'enseignement du français en Russie*. 289
Genvresse. *Voyage dans des Universités françaises et étrangères*. 296
De la Ville de Mirmont. *Les origines de l'école des beaux-arts de Bordeaux*. 303
Glasson. *Les examens du doctorat en droit*. 314
Ouverture des conférences, à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. *Discours de M. le doyen Croiset* 385

Première réunion des étudiants en histoire. *Allocution de M. Lavisse, directeur d'études* 446
U. Gayon. *La chimie appliquée à la Faculté des sciences de Bordeaux* 397
A. Sabatier. *Les Facultés de théologie protestantes et les études scientifiques dans les Universités* 401
Paul Boyer. *Simples Conseils aux élèves du Cours de russe de l'Ecole des Langues orientales* 417
La législation et l'économie coloniales dans les Facultés de droit de France 427
F. P... *Une école normale pour les religieuses enseignantes* . . 452
Emile Bourgeois *Les publications de l'Université de Lyon.* . . 458
Friedel. *La chimie appliquée à la Faculté des sciences de Paris* . 481
Mérimée. *L'Espagnol à l'Université de Toulouse* 488
R. Worms. *Leçon d'ouverture d'un cours d'histoire des doctrines économiques* 499
F. P. *Le Sénat et les sections agricoles dans nos Universités* . . 510
La question des boursiers de Facultés 525

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

Paris : *Le Collège de France* (Ph. Berger) 41
Clermont-Ferrand : *La Société des Amis de l'Université* 44
Grenoble : *Cours de vacances* 46
Dijon : *L'enseignement des sciences économiques et politiques à la Faculté de droit* (Deslandres et Truchy) 47
Paris : *Le Cours d'histoire du droit public français à la Faculté de droit* (Esmein). 49
Lille : *Un laboratoire des sciences de l'éducation* (Lefèvre). . . 56
Caen : *Cours de russe* 258
Paris : *Inscriptions dans les Facultés* 258
Clermont : *Société des Amis de l'Université* 259
Le Centenaire de Michelet à Clermont et à Riom. 262
Hongrie : *Le français en Hongrie, l'Extension universitaire* (J. K). 263
Lille : *Examens de russe* 263
Université Harvard : *Harvard's Studies and Notes, President's Annual Report* (Ch. Cestre) 548
Université Columbia : *Le Teachers College* 551
L'Ecole pratique d'études bibliques à Jérusalem. 552
Canada, Turquie, Suède 553
Chine : *La Classe des lettrés* 553
Autriche-Hongrie 555
Lyon : *Ecole de notariat* (Caillemer). 555

SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Groupe de Dijon : *L'Extension universitaire.* 143
Groupe parisien : *Les sciences naturelles dans l'enseignement secondaire (mai et juin).* 157
Réunion du Conseil de la Société et du Comité de rédaction de la Revue (12 juillet) 160

Le Congrès international d'enseignement supérieur en 1900 . . 161
Lettre aux Présidents des Conseils d'Université et aux Directeurs d'enseignement supérieur 162
MM. Himly, Croiset, Paul Janet, de Folleville, Mabire, Emery . 257
Assemblée du 25 novembre 1898. 557
Les réunions ultérieures de l'Assemblée et de la Société . . . 559

CONSEILS ACADÉMIQUES

Paris (*juin et juillet 1898*) 57
Extrait du rapport de M. Darboux 521

CONSEILS UNIVERSITAIRES

Lyon : *Séances des 7 et 22 juillet* 254

SÉANCES DE RENTRÉE DANS LES UNIVERSITÉS

Paris 385, 446
Lyon 527
Lille. 529
Clermont 531

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE

Russie, Caen, Lettre de M. Espinas, Edinburgh Summer School, 1898, Max Leclerc, Cours ou Conférences. 65
Caen, Dijon (rapport de M. Rosenthal), L'Enfant, L'Ecole nouvelle (Kuhn et Bérenger) 143
Hongrie (J. K.) 264
Oxford et l'University Extension en 1897 383

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Pour l'enseignement classique (Bonnerot). *Que faut-il faire ?* (F. P.). 61
Le problème de l'éducation secondaire, d'après MM. Lavisse, Delbos, Léon Bourgeois, Michel Bréal, Fouillée, Boudin, Lettre de M. Alfred Croiset 237
... *D'après MM. Picard, Fouillée, Alexis Bertrand, la Société d'enseignement secondaire, la Correspondance universitaire*. 318
... *D'après M. Georges Picot, A. Filon, E. Gebhart*. 464
... *D'après MM. Darboux, Fitz-Hugh*. 521

CORRESPONDANCE

R. P. Chauvin. *Les humanités modernes*. 85
M. Souriau. *Les bibliothèques universitaires* 86
Espinas. *L'Extension universitaire*. 66

A. Croiset. *Le grec dans l'enseignement secondaire* 250
Bourgeois. *Les publications de l'Université de Lyon*. 458
Paoli. *L'enseignement colonial à Alger*. 560

NÉCROLOGIE

M. Couat, *Recteur de Bordeaux*. 180
Ch. Engel. 185
Félix Pécaut 185
M. Heydenreich, *Doyen de la faculté de médecine de Nancy* . . 470

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS

Circulaire relative à l'application des décrets du 22 juillet 1897 sur le régime financier et la comptabilité des universités et des facultés 163
Décret portant règlement intérieur du Conseil supérieur de l'Instruction publique (1er mars) 326
Circulaire relative aux fonctionnaires des lycées et collèges autorisés à suivre les conférences des facultés (10 mars) . . . 328
Loi relative à la réinstallation de l'Académie de médecine (6 avril) 329
Loi sur l'exercice de la pharmacie ayant pour objet l'unification du diplôme de pharmacien (19 avril) 330
Circulaire relative aux bourses de langues vivantes (20 avril). 331
Note de service relative aux congés et frais de suppléance du personnel des lycées et collèges de jeunes filles (4 avril). . . 331
Décret relatif à l'organisation de l'Institut d'archéologie orientale du Caire (17 mai). 332
Arrêté fixant les conditions d'admission aux fonctions de bibliothécaire municipal dans une bibliothèque classée (28 mai). . 336
Annexe : Programme de bibliographie et d'administration des bibliothèques municipales. 337
Rapport adressé au Président de la République sur l'admission à la retraite des recteurs et des inspecteurs d'Académie. . . 338
Décret portant abrogation du décret du 17 septembre 1873 concernant l'admission à la retraite des recteurs et des inspecteurs d'Académie (28 mai). 338
Arrêté nommant les membres de la commission d'examen aux fonctions de bibliothécaire municipal dans une bibliothèque classée (28 mai). 338
Nominations. *(De février à août)*. 339
Circulaire relative à la publicité à donner aux créations ou vacances d'emplois rétribués sur les fonds des universités (31 mai). 534
Arrêté (31 mai). 535
Arrêté autorisant les facultés de lettres à délivrer pendant l'année scolaire 1898-1899 la licence ès-lettres avec mention langues vivantes (15 juillet) 535
Circulaire relative aux études de médecine (19 juillet) . . . 536
Lettre concernant la participation des professeurs à la direction générale de l'enseignement dans les lycées et collèges (27 juin). 536

Arrêté approuvant la délibération du Conseil de l'Université de Lille instituant des diplômes de licencié mécanicien, physicien, chimiste, géologue (3 août) et délibération du Conseil de l'Université de Lille (20 juillet) 537
Rapport au Président de la République par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, suivi d'un décret relatif aux décorations universitaires (5 août). 538
Décret modifiant celui du 30 avril, relatif aux examens du doctorat en droit (8 août). 541
Décret modifiant celui du 22 janvier 1896 sur la licence ès-sciences (8 août). 542
Arrêté relatif au concours d'agrégation des langues vivantes (espagnol, italien) 5 août. 543
Examens, Concours, Congrès 543
Dons, Legs, Subventions 546
Institut de France. 546

NOTES ET DOCUMENTS

Sarcey. *L'enseignement des langues vivantes*. 81
L'enseignement du russe. 82
Agrégation de droit, section d'histoire du droit (1898) . . . 82
Daremberg. *Les étudiants étrangers et la faculté de médecine de Paris* 83
Muffang. *Un programme de recherches anthropologiques à entreprendre dans les établissements d'enseignement* 186
Traitement des professeurs dans les Universités prussiennes . 190
Baker. *Les idéals universitaires*. 190
Paris, Faculté des lettres. *1898-1899* 191
Agrégation de droit (*Droit privé et droit criminel, 1898* . . . 265
Agrégation de droit (*Histoire du droit 1898*) 268
Agrégation des facultés de médecine 269
Université de Paris. *Faculté des sciences 1898-1899* 270
Sixième exposition nationale du travail 272
La fortune d'une Revue de faculté de province (Parmentier) . . . 272
Caen. *Faculté des lettres, 1898-1899* 352
Ecole des sciences politiques (*Paris, 1898-1899*). 353
Faculté de théologie protestante (*Paris, 1898-1899*). 357
Faculté de théologie catholique de Toulouse, *1898-1899* 473
Conservatoire des arts et métiers 1898-1899. 474
Section des sciences sociales et politiques à l'Institut catholique de Lille. 474

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Congrès d'enseignement social 72
Leçons de Courajod. 72
Le centenaire de Michelet. 72
Association française pour l'avancement des sciences. 73
Société des études italiennes 73
Exposition de 1900. 73

ANALYSES ET COMPTES RENDUS

E. Bovet. *Le peuple de Rome vers 1840 d'après les sonnets en dialecte transtévérin de Belli* (Haguenin) 93
A. Chuquet. *La jeunesse de Napoléon, Brienne* (M. Fallex) . . 94
Bonnemain. *Pages choisies d'André Theuriet* 192
Keller. *Conseils pour la composition française*. 192
Maillet. *La création et la providence devant la science moderne* (Malapert) 274
Desrousseaux. *Les poèmes de Bacchylide de Céos* (A. Hauvette) . 276
Mesdemoiselles Vaudouer et Lantoine. *Montaigne, Pascal, Nicole, Bossuet* (Bonnerot) 277
E. Bouvy. *Voltaire et l'Italie* (Henri Hauvette) 278
P. Lapié. *Les civilisations tunisiennes* (Fénal) 280
F. C. de Sumichrast. *Athaliah, a tragedy, drawn from holy Scripture by Racine, translated into English* (M. Souriau). . 281
A. Hannequin. *Notre détresse morale et le problème de la moralité* 282
P. Vidal de la Blache. *La géographie politique* 282
Ch. Waddington. *Aristote écrivain et moraliste* 283
G. Cadoux. *Un demi-siècle d'enseignement moderne, le Collège Chaptal*. 284, 380
La Grande Encyclopédie 284, 380
Dictionnaire général de la langue française 285, 380
Gaston Varenne. *Essai sur l'œuvre de Jacques Grévin* (Rocheblave). 358
I. B. Supino. *Beato Angelico, traduit de l'Italien par M. J. de Crozals* (Rocheblave). 359
Tissié. *La fatigue et l'entraînement physique* (Blum) 361
E. d'Eichtal et Th. Reinach, *Poèmes choisis de Bacchylide traduits du grec* (A. Hauvette) 365
A. Beljame. *W. Shakespeare, Macbeth, texte critique avec la traduction en regard* (Ch. B.) 366
Paul Besson. *Goethe, sa sœur et ses amies ; Le trompette de Sœkkingen de Scheffel* 366
Alexis Bertrand. *L'enseignement intégral*. 367
Henry Michel. *Le quarantième fauteuil* 368
Vte M. de Vogué. *Histoire et Poésie*. 369
A. Aulard. *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*. 369
Hourst. *Sur le Niger et au pays des Touaregs* 371
De Kerchove d'Exaerde. *De l'enseignement obligatoire en Allemagne* 373
A. Debidour. *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France*. 376
A. Pachalery. *Dictionnaire phraséologique de la langue française*. 379
Drtina. *Nastin Dejin Vyssiho Skolstvi a Theorii pædagogichych ve Franch on doby revolucie, Dil I, 1789-1814*. 475
Karl Baxa. *Discours prononcé le 18 janvier 1898 à la diète de Bohême*. 475

SCHMIDT-BEAUCHEZ ET V. M., *La lutte de la Bohême contre le pangermanisme, Les événements de Prague* 476
HAASE. *Syntaxe française du XVIIe siècle traduite par M. Obert* (Petit de Julleville) 477
L. ARNOULD. *Racan* (Rigal). 562
ZYROMSKI. *Lamartine* (M. Souriau) 566
R. ALTAMIRA Y CREVEA. *De historia y arte* (D. du Dézert). 568
CH. LENIENT. *La Comédie en France au XIXe siècle* (Dejob). . . 570
A. CARTAULT. *La flexion dans Lucrèce* (Gœlzer) 569
DARESTE. *Les plaidoyers d'Isée* (A. Hauvette) 572
DARESTE, HAUSSOULLIER ET HEINACH. *Recueil des inscriptions juridiques grecques* (A. Hauvette). 572
A. SOREL. *Nouveaux essais d'histoire et de critique* (Caudel) . . 574

REVUE DES PÉRIODIQUES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

Educational Review 87, 381
Die Nation 286
Bulletin de la Société nationale d'éducation de Lyon 288
Deutsche Zeitschrift für Auslandisches Unterrichtswesen. 383
Etudes publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus. 478
Revue des Revues et Revue d'Europe et d'Amérique 478
Revue des Deux Mondes 479

PRINCIPAUX ARTICLES

Président Seth Low. *Seventh Annual Report to the trustees of Columbia University* (KUHN). 87
Butler. *President Low's gift to Columbia* (KUHN). 87
Baird. *The University of Virginia* (KUHN) 88
Webster. *Recent centralizing Tendencies in State Educational administration* (KUHN) 89
M. Curry. *The Peabody Education fund* (KUHN) 90
A. S. Draper. *State Universities of the Middle West* (KUHN) . . 91
Luckens. *Honorary degrees in the United States* (KUHN) . . . 92
Tille. *L'enseignement supérieur des femmes en Angleterre* (L. KAHN). 286
Eliot. *Tendencies of Secondary Education* (KUHN) 381
Lewis Jones. *Dr T. A. Sheldon* (KUHN) 381
S. Monroe. *Child Shedy and School Discipline* (KUHN) 382
Paul Schmid. *Oxford et l'University Extension en 1897* (DEVAUSSAUVIN) 383

Paris. — Imprimeurs-gérants, A. CHEVALIER-MARESCQ et Cie.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

MM.

BROUARDEL, doyen de la Faculté de Médecine, Président.
DARBOUX, doyen de la Faculté des Sciences, vice-président.
LARNAUDE, prof. à la Faculté de Droit, Secrétaire-général.
HAUVETTE, prof. adjoint à la Fac. des lettres, séc.-gén.-adj.
ALIX, prof. à l'Institut catholique et à l'Ecole libre des sciences politiques.
BERNÈS, membre du Conseil sup. de l'Instruction publique.
BERTHELOT, de l'Institut, prof. au Collège de France.
BISCHOFFSHEIM, de l'Institut.
G. BLONDEL, docteur ès lettres.
BOUTMY, de l'Institut, directeur de l'École des sciences politiques.
BOUTROUX, de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres.
CHARPENTIER, membre du Conseil supér. de l'Instruction publique.
ALFRED CROISET, de l'Institut, prof. à la Fac. des Lettres.
DAGUIN, secrétaire-général de la Société de législation comparée.
DASTRE, professeur à la Faculté des Sciences.
JULES DIETZ, avocat à la Cour d'appel.
Dr DREYFUS-BRISAC, membre du Conseil supérieur de l'assistance publique.
EDMOND DREYFUS-BRISAC.
EGGER, chargé de cours à la Faculté des Lettres.
ESMEIN, professeur à la Faculté de droit.
FRIEDEL, de l'Institut, professeur à la Fac. des sciences.
GARIEL, professeur à la Faculté de médecine.
GIRY, de l'Institut, professeur à l'Ecole des Chartes.
JACCOUD, professeur à la Faculté de Médecine.
LAVISSE, de l'Académie Française, prof. à la Faculté des Lettres.
LUCHAIRE, de l'Institut, prof. à la Faculté des Lettres.
LYON-CAEN, de l'Institut, prof. à la Faculté de Droit.
MASCART, de l'Institut, professeur au Collège de France.
GASTON PARIS, de l'Académie française, Administrateur du Collège de France.
PICAVET, maître de conférences à l'Ecole des Htes Etudes.
POINCARÉ, de l'Institut, prof. à la Faculté des Sciences.
RIBOT, député, ancien Président du Conseil.
SABATIER, doyen de la Faculté de Théologie.
Dr MARC SÉE, membre de l'Académie de Médecine.
TANNERY, maître de conférences à l'Ecole Normale supérieure.
TRANCHANT, ancien Conseiller d'Etat.
VELAIN, professeur à la Faculté des Sciences.

PRINCIPAUX CORRESPONDANTS ET COLLABORATEURS ÉTRANGERS

Marquis ALFIERI, Sénateur du royaume d'*Italie*.
Dr ARNDT, Professeur d'histoire à l'Université de *Leipzig*.
Dr F. ASCHERSON, Bibliothécaire à l'Université de *Berlin*.
Dr AVENARIUS, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr BIEDERMANN, Privat-docent à la Faculté de philosophie de *Berlin*.
Dr Ch. W. BENTON, Professeur à l'Université de *Minnesota* (Etats-Unis).
Dr BACH, Directeur de Realschule à *Berlin*.
Dr BILINSKI, Recteur de l'Univ. de *Lemberg-Léopold*.
Dr BLOK, professeur à l'Université de *Groningue*.
BROWNING, professeur à King's College, à *Cambridge*.
Dr BUCHELER, Directeur de Burgerschule, à *Stuttgard*.
Dr BUCHER, Directeur du *musée de l'Art moderne appliqué à l'industrie*, à *Vienne*.
B. BUISSON, publiciste à *Londres* (Angleterre).
Dr CHRIST, Professeur à l'Université de *Munich*.
Dr CLAES ANNERSTEDT, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
Dr CREIZENACH, Professeur à l'Université de *Cracovie*.
Dr L. CREMONA, Professeur, Sénateur du royaume d'Italie, à *Rome*.
Dr CZIHLARZ, Professeur à l'Université de *Prague*.
DARBY, Professeur à l'Université de Mc Gille (*Montréal*).
Baron DUMREICHER, Conseiller de section au ministère de l'Instruction publique, à *Vienne*.
Dr van den Es, Recteur du Gymnase d'Amsterdam.
Dr W. B. J. van EYK, Inspecteur de l'instruction secondaire à *La Haye*.
Dr FISCHER, Professeur à l'Université de *Marbourg*.
Dr FOURNIER, Professeur à l'Université de *Prague*.
Dr FRIEDLAENDER, Directeur de Realschule, à *Hambourg*.
Dr GAUDENZI, Professeur à l'Université de *Bologne*.
L. GILDERSLEEVE, Professeur à l'Université *Hopkins*.
Dr Hermann GRIMM, Professeur d'histoire de l'art moderne à l'Université de *Berlin*.
Dr GRÜNHUT, Professeur à l'Université de *Vienne*.
GYNER DE LOS RIOS, Professeur à l'Université de *Madrid*.
HAMEL (van), professeur à l'Université de *Groningue*
Dr W. HARTEL, Professeur à l'Université de *Vienne*.
L. DE HARTOG, professeur à l'Université d'*Amsterdam*.
Dr HERZEN, Professeur à l'Académie de *Lausanne*.
Dr HITZIG, Professeur à l'Université de *Zurich*.
Dr HUG, Professeur de philologie à l'Université de *Zurich*.
Dr HOLLENBERG, Directeur du Gymnase de *Creuznach*.
T. E. HOLLAND, Professeur de droit international à l'Université d'*Oxford*.
E. JUNOD, Professeur à l'Académie de *Neuchâtel*.
Dr KOHN, Professeur à l'Université d'*Heidelberg*.
KONRAD MAURER, professeur à l'Université de *Munich*.
KRÜCK, Directeur du Réal-Gymnase de Würzbourg.
The Rev. BROOKE LAMBERT, D. D. à *Greenwich*.
Dr LAUNHARDT, recteur de l'Ecole technique de *Hanovre*.
Dr A.-P. MARTIN, Président du Collège de Tungwan. *Pékin* (Chine).
A. MICHAELIS, Professeur à l'Université de *Strasbourg*.
MICHAUD, Professeur à l'Université de Berne, correspondant du ministère de l'Instruction publique de Russie.
MOLENGRAAF, Professeur de Droit à l'Université d'*Utrecht*.
Dr MUSTAPHA-BEY (J.), Professeur à l'Ecole de médecine du *Caire*.
Dr NEUMANN, Professeur à la Faculté de droit de *Vienne*.
Dr NÆLDEKE, Directeur de l'Ecole supérieure des filles à *Leipzig*.
Dr PAULSEN, Professeur à l'Université de *Berlin*.
Dr PHILIPPSON.
POLLOK, Professeur à l'Université d'*Oxford*.
Dr RANDA, Professeur de droit à l'Université de *Prague*.
Dr REBER, Directeur du Musée et Professeur à l'Université de *Munich*.
RITTER, Professeur à l'Université de *Genève*.
RIVIER, Professeur de droit à l'Université de *Bruxelles*.
ROULAND HAMILTON, publiciste à *Londres*.
H. SCHILLER, professeur de pédagogie à l'Université de *Giessen*.
Dr SJOBERG, Lecteur à *Stockholm*.
Dr SIEBECK, Professeur à l'Université de *Giessen*.
Dr STEENSTRUP, Professeur à l'Université de *Copenhague*
A. SACERCOTI, Professeur à l'Université de *Padoue*.
Dr STINTZING, Professeur de médecine à l'Université d'*Iena*.
Dr STOERK, Professeur à l'Université de *Greifswald*.
Dr Joh. STORM, Professeur à l'Université de *Christiania*.
Dr THOMAN, Professeur à l'Ecole cantonale de *Zurich*.
Dr THOMAS, Professeur à l'Université de *Gand*.
Dr THOMSON, Professeur à l'Université de *Copenhague*.
Dr THORDEN, Professeur à l'Université d'*Upsal*.
MANUEL TORRES CAMPOS, Professeur à l'Université de Grenade.
URECHIA (le professeur V.-A.), ancien ministre de l'Instruction publique à *Bucharest*.
Dr Joseph UNGER, ancien ministre de l'empire d'Autriche-Hongrie à *Vienne*.
Dr VOSS, Chef d'institution à *Christiania*.
Dr O. WILLMANN, Professeur à l'Université de *Prague*.
Commandeur ZANFI, à *Rome*.
Dr J. WYCHGRAM, directeur de la Deutsche Zeitschrift fur Auslandisches Unterrichtswesen (Leipzig).

A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, ÉDITEURS
20, RUE SOUFFLOT, PARIS

VIENNENT DE PARAITRE

L'INITIATIVE PARLEMENTAIRE
ET
LA RÉFORME DU TRAVAIL LÉGISLATIF
Par LOUIS MICHON
Docteur en droit, Avocat à la Cour d'appel de Paris
Un vol. in-8° . . . . . 5 fr.

ÉTUDES SUR LE DROIT ÉCRIT

LES ŒUVRES DE JACQUES DE RÉVIGNY
(JACOBUS DE RAVANIS)
D'APRÈS DEUX MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
Par PIERRE DE TOURTOULON
Docteur en droit
Un vol. in-8°. . . . . 5 fr

LE GÉNÉRAL AMÉDÉE DE LA HARPE
Par LE COLONEL SECRETAN
Esquisse biographique avec portraits et fac-simile
Un vol. in-8° . . . . . 2 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE M. F. PICAVET

Pour paraître le 20 janvier 1899

L'UNIVERSITÉ DE PARIS
SOUS
PHILIPPE-AUGUSTE
Par ACHILLE LUCHAIRE
Professeur d'histoire du moyen-âge à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut.

Paris. — A. CHEVALIER-MARESCQ & Cie, imprimeurs-gérants.

Widener Library
3 2044 092 938 208